LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUATRE-VINGT ET UNIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME QUARANTE-CINQUIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1870

LE

CORRESPONDANT

LE CATHOLICISME EN AMÉRIQUE

III[1]

LES ORIGINES DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Il n'y a pas de principe plus nécessaire à l'Église, en tant qu'organisme social, que le principe de la distinction des deux pouvoirs spirituel et civil. Sans lui, l'Église n'est plus le sanctuaire inviolable où Dieu habite avec les enfants des hommes : elle est une Babel où les âmes parlent à Dieu le langage de la confusion et du mensonge ; elle n'est plus le temple de Jérusalem, élevé à l'unité et à la sainteté de Dieu : elle est le panthéon de toutes les ambitions et convoitises humaines. Aussi le divin fondateur de l'Église, tout en affirmant sa royauté devant celle de Pilate, a-t-il pris soin d'ajouter que ces deux puissances ne sont pas du même ordre et n'ont pas les mêmes procédés. « Autrement, dit-il à son juge, j'aurais en ce

[1] Voir le *Correspondant* du 25 janvier 1869.

moment des soldats pour m'arracher des mains des Juifs; mais mon pouvoir ne vient pas de là[1]. » Lorsque saint Pierre voulut se servir de l'épée pour défendre son Maître, il reçut cette réponse : « Remets ton glaive dans le fourreau; car ceux qui frappent de l'épée périront par l'épée. » Ce n'est pas en s'appuyant sur la puissance civile, mais en luttant contre elle que le catholicisme s'est établi dans le monde; et si cette société des âmes a su maintenir jusqu'à nous, puissant et respecté, le sceptre spirituel, c'est grâce à un combat de dix-huit siècles contre les incessantes tentatives d'empiétements de la souveraineté séculière.

Au contraire, le protestantisme, dès le début, a cherché ses appuis chez les grands et les forts; et ces mêmes réformateurs, qui brisaient fièrement, au nom des droits de la conscience, avec l'autorité religieuse siégeant à Rome, se réfugiaient éperdus dans les bras du pouvoir séculier, parlant d'indépendance et déjà vendus à leurs maîtres, prêchant l'émancipation et donnant la servitude. En Allemagne, les princes confédérés de la ligue de Smalcade; à Genève, Calvin maître du pouvoir spirituel et civil; en Angleterre, Henri VIII et sa digne fille Élisabeth furent les chevaliers *porte-glaive* du nouvel Évangile. Au reste, rien de plus naturel; comment une religion d'origine humaine pourrait-elle prétendre à l'unité et à la catholicité, sans recourir à la seule force dont elle dispose, la force de l'épée? Il n'appartient qu'à Dieu de dire à ses apôtres : Je vous envoie dans le monde, comme des brebis au milieu des loups; dispersés, décimés par le glaive, vous resterez unis; traînés devant les tribunaux, trahis par tout ce qui est de la terre, l'or, la force, la fausse science. Seuls, sans crédit, isolés, proscrits en haut comme rebelles, repoussés en bas comme ennemis du genre humain, vous triompherez du monde et le subjuguerez à vos lois, parce que je suis avec vous jusqu'à la fin.

Aussi les trois grandes hérésies qui ont duré et se sont étendues : l'arianisme, le schisme grec et le protestantisme, sont-elles des hérésies beaucoup plus politiques que religieuses. L'arianisme succombait sous l'anathème de Nicée, quinze ans après son apparition, sans le despotisme de Constance, qui en fit sa religion à lui, s'en déclara le pontife souverain[2] et lui gagna des fidèles dans le monde entier dont il était le maître. Dans le schisme grec, l'hérésie ne fut qu'un prétexte. Ce que voulaient les empereurs du Bas-Empire, et

[1] « Regnum meum non est de hoc mundo. Si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis; nunc autem regnum meum non est hinc. » Saint Jean, ch. XVIII, v. 36.

[2] « Votre droit canonique, disait l'empereur arien aux évêques rassemblés à Milan, c'est ma volonté; il n'y en a pas d'autre. »

un certain nombre d'évêques qui ne valaient guère mieux, c'était la scission avec Rome, personnification de l'influence latine dont ils étaient jaloux; ce qu'ils voulaient surtout, c'était l'affranchissement du *non licet* romain, et la prérogative, chère à tous les despotes, de jouer au demi-dieu avec leurs peuples. Ce n'est ni Photius ni Michel Cérulaire qui eût séparé l'Orient de l'Occident, c'est la politique honteuse des empereurs de Byzance, c'est leur incurable manie de s'ériger en théologiens de l'empire; politique insensée, non moins fatale à leur puissance qu'à l'unité religieuse, et qui devait aboutir à mettre la foi des Grecs dégénérés à la merci du cimeterre turc en Orient et du knout moscovite en Occident. Quant au protestantisme, il n'a été que le replâtrage du même servilisme; il n'a voulu reconnaître, en fait de tradition, que celle de la doctrine païenne de l'union, dans les mains du prince, du double sceptre spirituel et civil. Triste aberration de l'esprit de révolte qui, sous prétexte de progrès, faisait rétrograder de seize siècles une partie de l'Europe, et la replongeait dans les ombres et les sinistres confusions des plus mauvais temps du paganisme! Déplorable aveuglement qui ne lui a pas permis de reconnaître cette loi providentielle des sociétés qui s'approchent d'autant plus de la perfection que les attributs, offices et ministères de l'ordre spirituel sont plus nettement distingués de tout ce qui tient à l'ordre civil. Il appartenait au Sauveur de tous les hommes d'établir, d'une manière plus irrécusable, la sphère propre aux puissances du ciel et celle des puissances de la terre; les premières tenant leur autorité directement de Dieu même, qui leur donne l'infaillibilité; les secondes ne tenant leurs titres de Dieu que par l'intermédiaire du peuple, qui n'est pas un interprète toujours sûr, toujours équitable. Appelée à réunir tous les peuples dans une même loi d'amour, l'Église catholique ne pouvait dépendre de gouvernements qui varient leurs formes selon des aptitudes nationales diverses; établie pour durer autant que le monde, elle ne pouvait, en se mêlant aux passions politiques, être exposée aux secousses soudaines des instabilités populaires. Vrais de tous les âges, combien ces principes ne le sont-ils pas plus encore, s'il est possible, des temps modernes, où les peuples revendiquent le droit légitime de s'occuper de leurs affaires, plus qu'ils n'en avaient l'habitude autrefois, et où leur entrée en majorité se manifeste par une transmission plus rapide du pouvoir en des mains différentes.

Des considérations de ce genre avaient présidé à l'établissement des catholiques dans l'Amérique anglaise, et leur avaient fait séparer nettement, dans la province du Maryland, les attributions des deux ordres religieux et civils. Les autres colonies, en dépit de leur théorie du libre examen, n'eurent pas une foi assez robuste pour suivre

un pareil exemple et se jetèrent presque toutes dans l'ornière des Églises établies. Nous avons déjà constaté ce fait, en comparant, sous le rapport de la liberté religieuse, le Maryland catholique aux autres colonies. Il nous reste à voir comment elles sont sorties de cette fausse voie, sous l'influence de quelles causes le régime des Églises défendues par l'État a fait place à la liberté la plus complète dans toute l'étendue de l'Union.

I

On se ferait une étrange illusion si l'on croyait que le système des Églises privilégiées fut aboli par un acte du congrès, lors de la déclaration d'indépendance. L'amendement à la constitution, qui interdit au gouvernement national l'établissement d'une Église quelconque comme religion d'État, n'allait pas à détruire ce même système de privilége dans les provinces où il existait, mais simplement à défendre la reconnaissance, au point de vue civil, d'une seule et même religion officielle pour tous les États. C'était un engagement du pouvoir central à ne s'immiscer en rien dans les affaires religieuses des colonies, et à respecter leur indépendance spirituelle comme leurs droits civils. Et de fait, l'union légale de l'Église et de l'État s'est maintenue dans plusieurs provinces longtemps après la promulgation du pacte constitutionnel, et n'a disparu que sous l'action libre des législatures particulières, sans aucune ingérence du gouvernement fédéral. Il est très-vrai, cependant, que le mouvement de séparation de l'ordre spirituel d'avec l'ordre temporel date de cette époque, et que la révolution politique a contribué pour la plus large part à l'émancipation religieuse.

Ce n'est pas davantage l'Église officielle, reconnue dans chaque État de l'Union, qui a abdiqué d'elle-même pour accepter le pied d'égalité avec les autres sectes. Aucune de ces églises établies n'a fait preuve d'un tel désintéressement. Toutes ont résisté et avec énergie aux réclamations des parties lésées, et n'ont cédé qu'à la force des choses. Vouloir faire honneur au protestantisme américain de la liberté religieuse dont jouissent aujourd'hui les catholiques, ce serait méconnaître entièrement l'histoire. La vérité est que les catholiques des États-Unis, comme ceux de tous les États protestants d'Europe, et notamment les Irlandais de nos jours, n'auront dû leur émancipation qu'à l'intérêt politique de leurs oppresseurs, et que l'heure de cet affranchissement n'aura sonné qu'avec l'heure même de cette nécessité imposée par les événements. Un spectacle comme celui du

Maryland catholique donnant, de lui-même et spontanément, la liberté religieuse, sans autre pression que celle de la justice et du droit, n'a pas son pareil dans l'histoire. Que l'Amérique, au temps de Washington, ait eu ses Gladstone et ses Bright pour plaider éloquemment la cause de l'équité naturelle contre les énormités du privilége et de la tyrannie, nous le reconnaissons volontiers, et nous leur rendrons justice avec bonheur; mais nous sommes contraint de reconnaître qu'alors, comme aujourd'hui en Irlande, toute la partie intéressée, les ministres épiscopaliens, les gros bénéficiers, les possesseurs en titre soutenaient la politique de M. Disraeli et la défendaient par les mêmes arguments.

Le premier État où, sous l'empire de l'agitation libérale de 1776, fut prononcée la séparation de l'Église et de l'État, fut la Virginie. Nulle part les liens de la hiérarchie sociale et religieuse n'étaient plus étroitement serrés; et c'est en raison même de cette tension extrême qu'ils furent brisés là tout d'abord. En Virginie, les droits civils et politiques étaient subordonnés aux croyances religieuses. Les anglicans, seuls orthodoxes selon la décision de l'État infaillible, étaient aussi seuls citoyens. Les autres communions, à l'exception du catholicisme, avaient fini par jouir d'une certaine tolérance, mais qui ne leur donnait aucun droit dans la gestion des affaires publiques. Leurs membres participaient aux charges, payaient les impôts et le budget du culte établi, mais n'avaient aucune part aux bénéfices de la loi. Il est aisé de comprendre qu'un pareil système s'écroulait de lui-même, le jour où l'on faisait appel au patriotisme de tous les membres de la province, citoyens ou non, contre l'oppression de la mère-patrie. Aussi longtemps qu'avait duré le lien politique avec l'Angleterre, la force avait pu maintenir le privilége en dépit de l'équité; mais le jour où les intérêts de toutes les colonies se trouvaient engagés dans une lutte générale avec la métropole, les anciens abus sautaient aux yeux et se redressaient d'eux-mêmes. Comment demander à des hommes traités en ilotes de prendre les armes pour l'indépendance d'une patrie où ils seraient restés esclaves? La reconnaissance des droits civils était donc la première condition de la révolution politique. L'égalité civile appelait logiquement l'égalité religieuse. Un culte officiel, subventionné par des hommes qui ont une foi contraire, révolte la conscience du croyant, plus encore que la privation des droits civils n'irrite le citoyen. D'ailleurs l'anglicanisme, *établi* dans la plupart des colonies, se trouvait être la religion d'État de l'ennemi commun contre lequel s'organisait l'appel aux armes sur tous les points du territoire; par suite de cette solidarité religieuse, les deux tiers des ministres épiscopaliens de la Virginie avaient refusé d'entrer dans la ligue de sécession

et s'étaient hâtés de retourner en Angleterre. La passion politique s'unissait donc aux dissensions religieuses pour discréditer le culte de la haute Église, et le dépouiller de son privilége de culte établi. Remplacer cette confession par une autre, mettre le presbytérianisme à la place de l'anglicanisme, n'eût été remédier à un mal que par un autre mal, car alors les sectes lésées dans leurs droits, les épiscopaliens, les baptistes, les quakers eussent pu se plaindre de la nouvelle religion d'État au même titre que de la première. Il restait donc d'en revenir simplement à l'égalité pour tous devant la loi, à l'abolition de tous les priviléges, taxes, incapacités religieuses et civiles. C'est aussi le parti qui prévalut en Virginie, mais non d'un commun accord et sans résistance. La lutte entre l'ancien et le nouveau régime fut à peu près la même dans les autres États; en suivant cette transformation dans la Virginie, nous saurons, à peu de chose près, comment elle s'est opérée dans les autres colonies, et nous éviterons les langueurs et les répétitions.

En dehors de l'Église établie, il y avait en Virginie deux ou trois sectes formant de petites Églises répandues çà et là sur le territoire; les quakers, les presbytériens et les baptistes qui étaient les plus nombreux. Bien que l'acte de tolérance, passé en Angleterre, en 1687, eût été étendu aux colonies, et eût eu pour conséquence d'adoucir un peu la condition des dissidents en leur rendant une partie de leurs droits civils, le souvenir des anciens griefs était loin d'être effacé, et se ravivait chaque jour au spectacle des humiliations imposées aux non-orthodoxes. Payer l'amende lorsqu'ils n'assistaient pas au service du culte officiel, entretenir les ministres qui les haïssaient, bâtir et réparer leurs églises, tels étaient les principaux titres de l'Église privilégiée à l'affection des dissidents. Aussi lorsqu'un bruit soudain d'émancipation se répandit dans l'air, et que l'outrecuidance anglaise poussa les treize colonies à proclamer leur indépendance, les sectes opprimées furent les plus ardentes à se jeter dans le mouvement, espérant bien qu'en ayant raison de la tyrannie politique elles renverseraient du même coup l'oppression religieuse. A peine le congrès avait-il déclaré les colonies affranchies de l'allégeance à la couronne d'Angleterre, l'Église presbytérienne de Virginie se hâtait d'adresser un mémoire à la législature de la province, à l'effet d'obtenir la séparation de l'Église et de l'État.

Ce mémoire portait : « Les signataires presbytériens du comté de Hanovre, représentent humblement à l'assemblée générale de la Virginie qu'ils s'associent entièrement au sentiment de patriotisme des États-Unis d'Amérique, et qu'ils sont résolus à ne négliger aucun effort pour mener à bon terme la cause commune. Nous rappelons aussi que, dissidents d'avec l'Église d'Angleterre, nous avons tou-

jours été désireux de nous montrer serviteurs paisibles du gouvernement civil et soumis aux différentes charges ecclésiastiques et privations de droits, bien qu'opposée à la liberté pour tous. Mais aujourd'hui que de nombreux griefs ont contraint notre pays à secouer le joug tyrannique de la mère-patrie, et à se constituer en gouvernement indépendant sur des bases justes et libérales, nous espérons être affranchis désormais des servitudes que l'esprit de domination, les préjugés et le fanatisme avaient entremêlées à nos lois. Notre espoir est surtout fondé sur la *Déclaration des droits*, si universellement applaudie pour la dignité, l'énergie et la précision avec lesquelles elle délimite et affirme les priviléges de la société et les prérogatives de la nature humaine. Nous la recevons comme la grande charte de notre province; la violer serait mettre en péril l'édifice important dont elle est la pierre angulaire. Nous en appelons donc à cette déclaration et à la justice de notre honorable assemblée, pour nous assurer le libre exercice du culte selon la loi de la conscience. Nous croirions également manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes et aux nombreuses paroisses confiées à nos soins, si nous ne saisissions cette occasion de vous donner un aperçu des griefs religieux qui ont pesé sur nous jusqu'à ce jour, et qui doivent cesser sous la nouvelle forme de notre gouvernement.

« Les comtés frontières, vous le savez, comptent pour un cinquième de la population de la Virginie. Or, là, les dissidents ont dû supporter la lourde charge d'acheter les terrains destinés aux églises du culte établi, bâtir ces églises et entretenir leur clergé, encore qu'il n'y ait qu'une faible minorité d'épiscopaliens pour partager le fardeau des dépenses et en recueillir le bénéfice. Il y a aussi, répandus dans les autres comtés, un très-grand nombre de citoyens, amis et défenseurs de l'État, qui, en dehors des inhabiletés odieuses et injustes auxquelles ils sont soumis, payent encore annuellement de lourdes taxes pour l'entretien d'un culte que leur conscience et leurs convictions leur font un devoir de rejeter; toutes choses qui violent évidemment le droit naturel et blessent l'intégrité du libre examen et du jugement privé.

« Dans ce siècle de lumières, dans un pays où tous les citoyens, à quelque croyance qu'ils appartiennent, s'unissent dans les plus héroïques efforts pour devenir libres, nous espérons et attendons de nos représentants de sérieuses mesures pour faire disparaître toute trace d'esclavage religieux et civil. Tout argument en faveur de la liberté civile gagne en force, cela est certain, lorsqu'on l'applique à la liberté de conscience. Il n'y a pas une raison d'*établir* la religion chrétienne qui ne puisse être invoquée avec une égale convenance par les disciples de l'Alcoran pour établir la religion mahométane;

ou, tout au moins, il est impossible au magistrat de prononcer, entre tant de sectes diverses, quelle est celle qui doit être choisie, à moins de se dire infaillible et de nous ramener ainsi à l'Église romaine.

« Serait-ce que l'Évangile ne saurait se soutenir sans le bras séculier? Nous sommes persuadés, au contraire, qu'en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, notre Sauveur a renoncé à toute dépendance temporelle. Ses armes sont spirituelles et ne peuvent atteindre que l'esprit et le cœur ; aussi croyons-nous que si l'humanité avait gardé la tranquille possession des droits inaliénables de la conscience, le christianisme, comme au temps des apôtres, n'eût pas cessé de prévaloir et de fleurir dans l'entière pureté de sa doctrine, sous l'œil vigilant de la seule Providence divine.

« Nous nous permettons aussi de rappeler que l'objet propre du gouvernement civil est le bonheur de l'homme et la protection de ses intérêts dans le temps : la vie, la liberté, la propriété; arrêter les méchants, encourager les bons par les lois de la morale générale. Mais quant au devoir religieux et à la manière de l'accomplir, il n'est du ressort que de la raison et des convictions, et il n'appartient qu'au tribunal du souverain juge d'en connaître.

« Nous ne demandons aucun établissement ecclésiastique pour nous-mêmes, mais nous n'en voulons pas non plus pour les autres. Ce serait allouer des revenus et des priviléges à un groupe de citoyens qui n'ont rendu aucun service public, et jeter un blâme sur toutes les autres croyances. Pour toutes ces raisons, nous demandons instamment le prompt rappel de toutes les lois de cette province qui sanctionnent la domination religieuse; nous demandons pour toute communion quelle qu'elle soit, l'entière liberté du culte, et l'exemption de toute taxe pour le support d'une Église quelconque, si ce n'est dans la mesure où il plaît à chacun de soutenir la religion de son choix. Faites cela, et toutes distinctions de priviléges et de castes seront abolies, à l'honneur et à l'avantage de l'État. Chaque culte alors ne devra sa vie ou sa chute qu'à son propre mérite, ce qui ne saurait exister avec le système d'une communion établie à l'exclusion des autres[1]. »

A leur point de vue, les presbytériens de la Virginie étaient d'assez bons logiciens; leurs réclamations étaient justes. Mais on aurait pu leur demander pourquoi leurs confrères, les puritains de la Nouvelle-Angleterre, calvinistes comme eux, comme eux adversaires des croyances officielles de la Grande-Bretagne, avaient érigé le presbytérianisme en religion d'État dans leurs provinces; de quel droit ils avaient promulgué dans le Massachusetts le même régime d'in-

[1] Baird, *Religion in America*, liv. III, ch. III.

tolérance dont ils se plaignaient en Virginie. Au fond, la seule loi du plus fort, et non la loi de justice, avait jusque-là décidé la question dans les diverses colonies ; les réclamations ne venaient que des seuls cultes opprimés, à quelque dénomination qu'ils appartinssent. Le principe d'égalité pour tous ne se produisit donc pas comme la reconnaissance loyale et généreuse du droit de la part du protestantisme régnant, mais au contraire comme une *protestation* contre lui de la part des minorités persécutées.

L'appel des presbytériens de Virginie fut suivi de mémoires semblables envoyés par les baptistes et les quakers de la même province. Ces pétitions furent combattues par des contre-mémoires adressés par les épiscopaliens à l'assemblée législative. « La foi aux traités, disaient-ils, exige que l'État soit fidèle à ses engagements. Un système qui s'appuie sur une antiquité incontestable et sur les intérêts de tant de personnes qui se sont fiées à sa stabilité, possède le caractère d'un droit sacré et inviolable. Sa sagesse a été reconnue de tous temps dans tous les pays chrétiens, comme assurant l'influence de la religion sur la vertu et le bonheur public. Il n'est pas moins nécessaire à l'ordre politique; car, sans lui, la paix serait continuellement troublée par la jalousie et les disputes des sectes rivales. Enfin, ils demandaient que l'affaire fût soumise au peuple, ne doutant pas que la majorité de la population, en Virginie, ne se déclarât en faveur du maintien de l'Église établie. »

La discussion qui s'ouvrit à la chambre sur cette question fut ardente et passionnée. La cause de la séparation de l'Église et de l'État avait pour champion un homme dont le talent et les convictions libérales devaient triompher après deux mois des débats les plus vifs. Thomas Jefferson venait, cette même année 1776, de voir la déclaration d'indépendance, rédigée de sa main, adoptée à l'unanimité par le congrès. Il rentrait en Virginie, sa province, avec l'intention arrêtée de faire subir aux lois de son État une complète transformation, et de les mettre en harmonie avec la forme républicaine du nouveau gouvernement. Appartenant par sa mère à l'aristocratie virginienne, il se proposait de la détruire par fidélité à ses principes égalitaires. Radical jusqu'au chauvinisme, il voyait dans les privilèges d'une Église établie un outrage à la loi de l'égalité, et dans un clergé salarié par l'État, une atteinte à la souveraine indépendance des masses. Plaçant l'unique source de l'autorité dans le peuple, les prêtres comme les autres fonctionnaires ne devaient tenir que de lui leur salaire et leur pouvoir. En cela, Jefferson devançait d'un siècle nos démocrates socialistes et se faisait l'écho fidèle des encyclopédistes européens. Il leur appartenait encore par sa haine du catholicisme et de toute religion révélée. Mais, à la différence d'une partie

comme toujours, retrempé le zèle et la ferveur de tous les dissidents, l'Église officielle, comblée de priviléges et grassement payée, avait donné le triste spectacle d'un général relâchement de mœurs. Un des moindres scandales était de voir les ministres passer leur temps à la chasse et en parties de plaisir. Une loi de 1771, en Virginie, avait dû porter des peines contre « les ministres qui se livrent aux excès de la boisson ou des rixes, » et plusieurs fois les tribunaux civils s'étaient vus contraints de sévir contre des crimes plus graves encore. Sous l'influence de tels exemples dans les pasteurs, la foi des fidèles s'était notablement affaiblie, et depuis l'abolition de la taxe obligatoire, les ministres épiscopaliens pouvaient craindre avec raison de voir leurs revenus diminuer, et leurs ouailles porter à d'autres autels leurs noms et leurs offrandes. Les dissidents le savaient; sans crainte pour eux-mêmes, ils ne voyaient pas sans une secrète satisfaction l'humiliation morale et matérielle de leurs rivaux. Aussi furent-ils les premiers à s'élever avec un désintéressement plus apparent que réel contre la mesure proposée par les épiscopaliens. « Nous croyons, disaient-ils dans une pétition adressée à la législature (1778), que l'Église du Christ n'a nul besoin d'une taxe générale pour vivre, et que cette imposition nous serait plus nuisible qu'utile. S'il est vrai, comme l'admet tout chrétien, que le Christ a pourvu, par un code complet d'ordonnances, au gouvernement de son royaume, nous croyons, nous, que sa providence ne nous manquera jamais. Persuadés comme nous le sommes que le royaume du Christ et les intérêts de la conscience ne sont pas du ressort du contrôle civil, nous manquerions au respect de nous-mêmes et de nos principes, si nous acceptions quoi que ce soit des deniers publics. Aussi nous vous demandons la permission de protester contre toute taxe générale prélevée pour un intérêt religieux quelconque. Si l'État possède un droit légitime sur les ministres de l'Évangile comme personnes sacrées, s'il est de son devoir de les entretenir comme tels au moyen d'une taxe publique, alors, selon l'axiome que l'ouvrier se doit à celui qui le paye, l'Etat peut faire revivre l'ancien établissement, ou bien en fonder un nouveau en faveur d'une secte de son choix. Il a non-seulement le droit, mais le devoir, de choisir les ministres, de fixer la matière de leurs discours, d'en déterminer le lieu, le temps et les auditeurs, et d'imposer aux corps religieux tels règlements et telles réserves qu'il jugerait à propos. Nous supplions donc l'Assemblée de ne gratifier d'aucun secours ni nous, ni les paroisses confiées à notre charge. » Le projet fut abandonné pour le moment; mais on y revint quelques années plus tard, en 1784, toujours à la requête des épiscopaliens et avec l'appui des chambres. Ce fut encore devant la ferme et unanime opposition des sectes que

la mesure échoua, et cette fois d'une manière définitive. Ainsi fut établi en Virginie ce qu'on appelle en Amérique *le principe volontaire*, aujourd'hui seul en vigueur dans toutes les communions, c'est-à-dire l'entretien des cultes par les libres offrandes des fidèles, au lieu de la rétribution par l'État; ainsi fut détruit le dernier vestige des Églises établies. Disons-le de nouveau : ce ne fut pas l'État qui prit l'initiative de cette séparation; ce ne fut pas davantage l'incroyance ni l'indifférentisme, ce fut la foi. Elle estimait que libre de tout lien civil, elle serait plus forte, plus respectée, plus digne dans son action sur les âmes. Qui oserait l'en blâmer, et qui ne voit l'immense différence de cette séparation de l'Église et de l'État partant d'un principe religieux, n'impliquant aucun antagonisme entre les deux sociétés, mais au contraire un respect sincère de leurs droits mutuels, avec celle qui procède de la négation des droits de la conscience, et qui n'a su jusqu'à présent donner pour commentaires à *l'Église libre dans l'État libre* que les confiscations, les usurpations, les amendes, les cachots, les exils?

Les autres États du centre imitèrent bientôt la Virginie dans les changements de sa législation religieuse. Le Maryland, après un siècle d'usurpation et de tyrannie dans le monopole des consciences, revenait enfin aux principes proclamés par les premiers catholiques de la colonie, et reconnaissait, dans la Déclaration des droits, que « c'est le devoir de tout homme de servir Dieu selon sa conscience; que toute personne professant le christianisme doit être protégée dans son indépendance religieuse; que nul ne saurait être molesté à raison de sa croyance ou de son culte, à moins que sous prétexte de religion il ne vienne à troubler l'ordre et la paix publique, les lois de la morale, ou à blesser les droits d'autrui. » (1776.) De plus, il était déclaré que nul ne serait contraint de suivre les exercices d'un culte particulier, ou de le soutenir de sa bourse contre son gré; et cependant on reconnaissait en même temps à la législature la faculté d'imposer, si elle le jugeait opportun, une taxe régulière pour le support de la religion chrétienne, sans distinction de sectes. Dans cette hypothèse, chaque citoyen aurait le droit de désigner l'Église à laquelle irait sa contribution, ou bien de déclarer qu'il la destinait aux pauvres. Il ne paraît pas que ce droit du gouvernement de l'État ait jamais reçu son application, et en fait, le principe volontaire prévalut au Maryland comme en Virginie.

Dans le New-York, la Caroline du Sud, et les autres colonies où l'anglicanisme avait joui jusque-là des privilèges de l'Établissement, les mêmes liens furent brisés peu d'années après la révolution, sous l'influence des mêmes causes, et la liberté religieuse reconnue par les différentes législatures.

La Nouvelle-Angleterre fut la dernière à entrer dans le mouvement de séparation de l'Église et de l'État. Tout d'abord cela surprend; car, de toutes les colonies, celles des puritains avaient la base la plus républicaine, la plus démocratique, et, selon le sens que nous attribuons à ces mots, il semblerait qu'elles dussent être aussi les plus libérales. Mais gouvernement démocratique est loin d'être toujours synonyme de gouvernement libéral : on en a des exemples, sans remonter bien haut dans l'histoire. Les républicains des colonies de l'Est ne se piquaient pas de libéralisme. Ils avaient fondé leur gouvernement non sur la volonté du peuple, mais sur la volonté de Dieu, interprétée par les ministres, et devant laquelle tout devait plier. Leur foi religieuse, pour laquelle ils avaient émigré, fut la règle de leur code civil, politique et criminel. Avant tout, l'Église et le salut de l'âme; l'État, les rapports sociaux, ne sont qu'une affaire secondaire, subordonnée, de sa nature, à l'intérêt capital : l'intérêt religieux. Telle s'affirmait cette théocratie, dont la formule n'était pas : Union de l'Église et de l'État, mais : Subordination absolue de l'État à l'Église. Ces hommes étaient venus chercher au delà de l'Océan, avant tout, la liberté de vivre selon leur foi religieuse; ils s'étaient organisés en société dans le but avoué de se protéger dans ce sanctuaire de la conscience, contre tout danger de perversion du dehors. La pureté de doctrine et de vie conférait seule les droits civils et politiques et élevait aux charges dans la colonie des pèlerins. Or, à l'époque de la révolution, cette intolérance doctrinale, ce puritanisme austère, bien que largement entamés, conservaient encore assez d'empire pour résister au mouvement de séparation des intérêts religieux et séculiers. Pour les puritains, séparer l'Église de l'État, c'était renverser et ruiner l'idée-mère de la colonie. Ils résistèrent donc, l'opiniâtre ténacité de leur nature venant en aide aux scrupules de leur antique foi. Leur législation ne fut pas notablement modifiée : le congrégationalisme demeura la religion officielle, seule reconnue, seule privilégiée, et l'État conserva la charge de pourvoir aux nécessités du culte par une contribution générale imposée même aux dissidents. Ils fallut un demi-siècle à ces Saxons inflexibles pour ouvrir enfin les yeux aux impossibilités pratiques de leur système, et à toutes ses injustes conséquences. Le Connecticut, le New-Hampshire et le Maine purent vivre jusqu'en 1816, et le Massachusetts jusqu'en 1833, au milieu d'un pays jouissant d'une liberté religieuse complète, d'un pays renouvelé chaque année par le flot continu de l'émigration européenne, avant de céder enfin et de mettre leurs lois en harmonie avec les constitutions des autres États et avec les mœurs modernes de tous les peuples civilisés.

II

Il est temps maintenant de voir quelle part eurent les catholiques dans le renversement des Églises établies, dont le joug leur avait été plus dur encore qu'aux autres dissidents.

Le catholicisme avait ses fidèles disséminés dans toutes les colonies d'Amérique ; une faible minorité, il est vrai, en face des protestants de toutes nuances, mais que l'unité de foi rendait compacte et respectable. Outre les catholiques du Maryland, que l'oppression n'avait pu arracher au sol de leurs ancêtres, et dont le nombre s'élevait à seize mille, la Pensylvanie, la plus libérale des colonies, en comptait environ sept mille à l'époque de la révolution. Toutes les autres provinces en avaient aussi leurs contingents, moins nombreux, venus du Canada, de l'Acadie, d'Irlande et des autres pays d'Europe, et formant un total d'à peu près six mille[1]. Dès le début du mouvement de séparation d'avec l'Angleterre, on sentit la nécessité de rattacher à la cause nationale des hommes jusque-là traités en ennemis *plutôt* qu'en citoyens. Aussi, deux ans avant la déclaration d'indépendance, en 1774, la Convention annonçait l'avénement d'une politique de conciliation par l'appel suivant : « Attendu que notre résistance au plan de l'Angleterre de nous traiter en esclaves exige, pour être efficace, l'union des citoyens de tous rangs, nous demandons instamment l'oubli à jamais de toutes nos anciennes rivalités religieuses ou politiques, de toute rancune ou animosité privée ; nous conjurons tout patriote, au nom de Dieu, de sa patrie et de la postérité, de s'unir à nous de cœur pour la défense commune de nos droits et libertés. »

La révolution américaine a eu cela d'admirable qu'elle fut un mouvement national unanime, dans lequel s'effacèrent en un jour les antagonismes les plus enracinés, les hostilités les plus tenaces, et qui fit un seul et même peuple de cet assemblage bigarré de races diverses, de religions ennemies, d'intérêts divisés, de provinces indépendantes, et séparées les unes des autres par d'immenses solitudes. Assurément, s'il existait un parti qui pût avec quelque droit se désintéresser de la querelle d'une patrie qui n'avait été pour lui qu'une marâtre injuste et cruelle, c'était le parti des catholiques. Quelle fibre patriotique pouvait-on espérer réveiller en des hommes

[1] Cette estimation, qui porte à moins de trente mille le nombre des catholiques, est empruntée à un calcul fait au temps même dont nous parlons par Mgr Carroll, premier évêque des États-Unis.

à qui l'on avait obstinément refusé le droit du foyer et de l'autel, les deux seuls intérêts qui font une patrie et rendent une guerre juste et sacrée? Cette fibre existait cependant. Rien n'avait pu faire oublier aux Marylandais, en particulier, l'amour de la terre colonisée par leurs ancêtres au nom du Christ, et où ils avaient vécu près d'un demi-siècle heureux et libres. Quant aux catholiques des autres colonies, ils croyaient avec raison qu'en secouant le joug politique de l'Angleterre ils renverseraient en même temps le joug religieux, puisque les lois d'oppression de l'Amérique n'étaient que l'application aux colonies des lois de la métropole, fondées sur le principe de l'union du trône et de l'autel. Aussi, lorsque le cri de liberté retentit de la baie de Boston à la pointe de la Géorgie, les catholiques s'y rallièrent en masse, et furent des premiers à s'enrôler sous un drapeau qui leur promettait enfin une patrie et des droits.

Les contingents levés dans les différentes colonies pour la défense nationale comptaient tous des catholiques dans leurs rangs. Un régiment de la Pensylvanie, entièrement composé d'Irlandais catholiques, prit même le nom de brigade irlandaise et se distingua par sa bravoure. Le plus célèbre officier des forces navales de la république, le commodore Barry, appartenait à la foi romaine et en faisait ouvertement profession. Plusieurs autres membres de la même foi se firent un nom soit au sein du Congrès, soit à la tête des armées. Mais, entre tous les catholiques, nul ne s'honora davantage par son patriotisme, son courage et les services rendus à la cause nationale, que la famille marylandaise des Carroll. Ils rappelèrent, à l'époque de la révolution, ce qu'avaient été les lords de Baltimore à l'origine de la colonie. Ils donnèrent au Congrès deux des leurs, Daniel Carroll et Charles Carroll, son cousin[1], et à l'Église des États-Unis son premier évêque, Mgr Jean Carroll. Descendant par son père d'une ancienne famille irlandaise, et par sa mère d'un riche planteur du Maryland, Jean Carroll était né dans cette province en 1735, y avait reçu les premiers éléments des lettres sous les jésuites, en cachette, et en bravant la sévérité des lois de proscription. A l'âge de douze ans il

[1] Charles Carroll fut un des cinquante-deux députés qui signèrent l'acte de la déclaration d'indépendance, en 1776. Rien n'était moins certain à ce moment que le succès de la révolution, et, dans l'hypothèse d'une défaite, il y allait de la tête de tous les signataires. Lorsque Jean Carroll eut apposé son nom à son tour, un de ses collègues lui dit : « Si nous manquons notre affaire, il y a tant de Carroll aux colonies que le prévôt anglais aura de la chance s'il vous découvre pour vous pendre avec nous. — Que dites-vous là? reprit le patriote offensé; je vais écrire mon nom de telle manière qu'il ne saurait y avoir de méprise. » Et il signa : *Jean Carroll de Carrollton*, du nom de la terre de sa famille. L'histoire lui a conservé ce titre de noblesse qu'il s'adjugea lui-même. Il mourut, comme il avait vécu, dans l'ardeur de sa double foi de catholique et de républicain.

fut envoyé en France pour continuer et achever ses études chez les Pères de la Compagnie de Jésus établis à Saint-Omer. Son éducation terminée, il entra lui-même dans l'Institut et fut ordonné prêtre à vingt-quatre ans. Lorsque la Compagnie fut supprimée par le pape Clément XIV en 1773, le P. Jean Carroll revint au Maryland pour se dévouer au service spirituel de ses compatriotes. Il trouva les colonies agitées, et préludant par d'énergiques réclamations au conflit qui allait bientôt éclater avec la Grande-Bretagne. Ses sympathies furent immédiatement gagnées au mouvement national, soit par esprit de famille et parce qu'il voyait tous les siens engagés dans la même voie, soit par prévision des heureuses conséquences qui en résulteraient pour la religion. L'émancipation des catholiques du Maryland, qui suivit bientôt, le confirma dans son patriotisme éclairé, qui ne se démentit plus.

Il a dit lui-même sa pensée sur la question qui nous occupe en ce moment et les motifs qui amenèrent le renversement de l'oppression religieuse et le règne de la liberté. Son caractère, sa haute position, la part qu'il a prise lui-même aux événements, donnent à son témoignage une valeur exceptionnelle. Peu de temps après son élévation à l'épiscopat en 1790, il écrivait : « Les États d'Amérique, ayant rejeté le joug de l'Angleterre, eurent à se donner de nouvelles constitutions adaptées aux formes du gouvernement de leur choix. Heureusement, une tolérance libérale fut mise à la base de ces constitutions nouvelles ; plusieurs même admirent plus que la tolérance, mais une parfaite égalité des droits civils pour tous les chrétiens. Quelques-unes, il est vrai, conservant le vieux levain d'intolérance et de préjugés protestants, ont continué d'exclure les catholiques de l'égalité civile.

« Plusieurs motifs concoururent à cet heureux résultat de l'émancipation des cultes. D'abord, plusieurs des chefs du mouvement révolutionnaire étaient éloignés par principe de toute oppression religieuse. Mieux instruits des coutumes et des doctrines catholiques, ils représentèrent avec force combien il était injuste d'exclure les catholiques romains de l'égalité des droits civils ; ensuite, les catholiques montrèrent un égal zèle et empressement à repousser les mesures tyranniques qui amenèrent les hostilités avec l'Angleterre, et il eût été impolitique et injuste de priver de leur part dans les profits ceux qui avaient payé de leurs personnes et de leur dévouement dans le péril. De plus, on estimait le concours du Canada, ou tout au moins sa neutralité, nécessaire au succès des États-Unis, et l'on pensait que la concession des droits civils et religieux aux catholiques disposerait favorablement les Canadiens à la cause américaine. Enfin la France commençait à montrer sa sympathie pour les États-Unis,

et l'on n'eût pas voulu s'exposer à perdre l'alliance de cette puissante nation par d'injustes sévices contre la religion qu'elle professait. »

On le voit, dans l'opinion de l'illustre évêque de Baltimore, la reconnaissance des droits religieux des catholiques ne se produisit pas comme le fruit naturel des doctrines protestantes, mais simplement comme la conséquence d'une nécessité politique unie à un sentiment plus éclairé et plus juste des enseignements de l'Église romaine.

Parmi les chefs de la révolution qui, selon Mgr Carroll, avaient horreur de la persécution religieuse, et dont l'influence dans les conseils de la nation prépara la rupture avec les anciennes lois d'intolérance, l'évêque de Baltimore songeait sans doute à celui qu'il connut plus particulièrement, et dont il fut l'ami, à Benjamin Franklin. L'un et l'autre en effet reçurent du Congrès une mission dont nous parlerons bientôt, et qui leur permit de se connaître et de s'apprécier. Le philosophe étant tombé malade dans le temps même de cette ambassade, reçut du prêtre catholique les soins les plus dévoués. Franklin lui en garda toujours un sympathique et reconnaissant souvenir. « J'étais si faible, écrivait-il, que je ne sais si j'aurai pu aller plus loin sans l'amitié de M. Carroll, et les tendres soins qu'il prit de moi. » Sans être un dévot, Franklin n'avait rien de l'hostilité antichrétienne et systématique de Jefferson : cœur droit, honnête et élevé, il était de ceux que révolte la tyrannie des consciences, qui demandent l'affranchissement des âmes par haine, non du joug divin, mais de la contrainte humaine, et qui savent au besoin se faire honneur de leurs sentiments religieux. Nous ne saurions résister au plaisir de citer les nobles paroles de ce grand esprit devant le Congrès, sur la nécessité de la prière pour des hommes d'État; elles montrent également à quelle chrétienne impulsion obéissaient les chefs les plus influents de la révolution américaine en réclamant la liberté de conscience.

Franklin faisait partie, en 1787, de la Convention chargée de donner une constitution aux États-Unis. Les députés, réunis depuis près d'un mois, n'avaient encore rien fait, grâce à leurs divergences d'opinions et d'idées sur les points fondamentaux, lorsque Franklin, âgé de quatre-vingt-deux ans, se leva et parla en ces termes :

« Monsieur le président, au début de nos difficultés avec l'Angleterre, alors que nous vivions sous la menace d'un danger imminent, nous adressions chaque jour, dans cette même salle, des prières à Dieu pour implorer sa protection. Nos prières ont été entendues, nos vœux ont été gracieusement exaucés. Nous tous qui avons pris part à la lutte, nous avons été plus d'une fois frappés des marques multipliées de la Providence divine en faveur de notre cause. C'est à cette douce Providence que nous devons le bonheur d'être réunis en paix

pour conférer des moyens qui assureront dans l'avenir la prospérité nationale. Mais aujourd'hui, n'oublions-nous pas ce puissant Ami, ou croyons-nous n'avoir plus aucun besoin de son assistance? Ma carrière est déjà longue, messieurs; plus je vis, plus je trouve convaincantes et nombreuses les preuves de cette vérité que *c'est Dieu qui gouverne les affaires humaines*. Si un roitelet ne peut tomber à terre sans que Dieu le sache, est-il présumable qu'un empire pourra s'élever sans son aide? Les Livres sacrés nous instruisent « qu'en vain l'homme « bâtit, si Dieu ne met la main à l'œuvre. » De cela je n'ai aucun doute, messieurs; et de plus je crois encore que sans le secours d'en haut nous ne réussirons pas mieux que les architectes de Babel; nous serons divisés par nos intérêts de clocher, par de misérables considérations de partis; nos desseins seront confondus, et nous deviendrons nous-mêmes le reproche et la risée des âges futurs. Après nous, et c'est là le pire, le genre humain, ayant sous les yeux notre malheureux insuccès, désespérera d'établir jamais un gouvernement d'après les lois de l'humaine sagesse, et en laissera le soin au hasard, à la guerre, à l'ambition. En conséquence, permettez-moi de proposer que désormais des prières, à l'effet d'obtenir l'assistance et la bénédiction de Dieu sur nos délibérations, soient faites ici chaque jour au début de nos séances, et qu'un ou plusieurs membres du clergé de cette ville soient priés de remplir cet office sacré. »

Le Canada, que Mgr Carroll cite au nombre des causes qui influèrent sur la condition des catholiques aux États-Unis, joua en effet un grand rôle dans cette question. Cette riche colonie, que la France religieuse du dix-septième siècle fonda, soutint de ses deniers et de son dévouement, et que la France de Louis XV ne sut pas défendre contre l'ambition de l'Angleterre, eut cette étrange destinée de devoir la très-grande liberté civile et religieuse dont elle jouit depuis un siècle au vif désir que les États-Unis conçurent, dès le début, de l'annexer, et à la frayeur non moins vive que la Grande-Bretagne a toujours eue de la perdre. Lorsqu'en 1763 la France eut cédé le Canada à l'Angleterre, la première politique du vainqueur fut de traiter cette province en pays conquis. Les Canadiens français furent privés de leurs droits religieux et civils, les grandes propriétés confisquées, les droits seigneuriaux abolis. Mais à peine les colonies anglaises eurent manifesté leurs premières velléités d'indépendance, cette politique persécutrice changea. La crainte de voir le Canada mécontent unir sa cause à celle de l'insurrection voisine lui fit rendre toutes ses anciennes franchises. Le décret de Québec, signé en 1774, à la veille du mouvement américain, restituait aux Canadiens leurs lois et coutumes françaises et rétablissait le culte catholique dans tous ses droits et priviléges.

Le secret mobile de ces concessions ne pouvait échapper au Congrès américain, déjà réuni. Croyant, ou feignant de croire, que l'arrière-pensée de l'Angleterre était de lever une armée de Canadiens pour s'en servir contre les colonies révoltées, le Congrès ne put retenir l'expression de sa colère, et, dans une adresse au peuple anglais où il énumérait ses griefs contre la métropole, il faisait appel aux plus mauvaises rancunes religieuses, en disant : « Rien n'égale notre stupeur de voir un parlement anglais *établir* de son plein gré au Canada une religion qui a noyé les Iles-Britanniques dans un déluge de sang, et répandu l'impiété, le fanatisme, la persécution, le meurtre et la rébellion à travers le monde entier. » Ce langage, même en faisant la part du dépit qui l'inspirait, fait assez voir où étaient alors les vrais fanatiques, et quelle justice les catholiques américains pouvaient attendre de pareils hommes, si les événements politiques ne fussent venus à leur aide.

Quoi qu'il en soit, le Congrès ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'il avait commise en blessant aussi profondément la foi religieuse des Canadiens au moment même où il lui importait le plus de s'attirer leur sympathie, et, peu de mois après son adresse au peuple anglais, il parlait aux Canadiens un tout autre langage, et leur disait, en leur demandant leur alliance : « Nous connaissons trop bien le sentiment libéral qui distingue votre nation pour supposer que la différence de croyances religieuses pourrait nuire à votre cordiale amitié pour nous. Vous n'ignorez pas, en effet, combien le pur amour de la liberté élève ceux qui s'unissent pour sa cause au-dessus de ces étroites misères. Les cantons suisses nous en offrent un mémorable exemple : leur Union, composée d'États catholiques et protestants, jouit néanmoins d'une parfaite paix et concorde, et, leur inspirant un égal courage pour la défense de leur liberté, les rend assez forts pour défier et repousser toute agression tyrannique contre leurs droits. Saisissez l'occasion que la Providence vous offre : vous êtes libres, si vous suivez en ce moment la voix du devoir. Mais ce labeur est au-dessus des forces de l'homme isolé. Vous n'êtes qu'un petit peuple, comparé à ceux qui vous ouvrent les bras et vous invitent à leur alliance. L'inique traitement de Boston par la Grande-Bretagne a été douloureusement ressenti par toutes les autres colonies, de la Nouvelle-Écosse à la Georgie. Votre province est le seul anneau qui manque à la chaîne de cette noble et invincible union. Rapprochés par la nature, c'est à vous maintenant à unir à la nôtre votre destinée politique. Notre propre intérêt nous fait une loi de ne jamais vous abandonner ou vous trahir. Le bonheur d'un peuple dépend inévitablement de sa liberté, et de l'estime qu'il en fait. Le prix et l'étendue des avantages qui vous sont offerts sont im-

menses. Fasse le ciel que vous n'attendiez pas à apprécier de tels bienfaits l'heure où ils vous auront dit pour jamais adieu ! »

Ces paroles, dans les circonstances présentes, semblaient dictées par un sentiment trop peu désintéressé et trop peu sincère, lorsqu'on les rapprochait de l'adresse au peuple anglais, pour inspirer grande confiance aux Canadiens. Ils ne répondirent rien à cet appel et ne montrèrent aucun empressement à se soustraire à la domination anglaise, qui, depuis le décret de Québec, leur était rendue aussi douce, aussi favorable que possible. Lorsqu'en 1775 une armée américaine, ayant à sa tête le vaillant et chevaleresque Montgomery, envahit le Canada, battit les Anglais et s'empara de Montréal, les Canadiens, traités par le vainqueur avec respect et courtoisie, reçurent ces marques de bienveillance avec plus de froideur que de gratitude. Le « pur amour de la liberté » n'avait pas encore appris à cette race fidèle à changer de sentiments et de culte politique avec la fortune inconstante des batailles. Ces vieux Bretons, d'humeur lente, mais tenace, disaient dans leur franc langage : « Notre drapeau, à nous autres, ce n'est pas le drapeau américain, c'est le drapeau anglais. » *Notre religion*, *notre langue*, *nos lois*, ces trois mots de la devise canadienne, la politique anglaise en avait fait une réalité. Ils étaient catholiques et Français par la langue et les coutumes : devaient-ils quitter le certain pour l'incertain? Rien ne put les faire sortir de cette attitude de spectateurs indifférents à la querelle de leurs voisins.

Cependant ce n'était pas une guerre d'invasion et de conquête que voulait le Congrès, mais bien un mouvement libéral et insurrectionnel du Canada contre l'ennemi commun, l'Anglais. Pour y réussir, on pensa que les paroles et l'action diplomatique feraient mieux qu'une armée. Le Congrès envoya donc une ambassade au Canada, composée de Benjamin Franklin et de deux catholiques du Maryland, Charles Carroll de Carrolton et Chase. Il pria le P. Jean Carroll, le futur évêque, de s'adjoindre à eux et d'agir sur le clergé, dont il n'ignorait pas l'influence prépondérante sur le peuple. L'ambassade partit de New-York le 2 avril 1776 et n'arriva à Montréal que le 29 du même mois, mettant vingt-sept jours à faire un voyage que l'on accomplit aujourd'hui entre le lever et le coucher du soleil. Franklin réunit les principaux citoyens de la ville, pendant que le P. Jean Carroll essayait d'entrer en relations avec le clergé. Mais l'un et l'autre échouèrent dans leur mission, Franklin se heurtant contre une indifférence défiante, et le prêtre contre une interdiction absolue de l'évêque de Québec à son clergé d'avoir aucun rapport avec lui..

Il peut paraître étrange de voir un prêtre, un ex-jésuite, un futur évêque, accepter de faire partie d'une ambassade dont le but avoué

était de gagner les Canadiens à la cause américaine, en les détachant de l'obédience anglaise. Mais, sans entrer dans la question de savoir si le Canada, cédé depuis douze ans seulement à l'Angleterre en vertu d'un droit plus que douteux de la France; si le Canada catholique, soumis par force à un pouvoir protestant qui n'avait cessé de persécuter sa victime que devant l'imminence d'un danger politique, n'était pas en droit de revendiquer son autonomie, de se déclarer indépendant, ou de s'annexer, si bon lui semblait, à ses puissants voisins, il suffit de dire, avec le biographe du premier évêque de Baltimore, que le P. Carroll n'avait pas accepté la mission de tenter d'ébranler la fidélité des Canadiens aux maîtres que la conquête leur avait donnés, mais simplement d'obtenir d'eux la neutralité dans les hostilités avec la Grande-Bretagne. Les catholiques américains, spécialement ceux du Maryland, à peine affranchis du joug des Églises établies, craignaient avec raison, dans l'éventualité d'une armée de Canadiens envoyée contre les colonies insurgées, de voir se réveiller plus impitoyable le fanatisme de leurs persécuteurs, et de perdre à jamais l'espérance de posséder leurs droits religieux et civils. Cette considération, qui intéressait la foi plus encore que le patriotisme, avait déterminé la démarche du prêtre catholique, et mettait sa conduite à l'abri de tout reproche.

Une autre question plus délicate, et qui se lie de plus près à l'objet de cet article, est de savoir ce qui serait advenu de l'Église canadienne si les ambassadeurs marylandais eussent réussi à l'entraîner dans les destinées de leur propre pays; s'il y eût eu perte ou profit, avantage ou désavantage pour elle. La réponse à cette question doit être un verdict favorable ou défavorable au régime de la liberté religieuse en présence des Églises privilégiées, et les éléments de cette étude comparée se trouvent dans la situation présente des deux Églises américaine et canadienne. La comparaison ne saurait être faite dans de meilleures conditions. Voici deux Églises juxtaposées, vivant dans le même pays, au milieu d'une population protestante de race anglaise; l'une protégée, l'autre ne jouissant d'aucun privilége, et soumise en tout au niveau de la loi commune : quel sera le résultat? Lorsqu'on compare, au point de vue des faits pratiques, extérieurs et sensibles, l'état présent de ces deux Églises, on est frappé de contrastes surprenants dont la raison n'apparaît pas au premier coup d'œil. D'un côté, au Canada français, dont les deux grands centres sont Québec et Montréal, une Église ancienne, fondée par un pays catholique, par des hommes d'une sainteté éminente, avec des éléments choisis; un clergé nombreux et modèle, nourri des maximes et des exemples de Saint-Sulpice; une population simple, homogène, croyante et fidèle, transplantée de la France il y a deux siècles, et

prise à ses provinces les plus religieuses; élevée, depuis cette époque, avec tout le soin, le zèle et le dévouement d'un clergé tout-puissant, libre de son action, et, je ne saurais assez le redire, parfaitement exemplaire; une population mise à l'abri des doctrines rationalistes et impies du dernier siècle, et qui par suite a pu préserver aisément sa littérature et ses théâtres du souffle irréligieux et immoral du siècle présent; des institutions de tous genres pour l'éducation et la charité, riches, bien dotées et pourvues; un gouvernement qui met sa politique à se montrer et à se faire sentir le moins possible; qui, peu d'années après la conquête, rendait au clergé ses biens, ses bénéfices, ses titres, ses priviléges, sanctionnait de son autorité la perception légale des dîmes par le curé et des taxes par le seigneur, ce double titre se trouvant parfois réuni dans la même personne; cet état de choses durant depuis un siècle, sans que nos révolutions d'Europe aient eu pour effet de le modifier d'une manière sensible. D'un autre côté, aux États-Unis, une Église relativement nouvelle, si l'on considère l'époque très-peu reculée — cinquante ans à peine — où elle a commencé à prendre son essor; un clergé insuffisant par le nombre, et je dois le dire avec franchise, par les talents acquis; au-dessous de sa tâche, sous ce rapport, non par défaut de zèle ou d'aptitude, mais par défaut de temps; un clergé pauvre, sans ressources régulières autres que celles des bancs de ses églises et des honoraires de son service pastoral; ayant tout à créer de ses deniers : églises, presbytères, écoles paroissiales, asiles, hôpitaux, maisons religieuses; un clergé sans unité nationale, venu principalement d'Irlande, d'Allemagne, de France et de Belgique, s'amalgamant tant bien que mal avec le clergé indigène, ne s'entendant pas toujours parfaitement avec lui sur toutes les questions, une population rassemblée, comme le clergé, des quatre vents du ciel : l'Irlandais à la foi robuste et invincible, mais d'une tempérance moins solide et trop facile à ébranler; l'Allemand, plus sobre, travailleur, économe, mais exclusif, ennemi de la fusion, et se faisant dans les prairies de l'Illinois une petite église sur le modèle de celle de son village de Souabe ou de Bavière, où il lui faut sa langue, ses chants, ses prêtres, ses cérémonies à lui; l'Américain du Sud, démocrate jusqu'aux ongles et un peu esclavagiste; l'Américain du Nord, républicain modéré, croyant naïvement que Dieu a créé le monde entier pour l'Amérique, s'irritant et se fâchant si l'on se permet d'en douter devant lui : tous ces catholiques, plus séparés par leur génie national, leur esprit de province, leur tempérament, leurs coutumes, que par les degrés de latitude et les déserts encore inexplorés de leur vaste continent; généralement sans fortune, sans influence, comme catholiques, sur les affaires publiques, et n'en voulant prendre au-

cune; libres, il est vrai, dans l'exercice de leur foi et le développement de leurs œuvres, mais aussi libres pour le mal qu'ils le sont pour le bien; sollicités par des courants dangereux de passions politiques, de franc-maçonnerie et de fanatisme protestant : tel est l'aspect extérieur des deux Églises canadienne et américaine.

Or, lorsqu'on les regarde à l'œuvre et qu'on interroge leurs signes de vie, on remarque entre elles avec surprise une différence sensible. D'une part, au Canada, une foi réelle, mais une foi d'enfant élevé au milieu des siens, vivant sous l'œil vigilant de son pasteur. Dans l'atmosphère chrétienne de son village ou de sa cité, le Canadien reste fidèle à ses croyances et à ses pratiques; transporté hors de son pays et de ses habitudes, sa foi trop souvent fléchit et meurt. Sur quinze cent mille Canadiens français, on en compte cinq cent mille établis aux États-Unis, ou y travaillant temporairement pour y gagner de plus forts salaires. Cette émigration, de l'aveu de tous, est fatale à leur foi. Il semble que la religion leur apparaisse comme une affaire de famille, d'habitudes domestiques et de climat, excellente chez soi, mais de moindre importance au dehors. L'émigration leur produit l'effet d'étourdissement d'un jeune homme jeté subitement des murs de son collége dans le bruit et les plaisirs du monde. Sans force contre lui-même, le Canadien se trouve plus faible encore contre les exemples, les sophismes, les séductions du dehors. Foi d'enfant, je le répète, plante exotique incapable de prendre racine dans un autre sol que le sien et de supporter une autre température que celle de son soleil.

De plus, cette foi n'a pas de rayonnement. Rien de plus rare que d'entendre parler d'une conversion au Canada. Les Anglais et les protestants y sont nombreux. A Montréal en particulier, tout le grand commerce est entre leurs mains; ils ont sous les yeux le culte catholique dans toute sa splendeur. Pourquoi donc les conversions y sont-elles sans aucune comparaison moins nombreuses qu'aux États-Unis? Pourquoi les protestants envoient-ils si rarement leurs enfants aux colléges et pensionnats catholiques, tandis qu'ils le font tous les jours aux États-Unis? Pourquoi le catholicisme exerce-t-il si peu de prestige au Canada sur les dissidents, et les laisse-t-il dans un état de défiance, de vieux préjugés et d'antipathie prononcée? Pourquoi le protestantisme canadien n'est-il pas encore entré dans la voie de rapprochement signalé par le mouvement d'Oxford en Angleterre, par le ritualisme en Amérique? En un mot, pourquoi d'un côté l'état stationnaire, des croyances languissantes, et sans prise sur les mœurs publiques et privées, nul épanouissement, nul progrès, nul prosélytisme, et de l'autre, la vie, le mouvement, l'activité, l'extension?

Quelle ardeur et quelle fièvre de zèle dans cette jeune Église d'Amérique, si incomplète encore, si inexpérimentée! Quel dévouement et quelle intelligence à préparer l'avenir, à sauver les générations nouvelles et à les gagner à l'orthodoxie! Le fait le plus saillant et le plus éloquent dans cet ordre d'idées est, sans contredit, l'empressement des institutions catholiques à ouvrir leurs colléges et leurs académies aux enfants protestants des deux sexes, pour l'enseignement secondaire, et la confiance illimitée des familles protestantes dans cette éducation donnée par des prêtres, des religieuses et religieux. Dans la plupart des colléges et pensionnats de l'Union, les enfants protestants des deux sexes comptent pour un nombre égal, et quelquefois supérieur, à celui des enfants catholiques. Ils ne sont reçus qu'à la condition expresse de suivre tous les exercices religieux de la maison. Ils assistent aux prières du matin et du soir, à la messe, aux instructions données par le prêtre; les supérieurs s'engagent seulement à ne faire aucune démarche directe pour attirer les élèves à la foi catholique. Le résultat d'un pareil système sur la masse des enfants est facile à prévoir : un certain nombre reçoivent le baptême pendant le cours de leurs études, du consentement des parents; d'autres, plus nombreux, renvoient l'accomplissement de cet acte au temps où ils jouiront de leur pleine liberté; la grande majorité, on pourrait dire l'unanimité, perdent les préjugés de l'éducation de famille, apprennent à lire l'Évangile de vérité et d'amour dans la vie pure et dévouée de leurs maîtres, et seront tout préparés un jour à se soumettre à son empire lorsque sonnera l'heure de la grâce décisive. Ce n'est pas le lieu de dire les causes diverses qui poussent les Américains à confier l'éducation de leurs enfants aux prêtres et aux couvents, de préférence aux institutions protestantes, et à fonder ainsi de leurs propres mains l'avenir catholique des États-Unis; il nous suffit de donner ce fait en témoignage incontestable du prestige du catholicisme aux yeux des dissidents, d'un prestige qui n'existe au même degré nulle part ailleurs.

C'est cette universelle faveur qui explique le mouvement de conversions à la foi catholique. Le jugement pratique de l'Américain, uni au sens religieux qui distingue sa race, lui démontre plus évidemment tous les jours la séve divine, l'irradiation surnaturelle de l'unité romaine. S'il ne croit pas encore, il ne fait nulle difficulté d'avouer qu'entre toutes les religions il y en a une qui tient une place à part; qui seule inspire les vertus dont le ministre marié n'a pas la force; qui produit les dévouements surhumains, héroïques et persévérants; qui seule fait asseoir la félicité au foyer domestique et affermit la société sur des bases et des principes solides. C'est celle qu'il voit à l'œuvre, qu'il a sous les yeux chaque jour, et qu'il peut com-

parer avec les pâles copies qu'en a faites l'hérésie. C'est de ce peuple surtout qu'il faut redire la parole divine : « Levez les yeux et voyez à l'horizon les moissons blanchissantes qui appellent l'ouvrier. Le fruit mûr pend à l'arbre : il suffit de tendre la main pour le cueillir. » Il ne se donne pas une mission, il ne se fait pas une visite d'évêque dans son diocèse qui ne soient marquées par des retours plus ou moins nombreux à l'unité. Dans le seul diocèse de Baltimore il y a eu l'année dernière quatre cent quatre-vingt-une conversions. Grâce à la cordialité des relations entre catholiques et protestants, grâce aussi aux mariages mixtes très-fréquents, et qui tournent généralement à la conversion de la partie protestante, le catholicisme est mieux connu. Le jour où il le sera tout à fait, le protestantisme, sinon l'indifférence, aura disparu ; car l'unique obstacle à la foi n'est pas l'hostilité, c'est le préjugé et l'ignorance.

Aussi tous les efforts de la prédication catholique sont-ils tournés contre cette ignorance de nos dogmes. Les prêtres des États-Unis ne font guère dans leurs sermons que de la polémique ; non de la polémique d'agression, mais d'exposition. Ils prouvent par l'Écriture et la tradition les vérités niées ou dénaturées par le protestantisme; leurs moindres prônes ont une allure militante qui révèle une religion sans cesse en alerte et aux prises avec l'ennemi. Ils veulent que leurs fidèles connaissent les raisons de leur foi et sachent la défendre contre ceux qui l'attaquent. La foi américaine est une foi armée pour le combat, comme la foi canadienne est une foi inhabile à la lutte. Les émigrants catholiques, venus d'Irlande et d'Allemagne, demeurent généralement fidèles à leurs croyances, et forment des églises florissantes, pleines de vie, d'union et de charité. L'Irlandais, façonné de longue main à la lutte dans les souffrances de son Église natale, n'éprouve aucune surprise devant l'étalage extérieur du protestantisme américain ; sa foi est aguerrie et cède très-rarement aux influences du prosélytisme hétérodoxe. Un membre éminent du parlement anglais, M. Maguire, député d'Irlande et catholique, avait souvent entendu répéter autour de lui que ses compatriotes perdaient généralement la foi dès qu'ils arrivaient en Amérique. Curieux de se rendre compte par lui-même de la vérité de cette assertion, il fit, il y a deux ans, une sorte d'enquête sur les lieux. Il parcourut l'Amérique entière, depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à la Nouvelle-Orléans, puis il consigna dans un livre le résultat de ses recherches [1]. Il constate au contraire que la grande masse des émigrants irlandais reste fidèle à sa foi ; que leur premier souci, dans un *setlement* nouveau, est de se bâtir une église et de se pourvoir

[1] *The Irish in America*, by Maguire, M. P. New-York, 1868.

d'un pasteur; que leur attachement inébranlable à la foi et leur générosité proverbiale sont à l'Église des États-Unis un secours évidemment providentiel. Le danger pour eux n'est pas dans l'hérésie, ni dans l'oubli des pratiques religieuses : il est dans les habitudes d'intempérance ordinaires aux grandes villes. Les fermiers irlandais, voués aux travaux des champs, sont d'une conduite irréprochable, et arrivent promptement à une honnête aisance.

Il y aurait beaucoup à dire encore au sujet de cette comparaison des deux Églises américaine et canadienne; mais cela suffit, je pense, à montrer que, soit au point de vue de la solidité des croyances, soit au point de vue de la force d'expansion et d'attraction, l'avantage demeure incontestablement aux catholiques des États-Unis. Maintenant, quelle est la raison de ce fait? Je la dirai, au risque d'étonner, peut-être même de scandaliser d'honnêtes esprits : c'est que l'Église du Canada est une Église de privilége, tandis qu'aux États-Unis c'est une Église de liberté égale pour tous. Lorsqu'une seule et même religion domine excusivement dans un pays, l'État, on le comprend, peut avoir intérêt à maintenir cette possession et à la défendre contre l'invasion de l'erreur étrangère. C'est alors la paix à l'intérieur, une paix salutaire et parfaitement légitime. Mais lorsque, de fait, la vérité ne règne plus seule; que l'erreur a droit de cité comme elle, que ses temples se mêlent partout aux sanctuaires du Dieu vivant, alors l'état naturel, c'est la lutte, lutte de doctrines par la parole, par l'influence sur les âmes, par toutes les armes que le Christ a données à son Église. S'il plaît alors au pouvoir civil de protéger la vérité par ses moyens à lui, assurément il en a le droit; mais il n'arrivera fatalement qu'à produire une paix factice, une paix extérieure et à la surface. L'État ne peut rien, surtout aujourd'hui, contre les mille voies ouvertes à la parole et à la presse pour atteindre les âmes. En apparence, ce sera le règne de l'ordre; en réalité, et dans les profondeurs de la conscience, ce sera le désordre, le doute, l'infirmité, la souffrance. Au lieu d'avoir des soldats préparés à la lutte, la vérité n'aura que des enfants et des défenseurs inexpérimentés : au premier choc ils feront défection. N'est-ce pas là précisément l'état de l'Église au Canada? Le gouvernement anglais, par intérêt politique, protége le catholicisme, non pas, il est vrai, au point d'en faire une religion d'État, assez cependant pour lui assurer une sécurité relative au for intérieur et extérieur. De là cette étrange anomalie d'un pays où les protestants sont partout mêlés aux catholiques, sans que la lutte entre eux, si elle existe, ait pris des proportions sensibles et qui approchent de la polémique ardente des États-Unis. De là, si je ne me trompe, les défaillances nombreuses des Canadiens émigrants dont

nous sommes les tristes témoins aux États-Unis. Élevés en serre chaude, ils s'étiolent au grand soleil de la liberté pour tous.

Le privilége de l'Église canadienne se manifeste encore et surtout dans la tenure féodale des propriétés religieuses. Avant la cession du Canada, les biens fonciers étaient entre les mains des seigneurs et du clergé. L'île presque entière de Montréal, par suite de circonstances qu'il serait trop long de rappeler, appartenait à la Compagnie de Saint-Sulpice, qui en possède encore aujourd'hui une grande partie. Les lois et coutumes de la province de Paris d'avant la Révolution régissaient la propriété territoriale au Canada. Depuis la conquête, le gouvernement anglais a maintenu l'ancien état de choses, reconnu les droits des grands propriétaires, et soutenu de son autorité les lois françaises alors en vigueur entre tenanciers et seigneurs. En vertu de ces lois et coutumes, le curé perçoit la dîme sur les grains de ses paroissiens [1], et le seigneur une redevance annuelle sur ses tenanciers [2]. Il en résulte qu'un protestant, par exemple, pour acquérir des terres à Montréal, doit se soumettre à une sorte de vasselage vis-à-vis du supérieur de Saint-Sulpice, reconnu comme seigneur. Si adoucie que soit cette dépendance féodale par les mœurs et les lois récentes, il faudrait bien peu connaître la nature humaine pour ne pas comprendre qu'il y a là un froissement d'orgueil du vainqueur devant le vaincu, et que la religion du premier n'en reçoit aucune disposition favorable à se soumettre à la religion du second. Au point de vue du droit, la situation du clergé canadien est inattaquable; mais au point de vue de l'intérêt religieux, il est permis de douter s'il n'y eût pas eu profit pour l'Église à renoncer, non à ses biens, mais aux coutumes féodales en vertu desquelles elle les tient.

Que serait-il advenu du Canada si l'ambassade de 1776 eût réussi? Le Canada serait aujourd'hui un État de l'Union américaine, État libre et indépendant, qui se serait donné une constitution nouvelle comme les autres colonies. Les anciennes formes féodales eussent disparu, mais la grande position territoriale des catholiques fût demeurée la même. L'esprit d'initiative hardie de l'Américain eût pénétré plus vivement l'élément canadien, un peu lent et routinier; la propagande protestante y eût réveillé le zèle, fortifié les croyances, et formé des chrétiens tels que les veut l'état présent des sociétés nouvelles. De quel puissant secours n'eût pas été l'Église canadienne

[1] La dîme est la 24e partie de la mesure en usage au Canada.

[2] D'après une loi toute récente, les tenanciers sont libres de racheter la taxe annuelle par une somme une fois donnée, et leurs terres cessent alors d'être grevées d'aucune servitude.

à l'Amérique, avec ses traditions religieuses, son admirable clergé, ses institutions charitables, sa population si catholique, après tout, régénérée et vivifiée par la lutte ! Aujourd'hui, son influence sur l'Église américaine est nulle. En dépit du rapprochement des frontières, le Canada reste isolé des États-Unis par un abîme. Ce sont deux mondes, l'ancien et le nouveau, qui se regardent et se jalousent, dans l'expectative de l'heure prochaine où le plus fort absorbera le plus faible, et le contraindra de subir la loi qu'il a refusé d'accepter librement.

Cette digression ne nous a pas éloigné sensiblement de notre sujet. Elle aura servi à faire mieux comprendre l'intérêt politique des colonies soulevées à gagner à leur cause les Canadiens français, alors que l'issue de la lutte était encore incertaine, et à inscrire le principe de la liberté de conscience sur le drapeau autour duquel elles invitaient leurs voisins du Nord à venir se ranger. Le sentiment patriotique avait appris la tolérance religieuse et la justice à ceux qui, la veille encore, se faisaient gloire du titre de persécuteurs. Un des premiers soins du colonel américain Hazen, qui commandait à Montréal, était de rendre aux jésuites de cette ville leur maison, convertie en prison par les Anglais, et de donner aux catholiques en toute occasion les marques de sa bienveillance et de sa sympathie.

Ce ne furent pas seulement les *Français du Nord*, comme on appelait alors les Canadiens, qui favorisèrent le retour à la liberté religieuse en Amérique; la France elle-même, la France de Louis XVI et de Lafayette, y contribua puissamment. C'est son intervention dans les affaires américaines, ce sont ses secours d'hommes, d'argent et de généraux qui donnèrent la victoire à Washington et une patrie à ses soldats. La reconnaissance, l'intérêt, la politique faisaient aux États-Unis une loi de s'en souvenir, et de ne plus persécuter chez eux la religion de leurs sauveurs. Admirable destinée de la fille aînée de l'Église, qui, toujours fidèle à sa mission providentielle, même en ses plus mauvais jours, sut arracher l'élite de la noblesse française, à l'atmosphère corrompue de la cour et de la littérature d'alors, pour la jeter, par delà l'Océan, dans les hasards d'une guerre héroïque, et lui donner la gloire de coopérer au plus fécond établissement de la liberté civile, politique et religieuse des temps présents, comme elle saura quelques années plus tard, en pleine Terreur, envoyer encore à cette jeune Église renouvelée l'élite de ses prêtres, de ses religieux et de ses pontifes !

Quelle fortune pour Washington de compter dans son armée des engagés volontaires et des généraux qui s'appelaient le chevalier Fleury, le comte de Brancas, le baron de Kalb, le duc de Lauzun-Biron, le vicomte de Noailles, le marquis de Chastellux, le comte d'Estaing,

le comte de Rochambeau, Berthier, celui qui fut plus tard le maréchal Berthier, et tant d'autres; mais avant tout, le marquis de Lafayette, l'aide de camp et l'ami de Washington, le confident de ses plans les plus secrets, le héros de cent faits d'armes, où la bravoure du soldat s'alliait à la prudence du général, le nom resté le plus populaire et le plus aimé, après celui de Washington, dans la légende de l'épopée américaine! Tout manquait aux milices levées à la hâte dans les différents États : l'instruction militaire, la discipline, l'équipement, l'argent, les chefs. Le génie de Washington fut de tenir la campagne, de harceler l'ennemi, de le fatiguer par des alertes continuelles sur des points éloignés, sans exposer, dans une bataille en règle, ses petites bandes de volontaires à une armée supérieure en nombre, en expérience militaire, en matériel de guerre, en vaisseaux, jusqu'au jour où se sentant assez fort, grâce aux secours venus de France, il put prendre l'offensive et porter un coup décisif. Il fut bien, comme on l'a surnommé, le Fabius américain.

Tous ces jeunes gentilshommes et ces vétérans des armées royales se firent gaiement les instructeurs militaires des fermiers transformés en soldats. L'un d'eux surtout, le baron Steuben, rendit sous ce rapport des services signalés. Allemand d'origine, aide de camp de Frédéric pendant sept ans, rompu à la tactique militaire d'Europe, il se trouvait à la cour de Versailles en 1778, ennuyé de ses loisirs, lorsque le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre de Louis XVI, le pressa fortement d'aller mettre son épée et son expérience au service de l'Amérique. Il partit, s'offrit à Washington comme engagé volontaire, et fut nommé peu après inspecteur général de l'armée. Bientôt tout changea d'aspect; ce n'était partout qu'écoles du maniement des armes, évolutions, manœuvres, attaques simulées. Bon cœur sous la brusquerie qui plaît tant au soldat, il s'occupait dans les moindres détails du bien-être de l'armée, veillait à la qualité de la nourriture, au bon état des effets d'habillement et de campement, visitait les malades, organisait les ambulances. Aidé de sous-inspecteurs choisis parmi les officiers français, il transforma l'armée en peu de mois et la mit en état de faire bonne figure devant la discipline anglaise.

Ce qui manquait le plus à Washington c'était une marine pour tenir tête à la flotte ennemie, maîtresse des côtes. En 1778, la France envoya une escadre, sous les ordres du comte d'Estaing, composée de 12 vaisseaux de ligne, 4 frégates, avec 4,000 hommes de troupes de débarquement. Maltraitée par la mer, et rappelée en France avant d'avoir pu faire grand mal à l'ennemi, cette flotte fut remplacée, deux ans après, par une seconde de 7 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 2 canonnières et 7,000 hommes de troupes, sous les

ordres de l'amiral comte de Rochambeau, lieutenant général des armées royales. Mais ce n'était pas encore assez contre un ennemi deux fois plus fort en vaisseaux et en troupes régulières, et dans l'état d'épuisement où se trouvaient les colonies par six années d'une guerre infructueuse. Le moment était solennel. Il s'agissait de savoir si les colonies allaient retomber sous le joug de l'Angleterre irritée : tout dépendait de la France ; il n'y avait d'espoir de salut qu'en elle. Washington s'en expliquait sans détour au colonel Jean Laurens, ministre du Congrès auprès de Louis XVI (1781). « Aussi sûr que la nuit succède au jour, soyez certain, mon cher Laurens, que l'avenir ne saurait rendre que plus évidente l'impossibilité de continuer la guerre sans le secours que vous avez mission d'obtenir. Sur mon honneur d'honnête homme, sur la foi du général qui porte la responsabilité de l'issue de la guerre présente, je vous affirme, et c'est là mon opinion très-arrêtée, que, sans le secours de l'étranger, nos forces actuelles, qui ne sont plus que les débris d'une armée, ne peuvent tenir plus longtemps la campagne, bien moins encore en recommencer une nouvelle. Si la France s'attarde à nous envoyer un secours considérable et immédiat, c'est en vain, dans l'état critique de nos affaires, qu'elle le fera plus tard. Nous sommes sur un abîme, une invincible et absolue nécessité nous y a conduits. Impossible de transporter les provisions des États où elles sont levées aux camps, faute de voituriers qui ne veulent plus travailler sur des bons en papier. En un mot, nous sommes au bout de la corde ; c'est maintenant ou jamais l'heure de notre délivrance. Il nous serait aisé de retourner le jeu de l'ennemi contre lui, si nous avions une flotte supérieure pour tenir la mer, et si la France, en nous avançant l'argent, nous mettait en mesure de prendre l'offensive. La ruine de l'ennemi serait alors certaine, son téméraire plan d'attaque serait la cause de sa perte. Il aurait alors à concentrer ses forces sur quelques points principaux, et à renoncer à tous les avantages qu'il a gagnés dans les États du Sud, ou bien il serait vulnérable sur tous les points. »

Cet appel suprême fut entendu de la France. La même année 1781, Jean Laurens revenait en Amérique avec une somme de 2 millions et demi sur un prêt de 6 millions garanti par le roi. En même temps, le comte de Grasse entrait dans la baie de la Chesapeake à la tête d'une flotte de 28 vaisseaux de ligne et d'une force de 3,000 hommes de débarquement, sous les ordres du marquis de Saint-Simon. Ces bonnes nouvelles furent reçues à Philadelphie, siége du gouvernement fédéral, avec d'inexprimables marques d'allégresse ; la foule se porta sous les fenêtres du chevalier de la Luzerne, ministre de France aux États-Unis, et fit retentir l'air d'acclamations et de

hurrahs pour Louis XVI et les Français. Dès ce moment l'issue de la lutte n'était plus douteuse. Cornwallis, commandant en chef de l'armée anglaise, bloqué dans la rivière d'York par la flotte du comte de Grasse, et se voyant la retraite par terre coupée par les corps combinés de Washington et des Français, se retrancha dans Yorktown et s'y défendit en désespéré. L'attaque et la prise de la ville fut une brillante affaire, où Français et Américains luttèrent de bravoure et d'entrain. Deux redoutes, fortement construites sur des hauteurs, défendaient les approches de la place en prenant les tranchées en enfilade. Une division d'Américains, commandés par Lafayette fut chargée de l'une; la prise de l'autre fut confiée à un corps de Français conduits par le baron de Vioménil. A l'avant-garde marchait le régiment de Gâtinois, sous les ordres du comte de Rochambeau : « Mes gars, leur dit le comte, j'ai besoin de vous ce soir; vous vous souviendrez, j'espère, que tous vous avez servi dans le brave régiment d'*Auvergne sans tache.* » Lafayette, à la tête de ses Américains, fut le premier dans sa redoute. Pendant que le baron de Vioménil s'avançait en bon ordre vers la sienne, il reçut un message de Lafayette lui donnant avis de son succès, et lui demandant où il en était lui-même. « Dites au marquis, répondit de Vioménil, que je ne suis pas encore dans ma redoute, mais que j'y serai dans cinq minutes. » Il y fut, en effet, non sans avoir perdu beaucoup de monde, notamment un tiers du régiment de Gâtinois, qui reçut de Louis XVI, pour cette affaire, le titre de *Royal-Auvergne*. Pendant l'attaque, Washington, debout sur une batterie, suivait avec anxiété les chances du combat. Lorsqu'il vit le drapeau blanc flotter sur la seconde redoute : « Maintenant, dit-il, la besogne est faite et bien faite. Quatre jours après, la place se rendait; toute l'armée anglaise était faite prisonnière, et Cornwallis remettait son épée aux mains de Washington. Ce fut le coup de grâce; les hostilités cessèrent peu de mois après : l'Amérique était sauvée.

La religion gagnait du même coup sa liberté. Il fut facile de juger au spectacle qu'offrait l'église catholique de Philadelphie pendant la messe et le *Te Deum* d'actions de grâces chantés à l'issue de la guerre. Le Congrès tout entier y assistait, ainsi que le sénat et la législature de l'État. Washington était présent, ayant à ses côtés Lafayette et ses principaux officiers. Quel changement dans ce pays, où peu d'années auparavant c'était un crime de dire la messe! Quels préjugés, quel fanatisme étroit et misérable auraient pu tenir devant le sentiment unanime de gratitude pour la nation généreuse qui venait de mettre au service de la jeune république son or, sa flotte et le sang de ses plus nobles enfants! Les catholiques Américains étaient libres; une ère nouvelle s'ouvrait pour eux, et lorsqu'ils

vinrent encore féliciter Washington de son élection à la présidence de la nation que son génie venait de fonder, l'âme grande et noble du *Père de la Patrie* put leur répondre avec vérité : « Vos concitoyens, j'en ai la confiance, n'oublieront jamais la part patriotique que vous avez prise à l'accomplissement de leur révolution; ils n'oublieront pas non plus le secours puissant qu'ils ont reçu d'un peuple ami dont la foi catholique romaine est la religion comme la vôtre. »

III

Mais quelles qu'aient été les raisons politiques et externes qui ont fait octroyer la liberté de conscience aux catholiques, une gloire reste entière aux États-Unis, c'est de n'avoir pas concédé cette liberté religieuse comme une faveur, mais de l'avoir reconnue comme un droit, et d'avoir appuyé ce droit sur l'incompétence absolue de l'État en matière de croyances. C'est là le trait caractéristique de la législation américaine; c'est le point, nous devons le reconnaître, où n'ayant pas eu de modèle chez les anciens peuples, elle n'a pas su trouver encore de complet imitateur. Seule jusqu'à présent, elle a osé dire : le gouvernement ne s'immiscera jamais et en aucun cas dans les affaires de l'Église, et respectera toujours sa pleine et entière liberté. Sa formule ne serait pas : l'*Église libre dans l'État libre;* car, placer l'Église *dans* l'État, c'est, en quelque manière, la subordonner à lui, et c'est là malheureusement le commentaire que donnent aujourd'hui à cette formule tous les gouvernements d'Europe. La formule américaine serait plutôt : l'*Église libre et l'État libre;* et, si elle est bien comprise, ce n'est pas la séparation des deux sociétés, c'est leur union naturelle, leur compénétration mutuelle et normale. L'Église, par le fait qu'elle est libre, exerce sur la société l'action constante, profonde, exclusivement spirituelle qui est dans sa mission divine, et communique à l'organisme social un principe de vie, de paix et de progrès ; l'État, par le fait même qu'il n'entreprend rien sur les droits de l'Église, et reste dans sa sphère civile, se prête, autant qu'il est en lui, à l'accomplissement de toute justice, à la marche de la vraie civilisation chrétienne. Ce principe n'est ni protestant, ni rationaliste : il est catholique. Le rationalisme sépare les deux sociétés pour les diviser et les désunir; le protestantisme les réunit pour subordonner le rôle religieux au rôle civil; le catholicisme les laisse l'une et l'autre dans la plénitude de leurs droits, tout en affirmant la primauté de l'ordre spirituel

sur l'ordre temporel, et en déclarant que dans cette gradation hiérarchique est la vérité, la concorde et la vie.

Dans les pages qui précèdent, nous nous sommes efforcé de montrer que l'établissement de la liberté religieuse ne devait rien au protestantisme qui s'y est opposé de tout son pouvoir, rien au rationalisme qui n'existait alors que dans des individualités isolées et timides, mais qu'il s'est produit comme conséquence naturelle de la revendication du droit de la conscience dans un pays éminemment religieux, mais divisé dans ses croyances; que les catholiques ont revendiqué ce droit comme les dissidents, qu'ils s'y sont appuyés comme les chrétiens des premiers siècles contre le césarisme païen, comme les chrétiens de tous les siècles contre les despotismes de tous noms, et de tous climats. En ce sens, nous avons appelé et nous appelons encore ce droit de la conscience à l'affranchissement de toute contrainte civile, un principe exclusivement catholique.

Nous sommes heureux de trouver cette vue chrétienne de la législation américaine, en ce qui regarde la séparation de l'Église et de l'État, développée par l'un des esprits les plus profonds et des écrivains les plus remarquables des États-Unis. Dans un livre récent sur *la République américaine*, le docteur Brownson, après avoir recherché, à la lumière de la foi catholique et de la raison, les origines du pouvoir dans les sociétés humaines, et signalé les causes qui ont amené, ces dernières années, la guerre civile pour et contre la sécession, en vient à se demander quelle est la mission politique et religieuse des États-Unis. Nous ne pouvons donner place aux considérations qui ont trait à la destinée politique, mais nos lecteurs nous sauront gré, je pense, de citer *in extenso*, sans même pallier de légères exagérations, l'opinion de l'illustre polémiste au sujet de la destinée religieuse et providentielle de son pays.

« La destinée politique des États-Unis est de configurer l'État à l'ordre réel, ou, pour ainsi parler, à l'idée divine de la création; leur destinée religieuse est de rendre praticables et pratiques les relations normales de l'Église et de l'État, de la religion et de la politique, dans la vie d'une nation.

« En fait de gouvernement, les États-Unis n'ont pas à réaliser une théorie politique quelconque. Au contraire, ils réfutent victorieusement toutes les théories politiques, les mettent de côté, et construisent un État sur la réalité, sur les principes éternels et immuables avec lesquels l'homme doit vivre en relation, non sur une théorie, sur une base artificielle, établie par la raison ou la volonté de l'homme. Ils agissent de même à l'égard des théories religieuses. La religion n'est pas une théorie, un système subjectif, une opinion; elle est, dans son objet, un principe, une loi, un fait, et, dans

l'homme, elle est la conformité pratique, à l'aide de la grâce divine, à tout ce qui est universellement vrai et réel. Les États-Unis, obéissant à leur destinée, font table rase des théories religieuses comme des théories politiques, et sont poussés par une force irrésistible à se conformer à l'ordre réel et divin, qui, manifesté dans le dogme chrétien, existe indépendamment de la compréhension et de la volonté humaines, et que l'homme ne peut ni faire ni défaire.

« La destinée religieuse des États-Unis n'est pas de créer une nouvelle religion, ou de fonder une Église nouvelle. Toute religion réelle est catholique; elle n'est ni nouvelle ni vieille, elle est simplement partout et toujours. Notre-Seigneur lui-même ne vint pas fonder une nouvelle Église, ni créer une religion nouvelle; il vint accomplir ce qui avait été prédit, et réaliser, dans le temps, ce qui avait été décrété dans l'éternité. C'est Dieu qui a fondé son Église sur les principes catholiques, c'est-à-dire les principes vrais de tout temps et en tous lieux. Son Église est nécessairement catholique, parce qu'elle est fondée sur les dogmes, et les dogmes sont catholiques, parce qu'ils ne sont autre chose que les principes universels et immuables, ayant en Dieu leur source et leur base, ou bien dans l'acte créateur par lequel il produit et soutient toutes choses. Établie sur des principes éternels et immuables, l'Église ne peut jamais ni vieillir ni passer de mode; elle est l'Église de tous les âges, de toutes les zones, l'Église de toutes classes et conditions sociales. L'homme ne saurait changer ni l'Église ni les dogmes, car ils sont fondés sur la plus haute réalité, sur ce qui est au-dessus de lui, en dehors de sa portée, de son pouvoir. La religion est au-dessus de l'État et indépendante de lui; l'État n'a rien à voir aux affaires de l'Église, à ses dogmes, si ce n'est de les accepter et de s'y conformer, comme il le fait pour les principes et les données de la science, pour la loi mathématique et physique.

« Mais si l'Église, dans sa constitution essentielle et dans ses dogmes, est fondée sur l'ordre divin, est catholique et inaltérable, les relations entre les pouvoirs ecclésiastique et civil peuvent être changées et modifiées selon la diversité des temps et des lieux. Ces relations n'ont pas toujours été les mêmes dans tous les pays et dans tous les âges. Pendant les trois premiers siècles de notre ère, l'Église n'a pas eu de situation légale; elle vivait par tolérance, ou sous le glaive persécuteur de l'État; sous les empereurs chrétiens, elle fut reconnue par la loi civile; ses prélats eurent leur juridiction propre dans les questions qui touchent en même temps au for religieux et au for social; ils furent reconnus comme magistrats civils, dans une certaine mesure, et payés comme tels par l'empire. Sous la féodalité, les évêques reçurent l'investiture comme princes et barons, et for-

mèrent un corps à part dans le royaume. Le pape devint prince temporel, et, à un moment, seigneur suzerain d'une grande partie de l'Europe. Il était choisi, comme arbitre souverain entre les monarques chrétiens, dans les questions litigieuses qui s'élevaient entre eux, et dans leurs démêlés avec leurs sujets. Depuis la chute du régime féodal et l'affermissement des monarchies absolues en Europe, l'Église a été dépouillée d'une grande partie de ses biens temporels, privée presque partout de la participation aux fonctions civiles, et traitée par l'État en ennemie ou en esclave.

« Chez tous les peuples hérétiques ou schismatiques du vieux monde, l'Église nationale est subordonnée strictement à l'autorité civile, comme en Angleterre et en Russie, et n'est que l'esclave de l'État. Dans les autres pays, en France, en Autriche, en Espagne, en Italie, le gouvernement civil se défie de l'Église et lui laisse à peine une ombre de liberté et d'indépendance. En France, chez cette nation décorée du beau titre de Fille aînée de l'Église, les catholiques ne sont pas plus libres, comme catholiques, qu'en Turquie. Toutes les religions y sont libres, dit-on; et, en effet, toutes sont libres, excepté la religion de la majorité des Français. L'empereur croit devoir à son titre de catholique d'accorder à l'Église juste autant de liberté qu'il juge expédient à ses intérêts séculiers. En Italie, en Espagne, en Portugal, au Mexique, dans l'Amérique du Sud, la politique du pouvoir civil est la même, ou pire encore. On peut affirmer hardiment que partout, excepté aux États-Unis, l'Église est entravée arbitrairement par l'État, ou traitée en ennemie. Nulle part l'harmonie et l'union; mais l'antagonisme, au grand détriment de la foi et de la civilisation.

« Il est impossible, lors même qu'il serait désirable, de ressusciter la fusion des deux ordres civil et religieux, prédominante au moyen âge; et quant à la séparation totale de l'Église et de l'État, si elle pouvait être approuvée par Rome, elle ne serait, dans l'état présent des esprits de l'Europe, que la sanction de l'athéisme politique, ou le droit du prince de gouverner selon son bon plaisir, sans aucun souci de la loi divine, de l'ordre moral et de la distinction imprescriptible entre le bien et le mal. Un tel système ne profiterait qu'à l'absolutisme de l'État, et finirait par faire absorber l'ordre spirituel par l'ordre temporel. Aussi le saint-père a-t-il compris la doctrine de l'entière séparation de l'Église et de l'État dans les erreurs condamnées par le *Syllabus* et par l'encyclique du 8 décembre 1864. Nulle part ailleurs qu'aux États-Unis, les peuples ou les gouvernements ne peuvent entendre pratiquement une telle séparation, si ce n'est dans le sens d'une complète émancipation, pour nos intérêts du temps, de la loi divine et de l'ordre éternel. Ce n'est pas

l'union de l'Église et de l'État, — c'est-à-dire l'union, ou plutôt l'identité des principes religieux et sociaux, — qu'il faut chercher à combattre, mais bien le désaccord et l'antagonisme de l'Église et de l'État. Mais cela n'est possible nulle part en dehors de chez nous. Nulle part ailleurs l'État n'est organisé sur des principes catholiques, sur des principes capables d'agir, en vertu de leur propre force, d'accord avec une Église réellement catholique, avec une religion fondée sur l'ordre éternel qui gouverne et domine les relations de tous les êtres. Nulle part ailleurs, il n'est possible à présent de maintenir entre les deux pouvoirs leurs relations normales.

« Mais ce qui n'est pas praticable dans l'ancien monde l'est parfaitement dans le nouveau. Ici, l'État, organisé en harmonie avec les principes catholiques, se trouve en harmonie avec l'Église. Agissant dans des sphères différentes, l'un et l'autre développent et appliquent dans la vie religieuse et sociale une seule et même idée divine. L'Église ne se défie pas de l'État, ni l'État de l'Église. Tous les deux vont d'un même principe à la même fin. Ils s'aident et se complètent l'un et l'autre en vertu de leur propre constitution. L'Église, il est vrai, n'est pas *établie* comme loi civile du pays, et cela n'est pas nécessaire, car il n'y a rien dans l'organisation politique de contraire à son indépendance, ou d'opposé à ses dogmes et à ses canons irréformables. Le besoin d'établir l'Église en religion d'État et de la protéger par des pénalités légales, comme cela se voit encore dans beaucoup de pays, ne saurait exister que dans un état de société barbare ou demi-barbare, où le pouvoir n'est pas établi sur des principes catholiques, où la civilisation n'a que de fausses bases, où ses développements ne tendent pas à l'ordre réel et divin. Lorsque le pouvoir, au contraire, est constitué en harmonie avec cet ordre suprême, il se meut, par le ressort de sa propre nature, dans le sens du catholicisme; et alors une Église établie, ou religion d'État, serait une anomalie, une superfluité. La vraie religion est au cœur de l'État, comme son principe formel et sa vie intérieure. L'établissement extérieur, la reconnaissance légale de l'Église n'ajouterait rien à son pouvoir ni à son efficacité, n'avancerait en rien la piété et la foi, puisque l'une et l'autre, n'étant pas du domaine de la force, doivent, pour être vraies, s'élever du libre arbitre comme un pur encens vers Dieu.

« Aux États-Unis, les religions fausses sont légalement aussi libres que la vraie religion, avec cette différence que les premières, reposant sur des principes de division, de sophisme et de morcellement, sont opposées à l'esprit de l'État, qui tend de lui-même à les éliminer lentement, mais efficacement. La constitution américaine ne reconnait que la religion catholique; elle répugne à toute hérésie,

et aucune secte n'a pu réussir encore à faire entrer ses singularités dans les principes et les lois de l'État. Cette constitution s'adapte, au contraire, à toute vérité religieuse catholique et universelle, et laisse de côté ce qui n'a pas ce caractère pour vivre ou mourir selon le degré de vitalité qui lui est propre. La conscience de l'État est catholique, non *sectarienne ;* aussi la plus large liberté peut-elle être laissée, sans danger, aux religions fausses aussi bien qu'à la vraie : car l'État, par son organisme catholique, ne saurait jamais permettre aux adhérents de l'erreur d'opprimer la conscience des vrais croyants. Avec une Église indépendante et un État qui s'harmonise à ses principes, le catholicisme possède, dans cette double liberté, toute la protection dont il a besoin, toute la sécurité qu'il demande, tout le secours qu'il peut attendre de l'établissement social extérieur et politique.

« Une pareille liberté peut bien n'être pas prudente et sage partout : les peuples ne sont pas tous préparés à en jouir ; tous n'ont pas encore atteint leur majorité. L'Église et l'État doivent prendre les nations comme elles sont, non comme elles pourraient être. On ne traite pas un enfant comme un homme, ou un peuple barbare comme une nation civilisée. L'Église ne peut traiter en hommes libres ceux qui ne le sont pas encore, ni faire appel à la raison de ceux qui n'ont pas atteint son entier développement. Il lui faut adapter sa discipline à l'âge, à la condition, au degré de culture des individus et aux progrès plus ou moins avancés des peuples. Toujours une et immuable dans son essence, son autorité et sa foi, elle modifie sa discipline selon les exigences des temps et des lieux. Beaucoup de ses canons, parfaitement justes et nécessaires à une époque, cessent de l'être à une autre époque ; plusieurs règlements très-convenables à l'ancien monde seraient hors de propos dans le nouveau. Avec le système américain, elle se trouve en présence d'un peuple d'hommes libres, et peut se fier à eux comme tels ; car, pour libres, ils le sont. L'homme libre demande le pourquoi des choses ; il veut une raison à tout, ou bien son obéissance vacille. Dites-lui qu'ainsi l'ordonne l'Église, il n'est pas satisfait ; il voudrait savoir pourquoi l'Église ordonne ceci ou cela. L'esprit arrivé à la pleine maturité n'aime pas l'obéissance aveugle ; et, pour lui, n'avoir d'autre mobile de ses actes que le précepte extérieur, c'est, dans une certaine mesure, obéir en aveugle. Une pareille obéissance, même à l'autorité de l'Église, ne saurait convenir aux esprits élevés dans le système américain, non parce qu'ils sont enflés d'insubordination, mais parce qu'ils estiment que la soumission doit être le *rationabile obsequium* de saint Paul, un acte d'intelligence autant que de volonté et de cœur. Ils sont habitués, dès l'enfance, à demander la raison

des ordres qu'ils reçoivent, à distinguer entre la loi et la personne qui l'exécute. Ils obéissent à Dieu, non à l'homme ; ils ont besoin de voir la raison du précepte dans l'ordre divin, de connaître le motif catholique et intrinsèque des choses, ou bien leur obéissance n'est pas entière, pleine et intime.

« Ce trait du caractère américain n'est pas anticatholique. Une soumission intelligente, libre et volontaire, s'appuyant sur une conviction personnelle, sur une vue claire de sa conformité à la raison, à la justice, à la logique de l'ordre divin, une soumission d'homme libre et non d'esclave, est bien plus en harmonie avec l'esprit de l'Église, et plus agréable à Dieu que la soumission simple et aveugle, et un peuple qui en est capable occupe un plus haut rang dans l'échelle du progrès qu'un peuple gouverné comme un enfant ou une tribu barbare. Il est possible que les nations d'Europe ne soient pas plus préparées à ce régime de liberté religieuse qu'elles ne le sont à la liberté politique. Elles ont été élevées dans l'obéissance à l'autorité personnelle, et ne sont pas habituées à considérer la religion comme ayant ses racines dans l'ordre réel et intrinsèque des choses. Elles ne voient de raison à l'obéissance que dans le précepte externe, et regardent comme impossible d'expliquer ou de comprendre le motif pour lequel le précepte est porté. Elles considèrent l'Église comme une chose à part, et ne voient pas le lien qui unit la raison à la foi. Elles les regardent comme deux forces opposées, plutôt que comme parties intégrantes d'un seul et même tout. Donnez-leur la liberté, et leur foi n'a plus d'autre appui que leur bon vouloir, leurs affections, leurs habitudes, leurs relations, leurs préjugés ; elle n'a pas de racines dans leurs convictions rationnelles, et dès qu'elles viennent à raisonner, elles commencent à douter. Ce n'est pas là l'idéal de la perfection ; mais il ne saurait y être remédié sous aucun régime politique autre que celui des États-Unis. Toutes les constitutions civiles en dehors de la nôtre pèchent par la base, et blessent plus ou moins la logique éternelle; les peuples qu'elles régissent sont donc incapables de recevoir une éducation profondément et strictement ordonnée à la vérité et à l'ordre réel. De là vient que, chez tous ces peuples, l'Église est plus ou moins gênée dans son action et empêchée de réaliser dans sa plénitude l'idée divine qu'elle porte en son sein. Elle fait ce qu'elle peut, dans les circonstances données et avec les éléments qu'elle a sous la main, et s'applique sans cesse à mettre individus et nations en plus intime harmonie avec sa loi divine ; mais sa vie, au milieu du vieux monde, est encore une lutte, un combat [1]. »

[1] *The American Republic*, ch. xv, p. 409 et suiv.

Nous avons tenu à traduire ces pages aussi fidèlement que possible, au risque de faire sourire notre amour-propre national à certaines expressions peu flatteuses pour le *vieux monde*. Si c'étaient là des vérités, elles seraient, il faut en convenir, peu agréables à entendre; mais l'enthousiaste admirateur de la civilisation d'outre-mer nous croit-il sincèrement aussi *barbares* qu'il le dit, aussi emmaillotés dans les lisières de l'enfance? S'adjuger sans façon les premières places aux noces de la civilisation et laisser les sauvages d'Europe s'arranger comme ils pourront des derniers siéges, cela tranche, en effet, sur les idées du vieux monde en fait de modestie, et aurait chance de réussir, si New-York et Boston étaient plus loin de Londres et de Paris et ne donnaient prise à des représailles faciles, qui seraient cruelles, je le crains, à la fibre patriotique si délicate du peuple le plus civilisé de l'univers. Laissons donc les exagérations et les épithètes malsonnantes dont nos amis de la grande république sont vraiment trop prodigues.

Aussi bien la thèse du savant Brownson n'en avait pas besoin. Le fond n'en reste pas moins vrai, et très-honorable à l'Amérique; à savoir que la séparation des deux autorités civile et religieuse, entendue à la manière des États-Unis, n'a rien de contraire aux principes catholiques, et semble même s'adapter mieux à la fin et à l'esprit de l'Église que tous les autres systèmes. C'est là, pour nous, le point décisif de la question. Bien établi, il n'est pas seulement une sécurité pour la conscience des catholiques américains et une garantie de leurs progrès croissants dans l'avenir, il projette encore une vive lumière sur les obscurités qui enveloppent parmi nous le difficile problème des relations de l'Église et de l'État.

L'arbre se juge à ses fruits. Si le principe est bon et même meilleur que d'autres, quels résultats a-t-il donnés? Quel usage l'Église d'Amérique a-t-elle fait de l'entière liberté dont elle jouit depuis près d'un siècle? Où sont ses œuvres, sa vie, son apostolat, ses conquêtes? Tel est le tableau historique que nous aurons à dérouler désormais.

PIERRE DUVAL.

PAUL WYNTER

XXIV [1]

Paul Wynter avait appris par la petite Maggie Brown l'arrivée de M. Brookland à Londres. L'enfant n'avait pu s'empêcher de lui dire le chagrin qu'elle éprouvait de rester seule au château avec mistress Forster, tandis que, de Bolton-Street, il lui eût été si facile de se rendre à Pentonville. Ces communications, que Paul n'avait point provoquées, lui firent éprouver une sorte de joie amère; il lui était interdit de chercher à voir Marguerite, mais vingt fois il se surprit aux environs de sa demeure, espérant l'apercevoir de loin, reconnaître son ombre derrière une fenêtre. Ce soir encore, en revenant de visiter un malade, il avait pris, sans y songer, la route la plus longue, celle qui passait par Bolton-Street, et c'est ainsi qu'il s'était si heureusement trouvé là, lorsque Marguerite, éperdue, était sortie pour chercher du secours.

Hélas! un ennemi terrible menaçait la vie de M. Brookland; une attaque de paralysie enlevait à son corps le mouvement, la voix à son gosier, à son esprit l'intelligence.

La douleur de Marguerite faisait peine à voir. Elle s'était jetée à genoux près du lit :

— Oh! s'écriait-elle, mon père, ouvrez les yeux, regardez-moi! parlez-moi! Mon Dieu! ne me l'enlevez pas, je n'ai que lui au monde!

Paul l'écarta doucement. A ce moment suprême, le médecin ne devait penser qu'à son malade.

— Confiez-moi votre père. Tout ce qu'il est possible de faire pour le sauver, je le ferai, lui dit-il.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 novembre, 10 et 25 décembre 1869.

Rappelée à elle-même par cette voix ferme et douce, elle se retira un peu à l'écart, suivant d'un œil fiévreux les mouvements de Paul, prête à lui venir en aide dès qu'il aurait besoin d'assistance. Il aurait voulu qu'elle quittât la chambre, elle s'y refusa. Un premier coup de lancette ne produisit aucun effet, mais au second le sang jaillit, lentement d'abord, puis avec plus d'abondance. Marguerite supporta sans faiblir la vue de ce sang ; n'était-ce pas le salut du père qu'elle chérissait? Bientôt après, M. Brookland ouvrit les yeux ; son regard s'arrêta sur elle, et un sourire, qui alla jusqu'au cœur de sa fille, entr'ouvrit ses lèvres.

— Il me reconnaît, il me reconnaît ! Mon Dieu, soyez béni !

Un torrent de douces larmes tombait le long de ses joues. Paul l'avertit d'un signe de ne point fatiguer le malade par trop d'émotions ; il l'entraîna hors de la chambre, et d'un ton d'autorité affectueuse, il lui dit :

— C'est à vous qu'il faut songer maintenant, miss Marguerite, si vous voulez être en état de soigner votre père. Vos mains sont froides comme la glace, et vous tremblez de tous vos membres. Otez ces vêtements mouillés et mettez-vous au lit. M. Brookland est hors de danger ; d'ailleurs, je ne le quitterai pas. Je resterai près de lui, si vous voulez me le permettre, jusqu'à l'heure de mes visites du matin.

— Si je veux le permettre ! Je vous en serai reconnaissante aussi longtemps que je vivrai... C'est Dieu qui vous a envoyé vers nous... Mais pourrez-vous nous pardonner jamais ? Il faisait une nuit comme celle-ci quand nous vous avons obligé à quitter Brookland.

— Votre père avait peut-être raison ; personne, du moins, ne saurait l'en blâmer tout à fait, répondit-il, avec son calme sourire. Ne parlez pas de cela, n'y pensez plus. Ce qui est passé est passé. Allez prendre du repos. Comptez que je serai un fidèle garde-malade.

Elle rentra chez elle, mais elle ne put fermer l'œil de la nuit. Était-il donc vrai que son père eût senti les étreintes de la mort, qu'une minute à peine l'eût séparé de l'éternité ? Mais il vivait, ils retourneraient tous deux à Brookland ; elle veillerait tendrement sur lui, plus tendrement qu'elle ne l'avait jamais fait, car, en ce moment d'angoisse, elle se reprochait comme des crimes jusqu'aux moindres oublis, jusqu'aux plus innocentes omissions. Il avait paru triste quelquefois, et ces heures d'ennui, qu'elle n'avait point assez cherché à consoler, pesaient sur sa conscience comme un remords.

Entourée de l'amour de son père depuis son enfance, il ne lui était jamais arrivé encore de songer qu'un jour viendrait où la lumière s'éteindrait dans ces yeux pleins de tendresse, où la voix serait muette, où le cœur cesserait de battre. Elle y pensait, maintenant

qu'elle aurait pu le perdre. Combien le monde serait vide pour elle ! Mais Paul avait dit qu'il était sauvé, elle avait foi dans ses paroles. Alors elle se rappela leur rencontre, et la rougeur lui monta au visage. Était-ce bien elle qui, les cheveux en désordre, courait seule à minuit dans les rues de Londres ? Elle ne s'était inquiétée ni de l'heure, ni des ténèbres ; elle n'avait pas senti le froid, le vent, la pluie ; elle n'avait qu'une seule pensée, le danger de son père. Maintenant qu'elle était calme, elle s'effrayait de sa hardiesse ; ses mains tremblantes se tendaient vers le feu, sans parvenir à se réchauffer ; il semblait que l'air glacé de la nuit eût pénétré jusqu'à la moelle de ses os.

Vingt fois elle alla écouter à la porte de M. Brookland. Tout était calme ; elle croyait même, au milieu du silence, entendre le souffle régulier de Paul se mêler à la respiration agitée du malade. Enfin, l'aube se leva terne et froide. Un épais brouillard rampait le long des maisons ; l'air pesant n'apportait à l'oreille aucun bruit. Marguerite se glissa doucement dans le corridor qui conduisait chez son père ; comme elle approchait, un serviteur sortit de la chambre ; il était chargé de lui dire que Paul allait se retirer, et qu'il souhaitait de la voir avant son départ. Elle se hâta de descendre au salon, où il ne tarda pas à la rejoindre.

— Excellentes nouvelles ! miss Brookland, dit-il en entrant. Notre malade a passé une nuit meilleure que je n'osais l'espérer.

— Que vous êtes bon ! répondit-elle d'une voix émue.

Mais la gratitude fit place au mécontentement ; son cœur se gonfla d'indignation lorsque Paul ajouta :

— Si vous aviez l'obligeance de me dire quel est le médecin de votre père, j'irais le voir pour lui rendre compte de ce que j'ai fait, et remettre en ses mains la continuation du traitement.

— Vous ne ferez pas cela, ce serait indigne de vous ! s'écria Marguerite, qui ne s'attendait pas à une semblable proposition. J'avais tort de croire que vous pouviez oublier, pardonner ; mais je ne vous aurais jamais supposé capable de vous venger ainsi.

— Me venger ! répéta-t-il, surpris de l'orage qu'avait fait éclater un acte de délicatesse exigé par les devoirs de sa profession.

— Sans doute ; quel motif, sinon la rancune, auriez-vous de l'abandonner maintenant ? Le hasard vous a contraint de sauver sa vie ; vous n'auriez pas été un homme d'honneur, si vous aviez refusé vos soins et laissé mourir un vieillard ; mais peut-être, aujourd'hui, regrettez-vous de m'avoir rencontrée. Ah ! monsieur, vous ne traiteriez pas ainsi un de vos pauvres !

— Vous vous méprenez étrangement sur mes intentions. Le hasard, dites-vous, m'a contraint de sauver votre père. Miss Brookland,

je remercie Dieu du fond de l'âme de m'avoir accordé cette faveur. Pour racheter une vie qui vous est si précieuse, j'aurais volontiers donné la mienne.

— Alors, pourquoi voulez-vous déserter votre poste? Ne savez-vous pas qu'il n'est personne au monde qui nous inspire autant de confiance que vous ?

— Je vous répondrai avec toute franchise. Si votre père avait été consulté ; s'il avait pu désigner le médecin qu'il souhaitait d'avoir, pensez-vous qu'il m'eût choisi ?

— Non, sans doute. Mais quand il saura tout, il sera touché de vos soins.

— Je ne le crois pas. Je suis le dernier homme qu'il voulût voir près de son chevet. Il y a beaucoup de médecins à Londres, — des gens de mérite et de réputation — qui s'empresseraient de mettre leur expérience à son service.

— Le veilleraient-ils comme vous ?

— Oui, si la nécessité l'exigeait. Mais peut-être M. Brookland n'a-t-il pas de docteur ; dans ce cas, je vous recommanderai un de mes amis, un praticien fort habile, qui m'instruira chaque jour de l'état du malade.

— Merci, dit Marguerite, qui regardait le brouillard d'un œil distrait.

Paul reprit avec véhémence :

— Vous devez pourtant comprendre que je ne puis profiter d'un hasard pour m'imposer à votre père ; je ne puis courir le risque d'être une seconde fois chassé.

— Vous avez de nous, en vérité, une bien mauvaise opinion, si vous pensez qu'une pareille chose soit possible. Je vous en supplie, monsieur, puisque vous n'avez pas d'autre motif pour refuser vos soins à mon père, continuez à les lui donner jusqu'à ce que, lui ou moi, nous vous laissions libre de les interrompre. Je vous le demande, non comme à un ami, nous avons mérité de perdre votre amitié, mais...

— N'insistez pas davantage, miss Brookland, interrompit Paul, profondément peiné qu'elle ne comprît pas ses scrupules. « Après tout, pensait-il, mieux vaut peut-être qu'il en soit ainsi. » Pourtant l'idée seule qu'elle l'accusait de froideur, qu'elle lui croyait de la répugnance à servir elle ou les siens, lui causait un chagrin profond. Il n'osait le lui dire, car il ne devait y avoir entre eux d'autres rapports que ceux de médecin à client, et il ne voulait pas laisser la conversation sortir de ces étroites limites. Il ajouta donc d'une voix calme :

— Vous avez triomphé de mes scrupules. Aussi longtemps que

vous le souhaiterez, je consacrerai à votre père toutes les heures dont je pourrai disposer. Il a besoin de soins assidus ; je reviendrai le voir dès que j'aurai fini ma tournée à Pentonville. En attendant, je vais vous envoyer une garde-malade.

— Non ! s'écria Marguérite. J'aime mieux le veiller moi-même.

— C'est impossible. Vous n'avez ni la force, ni l'expérience que demande un cas de ce genre.

Il se disposait à partir ; elle l'arrêta doucement.

— Il m'est échappé peut-être des choses qui vous ont fait de la peine. Pardonnez-moi. Vous ne doutez pas de mon amitié, n'est-ce pas ?

Il lui prit la main et regarda son pâle visage. Une seule nuit avait enlevé sa fraicheur. Pauvre fleur délicate ! Si le premier souffle de l'adversité la faisait ainsi pencher sur sa tige, que serait-ce quand les vents furieux fondraient sur elle? Mais, que pouvait-il, pour la préserver du malheur? Quelques paroles échappées aux domestiques, pendant cette nuit de veille, lui avaient appris que le baronnet, loin d'écarter Joël Craig, l'avait au contraire laissé prendre dans la maison une place toujours plus grande. On regrettait qu'il n'eût pas été là, lorsque l'accident était arrivé, pour conseiller les mesures nécessaires et rassurer miss Brookland. La rassurer ! A quel titre? Quel droit en avait-il? Telles étaient les pensées de Paul, tandis qu'il examinait les traits altérés de Marguerite. Il abandonna sa main, murmura quelques paroles d'adieu, et sortit précipitamment.

Pendant toute la durée de la maladie du baronnet, il montra un dévouement infatigable. Quand les facultés engourdies de M. Brookland commencèrent à se réveiller, que la mémoire lui revint, et qu'il reconnut Paul Wynter, il ne fit aucune observation, mais il dirigea sur sa fille un regard interrogateur. Elle lui dit à l'oreille, en quelques mots, comment les choses s'étaient passées. Alors il tira sa main amaigrie de dessous les couvertures, et la tendit à Paul.

Pas une parole ne fut échangée entre eux. M. Brookland accepta ses soins ; il témoignait même du plaisir quand le jeune homme entrait dans la chambre, comme le fait un malade à la vue du médecin dans lequel il a confiance. Mais on eût dit que leurs relations dataient seulement de ce jour : l'ancienne amitié, la scène cruelle qui l'avait rompue, tout semblait oublié ; ni l'un, ni l'autre n'y fit jamais aucune allusion.

L'attaque de paralysie de M. Brookland était pour Joël Craig un prétexte de rendre ses visites plus longues et plus fréquentes ; aussi ne manqua-t-il pas d'en profiter. Jamais, cependant, il ne s'était

trouvé avec Paul. Était-ce hasard ou calcul? Le jeune médecin venait toujours à la même heure, il était facile de l'éviter. Un jour qu'il suivait lentement la rue, après une tournée fatigante, il aperçut une calèche devant la porte de M. Brookland, et il vit Marguerite descendre les marches du perron. Joël Craig l'accompagnait. Il ouvrit la portière, fit monter la jeune fille, transmit ses ordres au cocher, puis, la saluant d'un air respectueux et tendre, il s'éloigna dans une autre direction.

La voiture rasa le trottoir où Paul se trouvait, elle l'éclaboussa même au passage; mais il ne leva pas les yeux, il ne voulait pas surprendre sur les lèvres de Marguerite le sourire qui sans doute avait répondu à celui de Joël. Que ne la regardait-il, pourtant! Il eût été rassuré, s'il avait vu la froideur avec laquelle avaient été reçues les attentions du brillant cavalier.

M. Brookland était entré en convalescence; il passait au salon une partie du jour, assis le plus souvent entre sa fille et Joël Craig, écoutant la conversation animée de l'un, regardant l'autre travailler devant sa petite table à ouvrage. Un matin qu'ils étaient ainsi réunis, Paul entra sans être attendu. Il avait cru depuis quelque temps devoir ralentir ses visites, et il avait cessé de s'astreindre à des heures régulières.

Le sang lui monta au visage, quand il vit quelles personnes se trouvaient dans la pièce. Un frisson nerveux le saisit, mais son trouble ne dura qu'un instant. Il s'inclina devant Marguerite, serra la main de M. Brookland, et feignit de ne pas s'apercevoir qu'il y eût un étranger. Alors Joël se leva, et alla droit à lui en disant:

— Ne me reconnaissez-vous pas? Nous sommes d'anciens amis.

Paul le regarda en face, puis détourna la tête sans faire attention à la main qu'il lui avait tendue.

— Vous ne m'avez sûrement pas oublié? reprit Craig.

— Non, oh non! Mais je m'étonne que vous souhaitiez d'être reconnu, et reconnu par moi.

Joël haussa les épaules, puis revint auprès de Marguerite.

— Fort bien, si vous êtes décidé à me garder rancune, je ne saurais vous en empêcher. Mais je ne vous suivrai pas sur ce terrain.

M. Brookland se hâta d'emmener Paul dans une chambre voisine. C'était sa dernière visite, il avait à donner à son client beaucoup d'instructions et d'avis.

Dès que Marguerite se trouva seule avec Joël, elle lui demanda où il avait connu Paul.

— Ma foi, répondit-il en se balançant sur sa chaise et en frisant sa moustache, comme il en avait l'habitude quand il était embarrassé,

je ne sais trop que vous répondre. Nous étions camarades d'enfance, mais pour vous expliquer le motif de notre brouille, il faudrait vous raconter l'histoire d'un homme qui... une fort triste histoire, dont je ferai peut-être mieux de ne rien dire.

— Si c'est de son père que vous voulez parler, vos scrupules sont inutiles, je sais tout. En quoi cette malheureuse affaire peut-elle vous concerner?

— Elle m'a enlevé l'amitié de l'homme que je chérissais le plus au monde, répondit-il avec tristesse. Vous voyez combien il est aigri contre moi, il n'a même pas voulu prendre ma main.

— Il croit probablement avoir de bonnes raisons pour agir ainsi.

— Oui, et je le comprends, dit Joël d'un air de sincérité. J'ai été contraint, à mon corps défendant, Dieu le sait, de déposer contre son père devant le tribunal.

— Ah ! c'est affreux !

— Aussi ne m'a-t-il jamais pardonné. Pauvre garçon ! il excuse son père, c'est bien naturel. Mais il ne s'agissait de rien moins que d'un faux, aggravé encore par les circonstances, car on avait dépouillé une pupille de son bien. Je n'étais pour rien dans tout cela, moi ; j'avais seulement été témoin d'actes suspects, la loi m'ordonnait de parler, il a fallu obéir. Plaignez-moi, miss Brookland, il est des devoirs bien cruels.

— Je comprends votre chagrin. Je sais... du moins je m'imagine qu'il doit être pénible de perdre l'amitié de M. Wynter.

— J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'apaiser. Mais les gens infirmes sont irritables, ils passent leur vie à nourrir les griefs réels ou imaginaires qu'ils ont contre les autres ; on dirait que le diable prend soin de leur donner un caractère mal fait comme leur corps.

— Je n'ai jamais remarqué rien de pareil chez M. Wynter ; il a l'âme la plus noble, la plus généreuse que je connaisse. Peut-être voit-il avec trop d'indulgence le crime de son père, mais c'est une erreur bien pardonnable. Il serait dur qu'un malheureux vieillard ne pût trouver de refuge, même dans le cœur de son enfant. Quoi donc ! Lorsque le monde entier l'accable — à tort ou à raison, peu importe, je n'examine pas cela — vous voudriez que son propre fils joignît sa voix à celle de ses accusateurs ! Mais s'il était possible que mon père eût commis un crime pareil, je me lèverais pour le défendre, j'essayerais de prouver que sa faute est légitime, de confondre le bien et le mal, pour l'amour du cher coupable !

— Il est heureux que les femmes ne plaident pas devant les tribunaux. Vous défendez si bien les criminels, miss Brookland, qu'il

serait impossible de ne pas les absoudre, et les malfaiteurs marcheraient tête levée. Pour amener sur vos joues une telle rougeur, je changerais volontiers mon sort contre celui de M. Wynter, tout bossu qu'il est.

— Je ne puis souffrir les personnalités, riposta Marguerite, elles sont presque toujours mesquines et méchantes. Si M. Wynter est bossu, comme vous dites, je l'ai oublié depuis longtemps. Je sais seulement qu'il est bon, dévoué, plein de cœur, et qu'il est malheureux !

— Comme Desdemone, vous voyez l'âme d'Othello à travers son visage.

Joël Craig avait espéré frapper Paul de ridicule aux yeux de Marguerite, il pensait prendre le beau rôle et se montrer sous un jour favorable, mais il avait manqué son but. Elle l'avait d'abord écouté avec intérêt, puis, à la première attaque qu'il avait risquée, elle s'était jetée dans le camp ennemi. Pendant qu'il cherchait en lui-même, avec une sourde rage, le moyen de regagner le terrain qu'il venait de perdre, il entendit Paul descendre l'escalier.

— Vous voulez que je cherche à me réconcilier avec lui, s'écria-t-il? Eh bien ! quoi qu'il m'en coûte, je vais faire une nouvelle tentative. Il faudra bien qu'il cède.

Et sans attendre de réponse, il courut le rejoindre dans la rue.

XXV

Au moment où Paul traversait, d'un pas pressé, Curzon-street, il sentit une main se poser légèrement sur son épaule. Il se retourna et se trouva en face de Joël Craig, qui lui dit froidement :

— Excusez-moi, je vous ai surpris, et je le regrette, j'aurais dû me souvenir que vous êtes nerveux.

Paul le regarda, puis, du revers de la main, il essuya sur sa manche la place où s'était posé le doigt de Joël, et, reculant d'un pas, il répondit :

— Si c'est votre route, passez.

— Et la vôtre, quelle est-elle ? demanda Craig avec une feinte politesse.

— Exactement le contraire de celle que vous prendrez.

— Cependant je compte avoir l'honneur de votre compagnie.

— Non, certes ! s'il dépend de moi de l'empêcher. J'aurais voulu ne jamais revoir votre odieux visage, ne jamais entendre le son de votre voix ; j'aurais mis les mers entre nous si je l'avais pu.

— Rien n'était plus facile, un petit voyage à Boulogne aurait arrangé la chose, et je n'aurais pas pris la peine de vous y suivre, Paul, je vous assure.

— Pourquoi donc alors imposez-vous votre présence à un homme qui a tant de raisons de vous mépriser, de vous haïr.

— Ah! voici les premières paroles raisonnables que vous ayez dites. Vous voyez combien j'étais occupé agréablement auprès de notre amie, miss Marguerite; et vous pensez bien que je n'ai pas quitté sans motif cette société charmante. Mais j'avais besoin d'avoir avec vous un petit entretien confidentiel.

Il tira son étui à cigares :

— Me permettrez-vous d'allumer un havane, la fumée ne vous gêne pas?

Et comme Paul, sans lui répondre, s'éloignait d'un pas rapide :

— Ne marchez pas si vite, ajouta Joël qui s'était mis à le suivre. Si vous allez de ce train à travers la vie, vous serez bientôt à la fin du voyage.

— Laissez-moi, misérable! dit Paul en se retournant.

— Voyons, ne regimbez pas comme un cheval rétif. Le diable lui-même se placerait entre nous, qu'il ne m'empêcherait pas de vous dire ce que j'ai sur le cœur. Et d'abord, pour vider une petite querelle avant d'arriver au principal motif de cette entrevue... amicale, savez-vous que vous avez montré peu de courage en me frappant par derrière comme un vil délateur?

— Vous voulez parler de ma lettre à M. Brookland, il vous l'a montrée?

— Naturellement. Lui et moi, sommes d'excellents amis, et c'était fort mal de jeter la discorde entre nous.

— Quand je vois un loup se couvrir de la peau de la brebis, mon devoir est de lui arracher cette enveloppe trompeuse. J'ai essayé de le faire, j'essayerai encore, je ne négligerai rien pour vous empêcher de porter le malheur dans la maison d'un homme que je respecte.

— Si vous disiez d'une *dame*, vous seriez plus franc, car voilà ce qui est au fond de votre cœur.

— Dans tous les cas, c'est bien loin de mes lèvres, lorsque j'ai devant moi un misérable de votre espèce. Mais puisque vous avez à me parler, arrivez au fait, finissons-en.

— Vous avez toujours été un peu vif. Modérez-vous, Paul. Pourquoi auriez-vous de la colère contre moi, que vous ai-je fait?

— Ce que vous m'avez fait? Vous avez par vos trahisons, par vos mensonges, par vos parjures, déshonoré les cheveux blancs de mon

père. Vous m'avez tout pris à moi-même, mon nom, ma réputation, ma fortune, et vous demandez ce que vous m'avez fait !

— Votre ruine n'est pas mon ouvrage ; elle a été la conséquence de celle de votre père, voilà tout. Vous qui êtes un homme religieux, n'avez-vous pas lu que le péché du père retombe sur les enfants ? Non que j'eusse la moindre répugnance à vous perdre..., bien au contraire... ; enfin le sort s'en est chargé, il n'a pas eu besoin de moi. Gardez donc pour une meilleure occasion vos gracieusetés de tout à l'heure. Il peut vous être agréable de m'accuser de faux témoignage, mais vous ne convaincrez aucun jury, ne vous faites pas d'illusions là-dessus. Et quant à vouloir me le prouver à moi-même, vous prendriez une peine inutile ; je sais mieux que vous comment les choses se sont passées. C'est même de cela que je me propose de vous entretenir. Il me plaît, ajouta-t-il en baissant la voix, de vous confier, à vous, ce que j'ai caché au tribunal.

— Vous ne pouvez rien m'avouer que je ne sache déjà ; mon père m'a tout dit.

— Tout ? En êtes-vous sûr ? répondit Joël avec un sourire sardonique. Il y a pourtant certains détails qu'il ne doit pas être jaloux de vous faire connaître.

Paul tressaillit. Qu'allait lui apprendre cet homme ? Il avait joui de l'entière confiance de son malheureux père, quel funeste secret avait-il encore à révéler ? Tous deux étaient arrivés devant Green-Park ; un épais brouillard enveloppait les arbres dégarnis de feuillage, personne ne se montrait dans les allées solitaires :

— Nous pourrons causer ici tranquillement, dit Joël. Un temps pareil n'attire pas les promeneurs.

Il secoua les cendres de son cigare et demeura les yeux fixés sur le sol. Paul fut le premier à rompre le silence :

— Mon temps est précieux, monsieur Craig, il ne m'appartient pas. Si vous avez à me dire quelque chose qui diminue l'horreur de votre conduite, faites-le promptement. Mais non, vous ne pouviez avoir l'ombre d'un motif pour vous tourner contre votre bienfaiteur, pour trahir un homme qui avait foi en vous !

Joël l'enveloppa d'un regard de haine :

— Ma mère avait foi en lui, et il l'a trompée. Œil pour œil, dent pour dent !

— Vous êtes fou ! C'est une calomnie infâme que vous inventez pour pallier votre crime.

— Demandez-le à votre père, à votre père qui est aussi le mien. Je suis son fils aîné, moi, mais la loi vous reconnaissait pour son unique héritier ; vous étiez le maître, moi le serviteur. Vous portiez

un nom honorable..., celui de votre père, moi, un nom flétri... celui de ma malheureuse mère. J'ai juré qu'un jour, vous rougiriez de votre naissance, comme j'ai rougi de la mienne. J'ai attendu des années, de longues années, mais j'ai tenu parole.

Il serait impossible de décrire les sentiments, de peindre l'attitude de ces deux hommes qui se tenaient en face l'un de l'autre, au milieu de l'épais brouillard de novembre. Joël était livide, la fureur si longtemps concentrée, qui maintenant faisait explosion, avait blanchi ses lèvres et allumé dans son regard une flamme sinistre. Paul l'écoutait, les yeux grands ouverts, et comme subjugué par une fascination terrible. Ainsi donc cet homme avait subi l'injustice avant de la commettre, il avait été victime des fautes d'autrui même avant sa naissance. Paul se sentit ému de compassion. Il savait par une dure expérience combien il est pénible de rougir des fautes d'un père, mais qu'il devait être plus affreux encore de rougir de la honte d'une mère ! Alors lui revint le souvenir de l'impitoyable vengeance que Joël avait exercée. Il avait poursuivi l'innocent comme le coupable, et brisé deux existences à la fois ; il avait préparé, avec une patience infernale, l'exécution de ses desseins, et maintenant il jouissait de son œuvre. Devant cette persistance, Paul éprouva une sorte de terreur.

— Dieu s'est réservé la vengeance, dit-il ; à lui seul il appartient de punir.

— C'est possible ; mais j'aime mieux régler mes comptes moi-même. C'est moins lent, et plus sûr.

Un rire strident accompagna ces paroles. Paul releva la tête :

— Vous vous êtes fait justice, répondit-il, vous avez perdu tout droit à la commisération, à la sympathie. Votre œuvre a été celle d'un démon. Vous vous êtes assis à la table de mon père... ne m'interrompez pas, je ne *veux* pas dire du vôtre,... vous avez mangé son pain, couché sous son toit, vous vous êtes glissé jusque dans son cœur, et là vous avez déposé goutte à goutte le poison qui devait ronger son honneur et sa vie. Et ce n'était pas sous l'influence de la colère que vous agissiez. Vous avez médité votre plan longtemps à l'avance. Du plus loin que je me souvienne, je vois près de mon père votre visage hypocrite. Vous me portiez dans vos bras lorsque j'étais enfant, je m'attachai à votre cou et... combien je vous aimais alors, Joël Craig, vous qui me haïssiez ! Mais non ! vous n'avez pas toujours eu le cœur aussi vil ; quelques bons sentiments vivaient encore en vous.

Un singulier sourire effleura les lèvres de Joël.

— Ces allusions au temps d'autrefois me remettent bien des choses en mémoire. Oui, c'est vrai, je vous portais dans mes bras, et vous étiez un bel enfant, vigoureux et fait au tour ; votre mère vous

regardait avec orgueil. Un jour, il m'arriva un accident, je vous laissai tomber sur une pierre. Les médecins dirent que dans votre chute, l'épine dorsale avait dévié ; il vous fallut pendant de longs mois garder le lit. Le bel enfant d'autrefois disparut, vous étiez, vous deviez être toujours pâle, chétif et difforme. C'était un *accident*, ajouta-t-il en appuyant sur le mot avec un ricanement sinistre, et l'amour, les tendres soins de votre mère purent à peine vous sauver.

— O Dieu ! Et j'ai juré de ne pas lever ma main contre vous !

— Je vous en félicite, répondit Joël Craig en étendant sous ses yeux son robuste bras. Mes muscles sont d'acier, j'écraserais un être frêle comme vous aussi aisément qu'une mouche.

— Vous pouvez vous vanter de votre force, je ne l'envie pas ; j'aime mieux être ce que je suis, ce que vous m'avez fait, que d'avoir votre crime sur la conscience. La faute de mon père, cette faute qui l'a couvert de honte, est bien légère en comparaison de votre odieuse perversité. Je préférerais mille fois être comme lui, marqué au front d'un signe infamant, passer mon existence à briser les pierres dans la cour d'une prison, que d'aller comme vous en liberté, la tête haute, et d'avoir sur l'âme le signe de la malédiction divine. Maintenant, adieu, vous m'en avez assez appris, je pense. Puissent nos chemins ne jamais se rencontrer !

— Vous avez traversé le mien ! s'écria Joël furieux. Croyez-vous que je l'oublie ? N'avez-vous pas peur de me pousser à bout ? Vous voulez m'enlever miss Brookland, auriez-vous la folie de prétendre l'obtenir ?

Les yeux de Paul étincelèrent.

— Taisez-vous ! s'écria-t-il. Mieux vaudrait pour elle être dans son cercueil, en proie à la corruption du tombeau, que d'être souillée par la corruption de votre vie.

— C'est votre opinion, ce n'est peut-être pas la sienne. D'ailleurs, vous tenteriez vainement de me nuire dans l'esprit de M. Brookland et de sa fille ; vous n'y réussiriez pas, et cela pourrait être dangereux pour vous.

— Vous l'emportez en ce moment, répondit Paul, mais il n'en sera pas toujours ainsi. Dieu ne le permettra pas. Jusque-là, j'attendrai patiemment, je veillerai sans relâche.

Il s'éloignait, Joël le retint.

— Encore un mot. Vous vous êtes étonné de ma haine contre vous et les vôtres, vous m'avez demandé quand, pour la première fois, j'avais senti dans mon cœur la soif de la vengeance ; eh bien, vous allez le savoir. Vous vous rappelez, le vieux château de Treherne avec ses pignons étranges, sa magnifique terrasse de marbre, où

les paons venaient faire la roue, les grands bouleaux sous lesquels votre mère aimait à s'asseoir, et les prairies qui s'étendent jusqu'au lac paisible? C'est là qu'il faut me suivre pour comprendre les impressions qui on décidé de mon sort. J'étais un enfant, j'avais huit ou neuf ans au plus. Il faisait une de ces belles matinées de printemps, tout imprégnées de soleil et de rosée; les oiseaux chantaient dans les arbres, la maison m'apparut au milieu d'un rayon d'or. Je quittais une route poudreuse, j'avais marché bien des milles, conduit par ma mère, une pauvre jeune femme, belle, mais pâle et minée par le chagrin. Que Dieu lui fasse miséricorde! Les cloches sonnaient joyeusement, des villageois endimanchés remplissaient les ruelles qui conduisent à l'église, un mouvement, une animation inusités régnaient partout; c'étaient les noces de votre père. Il s'avança sur le perron, fier, souriant, sa fiancée au bras. Je sentis la main de ma mère serrer la mienne d'une étreinte convulsive; ses yeux étaient en feu, son visage contracté. Je me dégageai de ses bras... Je ne l'avais pas vu, lui, depuis bien longtemps, mais je le reconnus aussitôt, je l'appelai du nom qu'on m'avait appris à lui donner, je l'appelai mon père! Jamais je n'oublierai son regard, ni le mouvement qu'il fit pour m'écarter. Les gens qui se trouvaient près de lui me repoussèrent brutalement, et le cortége passa. Je me glissai dans la foule ému, effaré, triste, et cependant attiré par la nouveauté du spectacle. Quand je me retournai pour chercher ma mère, elle avait disparu. Tout à coup j'entendis un grand bruit autour du lac, plusieurs centaines de paysans y coururent, je les suivis, et j'arrivai tout juste au moment où l'on retirait de l'eau, noyée, morte, la femme qui m'avait porté dans son sein, tenu dans ses bras, qui avait couvert mes joues de ses baisers. Je les vois encore tordre sa longue chevelure, traverser la prairie, la basse-cour, puis la déposer par terre dans la ferme. Elle, qui avait reçu les serments d'amour du fiancé, elle était là, froide, insensible, morte! Pendant ce temps, il festoyait avec ses hôtes, le sourire aux lèvres, faisant et écoutant de beaux discours, portant des toasts joyeux, et personne ne songeait à moi, à l'orphelin qui venait de perdre son seul appui. Je m'attachai aux restes inanimés de ma mère, ses cheveux humides se collaient sur mon visage, ses vêtements mouillés ruisselaient sur moi, et dans cette heure funeste, je fus baptisé d'un baptême de haine!

Le brouillard qui s'était condensé en une pluie fine et pénétrante perlait lentement sur le front de Joël, et son âme entière semblait subir encore la torture qui l'avait déchirée tant d'années auparavant. Le passé revivait pour lui, ses yeux fixes voyaient aussi clairement qu'autrefois la lugubre image de sa mère étendue sans vie; ses lè-

vres tremblaient, des sanglots étouffés coupaient sa voix. Paul lui mit doucement la main sur l'épaule. En dépit du mal que cet homme lui avait fait, en dépit de ses perfidies et de ses crimes, il ne pouvait s'empêcher de le plaindre. Sa vie avait été empoisonnée dès sa source; de l'amour pur d'une mère, étaient nés tous les sentiments mauvais qui avaient ravagé son âme. Joël ne s'aperçut pas de ce mouvement de compassion, il reprit d'un air hagard :

— Vous avez entendu parler d'hommes dont le chagrin a blanchi les cheveux en une seule nuit, n'est-ce pas? Eh bien, moi, jeune comme je l'étais, mon sang se changea en fiel dans l'espace d'une seule heure. Je n'ai pas la prétention d'être chrétien, j'ai rendu le mal pour le mal; j'avais juré de le faire, je l'ai fait.

A ces mots il s'éloigna rapidement. Depuis longtemps déjà il avait disparu dans l'atmosphère brumeuse, que Paul, anéanti par ce qu'il venait d'entendre, le suivait encore du regard.

XXVI

Les révélations de Joël Craig éclairaient d'un jour fatal bien des circonstances que Paul ne s'était pas expliquées jusqu'alors. Dans leurs jeux d'enfant, il lui était parfois arrivé de se cacher au fond d'un bâtiment en ruines, qui dépendait de la ferme; jamais son compagnon n'était venu l'y chercher, et souvent Paul s'était étonné de cette bizarrerie : maintenant il la comprenait. Il comprenait aussi pourquoi son père avait toujours témoigné une si vive affection à Joël, dont l'esprit impétueux, la force physique, la beauté, formaient un contraste frappant avec sa timidité maladive, à lui, l'héritier légitime. M. Treherne avait en grande estime les exercices du corps, et Joël pouvait courir, ramer, franchir des fossés d'un bond, porter de lourds fardeaux, faire en un mot, tout ce que la jeunesse et la vigueur sont capables d'accomplir. Paul, au contraire, enchaîné par son infirmité, se renfermait dans un cabinet d'étude, développait son intelligence et apprenait à souffrir. Le malheur qui aurait dû le rapprocher du cœur de son père, l'en avait presque banni; car l'orgueil du vieillard souffrait de voir si chétif le fils qui portait son nom.

Comme il repassait dans son esprit ces souvenirs, un découragement profond s'empara de lui. Un convoi funèbre se trouva sur son chemin; des femmes et des enfants suivaient le corbillard avec des sanglots de désespoir, comme s'il n'y avait pas eu en ce monde d'affliction pire que la mort. Paul soupira. Combien, s'il l'avait pu, il au-

rait eu de joie à leur rendre celui qu'ils pleuraient, et à s'étendre à sa place dans le cercueil pour goûter enfin le repos !

Le lendemain, lorsqu'il se rendit, comme de coutume, à Pentonville, il profita d'une occasion favorable pour parler à son père dans sa cellule.

— J'ai vu hier, lui dit-il en plongeant son regard dans ses yeux, quelqu'un qui nous a fait bien du mal, à vous et à moi, et que j'espérais ne rencontrer jamais.

— Joël ! s'écria le vieillard.

— Oui, Joël. Il m'a révélé une histoire terrible, celle d'une femme, qui s'est noyée pour échapper au déshonneur. Oh ! mon père, est-ce vrai ?

— Ne parlez pas d'elle ici ! répondit le prisonnier qui le saisit par le bras et regarda autour de lui avec terreur. Ne parlez pas d'elle, Paul, je l'ai vue si souvent ! La nuit, elle vient là, près de mon chevet, elle tord sa chevelure humide, je sens le froid sur mon visage!

Il s'arrêta un moment, et se couvrit les yeux de ses mains.

— Pourtant, reprit-il, j'ai fait ce que j'ai pu pour l'enfant. Vous le savez, Paul, je l'aimais, je l'aimais, hélas ! plus que vous; il était si beau ! Je suis bien à plaindre, tout s'est tourné contre moi.

— Oui, une seule faute entraîne bien des malheurs.

— Mais il y a trente ans de cela, que de choses s'oublient en trente ans !

— Nous ne pouvons, mon pauvre père, ensevelir nos mauvaises actions comme nous ensevelissons nos morts. Nous les dérobons à la vue du monde, la poussière du temps les couvre, nous les croyons anéanties à jamais : vain espoir ! Un jour vient où elles se dressent devant nous.

— Il est dur, Paul, de me jeter ces reproches au visage ; vous devriez songer que je suis vieux, accablé de chagrin, et... ajouta-t-il en baissant la voix, que je suis seul ici, seul, toute la nuit, dans les ténèbres.

Il n'avait jamais eu l'âme bien forte, le coup soudain qui avait frappé sa vieillesse, avait affaibli son intelligence en même temps que sa santé. Qui pouvait dire les terreurs qui l'assiégeaient pendant ses longues heures d'insomnie, au milieu de l'obscurité profonde de sa cellule ?

Paul attira tendrement à lui la tête du vieillard, et par de douces paroles, s'efforça de l'apaiser.

— Je ne vous accuse pas, mon père, Dieu sait que votre expiation est assez rude. Je veux seulement vous dire que nous devons tous deux penser à *lui* avec moins de colère. Sa vengeance a été cruelle, mais la douleur l'avait ulcéré. J'avais pour lui, hier encore, un mé-

pris profond, je le haïssais... je suis changé aujourd'hui, et du fond de mon cœur, je demande à Dieu de lui pardonner.

— Oui, oui, répliqua le prisonnier avec amertume, le pardon est facile à qui n'a pas reçu d'offense. Il ne vous a pas fait de mal, à vous ; si vous étiez enfermé dans ces murs, avili, déshonoré, vous ne vous montreriez pas si indulgent.

Un soupir fut toute la réponse de Paul. Il songeait à cet *accident* qui l'avait rendu pour toujours malade et infirme, il songeait à son avenir perdu ; mais son père avait assez de ses propres chagrins, il garda le silence.

— Je croyais, reprit le vieillard, qu'il avait oublié ce terrible jour, qu'il avait tout oublié, il était si jeune ! Et puis, je le voyais si gai, il paraissait si plein de franchise; comment supposer que le serpent de la vengeance fût caché au fond de son cœur ? L'homme est méchant, Paul, bien méchant !... Si ce n'était pour vous, mon fils, je voudrais quitter ce monde. Mais vous m'aimez, n'est-ce pas, vous avez compassion de moi ? Vous êtes le seul bien qui me reste. Croyez-vous ne pas vous fatiguer de cette vie de prison ? Le sort s'est montré rude aussi pour vous.

— Ne vous chagrinez pas à cause de moi, mon père, et soyez bien sûr que je ne me lasserai jamais de venir ici, aussi longtemps du moins que vous y serez.

— Verrez-vous encore Joël?

— Dieu m'en garde !

— Vous avez raison. Si pourtant vous le rencontriez, dites-lui,... non, ne lui dites rien, cela vaut mieux.

Paul fut très-occupé le reste du jour, il avait à visiter un grand nombre de malades, et il rentra chez lui fort tard. En arrivant, il trouva son vieil ami M. Chapman, installé dans un fauteuil, les pieds au feu, le *Times* à la main. Paul le vit avec joie, il y avait dans cette forte et bienveillante nature quelque chose qui rafraîchissait son âme ; la présence du docteur répandait comme un rayon de soleil sur sa vie monotone.

— Je suppose que vous n'avez pas dîné encore, lui dit-il, vous ne refuserez pas de partager avec moi le luxe d'une tasse de thé.

— J'accepterai tout ce qu'il vous plaira de m'offrir, mon cher Paul. Mais vous ne me demandez pas quel est le vent qui m'amène, ni pourquoi j'ai eu la patience de rester si tard à vous attendre.

Paul regarda son visage rayonnant :

— Je crains, mon excellent ami, que vous n'ayez fait pour me servir un effort inutile; je ne suis pas en état de profiter de votre obligeance.

— Hum ! hum ! fit le docteur d'un ton bourru. Ne vous défendez

pas, c'est un autre qui s'occupe de vous, mon beau monsieur. Avez-vous lu le journal?

— Non, pas encore.

— Cela devait être. Vous ne voyez jamais rien de ce qui concerne vos intérêts.

— J'avoue que je n'aurais rien cherché de ce genre dans les colonnes du *Times*, dit Paul en riant.

— Alors, écoutez ceci :

Et il lut à haute voix.

« Paul-Auguste Treherne, de Treherne Manor, près de Penzanc, dans le Cornouailles, est invité à se rendre à l'étude de MM. Bland et Digby, avoués, à Lincoln's-Inn. On désire lui faire une communication importante et fort avantageuse pour lui. »

— Vous ne répondez pas, continua-t-il en remettant le journal sur la table, voyons, êtes-vous, oui, ou non, Paul-Auguste Treherne?

— Assurément, je le suis. Mais je ne comprends rien à ce que vous m'annoncez là. Qui, en ce monde, peut avoir quelque chose d'avantageux à m'apprendre?

— Voilà ce que j'appelle un méchant esprit. Est-il permis d'avoir si peu de foi dans la Providence? Le ciel bleu ne se cache-t-il pas derrière le nuage?

— Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir. Il est trop tard aujourd'hui, mais dès demain....

— J'irai avec vous, s'écria vivement Chapman. Qu'est-ce que cela peut bien être? Vous ne vous en doutez pas un peu?

— Pas le moins du monde.

— Vous avez des parents?

— Aucun qui voulût se donner la peine de me chercher. Quand le malheur frappe un homme et que le déshonneur tombe sur lui, ses parents sont les premiers à le fuir. Un ami le consolera peut-être, son frère l'abandonnera. Voilà ce que m'a enseigné l'expérience. Et pourtant, ce nom de Digby ne m'est pas inconnu... Attendez... je me rappelle... c'est celui de l'avoué de M. Brookland, un homme fort capable avec qui j'ai dîné un jour au château.

— Bah! Mais alors, la chose est toute simple. Le baronnet... Cependant, non, il ne se servirait pas de la voix du journal.

— Il a mon adresse, répondit Paul. Et quand même il l'aurait perdue, il ne me désignerait pas sous un nom que j'ai cessé de porter.

Les deux amis convinrent de se trouver ensemble le lendemain à deux heures chez M. Digby. Paul avait la ponctualité d'une horloge ; mais l'impatient docteur l'avait précédé. Il allait et venait devant la porte comme une sentinelle, lorgnant tous ceux qui entraient dans

la maison, poursuivi par le soupçon vague que l'un d'eux pouvait se présenter à l'homme de loi sous le nom de Treherne. Il respira bruyamment lorsqu'il aperçut son ami et tous deux entrèrent dans l'étude.

M. Digby reconnut Paul du premier coup d'œil ; il crut d'abord à une visite de politesse, mais sa méprise ne dura pas longtemps ; le jeune homme lui montra l'avis du *Times*, et lui dit qu'il était la personne demandée.

— Comment ? Je croyais que vous vous appeliez Wynter ?

— J'ai pris ce nom pour des motifs qui me sont personnels, je suis Paul-Auguste Treherne, et si vous en doutiez, voici des papiers qui pourraient vous convaincre. En même temps il tira de son portefeuille divers actes qu'il déposa sur la table.

— Je fournirais encore au besoin d'autres preuves, continua-t-il, mais il me faudrait pour cela parler d'affaires de famille sur lesquelles j'aimerais mieux garder le silence.

— Assez, monsieur, assez, je vous comprends, s'écria M. Digby. Je sais vos malheurs et...

Il s'arrêta embarrassé, car il craignait d'en dire trop, et cependant il tenait à exprimer les sentiments qu'il éprouvait. Évitant donc toute allusion directe à un sujet pénible, il reprit...

— Et je sens que c'est pour moi un honneur de vous serrer la main, monsieur.

— Oui, oui, dit Chapman, et plus vous le verrez à l'œuvre, plus vous trouverez que l'on doit être fier de le connaître. Il est consolant de rencontrer un pareil échantillon de la nature humaine, cela dédommage de ce qui manque à tant d'autres.

— N'écoutez pas mon ami, reprit Paul, si vous ne voulez courir le risque d'avoir de moi une idée très-fausse. Dindenaut, de rabelaisienne mémoire, prisait moins ses moutons que le cher docteur ne le fait de mes mérites. Mais venons à ce qui m'amène. Quelle est donc la personne qui a publié cet avis dans les journaux et que veut-on me communiquer ?

— C'est une dame, qui m'a demandé de me mettre en rapport avec vous, une dame malade, mourante, miss Blanche Eversleigh.

— Blanche Eversleigh, la pupille de mon père, mourante ! Est-il possible? s'écria Paul, douloureusement ému.

— Elle m'a envoyé chercher il y a quelques jours pour dresser son testament, et m'a beaucoup parlé de vous, monsieur, de la ruine de votre famille. Depuis longtemps elle désirait vous voir, mais ses amis l'en avaient dissuadée. Aujourd'hui qu'elle se sent près de mourir, elle ne veut plus prendre conseil que d'elle-même. Je suis

donc chargé de vous assurer en son nom que la plainte portée contre votre père a été faite sans son aveu...

— Je le sais, dit Paul vivement, j'en ai toujours été convaincu.

— Les sentiments d'honneur qui vous ont poussé à sacrifier votre fortune pour réhabiliter, autant que possible, le nom de votre famille, l'ont profondément touchée; afin de montrer la haute estime qu'elle a pour vous, elle vous rend aujourd'hui les biens dont vous vous êtes dépouillé si noblement. Je vous félicite de tout mon cœur, monsieur, vous allez pouvoir reprendre dans le monde le rang auquel vous avez droit.

Paul Wynter demeurait immobile, la tête appuyée sur sa main. Cette fortune qu'on lui annonçait, il l'oubliait pour ne songer qu'à la femme généreuse qui, au milieu des angoisses de la mort, avait trouvé la force d'âme nécessaire à un tel acte de réparation. Il ne parla que quand M. Digby lui adressa directement la parole; du reste, il laissa au docteur le soin de faire les questions, de donner les éclaircissements qu'exigeait l'affaire. L'entrevue terminée, il fut content de se retrouver dans la rue, et d'aspirer l'air libre. Cependant M. Chapman ne tarissait pas d'éloges sur la conduite de Blanche Eversleigh, il accablait Paul de ses bruyantes démonstrations.

— Cinquante mille livres sterling! Mon gaillard, quelle fortune! Voilà une clef d'or qui va vous faire sortir de tout embarras.

— Elle arrive trop tard, répondit Paul. Elle n'ouvrira pas la porte du cachot de mon père. Cette richesse ne nous rendra pas l'honneur, n'enlèvera pas la tache qui souille notre nom.

— Bah! vous autres gens de la vieille roche, vous avez sur le point d'honneur la délicatesse d'une sensitive. Écoutez-moi cependant, Paul, et croyez bien qu'en cela le monde juge comme moi, vous avez fait beaucoup plus pour purifier votre nom, que votre père pour le ternir. Ne parlez donc pas d'honneur perdu, car vous l'avez reconquis.

XXVII

La nuit était orageuse, la tempête se déchaînait sur la mer sombre. De sa chambre du Cornouailles, Claude Nutford, étendu dans son lit, pouvait entendre les vagues qui se précipitaient en grondant sur le rivage. Le vent, qui les fouettait avec fureur, semblait leur arracher, tantôt des hurlements de révolte, tantôt des plaintes et des sanglots. Tandis qu'au dehors les éléments faisaient rage, tout au dedans était paisible. Un brillant feu de bois, qu'on ne laissait s'éteindre ni le jour

ni la nuit, brûlait dans le foyer, les grillons chantaient joyeusement, et dans la cuisine, située près de la chambre, résonnait le tic-tac de la grande horloge. Elle avait sonné dix heures lorsque Claude était venu au monde, il se demandait quelle heure marqueraient ses aiguilles quand il en sortirait.

C'était une vieille et savante horloge, qui ne mesurait pas seulement les jours, mais disait encore une foule d'autres choses. Elle indiquait les mois de l'année, les jours de la semaine, annonçait la pluie ou le soleil, et le temps lui-même, sous la forme d'un vieillard armé d'une faux, se montrait à midi et à minuit; il sortait de sa retraite, penchait au dehors sa tête blanchie et regardait s'il n'y avait pas lieu d'accomplir son sinistre travail.

Dans son enfance, Claude s'imaginait qu'un pouvoir mystérieux était caché au fond de la boîte d'acajou ; il voyait son père consulter l'horloge avant de couper les foins, ou d'ordonner la moisson, et il se demandait si cette langue d'acier, qui ne faisait entendre à son oreille qu'un bruit monotone, ne parlait pas d'une autre manière aux gens âgés et instruits. Plus tard, il avait chassé loin de lui ces imaginations enfantines, mais elles revenaient maintenant à sa mémoire, et se mêlaient aux bizarres fantaisies de la fièvre. Combien le battement du pendule semblait sonore au milieu du silence de la maison endormie! Chacun de ses coups était peut-être un des pas de la mort qui s'approchait, et que lui seul entendait venir. Quand minuit sonna, heure lugubre où le Temps apparaissait au sommet de l'horloge, Claude cacha sa tête sous les couvertures pour se dérober à la vue du terrible vieillard. L'instant d'après, il sourit de sa frayeur, et s'efforça de ne plus écouter que les mugissements de la tempête. La lutte des vagues et du vent le faisait songer au combat que se livraient dans son sein la mort et la vie : c'était maintenant pour lui une fatigue de respirer, et il savait que sa fin ne pouvait être éloignée.

Alors il se rappela, toutefois sans tristesse, les jours où il avait la force et la santé, ces jours animés par l'ambition, éclairés par l'espérance, riches des promesses de la vie ; n'était-il pas étrange qu'il fût revenu au foyer paternel seulement pour mourir?

Sa pensée le reporta vers ce qu'il avait fait, vers ce qu'il aurait eu l'intention de faire, si l'avenir ne se fût point fermé devant ses pas. Les souvenirs du monde de l'art au milieu duquel il avait vécu, de ses rêves de beauté, de grâce idéale se pressaient dans son esprit. Parmi ces images il en était une à la blonde chevelure, aux yeux pleins de douceur, qui s'arrêtait près de lui, plus palpable et plus vivante que les autres, et dont il ne pouvait détacher ses regards. Un instant il crut sentir les mains délicates de la douce vision se poser sur son

front, lui fermer les paupières ; un calme bienfaisant se fit dans son cerveau, ses pensées devinrent confuses, et il s'endormit.

Quand il s'éveilla, les premières lueurs du jour avaient chassé la nuit ; une teinte de pourpre envahissait le ciel du côté de l'orient, et le soleil montrait déjà son disque d'or, devant lequel s'enfuyaient les nuages amoncelés. En ouvrant les yeux, Claude vit à son chevet le visage inquiet de sa sœur. Elle se pencha vers lui pour l'embrasser et lui dit avec tendresse :

— Vous êtes mieux ce matin, mon frère, n'est-ce pas ?

Il sourit et lui pressa la main sans répondre. Il ne pouvait parler beaucoup, cela lui faisait trop de mal ; du reste, ses souffrances n'étaient pas très-vives, excepté lorsqu'il toussait, mais il éprouvait une si grande faiblesse, que le moindre mouvement lui causait une extrême fatigue. On l'avait porté dans le salon où M. Brookland et Marguerite avaient admiré ses premiers dessins ; il aimait à être au rez-de-chaussée parce que, de là, il entendait, et parfois apercevait les gens de la maison vaquant à leurs occupations quotidiennes ; de là aussi, il voyait son père travailler au jardin ou donner des ordres à ses ouvriers dans les champs. Claude avait bien changé depuis que Paul s'était séparé de lui au chemin de fer de Paddington. Il était dans un état complet d'épuisement ; chaque heure, chaque moment lui dérobait la substance de la vie, et hâtait l'œuvre de destruction. Ses mains, d'une maigreur transparente, n'auraient pu maintenant, tenir le pinceau ; son visage aminci, avait une blancheur de cire ; ses yeux brillaient d'un éclat plus vif, et ses longues boucles soyeuses étaient plus abondantes que jamais.

Il allait donc mourir, mourir dans la plénitude de la jeunesse. Depuis longtemps, de sinistres présages attristaient la famille, son père et sa sœur étaient dévorés de chagrin, lui seul avait conservé son humeur insouciante, et parfois même montrait de la gaieté. Lucy, qui ne le quittait pas, suivait avec une douleur muette les progrès de l'implacable maladie ; quant au vieux fermier, il s'arrêtait au seuil de la chambre, l'œil morne, le front baissé. Jamais il n'avait été prodigue de paroles, il était devenu plus silencieux encore ; ses manières étaient sombres et distraites ; il s'occupait machinalement de ses affaires, sans paraître songer à ce qu'il faisait. Parfois, tandis que Claude dormait, il se glissait auprès du lit, et regardait son fils en joignant les mains avec angoisse ; puis il s'en allait, s'asseyait dans la cuisine sous le manteau de la cheminée, et gémissait tout haut. Sans cesse il errait près de la chambre de Claude, mais il ne voulait pas que sa sollicitude fût remarquée, même par le malade. Sa tête grise apparaissait à chaque instant devant la fenêtre fermée, ou à la porte ouverte, et il s'éloignait sans dire un mot. Il

l'eût fait cette fois encore, si Claude, suivant la direction du regard de Lucy, ne l'eût appelé d'un signe. Alors il s'approcha, prit dans sa main large et calleuse les doigts du jeune homme, soupira de les voir si amaigris, et secoua la tête.

— Il est mieux ce matin, mon père, dit gaiement Lucy; il vient de dormir bien tranquillement et le sommeil l'a reposé.

En même temps elle caressait les cheveux de son frère, comme s'il eût été encore un enfant.

Claude enlaça ses doigts dans ceux du vieillard et lui dit :

— Cher bon père, ne me faites pas une mine pareille ou je vais croire que vous êtes fâché de tout l'ennui que je vous cause... Je sens que cela ira bien... Soulevez-moi un peu.

Le fermier l'enleva aussi facilement qu'une plume, et le tourna du côté du feu ; puis, d'une voix étranglée par l'émotion :

— Je ne suis pas grand causeur, mon pauv'garçon, mais je m'ferais rompre les os pour vous empêcher de souffrir.

Il sortit lentement de la chambre. Claude le suivit du regard, et ses yeux s'emplirent de larmes. Enfin s'adressant à Lucy :

— Il faut que je vous parle, j'ai à vous entretenir de tant de choses, et il me reste si peu d'heures à perdre.

— Que voulez-vous dire, Claude ?

— Vous le savez bien. Je vous vois souvent pleurer, vous ne pouvez pas toujours cacher vos larmes; je n'aurais du reste qu'à regarder le visage de mon pauvre père. Ma fin approche, Lucy. Ne soyez pas enfant, ne pleurez pas. Je voudrais causer un peu avec vous, afin de vous laisser le plus intime de mon âme ; si vous vous désolez ainsi, je serai obligé de me taire.

— Je ferai ce qui dépendra de moi, répondit-elle en s'efforçant de redevenir calme. Mais il y a encore de l'espoir, mon frère bien-aimé. Le médecin vous trouve mieux.

Claude eut un sourire de dédain ; un éclair de sa vivacité d'autrefois lui revint :

— Je ne puis souffrir cet idiot, avec ses bottes qui craquent, son air paterne, sa voix mielleuse : « Comment allons-nous aujourd'hui? Tout doucement, n'est-ce pas? Nous serons mieux demain. » Comme s'il ne savait pas que les demains me sont comptés. Ah ! si j'avais ici mon brave Wynter !

— Je lui demanderai de venir, dit Lucy.

— Bientôt, ma sœur, que ce soit bientôt. Je vais mourir, je le sens, et vous ne l'ignorez pas non plus. Avouez-moi la vérité.

— Je... je le crains, frère. Elle éclata en sanglots, se jeta à genoux et l'enveloppa d'une étreinte pleine de désespoir. « Non, c'est

impossible, je ne le supporterais pas, Dieu ne m'enverra pas une telle douleur ! »

— Allons, ma chère Lucy, du courage. Si vous me donnez des émotions, cela me fera tousser.

Elle se releva, et prit sur elle de contenir ses larmes.

— Je... je ne m'en chagrine pas beaucoup, dit-il. Ses lèvres cependant tremblaient, son âme énergique ne triomphait pas sans combat de la faiblesse humaine. « Nous devons tous un jour quitter ce monde, continua-t-il, je m'en vais un peu plus tôt, voilà tout. »

Il s'arrêta pensif, les yeux fixés sur les collines empourprées par le soleil levant, et bientôt ses pensées prirent la même direction. Tandis que son corps gisait sur un lit de douleur, son esprit errait au milieu des bois sauvages, des sentiers rocheux que, dans son enfance, il aimait à parcourir.

— Quel jour sommes-nous? demanda-t-il ensuite.

— Vendredi, vingt-quatre novembre.

— Le jury s'assemble ce matin pour distribuer les récompenses.

Lucy soupira. D'heure en heure, il avait attendu, avec une anxiété fiévreuse le moment où le prix serait décerné.

— C'est moi qui dois l'obtenir, reprit-il. J'ai tant travaillé! *Elle* est si belle! Je veux connaître la décision du jury, chère sœur, il le faut.

— Ne vous agitez pas ainsi, Claude, vous ne tarderez pas à l'apprendre.

— Ne pourriez-vous télégraphier à Londres? Vous leur diriez dans quel état je suis ; ils comprendront mon impatience.

— J'y vais moi-même, répondit-elle.

— Non, restez près de moi. Envoyez Tom avec la vieille jument noire ; elle galopait si bien autrefois quand je la montais.

Lucy adressa un télégramme au secrétaire du jury, lui expliqua la situation, autant que le permettait la brièveté d'une dépêche et demanda une réponse immédiate. Lorsqu'elle revint près de son frère, elle le trouva en proie à un violent accès de toux.

— Je ne puis respirer, j'étouffe! murmura-t-il.

Enfin la crise se calma, et Claude parut absorbé dans une sorte de rêverie.

— Je vais manquer à mes camarades de Londres ; j'étais le plus gai de tous, j'aimais leurs nuits joyeuses. Bah! Ils m'oublieront vite. Mais mon père, mon cher vieux père!

Mistress Nutford, malgré sa froideur et sa sécheresse, s'était toujours montrée attentive pour lui. Elle n'eût pas demandé mieux que de le veiller, de passer à son chevet de longues heures, pour l'accabler de pieuses lectures et d'interminables sermons. Mais ses bons

offices furent déclinés. Lucy ne quittait jamais le malade ; une fois ou deux cependant, Claude, par reconnaissance, consentit à entendre sa belle-mère. En zélée méthodiste, elle profita de l'occasion pour lui faire une peinture effrayante de la fin du pécheur, et des rigueurs de l'inflexible juge. Quand elle fut partie :

— Ne la laissez pas revenir, dit Claude à sa sœur. Elle me trouble et m'épouvante. La route qu'elle montre est si sombre! Moi, je veux regarder au delà des terreurs de la mort, dans cet avenir où tout est lumière.

La sérénité de sa nature se reflétait dans toutes ses pensées ; de consolantes espérances, de riants souvenirs adoucissaient pour lui l'amertume des derniers jours.

— Vous rappelez-vous, Lucy, que de suppositions nous avons faites, quand nous étions enfants, sur les étoiles brillantes, et sur la lune, et sur le soleil? Bientôt je vais éclaircir tout cela. Moi qui suis maintenant ici, près de vous, je serai peut-être demain parmi ces astres lumineux, au delà de ce monde ; je connaîtrai tous les mystères qui confondent la sagesse de nos sages.

— Oh ! Claude, cher frère, ne parlez pas ainsi. Vous ne demeurerez pas au milieu des étoiles, vous retournerez à Dieu qui vous a fait.

— Je le sais. Dieu m'appelle et m'attend ; non le Dieu implacable que se représente ma belle-mère, mais le Dieu plein de gloire, le Créateur des mondes, le miséricordieux Seigneur, notre Père qui est au ciel.

Il joignit doucement les mains et demeura immobile, recueilli dans sa prière. Une demi-heure se passa.

— Tom est-il revenu? demanda-t-il.

— Non, pas encore.

— Vous lui avez dit de se presser?

— Oh oui ! cher Claude, il ne tardera pas.

Il retomba sur sa couche. Lucy lui baigna les tempes et s'assit près de lui, écoutant le battement de la vieille horloge, veillant avec un cœur déchiré, mais avec des yeux sans larmes. Plusieurs fois il murmura : « Est-il revenu? » Il ne pouvait reposer, ses regards ne se détachaient pas de la porte. Enfin le galop d'un cheval retentit sur la route pierreuse. Claude sembla retrouver une force nouvelle : il se dressa sur son séant.

— C'est la jument noire ! Courez vite, apportez-moi la réponse.

Elle n'avait pas eu le temps de sortir, que déjà Paul était dans la chambre. Il serrait Claude dans ses bras ; son cœur était trop plein pour qu'il pût parler. Le visage du malade rayonnait.

— Cher et excellent ami ! dit-il.

— Silence! Ne vous fatiguez pas. J'ai une lettre du jury, je vous l'apporte. C'est vous qui avez gagné la grande médaille, Claude. Il n'y a pas eu d'hésitation, toutes les voix étaient unanimes. Les critiques les plus éclairés, les artistes les plus célèbres, ne tarissaient pas d'éloges sur votre œuvre. Que n'étiez-vous là pour entendre comment ils parlaient de vous, leur frère inconnu?

Paul déplia le papier, le mit devant les yeux de Claude et le lut à haute voix.

— *Elle* vivra donc dans l'avenir, dit le jeune artiste, ranimé par l'ivresse du triomphe. Elle vivra, et sa douce beauté obtiendra l'admiration longtemps après que nous aurons tous disparu de ce monde.

Le fermier venait d'entrer sans bruit.

— Père, murmura Claude, embrassez-moi une fois encore.

Le vieillard se baissa vers lui, et une larme coula sur sa joue. Claude regarda Paul Wynter avec cette expression indéfinissable qu'on n'oublie jamais quand on l'a vue sur le visage d'un mourant. Il serra d'une main convulsive la main de son ami, et dit d'une voix éteinte :

— Mon unique amour... Marguerite!

Son regard se troubla comme la flamme incertaine d'une lampe expirante; puis les yeux restèrent fixes, ses lèvres se glacèrent : le nom qu'il venait de prononcer y fut scellé du sceau de la mort.

— Claude, s'écria Lucy, ne regardez pas comme cela, vous me faites peur!

Paul emmena le fermier, qui se laissa conduire sans résistance : cet homme énergique était devenu incapable de penser et d'agir.

— Peut-être que vous pouvez quelque chose pour lui, monsieur, disait-il; gardez-nous-le encore un peu de temps. Que Dieu ait pitié de moi! J'espérais mourir le premier.

Lucy avait couru chercher de l'eau; elle croyait que son frère était évanoui. Comme elle approchait, Paul lui prit doucement la main :

— Tout est fini, ma pauvre enfant : vous n'avez plus de frère.

Il fallut longtemps pour faire comprendre au père la triste vérité. Quand il sut enfin le coup qui le frappait, sa douleur n'éclata pas avec violence : il s'assit et laissa tomber ses mains sur ses genoux, regardant d'un œil sec et vitreux le feu de la cuisine. Les larmes, si promptes dans la jeunesse, viennent lentement aux paupières des vieillards : il n'en versa pas une. Paul essaya de le consoler. Il lui parla de Claude, qui n'avait point connu l'amertume de ce monde, et dont la courte vie avait été si riche de joie, de travail et de succès. Le père secoua la tête.

— Merci, monsieur; vous avez de bonnes intentions, mais mon garçon est mort.

Il était si absorbé dans sa muette douleur, qu'il ne remarquait rien, ni personne, et ne s'apercevait pas des allées et venues qui avaient lieu autour de lui. On lui demanda conseil pour les funérailles; il répondit de « faire comme on voudrait, peu lui importait cela, peu lui importaient toutes choses : son garçon était mort. » Ses voisins virent que leurs condoléances ne le tiraient pas de sa torpeur, qu'il paraissait ne pas les entendre; ils cessèrent leurs visites. Le soir de la cérémonie funèbre, lorsque la maison fut redevenue silencieuse, il laissa échapper un gémissement :

— C'est bien rude! Un vieillard comme moi! Dieu aurait dû en avoir pitié.

Sa femme, qui était assise près du feu, entendit ces paroles :

— Comment peut-on se révolter ainsi contre la Providence? N'êtes-vous pas chrétien? Où est votre religion? Les murmures ne vous soulageront pas, et vous commettez une impiété.

— Si seulement la mort m'avait pris à sa place! murmura le fermier.

— Dieu sait ce qu'il faut faire; ce n'est pas à des vers de terre comme nous de décider qui doit rester et qui doit partir. Ces choses-là sont réglées là-haut.

— Oui, femme, c'est vrai, et nos prières n'y peuvent rien. Sans ça, Dieu m'aurait entendu : je lui ai tant demandé de me laisser mon fils.

— C'est un orgueil insensé, que d'envoyer au ciel un message, comme on ferait avec un égal, et d'attendre une réponse. C'est manquer de respect au Créateur. Quelle idée ridicule, de croire qu'il va changer sa volonté suivant le désir d'un vase d'argile! Il aurait de la besogne, en vérité, s'il voulait écouter toutes les prières que lui adressent, d'un bout du monde à l'autre, des millions de vermisseaux en révolte.

Ces doctrines dures et décourageantes d'un étroit esprit de secte ne pouvaient relever l'âme abattue du vieillard. La meilleure partie de lui-même semblait ensevelie dans le tombeau de son fils. Il était frappé au cœur, et tombait peu à peu dans une prostration complète contre laquelle il n'avait pas la force de réagir. Son esprit avait perdu son équilibre; il le sentait, car il voulait toujours avoir Lucy à ses côtés, et il se reposait sur elle du soin de toutes choses.

Un matin qu'il rentrait fatigué d'une promenade cependant fort courte, il dit à sa fille :

— Je ne me sens pas bien; ma tête s'affaiblit. Si ça tournait mal, vous ne me quitteriez pas.

— Jamais, mon père, jamais.

— J'ai travaillé, beaucoup travaillé, ajouta-t-il tristement. J'étais

orgueilleux de ma force, orgueilleux de mes champs, de l'honnêteté de ma famille,... orgueilleux surtout de mon garçon! Ma femme dit que j'm'étais fait une idole d'argile, et qu'à cause de ça, Dieu me l'a pris.

— Dieu nous l'a enlevé, père, parce que son heure était venue.

— Non, non, j'ai eu trop d'orgueil pour lui, j'ai voulu le faire sortir de sa position : il avait si bien l'air d'un gentleman! Je m'serais refusé ma suffisance, je m'serais mis sur la paille, pour qu'il soit un riche seigneur. C'était de la vanité, je le sais maintenant. Ma femme a raison, j'étais trop fier de lui, et Dieu me l'a ôté; mais je n'ai pas le courage de dire : « Que sa volonté soit faite! » Je lui demande de me faire rejoindre mon garçon.

Il ne sortit pas, même pour une heure, de cet état d'abattement. Mistress Nutford en prit enfin de l'inquiétude; elle cessa de s'indigner pieusement de la perversité de ce monde, et entoura le vieillard de soins empressés. Le meilleur fauteuil fut placé pour lui près du feu, elle lui raconta les nouvelles du dehors et s'efforça de le distraire. Il s'aperçut de ce changement. Un jour, il posa sa main sur la sienne et lui dit :

— Vous avez été pour moi une bonne femme, Élisabeth; nous avons marché ensemble au soleil et à la pluie pendant bien des années.

— Je n'ai pas toujours fait autant que j'aurais dû, répondit-elle avec plus d'émotion qu'elle n'en montrait d'ordinaire. Cela irrite, de voir un homme se laisser mourir sans essayer de se sauver. Nos idées n'étaient pas les mêmes sur bien des choses; malgré cela, je vais me trouver bien seule, quand je ne vous aurai plus. Cependant je ne me révolterai pas contre la volonté de Dieu.

— Vous êtes meilleure chrétienne que moi, soupira le vieillard.

Son cœur blessé laissait lentement échapper la vie, pareil à un vase qui, après un choc trop rude, ne retient plus la liqueur qu'il contenait. Il n'éprouvait aucune souffrance, rien qu'une extrême lassitude. Ses pieds avaient été déchirés par les épines du chemin; voyageur fatigué, il aspirait au repos. Aussi longtemps qu'il eut la force de se lever, il se tint assis au coin du feu, à sa place habituelle. Mais un jour son fauteuil demeura vide. Le sommeil, un sommeil éternel, était descendu sur ses yeux, le repos dans ses membres endoloris; le fardeau de la vie avait glissé doucement de ses épaules. Il n'y avait plus de plaintes sur ses lèvres, les chagrins et les douleurs étaient passés; il était pour jamais affranchi du monde et de ses soucis.

XXVIII

Dès que M. Brookland eut repris assez de forces pour supporter le voyage, il éprouva une extrême impatience de retourner chez lui. Là, du moins, l'air pur de la campagne, le plaisir de retrouver des visages familiers, l'aideraient à triompher des restes de son mal.

Il était loin d'avoir terminé les affaires qui l'avaient appelé à Londres; cependant il n'essaya de faire aucune démarche, car il ne pouvait encore sortir sans fatigue : il savait seulement que l'assemblée des directeurs de la nouvelle société du gaz n'avait pu se réunir, plusieurs d'entre eux n'étant pas encore arrivés. Avant de tomber malade, il avait visité les bâtiments loués pour servir de siége à la compagnie; il avait même parlé à l'un des administrateurs. Enfin Craig lui donnait chaque jour de minutieux détails sur toutes les transactions, et, d'après ses renseignements, les choses prenaient la tournure la plus satisfaisante. Le baronnet repartit plein d'espoir, en lui laissant les pouvoirs nécessaires pour le remplacer. Il se proposait du reste de faire à Londres de fréquents voyages lorsqu'il serait complétement rétabli.

Quant à Marguerite, si elle eût consulté son inclination, elle fût demeurée à la ville encore quelques semaines. Il commençait à lui sembler triste d'être à Brookland pendant les jours brumeux de l'automne et de l'hiver. A la vérité, c'était là qu'elle les avait toujours passés, et jamais ils ne lui avaient causé cette impression de mélancolie. Elle ne manquait pas d'amis dans le voisinage; mais, en dépit des visites nombreuses qu'elle avait à recevoir, et de la société assidue de mistress Creamly, elle éprouvait un inexprimable sentiment de solitude. La maladie de son père aurait dû, pensait-elle, mettre fin au malentendu qui avait éclaté entre lui et Paul. Cependant le jeune médecin s'était borné aux visites strictement nécessaires. Après avoir montré pour son malade un dévouement infatigable, il n'était pas même revenu s'informer de sa santé; il n'avait eu pour elle, Marguerite, ni égards ni politesse, car il était parti sans prendre congé d'elle. Il avait paru l'éviter à dessein, et elle cherchait vainement la cause d'une conduite si étrange. Elle était blessée, irritée contre lui; néanmoins elle n'avait pu s'empêcher, tant qu'elle était demeurée à Londres, de l'attendre de jour en jour, de compter sur le hasard d'une rencontre. Mais son père avait voulu retourner à Brookland, et cette résolution avait détruit le fragile espoir qu'elle nourrissait encore. Jamais il n'était question de Paul entre elle et le baronnet;

ce fut un étranger, le recteur Reeves, qui jeta dans la conversation un nom que tous deux semblaient prendre un soin égal de ne pas prononcer. Il revenait de Londres et racontait les nouvelles qu'il avait apprises.

— A propos, Brookland, avez-vous remarqué dernièrement dans le *Times* un avis concernant un gentleman appelé Paul Treherne?

— Oui, eh bien?

— Figurez-vous la chose la plus étrange, la plus romanesque. Mais d'abord il faut vous dire que ce Treherne n'est autre que votre ami Wynter.

— Je le sais, je connais cette histoire, s'empressa de répondre M. Brookland.

Mistress Creamly était présente, et il ne se souciait pas de s'étendre sur ce sujet devant une personne aussi friande de scandale.

— Quoi! le testament de miss Eversleigh, les cinquante mille livres?

— Mais non. Je croyais que vous parliez de la ruine du père.

— Pas du tout. C'est bien autre chose. Vous vous rappelez sans doute que Paul Treherne avait abandonné sa fortune, sans garder une obole, afin de rendre le dépôt dont son père avait disposé. Eh bien, la personne en faveur de qui cette restitution fut faite était jeune, belle, et, à ce que l'on dit, éperdument éprise de ce M. Treherne, ou Wynter, si vous l'aimez mieux. Elle vient de mourir, et par son testament elle lui lègue tous ses biens.

Malgré les préventions que Joël avait jetées dans son esprit, M. Brookland aimait Paul. Il reçut cette nouvelle avec un plaisir qu'il ne chercha pas à cacher.

— Bravo! je me réjouis du fond du cœur de sa bonne fortune, car il la mérite.

— Je le crois bien. Il y a des centaines et des milliers d'hommes capables, à un moment donné, de faire une action héroïque; mais le dévouement silencieux, l'oubli complet de soi, l'immolation de chaque jour, voilà qui demande une vertu haute et pure.

Marguerite recueillait avec une ineffable joie les louanges de l'absent. Elle avait toujours eu de l'affection pour M. Reeves, en ce moment elle l'aurait embrassé. Un triste souvenir ne tarda cependant pas à faire monter la rougeur à son front : dans cette chambre, à cette même place, il avait espéré, attendu un mot de compassion, et ne l'avait pas obtenu; bien plus, il s'était vu repousser comme un criminel. Elle et son père évitaient de se regarder : M. Brookland croyait entendre dans les paroles de son vieil ami les reproches de sa conscience.

— Je regrette, continua le recteur, que miss Eversleigh soit morte: elle aurait dû vivre pour l'épouser.

— Pour moi, reprit mistress Creamly, j'aurais voulu voir M. Wynter devenir riche d'une autre façon. Il est déjà fort inconvenant qu'une jeune fille s'amourache d'un homme; mais mourir et lui laisser sa fortune comme un gage de tendresse, cela passe les bornes. Pauvre M. Wynter! je l'estime beaucoup; pourtant il ne me semble guère vraisemblable qu'un homme qui a cette tournure soit capable d'inspirer une passion.

— Bah! dit le recteur, dès qu'il ouvre la bouche, on oublie ce léger défaut. C'est là du moins ce que j'éprouve, tandis que j'ai toutes les peines du monde à supporter un esprit mal fait. La grâce des lignes et des contours ne m'empêche pas d'apercevoir la difformité morale, et j'en éprouve une sorte de souffrance. Mais que pense ma belle amie Marguerite? Elle est jeune, et doit mieux que nous juger de ces matières.

— Je ne crois pas, répondit Marguerite, qu'une femme ait à rougir d'aimer un tel homme. Loin que ce soit une tache pour sa mémoire de l'avoir enrichi, c'est un bonheur qu'on pourrait lui envier, car il la bénira quand depuis longtemps elle sera oubliée du monde.

— Au point de vue positif, il a pour cela des raisons excellentes, ma chère. On achète bien des bénédictions au prix de cinquante mille livres.

Mistress Creamly s'aperçut qu'elle n'avait pas pour elle la majorité. Marguerite ne répliqua rien, mais se renferma dans un silence mécontent. M. Brookland se mit à discuter avec le recteur le côté légal de la question.

— Cinquante mille livres, ma chère, pensez-y donc! reprit mistress Creamly. La cinquantième partie de cette somme suffirait à me donner le repos d'esprit pendant une année. Mais à quoi bon se plaindre? Il y a des gens qui sont nés sous une heureuse étoile, d'autres à qui rien ne réussit.

En ce moment, un domestique entra.

— Un gentleman désire parler à monsieur.

— Un gentleman! Qui cela?

— Il m'avait défendu de dire son nom; mais c'est M. Wynter. Il a des choses importantes à vous apprendre.

Marguerite avait rougi et pâli tour à tour. Le baronnet sortit, et dans la chambre voisine il trouva Paul qui l'attendait, en proie à une vive agitation.

Aussitôt que le domestique se fut retiré:

— Pardonnez-moi, monsieur, de me présenter si brusquement

chez vous. Je ne l'aurais pas fait, croyez-le bien, sans les motifs les plus impérieux ; mais il s'agit de votre fortune, de votre repos.

Le visage de Paul exprimait une telle angoisse, que le baronnet fut saisi d'inquiétude.

— Qu'y a-t-il? Au nom du ciel, parlez!

— Des affaires d'intérêt m'avaient amené dernièrement chez M. Digby. J'y suis retourné ce matin ; il venait de voir votre banquier, M. Stevenson, et en avait appris une nouvelle fort étrange. Il paraît que vous avez mis des sommes considérables dans une entreprise commerciale, une compagnie de gaz.

— J'ai, à la vérité, risqué quelques milliers de livres dans cette affaire, qui promet de donner des bénéfices considérables; mais...

— Quelques milliers de livres! interrompit Paul. M. Stevenson était votre dépositaire ; il avait tous vos titres, toutes vos valeurs...

— Sans doute. Où voulez-vous en venir?

— Eh bien, ces fonds, votre banquier les a remis, il y a quelques jours, à un homme qu'il avait vu plusieurs fois avec vous, et qui s'est présenté muni d'une procuration en règle.

— Joël Craig! C'est impossible!

— Ce n'est pourtant que trop vrai. Dès que j'ai su cette nouvelle, j'ai couru chez M. Stevenson, qui me l'a confirmée.

M. Brookland leva sur Paul des yeux égarés.

— C'est impossible! Je ne le crois pas, je ne veux pas le croire! J'avais autorisé M. Craig à prélever de nouveau sur mes fonds deux à trois mille livres, afin de réparer et agrandir les bâtiments destinés à la future société ; je lui avais laissé tout pouvoir de choisir les valeurs qu'il convenait mieux de vendre pour réaliser cette somme, mais il n'aurait pas, sans mon aveu, été au delà!

Paul le regardait avec compassion. Son cœur saignait d'être obligé de lui porter ce coup cruel. Et Marguerite? Marguerite qui, fascinée par les dehors brillants de ce misérable, lui avait donné son cœur — Paul le pensait du moins — comment supporterait-elle une pareille épreuve? Elle en mourrait peut-être, ou bien elle mènerait une vie consumée par le chagrin. Oh! s'il avait pu doubler son propre fardeau de douleurs, pour rendre le sien moins pesant! Mais il fallait agir, le temps pressait ; on devait se hâter, pour sauver au moins quelque débris de ce grand naufrage. Il s'approcha de M. Brookland et lui prit la main :

— Vous avez des amis prêts à tout tenter pour vous venir en aide. Ayez donc confiance, ne craignez pas de regarder en face la situation.

— Mais si ce que vous m'avez appris est exact, je suis ruiné! s'écria le baronnet avec désespoir.

Puis, une idée subite traversant son esprit :

— Non, pourtant. Cette compagnie du gaz, j'aurais recours contre elle. L'argent ne doit pas être encore employé, il faudra qu'on me le rende !

— Hélas ! répondit Paul, je ne vous ai pas dit, je n'ose vous dire toutes mes craintes. Cette société dont vous parlez, êtes-vous sûr qu'elle existe ?

— Si j'en suis sûr ! J'ai vu les bureaux de mes propres yeux, j'ai reçu la visite de l'un des gérants. D'ailleurs, ajouta-t-il en voyant que Paul hésitait à répondre, M. Craig n'est pas capable d'une telle infamie !

— Dieu seul le sait ! murmura le jeune homme en soupirant.

— Et puis, dit M. Brookland qui s'était levé, et d'une main fébrile fouillait dans un tiroir, voici les statuts de la société. Voyez en tête cette liste de noms ; n'est-ce pas une garantie ? Tant de gens se seraient-ils laissés tromper comme moi ? Le premier ministre d'abord, qui a consenti à être notre président.

Paul prit le papier que lui tendait M. Brookland, et le lut avec attention. Il lui semblait peu vraisemblable que de si hauts personnages se fussent intéressés à l'entreprise ; mais il craignait, en exprimant sa pensée trop ouvertement, d'augmenter encore l'agitation de son malheureux ami.

— Puissé-je m'être trompé ! répondit-il. Cependant M. Digby, sans savoir au juste où devaient être les bureaux de votre compagnie du gaz, se rappelait vous avoir entendu dire qu'ils se trouvaient à l'extrémité de Westminster. Je me suis rendu dans ce quartier, car je ne voulais pas vous donner de fausses alarmes : personne ne connaissait la société nouvelle.

— Il faut que je parte pour Londres, que je parte sur-le-champ, s'écria le baronnet.

Il se dirigeait en chancelant vers la porte. Paul s'élança vers lui :

— Remettez-vous d'abord ; songez combien votre fille serait effrayée de vous voir en cet état.

— Ma pauvre Marguerite, mon enfant ! murmura M. Brookland qui se laissa tomber dans un fauteuil. Hélas ! je croyais l'enrichir !.

Il se cacha le visage, et Paul entendit un sanglot.

— Oui, dit-il, d'une voix lente et douloureuse. Je comprends votre affliction, miss Brookland a l'âme si pure ! Quel déchirement pour elle d'apprendre l'indigne action dont M. Craig s'est rendu coupable !

— Elle m'avait prévenu ! dit M. Brookland sans lever la tête. Je

blâmais son antipathie contre cet homme, si pourtant je l'avais écoutée !

— Son antipathie ! répéta Paul, au comble de la surprise. Cependant, je croyais, j'avais entendu dire, enfin on le regardait dans votre maison comme le fiancé de miss Brookland.

Le baronnet se souvint des instances que lui-même avait faites pour engager sa fille à autoriser les espérances de Joël. Un frisson d'horreur le saisit. Combien son infortune aurait pu être plus accablante encore qu'elle n'était !

— Vous vous êtes trompé, répondit-il à Paul. Marguerite ne souffrait sa présence que parce que, moi, insensé que j'étais, je l'appelais mon ami.

— Dieu soit loué ! s'écria le jeune homme d'une voix vibrante d'émotion. Son visage avait pris une expression radieuse, le feu caché qui brûlait dans son âme, se reflêta dans ses yeux. Ainsi l'éclair brille quand la foudre entr'ouvre les profondeurs du ciel. Mais il fut rappelé à lui-même par la vue du baronnet qui, le front contracté, l'œil fixé à terre, était en proie aux plus sombres réflexions.

— Puisque cette épreuve vous est épargnée, lui dit-il, nous serons forts contre le malheur, nous lutterons et nous vaincrons !

XXIX

Le lendemain, un vieillard aux traits abattus, à la démarche mal assurée, se présentait, appuyé sur le bras d'un jeune homme, chez le banquier Stevenson. C'était M. Brookland qui venait avec Paul constater l'étendue de son désastre. Arrivé à Londres depuis une heure à peine, il n'avait pris que le temps de conduire sa fille à l'hôtel de Curzon-street, dont les travaux étaient achevés. Marguerite avait voulu l'accompagner, et elle attendait, le cœur rempli d'une angoisse poignante, qu'il eût terminé les pénibles démarches dont elle redoutait l'émotion pour une santé déjà si affaiblie. Depuis la veille, en effet, le baronnet semblait avoir vieilli de dix ans. Il demanda, d'une voix altérée, à M. Stevenson, quelles étaient les valeurs dont il s'était dessaisi en vertu de la procuration présentée par Joël Craig, et il apprit qu'une dizaine d'obligations de peu de valeur et d'une réalisation difficile, restaient seules en dépôt.

— Je m'étonnais, continua le banquier, que vous eussiez mis votre fortune entière dans une entreprise de ce genre. Mais j'avais vu plu-

sieurs fois avec vous le gentleman qui est venu toucher les fonds, vous m'aviez dit qu'il possédait toute votre confiance, je ne pouvais le soupçonner.

— Je n'ai pas à vous blâmer, répondit le baronnet avec abattement. Je n'accuse que moi-même et ma propre folie.

— Combien y a-t-il de temps, demanda Paul, que les titres ont été retirés ?

— Trois jours.

— Alors il est probablement encore à Londres. L'absence de M. Brookland lui donnant toute sécurité, il a dû chercher à réaliser les valeurs.

— Mais, dit avec hésitation le baronnet, qui se cramponnait à un reste d'espoir, si faible qu'il fût, c'est à la compagnie qu'il destinait ces fonds.

— On ne commet guère de pareils actes dans l'intérêt d'une compagnie, répondit Paul en secouant la tête. Dans tous les cas, il faut savoir s'il n'a pas quitté sa demeure, vous avez sans doute son adresse?

La figure pâle du baronnet devint plus pâle encore.

— Non, il n'a pas de domicile fixe, il m'avait demandé d'envoyer mes lettres à son club.

— Je puis vous renseigner à cet égard, dit M. Stevenson. Mon caissier, ignorant quels motifs m'inspiraient une sécurité si entière, s'étonna de me voir remettre à un étranger des valeurs considérables, et il donna l'ordre de le suivre. Cet homme, ajouta-t-il, en feuilletant un livre de notes, demeure Harley-street, 33. Il y a un mois environ, il était déjà venu toucher une somme de trois mille livres sterling. Mais cette fois, il avait votre assentiment, car il m'a présenté une lettre dans laquelle vous me disiez que votre affaire du gaz promettant de larges et prompts bénéfices, vous vous décidiez à une nouvelle mise de fonds.

— Jamais je n'ai écrit de lettre pareille, s'écria M. Brookland. Je n'en aurais même pas été capable à cette époque, j'étais gravement malade.

— Pourtant j'ai bien reconnu votre signature. Tenez, voici ce billet, il est tout entier de votre main.

Le baronnet examina le papier avec attention.

— Oui, tout le monde s'y serait trompé comme vous. Mais il porte la date du 4 novembre ; ce jour-là même, j'étais au lit, dans un état presque désespéré.

— Et c'est pour cela, reprit Paul, que craignant de voir sa proie lui échapper, il a voulu du moins s'approprier cette somme. Il se tenait sans doute prêt à s'enfuir à la première alarme.

— Oui, dit le baronnet à M. Stevenson, je me rappelle... Je voulais aller chez vous avant de retourner à Brookland, il a su m'en dissuader. Son amitié ne pouvait souffrir de me voir prendre cette fatigue. L'hypocrite menteur ! Et moi j'avais si bien l'habitude de lui laisser le soin de mes intérêts, que j'eus la faiblesse de céder.

— Puisque j'ai été dupe d'un faussaire, reprit le banquier, je dois en subir les conséquences. Je vous tiendrai compte de ces trois mille livres.

M. Brookland eut un mouvement de fierté.

— Non, dit-il, sans moi, vous ne vous seriez pas exposé à cette perte ; je veux au moins la partager. Qu'est-ce d'ailleurs que ce débris dans l'étendue de ma ruine?

Paul et M. Brookland n'avaient plus rien à apprendre du banquier. La voiture qui les avait amenés les attendait à la porte, ils se firent conduire à l'endroit même où le baronnet avait visité avec Joël Craig le local destiné aux bureaux de la compagnie. Toute trace d'installation avait disparu. Le bâtiment, complétement vide, était en fort mauvais état, et rien n'annonçait que l'on songeât à le réparer. Au côté droit de la porte s'étalait une grande affiche : « *A louer ou à vendre.* »

— Ma tête se trouble, ce n'est pas ici, dit M. Brookland. Pourtant. il me semblait bien reconnaître la maison.

Il prit son portefeuille et en tira un prospectus. Il ne s'était pas trompé, le doute n'était plus possible.

Paul entra dans une taverne voisine pour prendre des informations. Le cabaretier, gros homme à la mine réjouie, allongea sur le comptoir sa face enluminée, et, regardant à travers les vitres poudreuses la maison qu'on lui désignait.

— Ma foi, ça a été une drôle d'histoire. Figurez-vous qu'on l'avait louée pour un mois ; à certains jours, on voyait aller et venir de beaux messieurs. Qu'est-ce qu'i peuvent faire-là ? que nous nous demandions ; si veulent y mettre queque chose, ils auraient dû la prendre pour plus longtemps. Enfin attendons, nous verrons ben. Mais c'est que nous n'avons rien vu du tout. Un matin, on r'pose l'écriteau, et bonsoir la compagnie. Le boulanger du coin dit qu'on avait payé d'avance cent livres sterling pour le loyer. Si j'sais pourquoi on s'était mis sur le dos ces frais-là, je veux ben être pendu.

Paul se l'expliquait, lui. Il rejoignit M. Brookland, qui muet, atterré, considérait d'un œil fixe le vieux bâtiment, comme s'il n'avait pu en détacher ses regards. Il le fit remonter en voiture et s'assit à ses côtés.

— J'ai donné au cocher l'ordre de vous ramener à votre hôtel,

lui dit-il. Il ne reste plus maintenant qu'à chercher cet homme, il faut savoir s'il n'a pas pris la fuite. Je me charge des démarches nécessaires.

Le baronnet ne l'écoutait pas. Une seule pensée amère, poignante, absorbait son esprit :

— Ainsi donc, murmura-t-il, se parlant à lui-même, je serai forcé pour vivre, de vendre Brookland! L'héritage de mes ancêtres, le domaine où reposent les miens, ces vieux murs imprégnés encore des glorieux souvenirs de toute ma race, je les verrai mis aux enchères!..... Ils passeront aux mains d'étrangers avides, et peut-être de vils spéculateurs, les mains salies encore par leur or mal acquis, viendront se reposer dans la chambre où est morte ma femme, la mère de Marguerite!

Il baissa la tête sur sa poitrine, et des larmes coulèrent lentement le long de ses joues ridées.

— Ne vous laissez pas ainsi abattre, lui dit Paul, profondément ému. Grâce aux indications de M. Digby, il sera facile de retrouver la trace du malheureux qui vous a trompé.

— Oui, n'est-ce pas? s'écria M. Brookland qui passait tout à coup d'un découragement complet à la plus extrême surexcitation. Nous poursuivrons ce scélérat, nous reprendrons les titres qu'il a volés. Je veux aller chez lui le confondre... non, il faut le livrer à la justice... il faut...

Sa voix était brève, saccadée, un tremblement nerveux agitait tous ses membres. Paul s'efforça de le calmer.

— Reposez-vous sur moi. Vous êtes à peine rétabli d'une maladie grave, vous avez besoin de ménager vos forces. D'ailleurs miss Marguerite doit s'alarmer d'une si longue absence, retournez auprès d'elle; je reviendrai vous rendre compte de ce que j'aurai appris.

Il se sépara de M. Brookland et se rendit à pied dans Harley-street. Au numéro 33, s'élevait un hôtel meublé d'élégant aspect. Paul s'arrêta incertain avant d'y entrer. Que ferait-il si le hasard le mettait en face de Joël? Il franchit cependant le seuil, un bruit de voix parvint à son oreille, deux servantes causaient ensemble en riant aux éclats. Il s'approcha et, par d'adroites questions, il put, sans se faire connaître, apprendre ce qu'il désirait savoir. M. Craig habitait encore l'hôtel, mais il devait partir le lendemain.

Au moment où Paul se retirait, il croisa un homme qui s'effaça vivement dans l'ombre pour le laisser passer. Quand il fut sorti, l'étranger avança la tête avec précaution et le suivit du regard : — M. Treherne! Que diable vient-il chercher ici? Je le croyais brouillé avec Craig.

Paul reprit lentement la route de Curzon-street. Une foule de sentiments opposés se combattaient dans son âme. Ce Joël, dont il tenait dans ses mains le sort, c'était celui qui avait fait de la vie de son père une torture, qui l'avait voué à l'infamie, et qui, animé d'une rage infernale, avait poursuivi sur lui, Paul, son œuvre de haine. Et non-seulement il avait été l'ennemi des siens, par un hasard fatal, il s'était encore attaqué à ses amis les plus chers, mais il était enfin vaincu dans la longue lutte qu'il avait entreprise. Lui, l'habile et le fort, il allait tomber dans ses propres piéges. Paul pouvait préserver M. Brookland de la ruine, il aurait la joie d'éloigner de Marguerite l'épreuve et le chagrin. Toutefois, une amère pensée empoisonnait ce triomphe. Paul se rappelait en frémissant la lugubre confidence qu'il avait reçue dans Green-park et les liens étroits qui l'unissaient à Joël. Si cet homme était descendu jusqu'au fond de l'abîme du vice, qui donc, hélas! l'avait placé sur cette pente funeste? Dès sa jeunesse, dès sa plus tendre enfance, il avait appris à haïr la société qui le repoussait, à n'avoir que du mépris pour ses lois, et ses crimes d'aujourd'hui étaient le fruit de cette dangereuse leçon. « Oh! mon père, mon père, qu'avez-vous fait? » murmura Paul. En même temps que la pitié parlait à son cœur, que la voix du sang remuait ses entrailles, il sentait aussi grossir le flot de honte qui enveloppait sa vie comme un linceul funèbre. Tout ce qui lui tenait de près était donc flétri, il ne pouvait étendre la main sans rencontrer une souillure.

Il était sept heures du soir, le ciel, couvert tout le jour, s'était chargé d'un brouillard opaque, nauséabond, glacial, qui pénétrait les membres et empêchait de voir à deux pas devant soi. Le gaz même ne le perçait pas; une obscurité de mort planait sur la ville, la circulation des voitures était presque interrompue, et, sans une nécessité impérieuse, nul passant ne s'aventurait dans les rues désertes. Le ciel et la terre semblaient s'être tout à coup dérobés, la lumière avait fui pour faire place à un vide lugubre, ou plutôt à des ténèbres palpables plus effrayantes que le vide.

Après avoir failli plus d'une fois s'égarer, Paul atteignit enfin Curzon-street. Il trouva M. Brookland un peu remis de la secousse qu'il venait d'éprouver. Le vieux baronnet, frappé d'un coup aussi terrible qu'imprévu, au moment où il était encore affaibli par une maladie récente, n'avait pas d'abord eu l'énergie de réagir, mais la noblesse de son caractère devait bientôt le faire sortir de cet état d'affaissement. La tendre sollicitude de Marguerite l'y avait aidé. Généreuse et vaillante, elle n'avait pas, dans ce désastre, pensé un instant à elle-même; son unique soin avait été d'adoucir les regrets de son père, et comme le premier, le plus grand de tous, était de

vendre Brookland, elle s'était efforcée, avec une ingénieuse délicatesse, de lui prouver qu'il ne serait pas réduit à faire ce sacrifice.

— Quel besoin d'avoir un si grand parc? lui disait-elle gaiement. A quoi cela sert-il? A rien. Et même, cela m'a empêché, je ne sais combien de fois, de vous trouver quand je voulais vous rejoindre. Nous nous réserverons la pelouse qui est devant la bibliothèque, et la belle allée de hêtres où vous aimez à vous promener. Nous affermerons le reste pour augmenter nos revenus, et, avec le produit du domaine, vous verrez que nous vivrons très-bien.

— C'est impossible, ma pauvre chérie. Vous ne savez pas combien il faut pour l'entretien d'une maison comme la nôtre.

— Et vous ne savez pas, vous, monsieur, quelle ménagère excellente vous avez en moi. Nous réduirons les dépenses. Je serai fière de vous montrer mes talents. D'abord, il est inutile d'occuper tout le château, une aile nous suffira. Et ce sera mieux ainsi; je serai plus près de vous, mon bon père, nous vivrons plus ensemble. Ensuite nous remercierons tous les domestiques qui ne sont pas très-anciens, et nous garderons seulement les serviteurs de confiance. C'est si bon de n'être entouré que de gens sur lesquels on peut compter! D'ailleurs, avec ma vieille Foster, John et William, nous ferons encore très-bonne figure.

— Mon enfant bien-aimée! vous avez raison, je dois m'estimer heureux, puisque au milieu de cette épreuve j'ai, pour me consoler, un cœur comme le vôtre.

En ce moment, Paul entra. Marguerite, après l'avoir remercié d'un regard plus éloquent que les paroles, se retira pour le laisser libre de s'entretenir avec le baronnet.

— Il n'a pas encore pris l'éveil, il se croit en toute sécurité, dit le jeune homme d'une voix altérée par l'émotion. Cher monsieur Brookland! vous allez recouvrer vos biens!

— Mon enfant n'est donc pas ruinée! s'écria le baronnet avec une explosion de joie. Et c'est à vous, mon ami, à votre avertissement salutaire, que nous devons d'échapper au péril qui nous menaçait.

— Il faut agir sans perdre une minute, reprit Paul, car il presse ses préparatifs de départ; demain, il quitte Harley-street.

— Mais nous n'avons, il me semble, qu'une seule chose à faire, avertir la justice. Qu'attendons-nous? J'ai retrouvé des forces, j'y cours moi-même.

Il parlait avec une précipitation fiévreuse, et déjà cherchait son chapeau pour sortir. Paul garda le silence. Immobile, le front baissé, il paraissait livrer en lui-même un douloureux combat.

— Grand Dieu! qu'avez-vous? Pourquoi ce trouble?

— J'ai voulu vous sauver... Ma conscience, mon cœur me l'or-

donnaient;... mais je ne puis être l'instrument de la perte de cet homme.

— Je ne vous comprends pas. Quel intérêt si grand...

— Il est mon frère!

Paul avait détourné le visage et reculé de quelques pas. M. Brookland comprit sa pensée.

— Oh! ne me faites pas l'injure de croire que je sois capable de vous méconnaître encore. Un misérable démon, celui-là même envers qui vous montrez une générosité si grande, m'avait prévenu contre vous. Je vous apprécie mieux maintenant, ajouta-t-il en serrant la main de Paul avec chaleur, tandis que des larmes mouillaient ses yeux.

— Vous le voyez. L'ignominie m'entoure et m'accable, dit Paul d'une voix lente comme s'il eût voulu savourer toute l'amertume du calice. Ce n'était pas assez des fautes de mon père, il fallait encore ce nouveau fardeau d'opprobre.

— M. Treherne n'avait pourtant qu'un fils.

— Devant la société, oui. Qui se souvenait de la mère de Joël, de la femme abandonnée, poussée au désespoir et au suicide? Ce secret m'avait été caché soigneusement. Mais tout se découvre à la fin. Un jour... je sortais de chez vous,... il me poursuivit dans la rue et m'obligea d'entendre l'affreuse vérité. Je sus alors pourquoi il s'était acharné contre mon malheureux père.

Un long silence suivit ces paroles. Le baronnet n'osait interroger son ami, car il est des blessures auxquelles on ne touche pas sans les faire saigner, si délicate que soit la main qui en approche. Enfin Paul reprit :

— Vous comprenez maintenant, n'est-ce pas, que je ne puis le livrer à la justice. Il faut cependant lui reprendre les sommes dont il s'est emparé. Voici ce que je vous propose : demain, dès le point du jour, nous nous rendrons à sa demeure avec un de mes amis, le docteur Chapman, et avec M. Digby. Nous le menacerons, s'il résiste, d'appeler les constables. Quand il se verra découvert, il ne fera, j'en suis sûr, aucune difficulté de se rendre.

— M. Digby voudra-t-il aider à une tentative de ce genre?

— Dans les rapports que nous avons eus récemment ensemble, il m'a témoigné la plus touchante bonté. Je ne doute pas qu'il ne consente. Mais il est nécessaire de le prévenir ce soir, ainsi que Chapman. J'y vais à l'instant.

— Sortir encore, par un temps pareil! dit le baronnet avec inquiétude. Êtes-vous sûr qu'on ne puisse remettre à demain?

— Ce serait courir un trop grand risque.

— Avez-vous du moins une voiture?

— Je n'en ai pas besoin, Chapman demeure à deux pas.

M. Brookland le reconduisit jusqu'à la porte de la rue; il avait peine à le quitter, car depuis ces deux jours, où il avait de nouveau vu à l'épreuve son dévouement, il ressentait pour lui une affection profonde. Il s'avança au dehors et regarda le brouillard qui s'élevait devant lui comme une noire muraille.

— Jamais vous ne pourrez reconnaître votre chemin; qui sait à quoi vous vous exposez? Attendez que Tom aille vous chercher un cab.

— Il n'en trouverait pas, et il se fait tard. N'ayez aucune crainte. Adieu. Tenez-vous prêt demain matin, à sept heures; nous partirons d'ici avec nos amis pour nous rendre dans Harley-street. Il est important de le surprendre avant qu'il ait songé à sortir.

M. Brookland rentra. Paul s'éloignait rapidement, lorsqu'une étreinte de fer s'appesantit sur son épaule, et une voix qu'il reconnut trop bien, une voix basse, effrayante de fureur contenue, lui dit à l'oreille :

— Je te trouverai donc toujours entre moi et la fortune! Malheur à toi!

Le jeune homme sentit à la tête une douleur aiguë, et tomba inanimé sur le sol.

Cependant Marguerite, qui avait entendu Paul et son père descendre, se tenait debout près de la fenêtre, cherchant à percer l'obscurité du brouillard. Mais ce fut inutilement, ses yeux n'apercevaient rien que l'épaisse vapeur. Un sentiment de tristesse la saisit, le présent et l'avenir lui semblaient, comme le ciel, couverts d'un crêpe de deuil. Tout à coup, au milieu du silence, elle distingua un bruit qui ressemblait à une plainte. Le baronnet entrait en ce moment.

— M. Wynter n'est pas avec vous? s'écria-t-elle.

— Non, il vient de me quitter.

— Alors, je ne me trompais pas... C'était lui. Vous n'avez donc pas entendu ce cri de détresse? Grand Dieu! que lui est-il arrivé, il se meurt peut-être...

Elle se précipitait au dehors.

— Restez, ma fille, j'y vais, dit M. Brookland.

Il n'avait avec lui dans l'hôtel que mistress Foster et un domestique. Il les sonna et sortit en toute hâte. Arrivé dans la rue, il s'arrêta. Il ne pouvait voir ni à droite ni à gauche, et nul son ne venait le guider.

— Des lumières! vite! cria-t-il.

Avant qu'on eût exécuté cet ordre, des pas retentirent près de lui, et une voix d'homme dit d'un ton de mauvaise humeur.

— Allons, relevez-vous donc. Qu'est-ce que vous faites là par terre ? Comme si, avec ce maudit brouillard, on n'était pas assez exposé à se rompre le cou.

Les serviteurs arrivaient avec des flambeaux. Alors M. Brookland aperçut Paul étendu sans mouvement; ses yeux étaient fermés, ses traits avaient la rigidité du marbre ; seulement, au côté gauche du front, quelques gouttes de sang coulaient d'une large blessure. Plusieurs passants ne tardèrent pas à se rassembler. Les lumières, vacillantes au souffle du soir, projetaient des lueurs rougeâtres sur Paul et sur la tête grise du baronnet, qui se penchait vers lui avec une indicible angoisse ; un peu plus loin, les visages consternés des assistants, perdus à demi dans les ombres du brouillard, avaient quelque chose d'indécis et de vague qui paraissait appartenir à un monde fantastique.

— Est-ce qu'il a été tué à la suite d'une querelle ? demanda l'un des spectateurs.

— Tué ! s'écria M. Brookland. Qui dit cela ? Non, grâce à Dieu, il respire encore.

Par les soins du baronnet, le blessé fut soulevé doucement et rapporté dans la maison. Marguerite attendait à l'entrée du vestibule. Son père lui cria de loin de ne pas s'effrayer, que Paul était seulement évanoui. Elle ne répondit pas, mais ses lèvres frémirent, et elle fut obligée de s'appuyer contre la muraille. Le triste cortége passa devant elle. Paul fut déposé sur le lit de M. Brookland, on lava le sang qui souillait son visage, on écarta les cheveux collés contre sa tempe, et l'on vit une plaie, ou plutôt une meurtrissure qui, deux lignes plus bas, aurait immédiatement causé la mort.

Il n'avait pas encore repris connaissance. Le domestique était allé chercher un chirurgien, mistress Foster venait de quitter la chambre pour préparer des compresses, le baronnet restait seul près de Paul. La porte s'ouvrit lentement et Marguerite parut sur le seuil. Elle s'approcha, considéra en silence le blessé, puis, se jetant dans les bras du baronnet :

— Oh ! mon père, s'il meurt, je sens que j'en mourrai !

Paul ouvrit les yeux. Ses traits, sur lesquels semblait encore planer l'ombre de la mort, prirent une expression de tendresse infinie, d'ineffable joie. Le regard de Marguerite rencontra le sien, elle poussa un faible cri, et cacha sa tête dans le sein de son père.

XXX

Le soir de ce même jour, dans un confortable appartement de l'hôtel de***, situé à l'extrémité d'East-End, Joël Craig, assis devant un grand feu, achevait une bouteille de Xérès. Les épais rideaux de la fenêtre étaient tirés avec soin, et l'ameublement de la chambre, quoique destiné à des locataires de passage, ne manquait pas de richesse. Joël avait toujours aimé le luxe. Aujourd'hui encore il avait obéi à cet instinct de sa nature, lorsque ne se sentant plus en sûreté dans la maison d'Harley-street, il était venu, sous le nom de Lievens, chercher un gîte moins périlleux. Mais ce n'était plus l'élégant Joël Craig, le fier et beau cavalier, sur lequel s'étaient arrêtés autrefois avec tant de complaisance les yeux de Lucy Nutford. Les passions mauvaises qui remplissaient son cœur s'étaient faites visibles sur sa figure, on les lisait dans son regard inquiet et fauve, dans le plissement de ses lèvres, dans l'expression sinistre de sa physionomie.

Laissant près de lui son verre presque plein, il alluma un cigare et se mit à penser. Le lendemain, il s'embarquait, il disait un éternel adieu à sa terre natale. Être en guerre avec ses semblables, est toujours, si corrompu qu'on soit, une situation pénible; mais répondre à la confiance par la trahison, à l'affection par la haine, appeler la désolation sur le toit qui abrite, la main qui nourrit, c'est une vie de damné. Or c'était ainsi que Joël Craig avait toujours vécu. Maintenant il se représentait la dégradation, la misère de l'homme qui lui avait refusé le nom de fils ; il avait préparé cette chute et il était satisfait de son œuvre. Puis il se demandait si sa mère, la triste jeune femme aux longues tresses noires, pouvait, de sa tombe, voir celui qu'elle avait aimé, avili dans sa vieillesse, et confondu avec des malfaiteurs ; si, du monde invisible, elle était témoin de ce spectacle, son âme n'en éprouvait-elle pas plus de douleur que de joie ? Cependant c'était pour elle seule qu'il avait agi, car elle avait été l'unique tendresse de ce cœur ulcéré. De telles pensées étaient amères. En vain, il franchirait l'Océan, il savait bien que partout, deux images se dresseraient devant lui : la tête grise du prisonnier de Pentonville, et la blanche figure, au regard plein de compassion, de sa mère, à lui, Joël.

Et cette vengeance, obtenue au prix d'efforts si longs et si laborieux, que lui avait-elle rapporté ? Rien qu'une satisfaction stérile. Lorsqu'il avait enlevé au vieillard son honneur, il s'était ravi du

même coup foyer, repos et avenir. Il lui avait fallu vivre d'expédients, et à quels expédients sa convoitise ne l'avait-elle pas conduit? Longtemps il avait cru à la possibilité d'un mariage avec Marguerite; il était sûr de l'approbation du baronnet, et il pensait avoir assez de puissance de séduction pour gagner le cœur de sa fille. Il avait caressé cet espoir, il s'était bercé de l'illusion d'arriver ainsi à la fortune par un chemin honorable. Mais la résistance de Marguerite avait déjoué ses calculs; c'est alors que, furieux de se briser à un obstacle imprévu, il n'avait plus reculé devant aucun moyen. Jusqu'alors, il avait marché avec précaution, se réservant toujours de revenir en arrière. La société du gaz n'était à la vérité, qu'un leurre, cependant il lui eût été facile d'en expliquer la dissolution au crédule M. Brookland; à partir du moment où il dut renoncer à Marguerite, il ne garda plus de mesure. La maladie du baronnet avait, un instant, contrarié ses desseins, il avait craint de perdre, avant de l'avoir complétement dépouillée, cette proie qui se livrait à lui. Se souvenant qu'il était passé maître dans l'art de contrefaire les écritures, il s'était, à l'aide d'un faux, procuré les trois mille livres; lorsqu'il vit M. Brookland échapper à la mort, il éprouva une extrême hésitation: devait-il s'enfuir avec son butin, ou bien payer d'audace et poursuivre l'exécution de ses projets? La confiance croissante du vieillard, la lenteur de son rétablissement l'avaient décidé à ce dernier parti. La richesse qu'il avait si ardemment souhaitée, il la tenait enfin, quelques heures à peine le séparaient de l'instant où il en pourrait jouir sans crainte, quand un homme qu'il avait autrefois connu dans le Cornouailles, ce même complice qui avait joué le rôle de directeur de la prétendue compagnie du gaz, l'avait averti de la visite de Paul à la maison de Harley-street. A cette nouvelle, Joël Craig devina que tout était découvert. Il courut à Curzon-street, et vit des lumières aux fenêtres de l'hôtel; M. Brookland était venu à Londres sans le prévenir de son arrivée. Comme il retournait sur ses pas, une porte s'ouvrit, et un bruit de voix arriva jusqu'à lui. Paul et le baronnet parlaient avec précaution; mais, à la faveur du brouillard, Joël put se glisser assez près d'eux pour entendre les derniers mots de leur entretien. Ce qu'il ressentit alors, nul ne saurait l'exprimer. Une tempête furieuse grondait en lui, un flot rougeâtre passa devant ses yeux, il oublia tout, l'heure peu avancée, le soin de sa sécurité, les passants qui pouvaient le surprendre, il se jeta sur Paul, et, d'un coup de crosse du revolver qu'il portait toujours sur lui, l'étendit à ses pieds. L'avait-il frappé mortellement? Il l'eût voulu dans le premier transport de la passion, maintenant ce doute faisait courir un frisson dans ses veines. Pour échapper à l'obsession du remords, il se leva et parcourut à grands pas la chambre; puis il s'arrêta de nou-

veau devant la cheminée. Mais bientôt, il se détourna en tressaillant; sur le front pâle de l'image que la glace lui renvoyait, il vait cru voir le signe de Caïn.

— Bah! dit-il en haussant les épaules. Ce sont des folies, des contes de nourrice, bons à faire peur aux enfants.

Il vida son verre d'un trait, prit un second cigare, et s'efforça de donner à ses pensées une autre direction. Ses plans pour l'avenir avaient été bien mûris. Il avait annoncé, en quittant Harley-street, qu'il se rendait à Brighton, mais il comptait en réalité partir le lendemain pour la Hollande, et, après y avoir passé quelques jours, visiter les principaux États du continent. Enfin il avait l'intention d'aller demander à des terres lointaines de nouvelles jouissances. L'Amérique attirait son imagination. Ce pays singulier où tout prend des proportions grandioses, où la société, à peine formée encore, reçoit, sans trop y regarder, les éléments qui viennent à elle, lui semblait fait pour devenir sa patrie. Ce désir se fortifiait encore de l'impression que lui avait laissée la lecture d'un livre qui avait eu en Angleterre un succès prodigieux : l'*Amérique nouvelle* de Dixon. Combien d'aventuriers, rejetés par le vieux monde, étaient devenus là-bas des personnages considérables! Pourquoi serait-il moins heureux! Il avait maintenent conquis la fortune, il n'avait plus à se salir les mains pour s'enrichir, et un homme de son mérite ne pouvait manquer d'arriver à un rang élevé. Son premier soin serait de s'insinuer dans les familles influentes, et quand il aurait trouvé une Américaine jeune, jolie, pourvue d'une bonne dot, il l'épouserait pour affermir sa position. Peut-être alors tournerait-il son esprit vers les questions politiques, et deviendrait-il un des législateurs des États-Unis.

C'était une brillante perspective; Joël se plaisait à en faire chatoyer les riantes couleurs, quand un coup, frappé discrètement à la porte, le tira de cette agréable occupation. Sa première pensée fut de ne pas ouvrir, mais il se ravisa; en cas de péril, le refus ne pouvait servir qu'à rendre sa situation plus mauvaise.

/x — Entrez, dit-il d'une voix calme.

Deux hommes, vêtus de noir et d'une tenue irréprochable, s'avancèrent dans la chambre.

— Pardonnez-nous, monsieur, de vous déranger si tard, dit l'un d'eux avec une courtoisie parfaite, mais nous avons pensé que vous pourriez nous donner des nouvelles de M. Craig.

— Craig? Attendez donc, ne demeurait-il pas dans Harley-street.

— Précisément.

— Je ne le connais pas beaucoup, mais je l'ai vu quelquefois au

club. Il doit, si je ne me trompe, être parti aujourd'hui pour Brighton.

— J'espère bien que non, car ce serait grand dommage, nous avons à l'entretenir d'une affaire urgente.

— Vraiment! Alors je regrette de n'être pas en état de mieux vous renseigner. Je ne me rappelle plus le numéro de sa maison; mais on peut le savoir demain à son club, ou, s'il est à Brighton, avoir son adresse.

Tout en parlant, Joël avait versé un nouveau verre de Xérès.

— Puisque le hasard me procure l'honneur de votre compagnie, oserai-je vous offrir de goûter ce vin, il n'est pas mauvais.

— Merci de vos informations et de votre politesse, répondit l'inconnu avec un sourire. Je crois cependant que vous auriez pu nous en apprendre davantage au sujet de celui que nous cherchons. Il n'est pas nécessaire d'aller à Brighton pour le trouver. Je vous connais fort bien, monsieur Joël Craig, quoique vous ne me connaissiez pas, et je vous invite à venir expliquer devant qui de droit certaine opération de banque, un peu irrégulière, que vous avez faite chez M. Stevenson. Voici, du reste, le mandat d'amener.

Joël protesta ; il assura qu'il se nommait Lievens, et menaça les agents de la rigueur de la loi, s'ils attentaient à sa liberté.

— Fort bien, nous sommes prêts à courir le risque d'arrêter un innocent, car si nous vous laissons échapper, jamais on ne trouvera le coupable. Exécutez-vous de bonne grâce, je vous le conseille dans votre intérêt.

Joël se sentit perdu. Il comprit que ni la ruse ni la violence ne le tireraient des mains de gens familiarisés dès longtemps avec l'astuce de ses pareils, et qui joignent encore à cet avantage la supériorité de la force imposante qu'on appelle la loi. Le château qu'il venait de bâtir dans les airs s'évanouissait comme la fumée. Devant Joël s'élevait une barrière infranchissable, il était au pouvoir de la justice.

Comment cette arrestation si prompte avait-elle pu s'opérer alors que Paul Wynter était étendu sur un lit de douleur, et que M. Brookland, atterré de tant d'événements inattendus, n'avait eu encore le temps de se résoudre à aucun parti? C'était le banquier, M. Stevenson, qui, dans l'irritation qu'il éprouvait d'avoir été la dupe d'un faussaire, avait aussitôt porté plainte et mis les agents sur les traces de Joël.

Quant à Paul, après l'éclair de lucidité qui avait suivi son évanouissement, il était demeuré pendant deux ou trois jours dans un état voisin du délire. Quelquefois il ouvrait les yeux, mais il semblait ne pas voir, ne pas entendre ce qui se passait autour de lui. Tantôt des paroles incohérentes s'échappaient de ses lèvres, tantôt il était

plongé dans une torpeur profonde. Lorsqu'enfin il reprit possession de lui-même, et que ses amis l'interrogèrent sur les causes de son accident, il attribua sa blessure à une chute; puis, comme Chapman, qui se trouvait près de lui, hochait la tête d'un air incrédule :

— Au nom du ciel, murmura-t-il d'une voix dont l'énergie suppliante fit tressaillir le docteur, ne cherchez pas, ne demandez pas d'autre explication.

Bientôt après, il sut que le procès de Joël s'instruisait. L'affaire ne devait pas traîner en longueur, car les preuves étaient décisives; on avait trouvé le coupable muni de valeurs importantes dont il ne pouvait justifier l'origine; aussi se décida-t-il à tout avouer, dans l'espoir de se concilier au moins la clémence des juges. Paul avait voulu que le meilleur avocat de Londres fût chargé de la défense; Joël néanmoins fut condamné à vingt ans de détention, et, par un de ces hasards qui sont des décrets de la Providence, il dut subir sa peine dans la prison où languissait encore le vieillard qu'il avait précipité au fond de l'abîme.

Le jour vint où l'on coupa la riche chevelure dont il était si fier, il fut revêtu d'un grossier costume et conduit à Pentonville. Mais il avait la force du corps, la hardiesse de l'esprit, il savait que, par une bonne conduite, il pourrait faire réduire de moitié la durée de sa reclusion; il prit son parti philosophiquement et ne s'attrista pas outre mesure du déshonneur qu'il avait encouru. Après tout, il n'avait ni rang ni considération à perdre, sa chute ne briserait le cœur de personne; il le pensait, du moins, car l'image de Lucy était loin de sa mémoire. Une seule chose le troublait, la crainte de rencontrer son père. Depuis l'heure où, pour la dernière fois, il l'avait vu, immobile au banc des accusés, ce visage dévasté lui était apparu souvent; il entendait encore le cri d'angoisse qui était sorti de la poitrine du vieillard quand leurs regards s'étaient rencontrés, et qu'il s'était levé pour l'accabler de sa déposition. Il frissonnait à la pensée d'être de nouveau en sa présence, et le soir, s'il cherchait à s'endormir, il le voyait, muet, désespéré, fixant sur lui son œil cave. Plutôt que de subir l'aspect de sa victime, il eût consenti à être attaché vivant à un cadavre.

Quand il fut conduit pour travailler dans la cour de la prison, il examina anxieusement tous ceux qui s'y trouvaient; le visage redouté n'était point parmi eux; il reprit courage et s'acquitta de sa tâche avec zèle. Peut-être était-il mort!

Le jour touchait à sa fin, Joël commençait à sourire de ses terreurs. Tout à coup, il se trouva en face d'une figure hâve, décharnée, pareille à un spectre, l'ombre de l'homme qu'il avait trahi. Il se recula, il eût voulu s'anéantir, mais le vieillard l'avait aperçu, son œil terne

et vitreux s'était dilaté comme dans l'égarement de la folie. Joël essaya de fuir, une main crispée, qui lui parut forte comme celle d'un géant, se posa sur son épaule, un sanglot déchirant retentit à ses oreilles : « O Dieu, mon fils, mon fils ! » Le vieillard l'entoura d'une étreinte convulsive, et perdit connaissance, mais ses bras restèrent attachés au cou de Joël qui, saisi d'horreur, était incapable de faire aucun mouvement. Ce furent les gardiens qui le dégagèrent de cet embrassement sinistre.

— Eh bien! il faut convenir que le monde où nous vivons est un singulier monde. Toutes choses y vont à rebours du sens commun. Ainsi donc, Marguerite épouse M. Wynter, qui n'est pas M. Wynter, à ce qu'il paraît. Chère Marguerite ! voilà un goût que je ne puis comprendre, par exemple. Passe encore si M. Brookland avait été ruiné, on fait bien des choses pour rétablir sa fortune, mais puisqu'il a retrouvé ses biens, ce mariage renverse toutes mes idées.

Ainsi parlait mistress Creamly en s'adressant à Lucy qui, assise près d'elle, ne semblait guère l'écouter. La jeune fille, enveloppée de longs vêtements noirs, était plongée dans une tristesse profonde, elle portait le deuil du vivant aussi bien que des morts, mais elle gardait enfermé dans son cœur le secret de son amour. Tout espoir de bonheur était perdu pour elle en ce monde, elle le savait et supportait vaillamment sa destinée, sans laisser échapper une plainte.

On était en janvier ; un tapis de neige, plus blanc que l'hermine, s'étendait devant Brookland, les arbres couverts de givre, étincelaient au soleil ; et tandis que Lucy, insensible à ces magnificences de l'hiver, baissait le front sur son ouvrage, une voiture s'arrêtait au perron du château. Paul en descendait, vêtu, lui aussi, d'habits de deuil, et pâle encore de sa maladie récente ; cependant, à travers sa tristesse, l'espérance rayonnait dans ses yeux, et donnait à son pas une vivacité qu'il n'avait jamais eue. Il avait pleuré son père, mais le vieillard était délivré d'une vie de souffrance, il avait emporté dans sa tombe le crime et la honte qui pesaient sur tous deux. Paul se sentait un homme nouveau, et quand sa main pressa celle de Marguerite, de Marguerite qu'il avait noblement conquise, qui allait être à lui, son cœur se remplit d'une immense gratitude.

— Tout mon passé d'épreuves et de chagrins s'efface en ce jour, ma bien-aimée, je puis le rejeter loin de moi, comme j'avais rejeté un nom flétri. Je n'aurais jamais voulu vous exposer au contact de ces souillures. Mais une vie nouvelle s'ouvre devant moi, ma belle et pure Marguerite, et nous y marcherons ensemble.

Émile Jonveaux.

UNE EXCURSION

DANS LES

PROVINCES CENTRALES DE L'INDE

II[1]

Avant mon départ de Bombay, j'avais obtenu d'un négociant qui venait de recevoir une collection choisie de nos marchandises, qu'il en enverrait à Jubbulpore, et je voulais être là aussitôt que possible, pour veiller aux préparatifs.

Il était trois heures de l'après-midi lorsque je quittai Séonie. Le colonel Dennys, commissaire du district, me donna pour escorte deux soldats de police à cheval, et je remarquai le plaisir qu'Abdhul éprouva en voyant qu'ils nous accompagnaient.

Mon serviteur, qui ne brillait pas par la bravoure, n'était que médiocrement rassuré de voyager la nuit dans un pays aussi sauvage. Il avait peur des sorciers, des bêtes féroces. Déjà, à Nagpore, j'avais été obligé de lui parler sévèrement, pour l'empêcher de me quitter; et cette fois, sans la présence des soldats, je suis certain qu'il serait resté à Séonie.

Il se disait très-dévoué. Je n'ai jamais eu, heureusement, occasion de mettre son dévouement à l'épreuve.

On ne se figure pas ce que sont les domestiques de l'Inde. On se les représente comme remplis de prévenances pour leurs maîtres, dont ils reçoivent les ordres en s'inclinant avec les marques du plus profond respect. On dit même qu'il n'est pas nécessaire de parler

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1869.

pour se faire obéir : qu'un signe suffit. Il est possible qu'il en ait été ainsi lorsque les maîtres coupaient la tête aux serviteurs dont ils étaient mécontents, ou, plus récemment, lorsqu'un Européen condamnait un domestique dont il avait à se plaindre à aller se faire administrer, par les soins d'un officier de police, une certaine quantité de coups de bambou qui lui étaient toujours scrupuleusement comptés [1]. Mais depuis que les maîtres sont cités devant la police correctionnelle du pays, s'ils se permettent de maltraiter les domestiques, les choses ont bien changé.

On n'en voit nulle part d'aussi indolents et de moins attachés à leurs devoirs. Ne se plaisant pas dans la maison de leurs maîtres, ils y passent le moins de temps possible. Aussitôt le service du dîner fini, on ne peut pas compter sur eux : ils partent pour ne revenir que le lendemain matin. Où logent-ils? que font-ils? C'est ce que le maître sait bien rarement.

Ils sont d'une paresse que rien ne peut vaincre, si ce n'est une diminution de gages à la fin du mois. On leur retranche une roupie ou une demi-roupie, selon la gravité de la faute commise. C'est la seule punition qu'ils redoutent.

La modération est bien difficile devant les tours qu'ils inventent pour ne rien faire. Ce que j'aurais à raconter à ce sujet est à peine croyable.

Un valet de chambre, que je n'ai pas gardé longtemps, il est vrai, prit, après quelques jours de service, l'habitude de ne plus venir le soir, lorsque je l'appelais.

C'était un Portugais, ou du moins se disant tel, et par conséquent catholique.

Son congé lui fut donné. « Maître, dit-il en me priant de le garder, veuillez me pardonner, c'est la faute du diable. Tous les soirs, dès la nuit tombante, il vient, sous la forme d'un chien ailé, d'une hyène ou d'un animal féroce extraordinaire, s'asseoir devant la porte de votre chambre, et me menace, en me faisant des grimaces affreuses, lorsque je veux entrer chez vous. »

Naturellement, je n'admis pas son excuse. « Maître, continua imperturbablement mon homme, vous êtes grand, généreux, bon catholique; je suis un serviteur fidèle et un bon catholique; aussi l'esprit malin cherche à nous éprouver. Mais d'ici à quelques jours il cessera, en voyant que ses tours ne servent à rien. Alors je n'aurai plus peur le soir, et le maître sera satisfait de moi. »

Cela voulait dire qu'il avait encore besoin de quelques soirées, et

[1] La même coutume existait encore en Russie il y a quelques années.

que pour être tranquille il se permettait de me raconter une histoire qu'il croyait bien effrayante, afin de me faire tenir coi.

Il appela les autres domestiques en témoignage. Tous déclarèrent avoir vu le diable à ma porte; mais tous l'avaient vu sous une forme différente.

Un de mes amis, qui en ce moment demeurait avec moi, demanda à mon valet de chambre pourquoi l'esprit malin ne venait pas le tourmenter aussi :

— Oh! monsieur, répondit-il, vous êtes protestant, le diable est votre ami et ne voudrait pas vous ennuyer.

Il est inutile de dire que je le congédiai, et que le diable ne revint pas faire de grimaces à son remplaçant.

D'un autre côté, je dois défendre les domestiques hindous contre une accusation injuste. On me les avait dépeints comme enclins au vol et ne pouvant résister à la tentation de s'approprier les objets de valeur laissés à leur portée. Dans les premiers temps de mon séjour à Bombay, je tins compte des recommandations qui m'avaient été faites, et je m'appliquai à ne pas exciter leur convoitise. Tout était sous clef, et jamais je n'avais eu autant d'ordre. Mais peu à peu je pris moins de précautions, et je n'ai perdu ni argent, ni bijoux, ni quelque objet de valeur que ce soit.

Il y a certainement des exceptions, mais elles sont rares.

Le grand nombre de domestiques dont on est obligé de s'entourer est un des désagréments de la vie dans l'Inde. Ce n'est pas un luxe que l'on se donne, c'est une nécessité à laquelle on se soumet. Chacun d'eux a son travail particulier, et n'en veut pas faire d'autre. C'est un usage qui convient tout à fait à leur caractère apathique.

Lors de mon arrivée, lorsqu'on m'initia aux détails d'une maison, je crus pouvoir monter la mienne à l'européenne. Cette quantité de domestiques me paraissait ridicule. Néanmoins il fallut me conformer à l'usage, et, en me restreignant au strict nécessaire, je n'en eus pas moins de dix-sept.

Abdhul remplissait les fonctions de valet de chambre. C'était un grand et beau musulman, aussi paresseux que ses camarades.

Aussitôt que nous fûmes sortis de Séonie, il entama la conversation avec les soldats, et parut fort satisfait en m'annonçant que des ordres étaient expédiés à chaque station de police afin que j'eusse une escorte jusqu'à Jubbulpore.

Mes cavaliers avaient bonne mine. Leur uniforme se composait d'une tunique courte en drap bleu, d'une culotte collante, de grandes bottes molles, et pour coiffure d'un petit turban assez élégant. Ils étaient armés d'un sabre, d'une carabine, et portaient dans la

botte droite une baguette en jonc très-flexible qui leur servait à écarter les attelages qui se trouvaient sur notre route.

La garde de police des provinces centrales a été formée avec les soldats licenciés du souverain de Nagpore. C'est un corps excellent, qui rend de très-grands services, autant par son activité infatigable que par la crainte qu'il inspire en général à la population. Dans les commencements de la formation, il a fallu montrer de la sévérité, sans quoi les hommes se fussent un peu trop aisément laissé corrompre, suivant les anciennes habitudes du pays.

Mais la répression de la part de l'autorité anglaise a été aussi prompte qu'énergique, et il est rare qu'un soldat de police déroge à son devoir. Aussi étais-je satisfait d'avoir avec moi deux de ces braves gens sur lesquels je savais pouvoir compter.

Lorsque la nuit vint, je m'installai de mon mieux dans mon chariot. Malgré l'aspect pittoresque des magnifiques solitudes que je traversai, elle me sembla longue.

Aussitôt que le jour parut, je descendis. J'avais besoin de marcher, de détendre mes membres fatigués. Nous étions en bas d'une montée rapide qui devait donner de la besogne à mes bulloks. Je partis donc seul, le rifle sur l'épaule, laissant mon domestique avec le conducteur de l'attelage, pour l'aider en cas de besoin.

En disant que je partis seul, je me trompe : un joli petit chien qui nous avait suivis en quittant Séonie, sauta de la place qu'il avait occupée pendant la nuit auprès d'Abdhul, et me fit entendre par ses jappements et ses gambades que la promenade ne serait pas sans attraits pour lui. Nous étions déjà bons amis, et j'acceptai sa compagnie avec plaisir.

J'allai devant moi, suivant le chemin tracé au milieu des jungles. Que de réflexions je faisais! Je pensais aux miens, à tous ceux que j'avais laissés, et je me voyais à 2,500 lieues d'eux, seul sur une route que jamais encore aucun de mes compatriotes n'avait foulée, dans une contrée dont le nom est inconnu en France!

Je fus tiré de mes réflexions par un cri aigu qui résonna au-dessus de moi. Sur un arbre qu'un ravin séparait de la route, un grand singe me faisait toutes les grimaces imaginables; puis un second, un troisième, une bande entière.

Ils étaient magnifiques : leur corps noir, leur barbe blanche, leur donnaient un aspect singulier. Je n'en avais jamais vu de semblables, et eux, de leur côté, n'avaient jamais vu de Français, car ils m'examinaient avec beaucoup d'attention.

Dans l'Inde, où l'on regarderait comme un crime de tuer un singe, ces animaux ne sont jamais farouches; mais il paraît que ma figure

déplut à ceux-ci, car par leurs grimaces ils firent tout ce qu'ils purent pour m'en convaincre.

Je m'assis sur le bord de la route et m'amusai à les regarder. Le plus gros de la bande était d'une impertinence rare : il se suspendait aux branches, prenait les plus vilaines postures en se livrant à des contorsions diaboliques. J'en conclus que dans les provinces centrales les singes ont horreur des peaux blanches.

Lorsque je me levai pour partir, ce fut un tel charivari de cris et de sifflets que, presque sans avoir eu le temps de réfléchir, j'avais porté mon rifle à l'épaule. Je m'arrêtai : il eût été honteux de tuer une pauvre bête parce que je n'avais pas le don de lui plaire. Je m'éloignai sans remords.

Après avoir marché longtemps encore, la chaleur se faisant sentir, je m'arrêtai dans une belle clairière au milieu de laquelle se trouvait un magnifique manguier. Le manguier, dans ces climats brûlants, fournit aux voyageurs un ombrage épais ; ils y sont aussi bien à l'abri que sous une tente. Je m'installai sur de grosses branches qui sortaient de terre, je mangeai un biscuit, je bus un verre de sherry, j'allumai un cigare, et me disposai à attendre ma voiture tout en causant avec la solitude.

Depuis quelque temps déjà je me livrais au *far niente*, lorsqu'une plainte de mon petit chien, qui m'avait quitté pour courir dans la clairière après les insectes et les oiseaux, me fit tourner la tête de son côté. Il était couché sur le sol, les pattes reployées sous lui, le cou allongé, et, sans oser bouger, me faisant des yeux un appel désespéré. Il me représentait un chien qui demande pardon avant de recevoir une correction. Un danger le menaçait certainement, mais je ne m'en rendais pas compte : la clairière était déserte.

Tout à coup je restai stupéfait moi-même. Sortant à demi du fourré, une tête hideuse de cruauté, fixant de grands yeux fauves sur le pauvre animal, laissait voir des dents énormes découvertes par un rire affreux... Ces mouvements nerveux qui faisaient remonter la lèvre et semblaient élargir la gueule, c'était bien un rire.

La bête ne m'avait pas vu sans doute, car elle ne paraissait faire aucune attention à moi. J'étendis le bras sans remuer le corps, pour ainsi dire, je saisis mon rifle ; puis sans me lever, et tout en armant et en épaulant, je me posai en face d'elle on appuyant un genou en terre. Je respirai alors ; j'avais craint une attaque dès mon premier mouvement.

C'était une panthère.

Il me fallait la frapper sûrement, sans quoi j'allais avoir à soutenir une lutte terrible. La panthère ne craint pas l'homme, elle l'at-

taque, tandis que le tigre ne le fait que lorsqu'il est blessé. La panthère est courageuse, le tigre est lâche. Elle me regarda ; je la tenais au bout de mon rifle, et malgré les herbes qui me la cachaient en partie, je voyais où la frapper.

C'était la première fois que je me trouvais dans une position semblable; mais je suis bon tireur et je sentais que j'avais tout mon sang-froid.

La bête se baissa tout doucement, en allongeant la tête sous mon regard. Je compris qu'elle allait s'élancer : je tirai... Un hurlement affreux répondit à mon coup de feu. J'avoue que je fermai les yeux... Je me retrouvai debout, prêt à lui envoyer le second coup.

Mais, arrêtée dans son élan, elle était étendue sur le flanc, à dix pas de moi, se débattant dans les convulsions de l'agonie... Elle avait les reins cassés; une seconde balle que je lui envoyai dans la tête l'acheva.

Tout en dévissant le bouchon de ma bouteille de sherry, j'éprouvai un tremblement qui m'eût été fatal quelques secondes auparavant.

Le petit chien s'était sauvé, et malgré mes appels réitérés il ne reparut plus.

Je m'assis et regardai avec plaisir autour de moi.

Quel calme, quelle tranquillité dans cette solitude où, il y avait quelques minutes à peine, j'étais en danger de mort!

Lorsque mon chariot arriva, je laissai le palefrenier avec mission de dépouiller la panthère. Le bungalow de Chuppara était plus près que je ne le supposais. J'allai y attendre que l'on m'apportât le trophée de ma victoire, la peau de l'animal, à laquelle je fis, faute de mieux, subir un lavage d'eau salée.

Chuppara, qui était une ville importante, n'offre plus rien de remarquable. Je n'y restai pas, et, poursuivant ma route, j'arrivai à midi à Doumah, où je devais trouver la voiture de M. R. C. pour continuer mon voyage jusqu'à Jubbulpore. Mais là m'attendait une déception : le gardien du bungalow me remit les deux lettres suivantes.

« Camp de Jubbulpore, 2 décembre 1866.

« Mon cher chevalier,

« Je suis heureux d'apprendre que vous êtes en route pour venir visiter notre exposition, et c'est avec bien du plaisir que je vous recevrai, vous et votre état-major, à mon camp, si vous voulez bien être mes hôtes.

« Faites-moi savoir exactement quand vous arriverez, je vous enverrai chercher à la Nerbudha.

« Je suis, etc.

« R. Temple. »

Il me parut d'autant moins indiscret d'accepter cette aimable invitation, que le commissaire en chef me la faisait pour moi et mon état-major, qu'il croyait peut-être nombreux. Or Abdhul composait toute ma suite. C'était mesquin, il est vrai ; mais nous ne touchons pas de magnifiques traitements, comme les fonctionnaires anglais dans l'Inde !

Cependant Abdhul avait pour les grandes occasions un brillant costume de zouave de fantaisie que j'avais apporté de Paris.

La seconde lettre était de M. R. C. Elle me fut moins agréable.

Doumah, 24 décembre 1866.

« Cher monsieur,

« En arrivant ici, j'apprends que, par suite d'un accident arrivé à un de mes chevaux, on n'a pas pu envoyer ma voiture. Il faut que vous continuiez la route avec les bœufs que vous trouverez à chaque relai.

« Pour moi, la malle-poste ne s'arrêtant ici qu'une demi-heure, il vaut mieux, je crois, que je me rende à Jubbulpore, et que j'y fasse les arrangements pour vous recevoir.

« Le chamelier qui a apporté la lettre du commissaire en chef restera pour vous accompagner avec les cavaliers. Tâchez d'arriver à la Nerbudha demain matin, entre six et sept heures ; j'y serai avec une voiture.

« Tout à vous,

« R. C. »

Ainsi j'étais obligé de passer encore une nuit dans mon chariot ! C'était décourageant. Mais comme il n'y avait pour moi d'autre ressource que de prendre mon parti tranquillement, je résolus de m'accorder quelque repos au bungalow des voyageurs.

Tandis que l'on déchargeait mon chariot, je m'installai sous la verandah pour attendre le déjeuner. Le ravissant tableau que j'avais sous les yeux me fit oublier tout à fait ce contre-temps.

En face du bungalow, au milieu d'une plaine bordée de cactus et de bambous, une petite caravane était installée à l'ombre d'un man-

guier; un éléphant, un chameau, des chevaux, se reposaient, tandis que leurs maîtres étaient étendus près de leurs lances fichées en terre. Vers la droite, un joli temple hindou détachait ses tourelles blanches et brillantes sur les montagnes qui formaient le fond du paysage. Il est difficile d'exprimer l'émotion que l'on ressent en présence de cette nature grandiose. Aucun pinceau ne pourrait peindre la limpidité de ce ciel, la transparence de cette atmosphère et ces oppositions de lumière et d'ombre, effets d'un soleil qui frappe verticalement.

Peu de temps après, les gens de la caravane firent leurs préparatifs de départ. Avant de s'éloigner, le chef, un rajah qui se rendait à Jubbulpore, m'envoya un de ses officiers me présenter ses compliments. Je lui renvoyai les miens par le porteur de son message, car je n'avais plus mes cavaliers. Venus de Séonie et par conséquent ayant fait vingt-deux heures à cheval, ils m'avaient demandé à aller se reposer au prochain village.

A peine le rajah eut-il disparu, qu'un homme misérablement vêtu à l'européenne traversa la route et vint examiner l'endroit qu'avaient occupé les indigènes. Tout en paraissant se livrer à la recherche de quelque objet perdu sans doute, il jetait à la dérobée des regards de mon côté, et semblait m'examiner attentivement. Il s'en retourna ensuite, non sans regarder fréquemment de mon côté. Ses allures me parurent suspectes, et j'allai recommander à Abdhul de veiller sur les bagages. J'avais été prévenu de me tenir sur mes gardes, si je rencontrais de ces vagabonds européens qui sont malheureusement trop nombreux sur les grandes routes de l'Inde. Le voyageur n'a rien à redouter de la part des indigènes, mais il doit se défier de ces étrangers, dont les méfaits se renouvellent souvent. Gens sans aveu, déserteurs de navires, ouvriers paresseux et débauchés, ils cherchent dans une vie aventureuse des moyens d'existence. Leur audace est sans égale. Je connais un gentleman qui, après de longs voyages dans l'Inde sans autres aventures que des rencontres avec les bêtes féroces, a été un jour dévalisé complétement par quelques-uns de ces aventuriers.

En revenant de donner mes instructions à Abdhul, je vis, en jetant les yeux du côté de la fenêtre, l'Européen qui, se croyant caché par la haie de clôture, examinait l'intérieur de la cour. Je n'eus dès lors aucun doute sur les intentions de ce curieux. Était-il seul? Avait-il des camarades? C'était ce que j'allais probablement savoir bientôt. En attendant, Abdhul m'apporta mon déjeuner. Je fis mettre ma table en face de la porte d'entrée, et j'eus soin de placer mon revolver sur une chaise à côté de moi. Cette précaution fera peut-être sourire à mes dépens, mais j'étais certain que j'allais avoir à me défendre. Cet homme savait que je n'avais qu'un domestique; or, Abdhul n'avait

pas l'air belliqueux, surtout depuis que je lui avais dit d'être sur ses gardes.

Ces dispositions prises, je me mis en devoir de déjeuner. J'avais à peine commencé, lorsque l'Européen s'avança vers le bungalow d'un pas délibéré. Il faisait tourner dans sa main droite un gros bâton très-court, semblable à ceux que portent les policemen en Angleterre. C'est une arme sérieuse entre les mains d'un homme vigoureux. Il s'arrêta à la dernière marche de la verandah, sans que j'eusse bougé de ma place. Il ôta sa casquette, et me dit fort poliment en anglais :

— Je suis un pauvre ouvrier allemand. Je vais à Nagpore. Je n'ai pas mangé depuis hier, et je mourrai de faim, si je ne suis pas secouru. Voulez-vous être assez bon pour m'assister?

— Volontiers, répondis-je. Et je lui fis remettre par Abdhul du pain, de la viande, du fromage, et une bouteille de vin aux deux tiers pleine. Il posa le tout devant lui.

— Si vous vouliez, continua-t-il, ajouter un peu d'argent ; j'ai avec moi un ami malade, et ce serait une grande charité que vous nous feriez.

Cela pouvait être vrai : je tirai de ma poche deux roupies [1] qu'Abdhul alla lui donner.

A ce moment, je vis un autre Européen venir au bungalow d'un pas fort leste et qui n'indiquait pas qu'il fût bien malade. Lorsqu'il eut rejoint son camarade, celui-ci m'apostropha grossièrement :

— Vous moquez-vous de moi avec vos deux roupies? Que voulez-vous que nous fassions de cela jusqu'à Nagpore? Croyez-vous que nous sommes des mendiants dont on se débarrasse par des aumônes?

A ces derniers mots, dits sur un ton très-élevé, ils passèrent la dernière marche de la verandah pour entrer dans la chambre.

— Si vous bougez, je fais feu! dis-je en saisissant mon revolver et en les ajustant.

Il était d'assez fort calibre pour les faire réfléchir. Ils s'arrêtèrent net avant d'être à la porte.

— Monsieur, monsieur, s'écrièrent-ils, vous vous trompez! Nous sommes de braves gens, deux pauvres ouvriers. Vous vous trompez, monsieur!

— Vous êtes deux coquins! répondis-je, et si vous ne voulez pas que je me débarrasse de vous immédiatement, en vous mettant hors d'état de nuire, allez vous asseoir sous l'arbre là-bas, jusqu'à ce que

[1] La roupie vaut 2 fr. 50 cent.

je vous fasse signe de partir. Si vous faites un mouvement, je tire sur vous comme sur des chacals.

Et je jetai un coup d'œil du côté de mon rifle et de mon fusil.

Aussi ne soufflèrent-ils pas mot. Sur mon ordre, ils laissèrent tomber leurs bâtons et ils allèrent se mettre sous le manguier. De la façon dont j'étais placé à table, je ne perdais pas un seul de leurs mouvements. Je ne voulais pas les laisser s'éloigner avant le retour de mes cavaliers.

Au moment où j'avais levé mon revolver, Abdhul, effrayé, s'était jeté contre la muraille; mais aussitôt qu'il vit les deux hommes loin de lui, et assis piteusement à la place que j'avais indiquée, il se livra à un rire immodéré.

— Ah! ah! dit-il, les brigands, ils sont bien attrapés! Ah! ah! ils se croyaient les maîtres; mais ils ont été bien effrayés, en face d'un seigneur comme vous et d'un serviteur comme moi! Les musulmans ne sont pas des poltrons, ce sont des braves! Couchez-vous, chiens! cria-t-il aux deux hommes. Ah! ah! maître, je vais les mettre en joue, leur montrer que je puis les tuer.

— Allons, tiens-toi tranquille et donne-moi mon déjeuner. Mais ton fusil, où est-il?

— Mon fusil? dans la cuisine.

— Comment, malheureux, tu m'as exposé à être assassiné par derrière, si aussi bien l'autre malfaiteur avait eu l'idée d'entrer du côté de la cuisine! Va chercher ton fusil bien vite!

La bravoure de mon serviteur s'évanouit.

— Croyez-vous qu'il en vienne un autre? demanda-t-il.

Je le regardai de telle façon qu'il s'en alla immédiatement, et revint son fusil sous le bras et un plat entre les mains.

Lorsque mes deux ouvriers me virent continuer mon déjeuner, ils commencèrent le leur avec les provisions que j'avais données, et qui étaient amplement suffisantes pour tous deux; après quoi, ils s'étendirent sur le sol et me parurent s'endormir.

Je fis transporter un fauteuil et une table sous la verandah, sans oublier mes armes, et je fumai quelques cigares pendant qu'Abdhul rechargeait le chariot. Lorsque tout fut prêt, mes cavaliers ne revenant pas, je me décidai à partir. Les deux hommes, qui regardaient mon domestique faire ses préparatifs, l'accablèrent d'injures lorsqu'il mit les deux assommoirs dans le chariot. Ils ne firent cependant pas mine de quitter leur place, et ce ne fut que lorsqu'ils se virent hors de la portée de mon fusil qu'ils s'en allèrent du côté opposé à la route que je suivais. Une demi-heure après mon départ, mes cavaliers me rejoignirent.

A mesure que j'avançais, les indigènes devenaient plus nombreux.

Ils se rendaient aussi à Jubbulpore, les uns à pied, les autres à cheval ou en chariot. Leurs costumes aux couleurs éclatantes, violet, jaune, rouge, qui s'harmonisent si bien avec les tons chauds du ciel, formaient un spectacle aussi original que varié. On ne peut s'empêcher de remarquer combien toutes ces couleurs, qui dans notre pays choqueraient l'œil, sont heureusement choisies par les Hindous. Si l'on ne savait que dans ce choix ils suivent simplement des usages établis depuis longtemps, on serait tenté de croire que le goût artistique est très-développé chez eux.

Les bullocks qui m'avaient été donnés à Doumah marchaient très-lentement. Je mis plus de deux heures et demie pour faire à peine 6 milles. Si ceux qui m'attendaient aux autres relais ne devaient pas être plus vifs, il était certain que je n'arriverais pas le lendemain de bonne heure à la Nerbudha.

A la première station, j'usai du prestige que devaient me donner mes deux cavaliers pour me plaindre de la façon dont j'étais traité. On me fit beaucoup de salams et l'on m'assura que j'allais être satisfait. A entendre le palefrenier, mes deux nouveaux bullocks devaient me faire regagner le temps perdu. Illusion! Après dix minutes de marche, ils s'arrêtèrent. Nous avions à gravir une colline; j'essayai de le faire à pied; mais, à cause de la chaleur torride dont rien ne me garantissait, je dus bientôt y renoncer. Remontant dans ma voiture, je pris la résolution d'être patient. Pour cela, je n'avais rien de mieux à faire que de m'occuper de ce qui se passait autour de moi.

Mon attention s'arrêta sur un chariot qui suivait le mien, et où était entassée toute une famille hindoue de la caste des banians. Sur le devant du véhicule, peint en bleu clair et recouvert d'une petite tente en toile blanche, était assise une jeune femme, richement habillée, qui paraissait absorbée dans la contemplation du paysage. Malgré son teint bistré, elle était vraiment jolie. Elle avait les traits fins, et ses grands yeux noirs petillaient de vivacité et d'intelligence. Le seul reproche à lui faire, reproche fort grave assurément, était la vilaine couleur de ses dents, noircies par l'usage du bétel. Elle portait une veste en satin cerise qui lui soutenait la gorge sans couvrir le bas du buste; une jupe en soie jaune lui entourait les reins et descendait jusqu'à ses pieds, qu'elle avait, comme toutes les femmes hindoues, d'une petitesse et d'une délicatesse merveilleuses. Un grand voile en mousseline blanche légère l'enveloppait tout entière, pas assez cependant pour me dissimuler la finesse de sa taille. Elle paraissait avoir seize ou dix-sept ans, et était mariée sans doute à un homme assez âgé, coiffé du turban à corne des banians, qui mar-

[1] Les banians appartiennent à la caste des marchands.

chait péniblement à côté de l'attelage. Il devait être riche, car le col, ainsi que le nez, les oreilles, les bras, les mains, les jambes et les pieds de la jeune femme étaient chargés de bijoux d'un grand prix. Les indigènes ne portent jamais de bijoux faux; tous ceux qu'ils possèdent et où la façon entre pour peu de chose, représentent la valeur intrinsèque du métal. Ils ont l'habitude d'avoir ainsi sur eux leur fortune en bijoux ou en pierres fines.

En considérant cette jolie créature, je me rappelais les préjugés du pays; je regrettais qu'ils assignassent dans la société une place aussi infime à la femme hindoue, et je pensais aux résultats heureux qu'une éducation bien dirigée pourrait obtenir de natures qui paraissaient si fines et si aimables. Mais je m'aperçus bientôt qu'il y aurait fort à faire. La jeune femme avait commencé une légère collation. Sa servante lui passa une boîte en argent qui me parut contenir des confitures. Elle mangeait avec ses doigts. On lui donna ensuite un petit vase en cuivre poli dont elle but le contenu sans le toucher avec ses lèvres (c'est encore la coutume); mais elle promena bruyamment de l'eau dans sa bouche, et la rejeta encore plus bruyamment. Elle s'enveloppa ensuite dans son voile et se disposa à dormir. Dois-je ajouter que préalablement elle se moucha dans ses doigts?

Lorsque la nuit me surprit, mon attelage marchait du même pas que s'il eût eu à transporter des marchandises fragiles, et je travaillai à exciter mon monde, bêtes et gens, afin de les empêcher de s'endormir tout à fait.

Vers une heure du matin, pendant que l'on changeait les bullocks, je m'informai de la distance où j'étais de la Nerbudha, et je fus agréablement surpris d'apprendre qu'il ne nous restait tout au plus que trois heures de route. Puisque je n'y avais rendez-vous qu'à sept heures, je pensai pouvoir faire une halte. Vingt minutes après, nous nous arrêtâmes à la porte d'un bungalow où notre cocher nous conduisit, comme à un bungalow de voyageurs. J'allais descendre de voiture, lorsqu'Abdhul revint me dire que nous nous trompions, et qu'au lieu du bungalow des voyageurs, celui-ci était un poste de police. J'étais si fatigué, et j'avais un tel besoin de dormir tranquillement, ne fût-ce que pendant une heure, que je demandai si l'on ne pouvait pas me donner l'hospitalité. Mais Abdhul, qui avait toujours peur des brigands, ne se montrait pas pressé de transmettre ma demande. Il n'était pas certain, disait-il, d'avoir affaire à des soldats. Il voyait bien des sabres et des fusils, mais comme il était nuit, et que les hommes n'avaient pas de rondes d'état-major à attendre, ils s'étaient mis dans ce simple appareil où tous les fils d'Adam se ressemblent, brigands et cipayes.

Le chef, ou du moins celui que je supposai tel, m'ayant offert sa

chambre, j'acceptai avec plaisir, et, sans tenir compte des observations d'Abdhul, j'entrai dans le corps de garde. Quoique je n'eusse rien pris depuis Doumah, je ne me sentais pas la force de manger : j'étais brisé. Mon domestique étendit ma couverture sur une sangle que l'on m'apporta, et malgré les yeux blancs qu'il roulait, en me faisant signe qu'un des hommes (le factionnaire sans doute) gardait la porte, je m'étendis sur mon cadre et ne tardai pas à m'endormir profondément.

Ce ne fut pas pour longtemps, hélas ! Une demi-heure après, je m'éveillai en proie à des démangeaisons affreuses. J'ignore quels animaux m'avaient assailli, mais ils devaient être d'une terrible espèce. Je pris dans mon nécessaire une bonne provision de poudre de camphre dont je remplis ma couverture, et je me rendormis profondément.

Mais cette fois encore ce ne fut pas pour longtemps. Des éclats de voix qui se firent entendre dans ma chambre même me tirèrent de mon sommeil. A la lueur de la lanterne de voyage que j'avais conservée allumée, je vis en face de mon lit un homme entièrement nu, assis sur le plancher. Il avait l'air fort animé, gesticulait en tenant une carabine à la main, et me regardait fixement en m'interpellant. Très-étonné qu'un Hindou se fût permis de venir s'installer près de moi, je me demandai si ce n'était pas quelque fakir, quelque fanatique que les soldats n'avaient pas osé éloigner. Je lui ordonnai de sortir, il ne bougea pas. J'allai à lui, il ne fit pas un mouvement. J'approchai la lanterne de son visage, il ne sourcilla pas : il était en état de somnambulisme complet. Je ne le réveillai pas ; le pauvre homme eût été trop impressionné, en se trouvant dans la chambre d'un saheb, où il ne devait pas être. Je le laissai à ses discours, et sortis pour respirer un autre air que celui du corps de garde. Les hommes du poste, enveloppés dans leur couverture, et étendus les uns à côté des autres sur le sol de la verandah, dormaient à qui mieux mieux. La nuit était si belle que, sans la crainte des serpents, j'aurais fait une promenade, car je ne pensais plus à dormir ; mais le jour même, peu après avoir quitté Doumah, mes hommes avaient tué un cobra-capello. Il était inutile de m'exposer à une rencontre si dangereuse. Les serpents ne sont pas aussi nombreux dans l'Inde qu'on le croit généralement. Cependant il y en a encore beaucoup. Le cobra-capello ou serpent à lunettes, entre autres, qui a été souvent décrit, est malheureusement trop commun. Il n'y a pas de remède contre sa morsure, et la victime meurt en peu de temps, dans des souffrances terribles. Au commencement de mon séjour à Bombay, on tua dans mon bungalow trois cobras en quelques semaines.

Mais la Providence, qui veut que le remède se trouve à côté du

mal, a donné à ce serpent un ennemi acharné, implacable, la mangouste. La mangouste est un joli animal, un peu semblable au furet, sauf la couleur du pelage qui est d'un beau brun clair. Elle s'apprivoise facilement; j'en ai eu une qui venait à ma voix. Elle était constamment dans le jardin, mais elle connaissait les heures de mes repas auxquels elle ne manquait jamais. Chose singulière, la mangouste n'est pas affectée par la morsure du cobra. Dans les combats qu'elle lui livre, elle ne sort pas victorieuse, sans avoir été mordue par son ennemi, dont le venin pour les autres animaux est toujours mortel. Elle disparaît pendant plusieurs jours, puis on la revoit guérie. Connaît-elle des plantes qui neutralisent l'effet du venin ou bien porte-t-elle l'antidote en elle-même? On l'ignore. Ce qui est hors de doute, c'est que seule, de tous les animaux, elle résiste à la morsure du terrible reptile.

Je me remis bientôt en route avec l'agréable certitude d'être à Jubbulpore en quelques heures. Vers trois heures du matin, j'arrivai à la Nerbudha. Les deux rives du fleuve, couvertes d'indigènes de toutes les conditions, offraient un spectacle saisissant. C'étaient des cris, des rires, des appels sans fin. C'était une confusion d'éléphants, de chameaux, de bullocks, de chevaux, de palanquins, d'équipages de toutes sortes, qui traversaient le fleuve à gué. C'étaient des drapeaux, des bannières de toutes couleurs. Des fakirs, badigeonnés de blanc et de rouge, profitaient de la circonstance pour mendier. La saleté qui couvre leur corps, le désordre de leur chevelure, le barbouillage de leur figure et l'expression sinistre de leur physionomie en font des êtres repoussants. Ils vont généralement nus, et leur maigreur affreuse n'indique pas que leur métier soit lucratif. Non loin de moi, cependant, il y en avait un qui ne volait pas l'argent qu'on lui donnait. Il était étendu sur une planche garnie de clous, dont les pointes lui entraient dans le corps. Je ne pus en croire mes yeux, et j'allai m'assurer qu'il n'y avait pas de supercherie. Je touchai les clous, et quoique les pointes n'en fussent pas fort acérées, elles devaient cependant lui causer une douleur insupportable. Il excitait la charité des passants, et son plateau contenait de nombreuses offrandes. Ces fakirs se livrent à des actes de fanatisme à peine croyables. A Poonah, j'en ai vu un venir tous les matins s'agenouiller devant le soleil et le regarder fixement pendant plusieurs heures. Il y vint jusqu'à ce qu'il fût complétement aveugle. Pendant près de deux ans, il y en eut un autre, à Bombay, qui vivait dans un tombeau ou petit temple, trop étroit pour qu'il pût faire le moindre mouvement, et où il se tenait couché sur le dos, les pieds en l'air appuyés contre la muraille. Sa position était celle d'un équerre parfait. Les indigènes le

nourrissaient, et à certaines fêtes, lui apportaient, en outre, des fleurs dont ils le couvraient en signe de respect. Je donnai quelque menue monnaie au fakir aux clous, et je me mêlai à la foule qui me fit place avec un empressement respectueux. Depuis, je me suis souvent trouvé dans des fêtes publiques où j'étais le seul Européen au milieu de la population indigène, et je puis affirmer que je n'y ai pas trouvé les nombreux inconvénients que l'on rencontre dans nos fêtes populaires. Les Hindous ne s'enivrent pas.

Après avoir fait quelques emplettes de sucreries et de joujoux que je distribuai autour de moi, j'allais regagner ma voiture, lorsque j'aperçus M. R. C. qui venait me chercher dans un bateau plat. Quatre cavaliers indigènes, commandés par un officier, abordèrent en même temps que lui. Le lit presque desséché du fleuve leur avait permis de traverser facilement. Je ne pus m'empêcher d'admirer leur belle prestance militaire pendant qu'ils montaient au galop la rampe au haut de laquelle j'étais. Dix minutes après, nous étions arrivés sur la rive opposée. Laissant Abdhul prendre soin du chariot et des bagages, nous montâmes dans la voiture qui nous attendait, et nous arrivâmes promptement au camp du commissaire en chef où une tente m'avait été préparée.

Les visiteurs, exposants et curieux, s'étaient établis dans toutes les habitations disponibles du cantonnement anglais. M. Temple avait fait dresser à un mille de l'Exposition, sur une belle plaine entourée de bambous, un camp de trente tentes environ où il logeait ses invités et où il résidait lui-même. M. R. C. me mena à ma tente qui était fort bien installée. Là, le premier secrétaire et l'aide de camp de M. Temple, qui était souffrant, vinrent me souhaiter la bienvenue de sa part. J'avais hâte de le voir lui-même afin de le remercier de son invitation. J'étais inquiet aussi de savoir quel concours je recevrais de lui pour mener à bonne fin l'Exposition des produits français.

M. Temple a, dans l'Inde, la réputation d'être un des fonctionnaires les plus actifs et les plus expérimentés. A ses talents d'administrateur, il joint une connaissance approfondie du pays qu'il sert depuis longtemps. Si je le trouvais disposé à entrer dans mes vues, personne mieux que lui ne pouvait me guider dans mes débuts, et son appui me garantissait le succès. Je ne me faisais pas d'illusions sur les difficultés que je devais rencontrer dans l'accomplissement de ma mission. Établir des relations directes entre la France et l'Inde était une tentative difficile. Elle devait froisser beaucoup d'intérêts. Je m'attendais à une résistance énergique de la part des maisons anglaises et indigènes ; mais, par tous les renseignements que je

m'étais procurés, j'avais acquis la certitude que je pourrais, sinon réussir complétement, du moins préparer heureusement la voie à nos nationaux.

Ce qui fait la force commerciale des Anglais, c'est que, non contents de posséder des comptoirs dans les grands centres de commerce, ils envoient des agents partout où il est possible de pénétrer. L'esprit d'initiative d'abord, la persévérance ensuite, sont deux qualités qu'ils possèdent à un haut degré, et, si nous voulons entrer en lutte avec eux, il faut que nous les imitions. Nous ne savons pas, comme nos voisins, vivre loin de notre pays. Le Français aime trop le sol natal pour former des établissements lointains de longue durée; après quelques années de séjour à l'étranger, il soupire après le retour, et revient souvent en abandonnant, faute d'énergie, une position qui l'aurait dédommagé de son sacrifice. L'Anglais, lui aussi, aime certainement son pays; on l'accuse même de le transporter partout où il va. C'est en quoi il nous est supérieur. Il se plaît à tout ce qui lui rappelle le *home* qu'il a laissé; il en conserve partout les chères habitudes, en même temps qu'il se considère comme supérieur à tous les autres hommes, parce qu'il est *english subject*. A l'étranger, nous faisons tout le contraire. Notre premier soin est de copier ce que nous voyons autour de nous, et nous sommes enchantés de nous donner l'air d'Anglais, d'Allemands ou d'Italiens. Si cette innocente ambition nous procure d'abord quelque distraction, à cause de la nouveauté, peu à peu nous nous dépaysons sans nous en apercevoir, et nous revenons décourager ceux qui seraient tentés d'essayer aussi de s'expatrier.

Lors de mon arrivée à Bombay, où il n'existait qu'une seule maison française importante, je fus frappé des difficultés que notre commerce devait rencontrer pour y prendre la place à laquelle il a droit. Il n'y a pas de pays où il soit plus difficile de lutter contre les habitudes, et ce n'est qu'avec beaucoup d'activité et de constance que notre commerce atteindra le but qu'il se propose. On doit y parvenir cependant, car nos produits sont aimés et recherchés; mais ils sont vendus avec la marque anglaise, par des négociants anglais qui les reçoivent directement d'Angleterre par navires anglais. Aussi, à l'intérieur, les prix en sont-ils fabuleusement élevés. En effet, le commissionnaire français, l'expéditeur anglais, l'entrepositaire de Bombay et le marchand au détail doivent avoir prélevé chacun leur salaire avant que la marchandise ne soit livrée à la consommation. D'un autre côté, sans relations dans le pays, nos commerçants sont à la merci des entrepositaires de Bombay, qui seuls peuvent placer leurs marchandises.

Après avoir beaucoup cherché comment affranchir nos commer-

çants de ces entraves, je me convainquis qu'ils devaient employer les mêmes moyens que leurs rivaux. Bombay n'est, à proprement parler, qu'un vaste entrepôt destiné à alimenter la partie occidentale et le nord de l'Inde; mais notre commerce ne doit pas être tributaire des courtiers de l'intérieur, qui ont eu jusqu'à présent le monopole des transactions avec les places commerciales importantes du pays, et ont fait la hausse et la baisse à leur gré. Il doit éviter les intermédiaires indigènes aussi bien que les commissionnaires anglais. En effet, les indigènes, les Parsis principalement, font un commerce très-actif, et ne laissent pas les négociants anglais récolter seuls cette moisson. Possédés du désir du gain, doués d'une activité extrême, aidés par des relations bien établies dans toute la présidence de Bombay, ils leur font une concurrence très-sérieuse, même pour l'écoulement des produits anglais. Beaucoup vinrent me voir, et furent étonnés, lorsque je leur montrai les échantillons que j'avais apportés. La plupart ne croyaient pas que nous eussions des fabriques en France, et j'avais beaucoup de peine à les en convaincre. Ils connaissaient nos articles, mais prétendaient qu'ils provenaient, l'un de telle maison de Londres, l'autre de telle maison de Birmingham, et ainsi de tous. Cependant, nos prix étant plus avantageux, ils se montraient disposés à tenter des essais, à la condition que nos fabricants se conformeraient aux habitudes du pliage et de l'emballage anglais.

Il ne pouvait résulter aucun profit pour nous de cette combinaison, parce que nos marques de fabrique n'auraient pas été connues davantage; les maisons parsies ne nous auraient pas donné des prix plus rémunérateurs que les maisons anglaises, et elles nous auraient fait courir beaucoup plus de risques, en raison de la manière d'opérer. Je n'ai pas besoin de dire que mon sentiment n'était pas partagé par les négociants du pays, qui ne pouvaient voir d'un bon œil la réussite de projets qui devaient leur nuire autant que nous devions en profiter. J'en conclus qu'il fallait faire nos affaires nous-mêmes, nous adresser directement aux grands centres de consommation, et livrer nos produits dégrevés de tous les frais de commission qui en triplent la valeur. Mais il faut d'abord étudier le pays et s'y créer des relations. Mon voyage à Jubbulpore devait me permettre d'atteindre à ce résultat.

Je fus désagréablement surpris d'apprendre que les produits français envoyés pour l'exposition n'étaient pas arrivés. On n'en avait même pas de nouvelles. Or, tout était disposé, les articles de toute provenance avaient été rangés, il n'y avait plus de place libre, et l'exposition ne devait durer que quelques jours. J'étais dans une perplexité facile à comprendre.

Aussitôt qu'Abdhul m'eut apporté mes caisses, j'allai faire ma visite au commissaire en chef. Il me fit l'accueil le plus empressé et se montra très-satisfait de mon arrivée. Je lui expliquai le but de mon voyage; je lui représentai que je travaillais au profit de la masse des consommateurs, et qu'en réussissant je ne léserais que quelques intérêts particuliers. Il promit de m'aider, et chargea un de ses secrétaires de me donner des renseignements et de se mettre à ma disposition pour toutes les investigations dont j'aurais besoin. Je sortis satisfait de mon entrevue : j'espérais que mon voyage aurait les résultats que je m'étais promis.

Dans l'après-midi, j'allai faire des visites aux différentes personnes qui demeuraient dans le camp, et à cinq heures, lorsqu'on se réunit sur la pelouse pour faire une partie de crocket et prendre le thé, je connaissais déjà tout le monde. M. B..., le premier secrétaire, était marié; le docteur T... aussi. Leurs familles étaient avec eux, et plusieurs dames du cantonnement vinrent prendre part à la partie, qui dura jusqu'à l'heure où il fallut s'habiller pour le dîner. C'était jour de Noël; il y avait fête partout. M. Temple, qui ne pouvait pas sortir, m'invita à dîner avec lui, et je passai à l'entendre une soirée intéressante.

En rentrant chez moi, j'éprouvai une impression de froid à laquelle je n'étais plus habitué, et qui m'obligea à demander à Abdhul une couverture de laine. Ce bienheureux froid, joint à la fatigue, me procura une nuit d'un sommeil tel que je n'en avais pas goûté depuis mon départ d'Europe. Lorsque je m'éveillai le lendemain, un éléphant richement caparaçonné, envoyé par M. Temple, attendait que je voulusse bien utiliser ses services pour mes courses du matin. Mon voisin de tente, M. Vere, commissaire pour les douanes du sel, m'avait offert de me servir de cicérone pour visiter Jubbulpore. Je n'étais pas fâché, je l'avoue, d'avoir pour ma première course à éléphant un compagnon obligeant, et j'avais heureusement fait sa connaissance la veille. Il est dans l'Inde depuis de longues années, s'est battu pendant la révolte, et a vu beaucoup de choses qu'il raconte en français de façon à faire oublier qu'il est né de l'autre côté de la Manche.

L'éléphant était agenouillé devant ma porte. Au moyen d'une petite échelle, j'allai m'installer sur le canapé qu'il avait sur le dos, et où M. Vere m'attendait. Il me recommanda de bien me tenir, et il avait raison : lorsque l'animal se met sur ses jambes, il fait en arrière et en avant deux mouvements désagréables, et lorsqu'il marche il n'est pas moins fatigant. Ce système de locomotion ne me plut que médiocrement les premières fois que je l'employai; mais j'ai fini

par m'y habituer assez pour m'en servir plus tard avec plaisir dans mes excursions.

De tout temps les Hindous ont su apprivoiser les éléphants. Avoir beaucoup de ces animaux était un luxe que recherchaient les princes et les grands; c'était une marque de puissance, et le harnachement complet de l'éléphant qui portait le souverain était toujours très-coûteux. Aujourd'hui encore, j'en ai vu qui avaient des colliers et des bracelets composés de roupies en assez grande quantité pour faire vivre de pauvres familles pendant longtemps. Les éléphants se tiennent généralement dans les forêts de tecks et de sandals de la côte de Malabar, d'où ils pénètrent, par les jungles de Canara, dans la présidence de Bombay. Il y en a aussi, en assez grande quantité, dans les montagnes qui bordent la frontière nord-ouest des provinces centrales, à Chuttesgosh; aussi, en 1865, le commissaire en chef a-t-il établi un service appelé Khedda, à la tête duquel est un officier de l'armée, et qui a pour objet la chasse aux éléphants sauvages. Malgré les premières difficultés, on a pris l'année dernière trente de ces animaux, dont une partie a été conservée pour le service de l'administration et le reste vendu aux indigènes de haute classe. Le prix moyen, pour les jeunes, est de 3,500 francs.

Chacun sait comment se fait l'éducation de l'éléphant sauvage. Elle est confiée à deux de ses congénères habitués à la domesticité, et, pour être achevée, demande plus ou moins de temps, selon l'âge du sujet que l'on dresse. Ils rendent ensuite des services de toutes sortes et font preuve d'une intelligence extraordinaire. Celui sur lequel nous nous promenions, M. Vere et moi, était énorme, et devait avoir une force prodigieuse.

Nous nous rendîmes à la Ville-Noire par de magnifiques allées de bambous dans lesquelles sont construits les bungalows des cantonnements anglais. En entrant dans la ville, je fus frappé de la propreté qui régnait partout, et qui donnait à Jubbulpore un aspect tout différent des villes indigènes que j'avais vues jusqu'alors. Les pagodes et les maisons, blanchies avec soin, étaient ornées de guirlandes de fleurs. La ville entière paraissait en fête; mais, malheureusement, c'était l'heure à laquelle les habitants procèdent aux détails de leur toilette, et nous n'y restâmes pas longtemps.

Les Hindous ont l'habitude de faire leurs ablutions devant leurs portes tous les matins. Vivant constamment à l'air, ils ne peuvent pas comprendre qu'il serait plus convenable de choisir la cour de leur maison pour cabinet de toilette. Ils trouvent que c'est trop malpropre : ce serait une souillure. Les différents soins à donner à la personne sont réglés d'une façon uniforme : on doit, en sortant de la

maison, se laver les mains, puis les pieds et le visage; ensuite on se nettoie les dents avec le médium de la main droite (la gauche a ses attributions particulières); on se gratte la langue avec les trois doigts du milieu, et enfin on provoque le rejet des matières produites par la mastication du bétel en enfonçant ces mêmes trois doigts dans la gorge. Tous ces gens nus, accroupis sur leurs talons, toussant, se mouchant, tirant la langue, crachant, se faisant raser et épiler par les barbiers, offrent un spectacle qui fait reculer les plus intrépides. L'administration anglaise cherche à mettre fin à cette coutume, mais c'est difficile.

L'ouverture de l'exposition eut lieu le même jour, à deux heures.

La nouvelle prison, en voie de construction très-avancée, avait été le local choisi par les organisateurs. C'est un édifice assez élégant, qui se compose d'un bâtiment central auquel viennent aboutir de larges corridors qui se relient avec d'autres bâtiments de moindre importance. Ces corridors de prison étaient transformés en élégantes galeries où l'on avait disposé avec art dans des vitrines des produits manufacturés de toutes sortes. Des plantes grimpantes dissimulaient les barreaux des fenêtres. La salle du milieu, décorée de bannières éclatantes, de panoplies d'armes indigènes nouvelles et anciennes, de tentures de peaux de tigres, de panthères, de plumes de paon et d'oiseaux rares, de trophées de dents d'éléphants et de bois de grands animaux, offrait un mélange original de richesse orientale et de luxe européen. Les toilettes légères des dames anglaises, les uniformes brillants des officiers, les costumes brodés des employés civils, rivalisaient d'éclat avec les cachemires, les satins, les soieries, les étoffes tissées d'or et les pierreries des chefs indigènes.

A deux heures, le pavillon britannique fut hissé à l'extrémité d'un bambou, haut de 90 pieds, et envoyé pour cette occasion des jungles de Bhundara; l'artillerie tira le salut royal, et le commissaire en chef, suivi des principaux fonctionnaires des provinces centrales, fit son entrée dans la salle. Il alla prendre place sur l'estrade où on lui avait préparé un fauteuil. On chanta un chœur, le ministre anglican fit une prière, le colonel Spence, président du comité de l'exposition, adressa un discours au commissaire en chef; M. Temple lui répondit par un autre, après quoi, il déclara l'exposition ouverte.

Je ne dois pas oublier de mentionner qu'il annonça l'arrivée des articles français.

Chacun alors quitta sa place pour aller visiter l'exposition, et j'allais en faire autant, lorsque M. Temple m'appela et me fit asseoir auprès de lui afin de me présenter les notables indigènes qui venaient le saluer. Il leur adressait à chacun quelques paroles qu'ils écoutaient avec respect et même avec affection. Il leur expliqua qui

j'étais, ce que je venais faire, et tous me souhaitèrent la bienvenue.

M. Temple est très-populaire parmi les indigènes. Il parle avec beaucoup de facilité plusieurs de leurs idiomes, il connaît leurs mœurs, leurs besoins, et entretient avec eux des rapports d'une extrême bienveillance. Il est l'instigateur de ces expositions qui ont pour but de développer chez eux le désir de s'instruire, et il ne dissimulait pas le plaisir qu'il éprouvait en voyant l'intérêt qu'ils prenaient à celle-ci. « Laissez-les voir, ne soyez pas sévères pour eux, disait-il au chef de la police, c'est la première fois qu'ils voient pareille chose, ce sont de grands enfants, traitez-les doucement. »

Les recommandations n'étaient pas inutiles, et il fallut aux agents chargés de la police de l'exposition une patience extraordinaire. La foule était si compacte qu'il était presque impossible de circuler.

J'entrai d'abord dans la salle réservée aux beaux-arts, où l'on se pressait moins que dans les autres. Je fus désappointé de n'y pas trouver de productions d'artistes indigènes, dont quelques-uns font de très-jolies choses. Le seul artiste de l'exposition était M. Jensen, peintre danois, dont les œuvres auraient été remarquées partout. Les portraits en pied du prince et de la princesse de Galles, ainsi que celui de sir Barthe Frère, gouverneur de la présidence de Bombay, étaient de belles toiles. J'aurai l'occasion de parler de M. Jensen, qui obtient dans l'Inde un légitime succès.

M. Temple, dans ses rares moments de loisir, trouve le temps de s'occuper de peinture. Il avait envoyé une collection d'aquarelles représentant des vues de l'Inde, exécutées avec beaucoup de goût et de vérité. Des gravures, des photographies, des statuettes complétaient l'exposition des œuvres artistiques. Les indigènes ont un talent d'imitation assez remarquable, et j'ai été surpris de la précision avec laquelle quelques statuettes avaient été reproduites par des individus qui n'avaient pas quitté les jungles de leur pays.

Les jours suivants, je visitai en détail les autres salles où étaient exposés des tissus de coton, de laine et de soie indigènes et anglais; des machines pour l'agriculture et pour l'irrigation, des armes, de la coutellerie, de l'orfévrerie, de la bijouterie, de la poterie, des bois de construction. Tous les articles de quelque importance en bijouterie, orfévrerie, les machines ainsi que beaucoup de tissus, étaient de fabrique anglaise. J'ai étudié avec soin cette exposition, et mon opinion est que pendant bien longtemps encore la fabrique européenne pourvoira aux besoins de cette immense contrée. Autrefois, sa principale industrie était celle des tissus. On fabriquait des étoffes d'une richesse extrême, en fil d'or, en soie, en cachemire, pour les classes riches, et d'autres tout à fait communes pour le peuple. Aujourd'hui, ces dernières, fabriquées par les anciens procédés du

pays, ne peuvent pas supporter la concurrence avec celles que l'Angleterre vend à si bon marché. Si nous parvenions à faire cette fabrication dans les mêmes conditions que nos voisins, ce serait un aliment pour nos manufactures et un frêt important pour nos navires.

Les produits naturels du pays consistaient en cotons, soies, laines, graines oléagineuses, piments, thés, cafés, huiles essentielles, bois pour l'ébénisterie et la construction. Tous ces produits doivent donner lieu à un commerce d'exportation étendu lorsque les voies de communication seront plus faciles.

Une partie de l'exposition qui m'intéressa, et pour les objets qu'elle renfermait et surtout pour les ouvriers qui les avaient fabriqués, fut celle des produits de l'école industrielle de Jubbulpore. Ces objets étaient des tapis et des tentes de voyage, renommés à juste titre par leur solidité et le fini du travail, fabriqués par les thugs, anciens étrangleurs, renfermés dans cette école.

Trois jours après l'ouverture de l'exposition, les produits français parvinrent à Jubbulpore. D'après les ordres du commissaire en chef, ils furent exposés dans le pavillon central, beaucoup mieux que je n'aurais osé l'espérer. On avait envoyé de beaux échantillons de nos fabriques de Lille, de Turcoing, de Roubaix, d'Amiens; des tissus de laine, de fil et de coton en tous genres; des popelines, des alpagas, des mérinos, des mousselines laines, des tissus légers de Nimes et une grande quantité d'articles de Paris. Le succès fut complet; nos tissus de laine furent très-appréciés, ainsi que les articles de Nimes, imitation de la fabrication algérienne. Des marchands venus d'Agra, de Delhi, de Lahore et d'autres villes de l'intérieur, admirèrent beaucoup tous ces échantillons de nos manufactures, et assurèrent qu'ils seraient de bonne vente chez eux. Les articles de fantaisie de la fabrique de Paris furent accueillis avec une faveur marquée. J'avais annoncé l'arrivée d'un négociant de Bombay qui devait venir faire la vente et prendre des ordres. Chacun s'était empressé d'attacher sa carte à l'article qui lui convenait pour le retenir d'avance. Plusieurs de ces articles avaient deux ou trois de ces cartes. Les indigènes eux-mêmes ne se lassaient pas d'admirer ces choses si nouvelles, et s'informaient à qui ils pourraient s'adresser pour en acheter. Si j'eusse été secondé, les résultats auraient été immédiats et brillants. Les marchands de l'intérieur voulaient acheter sur place et donner des ordres. Non-seulement les objets exposés auraient été vendus, mais on eût entamé des transactions importantes pour l'avenir et établi un courant d'affaires qui seraient aujourd'hui fructueuses. Malheureusement, le négociant de Bombay qui m'avait promis son concours ne vint pas. Ce fut le comité de l'ex-

position qui chargea un de ses employés de la vente de quelques articles.

Cependant le but principal que je m'étais proposé était atteint : j'avais fait connaître nos produits, ainsi que leur véritable provenance : restait à nos négociants à entrer et à avancer dans la voie que je leur avais ouverte.

Les conditions du commerce lointain ont été complétement changées par la facilité des communications. Autrefois, avant la vapeur, si un négociant envoyait dans l'Inde un chargement de marchandises, plus d'une année s'écoulait avant qu'il en reçût des nouvelles, et il lui fallait encore plusieurs mois pour connaître le résultat de son entreprise. Mais, aujourd'hui, on peut envoyer, en vingt jours, des marchandises de Marseille à Bombay, et recevoir en vingt-quatre heures, par le télégraphe, la nouvelle de leur arrivée, soit vingt-deux jours, au lieu d'une année. En outre, on n'est plus obligé d'encombrer d'un seul coup, par une grosse opération, le marché où l'on veut opérer. On peut, par des envois successifs, alimenter la place selon les besoins, et, tout en livrant ses produits à beaucoup meilleur marché que par le passé, les maintenir toujours à un prix rémunérateur.

Avant la clôture de l'exposition, j'avais à cœur de couronner la tentative que je venais d'accomplir par une consécration publique. Le comité devait faire aux exposants une distribution de récompenses, et je désirais que nos fabricants fussent admis à y participer. Il y eut des exposants qui réclamèrent. — Vous n'avez pas le droit, disaient-ils, d'être mis au même rang que les autres ; vous n'avez pas satisfait aux conditions imposées par le règlement ; vous êtes arrivés après l'ouverture, et si l'on a reçu vos articles, vous devez regarder cette faveur comme une marque de politesse et de bienveillance, et ne pas abuser des égards que l'on a eus pour vous.

Le comité passa outre, et, lors de la distribution des récompenses, il me donna la satisfaction d'entendre proclamer trois médailles en argent pour nos fabricants. Il voulut aussi rendre hommage au commerce français dans ma personne, et me décerna une médaille d'or, me remerciant d'avoir agrandi la pensée de l'exposition et d'en avoir augmenté l'intérêt.

Le soir, un banquet réunit les exposants et les fonctionnaires présents à Jubbulpore. Le colonel Spence, président du comité, proposa un toast à la France, au commerce français et à moi-même. « Comme militaire, il rappela les victoires que la France et l'Angleterre avaient remportées ensemble en Crimée et en Chine. Comme président du comité d'une exposition industrielle, il était heureux de souhaiter

la bienvenue à nos produits dans l'Inde, et il espérait que les assistants accueilleraient avec satisfaction le toast proposé. »

Les assistants applaudirent chaleureusement. Je me levai pour remercier. Les applaudissements éclatèrent de nouveau, et ce ne fut pas sans peine que je prononçai mon speech. Quand j'eus fini, les cris de « Vive la France! Vive le commerce français! » me répondirent, et me prouvèrent que les Anglais savent apprécier chez les autres l'énergie et la persévérance qui fait l'honneur de leur nation, et qu'ils acceptaient la concurrence que je venais leur offrir dans l'Inde au nom de la France.

Je restai encore deux semaines au camp après la fermeture de l'exposition. Je mis ce temps à profit pour faire des excursions dans les environs et recueillir des informations. Ces démarches ont été utiles : une société, composée de négociants français les plus honorables, a formé un fonds assez important, et a envoyé dans l'Inde un agent qui a l'expérience des affaires, et à qui des marchandises ont été confiées. Il va étudier d'une façon pratique ce que je n'avais pu qu'indiquer d'une manière générale. D'un autre côté, une agence en communication avec l'Inde s'est fondée à Paris, et tout fait prévoir que d'heureux résultats viendront encourager ces efforts, qui continuent les miens.

En commençant ce récit, j'ai dit qu'aucun Français n'était allé avant moi à Jubbulpore. Je ne veux pas le terminer sans réparer l'erreur involontaire que j'ai faite à cet égard.

J'ai trouvé là M. l'abbé D..., Français depuis la guerre d'Italie. Il remplit depuis plusieurs années auprès des soldats anglais catholiques les fonctions de chapelain. Le jour même de mon arrivée je lui avais écrit, et, sans attendre ma visite, il s'était empressé d'accourir au camp. Après une heure de conversation, j'éprouvai une sympathie réelle pour lui. Depuis dix ans qu'il était dans l'Inde, il se dévouait à ses soldats. « Aussi, disait-il, ils m'aiment bien; je suis l'ami qui les soutient, qui les encourage dans leur exil. Je prêche moi-même d'exemple. »

Il y a dans l'armée des Indes beaucoup d'Irlandais. Ils supportent plus facilement que les Anglais les dangers du climat : leur vivacité et leur gaieté les aident à combattre la nostalgie. Il en est de même des Français : j'ai connu dans le Deccan un régiment où étaient beaucoup de nos anciens soldats des armées d'Afrique et d'Italie; toujours gais, faciles à conduire, ils ne se plaignaient jamais, et ne se livraient pas à la boisson sous le prétexte de se consoler. Leurs chefs faisaient d'eux les plus grands éloges.

Lorsque j'allai faire ma première visite à M. l'abbé D..., je le trouvai dans son église. C'était un hangar long et étroit qu'il ornait de son

mieux. Derrière ce bâtiment était une petite pièce où il avait établi un billard anglais et différents jeux, afin de divertir, ainsi qu'il le disait, ses soldats.

Après m'avoir montré en détail l'église et le jardin où il essayait de cultiver des fruits d'Europe, il m'avoua que son ambition était de faire bâtir une église, une vraie église. C'était un rêve impossible à réaliser; il fallait beaucoup d'argent et le bon vouloir de l'administration anglaise.

— A qui faut-il s'adresser? lui demandai-je.

— Au commissaire en chef.

— L'avez-vous vu?

— Non. Comment voulez-vous que je le voie? Il faudrait pouvoir obtenir une audience.

Le soir même, j'avais parlé à M. Temple.

Quelques jours après, j'allai chercher M. l'abbé D... avec la voiture du commissaire en chef et l'escorte ordinaire de cavaliers.

— Monsieur l'abbé, lui dis-je, le commissaire en chef s'étonne de ne vous avoir pas encore vu. Il est libre ce matin, je viens vous chercher pour déjeuner avec lui. Vous profiterez de cette occasion pour parler de votre église.

Il est impossible de peindre la stupéfaction de l'abbé. J'eus beaucoup de peine à le décider à m'accompagner. Ce bon prêtre, qui depuis dix ans bravait les dangereuses maladies de l'Inde, éprouvait un sentiment d'embarras de penser qu'il allait se trouver en nombreuse compagnie. Il ne fallut rien moins que la pensée de son église pour lui faire surmonter sa timidité.

Puis il voulait faire atteler sa carriole et ne pas se servir de la riche voiture de M. Temple. Lorsqu'il y fut monté, il me pria de renvoyer l'escorte de cavaliers : « Ce n'était pas convenable pour un pauvre prêtre, » disait-il.

Je fis violence à sa modestie, car je m'étais promis de lui faire faire une belle entrée au camp.

Parfaitement accueilli par tous, et en particulier par le commissaire en chef, il oublia sa timidité lorsqu'il parla de l'église de ses soldats.

Après le déjeuner, le commissaire en chef le retint longtemps et lui promit d'accueillir sa demande favorablement.

Lors de mon passage à Nagpore, je m'en occupai dans les bureaux. Il y avait des difficultés, à cause du terrain et à cause de la dépense, qui ne devait pas monter à moins de vingt-cinq mille francs.

Depuis mon retour, j'ai reçu une lettre de M. l'abbé D..., qui me dit que si je vais de nouveau à Jubbulpore, je verrai une jolie église catholique qu'il espère faire bâtir d'ici à peu de temps.

Albert Thénon.

LE MONOTHÉLISME

ET LE PAPE HONORIUS

Nous avons pensé que les lecteurs du *Correspondant* seraient bien aises de lire, sur la question du pape Honorius, qui préoccupe aujourd'hui beaucoup d'esprits, un travail consciencieux, fait avec les seuls documents originaux, et sans aucun esprit de parti.

L'auteur de cette étude est Mgr Héfélé, ancien professeur de théologie à l'université de Tubingue, nommé et préconisé, il y a quelques semaines, évêque de Rottenbourg (Würtemberg).

N'étant encore que professeur, le docteur Héfélé avait été appelé, dans le courant de l'année dernière, par le Saint-Père, à prendre part, à Rome, aux travaux préliminaires du concile; et il avait à peine rempli cette mission, que l'épiscopat est venu ajouter, à l'autorité de sa science, celle d'un pasteur de l'Église.

Le travail que l'on va lire n'est autre que la plus grande partie du livre XVI de la *Conciliengeschichte* (Histoire des conciles), dont la maison Le Clère et Cie publie présentement une traduction française[1].

Le mérite de cette histoire des conciles est d'avoir été faite en dehors de tout système théologique; exposer les faits tels que les fournissent les documents authentiques, les mettre en relief, non pas par un travail de mise en scène, mais par des observations précises, inspirées par une connaissance approfondie de l'antiquité chrétienne, voilà le vrai caractère de l'œuvre du docteur Héfélé.

[1] Trois volumes de cette traduction ont déjà paru, et le quatrième volume, contenant ce livre XVIe, paraîtra, au plus tard, au mois de mars prochain.

Pour la question d'Honorius, par exemple, Mgr Héfélé s'est surtout appliqué à donner les textes authentiques qui pouvaient éclairer le lecteur, et il a analysé ees pièces en utilisant les renseignements fournis par les contemporains d'Honorius et par les auteurs plus récents.

Ces pièces et cette analyse font voir, du reste, la question sous un jour qui, sans être en tout favorable à Honorius, est loin cependant de lui être défavorable.

Le docteur allemand ne procède pas par ces affirmations gratuites dont on fait, chez nous, si grand usage, et qui sont le plus souvent en complet désaccord avec l'histoire, il va lentement, et ne pose le pied que là où il est sûr de marcher sur un terrain solide; son procédé revient à dire au lecteur : *patientiam habe, omnia reddam tibi*, et nous sommes, en effet, assurés que quiconque aura lu cette étude, trouvera que le procédé tient ce qu'il promet.

L'abbé O. Delarc.

Paris, ce 3 janvier 1870.

I

ORIGINE DU MONOTHÉLISME.

Pour mieux conserver dans leur intégrité les deux natures du Christ, la nature divine et la nature humaine, les nestoriens avaient porté atteinte à l'unité de personne dans le Christ, et en revanche, pour mieux mettre en relief cette unité de personne, les monophysites avaient porté atteinte au dogme des deux natures, et avaient proclamé ce principe que le Christ était, il est vrai, issu de deux natures, mais qu'après l'incarnation il n'en avait eu qu'une seule. Vis-à-vis de ces deux erreurs, il fallait affirmer et les deux natures et l'unité de personne, et proclamer ces deux dogmes sans sacrifier l'un à l'autre ; c'est ce que fit le concile de Chalcédoine en enseignant que les deux natures se trouvaient dans la personne unique du Logos sans être mélangées l'une avec l'autre, ou métamorphosées l'une en l'autre, ou sans être déchirées ou séparées. Le principe personnel était le Logos, même pour le côté humain du Christ ; c'était la personne, et non pas la nature divine du Logos, qui avait pris l'humanité : car cette nature divine du Logos est identique à celle du Père et du Saint-Esprit, et on devrait dire, dans ce cas, que la Trinité tout entière s'est incarnée.

Le concile de Chalcédoine n'avait parlé que d'une manière générale de ces deux natures dans le Christ, et toute une série de nouvelles questions pouvait et devait se produire lorsque, en réfléchissant sur les attributs et les forces de ces natures, on chercherait à expliquer la manière dont elles avaient coexisté dans le Christ. On avait, il est vrai, une règle implicite dans ces mots du concile de Chalcédoine : « Chaque nature garde ses attributs, » et dans ce passage de la célèbre *Epistola dogmatica* du pape saint Léon Ier à Flavien: *Agit enim utraque forma* (c'est-à-dire nature) *cum alterius communione, quod proprium est.* Mais il n'y eut qu'une partie des orthodoxes à tirer de ces principes les déductions logiques; les autres ne comprirent pas le véritable sens de ces mots, et, quoiqu'ils les récitassent bien souvent, ils restèrent pour eux un fruit dont ils ne surent jamais rompre l'écorce.

Chronologiquement parlant, la question de la manière d'être des différentes parties et des diverses forces des deux natures unies dans le Christ, fut pour la première fois agitée par les monophysites, qui dans leurs discussions soulevèrent ce problème : *Si le corps du Christ avait été corruptible, et si l'âme* (humaine) *du Christ avait ignoré quelque chose.* Pour les monophysites, qui tenaient la nature humaine du Christ pour un fantôme, c'était bien certainement une question oiseuse que de s'occuper de l'âme humaine du Christ; aussi les *agnoètes* furent-ils excommuniés par leurs anciens amis, parce que l'hypothèse de l'ἀγνοεῖν conduisait nécessairement à admettre les deux natures. On s'explique très-bien que les orthodoxes se soient intéressés à ces discussions des monophysites, et les aient jugées à leur point de vue. Or, de la question de la *science* du Christ il n'y a qu'un pas à celle de sa *volonté* et de son *action*, et nous pouvons très-bien admettre que, sans aucune circonstance extérieure, par exemple, sans aucune intention de conciliation, on se soit trouvé, par le seul fait du développement logique du dogme, vis-à-vis de ce problème: *Dans quel rapport existent dans le Christ la volonté divine et la volonté humaine?* Si ensuite la solution de cette question a paru le vrai moyen de rétablir l'union longtemps désirée entre les orthodoxes et les monophysites, on comprend très-bien que cette solution ait été cherchée avec zèle et avec passion; mais ce fut aussi précisément par suite de ces préoccupations par trop pratiques, que l'enquête perdit de sa liberté d'allure et que naquirent les luttes du monothélisme, dont nous avons maintenant à nous occuper[1].

[1] Nous possédons plusieurs monographies complètes de l'histoire du monothélisme; ainsi : 1° *Historiæ hæresis monotheletarum, sanctæque in eam sextæ synodi actorum vindiciæ*, par le savant dominicain français François Combéfis, dans le vol. II de son *Auctuarium novum*, Paris, 1648, in-folio, p. 1-198; 2° une autre du savant maronite Joseph-Simon Assemani, dans le vol. IV de sa *Bibliotheca juris orientalis*. Romæ. 1764; 3° une autre du P. Jacques Chmel, bénédictin à Brzenov et prodirecteur de la faculté de théologie à Prague, *Vindiciæ concilii œcumenici VI, præmissa dissertatione historica de origine*, etc., *hæresis monotheletarum*. Prague, 1777, in-8, p. 484; 4° Tamagnini, *Historia monothelet*. Walch, *Ketzerhistorie*, Bd. IX, S. 1-666.

Héraclius, empereur de Byzance depuis l'année 610, vit dès le début de son règne les Perses renouveler les invasions qu'ils avaient déjà faites sous son prédécesseur Phocas, s'emparer, pour les piller, des principales provinces situées à l'orient de l'empire romain, dévaster la Syrie et Jérusalem, vendre aux Juifs quatre-vingt-dix mille chrétiens, conduire en captivité Zacharie, patriarche de Jérusalem, et s'emparer de trésors inestimables, entre autres d'une portion de la vraie croix (616). Peu après, en 619, ils s'emparèrent de l'Égypte, ravagèrent la Cappadoce, et assiégèrent Chalcédoine, en vue même de Constantinople. Héraclius voulut faire la paix; mais Chosroès II, roi des Perses, lui renvoya cette réponse décourageante : « Votre maître doit savoir que je ne veux entendre parler d'aucune condition avant que lui et ses sujets n'aient abandonné le Dieu crucifié, pour adorer le soleil, qui est le suprême dieu des Perses. » Ces insolences réveillèrent Héraclius, qui fit la paix avec les Avares, se mit lui-même à la tête d'une grande armée, partit pour l'Orient le lundi de la Pâque de 622, attaqua d'abord les Arméniens et ensuite les Perses, et les refoula victorieusement dans leur pays[1].

Or, pendant que l'empereur était en Arménie, voici, au dire de Sergius de Constantinople dans sa lettre au pape Honorius, ce qui se passa : « Paul, chef des sévériens (monophysites), vint trouver l'empereur dans ce pays et lui tint un discours pour exposer l'apologie de son hérésie ; mais l'empereur qui, grâce à Dieu, était instruit dans les questions de théologie, lui démontra l'impiété de ses paroles et s'opposa en véritable champion de l'Église aux arguties de cette fausse dogmatique. Il parla entre autres choses « de la μία ἐνέργεια du Christ, notre Dieu véritable, » c'est-à-dire que dans le Christ on ne devait pas distinguer *deux sortes d'activité ou d'action*, dont l'une serait divine, et l'autre humaine[2] ; ce mot devait rester la formule et

[1] Theophanes, *Chronographia ad ann. mundi* 6113. Christ. 613. éd. Bonn., vol. I, p. 466. Théophanes rapporte que, le 4 avril. l'empereur, étant encore à Constantinople, y avait célébré la fête de Pâques et qu'il était parti le lendemain avec son armée. Or, en 622, la fête de Pâques tombait le 4 avril. Nous savons, d'un autre côté, que l'ère dont se sert Théophanes est de huit ans plus courte que la nôtre, et que pour lui l'année commence au 1er septembre. Par conséquent, son année 613 a dû commencer le 1er septembre 621, et le lundi de Pâques de cette même année 613 est le lundi de Pâques de notre année 622. Cf. Pagi. *Critica in Annal. Baronii, ad ann.* 621, n. 5; et *Dissertatio de periodo græco-romana*, dans le vol. I de sa *Critica*, p. 28 et p. xxxvii. — Ideler, *Compend. der Chronol.*, S. 418.

[2] Mansi, *Collect. Concil.*. t. XI, p. 530. — Hard, *Collectio conciliorum*, t. III, p. 1311. Sergius rapporte d'une manière générale que cet incident s'était produit lorsque l'empereur s'arrêta en Arménie pendant sa campagne contre les Perses Or, comme l'empereur s'arrêta en Arménie dans ses campagnes contre les Perses aussi bien en 622 qu'en 623, l'incident qui nous occupe a pu peut-être se produire en 623. Nous remarquerons cependant qu'en 622 l'empereur résida assez longtemps en Arménie, tandis que l'année suivante il n'y fut que pendant quelques jours. Cf. Théophanes, l. c *ad ann. Christ.*, 614, p. 471 f. Dans tous les cas, on ne saurait imaginer une date autre que celle de 622 ou 623 : car, ainsi que nous le verrons bientôt, la visite de Paul a nécessairement eu lieu avant l'année 626.

le drapeau du monothélisme, qui consistait à dire que la nature humaine du Christ unie à la nature divine avait, à la vérité, toutes les *proprietates* de l'humanité, ainsi que l'avait enseigné le concile de Chalcédoine; mais que ces *proprietates* restaient inertes; que toute l'action et l'activité du Christ provenaient du Λόγος qui se servait de la nature humaine comme d'un instrument.

Pagi (*ad ann.* 622, n. 2 et 3) et Walch (*Ketzerhist.* Bd. IX, S. 19 et 103) ont raconté ce fait comme si l'empereur n'avait pas parlé à Paul de la μία ἐνέργεια du Christ, et comme si c'était au contraire Paul qui en avait parlé à l'empereur et l'avait gagné à cette doctrine. C'est là une erreur, et qui montre que ces deux historiens ont mal collationné les sources. C'est donc bien à tort que Walch a prétendu être ici dans le vrai, à l'encontre de Combéfis, qui a vu les choses à leur vrai point de vue et a conclu de cet incident que, avant cette rencontre avec Paul, l'empereur connaissait déjà la formule de la μία ἐνέργεια, et qu'il l'avait très-certainement apprise de Sergius.

Les historiens modernes, Mosheim en particulier, ont souvent prétendu que la doctrine de la μία ἐνέργεια avait fait pour la première fois son apparition dans cette rencontre en Arménie, et que là était l'origine première du monothélisme. Mais, ainsi que Pagi l'a remarqué, *ad ann.* 616, n. 6, la célèbre discussion de Maxime avec Pyrrhus nous ramène à plusieurs années plus haut pour le commencement du monothélisme, et prouve que Sergius, qui était dès l'année 610 patriarche de Constantinople, avait déjà exposé dans ses lettres, avant l'année 619, la doctrine de la μία ἐνέργεια, et lui avait gagné divers partisans dans plusieurs provinces. Pyrrhus prétendait en effet, dans cette discussion, que le moine Sophronius, patriarche de Jérusalem depuis l'année 636, avait d'une façon très-inopportune commencé toutes les discussions sur les ἐνέργειαι du Christ. Maxime, qui défendait la doctrine orthodoxe, lui répondit : « Mais dis-moi donc, où était Sophronius (il ne devait paraître que bien plus tard dans ces débats) lorsque Sergius écrivit à Théodore, évêque de Pharan (en Arabie), lorsqu'il lui envoya la prétendue lettre de Mennas (nous parlerons plus tard de ce fait) et lui demanda son avis sur la doctrine d'une seule *énergie* et d'une seule *volonté* (καὶ ἑνὸς θελήματος) exprimée dans cette lettre, et lorsque Théodore lui répondit en adhérant à cette doctrine : Où était Sophronius lorsque Sergius écrivit au sévérien Paul le Borgne de Théodosiopolis (Garin en Arménie), en lui envoyant avec sa lettre celles de Mennas et de Théodore de Pharan? Où était Sophronius, lorsque Sergius écrivit au paulianiste[1] Georges, surnommé Arsas, le priant de lui envoyer des preuves démontrant la μία ἐνέργεια, parce qu'il voulait s'en servir pour les réunir (c'est-à-dire les sévériens) à l'Église? Jean, évêque (πάπας) d'Alexandrie, saisit cette

[1] Secte des monophysites. Cf. Walch, *Ketzerhist*, Bd. IX, S. 99.

lettre entre les mains même d'Arsas, et comme il voulait, pour ce motif, le déposer (était-ce Sergius ou Arsas? Cf. Walch, *ibid.*, p. 99), il en fut empêché par l'invasion des Perses en Égypte[1]. »

Or nous savons qu'en 619 l'Égypte fut prise par les Perses, et qu'à la suite de cette invasion saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, s'enfuit dans l'île de Chypre où il mourut en 620. On peut donc conclure, en rapprochant ces faits, qu'avant l'année 619 Sergius se trouvait en rapport, au sujet de la doctrine de la μία ἐνέργεια, avec le monophysite Arsas, et qu'il comptait opérer avec l'aide de cette formule l'union des monophysites et des orthodoxes.

Maxime ne dit pas en quelle année Sergius s'est adressé à Théodore de Pharan ; mais tout porte à croire qu'il a dû délibérer avec des évêques orthodoxes sur la valeur de la doctrine de la μία ἐνέργεια, avant d'entrer en rapport avec les monophysites. Il fallait s'assurer nécessairement de l'approbation des docteurs orthodoxes avant d'essayer avec les monophysites la réalisation du projet d'union. D'un autre côté, la prompte adhésion donnée par Théodore de Pharan à la doctrine exposée par Sergius dans sa lettre, explique qu'Étienne, évêque de Dor (en Palestine), contemporain de Théodore de Pharan et personnage important dans les querelles du monothélisme, ait appelé ce dernier *le premier monothélite*[2]. Le 6e concile œcuménique disait au contraire : « Sergius a, le premier, commencé à écrire sur cette doctrine du monothélisme[3] », et comme, dans le fait, il entraîna dans cette erreur Théodore de Pharan par la lettre qu'il lui écrivit, il est plus que probable qu'il fut le premier à regarder la doctrine de la μία ἐνέργεια comme le trait d'union possible entre les monophysites et les orthodoxes.

Sergius prétendit, à plusieurs reprises, avoir trouvé cette doctrine dans Cyrille d'Alexandrie et dans la lettre adressée au pape Vigile par Mennas, ancien patriarche de Constantinople, mort en 552[4]. D'après Sergius, cette lettre aurait renfermé toute une série de passages exprimant le monothélisme ; toutefois, comme Sergius n'en donne aucun, nous sommes réduits à penser que les plus importants de ces passages sont ceux auxquels Pyrrhus faisait allusion dans sa dispute avec Maxime. En tête se trouve, comme principale citation des monothélites, ce passage de saint Cyrille (t. IV, *in Joannem*) : « Le Christ avait fait preuve d'une μίαν συγγενῆ δι' ἀμφοῖν ἐνέρ-

[1] Mansi, t. X, p. 741. — Hard. n'a pas imprimé cette *disputatio sancti Maximi cum Pyrrho;* mais elle se trouve en revanche dans le huitième volume des *Annales* de Baronius, dans Mansi, *loc. cit.*, et dans S. Maximi *Op.*, édition Combéfis, t. II, p. 159 sqq.

[2] Dans son mémoire au synode de Latran de l'année 649 ; dans Mansi, t. X, p. 894. — Hard., t. III, p. 711.

[3] Dans la 13e session, Mansi, t. XI, p. 755. — Hard., t. III, p. 1331.

[4] Mansi, t. XI, p. 526 et 530. — Hard., t. III, p. 1310-1314.

γειαν[1]. » Cette proposition présente, il est vrai, un sens monothélite, mais Maxime a très-bien prouvé que le grand Alexandrin avait entendu ces mots dans un sens orthodoxe : « Il était loin, dit-il, de n'attribuer à la divinité et à l'humanité qu'une seule φυσικὴ ἐνέργεια, car il enseigne, dans un autre passage, qu'*aucun être raisonnable ne peut soutenir que le Créateur et la créature n'ont qu'une seule et même énergie*. Cyrille voulait démontrer, au contraire, que l'énergie divine restait toujours la même, qu'elle fût unie ou non unie à l'humanité, de même que la force du feu reste toujours la même, qu'elle soit ou ne soit pas unie au bois. Cyrille n'avait donc pas parlé d'une seule énergie des deux natures dans le Christ ; il avait dit simplement que l'énergie divine était une et toujours la même dans le Fils fait homme et dans le Père, et que le Christ n'avait pas opéré ses miracles uniquement par un ordre du Très-Haut (c'est-à-dire par son énergie divine et d'une manière incorporelle — car après l'incarnation, il est toujours ὁμοεργός au Père, qui agit d'une manière invisible — mais il a aussi fait ces miracles par un attouchement (ἁφῇ) corporel, par conséquent δι' ἀμφοῖν. La résurrection de la jeune fille et la guérison de l'aveugle, opérées par la parole et par la volonté toute-puissante, avaient eu lieu à la suite du contact corporel. Dans ces miracles, l'énergie divine n'a pas exclu l'énergie humaine ; mais elle s'est servie d'elle pour se manifester elle-même. Tendre la main, mêler de la boue et de la salive (lors de la guérison de l'aveugle) sont du ressort de l'ἐνέργεια de la nature humaine du Christ, en sorte que dans ces miracles on a vu la part du Christ comme Dieu et la part du Christ comme homme. Cyrille n'a donc pas méconnu les attributs de chaque nature, mais il a constaté que l'énergie divine et l'énergie ζωτική (c'est-à-dire la volonté corporelle mise en action par l'âme humaine du Christ) étaient réunies ἀσυγχύτως, dans le Λόγος fait homme.

Comme second appui de leur doctrine, les monothélites citaient constamment un passage de Denys l'Aréopagite (*Epist. IV ad Caium*) qui se trouvait bien certainement dans l'écrit de Mennas, quoique Sergius ne le dise pas explicitement. On sait que dans le colloque de religion tenu en l'année 633, les sévériens mirent pour la première fois en avant les livres du pseudo-Denys, assurant que ces livres énonçaient la doctrine d'une seule nature dans le Christ. Les actes de ce colloque ne disent pas à quels passages de ces livres on faisait allusion. Si cette opinion était fondée, et si le pseudo-Denys a été réellement monophysite, il a dû nécessairement ne voir dans le Christ qu'une seule énergie. Mais au contraire le pseudo-Denys s'exprime d'une manière tout à fait opposée au monophysitisme. Il dit, par exemple (*de divinis Nominibus*, c. 2, § 3) : « Il faut distinguer *a*) la nature humaine de Jésus parfaite et non changée, *b*) les mystères de substance

[1] Plusieurs ont pensé, il est vrai, que ces mots ont été interpolés par Timothée Ailuros ; voy. Maximi *Op.*, éd. Combéfis, t. I, p. LII.

qui sont contenus dans cette nature (c'est-à-dire la divinité unie à la nature humaine). » Et *ibid.*, § 6 : « Le Logos, qui est au-dessus de toute substance, prend sa substance tout entière et véritablement dans notre nature (c'est-à-dire tire de nous sa nature humaine). » On lit encore au § 10 : « La divinité de Jésus, qui est au-dessus de tout, a pris la substance de notre chair, et le Dieu qui domine tout s'est fait homme ; il s'est communiqué à nous sans qu'il y ait eu mélange ou changement. Mais dans son humanité resplendissait un être qui dépassait et toute nature et tout être, et il était surnaturel dans notre naturel. » Dans la quatrième lettre à Caius : « Tu demandes comment Jésus, qui par sa substance est au-dessus de tout, a pu se mettre sur le même rang que les autres hommes, car ce n'est pas seulement comme créateur de l'homme qu'il est appelé homme (l'Aréopagite enseigne que tous les noms des créatures peuvent être donnés à leur créateur), mais parce qu'il est véritablement devenu homme par rapport à toute sa substance... Celui qui est au-dessus de toute substance a pris substance de la substance de l'homme, et néanmoins il surabonde d'une substance qui est au-dessus de tout. »

De même que dans sa théodicée Denys l'Aréopagite partait de ce principe : « Dieu est l'être véritable de toutes choses, il est dans toutes les créatures, et cependant il est de beaucoup au-dessus d'elles ; il est le parfait dans l'imparfait, et le parfait lui-même ne le contient pas complétement : Dieu le dépasse encore ; » — de la même manière, mais pour d'autres raisons, Denys pensait que le Christ était véritablement homme et que cependant il était de beaucoup au-dessus de l'homme.

Après avoir, dans les passages qui précèdent, affirmé la véritable nature humaine du Christ, l'Aréopagite aborde, dans le passage qui suit immédiatement, la question de l'ἐνέργεια. « Aussi celui qui est au-dessus de tout est-il devenu un être au-dessus de l'être, alors même qu'il entrait dans l'être, et ce qu'il y avait d'humain en lui a opéré ce qui était bien au-dessus de la nature humaine. C'est ce que prouvent et cette Vierge qui enfante d'une manière surnaturelle, et cette eau qui ordinairement n'offre pas de consistance, et qui supporte le poids de pieds matériels et ne cède pas, mais résiste en vertu d'une force surnaturelle. On pourrait citer beaucoup d'autres preuves qui démontrent que ce qui est dit de l'humanité de Jésus implique une négation surabondante (c'est-à-dire que ce qui est dit de l'humanité de Jésus prouve que cette humanité véritable était au-dessus de l'humanité ordinaire et n'avait pas ses défauts). Pour le dire en un mot, il n'était pas homme, comme s'il n'avait pas été homme, mais parti de l'homme, il a été élevé au-dessus des hommes, et, quoique les dominant de beaucoup, il a été cependant très-véritablement homme. Du reste, le Christ n'a pas fait ce qui était divin simplement comme Dieu, ni ce qui était humain simplement comme homme, mais il nous a donné le spectacle tout à fait nouveau de l'activité humaine et divine du Dieu fait homme » (καὶ τὸ

λοιπὸν οὐ κατὰ Θεὸν τὰ θεῖα δράσας, οὐ τὰ ἀνθρώπινα κατὰ ἄνθρωπον, ἀλλὰ ἀνδρωθέντος Θεοῦ καὶ καινήν τινα τὴν θεανδρικὴν ἐνέργειαν ἡμῖν πεπολιτευμένος). Dans un autre passage *de divinis Nominibus*, c. 2, § 6, Denys parle encore de cette action divine et humaine par laquelle Jésus-Christ a tout fait et tout souffert.

Si l'on examine d'une manière superficielle les citations que nous venons de donner, on croira peut-être que, d'après ces citations, les deux natures du Christ n'ont eu qu'une seule et commune volonté, et qu'elles n'ont eu également qu'une seule et même activité. Mais il ne faut pas oublier que Denys n'examine qu'à un point de vue concret l'activité ou les fonctions du Christ, pendant qu'il était sur la terre ; aussi a-t-il pu dire que cette activité et ces fonctions n'étaient ni purement divines, ni purement humaines, mais bien divines et humaines. Auparavant, avant que le Christ existât, il n'y avait eu à agir que Dieu ou bien l'homme, et on n'avait eu à constater que des activités ou purement divines, ou purement humaines ; mais le Christ a fait preuve d'une activité toute nouvelle, et sortant des catégories jusqu'alors constatées, le Dieu qui est au-dessus de tout agit d'une manière humaine, et cependant il agit de telle sorte, que le surhumain se manifeste de toutes parts, et que l'humain est élevé au-dessus de lui-même. C'était, par exemple, une action humaine que de se placer sur l'eau, mais que cette eau ait supporté son corps, c'était là une action divine. Naître est une action humaine, mais naître d'une vierge est au-dessus de l'humain et est le résultat d'une action divine. Denys ne dit pas si dans ce Dieu-Homme il existe une volonté divine identique à celle du Père, et si d'un autre côté il existe en lui une volonté humaine dans le vrai sens du mot, et différente de la volonté divine.

Dans sa discussion avec Pyrrhus, S. Maxime avait expliqué de la même manière le célèbre passage de l'Aréopagite, et il avait prouvé que les monothélites n'avaient aucune raison de s'appuyer sur ce passage. Il demande à Pyrrhus s'il pense que ces mots καινὴ θεανδρικὴ ἐνέργεια ne sont qu'une simple appellation, un être de raison, ou s'ils expriment une chose nouvelle, et réellement existante : Pyrrhus étant de ce dernier sentiment, Maxime lui réplique : « Dans ce cas, il faudrait admettre dans le Christ une troisième nature θεανδρική ; car une troisième énergie (et il y aurait une troisième énergie dans le cas où ces mots καινὴ θεανδρικὴ ἐνέργεια exprimeraient une chose nouvelle et réellement existante) supposerait une troisième nature ; en effet, le concept même de la nature suppose une activité provenant d'une substance propre à cette nature. Si, au contraire, ce qu'il y a de nouveau dans le Christ n'est nouveau qu'au point de vue de l'appellation, cette appellation ne dit pas qu'il n'y a en lui qu'une seule ἐνέργεια, mais elle exprime cette manière nouvelle et tout à fait mystérieuse dont se meuvent les activités du Christ-Homme, manière qui est une suite de l'union mystérieuse et de la *périchorésis* (c'est-à-dire *le se mouvoir avec*

ensemble) des deux natures dans le Christ [1]. Oui, continue Maxime, dans l'expression θεανδρικὴ ἐνέργεια, on enseigne d'une manière médiate les deux énergies, puisque cette expression elle-même énumère les natures (c'est-à-dire constate l'existence de la nature divine et de la nature humaine). En effet, si on enlève les deux termes opposés (ce qu'il y a d'humain et ce qu'il y a de divin dans le Christ), il ne reste pas de moyen terme. Si on admettait qu'il n'existe dans le Christ qu'une seule énergie, la θεανδρικὴ, le Christ aurait, en tant que Dieu, une énergie autre que celle du Père, car on ne peut prétendre que l'énergie du Père est divine et humaine [2].

Ainsi que nous l'avons vu, Sergius citait, en faveur de sa formule μία θεανδρικὴ ἐνέργεια, une lettre de son prédécesseur Mennas, mais l'enquête qui se fit à ce sujet dans le 6e concile œcuménique a rendu plus que probable que Sergius a lui-même composé ce document que nul ne connaissait avant lui [3]. L'introduction des mots *unam operationem* dans les deux lettres du pape Vigile n'avait probablement pas eu encore lieu à cette époque, car dans ce cas Sergius aurait certainement utilisé ces lettres pour sa cause. On ne peut douter, d'un autre côté, que Sergius n'ait cru fermement avoir trouvé dans la formule de la μία ἐνέργεια le moyen si longtemps cherché de rétablir l'union, et quand même on admettrait ce que Théophane a dit et ce que beaucoup d'autres historiens ont répété après lui, que Sergius était issu de parents jacobites, c'est-à-dire monophysites [4], on ne devrait pas en conclure qu'il a sciemment et par ruse présenté, dans l'intérêt du monophysitisme, une formule qui dans ses conséquences ramenait à cette hérésie. Il est très-probable, au contraire, que, dès qu'il a eu trouvé ce prétendu moyen d'arriver à l'union, il en a fait part à l'empereur, et qu'à la suite de cette communication, Héraclius aura parlé, à son tour, de la μία ἐνέργεια, dans son entretien en Arménie avec le monophysite Paul. La simple raison d'État devait porter l'empereur à utiliser un moyen d'union qui paraissait facile et rationnel, car si cette union se réalisait, on gagnait par là des millions d'hommes que le monophysitisme tenait éloignés de l'Église officielle, et du gouvernement par conséquent, et qui se trouvaient dans les provinces que l'empereur voulait reconquérir, c'est-à-dire dans l'Égypte, dans la Syrie, dans l'Arménie et dans les pays du Caucase. En Égypte, le parti melchite, c'est-à-dire orthodoxe et impérial, ne comptait

[1] Dans sa continuation de l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*, par Stolberg, Bd XXI, S. 389, Gr. v. Kertz a donné une explication fausse de ces paroles de Denys l'Aréopagite. Il dit : « Il est vrai que saint Denis parle d'une volonté divine et humaine, mais cette volonté n'est autre que la volonté humaine qui, dans toutes ses actions..., adhère fidèlement à la volonté divine, se soumet à elle en tout, ne veut que ce que Dieu veut... et s'efface si complétement vis-à-vis de la volonté divine que ces deux volontés peuvent être dites, d'une manière figurée, ne former qu'une seule volonté. »

[2] Mansi, t. X, p. 734. Voy. plus loin, § 303.

[3] Walch, *Ketzerhist*, Bd IX, S. 98.

[4] Theophanes, *Chronogr. ad ann. mundi* 6221, éd. Bonn., t. I, p. 506. Cf. Walch, *ibid.*, p. 83-84 et 101.

qu'environ trois cent mille adhérents, tandis que le parti copte, c'est-à-dire monophysite et national égyptien, en comptait de cinq à six millions [1]. La proportion était la même pour les jacobites en Syrie. Rien d'étonnant donc que l'empereur, commençant sa campagne contre les Perses, se soit préoccupé de rétablir l'union ecclésiastique des provinces d'Orient, et ait recommandé la formule μία ἐνέργεια ; il la recommanda d'une manière plus pressante et plus énergique, lorsque, sa campagne étant heureusement terminée, il eut conclu la paix en 628, et eut recouvré les provinces enlevées par les Perses.

Le premier fait important pour l'histoire du monothélisme est ensuite le séjour de l'empereur Héraclius dans le Lazien (Colchide) et son entretien en 626 avec Cyrus, évêque de Phasis, métropolitain de la province. Théophane rapporte qu'en l'an du monde 6117, ce qui correspond, d'après son calcul, à l'année 625-626 (en faisant commencer l'année au 1er septembre), lors de sa campagne contre les Perses, Héraclius fit un long séjour dans le pays de Lazien. Cette même date de 626 pour les pourparlers de Cyrus avec Héraclius est aussi celle qui se déduit d'un passage de la troisième session du 6e concile œcuménique, dans laquelle il fut dit que, cinquante-six ans auparavant, Cyrus écrivit à Sergius [2].

La lettre écrite à Sergius par Cyrus nous donne connaissance d'un autre incident qui avait précédé l'entrevue de l'empereur Héraclius et de Cyrus, et qu'il est important de noter pour l'histoire du monothélisme : « Lorsque, dit Cyrus, j'eus cette entrevue avec l'empereur, je lus le décret qu'il avait envoyé à Arcadius, archevêque de Chypre, contre Paul, chef de ceux qui étaient sans évêques (ἀνεπισκόπων). La doctrine orthodoxe y est exposée d'une manière irréprochable. Toutefois, ayant lu dans le décret la défense de parler des deux énergies de Notre-Seigneur Jésus-Christ après l'union (des deux natures dans le Christ), je n'approuvais pas ce passage, et j'en appelais à la lettre du pape Léon, qui enseigne, d'une manière explicite, l'existence de deux énergies unies entre elles [3]. Après que nous eûmes encore parlé sur ce point, je reçus l'ordre de lire ta lettre vénérée (celle de Sergius), qui, ainsi qu'on en fit la remarque et ainsi qu'on pouvait s'en convaincre à première vue, était une réplique (ἀντίγραφον) au décret impérial à Arcadius, car il mentionnait aussi ce coupable Paul, donnait une copie du décret lancé contre lui et en approuvait le contenu. Je reçus l'ordre de me taire à l'avenir sur ce point, de ne pas contredire et de te demander de nouvelles instructions sur l'obligation d'admettre après l'ἕνωσις des deux

[1] Renaudot, *Historia patriarcharum Jacobitarum*. Paris, 1713, p. 163 sq.— Gfrorer, *Kirchengesch*, III, 1, S. 37.

[2] Mansi, t. XI, p. 558 sq. — Hard., t. III, p. 1335. Cf. Pagi, *ad ann.* 626, n. 13.

[3] Cyrus fait allusion à la célèbre *Epistola dogmatica* du pape Léon à Flavien, dans laquelle on lit, ch. IV : *Agit* (ἐνεργεῖ) *enim utraque forma cum alterius communione, quod proprium est*.

natures, μίαν ἡγουμενικὴν ἐνέργειαν [1]. » Sergius dit les mêmes choses dans sa réponse à Cyrus, il y déclare que Paul est le chef des acéphales [2], ce qui explique le sens du mot ἀνεπισκόπων qui se trouve dans la lettre à Cyrus, et que Walch (*ibid.*, p. 25 et 105) a interprété d'une façon tout à fait erronée.

Les détails qui précèdent font voir qu'après avoir vainement cherché à ramener à l'Église le monophysite Paul, l'empereur avait adressé à Arcadius, archevêque de Chypre, un décret contre ce même Paul; car il n'est pas douteux que le décret ne soit dirigé contre lui, et comme les sévériens n'étaient qu'une secte des acéphales (adversaires de l'*Henoticon*), on s'explique que Paul ait été désigné tantôt sous un de ces noms, tantôt sous un autre.

Après avoir établi d'une manière certaine qu'en 622, et pendant son long séjour en Arménie, l'empereur avait eu une entrevue avec le monophysite Paul, pour le gagner à ses projets d'union, on est porté à croire qu'Héraclius songeait aussi à réunir à l'Église les arméniens monophysites, lorsqu'il convoqua le synode de Garin ou Théodosiopolis. Nous avons déjà parlé de ce synode, et nous avons remarqué qu'on le place ordinairement en 622, mais que d'après Tschamtschean, il se serait plutôt tenu en 627 ou 629. Nous n'avons pas de date certaine, mais quant à nous, nous croyons que ce synode se rattache aux négociations entamées avec Paul par l'empereur Héraclius [3]. On nous dira peut-être que, dans ce cas, il est bien surprenant que le synode de Garin n'ait pas parlé de la μία ἐνέργεια, puisque cette formule avait été l'objet des négociations avec Paul; mais nous répondrons: *a*) Nos renseignements sur ce synode sont si incomplets et laissent tant à désirer, que nous ne devons rien conclure de leur silence à ce sujet; quoiqu'ils ne disent pas que l'empereur ait employé cette formule pour obtenir l'union, on ne peut en conclure qu'il ne l'ait pas fait. En outre *b*) il est possible qu'Esra, le patriarche arménien, se soit laissé décider à adhérer au concile de Chalcédoine, sans qu'on lui ait présenté la doctrine de la μία ἐνέργεια; *c*) il serait bien plus surprenant que la formule de la μία ἐνέργεια n'eût pas été employée à Garin dans les années 627, 629 ou 632, car, par la suite, l'empereur eut de plus en plus foi à ce moyen d'union, le recommanda d'une façon plus énergique à partir de 626 (comme le prouve l'incident de Cyrus de Phasis), et fut de plus en plus le protecteur du monothélisme. En plaçant en 622 ce synode de Garin, on voit aussi que plusieurs autres difficultés s'évanouissent, et on se rend bien mieux compte des premiers temps du monothélisme.

[1] Mansi, t. XI, p. 559 sq. — Hard., t. III, p. 1338. Au lieu de μίαν ἡγουμενικὴν, l'ancien traducteur latin a lu μίαν ἤγουν μοναδικὴν, *una et singularis operatio*.

[2] Mansi, t. II, p. 526. — Hard., t. III, p. 1310.

[3] Assemani est d'un autre avis dans sa *Bibliotheca juris orientalis*, t. IV, p. 12. Il place le synode de Garin en 632.

Nous savons que l'empereur avait amené avec lui, au synode de Garin, des évêques grecs qui devaient travailler à procurer l'union; mais qui donc pouvait mieux remplir cette mission, qui donc pouvait attirer l'attention de l'empereur plus spécialement que Sergius, l'évêque de la capitale, qui avait fait sur l'union des études particulières, et croyait avoir trouvé le véritable moyen de faire aboutir cette union? La discussion entre Maxime et Cyrus laisse voir que Sergius assista, en effet, au synode de Garin, car on lit dans le procès-verbal de cette discussion : « Où était Sophronius, lorsque, à Théodosiopolis (c'est-à-dire à Garin), Sergius écrivit au sévérien Paul le Borgne, lui envoyant la lettre de Mennas et celle de Théodore de Pharan? » Si Sergius se trouvait dans le cortége impérial à Garin et en Arménie, il fut très-naturel qu'il prît part aux négociations avec Paul, et inspirât à l'empereur la solution de la μία ἐνέργεια. Si, dans la lettre au pape Honorius, il n'a pas parlé de sa participation, et s'il a affirmé que l'empereur, qui était théologien, en était venu tout seul à cette formule, c'est que la prudence lui faisait un devoir de parler ainsi.

Nous voyons par le décret de l'empereur à Arcadius que Paul était issu de l'île de Chypre, et si nous admettons que le synode de Garin s'est tenu à la même époque que les négociations avec Paul, on s'explique très-bien sa présence en Arménie (il avait dû dans ce cas être invité au synode), et on s'explique aussi alors, mieux que dans tout autre hypothèse, que le décret impérial ait été adressé à Arcadius archevêque de Chypre. Nous savons qu'il y avait dans l'île de Chypre des paroisses arméniennes, par conséquent monophysites [1]. L'union du patriarche arménien à Garin aurait donc probablement eu pour conséquence l'union des paroisses qui dépendaient de lui. Paul, chef des monophysites de l'île de Chypre, ayant fait de l'opposition à ces projets d'union, l'empereur envoya un décret à Arcadius afin de l'exhorter à user de son influence comme métropolitain pour rétablir l'union ecclésiastique dans l'île de Chypre, en se servant comme moyen de la formule μία ἐνέργεια.

Ce qui précède laisse donc voir que Paul de Chypre est le même que Paul le Borgne, à qui Sergius écrivit; nous remarquerons encore qu'il a pu très-bien se faire que Sergius ait essayé une nouvelle tentative pour gagner Paul à la formule de la μία ἐνέργεια et au projet d'union, après l'entrevue avec l'empereur et le départ de Garin, et que, dans cette intention, Sergius lui ait envoyé les lettres de Mennas et de Théodore de Pharan. Dans ce cas, le décret impérial à Arcadius n'aurait paru que lorsque la tentative de Sergius aurait déjà échoué : car, sur ces entrefaites, celui-ci s'était rendu en Arménie, et avait très-bien pu faire connaître à l'empereur son sentiment au sujet de Paul, avant que le décret parût.

[1] Le Quien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1429. — Walch, *ibid.*, p. 116.

II

SYNODE A CONSTANTINOPLE EN 626 ET CONFÉRENCE A HIERAPOLIS EN 629.

Après les conférences avec Paul, il s'écoula, dit Sergius, quelque temps avant que l'empereur n'eût une entrevue, dans la province de Lazien, avec Cyrus de Phasis (en 626), et il rapporte ensuite ce que nous avons raconté plus haut. Conformément à l'ordre qu'il avait reçu, Cyrus demanda par lettre à Sergius, patriarche de Constantinople, des explications sur la *μία ἐνέργεια*. Nous possédons encore la réponse de celui-ci, elle a été rédigée dans un synode de Constantinople [1] et nous a été conservée dans les actes du 6e concile œcuménique. Cette lettre porte en résumé : Dans les saints et grands synodes, cette question (s'il y a dans le Christ une ou deux énergies) n'a pas été agitée ; on ne trouve aucune décision prise par eux sur ce point, mais quelques-uns des Pères les plus vénérables, en particulier Cyrille d'Alexandrie, ont parlé dans leurs écrits d'une *μία ζωοποιὸς ἐνέργεια. Χριστοῦ*. Mennas de Constantinople a aussi envoyé à Vigile, pape de l'ancienne Rome, une lettre dans laquelle il enseigne aussi *ἓν τὸ τοῦ Χριστοῦ θέλημα καὶ μίαν ζωοποιὸν ἐνέργειαν*. Je vous envoie une copie de ce *λόγος* de Mennas, et j'y joins pour vous différents autres extraits des sentences des Pères sur ce sujet. Pour ce qui concerne la lettre du très-saint Léon et le passage *agit utraque forma*, etc., aucun des nombreux adversaires de Sévérus (des monophysites) qui en ont appelé à cette lettre, véritable colonne de l'orthodoxie, n'y a trouvé la doctrine des *deux énergies*. Je citerai, par exemple, Eulogius, évêque d'Alexandrie (mort en 608), qui a écrit un livre entier pour défendre cette lettre (Photius nous a conservé des extraits de ce livre dans sa *Bibl. Cod.* 226). J'ai aussi joint ce livre aux témoignages des Pères que je vous envoie. Du reste, aucun des docteurs inspirés de Dieu n'a parlé jusqu'ici de *deux énergies*, et il est tout à fait nécessaire que nous suivions la doctrine des Pères non-seulement quant au sens, mais aussi quant aux mots dont ils se sont servis, et qu'on n'y change absolument rien [2].

Dans sa lettre au pape Honorius, Sergius parle de sa réponse à Cyrus, et il ajoute qu'il s'était contenté de lui envoyer la lettre de Mennas, et qu'il n'avait pas donné son opinion personnelle ; mais qu'à partir de ce moment la question des *énergies* n'avait plus été agitée jusqu'à ce que Cyrus devînt patriarche d'Alexandrie [3]. Cette dernière assertion de Sergius est contredite

[1] C'est du moins là ce qu'assure le *Libellus synodicus* dans Mansi, t. X, p. 606. — Hard., t. V, p. 1535.
[2] Mansi, t. XI, p. 526. — Hard., t. III, p. 1310.
[3] Mansi, t. XI, p. 530. — Hard., t. III, p. 1314.

par les historiens grecs Théophane, Cédrénus et Zonare, de même que par l'auteur anonyme d'une biographie de l'abbé Maxime; car ils supposent tous qu'il y a eu en 629 (621 de la chronologie de Théophane) une entrevue à Hiérapolis en Syrie (Zonare dit par erreur à Jérusalem) entre l'empereur Héraclius et Athanase, patriarche des Jacobites, à qui l'empereur promit le siége patriarchal d'Antioche, s'il consentait à adhérer au synode de Chalcédoine. Le rusé Syrien n'avait consenti qu'à la condition d'avoir à enseigner seulement *une ἐνέργεια*. L'empereur, qui ne connaissait pas cette expression, avait écrit à ce sujet à Sergius de Constantinople, et avait aussitôt fait venir auprès de lui Cyrus de Phasis ; comme celui-ci s'était de vive voix, et celui-là par écrit, déclaré pour la *μία ἐνέργεια*, Héraclius avait approuvé cette formule, et en avait donné connaissance à Jean, pape de Rome, toutefois sans obtenir son adhésion [1].

Il est évident qu'il y a des inexactitudes dans ce récit. On ne saurait admettre qu'en 629, l'empereur n'ait pas connu la formule de la *μία ἐνέργεια*, et ait dû demander sur cette formule des éclaircissements à l'évêque Sergius. Il ait impossible qu'en 629 l'empereur ait demandé à Cyrus de Phasis des éclaircissements sur cette formule, puisque, trois ans auparavant, Héraclius l'avait lui-même communiquée à ce même Cyrus, et c'est tomber dans un anachronisme grossier que de faire adresser, en 629, par l'empereur des questions au pape Jean, puisque celui-ci n'est monté qu'en 640 sur le trône pontifical. Forbésius à Corsa, célèbre professeur de l'université écossaise d'Aberdeen, croyait que le jacobite Athanase et le sévérien Paul étaient une seule et même personne [2]; mais comment concilier avec cette hypothèse et la date de l'avénement au pontificat du pape Jean et l'année 629, puisque dès l'année 622 Paul se trouvait en relation avec l'empereur? Ce n'est pas Paul qui a fait connaître à l'empereur la formule de la *μία ἐνέργεια*, c'est l'empereur qui l'a fait connaître à Paul, tandis qu'Athanase, d'après le récit de Théophane, aurait fait le contraire de ce qui a réellement eu lieu. Pagi (*ad annum* 629, n° 2-6) déclare que tout ce qui est dit dans ce passage, au sujet d'Athanase, n'est pas fondé; au contraire Walch (*ibid.*, p. 80 et 89 sq.), utilisant les renseignements fournis par les Orientaux, pense qu'un évêque sévérien du nom d'Athanase a eu, en effet, une entrevue avec l'empereur Héraclius, qu'il a publié conjointement avec douze autres évêques un mémoire (c'est-à-dire une profession de foi) et qu'on lui

[1] Theophanes, *ad ann. mundi* 6121, t. I, p. 506. — Cedrenus. *Historiarum Compendium*, éd. Bonn., t. I, p. 736. — Zonaras, *Annal.*, liv. XIV, ch. 17, t. II, p. 67, ed. Venet., 1729 (dans l'édition des Byzantins faite à Bonn, la dernière partie de Zonaras n'avait pas encore paru en 1858). — *Vita Maximi*, dans l'édit. des *Œuvres de Maxime*, par Combéfis, t. I, p. VII, c. 7. Vgl. Walch, *ibid.*, p. 60 sq. L'auteur de cette vie est évidemment plus récent que le sixième concile œcuménique, dont il parle au ch. XXXVIII. Peut-être est-il même plus récent que Théophane, mort en 818.

[2] *Instructiones historico-theologicæ*, lib. V, *de Monothel.*, ch. I, p. 222, ed. Amstelod, 1645.

a enjoint, avec menace, d'accepter le concile de Chalcédoine. Cet Athanase, dit Walch, est celui qui fut plus tard anathématisé par Sophronius, dans sa lettre synodale. Nous ajouterons que cette année 629 nous paraît très-bien convenir à cette supposition de négociations à Hiérapolis ; car en effet, après avoir conclu, en 628, la paix avec les Perses, et avoir recouvré la portion de la vraie croix, de même que les provinces enlevées par Chosroës, Héraclius resta en Orient, en 628 et 629, afin de rétablir l'ordre dans ces provinces[1].

III

CYRUS D'ALEXANDRIE OPÈRE L'UNION DES MONOPHYSITES.

Après la mort de Jean l'Aumônier, le moine Georges, auteur d'une biographie de saint Jean Chrysostome, fut élevé sur le siége d'Alexandrie en 620, et eut beaucoup à souffrir pendant la domination des Perses sur l'Égypte ; mais il vécut assez longtemps pour voir Héraclius mettre fin à cette domination en 628. Le patriarche étant mort quelque temps après, en 630 ou 631, l'empereur lui donna pour successeur Cyrus, évêque de Phasis, dont nous avons déjà eu à parler, afin, dit le biographe de saint Maxime, de propager le monothélisme dans Alexandrie[2]. Il y avait dans cette ville un très-grand nombre de monophysites, qui se divisaient en plusieurs sectes, ainsi les φθαρτολάτραι (sévériens) et les φθαρτοδοκῆται (julianistes), qui avaient les uns et les autres leur propre évêque ; c'était, pour les premiers, Théodosius, pour les seconds, Gajanas. A partir de cette époque les φθαρτολάτραι reçurent le nom de théodosiens, et le nouveau patriarche Cyrus opéra l'union avec eux sur la base de la μία ἐνέργεια. Voici ce qu'il écrivait, à ce sujet, à Sergius de Constantinople : « Je vous annonce que tous les clercs du parti des théodosiens dans cette ville, conjointement avec tous les personnages de marque, soit civils, soit militaires, et plusieurs milliers de personnes du peuple se sont unis à nous, le 3 juin, dans la sainte église catholique, et ont pris part aux saints mystères célébrés dans toute leur pureté ; ce qui les a décidés à agir ainsi, c'est d'abord la grâce de Dieu, et puis la doctrine que les empereurs[3] et Votre Sainteté éclairée de Dieu m'ont communiquée... Cet événement a rempli de joie non-seulement Alexandrie, mais tout le pays d'alentour et les cieux eux-mêmes, et dans les cieux les esprits célestes. J'ai envoyé à l'empereur le diacre Jean,

[1] Pagi, *ad annum* 627, n° 10 sq. 627, 9 et 628, 2.
[2] Maximi *Opera*, éd. Combéfis, t. I, ch. IX, p. VIII. Sur la question de chronologie, voy. Pagi, *ad annum* 630, n° 3.
[3] Il dit « les empereurs, » par ce que, en 613, l'empereur Héraclius avait associé à l'empire son fils Constantin, âgé d'un an.

pour lui rapporter en détail comment s'est opérée cette union; en terminant, je demande à votre sainte magnificence de vouloir bien réprimander votre très-humble serviteur, s'il a commis quelque faute en cette affaire, qui est véritablement votre ouvrage[1]. »

Le document d'union joint à cette lettre portait ce qui suit : « Comme le Christ conduit tous les hommes à la vraie foi, nous avons, dans le mois de Payni de la sixième indiction (633), décrété ce qui suit[2] :

1° Si quelqu'un ne reconnaît pas le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Trinité égale en substance et divinité en trois personnes, qu'il soit anathème ;

2° Si quelqu'un ne reconnaît pas le Logos de la sainte Trinité, engendré du Père, de toute éternité, descendu du ciel, fait chair par le Saint-Esprit et de notre maîtresse la sainte Mère de Dieu, et toujours vierge, Marie,qui s'est fait homme, et a souffert dans sa propre chair, qui est mort, a été enseveli et est ressuscité le troisième jour, qu'il soit anathème;

3° Si quelqu'un ne reconnaît pas que les souffrances, de même que les miracles, sont les uns et les autres du même Jésus-Christ Notre-Seigneur et vrai Dieu, qu'il soit anathème ;

4° Si quelqu'un ne reconnaît pas qu'à la suite d'une union intime, le Dieu Logos, dans le sein de la sainte Mère de Dieu... s'est préparé, par cette union, qui a été une union physique et hypostatique, une chair semblable à la nôtre et animée d'une âme raisonnable, et qu'il est sorti de Marie, comme Un et sans renfermer de mélange ou de division, qu'il soit anathème;

5° Si quelqu'un ne reconnaît pas que Marie toujours vierge est véritablement Mère de Dieu, dans ce sens qu'elle a enfanté le Dieu Logos fait homme, qu'il soit anathème ;

6° Si quelqu'un ne reconnaît pas que de (?) deux natures il s'est formé un seul Christ, un seul Fils, une seule nature du Dieu Logos fait chair ainsi que le dit saint Cyrille ἀτρέπτως ἀναλλοιώτως, ou bien une seule hypostase condensée, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, un de la Trinité, qu'il soit anathème ;

7° Si quelqu'un, se servant de l'expression, le seul Seigneur s'est manifesté en deux natures, ne reconnaît pas qu'il est un de la Trinité, c'est-à-dire le Logos engendré du Père de toute éternité, et fait homme dans ces derniers temps... mais soutient qu'il est ἕτερος καὶ ἕτερος et non pas Un et même (ainsi que l'a enseigné le très-sage Cyrille), parfait dans la divinité,

[1] Mansi, t. IX, p. 562. — Hard., t. III, p. 1339.

[2] Le texte grec original porte μηνὶ Παῦνι, et comme le mois égyptien Payni commençait le 28 mai, l'ancienne version latine portant *Mensis Maii die quarta*, est évidemment erronée. Il faut certainement lire *Junii* au lieu de *Maii*. La sixième indiction donne l'année 633. *Cf.* Pagi, *ad ann.* 633, n° 3; Walch, *ibid.*, p. 113; Ideler, *Comp. d. Chronologie*, S. 73,

et également parfait dans l'humanité, et manifesté pour cela, comme un et le même dans les deux natures, et (si quelqu'un ne reconnait pas) que le Un et le même a souffert d'un côté (κατ'ἄλλο), tandis que, de l'autre, il ne pouvait souffrir, c'est-à-dire qu'il a souffert humainement dans sa chair, en tant qu'il était homme; mais qu'en tant que Dieu, il est resté sans souffrir au milieu des souffrances de la chair, et (si quelqu'un ne reconnait pas) que *ce Un et même fils et Christ a opéré aussi bien ce qui était divin que ce qui était humain par* Une *activité divine et humaine ainsi que l'enseigne saint Denis* (καὶ τὸν αὐτὸν ἕνα Χριστὸν καὶ υἱὸν ἐνεργοῦντα τὰ θεοπρεπῆ καὶ ἀνθρώπινα, μιᾷ θεανδρικῇ ἐνεργείᾳ, κατὰ τὸν ἐν ἁγίοις Διονύσιον)... qu'il soit anathème;

8° Si quelqu'un n'anathématise pas Arius, Eunomius, Macédonius, Apollinaire, Nestorius, Eutychès, etc..., et tous ceux qui ont attaqué les 12 *Capitula* de saint Cyrille, et ne se sont pas amendés, qu'il soit anathème;

9° Si quelqu'un n'anathématise pas les écrits rédigés par Théodoret contre la foi orthodoxe et contre Cyrille, de même que la prétendue lettre d'Ibas, et Théodore de Mopsueste et ses écrits... qu'il soit anathème [1].

On voit tous les efforts que se donnait Cyrus pour rendre ces κεφάλαια acceptables aux monophysites, car il y anathématisait, de la manière la plus énergique, toute espèce de nestorianisme, et il reprit d'un autre côté, d'après l'exemple que lui en avait donné Justinien, ces expressions chères aux monophysites; ἐκ δύο φύσεων, ἕνωσις φυσική, et μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη, toutefois en y ajoutant des explications qui, il est vrai, renversaient le monophysitisme. Théophane prétend que Cyrus avait préparé cette union (τὴν ὑδροβαφῆ ἕνωσιν, *cette union d'eaux*) conjointement avec Théodore de Pharan, et qu'à la suite de ce rapprochement, le synode de Chalcédoine était tombé en tel discrédit, que les théodosiens ne craignaient pas de dire : « Ce n'est pas nous qui sommes allés vers le concile de Chalcédoine, c'est le concile de Chalcédoine qui est venu à nous [2]. » Cédrénus, et la *vita Maximi* disent les mêmes choses [3]. Le *Synodicon* prétend que cette union s'est conclue dans un synode alexandrin (en 633) [4]. Toutefois Sergius, Cyrus, Maxime, le 6e concile œcuménique, et tous les auteurs anciens qui parlent de cette union, ne mentionnent pas ce synode d'Alexandrie.

On comprend que ces nouvelles causèrent la plus grande joie à Héraclius

[1] Mansi, t. XI, p. 563. — Hard., t. III, p. 1339.
[2] Theophanes, *Chronographia*, ed. Bonn., t. I, p. 507.
[3] Cedren., *HistoriarumCompend.*, ed. Bonn. t. I, p. 736. *Vita Maximi*, ch. x, p. viii du t. I des *Opera S. Maximi*, éd. Combéfis. Dans la *Vita*, l'expression ὑδροβαφή, *aqueuse*, est prise comme synonyme de *fade*. Walch croit au contraire (*ibid.*, p. 113 s.) que l'auteur veut simplement exprimer le peu de durée qu'a eu cette union, puisque la prise de l'Égypte par les Arabes l'a réduite au néant; et en effet, à partir de cette invasion, les monophysites eurent tout à fait le dessus.
[4] Mansi, t. X, p. 606. — Hard., t. V, p. 1535.

et à Sergius; nous avons encore une réponse que ce dernier fit à Cyrus, en lui adressant les plus grandes louanges, et en lui répétant le principal contenu des κεφάλαια. Il expliquait ainsi le septième : καὶ τὸν αὐτὸν ἕνα Χριστὸν ἐνεργεῖν τὰ θεοπρεπῆ καὶ ἀνθρώπινα μιᾷ ἐνεργείᾳ, πᾶσα γὰρ θεία τε καὶ ἀνθρωπίνη ἐνέργεια ἐξ ἑνὸς καί τοῦ αὐτοῦ σεσαρκωμένου Λόγου προήρχετο. Cette doctrine, ajoutait bien à tort Sergius, est exprimée dans ces mots de la lettre du pape Léon : *Agit utraque forma*[1].

IV

SOPHRONIUS SE PRONONCE POUR LE DYOTHÉLISME.

A l'époque où s'opérait l'union à Alexandrie, le saint et savant moine de la Palestine, Sophronius, se trouvait dans cette ville, et par respect pour lui, l'archevêque Cyrus lui donna à lire les neuf κεφάλαια, avant de les publier. Sophronius désapprouva la doctrine d'*une seule énergie*, et émit l'avis que l'on devait nécessairement en admettre deux. Cyrus chercha à appuyer son sentiment sur des textes des Pères, et ajouta que pour gagner les âmes, les anciens Pères avaient çà et là faibli dans l'expression, que, dans le moment présent, il était d'autant moins convenable d'insister sur une question de mots, que cette question renfermait le salut de plusieurs milliers d'âmes. — Tel est le récit de Sergius dans la lettre au pape Honorius que nous donnerons plus loin. Maxime ajoute que Sophronius se jeta aux pieds de Cyrus, et l'adjura avec larmes de ne pas proclamer ces articles du haut de l'ambon, car ils étaient évidemment apollinaristes[2]. Que Sophronius ait aussitôt écrit, à ce sujet, à Sergius de Constantinople, c'est là une pure supposition de Baronius[3], mais, en revanche, il est certain que Sophronius, ne soupçonnant pas que Sergius était non-seulement imbu des nouvelles erreurs, mais qu'il en était même l'inspirateur, se rendit à Constantinople pour y chercher du secours contre Cyrus. Il voulait gagner Sergius à cette pensée que l'on devait effacer l'expression μία ἐνέργεια du document d'union. Comme il apportait avec lui des lettres de Cyrus, on pouvait croire que ce dernier avait chargé Sophronius de prendre le patriarche de Constantinople comme arbitre; mais on ne comprend pas ce que Walch peut trouver de noble dans cette pensée (*ibid.*, p. 117), car Cyrus se réservait sa liberté d'action, après la sentence arbitrale, et, en outre, au lieu de prendre

[1] Cette lettre se trouve dans les actes du synode de Latran de l'année 649, dans Mansi, t. X, p. 971. — Hard., t. III, p. 778.
[2] *Epist.* Maximi *ad Patrem*, in *Anastasii Collectanea*, dans Galland, *Bibliot. Patrum*, t. XIII, p. 38, et Mansi, t. X, p. 691. Pagi, *ad ann.* 633, n. 3.
[3] Pagi, *loc. cit.*, p. 4.

un juge impartial et désintéressé, il avait choisi un partisan décidé de ses propres idées. Si Cyrus a donné à Sophronius, pour la remettre à Sergius, une lettre différente de celle que nous avons donnée plus haut, cette lettre n'est pas parvenue jusqu'à nous.

V

PRÉTENDU JUSTE MILIEU DE SERGIUS. — IL ÉCRIT AU PAPE HONORIUS.

On devine que Sophronius ne put parvenir à gagner le patriarche Sergius à la doctrine des deux volontés ; toutefois il obtint de lui qu'il s'abstînt de faire prêcher la μία ἐνέργεια, afin de ne pas troubler la paix de l'Église, et c'est dans ce sens que Sergius écrivit à Cyrus, lui disant que la paix étant maintenant faite, il ne fallait *pas plus parler d'une que de deux énergies*. De son côté, le patriarche fit promettre à Sophronius de se taire à l'avenir sur ces questions, et tous les deux se séparèrent en paix. Nous tenons ces détails de la lettre que Sergius écrivit au pape Honorius, quelque temps après ces entrevues, et aussitôt après l'avénement de Sophronius sur le siége de Jérusalem (633 ou 634). Cette lettre, dont nous nous sommes déjà si souvent servi, raconte, après une très-flatteuse entrée en matière, ce qui s'est passé en Arménie entre l'empereur Héraclius et le sévérien Paul, et comment l'empereur y fit mention de la μία ἐνέργεια du Christ. « L'empereur, continua-t-il, se souvint plus tard, dans le Lazien, lorsqu'il était avec Cyrus évêque de Phasis, de l'entrevue avec Paul ; et comme Cyrus ne savait pas s'il fallait croire *à une ou à deux énergies*, l'empereur nous consulta sur cette question, et nous demanda de lui communiquer des passages des Pères sur ce point, Nous l'avons fait de notre mieux, et nous lui avons également envoyé la lettre de Mennas qui contient des passages des Pères sur *une seule énergie* et *une seule volonté ;* mais nous ne lui avons pas fait connaître notre propre jugement. A partir de ce moment, la question n'a plus été agitée ; mais il y a quelque temps, Cyrus, maintenant archevêque d'Alexandrie, soutenu par la grâce de Dieu et encouragé par l'empereur, a engagé les partisans d'Eutychès, de Dioscore, de Sévérus et de Julien qui habitaient cette ville, à se réunir à l'Église catholique. Après beaucoup de discussions et d'efforts, Cyrus, qui a fait preuve dans toute cette affaire d'une grande prudence, parvint à réaliser cette union, et les deux partis s'entendirent pour rédiger des κεφάλαια dogmatiques ; après quoi, tous ceux qui reconnaissent leurs maîtres dans Dioscore et dans Sévérus, se réunirent à la sainte Église catholique. Toute Alexandrie, toute l'Égypte presque, la Thébaïde, la Libye et les autres éparchies (provinces) des diocèses d'Égypte (cf. *sup.* § 98, le 2e canon du concile œcuménique de

Constantinople) ne forment maintenant qu'un seul troupeau et la foule, auparavant divisée par les hérésies, n'a plus aujourd'hui, par la grâce de Dieu, et par suite du zèle dont Cyrus a fait preuve, qu'une seule voix, et professe, dans l'unité de l'Esprit, les véritables dogmes de l'Église[1]. Parmi ces célèbres κεφάλαια était aussi celui de la μία ἐνέργεια. Or précisément, à cette époque, se trouvait à Alexandrie, près de Cyrus, le très-saint moine Sophronius qui, ainsi que nous l'avons appris, est maintenant évêque de Jérusalem (nous n'avons pas encore reçu sa lettre synodale). Ce moine entretint Cyrus au sujet de l'union, et désapprouva le κεφάλαιον de la μία ἐνέργεια, soutenant que l'on devait enseigner dans deux énergies le Christ. Cyrus lui montra des passages des saints Pères, dans lesquels il était question de la μία ἐνέργεια, et il ajouta que les saints Pères avaient souvent, pour gagner un grand nombre d'âmes, usé d'une pieuse condescendance (οἰκονομία) à l'endroit de certaines expressions, sans cependant blesser l'orthodoxie, et que maintenant qu'il s'agissait du salut de tant de milliers d'âmes, il ne fallait pas épiloguer sur ce κεφάλαιον, qui n'était pas en désaccord avec l'orthodoxie. Mais Sophronius ne voulut pas entendre parler de cette condescendance, et, à la suite de l'incident, il vint nous trouver avec des lettres de Cyrus, conféra avec nous sur cette affaire, et demanda qu'après l'union, on rayât la proposition de la μία ἐνέργεια. Cette demande nous parut trop onéreuse, et comment ne l'aurait-elle pas été, puisque si on y avait accédé, on aurait ruiné l'œuvre de l'union à Alexandrie, et dans toutes les éparchies, qui, auparavant, ne voulaient entendre parler ni du très-saint père Léon, ni du concile de Chalcédoine, et qui, maintenant, proclament à haute voix, dans les saints mystères, les noms de ce pape et de ce concile! Après que nous eûmes longtemps délibéré sur ce point avec Sophronius, nous lui demandâmes de nous montrer des passages des Pères établissant clairement, et en toutes lettres, qu'il fallait reconnaître *deux énergies* dans le Christ. Il ne put le faire[2]. Quant à nous, soupçonnant que des discussions et ensuite des hérésies pourraient se produire, nous avons jugé à propos d'éteindre cette discussion de mots, et, dans cette intention, nous avons écrit au patriarche d'Alexandrie de ne permettre à personne, l'union une fois faite, de parler d'*une ou de deux énergies :* l'on devait se contenter de croire, ainsi que les saints et œcuméniques synodes nous l'avaient appris, que le Un et même Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ avait

[1] Pour se rendre le pape favorable, Sergius exagère les succès de Cyrus, car ce n'étaient pas tous les monophysites, mais seulement les théodosiens qui avaient accepté l'union.

[2] Sophronius a, du reste, probablement plus tard réuni dans un ouvrage maintenant perdu plus de 600 témoignages des Pères, en faveur du dyothélisme; tel est, du moins, le témoignage d'Étienne de Dor. Une autre collection des passages des Pères en faveur du dyothélisme se trouve dans : Maximi *Opera*, éd. Combéfis, t. II, p. 154, et Combéfis *Historia hæreseos monotheletarum*, dans son *Auctuarium novum*, t. II, p. 24. Le sixième concile œcuménique, session 10, a de même réuni un très-grand nombre de passages des Pères en faveur du dyothélisme.

opéré le divin et l'humain (ἐνεργεῖν) et que toute *énergie*, soit divine, soit humaine, provenait semblablement (ἀδιαιρέτως) d'un seul et même Logos fait homme, et se rapporte à un seul et même. On ne devait pas se servir de l'expression μία ἐνέργεια ; quoique quelques saints Pères s'en soient servis, elle est cependant tout à fait inconnue au plus grand nombre et blesse leurs oreilles, car on suppose qu'elle est mise en avant pour arriver à nier les deux natures du Christ, ce qu'à Dieu ne plaise. D'un autre côté, l'expression de *deux énergies* scandalise un très-grand nombre, parce qu'elle ne se trouve dans aucun des saints Pères, et parce qu'elle conduirait à enseigner l'existence simultanée dans le Christ de deux volontés (θελήματα) en opposition entre elles (fausse déduction), dans ce sens que le Logos aurait voulu supporter pour nous les souffrances qui devaient opérer notre salut, et que son humanité s'y serait refusée. Cela est impie, car il est impossible qu'une même personne ait sur un même point une volonté contradictoire. Les Pères enseignent que jamais la nature humaine du Christ ne s'est mue *separatim*, de sa propre impulsion (ὁρμῇ) et en opposition avec l'inspiration (πνεύματι) du Logos uni à elle ; mais elle s'est mue quand et comme le Logos l'a voulu ; et, pour le dire avec plus de clarté, de même que dans l'homme le corps est dirigé par une âme raisonnable, de même dans le Christ toute la nature humaine était dirigée par la divinité du Logos ; il était θεοκίνητος... c'est-à-dire *mû par Dieu*. Nous décidâmes ensuite d'une manière irrévocable, qu'à l'avenir Sophronius ne parlerait ni d'*une*, ni de *deux énergies*, mais qu'il se contenterait de la doctrine des Pères ; le saint homme y consentit, promit de tenir son engagement, et me demanda de lui remettre, par écrit, cette explication (c'est-à-dire l'exposition dogmatique faite par Sergius, et contenue dans la lettre), afin qu'il pût la montrer à ceux qui l'interrogeaient sur le point en litige. Nous la lui donnâmes volontiers, et il quitta Constantinople par mer. Il y a quelque temps, l'empereur nous a envoyé d'Édesse l'ordre de lui copier et de lui adresser les passages des Pères contenus dans les lettres de Mennas, et ayant trait à la μία ἐνέργεια et au ἓν θέλημα. C'est ce que nous avons fait. Toutefois, à cause du bruit qui s'était déjà fait sur cette question, nous avons représenté à l'empereur toute la délicatesse de cette matière, et qu'il valait mieux n'en plus parler, et s'en tenir à la doctrine des Pères professée et reconnue par tous ; cette doctrine nous enseignait que le Un et même fils unique de Dieu avait également opéré et le divin et l'humain, et que toute *énergie* divine et humaine procédait d'une manière indissoluble et indivisible (ἀμερίστως καὶ ἀδιαιρέτως) du *un et même* Logos fait homme. C'est ce que nous enseigne le saint pape Léon dans ces mots : *Agit utraque formâ cum alterius communione, quod proprium est...* Nous avons regardé comme convenable et nécessaire de porter cette affaire à la connaissance de Votre Sainteté fraternelle, en envoyant en même temps des copies de mes lettres à l'empereur et à Cyrus ; nous vous demandons de lire ces documents, de compléter

ce que vous trouverez imparfait, et de nous communiquer, par écrit, votre avis sur ce point[1] »

Nous voyons que Sergius, tout en ayant l'air de consentir à l'abolition de la formule de la *μία ἐνέργεια*, s'employait activement pour que l'erreur exprimée par cette formule eût le dessus, et, afin d'y arriver, il voulait discréditer le dyothélisme, c'est-à-dire la doctrine orthodoxe des *deux énergies*.

VI

PREMIÈRE LETTRE DU PAPE HONORIUS DANS L'AFFAIRE DU MONOTHÉLISME.

Honorius, issu d'une famille aisée de la Campanie, monta le 27 octobre 625 sur le trône pontifical, après la mort de Boniface IV. Jonas, abbé de Bobio et contemporain d'Honorius, fait de lui ce portrait : *Sagax animo, vigens consilio, doctrina clarus, dulcedine et humilitate pollens*[2]. Il se peut qu'il ait eu toutes ces belles qualités, qu'il se soit en particulier bien rendu compte de l'état de la religion, et qu'il ait compris le développement dogmatique qui s'était fait jusque-là ; mais il ne se trouva pas suffisamment initié à la grave question christologique qui fut agitée de son temps, et comme il ne la scruta pas d'une manière approfondie, il arriva que sa bienveillance et sa bonté (*dulcedo et humilitas*) à l'égard des autres, particulièrement à l'égard de l'empereur et du patriarche de Constantinople, contribuèrent à l'entraîner dans l'erreur.

Honorius répondit à la lettre de Sergius : « Mon frère, j'ai reçu votre lettre, et j'y ai vu qu'un certain Sophronius avait causé de nouveaux troubles contre notre frère Cyrus, qui annonçait à ceux qui étaient revenus de l'hérésie que Notre-Seigneur n'avait qu'*une seule énergie*. Ce Sophronius vous a ensuite fait visite, a émis la même accusation, et, après de longues conférences, vous a demandé de lui remettre, par écrit, ce que vous lui aviez dit. Nous avons reçu une copie de votre lettre à Sophronius, et après l'avoir lue avec soin, nous félicitons votre fraternité de la prudence dont elle a fait preuve, en écartant cette nouvelle expression qui scandalisait les simples (la *μία ἐνέργεια*). Car nous devons nous conduire selon ce que nous avons appris. Grâce au secours de Dieu, nous arrivons à cette mesure de la vraie foi que les apôtres de vérité ont annoncée par la lumière des saintes Écritures, reconnaissant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, a opéré ses œuvres divines par l'intermédiaire (*μεσιτευσάσης*) de l'humanité qui lui est unie, à lui Logos, d'une manière hypostatique, et que le même a opéré des œuvres humaines, puis-

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 530 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1311 sqq.
[2] Dans sa *Vita sancti Bertulphi*, dans Baronii *Annales, ad annum* 626, 39.

que la chair était unie d'une manière indissoluble ἀδιαιρέτως avec la divinité. Celui qui a resplendi dans la chair d'une divinité parfaite, par les miracles qu'il a opérés, est le même qui a souffert dans sa chair (ἐνεγήσας, latine, *patitur*), des souffrances cruelles, Dieu et homme également parfait. Il est dans ses deux natures médiateur entre Dieu et les hommes... le Seigneur de magnificence a été crucifié, tandis que nous croyons que la divinité n'a été soumise à aucune souffrance humaine. La chair (du Christ) n'est pas descendue du ciel, mais a été prise dans le sein de la Mère de Dieu, afin de montrer d'une manière incontestable que la divinité s'est unie ineffablement avec la chair capable de souffrir : de même (que la divinité et l'humanité) sont sans confusion et sans mélange, de même elles sont indivisibles : de telle sorte que cette union merveilleuse ne doit être conçue qu'en admettant la distinction persistante des deux natures. Aussi l'apôtre, tout à fait d'accord avec ces vérités, a-t-il dit (*I Cor.*, 2, 8) : *Ils ont crucifié un Seigneur de magnificence*, tandis que la divinité n'a pu ni être crucifiée ni souffrir, mais à cause de cette union indissoluble, on peut dire également : *Dieu a souffert*, et *l'humanité est descendue du ciel avec la divinité* (*S. Jean*, 3, 13). Aussi ne reconnaissons-nous qu'*une seule volonté* (*unam voluntatem*, ἓν θέλημα) de Notre-Seigneur Jésus-Christ, car notre nature (humaine) a été évidemment prise par la divinité, et elle a été prise en état d'innocence, telle qu'elle était avant la chute... Dans les membres du Christ il n'y avait pas une autre loi et une autre volonté (*Rom.*, 7, 23) s'opposant au rédempteur, car ce rédempteur était né d'une manière surnaturelle. Et lorsque la sainte Écriture dit : *Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais pour faire celle du Père qui m'a envoyé* (*S. Jean*, 6, 38), et : *non pas comme je veux, mais comme tu veux, ô Père.* (*S. Matth.*, 26, 39), elle ne parle pas ainsi à cause de la différence de volontés (c'est-à-dire comme si le Christ avait une volonté opposée à celle du Père), mais elle parle ainsi dans un sens accommodatif, et à cause de l'humanité dont il a pris la nature ; cela a été dit pour que nous suivions cet exemple, et que nous ne fassions pas notre volonté, mais celle du Père. Aussi, nous engageant sur le chemin royal, évitons de nous égarer à droite ou à gauche, et suivons les traces de nos prédécesseurs (c'est-à-dire tenons-nous-en aux anciennes définitions, et évitons les nouveautés). Si quelques-uns, poussés, pour ainsi dire, par une manie d'argumenter, prétendent donner des éclaircissements plus complets sur cette question, et s'érigent eux-mêmes en docteurs, on ne doit pas prendre leurs opinions pour des dogmes de l'Église, par exemple, s'ils soutiennent qu'il y a dans le Christ *une ou deux énergies* : car ni les évangiles, ni les lettres des apôtres, ni les synodes n'ont parlé sur ce sujet... Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils et Logos de Dieu par qui tout a été fait, Un et le même, ait opéré, d'une manière parfaite, aussi bien le divin que l'humain, c'est ce que les saintes Écritures disent d'une manière très-explicite ; mais, qu'à

cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, il soit bon de professer et d'enseigner *une ou deux énergies*, c'est ce qui ne nous regarde pas, c'est ce que nous laissons aux grammairiens qui enseignent aux enfants, pour les retenir auprès d'eux, des expressions qu'ils ont inventées eux-mêmes. En effet, nous n'avons pas appris dans la Bible que le Christ et son esprit adorable aient eu *une ou deux énergies;* mais nous avons appris qu'il avait agi de plusieurs manières (πολυτρόπως ἐνεργοῦντα) : car il est écrit : *Quiconque n'a pas l'esprit du Christ ne lui appartient pas* (*Rom.* 8, 9) ; et en outre : *Nul ne peut dire : Seigneur Jésus, si ce n'est dans le Saint-Esprit; les dons sont différents, mais il n'y a qu'un seul Esprit; les emplois sont différents, mais il n'y a qu'*UN SEUL *maître ;* LES OPÉRATIONS *sont différentes, mais il n'y a qu'un seul Dieu qui opère tout en tout.* S'il y a une grande diversité d'opérations, et si néanmoins Dieu est l'auteur de toutes ces opérations dans tous les membres du grand corps, à plus forte raison doit-on affirmer cette vérité pour le chef (de ce corps mystique), pour Jésus-Christ Notre-Seigneur.... Puisque l'esprit du Christ opère, de plusieurs manières, dans ses membres, ne devons-nous pas admettre à plus forte raison qu'il opère pour lui-même, médiateur entre Dieu et les hommes, ce qu'il y a de plus parfait, et qu'il l'opère de plusieurs manières par l'unité des deux natures? Quant à nous, nous voulons croire et raisonner d'après les termes de la sainte Écriture, et nous voulons écarter toute nouveauté de mots qui pourrait scandaliser dans l'Église de Dieu, de peur que les simples, qui nous entendraient parler de *deux énergies*, et qui ne comprendraient pas ce mot, ne nous prennent pour des nestoriens, et de peur que, d'un autre côté, quelques esprits simples ne nous regardent comme des eutychiens, si nous professons explicitement qu'il n'y a qu'*une seule énergie*. Tenons-nous donc sur nos gardes, afin qu'après avoir brûlé les mauvaises armes de nos ennemis, nous ne voyons pas sortir de leurs cendres de nouvelles flammes présageant de nouvelles et périlleuses questions. Nous reconnaissons simplement et véritablement que le Seigneur Jésus-Christ, Un et le même, a agi dans la nature divine et dans la nature humaine. Il vaut infiniment mieux que des philosophes sans doctrine, oisifs et s'inspirant du paganisme, continuent à criailler orgueilleusement après nous, avec leurs dissertations sur les natures, que de laisser, sans m'en occuper, le peuple du Christ, simple et pauvre d'esprit. Les disciples du pêcheur ne se laissent pas tromper par la philosophie... C'est là, mon frère, ce que vous aurez à prêcher, conjointement avec moi, de même que moi, conjointement avec vous ; nous vous exhortons à éviter ces nouvelles manières de parler sur *une ou deux énergies,* mais à annoncer avec nous le seul Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, vrai Dieu lui-même, et opérant dans ces deux natures le divin et l'humain[1]. »

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 538 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1319 sqq.

Nous voyons qu'Honorius est parti de ce dogme : que dans le Christ, les deux natures étaient hypostatiquement unies dans la personne unique du Logos. Puisqu'il n'y avait là qu'une personne, il n'y avait non plus, pensait-il, qu'une seule activité, et le Christ et Seigneur opérait par conséquent, des œuvres divines et humaines, celles-ci, il est vrai, par l'intermédiaire de la nature humaine. Honorius s'était donc déjà trompé dès le début, et en posant la question. Il aurait dû la poser ainsi : De ce que le Christ n'a qu'une seule personne, s'ensuit-il nécessairement qu'il n'a qu'une seule énergie et une seule volonté, ou bien l'énergie et la volonté ne découlent-elles pas plutôt de la nature que de la personne, et les deux natures du Christ n'impliquent-elles pas en lui deux volontés et deux actions? Pour résoudre cette question ainsi posée, il suffisait de considérer le mystère de la sainte Trinité. Dans la Trinité il y a trois personnes, et cependant il n'y a pas trois volontés; il n'y a qu'une nature (substance) et il n'y a non plus qu'une volonté. Faisant abstraction de ce fait, Honorius argumente à tort, comme il suit : « Là où il n'y a qu'une seule personne il n'y a qu'un seul agissant,. et, par conséquent, il n'y a qu'une seule volonté. » L'assurance avec laquelle Honorius a déduit de ses prémisses le ἓν θέλημα, lui fait aussi rejeter la formule de la μία ἐνέργεια. Ce seul agissant, le Christ, dit-il, agit de diverses manières, et on ne doit pas plus enseigner la μίαν ἐνέργειαν que les δύο ἐνεργείας mais on doit simplement dire ἐνεργεῖ πολυτρόπως. Honorius ne s'est pas rendu compte, ou n'a pas voulu se rendre compte de la signification technique des termes dont il se sert ; il regarde comme identiques des *opérations envisagées à un point de vue concret*, et *des manières différentes d'agir*. Ces expressions de μία ἐνέργεια et de δύο ἐνέργειαι n'ont été approuvées, continue-t-il, ni par la sainte Écriture, ni par les synodes, et il faut les éviter, parce qu'elles pourraient occasionner de nouvelles discussions. — Mais pourquoi n'y a-t-il dans le Christ qu'une seule volonté? Parce que, dit Honorius, le Christ n'a pas pris la nature humaine telle qu'elle était, gâtée par la chute originelle, mais telle qu'elle était dans son état d'innocence, et avant la chute. Dans les hommes tels qu'ils sont maintenant, il y a deux volontés, une volonté de l'esprit et une volonté des membres (*Rom.* 7, 23) : or cette dernière est le résultat de la chute originelle. Par conséquent cette volonté des membres n'a pu se trouver dans le Christ. Tous ces raisonnements étaient justes ; mais Honorius ne savait pas en tirer les véritables conclusions. Il aurait dû dire : Il résulte de là que le Christ étant en même temps Dieu et homme a dû avoir sans compter sa volonté divine, éternellement identique à celle du Père, *une volonté humaine* non affaiblie par la chute originelle, adhérant constamment à la volonté divine, et n'ayant pas à lutter contre une volonté des membres. — Telle était la conséquence naturelle et nécessaire ; mais au lieu de la tirer, Honorius fait tout à fait abstraction de cette volonté humaine, non affaiblie par la chute originelle, ou plutôt l'identifie avec la

volonté divine. Parce que cette volonté humaine du Christ est constamment soumise à la volonté divine, et d'accord avec elle, Honorius a regardé cette *unité purement morale comme une unité proprement dite*, ou comme *une unité physique*, dont il ne s'agissait pas ici. Les passages explicites de la sainte Écriture, dans lesquels le Christ distingue sa volonté humaine de celle de son Père, ne purent même pas amener le pape à reconnaître l'existence de cette volonté humaine. *Confondant ce qui est distinct avec ce qui est opposé*, il n'a pas cru devoir admettre dans le Christ deux volontés distinctes, pour ne pas être amené à admettre, d'une manière hérétique deux volontés se contredisant entre elles [1]. Nous verrons plus tard tous les efforts que l'on a faits pour le disculper, lorsque nous aurons fait connaître sa seconde lettre sur le monothélisme.

VII

SYNODE A JÉRUSALEM EN 634. — LETTRE SYNODALE DU PATRIARCHE SOPHRONIUS.

Sur ces entrefaites parut l'*Epistola synodica* de Sophronius, nouveau patriarche de Jérusalem. Nous avons vu plus haut que Sergius avait attendu avec impatience l'apparition de cette pièce. C'est sans contredit le document le plus important de toutes les luttes sur le monothélisme, une véritable dissertation théologique, qui comprend les principaux dogmes, en particulier la Trinité et l'Incarnation, et qui explique, avec des développements très-complets la *doctrine des deux énergies* dans le Christ. La nature des choses demandait, et Théophane, de même que la *Vita sancti Maximi* [2] rapportent que deux exemplaires de cette *epistola synodica*, identiques pour le fond, furent envoyés à tous les patriarches. Celui qui fut adressé à Sergius, patriarche de Constantinople, et qui se trouve dans les actes de la onzième session du 6e concile œcuménique [3] est parvenu jusqu'à nous. Le *Synodicon*, confirmant ce que Théophane et l'auteur de la *Vita sancti Maximi* disent, rapporte à son tour : En montant sur le siége de Jérusalem, Sophronius avait tenu un synode dans cette ville (634) et après y avoir rejeté le monothélisme, il avait solennellement proclamé le dyothé-

[1] Voy. la dissertation du docteur Héfélé intitulée : « *L'anathème contre Honorius,* » dans le *Tübinger theol. Quartalschrift*, 1857. Hft., I.

[2] Theophanes, *Chronographia*, éd. Bonn, t. I, p. 507. *Vita Maximi*, dans l'édition de Combéfis des *Opp. sancti Maximi*, t. I, p. IX, ch. 11. L'un et l'autre se trompent en donnant le nom de Jean au pape qui régnait alors. Honorius vécut jusqu'en 638.

[3] Mansi, t. XI, p. 461-508. — Hard., t. III, p. 1257-1296.

lisme[1]. Walch (*Ketzerhist.*, Bd. IX, S. 135) prétend qu'à cette époque où la Palestine était serrée de près par les Sarrasins, Sophronius a pu bien difficilement réunir un synode et si au 6e concile général, on a donné à sa lettre le nom de τὰ συνοδικά [2], on ne doit pas conclure de là qu'elle soit en réalité une lettre synodale, car la coutume était de donner ce nom de συνοδικά aux lettres d'intronisation des évêques (συλλαβαὶ ἐνθρονιστικαί); mais ce savant n'a pas réfléchi que, lors de la consécration d'un nouvel évêque, et, à plus forte raison, d'un patriarche, il devait y avoir toujours une réunion de plusieurs évêques; aussi tenait-on ordinairement des synodes à cette occasion, de même que pour la consécration d'une nouvelle église, et c'est pour ce motif que l'ἐνθρονιστικόν reçut peu à peu le nom de συνοδικόν.

La lettre de Sophronius [3] commence par parler de la peine avec laquelle le nouvel évêque a quitté son ancien repos et son état très-humble ; il n'a accepté l'épiscopat que parce qu'il y a été forcé, et parce qu'on l'a tyrannisé. Il se recommande ensuite à ses collègues, et leur demande de lui venir en aide comme pères et comme frères. Une ancienne tradition veut que, lors de son entrée en charge, un évêque fasse connaître sa foi à ses collègues ; c'est ce qu'il va faire à son tour, et il demande que l'on examine cette profession de foi et qu'on la corrige, si elle renferme des erreurs ou des lacunes. — Après cette introduction vient, sous forme de symbole la partie principale de la lettre synodale. La première partie traite de la sainte Trinité, sans mentionner que le Saint-Esprit procède du Fils. La seconde partie, qui est beaucoup plus détaillée, expose la doctrine de l'Incarnation, dans le sens du concile de Chlacédoine et de l'édit de Justinien contre *les trois chapitres ;* de même que Justinien, Sophronius parle de la μία ὑπόστασις Χριστοῦ σύνθετος, il répète l'expression de S. Cyrille : μία φύσις τοῦ θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη et il combat le docétisme, le nestorianisme, et le monophysitisme. Après avoir mis en relief, d'une manière très-claire, l'unité de personne, et les deux natures, Sophronius aborde, comme il suit, la nouvelle question : « Le Christ est ἓν καὶ δύο. Il est *un* sous le rapport de l'hypostase et de la personne, il est *deux* sous le rapport des natures et de leurs attributs respectifs. Ces attributs ne l'empêchent pas de rester constamment *un*, et cependant il ne cesse pas d'être *deux* sous le rapport des natures. Aussi, reconnaissons-nous dans ces deux natures un seul et même Christ et Fils unique ; il opère φυσικῶς les œuvres de chaque *usie* (nature), conformément à la qualité inhérente à chaque nature, ou aux attributs qui

[1] *Libellus synod.* dans Mansi, t. X, p. 607. — Hard., t. V, p. 1535.

[2] Mansi, t. XI, p. 461. — Hard, t. III, p. 1257. Nous pouvons ajouter que Sophronius appelle, une fois, sa lettre συλλαβαὶ συνοδικαί, une autre fois γράμμα συνοδικὸν, dans Mansi, *loc. cit.*, p. 472. — Hard., *loc. cit.*, p. 1265.

[3] Nous l'avons déjà donnée dans le *Quartalschrift*, 1857, Hft.

lui sont essentiels [1], ce qui n'aurait pas été possible s'il n'avait eu qu'une seule et même nature, de même qu'il n'a qu'une seule hypostase. Le Un et le même n'aurait pu, dans ce cas, accomplir d'une manière parfaite, les œuvres de chaque nature. Car quand donc la divinité a-t-elle pu opérer φυσικῶς les œuvres du corps? Ou bien quand est-ce qu'un corps a pu opérer sans être uni à la divinité des œuvres qui sont essentiellement du ressort de la divinité? Mais l'Emmanuel, qui est Un, et qui, dans cette unité, est Dieu et homme, a réellement fait les œuvres de ses deux natures; étant Un et le même, il a fait comme Dieu, les œuvres divines, et, comme homme, les œuvres humaines. Restant Un et le même, il a parlé, et il a agi divinement et humainement, ce n'est pas un autre qui a fait les miracles, et un autre qui a opéré les œuvres humaines, et qui a souffert, ainsi que Nestorius l'a prétendu; mais c'est un et le même Christ et Fils, qui a opéré le divin et l'humain, toutefois κατ' ἄλλο καὶ ἄλλο, ainsi que l'a enseigné S. Cyrille; dans chacune des deux natures, il avait une force (ἐξουσίαν) unie sans mélange. En tant qu'il est Dieu éternel, il a opéré les miracles, et en tant qu'il s'est fait homme, dans ces derniers temps, il a opéré les œuvres moindres et humaines. En effet, dans le Christ de même que chaque nature garde constamment ses attributs propres, de même chaque forme (nature) fait en union avec l'autre ce qui lui est propre [2]; le Logos opère conjointement avec le corps ce qui est du Logos et le corps opère conjointement avec ce Logos ce qui est du corps [3] et tout cela dans une seule hypostase et sans aucune division; car (les deux formes) ne font pas ce qui leur est propre, tout en restant divisées entre elles, afin que nous ne puissions concevoir une séparation de ces formes. Nestorius ne doit pas se réjouir de ce que nous disons: car aucune des deux natures n'opère seule, et sans être en communion avec l'autre, ce qui lui est propre; nous n'enseignons pas, comme lui, deux Christ et deux Fils agissant, quoique nous admettions deux formes agissant de concert, et chacune selon ses attributs propres. Nous disons plutôt que le Un et même Christ a opéré des œuvres supérieures et des œuvres inférieures d'après les attributs essentiels de chacune de ses deux natures: car ces natures, qui sont inaccessibles à toute métamorphose et à tout mélange ne doivent, en aucune manière être sacrifiées. Mais Eutychès et Dioscore, ces docteurs d'un mélange impie, ne doivent pas non plus se réjouir de ce que

[1] Mansi a inséré ce texte avec une faute d'impression; il doit être ainsi rectifié : καὶ τὰ ἑκατέρας φυσικῶς οὐσίας, ἐργάζετο κατὰ τὴν ἑκατέρᾳ προσοῦσαν οὐσιώδη ποιότητα ἢ καὶ φυσικὴν ἰδιότητα. Hard., *loc. cit.*, p. 1272. — Mansi, *loc. cit.*, p. 480. — Dans sa *Bibliotek der Kirchenväter*, Bd X, S. 414, Rœsler donne le texte défiguré de Mansi et une très-incorrecte traduction.

[2] C'est ce que dit saint Léon dans sa célèbre *Epistola ad Flavianum : agit enim utraque forma* (*natura*) *cum alterius communione quod proprium est.*

[3] Sophronius prend ici le mot σῶμα dans le sens de σάρξ c'est-à-dire de nature humaine.

nous disons : car chaque nature a opéré conjointement avec l'autre, ce qui lui était propre, sans avoir à souffrir de division ou de métamorphose, et tout en restant distincte de l'autre. Aussi voulons-nous, comme orthodoxes, enseigner, d'un côté, que le Christ, Un et le même, a une double énergie, et, d'un autre côté, en émettant ce principe que chaque forme opère en union avec l'autre ce qui lui est propre (car il y a dans le Christ deux formes opérant naturellement ce qui leur est propre), nous n'entendons, en aucune façon, professer une séparation, ainsi que l'enseignent les eutychiens pour ce qui nous occupe maintenant, et les nestoriens pour ce qui nous occupait antérieurement, car ils ne s'entendent même pas entre eux, dans la guerre impie qu'ils nous font. Sans faire attention à eux, nous reconnaissons que chaque nature a une énergie propre, et, pour mieux préciser, une énergie propre à son essence, se rattachant à ce qui ressort d'une manière indivisible de chaque *usie* et nature, d'après la manière d'être de cette substance, et qui conduit avec elle (c'est-à-dire qui est unie) à l'énergie indivisible et sans mélange de l'autre nature. C'est là ce qui fait la différence des énergies dans le Christ, de même que l'essence des natures constitue la différence de ces mêmes natures. En effet la divinité et l'humanité ne sont pas identiques l'une à l'autre, sous le rapport de leur essence propre, quoiqu'elles soient unies, d'une manière ineffable, dans une seule hypostase... Car le Dieu Logos est le Dieu Logos, et non pas la chair, quoiqu'il se soit uni d'une manière hypostatique et par une φυσικὴ ἕνωσις, une chair animée logiquement (c'est-à-dire douée de raison); et cette chair, qui est animée logiquement n'est pas le Logos, bien qu'elle soit la chair du Dieu Logos. C'est pour cela qu'après l'union hypostatique (le Logos et la chair) n'ont pas une seule et même énergie, et que nous ne professons pas une seule et naturelle énergie sortant de la substance, et étant tout à fait indivisible, afin que nous ne soyons pas amenés à admettre, comme le font les acéphales, une seule Usie et une seule nature.

De même que nous attribuons une énergie propre à chacune de ces deux natures, qui sont unies sans mélange dans le Christ, pour ne pas mêler entre elles les natures unies sans mélange, car, disent ceux qui ont étudié ces questions, les natures ne s'affirment que par leur énergie, c'est la différence des énergies qui constitue la différence des natures, de même nous croyons que tout discours et toute énergie du Christ (activité, action), qu'elle soit divine et céleste, ou bien humaine et terrestre, provient d'un seul et même Christ et Fils, d'une seule et même hypostase concentrée (σύνθητος) qui est le Dieu Logos fait homme, et qu'il manifeste d'après (κατά) ses natures, ses deux énergies indivises, et cependant sans mélange, par sa nature divine qui le rend ὁμοούσιος au Père, (il manifeste) son énergie divine et ineffable, et par sa nature humaine, qui le rend ὁμοούσιος à nous, hommes, (il manifeste) son énergie humaine et terrestre, et ces énergies sont constamment proportionnées à leurs natures...... Par cela

même que cette double énergie part d'un seul et même Christ et Fils, il a (le Christ) réfuté le nestorianisme, et par cela même que les attributs de chaque nature restent sans mélange après l'union, et qu'il (le Christ) manifeste ses deux énergies d'une manière conforme aux deux natures..... il a réfuté l'eutychianisme. Aussi, après être né de la même manière que nous, a-t-il été nourri de lait, a-t-il grandi, a-t-il traversé les différentes phases de la vie humaine jusqu'à l'âge d'homme, a-t-il ressenti, comme nous, la faim et la soif, et s'est-il trouvé fatigué, de même que nous le sommes; car il n'a eu, pour marcher, qu'une énergie analogue à la nôtre, c'est-à-dire une ἀνθρωπίνως ἐνεργουμένη provenant d'une *usie* humaine, et étant par là même une preuve de l'existence de sa nature humaine. Aussi est-il allé d'un endroit à un autre parce qu'il était véritablement homme, et, comme il avait pris notre nature sans diminution, son corps était également circonscrit et avait un extérieur semblable à celui de nos corps. La forme de ce corps fut créée dans le sein de sa mère et maintenant restera éternellement. Aussi a-t-il mangé lorsqu'il a eu faim, a-t-il bu lorsqu'il a eu soif, et a-t-il agi comme un homme; c'est pour cela qu'il a été porté étant enfant sur les bras d'une Vierge et qu'il reposa sur le sein maternel. C'est pour cela encore qu'il s'est assis lorsqu'il était fatigué, qu'il a dormi lorsqu'il avait besoin de sommeil, qu'il a souffert lorsqu'il a été frappé et lorsqu'il a été flagellé, qu'il a enduré dans son corps lorsqu'on lui a cloué les mains et les pieds à la croix; *car il a donné et il a conservé à la nature humaine, quand il l'a voulu, la puissance d'agir* (ἐνεργεῖν) *et de souffrir ce qui lui est propre, afin que son incarnation ne puisse être tenue pour un fantôme.* En effet, *ce n'est pas malgré lui ou contre sa volonté qu'il a accepté (ces souffrances), lorsqu'il a permis qu'elles l'atteignissent physiquement et humainement et lorsqu'il a agi et s'est mû selon les mouvements humains.* Toute supposition semblable doit être éloignée de nous! Celui qui a ainsi souffert dans sa chair était le Dieu qui, par ses souffrances, nous a délivrés de celles que nous avions nous-mêmes à supporter. *Il a donc souffert, agi et opéré d'une manière humaine, autant qu'il l'a voulu et autant qu'il l'a jugé nécessaire pour ceux qui regardaient ses actions, mais non pas selon que les mouvements purement physiques et charnels de son être auraient demandé à agir;* même quand des ennemis impies cherchaient à mettre le comble à leurs méchancetés (il n'a cependant souffert que quand il l'a voulu). Il avait pris un corps passible, mortel, passager, soumis aux accidents naturels qui ne constituent pas un péché, et il a permis à ce corps de souffrir et d'agir selon sa nature propre, jusqu'à sa résurrection d'entre les morts. Alors, en effet, il a détruit dans son corps ce qu'il y a en nous de passible, de mortel et de passager, et nous en a délivrés. Il s'est donc humilié et fait homme volontairement et φυσικῶς, et il est néanmoins resté Dieu jusque dans cet abaissement. *Il était pour lui-même le dispensateur de ses douleurs et de ses actions humaines, et il n'en était pas seulement dis-*

pensateur, il en était aussi le maître, quoiqu'il se fût fait chair dans une nature capable de souffrir. Aussi, ce qu'il y avait d'humain en lui était-il au-dessus des hommes, non pas dans ce sens que sa nature n'ait pas été véritablement une nature humaine, mais dans ce sens qu'il s'est fait volontairement homme, et qu'il a ensuite, étant homme, accepté ses souffrances volontairement et non pas en y étant forcé ou par suite d'une nécessité, ou bien à contre-cœur, ainsi que cela a lieu pour nous; mais il a souffert quand et comme il l'a voulu. Il a permis à ceux qui se préparaient à le faire souffrir de le faire réellement, et il a approuvé les souffrances qu'il endurait. Ses actions divines, les plus brillantes, les plus glorieuses, celles qui surpassent notre faiblesse, c'est-à-dire les miracles, les signes et les œuvres surprenantes, par exemple la conception sans semence, le tressaillement de saint Jean dans le sein de sa mère, la naissance sans tache, la virginité conservée intacte, la nouvelle apportée du ciel aux bergers, l'arrivée des mages guidés par l'étoile, la science que n'a précédée aucune étude (*S. Jean*, 7, 15), le changement de l'eau en vin, la force rendue aux paralytiques, la vue rendue aux aveugles, etc., etc., le repas miraculeux de ceux qui avaient faim, le calme imposé aux vents et à la mer, la marche sur les eaux, l'expulsion des esprits impurs, l'ébranlement soudain des éléments, l'ouverture spontanée des tombeaux, la résurrection de ceux qui étaient morts déjà depuis trois jours, la libre sortie d'un tombeau gardé, muré et scellé, l'entrée à travers des portes fermées, l'ascension miraculeuse et corporelle vers le ciel, et tous les autres faits qui sont au-dessus de notre intelligence, qui ne peuvent se rendre par des paroles humaines et sont même au-dessus de toute pensée humaine, toutes ces choses étaient des preuves visibles de l'*usie* divine et de la nature du Dieu Logos, quoiqu'elles fussent manifestées par la chair et par le corps animé d'une âme raisonnable..... Ce Fils, qui n'a qu'une seule hypostase indivisible, a aussi deux natures, et il opère, à l'aide de sa nature divine, les miracles divins, et avec l'autre il se soumet aux actions humbles; aussi ceux qui ont la science de Dieu disent-ils: Lorsque tu entends, au sujet du Fils, des expressions opposées, divise-les conformément aux natures, et attribue à la nature divine ce qu'il y a de grand et de divin, et à la nature humaine ce qu'il y a d'humble et d'humain..... Ils disent, en outre, au sujet du Fils : *Toute énergie provient d'un seul Fils, mais c'est à nous à distinguer quelle est la nature qui a opéré le fait rapporté.* Ils disent, d'une manière très-heureuse, qu'il ne faut reconnaître qu'*un* seul Emmanuel, c'est ainsi que le Dieu Logos fait homme est appelé, *lequel étant Un* (et non pas un ἄλλος καὶ ἄλλος) *opère les actions humbles comme les actions brillantes.....* Tous les discours et tous les faits appartiennent à un seul et au même, quoique les uns soient marqués à un coin divin et les autres à un coin humain, et, quoiqu'il y en ait enfin qui occupent une position intermédiaire et sont tout à la fois divins et humains. Telle est cette κοινὴ

(καινὴ) καὶ θεανδρικὴ ἐνέργεια de Denys l'Aréopagite, qui n'est pas une, mais qui se présente sous un double aspect, car elle est tout à la fois divine et humaine, et, par cette appellation composée, désigne très-bien les deux natures et *usies* et les deux énergies. »

La troisième partie de la lettre de Sophronius concerne la création du monde : « Le Père a tout créé par le Fils dans le Saint-Esprit. Les créatures visibles ont une fin ; au contraire, les créatures intellectuelles et immatérielles ne meurent pas ; toutefois elles ne sont pas immortelles par nature, mais seulement par grâce, et il en est de même des âmes des hommes et des anges. » Sophronius condamne ensuite la doctrine de la préexistence des âmes, ainsi que d'autres erreurs d'Origène, en particulier la doctrine de l'*apocatastase*, à laquelle il oppose la doctrine de l'Église sur la fin du monde, sur la vie future, sur l'enfer et sur le ciel. Il assure ensuite qu'il reconnaît les cinq conciles œcuméniques, ainsi que leurs explications dogmatiques, de même que tous les écrits de Cyrille, en particulier ceux contre Nestorius, ses lettres synodales, ainsi que les douze anathèmes, sa lettre d'union, et les lettres des Orientaux pour adhérer à cette union ; enfin la lettre de Léon à Flavien, et même toutes les lettres de ce pape ; en un mot, il acceptait tout ce que l'Église accepte, et il rejetait tout ce qu'elle rejette. Il prononçait, en particulier, l'anathème contre Simon le Magicien, etc., etc., et il citait alors beaucoup d'hérétiques et d'hérésies, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'aux diverses fractions des monophysites et à leurs adhérents les plus récents. Il termine en demandant une fois de plus à ses collègues de corriger ce qui serait défectueux dans sa lettre synodale, assurant qu'il serait reconnaissant de ce service ; il se recommande à leurs prières, qu'il réclame également pour son Église, et pour les empereurs dont il désire la victoire sur les Sarrasins, qui sont maintenant, en punition des péchés de l'empire romain, un grand mal et un danger plus grand encore [1].

VIII

DEUXIÈME LETTRE D'HONORIUS. SON ORTHODOXIE [2].

Nous ne savons pas quel fut le résultat de la publication de la lettre de Sophronius. Nous apprenons seulement que Sergius ne voulut pas l'admettre, ainsi que le dit un orateur du 6e concile œcuménique [3], et si Walch assure contre Combéfis (*ibid.*, p. 137) qu'aucun des anciens n'a parlé

[1] Sur la biographie de Sophronius, voy. l'article de Weinhart dans le *Kirchenlexicon*, von Wetzer u. Welte. Bd. X, S. 246 ff.
[2] Vgl. *Tübinger theol. Quartalschrift*, 1857, Hft. 1, S. 19 ff.
[3] *Sess. V*, dans Mansi, t. XI, p. 455. — Hard., t. III, p. 1251.

de cette lettre, c'est qu'il a oublié ce passage des actes du 6e concile œcuménique. En outre, Walch suppose à tort que Sergius a encore fait, à cette époque, une tentative pour essayer d'arrêter les tempêtes qui allaient se déchaîner, et que, dans cette intention, il s'était adressé à Cyrus et à Honorius. Afin de le prouver, Walch cite deux fragments d'une lettre adressée à Sergius par le pape Honorius, qui nous ont été conservés dans les actes de la 13e session du 6e concile œcuménique[1]; mais ces fragments prouvent que ce fut le pape, et non Sergius, qui fit ces tentatives de réconciliation.

Le premier fragment de la lettre du pape dit : « Il a été également écrit à Cyrus d'Alexandrie, afin que la nouvelle expression, *une ou deux énergies*..., fût rejetée, car ceux qui se servent de ces expressions veulent, en s'inspirant de cette formule, *une ou deux natures*, introduire celle-ci : *une ou deux énergies*. Au sujet des natures, la doctrine de l'Écriture sainte est claire, mais il est tout à fait frivole d'attribuer *une ou deux énergies* au médiateur entre Dieu et les hommes. »

Le second fragment de la fin de la lettre est ainsi conçu : « Voici ce que nous voulons porter, par cette lettre, à la connaissance de votre fraternité. Pour ce qui concerne le dogme de l'Église, que nous devons maintenir et enseigner, il est nécessaire, à cause de la simplicité des hommes et afin de couper court aux discussions, de n'attribuer au médiateur entre Dieu et les hommes ni *une* ni *deux énergies;* mais tous doivent reconnaître que les deux natures sont unies dans un seul Christ, que chacune opère et agit en union avec l'autre; *la nature divine opère ce qui est divin, et la nature humaine accomplit ce qui est de la chair* sans qu'il y ait division ou mélange, car, dans le cas contraire, la nature de Dieu serait changée en l'humanité, et l'humanité en la divinité; en effet, Un et le même est à la fois humble et élevé, égal au Père et moindre que lui... Écartant donc, comme je l'ai dit, ce scandale d'expressions nouvelles, nous ne devons ni croire, ni professer *une ou deux énergies;* mais, au lieu d'une seule énergie, nous devons croire que le seul Christ Seigneur a véritablement agi dans les deux natures, et au lieu des deux énergies nous devons plutôt annoncer les deux natures, c'est-à-dire la divinité et l'humanité *qui, dans la personne unique du Fils de Dieu, se trouvant unies sans mélange, ni division, ni métamorphose, opèrent* (ἐνεργούσας) *ce qui leur est propre.* Voilà ce que nous voulions faire connaître à votre fraternelle sainteté, afin que nous soyons d'accord dans un seul et même enseignement de la foi. Nous avons également écrit à nos frères les évêques Sophronius et Cyrus, afin qu'ils évitent les nouvelles expressions d'*une ou deux énergies*, et qu'ils annoncent avec nous le Christ Un, opérant le divin et l'humain par l'intermédiaire de ses natures. Nous avons surtout négocié avec les ambassadeurs que Sophronius nous a en-

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 579. — Hard., *loc. cit.*, p. 1351.

voyés, afin qu'il ne s'obstinât pas dans l'expression des deux énergies, et ils nous l'ont promis dans le cas où Cyrus renoncerait à l'expression de la μία ἐνέργεια. »

Si maintenant nous examinons cette seconde lettre, conjointement avec la première, nous trouvons :

a) Que dans ces lettres on a également accentué ce principe fondamental : « Malgré les deux natures du Christ, il n'y a cependant en lui qu'un seul être agissant, c'est-à-dire le Seigneur Jésus-Christ, qui opère le divin et l'humain par l'intermédiaire de ses deux natures. » Dans la première comme dans la seconde lettre, la volonté et l'action sont supposées bien à tort provenir de la personne et non de la nature.

b) Toutefois, dans sa seconde lettre, Honorius paraît un moment se délivrer de cette erreur, soit qu'il eût été éclairé par la belle exposition de Sophronius, soit qu'il eût plus sérieusement réfléchi sur ces mots classiques du pape Léon Ier qu'il fait profession de suivre (*agit utraque natura*, etc.). Laissant donc son incolore πολυτρόπως ἐνεργεῖ, de sa première lettre, il dit très-justement : « La nature divine opère (dans le Christ) ce qui est divin, et la nature humaine opère ce qui est de la chair, » et « Nous annonçons les deux natures qui, se trouvant sans être mêlées dans la personne du fils unique de Dieu, opèrent ce qui leur est propre. »

c) En parlant ainsi, Honorius avait exprimé la doctrine orthodoxe, et ce serait une injustice manifeste que de l'accuser d'hérésie. Mais, en opposition avec ce qu'il avait dit lui-même, il met sur la même ligne les deux expressions μία et δύο ἐνέργειαι, et il demande que l'on évite également la première et la seconde. Après avoir dit : « Les deux natures opèrent ce qui leur est propre, » c'était une inconséquence que de vouloir prohiber l'expression de *deux énergies*. Une préoccupation par trop constante de conserver la paix, jointe à un défaut de clarté et à une condescendance trop complaisante à l'endroit de ceux de Constantinople (*dulcedine et humilitate pollens*), ont fait rejeter au pape la véritable expression orthodoxe, et l'ont amené par là même à favoriser l'hérésie.

d) La supposition du ἓν θέλημα dans le Christ, qui se trouvait dans la première lettre, et qui traduite littéralement donne un sens monothélite, ne se trouve plus dans les fragments de la seconde lettre. Comme nous n'avons plus cette seconde lettre en entier, il nous est impossible de savoir si cette expression ne s'y trouvait réellement pas. Dans tous les cas, Honorius ne l'a pas rétractée, et par conséquent les monophysites avaient quelque droit à l'invoquer comme leur patron et comme leur protecteur. Là se trouve la seconde faute du pape. En effet, de même qu'il a, d'un côté, prohibé la véritable expression de la doctrine orthodoxe (δύο ἐνέργειαι), de même il a, d'un autre côté, accepté le *terminus technicus* de l'hérésie. Et cependant il n'a pas émis d'hérésie sur ce point ; il a seulement manqué de clarté, et,

ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'a pas su tirer les véritables conséquences des principes qu'il avait posés.

Le second successeur d'Honorius, le pape Jean IV, chercha en 641 à excuser et même à défendre son prédécesseur, lorsque Pyrrhus, patriarche de Constantinople, citait Honorius pour engager le pape à se montrer condescendant, Jean IV écrivit alors à Pyrrhus : « En apprenant par Sergius que quelques-uns admettaient dans le Christ deux volontés opposées l'une à l'autre, Honorius avait répondu : Le Christ a, il est vrai, pris une humanité réelle, mais non pas une humanité gâtée par le péché originel, il l'a prise telle qu'elle était avant la chute. Il n'y avait donc pas en lui de loi des membres opposée à la loi de l'esprit. Cela, continue Jean, est très-juste, et par conséquent le Christ n'avait, de même que l'Adam primitif, qu'une seule volonté humaine et naturelle, tandis qu'en nous il y en a deux. Telle était la véritable pensée d'Honorius ; il n'a nié que la volonté des membres qui est opposée à la volonté humaine de l'esprit. Il n'a parlé que de la nature humaine du Christ (lorsqu'il soutenait le ἓν θέλημα), et nul ne doit le blâmer d'avoir simplement parlé de la nature humaine du Christ et de s'être tu sur la nature divine. Il s'est contenté de répondre à Sergius ce qu'il était alors nécessaire de répondre ; l'Apôtre a fait de même et a mis en relief tantôt la nature humaine, tantôt la nature divine du Christ[1]. »

Honorius fut défendu, de la même manière, par l'abbé romain Jean, dont il s'était servi pour composer sa lettre à Sergius, et le saint abbé Maxime inséra ces paroles de l'abbé Jean dans sa discussion avec Pyrrhus. Ce dernier ayant soutenu que dans sa lettre à Sergius, Honorius avait aussi enseigné une seule volonté, Maxime répondit : « Le contenu de cette lettre d'Honorius, qu'il (c'est-à-dire l'abbé Jean) a été chargé plus tard, par ordre du pape Jean IV, de faire connaître à l'empereur Constantin Héraclius, porte (toujours d'après l'abbé Jean) en substance ceci : Nous avons dit (dans cette lettre) qu'il n'y avait qu'une seule volonté du Seigneur, mais nous ne l'avons pas dit dans ce sens qu'il n'y eût qu'une seule volonté de la divinité et de l'humanité, car nous ne parlions que de la seule volonté de l'humanité. En effet, comme Sergius avait écrit que quelques-uns enseignaient deux volontés du Christ opposées l'une à l'autre, nous avons répondu que le Christ n'avait pas ces deux volontés opposées, celle de la chair et celle de l'esprit, ainsi qu'elles sont en nous après la chute ; mais il n'a qu'une seule volonté qui φυσικῶς χαρακτηρίζει son humanité. Si quelqu'un dit : Pourquoi, en parlant de l'humanité du Christ, n'avez-vous rien dit de sa divinité ? nous lui répondrons : D'abord, Honorius a répondu à ce que Sergius lui avait demandé, et en outre, nous nous sommes en cela, comme

[1] Anastasii *Collectanea*, dans Galland, *Biblioth. PP.*, t. XIII, p. 32 sq. dans Mansi, t. X, p. 682 sq.

en toutes choses, conformés à la sainte Écriture qui parle tantôt de la divinité et tantôt de l'humanité du Christ[1]. »

Nous avouerons que l'interprétation de la lettre d'Honorius, telle qu'elle est donnée par le pape Jean IV et par l'abbé Jean, nous paraît *suavior quam verior*. Dans la lettre à Honorius, Sergius de Constantinople ne parle, en aucune façon, des deux sortes de volontés humaines dans le Christ; il dit seulement que l'on se sert du mot δύο ἐνέργειαι pour admettre dans le Christ deux volontés, une volonté divine et une volonté humaine, et que cela pourrait amener à supposer que ces deux volontés sont en opposition. En répondant à Sergius, Honorius ne se trouvait donc pas dans la situation que lui supposent ses défenseurs, il n'avait pas à s'expliquer sur la possibilité de deux volontés humaines dans le Christ et le ἓν θέλημα dont il parle, n'est pas la volonté humaine telle qu'elle a dû être avant la chute, mais il n'a en vue que la volonté divine du Christ. C'est ce que disent explicitement ses propres paroles, et Sergius auquel il répondait n'avait non plus parlé que de la volonté divine dans le Christ. Il fit tout à fait abstraction de la volonté humaine, sous prétexte que celle-ci était moralement unie avec la volonté divine, et Honorius ne distingua pas entre une unité morale, et une unité physique.

En un autre endroit, Maxime rapporte que, d'après le sentiment de cet abbé romain Jean, la lettre d'Honorius aurait été falsifiée par les Grecs : car elle n'aurait pas, dans le principe, contenu ces mots catégoriques : « Dans le Christ il n'y a qu'une seule volonté » et, en outre, en parlant ainsi Honorius n'aurait pas eu en vue de nier dans le Christ l'existence de la volonté humaine, mais simplement de nier l'existence de la volonté affaiblie par le péché[2].

Il se peut, en effet, que les partisans du monothélisme dans l'Église grecque se soient permis quelques légers changements dans la lettre d'Honorius, pour donner une couleur tout à fait monothélite à cette expression ἓν θέλημα qui, du reste, était mal choisie, mais ces interpolations n'existent certainement pas dans l'exemplaire qui est parvenu jusqu'à nous : car lors du 6e synode œcuménique cet exemplaire fut lu en présence des légats du pape, sans qu'ils fissent une seule remarque; il n'auraient certainement pas manqué d'en faire, s'il y avait eu quelque interpolation; ainsi lorsqu'on fit connaître les prétendues lettres du pape Vigile, ils protestèrent très-énergiquement. L'abbé Jean prétend, il est vrai, que dans le texte authentique de la lettre d'Honorius, le pape se contentait de nier, d'une manière directe et positive, la volonté affaiblie par le péché, mais non pas la volonté humaine proprement dite; toutefois cette remarque se concilie très-bien avec le texte que nous avons. Cette lettre ne nie, en effet, d'une manière

[1] Maximi *Disput. cum Pyrrho*, dans Mansi, t. X, p. 739.
[2] Maximi *Epist. ad Marinum presbyt.*, dans Mansi, t. X, p. 689.

directe et positive que la volonté affaiblie par le péché, et elle se tait complétement sur l'autre; aussi tout ce qu'il y avait de spécieux dans les excuses alléguées par le pape Jean IV et par l'abbé Jean consiste en ce que, d'après eux, le pape n'aurait pas parlé de la volonté divine dans le Christ, parce que cela était superflu, tandis qu'il a parlé de la volonté humaine et naturelle dont il était question dans cette discussion.

Nous arrivons ainsi à ce résultat : les deux lettres d'Honorius, telles que nous les possédons n'ont pas été falsifiées, et ne se prêtent certainement pas à l'*interpretatio suavis* qu'on a voulu leur donner; elles prouvent qu'en fait Honorius s'est bien assurément servi de ces deux termes hétérodoxes ἓν θέλημα et μία ἐνέργεια dans sa première lettre, et dans la seconde qu'il a mis sur la même ligne les termes μία et δύο ἐνέργειαι et qu'il les a également rejetés tous les deux. On peut donc dire que le fond de l'opinion d'Honorius, la base de son argumentation était orthodoxe, et que lui-même l'était de cœur; toute sa faute consista en une maladroite exposition du dogme, et en un manque de logique.

Telle nous paraît être la véritable manière de juger la question de l'orthodoxie, ou, si l'on veut, de l'hérésie d'Honorius; c'est-à-dire que nous prenons un moyen terme entre ceux qui le placent sans hésitation dans les rangs des monothélites[1], avec Sergius et Cyrus et ceux qui, ne voulant voir en lui absolument rien de répréhensible, en arrivent à être des *nimium probantes*, et n'hésitent pas à mettre en doute l'authenticité des actes du 6e concile œcuménique et de plusieurs autres documents[2], ou bien à accuser ce concile d'avoir commis une erreur de fait (en condamnant injustement Honorius[3]). Mais, à cette argumentation, les appelants (c'est-à-dire les jansénistes) répondaient : Si vous soutenez que le 6e concile œcuménique est tombé dans une *error facti*, vous devez aussi admettre la même erreur au

[1] C'est ce que font, en particulier, la plupart des gallicans, par exemple Richer, *Histor. Concil. general.*, lib. I, c. x, p. 567 sq., ed. Colon, 1683; Dupin, *Nouvelle bibliot.*, etc., t. VI, p. 69, éd. Mons, 1692; Bossuet, *Defensio declarat. cleri Gallicani*, t. II, p. 190; et les protestants, par exemple Walch, *Ketzerhist.*, Bd. IX, S. 125; Bower, *Gesch. d. Päpste*, Bd. IV, S. 185; Forbesius, *Instructiones historico theol.*, p. 210; Dorner, *Lehre v. d. Person. Christi*, Bd. II, 1, S. 218. — Le cardinal de la Luzerne lui-même n'a pas craint de porter un jugement empreint de la même sévérité dans son ouvrage *sur la déclaration du clergé de France en* 1682; Paris, 1821. Cf. Palma, *Prælectiones hist. eccles. Romæ*, 1839, t. II, P. 1, p. 103 sq.

[2] Par exemple Pighius (*Diatriba de actis* VI *et* VII. *Concil.*) et Baronius, *ad ann.* 633, 34 sq. et 681, 29 sq.

[3] C'est ce qu'ont dit *Turrecremata* (lib. II *de Ecclesia*, c. xcIII); Bellarmin (lib. IV *de Rom. Pontif.*, c. II), et le savant maronite Joseph-Simon Assemani (*Biblioth. juris orient.*, t. IV, p. 113 sq.). Ce dernier suppose que le sixième concile œcuménique a bien réellement tenu le pape Honorius pour hérétique et l'a anathématisé comme tel; mais que le concile a ignoré diverses choses qui étaient en faveur du pape Honorius, par exemple l'apologie que le pape Jean IV et l'abbé Jean avaient faite de la conduite de ce pape. Le pape Léon II, qui était mieux informé, n'avait pas confirmé d'une manière complète l'anathème porté contre Honorius; il l'avait approuvé dans ce sens qu'Honorius avait été négligent, mais non pas dans ce sens qu'il eût été hérétique.

sujet du pape Clément XI et de sa constitution *Unigenitus*. Il y a cependant une grande différence entre ces appelants et les apologistes du pape Honorius. Ceux-ci argumentaient ainsi : *a*) par respect pour le siége apostolique, ce qui n'était guère le mobile des jansénistes ; *b*) ils partaient de ce principe que les lettres d'Honorius, et peut-être aussi la lettre de Sergius, à laquelle Honorius répondit, avaient été falsifiées de diverses manières, et qu'elles n'avaient été connues par le 6e concile œcuménique que dans des exemplaires interpolés, de telle sorte que le concile avait porté une condamnation très-juste, mais qu'il n'avait condamné qu'un Honorius imaginaire [1].

Notre moyen terme est tout à fait différent de celui que Garnier prétend avoir trouvé [2], et qui a été après lui adopté par tant de théologiens et d'historiens, que son sentiment est devenu la *sententia communis* [3]. D'après ce sentiment, le 6e concile œcuménique aurait réellement, et avec raison, anathématisé les lettres d'Honorius, non pas comme si elles avaient contenu quelque chose d'hérétique, car elles ne contenaient rien de semblable, mais à cause d'une *imprudentem silentii œconomiam*, c'est-à-dire parce que, en recommandant ce silence, Honorius avait fortement favorisé l'hérésie. — Ce sentiment est, à mon avis, trop favorable à Honorius, car nous avons vu que ses lettres, et, en particulier, la première contenait par le fait quelque chose d'erroné.

Gfrörer (*Kirchengesch*. Bd. III, 1, S. 54) suppose que les lettres d'Honorius avaient été la récompense promise pour la grande bienveillance dont l'empereur Héraclius avait fait preuve, peu de temps auparavant, à l'égard du pape. Aucun des prédécesseurs de celui-ci, pas même le pape Grégoire le Grand, n'avait pu parvenir, malgré les efforts qui avaient été faits, à réunir à Rome le siége métropolitain d'Aquilée-Grado, qui depuis la discussion sur les *trois chapitres* était devenu schismatique, ainsi que sa province ecclésiastique. Honorius, plus heureux que ses prédécesseurs, avait amené à bonne fin cette difficile affaire, et après avoir chassé Fortunat, archevêque schismatique de Grado, il avait placé, grâce aux armes des exarques grecs, sur le siége métropolitain de l'Istrie Primogenius, « dévoué à Rome ». « Peut-on douter, dit Gfrörer, que la soumission de l'Église d'Istrie sous

[1] Cf. Chmel, O. S. B. Prof. Prag. *Vindiciæ concilii œcumenici VI*; Prague, 1777, p. 441 sq., 456 sq.

[2] Garnier, *De Honorii et concilii VI causa*, dans l'appendice de son édition de son *Lib. diurnus Romanorum pontificum*.

[3] Parmi ces théologiens, nous citerons Combéfis, *Honorii papæ causa* à la fin de son grand ouvrage *Historiæ hæresis monotheletarum* ; Thomassin, *Dissert*. 12 *in Concilia* ; Natalis Alexander, *Hist. eccl.*, sect. VII, diss. II, propos. III, t. V, p. 522, éd. Venet, 1778. Parmi les défenseurs d'Honorius, il faut citer surtout Mamachi, *Origines et Antiquitates*, t VI, p. 92; Orsi, *De Rom. Pontificis authoritate*, t. I, P. 1, lib. I; Ballerini, *De vi ac ratione primatus*, p. 303 sq.; Assemani, *loc. cit.*; Palma, *loc. cit.*, p. 112 sq.

l'Église romaine ne fût le prix pour lequel Honorius consentit à entrer dans l'alliance monothélite. Ce fut la réalisation du proverbe : « qui plaisir fait, « plaisir attend ! »

Je n'accorderai pas à cette hypothèse les éloges que Kurtz lui a accordés dans son *Handbuch der Kirchengeschichte*, 1853. Bd. I. 2, S. 181, sans compter que l'on a dit bien mal à propos de Primogenius qu'il était dévoué à Rome (il était sous-diacre de l'Église romaine). Il est facile de constater que l'argumentation de Gfrörer n'a pas de base : Ainsi il est inexact de dire qu'avant Honorius aucun pape ne soit parvenu à réconcilier avec Rome l'église d'Aquilée-Grado. Il y eut dès l'année 607 une union de ce genre, le siége d'Aquilée-Grado fut occupé par Candidien, métropolitain orthodoxe, et tous les évêques de cette province ecclésiastique dont les siéges se trouvaient sur le territoire de l'empire, abandonnèrent le schisme[1]. Mais qu'arriva-t-il sous le pape Honorius? Le schismatique Fortunat s'était emparé du siége de Grado, grâce aux secours des Longobards, et il avait cherché à renouveler le schisme. Ses suffragants s'étaient irrités de ce procédé, et le gouverneur impérial (l'exarque) de Ravenne fit entendre des menaces, si bien que Fortunat crut prudent de se sauver dans le pays des Longobards après avoir volé le trésor de l'Église (629 ou 630). Le pape Honorius plaça alors sur le siége de Grado le sous-diacre romain Primogenius, et il demanda aux Longobards, inutilement, il est vrai, de lui rendre les trésors de l'Église de Grado. Nous possédons encore (Mansi, t. X, p. 577 et Baronius, *ad ann.* 630, 14) la lettre qu'il écrivit à ce sujet aux évêques d'Istrie, à la fin de laquelle se trouve ce passage qui a été mal compris par Baronius : « Dans des cas semblables, les Pères de la *christianissima respublica* avaient agi de cette manière, » c'est-à-dire avaient rendu le bien volé qui avait été apporté dans leur pays. Baronius a cru que par *christianissima respublica*, il fallait entendre Venise ; mais, ainsi que Muratori (*Hist. d'Ital.*, t. IV, p. 56) l'a remarqué, on entend très-souvent par cette expression, l'empire romain. Il résulte de ce qui précède que la réunion du siége de Grado et de ses suffragants à l'Église romaine avait eu lieu avant le pontificat d'Honorius, et qu'elle n'avait subi sous ce pontificat qu'une interruption momentanée. Il ne fut en aucune façon nécessaire, pour rétablir l'union devenue facile par suite de l'opposition que les suffragants faisaient à toute idée de schisme, de promettre un honteux acquiescement à l'hérésie.

[1] Lorsque les Longobards s'emparèrent de la haute Italie, le siége métropolitain d'Aquilée avait été transféré à Grado, parce que cette ville, protégée par les lagunes, n'avait pas été prise par les Longobards. Les métropolitains qui y résidaient avaient pris le titre de métropolitains d'*Aquilée-Grado* ; une partie des villes qui étaient sous leur juridiction dépendaient encore de l'empereur, une autre partie était soumise aux Longobards. Or, en 607, les évêques de la partie des Longobards ne voulurent pas entendre parler d'union et mirent à leur tête un patriarche d'Aquilée.

En ne déclarant pas Honorius innocent de toutes les accusations portées contre lui, on voit que nous ne nous laissons pas induire en erreur par les déclarations faites par le pape Martin Ier, dans son synode de Latran de 649, de même que par celles du pape Agathon et de son synode en 680, dans lesquelles non-seulement Honorius n'est pas compté au nombre des monothélites, mais est même tenu en grand honneur. Ces papes s'expriment comme si tous leurs prédécesseurs avaient été des adversaires de l'hérésie. On s'explique très-bien que la manière dont le pape Jean IV et l'abbé Jean avaient disculpé Honorius, ait reçu à Rome une approbation générale, et qu'elle soit devenue un moyen, dont on se servait volontiers pour glisser sur un point difficile et délicat. Toutefois, après le jugement prononcé par le 6e concile œcuménique, l'opinion changea, et les papes reconnurent alors et renouvelèrent même l'anathème contre Honorius ; nous reviendrons plus tard sur ce point, lors de l'histoire du 6e concile œcuménique.

Dr Héfélé.
Évêque de Rottenbourg.

La suite prochainement.

HARMODIUS

TRAGÉDIE[1]

SCÈNE VI.

ISMÈNE, HARMODIUS, ARISTOGITON, LA NOURRICE D'ISMÈNE, LE CHŒUR.

HARMODIUS.

Quoi! malgré ton devoir de noble Athénienne,
Au cortége des dieux tu manques, chère Ismène!
Une larme tremblante obscurcit ton regard :
Quel malheur, quel caprice a causé ce retard?
Va, dans les rangs sacrés, va prendre enfin ta place.

ISMÈNE.

O mon frère! une insulte est faite à notre race.
Je n'ose, devant tous, raconter cet affront,
Te mettre au cœur la haine et la rougeur au front.
Le silence convient aux humbles jeunes filles.

LA NOURRICE.

Selon le droit sacré des antiques familles,
Portant sur ses cheveux sa corbeille, ta sœur

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 décembre 1869.

Déjà marchait, parmi les vierges, dans le chœur;
Hipparque vient. D'un ton d'amère raillerie :
« Cesse, ô vierge, a-t-il dit, d'orner la Théorie;
La beauté seule, ici, ne donne pas le rang :
Tu n'es pas d'assez pur et d'assez noble sang.
On n'admet aux honneurs de la déesse Athène
Que les Athéniens d'origine certaine. »
Les hardis étrangers qui le suivent toujours
De leurs rires impurs appuyaient ce discours.
J'ai voulu résister; mais la troupe insolente
Allait porter la main sur Ismène tremblante.
Nous avons fui, tâchant d'éviter tous les yeux,
Et prenant à témoin les ombres des aïeux.

HARMODIUS.

O ma race, ô ma sœur, lâchement outragées,
Je vous fais le serment que vous serez vengées!
Cet homme périra!

ISMÈNE.

Mon frère, exauce-moi!
Un si terrible coup retomberait sur toi.
Que me font la vengeance et la justice même?
Je ne hais nul mortel, ô mon frère, et je t'aime!
Ce combat inégal, pour ma cause entrepris,
Te condamne au trépas, et ta sœur au mépris.
Quand la guerre s'allume au sujet d'une femme,
Si pure qu'elle soit, on la tient pour infâme.
Frère, épargne à ta sœur le renom flétrissant
Des femmes dont l'orgueil coûta des flots de sang.

HARMODIUS.

Va! que le coup tenté soit heureux ou néfaste,
Ton nom restera pur comme ton âme est chaste,
Ismène! Et l'on saura que j'avais dans le cœur
Un autre amour encor que l'amour de ma sœur;

Qu'en punissant de mort des paroles hautaines,
J'étais moins ton vengeur que le vengeur d'Athènes;
Que je revendiquais les droits de ma cité,
Et qu'enfin, si je meurs, c'est pour la liberté.

ARISTOGITON.

Ami, je m'associe à ta double vengeance,
Avec tous tes amours je suis d'intelligence,
Et je mourrais heureux de servir à la fois
La sœur d'Harmodius, la patrie et les lois.

ISMÈNE.

Ah! maudits soient mes pleurs et ma lâche colère!
L'injure semblait faite à ma race, à mon père...
Mais j'aurais honte, ici, quand le sang peut couler,
Si je ne sentais pas tout dépit s'envoler.
Par la sainte pitié, par l'amour qui nous lie,
Oubliez cette offense, ainsi que je l'oublie.
Si cet homme est cruel, s'il règne injustement,
Laissons à Némésis le soin du châtiment,
Frère! et n'aiguise pas ton courroux et tes armes
Pour un ennui qui vaut à peine quelques larmes.

HARMODIUS.

Aux hommes seuls, ma sœur, il doit appartenir
De juger d'un affront, d'absoudre ou de punir.
Le devoir d'une femme astreinte à la décence
Est, sur ces questions, de garder le silence.
Viens, la maison t'attend : c'est ton domaine, à toi;
De nombreux serviteurs y bénissent ta loi.
Je te suis jusqu'au seuil du temple domestique;
On te vit trop longtemps sur la place publique :
Une vierge en doit fuir les regards curieux,
Et ne s'y peut montrer qu'au cortége des dieux.

Harmodius, Ismène et la nourrice sortent.

SCÈNE VII

ARISTOGITON, LE CHŒUR

ARISTOGITON.

Lorsqu'un maître orgueilleux, déchaînant sa rudesse,
Frappe jusqu'à nos sœurs aux pieds de la déesse,
Qu'osant nous disputer nos droits religieux,
O vieillards! il défait ce qu'ont fait les aïeux,
Faut-il laisser grandir cette audace insolente,
Et différer encor la vengeance trop lente?
Un tyran s'éleva; le rusé parvenu
Voilait sous la douceur son pouvoir contenu;
Mais son fils lui succède, et l'insolence éclate;
Hippias nous a fait regretter Pisistrate,
Et si l'hérédité ne se brise aujourd'hui,
Les enfants d'Hippias seront pires que lui.
Ceux que la tyrannie, indulgente nourrice,
Langea de pourpre et d'or, berça dans le caprice;
Qui, dès leurs premiers jeux, ont eu mille moyens
De prendre pour hochets les droits des citoyens,
Ceux-là, voyant leur race impunie et prospère,
Osent ce que jamais n'aurait osé leur père.
Malheur à la patrie, à nos dieux, à nos lois,
Si ce pouvoir impur meurt et renaît trois fois!
Humiliés déjà, nous portons des entraves,
Mais nos fils seront vils, et vendus comme esclaves!

LE CHŒUR.

Des maux que tu prévois, les dieux nous défendront;
La honte de ce joug tomberait sur leur front.
Athène leur est chère; Athène, entre les villes,
Sait mieux les honorer dans ses pompes civiles,
Et mieux faire sourire en groupes lumineux

Le marbre des frontons qu'elle a bâtis pour eux.
Pallas ne verra pas sur l'Acropole antique
La noire servitude obscurcir notre Attique;
L'olivier de la paix y naquit de ses mains;
Démèter y donna le froment aux humains,
Et, d'un coup de trident frappé sur notre terre,
Poséidon créa l'ardent coursier de guerre.

ARISTOGITON.

Au pays de Cécrops, Zeus et les dieux sauveurs
Prodiguèrent encor de plus riches faveurs :
Ils y firent germer une vaillante race
D'hommes forts, d'hommes fiers, libres et pleins d'audace,
Sachant se protéger et se passer de rois,
N'acceptant d'autre joug que le niveau des lois,
Et capables enfin, dans les heures suprêmes,
De lutter, comme Ajax, contre les dieux eux-mêmes.
Nous sommes de ceux-là ! Mais notre sort vaut mieux :
Nous combattons un homme et nous servons les dieux.
Ils nous doivent leur aide et des armes certaines,
Quand nous revendiquons la liberté d'Athènes.
A pleines mains déjà, puisant à leur trésor,
L'amitié nous revêt de son armure d'or,
Et doublant nos vertus de sa force invincible,
Nous rend tout sort heureux et toute œuvre possible.
Ce qu'un courage seul eût trouvé hasardeux,
Sûrs du même destin, nous l'oserons tous deux.

LE CHŒUR.

La divine amitié, féconde en beaux exemples,
Fait les héros et les vainqueurs;
Dans l'âme des vaillants elle choisit ses temples,
Et n'habite que les grands cœurs.

Les plus nobles exploits qu'ait adorés la Grèce,
Trésors conquis, monstres domptés,

Rois oppresseurs frappés d'une arme vengeresse,
Murs construits des hautes cités,

C'est ton œuvre, amitié! Tu prends dans une ville
Tous les plus beaux, tous les plus forts;
Tu règnas sur Hercule ainsi que sur Achille;
Aux enfers tu ravis les morts.

Un couple généreux est tel qu'un char de guerre
Lancé contre cent bataillons,
Qui de sa double faux tranche l'épais vulgaire
Comme le blé dans les sillons.

Il court! une main ferme au quadrige rapide
Fait sentir le fouet et le frein;
L'habile archer, couvert par une double égide,
Darde les javelots d'airain.

Ainsi, ton char nous fraie, Amitié, la carrière
Où multipliant ses exploits,
Chacun des deux guerriers, soutenu par son frère,
Veille et frappe et vole à la fois.

Heureuses les cités où des couples d'athlètes,
Unis par de mâles travaux,
L'un l'autre s'excitant aux combats comme aux fêtes,
Marchent amoureux et rivaux!

Jamais, dans leurs remparts, la tyrannie assise
Ne pèsera longtemps sur nous;
Car il faut, pour régner, qu'elle trompe et divise
Les hommes haineux et jaloux;

Car le tyran succombe à sa charge trop rude,
Amitié, quand tes forts liens
Unissent vaillamment contre la servitude
Les âmes des bons citoyens!

SCÈNE VIII

HARMODIUS, ARISTOGITON, LE CHŒUR, SECOND CHŒUR

Jeunes gens armés d'épées cachées sous des branches de myrte.

HARMODIUS.

Vieillards, les longs discours, la prudence indécise,
Précèdent sagement une fière entreprise;
Mais au plus insensé le plus sage est pareil,
Quand la forte action ne suit pas le conseil.
Il est bon d'invoquer, dans un instant suprême,
L'esprit des justes dieux, mais de frapper soi-même.
Tandis que vos regards consultaient l'horizon,
Mes amis, tout armés, remplissaient ma maison;
Sous mon toit, favorable à leur ligue secrète,
Avant qu'on m'offensât, la vengeance était prête.
Ce n'est pas mon orgueil, l'affront fait à ma sœur,
Ce n'est pas mon courroux qui poursuit l'oppresseur;
Parmi nous, dès longtemps, l'œuvre était commencée,
Car notre mère, Athène, est la grande offensée.

ARISTOGITON.

Oui, c'est l'heure d'agir, amis, plus de retard!
Donnez-moi le bouquet de myrte et le poignard.
Marchons! Moi, le plus vieux, j'ai mon droit, et je l'aime:
Je passe le premier et je frappe de même.

LE CHŒUR.

Jeunes gens, jeunes gens, ne tentez pas le sort!
Votre présomption vous conduit à la mort.
C'est peu que la justice, en notre époque sombre;
L'audace et la vertu céderont sous le nombre.
Vous êtes seuls debout, tout le peuple est soumis;
Vous serez submergés sous des flots d'ennemis.

Comme les blancs agneaux, du torrent qui les noie,
Des Thraces d'Hippias vous serez tous la proie.

SECOND CHŒUR.

Va ! nous sommes nombreux, la jeunesse est pour nous ;
Un signal, notre exemple, armera son courroux.
Quand nul n'espère plus, seule elle espère encore ;
Après cette nuit sombre, elle attend une aurore ;
Son regard vif et pur, que rien ne peut ternir,
Devine à l'horizon quelque grand avenir.
Et toi-même, ô vieillard, je sens ton cœur qui vibre ;
Disciple de Solon, tu veux Athènes libre ;
Tu mourras vaillamment, s'il le faut, et tu crois
Qu'un jour prochain verra le triomphe des lois.

LE CHŒUR.

Oui, nous verrions la fin des hontes où nous sommes,
Si votre ardeur brûlait chez tous les jeunes hommes ;
Mais sous leurs fronts charmants, sous leur rire vermeil,
L'âme dort d'un profond et lugubre sommeil.
Satisfaits des travaux et des amours faciles,
Ils passent à l'écart de nos luttes civiles,
Incapables de haine, et de leur ton moqueur
Raillant le saint courroux qui gonfle votre cœur.

SECOND CHŒUR.

Cesse, ô vieillard, ta longue plainte.
Va ! chez ce peuple audacieux,
La jeunesse n'est pas éteinte,
Pas plus que le soleil aux cieux.
Quand ton pâle hiver se lamente,
La sève dans nos bois fermente,
L'amour réveille les oiseaux ;
Et dans l'ombre qui s'évapore,
Les coursiers rouges de l'Aurore
Bondissent déjà sur les eaux.

Sous la neige, au fond du cratère,
Bouillonne un métal dévorant;
Les impuretés de la terre
Disparaîtront sous ce torrent;
Et ceux dont la fière sagesse,
De cette lave vengeresse
Accuse aujourd'hui la torpeur,
Devant son déluge sublime,
Fuiront tremblants de cime en cime,
Vieillard, et toi-même auras peur!

L'âme de vos fils se recueille,
Et songe, vous laissant parler;
Et, comme la fleur sous la feuille,
Se voile avant d'étinceler.
Mais laissons faire à la nature,
Et d'un océan de verdure
Sort le printemps ressuscité.
Il suffit, pour que tout renaisse,
Que ton œil de flamme, ô jeunesse!
Lance un éclair dans la cité.

PREMIER CHŒUR.

Après ce calme impur, l'orage m'inquiète.
Je hais ces coups subits, ces sauvages réveils,
Dont la fureur succède à de lâches sommeils:
Je redoute un beau jour au prix d'une tempête.

Le navire, entamé dans la lutte des flots,
Traîne un secret danger sur la mer la plus belle.
Jamais coup de poignard ne tranche une querelle,
Et la paix ne surgit de l'ombre des complots.

J'aime que, sans fléchir dans sa haine paisible,
Sans rêver de vengeance et de sanglants exploits,
On oppose aux tyrans une âme incorruptible,
Et qu'on use leur joug au fer des vieilles lois.

SECOND CHŒUR.

Vieillard, ta prudence est glacée;
Ton front mesure sa pensée
Aux lenteurs d'un sang refroidi.]
Ne verse plus sur mon courage
La neige épaisse de ton âge,
Ta nuit lourde sur mon midi.

Rien n'allume plus dans tes veines
Le feu des amours ou des haines,
La sainte ivresse des héros.
Ton cœur, patient sous l'insulte,
Est inhabile au noble culte
Ou de Némésis ou d'Éros.

Je vénère ta longue vie;
Mais accorde à ma jeune envie
Ce combat... fût-il incertain!
Mon âge est prompt à la colère;
C'est à moi d'être téméraire;
Ainsi l'a voulu le destin.

HARMODIUS.

Amis, nous laissons fuir l'occasion propice;
Le destin nous la donne, et veut qu'on la saisisse,
Et les dieux offensés se vengeraient sur nous,
Si la victime offerte échappait à nos coups.
Sous les yeux d'Hippias, plein d'orgueil et de joie,
Écartant tout soupçon, la fête se déploie.
De ses gardes impurs un instant séparé,
Le tyran se confie au cortége sacré,
Et dans le Céramique, en dehors de la ville,
Sa voix dirige en paix cette foule tranquille.
La porte Dipylon, pour notre coup de main,

Tout près d'ici, nous ouvre un rapide chemin :
Marchons ! Allons cueillir la victoire certaine
Qui nous rend immortels et qui délivre Athènes.

SCÈNE IX

ISMÈNE, HARMODIUS, ARISTOGITON, LE CHŒUR, SECOND CHŒUR

ISMÈNE.

Frère ! en ce jour déjà si cruel pour ta sœur,
A quels pires tourments vas-tu livrer son cœur?
Sous notre toit, à peine à tes côtés rentrée,
Avais-je déposé la corbeille sacrée,
Et du voile de fête, en mon appartement,
Rejeté de mon front l'inutile ornement,
Je te croyais encor dans la chère demeure,
Et, comme je le fais chaque fois que je pleure,
Entre tes bras aimés, sous ton regard serein,
J'allais, déjà riante, oublier mon chagrin...
Tu n'es plus là ! j'apprends des serviteurs en larmes
Qu'une troupe d'amis, nombreux, cachant des armes,
Dans l'ombre t'attendait; que tu sors avec eux;
Que vous marchez sans bruit et d'un air belliqueux...
J'ai tout compris !... Le cœur sent de loin sa ruine,
Et le danger d'un frère aisément se devine.
Va ! je sais à quelle œuvre, à quelle mort tu cours !

HARMODIUS.

Je serai vrai, l'instant n'est pas aux longs discours.
Arme-toi de vertu, si le sort m'est contraire.
Oui, je vais attaquer Hippias et son frère !
Je veux — et ces amis sont là qui m'aideront —
Satisfaire ma haine et venger ton affront.

ISMÈNE.

Va ! je n'ai point de haine et ne sens plus l'offense.
Tu sais, toi qui connais mon cœur dès notre enfance,
Que nul ressentiment n'y dura tout un jour,
Frère, et qu'il ne partage avec toi que l'amour.
Que ce soit pour ta sœur, pour les lois elles-mêmes,
Ne t'en vas pas mourir, ô frère, si tu m'aimes !

HARMODIUS.

Non, je ne mourrai point, enfant, sois sans effroi !
Je combats pour Athène encor plus que pour toi.
Je vaincrai ! je le sens à mon espoir tranquille ;
Car je porte avec moi les destins de ma ville.
Je sens qu'un grand ouvrage, en ce jour glorieux,
Sera dans notre Attique accompli par les dieux,
Que la liberté sainte en aimera l'histoire ;
Et j'augure en mon cœur une illustre victore.

ISMÈNE.

Mon cœur ne me dit rien des volontés du sort ;
Mais je t'aime, et je tremble, et je pense à ta mort.

HARMODIUS.

J'accepte le trépas, s'il délivre ma ville ;
Ilion n'est tombé qu'après celui d'Achille ;
Et des dieux, pour son peuple, un homme obtient souvent
Par une belle mort, plus qu'il n'eût fait vivant.
Peut-être ils m'ont choisi pour ce rôle sublime ?

ISMÈNE.

Quel oracle a parlé, désignant la victime ?

HARMODIUS.

L'oracle intérieur qui m'ordonne d'agir.

ISMÈNE.

Tu peux lui résister sans avoir à rougir.
Ce n'est pas Dieu qui parle en toi, c'est ta colère;
Et la mort où tu cours n'aura point de salaire.
Tu t'immoles toi-même et de ta propre main.

HARMODIUS.

Qu'importe que je meure, ou ce soir, ou demain!
Sait-on, sous des tyrans, ce qui vous reste à vivre?
Mais que ma mort au moins soit un exemple à suivre!
Je puis donner mon sang, il n'appartient qu'à moi:
Ainsi l'a fait Codrus, qui fut le dernier roi.
Moi, je serai, sauvant comme lui notre Attique,
Le premier citoyen mort pour la république.

LE CHŒUR.

Oui, jeune homme, il est beau d'aller au premier rang
Combattre pour sa ville et verser tout son sang;
Mais, sans l'ordre des dieux, et par sa seule envie,
Nul homme n'a le droit d'abandonner la vie,
Et le supplice attend, près du Styx odieux,
Ceux qui veulent ainsi mourir malgré les dieux.

HARMODIUS.

Je suis soumis aux dieux d'Athène et de la Grèce;
J'ai reçu de leurs mains cette arme vengeresse;
Mon cœur m'a dit bien haut que leur ordre est venu,
Et je vais, sans terreur, affronter l'inconnu.
C'est la sainte Pallas que je sens dans mes veines;
Je reconnais sa trace à des clartés sereines.
Il faut, m'a-t-elle dit, que sa cité sans roi
Soit aujourd'hui vengée et soit libre par moi!
Du sang qui doit couler dans les Panathénées
Germeront pour nos fils de hautes destinées.
J'obéis!... O ma sœur, soyons forts tous les deux;

Rentre dans ta maison, va supplier les dieux :
Sois soumise au destin, laisse-moi mon courage;
Sèche tes yeux... les pleurs sont d'un mauvais présage.

ISMÈNE.

Qui ne pleurerait pas, quand, jaloux de mourir,
Un frère au coup fatal va lui-même s'offrir!

HARMODIUS.

S'il le faut, je mourrai, je te le dis sans feinte.

ISMÈNE.

Suis plutôt les conseils de mon amitié sainte.

HARMODIUS.

Ne me conseille pas la honte et le remord.

ISMÈNE.

Sais-tu, si je te perds, ce que j'attends du sort?
Quel n'est point mon malheur! l'esclavage, peut-être,
Va condamner ta sœur aux caprices d'un maître,
Et dégrader en moi le sang de nos aïeux.
Ah! que l'ombre du Styx couvre plutôt mes yeux!
Peut-être, à l'étranger vendue, et loin d'Athènes,
J'irai remplir l'amphore à de tristes fontaines,
Et, filant jusqu'au soir la toison des brebis,
Préparer humblement sa couche et ses habits.
L'esclave perd, dit-on, la moitié de son âme :
Ah! plus que la moitié, grands dieux! quand il est femme!
Toi mort, si je survis, crois-tu que l'oppresseur
Ne se vengera pas du frère sur la sœur,
Imaginant pour elle, en sa haine sauvage,
Le plus cruel supplice entre tous : l'esclavage?
Tel sera mon destin. O mon frère, veux-tu
Causer ma honte au prix de ta fausse vertu?

HARMODIUS.

Des jours qu'à son fuseau la Parque lui dévide,
Nul ne choisit l'or pur ou le chanvre livide.
Impuissant sur sa vie et jouet de son sort,
L'homme n'évite pas, mais peut hâter sa mort.
Pourtant les dieux sont bons et le destin est juste :
Et je demande à Zeus, à la déesse auguste,
Qu'ils écartent de toi l'opprobre et la douleur.
Chère enfant! tu n'as pas mérité le malheur.

ISMÈNE.

Ne l'inflige donc pas à ta sœur désarmée.

HARMODIUS.

Va! tu peux, si je meurs, vivre encore, être aimée :
Un époux, et des fils, et mille soins nouveaux,
Te rendront la douceur de nos jours les plus beaux.

ISMÈNE.

Nos parents ne sont plus ; Zeus même et la déesse
Ne pourraient rendre, hélas! un frère à ma tendresse.

HARMODIUS.

J'ai commencé de vivre, enfant, bien avant toi ;
Avant toi je mourrai : c'est la commune loi.

ISMÈNE.

Puissent les dieux du Styx, exauçant ma prière,
M'accorder la faveur de partir la première!

ARISTOGITON.

Ton cœur, ô noble Ismène, est trop prompt à souffrir.
Pour s'en aller combattre, on ne va pas mourir.

Nul de nous n'est encor menacé de la Parque ;
Mais son fer touche au fil d'Hippias et d'Hipparque.
Ce soir, auprès de toi, ton frère bien-aimé
Reviendra triomphant, par la foule acclamé.
Je t'en fais le serment, et ma parole est sûre :
Je veillerai sur lui, je serai son armure ;
Le fer jusqu'à son cœur n'ira qu'en me perçant,
Et tu le reverras,... fût-ce au prix de mon sang.

ISMÈNE.

Ami d'Harmodius, puisses-tu longtemps vivre !
Car si tu meurs, mon frère, hélas, voudra te suivre.
Vivez, ne tentez pas un coup trop hasardeux :
Ismène vous implore, et tremble pour tous deux.

VICTOR DE LAPRADE.

La suite prochainement.

UNE CALOMNIE RÉTROSPECTIVE

LORD ET LADY BYRON

Une accusation étrange, infamante, portée à la fois contre le grand poëte anglais du dix-neuvième siècle et contre une femme dont la vie tout entière et la mémoire ont été entourées d'estime et de respect, cause depuis deux mois la plus vive émotion dans la société et dans la presse anglaises. L'écho de la controverse ardente soulevée à ce sujet a retenti dans les deux mondes.

Et comment en serait-il autrement ? L'accusé est lord Byron, dont l'harmonieux et poétique génie compte des admirateurs sur tous les points du globe où la langue anglaise a pénétré avec les armes, le commerce et la civilisation d'un grand peuple.

L'accusateur est une Américaine d'un vrai talent, qui a fondé la célébrité et la popularité de son nom sur la plus noble base, par le plaidoyer généreux, vaillant, héroïque, qu'elle composa il y a quelques années contre l'esclavage. La forme romanesque que madame Beecher Stowe donna à son pamphlet politique en fit pénétrer l'émotion dans tous les rangs, et l'on peut dire que les larmes versées à la lecture de *la Cabane de l'oncle Tom* ont pesé de tout le poids d'une opinion publique unanime en faveur de l'émancipation des Noirs.

Le nouveau factum de la spirituelle Américaine produit à son tour beaucoup de bruit ; mais, autant madame Beecher Stowe s'était montrée l'avocat touchant et efficace d'une sainte cause, autant, avouons-le, elle est ici un imprudent et maladroit accusateur. N'a pas qui veut le talent du réquisitoire. Madame Beecher Stowe — et nous lui en savons gré — n'a point le tempérament d'un cri-

minaliste : elle défend mieux qu'elle n'attaque. Mais pourquoi a-t-elle pris ce rôle odieux d'accusateur public? Comment ses instincts de femme ne l'ont-ils pas avertie qu'en formulant sans preuves une hideuse accusation d'inceste, elle en faisait retomber toute l'impudeur sur la veuve, la mère, de qui elle déclare la tenir? Dieu nous garde de soupçonner la véracité de madame Beecher Stowe ! elle a droit à tous nos respects. Ce qu'elle imprime aujourd'hui lui a été raconté, nous n'en doutons pas ; mais en publiant, sans en avoir reçu mission de qui que ce soit, les confidences de lady Byron, elle s'est montrée la dupe d'une femme malade, dont le cerveau était hanté par des hallucinations et dont le spiritisme avait troublé le bon sens.

Nous allons essayer de résumer, pour les lecteurs du *Correspondant*, les débats de ce procès qui intéresse l'honneur de plusieurs des familles les plus respectables de l'aristocratie du Royaume-Uni[1] et la gloire d'un beau génie littéraire.

C'est dans le *Mac-Millan's Magazine* du mois de septembre dernier, que, sous ce titre : *La vraie histoire de la vie de lady Byron*, l'écrivain américain remit en question les causes souvent controversées qui amenèrent la séparation du poëte, alors l'idole de la mode, et de sa jeune épouse.

Madame Beecher Stowe y déclare que la faveur obtenue par le livre de madame de Boissy (comtesse Guiccioli) est ce qui la contraint aux révélations qu'elle va faire. Indignée d'un succès qu'elle s'exagère, — car les souvenirs de madame de Boissy ont passé sans faire grand fracas, — madame Beecher Stowe veut venger la femme légitime des calomnies dont se rend l'écho la belle Italienne qui fut, il y a quarante-huit ans, le dernier objet de l'une des passagères et nombreuses passions du jeune pair. La thèse de la marquise de Boissy n'est et ne pouvait être qu'une glorification de l'homme dont elle fut aimée ; elle accuse lady Byron d'étroitesse d'esprit, de sécheresse de cœur ; elle dit qu'elle a abandonné son mari cruellement et sans motifs. N'est-ce point là le langage que, la situation donnée, on attendait d'elle, et ces assertions peuvent-elles avoir grand crédit? Non ; mais, que madame Beecher Stowe ne se le dissimule pas, la mémoire de lady Byron est bien autrement compromise par les coupables révélations qu'on lui fait faire, qu'elle ne l'était et ne pouvait l'être par les dires d'une ancienne rivale.

Voici ce que contient en substance l'article inséré dans le *Mac-Millan's Magazine*. Nous abrégeons le récit et nous en changeons l'ordre, mais en nous servant autant que possible des expressions mêmes du narrateur, qui commence ainsi :

[1] Voici les noms des six familles que des liens de parenté intéressent d'honneur à ce débat : Leeds, Chichester, Lovelace, Conyers, Byron, Leigh.

« Tous les acteurs du drame que nous allons raconter sont morts et ont passé, nous l'espérons pour eux, dans un monde où ils doivent désirer d'expier leurs fautes par une tardive publication de la vérité. Le temps est donc venu de la dire. »

Madame Beecher Stowe explique ensuite que, dans un premier voyage en Angleterre, dont elle ne donne point la date, elle fut mise en rapport avec lady Byron, et une correspondance, nous dit-elle, s'établit entre elles. En 1856, alors que la santé de la veuve du grand poëte était extrêmement altérée, madame Beecher Stowe fit un second séjour à Londres, et c'est à ce moment que lady Byron lui fit exprimer le désir d'avoir avec elle un entretien particulier sur des sujets importants et confidentiels; elle la fit prier de venir passer une journée chez elle à la campagne, près de Londres. La dame américaine se rendit à cette invitation et passa une journée entière seule avec lady Byron. Celle-ci lui expliqua le but de l'entrevue sollicitée : l'état de sa santé était tel, que ses médecins avaient cru devoir l'avertir qu'elle n'avait plus que peu de temps à vivre, et elle se préoccupait des devoirs et des pensées qui s'offrent à l'esprit d'une personne qui approche, avec une connaissance certaine de son état, du terme de la vie. En même temps on annonçait la prochaine publication d'une édition destinée à rendre plus populaires encore les œuvres de lord Byron. Le récit de ses malheurs domestiques devait sans doute y jouer un grand rôle. Dans cette prévision, plusieurs amis de lady Byron lui avaient posé les questions suivantes : Ne devait-elle pas la vérité à la société? En gardant le silence, n'autorisait-elle pas toutes les calomnies, tous les mensonges qui avaient été et qui pouvaient encore être publiés? Avant de quitter ce monde, n'était-elle pas tenue de déclarer *toute* la vérité, quoi qu'il dût en coûter à ses sentiments?

Elle désirait donc raconter son histoire entière à une personne qui, née sur un autre sol, appartenant à un autre rang, à une autre société, était complétement étrangère aux préjugés, aux sentiments, à toutes les influences locales ou personnelles du pays où les faits s'étaient accomplis, et qui pourrait par là même lui donner un avis impartial qui la guiderait dans l'accomplissement de son devoir. « L'entrevue, ajoute mistress Beecher Stowe, avait la solennité de la mort et d'un acte testamentaire. »

Lady Byron raconta alors fort en détail ses rapports avec son mari. Elle rappela que lui-même avait écrit, dans une de ses lettres, l'impression produite sur son âme par une jeune personne qu'il rencontra un soir dans le monde, et qui le frappa par la simplicité de sa toilette ainsi qu'une expression particulière de calme et de pureté répandue sur toute sa physionomie. On lui apprit que cette jeune fille était miss Milbank, enfant unique et l'une des plus riches héritières

d'Angleterre. Poëte et accoutumé à peindre en vers ses sentiments, il composa ce ravissant portrait d'*Aurora Raby*, dans lequel chacun reconnut miss Milbank.

Nous passons quelques détails sans importance. Le mariage se conclut entre la charmante héritière et le jeune pair, que sa belle figure, son élégance et son talent poétique avaient fait l'homme le plus à la mode et le plus brillant des trois royaumes. La cérémonie était à peine accomplie et la portière de la voiture se fermait sur les jeunes époux, que lord Byron se tournant vers sa femme, lui dit : « Vous verrez que vous avez épousé un démon. »

Deux ans se passent, deux ans de lutte pendant lesquels dix exécutions pour dettes sont faites par les créanciers de lord Byron. La fortune personnelle de sa femme l'en délivre. Mais l'heure de la révélation était venue, l'heure où l'épouse outragée ne put mettre en doute l'abîme d'infamie que son mariage était destiné à cacher et dont on avait cru la rendre complice. Désespérant de l'amener à tolérer sa coupable liaison avec sa propre sœur, lord Byron en arriva, durant la dernière année, jusqu'à la haine. C'est alors que lady Byron, répondant à une amie qui lui parlait de haine sans cause, lui disait : « Ma chère, je connais des personnes qu'on hait par la seule raison qu'elles personnifient la conscience. »

Au moment des couches de sa femme, les procédés de lord Byron atteignirent le dernier degré de la brutalité. Ainsi, deux ou trois jours après la naissance de sa fille, il entra dans la chambre de l'accouchée et lui annonça la mort de sa mère, mistriss Milbank ; c'était un mensonge avec lequel il espérait la tuer. Bien peu de temps après il lui signifia, par une note écrite, qu'elle eût à quitter sa maison aussitôt qu'elle serait en état de voyager. Cet ordre s'exécuta quand l'enfant n'avait que cinq semaines. Depuis assez longtemps lady Byron voyait peu son mari. Le jour de son départ, elle passa devant la porte de la chambre qu'il habitait et s'arrêta pour caresser son épagneul favori, qui était étendu devant le seuil; elle avouait la faiblesse qui lui avait fait regretter de n'être pas cette humble créature, car il lui aurait été accordé de rester près de lui et de veiller sur lui. Elle entra dans la pièce où il était assis avec *la compagne de son péché*, et dit : « Byron, je suis venue pour vous faire mes adieux. » En même temps elle lui tendit la main. Lord Byron mit sa main derrière son dos, et, souriant d'une façon sarcastique, regarda les deux femmes présentes en disant : « Quand et où nous rencontrerons-nous encore tous les trois ? — Au ciel, répondit lady Byron, j'en ai la confiance. » Ce furent les dernières paroles qu'elle lui adressa sur cette terre.

Ici madame Beecher Stowe place la seule explication que lady By-

ron ait jamais donnée des circonstances de sa vie. Elle fut écrite après la mort de lord Byron, au moment où Th. Moore allait publier ses *Mémoires ;* il eut soin d'envoyer à la veuve la partie de son manuscrit relative au mariage et à la séparation, en lui demandant si elle avait à lui faire quelques observations sur ce récit.

Elle lui répondit :

Voici les faits. Je quittai Londres pour Kirby Mallory, résidence de mon père, le 15 janvier 1816. Lord Byron m'avait signifié par écrit, le 6 janvier, sa volonté absolue que je quittasse Londres le jour le plus rapproché où je pourrais le faire. Il eût été dangereux pour moi de m'exposer à la fatigue d'un voyage avant le 15.

La conviction que lord Byron était sous l'influence d'un trouble mental était formelle dans mon esprit bien avant mon départ. Cette conviction m'avait été en grande partie inspirée par les communications qui me furent faites par les personnes les plus intimement en rapport avec lui, et par les gens qui le servaient, lesquels avaient bien plus d'occasions que moi de l'observer pendant la dernière partie de mon séjour en ville. D'accord avec sa famille, je consultai le docteur Baillie comme ami, le 8 janvier, sur cette affection supposée. Informé des faits et du désir de lord Byron que je quittasse Londres, le docteur crut que mon absence était une expérience nécessaire, en admettant comme moi le fait d'un dérangement mental. N'ayant point été admis auprès de lord Byron, le docteur Baillie ne put énoncer un avis positif sur ce point. Il m'enjoignit, en correspondant avec lord Byron, d'éviter tout sujet qui ne serait pas doux et gai. Je quittai Londres sous cette impression, résolue à suivre les conseils du docteur. Quelle qu'eût été la conduite de lord Byron vis-à-vis de moi depuis mon mariage, le croyant atteint de folie, ce n'était pas le moment pour moi, ni pour quiconque eût été animé de quelque sentiment d'humanité, d'exprimer la moindre plainte.

Elle se tut donc ; mais elle ne le revit jamais, et, retirée chez ses parents, elle se refusa absolument à tout accommodement. S'il n'y eut point entre lord et lady Byron de séparation légale, il y en eut une de fait qui devint irrévocable. Pour madame Beecher Stowe, il ressort victorieusement de tout ce qui lui a été dit, que lady Byron ne quitta point volontairement son mari et qu'elle fut chassée par lui. On verra plus loin la réponse à ces allégations.

Poursuivons le récit de lady Byron. La réprobation de la société anglaise étonna lord Byron ; elle fut très-vive, et cependant le monde ne soupçonnait pas la coupable cause de la séparation.

C'est à cette date que se place cette adorable et si célèbre pièce :

Fare thee well, and if for ever,
Still for ever, fare thee well!

Madame Beecher Stowe reconnaît que le poëte eut même assez de tact et de bon goût pour écrire à Moore :

> La faute ni le malheur ne furent pas de mon choix, et, je le confesse au milieu des amertumes de cette cruelle affaire, je ne crois pas qu'il y ait un être meilleur, une nature plus élevée, plus tendre ou plus aimable que lady Byron. Je n'ai jamais eu et ne pouvais avoir aucun reproche à lui adresser tant qu'elle fut avec moi. S'il y a des torts, ils m'appartiennent; si je ne puis les racheter, je les subirai.

Mais il lui fallait un bouc émissaire sur lequel il pût jeter tout le blâme et tous les torts dans cette affaire; lord Byron choisit pour ce rôle une ancienne gouvernante de sa femme, madame Beaumont, et il composa le poëme satirique intitulé : *Esquisse.*

Quoique, par sa conduite et ses dilapidations, il se fût mis en quelque sorte à sa merci, lady Byron n'imposa qu'une condition à son mari en se séparant de lui : « elle exigea que sa complice ne le suivit pas hors d'Angleterre, et elle fut inflexible sur ce point. » Il existait un malheureux enfant « issu du crime et né sous la malédiction. » Lady Byron veilla sur lui avec une tendresse de mère, fut la dernière à supporter cet être qui lassait la patience de tous, et ne l'abandonna point jusqu'à sa mort. « La personne même dont les relations avaient été si désastreuses pour elle et pour son époux, éprouva dans les dernières années de sa vie la douce et salutaire influence des exhortations de lady Byron. Corrigée et ennoblie par elle, ce fut auprès d'elle qu'elle chercha et trouva sa consolation dans la maladie et dans les dernières heures qui précédèrent sa mort. »

Désormais en butte aux sarcasmes de son mari, livrée par lui au ridicule, peinte sous d'odieuses couleurs que dissimule à peine le voile transparent du nom de dona Inès dans son poëme de *Don Juan*, lady Byron garda le silence « et ne perdit pas un instant la ferme confiance que le bien triompherait enfin du mal dans le cœur de son époux. » A une amie qui lui demandait comment elle avait pu l'aimer, elle répondait : « Ma chère, il y avait de l'ange en lui. Il y en a dans chacun de nous. »

Telle est la substance de ce récit, dont nous avons adouci la crudité de langage ; il se termine par la déclaration que fait lady Byron de la conviction où elle est que lord Byron, désormais racheté et devenu un esprit bienheureux, ne considère qu'avec honte et regret son ancienne vie, et que, s'il pouvait agir et parler, il voudrait empêcher la propagation des mensonges débités sur son compte et arrêter la diffusion de ses séduisantes poésies, dans lesquelles il ne voit plus qu'une excitation à de coupables passions.

La veuve du poëte remit à madame Beecher Stowe un manuscrit qui renfermait le récit qu'elle venait de lui faire entendre. Vivement émue, l'Américaine demanda deux ou trois jours de réflexion pour se former un avis et pour l'exprimer. Elle retourna à Londres, d'où, le délai expiré, elle renvoya le manuscrit « en engageant lady Byron à ne le point publier de son vivant, mais à le laisser en mourant en des mains sûres qui pussent lui donner la publicité. Lady Byron vécut encore quatre ans après cet entretien, à la grande surprise de ses médecins (elle ne mourut qu'en 1860) ; et il ne paraît pas qu'elle ait eu de rapports subséquents avec la dame américaine qui se prévaut aujourd'hui de ses confidences pour se poser en révélateur.

L'accusation d'inceste, si nettement formulée, est appuyée par madame Beecher Stowe d'une argumentation passionnée, qui, à défaut de témoins et de preuves, cherche sa force dans les écrits du poëte et dans les sujets mêmes dont s'inspira la muse de lord Byron. Le poëte qui a pu choisir Caïn pour héros de l'un de ses drames, qui a peint l'amour d'Adah, à la fois épouse et sœur du fratricide, l'auteur de *Don Juan*, de *Parisina* et d'*Astarté* est assurément un homme capable de tout et sur lequel pèse un crime irrémissible.

Il est facile d'imaginer le scandale produit en Angleterre par une semblable publication, quand les enfants et les petits-enfants des deux personnes accusées sont vivants et jouissent de la plus juste considération dans le rang le plus élevé de la société. Malgré les contradictions dont il fourmille, le récit du *Mac-Millan's Magazine*, où les faits sont fort habilement mis en scène, fut adopté comme vrai par quelques personnes, repoussé comme une calomnie par le plus grand, nombre et vivement attaqué.

Admirateur enthousiaste du talent de lord Byron, nous n'avons pas admis un instant la vraisemblance, ni la possibilité du crime dont on l'accusait. Ne savions-nous pas que la publication de *René* avait fait articuler la même calomnie contre un autre homme de génie? Lord Byron n'a donné que trop d'éclat aux excentricités, aux bizarreries de son humeur. Fanfaron de vices, il a étalé avec cynisme les désordres de sa vie, mais le sentiment à la fois sans tache et le plus fidèle de son cœur a été son affection pour sa sœur ; d'ailleurs les instincts élevés et généreux n'étaient point éteints dans son âme, il est mort pour une noble et sainte cause, et la Providence n'accorde l'honneur d'une telle mort qu'à ceux qui méritent d'être rachetés. Néanmoins, nous attendions avec une certaine anxiété la réponse qui ne pouvait manquer d'être faite par ceux qui tenaient en leur possession les pièces de la justification.

Elle a paru, cette réponse, dans la *Quarterly Review* du mois d'oc-

tobre. Elle est écrasante et porte la conviction dans l'esprit de tous les lecteurs impartiaux. Nous l'analyserons tout à l'heure comme nous avons analysé les révélations de lady Byron, et le public jugera.

On nous permettra de rappeler auparavant, pour ceux, dans le souvenir de qui elles se seraient effacées, les circonstances de race, d'éducation et de milieu social où se développa le génie de lord Byron. Nous les puiserons en grande partie dans le remarquable travail que consacra au grand poëte, son contemporain, un des hommes les plus éminents et les plus spirituels de l'Angleterre, lord Macaulay.

Si les Anglais, pris collectivement, forment une des plus grandes nations du monde, il faut reconnaître qu'étudiés isolément, ils se montrent la plupart assez bizarres et atteints plus ou moins, à un certain degré, de manie. La famille très-noble et fort ancienne d'où Noël Byron était issu fut plus qu'aucune autre frappée de ce cachet d'étrangeté et même de folie. Celui de ses parents auquel il succéda dans la Chambre des lords, mourut pauvre, et, coupable de meurtre, ne dut qu'à l'indulgence de ses juges de ne pas expier sa fureur sur l'échafaud.

Tout fut contraste dans le caractère et la personne du jeune pair, destiné à une si grande célébrité. Doué des plus rares facultés intellectuelles, son jugement était souvent faux et malsain ; avec de la générosité, il était irascible et capricieux. Les traits de son visage étaient aussi beaux que réguliers, et la nature, en lui donnant l'élégance et le charme, l'avait fait boiteux d'un pied difforme.

Mais quels qu'eussent été les caprices de la nature à son égard, dit lord Macaulay, la mère à laquelle était dévolue la tâche de former sa raison fut plus capricieuse encore. Elle passait avec lui du paroxysme de la tendresse au paroxysme de la fureur ; tantôt elle accablait son fils de caresses, tantôt elle insultait à son infirmité. Il entra dans le monde, et le monde le traita comme l'avait traité sa mère, parfois avec amour, parfois avec cruauté, jamais avec justice. A vingt-quatre ans, admiré de tous les salons, salué par les acclamations du pays tout entier, loué par les hommes les plus applaudis, aimé des femmes les plus aimables, il eut tout ce que peuvent donner le monde et la gloire du monde ; on était même indulgent pour ses excès, on ne voulait y voir que les éclairs et les éclats de cette âme de feu qui resplendissait dans sa poésie. Il attaquait la religion, et plusieurs recueils religieux ne critiquaient ses ouvrages qu'avec une extrême douceur. Il semblait qu'on dût tout pardonner à la jeunesse, au rang et au génie.

C'est dans l'éblouissement de ces succès que lord Byron épousa miss Milbank. Au bout de moins de deux ans, ils étaien séparés.

Lord Macaulay, qui certes a dû entendre des récits fort divers des causes qui amenèrent cette séparation, se borne à dire : « Bien des pages ont été écrites sur les malheurs domestiques qui décidèrent de la vie du poëte. Cependant le public ne sait et n'a jamais su rien de positif, si ce n'est que lord Byron se querella avec lady Byron, et qu'elle refusa de vivre plus longtemps avec lui. »

La réprobation dont la société anglaise frappa dans cette circonstance celui dont elle avait fait son idole, fut non-seulement sévère, mais implacable et cruelle. Il est piquant de voir comment un homme d'un grand sens et d'une sérieuse moralité juge les *exécutions* que de temps à autre aiment à faire les salons de tous les pays.

Il n'est pas à notre avis de spectacle plus ridicule que celui du public anglais pris d'un de ses accès périodiques de moralité. En général, les enlèvements, les divorces et les querelles de famille passent presque inaperçus parmi nous. Nous lisons les histoires scandaleuses, nous en parlons un jour et nous les oublions ; mais tous les six ou sept ans notre vertu devient féroce. Nous ne pouvons plus souffrir que les lois de la morale et de la religion soient violées. Nous voulons opposer au vice une digue. Nous voulons apprendre aux libertins que le peuple anglais apprécie l'importance des liens domestiques, et, dans ce but, nous choisissons, pour l'offrir en sacrifice expiatoire, un infortuné qui n'est pas plus dépravé que cent autres dont les torts sont traités avec indulgence. S'il a des enfants, il faut les lui enlever; s'il a une carrière, il faut le forcer à l'abandonner. La classe supérieure lui tourne le dos, le peuple le siffle. Il est, à vrai dire, un souffre-douleur, un représentant des démérites d'autrui, et ses angoisses sont comptées comme le châtiment qui règle tout pour les criminels de la même catégorie. Alors nous contemplons avec une grande complaisance notre propre sévérité, et nous comparons avec orgueil le haut niveau de la moralité anglaise au relâchement des mœurs parisiennes. Notre colère est satisfaite, notre victime est perdue, elle a le cœur brisé. Et notre vertu se rendort paisiblement pour sept autres années.

La boutade est charmante, pleine de verve et aussi d'une triste vérité. On ne supposera pas que nous voulions pallier les désordres, les excès de tout genre dans lesquels se plongea l'homme auquel les les journaux, les théâtres prodiguaient à l'envi l'insulte après l'avoir déifié, et que la société mettait au ban. Le malheureux quitta son pays pour toujours. Le coup était trop rude pour ce caractère violent et faible. A l'ostracisme moral que lui infligeait l'Angleterre lord Byron ne sut opposer que la raillerie, un amer dédain et un redoublement de licence. Les œuvres qu'il composa coup sur coup pendant son séjour à Venise sont empreintes du fiel qui remplissait son âme; mais que d'éloquence, d'esprit, de verve et de pathétique il y déploya ! En même temps qu'il les publiait, il cherchait à s'é-

tourdir par la débauche ; et dans le défi qu'il jetait ainsi à la société, son esprit et son corps allaient périr, car une fièvre ardente le consumait, si la Providence n'avait ranimé cette âme en lui offrant l'occasion d'un grand dévouement.

La Grèce, que lord Byron avait visitée alors qu'elle était esclave, la Grèce dont, plus qu'aucun poëte moderne, il avait su peindre l'éternelle beauté, qui lui avait inspiré ses vers les plus touchants et les plus populaires, réveillée à son tour du sommeil de mort que le joug musulman faisait peser sur elle, combattait au nom du Christ pour son affranchissement. La passion d'être utile à une noble cause et l'espoir d'expier sa vie en mourant les armes à la main, s'empara de lord Byron : il partit pour Céphalonie après s'être entendu et mis en rapport avec Mavrocordatos, et dévoua au service des Hellènes sa fortune et sa personne. Nous avons visité, à Céphalonie, la maison que le poëte anglais y habita pendant qu'il préparait l'expédition qui devait délivrer Missolonghi. Elle garde encore le nom de maison de lord Byron, et nous croyons que nul de ceux qui s'y arrêteront n'échappera à l'émotion qui nous saisit en contemplant de sa terrasse ce paysage sévère et enchanteur à la fois, cette mer bleue sur laquelle les regards du poëte s'étaient portés en cherchant à l'horizon la plage basse de Missolonghi. Lord Macaulay, auquel nous aimons à faire des emprunts, rend à lord Byron ce témoignage « qu'il déploya au camp des Grecs un bon sens, une vigueur, un dévouement qui donnent le droit de croire que, s'il eût vécu, il se fût distingué dans la vie publique et dans le bien. Mais le malheur, les désordres, les plaisirs avaient exercé d'affreux ravages sur cette énergique organisation. La main de la mort était sur lui, il le savait, et le vœu qu'il faisait entendre était de mourir sur le champ de bataille. Ce bonheur lui fut refusé. L'anxiété, l'effort, la fatigue et l'usage des redoutables stimulants qui lui étaient devenus indispensables l'eurent bientôt vaincu. Saisi par la maladie, l'Anglais le plus célèbre du dix-neuvième siècle finit à trente-six ans sa brillante et misérable existence, sans avoir auprès de lui un seul des êtres qu'il avait aimés. »

La réponse du *Quarterly Review* aux révélations de madame Beecher Stowe émane évidemment de la famille de lord Byron ; elle s'appuie sur des témoignages écrits que cette famille pouvait seule posséder.

Le caractère et les vertus de lady Byron y sont présentés sous un jour respectable. La cause alléguée à la séparation des deux époux est l'incompatibilité entre deux natures diamétralement opposées.

Chacun des époux avait des façons de penser et des habitudes auxquelles ni l'un ni l'autre ne voulait renoncer. Chacun d'eux était accoutumé à faire

sa volonté et à suivre sa propre voie. Chacun avait le très-haut sentiment de sa valeur personnelle. Le tempérament irritable et poétique de l'époux réclamait de la douceur et de l'indulgence, et ne devait pas s'accommoder des remontrances et de la contradiction ; il était impossible qu'il s'arrangeât longtemps d'une femme raisonneuse et strictement raisonnable, qui ne pouvait tolérer ni les fantaisies, ni les inégalités d'humeur trop souvent inhérentes au génie. Il n'est pas douteux qu'il s'éleva entre eux des querelles de ménage ; mais les lettres intimes de lord Byron fournissent la preuve qu'il était fort attaché à sa femme au début de leur vie conjugale. Leur unique fille, quoiqu'elle ait vu le jour dans les amertumes, fut bien l'enfant de leur amour.

Trois semaines après la cérémonie du mariage, le 2 février 1815, lord Byron écrivait à Moore :

Depuis ma dernière lettre, je suis venu chez mon beau-père avec ma femme. Ma lune de miel est passée, je m'éveille et je me trouve marié. Ma femme et moi nous entendons jusqu'à l'admiration. Swift a dit : « Jamais homme sage ne s'est marié. » Et moi je crois que pour un fou c'est le plus délicieux des états. Je pense encore qu'on devrait se marier à terme, mais je suis très-sûr que je renouvellerais mon bail à l'expiration, dût le terme en être de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Et dans une autre lettre, du 8 mars 1815, il dit :

Nous quittons ces lieux (le château de son beau-père) demain. Nous nous arrêterons le temps nécessaire pour trouver une maison en ville chez le colonel Leigh, près de New-Market, où quelque épître de vous sera la bien venue.

Je me suis plu ici, tout en écoutant ce damné monologue que le vieux gentleman décore du nom de conversation, et que mon digne beau-père recommence tous les soirs. Néanmoins, ils ont été très-bons et hospitaliers, et j'espère qu'ils vivront beaucoup d'heureux mois. Bell (lady Byron) se porte à merveille, elle est d'une inaltérable bonne humeur et bonne grâce. Nous sommes dans toutes les horreurs des paquets et du départ ; demain, à cette même heure, je serai sans doute en voiture, le menton appuyé sur quelque malle. J'ai fait préparer une autre voiture pour la soubrette et pour tous les colifichets que nos femmes traînent après elles.

Si nous nous reportons au récit que lord Byron a fait lui-même à Moore des circonstances de la séparation, nous voyons que lady Byron quitta Londres pour aller chez ses parents, où il devait la rejoindre ; qu'ils se séparèrent de la plus affectueuse façon, et qu'elle lui écrivit de la route une lettre amicale et gaie, mais immédiatement après qu'elle fut arrivée à Kirby-Mallory, sir Ralph Milbank signifia à son gendre que lady Byron ne retournerait jamais auprès de lui.

Les bizarreries de lord Byron étaient nombreuses, et il faut passer condamnation sur ces ridicules travers, dont le plus étrange, sans doute, était l'horreur qu'il éprouvait à voir manger une femme, ce qui condamna la sienne à dîner seule, dès les premiers jours qui suivirent leur mariage. L'habitude non moins singulière qu'il avait de garder des pistolets chargés dans sa chambre à coucher, a été transformée par la légende en des coups de feu tirés dans l'appartement de sa femme. Mais à quoi servirait de s'arrêter à de frivoles reproches? C'est à faire justice de la grave accusation portée contre l'honneur de deux familles qu'il faut nous attacher, et pour cela nous extrairons de la *Quarterly Review* les documents qui concernent cette sœur aînée de lord Byron, mistress Augusta Leigh, si cruellement mise en cause.

Le comte Stanhope a autorisé la publication de la lettre qui contient son témoignage dans ce procès ; la voici :

J'ai beaucoup connu mistriss Leigh. Il y a quarante ans, hélas! j'allais très-souvent la voir au palais de Saint-James et l'entendre parler de lord Byron, ce qu'elle aimait particulièrement à faire. Cela même est une forte présomption contre ce qui est allégué, car, dans une semblable supposition, ce sujet de conversation lui aurait été certainement très-pénible, et elle l'aurait évité. Une excessive réserve, empreinte sur toute sa personne et dans ses manières, la faisait ressembler plutôt à une religieuse (*more like a nun than any thing*) ; elle n'avait jamais pu avoir la moindre prétention à la beauté. Elle me paraissait timide, impressionnable et défiante d'elle-même ; et par tout ce que j'ai vu et connu d'elle, je la tiens pour absolument incapable du crime dont madame Beecher Stowe cherche sans preuves à charger si imprudemment sa mémoire.

Lady Shelley, douairière, femme d'une grande expérience, d'un esprit pénétrant et sagace, qui a bien connu lord Byron et ses contemporains, écrit au rédacteur de la revue anglaise :

J'ai pu parfaitement connaître mistriss Leigh (Augusta), ayant passé bien des jours avec elle et le colonel Leigh pendant que mon mari chassait auprès de New-Market, quand lord Byron était chez elle et écrivait, comme elle me le disait, *le Corsaire*, à mon très-grand étonnement, car c'était une méchante petite maison pleine d'enfants mal élevés, qui sans cesse couraient en haut et en bas des escaliers et entraient dans la chambre à coucher de l'oncle, où il restait toute la matinée. Mistriss Leigh était pour Byron comme une mère, étant beaucoup plus âgée que lui et n'ayant rien de séduisant dans sa personne. Plus tard, je fis avec elle et à sa requête une visite de noces à lady Byron lorsqu'elle revint en ville, et mistriss Leigh m'exprima le désir le plus ardent que le mariage réformât son frère. Il ouvrit lui-même la porte du salon et il reçut mes félicitations d'une façon aussi sauvage que je m'y attendais, prenant son expression de démon, comme il le faisait souvent. Mais mon étonnement est sans bornes devant l'accusation présente. Scrope Davies venait souvent dîner chez moi, et m'a plus

tard beaucoup parlé de lord Byron, en me donnant des détails sur sa vie quand il habitait encore l'Angleterre, et je n'ai pas le souvenir de la plus légère allusion à cette liaison contre nature et improbable quand tout Londres était aux pieds de Byron. Lady A..., parente de mistriss Leigh, me disait que le souvenir que je gardais de cette dernière était parfaitement exact. C'était, ajoutait-elle, une épouse tendre et la mère dévouée de sept enfants. Son mari l'aimait extrêmement, et avait d'elle la plus haute opinion. Elle avait dû se marier en 1807, quand Byron était tout à fait un enfant. Elle n'avait aucun goût pour la poésie ; dans les dernières années, elle éprouva de grands chagrins. Son excellente et unique fille survivante lui prodigua les plus tendres soins dans sa dernière maladie. Il m'est impossible de comprendre comment il a pu se rencontrer quelqu'un d'assez méchant pour écrire une aussi horrible histoire sur une personne morte depuis trop longtemps pour qu'il lui reste encore des amis vivants qui la défendent.

Ces témoignages de lord Stanhope et de lady Shelley sont confirmés par tous les contemporains survivants de mistriss Leigh. Elle a laissé, en effet, l'impression la plus favorable à tous ceux qui l'ont approchée : sa vie entière, ses habitudes, ses manières lui ont attiré le respect et repoussent une odieuse calomnie. Le colonel Leigh, du fameux 10ᵉ hussards, avait longtemps servi et était de plus un homme d'une véritable distinction. Tous deux habitaient un appartement au palais de Saint-James, qui fut donné à mistriss Leigh lorsqu'elle fut attachée au service de la reine Charlotte. Mistriss Leigh est morte en 1851. Une de ses filles, qui ne l'avait jamais quittée, était auprès de son lit de mort. Cette fille et un de ses fils sont vivants ; on peut aisément deviner ce qu'ils ressentent.

Un correspondant du *Newcastle Daily Chronicle* a recueilli quelques curieux renseignements de la bouche d'une madame Minns, âgée à présent de quatre-vingt-quatre ans, mais en pleine possession de toutes ses facultés. Elle avait été femme de chambre de miss Milbank et l'avait quittée pour se marier. Au moment de l'union de son ancienne maîtresse avec lord Byron, on lui demanda de rentrer à son service, et elle y consentit. Elle raconte que le mariage eut lieu avec une autorisation spéciale dans le salon de Seaham-House. Elle accompagna les nouveaux époux à Halnaby-Hall, où ils passèrent trois semaines de lune de miel, pendant lesquelles les bizarreries de lord Byron mirent sa femme au désespoir. Cependant tout était oublié lorsqu'on revint pour six semaines à Seaham-House. Mistriss Minns dit que lady Byron ne parlait de mistriss Leigh que dans les termes de la plus profonde affection, et la désignait souvent comme sa meilleure amie.

S'il pouvait encore rester dans l'esprit des lecteurs un doute sur la complète innocence de l'inaltérable affection qui unit mistriss Leigh à son jeune, glorieux et malheureux frère, nous supposons que les

lettres suivantes, adressées par l'épouse soi-disant outragée à sa belle-sœur, le feront disparaître.

Le 16 janvier 1816, le lendemain même du jour où lady Byron avait quitté le domicile conjugal où elle ne voulait plus rentrer, elle adressait ce billet de Kirby-Mallory à mistriss Leigh, qu'elle avait laissée auprès de son mari :

Ma très-chère Augusta, ce m'est une grande consolation que vous soyez à Piccadilly.

Et le 20 janvier elle écrit encore :

Ma très-chère Augusta, je sais que vous sentez pour moi ce que je sens pour vous, et peut-être suis-je mieux comprise que je ne le pense. Vous avez été, depuis que je vous connais, mon meilleur consolateur, et vous le resterez, à moins que vous ne vous lassiez de ce rôle, ce qui pourrait bien arriver.

Le 25 janvier, après sans doute que sir Ralph Milbank a déclaré que sa fille ne retournera jamais chez lord Byron :

Ma très-chère Augusta, suis-je encore votre sœur ? Je dois renoncer à mes droits à ce titre, mais je ne puis croire que cela produise aucune différence dans l'affection que j'ai constamment trouvée en vous.

Lord Byron, ayant fait écrire par sa sœur pour savoir si sa femme donnait son consentement à la séparation que lui notifiaient ses parents, lady Byron répond en ces termes à mistriss Leigh :

Kirby-Mallory, 3 février 1816.

Ma très-chère Augusta, votre frère vous a priée de me demander si mon père a agi avec mon consentement en proposant une séparation. Oui.

On ne peut pas supposer, dans ma malheureuse et présente situation, que je sois capable d'établir d'une manière détaillée les raisons qui non-seulement justifient cette mesure, mais me forcent à la prendre ; et ce ne sera jamais mon désir d'énumérer sans nécessité les outrages dont, quelle que soit leur gravité, je ne conserve aucun ressentiment. Je rappellerai seulement à lord Byron son aversion insurmontable et avouée pour l'état du mariage ; le désir et la détermination qu'il a exprimés, dès les premiers temps de notre union, de s'affranchir de cette chaîne qu'il trouvait tout à fait insupportable, bien qu'il reconnût avec candeur que, de mon côté, aucun des procédés de devoir ou d'affection n'avait été négligé. Il m'a trop douloureusement convaincue que tous mes efforts pour contribuer à son bonheur étaient inutiles et importuns.

Je remets cette lettre à mon père, désirant qu'elle reçoive sa sanction.

Toujours à vous bien affectueusement,

A.-J. Byron.

Le 4 février, lady Byron s'inquiète de ce que mistriss Leigh n'a point communiqué sa lettre à son mari. Qui sait ? pour laisser peut-être une porte ouverte à la réconciliation. Elle lui écrit de nouveau :

J'espère, ma chère Augusta, que sous aucun prétexte vous ne cacherez à votre frère la lettre que je vous ai envoyée hier en réponse à celle que vous m'aviez écrite d'après son désir, d'autant plus qu'une lettre que j'ai reçue de lui aujourd'hui rend plus important encore qu'il sache le contenu de celle que je vous ai adressée.

Je suis, bien en hâte et souffrante,

Votre très-affectionnée,
A.-J. Byron.

Le 14 février, nouvelle lettre, datée toujours de Kirby-Mallory.

Les douleurs présentes peuvent encore se changer en bénédictions. Ne désespérez pas absolument, ma très-chère, et accordez-moi encore assez de votre intérêt pour que je puisse vous apporter quelque consolation en partageant un chagrin que je suis très-malheureuse de causer involontairement. Plus tard vous serez de mon avis; pour le présent, vos plus amers reproches sont pardonnés; car le ciel sait que vous avez eu pour moi plus d'égards que n'en auraient eu mille autres, bien plus que n'eût mérité toute autre considération que celle de mon affection pour Byron, qui vous est si cher. Je ne dois plus rappeler ces sentiments. Adieu, et du fond du cœur, que Dieu vous bénisse.

Mistriss Leigh était restée chez son frère aussi longtemps qu'elle avait conservé l'espoir d'amener un accommodement. Au bout de trois mois, voyant qu'elle n'y pouvait réussir, elle songea à retourner chez elle. Lady Byron lui écrit à ce sujet :

Vous me trouverez déraisonnable, mais j'ai essayé deux ou trois fois, sans y parvenir, de vous parler froidement de votre départ. Laissez-moi en dire un mot en épargnant ma philosophie. Avec ce que j'attends, je ne veux et ne pourrai jamais vous demander de rester un moment de plus que vous n'êtes disposée à le faire. Ce serait bien mal reconnaître tout ce que j'ai reçu de vous. Mais en ceci du moins, je suis la vérité même, quand je dis que, dans quelque situation où je puisse me trouver, il n'est personne dont la société me soit plus chère, et qui plus que vous pût contribuer à mon bonheur. Aucune circonstance ne pourra altérer ces sentiments, et je serais affligée si vous ne les compreniez pas.

Dussiez-vous plus tard me condamner, je ne vous en aimerai pas moins. Je n'ajoute rien de plus. Soyez juge vous-même s'il vaut mieux partir ou rester. Je souhaite que vous ne vous préoccupiez que de *vous-même*, si pour la première fois de votre vie vous pouviez être assez sage pour penser à vous.

Les rapports entre lady Byron et mistriss Leigh ne furent jamais interrompus, et nous le demandons, est-ce de ce style, et avec cette reconnaissante affection, que lady Byron eût écrit à la belle-sœur dont la coupable liaison l'eût chassée du toit conjugal? On rougit d'avoir à rectifier une si odieuse calomnie.

On a voulu trouver dans les poésies de lord Byron la preuve de tous ses crimes : nous prions qu'on relise les vers en très-grand nombre, qu'il adressa à sa sœur, à ce bon ange qui veilla sur sa vie

et qui, sans parvenir à le détourner du mal, lui fit croire au bien. Se peut-il inspiration plus tendre, plus chaste, respect plus profond?

Son épître à Augusta commence ainsi :

Ma sœur! ma douce sœur! s'il existait un nom plus cher et plus pur, il t'appartiendrait. Les mers et les montagnes nous séparent, et je ne demande pas des larmes, mais la tendresse qui réponde à la mienne.

My sister, my sweet sister! if a name
Dearer and purer were, it should be thine;
Mountains and seas divide us, but I claim
No tears, but tenderness to answer mine.

Sans avoir reproduit, ce qui eût été trop long, toutes les preuves et tous les arguments fournis par la *Quarterly Review*, nous croyons avoir mis le lecteur en mesure de rendre son verdict sur le procès intenté à la mémoire de mistriss Leigh et de lord Byron.

Pour nous il ne reste rien de la calomnie. Le problème à résoudre, le mystère à expliquer, c'est ce qui a pu porter lady Byron à faire ces fabuleuses révélations. Malheureusement il n'y a qu'une explication à leur donner : le trouble de sa raison. Un orgueil inouï et une confiance absolue dans son impeccabilité personnelle, chez une femme qui, pendant vingt-huit ans avait continuellement reporté sa pensée sur les malheurs de sa jeunesse, finirent par y produire d'étranges hallucinations. Lady Byron était à ses propres yeux une victime irréprochable, et bientôt elle transforma en crimes les torts d'autrui.

On est péniblement surpris en voyant une personne dont la conduite fut non-seulement pure mais rigide, nourrir son imagination de vicieuses et honteuses images, mais si l'on ajoute l'influence énervante d'une santé détruite à l'exaltation d'un mysticisme étrange et aux folies du spiritisme, le désordre cérébral qui en résulte explique suffisamment ce fait. Madame Beeher Stowe n'aura donc réussi qu'à démontrer la folie de la femme qu'elle prétendait venger.

Au reste, l'hallucination qui inspira à lady Byron le récit qu'elle fit à l'*authoress* américaine semble n'avoir même été chez elle que passagère. En effet, lord Wentworth, son petit-fils, écrit à la *Pall Mall Gazette* avoir trouvé dans les papiers de lady Byron un manuscrit relatif à sa séparation, qui paraissait avoir été préparé pour une publication posthume. « Ce récit, de la propre main de lady Byron, dit-il, ne contient aucune accusation de la nature grave de celles qu'articule madame Beecher Stowe. » L'absence de toute indication précise des volontés de sa grand'mère au sujet de ce manuscrit a empêché lord Wentworth de le publier.

On annonce que madame Beecher Stowe va bientôt faire paraître un volume où elle essayera de justifier ses assertions. Nous doutons qu'elle parvienne maintenant à convaincre personne.

LÉON ARBAUD.

MÉLANGES

LIVRES NOUVEAUX

En littérature comme ailleurs, l'année 1870 s'annonce bien. Déjà, en effet, nous sont arrivés plusieurs ouvrages, remarquables par leur valeur et leur étendue, dont, pour ces raisons même, nous sommes forcé de renvoyer l'appréciation à un autre numéro, mais que nous tenons à signaler dès aujourd'hui comme un des bons symptômes du temps.

Le premier à tous égards et à toutes sortes de titres est celui de M. le comte Franz de Champagny, de l'Académie française, *les Césars du troisième siècle*[1], suite de cette grande histoire des empereurs romains entreprise il y a trente ans par l'auteur dans l'entrain de la jeunesse, et poursuivie depuis avec une vigueur et un éclat qui, loin de s'affaiblir par la longueur du travail, s'en sont au contraire augmentés. Cette troisième série constate, en effet, un nouveau progrès chez l'historien. Elle offre d'ailleurs un intérêt plus vif et plus dramatique que les autres. La période qu'elle embrasse est celle des suprêmes catastrophes, le règne brutal et précaire des armées et la fin de l'empire païen. C'est l'espace sanglant et confus qui va de Marc-Aurèle à Constantin, combat désespéré et décidément impuissant de Rome contre la barbarie, d'une part, et de l'autre contre le christianisme. On voit d'ici quels dramatiques tableaux se déroulent sur cette scène et quels profonds enseignements s'en dégagent. C'est ce que nous essayerons de montrer bientôt.

Ce sont aussi des révolutions d'empires, mais plus lointaines, plus obscures, plus mystérieuses, que nous raconte M. de Gobineau dans son *Histoire des Perses, d'après les auteurs orientaux et les monuments figurés*[1]. Nous avons tous appris dans notre enfance les hauts faits de Cyrus et de Darius, les orgueilleuses entreprises et les revers humiliants des Xerxès et des Artaxerxès; mais ces faits, d'ailleurs pleins d'invraisemblance, n'avaient de garants que les Grecs, écrivains d'imagination et, dans ce cas particulier, naturellement suspects, puisque les Perses étaient leurs mortels ennemis ; mais aux récits de ces maîtres conteurs s'en sont joints d'autres dans ces derniers temps; les Perses ont parlé à leur tour : leurs écri

[1] 3 vol. in-8, librairie Ambroise Bray, rue Bonaparte.
[2] 2 vol. in-8. Henri Plon, éditeur.

vains, contemporains aussi, et plus naïfs que ceux d'Athènes, sont venus déposer devant notre siècle, les uns dans des manuscrits récemment découverts, les autres dans des inscriptions restées jusqu'ici une énigme, et que la patience et la sagacité de nos savants ont fini par interpréter. De ces témoignages de source opposée et quelquefois contradictoires, est sorti le tableau neuf et piquant que trace M. de Gobineau de ces guerres médiques sur lesquelles il semblait que tout était dit, et dont nous espérons pouvoir bientôt montrer que l'on ne savait réellement pas tout.

De la Perse à la Judée il y a de toute façon peu loin, et les rapports entre ces deux pays ont été fréquents. A côté du livre de M. le comte de Gobineau se place donc, de soi, le grand et savant ouvrage de M. V. Guérin sur la Palestine, dont l'Imprimerie impériale vient de mettre au jour les trois premiers volumes[1]. C'est un travail de géographie descriptive et historique fait sur place avec le plus grand soin et dans le meilleur esprit. L'auteur, qui a fait ses preuves de savant et d'érudit dans plusieurs publications du même genre, n'a montré nulle part mieux qu'ici le talent avec lequel il sait relier le présent au passé et unir la statistique à l'histoire.

Il s'agit d'histoire encore, mais d'histoire littéraire cette fois, dans un autre ouvrage qui nous est parvenu, en manière d'étrennes, la veille même du jour de l'an, et auquel nous avons à cœur de décerner ici, en attendant l'analyse à laquelle son importance et le talent qu'il révèle lui donnent droit, une mention très-expresse. L'*Histoire de la littérature allemande*[2], tel est le titre de cet ouvrage auquel son auteur, M. Heinrich, professeur de littérature étrangère à la faculté de Lyon, travaille depuis bien des années avec une ardeur à la fois sympathique et discrète, et où il a su allier l'admiration la plus sincère à la plus loyale critique. Voilà, ce semble, et ce n'est pas tout, des prémices de bon augure.

P. Douhaire.

LA DÉPORTATION DES MORTS

LE PRÉFET DE LA SEINE ET LES CIMETIÈRES DE PARIS.

Brochure in-8, prix, 1 fr. 50. — Chez Armand Le Chevalier, éditeur.

La brochure dont nous annonçons aujourd'hui un peu tardivement la publication, est le plus récent et sans doute le dernier acte de la guerre poursuivie depuis dix ans avec une persistance infatigable à laquelle l'événement vient de donner raison, par notre ami et collaborateur, M. Victor Fournel, contre M. Haussmann. Désormais la victoire nous est acquise : nul, dans la presse, n'y a plus contribué que M. Fournel, et il aura eu l'honneur de porter le dernier coup à ce colosse aux pieds d'argile enfin dé-

[1] *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, accompagnée de cartes détaillées.

[2] 2 vol. in-8 Paris, Franck, éditeur, rue Richelieu.

moli. Nos lecteurs n'ont pas oublié les deux importants articles qu'il a publiés ici, il y a quelques mois, sous ce titre. Ces deux piquants articles reparaissent en ce moment opportun avec des modifications, des rectifications et des additions considérables qui en font, sur certains points, un ouvrage à peu près nouveau. Ce travail, dont les conclusions nous paraissent absolument irréfutables, retrouvera, nous en sommes certain, tout le succès qu'il a eu dans les pages du *Correspondant*.

On se souvient avec quel soin M. V. Fournel a étudié les diverses faces de la question, avec quelle logique pressante et irrésistible il a mis en plein jour les objections de l'ordre matériel et de l'ordre moral que soulève le plan de *déportation des morts* dans un cimetière unique, situé à six lieues de Paris, loin des vivants qui les ont aimés et qui les pleurent; avec quelle netteté enfin il a indiqué les solutions pratiques du problème. Pas un argument n'est resté debout, et nous voudrions que tous ceux qui ont pu se laisser prendre aux apologies plus ou moins spécieuses d'un projet à la fois illégal dans la façon dont il a été conduit jusqu'à présent, choquant et impossible dans son exécution, lussent avec attention ce travail définitif et concluant. Pour donner à sa démonstration le dernier degré de certitude et d'achèvement, M. V. Fournel a fait tout exprès le voyage de Londres depuis la publication de ses articles; il est allé étudier sur les lieux le système anglais, présenté par l'ex-préfet de la Seine comme le modèle et la justification du sien, et il a recueilli à ce sujet des renseignements fort curieux qui ne forment pas la partie la moins piquante de son travail, et qui renversent absolument l'argumentation préfectorale.

La publication de cette brochure n'est pas seulement dirigée contre M. Haussmann, dont elle n'aura précédé la retraite que de quelques jours; elle est dirigée contre tout un système, contre l'ensemble des traditions qui avaient fait de l'Hôtel de Ville, depuis dix-sept ans, le centre et la dernière forteresse du gouvernement personnel. En dehors des questions de personnes, elle garde toute sa valeur polémique et historique. Par l'étendue de ses recherches et la façon élevée dont il a compris le sujet, M. Fournel en a fait une œuvre d'un intérêt général, et qui exercera l'influence d'un document décisif, si jamais la discussion devait revenir au Corps législatif.

Mais les derniers événements, la déroute du pouvoir personnel et la résurrection du régime représentatif autorisent un espoir qu'on n'avait pas au moment où ce travail paraissait pour la première fois. A quoi servirait d'avoir changé les hommes, si les traditions restaient les mêmes? Il n'en sera pas et il n'en peut être ainsi. Le devoir du nouveau préfet de la Seine, qui aura beaucoup à réparer et beaucoup à faire oublier, sera de renoncer définitivement à des habitudes comme à des projets également condamnés par l'opinion, par les usages consacrés et par le bon sens.

Louis Joubert.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 8 janvier 1870.

Est-ce une révolution? Non certes, car les fonds sont à la hausse et l'esprit public à la confiance. Pas un magasin n'a songé à fermer, nulles traces de barricades dans les rues, et le *Père-Duchêne* n'a pas encore annoncé que M. Raspail ait fait son entrée aux Tuileries porté sur les épaules des émeutiers.

Est-ce un coup d'État? Pas davantage; car la Constitution ne semble pas plus violée qu'avant; les troupes n'ont pas bougé de leurs casernes; il n'y a ni vaincus, ni proscrits, ni déportés, et c'est tout au plus si quelques préfets vont être priés de s'éloigner du théâtre de leurs exploits électoraux.

Est-ce du moins un de ces coups de majorité, un de ces changements à vue comme les annales parlementaires en offrent plus d'un exemple? Impossible de le prétendre; car, en dépit des interpellations et des programmes, le Corps législatif a donné, le mois dernier, de telles preuves de docilité, qu'il s'est montré le complice plus souvent que le juge de l'administration qui vient de chuter, et qu'on a pu se demander si le vrai ministre de la majorité ne serait pas M. Rouher, plutôt que M. Forcade de la Roquette.

Que s'est-il donc passé, et comment expliquer un changement si subit et si radical? Comment le même souverain qui expulsait *manu militari*, il y a dix-sept ans, le régime parlementaire, s'est-il trouvé conduit à le rétablir? Après avoir écrit dans le préambule de la Constitution que désormais il fallait à la France, non plus un ministère sorti tout d'une pièce d'un vote de la Chambre, mais des ministres dépendant isolément de la seule volonté du chef de l'État, comment la même plume impériale a-t-elle pû écrire à M. Ollivier pour lui demander de former un ministère homogène, et en rapport avec les sentiments du Corps législatif?

Il n'y a pas à s'y méprendre : ce n'est là ni oubli, ni contradiction,

ni faiblesse, c'est force majeure, c'est ce qu'il nous sera permis d'appeler un coup d'opinion publique.

Mais ici nouvel étonnement. Eh quoi ! on a recueilli au scrutin du printemps dernier une majorité de près de deux millions d'électeurs; on a un Corps législatif où, sur 292 membres, l'opposition n'a pu réunir, dans les circonstances décisives, au delà de 70 à 80 voix; on a le Sénat sans M. de Boissy; on a la presque unanimité dans tous les conseils électifs du pays, et on n'aurait pas l'opinion publique !

Rien n'est plus vrai, et rien n'est plus instructif à constater. Le suffrage universel est ainsi fait, qu'il ne donnera jamais absolument tort au gouvernement, quel qu'il soit, qui prendra la peine de l'interroger. C'est le mérite de l'empereur de l'avoir compris, et de n'avoir pas consenti à se laisser aveugler par le grossier mirage des majorités administratives. Dans l'état présent de nos institutions et de nos mœurs, c'est au chiffre de la minorité que doit regarder d'abord un esprit politique. Or, ce chiffre, cette fois, était vraiment formidable. S'il est vrai, comme nous n'avons cessé de le répéter, non sans péril, qu'un bulletin indépendant représente trois et quatre fois plus d'effort, plus de courage, plus d'opinion publique, en un mot, qu'un bulletin officiel, voyez quelle écrasante majorité ressort des 3 millions cinq cent mille votes qu'on a comptés dans les urnes de mai et de juin en faveur des candidats de l'opposition !

Et ce calcul, qui jusqu'à présent n'a été que celui du parti libéral, est si bien devenu celui de l'empereur, que non-seulement il l'a appliqué au corps électoral, mais à la Chambre elle-même. C'est avec nos circulaires, tant dénoncées, tant calomniées naguère par les préfets, qu'a été fait le sénatus-consulte du 8 septembre; c'est en partie avec nos députés élus malgré le gouvernement que vient d'être fait le ministère du 2 janvier. A la majorité électorale qui a bourré les bancs du centre de créatures de M. Rouher, on a répondu en juillet dernier, en sacrifiant M. Rouher à M. Forcade de la Roquette, et cinq mois après, en sacrifiant M. Forcade de la Roquette à MM. Buffet et Daru. A la majorité du Corps législatif, qui n'aurait pas même signé sans rature le programme du centre droit, on répond en lui imposant le programme du centre gauche.

Nous le répétons, c'est là de la politique, de la bonne et juste politique. Et nous ne lui rendons pas cet hommage parce qu'au vu et su de nos amis et de nos adversaires, elle a été invariablement la nôtre depuis dix-sept ans, mais parce qu'elle est devenue depuis huit jours celle du gouvernement et du pays tout entier.

Aussi bien, les noms désignés pour assumer la direction et la responsabilité de cette politique ne pourraient être mieux choisis pour inspirer toute confiance. Quand le *Correspondant* trouve réunis dans

la même combinaison M. Buffet et M. Daru, M. de Talhouët et M. Segris, il y aurait de sa part mauvaise grâce et mauvaise foi à ne pas se déclarer satisfait. Nous nous honorons de tendre la main, non pas encore au ministère, qui n'a pas eu le temps de se faire connaître, mais à plusieurs de ses membres, comme à des amis éprouvés de notre cause et à des collaborateurs de ce recueil. Soit qu'il s'agisse des intérêts religieux, si défigurés par l'esprit de secte et si menacés par l'esprit de haine, soit qu'il s'agisse de ces questions intérieures qui vont échouer d'elles-mêmes sur l'écueil révolutionnaire, si tout le dévouement et toute l'intelligence des classes éclairées ne se prodiguent pour les résoudre, nous pouvons dire que jusqu'à ce jour notre accord avec plusieurs membres du nouveau ministère a été complet.

Cette rencontre nous a paru tout à la fois assez rare et assez heureuse pour qu'on nous pardonne de ne pas résister au plaisir de la signaler.

II

Mais des noms, si dignes qu'ils soient de la confiance publique, ne sauraient suffire, ou ne suffisent que pour un jour. Il faut des actes, il faut un plan conçu d'avance, il faut un programme.

On sait que ce ne sont pas les programmes qui manquent dans la carrière parlementaire où nous rentrons. La gauche a le sien, le centre gauche a le sien, le centre droit a le sien, et l'on assure que la droite, ne voulant pas rester en arrière sur ses émules, se prépare à nous en donner un de plus. C'est là une coutume plus ou moins justifiable au point de vue d'une saine politique, mais une coutume nationale, et dont il nous coûterait trop de nous départir. Chaque parti croit nous devoir sa déclaration des droits, et se plaît à s'enfermer d'avance, homme par homme, dans quelques formules sacramentelles.

Il nous est d'ailleurs agréable de reconnaître que les derniers manifestes venus du Palais-Bourbon s'éloignent heureusement du vague philosophique de leurs devanciers, et précisent à l'anglaise les points formels sur lesquels l'entente est faite et l'action décidée. C'est ainsi que les députés de la gauche, réunis chez M. Jules Favre, ont nettement demandé une loi électorale qui mette fin à la coquinerie légale du remaniement des circonscriptions par le pouvoir exécutif, et à la formalité du serment préalable; une loi consacrant l'élection des maires, replaçant Paris et Lyon sous l'empire du droit commun, et délivrant les municipalités d'une tutelle qui les paralyse; l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII; l'abrogation de

la loi militaire et son remplacement par un système d'armement général de la nation en cas de nécessité ; le droit de déclarer la guerre remis à la volonté nationale ; la suppression du cautionnement et du timbre qui entravent l'action de la presse ; le rétablissement de la juridiction du jury en matière politique ; la liberté de l'imprimerie et de la librairie ; l'abrogation de l'article 291 du Code pénal ; la liberté d'association, et enfin la révision de la loi toute récente sur les réunions. On se rappelle surtout qu'après s'être mis d'accord sur cette nomenclature que nous n'acceptons pas dans tous ses articles, les députés de la gauche, au moment où Paris s'attristait au spectacle des folies de Belleville et d'ailleurs, terminaient leur manifeste par cette déclaration qui est un acte de courage et de vraie politique :

« On a essayé de réhabiliter la théorie du mandat impératif : on a répété que le député mandataire de ses électeurs leur restait incessamment subordonné, et qu'il devait les consulter sur ses desseins et sur ses votes.

« On a même ajouté qu'il était leur justiciable ; que, cité devant eux, il pouvait y être jugé et condamné.

« Les députés soussignés repoussent cette prétention comme fausse et dangereuse, et ne pouvant conduire, si jamais elle s'accréditait, qu'à la tyrannie des minorités. Ils sont décidés à la combattre résolûment.

Que demandait, quelques jours plus tard, la réunion dite du centre droit, qui ne comptait pas moins de 130 députés ? Elle demandait, à l'extérieur, la paix ; à l'intérieur, l'abrogation de la loi de sûreté générale ; l'interdiction du cumul pour les gros traitements ; l'étude d'un système de décentralisation, qui constitue, sur les bases les plus larges possibles, l'autonomie de la commune, du canton et du département, et, en attendant, le choix obligatoire des maires dans les conseils municipaux ; une loi déterminant le nombre et l'étendue des circonscriptions, et sauvegardant la liberté des élections ; la modification de l'article 75 en matière électorale, ou lorsqu'il s'agit d'atteinte à la liberté individuelle et de violation illégale de domicile ; le jury pour les délits de presse ; la suppression du droit de timbre sur les journaux et son remplacement partiel par un droit de poste ; la suppression du droit accordé aux préfets de désigner les journaux qui doivent recevoir les annonces judiciaires ; la liberté de l'enseignement supérieur ; l'enquête parlementaire sur les conséquences du traité de commerce ; et, enfin, la recherche de tous les moyens pratiques pour améliorer la situation morale, intellectuelle et matérielle du plus grand nombre.

Est venu ensuite le centre gauche, dont le projet de programme, déjà publié, venait d'être pris à peu près textuellement par le centre

droit, et qui se contenta de constater cet heureux accord, mais en marquant ses réserves sur deux points importants : participation obligée du Corps législatif à toute modification reconnue nécessaire de la Constitution ; *participation suffisante* des communes dans la nomination des maires. Tels sont les termes évidemment choisis pour concilier des opinions divergentes, que nous fournit le rapport de M. le marquis d'Andelarre. On voit que si sur la première question les membres du centre gauche n'ont pas voulu — et avec raison, suivant nous — aller aussi loin que la gauche, et réclamer le pouvoir constituant pour le Corps législatif seul, sur la seconde ils dépassent, timidement il est vrai, la solution proposée par le centre droit, qui laisserait au pouvoir exécutif le choix des maires, en restreignant seulement ce choix dans le conseil municipal.

C'est ainsi que, tout en restant liés entre eux par un air de famille des plus satisfaisants, ces trois programmes ne laissent pas que de rester dictincts, comme les sœurs dont parle Ovide :

. . . . . Quales decet esse sorores !

Disons tout de suite qu'au fond du manifeste de la gauche il y a, ou du moins on veut nous montrer, la république ; au fond du manifeste du centre droit, il y a la monarchie parlementaire compliquée de gouvernement personnel ; au fond des réserves du centre gauche il y a la monarchie parlementaire pure et simple, telle que la France l'a pratiquée jadis et que la Belgique, l'Autriche et l'Angleterre la pratiquent encore sous nos yeux.

C'est donc à ce dernier programme que nous nous trouvons tout naturellement ralliés, et c'est celui-là, à l'exclusion de tout autre, que nous supplions le ministère de prendre pour sien. Du jour où, le pays étant remis en possession de toutes les institutions qui font les peuples libres, on demanderait à la gauche : *Que vous faut-il de plus?* et que la gauche serait obligée de répondre : *Il nous faut de plus la république !* de ce jour, nous n'en doutons pas, la question de forme du gouvernement, la question révolutionnaire par excellence, serait résolue pour les 99 centièmes des Français. Mais si quelque chose peut fournir prétexte aux accusations inévitables d'arrière-pensée, de complots de cour, de plans machiavéliques, c'est assurément un mélange malsain entre le régime qui vient d'expirer d'inanité et celui dont nous sommes heureux d'applaudir les premiers pas.

Que les nouveaux ministres se gardent donc, comme de la peste, de toute illusion et de toute concession de ce côté ! Elles seraient mortelles pour eux d'abord, puis pour la grande cause à laquelle ils se dévouent. Le Rubicon une fois franchi, il n'y a plus à regarder derrière soi ; il faut marcher, et ne rendre grâce aux dieux qu'après

être monté au Capitole. Le programme du centre droit, que M. Duvernois, plus officiel encore comme journaliste que comme député, leur tend d'une main insidieuse, n'est en ce moment qu'une amorce. Ce qu'il contient d'excellent ne suffirait pas à faire vivre le ministère ; ce qu'il laisse voir d'incomplet suffirait à lui enlever son prestige, c'est-à-dire sa raison d'être et de durer. Un grand nombre des signataires de ce document en sont encore, vis-à-vis de la politique personnelle, aux hésitations sentimentales de Gros-René vis-à-vis de Marinette:

..... Romprons-nous, ou ne romprons-nous pas?

Or il faut rompre, et sur-le-champ, si l'on ne veut être repris. Le général Cavaignac parlait un jour à la tribune d'une *coupure* à faire dans le gouvernement de la république avant et depuis l'élection du 10 décembre; nous conseillons hautement au ministère du 2 janvier de faire une coupure — de le dire, et surtout de le montrer — entre l'empire de 1852 et l'empire de 1870.

C'est un acte de cette catégorie, que le décret qui vient de relever de ses fonctions M. Haussmann. Nulle révocation, puisque l'ancien préfet de la Seine a tenu au mot, n'avait été plus obstinément provoquée par celui qu'elle vient d'atteindre, et plus vivement désirée par la population de Paris. Il est possible, il est même à prévoir, que le nom de M. Haussmann ne soit un jour consacré par la témérité même de son œuvre, et qu'il arrive à jouir de la popularité qui n'a jamais été refusée aux grands faiseurs de ruines et de bâtisses. Comme le royaume du ciel, la renommée souffre violence. M. Haussmann, le type des préfets de l'empire, aura mis sa ressemblance sur le Paris nouveau, comme Xerxès avait fait tailler la sienne sur le mont Athos. Tout en admettant avec gratitude les embellissements réels et les destructions nécessaires, nous savons un moyen sûr de nous défendre à jamais contre ce retour malsain et déjà prévu de la faveur publique : c'est d'aller juger M. Haussmann soit sur la plateforme du Trocadéro, soit dans le carrefour du nouvel Opéra, soit surtout dans son bilan financier.

Pour le moment, on s'inquiétait moins, il est vrai, de voir remplacer ce pacha de Paris que de le voir s'en aller. Le choix de son successeur n'en était pas moins un choix politique au premier chef, et le *Correspondant* ne peut que partager l'avis de l'*Électeur libre*, qui trouve, dans son numéro d'hier, que la nomination de M. Cochin, puisque ce nom si honoré et si parisien avait été mis en avant, eût été mieux comprise que celle de M. Chevreau.

En attendant les débats qui vont marquer cette session du Corps législatif, le Sénat, impatient de la nullité de son rôle dans cette grande transformation, semble vouloir offrir au nouveau ministère

la première occasion de parler au pays. Nul doute qu'elle ne soit saisie avec empressement. Suivant nous, l'œuvre du cabinet du 2 janvier doit être d'abord de mettre à l'étude une loi électorale qui fixerait les circonscriptions et donnerait au pays une représentation en rapport, pour le nombre, avec les nouvelles prérogatives qui lui sont dévolues. On conçoit en effet que 292 députés suffisaient, et au delà, tant que la Chambre a été réduite aux attributions d'un grand conseil général. On aurait même pu, à la rigueur, se contenter d'un seul délégué par préfecture. Mais, pour une Chambre appelée à gouverner de compte à demi avec le pouvoir exécutif, ce n'est certes pas trop d'un représentant par arrondissement.

Après avoir ainsi doté le pays des moyens de faire respecter sa souveraineté, il restera au ministère deux lois à présenter, qui sont comme le complément nécessaire d'une bonne loi d'élection : nous voulons parler de la nomination des maires par les conseils municipaux, et du rappel de ce trop fameux article 75, qui constitue, au profit des fonctionnaires et au détriment des administrés, le plus injustifiable des priviléges. Sur ce dernier point, on l'a vu, gauche, centre gauche et centre droit sont d'avance liés par leurs programmes.

Si ces trois réformes capitales étaient entreprises et menées à bien avant la fin de la session, les ministres pourraient dire qu'ils n'ont pas perdu leur année, et ce serait le moment d'examiner si le Corps législatif, issu d'un système politique dépassé et d'une loi électorale remplacée, ne devrait pas aller se retremper dans le flot vivifiant d'une nouvelle élection.

Quoi qu'il arrive, le ministère ne saurait se méprendre à l'accueil empressé et confiant qu'il reçoit de toutes parts. Trois causes, suivant nous, suffisent pour l'expliquer : il représente d'abord la rentrée aux affaires de toute une nombreuse et notable catégorie d'honnêtes gens tenus rigoureusement à l'écart depuis le 2 décembre; en second et en troisième lieu, on le sait composé de vrais parlementaires, qui ne voudraient en aucun cas ni trahir la liberté, ni pactiser avec le désordre.

Honnêteté, liberté, pas de révolution! quel plus beau programme pour un gouvernement, et quel autre répond mieux aux plus intimes et aux meilleurs sentiments du pays! Nous souhaitons aux nouveaux ministres de cimenter avec cette devise leur union si menacée de tous côtés et désormais si nécessaire au bien public!

III

Nos nouvelles de Rome continuent à être satisfaisantes. Nous regrettons de ne pouvoir publier ici les nombreuses lettres qui nous

tiennent au courant des travaux et des incidents du Concile. Nos lecteurs verraient dans toutes le sentiment de tendre respect et d'invincible espérance qui n'a cessé de nous animer. Sans trahir aucune convenance, il nous sera permis de répéter que plus se multiplient les séances de l'auguste assemblée, plus se propage et se fortifie l'influence des idées de modération et d'accord avec la société civile, qu'il est si étrange d'entendre dénoncer chaque jour comme le contraire des idées catholiques. Non, certes, on ne voit pas au Vatican, comme dans nos assemblées politiques, le gouvernement d'un côté et l'opposition de l'autre ; mais il se forme sur chaque question proposée une majorité et une minorité. Jusqu'à présent la majorité seule a voulu être représentée dans les commissions. C'est son droit strict ; les violents s'en applaudissent et disent triomphalement que *le concile est fait*, parce que les plus grands noms de notre clergé de France semblent frappés d'exclusion. Quant à nous, notre jugement — si nous avions à en émettre un — serait un peu différent ; car il nous serait impossible d'approuver dans un concile ce que nous avons toujours considéré comme regrettable dans une assemblée purement humaine. Outre la supériorité du talent, qui leur assure partout une si grande force sur l'opinion, les minorités du Vatican peuvent évidemment se recommander, comme la majorité, de l'incontestable sincérité des motifs et de la sainteté reconnue des personnes. Quelles chances n'ont-elles donc pas, là plus qu'ailleurs, de devenir à leur tour majorité, pour peu que la délibération s'établisse et que toutes les raisons puissent se donner !

Or, en dépit des calomnies obstinées de la presse anticatholique, on discute à Rome, on discute non-seulement avec autorité et respect, mais avec une liberté poussée, au besoin, jusqu'aux paroles vives. C'est ainsi que les premiers articles préparés d'avance pour le concile n'ont pu échapper aux critiques des vénérables Pères. Les discours de Mgr Tizzani, vieux prélat privé de la vue, et celui de l'évêque de Grenoble, ont été en particulier très-chaudement accueillis. C'était merveille d'entendre, après vingt siècles, ressusciter l'éloquence latine dans les lieux mêmes d'où nous sont venus ses plus grands modèles!

Que nous voilà loin, Dieu merci! de ce concile en quelques séances d'acclamations qu'on avait pris soin de nous annoncer six mois à l'avance, et qui devait assimiler la plus auguste assemblée de ce siècle à notre Constituante de 1848, qui vint crier dix-sept fois : « Vive la république! » sur le perron du Palais-Bourbon!

LÉOPOLD DE GAILLARD.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HARMODIUS

TRAGÉDIE[1]

SCÈNE X.

UN CONJURÉ, HARMODIUS, ARISTOGITON, ISMÈNE, LE CHŒUR, SECOND CHŒUR.

UN CONJURÉ.

Athéniens, les dieux ont défait notre ouvrage!
La trahison veillait, trompant votre courage:
Hippias connaît tout! Vous agiriez trop tard.
Tout à l'heure, un de nous lui parlait à l'écart,
Et les yeux du tyran, dans ce colloque infâme,
De leur fauve sourire ont agité la flamme.
Autour de lui, tout prêts à repousser nos coups,
Ses Thraces furieux, cette meute de loups,
Sans doute, en ce moment, rassemblés en grand nombre,
Lui forment un rempart de leur phalange sombre.
D'autres secours, bientôt, ne lui manqueront pas:
Hipparque est, dans la ville, accouru sur mes pas;
Prompt comme un léopard, lorsqu'il flaire une proie,
Du Léocorion il traverse la voie.

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 décembre 1869, et 10 janvier 1870.

Ses amis prévenus vont nous envelopper.
Fuyons! il n'est plus temps de vaincre et de frapper;
Mais nous pouvons encor, par la porte sacrée,
Gagner quelque vaisseau sous la voile, au Pirée,
Ou nous dérober tous, étant si peu nombreux,
Remonter le Céphise entre les pins ombreux,
Franchir les monts Parnès au nord du Pentélique,
Et tous être, avant l'aube, échappés de l'Attique.

SECOND CHŒUR.

Mystérieux pouvoir, qui n'admets pas d'autels,
Trahiras-tu toujours la vertu des mortels,
O Destin! Et prenant les meilleurs pour victimes,
Porteras-tu toujours tes faveurs aux grands crimes?
Aux lois, aux saintes lois, les dieux indifférents,
Les dieux épousent-ils la cause des tyrans?
O Pallas-Athéné, sérénité suprême,
O lumière de Zeus, vas-tu pâlir toi-même,
Et, comme au noir séjour par les morts habité,
Laisser peser la nuit sur ta chère cité?
Elle attendait de toi, la ville sans rivales,
De libres citoyens, des lois pour tous égales :
Lumineuse Athéné, peupleras-tu ces murs
D'esclaves sans regards et de tyrans obscurs?

HARMODIUS.

Amis, c'est par nos mains qu'agira la déesse;
C'est à nous de l'aider à remplir sa promesse.
Nous sommes tous debout, vaillants, armés du fer;
Pourquoi désespérer aujourd'hui plus qu'hier?
Chacun de nous savait qu'il y risquait sa tête.
A défaut de victoire, une illustre défaite
Peut changer le destin et contraindre les dieux;
C'est ainsi que l'ont fait maints guerriers, nos aïeux.
Essayons le combat, notre vertu nous reste :
Aux tyrans plus qu'à nous ce jour sera funeste.

LE CHŒUR.

C'est le plus patient et non le plus hautain,
Celui qui sait plier sous le vent du destin,
Qui réfrène le mieux sa colère et son glaive,
C'est lui qu'au jour marqué le sort changeant relève.
Achille est mort; Ulysse, en de sages retards,
Ulysse a d'Ilion percé les hauts remparts.
Fuyez, ô jeunes gens, on ne pourra vous suivre :
Pour voir crouler ce joug, il vous suffit de vivre.

ARISTOGITON.

Brisons au moins ce soir le faisceau des tyrans,
Frappons ce règne au cœur par des coups différents.
Hippias, défendu par sa phalange thrace,
Demeure invulnérable à la plus ferme audace;
Mais à deux pas d'ici, courant au but fatal,
Offrant à nos poignards un combat presque égal,
Hipparque et ses amis, et sa troupe d'esclaves,
Périront avant nous, si nous sommes des braves.

LE CHŒUR.

Hippias restera, plus cruel et plus fort.

ARISTOGITON.

Que m'importe, ô vieillard, à moi qui serai mort!

HARMODIUS.

Mais, avant de mourir, nous aurons, je le jure,
Réveillé tout un peuple et vengé notre injure!

ISMÈNE.

Cède à ta sœur tremblante, écoute ces vieillards;
Tu le peux sans rougir. Pars, ô mon frère, pars!
Fuis! ne prolonge pas ta colère inutile:
Tu fais mal pour ta sœur, tu fais mal pour ta ville.

HARMODIUS.

Non! je ne saurais fuir et rompre mon dessein;
Mon cœur reste immuable et ferme dans mon sein.
Le sort autour de nous peut changer de caprice,
Nous ne changerons pas!... nous sommes la justice.
S'il était sous le ciel un amour, un devoir,
Une force des dieux qui me pût émouvoir,
Qui pût me délier et briser ma promesse,
Ce serait toi, ma sœur, et ta douce tendresse!
Mais je ne choisis pas mes destins, j'obéis!
J'écoute aveuglément la voix de mon pays.
Adieu!... Mais que ce jour soit propice ou contraire,
Retiens ceci, retiens ces derniers mots d'un frère,
Ces mots où je trouvais mon bonheur et ma loi:
Personne, ô chère enfant, ne t'aima plus que moi.

ISMÈNE.

Prouve-moi cet amour, frère, et consens à vivre.
Je suis seule en ce monde et n'ai plus qu'à te suivre.
O cher Harmodius! tous les nôtres sont morts;
La maison des aïeux est vide quand tu sors.
J'y passai dans le deuil une jeunesse amère;
Mais je retrouve en toi ma vénérable mère
Et notre père auguste; et ta mâle douceur
Me fait goûter aussi le charme d'une sœur.
En toi j'ai tous mes dieux et toute ma famille,
Mon frère! et je te rends les respects d'une fille;
Et je ne sais encor, tant cet amour est doux,
Si l'on aime autrement un généreux époux.
Ne laisse pas ta sœur, et ta fille, et ta veuve,
Subir ce triple coup et mourir sous l'épreuve;
Sois clément pour toi-même et pour notre amitié;
Si ce n'est par amour, frère! au moins par pitié!

HARMODIUS.

O saintes lois d'Athène, amour de la patrie!

O larmes de ma sœur, de mon enfant chérie!
Vos contraires assauts, excitant ma vertu,
Me rendraient mon essor, si j'étais abattu!
Oui, contre les auteurs de cette horrible peine
J'ai senti redoubler mon courage et ma haine.
Leurs boucliers d'airain se rompront sous mon bras!
Oui, que je vive ou meure, Hipparque, tu mourras!
J'aurai vengé sur toi, sur ta horde servile,
Les larmes de ma sœur, la honte de ma ville.

Il tire son épée, jette les branches de myrte qui la couvraient et sort à grands pas. Aristogiton et les conjurés l'imitent et le suivent en chantant.

SECOND CHŒUR.

De ces myrtes en fleurs j'ai tiré mon poignard!
Je brave le grand nombre et la Parque incertaine;
Je combattrai! Mon cœur me dit que, tôt ou tard,
Naîtra du sang versé la liberté d'Athènes.

SCÈNE XI.

ISMÈNE, LE CHŒUR.

ISMÈNE.

Mon frère m'abandonne! et des dieux en courroux
Les sombres volontés se déchaînent sur nous.
Recevez-moi, vieillards, et, devant que je meure,
Suppliante à vos pieds, souffrez que je demeure.
La terreur obscurcit mes yeux et ma raison;
Je ne saurais marcher jusqu'à notre maison;
Quand j'y serais portée, à la faveur d'un guide,
J'y chercherais en vain un refuge : elle est vide!
Le toit de mes aïeux n'a plus de défenseur;

Le frère a refusé d'y protéger sa sœur.
Vieillard, vous êtes père et deux fois vénérable:
Gardez de tout affront la vierge misérable.

LE CHŒUR.

Reste auprès des vieillards, ils remplacent les dieux.
Ne crains pas qu'un mortel te soit injurieux;
Je t'adopte, ô ma fille, et ta cause est la mienne,
Je ferai respecter la vierge athénienne.
C'est la loi de mon âge, et son dernier bonheur,
De maintenir partout la justice et l'honneur.
Je veille à ton destin; j'ai ma force et mes armes:
J'ai la parole auguste, ainsi que toi les larmes.
Nul n'osera blesser l'aïeul qui te défend,
Et les droits du vieillard protégeront l'enfant.
Dans ses plus noirs discords, à l'abri des atteintes,
La cité gardera nos deux majestés saintes.
Mais rappelle en tes yeux leur sereine clarté;
Tâche de ressaisir ta douce volonté,
Et d'offrir au malheur, en cette heure suprême,
Un cœur soumis aux dieux et maître de lui-même.
Lorsqu'un mortel a fait pour combattre le sort
Tout ce que la sagesse inspire à l'homme fort,
Lorsqu'au grand Zeus il a prodigué ses prières,
Et ses prudents conseils aux amis téméraires,
Il doit se reposer dans un espoir pieux,
Et, n'ayant point failli, laisser agir les dieux.
C'est aux vierges surtout que sied la patience:
Le sort n'exige rien de leur douce impuissance;
Il suffit que leur cœur soit chaste et soit soumis,
Les pleurs et les soupirs lui demeurent permis.
Pleure, mais sois paisible et sans crainte, ô ma fille!
Je veillerai sur toi, je serai ta famille;
Tu vivras à l'abri de tout nouveau malheur,
Dans ce cercle d'aïeux tendres à ta douleur.

ISMÈNE.

Vieillards! entendez-vous des cris, un son terrible?
Il se passe, là-bas, quelque chose d'horrible.
Des pas lourds, des clameurs, des coups stridents et clairs,
D'effroyables soupirs, se mêlent dans les airs!

LE CHŒUR.

Hélas! j'ai reconnu des plaintes, des menaces,
Le bruit du fer sonnant sur l'airain des cuirasses.
C'est l'affreuse rumeur d'un combat meurtrier.

ISMÈNE.

Dieux! n'est-ce pas trop tard? Dois-je encor vous prier?
Voilà qu'un sombre vent, d'une haleine brûlante,
Apporte jusqu'à nous comme une odeur sanglante.

LE CHŒUR.

Que de guerriers, hélas! tombent en ce moment!

ISMÈNE.

J'entends sa voix! Quel est ce long gémissement?
Dieux, si vous méritez encor le nom de justes,
Sauvez du fer, sauvez ces jeunes flancs robustes;
Sauvez Harmodius! C'est mon frère! A lui seul
Il est ma tendre mère et mon auguste aïeul.

LE CHŒUR.

Déesse au casque d'or, à la lance élevée,
Fais que ta ville sainte, Athènes, soit sauvée!
Juge dans cette cause, et rends victorieux
Ceux qui rendront ce peuple et libre et glorieux,
Et qui, des factions écartant la démence,
Aideront à régner Thémis et la clémence.

ISMÈNE.

Citoyens et tyrans, qu'ils aient tous même sort,
Tous ceux par qui mon frère affronte ainsi la mort!
Et périssent vos lois, votre peuple lui-même,
S'ils me coûtent le sang du seul homme que j'aime!

LE CHŒUR.

Ne te rends point coupable en tes justes douleurs;
Pleure, et ne mêle pas le blasphème à tes pleurs.
Pallas veillera mieux sur cette chère tête.
On peut sortir vivant même de la défaite.
Espère! Harmodius peut-être est le vainqneur!

ISMÈNE.

Je sens un trait mortel pénétrer dans mon cœur:
Entends se rapprocher cette clameur sauvage!

LE CHŒUR.

N'en tire pas, ma fille, un plus triste présage.

ISMÈNE.

Moi qui pensais avoir — ma mère n'étant plus —
Épuisé tous les coups à mon cœur dévolus!
A combien d'autres morts m'avez-vous condamnée,
Impitoyables dieux, et pourquoi suis-je née?

LE CHŒUR.

Que de mères sans fils, de femmes sans époux,
De filles et de sœurs dont le trépas commence,
Et qui vont, comme toi, saigner des mille coups
Qu'échangent les partis dans la ville en démence!

Quel que soit le vainqueur, la tremblante équité
S'enfuit avec la paix et la miséricorde;

Chaque goutte du sang versé par la discorde
D'une âme généreuse appauvrit la cité.

Dieux cléments! unissez les deux partis contraires.
Dieux protecteurs d'Athène et fondateurs des lois,
Faites chez les mortels, pour cette seule fois,
Naître la liberté d'une guerre entre frères!

Dans le fleuve Léthé purifiez les cœurs;
Lavez de ses flots purs notre sanglante arène;
Répandez sur nous tous cette équité sereine,
Plus difficile encore aux vaincus qu'aux vainqueurs.

Voici qu'avec des cris et d'ardentes colères,
Une foule revient, le combat terminé...
Quel que soit le parti, s'il n'a point pardonné,
Il entendra de moi des paroles sévères.

SCÈNE XII.

ISMÈNE, UN CONJURÉ, LE CHŒUR, SECOND CHŒUR.

LE SECOND CHŒUR.

Il apporte et dépose sur la scène les corps d'Harmodius et d'Aristogiton.

De ces myrtes en fleurs j'ai tiré mon poignard;
J'ai bravé le grand nombre et la Parque incertaine;
J'ai combattu! Mon cœur me dit que tôt ou tard,
Naîtra du sang versé la liberté d'Athène.

Oui, cher Harmodius, oui, tu vivras encor;
Tu verras chez les dieux d'autres Panathénées;
Achille et Diomède, aux Iles-Fortunées,
Te mènent, en chantant, cueillir les pommes d'or.

J'ai porté, sous des fleurs, une arme vengeresse;
J'ai paré mon poignard d'un verdoyant feston,
Ainsi qu'Harmodius et qu'Aristogiton,
Qui tuèrent Hipparque, aidés de la déesse.

Dans les banquets joyeux que leur nom soit chanté!
Ils sont morts, éclatants de beauté, de jeunesse,
Pour rétablir des lois la sainte égalité...
Que leur nom soit chanté, que leur vertu renaisse.

ISMÈNE.

Vieillards! mon frère est mort, je vous le disais bien!
Mon cœur avait senti la blessure du sien.
O cher Harmodius, permets que je te suive:
Nul amour, nul devoir, n'ordonne que je vive!

Elle se jette sur le corps d'Harmodius et le tient embrassé

UN CONJURÉ.

Vieillard! Hipparque est mort! et voici ses vainqueurs.
Fier, et nous mesurant de ses regards moqueurs,
Méprisant notre nombre et cette arme illusoire,
Entouré de soldats, savourant sa victoire,
Le tyran s'approchait, certain qu'on aurait fui.
D'un élan imprévu nous bondissons sur lui,
Et comme un coin d'acier, fendant la frêle écorce,
Pénètre au cœur de l'arbre et s'enfonce avec force,
De ses amis troublés nous perçons le rempart:
Le noble Harmodius l'atteint de son poignard,
Et d'un fer aussi prompt l'autre héros l'achève.
Mais tous deux, à la fois, tombent frappés du glaive.
Terribles, excités par ces généreux morts,
Sur l'infâme troupeau nous redoublons d'efforts:
Le maître n'étant plus, tout fuit; le vil cortége,
Sous notre ardent courroux se fond comme la neige.
Encor un coup pareil, et, relevant ton front,
Tu seras libre, Athène, et les lois régneront!

LE CHŒUR.

Hélas ! avant ce règne auguste et pacifique,
Combien de deuils encor assombriront l'Attique?
Du sang de deux héros précieux à l'État
Vous venez de payer un stérile attentat;
Et pour longtemps voués, peut-être, aux tyrannies,
Vous avez déchaîné les noires Érynnies.
Croyez-vous qu'Hippias vous pardonne aisément,
Qu'un frère assassiné le rende plus clément?
Tremblez que la vengeance au sang ne l'habitue!
On fait des meurtriers chaque fois que l'on tue.
Toujours le sang qu'on verse est payé par du sang;
Les fureurs des partis vont toujours grandissant.
Tant que Zeus, clairvoyant, et terrible au coupable,
Habitera, là-haut, son trône inébranlable,
Cette loi régnera, frappera chaque jour,
Qui veut que l'agresseur soit victime à son tour.
Tel est le sort; tel fut l'arrêt des destinées
Sur ces races de rois au meurtre condamnées.
Maintenant que, par vous, sur la pâle cité,
Un premier meurtre étend cette fatalité,
Parmi les citoyens comment finira-t-elle,
Cette loi de vengeance et de haine mortelle?
Quel dieu, nous ramenant à des instincts plus doux,
Chassera Némésis, introduite chez nous?

ISMÈNE.

O mort, aveugle mort, pourquoi t'es-tu trompée?
Au lieu d'Harmodius, que ne m'as-tu frappée?
Il eût versé les pleurs que je verse aujourd'hui,
Mais il aurait pu vivre, et moi je meurs sans lui.

LE CHŒUR.

Montre-toi digne sœur du héros que tu pleures,
Sage Ismène, et survis à ces fatales heures;

Ne livre pas ton cœur, fait pour rester serein,
Aux noirs emportements de ces douleurs sans frein.
Ce qui nous vient des dieux, ce que veut la nature,
Il faut le recevoir, ma fille, sans murmure.

ISMÈNE.

On peut donc regretter même les mauvais jours!
Hélas! j'avais perdu mes plus saintes amours,
Les dieux m'avaient repris ma mère tant aimée;
Dans la triste maison par le deuil enfermée,
Des injustes destins maudissant le courroux,
Avec toi je pleurais, assise à tes genoux;
Entre tes chers baisers, l'orpheline ingénue
Au comble des malheurs se disait parvenue.
Te serrer dans mes bras, te baigner de mes pleurs,
Cela me semblait peu dans nos âpres douleurs!
Oh! combien aujourd'hui je regrette ces larmes!
O mon frère, avec toi qu'elles auraient de charmes!
Et sur ce corps sanglant qui n'entend plus ma voix,
Combien me semblent doux les malheurs d'autrefois!
O charme de ses yeux, de sa main fraternelle,...
Éteints et disparus dans la nuit éternelle!
Harmodius, mon frère, ô tendre gardien
A qui j'obéissais, et qui m'aimais si bien!
Toi qui savais donner à ton ingrate Ismène
Mille bonheurs qu'alors elle sentait à peine,
Sur la terre, ô mon frère, et dans le noir séjour,
Tu resteras, sans fin, mon plus ardent amour.

LE CHŒUR.

Laisse-moi t'arracher à sa triste dépouille,
Un autre étanchera le sang noir qui le souille;
Fuis ces lieux menacés d'un combat imminent.

ISMÈNE.

Vieillards, où voulez-vous que j'aille maintenant?

LE CHŒUR.

Rentre dans ta maison, je t'y conduis, ma fille.

ISMÈNE.

Je n'ai plus de maison, je n'ai plus de famille.
Les dieux, en me prenant mon dernier défenseur,
A mourir près du frère ont condamné la sœur.

LE CHŒUR.

Le dieux n'ordonnent pas qu'on attente à sa vie.

ISMÈNE.

J'attendrai que la mienne, ici, me soit ravie;
Je mourrai sur son corps, sans le quitter d'un pas:
Ceux qui l'ont égorgé ne m'épargneront pas.

LE CHŒUR.

J'honore tes vertus et cet amour si tendre.
Vierge, ton sort m'émeut, je saurai te défendre.

ISMÈNE.

Je te crois : j'éprouvai la bonté de ton cœur;
Mais du sombre Hippias resteras-tu vainqueur?
Penses-tu qu'il m'épargne et néglige de faire
L'offrande de mon sang aux mânes de son frère?
As-tu pour résister d'autres armes que moi?
La prière et les pleurs sont indignes de toi,
Et jamais, implorant un homme, un Thrace infâme,
La sœur d'Harmodius n'abaissera son âme.
Laisse-moi donc le suivre et mourir près de lui,
Ou de ma propre main, ou de la main d'autrui.

SCÈNE XIII

PALLAS-ATHÉNÉ, ISMÈNE, LE CHŒUR, SECOND CHŒUR.

PALLAS-ATHÉNÉ.

Je t'ordonne de vivre ; obéis et sois fière.
Tu peux en croire, ô vierge ! à Pallas-Athéné :
Tu verras resplendir, en un temps fortuné,
La gloire de ta ville et celle de ton frère.

O vieillards, il est bon d'exhorter les humains
A s'abstenir du fer dans les luttes civiles,
A subir quelques jours un maître dans leurs villes,
Par la crainte du sang qui tacherait leurs mains.

Mais, parfois, le poignard fait œuvre de justice :
Il est des meurtriers suscités par les dieux,
Quand, pour rompre le cours de forfaits odieux,
Le destin des cités veut qu'un homme périsse.

Selon les vieilles mœurs et le sort rigoureux,
Ton frère et son ami, tombés dans leur victoire,
Ont payé ce sang vil de leur sang généreux,
Et du meurtre expié ne gardent que la gloire.

Je les déclare purs ! Leurs actes sont les miens ;
Et je veux qu'honorés des Muses immortelles,
Leurs noms chéris, au lieu d'enfanter des querelles.
Aident à s'entr'aimer tous les bons citoyens.

C'est moi qui d'Érinnys rompant la loi funeste,
Enseignai le pardon à ses sœurs en courroux,
Devant ce tribunal, équitable entre tous,
Qui tira de leurs mains le parricide Oreste.

Or, sous un plus doux nom, par moi, depuis ce jour,
Les filles de la Nuit, abdiquant la vengeance,
Dans la ville où je règne ont choisi leur séjour,
Jurant d'y maintenir une sage clémence.

Car ces lieux me sont chers, et j'y veux des autels!
Je me plais dans l'air pur, dans la pure lumière;
J'aime cette Acropole! Et tous les immortels
Trouvent, ainsi que moi, l'Attique hospitalière.

J'obtiens de chacun d'eux, pour ma sainte cité,
Tous les plus riches dons faits à la race humaine;
Je veux qu'à l'avenir, vivant de mon domaine,
Les peuples soient nourris par sa fécondité.

Voici donc mes souhaits pour mon heureuse Athènes :
Que le souffle des vents conspire avec les flots
En faveur de ses nefs et de ses matelots,
Apportant les tributs des nations lointaines;

Que les blés et la vigne, autour des oliviers,
Germent à pleins sillons sous des soleils propices;
Que les troupeaux, orgueil des robustes bouviers,
Croissent pour ses festins et pour ses sacrifices;

Que nul souffle empesté ne brûle ses guérets,
N'y boive l'eau des puits et le lait des mamelles,
N'y tarisse le miel, la séve des forêts,
N'y dessèche les flancs des fécondes femelles;

Que les blanches brebis, paissant sur les sommets,
Enrichissent d'agneaux les campagnes prospères;
Que les venins cachés épargnent à jamais
La santé des enfants, la sagesse des pères.

Car j'aime les humains, comme un bon ardinier
Chérit les fleurs qu'il sème et les arbres qu'il plante;

e fais durer le juste et sa race vaillante;
J'abrite des vents froids le bourgeon printannier.

Éloignez-vous, fléaux qui tuez avant l'heure!
Je veux que chaque vierge et son robuste amant
Des douceurs de l'hymen jouisse longuement,
Et que la volupté féconde leur demeure.

Oui, je t'aime entre tous, ô peuple athénien!
Je bannis de tes murs la haine et la discorde;
Je veux que l'on s'entr'aide, et que le citoyen
Garde à l'étranger même une miséricorde;

Que jamais, pour venger le meurtre, un meurtrier
Ne lève plus le fer dans notre douce Athènes!
Gardez pour le Barbare et des luttes prochaines
La vigueur de vos bras et vos instincts guerriers.

Je promets des combats à votre ardeur féconde,
Digne des champs troyens et de vos grands aïeux,
Tels qu'aux temps à venir jamais le vaste monde
N'en verra d'aussi purs et d'aussi glorieux.

Vous irez! vous vaincrez, calmes, un contre mille,
D'impures nations qu'un despote conduit;
Vous verrez les flots noirs de cette immense nuit
Mourir dans ma lumière au pied de votre ville,

Autant que par le bras, vous vaincrez par le cœur,
O peuple de Pallas, ô race bien-aimée!
Par vous, des justes dieux l'esprit sera vainqueur;
Car vos combats sont ceux de la sagesse armée.

Autant que par le cœur, vous vaincrez par les lois
Ce vieux monde barbare échoué sur l'Attique.
Libres, et mêlés tous à la chose publique,
Vos citoyens obscurs triompheront des rois.

Des peuples, à son tour, ma cité sera reine :
Reine par la sagesse et tous les arts divers;
Elle fera bénir, dans l'immense univers,
Son joug fait de lumière et de beauté sereine.

Adorant sa douceur et son urbanité,
L'avenir de ses dieux lui prendra le modèle;
Tout, les lois et les arts, les mœurs, la liberté...
Les plus sages humains auront tout appris d'elle.

De cet étroit rocher, baigné d'un flot vermeil,
Jaillira sur le monde une éternelle flamme.
Dans les champs de l'azur, ce qu'est l'ardent soleil,
Athènes le sera dans les sphères de l'âme.

Si jamais s'éteignait la gloire de son nom,
Si les yeux des mortels, après chaque nuit sombre,
Cessaient de se tourner vers le haut Parthénon,...
C'est que l'esprit des dieux serait rentré dans l'ombre.

VICTOR DE LAPRADE.

ÉLISABETH SETON

ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE AUX ÉTATS-UNIS

A quelque distance de Livourne, dans un site magnifique, d'où le regard embrasse à la fois les riches plaines de la Toscane, ses rivages gracieusement ondulés, et plus loin les îles de la Meloria et de Capraja, dressant leurs côtes rocheuses au-dessus de la mer, s'élèvent l'église et le couvent de Montenero, qui, depuis longtemps, ont le privilége d'attirer un grand nombre de visiteurs et de pèlerins. Au printemps de l'année 1804, par une de ces matinées pleines de fraîcheur et de parfums, où le cœur s'ouvre à toutes les aspirations, comme la fleur à tous les rayons du soleil, la famille des deux frères Filicchi, riches banquiers de Livourne, s'était rendue au sanctuaire de Montenero. Dans cette excursion ils étaient accompagnés d'une jeune femme, Américaine d'origine, et jusque-là sincèrement attachée au culte protestant. Elle était en grand deuil, car elle venait de voir mourir à Pise un mari tendrement aimé, qui, bien que né, comme elle, à New-York, était issu de l'une de plus illustres familles de l'Écosse. Elle s'appelait Élisabeth Seton. Telle était sa reconnaissance pour les Filicchi, dont le dévouement affectueux lui avait offert un refuge dans son délaissement, une consolation dans sa douleur, qu'elle avait peine à se séparer d'eux. Aussi voulut-elle ce jour-là, par une attraction irrésistible, les suivre jusqu'à l'église où les religieux allaient célébrer l'office.

Au moment où l'officiant élevait l'hostie, un jeune Anglais, qui s'était mêlé aux assistants, s'approcha d'elle, et lui dit à voix basse d'un air ironique : « Voilà ce qu'ils appellent leur présence réelle ! » Par un mystère inexplicable de l'âme humaine, l'apostrophe inattendue de son coreligionnaire produit sur Élisabeth un effet tout con-

traire à ce qu'il supposait. Une révolution soudaine se fait en elle. «Mon âme, nous apprend-elle plus tard, se sentit frémir de douleur à cette froide apostrophe au moment où ils adoraient. Tout était silence autour de moi, profond silence et adoration: presque tous étaient prosternés. Je me reculai par un mouvement involontaire, et j'allai m'agenouiller sur le pavé, devant l'autel, pensant en secret avec larmes aux paroles de l'apôtre sur le corps et le sang du Sauveur.» A cette pensée et à d'autres souvenirs qui l'assaillent en même temps, les doutes qu'elle avait déjà conçus au sujet de ses croyances religieuses se réveillent tout à coup. Un éclair traverse son esprit. Il en dissipe les voiles et y répand des clartés qui sont comme l'aube naissante de sa foi nouvelle. Cette lumière, qui va devenir son astre conducteur, la suit au delà de l'Océan qu'elle traverse pour retourner dans sa patrie. Mais là quelles rudes épreuves l'attendent et la frappent coup sur coup? A peine arrivée, les débris d'une grande fortune lui échappent, en la laissant face à face avec la pauvreté. Bientôt ses projets de conversion font le vide autour d'elle, vide affreux pour un cœur aussi largement ouvert aux doux épanchements de la famille et de l'amitié. Elle subit tour à tour le ressentiment de ses proches, l'abandon de ses amis, les rigueurs de l'opinion et les persécutions de l'intolérance. «Un cœur moins ferme que le sien, dit l'auteur du livre qui fait l'objet de cette étude[1] eût défailli devant les obstacles; mais elle: «Je ne regarde ni en avant ni en arrière, disait-elle, je regarde en haut.» Paroles héroïques dans la bouche d'Élisabeth. Elle les disait avec simplicité; c'est à nous de les recueillir; bientôt l'histoire de sa vie nous montrera sa grandeur.»

Racontée avec un charme tout particulier dans un ouvrage qui, publié au milieu de l'année 1868, a déjà justifié son légitime succès par une nouvelle édition, la vie d'Élisabeth Seton montre, en effet, combien fut grand ce caractère de femme. Il fut grand parce que la conscience qui le dirigea, voulut toujours le bien, chercha toujours la vérité, accomplit toujours le devoir. Nature d'élite, elle s'imprégna, comme un vase précieux, de l'essence même de la doctrine évangélique. Elle en ressentit toutes les aspirations, elle en exhala tous les parfums, dans ses pensées aussi bien que dans sa correspondance et ses actes. Nourrie dès l'enfance, en sa qualité de protestante, de la lecture assidue de la Bible, à cette source sacrée elle puisa d'abord la force, l'élévation et le sentiment moral qui la distinguent; et quand, plus tard, elle se convertit à la foi de saint

[1] *Élisabeth Seton et les commencements de l'Église catholique aux États-Unis*, par madame de Barberey. Paris, 2e édit., librairie Poussielgue frères.

Augustin et de saint François de Sales, son cœur, attendri par les larmes, saisit et garda tout ce qu'il trouva de grand, de tendre et de sympathique dans le génie du catholicisme. C'est pourquoi, par une alliance assez rare, elle unit ces deux belles vertus, la douceur et la sainteté, vertus bien dignes d'une femme, et qu'il appartenait à une femme de découvrir dans l'ombre modeste où elles se cachaient, pour les mettre pleinement en lumière ! Déjà quelques auteurs américains, notamment le docteur Charles White, avaient esquissé les principaux traits de cette noble et touchante figure, longtemps inconnue parmi nous, et qui reflète les joies, les angoisses de l'épouse et de la mère, avant de refléter l'héroïque dévouement de la sœur de charité. Comprenant l'intérêt moral et historique que pouvait offrir une telle vie qui grandit au souffle de la guerre de l'Indépendance, et ensuite se trouva mêlée aux progrès du catholicisme aux États-Unis, madame de Barberey eut la bonne fortune d'être mise à même de la donner aussi complète qu'elle le désirait, grâce aux renseignements qui lui ont été obligeamment fournis par un petit-fils d'Élisabeth Seton. En outre, le fils aîné du digne Antonio Filicchi, l'ami et le guide d'Élisabeth, a communiqué à l'auteur le volumineux recueil de lettres écrites à son père par la veuve de William Seton, et conservées précieusement dans les archives de la famille.

C'est en consultant ces lettres et les autres parties de la correspondance d'Élisabeth, ainsi que le journal où elle épanchait à toute heure les plus secrètes effusions de sa pensée ; c'est aussi en interrogeant les publications les mieux accréditées sur la situation respective du protestantisme et du catholicisme dans les États de l'Union américaine, que madame de Barberey a recueilli les documents qui servent de base à son livre. Dans le mouvement catholique surtout, comme elle-même le rappelle, son admiration a été chercher les traits de dévouement, de persévérance et d'abnégation, qui, avec la forme à la fois élevée et attrayante donnée par elle à la narration, font l'éloquence et le charme de son récit. De sages retouches, une disposition plus rationnelle donnée à l'ensemble et à quelques parties de l'ouvrage ont fait disparaître, dans la seconde édition, certaines prises offertes précédemment à la critique. Elle sera cette fois, nous le croyons, d'autant plus favorable à l'auteur d'*Élisabeth Seton*, qu'elle reconnaîtra en elle de sérieuses qualités littéraires, reçues et conservées par la petite-fille du comte Rœderer comme une tradition de famille.

Pour nous, en lisant les pages émouvantes où vibrent toutes les cordes de la sensibilité humaine contenue, mais non brisée, par la puissance du sentiment religieux, nous nous sommes rappelé plus

d'un passage du *Récit d'une sœur* ou du *Journal* d'Eugénie de Guérin. Oui, une étroite parenté unit ces trois livres, disons plutôt ces trois âmes, portant toutes trois le deuil d'un être bien-aimé, et qui en le perdant ayant tout perdu, ne se consolent de la vie que par une incessante aspiration vers la mort. Ce qui attire, ce qui séduit dans ces trois physionomies de femmes, si douces et si pures à contempler, c'est qu'en se ressemblant elles conservent chacune leur caractère propre, et qu'à leur aspect on peut dire, à l'exemple du poëte latin, que l'air de famille n'exclut pas en elles une agréable diversité. Entre les deux généreuses converties abjurant, l'une la religion protestante, l'autre la religion grecque, pour devenir les filles soumises de l'Église romaine, il se rencontre particulièrement de saisissants rapports de situation et de caractère, d'impressions ressenties et de combats virilement soutenus. Mais on y trouve aussi cette différence que l'intérêt qui s'attache à la personnalité, d'ailleurs si touchante d'Alexandrine de la Ferronnays, se renferme dans le cercle d'un intérieur de famille, tandis que le drame composant la vie d'Élisabeth Seton, sortant des bornes du foyer domestique, se mêle et nous initie en même temps au mouvement de liberté religieuse qui suivit l'émancipation politique de l'Union américaine.

Quelle était, avant l'époque où ce drame intime se développa, la situation du catholicisme par rapport à l'Église protestante? Par quel enchaînement de circonstances Élisabeth Seton accomplit-elle l'acte le plus important auquel puisse se résoudre une conscience honnête, n'ayant pour mobile et pour but que la vérité? Le principe de la liberté religieuse une fois reconnu, comment par son zèle, ses exemples et les communautés qu'elle fonda, prit-elle une part active à l'apostolat catholique dans les États de l'Union? Telles sont les questions diverses que nous nous proposons d'examiner ici. Quoiqu'elles ne présentent, en apparence, qu'un intérêt rétrospectif, elles ont aussi un certain intérêt d'actualité au moment où, succédant à la plus violente des commotions intérieures, un mouvement essentiellement religieux, essentiellement pacifique, accompagne l'œuvre d'apaisement et de reconstitution que poursuit maintenant la grande nation anglo-américaine. Ajoutons qu'en dehors du point de vue historique et social, la partie purement morale de notre sujet, nous semble offrir, à elle seule, un intéressant objet d'analyse et d'étude psychologique. Nous pensons, et nos lecteurs, nous aimons à le croire, penseront avec nous, qu'étudier l'âme d'un autre, c'est étudier son âme à soi. Dans le monde des intelligences tout ne se tient-il pas, en effet, par une chaîne indissoluble, et ne peut-on pas dire que, comme les divines Muses, toutes les âmes sont sœurs?

I

L'établissement de la première colonie catholique sur la partie du territoire américain qui devint ensuite l'État du Maryland, présente dans l'histoire du dix-septième siècle un événement aussi exceptionnel que digne d'admiration : c'est la fondation de la liberté religieuse dans le nouveau monde, à l'époque même où cette liberté était partout proscrite sur l'ancien continent. En 1634, le 25 du mois de mars, jour de l'Annonciation, deux navires portant une colonie d'émigrants, composée de deux cents familles anglaises, presque toutes catholiques, abordaient sur la côte orientale de l'Amérique du Nord. Équipés aux frais et par les soins de lord Cécilius Calvert, fils aîné de Georges Calvert, premier baron de Baltimore, ces deux navires s'appelaient *l'Arche* et *la Colombe*, noms de favorable augure, car ils portaient avec eux la fortune et les destinées de la foi catholique dans les États de la future Union américaine[1]. Les colons à peine débarqués, saluent d'un long cri de joie leur nouvelle patrie. Impatients de remercier Dieu, qui les avait conduits sains et saufs dans le pays où désormais ils pourront exercer leur culte, ils dressent un autel rustique sur lequel la messe est célébrée par deux missionnaires, compagnons volontaires de leur exil. L'office achevé, ils abattent un grand arbre qu'ils façonnent grossièrement pour en faire une croix; puis, se formant en procession, ils portent le signe rédempteur jusqu'au lieu où il devait être planté. A l'instant où la croix s'éleva dans les airs, ils se prosternèrent tous, en priant et en versant des larmes de reconnaissance, car dans ce symbole de leur foi, ils ne voyaient pas seulement le gage du salut universel, mais encore celui de leur propre délivrance.

Quand ces devoirs religieux furent accomplis, Léonard Calvert, chargé par son frère aîné de diriger l'expédition, prit possession du territoire s'étendant du Potomac à la Chesapeacke, et concédé à lord Cécilius Baltimore par une charte du roi Charles Ier[2]. Cette

[1] En rappelant ici la fondation de la colonie catholique du Maryland, nous avons été naturellement conduit par le sujet et le plan donné à notre travail, à résumer, en traits rapides, les faits développés plus longuement dans la remarquable étude que *le Correspondant* a déjà publiée sous ce titre : *le Catholicisme en Amérique*. Comme nous avons puisé aux mêmes sources historiques que l'auteur de cette étude, sur plus d'un point nous nous sommes rapproché de lui, soit dans l'exposé, soit dans l'appréciation des événements.

[2] La concession du Maryland fut faite à Cécilius Calvert le 20 juin 1632, et le charte rappelle l'engagement pris antérieurement par le roi Jacques Ier de céder le

charte octroyait ce domaine comme une dépendance de la couronne, relevant du manoir royal de Windsor. Pour toute redevance, le possesseur devait donner le cinquième de l'or et de l'argent qu'on trouverait dans le pays, et envoyer chaque année, suivant l'usage féodal, deux flèches indiennes à Windsor-Castle, tant que la demande lui en serait faite. En outre, par une attention délicate, le roi exprimait la volonté expresse que le nouveau territoire serait appelé *Maryland*, du nom de sa femme Henriette-Marie de France, cette fille de Henri IV, que la révolution devait chasser de l'Angleterre, et à laquelle ses infortunes, aussi bien que l'éloquence de Bossuet, ont donné l'illustration du malheur consacré par le génie.

Elle est touchante, selon nous, cette inauguration d'une jeune colonie, célébrée sous les auspices de la religion, sur un rivage inhabité, devant les mille obstacles d'un avenir inconnu, et n'ayant pour témoins que le ciel, l'Océan et le désert ! Ce qui doit la rendre plus intéressante encore aux yeux de l'historien et du moraliste, c'est qu'elle ne fut pas une simple cérémonie faite pour parler à l'imagination et à la sensibilité. L'arbre de la croix, planté par ces pieux émigrants, mais fécondé surtout par l'esprit d'union et de charité, va devenir sur ce sol vierge l'arbre de la liberté et de la tolérance. Sous son ombre protectrice, indigènes et étrangers, enfants de la vie sauvage et de la civilisation, catholiques et réformés, proscrits de toutes les nations et de tous les cultes, trouveront un abri assuré. D'abord, par un principe de justice et pour éviter toute contestation avec les tribus indiennes du voisinage, Léonard Calvert leur acheta le terrain choisi pour former son premier établissement qui, situé près de l'embouchure du Potomac, reçut le nom de Sainte-Marie. Rassurés sur les intentions des nouveaux arrivants, les Peaux-Rouges qu'avait effrayés la vue de ces étrangers et de leurs énormes vaisseaux, ne tardèrent pas à se rapprocher d'eux. L'un des missionnaires leur ayant déclaré qu'ils ne venaient pas leur faire la guerre, mais leur enseigner la loi évangélique, les arts et les bienfaits de la civilisation, enfin, vivre fraternellement avec tous, le sachem indien répondit : « Soyez les bienvenus alors, et asseyez-vous à notre table. Nos guerriers vont chasser pour vous ; nos femmes vous prépareront

même territoire au premier lord Baltimore, engagement dont la mort de ce dernier avait empêché la réalisation. Tout en accordant au concessionnaire une véritable souveraineté, la charte du Maryland offrait cela de particulier qu'elle assurait aux émigrants une part dans la législation, stipulait qu'il ne serait établi aucune loi ni aucun impôt sans l'approbation des colons ou de leurs députés, clauses renfermant en germe les principes du système représentatif applicables à la nouvelle colonie. - Ramsay, *Révolution d'Amérique*, vol. I, p. 10.

le pain de maïs, et tout ce que nous avons nous sera commun comme entre frères. »

Fondée avec cet esprit de mansuétude, la nouvelle colonie différa donc essentiellement des autres établissements coloniaux anglais ou espagnols, qui recoururent à l'extermination des indigènes pour s'emparer violemment de leur territoire. Bien plus, par une exception non moins rare à cette époque, les émigrants catholiques placés sous l'administration de lord Cécilius Baltimore s'engagèrent à respecter parmi eux toutes les communions dissidentes. Comme garantie, le gouverneur lui-même, à son entrée en fonctions, prononçait ce serment, dont le fondateur de la colonie avait rédigé personnellement la simple et remarquable formule : « Je promets que, ni par moi ni par les autres, je ne molesterai à cause de sa religion, ni directement ni indirectement, aucune personne qui fera profession de croire en Jésus-Christ. » Fait bien digne d'être conservé dans la mémoire des hommes ! Au temps où l'intolérance religieuse et philosophique dominait encore dans la vieille Europe, mais où Descartes ouvrait, par la publication de son *Discours sur la méthode*, des horizons nouveaux à la pensée humaine, un catholique anglais donnait, lui aussi, un large essor à la plus précieuse des libertés, en fondant le premier un gouvernement sur le principe de la liberté de conscience et de l'égalité civile pour tous les chrétiens. Aussi justifie-t-il pleinement l'éloge que fait de son noble caractère l'un de nos éminents publicistes. Avec raison il nous montre lord Baltimore placé entre la Virginie, qui avait repoussé son père, et les colonies puritaines, pleines d'horreur pour un « papiste espagnolisé, » ouvrant son domaine aux puritains chassés de Virginie, comme aux anglicans et aux quakers chassés du Massachusetts[1]. Et lorsque, rivalisant de zèle avec la métropole, les colonies anglaises inscrivaient dans leurs lois des sentences de proscription contre ceux qui ne partageaient pas les croyances de la majorité, lord Baltimore, que sa foi avait contraint de s'expatrier, offrait un asile aux bannis du Massachusetts et à d'autres victimes de l'intolérance protestante en leur promettant une liberté religieuse pleine et entière. Fidèle à sa devise : *Paix à tous*, il ne cessa d'attirer et de protéger dans ses vastes domaines les persécutés de toutes les sectes que lui envoyaient et les divers États de l'Europe et les premières colonies de la Nouvelle-Angleterre. Sous l'empire d'institutions si libérales, le Maryland se couvrit bientôt d'établissements nombreux. Leur prospérité se développa d'autant plus rapidement, que des plaines fertiles, d'abondants cours d'eau, des montagnes boisées, des ports vastes et sûrs invitaient les colons

[1] Édouard Laboulaye, *Histoire des États-Unis*, t. I, p. 265.

à y fixer leur résidence. En accordant ainsi une égale assistance à tous ceux qui lui demandaient refuge et protection, lord Cécilius ne faisait, disons-le, que réaliser les généreuses conceptions de son noble père, qui avant lui avait eu la pensée de cette œuvre si méritoire, et que la mort seule avait empêché d'en poursuivre lui-même l'exécution.

Au milieu de tant d'injustices et de violences causées par l'esprit de parti, l'histoire, quel que soit le drapeau qu'elle arbore, ne peut avoir trop d'éloges ni trop d'admiration pour le fondateur de la colonie du Maryland. « Lord Baltimore, dit l'historien protestant Bancroft qui a écrit avec l'éloquence du patriotisme les glorieuses annales de l'Union américaine, lord Baltimore mérite un rang distingué parmi les législateurs les plus sages et les plus cléments de toutes les époques. Il fut le premier, dans l'histoire du monde chrétien, à chercher la tranquillité religieuse par la pratique de la justice, et non par l'exercice de la puissance ; à vouloir des institutions populaires, appuyées sur la liberté de conscience ; à faire avancer la civilisation en reconnaissant l'égalité politique de toutes les sectes chrétiennes. L'asile des papistes fut le coin de terre caché au bout du monde où, sur les rives de fleuves à peine encore explorés aujourd'hui, la douce mansuétude d'un seigneur fondait un État sur la liberté religieuse. Aussi, grâce aux institutions qu'il reçut de lui, le Maryland fit-il plus de progrès en six mois que la Virginie en plusieurs années. Son histoire est celle de la tolérance, de la bonté, de la gratitude et de la paix[1]. » Toutefois il ne suffisait pas que l'administration paternelle de lord Baltimore et de Léonard Calvert, son lieutenant, assurât à la colonie les avantages qui viennent d'être indiqués. Il fallait, pour le présent comme pour l'avenir, proclamer dans un acte public le grand principe de la liberté religieuse, en lui donnant pour bases non-seulement la paix et l'affection entre les membres d'une même société, mais encore la nécessité d'éviter à tout prix les discordes qui ailleurs avaient tant remué les consciences et fait couler tant de sang. C'est ce qui fut établi par la loi, désignée sous le nom d'*Acte concernant la religion*, que l'assemblée des députés du Maryland vota en 1649, l'année même où la révolution d'Angleterre renversait Charles Stuart et s'apprêtait à faire tomber sa tête sur l'échafaud[2]. Mais, quelque beau que fût alors l'exemple de tolérance

[1] Bancroft, *History of the United States*, t. I, c. VII.

[2] « Attendu, dit l'acte, que la force faite aux consciences en matière de religion a été souvent de dangereuse conséquence dans les pays qui en ont usé, pour assurer le plus tranquille gouvernement de cette colonie, et afin de mieux garder l'amour mutuel et l'unité parmi les habitants, aucune personne dans cette province, pourvu qu'elle professe de croire en Jésus-Christ, ne sera troublée, molestée ou in-

donné par ce modeste cénacle de législateurs catholiques, quelque admiration que leur conduite inspire à l'annaliste du Maryland, qui salue en eux les fondateurs de la liberté religieuse et les glorifie de lui avoir élevé le premier autel sur le continent américain[1], le principe sacré qu'avaient posé les Calvert devait être indignement méconnu et violé par les dissidents mêmes auxquels ils avaient tendu une main fraternelle.

Après une administration de quarante ans, lord Cécilius était mort en 1675, sans emporter nullement la crainte que son œuvre pût être sitôt détruite. Heureux, au contraire, de voir, selon l'expression de Bancroft, la colonie qu'il avait plantée dans sa jeunesse couronner ses cheveux blancs de gratitude et d'honneur, il laissait une réputation de sagesse et de modération qui perpétue son souvenir dans les fastes des États-Unis, de même que son nom y est toujours rappelé par la ville de Baltimore, devenue la capitale du Maryland. Mais le respect dû à sa mémoire ne put défendre les catholiques, ses frères, contre les persécutions dont ils allaient être les victimes. Indignons-nous, sans en être trop surpris, de ces honteuses violations du droit faites au nom et avec l'appui d'un principe sacré dont on abuse. Comme toute force mise à la disposition des hommes, la liberté devient parfois, entre leurs mains violentes, une arme à deux tranchants que retournent contre ceux-là même qui la donnent les opprimés de la veille devenus lés oppresseurs du lendemain. C'est ce que nous allons voir par les actes injustes des anglicans et des puritains envers les premiers colons du Maryland, qui avaient ouvert à toutes les sectes un terrain neutre et hospitalier où elles avaient le libre exercice de leur culte. Lord Baltimore avait à peine fermé les yeux, que l'archevêque de Cantorbéry se remuait auprès du gouvernement de la métropole pour imposer le joug de l'Église épiscopale à une colonie primitivement fondée sous la loi de la tolérance religieuse. Aux questions théologiques et aux débats sur la prédominance de tel culte sur tous les autres, se mêlèrent bientôt de vives attaques contre les droits et l'administration intérieure du nouveau lord-propriétaire. A la suite de longues discussions politiques, compliquées d'intrigues religieuses, le parti protestant, devenu le plus fort et le plus nombreux, s'empara du pouvoir, chassa les catholiques de tous les emplois, leur interdit de célébrer publiquement leurs offices et, pour empêcher les progrès du papisme, leur intima défense d'instruire la jeunesse. Ce fut en 1704 qu'un acte du parlement de

quiétée dans sa foi ou dans l'exercice de sa religion. » — Bacon's *Laws*, 1649, ch. I.

[1] Mac-Mahon, *History of Maryland*, p, 198.

Baltimore sanctionna ces mesures hostiles par les pénalités les plus sévères. Aucun évêque, aucun prêtre de l'Église romaine ne pouvait plus, sans encourir ces pénalités, dire la messe, exercer son ministère spirituel ou propager sa croyance. On alla même jusqu'à introduire dans le code de la colonie cette loi immorale, empruntée à la législation anglaise, qui, pour encourager l'apostasie, forçait le père à donner une partie de ses biens à l'enfant qui trahissait sa foi.

Tout déplorables que soient de tels excès, surtout quand on se rappelle les circonstances et les lieux où ils s'accomplirent, ils n'ont rien de nouveau dans l'histoire des partis. Qui ne sait qu'en religion, comme en politique, les sectes ne renoncent presque jamais aux principes et aux passions qui leur donnèrent naissance? Persistantes et opiniâtres, haineuses dans la défaite, vindicatives dans la victoire, elles n'abdiquent et ne désarment à la fin que devant deux puissances qui triomphent tôt ou tard en ce monde, le temps et l'opinion. Les diverses communions anglo-américaines vont nous en offrir plus d'un exemple, jusqu'au jour trop longtemps attendu où, avec la proclamation des droits de la jeune république, la liberté religieuse sera définitivement reconnue par la constitution des États-Unis. Qu'étaient, dans le principe, les colons qui peuplèrent les premiers le territoire de la Nouvelle-Angleterre ou bien s'établirent au Maryland, dont ils opprimèrent bientôt la population catholique? Des sectaires qui, fuyant les persécutions religieuses, abandonnèrent leur patrie pour trouver dans les solitudes du nouveau monde une terre libre où ils pussent librement adorer Dieu. La cause qui les avait portés à quitter tout ce qui nous attache à la terre natale, n'était donc ni la nécessité ni le désir d'accroître leur fortune ou d'améliorer leur situation, puisque la plupart avaient une existence assurée et une position honorable. Le mobile de leur conduite tendait plus haut. Exilés volontaires, ils avaient à cœur de faire triompher dans leur personne une idée et un droit. De là l'indomptable énergie, l'activité prodigieuse et l'esprit d'indépendance propres à la nation dont ils furent les ancêtres; de là aussi, chez les populations primitives, un attachement inébranlable à leurs opinions religieuses, une théologie exclusive, indiscutable, ennemie déclarée de ce qu'on appelle aujourd'hui le rationalisme et la libre pensée; de là enfin un système de lois établies sur ce principe tout théocratique que, la religion et l'État ne faisant qu'un, ne pas croire à l'un c'était attaquer l'autre, et mériter en conséquence un châtiment rigoureux. Une fois en possession du pays, ces pieux émigrants qui furent, rappelons-le, les pères des compagnons d'armes de Washington, oublièrent vite combien il est dur pour l'homme d'être violenté dans l'exercice de son culte et

jusque dans le sanctuaire de sa conscience. Eux qui avaient subi la prison et l'exil pour ne pas trahir ce qu'ils croyaient être la vérité, ils infligèrent à leur tour de cruelles représailles aux membres de toutes les sectes dissidentes, qu'ils fussent quakers, papistes ou anglicans épiscopaliens.

Singulière contradiction de la part de ces apôtres de l'indépendance religieuse, qui entre eux et les oppresseurs de leur pensée avaient cru que ce n'était pas trop de placer l'immensité de l'océan et l'immensité du désert ! A peine échappés aux sanglants édits d'Élisabeth et de Jacques I[er], ils prononcent les peines les plus sévères contre ceux qui ne partagent pas leurs croyances. Ils expulsent impitoyablement de leur société tous les non-conformistes, chassent des pasteurs avec leurs ouailles et les contraignent à fuir parmi les Indiens, où ces bannis, bien reçus par les sachems, ne tardent pas à fonder la colonie de Rhode-Island. Alors, à la voix de Roger Williams, chef de cette colonie, la liberté de conscience fut proclamée pour la seconde fois dans le nouveau monde. Comme gage de leur ferme volonté que chez eux personne ne fût tourmenté pour sa foi, et comme symbole de la charité chrétienne de laquelle seule ils attendaient le triomphe de leur doctrine, les colons prirent pour armes de l'État un faisceau de dards avec la devise : *Amor vincit omnia*[1]. Noble et sympathique devise qui suffit à donner un renom immortel au plus petit État de l'Union, en rappelant à la postérité qu'après la colonie catholique du Maryland, l'humble province de Rhode-Island fut

[1] Rappelons aussi, à l'honneur de William Penn, que ce généreux fondateur de l'État de Pensylvanie fut le troisième législateur de l'Union qui posa en principe, dans la constitution de sa colonie, la liberté de toutes les communions chrétiennes. Dieu y étant déclaré le seul seigneur et maître des consciences, cette liberté était regardée par les compagnons de Penn, non comme un acte de tolérance, mais comme un article de foi. « Afin que chacun, porte la constitution, puisse jouir de la liberté de conscience, qui est un droit naturel appartenant à tous les hommes et conforme au caractère des amis de la paix, plein pouvoir est donné à tout émigrant de suivre librement l'exercice de son culte, sans avoir à craindre aucun trouble ni empêchement. » Cet esprit de douceur, de justice et de fraternité qu'on retrouve empreint dans toutes les parties de la législation de William Penn, contribua puissamment au succès de son établissement colonial, et Philadelphie qui, en 1683, comptait seulement quatre misérables cabanes, avait fait, trois ans après, plus de progrès que New-York en un demi-siècle. C'est alors que le fondateur, heureux d'avoir mené à bonne fin sa pacifique mission, adressa, en partant pour l'Europe, ces touchants adieux aux colons de sa chère Pensylvanie : « Mon amour et ma vie sont à « vous et avec vous. Ni la mer n'éteindra ma tendresse, ni la distance ne la finira. « J'ai été avec vous, j'ai veillé sur vous, je vous ai servis avec un amour sincère et « vous m'êtes chers au delà de toute expression. Je vous bénis au nom et par le « pouvoir du Seigneur, et puisse Dieu vous bénir en vous donnant la justice, la « paix et l'abondance. — Bancroft, *History of the United States*, vol. II, p. 393.

la première à reconnaître et à inaugurer en Amérique le principe qui honore le plus la dignité de la conscience humaine.

Malheureusement, semblable à cette figure allégorique de la Prière qui, selon le père de la Mythologie grecque, marche d'un pas lent et boiteux, la Justice, bien qu'elle semble la loi naturelle de toute société, n'y pénètre aussi qu'avec une extrême lenteur, tant elle a peine à triompher des préjugés et des passions qui lui font obstacle. L'exemple donné par les colons du Maryland et de Rhode-Island ne fut donc pas suivi, tandis que le fanatisme des habitants du Massachusetts, contagieux et irrésistible comme tout ce qui est violent, trouva de nombreux imitateurs dans les divers établissements de la Nouvelle-Angleterre. Bientôt l'inquisition protestante n'eut plus rien à envier aux rigueurs déployées au Mexique et au Pérou par la farouche intolérance des conquérants espagnols. Que l'on consulte la législation civile et religieuse des colonies qui formèrent le premier noyau des États-Unis, et il sera facile de reconnaître le caractère draconien de ces codes basés sur l'union intime de l'Église et de l'État, doctrine imposant forcément à chaque citoyen l'unité absolue de croyance. Aussi les actes contre la religion y sont-ils frappés de peines toujours sévères, et quelquefois horriblement cruelles. Les cours de justice, selon les lois de New Haven, « devaient veiller à la pureté de la foi et supprimer ce qui lui était contraire, en consultant les lumières et les indications tirées de la parole de Dieu. » Dans cette même colonie, aussi bien que dans celles de Plymouth et de Hartford, travailler, voyager sans nécessité ou se récréer le dimanche, constituaient autant de délits passibles d'une amende ou de la fustigation en public. Si le coupable avait agi avec orgueil, présomption, et la tête haute, il devait être puni de mort, ou d'une peine très-grave laissée à la discrétion de la cour [1].

Appliquée sans distinction à tous les dissidents, ainsi qu'on l'a vu déjà, cette législation sauvage ne ménageait pas plus les quakers, ces amis de la paix, que les anglicans ou les catholiques romains. Ces derniers surtout étaient et devaient être, on le comprend, traités avec une rigueur excessive. « Aucun prêtre, porte la loi du Connecticut, n'est admis dans cette province ; il doit être expulsé, et s'il revient, il sera mis à mort. Le premier venu peut le saisir et l'arrê-

[1] La loi du dimanche interdisait également, ce jour-là et les jours de jeûne, de vaquer aux soins intérieurs de la maison, de faire les lits, de cuire la viande, de se couper les cheveux ou la barbe, et même de brasser la bière le samedi, dans la crainte que, venant à fermenter le lendemain, elle ne « travaillât » le jour consacré au repos du Seigneur. Enfin, par une violation aussi odieuse que ridicule des sentiments de la nature, la loi allait jusqu'à défendre aux mères d'embrasser leurs enfants le dimanche.

ter, sans un mandat préalable. » Une autre loi, promulguée en 1700 dans l'État de New-York, déclare encore que tout prêtre saisi dans les limites du territoire sera jugé comme incendiaire et perturbateur de la paix publique. Après avoir été puni d'un emprisonnement à perpétuité, il sera, en cas d'évasion, condamné à la peine capitale s'il est repris. Par cette législation qui, au delà de l'Atlantique, ouvre singulièrement le siècle de la tolérance philosophique et religieuse, les simples laïques se rattachant à l'Église romaine ne sont pas, il est vrai, poursuivis aussi rigoureusement que les ministres de leur culte ; mais ils ne jouissent d'aucun droit civil et ne sont pas même reconnus citoyens, car, pour être naturalisé, il fallait prêter un serment d'allégeance dont la formule, rédigée dans cette expresse intention, excluait implicitement la reconnaissance de l'autorité spirituelle du pape[1].

Pour justifier pareils actes d'intolérance, pareils édits de proscription, quelle était donc la loi suprême invoquée par les puritains expatriés en Amérique ? « Dans ce lieu de liberté, disaient-ils, nous ne voulons pas admettre l'idolâtrie. Ce serait violer de façon coupable le culte de Dieu. Qui n'est pas avec nous et avec nos doctrines est contre nous, et doit être traité en ennemi public. » Or, comme ces émigrants étaient moins une société politique qu'une Église implantée dans le désert, et que la religion était le roc sur lequel reposait l'État qu'ils avaient fondé, on conçoit quelles déductions inflexibles ils se croyaient en droit de tirer du principe établi par eux. A l'époque où nous sommes, cette inexorable logique poussée à outrance nous révolte sans doute, et avec juste raison. Toutefois, en condamnant un système qui a cessé de dominer aux États-Unis comme ailleurs, n'oublions pas que chez nous la tolérance n'a pas de lettres de naturalisation fort anciennes, et que la révolution des colonies anglaises d'Amérique, qui précéda la nôtre, consacra deux années avant 1789 le libre exercice de tous les cultes. Aussi n'est-ce point pour faire entendre d'inutiles et tardives récriminations contre nos frères dissidents qui habitent les États-Unis, que nous venons de rappeler des actes d'intolérance dont l'histoire ne peut, après tout, dissimuler l'incontestable réalité. En les retraçant ici dans les limites et suivant les termes indiqués par notre sujet, nous n'avons eu d'autre but que de montrer à quels excès peut conduire un principe poussé à ses conséquences les plus extrêmes et,

[1] *The Catolic church in the United States*, by Spaulding, archibishob of Baltimore. Dans ses *Miscellanea*, le même écrivain a fait connaitre le résultat de ses recherches sur la législation civile et religieuse des premières colonies de la Nouvelle-Angleterre, législation qui remplit deux volumes non cités jusqu'alors par les historiens protestants.

sous prétexte de servir la vérité, substituant le fanatisme qui persécute et condamne à la religion qui pardonne et absout.

Remarquons, en outre, si nous remontons aux origines premières de l'émancipation américaine, que le puritanisme, dont nous sommes loin de vouloir excuser d'ailleurs les doctrines excessives, poussait naturellement les esprits à l'indépendance, et qu'en conduisant à l'organisation de l'Église sur la base du suffrage universel, il devenait par cela même un levier puissant pour la liberté. Voilà pourquoi, après comme avant l'émancipation, le sentiment religieux n'a cessé d'occuper une si grande place dans la vie des populations parmi lesquelles il continue de régner en souverain, au temple et à l'école, aux réunions de charité et au foyer domestique. La religion y étant toute la philosophie, la Bible toute la morale, les sceptiques et les incroyants forment une exception très-rare dans la société des États-Unis, et ils y sont toujours fort mal vus. Parmi les Anglo-Américains, ainsi qu'on en a fait l'observation, les uns professent les dogmes chrétiens parce qu'ils y croient, les autres parce qu'ils redoutent de n'avoir pas l'air d'y croire. Aussi quoiqu'elle demeure étrangère à la politique, la religion, en réglant les mœurs publiques et privées, règle également l'État en même temps qu'elle éclaire et dirige les intelligences. C'est ce qui fait que tout est certain et arrêté dans le monde moral, alors que dans le monde politique une latitude excessive est laissée à la discussion libre des opinions les plus opposées. Par là, selon la juste remarque d'Alexis de Tocqueville, l'esprit humain n'aperçoit jamais devant lui un champ sans limite : quelle que soit son audace, il sent de temps en temps qu'il doit s'arrêter devant des barrières insurmontables. Ne soyons donc pas étonnés si des prédicateurs vont au loin, de plantation en plantation, porter la semence évangélique, si des missions sont établies pour élever des temples et organiser le culte chrétien dans les territoires à peine habités qui confinent au désert et au dernier refuge de la vie sauvage. Les diverses parties de l'Union étant solidaires les unes des autres, il faut que les nouveaux États soient religieux, afin que les autres puissent rester libres. « Le matérialisme ne leur convient nullement, ajoute à ce sujet l'auteur dont nous invoquerons encore ici le témoignage. A ceux qui voudraient y voir régner les doctrines de Spinoza et de Cabanis, on peut dire qu'ils n'ont pas été en Amérique, et qu'ils n'ont pas plus vu de peuples religieux que de peuples libres. Je les attends donc au retour [1]. »

Ainsi, pour les Américains, la religion n'est pas seulement un besoin de l'âme, une satisfaction donnée à l'irrésistible penchant qui

[1] Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, t. I, p. 226.

l'entraîne vers la connaissance des vérités éternelles. Pour eux, elle est aussi une école des devoirs et des vertus civiques, en même temps qu'un frein salutaire imposé aux excès pouvant résulter d'une indépendance sans limites. Après avoir donné aux habitants des États-Unis les institutions libres dont ils jouissent, la religion peut seule, à leurs yeux, entretenir et sauvegarder ce précieux héritage. « Un peuple sans croyances, disent-ils, est capable à la rigueur de trouver l'ordre et la paix sous un gouvernement despotique; une nation comme la nôtre périrait bien vite si elle n'était chrétienne[1]. » Mais avant qu'on en vînt à cette alliance de la religion et de la liberté, à cet accord d'une tolérance universelle et de mœurs publiques fondées sur un sentiment profondément chrétien, bien des années devaient s'écouler encore. Bien des luttes aussi devaient être soutenues contre des passions aveugles, pour que la raison, éclairée enfin par l'expérience, trouvât acceptables les principes posés par lord Baltimore au Maryland, par Robert Williams dans Rhode-Island, et par Guillaume Penn en Pensylvanie. Si, malgré les persécutions qu'il avait eu longtemps à subir, le catholicisme surtout s'était maintenu dans le premier de ces trois États, vers la fin du dernier siècle il n'y comptait plus de fidèles que dans quelques plantations, où, par intervalles, un prêtre venait dire la messe sur un autel dressé au fond d'une humble chapelle. A Baltimore même, il n'y avait plus à cette époque un seul sanctuaire consacré au culte catholique. Cette situation précaire dura jusqu'au jour où l'œuvre glorieuse de l'émancipation fut définitivement accomplie.

Les révolutions, ces orages intermittents qui fondent sur les sociétés humaines, ont pour ordinaire effet de faire germer et fleurir, sur le sol qu'elles ont couvert de ruines, des principes nouveaux, des droits jusque-là méconnus, ou comprimés dans leur légitime essor. Durant le calme qui suit ces grandes commotions politiques, le jour de la justice se lève enfin aux regards des minorités trop longtemps écrasées sous le poids d'une violente oppression. Tel fut, pour la liberté religieuse, le résultat produit par la révolution des États-Unis. Le 17 septembre 1787, le Congrès américain, assemblé à Philadelphie, offrit à l'adoption du peuple l'ensemble des lois organiques qui allaient régir l'Union. Après avoir été présentée par Washington, cette constitution fut adoptée par tous les États, et le grand principe dont nous venons de rappeler les vicis-

[1] Sous ce rapport, la presse américaine est l'expression fidèle de l'opinion publique, puisqu'elle ne cesse de soutenir et de propager les principes et la morale du christianisme, bien qu'elle s'abstienne de prendre part aux discussions de sectes. Sur deux mille journaux publiés aux États-Unis, à peine trois ou quatre osent s'attaquer à la religion, et ils n'ont de lecteurs que parmi les étrangers.

situdes historiques, fut solennellement proclamé en ces termes : « Le Congrès ne pourra établir une religion d'État, ni défendre le libre exercice d'une religion[1]. » Dès lors furent abrogées les anciennes lois pénales édictées par l'esprit d'intolérance, et comme les membres des autres communions chrétiennes, les catholiques, qui avaient été exclus de tous les États de l'Union, excepté du Maryland, purent librement exercer partout leur culte.

A propos du Congrès fédéral où la constitution fut votée, une tradition chère aux Américains rapporte que, pendant la session, Franklin avait souvent les yeux fixés sur le tableau placé derrière le siége du président, et qui représentait le soleil apparaissant dans un lointain horizon. Au milieu des craintes et des espérances qu'il ressentait tour à tour sur les futures destinées de l'Union, l'illustre vieillard avait peine à bien se rendre compte de la véritable intention de l'artiste. Mais, à la dernière séance, au moment de signer l'acte consacrant l'indépendance et les institutions de son pays, il dit à quelques-uns de ses collègues : « Souvent, pendant nos délibérations, j'ai regardé cette peinture, sans être capable de dire si l'astre s'y levait ou s'y couchait ; maintenant j'ai le bonheur de voir que c'est bien un soleil qui se lève, et non point un soleil qui s'éteint[1]. » L'ami de Washington disait vrai. Dans une patriotique intuition, il avait entrevu toutes les conséquences de l'œuvre immortelle à laquelle il venait de s'associer. Cet astre à son lever était bien le radieux symbole de la liberté, qui, des rivages des États-Unis, allait se répandre et briller sur l'un et l'autre monde.

II

Éclairée à l'avance et renfermée dans son cadre naturel par l'exposé qui précède, la vie d'Élisabeth Seton va nous montrer, sous un autre aspect et sur un autre théâtre, la suite de la lutte entre la foi protestante et la foi catholique. Ici l'intérêt du drame tantôt se concentre en un seul personnage, tantôt se répand au dehors, en nous laissant voir une âme qui a soif de la vérité aux prises avec elle-même, ou bien se débattant contre l'étreinte d'une société dont les mœurs sont moins tolérantes que la loi. Dès les premières pages, le récit de madame de Barberey exprime délicatement et nous fait par-

[1] *Amendements à la constitution des États-Unis d'Amérique*, article 1er.

[2] Madison, *Papers*, p. 162. — E. Laboulaye, *Histoire des États-Unis*, t. I, p. 18.

tager l'attachement sympathique que lui inspire celle dont elle raconte l'histoire. On trouve là des paroles émues qui touchent parce qu'elles sont sincères, et le sentiment religieux dont elles sont empreintes donne une juste idée du caractère et de la manière d'écrire de l'auteur. Expliquant pourquoi avant de parler d'Élisabeth elle parlera de la famille de son mari, des ancêtres de ses enfants, de ceux enfin auxquels elle a appartenu et qui nous intéressent à plus d'un titre, elle ajoute : « Aussi bien c'est être avec elle que de nous attarder auprès d'eux. » Nous sommes donc transportés d'abord en Écosse, où, dès les temps les plus anciens, le nom des Seton ou des Seyton, selon l'orthographe primitive, se trouve mêlé à l'histoire parfois si tragique de la patrie des Bruce et des Wallace. En 1047, un des premiers ancêtres de cette famille, aussi vaillante que fidèle, combattait sous la bannière de Malcolm Canmore, quand ce fils du malheureux Duncan, soutenu par Édouard le Confesseur, renversa du trône l'usurpateur Macbeth, dont Shakespeare a immortalisé l'ambition, le crime et le châtiment.

Plus tard, au quatorzième siècle, un Christophe Seyton épouse la sœur de Robert Bruce, et parmi les membres de cette illustre lignée on distingue encore, deux siècles après, Georges Seyton, envoyé comme ambassadeur par la régente, Marie de Lorraine, pour négocier le mariage de Marie Stuart avec le dauphin François, fils de Henri II. Quand le ciel s'assombrit sur Marie Stuart et sur ses descendants, les Seyton se montrent alors non moins fidèles pendant les jours de l'adversité qu'ils l'avaient été aux jours de la puissance. Qui ne se rappelle l'un de ces intéressants récits où le roman est parfois aussi vrai, souvent plus complet que l'histoire, et dans lequel Walter Scott raconte comment George Seyton conçut et accomplit avec les Hamilton le projet de délivrer la reine d'Écosse, prisonnière au château de Lochleven? Qui ne se rappelle aussi le caractère charmant et le beau rôle donnés par le romancier à Catherine, fille de lord Seyton, si attachée à la personne comme aux intérêts de son infortunée souveraine? Le dévouement à la cause des vaincus devait être héréditaire dans cette noble race. Après la révolution de 1688 et le triomphe de la maison d'Orange, un autre Seyton, marquis de Dumferline, fut dépouillé de ses domaines, privé de ses titres pour avoir suivi en France le roi Jacques II, et comme le prince dont il voulut partager la mauvaise fortune, il mourut dans l'exil à Saint-Germain-en-Laye[1].

[1] La famille des Seton est maintenant représentée en Angleterre par le comte de Winton, pair héréditaire du Royaume-Uni, fils du feu lord Eglington, pair héréditaire d'Écosse et d'Angleterre.

Quant à la jeune Élisabeth Bayley, dont le mariage avec un descendant de ces nobles Écossais devait, selon l'observation de son biographe, donner à leur nom une illustration si sainte, elle était née à New-York, au mois d'août 1774. Fille de Richard Bayley, cadet d'une bonne famille de la gentry d'Angleterre, qui s'était fixé aux États-Unis, où il était devenu l'un des citoyens les plus recommandables de New-York, Élisabeth avait reçu en partage les dons les plus précieux. Son intelligence était élevée, sa sensibilité profonde, et de plus elle avait cette fermeté de caractère, ce besoin inné de dévouement qui, à l'heure venue, font de la femme une héroïne ou une martyre. Au charme répandu dans toute sa personne qu'on ajoute un profil délicat et pur, des yeux pleins d'une ineffable douceur, un front où rayonnait la beauté morale, reflet lumineux d'une belle âme, et l'on aura le portrait d'Élisabeth Bayley, telle qu'à l'âge de vingt-deux ans elle fut peinte par M. de Mesmin, émigré français aux États-Unis. A voir cette tête fine, que couronne une chevelure bouclée et entourée d'une simple bandelette, selon la mode du temps, on dirait un camée antique gravé par la main d'un artiste grec. L'enfance, l'éducation et les qualités naissantes de la fille de Richard Bayley sont peintes par l'auteur de sa Vie avec une fidélité qui nous initie bien vite aux détails de cet intérieur de famille. Comme, peu après sa naissance, Élisabeth avait été privée du bonheur de connaître sa mère et d'en être aimée, son père n'avait pas voulu confier à d'autres qu'à lui-même le soin et le devoir d'élever son enfant. Cette tâche difficile, il la remplit toujours avec un tact parfait, une constante sollicitude. Sous une douce et intelligente direction, sa fille apprit de bonne heure à se faire aimer, à se rendre heureuse et surtout à nourrir, dans l'oubli d'elle-même, le désir, qui ne la quittait pas, d'être utile aux autres et de s'employer à quelque bien. Éveillé chez elle aux premières lueurs de sa pensée, « ce désir, dit fort bien madame de Barberey, anima toute sa vie et ne laissa jamais son cœur inactif. Elle comprit bientôt que l'abnégation l'alimentait et l'apaisait tout ensemble ; elle découvrit la douceur cachée dans la dure habitude du sacrifice, comme ce miel exquis que les livres saints appellent *le miel du rocher*, *le miel de la pierre*. »

Pendant que la jeune fille s'élevait ainsi, autour d'elle retentissaient les graves événements de la guerre de l'indépendance. Mêlée aux bruyants échos des défaites ou des triomphes, aux craintes et aux espérances d'un peuple combattant pour sa liberté, la peinture de la vie de famille offre alors un singulier contraste avec les joies insoucieuses de l'enfance et les mêlées sanglantes d'armées qui s'entre-choquent. Plus que toute autre, la ville de New-York, que Richard habitait avec ses enfants, avait eu à souffrir des maux de la guerre.

Occupée, après la bataille de Brooklin, par lord Hove, qui y avait établi le quartier général de l'armée anglaise, et cernée du côté de la terre par les troupes de Washington, elle n'avait pas tardé à ressentir toutes les angoisses d'un long siége, auxquelles s'étaient ajoutées les horreurs de la famine. Quand, après sept années de combats entre la métropole et ses colonies, la paix fut enfin conclue, et que les Anglais évacuèrent New-York, la dernière place restée en leur possession, Élisabeth fut témoin de l'un de ces beaux et grands spectacles que la mémoire n'oublie jamais. Elle put voir le général Washington faisant son entrée triomphale dans la ville, au milieu des acclamations d'un peuple ivre de joie, et quelques jours après, le héros de la guerre de l'Indépendance, abdiquant le commandement suprême, puis adressant, avant de redevenir simple citoyen, de nobles et touchants adieux à ses frères d'armes [1].

Ce fut en présence d'autres scènes offertes par une nation faisant le premier essai de sa liberté, qu'Élisabeth Bayley épousa, au printemps de l'année 1794, William Maggee Seton, le cher et aimable compagnon des jeux de son enfance. Descendant des Seton de Perbroath, il était le fils de William Seton, qui, jeune encore, avait émigré en Amérique dans l'espoir de relever une fortune dont les persécutions politiques avaient, en grande partie, dépouillé ses ancêtres. Après avoir complété son éducation par un séjour de quatre ans en Europe, William Maggee Seton était revenu à New-York, où ses qualités personnelles le faisaient remarquer entre tous. Depuis longtemps une sympathie mutuelle avait amené entre Élisabeth et lui un rapprochement que sanctionnait l'union intime des deux familles. Fiancés par le cœur, avant que leurs lèvres eussent prononcé aucun engagement, ils s'aimaient de cette affection vraie qui, en dehors de tout calcul intéressé, est dans les mœurs anglo-américaines le premier fondement du mariage, pour devenir ensuite l'honneur et la sauvegarde du foyer domestique. Les années qui suivirent leur union furent d'abord calmes et heureuses. Tout entière aux devoirs d'une charité inépuisable, comme aux soins que réclamait l'éducation des cinq enfants qui lui étaient nés, Élisabeth ne cherchait d'autres distractions que celles qui pouvaient plaire à son père ou à son mari. Chaque soir elle les associait à ses lectures, ou bien les charmait par les accents émus de sa voix, qui était fort belle, et par les morceaux préférés qu'elle exécutait sur le piano. Au milieu des occupations les plus pratiques de la vie, à travers les effusions de joie de la jeune femme et de la jeune mère, si heureuse alors de se sentir vivre entourée des siens, ce qui est particulier en

[1] Marsham, *Vie de G. Washington.*

elle et qu'on surprend toujours, comme chez Eugénie de Guérin, c'est une pensée grave, élevée, attestant le côté sérieux de son esprit. Dès cette première aurore d'un bonheur qui n'aura pas de lendemain, on voit son âme, portée naturellement vers les choses d'en haut, monter, par une transition soudaine, de la terre au ciel, et laisser jaillir, aussi rapides que l'éclair, des pensées pures comme l'objet de ses désirs, infinies comme le but de ses aspirations. Pour se faire une idée de la flexibilité merveilleuse de cette intelligence, il suffit de lire une de ses lettres, commençant sur un ton fort enjoué et terminée par un admirable élan vers ce monde invisible, du haut duquel son amour filial fait entendre cette dernière invocation : « Que la paix du Seigneur soit avec vous, mon père ! » La paix qu'elle demandait pour celui qui avait si tendrement guidé sa jeunesse, elle aura bientôt l'occasion de la demander pour elle-même, car les jours de l'adversité approchaient.

Associé, puis chef de la maison de son père, qui était devenu l'un des plus riches armateurs de New-York, et avait ensuite été choisi comme directeur de la banque de l'État de New-York, William Maggee Seton avait vu prospérer d'abord ses affaires commerciales. Mais quand, sous le consulat, une rupture vint à éclater entre la France et les États-Unis, il fut cruellement atteint dans ses intérêts. Chaque vaisseau rentrant au port de New-York lui annonçait la prise de ses navires, et la saisie des marchandises ou des valeurs qu'il attendait des diverses parties du monde. Au milieu de ces désastres, Élisabeth se montre, telle que l'a peinte l'auteur de sa vie, humble et calme, également éloignée de la plainte et du découragement. Résignée, mais à la fois courageuse et agissante, elle appliqua sa vive intelligence à seconder les efforts de son mari pour lutter contre l'adversité. « Si les cœurs et les fortunes s'abîmaient en même temps, disait-elle avec beaucoup de sens, cela ferait bien mal les affaires. » Pour surcroît de malheur, les revers de fortune sont suivis d'autres pertes irréparables. La mort lui enlève successivement son beau-père, puis son père bien-aimé, qui succombe victime du dévouement qu'il a prodigué aux malades atteints de la fièvre jaune. Enfin, son mari lui-même, lentement miné par un mal incurable, est contraint de tout abandonner, pour aller chercher sous le doux climat de l'Italie une guérison qu'il n'y trouvera pas. Ces coups, tout accablants qu'ils semblent, ne peuvent ébranler la douce et pieuse résignation d'Élisabeth. Heureusement pour elle, son cœur n'était pas de ceux qui pleurent, et qui n'ont pas d'espérance. Aussi, la voyons-nous alors, courbée sous le poids de ses regrets, bénir la main qui la frappe, et au moment où cette main toute-puissante la saisit comme

un jouet vivant, ne répondre que par un cri d'amour et de glorification.

Accompagné de sa femme et de l'aînée de ses filles, qui n'avait encore que neuf ans, William Seton partit dans l'été de 1803. Il franchit l'Océan, et supporte avec courage les fatigues d'une longue traversée, au terme de laquelle il entrevoyait, avec un soulagement à ses souffrances, le bonheur de ressaisir et de faire partager ses premières impressions de voyage. Ces illusions pouvaient tromper le pauvre malade ; mais elles étaient loin d'abuser sa compagne. Inquiète et troublée, elle se retirait dans sa cabine, comme dans un refuge, et ce n'était que devant l'image du consolateur des affligés, qu'elle trouvait le calme et la force qui lui étaient si nécessaires. Là seulement, n'ayant pas l'appréhension de trahir aux yeux de son mari ce qu'elle devait lui cacher, elle parvenait à se rassurer elle-même contre les orages de son cœur, aussi bien que contre les menaces de la tempête. Aux sinistres prévisions qui retentissaient en elle et autour d'elle, elle se contentait d'opposer cette simple réponse : « Je sais que Dieu est avec nous, et je n'ai aucune crainte. » Il faut lire le journal qu'elle écrivit pendant cette traversée, pour bien comprendre tout ce que renferme de sentiments à la fois expansifs et contenus, affectueux et virils, le cœur d'une femme, séparée de ses plus jeunes enfants, éloignée de ses proches, tremblant à chaque secousse du navire de voir se briser une frêle et chère existence, et ne pouvant qu'oublier dans la prière, ou cacher dans le silence les secrètes angoisses de son cœur. Un secours pourtant, doux et fragile appui, lui était offert dans sa détresse. Elle avait auprès d'elle sa fille Anna-Marie, et plus d'une fois l'enfant consola sa mère, ainsi que l'atteste ce passage du journal, écrit en mer, pendant un terrible orage, à la date du 16 novembre : « Après avoir beaucoup lu, et longtemps prié avec ferveur, je suis revenue à mon lit ; mais je n'ai pu y dormir. Une petite voix — la voix de mon Anna que j'avais crue endormie — murmurait doucement et disait : *Vous toutes, âmes affligées, venez !* J'ai quitté ma place, et je suis venue près d'elle, entre ses bras. L'agitation du vaisseau, le fracas des vagues, les éclairs et le tonnerre, tout a été oublié ; les lourds soupirs, les peines sans repos, se sont évanouis dans un sommeil bienfaisant et doux. C'était donc là votre parole, ô mon Dieu, votre parole par la bouche de l'un de *ces petits*, qui promet, je le crois vraiment, de devenir un jour un de vos anges. »

Enfin quelques jours après, et à la suite d'un voyage de six semaines, le vaisseau arrive au môle de Livourne, à l'heure du soir où toutes les cloches de la ville sonnaient l'*Ave Maria*. Les malheu-

reux passagers, trompés par ce salut joyeux de bienvenue, croyaient sortir de leur prison flottante pour débarquer en liberté. A cause de la fièvre qui sévissait encore à New-York au moment de leur départ, ils sont condamnés à une quarantaine rigoureuse de quatre semaines, et ils ne quittent leur navire que pour rester captifs au lazaret. Dans ce lugubre séjour les symptômes menaçants s'aggravent pour William Seton qui, comprenant alors la triste vérité, sent que l'heure de l'épreuve arrive. Ces beaux rivages de la Toscane, qu'il avait quittés, plusieurs années auparavant, dans la fleur de sa jeunesse et la plénitude de sa force, que naguère encore il entrevoyait de loin comme la terre du salut, à peine les a-t-il touchés, qu'il lui faut mourir, en disant adieu à tout ce qu'il aime ! En dépit de ses efforts pour dissimuler ce qu'il craint, le regard clairvoyant de sa femme a lu dans sa pensée. Le dimanche, 20 novembre, les mêmes cloches qui avaient salué leur arrivée par de joyeux carillons retentissent de nouveau, et lui semblent cette fois sonner le glas des funérailles. « Les cloches du matin, écrit-elle, ont éveillé mon âme aux regrets les plus douloureux, et l'ont plongée dans une telle agonie de tristesse, qu'au premier moment la prière elle-même a été impuissante pour me soulager. De ma petite chambre, j'ai regardé longtemps au loin la pleine mer ; plus près, les vagues venant se briser contre les hauts rochers qui sont aux abords de cette prison. Courroucées devant cet obstacle, elles montaient tout écumantes jusqu'à la hauteur de nos murailles. J'ai fini par rentrer en moi... J'ai senti qu'en ne m'appuyant pas sur mon unique ressource, je privais volontairement mon âme de la seule consolation qu'elle pouvait attendre. La prière que j'ai faite pour obtenir force et pardon, m'a apporté la paix, et j'ai pu revenir auprès de mon cher William la sérénité sur le visage... Mais bientôt, après qu'il eût pris un peu de pain trempé dans du lait, une crise lui est revenue, et avec elle toute l'agonie de mon âme. Voir mon mari gisant sur ces carreaux glacés, sans feu, gémissant et grelottant ; ses yeux tristes, presque éteints, fixés sur mon visage, tandis que ses larmes roulaient sur son oreiller, sans qu'il prononçât un seul mot ! »

Ce silence passager n'était, hélas ! que le prélude du silence éternel. Vainement pour ranimer une existence qui s'éteint, la mère et sa jeune fille redoublent de soins, de sollicitude et d'affection. Vainement l'excellent docteur Tutilli et le commandant du lazaret, vieux militaire à la douce figure encadrée de beaux cheveux blancs, s'associent à leur douloureuse situation, et emploient tous leurs efforts à en adoucir l'amertume. Le mal continue ses progrès, et bientôt tout espoir est perdu. Il n'est pas jusqu'à l'un des gardiens de leur chambre, le bon Filippo qui, par la tristesse de ses

regards et ses gestes expressifs, ne témoigne la plus vive sympathie pour ceux sur lesquels il est chargé de veiller, et qu'il ose, tout protestants qu'ils sont, aimer et plaindre dans la sincérité de son cœur. Brave et honnête cœur de Toscan, la compassion lui enseigne la tolérance, et ses regards semblent dire : « Tous ceux qui souffrent sont de la même religion, la religion des pauvres et des malheureux, dont l'enseignement a commencé dans une crèche, pour se consommer au pied d'une croix. » Or, la crèche et la croix lui ont appris à souffrir, car, réduit au plus modique salaire, il accepte son misérable sort avec un plein contentement, et donne ainsi à la pauvre Élisabeth un exemple de résignation, qu'elle s'applique à elle-même en répétant : « Une femme et deux enfants à nourrir avec trois sols et six deniers par jour ! Faites, ô Dieu clément, que je me souvienne de Filippo quand je penserai que je n'ai pas assez, ou quand, en réalité, quelque chose me manquera. » Et ces mots dits, sa pensée devançant les mauvais jours et l'adversité prochaine, s'envolait vers ses enfants, ses chers petits enfants qu'elle avait laissés en Amérique, et que la mort de leur père allait faire orphelins.

Une autre fois, c'était la fille du commandant qui lui apportait, à travers la grille, une poupée qu'elle avait façonnée elle-même pour distraire la jeune Anna, et qui, avec son air si doux et si bon, se tenait appuyée tendrement au bras de son père. Elle venait de refuser des offres de mariage pour ne pas se séparer de lui. « Ah ! que de souvenirs, s'écrie Élisabeth, se sont réveillés en moi tandis que je la regardais ! » Tout d'ailleurs, dans les accidents de chaque jour, aussi bien que dans les rêves de cette âme tendre et poétique, ravivait des souvenirs en la reportant soit vers ses enfants, soit vers les jours de son adolescence. Ces douces et lointaines visions lui apparaissaient dans ses souffrances, comme à travers le vide et les ténèbres d'une nuit sombre, se représentent parfois les lueurs du dernier soleil qu'on a vu se perdre à l'horizon. Un matin, le 1er décembre, elle se lève de bonne heure, au moment où la clarté de la lune, brillant en face de sa fenêtre, l'emportait encore sur la clarté de l'aube qui naissait. « Pas un souffle de brise, dit-elle. La mer, que jusqu'alors j'avais vue si violente, semblait caresser doucement les rochers qu'elle avait battus tant de fois. Autour de moi, tout était calme et repos. Là-haut seulement, comme deux points dans l'azur, deux petites mouettes blanches se jouaient au-dessus de ma tête. Elles ont pris leur vol vers l'ouest ; vers ma maison, là-bas, vers mes amours, oh ! non, pas cette pensée ! elles ont pris leur vol vers le ciel. Et j'ai essayé d'envoyer mon âme vers le ciel. Et l'ange qui apporte la paix est venu au-devant d'elle ; il a versé sur elle l'onction de la confiance, de la prière et de l'amour. Chassant loin d'elle toute vaine appréhension,

il l'a amenée vers son Sauveur et son Dieu. *C'est vous, ô Dieu, que nous louons*[1]. Hymne suave, dans laquelle il me semble que je rencontre toujours les âmes de ceux que je chéris, et *Notre Père*. Ces deux prières sont véritablement l'union de l'amour et de la louange; en elles notre âme retrouve tout. »

Mais vers dix heures, après une lecture avec son mari et sa fille, tandis que le malade repose, et que l'enfant joue dans une pièce voisine, Élisabeth se trouve là, seule à tout au monde. Alors, par une de ces faveurs inespérées dont connaissent tout le prix ceux qui veillent et qui souffrent, un doux repos d'esprit s'empare d'elle, comme il arrive parfois en ces courts instants où il semble qu'on oublie son corps. D'un coup d'aile, son imagination la transporte encore vers son pays natal. Puis avec un charme inexprimable, elle rappelle comment en l'année 1789, pendant que son père était en Angleterre, elle profita d'une belle matinée de mai pour sauter, le cœur léger et joyeux, dans un chariot qui allait au bois chercher des branchages. Tandis que Joe, qui avait conduit, se mettait à couper son bois, elle, bondissait comme un jeune faon, et s'enfonçait sous les arbres. Après avoir suivi un sentier qui menait à une prairie, elle s'arrête sous un châtaignier où tout semblait réuni à souhait pour l'inviter à s'asseoir. C'était d'abord un lit de mousse épaisse et verte; de l'ombre sous un arbre et un chaud soleil. Sur sa tête la voûte bleue du ciel; autour d'elle toutes les rumeurs du printemps, tout allégresse, mélodie et parfums; à ses pieds, ces douces fleurs, les clochettes des bois, et dans ses mains le bouquet de fleurs sauvages qu'elle avait cueillies en cheminant. « J'étais là, nous dit-elle, avec un cœur aussi innocent que jamais cœur d'enfant ait pu l'être, me remplissant d'amour pour Dieu, et d'admiration pour ses œuvres. Même à présent, je crois éprouver les vives impressions que mon âme ressentit alors. Il me vint à la pensée que mon père, qui était si loin en ce moment, ne pourrait pas prendre soin de moi, mais que Dieu qui était mon père, mon tout, ne m'abandonnerait pas. Alors je priai, je chantai des hymnes, je m'écriai à travers le silence des bois; je riais et me parlais à moi toute seule, admirant la bonté de Celui qui m'élevait ainsi au-dessus de moi-même et de mon chagrin. » Ayant ensuite retrouvé Joe, elle lui dit de s'en retourner avec son bois, et faisant un détour d'un mille pour voir de loin le toit du presbytère, elle s'en revint seule à la maison, en chantant le long du chemin. « Tout cela, ajoute-t-elle, s'est vivement représenté à mon esprit ce matin, tandis que le corps avait laissé l'âme toute seule, comme je vous le disais. L'instant

[1] *Te Deum laudamus.*

d'avant, j'avais prié et pleuré de tout mon cœur, ce qui ne cesse pas d'être ma consolation. Les yeux fermés, la tête appuyée sur ma table, j'ai senti tout à fait comme si je vivais de nouveau dans ces douces heures ; j'étais là, sous le châtaignier, avec cette même paix du cœur, cette entière confiance en Dieu, cette pleine espérance en lui. Le temps s'évanouira des hivers et de la tempête, pour faire place à un printemps sans nuage. »

Quel frais et doux souvenir ! Quel délicieux tableau tracé par cette fille de l'Amérique, tableau dont nous n'avons pu que bien imparfaitement reproduire le charme! Comme on y retrouve à la fois et la fraîcheur de ses savanes et la pureté de ses quinze ans ! En se rappelant l'époque, ne croirait-on pas lire un fragment détaché des impressions si bien dépeintes dans les parties descriptives d'*Atala*, ou de *Paul et Virginie?* C'est le même sentiment vrai des beautés d'une nature d'autant plus admirable, qu'elle n'a pas encore perdu sous la main de l'homme son aspect primitif et sa grandeur sauvage. C'est aussi le même amour des merveilles de la création, inspirant un même élan de reconnaissance vers le Créateur, mais avec un caractère plus profondément chrétien, nous allions dire plus biblique, comme si un parfum du livre de Ruth avait doucement imprégné ces pages si simples et si touchantes. Mais dans la nuit de ses douleurs, ce rêve de la pauvre Élisabeth ne devait être qu'un rayon furtif destiné à éclairer un tombeau. Après les dernières journées tristement passées au lazaret, pendant lesquelles la patience, la douceur de William ne se démentirent pas un instant au milieu des privations et des souffrances, le malade sortit de sa prison avec les compagnes de sa longue captivité. En voyant passer ce moribond, porté sur les bras de deux hommes jusqu'à la voiture qui allait le conduire à Pise, la foule émue répétait en soupirant : *O poverino !* Pauvre femme, pauvre enfant ! pouvait-on dire aussi, car quelques jours plus tard, après quelques heures de trompeuse espérance, l'une n'avait plus de mari, l'autre n'avait plus de père.

III

Le lien principal qui l'attachait au monde une fois brisé par la mort, une phase nouvelle commence dans la vie d'Élisabeth Seton. Quand les premiers déchirements de la douleur furent apaisés; quand elle eut la force de se reconnaître à travers le vide où elle était comme perdue, elle rencontra près d'elle deux puissantes consolatrices, la religion et l'amitié. Revenue à Livourne, elle y fut com-

blée de soins affectueux par les frères Filicchi. Pleins de sympathie pour sa douleur, d'admiration pour son courage et sa foi, ils cherchèrent à lui faire oublier, par toutes les prévenances possibles, qu'elle restait seule sur une terre étrangère. Par une heureuse circonstance, Filippo Filicchi avait épousé une Américaine pendant son séjour aux États-Unis, et à la suite de relations nouées avec les hommes les plus considérables de la jeune république, il avait été, à son retour en Italie, nommé par Washington consul général de la Confédération à Livourne. Les sentiments élevés, le zèle charitable et la piété fort éclairée qui le distinguaient, aussi bien que son frère Antonio, les prédisposaient tous deux à devenir les guides et les soutiens de la veuve dont leur maison allait être l'asile momentané. Elle y trouva d'abord cet apaisement qu'on puise dans l'abondante effusion des larmes et l'immobilité silencieuse de la douleur. Un court voyage qu'elle dut faire à Florence, vint ensuite distraire forcément sa pensée, et selon les confidences de son journal, la préparer de loin, par les impressions que lui causa l'aspect des magnifiques sanctuaires de cette ville, au grand événement qui devait changer tout le cours de sa destinée.

En racontant surtout le pèlerinage qu'elle accomplit ensuite, en compagnie de ses hôtes, à l'église de Montenero, madame de Barberey a fidèlement dépeint l'instant solennel où les premières croyances d'Élisabeth furent ébranlées, où brillèrent en son âme les clartés naissantes de sa foi nouvelle. Un autre jour, dans une heure d'angoisse morale et d'excessive détresse, elle vit passer sous ses fenêtres le saint Viatique qu'un prêtre portait à un malade. Aussitôt elle tombe à genoux, et crie vers Dieu, dans une sorte d'agonie, en le suppliant de la bénir, s'il est là véritablement présent. Peu après, ayant trouvé sur une table un livre de piété, elle l'ouvrit à la page où se trouvait le *Memorare*, prière de saint Bernard demandant à la Vierge d'être la mère de ceux qui l'invoquent. Ce fut pour elle comme le mystérieux *Tolle*, *lege*, entendu par saint Augustin. Cédant à la voix qui lui parlait aussi, elle fit cette courte oraison avec l'entière certitude qu'elle serait exaucée. « Pendant que je priais, dit-elle, je sentis réellement que j'avais une mère. Vous savez les rêveries de mon pauvre cœur, qui se lamentait si souvent de ce que j'avais perdu ma mère aux jours de ma tendre enfance. Quand je remonte aux souvenirs les plus lointains de mon jeune âge, je me vois toujours, au plus fort de mes jeux et de leur enivrement, levant les yeux vers les nuages pour y chercher ma mère. Je venais de la trouver ce jour-là ; j'avais même trouvé plus qu'une mère pour la tendresse et la compassion. Je pleurais; et tout en pleurant, je m'endormis doucement sur son sein. »

Cependant le jour de son départ pour l'Amérique était venu. Après avoir été dire un dernier adieu à la tombe de son cher William, et y avoir longtemps, bien longtemps pleuré, elle s'embarqua, coïncidence singulière! sur le même navire qui l'avait amenée en Italie. En quittant cette terre du catholicisme, elle n'y laissait pas seulement son bonheur d'épouse avec l'homme qu'elle avait tant aimé; elle y laissait aussi sa foi de protestante et les croyances qui l'avaient éclairée dès le berceau. Le trait qui avait percé son âme le jour où elle assistait à la messe de Montenero, elle l'emportait à travers l'Atlantique, et il ne devait la quitter qu'après avoir tranché le dernier lien qui l'attachait au culte anglican. Lorsque le 8 avril 1804, Élisabeth mit le pied sur le pont du *Fiammingo*, accompagnée de sa fille et d'Antonio, qui avait voulu la reconduire en Amérique, un cruel déchirement brisa de nouveau son cœur. En entendant le craquement de l'ancre qu'on levait, et le cri chantant dont les matelots accompagnent les manœuvres, elle sentit se réveiller un poignant souvenir, celui du 2 octobre de l'année précédente. C'était le jour où elle avait quitté New-York, sur ce vaisseau où elle retrouvait une place vide que rien ne pouvait remplir désormais, rien, excepté la foi en l'immortalité et l'espérance de se revoir dans la vie qui ne doit pas finir. Les impressions relatées dans le journal qu'elle écrivit à bord, nous révèlent, en termes souvent admirables, l'état de cette âme tendre, religieuse et nourrie d'une forte et saine poésie. Mobile comme les flots qui la portent, tour à tour elle gémit et espère, s'exalte et admire, suivant les lieux ou les objets dont elle est frappée. Elle conçoit alors, sous ces différentes influences, des pensées aussi élevées que le ciel suspendu sur sa tête, aussi vastes que la mer sur laquelle flotte son regard. Ainsi, longeant les côtes d'Espagne, comme elle peint bien les cimes neigeuses des Pyrénées qui lui parlent si haut de Dieu, voix sublimes auxquelles son cœur répond instinctivement dans le doux langage de la louange! Ces belles montagnes, qui séparent l'Espagne de la France, lui rappellent que des centaines de lieues la séparent elle-même des chers Highlands de son pays natal, et à cette pensée, elle ne peut que proférer ces trois mots où se résume toute la vie morale de l'homme: Dieu, patience, espérance!

Plus loin, après avoir traversé, dans les eaux de Valence, la flotte commandée par Nelson, le futur vainqueur de Trafalgar, le *Fiammingo* franchit le détroit de Gibraltar, et entre dans l'Atlantique. En face de l'immensité, la pensée de notre voyageuse s'élève de nouveau pour prendre un immense essor. Elle ressent tout ce que ressentent devant ce grand spectacle les intelligences faites pour le comprendre; mais ses impressions restent sans écho, puisque celui qui na-

guère les partageait, n'est plus là pour y répondre. Assise sur le pont durant tout le jour, elle poursuivait sans relâche de longues méditations sur le difficile problème agité par sa conscience. Les arguments pour ou contre les principes servant de base soit au protestantisme, soit au catholicisme, étaient incessamment repris et débattus dans son esprit. Quand le soir arrivait, elle se plaisait à regarder les étoiles brillant au loin à travers l'espace, et dans chaque rayon qu'elles lui envoyaient, il lui semblait recevoir une lumière et un avertissement d'en haut. Comme l'illustre voyageur qui, quelques années auparavant, franchissait le même océan pour explorer ce sol vierge de l'Amérique, où il n'y avait alors de vieux, selon lui, que les arbres et la liberté, elle aimait à suivre le sillage du navire fuyant sur les flots, à sentir le souffle de la brise dont la voile enflée lui renvoyait la fraîcheur, et à pouvoir ainsi, entraînée par le vent, changer de ciel en changeant de rêve. A son exemple, qui n'a éprouvé de pareilles sensations, en faisant une longue traversée sur mer? Qui n'a retrouvé dans la perpétuelle agitation des vagues l'inconstance de sa propre destinée? Et devant l'image de l'infini, quelle âme habituée à descendre en elle-même, n'a eu en même temps la conscience de son infinie petitesse et de son infinie grandeur?

Tel était le cours d'idées le plus ordinaire à Élisabeth Seton. Les événements qui avaient lieu à bord, comme le passage d'une voile à l'horizon, la rencontre d'un autre vaisseau, le droit de visite exercé par un navire de guerre, la laissaient complétement indifférente. Son unique préoccupation s'appliquait à la question religieuse qui la tourmentait, à la tombe qu'elle avait laissée en Italie, au foyer désert où l'attendaient ses enfants. Elle roulait dans ce triple cercle, et y rapportait tous les incidents de la traversée, aussi bien que tous les phénomènes qui çà et là frappaient ses regards. Si, aperçue de loin, la cime des montagnes lui avait rappelé la hauteur du ciel, la mer, en lui dévoilant ses abîmes et ses merveilles, lui inspirait d'autres réflexions qui la ramenaient toujours au même but, et la fortifiaient contre les épreuves à venir. Elle écrivait sur son journal à la date du 25 mai: « Le corail dans l'océan est une branche d'un vert pâle. Retirez-la de son lit natal, elle devient ferme, ne fléchit plus, c'est presque une pierre. Sa tendre couleur est changée en un brillant vermillon : ainsi de nous, submergés dans l'océan de ce monde, soumis à la vicissitude de ses flots, prêts à céder sous l'effort de chaque vague et de chaque tempête. Mais, ajoute-t-elle en poursuivant sa comparaison, aussitôt que notre âme s'élève et respire vers le ciel, nos maladives espérances changent aussi leurs teintes pâles, pour se colorer de la pourpre du divin et constant amour. Alors nous

regardons le bouleversement de la nature et la chute des mondes avec une fermeté et une confiance inébranlables. »

Les nouveaux malheurs qui allaient la frapper à son arrivée aux États-Unis, devaient bientôt lui rendre cette fermeté et cette confiance plus nécessaires que jamais. Le 9 juin 1804, le *Fiammingo* atteignait le port de New-York, au moment où le soleil couchant, se reflétant sur les eaux de la baie, éclairait d'un dernier rayon les voiles et les haubans du navire. Heure solennelle que celle du retour, parfois aussi triste, aussi agitée que celle du départ, et bien faite également, selon le mot de Dante, pour attendrir le cœur, car qui peut assurer à l'absent qu'il retrouvera ceux auxquels il a dit adieu? En débarquant, Élisabeth eut le bonheur de serrer et d'embrasser ses enfants; mais ce bonheur fut troublé par une cruelle déception. Elle ne vit pas venir à sa rencontre sa belle-sœur, Rébecca Seton, celle qu'elle appelait la tendre amie de son âme, la fidèle compagne de ses joies et de ses épreuves, et qui allait lui être enlevée avant peu de jours. En ne retrouvant plus dans cette sœur si tendrement aimée que l'ombre d'elle-même, la maison où tout auparavant semblait lui sourire, lui parut vide et froide comme un tombeau. Alors un cri d'angoisse s'échappe de sa poitrine; mais après ce cri, l'explosion de la douleur s'arrête; la résignation parle, et le sacrifice est encore une fois courageusement accepté. Dans cette lutte d'un cœur fléchissant et se relevant tour à tour sous le poids de la souffrance, comment ne pas plaindre la femme qui gémit, comment ne pas admirer la chrétienne qui se résigne? Pourrait-il en être autrement quand, après avoir peint sa douce intimité avec Rébecca, les lectures faites en commun, leurs visites charitables aux pauvres veuves, les hymnes du soir chantés ensemble, leurs longues et mutuelles contemplations au coucher du soleil, puis le baiser de paix échangé entre les deux sœurs, Élisabeth s'écrie : « Tout cela est fini, fini pour toujours!... N'y aura-t-il donc pour moi, en échange, que la pauvreté, les chagrins? Eh! bien donc, vous aussi, pauvreté, chagrins, transformés par la grâce de Dieu, vous allez devenir mes amis les plus chers! Vous ne laissez voir au monde que vos tristes livrées; mais sous ces froides réalités, mon âme découvre la palme de la victoire et le triomphe de la foi... Laissez donc que je vous salue, et que j'aille au-devant de vous, d'un cœur joyeux. Recevez-moi sur votre sein; et, chaque jour, guidez-moi de vos conseils, pendant le reste de mon pèlerinage. »

Cette invocation à la souffrance n'était pas une parole vaine dans la bouche d'Élisabeth Seton. Le 18 juin, sa belle-sœur s'éteignit entre

ses bras, et ce jour, comme elle nous le dit, fut pour Rébecca « son jour de naissance au ciel. » Une telle manière d'envisager la mort qui, aux yeux de celle qui survit, n'est pour sa chère compagne qu'une délivrance heureusement consommée, une lumineuse initiation aux joies éternelles, nous montre ici la femme forte dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté morale. On dirait que la sérénité empreinte sur le front de la sœur qu'elle vient de contempler pour la dernière fois, a passé et respire aussi dans le tableau qu'elle nous trace du suprême adieu. Qu'il est vrai, qu'il est émouvant le récit que nous ne pouvons nous empêcher de détacher encore de son journal! « La matinée de ce jour fut d'une beauté inaccoutumée. Quand les teintes rosées de l'aurore commencèrent à resplendir au ciel, l'âme de Rébecca sembla se réveiller de cette torpeur qui précède souvent la mort, et qui, s'étant appesantie par degrés sur elle, lui avait apporté du calme pendant la nuit. Elle me montra du doigt, juste en face de sa fenêtre, un léger nuage, tout baigné de lumière et de soleil; et souriant d'un doux sourire : « Chère sœur, me dit-« elle, si ce rayon de gloire est si délicieux, que sera donc la présence « de notre Dieu dans le ciel! » Nous parlâmes ensuite de la constante affection que nous avions eue l'une pour l'autre, en demandant que, commencée sur la terre, elle reçût son perfectionnement dans un monde meilleur. « Et maintenant, dit-elle encore, tout est prêt. Fermez les fenêtres, chère sœur, et remettez ma tête tout doucement sur l'oreiller, pour que je puisse un peu dormir. » Ce furent là ses propres paroles. Comme je vis qu'elle désirait qu'on la remuât, je soulevai sa tête, et je l'attirai un peu vers moi. A ce moment, elle poussa un grand soupir, et elle passa entre mes bras, en moins de quelques minutes, sans un gémissement. Celui qui sonde les cœurs et qui connaît la source de nos tendresses les plus intimes, celui-là seul sait ce que je perdis en cet instant. »

Élisabeth ne se trompait pas : cette perte, pour elle, était irréparable. Avec une sœur si dévouée, son dernier appui lui était enlevé à l'heure même où son désir, bien arrêté, d'abjurer le protestantisme, allait soulever contre elle ses parents, ses amis et le zèle intolérant de l'Église épiscopalienne. Mais ni la colère de sa famille, ni l'éloignement de ses proches, ni la perte complète de sa fortune, jointe à la ruine de ses espérances pour l'avenir de ses enfants, ne l'arrêteront désormais dans sa voie. Sa volonté était de celles qui, s'étant une fois attachées à une œuvre, ne la quittent jamais pour regarder en arrière, et s'arrêter à mi-chemin[1]. Quant aux obstacles

[1] Cette puissance de volonté, jointe à l'élévation de caractère dont Élisabeth Seton et la plupart des femmes avec lesquelles elle fut en relation, nous offrent de si remarquables exemples, se rencontrent fort souvent parmi les Américains des États-

qui lui furent suscités, aux persécutions qu'elle endura, il suffit, pour s'en rendre compte, de se représenter quelle était, aux États-Unis, la situation des catholiques avant la proclamation de la liberté religieuse, et ce qu'elle fut encore pendant les premières années qui suivirent cet acte important de réparation. Moins tolérantes que la loi, comme nous l'avons déjà remarqué, les mœurs de la société anglo-américaine se ressentaient toujours de la longue et violente prédominance exercée par le protestantisme, et du mépris dans lequel les différentes sectes réformées avaient l'habitude d'envelopper indistinctement tout ce qui tenait à l'Église romaine. Malgré le principe écrit dans la Constitution, les papistes étaient journellement désignés à l'animadversion publique par le fanatisme de prédicants qui, croyant parler au temps de Cromwell, ne cessaient d'attaquer en eux « les disciples de Bélial, les enfants de la Babylone maudite. » En outre, comme la majorité des catholiques était alors représentée par des émigrés irlandais, l'humble condition et le plus souvent la misère de ces pauvres gens contribuaient à répandre sur leur culte une sorte de déconsidération, principalement dans un pays où le succès et le prestige de la fortune ont une influence si souveraine.

Contre une situation si difficile, parfois même si humiliante, les membres du clergé catholique, suppléant au nombre par le zèle, luttaient de tous leurs efforts, activement secondés, à cette époque, par les auxiliaires que leur avait donnés l'émigration française[1]. Institué en vertu d'une bulle pontificale, au mois de novembre 1789, le siége épiscopal de Baltimore était occupé par John Carroll, Américain de naissance, qui, avant de devoir son élection au suffrage unanime de tous les prêtres des États-Unis, s'était distingué par ses lumières, son dévouement et sa charité pendant le

Unis. Chez elles, ces qualités sont le produit d'une éducation saine et forte, d'une instruction aussi variée qu'étendue, qu'elles puisent aux mêmes sources, parfois dans les mêmes établissements scolaires que les garçons : sortes d'écoles mixtes à divers degrés, où la pureté des mœurs américaines réagit contre les inconvénients et les dangers qui ailleurs ont fait condamner ce système. En plus d'une occasion, nous avons constaté nous-même la haute moralité et la culture intellectuelle auxquelles s'élevaient des jeunes filles d'Amérique, à peine sorties de l'adolescence et dont l'âme, pleine d'énergie, de foi et d'abnégation, promettait qu'elles seraient un jour des épouses et des mères vraiment dignes d'une grande et libre nation. C'est ce qui explique l'influence légitime que les femmes exercent et sont appelées à exercer encore sur les mœurs et les destinées de l'Union, et ce qui justifie également cette observation d'Alexis de Tocqueville : « Si l'on me demandait à quoi je pense qu'il faille principalement attribuer la prospérité singulière et la grandeur toujours croissante de ce peuple, je répondrais que c'est à la supériorité de ses femmes. »

[1] Cf. J. Marshall, *Histoire des missions chrétiennes ;* — C. Moreau, *Les prêtres français émigrés aux États-Unis.*

cours de son apostolat au Maryland. D'autres titres le recommandaient encore à l'estime et à la reconnaissance des Américains de tous les cultes. Simple prêtre, il avait été précédemment mêlé, dans la mesure imposée par les convenances et son caractère sacerdotal, aux événements de la lutte engagée pour l'indépendance du pays. Lorsque le Congrès, voulant s'assurer l'alliance du Canada, avait cru devoir y envoyer des commissaires, parmi lesquels se trouvait Benjamin Franklin, John Carroll avait été invité à se joindre à la députation, avec la mission spéciale d'agir auprès du clergé canadien. Des circonstances imprévues, notamment l'arrivée de renforts anglais et la mort de Montgomery, firent échouer la négociation; mais si elle n'eut aucun résultat politique, elle produisit au jour les talents et les vertus patriotiques de John Carroll. Elle fut aussi l'occasion qui amena son étroite amitié avec Franklin[1], et, en établissant d'autres liens d'affection entre les membres protestants du Congrès et le prêtre catholique, elle offrit plus tard à ce dernier les moyens de servir plus utilement les intérêts de sa foi religieuse. Mais quel que pût être, à l'époque de sa promotion, le zèle du nouvel évêque de Baltimore et de ses collaborateurs, il était impuissant à triompher de préventions ou de résistances aveugles. D'ailleurs, les bras manquaient à la moisson, alors même que le catholicisme n'était pas entré dans la voie progressive qu'il a parcourue depuis un demi-siècle[2].

[1] Par suite des fatigues éprouvées pendant le long et pénible voyage de Philadelphie à Montréal, Franklin était tombé sérieusement malade au retour de la mission et avait été contraint de se séparer de ses collègues. John Carroll ne voulut pas le quitter et, demeurant auprès de lui, l'entoura de soins, puis l'accompagna du fort Saint-Jones à New-York. Franklin n'oublia jamais ce dévouement et il en donna la preuve dans une circonstance mémorable. En 1789, la cour de Rome se disposant à ériger un évêché aux États-Unis, l'affaire dut se traiter à Paris parce que le gouvernement de l'Union n'avait pas de représentant auprès du saint-siége. Après plusieurs conférences entre Mgr Doria, nonce du pape, et Franklin, ambassadeur des États-Unis à la cour de France, celui-ci recommanda instamment, pour le choix que le souverain pontife aurait à faire, John Carroll, son ami et son compagnon dans sa mission diplomatique de 1774 auprès des Canadiens. — Cf. *The Life of Franklin*, by Jared Sparks; Boston, 1848. — *Miscellanea*, by Med. Spaulding, archibishop of Baltimore.

[2] Pour les vingt-cinq mille catholiques répandus, à la fin du siècle dernier, sur le territoire de l'Union, on ne comptait que dix-neuf prêtres dans le Maryland, cinq dans la Pensylvanie, et moins encore dans les autres États. En 1866, le nombre des catholiques habitant les Etats-Unis était estimé à près de six millions, et malgré la part qui, dans ce chiffre, doit être faite à l'immigration, il faut reconnaître que là comme en Angleterre, les progrès de la foi romaine sont incontestables A la même date, la hiérarchie du clergé se composait de sept archevêques, de trente neuf évêques et d'environ deux mille six cents prêtres. L'érection prochaine de quinze évêchés nouveaux était décidée en principe.

Les vicissitudes qu'eut à subir la conversion d'Élisabeth Seton à la foi catholique, mettent en relief le rôle important qu'y remplirent deux hommes appartenant à des positions bien différentes. Ce furent le révérend Henri Hobart, ministre de l'Église anglicane, et l'abbé de Cheverus, alors simple missionnaire, et depuis cardinal archevêque de Bordeaux. Henri Hobart, que son zèle et ses talents firent élever plus tard aux fonctions d'évêque de l'Église épiscopalienne dans l'État de New-York, était un écrivain remarquable, un polémiste ardent, dont l'éloquence, devenue populaire, était rehaussée par des qualités à la fois solides et brillantes, propres à lui assurer un grand empire sur toutes les personnes qui l'approchaient. L'auteur de sa *Vie* rapporte qu'ayant été appelé, fort jeune, à siéger au synode général, il s'y montra le représentant le plus capable que pût avoir l'Église protestante des États-Unis. « Comme chef, dit-il, il possède tous les talents; comme orateur, il est le plus parlementaire; jamais je n'ai vu cet homme lancé hors de son centre[1]. » Or, depuis longtemps, ce pasteur étant lié intimement avec la famille Seton qui lui témoignait une sorte de culte, Élisabeth avait conçu pour lui, dès l'enfance, une affection mêlée d'estime et de respect, sentiments que le temps n'avait fait que fortifier en elle. Sa droiture était trop grande, trop expansive, pour qu'elle songeât un instant à dissimuler ses projets de conversion à celui qui souvent avait été son guide. Voulant le prévenir, même avant son retour d'Italie, d'une résolution qu'elle savait devoir le surprendre et l'affliger, elle lui avait écrit, pendant la traversée, une lettre qui peint et l'extrême franchise de son caractère et le trouble profond de son âme. « A mesure que j'approche de vous, je tremble, lui disait-elle. Tandis que le brisement des vagues et leur incessante agitation m'offrent l'image de la destinée que Dieu m'a réservée, la pensée de me voir séparée de vous fait fondre mon cœur en larmes amères; mes mains en sont toutes baignées. Et toutefois, mon cher Henri, ne me soyez pas trop sévère. Vous respectez la sincérité : quand même vous me croiriez dans l'erreur, quand même mon désir de changer de religion vous paraîtrait à blâmer, je sais que la céleste et chrétienne charité plaidera en ma faveur pour me conserver votre affection... Pourtant, si le sacrifice de votre chère amitié, de votre estime, doit être le prix de ma fidélité à suivre ce que je crois être l'appel de la vérité, je ne douterai point de la miséricorde de Dieu. S'il veut briser l'un des liens qui m'est le plus cher en ce monde, il m'attirera plus étroitement à lui. C'est là ma confiance; elle est appuyée sur l'expérience

[1] Ce jugement de M. Wicart est cité par M. Samuel Wilberforce, dans *History of the protestant english episcopal Church in America.*

du passé, et sur la vérité des promesses de Celui qui ne peut faillir. »

Lorsque la voyageuse arriva, Henri Hobart, qui connaissait bien cette nature sensible et délicate, se montra un ami plus dévoué que jamais. Dans les circonstances où ils se trouvaient l'un par rapport à l'autre, le pasteur s'effaça d'abord complétement, et nulle parole de blâme ne sortit de ses lèvres. Il se contenta de lui laisser voir tout le chagrin que lui causait un changement qui, disait-il, devait mettre entre chacun d'eux un abîme. Comprenant aussi toute l'influence qu'une controverse pouvait lui faire ressaisir, il lui demanda, comme dernier témoignage d'amitié, qu'elle consentît à suivre avec lui une série d'études sur la religion qu'elle voulait abandonner. Ici commence pour cette pauvre âme, qui se débat entre l'affection et le devoir, entre les étreintes d'une autorité qui la domine et le cri de sa conscience qui proteste, une longue suite de luttes fort bien retracées dans le livre de madame de Barberey. Au moment où Élizabeth est sur le point de céder au pasteur protestant qui pèse sur elle de tout le poids de sa vieille amitié et de ses arguments théologiques, une lettre d'Antoine Filicchi, non moins ardent, de son côté, à défendre auprès d'elle la foi catholique, arrive soudain de Livourne, et la replonge en de nouvelles perplexités. Alors, comme elle l'écrivait à son ami Antonio, son âme, plus incertaine, plus troublée que précédemment, était semblable à l'oiseau qui, pris dans un filet, ne peut s'empêcher de trembler, et se sent mourir de frayeur. De plus, les ouvrages de controverse qu'elle lisait avec une activité fiévreuse, fatiguaient, exaltaient son esprit, et, au lieu d'y répandre la lumière, y jetaient une désespérante obscurité. Un pareil état de crise ne peut durer longtemps. Quelque ferme que puisse être un caractère, à force de battre contre un écueil, il finit par s'y briser. Dans la lutte inégale où elle usait vainement ses forces, Élisabeth en fit la rude épreuve. A la fin de ce combat, elle en vint à une telle prostration morale, à un si profond désespoir, que, de guerre lasse, elle résolut de mettre un terme à toute étude religieuse, de fuir les réunions de l'Église épiscopalienne, de ne faire aucun pas vers une autre Église, et de ne plus s'attacher, jusqu'à l'heure de sa délivrance qu'elle croyait prochaine, à aucune forme particulière de christianisme.

Ce fut surtout au commencement de l'année 1805, le jour de la fête de l'Épiphanie, célébrée par le culte protestant avec une grande solennité, qu'après s'être exclue volontairement de toute assemblée religieuse, Élisabeth se sentit seule et désolée près de son foyer désert. Plus de parents, plus d'amis, plus de prière ni d'affection pour la consoler. Outre les croix du dehors, elle portait en elle-même,

comme dit Fénelon, cette grande croix intérieure du découragement, sans laquelle toutes les autres ne pèseraient rien. Voulant à tout prix sortir du gouffre sans fond où elle se sentait de plus en plus entraînée, elle ouvre ce jour-là un volume des Sermons de Bourdaloue qu'elle trouve sous sa main. Son regard s'arrête précisément au passage où, commentant l'arrivée des rois Mages à Jérusalem, aussi bien que l'épreuve imposée à leur foi par la disparition de l'étoile qui leur servait de guide, l'orateur établit qu'à leur exemple, il faut que l'âme continue de chercher Dieu, et qu'elle espère le trouver, même contre toute espérance. Ce passage, suivi du conseil de s'adresser, pour éclaircir ses doutes, aux hommes dépositaires de la science des sciences, dissipa tout à coup pour Élisabeth les ombres qui lui cachaient sa véritable route. Elle prit donc cette fois le parti de recourir à l'abbé de Cheverus, qui était alors attaché à la mission catholique de Boston. Né à Mayenne en 1768, l'abbé de Cheverus avait montré de bonne heure des vertus et des talents pouvant faire prévoir qu'il serait un jour l'honneur de l'Église de France. Il venait d'être ordonné prêtre en 1790, lorsque les événements de la Révolution l'obligèrent à s'expatrier, et à chercher dans le nouveau monde un but à son zèle apostolique. Il accomplit d'abord les plus périlleuses missions parmi de sauvages tribus d'Indiens qu'il convertit en grand nombre à la foi chrétienne. Mais d'autres conquêtes lui restaient à faire sur le protestantisme anglo-américain, et celle d'Élisabeth Seton lui était notamment réservée[1]. Il est regrettable que la correspondance engagée, sur cette grave question, entre elle et le pieux missionnaire que ses vertus évangéliques allaient bientôt élever au siége épiscopal de Boston, ait été détruite dans un incendie. Écrites avec une douce onction par un guide aussi éclairé que l'était dans la vie spirituelle l'abbé de Cheverus, ces lettres nous eussent rappelé sans doute plus d'une page de la correspondance de Fénelon, d'où s'exhale une tendresse, une suavité si parfaitement chrétienne.

Sans combler cette lacune, le journal d'Élisabeth et ses lettres adressées à d'autres personnes, nous font connaître quel était l'état de son âme au moment de rompre les dernières attaches qui la retenaient à l'Église protestante. On y voit que pour l'empêcher de faire le pas décisif, un effort suprême fut tenté par sa famille et le pasteur Hobart. La femme en elle avait jusque-là résisté : on essaya d'effrayer la mère. Mais inutilement on lui représente qu'elle répondra de ses enfants au jugement de Dieu ; inutilement on ajoute qu'au point de vue purement humain, son abjuration aura pour elle et pour

[1] Dans la *Vie du cardinal de Cheverus*, par M. l'abbé Hamon, on trouve relatée, à sa place, la conversion d'Élisabeth Seton.

eux les plus fâcheuses conséquences, c'est-à-dire une ruine complète et la perte certaine d'avantages auxquels elle ne pourra plus prétendre, elle accepte tout le fardeau d'une si lourde responsabilité. Faisant appel des jugements du monde à celui de Dieu, dans une touchante invocation, elle adjure le souverain juge de l'absoudre; elle et ses enfants, si, trompés par sa parole, ils se sont égarés dans le choix de leur chemin. Avec la même fermeté de conscience que si elle se fût en effet présentée au tribunal de Dieu, Élisabeth Seton se rendit à l'église catholique, aussi calme que résolue, et le mercredi des Cendres de l'année 1805, elle abjura formellement le protestantisme entre les mains de M. O'Brien, curé de la paroisse de Saint-Pierre à New-York. Peu après, elle devait faire sa première communion le 25 mars, jour de l'Annonciation, et anniversaire de celui où, pour la première fois, l'étendard catholique avait été planté sur le sol du Maryland. Il faut voir, en lisant son journal, avec quelle ardeur la néophyte salue le soleil radieux à l'heure matinale où elle sort pour aller se préparer à ce grand acte de sa vie. Couche de neige épaisse, glace ou frimas sur la route qu'elle doit suivre, peu lui importe! « Je n'aperçois rien, écrit-elle alors, que la petite croix qui étincelle au loin sur le clocher de Saint-Pierre. » Vers cette croix, symbole de régénération, son regard devait se tourner sans cesse. Là était sa consolation, là était aussi son espérance.

IV

Après la conversion d'Élisabeth Seton, ce qui ressort le plus dans sa vie, c'est le contraste entre les joies intérieures qu'elle goûte et les tribulations qui l'assaillent au dehors. Chaque page de son journal, chacune de ses lettres écrites soit à la famille Filicchi, soit à MM. Carroll et de Cheverus, en donnent des preuves sans cesse répétées. Si, du jour où elle sortit de l'Église protestante, la plupart des membres de sa famille s'étaient déclarés contre elle, il n'en fut pas de même des deux sœurs de son mari, Henriette et Cécilia Seton, qui ne craignirent pas de lui témoigner autant d'attachement que d'admiration. Cécilia étant tombée gravement malade, Élisabeth lui prodigua les soins les plus tendres, et, après de vives alarmes, elle eut enfin le bonheur de la voir rendue à la santé. Or, quelle ne fut pas bientôt sa surprise en apprenant que, suivant son exemple, sa belle-sœur était décidée à se faire catholique? Prévoyant le nouvel orage qui allait éclater, Elisabeth montra beaucoup de prudence dans cette affaire délicate, et engagea sa belle-sœur à faire encore de mûres

réflexions. Nous ne rappellerons pas toutes les misérables tracasseries, toutes les persécutions qu'à son tour Cécilia eut à supporter de la part de sa famille. Séquestrée à plusieurs reprises, pour qu'elle ne pût voir Élisabeth, on lui fit craindre qu'en continuant de la fréquenter elle ne causât la perte de celle qu'on appelait la corruptrice de son esprit, car on obtiendrait de la législature de New-York qu'elle fût expulsée de la ville et même embarquée pour les Indes. Ce furent bien d'autres rigueurs, lorsque les parents de la courageuse Cécilia apprirent d'elle-même qu'elle s'était, malgré leurs menaces, définitivement ralliée au catholicisme. Chassée de la maison où jusque-là elle avait vécu l'idole de tous les siens, la frêle et délicate enfant quitta, sans proférer une plainte, le seuil qu'elle ne devait plus franchir. Elle alla frapper aussitôt à l'humble porte d'Élisabeth, et il est inutile d'ajouter avec quelle affectueuse bienveillance elle y fut accueillie.

La joie causée par leur réunion ne tarda pas à être troublée, tant l'esprit d'intolérance, de quelque part qu'il se produise, a peine à laisser en paix ses victimes! Parmi les persécuteurs d'Élisabeth les plus implacables, on regrette d'avoir à le dire, furent ses deux anciens pasteurs, l'évêque anglican Moore et le ministre Henri Hobart. Oubliant qu'avant sa conversion ils avaient été tous deux ses amis, qu'ils lui avaient répété maintes fois que, d'après le libre examen, posé en principe par la réforme, elle avait le droit de choisir ce qu'elle croirait être la vérité, ils se tournèrent violemment contre la nouvelle convertie, dès qu'elle eut rompu avec leur Église. En restant protestante, outre l'assistance qu'elle pouvait recevoir de sa famille, elle avait son avenir assuré, par la promesse formelle d'un héritage qui devait lui échoir à elle et à ses enfants. Catholique, elle avait perdu tout en même temps, puisque sa famille l'abandonnait, et que l'héritage était transporté sur une tête étrangère. Réduite ainsi à la situation la plus précaire, la veuve du descendant des Seton d'Écosse avait donc été obligée, pour gagner le pain de chaque jour, d'ouvrir une petite école à New-York. Ne la plaignons pas toutefois; car, selon ses idées personnelles et les principes dans lesquels elle avait été élevée, elle ne croyait nullement déroger, en se livrant à l'œuvre si utile, si chrétienne de l'éducation de l'enfance. Dans un pays où l'enseignement public est justement honoré, et confié en grande partie aux soins et au dévouement des femmes[1], où il

[1] Pour en citer un exemple appuyé sur des chiffres, nous constaterons que sur les 10,884 écoles établies dans le Massachusetts, 9,340 sont dirigées par des institutrices, la proportion en faveur de ces dernières est encore plus considérable dans les villes de New-York et de Philadelphie, placées à bon droit parmi les centres les plus éclairés des États-Unis. Au sujet de cette préférence que, contrairement aux habitudes

est même exercé par un certain nombre d'entre elles, non comme une profession, mais comme un apostolat intellectuel, Élisabeth se voua sans peine à de telles fonctions, vers lesquelles elle se sentait d'ailleurs attirée par une vocation toute instinctive. Aussi, malgré l'humilité de cette position, elle eût vécu paisible dans l'accomplissement scrupuleux de ses devoirs envers les jeunes élèves confiées à ses soins, si les inimitiés qu'elle avait soulevées n'étaient venues la poursuivre jusqu'au fond de sa retraite. Sans justice et sans pitié pour elle, ses ennemis l'attaquèrent auprès des personnes qui lui avaient donné leurs enfants, et usèrent même de leur autorité afin qu'on les lui retirât au plus tôt. Ces actes d'hostilité furent poussés si loin, que la vie lui devint intolérable à New-York. Avant de quitter elle-même cette ville inhospitalière, elle crut devoir soustraire ses deux fils à de fâcheuses influences, en les envoyant au collége de Georgetown, d'où ils furent admis à celui de Baltimore.

Ce vaste établissement, élevé en 1805 au rang d'université, et appelé le *Collége de Sainte-Marie*, était alors dirigé par M. du Bourg, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui s'est fait un nom justement vénéré dans les annales du catholicisme aux États-Unis. Né à Saint-Domingue, de colons français, il était venu en France faire profession chez les Sulpiciens, et, après avoir échappé aux massacres de septembre, il était retourné en Amérique, où M. Carroll, évêque de Baltimore, lui avait donné la présidence du collége catholique de cette ville. Sa réputation comme professeur et comme prédicateur s'était répandue au loin. Quand il quittait la chaire pour aller porter sur un autre point du territoire le bienfait de ses bonnes œuvres, il y était reçu avec reconnaissance par les catholiques; avec estime par les protestants[1]. Pendant un voyage qu'il fit à New-York au mois

qui prévalent en Europe, les Américains donnent aux femmes pour diriger les écoles des deux sexes, M. Émile Jonveaux, dans son livre sur *l'Amérique actuelle*, dit avec raison que les hommes n'ont pas toujours la douceur et la patience nécessaires pour manier cette fleur délicate qui s'appelle l'âme d'un enfant. « La nature semble au contraire, ajoute-t-il, avoir voulu faire des femmes les éducatrices du genre humain; elle leur a donné l'amour intelligent qui sait lire au fond du cœur, qui redresse sans violence, obtient la soumission et le respect sans inspirer la crainte... Trop de préoccupations agitent les hommes pour qu'ils remplissent toujours avec succès une telle œuvre, mais elle convient merveilleusement aux femmes. Accessibles à toutes les nobles et généreuses aspirations, elles savent les inspirer aux autres; naturellement pieuses et pures, elles inculquent l'amour de la religion, apprennent à respecter les mœurs; l'exaltation même qu'on leur reproche sied bien à la jeunesse. Mieux vaut à vingt ans être capable d'enthousiasme que d'avoir le froid et stérile désenchantement des vieillards. »

[1] Mgr Valentin du Bourg, nommé ensuite évêque de la Louisiane et des Florides, revint en France, où il fut promu à l'évêché de Montauban, puis au siége archiépiscopal de Besançon.

d'août 1807, il vit entrer chez lui une femme portant le vêtement sévère des veuves, et joignant à une grâce aisée et modeste un air de parfaite distinction. Il l'avait remarquée le matin même à l'église, à cause de sa fervente piété, et il fut heureux, en apprenant qu'elle se nommait Élisabeth Seton, de pouvoir connaître personnellement celle dont la conversion avait fait tant de bruit. L'entretien s'engagea vite, et de part et d'autre il prit bientôt le caractère de la confiance et de l'intimité. Élisabeth ayant parlé de son dessein de quitter New-York, M. du Bourg eut soudain la pensée de lui offrir la direction d'un établissement d'éducation pour les jeunes filles qui serait fondé dans le Maryland. L'institution devait avoir un double but : créer une communauté religieuse composée de pieuses femmes qui s'associeraient pour se vouer à l'enseignement, et annexer à la communauté une école destinée à recevoir des élèves. Des obstacles de diverse nature arrêtèrent d'abord la réalisation de ce projet; mais, comme Élisabeth se sentait invinciblement attirée vers une œuvre qui réclamait avant tout du dévouement, elle se décida enfin à s'éloigner de New-York au mois de juin 1808.

Son journal, écrit pendant la traversée de cette ville à Baltimore, indique combien elle était soulagée en quittant, pour suivre une nouvelle voie, cette société protestante au milieu de laquelle elle avait été élevée, mais qui, en dernier lieu, lui avait suscité tant de tribulations. Ayant dépassé le phare, à 30 milles de sa ville natale, avec quel empressement elle s'écrie, en s'adressant de loin à sa chère Cécilia, dont elle avait eu le regret de se séparer : « Toute fatigue d'esprit et de corps a disparu. Le ciel resplendissant au-dessus de nos têtes, le souffle vivifiant de la brise de mer, le mouvement des gais matelots, dissiperaient, je crois, tous mes soucis passés, dont le poids m'est lourd encore, si j'avais auprès de moi les cinq êtres bien-aimés qui m'ont dit adieu dans la petite chambre. *Vos amours* [1] jouent ou mangent jusqu'au moment où le roulis du vaisseau les rend malades, et alors ils s'anéantissent dans un sommeil aussi profond que possible. Comme on est bon ici pour nous ! A peine si nous étions à bord depuis une heure, qu'un jeune homme, tout modeste et tout affable, est venu auprès de moi et m'a dit : « Madame, mon nom est « James Cork ; appelez-moi quand vous voudrez, je serai prêt à vous « aider en toute chose. » Et ce qu'il a dit, il le fait. O douce miséricorde de Dieu, avec quelle bonté vous vous mêlez aux calices les plus amers! Comme il est consolant de regarder en haut et de réfléchir à ces choses!... Madame Smith et sa fille, qui sont aussi à bord, sont

[1] Les trois jeunes filles d'Élisabeth Seton, que leur mère emmenait avec elle.

si bonnes pour nous! Elles nous gâtent avec des amandes fraîches et de belles grappes de raisin. Vous savez le faible tout humain de votre pauvre sœur pour les fleurs et les fruits! Ce matin, nous voici de nouveau en vue des côtes, près du cap Henry. Figurez-vous que nous sommes toutes assises sur un matelas posé à terre, dont les côtés nous servent comme de coussins. Tandis que la pauvre Anna, que nous avons forcée de monter sur le pont, continue de souffrir, ses deux chères petites sœurs sont en train de chanter la vieille ballade: « Où donc, où donc est-il allé, mon ami des Highlands[1]? » De temps en temps elles demandent qu'on les ramène vers Cécilia, ou bien elles tendent les yeux tant qu'elles peuvent du côté de la terre, pour voir si elles ne finiront point par y découvrir leurs frères William et Richard. »

Plus loin elle trace encore ces lignes, inspirées, comme les précédentes, par les plus tendres sentiments de la mère et de la sœur: « Après avoir roulé et sauté sur les vagues toute la nuit, mes deux chères petites à côté de moi dans mon étroite cabane, Anna endormie sa tête sous ma main, et moi ne cessant de prier et d'offrir à Dieu une vie que j'ai si souvent mérité de perdre, nous voici, ma toute chérie, qui marchons maintenant à pleines voiles. Notre vaisseau semble voler sur les eaux de la Chesapeak : vent meilleur, cœurs plus légers ne la traversèrent jamais. Les petites chantent en égrenant leurs grappes de raisin ; elles font des petits bateaux de papier et les lancent par-dessus le bord, pour les envoyer à New-York. Le soleil se couche rayonnant et glorieux. Le regardez-vous aussi maintenant, ma chérie? Mon âme s'envole en haut avec le chant du soir, avec le *Miserere*. Elle est comme si elle enveloppait votre âme et celle de la chère Zède... Enfin nous avons abordé le *Grand-Sachem*, mais nous ne sommes pas encore dans la baie de Baltimore. L'espérance plane encore sur ses ailes immobiles, dans l'attente du lendemain. Que faites-vous en ce moment?... Mes bien-aimées petites regardent le ciel en pensant à Cécilia. Heureux, heureux l'enfant qui est occupé de la pensée de Dieu! »

Arrivée au terme de son voyage, on aime à voir avec quel bonheur elle s'installe d'abord dans la maison, située près de Baltimore, au milieu des frais ombrages de deux vergers, et attenant au collége de Sainte-Marie. Il lui semble, en recevant de toutes parts des marques de sympathie, qu'elle naît à une vie nouvelle. Les familles catholiques de la ville s'intéressent à elle, à ses filles, à la prospérité de son établissement, dont les premiers progrès coïncident alors avec

[1] *Where and oh! Where, is my higland laddie gone.* — Ancienne ballade jacobite longtemps populaire en Écosse.

un événement important dans l'histoire du catholicisme aux États-Unis. C'était l'érection du siége épiscopal de Baltimore en siége métropolitain, conformément à un bref du pape Pie VII, portant la date du 8 avril 1808. Quatre évêchés suffragants étaient en même temps institués, ceux de New-York, de Philadelphie, de Boston et de Bardstown, dans le Kentucky. Deux des titulaires désignés pour les nouveaux évêchés étaient Français : M. de Cheverus et M. Flaget, de la Compagnie de Saint-Sulpice, nommés l'un évêque de Boston, l'autre de Bardstown. Aux deux autres siéges de Philadelphie et de New-York étaient élevés le P. Egan, franciscain irlandais, et le P. Concanen, dominicain de la même nation. Après avoir été sacré à Rome, où il résidait depuis plusieurs années, le P. Concanen fut chargé par le pape de porter en Amérique les bulles d'institution pour les autres évêques : bulles signées d'une main captive à cette époque, car le doux et vénérable pontife, déjà gardé à vue dans son propre palais, devait être bientôt enlevé de sa capitale pour subir cette douloureuse captivité qui a trouvé récemment son historien.

Vers ce temps, la correspondance d'Élisabeth avec ses fidèles amis de Livourne fut suspendue pendant quatorze mois, par suite des événements qui résultèrent du blocus continental et de l'*embargo* que le président Jefferson fit mettre sur tous les ports de l'Union. Avant cette interruption, la dernière lettre, écrite de Baltimore aux Filicchi, exprime l'heureuse tranquillité que goûte leur amie dans la société des personnes qui lui ont fait un si bon accueil. En termes chaleureux, elle témoigne aussi sa gratitude au généreux Antonio, qui avec tant de délicatesse lui était venu en aide jusqu'à ce que le succès de son établissement lui procurât des ressources personnelles pouvant suffire aux besoins de sa famille. Ces dons de l'amitié étaient acceptés par elle avec simplicité et reconnaissance, car le cœur qui a senti une fois le bonheur de donner ne souffre pas de recevoir. Sa correspondance atteste encore, à la même époque, son désir extrême de servir la religion qu'elle avait embrassée, en se consacrant tout entière à des actes de charité, particulièrement à l'éducation des enfants pauvres. Dans ce but, l'ingénieuse activité de son esprit s'appliquait avant tout à donner une réalisation aussi prompte que possible à la pensée qu'avait conçue M. du Bourg de créer un asile et une école pour les catholiques pauvres du Maryland. En même temps, elle sentait se développer de plus en plus en elle le goût de la vie intérieure, soumise à la direction d'une règle et à l'observation de vœux prononcés sous la garantie de la conscience et de la religion. Faisant en cela une application personnelle du principe général adopté par ses compatriotes, que plus un peuple est libre, plus il doit être religieux, elle se disait aussi : Plus l'homme est libre, plus il a

besoin de s'imposer un frein volontaire qui dirige ses actes, comprime ses passions et l'incline à rechercher en tout le bon, l'utile et l'honnête. Quant au choix d'une règle, elle n'avait d'abord rien qui fût précisément arrêté. Si le régime contemplatif attirait une âme aussi naturellement portée que la sienne vers le recueillement et la méditation, son ardente charité et le besoin absolu d'être utile aux autres, la faisaient pencher vers un ordre pratique, voué à l'exercice journalier de bonnes œuvres.

Que le lecteur ne soit pas surpris de trouver chez Élisabeth Seton deux tendances si différentes : elles ne font que refléter à nos yeux les deux aspects sous lesquels se présente le caractère américain. Penser, mais surtout agir, et agir vite, tel était à cette époque, tel est encore aujourd'hui le but poursuivi par chaque individualité d'une nation qui, dans l'espace d'un demi-siècle, est arrivée par de si prodigieux efforts à de si prodigieux résultats. Au commencement de ce siècle, on était encore trop près du temps où les squatters des États-Unis se trouvaient en présence du désert à défricher, de la vie sauvage à repousser dans la solitude ou bien à plier au joug salutaire de la civilisation, pour que les volontés, comme les intelligences, ne se ressentissent point de la double influence exercée sur l'esprit et les mœurs des colons. Tandis que leur imagination, pleine des souvenirs religieux et poétiques de la Bible, se développait an spectacle des beautés infinies de la création, leur activité était sollicitée sans cesse à lutter contre une nature souvent rebelle et ne prodiguant ses trésors qu'au travail infatigable qui sait les conquérir. Surexcitée par la guerre de l'Indépendance, qui lui donna momentanément un autre but à atteindre, cette activité ne fit que redoubler d'ardeur pendant l'organisation des divers États formant l'Union américaine. Dans leur développement agricole et industriel, ces jeunes et fortes populations comprirent mieux que jamais que si les œuvres de Dieu ont leur grandeur, les œuvres de l'homme ont aussi leur poésie. Soumettre les éléments, assujettir à son service des forces brutes et aveugles, en les rendant pour ainsi dire intelligentes et obéissantes à volonté, n'est-ce pas, en effet, une victoire offrant un beau et grand spectacle? Voilà pourquoi, à l'aspect de tels prodiges, l'un de nos éminents écrivains, qui a le plus finement observé le caractère du pays, rappelle au sujet de Chicago, la ville improvisée aux bords du lac Michigan, la surprise éprouvée par lui en voyant le nom de cette même ville gravé sur une machine à moissonner qui avait eu sous ses yeux un grand succès d'expérimentation en Angleterre. « Adieu donc, s'écrie-t-il, les moissonneurs de Théocrite et de Virgile, et le patriarche Booz ordonnant à ses serviteurs de laisser tomber des

épis dans le sillon pour que Ruth puisse glaner après eux[1] ! » Ne croyons pas ces beaux et antiques souvenirs, incompatibles, surtout parmi les religieuses populations des États-Unis, avec les créations de l'industrie moderne. Le génie humain sera toujours emporté par deux courants irrésistibles, qui le porteront l'un vers la vie idéale, l'autre vers la vie pratique. Quand, à la fin du siècle dernier, l'auteur d'*Atala* parcourait les savanes et les forêts vierges de l'Amérique, les merveilles d'un monde tout nouveau pour son regard de poëte lui racontaient la puissance de Dieu. Que le voyageur aille aujourd'hui, comme Ampère, visiter les mêmes lieux, transformés par l'audacieuse activité du peuple le plus entreprenant qui fut jamais, et les merveilles de la civilisation lui raconteront à leur tour la puissance de l'homme.

Avec l'esprit d'initiative propre à sa nation et le secret penchant qu'elle avait pour la retraite, Élisabeth s'occupa donc de réaliser au plus vite l'idéal que rêvait depuis longtemps son ardente charité pour les pauvres, les faibles et les souffrants. Grâce à un premier don de 8,000 dollars, offert généreusement par M. Cooper, qui s'était converti comme elle à la foi catholique, l'œuvre qu'elle désirait instituer devint enfin possible, et il fut convenu que l'établissement serait fondé dans le comté de Frederick, à 50 milles de Baltimore, près d'un village nommé Emmettsburg. Le lieu choisi présentait divers avantages. Beau site, admirablement encadré au milieu des montagnes, climat fort sain, pays fertile, arrosé par de nombreux cours d'eau et devenu, pour sa fécondité même, le centre d'une petite colonie catholique très-fervente, tout s'y trouvait réuni à souhait. C'est là, dans le lieu auquel plus tard une bataille livrée pendant la guerre de la sécession donna un autre genre de célébrité, qu'allaient être jetés les fondements d'une communauté religieuse dont Élisabeth deviendra la supérieure. Jusque-là, bien que cette vocation se fût éveillée en elle, les préoccupations matérielles de la vie, les soins à donner à ses enfants, ses devoirs de mère qu'elle voulait strictement accomplir, l'avaient toujours arrêtée. N'ayant plus de soucis ni d'inquiétudes sous ce rapport, elle put suivre la voix qui l'appelait. Bientôt la communauté se forme, et de nouvelles compagnes, recrues volontaires d'une milice vouée aux combats de la charité, viennent s'adjoindre à la fondatrice. Pour elle, le jour des vœux solennels arrive : elle les prononce devant l'archevêque de Baltimore, qui lui impose les mains et lui donne le titre de mère de la naissante famille[2]. Placée

[1] J.-J. Ampère, *Promenade en Amérique*, t. I, p. 201.

[2] Mgr Carroll, archevêque de Baltimore, ne cessa jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1815, de se montrer le protecteur le plus zélé de l'association des sœurs de

sous l'invocation de Saint-Joseph, dont elle prit le nom, la communauté adopta les règles et constitutions des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, avec quelques modifications approuvées par l'autorité ecclésiastique.

A la suite d'un premier séjour des religieuses dans une demeure provisoire, leur maison, comme nous l'avons dit, fut élevée près de la paroisse d'Emmettsburg, alors dirigée par M. Dubois, prêtre français que la Révolution avait aussi poussé vers la terre étrangère. Élève distingué du collége Louis-le-Grand, où il avait eu pour condisciples des hommes dont les destinées furent bien différentes, Maccarthy et Liautard, Robespierre et Camille Desmoulins, il s'était, en 1791, réfugié en Virginie, où son mérite personnel l'avait fait honorablement accueillir par les personnages les plus considérables de l'Union. Après s'être lié plus intimement avec le célèbre James Monroe et Patrick Henry, l'éloquent orateur des assemblées américaines [1], qui se plut à lui donner des leçons d'anglais, l'abbé Dubois

Saint-Vincent-de-Paul. Il venait souvent visiter la communauté d'Emmettsburg, et les religieuses ainsi que les jeunes orphelines aimaient à se rappeler la bonté toute paternelle que leur témoignait l'ami des Franklin, des Washington et d'autres grands citoyens auxquels l'Union américaine devait sa constitution et son émancipation religieuse. Comme preuve des sentiments d'estime et de sympathie que ce digne prélat avait su inspirer à l'illustre président de la république des États-Unis, il suffira de citer le passage d'une lettre écrite par le neveu de Washington au révérend J. White : « Par son mérite éminent comme ministre de Dieu, son caractère sans tache comme homme privé, et surtout par les services signalés que son patriotisme avait rendus à la cause de l'indépendance, le docteur Carroll était haut placé, très-haut placé dans l'estime et dans les affections du « Père de la patrie. » — Cf. *Origine and progress of the catholic church in the United States*, by Rev. J. White, DD. New-York, 1867.

[1] Ce fut Patrick Henry qui, au mois de mars 1775, dans la convention des représentants de la Virginie assemblés à Richmond, fit prendre les mesures les plus vigoureuses contre l'Angleterre, en proposant que la colonie fût mise immédiatement sur le pied de défense et qu'on armât un nombre suffisant de miliciens. Comme cette proposition alarmait les esprits modérés qui espéraient encore arriver à une conciliation, le futur gouverneur de la Virginie prit la parole pour dissiper les dernières illusions d'une espérance qui, selon lui, « n'était qu'une sirène propre à charmer et à changer en brutes les hommes assez crédules pour l'écouter. » « Nous avons fait tout ce qui était possible, ajouta-t-il, afin de détourner l'orage qui s'approche; maintenant, il n'y a plus de place pour l'espérance Il faut combattre, il le faut absolument; un appel aux armes et au Dieu des armées est tout ce qui nous reste. Pour nous retirer de la lutte, il est trop tard, quand même nous aurions la lâcheté de la déserter. La guerre est inévitable. Qu'elle vienne donc, je le répète, qu'elle vienne! La première brise qui soufflera du Nord apportera à nos oreilles le bruit des armes. Nos frères sont déjà en campagne. Que faisons-nous ici à rester inactifs? La vie est-elle si chère, la paix est-elle si douce qu'il faille l'acheter au prix des fers et de la servitude? Que le Dieu tout-puissant nous en préserve! Je ne sais pas ce que feront les autres, mais pour moi, donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort. » — Wirt, *Life of Patrick Henry*, p. 95.

reçut de Mgr Carroll la direction spirituelle de la colonie d'Emmettsburg, et parvint, en 1808, à doter d'une église ce coin si retiré du Maryland. Ses soins, son dévouement et la connaissance qu'il avait du pays, contribuèrent pour une large part aux progrès de la communauté de Saint-Joseph. Nous ne retracerons pas ici le développement qu'elle prit, les épreuves qu'elle traversa, le nombre toujours croissant des sœurs de charité qui s'y formèrent, les exemples de pauvreté et d'abnégation dont ces humbles servantes des pauvres furent les vivants modèles. Sans nous arrêter à ces faits, racontés avec détails dans le livre de madame de Barberey, nous en détacherons seulement quelques traits propres à compléter notre étude morale sur une femme dans laquelle nous avons vu tour à tour la fille, l'épouse et la mère, et qu'il nous reste à considérer comme supérieure de communauté.

Parmi ces traits, il en est un fort touchant, dont l'héroïne est l'une des belles-sœurs d'Élisabeth, Harriet Seton, qui, bien que n'ayant pas encore abjuré le protestantisme, à l'exemple de sa sœur Cécilia, avait voulu pourtant l'accompagner à Emmettsburg. Chaque jour, la mère Seton, ses filles et Cécilia se plaisaient à suivre le sentier conduisant de la vallée à la montagne, au penchant de laquelle s'élevait l'église où elles allaient prier. Harriet, qui ne pouvait quitter ses sœurs, cheminait avec elles; mais arrivée devant la maison de Dieu elle n'osait y entrer, et, restant seule au dehors pour attendre, elle s'asseyait sur une roche, ou bien elle errait tristement dans les bois. Un soir d'été, elle attendait selon sa coutume, alors que le soleil éclairait encore de ses feux mourants les sommets de la montagne, tandis que l'ombre, descendant sur la vallée, semblait l'envelopper d'un voile aux plis vaporeux. Insensible aux harmonies de cette heure calme et silencieuse, qui sont comme le dernier chant du jour, Harriet, immobile, distraite, paraissait absorbée dans une pensée douloureuse. Ses regards, fixés sur le petit sentier que ses sœurs venaient de gravir et paraissant les chercher toujours, disaient assez que son cœur était avec elles. Lorsque la mère Seton redescendit de la montagne, elle fut surprise de la trouver agenouillée au pied d'un arbre, en proie à une vive émotion et le visage baigné de larmes. A la question qui lui est adressée, la jeune fille ne répond rien d'abord; puis, tendrement pressée de dire la cause de son affliction : « Ah! que ne puis-je, s'écrie-t-elle, prier aussi avec mes sœurs! » La supérieure l'ayant consolée en l'assurant que ce bonheur ne se ferait pas longtemps attendre, et que d'ailleurs elle était libre de les suivre à l'église, elle ne manqua pas de s'y rendre tous les jours. Un matin du mois de juillet, raconte la mère Seton, comme on célébrait la messe pour la fête de sainte Marie-Madeleine, elle

parut, en voyant ses sœurs recevoir la communion, plus émue, plus agitée que jamais. Après l'office, elle continua de ressentir un trouble extrême ; mais aucun signe ne vint déceler le dernier combat qui se livrait dans son âme. « Enfin, poursuit la narratrice, au déclin de cette journée, comme nous montions toutes deux pour la seconde fois à l'église, au milieu du silence profond de tout ce qui nous entourait, elle avait les mains croisées sur sa poitrine, et la pleine clarté de la lune éclairait son beau et pâle visage, tout animé d'une céleste expression. Tandis que nous récitions le *Miserere* et le *Te Deum*, que depuis sa petite enfance elle avait entendus tous les jours à la prière de la famille, je vis couler sur ses joues de douces larmes d'attendrissement et d'adoration. Comme nous redescendions de la montagne, son cœur éclata : « C'en est fait, ma sœur, je suis catholique ! me dit-elle ; et je n'aurai point de repos que je ne me sois donnée à Dieu. »

Quelques jours après, cette jeune fille, qui par son esprit, ses qualités charmantes et sa rare beauté, faisait l'admiration de New-York, retournait dans sa ville natale, annonçait sa résolution à sa famille, et en répétant ses seuls mots : « Je suis catholique ! » voyait se rompre les liens qui devaient l'unir au fiancé qu'elle aimait. Revenue à Emmettsburg, où elle désirait, comme Cécilia, prendre l'habit et se consacrer au service des pauvres, Harriet Seton, après y avoir donné l'exemple des plus douces vertus, fut atteinte, pendant le rude hiver de 1810, d'une maladie qui en peu de temps l'enleva à ses compagnes. Pauvre oiseau, posé à peine sur la branche, il lui fallait prendre son vol loin du cher abri où elle espérait passer de longs jours ! Ses restes furent déposés, vers l'entrée de la forêt, à une place indiquée par elle-même dans une promenade faite quelques mois auparavant. C'était par une belle journée d'été, et la mère Seton, suivie des sœurs de la communauté, ayant visité les travaux de leur habitation, avait dit : « Rien ne nous manquera dans notre vallée pour cette vie mortelle ; mais après, où sera le lieu de notre repos ? » Comme les avis étaient partagés sur l'emplacement destiné à servir de cimetière aux religieuses de Saint-Joseph, Harriet, s'arrêtant tout à coup devant un chêne séculaire dont les branches couvraient au loin le sol, lança gaiement contre l'arbre une pomme qu'elle faisait sauter dans sa main, et s'écria : « Voilà ma place ! » Paroles prophétiques, dit madame de Barberey, dont on se souvint après sa mort. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés que ses compagnes la reconduisaient sous le chêne, étendue dans son cercueil. Elle repose maintenant à la place qu'elle avait choisie ; la première arrivée de toutes celles qui sont venues *dormir du sommeil de la paix* dans la vallée de Saint-Joseph. »

La mort d'Harriet Seton porta le coup le plus douloureux à sa sœur Cécilia, qui, déjà maladive et languissante, ne tarda pas à la suivre au tombeau. En lisant les pages où elle consigna ses impressions pendant les dernières semaines qui précédèrent sa fin, on est vraiment surpris de sa ferme et placide résignation, à mesure qu'elle sent approcher l'heure de la réunion avec celle qu'elle aimait tant sur la terre. Devant ce tableau de la jeune sœur de charité, acceptant, appelant même avec un doux sourire la mort, que l'espérance, appuyée sur la foi, lui fait envisager sans crainte, on ne peut s'empêcher de dire : Il est beau de mourir jeune! Il est beau de rendre à Dieu une âme sans tache, en ne laissant à ceux qui restent que le souvenir d'une lumineuse apparition, qui a passé dans l'ombre de leur vie aussi vite que passe un rayon de soleil! Pour se consoler du vide profond répandu autour d'elle par la mort si prompte de ses deux belles-sœurs, il ne fallait rien moins à la mère Seton que la force de son caractère, et l'habitude qu'elle avait depuis longtemps de porter un deuil dans son cœur. Tous les jours elle se dirigeait vers le vieux chêne de la forêt, pour converser suivant son expression, avec ses chères mortes qui lui parlaient encore. « Ma bien-aimée Harriet, avec mon ange Cécilia, écrivait-elle alors à une protestante de ses amies, reposent dans les bois, tout à côté de moi. Les enfants et plusieurs de nos bonnes sœurs qu'elles aimaient si tendrement, font croître des fleurs sur leurs tombes. Le petit enclos qui les renferme est l'endroit qui m'est le plus cher au monde. Je suis loin d'être privée d'elles autant que vous pouvez le penser, car, avec ce que vous appelez mes *folles idées*, il me semble que je les ai toujours auprès de moi. D'ailleurs le temps de la séparation ne sera pas long. »

Avant d'arriver elle-même au terme qu'elle pressentait n'être pas éloigné, la supérieure de la communauté de Saint-Joseph devait être encore atteinte dans ses affections les plus chères. Depuis l'époque où nous l'avons vue consolant par sa tendresse les douleurs de sa mère, la jeune Anna Seton n'avait cessé de croître en beauté, en grâce et en vertu. Élève, puis novice dans la maison d'Emmettsburg, elle se disposait à prendre le voile, lorsque se déclarèrent les graves symptômes du mal qui allait l'emporter. N'écoutant que son zèle, ne songeant jamais à se ménager elle-même, quand il s'agissait de soulager les autres, elle sortait par la rude saison et les matinées les plus froides, pour aller porter des secours aux malades et aux indigents. Un jour du mois de janvier, elle rentra, toute transie par une pluie glaciale, et elle s'alita pour ne plus se relever. Victime de son dévouement, la pauvre Anna se résigna courageusement au dernier sacrifice ; mais avant sa consommation, elle voulut

recevoir l'habit de sœur de charité. La veille de sa mort, après avoir adressé aux élèves du pensionnat les plus touchants adieux, elle prononça les vœux habituels, et, revêtue de la robe de sœur professe, elle expira doucement le lendemain, 12 mars 1812. Quelques jours encore, et elle eût accompli sa dix-neuvième année.

Ce dernier coup brisa tellement le cœur d'Élisabeth, que son énergie morale fut sur le point d'y succomber. Les consolations qu'elle reçut de ses religieuses, les devoirs du supériorat qu'elle avait à remplir, enfin les progrès de la congrégation religieuse qu'elle avait fondée, contribuèrent peu à peu à la relever de son abattement. Mais la malheureuse mère, hélas! n'était point parvenue au sommet de son calvaire : il lui restait à en parcourir les dernières et douloureuses stations. Elle venait de recevoir la triste nouvelle de la mort de Filippo Filicchi, son ami et son bienfaiteur[1], quand sa petite Rébecca tomba malade à son tour, et à la suite de terribles souffrances, rendit le dernier soupir entre ses bras. Sous l'impression d'une perte si cruelle, jamais le cœur d'une mère ne ressentit une douleur si poignante : jamais elle ne l'exprima en un cri plus déchirant. Le journal écrit par Élisabeth pendant la maladie de sa fille, sa correspondance, surtout la lettre adressée à son fils William, qui était à Livourne chez Antonio Filicchi, révèlent toutes ses impressions durant ces tristes jours d'épreuves, et nous font retrouver la mère sous l'habit de la religieuse. Ainsi qu'il arrive souvent, elle semble se plaire à nourrir et à consoler tout à la fois sa douleur, en se rappelant à elle-même, comme en rappelant aux autres, les derniers moments et les dernières paroles de l'être bien-aimé. « Il n'est pas possible, mon William, écrit-elle à son fils, le 21 novembre 1816, il n'est pas possible de vous donner une idée de la perfection de Rébecca : la beauté de son âme, et même aussi sa terrestre beauté, ont été croissant chaque jour, jusque dans les bras de la mort. Votre dernière lettre nous arriva la veille du jour où nous l'avons perdue. Elle était entrée déjà dans sa longue agonie. Je pus encore lui dire les tendres témoignages de votre amour fraternel : elle leva les yeux sur le crucifix, vous bénissant avec une expression de tendresse répandue sur tout son visage, et en même

[1] Filippo Filicchi, le chef d'une illustre famille justement honorée en Toscane, mourut à Livourne le 22 août 1816. Il emporta tous les regrets de ses compatriotes auxquels, par la générosité de son caractère, sa grande fortune et sa longue expérience des affaires, il avait rendu les services les plus signalés. Envoyé deux fois en députation à Paris, dans les années 1809 et 1810, pour y défendre auprès du gouvernemen français les intérêts du commerce toscan atteints si gravement par les suites du blocus continental, il fut de nouveau, en 1812, appelé en France par décret impérial, afin d'y remplir une mission ayant le même objet.

temps une expression très-vive de cette douleur qu'elle a toujours ressentie de ne pas vous voir en quittant ce monde... C'est dans les bras de sa mère, c'est sur ce cœur qui l'aimait tant qu'elle a exhalé son dernier soupir. Neuf semaines, nuit et jour, je l'ai tenue entre mes bras ; bien souvent, prenant ma nourriture avec une main, derrière son oreiller, tandis qu'elle reposait sur mes genoux. Dans ses souffrances, elle ne trouvait ni trêve, ni soulagement qu'en sa mère bien-aimée, en sa pauvre mère. J'étais si heureuse de souffrir avec elle ! Je n'ai pas eu un seul moment conscience de fatigue ni de mal. Soyez sans crainte pour votre mère, mon bien cher William. »

Ce n'était pas seulement dans sa famille selon le sang que le cœur d'Élisabeth Seton était douloureusement éprouvé. Elle avait aussi le chagrin de voir l'autre famille dont elle avait été appelée la mère, décimée chaque jour par la mort. Lorsqu'on parcourt le nécrologe de la communauté naissante, et qu'on y trouve inscrits tous les noms des sœurs et des novices qui précédèrent leur supérieure dans la mort, l'esprit est péniblement affecté par le spectacle d'une mortalité si rapide, venant s'abattre sur cette maison de vaillantes religieuses. Ce qui émeut, c'est que toutes succombent à la fleur de l'âge, victimes, comme leur compagne Anna, d'une abnégation et d'un dévouement qui brisaient les forces, sans jamais briser les courages. Qu'on mette en regard la date de leur naissance et celle de leur mort, et ce rapprochement nous dira quelles furent les fatigues extrêmes et la vie mortifiée de ces premières sœurs de Saint-Joseph qui, selon le mot de madame de Barberey, « sitôt mortes qu'apparues ont répandu sur leur passage comme un parfum de sainteté. » Elles sont toutes là, rangées au pied du chêne de la forêt, sœurs et novices, appelées de leur vivant Maria Murphy[1], Eleanor Thompson, Benedicta Carish, Agnès Duffy, Mary-Thérésa Egan, et beaucoup d'autres dont nous voudrions pouvoir redire aussi les noms, afin d'attirer sur celles qui les portèrent les sympathies dont elles sont si dignes. Inclinons-nous donc avec respect devant ces humbles tertres recouverts de gazon, où reposent tant de jeunes héroïnes qui, après s'être volontairement exposées au combat et au sacrifice, tombèrent, avant le temps, sur le champ de bataille de la charité. Honorons ainsi qu'il convient, ces martyres du dévouement prodigué à l'éducation de la jeunesse, au soin des malades et des vieillards : mortes obscures qui, du bien répandu sur leur passage ont laissé à

[1] Maria Murphy, d'origine irlandaise, était nièce de Matthew Caney, de Philadelphie, célèbre aux États-Unis par ses vertus philanthropiques et par sa résistance à l'oppression de la métropole au moment de la guerre de l'Indépendance.

peine, comme souvenir, un nom, une date, celle de leur mort, à laquelle se rattache presque toujours un dernier acte d'abnégation. A quelque croyance religieuse, à quelque doctrine philosophique qu'on appartienne, on ne discute pas de si nobles dévouements. On les admire, on les glorifie, en enviant tout bas la force de ces âmes généreuses qui ont élevé à une telle hauteur la pratique de la plus belle des vertus chrétiennes.

Malgré tant de vides faits dans la colonie d'Emmettsburg, de nouvelles recrues ne cessaient de venir grossir les rangs de la jeune phalange réunie sous la direction de la mère Seton. Cinquante sœurs environ composaient la communauté qui était devenue assez nombreuse pour fonder tour à tour deux orphelinats, l'un à Philadelphie, l'autre à New-York. Avec ce dernier établissement, institué dix ans après qu'Élisabeth avait dû se retirer devant les persécutions de ses proches et de ses concitoyens, l'âme de la généreuse exilée semblait rentrer, triomphante, dans la ville où bientôt son œuvre allait prendre un accroissement considérable. En 1817, époque de leur arrivée à New-York, les quatre filles de Saint-Vincent-de-Paul chargées de l'orphelinat, et dont la supérieure, déjà connue par son zèle charitable, s'appelait Rose White, n'avaient eu d'abord que cinq petits enfants à soigner. Quelques années plus tard, elles devaient en recueillir quatre cents, et en recevoir un nombre deux fois plus considérable encore, dont l'Etat lui-même voulut leur confier l'éducation. Ces progrès de l'association de Saint-Joseph justifiaient la sage précaution que venait de prendre la fondatrice, de la constituer enfin d'une manière légale. Dans un pays comme celui de l'Union américaine, où le principe de l'association est le premier mobile de toute entreprise, il y avait intérêt et avantage à obtenir de l'État ce qu'on appelle un *acte d'incorporation*, acte sans lequel, aux États-Unis, les congrégations religieuses ne peuvent avoir d'existence civile. Ce fut au mois de janvier 1817 que l'acte nécessaire pour incorporer l'association des sœurs de la Charité, fut passé, selon les formes ordinaires, par la législature du Maryland. En voyant ainsi s'affermir et s'étendre l'arbre qu'elle avait planté de ses mains, la supérieure de Saint-Joseph, avait donc raison de dire : « Ces branches, qui sont sorties de notre maison, portent leurs fruits, et vont semer au loin le petit grain de sénevé. » Quelle joie plus grande n'eût-elle pas éprouvée de la rapide multiplication de cette semence féconde, si sa vie avait été plus longue, si sa frêle organisation avait été moins ébranlée par les fatigues, les privations et les secousses de toute nature ? Ce bonheur ne lui fut pas donné. Le moment approchait où elle allait quitter, elle aussi, la chère vallée d'Emmettsburg.

Élue plusieurs fois supérieure, elle avait commencé un nouveau

triennat, et déjà elle se sentait si affaiblie, qu'en parlant de sa récente élection, elle l'appelait « l'élection de la morte. » Dès lors, regardant comme accomplie sa double tâche envers les enfants qui lui restaient et sa nombreuse famille d'adoption, elle n'aspirait plus désormais qu'à rejoindre ses filles là où elles-mêmes attendaient leur mère. Toutes ses pensées, tous ses désirs tendaient vers ce but. « Le ciel, a dit un écrivain dans ses réflexions sur nos futures destinées, le ciel est pour ceux qui y pensent[1]. » Mot profondément vrai, et dont la juste application peut être faite à Élisabeth Seton, à cette femme chrétienne dont la vie entière fut une longue aspiration vers un monde meilleur. « C'est aujourd'hui, écrivait-elle en rappelant un doux et triste anniversaire, le jour de la naissance de Rébecca : elle aurait seize ans. Mais elle ne compte plus les années. Oh! la pensée d'aller la voir, elle et notre Annina!... Oh! la pensée d'aller voir Dieu ! » Une autre fois, ses forces étant un peu revenues, elle profita d'une radieuse journée d'été, pour s'acheminer, à pas lents, vers la montagne. Là, ses poétiques aspirations d'autrefois s'étant éveillées tout à coup, s'unirent, par une intime et secrète harmonie, au sentiment religieux qui animait, exaltait tout son être. « Seule, nous apprend-elle, cette après-midi, assise sur un rocher en présence d'une des plus belles scènes de la nature, j'adorais Dieu, je lui rendais gloire de sa magnificence et de sa bonté. Mes yeux appesantis ne pouvaient, il est vrai, se plaire qu'à demi à ce qu'ils voyaient; mais l'âme s'écriait : « O Dieu, ô Dieu, donnez-vous vous-même : Qu'est-ce que « tout le reste? » Une voix d'amour, une voix silencieuse me répondait : « Je suis à toi. » — Ah ! Seigneur, faites-moi demeurer telle que je suis maintenant, pour le temps que vous me laisserez à vivre, car c'est là le vrai contentement, ne rien espérer, ne rien désirer, ne rien attendre, ne rien craindre. »

Cette sorte d'élan mystique n'était qu'un appel à un plus complet détachement de la vie. Après avoir dit un dernier adieu à son fils Richard parti pour remplacer son frère à Livourne, et à William qui s'était embarqué, comme *midshipman*, sur un vaisseau de guerre américain, elle sentit ses forces s'épuiser de plus en plus, sans éprouver aucune douleur, aucune angoisse. « Je ne souffre pas, répétait-elle souvent aux religieuses qui lui donnaient leurs soins. Je suis faible, il est vrai, mais chaque jour se passe si calme et si heureux. Si c'est là le chemin qui mène à la mort, rien de si paisible ni de si doux. » L'heure suprême paraissant enfin s'approcher, elle demanda et reçut avec la foi la plus ardente le viatique des mourants. Pendant que les sœurs de la commu-

[1] J. Joubert, *Pensées*, titre Ier, *de l'Eternité*.

nauté, agenouillées autour de son lit, priaient pour leur supérieure expirante, elle, calme, résignée et conservant jusqu'à la fin son ineffable douceur, tenait les yeux levés vers le ciel, en attendant le moment de sa délivrance. Dans cette situation, elle passa doucement de la vie à la mort, le 4 janvier 1821, à l'âge de quarante-six ans. « Elles reposent, ajoute l'auteur de sa vie, dans le petit cimetière de la montagne, Henriette, Cécilia, Anna, Rébecca, Élisabeth Seton. Le même enclos renferme leurs précieux restes, les mêmes sentiers ont vu passer leurs cercueils, les mêmes grâces ont couronné, sur le soir de leur vie, *leur espérance pleine d'immortalité.* »

Si, comme on juge de l'arbre par ses fruits, on juge d'une œuvre par ses résultats, celle d'Élisabeth Seton, il est permis de l'affirmer, a été aussi féconde que bienfaisante. Fondée avec de modiques ressources, poursuivie, malgré les épreuves et les difficultés, par une volonté persévérante, elle continua de grandir, parce qu'elle avait pour bases la charité, l'amour du prochain, qui sont plus forts que tous les obstacles. Ce qui caractérise d'ailleurs le développement remarquable que prit bientôt, dans un pays essentiellement protestant, l'association des filles de Saint-Vincent-de-Paul, c'est qu'il coïncide et progresse, année par année, avec le mouvement catholique qui, à sa première période, eut pour ardents promoteurs les Carroll et les Cheverus, les du Bourg et les Matignon, les Flaget et les Duhamel. Héritières du zèle et des vertus de leur fondatrice, les sœurs de la Charité de Saint-Joseph établirent successivement un grand nombre de maisons, et faisant aimer, à force de dévouement, la religion dont elles devenaient ainsi les apôtres, elles secondèrent par l'éloquence des actes une propagande que d'autres exerçaient en même temps par l'éloquence de la parole. Quand une religion, au lieu de s'imposer par la violence, ne se révèle que par des bienfaits, elle arrive à triompher tôt ou tard des haines ou des préventions. C'est que la violence blesse et révolte les cœurs ; l'amour seul les éclaire et les soumet. Ainsi, à la mort d'Élisabeth Seton, l'association était composée, nous l'avons vu, de cinquante religieuses professes, occupées à la communauté de Saint-Joseph, au pensionnat et à l'école d'Emmettsburg, aux orphelinats de New-York et de Philadelphie. Aujourd'hui elle compte mille sœurs de la Charité, répandues dans quatre-vingt-neuf établissements, écoles, orphelinats, asiles pour les malades, qui ont été fondés dans les principales villes de l'Union américaine[1].

[1] Ces établissements sont répartis, en nombre plus ou moins grand, parmi les divers États de l'Union. L'État de New-York en a 14 ; le Maryland, 12 ; la Louisiane, 11 ; le Massachusetts, 7 ; le Missouri, 7 ; la Virginie, 5 ; le Nevada, 5 ; le Michigan, 4.

Quant à la maison-mère, qui fut comme le tronc nourricier d'où s'élancèrent tant de rameaux, elle a été précieusement conservée dans l'enceinte des nouveaux bâtiments élevés par les sœurs, et pouvant contenir deux cents religieuses qui y résident habituellement. Construit en pierres et en briques, dans le style conventuel du quatorzième siècle, ce vaste édifice, auquel conduit une magnifique avenue, est précédé d'un porche flanquant une façade d'un aspect tout à fait monumental. Un beffroi de trente pieds de hauteur surmonte la toiture, dont la pente est fort rapide, et au-dessous de laquelle règne un attique couronné de parapets crénelés. Après avoir visité la chapelle et le cloître qui y communique, on arrive à la modeste habitation occupée par la mère Seton et ses premières filles. Une heureuse inspiration ayant porté les sœurs à la transformer en orphelinat, elle est devenue par excellence la maison des enfants, la maison des pauvres, de ceux enfin dont Élisabeth ne cessa d'être l'amie la plus tendre et la plus dévouée. Tout parle en ce lieu de celle qui l'anima de sa douce présence. A chaque pas, une foule d'objets y rappellent son nom, ses habitudes; les murs même semblent avoir une voix pour parler d'elle et y perpétuer sa mémoire. Entre toutes les autres parties de l'habitation, un sentiment de pieux respect a consacré particulièrement la petite chambre où la fondatrice rendit son âme à Dieu. C'est pour les religieuses comme un sanctuaire domestique, une sorte de *Sacrarium* où elles viennent souvent méditer et se souvenir. Sur la muraille on lit cette inscription touchante qu'elles y ont tracée : *Ici, à côté de cette porte, près de ce foyer, sur une pauvre et humble couche, mourut notre sainte mère Seton. Elle mourut dans la pauvreté, mais riche de sa foi et de ses bonnes œuvres.*

Le souvenir de ces bonnes œuvres ne sera pas seulement gardé par les religieuses d'Emmettsburg et des autres communautés des États-Unis. Il sera encore cher à ceux qui, honorant avant toute chose la bonté, le dévouement et l'abnégation de soi-même, salueront dans Élisabeth Seton l'une de ces femmes, grandes par le cœur, dont on peut dire : elle a passé en faisant le bien. Heureuses les âmes qui ont mérité un pareil éloge! Elles ont trouvé leur récompense dans le bonheur qu'elles ressentirent à se dévouer pour tout ce qui est faible, pour tout ce qui souffre en ce monde. Heureuses encore celles qui, ayant connu toutes les douleurs de la vie, ont été d'autant mieux portées à les soulager chez les autres, et n'ont appris du malheur que le secret de savoir consoler les malheureux! Pour nous, un trait

Chacun des autres États en possède un, deux ou trois, selon les besoins des populations et le développement que le catholicisme y a pris.

distinctif qui nous a frappé aussi dans la généreuse Américaine à laquelle cette étude est consacrée, c'est qu'en elle, outre les plus nobles vertus, on trouve toujours l'accord d'une belle intelligence et d'un beau caractère. Ajoutons que sa vie intéresse et attache surtout, parce que entièrement écrite d'après les documents originaux où était déposée chaque jour l'expression intime de sa pensée, elle est par là même une sorte d'autobiographie. En étudiant, en traduisant avec soin ces documents dont elle a reproduit les parties essentielles, madame de Barberey s'est identifiée complétement avec l'héroïne de son livre. Par suite des rapports sympathiques qu'établissait entre elles le sentiment religieux, son âme est devenue une sœur pour cette âme si belle, si pure, qu'elle avait à nous faire connaître. Aussi, quand Élisabeth Seton ne parle pas, son délicat interprète a pu facilement suppléer à son silence. Elle n'avait qu'à consulter son propre cœur, et il répondait aussitôt pour celle qui ne se fait plus entendre, et dort du sommeil éternel sous les grands arbres de la forêt d'Emmettsburg.

Douce et fraternelle union que celle des intelligences d'élite qui, malgré le temps, l'espace et la mort, se rapprochent ainsi pour se fondre l'une dans l'autre par la pensée et le plus pur des amours, l'amour chrétien! Qu'elle repose donc en paix dans sa tombe, la noble et sainte femme qui aima, qui souffrit, autant qu'on peut aimer et souffrir sur la terre. Bien que depuis longtemps elle ait quitté les religieuses, ses sœurs, et ses frères, les catholiques des États-Unis, un pieux souvenir, nous l'avons déjà dit, la rend encore présente au milieu d'eux. Elle est morte, mais elle vit dans leur mémoire. Sa cendre est muette, mais sa voix leur parle toujours, car la tradition, écho fidèle, ne cesse d'en reproduire le tendre et maternel accent. Aujourd'hui, en deçà de l'Atlantique, nous l'entendons aussi, cette voix, puisqu'elle a trouvé pour organe l'auteur du livre qui est venu nous révéler la vie d'Élisabeth Seton, vie cachée dans les mystères de son âme, comme la perle dans les profondeurs de l'océan.

ALPHONSE DANTIER.

LES OBJECTIONS

> « Ce que j'aime le mieux, après la vérité, c'est la contradiction. »
>
> M. GUIZOT.

M. Jules Loiseleur vient de contester dans la *Revue contemporaine* les conclusions de mon étude sur l'*homme au masque de fer*. Au moment même où allait paraître son article, le *Daily News* du 7 décembre assurait que, depuis quarante ans, l'opinion est formée à cet égard, et qu'à un écrivain anglais, lord Dover, précédemment Georges-Agar Ellis, appartient l'honneur d'avoir prouvé en Angleterre, sans qu'il fût désormais nécessaire d'y revenir, l'identité parfaite du prisonnier mystérieux et du comte Matthioly. On sait[1] que l'ouvrage de G. A. Ellis est la traduction à peu près littérale du livre français de Delort, publié en 1825 et si souvent réfuté depuis cette époque. Les assertions du *Daily News* ayant été reproduites, non sans quelque fierté, par d'autres feuilles anglaises, on est disposé en Angleterre à voir sérieusement en G. A. Ellis et en Delort les écrivains qui ont donné une solution définitive, et à s'étonner que nous ayons de nouveau entrepris cette tâche. D'ailleurs cette opinion que les Anglais émettent à l'égard de leur compatriote, traducteur exact dont il faut se garder de faire un auteur original, plusieurs Français la partagent à l'endroit de Delort. Quelques personnes, éminentes par la science, ont, tout en reconnaissant dans notre travail l'entière nouveauté des épisodes de Vermandois, de Beaufort, de Fouquet et surtout d'Avedick, considéré comme à peu près superflu le soin que nous avons mis à démontrer que Matthioly a été l'*homme au masque de fer*. « Notre opinion, disent-ils, était depuis longtemps bien arrêtée à cet

[1] Je l'ai indiqué dans la note 4, p. 505, de mon volume *l'Homme au masque de fer*.

égard, et, après avoir lu Delort, nous avons pensé que le problème était résolu. »

Je rencontre donc deux espèces d'objections tout à fait contradictoires. Je vois d'un côté ceux qui étaient persuadés avant même que j'entreprisse de prouver; de l'autre ceux qui doutent encore après ma démonstration. Je pourrais renvoyer les uns aux autres. Si j'opposais à M. Loiseleur l'ancienneté et la persistance de l'opinion en faveur de Matthioly, il est probable qu'il ne se contenterait pas de cette réponse. Mais j'aime à croire que les quelques personnes qui ont considéré comme superflue mon entreprise, reconnaîtront leur erreur en lisant le numéro du 15 décembre de la *Revue contemporaine.* J'en recommande aussi la lecture au rédacteur du *Daily News.* Il y puisera la conviction que si G. A. Ellis a eu le mérite de répandre en Angleterre, par une traduction fidèle, une opinion déjà soutenue en France depuis cinquante ans, il ne saurait, pas plus que Delort, prétendre à l'honneur d'avoir définitivement résolu le problème[1].

On a émis dans deux journaux une troisième objection qui anéantirait bien davantage encore les titres de G.-A. Ellis et de Delort. On a dit, et j'avais dejà entendu soutenir très-légèrement cette thèse, que l'*homme au masque de fer* n'a jamais existé et qu'il est une invention malicieuse de Voltaire. Ce n'eût pas été, en effet, sa moindre malice que d'imaginer un problème qui a donné matière à plus de cent volumes, sur lequel tant d'écrivains ont disserté et qui a excité un intérêt vraiment universel. Fournir à ses contemporains un sujet imaginaire de controverse, jouir en secret du spectacle de leurs débats, voir, à propos d'un être de fantaisie, les hypothèses se former, la curiosité populaire en émoi, les amours-propres en jeu, les savants aux prises, tout cela eût été d'un attrait piquant pour Voltaire, et, à son égard, la supposition ne manquerait pas de vraisemblance. On sait qu'il n'en est rien. Le 18 septembre 1698 (le journal de Dujonca et plusieurs dépêches trouvées par nous au ministère de la guerre[2] en font foi), a pénétré à la Bastille un prisonnier couvert d'un masque de velours noir, et conduit dans cette forteresse par Saint-Mars, qui

[1] Le rédacteur du *Daily-News* a bien voulu, sur notre demande, insister dans un des numéros suivants sur ce que l'ouvrage d'Ellis est la traduction de celui de Delort, et il l'a fait dans des termes pleins de bienveillance pour nous et dont nous le remercions. Mais il persiste à croire que la preuve était faite avant nous, et que notre ouvrage, absolument nouveau dans ses épisodes, confirme dans ses conclusions une opinion qu'il avait depuis longtemps. La lecture attentive des numéros du 31 juillet 1867 et 15 décembre 1869 de la *Revue contemporaine* lui démontrera sans doute le peu de fondement du système de Matthioly, tel que l'ont soutenu Delort et G. A. Ellis.

[2] Dépêches inédites de Barbézieux à Saint-Mars, des 1er mars, 17 juin et 19 juillet 1698, citées dans les pages 334-336 de mon livre.

venait d'en être nommé gouverneur. Ce prisonnier y est mort le 19 novembre 1703. Quel est-il? Voilà le problème. Il n'est pas possible de le supprimer, et je suis tenté de le regretter, car je serais ainsi promptement d'accord avec M. Loiseleur, qu'il me répugne de combattre après l'avoir beaucoup, et à juste titre, loué ici. Le ramener à mon opinion est une espérance sans doute téméraire; mais je dois à ce que je crois encore fermement être la vérité; je dois à l'accueil bienveillant fait à cette étude par beaucoup de lecteurs de ce recueil[1], par la presse, tant de la province que de Paris, presque unanime dans son approbation; je me dois enfin à moi-même d'expliquer pourquoi je maintiens mes conclusions. Je le dis en toute sincérité. Si l'article de la *Revue contemporaine* avait modifié mon jugement, je l'avouerais sans hésitation. Il n'y a aucune honte à reconnaître que l'on a fait fausse route en une voie obscure, où tant de nos devanciers se sont égarés. En outre, et M. Loiseleur a bien voulu me rendre justice à cet égard et dans des termes dont je le remercie, j'ai découvert à propos de ceux en qui l'on a vu l'*homme au masque de fer*, assez de documents précieux; j'ai mis en œuvre, pour des personnages bien plus importants que Matthioly, pour Anne d'Autriche et Louis XIII, pour Vermandois, Beaufort et Avedick, assez de pièces intéressantes et nouvelles, pour que personne ne puisse mettre en doute l'efficacité de mes longues recherches à travers nos riches archives. Mais ma conviction est demeurée entière, et la lecture attentive de l'article de M. Loiseleur m'a seulement persuadé de la nécessité de mettre plus complétement en lumière certaines dépêches, d'insister avec plus de force sur quelques parties de mon argumentation, et, en la resserrant davantage encore, d'essayer de la rendre décisive pour tous, même pour mon honorable contradicteur.

I

Je dois d'abord exposer les motifs qui m'ont fait préférer la méthode de démonstration que j'ai adoptée. On verra tout à l'heure que

[1] Je saisis cette occasion pour remercier mes très-bienveillants correspondants et pour répondre à l'un d'eux, qui m'a présenté une objection sans me donner son adresse, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de lui écrire. Saint-Mars était Champenois par sa famille, originaire de Villeneuve-sur-Yonne. Mais il était accidentellement né à Montfort-l'Amaury, que je savais fort bien ne point appartenir à la Champagne. Le mot Champenois, que j'ai appliqué à Saint-Mars, s'explique par la situation du domaine de Palteau et de Villeneuve-sur-Yonne qui faisaient partie de la Champagne.

M. Loiseleur lui-même m'y contraint, tant il s'est mépris à cet égard, et combien il est essentiel, à cause des conséquences qu'il tire d'une opinion erronée, de montrer comment a été composé cet ouvrage.

Le travail de M. Loiseleur, publié dans la *Revue contemporaine* le 31 juillet 1867, sur le problème de l'*homme au masque de fer*, a été le point de départ de mes investigations. Dans ce travail, le dernier qui eût été sérieusement fait en cette matière, M. Loiseleur, étudiant de près l'ouvrage de Delort, établissait qu'un des deux prisonniers conduits par Saint-Mars de Pignerol à Exiles y était mort, et plusieurs probabilités le déterminaient à croire que le prisonnier, mort en janvier 1687, était Matthioly. En outre, il croyait trouver, dans une dépêche adressée par Louvois à Saint-Mars, le 13 août 1681[1], la preuve que Catinat avait, en 1681, arrêté un espion obscur et inconnu, et c'est dans cet espion que M. Loiseleur était disposé à voir l'*homme au masque de fer*. Telles étaient les deux conclusions de son étude, toutes deux reposant non sur des documents nouveaux, mais sur la seule interprétation de dépêches déjà publiées.

Quelque temps après, je commençai mes recherches. J'avais remarqué, en lisant les principaux ouvrages de mes très-nombreux devanciers, que presque tous avaient écrit sur cette matière avec une idée préconçue, devenue bientôt un système, et qu'aucun n'avait essayé de faire la lumière par un dépouillement complet de toutes les dépêches inédites existant dans nos diverses archives et relatives aux prisonniers d'État sous Louis XIV. J'entrepris cette tâche, et cela, on le conçoit bien, sans certitude de succès, sans parti pris, n'ayant de préférence pour aucun des systèmes précédemment soutenus, bien décidé à constater, quel qu'il pût être, fût-il négatif, le résultat de cette consciencieuse enquête. Rendue souvent difficile et aride par l'insignifiance monotone d'innombrables documents, elle m'offrait parfois des dédommagements précieux. Le plus fréquemment, j'avais sous les yeux les minutes mêmes, bien plus attrayantes et significatives que les expéditions. Moins prudente que la lettre, la minute fait quelquefois mieux pénétrer au fond de l'âme de celui qui l'a écrite ou dictée, et la satisfaction est grande de pouvoir surprendre un aveu dans une rature, de deviner les fluctuations, les hésitations de l'esprit dans les lignes effacées, de suivre enfin la pensée dans les diverses modifications qu'elle a subies avant de recevoir sa forme définitive. C'est ainsi que j'assistai tour à tour à la mort touchante du fils de la Vallière, aux scènes terribles et animées du siége de Candie, au spectacle caractéristique des craintes incessantes du geôlier de Fouquet et de Lauzun. Quoique destinés à être

[1] P. 312 de mon livre *l'Homme au masque de fer*.

épisodiques dans mon livre, des personnages tels que Beaufort et Vermandois, Buckingham, Anne d'Autriche et Louis XIII, Fouquet et Lauzun sont toujours intéressants, et je recueillis avec soin leur empreinte, pour essayer plus tard de les faire revivre à mon tour.

Quant au prisonnier mystérieux, cause première et but principal de mes recherches, je m'appliquai à en découvrir les traces en suivant Saint-Mars, son incontestable geôlier, dans les diverses forteresses qu'il a habitées. Je trouvai successivement les preuves certaines de la mort, en 1680, de Fouquet, le premier prisonnier confié à Saint-Mars, de l'insignifiance et de l'obscurité de quelques autres détenus incarcérés de 1669 à 1679, puis de la mise en liberté de Lauzun. En étudiant toutes les dépêches relatives à la prise de possession de Casal, tentée vainement en 1679 et accomplie en 1681, je m'assurai que la supposition, faite par M. Loiseleur, et d'après laquelle un espion aurait été arrêté en 1681 par Catinat, n'était pas fondée ; que non-seulement il n'existait aucune preuve de l'existence de cet espion, mais encore que le prisonnier dont il est parlé dans la dépêche du 20 septembre 1681, n'est autre que Catinat[1]. M. Loiseleur n'a pas contesté cette réfutation, et il paraît renoncer à ce qui n'était d'ailleurs qu'une hypothèse, dont il n'a sans doute jamais méconnu l'invraisemblance. Mais en continuant mes recherches, je vis bientôt qu'il avait été plus clairvoyant en supposant la mort d'un des deux prisonniers conduits par Saint-Mars de Pignerol à Exiles, et, après avoir découvert les dépêches qui prouvaient incontestablement cette mort, je fus convaincu que le fameux problème ne recevrait jamais sa solution, et qu'à cet égard on serait toujours condamné au doute ; car si Matthioly, que nous croyions tous alors être l'un des deux prisonniers amenés à Exiles par Saint-Mars, n'est pas désigné comme étant le prisonnier mort en 1687, il n'est pas moins vrai que rien n'établissait que ce fût lui qui eût survécu. C'est alors que je relus plus attentivement une des dépêches jusque-là inédites, et écrites par Louvois à Saint-Mars pendant le séjour de celui-ci à Exiles :

« J'ai reçu votre lettre du 28 du mois passé. Vous ne sçavez ce qui vous est bon quand vous demandez à changer le gouvernement d'Exiles contre le commandement du château de Casal, qui ne vaudra que deux mille livres d'appointements. Ainsi, je ne vous conseille pas d'y songer. »

Cette dépêche, en apparence insignifiante, m'inspira la première la pensée que Matthioly n'avait pas été emmené par Saint-Mars de

[1] Note 2 de la page 335 de mon livre.

Pignerol à Exiles[1], et l'événement a tout à fait justifié mes prévisions, puisque, recherchant alors au ministère de la guerre les dépêches échangées entre Louvois et les successeurs de Saint-Mars à Pignerol, j'y trouvai la preuve irrécusable du maintien de Matthioly dans cette forteresse; puis, quelques jours avant sa restitution au Piémont, de l'envoi aux îles Sainte-Marguerite de trois prisonniers d'État, parmi lesquels un plus important que ceux qui se trouvaient alors dans les îles. Enfin, je découvris, au moyen d'expressions identiques employées dans les dépêches qui ont précédé le transport de Saint-Mars à la Bastille, le fil, ténu mais visible, qui me permettait de suivre Matthioly jusqu'au 20 septembre 1698, jour de l'arrivée à Paris du prisonnier masqué. Cette certitude fut d'ailleurs fortifiée par un grand nombre de dépêches inédites du ministère des affaires étrangères, qui fournissaient une réponse péremptoire aux objections opposées jusqu'à ce jour au système de Matthioly. Dès lors mon entreprise était terminée, en même temps que ma conviction établie.

Mais quelle méthode devais-je adopter pour exposer le résultat de mes recherches et intéresser en une matière traitée déjà tant de fois? Fallait-il, donnant à la proposition la place qu'elle a d'habitude dans le discours, énoncer d'abord que Matthioly a été l'*homme au masque de fer*, puis étudier l'existence si intéressante de ses principaux concurrents, et finir par les preuves nouvelles que j'introduisais dans le débat? Cette méthode offrait plus d'un inconvénient. En une question aussi universellement débattue, il était peu de lecteurs qui n'eussent une certaine préférence pour un des nombreux systèmes tour à tour soutenus. Les uns, le plus grand nombre, penchaient pour l'attrayante hypothèse d'un frère de Louis XIV. D'autres, séduits par le livre de M. Paul Lacroix, inclinaient vers Fouquet, ceux-ci vers Monmouth. Ceux-là associaient la touchante figure de Vermandois au souvenir légendaire du prisonnier masqué. Nommer Matthioly dès les premiers mots aurait infailliblement réuni contre cette thèse les nombreux partisans de tous les autres systèmes. J'ai préféré les dissuader, les désarmer successivement, en leur montrant par des preuves irrécusables l'inanité de leur opinion, et n'édifier à mon tour que sur un terrain entièrement net et débarrassé des nombreux débris qui l'encombraient encore.

Malgré ces précautions préliminaires, l'écueil que je voulais éviter

[1] Car si Matthioly, ai-je pensé, s'était trouvé parmi les deux prisonniers, comment Saint-Mars aurait-il pu concevoir le proje d'être appelé au commandement de Casal, place toute mantouanne encore et d'où le ministre de Charles IV aurait pu, sinon s'évader, du moins transmettre de ses nouvelles. (Voy. p. 327-328 de ce volume.)

dans la composition de cet ouvrage, existait toujours moins grand, mais encore redoutable. Comment, en effet, espérer d'intéresser les lecteurs avec un personnage tel que Matthioly, apparaissant après des scènes aussi dramatiques que celles du jardin d'Amiens, du siége de Candie, de l'enlèvement d'un patriarche arménien, ou de la captivité d'un Fouquet et d'un Lauzun? La réalité, on le voit, ne m'offrait pas cette gradation dans l'intérêt, si indispensable aux ouvrages d'art. Voici comment j'essayai d'y suppléer. Je me promis d'exposer dans un cinquième article l'histoire de Matthioly, à l'aide soit des documents déjà publiés par Delort, soit au moyen de dépêches nouvelles et caractéristiques; puis, après avoir montré l'intérêt majeur qu'avait Louis XIV à la disparition de celui qui l'a trompé, après avoir, rien que par les preuves générales, rien que par le récit de l'enlèvement, fait pénétrer dans l'esprit des lecteurs la preuve que Matthioly a été l'*homme au masque de fer*, de les en détourner un instant, afin de leur procurer plus tard l'attrait de la surprise et d'obtenir, par ce procédé de composition, l'intérêt qui manquait à mon principal personnage. Mais là n'était point mon seul mobile. Je savais, et, un an plus tard, le *Daily News* m'a confirmé dans cette opinion, que beaucoup de savants en étaient restés sur cette question au livre de Delort. Je considérais donc à la fois comme un procédé d'art précieux, et comme une chose utile, d'exposer avec soin la réfutation de M. Loiseleur, afin de bien persuader ceux qui ne la connaissaient pas que le système de Matthioly avait été victorieusement combattu. Je me promis ensuite de consacrer un sixième et dernier article à exposer fidèlement comment j'avais retrouvé dans une dépêche insignifiante le fil conducteur qui paraissait rompu à Exiles, et d'associer ainsi le lecteur aux péripéties de mes recherches.

Tel fut mon plan. Tel j'ai essayé de l'exécuter. Plusieurs critiques ne s'y sont pas trompés un seul instant; ils ont compris « que j'avais voulu faire un quatrième acte. » — « C'était une tactique pour prolonger l'illusion, a dit un autre. M. Topin a tenu à prouver que Roux-Fazillac et Delort avaient été impuissants à établir leur système sur des bases qui n'eussent rien à redouter des exigences de la critique. Le coup de théâtre final a été ainsi rendu plus frappant. » — Remarquez qu'en abandonnant un instant Matthioly pour rendre, quinze jours plus tard, son retour plus saisissant, je n'inventais rien; tout était vrai, et M. Loiseleur me fournissait lui-même les excellents matériaux de ce procédé. Que j'en aie un peu abusé; que j'aie étalé un peu trop complaisamment le travail de mon dernier devancier, travail très-judicieux d'ailleurs, — car je maintiens les éloges que je lui ai alors donnés, non pour rendre la surprise plus vive, mais parce qu'ils étaient et sont encore dans ma pensée — que

j'aie forcé un peu la note et couru risque de dérouter, je suis loin de le nier. Mais je suis persuadé que l'emploi de ce procédé était légitime et utile. Croyait-on donc que, parce que j'avais choisi pour sujet de mes études la solution d'un problème, je n'allais offrir au lecteur qu'une dissertation érudite, sèche, aride et froide? Croyait-on donc que je devais me soumettre aux règles, le plus souvent, je le reconnais, adoptées en pareille matière, et selon lesquelles on énonce d'abord, et sans jamais y manquer, le sujet du problème, puis on en discute les données, comme s'il s'agissait vraiment de la démonstration d'un théorème? Ici je cesse un instant de répondre à M. Loiseleur qui sait apprécier les conditions de l'art. Ce n'est plus à lui que je m'adresse; c'est à quelques érudits fort respectables par la science, mais qu'on effarouche dès qu'on s'écarte de certains procédés, et à qui je réponds : Il n'est pas de sujet où l'art ne puisse pénétrer, et pourvu qu'on ne sacrifie rien à l'exactitude, il est permis (et que d'exemples les maîtres nous en offrent!) d'accroître l'attrait de l'histoire par la disposition des scènes, par la suspension de l'intérêt, par le mouvement et la gradation du récit. En donnant pour introduction à mon étude le tableau de l'enterrement de l'*homme au masque de fer*, en mêlant à la démonstration tantôt une description du mont Saint-Michel ou de Pignerol, tantôt un portrait de Buckingham ou de Lauzun, en appelant la curiosité du lecteur sur certains épisodes successifs où je la satisfaisais en détail, en lui montrant ensuite le nœud véritable de la question et en le resserrant avec M. Loiseleur, pour qu'il y eût un plus grand plaisir à le dénouer ensuite, j'affirme et je maintiens avoir usé d'un procédé que rien n'interdit.

M. Loiseleur, qui m'a fait l'honneur de me suivre à mesure que mes articles ont été publiés dans *le Correspondant*, a cru, au contraire, en lisant le cinquième, que l'approbation donnée à l'une de ses conclusions était définitive. On se persuade volontiers ce que l'on désire, et assurément je n'y trouve rien d'étrange. Mais ce qui m'étonne, et grandement, c'est, après la surprise causée par le sixième article, revenant tout à coup à Matthioly, l'interprétation imaginée par M. Loiseleur pour expliquer ce revirement. Mon contradicteur suppose que c'est pendant les quinze jours écoulés entre le 25 octobre et le 10 novembre « que je me suis tout à coup ravisé et ai donné une solution *in extremis*. » On conçoit quelles conséquences il tire d'une telle supposition. « La conviction de M. Topin ne saurait donc être bien profonde : les conversions subites sont rarement solides. » Eh quoi! vous supposez donc qu'en quinze jours j'ai imaginé à la hâte cet enchaînement de preuves, cette suite d'inductions qui commencent à une dépêche en apparence insignifiante,

et se terminent à celles qui ont précédé le départ pour la Bastille! Vous supposez donc qu'en quinze jours j'ai écrit cette description des îles Sainte-Marguerite, à laquelle seule j'ai consacré plus de temps ; j'ai cherché et trouvé tous les documents d'après lesquels j'ai établi le maintien de Matthioly à Pignerol, l'envoi aux îles, la comparaison des prisonniers de Saint-Mars, et le tableau final de l'arrivée du duc Charles IV à Paris? Vous supposez donc que tout cela a été imaginé, conçu, écrit en quelques jours, uniquement pour offrir une solution au lecteur? Je pourrais vous répondre, et cela seul vous convaincrait, car vous ne doutez pas de ma bonne foi, comme je suis persuadé de la vôtre, je pourrais vous répondre en affirmant que lorsque, en décembre 1868, j'ai écrit les premières pages de mon livre, tout son plan était fait et sa charpente construite. Je pourrais vous répondre en vous nommant plusieurs personnes que j'ai dès cette époque instruites du résultat définitif de mes recherches. Mais j'ai à vous opposer une preuve qui n'aurait pas dû vous échapper, une preuve décisive[1] de l'ancienneté et de la persis-

[1] Il en est une autre très-significative aussi et qui prouve bien que je n'ai jamais varié dans ce que, depuis décembre 1868, j'ai toujours cru et ce que je crois encore être la vérité. Dans le numéro du 25 octobre et avant d'exposer la réfutation de M. Loiseleur, n'ai-je pas écrit (p. 206 du *Correspondant* et 284 de mon livre) : « Il faut en effet laisser parler l'auteur principal de cet acte de violence (l'abbé d'Estrades), ce que je ferai du reste plus d'une fois désormais. En approchant du terme de cette étude, je désire que le lecteur se convainque par lui-même et soit ainsi associé au plaisir que procure la solution d'un problème. Après lui avoir évité de longues mais nécessaires recherches, je bornerai souvent mon rôle à celui de guide, et en le remettant parfois sur la piste, en me contentant de lui montrer le but et de lui fournir les éléments de la poursuite, je lui laisserai tout l'attrait, tout le mérite de notre commune entreprise. »

Ainsi, le 25 février 1869, dès les premières pages de mon étude, j'annonce que mes conclusions ont trait à un personnage déjà nommé, déjà présenté. Je ne promets rien autre chose et je donne pour épigraphe l'extrait d'une dépêche le concernant. Je continue en réfutant les principales hypothèses, mais sans jamais cesser de dire que j'arriverai plus tard à mes conclusions. Le 25 octobre, au moment où je vais sembler adandonner Matthioly, je rappelle au lecteur, par les lignes que je viens de citer, qu'il y aura une conclusion et que lui-même participera au plaisir de la poursuite, et le 10 novembre je mets en œuvre les pièces nouvelles introduites dans le débat. En tout cela, j'en appelle à M. Loiseleur, mieux informé, où sont ces indécisions, ces fluctuations dont il parle? Quand, où ai-je varié? Dans mon premier article (p. 250 du *Correspondant* et note 1, p. 8 de mon livre), j'ai parlé en quelques mots de son travail du 31 juillet 1867, me contentant de dire : « Nous reviendrons plus tard surtout aux deux études de MM. Lacroix et Loiseleur, l'une fort ingénieuse, l'autre révélant une pénétrante sagacité, toutes deux d'une érudition variée et très-sûre. » Cette opinion, je l'ai développée dans le numéro du 25 octobre en exposant la réfutation de M. Loiseleur, et je viens de dire pour quel motif j'y ai beaucoup insisté. Mais ce que je tiens à bien établir, c'est que ma thèse a été mûrement édifiée avant que j'aie commencé la rédaction de mon livre, qu'en

tance de ma conviction. J'ai, en effet, placé à la tête de mon premier article, inséré le 25 février 1869, ces mots pour épigraphe : « IL FAUDRA QUE PERSONNE NE SÇACHE CE QUE CET HOMME SERA DEVENU, » en me contentant de dire alors qu'ils émanaient du gouvernement de Louis XIV, car indiquer la date de la dépêche d'où ils étaient extraits eût été faire connaître dès le début le nom de Matthioly. Or ces mots se trouvent tout entiers dans la fameuse dépêche inédite du 28 avril 1679, que j'ai conservée comme l'argument final, décisif, et que j'ai reproduite tout entière dans le sixième et dernier article. Voilà, monsieur, ma réponse à votre supposition. Ces indécisions, ces perplexités dont vous parlez et que vous voulez bien reconnaître d'ailleurs « être une preuve de conscience, » je les ai eues et fort grandes dans le cours de mes recherches ; mais au moment d'écrire mon livre, elles avaient cessé. Dès lors, je croyais fermement que Matthioly a été l'*homme au masque de fer*. Il me reste à vous dire pourquoi je persiste à le croire.

II

Je persiste, parce que des deux dépêches que vous m'opposez la seconde s'applique à Matthioly et la première ne saurait être appréciée sainement si on la laisse isolée de toutes celles qui la précèdent ou qui la suivent. Je persiste, parce que vous avez négligé la plupart des arguments que j'ai invoqués en faveur de Matthioly, et qu'un seul d'entre eux est affaibli, mais nullement détruit, par votre argumentation. Je persiste enfin parce que vous-même, avec une sincérité à laquelle je rends hommage, avez compris que votre article n'est point une réfutation définitive, puisque vous n'avez pas hésité à le terminer par ces mots :

« Est-ce cet inconnu qui était depuis quelques années aux îles, est-ce Matthioli, est-ce un troisième captif, qui fut en 1698 transféré à la Bastille ? Personne ne pourrait le dire. Le fil qui lie le *Masque de fer*, mort en 1703, soit au prisonnier transporté d'Exiles aux îles Sainte-Marguerite en 1687, soit à l'un des prisonniers transférés de Pignerol dans ces îles au cours de 1694, ce fil se rompt pendant le séjour de l'un et l'autre en Provence, sans qu'il soit possible d'en rattacher les deux extrémités[1]. »

aucun moment mon opinion n'a été modifiée, enfin que les éloges décernés à M. Loiseleur très-brièvement dans la note 1, page 8, et plus longuement dans le chapitre XXI, ne prouvent nullement que je dusse en définitive abonder dans son sens, car son examen n'avait porté que sur les pièces déjà publiées, et non sur les documents nouveaux que j'introduisais dans le débat.

[1] *Revue contemporaine*, p. 401.

L'*homme au masque de fer*, ceci est incontestable pour tous, est le prisonnier conduit en 1698 par Saint-Mars des îles Sainte-Marguerite à la Bastille. Dans le paragraphe que je viens de reproduire, vous reconnaissez que ce prisonnier peut être soit Matthioly, soit le captif amené d'Exiles. Mon travail a donc eu sur votre opinion cette naturelle conséquence de vous rapprocher beaucoup du système de Matthioly. En 1867, en effet, vous le supposiez (et je ne saurais trop le répéter, l'insuffisance des documents jusqu'alors publiés vous autorisait à le croire), vous le supposiez mort à Exiles. Aujourd'hui, vous le comprenez avec raison au nombre de ceux parmi lesquels il faut chercher le prisonnier qui a pénétré à la Bastille couvert d un masque de velours noir. Les conclusions de votre article de 1867 anéantissaient tout à fait le système de Matthioly. Votre article de 1869, au contraire, laisse au lecteur la possibilité de croire que Matthioly a été l'*homme au masque de fer*. Les documents que j'ai introduits dans le débat ont donc, et ce devait être, grandement modifié votre opinion, puisque d'une négation absolue ils vous ont conduit à l'expression d'un doute. Ce Matthioly, que vous pensiez être mort en 1687, vous l'admettez aujourd'hui comme un des candidats possibles en 1698; seulement le lien qui l'unit à l'*homme masqué* ne vous apparaît pas visible. Tandis qu'il y a deux ans vous écartiez définitivement le ministre de Mantoue, et que vous penchiez vers un espion dont on ne saurait jamais le nom, aujourd'hui c'est par le doute que vous concluez, mais par le doute entre divers captifs parmi lesquels est Matthioly. C'est ici que nous divergeons. Là où vous doutez je suis convaincu; là où les traces révélatrices disparaissent à vos yeux je les aperçois encore, et, s'il m'est donné de rendre clairement toute ma pensée, j'espère vous persuader que ce lien est réel, que ces traces sont apparentes, que les précautions prises et le silence gardé ont été inefficaces, et qu'à l'obscurité doit succéder la lumière.

Lorsqu'en mars 1694, au moment de la restitution faite au Piémont de la place de Pignerol, trois prisonniers d'État ont été amenés de cette forteresse aux îles Sainte-Marguerite et confiés à Saint-Mars, un détenu se trouva déjà aux îles. Ce détenu, nous le connaissons; nous l'avons suivi pas à pas dans ses diverses demeures; nous avons recueilli les preuves irrécusables de son obscurité, de son insignifiance notoire et du peu de cas que Louvois faisait de lui. C'est celui des deux prisonniers conduits par Saint-Mars de Pignerol à Exiles, c'est celui[1] qui n'est pas mort dans cette dernière forteresse, et au sujet duquel Saint-Mars écrit à Louvois le 8 janvier 1688 :

[1] La dépêche du 13 août 1691, que j'ai citée dans la note 1, p. 339 de mon livre, prouverait que c'est le moine jacobin, puisque Barbézieux y fait remonter à vingt ans

Monseigneur,

Je me donneray lhonneur de vous dire comme j'ay mis mon prisonnier quy est toujours valtudinaire à son ordinaire dans l'unne des deux nouvelles prisons que j'ay fait faire suivant vos commandemant. Elles sont grandes, belles et claire, et pour leur bonté je ne croy pas qu'il y en aït de plus fortes ny de plus asseurés dans l'urope, et maismemant pour tout ce qui peut regarder les nouvelles de vive voix de prets et de loing, se quy ne se peut trouver dans tous les lieux où j'ay esté à la garde de feu monsieur Fouquet depuis le moment qui fut aresté. Avec peu de précaution, l'on peut maisme faire promener des prisonniers dans tout l'isle, sans crainte qu'ils se puissent sauver, n'y donner n'y resevoir auqunes nouvelles. Je prends la liberte, Monseigneur, de vous marquer en detail la bonté de se lieu, pour quand vous auriés des prisonniers à vouloir mettre en toute seureté avec un honneste liberté.

Dans toute sette province lon dit que le mien est monsieur de Baufort, et daútres dissent que cest le fils de feu Cronvel.

Voisy sy ioint un petit memoire de la depance que j'ay faite pour luy l'année dernière. Je ne le met pas en dètail, pour que personne par qui il passe puisse pénètrer autre chose que ce quils croyent.

Jay fait excequter, monseigneur, les santances du conseil de guerre que le major d'ici c'est donne lhonneur de vous envoier.

Mon lieutenant nommé Laprade prend la liberté, monseigneur, de vous suplier très humblement, par sa lettre sy jointe, de luy vouloir accorder un congé de deux mois pour aller en *Gasconnie* vaquer à ces afferes, ou davoir la bonté de luy faire donner un *Commitimus*, pour faire venir les parties quil le plaides au parlement d'Aix, ce quy feroit qu'il sacomoderoient plutost que de passer de leurs provinces en sellesy. Je vous demande en grâce la permission de me dire avec tout le respect et la soumition possible,

Monseigneur,

Votre tres humble, tres obeissant et tres oblige serviteur,

DE SAINT-MARS.

Aux Isles, ce 8e janvier 1688.

Isolée, cette lettre a une certaine signification. Il est très-facile de faire naître des doutes, si l'on appelle exclusivement l'attention sur une seule pièce annoncée avec art, précédée et suivie d'habiles commentaires, mise en évidence, faisant saillie, et par là pénétrant profondément dans l'esprit du lecteur. Voyez les conséquences qu'au-

l'époque de son arrestation. Vingt ans, c'est sans contredit un chiffre rond, et le moine jacobin, étant détenu depuis 1674, avait alors dix-sept ans de captivité. Je vais citer tout à l'heure la dépêche relative à l'arrestation de ce moine insignifiant. Mais je n'affirme pas que ce soit le moine jacobin qui ait été amené d'Exiles. Je me contente de le supposer, en appliquant à ce prisonnier, quel qu'il soit, tous les arguments qui vont suivre.

rait ce procédé. Qu'un écrivain se souvienne qu'un des traits caractéristiques de l'*homme au masque de fer* est l'anecdote du plat sur lequel il a écrit son nom et qu'il a ensuite jeté par la fenêtre; qu'il développe cette pensée; qu'il rappelle, ce qui est vrai, que ce souvenir est encore, chez presque tous, inséparable de celui du fameux prisonnier; puis, qu'il ouvre la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par Depping; qu'il en retire la dépêche dans laquelle on voit un ministre protestant, prisonnier de Saint-Mars, écrivant, en effet, sur un plat non d'argent mais d'étain. Qu'il isole ensuite cette dépêche et l'entoure de tout ce qui peut lui donner de l'importance, et aussitôt voilà quelques lecteurs disposés à croire que l'*homme au masque de fer* a été un ministre protestant.

Loin de moi la pensée d'assimiler à cet écrivain, mon contradicteur, trop consciencieux et trop éclairé pour avoir recours à de tels procédés; mais cette dépêche du 8 janvier 1688, étant la principale base de son argumentation, il est essentiel de lui rendre sa signification véritable, et pour cela il suffit de la remettre à sa place; il suffit de rappeler qu'elle concerne un des quatre prisonniers renfermés à Pignerol avant l'arrestation de Matthioly, prisonniers incontestablement obscurs et de très-minime importance. L'un, Eustache d'Auger, amené le 20 août 1669, sert pendant quelque temps de valet à Fouquet. Un autre, le moine jacobin, arrivé le 7 avril 1674, « est un fripon achevé qui ne saurait être assez malmené ni souffrir la peine qu'il a méritée. » Le ministre recommande « de ne point luy donner de feu dans sa chambre, à moins que le grand froid ou qu'une maladie n'y obligeât, et de ne luy fournir d'autre nourriture que du pain, du vin et de l'eau. » Un troisième, Caluzio, a été amené en septembre 1673, et le quatrième, Dubreil, en juin 1676. Alors Fouquet et Lauzun se trouvent à Pignerol. En 1769, Matthioly y est à son tour enfermé. Un an après, Fouquet meurt et Lauzun est mis en liberté. Saint-Mars quitte Pignerol pour se rendre à Exiles, et il emmène avec lui deux prisonniers qu'il qualifie de *merles*, et au sujet desquels Louvois lui écrit, le 14 décembre 1681 : « Il faut que les habits durent trois ou quatre ans à ces sortes de gens-là. » L'un des deux meurt en janvier 1687, et l'autre, celui que concerne évidemment la dépêche du 8 janvier 1688 (M. Loiseleur ne le nie pas), est aussi celui dont le mobilier est vendu au moment du départ pour les îles, et dont Saint-Mars dit : « Le lit du prisonnier était si vieux et rompu que tout ce dont il se servait, tant linge de table que meubles, ne valait pas la peine d'être emporté et a esté vendu treize escus. »

Saint-Mars arrive aux îles, qui jusqu'alors n'ont pas reçu la destination de prison d'État, et, selon les ordres de Louvois, il fait con-

struire de nouveaux bâtiments. Dans la dépêche citée intégralement tout à l'heure, Saint-Mars décrit ses nouvelles prisons non pour rassurer Louvois sur le captif amené d'Exiles (nous le démontrerons bientôt), mais pour déterminer le ministre à envoyer encore des prisonniers. « Je prends la liberté, monseigneur, de vous marquer en détail la bonté de ce lieu, pour quand vous auriez des prisonniers à vouloir mettre en toute seureté avec une honneste liberté. » En effet, d'autres détenus sont confiés à Saint-Mars, la plupart ministres protestants, et d'aucun desquels d'ailleurs nous n'avons à nous occuper puisque *le Masque de fer* (personne ne le nie) est incontestablement *un ancien prisonnier de Pignerol*. Alors, comme avant leur arrivée, comme à Exiles, remarquez-le, Saint-Mars ne se fait aucun scrupule de quitter ses prisonniers. Pour Exiles, les dépêches des 14 et 22 décembre 1681, 9 janvier et 18 avril 1682, 7 et 20 mars 1685, pour les îles Saint-Marguerite, une dépêche du 5 juillet 1688[1] donnent à Saint-Mars l'autorisation de s'absenter, et pour des laps de temps assez longs.

Tout à coup un fait important, et jusqu'à ce jour inconnu, se produit. Trois prisonniers d'État sont envoyés de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite, et Barbézieux écrit à Saint-Mars le 20 mars 1694 : « *Vous sçavez qu'ils sont de plus de conséquence, au moins un, que ceux qui sont présentement aux îles. Vous devez préférablement à eux les mettre dans les lieux les plus seurs.* » Puis il lui ordonne « de faire préparer les meubles et vaisselles nécessaires à leur usage, et lui recommande que les ouvrages qu'il faudra faire à leur occasion ne manquent point à leur arrivée. » Par le même courrier, il lui envoie quinze cents livres pour parer aux premières dépenses.

M. Loiseleur ne nie pas l'importance de cette dépêche ; « seulement, dit-il, il semble que pour le prisonnier venu d'Exiles on ait fait faire une belle prison neuve : ici il s'agit seulement de réparations et d'agrandissement. » Et quoi ! Vous auriez donc voulu qu'en 1694 on reconstruisît pour ces prisonniers un bâtiment neuf lorsqu'il en existait un élevé en 1687 ! Si Barbézieux s'était contenté d'écrire : « Vous sçave qu'ils sont de plus conséquence, au moins un, que ceux qui sont présentement aux îles, » je concevrais que vous pussiez m'objecter : La plus grande importance de l'un d'eux ne prouve pas d'une manière incontestable qu'on l'ait mis à la place du captif venu d'Exiles. Mais le ministre ajoute cet ordre : « Vous devez préférablement à eux les mettre dans les lieux les plus seurs. »

[1] Toutes ces dépêches, et la plupart de celles que j'ai relatées et que je relaterai sont reproduites dans mon volume, soit dans le texte, soit en note, et étaient jusqu'ici inédites.

Dès lors toutes les conséquences que l'on aurait pu déduire de la dépêche du 8 janvier 1688 citée tout à l'heure, disparaissent sauf celle-ci : la curiosité des habitants de l'île Sainte-Marguerite a été établie dès le moment de l'arrivée du prisonnier d'Exiles. Mais tout le reste, tout ce qu'il y a de caractéristique dans l'insistance qu'a mise Saint-Mars à vanter la prison nouvelle « la plus forte, la plus assurée de l'Europe, » tout cela s'efface après la lecture de la dépêche du 20 mars 1694, puisque les nouveaux venus, au moins un, sont substitués au prisonnier amené d'Exiles. Saint-Mars a atteint le but vers lequel il tendait, le 8 janvier 1688. C'était pour recevoir d'autres prisonniers d'État qu'il étalait avec complaisance la sûreté, l'excellence de ses constructions. Ses bénéfices se multipliaient avec le nombre des détenus, et le geôlier, fort timoré mais très-âpre au gain, trouvait dans l'accroissement rapide de sa fortune [1], comme une compensation pour ses inquiétudes incessantes.

Or quels étaient ces prisonniers venus de Pignerol, entourés d'une très-forte escorte, conduits par le commandant du donjon qui seul leur donnait à manger, et guidés par deux hommes sûrs envoyés au-devant d'eux par le gouverneur?

C'étaient d'anciens détenus que Saint-Mars avait déjà gardés à Pignerol. Ce fait est aussi évident que possible. En janvier 1694, en effet, trois mois avant le transfèrement, un des détenus de Pignerol, le plus ancien, meurt, et c'est à Saint-Mars que le ministre en demande le nom, le 11 janvier [2]. Lorsque, le 26 février de la même année, Barbézieux annonce à Saint-Mars la prochaine arrivée des captifs de Pignerol, il lui dit : « Je ne vous en mande pas le nombre, persuadé que vous le sçavez. » Enfin, la fameuse phrase écrite tout à l'heure : « Vous sçavez qu'ils sont de plus de conséquence, » etc., achève de prouver jusqu'à l'évidence que ce ne sont pas pour Saint-Mars des inconnus, mais bien les prisonniers qu'il a eus autrefois lui-même directement sous sa garde. D'ailleurs il n'a pas cessé de les surveiller et de connaître leur sort, puisque ce sont ses deux lieutenants, Villebois et Laprade, après la mort de Villebois [3], qui l'ont remplacé dans le commandement du donjon de Pignerol.

[1] On sait qu'il est mort fort riche.

[2] Dépêche inédite du 11 janvier 1694. Donnée page 350 de *l'Homme au masque de fer*. Le plus ancien était Eustache d'Auger incarcéré, nous l'avons vu, en 1669.

[3] M. Loiseleur demande sur quoi je me fonde pour dire que Laprade a remplacé Villebois à Pignerol (*Revue contemporaine*, p. 389 et 392, note). C'est sur une dépêche du 5 mai 1692 de Barbézieux à Saint-Mars que j'ai relatée dans la note 1 de la page 351 de mon livre. C'est aussi sur toutes les dépêches qui, à partir de cette époque, sont adressées par Barbézieux à Laprade, telles que celles des 28 juillet 1692 et 27 décembre 1693.

Or, il est non moins certain que lorsque Saint-Mars a quitté Pignerol pour Exiles, Fouquet étant mort et Lauzun rendu à la liberté, Matthioly était son seul prisonnier important. M. Loiseleur m'objecte la dureté du traitement infligé au ministre de Mantoue dans les premiers mois de sa détention. Je ne le nie point, et cette rigueur avait pour cause le désappointement éprouvé par Louvois quand, malgré les promesses de Matthioly, on n'avait pas trouvé dans ses papiers la ratification du traité de Casal par le duc de Mantoue. Mais lorsque, deux ans après, le traité fut exécuté, les rigueurs disparurent avec la cause des ressentiments. La dépêche inédite du 1er mai 1684 que j'ai donnée[1] aurait dû en fournir une preuve décisive à M. Loiseleur. « J'ai reçu votre lettre du 14 du mois passé, écrit Louvois à Villebois, par laquelle j'ay veu l'emportement qu'a eu le valet du s. Matthioly envers vous et la manière dont vous l'en avez puni, » etc. Ai-je, oui ou non, le droit de faire une distinction capitale entre le prisonnier qui a un valet et celui, tel que Eustache d'Auger, qui sert de valet à Fouquet?

Matthioly a un valet. Matthioly est le seul prisonnier un peu considérable qu'ait laissé Saint-Mars à Pignerol. Matthioly vivait encore le 17 décembre 1693, puisqu'à cette époque nous le voyons écrire sur les poches de son justaucorps. Matthioly n'est pas mort dans les trois mois écoulés depuis ce moment jusqu'au transfèrement aux îles, car Saint-Mars en aurait été informé, comme il l'a été de la mort d'Eustache d'Auger; ou si, par extraordinaire, on ne l'en avait pas instruit, on n'aurait pas employé à diverses reprises ces mots : « Je ne vous en mande pas le nombre (des prisonniers) *persuadé que vous le sçavez...* » ou : « *Vous sçavez* qu'ils sont de plus de conséquence, » etc., mots qui n'auraient plus de sens si Saint-Mars avait été laissé dans l'ignorance de la mort d'un des prisonniers. Pignerol, où Matthioly se trouvait le 27 décembre 1693, est ensuite rendu au Piémont. De tout cela j'ai le droit de conclure, et vous ne vous y refusez pas absolument, que Matthioly a été ce prisonnier *de plus de conséquence* amené aux îles en 1694, et *mis dans les lieux les plus sûrs*.

Ce résultat étant obtenu, et quand même je n'aurais découvert que toutes les dépêches qui précèdent, et qui m'ont permis de présenter sous un jour entièrement nouveau la détention de Matthioly et de le suivre jusqu'aux îles, je n'hésiterais pas à voir en lui l'*homme au masque de fer*. De tous ceux, en effet, que l'on a couverts du masque mystérieux, quel est celui, je vous le demande, quel est celui, après l'examen auquel nous venons de nous livrer et avant même ce qui

[1] P. 345 de mon livre.

va suivre, qui réunisse à un égal degré les conditions nécessaires? Les uns n'ont pas même existé, et pour les écarter il a suffi de prouver qu'ils n'ont pas pu naître. Cet autre a succombé en présence d'une armée tout entière; ceux-ci sur l'échafaud, devant le peuple assemblé, soit à Londres, soit à Paris. Celui-là a péri dans une aventureuse expédition. Un autre a eu les yeux fermés par sa fille et par son fils. Tandis que ces divers concurrents sont morts longtemps avant *le Masque de fer*, cet autre prétendant, le patriarche arménien, lui a survécu de sept années. Et voici un personnage dont les uns, tels que Roux-Fazillac, Delort, M. C. Rousset, ont raconté l'histoire, mais sans le suivre de forteresse en forteresse jusqu'à la Bastille, dont vous aviez à peu près prouvé la mort en 1687, voici, dis-je, un personnage qui vit encore en 1693, de l'identité duquel le maréchal de Tessé, commandant les troupes françaises à Pignerol, a ordre de ne point s'enquérir, auquel Laprade donne seul à manger, et qui, ntouré d'une forte escorte, est confié de nouveau à la garde de Saint-Mars et placé dans les lieux les plus sûrs de ces îles Sainte-Marguerite, d'où le geôlier, quelques années plus tard, partira pour la Bastille! Le prisonnier qu'il emmènera dans ce long voyage à travers la France, sera couvert d'un masque de velours noir, et nous trouvons dans l'histoire de Matthioly, dans ses nombreuses entrevues avec l'ambassadeur français à Venise, l'emploi de ce masque de velours noir. L'usage de faire porter un masque aux prisonniers était extraordinaire en France, mais fort commun en Italie, et Matthioly est un Italien. La tradition la plus constante montre le fameux prisonnier confié à Saint-Mars pendant que celui-ci était aux îles Sainte-Marguerite, et des documents irrécusables établissent que c'était *un ancien prisonnier de Pignerol.* Or Matthioly a été remis à Saint-Mars quand celui-ci se trouvait déjà aux îles, et c'était aussi un ancien prisonnier de Pignerol. En montrant dans l'*homme au masque de fer* un ancien prisonnier que Saint-Mars avait eu à Pignerol, Dujonca et son journal ne font point mention d'Exiles. Or, Matthioly a été prisonnier de Saint-Mars à Pignerol et nullement à Exiles. Selon l'apothicaire de la Bastille, le détenu masqué est mort en 1703, âgé d'environ soixante ans. Or, Matthioly est né en 1640. Sur les registres de l'église Saint-Paul, le prisonnier est inscrit sous le nom de Marchialy. Or nous avons des dépêches où le ministre de Mantoue est nommé Marthioly, et l'on pourrait citer cent exemples d'altérations bien plus complètes des noms étrangers. Vous faisiez remarquer en 1867 que l'imprudence eût été grande d'inscrire sur les registres de l'église Saint-Paul le nom de Marthioly à l'époque même où le duc de Mantoue, Charles IV, arrivant à Paris, pouvait ainsi apprendre sa

mort. Or j'ai trouvé et donné[1] des dépêches établissant qu'au contraire ce prince, aussi désireux que Louis XIV d'être débarrassé de son complice, s'est préoccupé du sort de Matthioly uniquement pour s'assurer de sa disparition définitive. D'autres ont objecté le silence de Saint-Simon. Or ce silence, qui serait fort étrange si le *Masque de fer* avait appartenu à une famille française, s'explique naturellement avec Matthioly. On a souvent interrogé les rois sur ce secret, et les seules réponses dont on puisse garantir l'authenticité se rapportent à un ministre italien. Et cet homme, vers lequel convergent cet amas de preuves, est celui qui a humilié l'orgueil de Louis XIV, alors que le monarque était encore dans tout l'éclat de sa puissance; c'est celui qui a été la victime d'un odieux guet-apens; c'est celui enfin pour lequel ont été écrits ces mots sinistres, ces mots qui sont à eux seuls une révélation : « IL FAUDRA QUE PERSONNE NE SÇACHE CE QUE CET HOMME SERA DEVENU! »

Le dirai-je? Un scrupule m'arrête. Tant de preuves se réunissent en faveur de cette thèse que l'évidence existe. Je crains de mériter les reproches du *Daily-News*, et de paraître, en insistant davantage, vouloir poursuivre une entreprise superflue et entraîner une conviction déjà entièrement formée. Des deux prisonniers, en effet, qui sont en présence aux îles Sainte-Marguerite, nul ne peut douter maintenant que c'est Matthioly qui, en août 1698, a été emmené à la Bastille. Ce ne sont pas seulement les circonstances saisissantes de son arrestation qui le désignent; ce n'est pas seulement la dépêche du 20 mars 1694 : c'est son nom même, altéré par négligence, c'est son nom inscrit sur les registres de l'église Saint-Paul.

Mais, nous a-t-on dit, pourquoi cette inscription naïvement révélatrice, et qui contredit toutes les précautions précédemment prises? La contradiction n'est qu'apparente. Qu'on le sache bien, ce n'est que lorsque le P. Griffet a découvert le journal tenu par Dujonca, qu'on a eu pour bases certaines des investigations les dates des 18 septembre 1698, époque de l'arrivée à la Bastille, et 19 novembre 1703, époque de la mort du mystérieux prisonnier. Auparavant, et sous Saint-Mars, on ignorait que Dujonca tint un journal, et c'est guidé par cette lecture que le P. Griffet a pu rechercher sur les registres de Saint-Paul la date du 20 novembre et trouver l'acte de décès. Mais en 1703 on était certain que rien n'attirerait l'attention sur l'enregistrement du 20 novembre, car, outre que l'on ignorait l'existence du journal de Dujonca, on pensait que les dépêches racontant l'enlèvement de Matthioly resteraient à jamais impénétrables dans les archives de Ver-

[1] Dépêches inédites de l'abbé Morel à Louis XIV des 9 août et 12 septembre 1681 et de Louis XIV à l'abbé Morel, du 21 août.

sailles. Au surplus, n'aurait on pas eu cette certitude rassurante, le secret ne paraissait pas moins à l'abri de toute investigation, puisque le nom du ministre de Mantoue avait disparu dans les dépêches depuis la fin de 1693, et que tout lien entre le prisonnier arrêté le 2 mai 1679 et celui dont le décès était enregistré le 20 novembre 1703, semblait rompu. Je dis *semblait*, car il en existe un, celui que mon contradicteur ne voit pas et que j'aperçois encore. Nous avons conduit Matthioly de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite en 1694. Nous venons de voir mourir en 1703 le prisonnier masqué. Revenons un instant sur nos pas, et, après avoir suivi le ministre de Mantoue de 1679 à 1694, complétons l'examen en sens inverse de 1703 à cette dernière année.

Le prisonnier, qui est mort le 19 novembre 1703, est entré à la Bastille le 18 septembre 1698. Quels sont les ordres de départ et en quels termes sont-ils libellés? Le 19 juillet 1698, le ministre mande à Saint-Mars : « Le roy trouve bon que vous partiez des îles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille *avec vostre ancien prisonnier.* » — Le 17 juin précédent, le ministre avait écrit à Saint-Mars : « Vous pouvez disposer toutes choses pour être prêt à partir lorsque je vous le manderay, et amener avec vous en toute seureté vostre ancien prisonnier. » — Or le 17 novembre 1697, le même ministre avait écrit à Saint-Mars : « Vous n'avez point d'autre conduite à tenir à l'esgard de tous ceux (les prisonniers) qui sont confiés à votre garde que de continuer à veiller à leur seureté, sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait votre ancien prisonnier. » Le sens de cette dépêche est très-clair, et M. Loiseleur a reconnu[1] qu'il s'agit de la cause de la détention. De cette dépêche il faut conclure : 1° que la curiosité publique avait été excitée et des questions adressées à Saint-Mars ; 2° qu'il était en état de satisfaire cette curiosité, de répondre à ces questions, puisqu'on lui défendait de le faire. Ces deux conséquences sont aussi certaines l'une que l'autre. La dépêche du 8 janvier 1688, que j'ai reproduite intégralement, prouve qu'au moment de l'arrivée aux îles du prisonnier d'Exiles, la curiosité a été déjà excitée. Or comment peut-on supposer qu'on ait attendu dix années pour adresser des questions, et n'est-il pas plus logique d'admettre que les questions de 1697 avaient trait au prisonnier *de plus de conséquence* arrivé le dernier, qui était aussi un ancien prisonnier, remarquez-le, un ancien prisonnier de Pignerol, c'est incontestable, qui avait pénétré dans les îles entouré d'une très-forte escorte, dont l'importance était attestée par les préparatifs, les réparations, les achats alors exécutés par Saint-Mars, enfin qu'on avait

[1] *Revue contemporaine* du 31 juillet 1867, p. 218.

placé dans les lieux les plus sûrs? D'un autre côté, quel est le prisonnier dont Saint-Mars connût mieux les fautes, sut mieux *ce qu'il avait fait* que Matthioly, à la trahison duquel non-seulement Saint-Mars a été initié, mais qu'il a suivi dans ses intrigues, dans ses menées, au moment où Catinat était enfermé à Pignerol. Saint-Mars a si bien connu les actions de Matthioly, qu'il a accompagné Catinat à Incréa, puis à Casal, lorsque celui-ci s'est mis à la poursuite du ministre de Mantoue.

C'est donc à un double titre que ces mots *sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait vostre ancien prisonnier*, sont révélateurs. Ils s'appliquent à Matthioly, l'ancien prisonnier de Pignerol, puisque Matthioly était le dernier venu, le plus important, celui pour lequel la curiosité devait être la plus récente et la plus naturelle. Ils s'appliquent à Matthioly parce que c'est celui dont Saint-Mars connut le mieux l'histoire. Or ces mots révélateurs de la dépêche du 17 novembre 1697, nous ne les retrouvons que dans les dépêches du 17 juin et 19 juillet 1698, qui précèdent le départ, et dans celle-ci, du 6 janvier 1696 [1], postérieure de deux années à l'arrivée de Matthioly aux îles Sainte-Marguerite.

Monseigneur,

Vous me commandes de vous dire commant l'on en euze quand je suis apsent, ou malade, pour les visites et précautions qui se font iournellemant aux prisonniers qui sont commis à ma garde.

Mes deux lieutenant servent a manjer aux heures reglées, insy qu'ils me l'ont veu pratiquer, et que je fais encore très souvent lorsque ie me porte bien; et voisy commant, Monseigneur. Le premier venu de mes lieutenant quy prand les clefs de la prison de mon *ensien prisonnier* par ou lon commance, il ouvre les trois portes et entre dans la chambre du prisonnier quy luy remet honnestement les plats et assiettes qu'il a mis les unnes sur les autres, pour les donner entre les mains du lieutenant quy ne fait que de sortir deux portes pour les remettre à un de mes sergents qui les resoit pour les porter sur une table à deux pas de là, ou est le segond lieutenan

[1] Cette dépêche, ainsi que celle du 8 janvier 1688, citée plus haut, sont en minute chez M. Mauge-du-Bois-des-Entes, conseiller honoraire à la cour d'Orléans. Elles ont été données par Monmerqué et par Champollion-Figeac : mais je n'en ai eu connaissance que le 12 novembre 1869 par un article consacré à mon livre dans *la Patrie*, par M. E. Fournier qui, en relatant la dépêche du 6 janvier 1696, m'a fourni l'occasion de voir aussi celle du 4 janvier 1688. M. Édouard Fournier la citait d'ailleurs tout à fait à l'appui de ma thèse et comme en étant le développement. M. Loiseleur ne les connaissait pas plus que moi en 1867. Si elles n'avaient été connues, je n'aurais pas hésité à les reproduire, comme je l'ai fait pour celle du 13 août 1691 : elles ne contredisent ma thèse ni les unes ni les autres, celle de 1696 la confirme, et les dépêches des 8 janvier 1688 et 13 août 1691 ne sauraient prévaloir contre celle du 20 mars 1694.

quy visite tout ce quy entre et sort de la prison, et voir s'il n'y a rien d'écrit sur les vaisselles; et après que lon luy a tout donné le nésésaire, l'on fait la visite dedant et desous son lit, et de là aux grilles des fenestres de sa chambre, et aux lieux, insy que par toute sa chambre, et fort souvent sur luy; après luy avoir demandé fort sivilement s'il na pas besoin d'autre chose, lon ferme les portes pour aller en faire tout autant aux autres prisonniers.

Deux fois la semaine, lon leurs fait changer de linge de table, insy que de chemises et linges dont ils se servent, que l'on leurs donne et retire par compte après les avoir tous bien visités.

Lon peut estre fort atrapé seur le linge qu'on sort et entre pour le service des prisonniers qui sont de considération, comme i'en ay eu qui ont vouleu corompre par argen les blanchiseuze qui m'ont avoué quels navoit peu faire ce que lon leurs avoit dit, atendeu que je fesois moullier tout leurs linge en sortant de leurs chambre, et lorsqu'il étoit blanc et à demy sec, la blansicheuse venoit le passer et detirer chez moy en présence d'un de mes lieutenant quy enfermoit les paniers dans un coffre ieusque a se que l'on le remit aux vallets de messieurs les prisonniers. Dans des bougies il y a beaucoup à se mefier; ien ay trouvé ou il avoit du papier au lieu de mèche en la rompant, ou quand lon s'en sert. J'en envoies (envoyais) ageter à Turin à des boutiques non affectée. Il est ausy tres dangereux de sortir du ruban de ches un prisonnier seur lequel il écrit comme seur du linge sans quon sen apersoive.

Feu monsieur Fouquet fesoit de beau et bon papier, seur lequel ie luy laisois ecrire, et apres jalois le prandre la nuit dans un petit sacchet qu'il avoit couseu au fond de son au de chose que j'envoies à feu monseigneur votre père.

(Le commencement de la seconde feuille a été déchiré par inadvertance; il ne reste que ce qui suit) :

en
l'hon
quy
l y a
quy a leurs
des prisons, dont je ne veux pas q...on entende une voix.

Pour dernière précausion, l'on visite de temps à autre les prisonniers de jour et de nuit à des heures non reglées, ou souvent l'on leurs trouve quil ont ecrit seur de mauvais linge quy ny a queux qui le saures lire, comme vous aves veu par ceux que ie eu lhonneur de vous adresser. — S'il faut que je face, Monseigneur, autre choze pour mieux remplir mon devoir, je feray gloire toute ma vie de vous obéir avec le maime respect et soumission que je suis,

Monseigneur,
Votre tres humble, tres obeissant et très obligé serviteur.
DE SAINT-MARS.

Aux Isles, ce 6e janvier 1696.

Ces mots *votre ancien prisonnier*, qui désignent évidemment l'*homme au masque de fer*, n'apparaissent dans la correspondance qu'après le 20 mars 1694, c'est-à-dire après l'arrivée de Matthioly aux îles, et la manière dont ils sont employés dans la dépêche du 17 novembre 1697, prouve qu'ils concernent Matthioly.

Voilà pourquoi je persiste dans l'opinion que j'ai émise sans parti pris, sans idée préconçue, sans avoir voulu systématiquement m'approprier une thèse déjà soutenue depuis longtemps et réfutée ensuite. Pour ceux qu'a passionnés ce problème et qui regrettent de m'avoir vu achever d'anéantir un personnage romanesque, d'origine royale et tenant de près au trône, j'ai du moins l'excuse d'avoir substitué à la fantaisie ce que je crois fermement être la vérité. Pour les amis de la science historique, j'ai agrandi le cadre de cette étude, en y enchâssant l'histoire de quelques grands personnages du temps de Louis XIV. A cet égard d'ailleurs les jugements ont été unanimes, et chacun a reconnu la nouveauté, l'importance extrême des documents que j'ai mis en œuvre. Ces documents étaient assez nombreux pour me permettre d'étudier isolément la vie intérieure de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, nos rapports avec l'Église d'Orient, les aventures touchantes de Vermandois, animées de Beaufort, variées de Monmouth, la captivité de Fouquet et de Lauzun. J'ai préféré réunir ces personnages, que déjà l'opinion publique avait associés en quelque sorte en leur faisant à tous jouer un rôle dans la fameuse légende. Les faire revivre, à mon tour, à côté de l'*homme au masque de fer*, tel a été un des buts que j'ai entrevus. Celui-là est assurément digne de l'histoire, et je suis heureux de l'avoir poursuivi pour ceux, et ils sont nombreux, qui considèrent la question de l'*homme au masque de fer* comme étant le plus inutile des problèmes.

Marius Topin.

FRANZ SCHUBERT

ET LE LIED ALLEMAND

Franz Schubert, von Dr Heinrich Kreiszle von Hellborn, Vienne, 1865. — R. Schumann's *Gesammelte Schriften*, Dresden, 1858. — *Das deutsche Lied*, von August Reissmann, Cassel, 1861.

III[1]

Quelques jours après avoir écrit à Spaun, Schubert, talonné par son père qui lui reprochait de ne pas donner signe de vie, lui envoyait de Steyr la longue lettre suivante :

« Chers parents, je mérite bien les reproches que vous m'adressez avec raison sur mon long silence, mais comme je n'aime pas à écrire des mots inutiles, et qu'en ce moment il ne se passe rien de bien intéressant, vous me pardonnerez de ne vous donner de mes nouvelles qu'après avoir reçu votre chère lettre. J'ai été bien content d'apprendre que vous êtes tous en bonne santé. Dieu soit loué, je puis en dire autant de mon côté.

« Me voici de nouveau à Steyr, après être resté six semaines à Gmunden, dont les environs sont véritablement ravissants, eux, les bons habitants et l'excellent Traweger en particulier, ont produit sur moi un effet salutaire et calmant. J'étais chez lui tout à fait sans gêne. Plus tard, à l'arrivée de M. le conseiller Schiller, le monarque de tout ce royaume Salé nous avons dîné tous les jours chez lui, Vogl et moi, et nous y avons fait beaucoup de musique, comme chez Traweger. Mes *Lieder*, tirés de la *Dame du Lac*, y ont

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mai et du 25 août 1869.

eu grand succès. Mon *Hymne à la sainte Vierge* a ému tous les cœurs, on s'est émerveillé de ma piété. Cela vient, je pense, de ce que je ne force jamais ma dévotion, et que je n'écris des hymnes ni des prières que lorsque je me sens irrésistiblement inspiré car alors seulement c'est une dévotion sincère. De Gmunden nous sommes allés à Linz, en passant par Puschberg, où nous avons trouvé quelques connaissances et où nous nous sommes arrêtés quelques jours. A Linz, où nous avons passé une semaine, j'ai logé chez la mère de Spaun (celui que vous connaissez), et dont on déplore beaucoup le départ pour Lemberg. J'ai lu plusieurs lettres de lui, écrites de cette ville, on y sent très-vivement le chagrin et le mal du pays. Je lui ai écrit, en lui reprochant beaucoup sa faiblesse, mais il est probable que je serais encore plus faible que lui si j'étais à sa place. A Steyreck nous avons été hébergés chez la comtesse Weiszenwolf, une grande admiratrice de ma petitesse, elle possède toutes mes œuvres, et en chante plusieurs très-joliment. Les *Lieder* tirés de Walter Scott, ont produit sur elle une excellente impression; aussi m'a-t-elle fait comprendre que la dédicace ne lui en serait rien moins que désagréable[1]. Quand je les publierai, je me propose d'inscrire en tête le nom de Walter Scott, lequel éveillera de la curiosité, et en y joignant le texte anglais je pourrai aussi acquérir de la célébrité en Angleterre. Si seulement on pouvait espérer quelque honnêteté des éditeurs de musique, mais la sage et bienfaisante organisation de l'État y a pourvu, de telle sorte que l'artiste est à tout jamais l'esclave de ces misérables marchands.

« Je me réjouis d'apprendre par la lettre de la Milder, la réception favorable de *Suleika*[2], bien que j'eusse voulu revoir moi-même les épreuves pour m'assurer qu'il n'y avait rien à y corriger; car, quelque flatteur que soit le jugement qu'on en porte, il pourrait bien vite devenir ridicule, si le correcteur manquait d'intelligence, ce qui n'est pas sans exemple.

« J'ai trouvé mes compositions partout dans la haute Autriche. Dans les cloîtres de Saint-Florian et de Kremsmunster, aidé d'un brave pianiste, j'ai joué avec succès mes variations et mes marches à quatre mains. Les variations à deux mains tirées de ma neuvième Sonate[3], ont surtout fort bien réussi. D'aucuns prétendaient que les touches sous mes doigts devenaient autant de voix mélodieuses; si

[1] Schubert en effet les lui dédia.

[2] Il s'agit d'une lettre qu'Anna Milder lui avait écrite de Berlin, où elle lui parlait de ses soirées musicales et du succès qu'y avaient eu *Suleika* et le *Roi des Aulnes*, chantés par elle. Elle lui indique en même temps un éditeur pour la publication à Berlin.

[3] Probablement opéra 42.

cela est vrai, j'en suis bien content, car je ne puis supporter ce maudit tapotement dont les bons pianistes ne sont pas exempts, et qui ne satisfait ni l'oreille ni le goût.

« Me voilà de nouveau à Steyr en ce moment, et si vous me favorisez bientôt d'une lettre, elle me trouvera ici, où je resterai quatorze jours encore, puis de là à Gastein, célèbre ville d'eaux, à environ cinq jours de distance de Steyr. Je me réjouis beaucoup de ce voyage qui me fournira l'occasion de voir les plus beaux paysages, et qui me permettra de visiter au retour la ville de Salzburg, si renommée par la beauté de sa situation et de ses environs. Comme nous n'aurons pas terminé cette excursion avant la moitié de septembre, et que nous avons promis de retourner encore une fois à Gmunden, Linz, Steyreck et Florian, je pourrai difficilement être à Vienne avant la fin d'octobre. En attendant, je vous prie de retenir mon logement près de la Carlskirche, et de donner en même temps les 28 florins que je vous remettrai à mon retour avec mes remercîments, car j'ai promis, et il se pourrait, en effet, que je revinsse plus tôt que je ne crois. Pendant tout le mois de juin et la moitié de juillet, le temps a été très-incertain, puis il y a eu quinze jours de chaleur telle, que j'en ai considérablement maigri à force de transpirer, maintenant il pleut à peu près quatre jours sur cinq. Mes amitiés les plus tendres à Ferdinand, à sa femme et à ses enfants. Il va probablement toujours à la Croix[1], sans pouvoir se débarrasser de Dornbach, et je gage qu'il a déjà été soixante-dix-sept fois malade, et qu'il s'est cru au moins neuf fois en danger de mort, comme si mourir était le pire mal qui pût arriver. S'il pouvait voir ces montagnes et ces lacs divins qui semblent vouloir nous engloutir ou nous écraser, il n'aimerait pas si fort la pauvre vie humaine, qu'il ne considérât comme un bien d'être confié à l'incompréhensible force de la terre, pour y retrouver une nouvelle existence. Que fait Charles[2]? Voyagera-t-il? Il a beaucoup à faire maintenant; un artiste marié doit créer à la fois des œuvres d'art et des œuvres de chair, et quand il réussit dans les deux genres il mérite d'être doublement loué, car ce n'est pas une petite besogne. Pour ma part, j'y renonce. Ignace[3] est probablement chez Hullpein; comme on l'y trouve le matin, à midi et le soir, il serait difficile qu'il fût chez lui. Je ne puis m'empêcher d'admirer sa persévérance, mais je serais fort en peine de dire si elle est un mérite ou un défaut, et si elle ne lui vaudra pas plutôt

[1] Auberge où la famille Schubert avait coutume de se réunir. Franz n'y allait pas volontiers, parce que le vin y était frelaté et lui faisait mal à la tête.

[2] Charles Schubert était peintre.

[3] Ignace Schubert maître d'école.

l'enfer que le ciel. Il devrait bien m'éclairer sur ce point. Les Schneider, mari et femme, doivent prendre garde aux petits Schneider futurs, afin que les Schneider deviennent aussi nombreux que les sables de la mer... [1].

« Et maintenant il faut mettre fin à ce bavardage. J'ai voulu compenser mon long silence par une longue lettre. J'embrasse de tout mon cœur Marie et Pépi et toute la marmaille. Je vous prie aussi de faire mes compliments à qui de droit. En attendant une prompte réponse, je reste votre dévoué fils, FRANZ. »

Le 12 septembre il écrivait de Gmunden à son frère Ferdinand :

« Cher frère,

« Conformément à ta demande, je voudrais bien pouvoir te donner une description complète de notre voyage à Salzbourg et à Gastein, mais tu sais que je m'entends peu aux narrations et aux descriptions. Cependant je vais l'essayer, parce que, comme je serais obligé de le faire à mon retour à Vienne, j'aime encore mieux tenter ce récit par écrit que de vive voix, il me semble que je réussirai moins mal ainsi à te donner une faible idée de ces beautés sans pareilles.

« Nous sommes partis de Steyr vers la mi-août, en nous dirigeant sur Kremsmunster, que j'avais déjà vu bien des fois, mais que je voulais revoir encore à cause de sa ravissante situation. D'abord on aperçoit une très-jolie vallée, semée de quelques collines ; à droite s'élève une montagne assez haute sur le sommet de laquelle le cloître spacieux présente, de la grande route qui descend en traversant un ruisseau torrentueux, un coup d'œil magnifique, rehaussé encore par la tour aux proportions mathématiques. On nous y reçut très-amicalement, car nous y sommes connus depuis longtemps, surtout Vogl, qui y a fait ses études, mais nous ne nous y arrêtâmes pas et continuâmes notre route jusqu'à Volkabruck, où nous arrivâmes le soir, un vilain trou. Le lendemain nous gagnions Neumarkt, en passant par Strasswalchen et Frankenmarkt. Ces localités, qui appartiennent déjà à la province de Salzburg, se distinguent par la construction particulière des maisons, où tout est en bois, y compris les ustensiles du ménage. On voit partout suspendues le long des murs des cibles percées de balles, trophées glorieux sur lesquels on lit les dates de 1500 et 1600. Ici commence la monnaie bavaroise. De Neumarkt, la dernière poste avant Salzburg, on aperçoit les cimes neigeuses des montagnes qui dominent la vallée. Deux lieues plus loin, le pays devient ravissant.

[1] Beau-frère de Schubert, maître d'école aussi, suit toute une série de jeux de mots intraduisibles sur le mot *schneider*, qui en allemand signifie tailleur.

Le Waller-See, dont les eaux transparentes et d'un beau bleu verdâtre s'étendent à droite de la route, anime admirablement le paysage. La situation est très-élevée, et de là on descend toujours jusqu'à Salzbourg. Les montagnes grandissent de plus en plus, et la fabuleuse Untersberg ressort au milieu d'elles comme par magie. Les villages présentent les traces d'une ancienne opulence. Les fenêtres et les portes des plus simples maisons de paysan sont encadrées de marbre, et les escaliers de la plupart d'entre elles sont en marbre rouge. Cependant le soleil s'obscurcit et de gros nuages s'étendent sur les montagnes, comme des esprits nébuleux, mais ils n'atteignent pas le sommet de l'Untersberg, devant lequel ils passent, comme effrayés de son aspect sévère. La vallée se dessine de plus en plus nettement aux regards, châteaux, églises, fermes, tours, palais se dressent çà et là. Enfin, on passe devant la Kapuzinerberg, dont la haute muraille de rocher s'élève perpendiculairement vers le ciel, surplombe la route et terrifie le voyageur. L'Untersberg, avec son entourage, devient gigantesque, il nous écrase. Bientôt on entre dans la ville par de jolies allées. Des fortifications entourent cette résidence des princes électeurs, et les inscriptions gravées sur les portes témoignent de la grandeur passée du clergé. Des maisons de quatre et cinq étages bordent les rues assez larges, et on passe devant celle de Theophrastus Paracelsus, merveilleusement ornée, pour aller gagner le pont qui traverse la Salza aux eaux troubles et grondantes. La ville produisit sur moi une impression triste; le temps était sombre et rembrunissait encore l'aspect des vieux bâtiments; de plus, la forteresse bâtie sur le sommet le plus élevé de la Mönchberg projetait son ombre sur tout l'ensemble.

« A peine étions-nous arrivés que la pluie commença à tomber, ce qui est souvent le cas ici, et, à l'exception des palais et des églises splendides que nous avions aperçus en passant, nous ne pûmes rien voir.

« Un négociant, ami de M. Vogl, M. Pauernfeind, nous présenta au comte de Platz, auquel nos noms n'étaient pas inconnus, et dont la famille nous accueillit amicalement. Vogl chanta quelques-uns de mes *Lieder*, et l'on nous invita pour le lendemain soir, avec prière de nous faire entendre devant une société choisie. L'*Ave Maria*, dont j'ai parlé dans ma dernière lettre, y fut accueilli avec une faveur marquée[1]. L'art avec lequel Vogl chante, la manière dont je l'accompagne, l'entente qui règne entre nous, et qui des deux ne semble faire qu'un, est pour ces gens une nouveauté extraordinaire.

« Le lendemain, en montant sur la Mönchberg, d'où l'on découvre

[1] C'est le chant si connu tiré de la *Dame du lac*, de Walter Scott.

une grande partie de la ville, je m'étonnai du nombre considérable d'édifices qu'elle renferme. Mais les habitants y sont assez rares, bien des maisons sont vides, les unes tout à fait, les autres à moitié, l'herbe croît sur les places, qui sont belles et en grand nombre. La cathédrale est un édifice admirable, construit sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, en petit, naturellement. L'église, en forme de croix, est entourée de quatre cours immenses, dont chacune forme une grande place. A l'entrée sont les Apôtres, de proportions gigantesques, sculptés en pierre. Des colonnes de marbre soutiennent l'édifice, à l'intérieur, lequel est orné des portraits des princes électeurs et achevé dans toutes ses parties. La lumière qui tombe de la coupole éclaire les moindres recoins, et par sa clarté extraordinaire produit un effet ravissant, il faudrait en recommander l'usage à toutes les églises. Au milieu des quatre places qui entourent la cathédrale se trouvent quatre belles fontaines ornées de statues. Nous nous rendîmes ensuite au cloître de Saint-Pierre, où Michel Haydn a résidé. L'église est aussi fort belle. Là se trouve, comme tu sais, le monument de Michel Haydn, mais malheureusement mal placé, et comme relégué à l'écart. Les petites inscriptions qui l'entourent ont quelque chose d'un peu enfantin. Sa tête est placée dans l'urne. « Que ton esprit calme et serein souffle sur moi, excellent Haydn, « pensai-je, et quoique je ne puisse arriver à autant de calme et de « sérénité que toi, personne sur la terre ne t'honore autant que je « le fais. » Une grosse larme tomba de mes yeux, et nous nous éloignâmes.

« Nous avons dîné chez M. Pauernfeind, et l'après-midi, comme le temps le permettait, nous sommes montés sur la Nonnenberg, qui n'est pas très-haute, mais d'où l'on jouit d'une très-jolie vue, notamment de la partie inférieure de la vallée de Salzburg. Te dépeindre le charme de cette vallée est à peu près impossible. Imagine-toi un jardin de plusieurs milles de tours, dans lequel d'innombrables châteaux apparaissent à travers la verdure; imagine-toi une rivière aux capricieux contours courant à travers champs et prairies, lesquels, pareils à un tapis aux riches couleurs, s'étendent au loin, entourés de massifs majestueux comme d'un large ruban de verdure; enfin d'immenses avenues plantées d'arbres gigantesques; le tout bordé à perte de vue d'une rangée de hautes montagnes, qu'on prendrait pour les sentinelles préposées à la garde de ce paradis terrestre! Eh bien! quand tu te seras imaginé ces choses, tu n'auras qu'une idée fort imparfaite de tant de merveilles. Les autres beautés de Salzburg feront l'objet d'une seconde lettre, parce que je ne les verrai qu'au retour, et je veux procéder par ordre chronologique. »

Steyr, 21 septembre.

« Tu peux voir, par la date ci-dessus, que plusieurs jours se sont écoulés entre ces lignes et les précédentes, et que de Gmunden nous sommes venus malheureusement à Steyr. Donc, pour te continuer la description de mon voyage, que je regrette d'avoir entreprise, parce qu'elle dure trop longtemps, voici la suite de ce qui suit. Le matin suivant[1] était le plus beau jour du monde, et dans le monde. L'Untersberg brillait et étincelait au soleil, au milieu de son escadron d'élite et de la foule vulgaire des petites montagnes. Nous traversions la vallée décrite plus haut, comme le paradis terrestre; mais nous étions dans une bonne voiture, avantage qu'Adam et Ève ne possédaient pas. Au lieu de bêtes sauvages, nous rencontrions de jolies jeunes filles... Ce n'est pas bien de faire de si pauvres plaisanteries dans un si beau pays, mais aujourd'hui je ne puis absolument pas être sérieux. Plongés dans les délices, le beau jour et la belle contrée passèrent devant nos yeux sans que rien nous frappât particulièrement, sinon un élégant petit bâtiment appelé Monat-Schlöszchen, parce qu'un prince électeur l'a fait construire en un mois pour sa belle. Tout le monde le sait ici, mais personne ne s'en offusque. Charmante tolérance ! Ce petit château, tout gracieux, s'efforce de son mieux d'embellir la vallée.

« En quelques heures nous atteignîmes la ville de Hallein, vraiment fort curieuse, mais d'une laideur et d'une saleté extraordinaires. Tous les habitants ont l'air de spectres, pâles, les yeux creux, et secs comme des allumettes. Le terrible contraste que présente cette ville de rats avec la vallée si riante fit sur moi une très-douloureuse impression : c'est comme si on tombait du ciel sur un tas de fumier, ou qu'après avoir écouté un morceau de Mozart, on fût obligé d'en entendre un de l'immortel *A*.

« Impossible de déterminer Vogl à visiter les salines : sa grande âme, tourmentée par la goutte, soupirait après Gastein, comme, pendant une nuit noire, le voyageur égaré soupire après le jour. Nous passâmes donc devant Golling, où commencèrent à se montrer les hautes montagnes encore vierges dont nous franchîmes les terribles gorges par le Pass-Lueg. Après avoir opéré lentement et péniblement l'ascension de l'une des plus élevées d'entre elles, au milieu d'un formidable entourage de pics et de monts, on arrive soudain en présence d'un horrible précipice, si bien qu'au premier moment le

[1] Cette répétition est dans l'original et paraît y être à dessein ; c'est pourquoi nous la conservons.

cœur est sur le point de défaillir. Quand on s'est un peu remis, on se trouve comme dans une impasse dont l'on cherche vainement l'issue. Et pourtant, au sein de cette nature épouvantable, l'homme a voulu éterniser sa bestialité, plus épouvantable encore. C'est ici que les Bavarois et les Tyroliens, placés de chaque côté de la Salzach, qui gronde tout en bas, se livrèrent ces terribles combats où les Tyroliens, cachés dans les anfractuosités des rochers, tiraient, en poussant des cris diaboliques, sur les Bavarois, ardents à s'emparer du défilé, et les faisaient rouler dans l'abîme, frappés à mort, sans même savoir d'où venait le coup. Pour marquer la place de cette lutte acharnée, soutenue pendant plusieurs semaines, on a élevé sur le territoire bavarois une chapelle expiatoire, et une croix rouge sur le territoire tyrolien. O Seigneur Jésus ! à combien d'actes atroces ne dois-tu pas prêter ton image. Toi, le plus impérissable témoignage de la perversité humaine, ils élèvent ton image, comme pour dire : Voyez, nous avons foulé d'un pied criminel la plus parfaite création de Dieu; nous coûterait-il beaucoup de peine d'anéantir d'un cœur léger cette énigme qu'on appelle l'homme? — Mais détournons les yeux de ces contemplations décourageantes, et regardons plutôt comment sortir de ce trou. Pendant un certain temps, on continue à descendre, et les deux parois de la montagne vont toujours en se rapprochant, jusqu'à ce que la route et le ruisseau n'aient plus que deux toises de large. Mais alors, au moment où on s'y attend le moins, le chemin tourne sous un rocher surplombant, au bruit des eaux mugissantes de la Salzach, et, à partir de là, il s'élargit, bien que bordé encore d'immenses rochers, et débouche dans la plaine. A midi, nous arrivons à Werffen, ville de marché, avec une importante forteresse que l'empereur est en train de faire restaurer. Nous montâmes la visiter à notre retour. Elle offre un très-beau coup d'œil de la vallée, bordée d'un côté par les immenses montagnes de Werffen, qui s'étendent jusqu'à Gastein.....

« Ouf ! c'est quelque chose d'effrayant qu'une description de voyage ; décidément je n'en puis plus. Comme je serai à Vienne dans les premiers jours d'octobre, je te remettrai moi-même ce barbouillage et te raconterai le surplus. »

Certes, pour un homme peu disposé à écrire, ce n'était pas trop mal s'en tirer, et il y a loin de cette lettre, si longue et si détaillée, à celle qu'il envoyait à ce même frère en 1819, lors de son premier voyage, où il ne trouvait absolument rien à dire. Décidément cela indique un progrès dans la tournure et les habitudes d'esprit de Schubert ; pendant ces cinq années, il avait appris à regarder et à penser.

Tandis qu'il s'extasiait sur la belle nature, ses amis ne l'oubliaient point et le tenaient au courant de ce qui pouvait l'intéresser. C'était le peintre Schwind, qui lui donnait d'excellents conseils et lui recommandait d'écrire à Dresde, où Tieck songeait à son opéra d'*Alfonso*, puis de se mettre sur les rangs pour obtenir la place d'organiste de la cour, qui allait être vacante; c'était l'éditeur F. Hütter qui lui demandait quelques compositions nouvelles, sans cacher le prix qu'il y attachait; c'était enfin son ami Bauernfeld qui lui envoyait la lettre caractéristique que voici :

15 septembre.

« Cher Schubert, je ne sais trop si tu connais cette écriture et s'il ne te faudra pas jeter tout d'abord un coup d'œil sur la signature pour t'orienter. Sache donc que je suis Bauernfeld. — Je t'embrasse cordialement; et maintenant, vite au plus pressé : car il faut que cette lettre te parvienne le plus tôt possible, et je n'ai guère qu'un quart d'heure pour la mettre à la poste.

« 1° Si tu veux conserver ton logement écris immédiatement, car ton propriétaire le demande.

« 2° Nous te proposons, Morizt Schwind et moi, de prendre un bon appartement, et de nous y établir tous les trois. Cela te convient-il? Alors dis : Oui!

« 3° Le projet ci-dessus ne pourra pourtant pas être mis immédiatement à exécution, mais seulement en octobre ou novembre. D'ici là, je logerai avec Schober, et toi tu logeras séparément. Je te prie de me répondre *de suite, clairement et nettement.*

« Comment te portes-tu, mon gros ami? Je pense que ton ventre a grossi. Que Dieu le garde et le fasse prospérer! Schober est à Atzenbrück, Schwind y est allé hier; je l'y suivrai probablement bientôt, mais seulement pour quelques jours. — Écris-moi vite, à l'adresse suivante. Adieu, adieu, adieu!

« Si tu me réponds bien convenablement, je t'enverrai peut-être une lettre raisonnable et pleine de renseignements. Ton ami,

« Bauernfeld. »

La réponse *bien convenable* de Schubert ne se fit pas longtemps attendre.

Steyr, 18 ou 19 septembre.

« Cher ami,

« En vérité, ton écriture m'était sortie de la tête; il faut en accuser le temps, qui trouble tout, et tes lettres hâtées jusqu'au barbouillage. En dernier lieu, voici ce que je compte faire. Je suis décidé à

conserver mon logement dans la Frühwirth'schen Hause; je l'ai fait savoir par mon père. On l'a donc oublié, ou bien on est inquiet; dans tous les cas, sois assez bon pour remettre en mon nom 25 florins au maître de la maison, en l'assurant que je reviendrai à la fin d'octobre. Quant à ce que tu me dis de vivre ensemble, cela me serait très-agréable; mais comme j'ai déjà fait l'expérience de ces projets de vie en commun, je n'ose pas trop m'y fier, de peur de me trouver, à la fin, assis par terre entre deux selles. Si, en définitive, les choses s'arrangeaient, il y aurait toujours moyen de me dégager honnêtement avec mon hôte. Les 25 florins en question doivent lui être donnés pour octobre; je les rendrai exactement à mon retour. Je suis bien curieux de revoir Sch. et Kupelwieser, celui-là à cause de ses plans avortés; celui-ci parce qu'il revient de Rome et de Naples. Schwind est un vrai brouillon : il m'a écrit deux lettres, l'une plus confuse que l'autre; jamais je n'ai vu un pareil *galimatias*. Si pendant ce temps il n'a pas fait un chef-d'œuvre, il est impardonnable. Embrasse-les tous les trois, sans oublier Rieder et Dietrich. Félicite Rieder de sa chaire de professeur. Steiger et Louis Hönig sont venus me voir à Gmunden, ce qui m'a fait grand plaisir. Si vous autres, gens de grand esprit, en aviez fait seulement le quart, vous m'auriez honoré de votre présence; mais demander cela à des amoureux, c'est une question de vie et de mort. Combien de fois avez-vous été malheureux et obligés de noyer vos soupirs et vos plaintes dans le punch et la bière? Ha, ha, ha! j'allais oublier de te dire que j'ai été à Salzburg et à Gastein, dont les beautés dépassent tout ce que l'imagination la plus riche peut rêver. Adieu.

« Ton Schubert. »

« *N. B.* Vogl vient de me dire qu'il pourrait bien partir pour l'Italie avec Haugwitz à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre; dans ce cas, je reviendrais dans les premiers jours d'octobre. »

Vogl mit son projet à exécution, plus tôt même qu'il ne le pensait; si bien que Schubert dut reprendre immédiatement le chemin de Vienne : ce qu'il fit en compagnie de son ami Gahy. Une voiture, louée en commun, les amena de Linz, en trois jours, à la Frühwirth'schen Hause, où Schubert arriva sans avoir rien perdu de sa bonne humeur, mais la bourse entièrement vide.

Le brave Schubert, qui, au dire de Bauernfeld, commençait à prendre du ventre, n'avait point, selon le témoignage de ses contemporains, un extérieur heureux. Son visage rond, large, quelque peu bouffi, son front bas, ses lèvres épaisses, ses sourcils en buisson, son nez épaté et ses cheveux crépus lui donnaient un certain air

africain, peu fait pour plaire; sa taille était au-dessous de la moyenne; il avait les épaules et le dos ronds, les mains et les bras charnus, les doigts courts. Il n'avait l'air ni spirituel ni agréable; seulement quand il s'agissait de musique, et surtout de la musique de Beethoven, ses yeux s'animaient et illuminaient tout son visage. H. Chezy, dans ses Mémoires, parle du contraste frappant qui existait entre Mayrhofer et le petit *musikus*, dont les yeux brillants révélaient au premier coup d'œil le feu intérieur, bien qu'il ressemblât beaucoup extérieurement à une boule de graisse. Mais si son aspect était peu agréable, son caractère, suivant les mêmes témoignages, était aimable et bon. Il avait un excellent cœur, il était bon fils et bon frère, dévoué à ses amis, étranger à la haine et à tout mauvais sentiment, l'âme toujours ouverte aux beautés de la nature et aux aspirations de son art.

Ses compositions, pendant cette année 1825, sont nombreuses; plusieurs portent la date des lieux où elles ont été écrites. Il faut croire que la mort de l'empereur Alexandre et l'avénement de l'empereur Nicolas sur le trône de Russie parlèrent à son imagination, puisqu'il célébra l'une et l'autre par deux marches : la première appelée *Marche funèbre* (op. 55), la seconde *Marche héroïque* (op. 66), toutes deux eurent beaucoup de peine à trouver un éditeur.

Pendant qu'il jouissait des belles montagnes de la haute Autriche, son vieux maître, Salieri, mourait à Vienne, le 7 mai 1825. On s'étonne que cette mort n'ait pas produit plus d'impression sur Schubert et qu'il n'en soit pas fait la moindre mention dans ses lettres. Nous savons, il est vrai, que leurs relations de maître à élève avaient cessé depuis 1815; mais cette rupture ne saurait excuser l'oubli dont on craint de rencontrer ici l'indice.

1826. — La mort de Salieri rendit vacante la place de maître de chapelle; elle fut donnée à Eybler, et on ouvrit un concours pour celle de second maître de chapelle que laissait ce dernier. Parmi les musiciens admis à concourir, figurait très-honorablement Schubert, dont les titres, disait la légende attachée à son nom, reposent sur ses services comme chanteur de la cour et sur les certificats de Salieri, affirmant qu'il a déjà composé cinq messes, toutes exécutées dans différentes églises.

Malgré cette apparence de lutte courtoise, aucun des concurrents n'obtint la place, qui fut donnée par l'empereur à Weigl le 22 janvier 1827, avec un traitement de mille florins, et deux cents florins d'indemnité de logement[1]. Quand Schubert apprit cette nomination,

[1] Joseph Weigl, né à Eisenstadt, en Hongrie, en 1766. Auteur d'un grand nombre d'opéras, cantates, oratorios, musique d'église, etc., et mort à Vienne en 1846.

il se contenta de dire : « J'aurais accepté cette place bien volontiers; mais puisqu'elle est donnée à un si digne homme, je dois en être satisfait. »

Une autre occasion se présenta bientôt après; mais il la laissa échapper par une obstination singulière, qui rappelle celle de Beethoven en pareille circonstance, mais qu'on s'explique difficilement dans un compositeur de musique vocale.

La place de *Dirigenten* devint vacante au théâtre de la Porte-de-Carinthie et les amis de Schubert, Vogl en tête, se mirent en mouvement pour la lui obtenir. L'administrateur Duport admit leur demande, à la condition que Schubert composerait quelques scènes d'opéra écrites *ad hoc*, et qui serviraient d'épreuve. Le travail, accepté et terminé, fut remis à Nanette Schechner, qui devait le chanter. Mais, dès la première répétition au piano, elle trouva des difficultés insurmontables dans l'air principal, et demanda qu'on y fît des changements. Schubert s'y refusa absolument. A la répétition avec orchestre on reconnut qu'elle ne pouvait positivement pas chanter l'air tel qu'il était, et les amis de Schubert le prièrent à leur tour de le modifier. Il n'y consentit pas davantage. Le jour de la répétition générale, quand la chanteuse voulut aborder l'air fatal, où la passion devait s'élever au plus haut degré, sa voix, en lutte avec l'orchestre, et couverte par la masse des instruments à vent, ne put prendre le dessus, et Nanette Schechner épuisée tomba sur une chaise. Un silence profond se fit dans toute la salle et l'inquiétude se peignit sur tous les visages. On vit alors l'administrateur Duport aller de groupe en groupe et de la cantatrice aux maîtres de chapelle présents[1]. Pendant ce temps, Schubert, les yeux fixés sur la partition ouverte devant lui, restait immobile sur son siége. Après une longue délibération, Duport s'avança vers l'orchestre et dit du ton le plus poli : « Monsieur Schubert, nous remettrons cette repétition à quelques jours, et nous vous prions de faire au moins quelques changements à cet air, afin de le rendre plus facile à mademoiselle Schechner. » Plusieurs artistes de l'orchestre supplièrent alors Schubert d'y consentir; mais celui-ci, qui avait écouté Duport avec un mécontentement croissant, s'écria qu'il ne changerait rien, et, fermant bruyamment la partition, il la mit sous son bras et retourna chez lui.

Toutefois ce récit, tiré de Schindler, et qui s'adapterait si bien à la vie de Beethoven, est mis en doute par le docteur Kreiszle. Il faut convenir qu'il ne ressemble guère à Schubert. De plus, un membre

[1] Nanette Schechner, née à Munich en 1806, était une des meilleures cantatrices allemandes. Elle eut de beaux triomphes à Berlin en 1827, à côté de la Sontag et de la Catalani. Mariée au peintre Waagen, et retirée du théâtre en 1832, elle mourut à Munich en 1860.

de l'orchestre, Franz Zierer, nie l'existence de cette scène, tout en reconnaissant que l'air présentait de trop grands intervalles, et Joseph Huttenbrenner attribue la non-réussite de Schubert à des intrigues de théâtre. Quel qu'en soit le motif déterminant, il n'obtint pas la place, et peut-être faut-il s'en consoler en pensant que les aptitudes de son esprit y étaient peu favorables, et l'auraient plutôt gêné qu'aidé dans l'accomplissement de ses devoirs. Le seul emploi qui lui eût convenu, c'eût été celui d'organiste. Il l'avait refusé jadis, il l'aurait bien accepté alors; mais les circonstances étaient changées, et le rejetaient forcément dans cette *liberté* à laquelle il avait sacrifié la sécurité, et dont les joies ne lui paraissaient plus sans mélange.

Sa situation en effet ne s'éclaircissait pas beaucoup. Malgré des œuvres nombreuses, malgré la popularité qui s'attachait à plusieurs d'entre elles, les éditeurs se montraient toujours défiants, et ne répondaient aux offres du compositeur que par des refus ou par la demande de morceaux très-faciles qui ne faisaient pas honneur aux facultés des exécutants ni à celles des auditeurs. Probst disait, le 26 août 1826 : « Je vous avoue que le genre particulier, et parfois quelque peu étrange de vos compositions, n'est pas encore suffisamment ni généralement compris de notre public... »

Il ne se décourageait pourtant pas, et des ouvrages nombreux et divers attestaient sa facilité et son ardeur. Plus d'une de ses plus poétiques et plus charmantes compositions vocales datent de cette année, entre autres : *Nachthelle* [1], chant à plusieurs voix, qui fut exécuté par la Société musicale à son concert du 25 janvier 1827; *Sérénade* [2], *Chant à boire*, et la première partie des *Winterreise*.

Deux quatuors pour instruments à cordes, l'un en *ré* mineur, l'autre en *sol* majeur, sont de beaucoup supérieurs à ce qu'il avait encore fait. Le dernier cependant ne lui avait pris que dix jours. Le premier fut exécuté sous sa direction le 29 janvier 1826.

Au mois d'octobre, la Société de musique lui adressait la lettre que voici :

« Vous avez donné à plusieurs reprises à la société des Amis de la musique de l'Autriche des preuves d'intérêt, et vous avez employé à son avantage et à celui du Conservatoire votre remarquable talent.

[1] Schubert avait écrit au bas de ce Lied par manière d'explication : *Nachthelle* ne veut pas dire ici somnambulisme, clairvoyance, etc., etc., mais poésie de Seidl, musique de Schubert pour un ténor endiablé, avec chœur.

[2] Voici comment fut composé ce joli *Lied*. Un dimanche, Schubert, en passant par Wæhring, aperçut son ami Tieze assis dans l'auberge du *Biersack*. La bande joyeuse entra immédiatement. Tieze avait un livre ouvert devant lui, Schubert se mit à le feuilleter. Tout à coup il s'arrêta sur une des poésies et dit : Il me vient une jolie mélodie, si j'avais seulement du papier réglé. Doppler traça les lignes sur le revers

« Comme elle sait apprécier votre mérite extraordinaire, elle souhaite vous offrir un témoignage convenable de son estime et de sa reconnaissance, et vous prie d'accepter la somme ci-jointe, non à titre d'honoraires, mais comme une preuve qu'elle se considère votre obligée et qu'elle reçoit avec gratitude l'intérêt que vous lui témoignez.

« Pour le comité directeur, etc., etc. KIEZEWETTER. »

« Vienne, 12 octobre 1826. »

A cette lettre était joint un envoi de cent florins.

En retour de cette gracieuseté, Schubert donna en 1828 à la société la grande symphonie en *ut;* mais les exécutants d'alors déclarèrent unanimement qu'ils ne pouvaient la jouer.

1827. — Cette année, qui devait précéder de si peu la fin de sa vie, fut marquée par un événement des plus douloureux pour le monde musical, par la mort de Beethoven. Depuis 1822, où Schubert lui avait dédié une de ses œuvres, aucune relation suivie ne s'était établie entre eux; tout au plus se rencontraient-ils par hasard, tantôt chez un éditeur, tantôt dans la *Gasthaus*, comme tout le monde, et pourtant l'annonce de sa maladie émut profondément le jeune compositeur. Informé que sa vie était en danger, il voulut revoir au moins une fois encore les traits de celui qui était son idéal : il se réunit à Joseph Huttenbrenner et au peintre Teltscher, et tous trois pénétrèrent dans la chambre du moribond et entourèrent son lit pendant quelques instants. Beethoven, averti de leur présence, tourna vers eux des yeux fixes et fit de la main un de ces signes vagues familiers aux mourants, après quoi ils se retirèrent, Schubert en particulier douloureusement impressionné de cette visite, qui était peut-être la première et qui fut à coup sûr la dernière.

Le jour de l'inhumation, il accompagna le corps jusqu'au cimetière dans les rangs des porteurs de torche, et après l'avoir vu déposer dans la tombe, il se retira en compagnie de Franz Lachner et de Joseph Randhartinger. Au retour, ils entrèrent dans un cabaret sur le Mehlgrube, et Schubert, faisant remplir les verres de vin, en but un à la mémoire du mort, et un autre à celle de celui des trois qui le suivrait le premier. Il se doutait bien peu alors que ce premier serait lui, et qu'il avait à peine une année à vivre!

Mais si les jours lui étaient comptés, du moins devait-il lui en être accordé encore quelques-uns fort agréables. A l'automne il mit à

d'une note de dépenses, et Schubert, au milieu du va-et-vient des garçons, du bruit des joueurs de harpe et des joueurs de quilles, écrivit cette ravissante mélodie. Il écrivit de sa main sur la *Sérénade* et *Chant à boire* : Composé à Währing, juillet 1826.

exécution le projet, depuis longtemps formé, de visiter la ville de Grätz, où l'attendait la bienveillante hospitalité du docteur Carl Pachler. Et ici, arrêtons-nous un instant pour faire sa connaissance et renouveler celle de sa femme, Marie-Léopoldine Koschak, que Beethoven avait aimée et qu'il avait souhaité d'épouser.

Carl Pachler, avocat, fils d'un maître brasseur tyrolien établi à Grätz, jouissait du double avantage d'être un bon bourgeois aisé et un homme lettré, et de profession libérale. Sa maison, très-confortable, était le rendez-vous de tous les artistes de passage par la ville. En 1817 il avait épousé, à vingt-six ans, Marie-Léopoldine Koschak, qui en avait vingt-deux, et qui par sa beauté, par ses talents exceptionnels, semble avoir mérité la préférence qu'il lui donna et justifié celle de Beethoven. Dès l'âge de neuf ans elle s'essayait à la composition, et jouait avec intelligence et expression les sonates du maître. Sa première éducation s'était faite dans la maison paternelle, où son père, très-grand amateur de musique, ne contribua pas peu à en développer le goût en elle. Un ami de la famille, le professeur d'histoire Julius Schneller[1], avait achevé de cultiver son esprit, sur lequel il exerça une influence décisive.

Quand Schubert arriva à Grätz, il y avait donc déjà onze ans que Marie était madame Pachler, et de cette union était né un fils, alors âgé de huit ans, et nommé Faust, nom quelque peu étrange, et que la mère probablement n'avait point choisi[2]. C'est par le docteur Schneller que les rapports entre elle et Beethoven paraissent avoir été établis, rapports dont les détails nous échappent, mais qui se continuèrent jusqu'aux derniers jours de l'illustre maître, puisque dans cette année 1827 la famille Pachler attendait sa visite, que la mort l'empêcha d'effectuer. Jenger avait dû l'accompagner; il arriva seul, ou plutôt avec Schubert, qui prenait ainsi la place de Beethoven au foyer de Marie Koschak[3].

L'esprit cultivé du docteur Pachler, le talent de sa femme, rendaient leur société extrêmement agréable, surtout aux artistes. Aussi chanteurs et acteurs ne manquaient point de se faire présenter chez eux pendant leur séjour dans la ville, et chaque fois qu'ils la quittaient ils recommandaient leurs successeurs à l'accueil des deux époux. Le poëte Gottfried Ritter von Leitner appartenait à leur cer-

[1] Ce professeur, tracassé par la censure, quitta Grätz en 1823 pour aller à Freiburg, en Brisgau, où il mourut en 1834.

[2] Ce fils, aujourd'hui docteur Faust Pachler, vit encore. Son père, le docteur Carl Pachler, est mort à Grätz en 1850; sa mère, Marie, en 1855.

[3] Ce n'était pas la première fois que le maître avait dû y venir, et en 1826 il ne cachait point qu'il lui serait beaucoup plus agréable d'aller chez elle, à Grätz, que dans la haute Autriche, chez son frère.

cle, et celles de ses poésies que Schubert mit en musique, de 1827 à 1828, lui avaient été signalées par Marie Pachler, qui les admirait beaucoup. On comprend qu'il dut passer dans ce milieu sympathique quelques-uns de ses derniers plus beaux jours. Il s'y trouva si heureux, qu'en le quittant il formait le dessein d'y revenir l'année suivante.

L'année suivante, hélas! il entreprenait ce voyage éternel d'où l'on ne revient point!

Dès 1826 il avait été invité avec son ami Jenger à faire l'excursion de Styrie; mais ce n'était pas petite affaire, pour un employé de chancellerie, pouvant difficilement obtenir un congé, et pour un pauvre musicien dont la bourse était plus souvent vide que bien garnie. C'est pourquoi il leur fallut toute une année pour réaliser ce projet, qui pourtant leur souriait fort, et dont il est question dans toutes les lettres de Jenger à madame Pachler.

Enfin, le 12 juin 1827, Schubert lui-même entre en communication directe avec elle et lui annonce son arrivée.

« Madame,

« Bien que je ne sache pas comment j'ai mérité l'honneur d'une invitation aussi aimable que celle que vous m'adressez par Jenger, ni comment je pourrai jamais la reconnaître, je ne puis me défendre de l'accepter, puisque non-seulement elle me permettra de voir Grätz, tant vantée, mais qu'elle me procurera surtout l'honneur de faire personnellement votre connaissance.

« Je suis avec un profond respect, madame, votre tout dévoué serviteur, FRANZ SCHUBERT. »

A cette lettre Jenger ajoutait aussi sa réponse :

« L'ami Schubert est ravi de votre invitation...

« Nous nous réjouissons de tout notre cœur de cette excursion en Styrie, et j'espère que vous aussi, madame, vous serez satisfaite de mon compagnon de voyage. Nous serons encore une fois tout entiers à la musique, et Schubert ajoutera à notre guirlande plus d'une mélodie nouvelle. »

Le 30 août, toutes les difficultés étant aplanies, Jenger annonce leur arrivée.

« Dimanche prochain, 2 septembre, nous partirons, Schubert et moi, à dix heures du soir, par la diligence, et nous espérons être à Grätz le lundi, à neuf heures du soir, ce dont nous nous réjouissons bien vivement. »

On attendait Schubert avec une grande curiosité, et le petit Faust ne voulait pas s'aller coucher, afin d'assister à son arrivée. Force lui fut de s'y résigner pourtant et de remettre au lendemain le plaisir de le voir, plaisir dont il put jouir tout à son aise le matin au déjeuner, où Schubert fit son apparition en pantalon blanc et en habit vert pomme.

A dater de ce jour, les soirées musicales, les parties de campagne se succédèrent sans relâche. Une tante du docteur Pachler, pourvue de sept filles et habitant un joli château des environs, recevait beaucoup de monde. On menait joyeuse vie chez elle. Les jeunes femmes s'y mêlaient aux jeunes filles, ce qui permettait d'accentuer un peu l'aimable galanterie permise dans ces réunions en plein air. Il y avait entre autres une certaine veuve, très-jolie, dont les charmes, concurremment avec ceux d'un petit vin de Schilcher, avaient touché le cœur de Schubert; mais jusqu'à quel point les beaux yeux de la dame l'emportaient-ils sur les copieuses libations dont nos amis étaient grands amateurs, c'est ce que je n'oserais décider.

Cet agréable séjour de Grätz se prolongea jusque vers le 20 septembre, époque où il fallut reprendre, non sans regret, le chemin de Vienne, lequel s'accomplit pourtant aussi avec beaucoup d'agrément, puisque les deux voyageurs se virent accueillis et hébergés partout le mieux du monde.

A peine arrivés Schubert écrivit à madame Pachler :

« Madame,

« Je me suis trouvé trop bien à Grätz et je sens déjà que Vienne ne me revient guère. Il est vrai que c'est une bien grande ville et qu'elle manque un peu de cœur, de franchise, d'idées, de conversation raisonnable et surtout d'actions intelligentes. On ne sait vraiment si on est sage ou fou tant on bavarde ici, sans arriver presque jamais à une véritable gaieté. Peut-être est-ce un peu ma faute, après tout, moi qui suis si lent à m'animer. A Grätz j'ai bien vite reconnu les manières simples et naturelles des uns à l'égard des autres, et cette simplicité me serait devenue encore plus sympathique après un plus long séjour. Ce qui est certain c'est que je n'oublierai jamais votre aimable hospitalité, madame, ni celle du bon Pachleros et du petit Faust à laquelle j'ai dû les plus heureux jours de ma vie.

« En gardant l'espoir de pouvoir vous témoigner dignement ma reconnaissance, je suis avec un profond respect, madame, votre très-obéissant serviteur,

« Franz Schubert. »

L'occasion espérée se présenta tout de suite. Madame Pachler l'a-

vait prié d'écrire pour la fête de son mari un morceau à quatre mains qu'elle pût exécuter avec le petit Faust. Une fois rentré à Vienne, Schubert s'empressa de la satisfaire, et le 12 octobre, il lui envoyait une petite marche avec *trio*, en exprimant la crainte de ne point mériter l'approbation du jeune exécutant, n'étant pas très-familier, lui Schubert, avec ce genre de composition.

L'entrain et la gaieté du séjour de Grätz laissent leur empreinte sur les compositions de cette époque. Ce ne sont que danses, valses, galops, publiés ensuite chez Haslinger, sous le titre de Grätzer-Walser, Grätzer-Galoppe, Original-Tänze, etc., etc. Les *Lieder* éclosent d'autant plus vite qu'ils sont facilités par la présence d'un poëte toujours prêt à en fournir les sujets, et sollicités par une maîtresse de maison et par des auditeurs enthousiastes. A Marie Pachler sont dédiés : *Das Weinen* (les Pleurs), *Vor meiner Wiege* (Devant mon Berceau), de Leitner; *Heimliches Leben* (la Vie cachée), *An Sylvia*. Pour elle furent composées sans nul doute ces *Altschottische Balladen* (Ballades écossaises), que Schubert trouvait trop sombres pour lui être dédiées, et auxquelles elle prenait pourtant le plus grand plaisir. — Bien d'autres chants peuvent s'ajouter à ceux-ci, particulièrement des chants à plusieurs voix; les uns comiques, comme le *trio Der Hochzeitbraten* (le Rôti de noce), les autres héroïques, comme le *Schlachtgesang* (le Chant de combat) de Klopstock, etc., etc.

Immédiatement après son retour Schubert acheva les *Winterreise*. « Étrange contraste, dit le docteur Kreiszle, avec les gais tableaux des montagnes styriennes qui venaient de passer sous ses yeux, mais nouvelle preuve de la faculté qu'il avait de s'isoler du monde extérieur tandis qu'il composait. » Deux *trios* pour piano, violon et violoncelle qu'on place à côté de ceux des grands maîtres; une *Messe allemande*, avec une *Prière au Seigneur* pour introduction et quelques compositions pour le piano ne diffèrent pas moins des premières tout en étant du même temps.

Le 7 novembre, Friedrich Rochlitz, directeur de l'*Allg. musik. Zeitung*, écrivait de Leipzig à Schubert pour lui demander de mettre en musique une de ses poésies : *Der erste Ton*. Déjà, en 1822, il avait adressé la même demande à Beethoven qui ne l'avait point accueillie, sous prétexte qu'elle rappellerait trop la *Création*, d'Haydn, et dès 1810, un compositeur encore peu connu, mais destiné à une grande célébrité, C. M. Weber, avait tenté l'entreprise et n'avait que médiocrement réussi, malgré les applaudissements prodigués à son œuvre dans beaucoup de villes. Schubert se récusa et probablement il fit bien. Il avait pourtant déjà écrit trois *Lieder* sur des vers de Rochlitz (op. 81), mais sans doute *Der erste Ton* ne parlait point à son imagination et il n'était pas homme à forcer sa muse. On raconte que

Zedlitz lui remit un jour une pièce de vers avec prière d'en écrire la musique; après l'avoir portée sur lui pendant plusieurs semaines, il la rendit à son auteur sans avoir pu trouver l'inspiration.

En revanche, quand elle lui venait, c'était avec une impétuosité, une *furia* sans pareilles. Le docteur Kreiszle nous apprend que se trouvant dans le cours de cette année à Unter-Döbling, en même temps qu'Anna Fröhlich, maîtresse de chant au conservatoire de Vienne, celle-ci lui demanda de mettre en musique des vers écrits par Grillparzer pour le jour de naissance d'une jeune fille de ses élèves et d'en faire un chœur pour voix de femmes, avec *soli* pour mezzo-soprano. Schubert prit les vers, se retira dans l'embrasure de la fenêtre, comme il le faisait habituellement, releva ses lunettes sur son front, les relut deux fois attentivement, puis dit en souriant : « J'ai mon affaire, ce sera très-bien. » Un ou deux jours après il apportait son travail, mais écrit pour voix d'hommes avec *soli* pour contralto, par suite d'une distraction. Quand Anna Fröhlich le lui fit remarquer, il reprit son manuscrit et le lendemain la faute était réparée. L'exécution de ce chœur en plein air et par une nuit sereine produisit un effet ravissant. Seulement l'auteur n'en jouit pas. Il assistait bien rarement aux premières auditions de ses ouvrages.

1828. — Telle était sa timidité ou son insouciance, qu'après avoir bien des fois prêté son concours dans des concerts organisés au profit d'autres artistes, il n'en avait encore jamais donné un à son bénéfice. Cependant comme, en cet an de grâce 1828, ses œuvres avaient beaucoup augmenté, sans que les produits eussent suivi la même progression, il résolut de se rendre au conseil que ses amis lui adressaient depuis longtemps, et il organisa pour son compte une séance musicale qui eut lieu le 26 mars. Naturellement ses œuvres vocales y figuraient pour la plus grande partie, entremêlées d'un fragment de quatuor pour instruments à cordes et d'un *trio* pour piano, violon et violoncelle. La salle était comble, le succès fut très-brillant, si brillant même, que Schubert résolut de le renouveler. Il n'en eut pas le temps. Ce concert, le premier qu'il présidait en personne, devait être aussi le dernier. Plus tard on en donna encore deux autres dont sa musique, il est vrai, fit tous les frais, mais dont le produit était destiné à l'érection de son tombeau !

Au commencement de cette année, les éditeurs, jusqu'alors si peu empressés, semblent se raviser. Probst lui écrit de Leipzig, le 9 février, qu'à mesure qu'il fait plus ample connaissance avec ses œuvres, il les apprécie davantage et qu'il est prêt à publier romances, *Lieder*, chants et morceaux à quatre mains, aux conditions des éditeurs de Vienne, pourvu qu'ils ne soient pas trop difficiles. Le même jour arrivait une lettre des frères Schott, de Mayence, annonçant qu'ils

auraient volontiers acquis depuis longtemps quelques-uns de ses ouvrages, s'ils n'en avaient été empêchés par la publication des œuvres 121 à 128 et 131 de feu Beethoven ; que l'ayant terminée, il sont disposés à prendre de la musique de piano ou de chant, à une ou plusieurs voix, avec ou sans accompagnement. Quant au prix, ils le laissent à son appréciation, et se contentent de lui faire observer qu'ayant une maison à Paris, ils y feront connaître ses compositions. Un autre éditeur, Bruggemann d'Halberstadt, lui demandait de son côté de contribuer, par des morceaux courts et faciles, à une publication mensuelle qu'il venait d'entreprendre. Et tandis que ces ouvertures productives lui étaient faites, des témoignages moins positifs, mais non moins flatteurs, lui arrivaient sous forme d'adresse élogieuse de la part d'une société des amis de sa muse, puis de celle d'un professeur de musique de l'Académie de Breslau que les *Müllerlieder* et le *Weinterreise* enthousiasmaient.

Ironie des choses d'ici-bas! C'est au moment où Schubert semblait toucher à la célébrité et peut-être à la fortune, que sa carrière, si courte, et jusqu'ici si peu encouragée, allait s'arrêter brusquement.

L'idée tendrement caressée de retourner en automne visiter la haute Autriche ne put s'effectuer faute d'argent. Jenger écrit mélancoliquement à madame Pachler : « L'absence de deux employés de mon bureau, partis pour les eaux de Baden et l'état peu brillant des finances de l'ami Schubert, lequel se recommande mille fois à votre souvenir et à celui du docteur Carle, s'opposent à ce que nous profitions cette fois de votre bonne invitation... Il est toujours à Vienne, travaillant activement à une messe et cherchant d'où lui pourra venir l'argent qui lui permette de s'envoler vers la haute Autriche... »

En attendant, au lieu de l'air tonique de la campagne, le pauvre Schubert dut aller respirer l'air humide d'une maison nouvellement bâtie, et là il prit le germe de sa maladie mortelle[1].

Un certain *trio* qu'il désirait beaucoup publier, et sur lequel il comptait peut-être pour remplir sa bourse, ne trouvait point d'éditeur. « Ce *trio*, disaient les frères Schott, est probablement long... ; dans votre intérêt et dans le nôtre, il faut en retarder un peu l'apparition... » « Un *trio*, disait de son côté Probst, est un article honorifique, il y a rarement quelque chose à y gagner. » Et le malheureux *trio* restait là! Il finit pourtant par trouver grâce aux yeux de MM. les marchands, mais que de peine pour faire accepter un ouvrage un peu au-dessous de l'ordinaire, et cela, qui le croirait, à Leipzig, où la musique était cependant cultivée avec autant d'ardeur que d'intelligence.

[1] Le 1er septembre il était allé demeurer chez son frère Ferdinand, *auf die Wieden*, n° 694.

La perspective de recevoir quelques fonds rendit un peu de courage à Schubert et le voyage à Grätz fut remis sur le tapis. « ..... Je peux vous dire, très-chère madame, écrit Jenger à madame Pachler, que l'ami Schubert compte d'ici à peu de temps sur une amélioration dans ses finances, aussitôt qu'elle sera réalisée il profitera de votre aimable invitation et arrivera à Grätz avec une nouvelle opérette de sa façon... »

Hélas! vain espoir, la seconde partie des *Winterreise* était prête, mais l'argent n'arrivait pas; il fallut rester à Vienne et prendre son parti tant bien que mal. Le 25 septembre Schubert écrit à Jenger le billet suivant :

« J'ai déjà envoyé la seconde partie des *Winterreise* à Haslinger, mais il ne faut plus penser à aller à Grätz, la saison et l'argent s'y opposent. J'accepte volontiers l'invitation du docteur Menz, car j'entends toujours avec plaisir chanter le baron Schönstein. Tu me trouveras samedi dans l'après-midi au café Bagner, Singer-Strasse, entre quatre et cinq heures. Ton ami, SCHUBERT. »

« Mon adresse : Neue-Wieden, Firmians-Gasse, n° 694, au second, à droite. »

A la fin du mois, Franz Lachner, maître de chapelle au théâtre de la Porte-de-Carinthie[1], partit pour aller assister à la première représentation de son opéra, *Die Bürgschaft*, sur le théâtre de Pesth, et fit promettre à Schubert de venir le rejoindre. Quelques jours après, Antoine Schindler[2], dont la sœur était cantatrice à ce théâtre, lui écrivait, pour le déterminer à venir, une lettre fort pressante, fort amicale, fort explicite, et pour nous fort instructive en ce qui concerne la société du pays et les dispositions de Schubert.

« Mon cher et bon ami Schubert,

« Notre ami Lachner est très-occupé de l'arrangement de son opéra, c'est pourquoi j'entreprends de vous inviter, non-seulement en mon nom et en celui de ma sœur, mais encore au sien, pour le grand jour de la représentation qui doit avoir lieu le 25 ou le 27 du mois. Nous désirons beaucoup, ma sœur et moi, vous recevoir au milieu de nous comme un ami de cœur que nous voulons honorer. Nous avons assez de place sous notre toit et à notre table pour nous tous, et nous nous réjouissons de vous voir accepter celle qui vous est destinée, et de

[1] Aujourd'hui maître de chapelle à Munich.
[2] Le biographe de *Beethoven*.

vous la voir bientôt occuper. Arrangez-vous donc de manière à pouvoir partir au plus tard le 22 par *le Vélocifère*, et avertissez-nous deux jours à l'avance, afin que nous puissions compter sur vous le 24 au matin. — Maintenant passons à autre chose.

« Votre nom est tenu ici en grande estime, c'est pourquoi nous avons eu l'idée de vous faire donner un concert, dont votre musique vocale ferait le fond. On s'en promet une bonne réussite, et comme on sait que votre timidité et votre commodité ne mettent pas souvent la main à la pâte, je vous informe qu'il y a ici des gens tout prêts à vous donner un bon coup d'épaule. Il faudra bien pourtant faire aussi quelque chose de votre côté, notamment vous procurer à Vienne cinq ou six lettres d'introduction pour les grandes familles d'ici, les Esterhazy, par exemple ; c'est l'opinion de Lachner et aussi la mienne. Dites un mot à notre ami Pinterics, et sans nul doute il obtiendra une lettre de son prince. Surtout ne manquez pas de vous en procurer une pour la comtesse Tölöky, présidente de la société des dames nobles, et la plus grande protectrice des arts. N'allez pas trouver cela trop difficile, car il ne s'agit pas ici de se donner beaucoup de peine, ni de faire la cour aux gens ; non, vous n'aurez qu'à remettre les lettres si nous les croyons utiles, et pour le reste *basta!* Empocher ainsi quelques centaines de florins n'est point à dédaigner, et, outre cet avantage, il peut encore s'en rencontrer d'autres. Or sus, alerte, ne perdons pas le temps à réfléchir et à faire le dédaigneux ; vous serez appuyé de la bonne manière et de toutes nos forces. Il y a ici un jeune dilettante qui chante vos *Lieder* avec une jolie voix de ténor, il est à notre disposition, les artistes du théâtre aussi, et ma sœur aussi ; donc, il n'y aura qu'à s'asseoir et accompagner ce qu'on exécutera. Quelques chants à plusieurs voix ne sauraient non plus manquer de produire de l'effet. On en connaît déjà ici un certain nombre. N'écrivez rien de nouveau, ça n'est pas nécessaire.

« Nous comptons tous, plaise à Dieu, que vous agirez gentiment et que vous n'y mettrez pas de mauvaise volonté. Ainsi, à revoir bientôt dans le pays des moustaches !

« Votre sincère ami, ANTOINE SCHINDLER. »

A cette lettre, Lachner ajouta quelques lignes pour prévenir Schubert qu'il l'attendrait à Pesth jusqu'au 21 octobre, mais Schubert ne répondit pas, et ne vint pas davantage. La timidité dont parle ici Schindler, fut toujours l'écueil où vinrent échouer les occasions de produire son talent au grand jour. C'était l'homme du travail solitaire, il en goûtait les joies, il ne savait pas en recueillir les bénéfices. Quand il accompagnait sa musique dans le monde, il s'as-

seyait au piano, les yeux baissés, le visage grave, et dès que le morceau était fini, il n'avait rien de plus pressé que de se retirer à l'écart dans une pièce voisine. Un jour que, chez la princesse Kynska, il avait accompagné ses *Lieder* sans que personne prît garde à lui, la princesse lui adressa quelques paroles aimables pour lui faire excuser la conduite de ses auditeurs ; mais Schubert, avec la naïveté d'un enfant, lui dit qu'elle ne devait point s'en préoccuper, qu'il y était accoutumé et ne s'en trouvait que mieux à son aise. Qu'on me cite le plus mince virtuose capable aujourd'hui d'en dire autant ! En revanche, quand il se sentait dans un milieu sympathique, sa peur et avec elle son mutisme disparaissait, il trouvait des pointes et se livrait à des plaisanteries telles, par exemple, que celle de parodier lui-même, son *Roi des Aulnes*, en le chantant à travers les dents d'un peigne.

Quand, à son retour de Pesth, Lachner s'empressa d'aller le voir dans les premiers jours de novembre, on lui apprit que son pauvre ami était malade depuis trois semaines. Il resta deux heures avec lui, ce furent les dernières. Chargé par le comte Gallemberg de recruter en Allemagne des sujets pour l'Opéra de Vienne, Lachner partit presque immédiatement, et à Darmstadt une lettre de Treitschke lui apprit la mort de Schubert.

Dès le mois de septembre des symptômes graves avaient déjà inspiré des inquiétudes, momentanément calmées par une apparence de mieux. C'est alors qu'il avait quitté le logement qu'il partageait avec Schober, pour aller habiter avec son frère Ferdinand. C'était le conseil du médecin, qui voyait dans ce séjour à l'extrémité de la ville la facilité pour Schubert de se promener dans la campagne, et par conséquent d'obtenir quelque soulagement aux éblouissements et aux maux de tête dont il souffrait plus que jamais.

Au commencement d'octobre, le malaise ayant un peu cédé aux remèdes, Franz entreprit, avec deux de ses amis, une petite excursion à Unter-Walersdorf, et de là à Eisenstadt, où il alla visiter le tombeau de Joseph Haydn devant lequel il s'arrêta longtemps. Pendant les trois jours que dura ce petit voyage, il fut à la fois très-gai et très-sobre. Mais, à peine de retour à Vienne, la maladie reprit le dessus. Le dernier jour d'octobre, ayant voulu souper à la Croix-Rouge, auberge où il allait souvent avec son frère et quelques amis, on le vit soudain rejeter loin de lui un poisson qu'il était entrain de manger, et s'écrier que ce mets le dégoûtait comme s'il était empoisonné ! De ce moment il renonça presque à toute nourriture, et ne prit plus que des médicaments.

Cependant, il fit encore quelques promenades dans l'espoir d'y trouver du soulagement, et se rendit notamment le 3 novembre à

Hernal, où l'on exécutait un *Requiem* composé par son frère Ferdinand. Ce fut la dernière musique qu'il entendit, musique funèbre, où il aurait pu voir un douloureux avertissement, s'il avait été porté aux pressentiments; heureusement son humeur légère ne cherchait point, que je sache, à s'assombrir par la prévision de l'avenir : ce *Requiem* ne lui dit rien. Bien loin de pressentir une maladie grave, on le voit former le dessein d'étudier sérieusement la fugue avec l'organiste de la cour, Sechter, et le pianiste Lanz, et tous trois conviennent de prendre pour guide le livre de Marpurg. Mais ce projet, comme tant d'autres, ne put être mis à exécution. Aussi doit-on ranger au nombre des fictions ce qui a été dit des fortes études entreprises avec Sechter dans les derniers mois de sa vie [1].

Du reste, ce n'était pas la première fois qu'il avait voulu étudier sérieusement son art. Hændel avait attiré toute son attention, et c'est par lui qu'il s'était proposé de commencer. Mais il résulte de l'opinion exprimée par son ami intime, J. Mayrhofer [2], et par A. Schindler [3], que Schubert ne possédait point une profonde connaissance de la général-bass et qu'il était resté ce que ses compatriotes appellent un naturaliste, d'où ils concluent que le célèbre Salieri, tout en revoyant, corrigeant et vantant ses premiers travaux, ne lui avait guère enseigné après tout que la manière de traiter la voix.

Si le pauvre Schubert oubliait son mal dans la préoccupation de nouvelles études, le mal ne lâchait point sa proie. Le 11 novembre la faiblesse devint telle qu'il dut se mettre au lit, sans ressentir pourtant aucune douleur, souffrant seulement d'insomnie et de fatigue, lui ordinairement si fort. Son médecin habituel, le docteur Remia, étant tombé malade, il fallut le remplacer par le docteur Vehring qui le connaissait beaucoup moins. La période des médicaments commença, période courte, puisqu'elle ne dura que neuf jours, mais pendant laquelle Schubert, soupçonnant peut-être pour la première fois la gravité de sa situation, suivit si scrupuleusement les prescriptions de la science qu'il fit suspendre sa montre à une chaise près de son lit, afin de prendre à la minute les remèdes ordonnés.

Dans les premiers jours il essaya de se lever une couple d'heures pendant la journée, pour corriger les épreuves de la seconde partie des *Winterreise*. Le 16 il y eut consultation de médecins; ils décidèrent que la maladie tournait à la fièvre nerveuse, mais que le cas

[1] *Seyfried's Hauskalender*, 1838. — *Der Monatsbericht des Wiener musikvereins*, 1829.

[2] *Erinnerungen an Franz Schubert*, dans les *Archiv für Geschichte*.

[3] Aloys Fuchs' *Notizenbuch*.

n'était pas encore désespéré. La crainte de la contagion retint plusieurs de ses amis loin de lui ; d'autres, plus dévoués, ou moins pusillanimes, n'hésitèrent point à le visiter et le trouvèrent, malgré sa situation critique, plein de projets pour l'avenir, et tout occupé de la pensée d'écrire un opéra, *Der Graf von Gleichen* (le Comte de Gleichen), dont Bauernfeld lui avait fourni le livret, et dont il avait déjà esquissé une partie.

Pendant ces derniers jours d'anxiété, son père écrivait à son frère Ferdinand :

« Mon cher fils Ferdinand,

« Les jours de tristesse et d'angoisse pèsent lourdement sur nous. La maladie dangereuse de notre cher Franz agit douloureusement sur notre esprit. Il ne nous reste dans ces heures d'affliction qu'à chercher notre consolation près de Dieu, et à supporter, avec une ferme résignation à sa sainte volonté, les maux qu'il nous envoie ; la fin nous convaincra de sa sagesse et de sa bonté, elle nous tranquillisera.

« C'est pourquoi prends courage, aie confiance en Dieu, il te fortifiera, il ne te permettra pas de succomber, et t'accordera par sa grâce un heureux avenir. Aie soin, autant que possible, que notre bon Franz reçoive sans délai les saints sacrements de l'Église, j'ai l'espérance que Dieu le fortifiera et le conservera.

« Ton père affligé, mais soutenu par sa confiance en Dieu.

« FRANZ. »

On sent que le père insiste d'autant plus sur cette résignation et cette confiance en Dieu qu'il voudrait les faire partager à son fils, et qu'il craint de ne point y réussir. Hélas, il allait bientôt être obligé d'y faire appel aussi pour lui-même afin d'accepter avec soumission cette mort, à laquelle il ne pouvait point croire.

La veille du jour fatal, Franz appela près de son lit son frère Ferdinand et lui dit : « Ferdinand, mets ton oreille près de ma bouche, » puis il ajouta d'un ton mystérieux : « Que va-t-il m'arriver ? » — Ce à quoi son frère répondit : « Cher Franz, on s'occupe beaucoup de te remettre sur pied, et le médecin assure que tu te porteras bientôt parfaitement, seulement il faut que tu restes bien tranquille au lit. » — Malgré cette recommandation le malade s'agita toute la journée. Il voulut se lever, se croyant dans une chambre étrangère, et partir, comme il arrive si souvent aux mourants, surtout aux mourants jeunes, qu'un instinct secret semble avertir de fuir devant la mort. Deux heures plus tard le médecin vint et lui tint le même langage ; mais Schubert, plaquant au mur une main défaillante, dit

lentement : « C'est ici ma fin. » Le même jour à trois heures d'après midi il rendait le dernier soupir !

Le lendemain, son père annonçait en ces termes ce douloureux événement :

« Hier mercredi, à trois heures de l'après-midi, mon bien-aimé fils Franz Schubert, artiste et compositeur, s'est endormi dans une meilleure vie à l'issue d'une courte maladie, et après avoir reçu les saints sacrements, à l'âge de trente-deux ans. C'est pourquoi nous faisons savoir, ma famille et moi[1], à nos amis et connaissances, que le corps du défunt quittera la maison n° 694 ancien et 714 nouveau, sur la Neue Wiede, dans la rue nouvellement bâtie[2], pour être transporté à l'église paroissiale de Saint-Joseph in Margarethen, et y recevoir la bénédiction.

« FRANZ SCHUBERT, *maître d'école à Rossau.* »

« 20 novembre 1828. »

Revêtu d'un costume d'anachorète, comme c'était l'usage à cette époque, une couronne de laurier sur la tête, le visage calme, et ressemblant plutôt à un homme endormi qu'à un mort, Schubert fut étendu sur le cercueil, et dès le premier jour se trouva couvert des couronnes que déposaient les visiteurs.

Les funérailles eurent lieu le lendemain, en présence de ses amis, de ses admirateurs et d'une foule nombreuse qui, malgré un très-mauvais temps, avaient voulu rendre les derniers honneurs à l'auteur sympathique des Mélodies. Des jeunes gens, étudiants et commis, portaient le cercueil. Schober, choisi par la famille pour conduire le deuil, fit exécuter dans l'église, sous la direction du maître de chapelle Gänsbacher, le *Pax vobiscum* de Schubert, auquel il avait adapté des paroles de circonstance, et un motet funéraire de ce maître, après quoi on se rendit au cimetière de Währing, qui n'était pourtant pas celui de sa paroisse[3]. Mais ce changement s'était fait au dernier moment, sur un vœu du mourant, plutôt indiqué que formulé dans cet état vague où l'âme inconsciente, luttant contre les obscurités d'une mort prochaine et les clartés indécises d'une vie

[1] La famille se composait de huit enfants vivants, Ferdinand, Ignace, Carl, Thérésa, frères et sœur de Schubert, nés du premier lit; Marie, Joseph, André, Antoine, âgés seulement de quatorze, treize, cinq et trois ans, sœur et frères consanguins, nés du second lit.

[2] Cette rue s'appelle aujourd'hui Kettenbrückengasse, et la maison porte le n° 6.

[3] Le cimetière de la paroisse était celui de Matzleindorf.

nouvelle, exprime les pensées et les sentiments secrets qui l'agitent. Ferdinand Schubert s'en explique ainsi avec son père :

« Cher et respecté père,

« Beaucoup témoignent le désir de faire enterrer notre cher Franz dans le cimetière de Währing, et je suis de ce nombre, car je crois suivre en cela son intention. Le soir qui a précédé sa mort, il me dit, dans un état de demi-connaissance : « Je te conjure de me mettre « dans ma chambre, et non de me laisser dans ce coin sous la terre. « Est-ce que je ne mérite pas une place sur la terre ? » Je lui répondis : « Cher Franz, calme-toi. Crois-en donc ton frère Ferdinand, en « qui tu as toujours eu confiance, et qui t'aime tant. Tu es dans la « chambre où tu as toujours été ; tu reposes dans ton lit. » Alors Franz dit : « Non, ce n'est pas vrai, Beethoven ne repose pas là ! » N'est-ce pas une révélation de son vœu le plus intime, celui d'être placé à côté de Beethoven qu'il admirait tant?

« J'en ai donc parlé à Rieder[1], et je me suis informé combien ce changement pourrait coûter : ce sera à peu près soixante-dix florins. C'est beaucoup, beaucoup ; mais certainement très-peu eu égard à Franz. Pour ma part je puis fournir quarante florins, car j'en ai reçu hier trente. Du reste, je crois qu'on peut bien compter que toutes les dépenses de sa maladie et de son enterrement seront payées par ce qu'il laisse.

« Si donc, mon cher père, vous êtes de mon avis, cela m'ôtera un gros poids du cœur. Mais il faut que vous vous décidiez tout de suite et que vous me répondiez par le porteur de la présente, afin que je puisse commander le char. Il faudrait aussi avoir soin de prévenir avant midi M. le curé de Währing.

« Votre fils affligé, FERDINAND. »

« 21 novembre 1828, six heures du matin. »

« *P. S.* Les femmes ne paraîtront donc pas en noir? L'entrepreneur des pompes funèbres croit qu'il ne doit pas fournir de crêpe, parce qu'on n'en met pas pour les célibataires, et parce que les porteurs ont des manteaux rouges et des plumes. »

Singulier usage que nous apprend ce post-scriptum !

Le père approuva la proposition de son fils ; et c'est ainsi que les restes mortels du premier mélodiste de l'Allemagne ont été placés près de ceux du plus grand symphoniste. Trois tombes seulement

[1] Maître d'école, employé de la commune de Währing.

les séparent : celle de Beethoven porte le n° 290, celle de Schubert le n° 223.

Quant à l'espoir qu'avait Ferdinand d'acquitter les frais avec ce que laissait son frère, il dut bientôt reconnaître son erreur; car, tout inventorié et estimé à sa juste valeur, il se trouva que la défroque de Franz ne s'élevait pas à plus de soixante-trois florins, et que les dépenses montaient ensemble à environ quatre-cent quarante-sept florins. Mais, chose véritablement étrange! tandis qu'on enregistrait avec soin ses vieux gilets et ses vieux pantalons, on ne faisait pas la moindre mention de ses *Lieder*, qui pourtant, au seul point de vue pécuniaire, auraient dû être une fortune pour lui pendant sa vie et pour sa famille après sa mort. Ce qu'il laissait d'œuvres tant publiées qu'inédites est véritablement considérable : 600 *Lieder*, dont 360 publiés; 71 chants à plusieurs voix; 16 cantates, hymnes, psaumes; 1 oratorio; 19 sonates à deux et à quatre mains; 41 morceaux de musique de chambre : octuors, quintettes, quatuors, trios, duos, etc., etc.; 9 symphonies; 2 ouvertures; 7 opéras; 5 messes, et un grand nombre de chants d'église. D'où venait donc l'incompréhensible oubli où l'on abandonnait tant de richesses? du peu d'importance qu'on y attachait, ou du peu de profit qu'on en avait tiré jusqu'alors? Il est certain que Ferdinand Schubert se montra fort inintelligent dans l'administration des œuvres qui tombaient entre ses mains. Il vendit mal ou point; il donna ou il laissa prendre; il gaspilla ou il perdit, très-disposé certes à faire honneur à son frère et à tirer bon parti de ce qu'il avait composé, mais n'ayant pas l'air de savoir s'y prendre, et trahissant partout une fâcheuse incurie.

La mort prématurée du jeune maître excita chez ses amis et dans le public, ce grand ami inconnu, qui n'est pas le moins sincère de tous, une vive et générale douleur. Les musiciens, comme A. Huttenbrenner, l'abbé Stadler, Simon Sechter, témoignèrent la leur par des compositions instrumentales dédiées « à la mémoire de Schubert, trop tôt disparu; » les poëtes, comme le baron V. Zedlitz, Blahetka, G. Seidl, F. von Schober, Peter Bleich, etc., etc., publièrent des pièces de vers ou des articles nécrologiques dans les journaux de Vienne[1]. Tous enfin se réunirent pour faire chanter un *Requiem* et élever un monument à sa mémoire dans le cimetière de Währing.

Dès le 23 novembre, la Société de musique d'église exécutait celui de Mozart à Saint-Ulrich; le 23 décembre, d'autres artistes en faisaient entendre un à deux chœurs, de A. Huttenbrenner, dans l'église de Saint-Augustin. Quant au monument, on obtint l'argent né-

[1] *Wiener Zeitschrift*, 25 novembre 1828. — *Wiener-Theater-Zeitung*, 27 décembre 1828.

cessaire, tant par des souscriptions ouvertes à Vienne et en province qu'au moyen de deux concerts organisés par mademoiselle Anna Fröhlich, et qui eurent un plein succès. Franz von Schober fut chargé d'en déterminer la forme, ce qu'il fit de moitié avec l'architecte Forster; il acheva aussi le buste commencé par Arnold, et le confia au sculpteur Franz Dialler. Sur la pierre du tombeau, Franz Grillparzer écrivit l'épitaphe suivante :

LA MORT GARDE ICI UNE RICHE PROIE
ET DES ESPÉRANCES ENCORE PLUS RICHES.
ICI REPOSE FRANZ SCHUBERT,
NÉ LE 31 JANVIER 1797,
MORT LE 19 NOVEMBRE 1828,
AGÉ DE 31 ANS.

La seconde ligne souleva alors, et longtemps après, l'indignation, exagérée selon nous, des ardents admirateurs de Schubert, qui voulurent y voir une offense à son génie. Mais, on se le demande, était-ce bien la marque d'une admiration intelligente, que cette prétention à soutenir qu'un homme de trente et un ans avait donné tout ce dont il était capable? Pouvait-on oublier qu'à trente ans Beethoven écrivait sa première symphonie, de telle sorte que s'il fût mort à l'âge de Schubert, on n'aurait connu presque rien de lui? Grillparzer était donc dans le vrai, quand il parlait des espérances ensevelies sous cette pierre funéraire; et loin de manquer à la mémoire de son ami, il lui rendait justice.

Nous avons déjà dit, dans la vie de Beethoven, de quel long oubli leurs deux tombes restèrent enveloppées. En 1858, le directeur d'un journal populaire s'avisa qu'il serait bon de placer une inscription sur la maison où Schubert était né. Cette idée, bien que tardive, fit son chemin : la Société chorale d'hommes prit tous les frais à sa charge, et le 7 octobre 1858, à quatre heures d'après midi, une plaque commémorative en marbre gris, posée sur le n° 72 de la Himmelpfortgrund, était découverte en présence des membres de la famille de Schubert et d'une nombreuse assistance. Sur cette plaque on lisait, gravé, entre une lyre et une couronne de lauriers : « Maison où est né Franz Schubert, le 31 janvier 1797. »

Quatre ans plus tard, en 1862, la même société chorale forma le projet de lui élever une statue, et en 1864 elle avait réuni à cet effet une somme de dix-huit mille six cents florins. Tout porte à croire que le temps n'est pas éloigné où l'on verra cette statue se dresser debout en face de la libre nature. Quant à sa tombe, profitant du sentiment de justice et de réparation qui semblait s'être emparé de la popu-

lation viennoise, elle devint l'objet d'un empressement soudain qu'elle partagea avec celle du grand maître. Peut-être eût-il été préférable d'y mettre un peu plus de discrétion et de véritable respect; mais l'enthousiasme ne raisonne pas.

Dirons-nous un mot, avant de finir, des portraits qu'on a faits de Schubert? Ils sont nombreux et ont été répandus à profusion. On cite comme les mieux réussis :

Une gravure sur cuivre de Passini, d'après le dessin de Wilhelm Rieder[1]. C'est ce dessin qui a servi de base à tous les portraits.

Une lithographie de Clarot, d'après le même[2].

Une miniature peinte, propriété du baron Joseph von Spaun, à Vienne.

Un dessin de Léopold Kupelwieser, pris le 10 juin 1821[3].

Schubert a abordé tous les genres, et dans tous il s'est montré artiste de talent et d'imagination, mais il n'a été créateur que dans un seul; et c'est pourquoi, dans le jugement des contemporains et de la postérité, il est et restera mélodiste avant tout.

Lui seul en effet a donné au *Lied* son charme entraînant, sa puissance irrésistible.

« Le *Lied* de Schubert, dit un de ses admirateurs, agit avec une magie que les créations originales exercent seules. Il a trouvé dans son imagination des sons qui révèlent à l'âme humaine ses plus profonds secrets... Ses *Lieder* font soupirer après une autre patrie; ils éveillent en nous le sentiment de l'idéal, et transforment en une mélancolie douce la douleur et les regrets amers... »

Schubert se sépare de ses devanciers par la supériorité de sa mélodie et de ses accompagnements. Chez lui aussi la conception du poëte occupe une bien plus grande place que chez ceux-ci; elle est toujours présente, elle inspire, elle domine l'exposition musicale à tel point, que mélodie, harmonie et rhythme s'y adaptent pour ainsi dire naturellement, et deviennent les véritables interprètes du sentiment poétique. La mélodie de Schubert reproduit l'accent parlé bien plus fidèlement que ne le fait celle des artistes de Berlin, ou celle de Gluck lui-même. Elle s'unit si étroitement au mot qu'elle en devient inséparable, et que des changements dans le texte, fussent-ils insignifiants, ne peuvent y être effectués sans lui faire violence. Par là elle atteint une chaleur de sentiments tout à fait exceptionnelle, et elle s'élève à une très-grande puissance d'expression que rehausse un

[1] Chez Joseph Czerny, à Vienne, am Graben, n° 134.

[2] Chez Artaria et C°, à Vienne.

[3] Propriété de la famille Kupelwieser. On en a tiré les photographies déposées au Comptoir des arts et de l'industrie, chez Jägermaier, à Vienne. Le buste, reproduit en plâtre, se trouve chez Haslinger.

charmant coloris harmonique et le développement très-détaillé des traits.

Si la mélodie, par ses ondulations, indique la marche que suit la poésie, l'harmonie vient en quelque sorte y ajouter un corps. La première explique, anime l'expression, la seconde l'accentue et l'achève. L'origine harmonique est si sûrement marquée, que le musicien qui écoute attentivement croit partout entendre résonner et se former les accords comme d'eux-mêmes sur les tons mélodiques. Schubert a *osé* les modulations les plus hardies et les plus étendues, non par le seul amour du son, encore moins par un vain désir d'expérimentation ou par une folle recherche d'originalité, mais toujours par une nécessité impérieuse, et pour rendre dans toute sa vérité et toute son énergie l'expression lyrique.

Quant à l'accompagnement, la manière dont il le conçoit et le traite n'appartient aussi qu'à lui. Ce n'est plus un simple serviteur du chant, destiné uniquement à le soutenir, c'est un acteur qui, par lui-même et par ses propres ressources, prend part à l'exposition de tout l'ensemble.

On conçoit, par ce rapide exposé, l'importance de la poésie dans les *Lieder*, et combien le poëte agissait sur le musicien. On conçoit aussi comment les plus beaux qu'il ait composés lui ont été inspirés par le plus grand poëte de l'Allemagne, et comment suivre la poésie allemande dans ses phases diverses c'est, jusqu'à un certain point, suivre la vie de l'artiste dans ses développements successifs.

Tout jeune, de 1811 à 1815, on le voit choisir de préférence les poésies pâles et sentimentales de Hölty, de Mathison, de Kosegarten, de Salis, etc., etc. Un peu plus tard apparaissent les poésies de Schiller, au nombre d'environ vingt; celles de Mayrhofer, au nombre de trente; enfin celles de Gœthe, au nombre de soixante. Celles-là datent de sa maturité; elles ont la plénitude de la beauté.

Les poésies de Schober, fleurs de jeunesse du musicien, comptent parmi les plus jolies et les plus répandues : il y en a environ dix-huit.

Quant aux poésies de Mayrhofer, ce sont plutôt des chants héroïques que des inspirations lyriques. Avec elles la muse de Schubert prend des accents plus élevés : c'est en les chantant, que le talent dramatique de Vogl produisait le plus d'effet. Mayrhofer lui-même disait, en parlant de *Memnon*, qu'il ne l'avait entièrement compris que grâce à la musique de Schubert.

Les poésies de Schiller, qui auraient dû exciter dans le musicien l'enthousiasme dont elles remplissaient la jeunesse allemande de cette époque, particulièrement les *Ballades* et celles qui datent des temps orageux de la vie du poëte, ne lui firent pourtant pas, à beau-

coup près, atteindre la perfection qu'il allait devoir à celles de Gœthe.

Ce sont celles-là, on ne saurait trop le redire, qui forment le plus riche joyau de son écrin. Le *Lied* du grand poëte prend si directement sa source dans la poésie pure, il offre au musicien une mélodie parlée si ravissante, son vers est si parfait, qu'il donna des ailes à l'imagination du compositeur, et la souleva jusque dans les plus hautes régions de l'art. Gœthe a dit, en parlant de la ballade : « Elle demande à être traitée en quelque sorte mystérieusement, de façon à placer l'âme et l'imagination dans cette disposition expectante où le monde du merveilleux, mis en présence des forces de la nature, agit nécessairement sur la faiblesse de l'homme... » Si la poésie doit produire ces effets, avec quel soin la musique doit-elle être ménagée, pour rester dans la vérité du genre et transporter ses auditeurs, dès les premiers accords, dans le monde de la fantaisie et de l'illusion, comme le faisait Schubert. Cependant la ballade, ce genre à part, n'est pas celui dans lequel il a excellé, malgré la grande beauté du *Roi des Aulnes*.

Les chants d'Ossian, composés en 1815, ont le caractère des *Ballades* et *Rapsodies*. Ils accusent l'influence exercée alors par un compositeur mort peu d'années auparavant, Johann Rudolph Zumsteg[1], qui avait mis en musique bon nombre de poésies de Schiller, à la demande de Schiller lui-même, musicien plus savant qu'inspiré, et que son imitateur laissa bien loin derrière lui.

Viennent ensuite ce qu'on peut appeler les groupes de *Lieder* que le docteur Kreiszle, fidèle au génie allemand, partage en cycles.

Le premier comprend ceux qui sont connus sous le nom de *la belle Meunière*, du poëte Wilhelm Müller. Ces *Lieder* ont cela de remarquable que poëte et musicien naquirent et moururent presque en même temps, de sorte que les vers de l'un portaient à peu près la même date que la musique de l'autre et que par conséquent, l'inspiration de tous les deux pouvait monter à l'unisson. Ces *Lieder* se signalent surtout par la science de la composition, la richesse de la forme, le charme imitatif de l'accompagnement qui, tout en reproduisant le murmure de l'eau, reste parfaitement en harmonie avec ces chants du *Meunier*, tantôt tendres et calmes, tantôt énergiques et emportés.

Le second cycle est celui des *Winterreise* du même poëte. Celui-là peut se diviser en trois parties : la première comprenant le *Grosse Wanderschaft eines rheinischen Handwerksburschen* (le Grand tour

[1] Né en 1760, maître de chapelle à la cour de Wurtemberg, mort le 27 janvier 1802.

d'un apprenti rhénan) ; la seconde le *Winterreise* (Voyage d'hiver) ; la troisième les *Wanderlieder* (Chant de voyage). C'est une des dernières œuvres de Schubert, celle que l'on a considérée, mais sans fondement, comme lui étant le plus personnelle, à cause du découragement et de la tristesse qui y règnent.

Il faut encore placer ici ce que l'on a appelé le *Schwanengesang*, (Chant du cygne), série de 14 chants empruntés à Heine, Rellstab et Gabriel Seidl. Les commencements de Heine, le poëte de l'ironie, coïncident avec la fin de Schubert, de sorte que celui-ci ne put profiter que des premiers fruits un peu amers de cette muse dont Schumann et Mendelssohn firent une si abondante récolte, et dont ils reproduisirent, Schumann surtout, la saveur âcre et pénétrante. Ce que Schubert rendit le mieux dans ces premiers chants du poëte de Hambourg, c'est l'énergie dramatique des sentiments qu'ils renferment.

Un autre genre, celui des chants à plusieurs voix, mérite aussi d'être mentionné ici. Ces chants datent surtout de la jeunesse du musicien; les uns sont sans accompagnement, les autres avec accompagnement d'instruments à cordes ou à vent, de piano et même de guitare. La guitare était alors fort goûtée. Ces chœurs, quatuors, trios, etc., etc., commencèrent sa réputation. Mais les quatuors, traités en forme de canon, passèrent vite de mode et Schubert y renonça de bonne heure, du moins en grande partie.

De 1820 à 1822 il écrivit beaucoup de chœurs pour voix de femmes, exclusivement consacrés aux élèves du conservatoire de Vienne, les uns à la demande d'Anna Fröhlich, les autres sur des paroles que Grillparzer lui fournissait et où son génie jetait un vif éclat. Les chants à plusieurs voix des trois dernières années de sa vie peuvent en être considérés comme le couronnement. Les uns, *Chant de nuit dans les bois* sont empreints de cette rêverie qui se retrouve si souvent dans ses créations; les autres, le *Chant de combat*, par exemple, portent le cachet incontestable de la résolution virile et de la confiance en Dieu. Tous se font remarquer par l'art de l'accompagnement, cet art qui était aussi bien véritablement celui de Schubert et où il se montrait également habile à soutenir, à développer le rhythme et à donner au chant tout son charme. Il ne faut pas oublier les cantates, hymnes, psaumes qui doivent aussi figurer parmi les chants à plusieurs voix, dont les plus remarquables sont *Prométhée* et l'oratorio de *Lazarus*.

Longtemps le mélodiste a effacé chez Schubert l'instrumentiste et le compositeur dramatique, il les effacera toujours, pourtant l'éclipse qui menaçait d'être totale diminue sensiblement, et l'on re-

connaît maintenant qu'il a créé dans les différents genres des œuvres d'un véritable mérite, tels que la *Symphonie* en *ut*, les *quatuors* en *sol* et en *ré* majeur, le *quintette*, les deux *trios*, etc., etc.[1]

Sa musique d'orchestre se compose d'ouvertures et de symphonies. Les ouvertures sont, soit isolées, soit jointes à ses opéras.

Les symphonies n'ont pas été publiées, plusieurs sont encore inconnues. Celle que l'on désigne comme la septième serait digne, selon le docteur Kreiszle et Robert Schumann, de prendre rang après la neuvième symphonie de Beethoven. C'est à Schumann qu'on en doit la première exécution. Se trouvant à Vienne en 1838, il alla visiter les tombes des deux compositeurs et au retour, songeant que Ferdinand Schubert devait posséder une grande quantité de musique inédite de son frère, il se rendit chez lui. « Il me connaissait par le culte que j'avais souvent professé pour Schubert, il me donna beaucoup de détails et me montra les originaux de ce qui avait été publié jadis avec son consentement dans la *Neue Zeitschrift*, sous le titre de *Reliquiæ*. Puis il me fit voir les richesses qu'il avait entre les mains. Ces trésors me causèrent un frisson de joie. Par où commencer, où s'arrêter? Je vis là plusieurs symphonies qui avaient été mises de côté sous prétexte qu'elles sont trop difficiles et trop ampoulées. Il faut connaître Vienne, les moyens et les difficultés d'y arriver aux grandes exécutions pour ne pas s'indigner que là où Schubert a vécu et travaillé on ne connaisse rien ou presque rien en dehors de ses *Lieder;* qui sait combien de temps la symphonie en *ut* majeur serait encore restée ensevelie sous son voile de poussière, si je n'étais parvenu à m'entendre avec Ferdinand Schubert pour l'envoyer immédiatement à la direction des *Gewandhaus-Concerte*, à Leipzig. Les beautés qu'elle présente d'une manière si magistrale ne pouvaient échapper au directeur dont l'œil exercé saisit les moindres mérites. La symphonie fut exécutée, comprise, exécutée encore et admirée presque sans exception. »

C'est le 22 mars 1839, dans le dernier concert de la Gewandhaus, que la première exécution eut lieu sous la direction de Mendelssohn. Aussitôt l'*Allg. musik. Zeit.* en fit une analyse détaillée des plus favorables, et la *Neue Zeitschrift*[3] en rendit compte à son tour par la plume de Schumann, lequel, dans un transport d'admiration et de joie s'écrie : « Oui, je le dis hautement, quiconque ne connaît pas cette symphonie ne connaît pas Schubert. Elle a produit parmi nous

[1] Schumann considère le trio en *mi* comme le dernier de tous les ouvrages de Schubert; il est de novembre 1827.

[2] T. XLII, n° 36, n° 51.

[3] Journal fondé par Schumann.

une impression que n'a jamais produite aucune de celles de Beethoven (!!). Artistes et amateurs étaient unanimes dans leurs éloges et j'ai entendu sortir de la bouche du maître qui l'avait étudiée avec tant de soin, des paroles que j'aurais voulu pouvoir transmettre à Schubert comme des messagères d'heureuses nouvelles. Bien des années s'écouleront peut-être avant qu'elle ne soit tout à fait acceptée en Allemagne, mais qu'elle y soit jamais dédaignée ou oubliée, on ne saurait le craindre, elle porte en elle le germe de l'éternelle jeunesse. »

A partir de ce moment, la symphonie en *ut* majeur devint la favorite des concerts du Gewandhaus.

Les choses n'allèrent pas de même à Vienne, le 10 décembre 1839 on essaya de la donner à la Société des Concerts; mais, les musiciens reculant devant le travail nécessaire à une bonne exécution, on n'en joua que des fragments et on s'arrêta là jusqu'en 1850 où cette fois elle fut entendue tout entière, mais sans beaucoup de succès. Trois autres reprises eurent lieu en 1857, 1859 et 1862 aucune ne provoqua l'enthousiasme dont Schumann s'est fait l'interprète.

Selon Ferdinand Schubert une tentative d'exécution eut lieu aussi à Paris en 1842, elle échoua comme à Vienne devant le mauvais vouloir des musiciens.

La musique de chambre ne transporte pas moins Schumann que la musique symphonique. Les quatuors et les trios le remplissent d'admiration, et il s'écrie : « Quelque fécond en chefs-d'œuvre que soit notre temps, il ne nous donnera pas de sitôt un Schubert! » Quant au *quintette* en *ut*, il est l'objet non-seulement de l'admiration inaltérable de cet infatigable admirateur, mais de celle d'un critique de la *Deutschen Musik Zeitung*, d'ordinaire moins facile à émouvoir, et qui déclare ce *quintette* « une œuvre divine, unique dans son genre, enivrante jusqu'au délire par la beauté merveilleuse, le charme infini qui l'anime depuis la première jusqu'à la dernière note. A ce point, qu'on se demande si c'est bien vraiment l'œuvre d'un homme, si elle n'est pas plutôt tombée du ciel sur la terre, détachée par une nuit sereine du front étincelant d'une étoile pour se cristalliser en sons impérissables... »

Que dites-vous de l'enthousiasme allemand?

La première messe écrite par Schubert date de 1814, la dernière, de 1828; la plus importante est celle en *sol;* la dernière en *mi*, exécutée peu de temps après sa mort, à Vienne, n'y fut point du tout goûtée. Pourtant, bien que la valeur de ces compositions ne soit pas partout la même, la beauté de la forme et le sentiment religieux qu'on y rencontre méritent l'attention des amateurs. « Car, remarque avec raison le docteur Kreiszle, Schubert n'était pas homme

à s'occuper longtemps d'un genre sans y imprimer le cachet de son génie[1]. »

Les opéras qu'il a composés n'ont point été mis sur la scène; sauf de très-rares exceptions, ils ne pourraient guère y réussir aujourd'hui.

Cependant, beaucoup pensent que, s'il eût vécu plus longtemps, le théâtre allemand compterait quelques grands ouvrages de plus et peut-être son véritable fondateur.

Quant à sa musique de piano, on ne saurait en rien dire de mieux, sinon qu'elle a mérité par l'originalité des idées d'être imitée par Mendelssohn dans ses *Mélodies sans paroles*, et par Schumann dans ses *Fantaisies*. Cela ne fit pas qu'on l'exécutât davantage dans les concerts ni qu'on la vît figurer chez les éditeurs. C'était peut-être un préjugé, on aimait tant l'auteur des *Lieder* qu'on se défiait de l'auteur des sonates. Schumann seul ne se lasse pas de manifester pour elles, comme pour tout ce qui vient de Schubert, une admiration sans bornes, que partage du reste le docteur Kreiszle en y faisant toutefois certaines réserves, notamment à l'endroit des compositions à quatre mains où il regrette de trouver trop de laisser aller et trop de phraséologie familière.

Le nom de Franz Schubert, porté dans toute l'Allemagne par la *Neue Zeitschrift* et répété en écho par les différents journaux de musique, tira-t-il plus tôt de l'ombre les nombreuses œuvres qui y étaient ensevelies? On regrette de ne pouvoir répondre affirmativement.

En 1840, les *Lieder* publiés ne s'élevaient qu'à 300; aujourd'hui, selon le docteur Kreiszle, ils ne dépasseraient guère 360. Ce n'est que tardivement et par fragments que Ferdinand Schubert et les directeurs de la société de musique religieuse, Kirchlehner et Michel Leitemayer[2], firent entendre, dans des concerts de bienfaisance, quelques parties de ses opéras et autres compositions inconnues jusque-là à Vienne. En 1849 seulement, sa musique de chambre fut adoptée par la Société des quatuors de Hellmesberger, et c'est à dater de cette époque qu'on la voit figurer dans tous les programmes.

Dès 1836, la Société des quatuors de Zimmermann, à Berlin, avait commencé, il est vrai, à les faire entendre, mais avec peu de suite et de succès.

En 1847, on exécutait, à Pétersbourg, le *Trio* en *si* dans une matinée musicale de Vieuxtemps; et en 1861-62, la *Symphonie* en *ut* et le *Quatuor* en *ré* mineur, sous la direction de Rubenstein.

[1] Docteur H. Kreiszle, *Franz Schubert*, p. 560.

[2] Né à Vienne en 1799, maître de chant au théâtre de la Josefstadt depuis 1834.

Les progrès faits dans le public par les chants à plusieurs voix, ne présentent pas un mouvement beaucoup plus rapide, bien que plus général. Confinés d'abord à Vienne, ils y subissent jusqu'en 1836 un long temps d'arrêt. Puis ils pénètrent dans les concerts du Gewandaus de Leipzig avec un grand succès. En 1844, la Société chorale de Vienne imprime une forte impulsion aux chœurs, que vient couronner, en 1858, l'exécution du *Chant des esprits sur l'eau*. D'autres sociétés de date plus récente, la *Singverein*, la *Singakademie*, continuent ce mouvement ; mais les chœurs n'ont guère dépassé jusqu'ici les murs de Vienne. On peut en dire autant de sa musique dramatique, à l'exception d'*Alfonso et Estrella* et de la *Guerre domestique;* autant de ses symphonies, à l'exception de celle en *ut* dont nous avons vu la réception enthousiaste à Leipzig, et qui fit le tour de l'Allemagne ; et presque autant de sa musique d'église.

Quelle fut la fortune des *Lieder* à l'étranger?

Le premier pays qui les accueillit avec enthousiasme fut la France, où on commença à les connaître et à les apprécier dès 1829[1]. Le chanteur Wartel les fit applaudir dans les salons. Le poëte Émile Deschamps les traduisit en français et, dans l'espace de dix ans, l'éditeur Richault en publia environ cent[2], outre des valses, marches, sonates, duos, trios, quatuors, etc., etc., musique d'église. S'il faut en croire le docteur von Sonnleithner, il aurait même été question, du vivant de Schubert, de l'appeler à Paris, pour qu'il y écrivît un opéra. Quoi qu'il en soit de cette assertion, le sol parisien semblait être bien préparé pour recevoir cette semence mélodique, si l'on en juge par la correspondance suivante, datée de cette époque. « Les *Lieder* de Franz Schubert sont extrêmement goûtés à Paris; son nom figure sur le programme de tous les concerts importants. On a publié récemment une collection de ces mélodies, traduites par

[1] L'auteur de ce travail a recherché dans la *Revue musicale* de cette époque, aussi bien que dans le *Journal des Débats*, pour y trouver quelque mention de ce fait, mais en vain. Le nom de Schubert apparaît pour la première fois dans la *Revue* en septembre 1830 et seulement à l'article *Publications étrangères*, où l'on annonce un *grand quintette* (op. 114), une *sonate* (op. 120), deux *quatuors* pour violon, etc., etc. (op. 125). En 1834, on lit dans la *Gazette musicale : Schubert* (F.), six mélodies célèbres, avec paroles françaises par M. Bellanger, chez Richault. Ce n'est qu'en 1835 qu'on voit enfin mentionnée en termes élogieux *la Religieuse*, chantée au Conservatoire par Nourrit.

[2] Le Conservatoire possède un recueil de mélodies de Schubert en quatre volumes, intitulé : *Seule collection complète des mélodies de Schubert, avec accompagnement de piano*, paroles françaises de M. Bélangé.

Cette collection ne porte l'indication d'aucun nom d'auteur allemand et les titres sont peut-être arbitrairement traduits.

Le premier volume contient 91 numéros; le second, 95; le troisième, 81 ; le quatrième, 59; en tout, 326.

Émile Deschamps; comme les Français sentent très-bien la différence qui existe entre leurs *chansons* et le *Lied* allemand, ils ont adopté ce mot, dont ils se servent comme d'un mot français, les uns disant le *Liede* et les *Liedes*, les autres les *Lieder* ou *Lieders*. La collection dont nous parlons a paru sous le titre de *Collection de Lieder* de François Schubert; elle contient ceux que l'on préférait à Paris [1].

Dans des *Souvenirs de Paris* (1817-1841) [2], on lit encore : « ... L'effet a été saisissant, les Français étant restés si longtemps dans une voie opposée; il a été particulièrement heureux. La profondeur, la solidité, la mélancolie, ce je ne sais quoi que l'on sent, mais qu'on ne peut décrire, a été compris par eux, et çà et là rendu d'une façon ravissante. Jamais, par exemple, je n'oublierai la manière dont Nourrit chante le *Roi des Aulnes*... »

En 1835, Nourrit chanta au conservatoire *la Religieuse;* et c'est alors que, pour la première fois, Schubert devient le sujet d'un article dans la *Gazette musicale*. Le *Journal des Débats* lui en consacra un aussi, mais dans lequel malheureusement on trouve beaucoup de *pathos* et pas mal d'erreurs qui font lever les épaules à l'auteur allemand, et qu'il signale par autant de points d'exclamation. On est vraiment surpris en effet, pour ne rien dire de plus, de la légèreté et de l'ignorance singulières dont les critiques français font souvent preuve à l'endroit des choses qui touchent à l'étranger. On ne peut guère ouvrir un livre allemand que cette ignorance ne soit signalée avec une ironie dédaigneuse méritée, il faut en convenir, mais fort blessante pour quiconque a l'honneur du pays à cœur. Pourquoi, au nom du ciel, parler sans savoir? et pourquoi, n'ayant pas le temps ou la volonté d'apprendre, traiter avec tant d'outrecuidance des questions dont on n'a qu'une notion imparfaite?

L'Italie, elle, a toujours été réfractaire à l'influence allemande. Le génie des deux peuples diffère comme leur ciel : l'Allemand a emprunté à l'Italien, comme les climats brumeux empruntent quelques rayons de soleil aux climats du Midi; mais l'Italien n'a rien pris à l'Allemand, pas même les mélodies de Schubert, dont à l'heure qu'il est, selon le docteur Kreiszle, il n'en a pas paru plus de vingt-cinq entre Milan et Naples [3].

[1] C'étaient : *la Religieuse, Marguerite, le Roi des Aulnes, la Rose, la Sérénade, la Poste, Ave Maria, la Cloche des agonisants, la Jeune fille et la Mort, Rosemonde, les Plaintes de la jeune fille, Adieu, les Astres, la Berceuse, la Jeune mère, Éloge des larmes.*

[2] *Erinnerungen aus Paris.*

[3] On en trouve vingt-cinq dans le Catalogue de Ricordi avec texte italien ou français et allemand.

L'Angleterre et l'Amérique du Nord le connaissent et l'aiment. Plusieurs de ses *Lieder* y ont été publiés avec texte anglais.

L'Espagne elle-même en a subi le charme, et quelques-uns ont été traduits en espagnol. M. Lenz a trouvé les *Winterreise* sur un piano, à Cadix.

Ceci n'empêche pas le docteur Kreiszle de dire qu'en dehors de l'Allemagne, et surtout de l'Autriche, Schubert est peu pratiqué et peu honoré. Il est certain que l'Allemagne du Nord, soumise toute entière à l'influence de Zelter et de Reichardt, resta longtemps fermée à celle du compositeur viennois. Vienne est le Midi pour ces gens du Nord, et nous voyons encore tous les jours combien la sympathie existe peu entre les deux zones.

Le catalogue complet des œuvres de Schubert montre tout ce qui resterait à faire pour rendre justice à sa mémoire. On est saisi d'étonnement et de tristesse en voyant le nombre et la diversité des ouvrages restés inédits et gardés dans l'ombre depuis quarante ans, avec un soin jaloux, comme si le compositeur n'avait eu d'autre dessein, en les écrivant, que de se plaire uniquement à lui-même. On s'afflige que plusieurs d'entre eux, et non les moins importants, aient entièrement disparu sans laisser de traces... Nous avons indiqué, plus haut, quelques-unes des causes auxquelles il faut attribuer ce déplorable état de choses, nous n'y reviendrons point, préférant espérer, avec le docteur Kreiszle, que la génération actuelle réparera les torts de la génération précédente.

Gardons cette pensée consolante pour récompense de notre travail, et qu'elle nous rappelle toujours que de tous les efforts tentés jusqu'ici pour honorer sa mémoire, le plus efficace est de publier ce qu'il a fait. Ses œuvres, voilà les impérissables monuments destinés à perpétuer son génie et son nom.

Mme A. Audley.

UNE

TRADUCTION EN VERS DE PLAUTE

La figure de Plaute est une de celles dont la critique littéraire et philologique a le plus constamment modifié les proportions et les traits. Que devra-t-elle un jour à ce travail opiniâtre, cher à tous les siècles lettrés? il n'est pas facile de le prévoir. Pour le moment, elle grandit, mais en perdant de la netteté de ses contours, comme ces images qu'on voit s'allonger en tremblant dans le miroir d'une eau courante. C'est du moins ainsi que l'offrent à mes yeux les nombreux écrits où s'agite ce qui, dans le monde savant, s'appelle les questions de Plaute[1].

Là, on s'accorde bien encore à reconnaître que ce fameux poëte comique naquit à Sarsine, en Ombrie, et qu'il mourut, dans un âge assez avancé, vers l'an de Rome 570 (284 avant Jésus-Christ). Mais, à part cette indication de lieu et cette date approximative, l'ensemble de faits et d'idées que doit représenter le nom de Plaute est toujours en discussion. Ce nom même, ou du moins un de ceux qu'il résume dans notre langue, est encore actuellement, en Allemagne, bien entendu, le sujet d'une controverse où la nature de mes études ne me permet pas même de songer à intervenir, fût-ce comme simple rapporteur. Du moins, la mention que j'en fais ici en passant m'aura-t-elle servi à désigner, à me concilier peut-être la classe choisie de lecteurs auxquels s'adresse mon travail. Nous nous reconnaîtrons à ce signe, nous sympathiserons à ce titre : une respectueuse indifférence sur la question de savoir si l'auteur de l'*Amphitryon* s'appelait, en latin, *Titus Maccus Plautus* ou *Titus Maccius Plautus*.

[1] Vissering, *Quæstiones Plautinæ*. — Becker, *De comicis romanorum fabulis maxime Plautinis, quæstiones*, etc., etc.

A quiconque nous reprocherait de ne pas accorder assez d'importance à cet *i* de plus ou de moins, je dirais : « Vous vous trahissez; vous n'êtes pas un ignorant, ou du moins un simple lettré, un homme du monde, un amateur curieux seulement, et par occasion, de vous « faire une idée » d'un poëte aussi célèbre, aussi commenté, aussi critiqué, aussi admiré que peu lu. Ce poëte, ne mentez pas, vous le lisez couramment dans sa langue ; à peine a-t-il pour vous plus de secrets que pour M. Naudet, mon guide, mon maître, mon suprême recours dans les grandes difficultés. Ma traduction n'est pas faite pour vous; encore moins le prologue et les notes qui l'accompagnent ajouteraient-elles à vos lumières sur une vie d'ailleurs presque entièrement ignorée, sur un texte aujourd'hui plus que jamais en voie de transformation [1], enfin sur un talent objet des appréciations les plus diverses, et dont l'originalité attend, pour donner sa juste mesure, la découverte des sources où il a puisé : autant dire un miracle. »

Si controversés néanmoins que soient encore ces divers sujets, je dois aux lecteurs peu au fait de la question d'essayer au moins de résumer en quelques pages ce qui m'a paru jeter sur elle quelque clarté.

Il est provisoirement admis en ce moment, et sur des raisons très-valables, que Plaute était encore très-jeune, lorsqu'il se fit connaître à Rome comme comédien et auteur de comédies. On a également lieu de croire qu'il fut de bonne heure chef de troupe et entrepreneur de représentations dramatiques, ce qui lui permit d'amasser un certain pécule et de se lancer dans des spéculations qui l'eurent bientôt ruiné. Jusque-là, rien que de parfaitement vraisemblable dans cette tradition, généralement acceptée. Mais qu'un auteur dramatique tant de fois applaudi à Rome ait pu se voir réduit par la misère à tourner la meule chez un boulanger, c'est ce qui me paraît moins facile à admettre sans commentaires. Si séduisant que soit un pareil thème à amplification littéraire et sentimentale, au moins, pour le concilier avec la vraisemblance, faudrait-il supposer notre poëte adjugé comme esclave à un créancier tellement inepte, qu'il n'aurait d'abord su trouver à un si habile homme d'autre emploi que celui d'une vieille bête de somme. Naturellement, une si lourde méprise n'aurait pas duré plus de vingt-quatre heures, et Plaute, rendu à la scène et aux Muses, leur aurait bientôt dû la rançon de sa liberté.

On sait en effet qu'il revint au théâtre, au moins en qualité d'auteur, et le nombre des pièces qu'on lui attribuait de son vivant ne permet pas de croire qu'il en fût resté bien longtemps éloigné. Il y

[1] Telle est l'opinion et l'expression même de M. Benoist, un des plus savants éditeurs et commentateurs de Plaute.

revint après une de ces représentations de retraite « définitive » pendant lesquelles on se donne rendez-vous à la prochaine représentation de rentrée. Il y revint sans un denier, mais riche en expérience d'un monde que la vie de théâtre n'avait pu lui laisser qu'entrevoir à peine. Rien n'est perdu pour un poëte observateur : peut-être devons-nous à la ruine de Plaute ses types de publicains, de banquiers, d'hommes d'affaires et d'intrigue, admirables portraits dont les originaux semblent revivre en foule de nos jours, pour perpétuer la vengeance du peintre, attester son talent pour la ressemblance, et prouver que le théâtre ne corrige ni les dupes ni les fripons.

Si j'avais à parler uniquement de la vie de Plaute, telle que la présentent des documents plus ou moins authentiques, ma tâche serait achevée; peut-être même l'aurais-je déjà excédée. On n'a de lui aucun portrait, même apocryphe. A peine de son nom de Plaute — un sobriquet — a-t-on pu inférer qu'il avait le pied plat, défaut commun chez ses compatriotes les Ombriens. On ignore s'il fut marié; si, comme Térence, il fut père; quels furent ses parents, ses amis, ses mœurs, son naturel, son talent comme comédien. Sur ce dernier point, à la vérité, un aveu peu favorable semble bien ressortir du silence même des auteurs qui ont le plus vanté son génie poëtique; mais sur tout le reste, aucune induction plausible n'est à tirer de leur silence. Ajoutons que rien n'y supplée dans les ouvrages même du poëte, leur caractère forcément impersonnel ne permettant pas d'y chercher de ces détails, fort répugnants pour la plupart, que nous ont laissés de leur vie privée les élégiaques et les lyriques grecs et latins,... et autres.

Sur la famille, l'enfance et le caractère de Plaute, on ne sait rien, je le répète; mais à défaut de témoignages explicites, quelques suppositions sont permises et même autorisées par certaines données acquises, celle, entre autres, qui le ferait naître dans une condition très-humble, mais d'un père jouissant de quelque aisance. Comment s'expliquer autrement, d'une part, sa vocation, encouragée ou au moins tolérée, pour la profession si décriée de comédien, et d'autre part, la connaissance des lettres grecques et latines et l'instruction générale qui lui permirent d'aborder si heureusement la carrière d'auteur dramatique.

Né à Sarsine quelque vingt ans après la soumission complète de l'Ombrie, tant de fois revoltée, il dut être amené à Rome avant l'âge où aurait pu l'y suivre le regret ou au moins le respect du pays natal. Ainsi s'expliqueraient tant bien que mal les railleries qu'il n'a pas plus ménagées à ses compatriotes qu'aux autres provinciaux passés de son temps sous le joug de Rome. Quoiqu'il en soit, ne lui faisons pas un crime de cette faute, pour ainsi dire professionnelle:

les vaincus n'ont jamais eu beaucoup à se louer du théâtre. N'oublions pas que trop souvent chez nous-mêmes, en pleine civilisation chrétienne, en pleine société française, la comédie semble avoir conservé pour devise l'atroce *Væ victis* de nos ancêtres les Gaulois.

Adopté dès l'enfance par la cité reine, qu'il sut distraire de ses mâles alarmes au plus fort de son duel à mort avec Carthage, Plaute, ne l'oublions jamais en le lisant, Plaute, si bon helléniste qu'il fût, avait dû se faire un cœur et un goût tout romains. De même que le Calabrais Ennius, chantre et témoin actif de la seconde guerre punique, il avait subi le prestige d'une grandeur que chaque revers semblait accroître. S'il ne paraît pas avoir recherché, comme ce dernier, le patronage et le commerce intime d'un Scipion ; s'il se contenta d'obtenir, à distance, les suffrages de tant d'illustres patriciens qui déjà se piquaient de joindre à leurs titres celui de protecteur des lettres, en revanche, il voulut être populaire, et il le fut.

Il le fut au delà de tout ce qu'il avait pu rêver. On ne le saurait pas d'ailleurs, qu'on le reconnaîtrait à son babil intarissable, à ses fautes contre le goût, à son effronterie scurrile, et encore mieux à ses grâces d'enfant gâté. A chaque instant, dans ses comédies les plus sérieuses au fond, éclate l'ivresse d'un succès jusque-là sans exemple à Rome, d'une popularité qui associait les œuvres, le nom, la personne même de Plaute, à la pompe de ces triomphes, accompagnés de représentations dramatiques, où sa gloire et ses intérêts trouvaient également leur compte.

Ils le trouvaient aussi bien, du reste, pour ne pas dire mieux encore, dans les défaites même les plus sanglantes, dans les épidémies, dans les famines, qui le croirait ? Mais ne sait-on pas que l'esprit religieux et formaliste des Romains voyait dans toute calamité publique un signe du courroux céleste, la sommation, avec frais, d'une dette à payer aux dieux ? En de telles circonstances, le sénat, ayant pris conseil du grand pontife et du collége des augures, décrétait des sacrifices expiatoires, accompagnés, suivant le rite, de toute sorte de jeux scéniques. Aussitôt s'élevait un théâtre « de simple bois, » comme les premières images des dieux, vaste enceinte découverte, en forme d'hémicycle allongé, avec plusieurs étages de gradins, en face d'une scène plus large, mais moins profonde que celle des théâtres modernes. L'édile, entrepreneur obligé des représentations dramatiques, auxquelles était allouée une somme fixe, l'édile marchandait le concours des chefs de troupe et des auteurs. Il choisissait dans le répertoire courant certains ouvrages dont le succès

[1] Rome n'eut que très-tard son premier théâtre permanent et monumental ; elle le dut à la munificence de Pompée qui, pour ce fait, encourut le blâme des vieux Romains.

n'était pas encore épuisé, ou il en achetait de nouveaux, assisté d'un comité de lecture facultatif, et sous le contrôle de la censure dramatique, une censure, comme de nos jours, aussi coulante sur la morale que sévère sur ce qui touchait à la politique. Lorsque tout était prêt pour la représentation, l'annonce détaillée de ces œuvres de pénitence, de ces actes de foi (*autos da fe*), était publiée, non-seulement dans Rome, mais encore dans la banlieue, non moins empressée que la ville à régler ses comptes avec le ciel. Enfin, ces conditions rigoureusement observées, la foule envahissait le temple, avec mille sortes de rumeurs où dominaient les cris des femmes, bien qu'en petit nombre, ayant sans doute moins à expier que les hommes. Des hérauts récitaient le programme, d'autres commandaient le silence; les flûtes jouaient une ouverture gaie, et enfin le sacrifice expiatoire commençait.

Il durait souvent plusieurs jours de suite, d'autant plus efficace pour les pécheurs qu'il les avait plus longtemps et plus follement divertis. « Eh quoi ! s'écrie un apologiste chrétien, Jupiter s'apaise quand on représente *Amphitryon?* » Oui, sans doute ; ainsi du moins le pensaient encore, dans le quatrième siècle de notre ère, tous les Romains demeurés sincèrement païens ; et cette opinion ne manquait chez eux ni de conséquence ni de grandeur ; j'oserai même dire qu'elle se rattachait à ces rudiments de christianisme qu'on trouve au fond de toutes les religions de l'antiquité. Elle était basée, en effet, sur ce principe que tout sacrifice offert aux dieux devait être célébré d'une âme joyeuse. Quoi de plus logique, d'après cela, que la gaieté, faisant partie du rituel expiatoire, et quoi de plus gai que l'*Amphitryon !*

Ce n'est pas que le sujet n'en soit très-grave, et qu'il n'ait été maintes fois traité comme tel dans les divers *Amphitryon* dont procède la comédie de Plaute, et qui ne sont pas venus jusqu'à nous, entre autres celui d'Euripide. Ce sujet n'est rien de moins, en effet, que la naissance d'Hercule, de ce héros médiateur, dont le plus grand travail sera la délivrance de Prométhée, fils de la Terre, et la réconciliation du roi de l'Olympe avec le supplicié du Caucase. Les temps sont venus où le vainqueur des dieux rebelles et des Titans, arrivé presque à l'apogée de son développement divin, peut enfin se donner la douceur et la majesté du pardon. Prométhée rentrera en grâce, et avec lui cette pauvre race humaine, dont il s'était de son chef, et prématurément, institué le sauveur. Son orgueil pourra bien ne jamais abdiquer ce titre ; mais les travaux surhumains qu'il impose devront être accomplis par un héros, fils de Jupiter et d'une mortelle sans tache. De là le choix de cette Alcmène, type de l'épouse aimante et fidèle, de la Dorienne accomplie qui, grâce au déguisement de Ju-

piter, pourra donner un fils au père des dieux et des hommes sans avoir failli à son devoir ni abdiqué un seul instant sa tendresse pour son époux. Quant aux épreuves qu'elle devra subir, ainsi qu'Amphitryon, en compensation d'un si grand honneur, elles s'expliquent par l'antique doctrine, admirablement exposée par M. Girard[1], que l'homme, individuellement et dans son espèce, doit avoir des alternatives de bien et de mal, pour être préservé de l'orgueil qui lui suggérerait de s'égaler aux dieux (*et eritis sicut dei*).

La précaution n'était pas superflue avec les anciens, étant donné l'idée qu'ils se faisaient de chacun des dieux en particulier, et de la divinité considérée abstractivement. A celle-ci, ils n'étaient pas loin de prêter les mêmes attributs que les juifs et les chrétiens reconnaissent au vrai Dieu; mais, entre les premiers et l'homme, ils ne mettaient, comme l'a dit Bayle, qu'une différence du plus au moins. « Leur grand mérite n'était pas une moralité suprême, mais une puissance infinie au service d'une personnalité très-prononcée[2]. » Cette distinction est à retenir, pour s'expliquer en bien des cas la règle de conduite des anciens et lire avec fruit leurs auteurs. On en trouvera un exemple des plus frappants dans l'arrogant Jupiter de l'*Amphitryon*, comparé au Jupiter vraiment divin et paternel dont il est parlé dans le prologue du *Cordage*. Le premier, avec moins de politesse et de dignité que notre Louis XIV, a quelques traits de la physionomie que les Mémoires secrets donnent au grand roi dans sa jeunesse. On comprend que la foule s'y soit méprise, et qu'elle ait prêté à Molière l'intention de rappeler, dans son Jupiter, le royal amant de madame de Montespan. Le Mercure de Plaute ne ressemble pas mal non plus à certains cadets de famille de ce temps-là : il *est* à Jupiter, comme ceux-ci *étaient* à M. le Prince, à Lauzun, au duc d'Orléans, il lui rend les mêmes services, et peut-être le singulier mélange de crainte, d'admiration, d'envie railleuse, qu'inspiraient de tels personnages aux petites gens du grand siècle, ne différait-il pas beaucoup des sentiments de la plèbe romaine à l'égard de ses maîtres et de ses dieux. Toujours est-il qu'au théâtre, les faiblesses de ces derniers partageaient avec les vices et les souffrances de l'esclave le privilége de divertir au plus haut point la société romaine; et l'on a vu que, dans l'opinion commune, ce partage n'avait rien qui les blessât, tout au contraire.

Les grands, à l'origine du théâtre, ne s'étaient guère montrés plus susceptibles que les dieux; mais au temps de la seconde guerre pu-

[1] *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique*, par M. Jules Girard.
[2] *Histoire de la comédie*, par M. Edélestand du Méril.

nique, s'ils souffraient bien encore sur leur propre compte certaines critiques générales, la moindre allusion à leur personne et à la politique était rigoureusement interdite. En revanche, sur tout le reste, pleine licence au poëte et à l'histrion pour donner aux jeux scéniques ce caractère de gaieté qui en faisait la vertu propitiatoire.

Une autre vertu qu'attribuait sans doute à cette gaieté de commande la politique du sénat, c'était de relever l'esprit du peuple, si souvent abattu, pendant les premiers siècles de Rome, par des terreurs, des désastres et des fléaux de toute nature. Tite Live insinue très-clairement que cette considération, encore plus sanitaire que religieuse, inspira la mesure à laquelle les jeux scéniques durent leur introduction à Rome, vers la fin du quatrième siècle. Je n'ignore pas le discrédit où est tombé de nos jours cet historien, auquel déjà Montesquieu reprochait de « jeter ses fleurs sur le colosse romain ; » mais je demande grâce pour le passage où, exposant l'humble origine du théâtre latin, il montre la peste déposant sur les bords du Tibre le premier germe de cette fleur[1].

Fleur exotique, fleur hybride, et qui ne perdit jamais ce double caractère, même à l'heure de son plus large épanouissement. Il semble qu'un moment on eût pu mieux espérer d'elle. La jeunesse romaine, d'abord charmée par les mimes danseurs et les musiciens venus de la « muette Étrurie, » n'avait pas tardé à se lasser de leurs jeux, obscènes à outrance, mais peu variés. Sur les mêmes tréteaux où elle s'était plu quelque temps à les imiter, elle fit monter la satire, empruntée des Osques, ou du moins en grande faveur chez eux. C'était une sorte de dialogue d'abord improvisé, où s'échangeaient des railleries, des invectives, et auquel la ville d'Atella, qui ne l'avait pas inventé, mais qui le développa sans doute, fit donner le nom d'atellanes[2]. Il ne nous reste de ces premiers bégaiements de la comédie latine que des noms d'auteurs et des titres qui font rêver. On se demande s'il n'y avait pas là les rudiments d'un théâtre national. Il n'en sortit qu'un théâtre populaire, un théâtre dont l'esprit et les principaux personnages semblent vivre encore aujourd'hui dans la farce italienne, mais qui, au temps du premier Caton, seul peut-être à le regretter, n'existait déjà plus à Rome.

Le premier coup lui avait été porté par Livius Andronicus, poëte histrion formé à Tarente, et qui à la satire ajouta des fragments de tragédies traduits du grec. Bientôt, grâce au poëte tragique Ennius, cet accessoire devint le principal, comme il était arrivé en Grèce, à

[1] Tite Live, Déc. 1, l. VII.

[2] On trouvera de précieux détails sur cette transformation de l'Atellane dans l'*Histoire de la Comédie*, de M. Edélestand du Méril, déjà citée.

l'origine du théâtre; mais on sait que la tragédie, même quand elle s'en prit à des sujets nationaux, n'obtint jamais à Rome une vraie popularité. Pour une nation habituée aux jeux sanglants du Cirque, qu'était-ce que la mort fictive d'un comédien qu'on savait fouaillé derrière la scène, s'il avait mal su rendre l'agonie d'un Agamemnon, d'un Rémus ou d'une Lucrèce [1]?

Le peu de goût des Romains pour la tragédie, même égayée par ce côté plaisant de la catastrophe finale, Nævius et Pacuvius en avaient sans doute fait l'épreuve, lorsqu'ils tentèrent d'élever l'atellane au ton de l'ancienne comédie grecque, la comédie politique, agressive, personnelle des Eupolis, des Aristophane, des Cratinus. Mais cette imitation trop fidèle d'un genre d'ouvrages déjà proscrit à Athènes fut bientôt l'objet, dans la personne même de Nævius, d'une répression cruelle. Plaute y fait allusion comme à un fait récent, ce qui permet de reculer l'époque de ses débuts, et de voir en lui non l'élève et le successeur, mais bien le contemporain et l'émule des poëtes latins qui viennent d'être cités. Qu'il leur ait été supérieur [2], au moins par le style, c'est ce qu'attestent les fragments qui nous restent de leurs ouvrages; mais rien n'autorise à faire de lui le promoteur de l'évolution qui imposa à la comédie latine son caractère définitif, en lui prescrivant l'imitation des chefs-d'œuvre de la nouvelle comédie athénienne. Ceux-ci, du reste, étaient alors en si grand nombre, et jouissaient d'une telle vogue dans tout le monde civilisé, que l'injonction de les traduire de préférence était peut-être superflue. Des dix-neuf comédies de Plaute qui nous ont été conservées, on n'en compte pas une qui paraisse imitée de l'ancienne comédie attique [3]. Or on ne peut douter que plusieurs d'entre elles n'aient été représentées à Rome avant les peines infligées à Nævius, et que leur mérite n'ait ajouté à l'ascendant de ce génie grec qui, sous une forme ou sous une autre, devait s'imposer de plus en plus au théâtre, à la poésie et à tous les arts des Romains. Cet ascendant, Caton l'avait vu naître avec humeur, et à lui-même il était réservé d'en subir les plus extrêmes conséquences : âgé de plus de quatre-vingts ans, il dut se résigner à apprendre le grec et à voir la plèbe de Rome applaudir de confiance les pièces grecques apportées du sac de Corinthe, pour ajouter à l'éclat du triomphe de Mummius.

[1] Jusqu'à la fin de la République, et encore assez avant sous l'Empire, les rôles de femmes étaient remplis par des hommes.

[2] Quintilien fait dire à Varron ou à Stilon, aussi bons juges l'un que l'autre, que si les Muses voulaient parler latin, elles le parleraient comme Plaute.

[3] On lui attribua jusqu'à cent vingt pièces parmi lesquelles Varron n'en tenait que vingt-trois pour authentiques. L'opinion commune est aujourd'hui que ce dernier chiffre n'est pas tout à fait assez élevé.

Les choses n'en étaient pas encore là au temps de Plaute et de Cæcilius[1]. Déjà cependant l'esprit grec dominait même dans la sorte de comédies latines que l'on appelait *togatæ*, parce que les acteurs s'y montraient vêtus de la toge romaine, et non du manteau grec, comme dans les *palliatæ*. Aucune des premières ne nous est parvenue, et le caractère n'en a été nettement défini par personne, du moins avec autorité; mais de cela même il ressort que si, au Forum, les armes s'inclinèrent devant la toge, celle-ci, au théâtre, dut le céder au *pallium*. Ce dernier, au reste, nous le savons, était fort court, et Plaute, en outre, avait une façon à lui de le porter : tantôt avec une feinte gaucherie, tantôt, par une distraction calculée, parfois même emporté par la chaleur de l'action, il en laissait flotter les plis ou le rejetait sur l'épaule, si bien, qu'en somme, il découvrait la personnalité romaine sur les points et dans la mesure où celle-ci ne haïssait pas de se voir trahie. Mais ces points et cette mesure, comment les déterminer aujourd'hui? En fait de costumes, d'usages, d'institutions civiles et militaires, de pratiques religieuses, d'état des personnes, tout ce que Plaute a de romain, la critique érudite l'a bien dénoncé; mais sur l'état moral du monde grec à son déclin, comparé à l'état moral de la société romaine en sa pleine virilité, elle n'a fait qu'étendre le champ des hypothèses, en réduisant le nombre des passages de Plaute pouvant aider à la comparaison. Le temps n'est plus où, devant les scrupules de la science sur l'authenticité d'un de ces passages, une madame Dacier osait dire, d'un ton piqué, mais non sans grâce : « C'est quelquefois un bonheur de n'être pas si fin.» Encore moins, comme La Harpe, pourrait-on aujourd'hui, sans se couvrir de ridicule, reprocher à l'auteur de *la Marmite* l'invraisemblance d'un dénoûment qui n'est pas de lui. Les moins fins savent à présent à qui attribuer ce dénoûment, qui n'est pas si invraisemblable, et encore une grande partie du quatrième acte d'*Amphitryon*. Ajouterai-je qu'ils soupçonnent d'être apocryphes le prologue de ce même *Amphitryon* et celui du *Cordage*, et qu'ils ont de bonnes raisons pour attribuer à un temps postérieur aux guerres puniques l'honneur d'avoir produit ce dernier morceau, celui où se trouve si poétiquement énoncé le dogme de la Providence.

Au reste, Plaute dût-il recouvrer un jour tout ce qu'il a perdu — on a vu de plus grands miracles — cela ne ferait pas faire un grand pas à la question de savoir si ses contemporains applaudissaient, dans son théâtre, des tableaux de mœurs étrangères, ou leur propre

[1] *Cæcilius* (*Statius*), mort quelques années après Plaute. Il avait imité du grec plus de trente comédies, dont nous n'avons que des fragments. Quintilien le place, pour le talent, entre Plaute et Térence.

image dépaysée. En faveur de cette dernière conjecture, vers laquelle je dois avouer que j'incline, nous avons, non-seulement la franchise d'allures et de style de Plaute, ses anachronismes voulus, son dédain affiché de la couleur locale, mais encore le témoignage formel du poëte latin qui passe pour le moins libre imitateur des comiques grecs. Comme on lui reprochait d'avoir fondu dans une de ses pièces deux comédies de Ménandre, Térence avoue le fait, ou, pour mieux dire, il se vante d'avoir suivi l'exemple de Nævius, d'Ennius et de Plaute, dont « il aime mieux égaler le sans-gêne que d'imiter l'aveugle exactitude de certains autres [1]. »

En résumé, peut-on inférer de ce qui précède que Plaute aurait imité les Ménandre, les Diphile, les Épicharme, avec autant de « sans-gêne » que Molière en devait mettre un jour à imiter Plaute et Térence? En d'autres termes, Plaute serait-il aussi original qu'il est donné de l'être à un poëte dramatique, aussi Romain dans ses comédies grecques, que Molière est de Versailles dans son *Amphitryon*, et que Racine est de Saint-Cyr dans son *Esther?* Je n'ai pu cacher quel est à cet égard mon sentiment; mais loin de vouloir l'imposer, je conseillerais plutôt au lecteur de moins resserrer la question, et de voir dans le théâtre de Plaute une image de l'homme antique, pris entre le siècle des Scipions et celui de Dioclétien [2]. C'en est assez pour la gloire du poëte, sinon pour l'honneur de l'antiquité, qu'il ait été pendant un si long espace de temps « la plus complète et la plus haute expression de l'esprit romain, quand il voulait se détendre et se donner du plaisir [3]. »

On comprendra que, pour lui laisser ce caractère, le seul qu'on ne lui ait pas disputé, j'ai dû ne reculer, dans ma traduction, devant aucune des crudités ni même des licences de l'original : c'était une opinion commune dans l'antiquité, que le spectacle de l'ivresse et de la folie est la meilleure leçon de tempérance et de sagesse. Il semble d'ailleurs que chez les anciens, comme chez les enfants, la nudité ne tire pas à conséquence. Ainsi sans doute pensait le pape Léon X, quand il faisait représenter devant lui *les Bacchis* et le *Pænulus* de Plaute, et souffrait que d'autres pièces du même auteur fussent jouées dans les couvents où étaient cultivées les lettres. Dans le même siècle, sous les auspices de plus d'un prince de l'Église,

[1] Térence, prologue de l'*Andrienne*. — Le procédé était du reste si commun que les puristes le désignaient par le terme de *contaminatio*, qui peut se passer de traduction.

[2] On sait que l'*Amphitryon* était représenté sous le règne de cet empereur, et on a lieu de croire qu'il en fut de même de tout le théâtre de Plaute jusqu'à l'établissement officiel du christianisme.

[3] M. Edélestand du Méril, *Hist. de la Comédie.*

« on traduisit à Venise les meilleures pièces de Plaute, et *on les traduisit en vers, comme elles devaient l'être, puisque c'est en vers que Plaute les écrivit*[1]. »

On me saura gré, si je ne me trompe, de m'en tenir à cette dernière citation, pour justifier le parti que j'ai pris de traduire en vers un poëte; elle épargne au lecteur un long plaidoyer écrit dans ce but, et que de grand cœur j'ai jeté au feu, l'ayant trouvé résumé en trois lignes par un si bon juge... en matière de vers et de prose.

Ma cause, au surplus — j'entends la cause des vers — n'était-elle pas gagnée d'avance par Molière, par ce Molière dont l'*Amphitryon* m'a donné l'idée de lui opposer celui de Plaute, dans la forme la plus propre à faciliter la comparaison pour ceux, bien entendu, qui ne lisent pas couramment le latin. Quant à *la Marmite*, que notre grand comique a plus librement imité en prose dans son *Avare*, il en a tellement enrichi le fond, qu'il lui était bien permis d'en appauvrir un peu la forme. Ne pouvant être aussi libéral dans un sens, j'ai voulu l'être, autant qu'il m'était possible, dans l'autre. J'ai donc traduit en vers *la Marmite*, en lui laissant le titre de l'héroïne de la pièce, et en vers aussi *le Cordage*, la comédie la plus poétique de son auteur, celle qui, opposée aux deux précédentes, peut le mieux faire apprécier l'étendue et la variété du génie de Plaute. En regard de presque toutes ses qualités, amoindries par son interprète, on verra dans ces trois ouvrages les aparté sans fin, les situations prolongées à outrance, les apostrophes au public, le décousu, les négligences, et bien d'autres défauts qu'on a souvent reprochés à l'auteur, sans égard à des circonstances qui les expliquent et parfois même les excusent. Animé de l'esprit si largement compréhensif de notre époque, le lecteur ne tombera pas dans cette faute, il tiendra compte au poëte, vingt fois centenaire, que j'ai traduit, du temps où il vécut et de la société à demi barbare qu'il sut à la fois charmer et peindre sans la flatter.

A. DE BELLOY.

[1] Voltaire, *Essais sur les mœurs et l'esprit des nations*, t. V, p. 67.

LE CONCILE

ET LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER

LETTRE DE ROME

Rome, 17 janvier.

Monsieur le directeur,

Les déclarations du nouveau cabinet français au sujet du concile viennent d'arriver à Rome. Elles nous ont donné la plus grande satisfaction qu'un Français puisse éprouver hors de France : celle d'être fier et content de son pays ; satisfaction d'autant plus vivement ressentie, que le gouvernement impérial ne nous l'avait pas toujours ménagée, surtout à Rome.

Qui ne serait saisi de certains rapprochements et de certains contrastes? Lorsqu'il y a vingt ans, le 30 octobre 1849, un ministère parlementaire était mis de côté pour faire place aux préparatifs du coup d'Etat, c'était après que ce ministère, où siégeait M. Odilon Barrot avec M. Dufaure et M. de Falloux à côté de M. de Tocqueville, avait refusé de porter atteinte à l'indépendance du Pape, rétabli et protégé par nos armes. Et quand, au terme du long intervalle rempli par le gouvernement personnel, un nouveau ministère parlementaire reparaît tout à coup, sa première parole est celle-ci : « La France, qui veut qu'on respecte sa liberté, entend de son côté respecter la liberté de l'Église. » Enfin, pour que rien ne manque à l'enseignement qui ressort d'un tel spectacle, en face de ce ministère « d'honnêtes gens, qui disent ce qu'ils pensent, et feront ce qu'ils disent, » qui donc se lève? qui se rend, contre le Saint-Siége et l'épiscopat, l'organe des vieilles rancunes, des vieilles défiances et des vieilles menaces? C'est l'instrument docile du pouvoir person-

nel, c'est le ministre irresponsable qui, en 1859, avait promis à nos évêques l'intégrité du territoire pontifical, et que nous avons vu depuis, sans nous en étonner, l'adversaire de la responsabilité ministérielle comme de toute autre réforme.

Qu'il soit donc permis à un catholique français de saluer de Rome, avec une patriotique confiance, les institutions que le cours du temps et de l'opinion, les efforts des bons citoyens et l'abnégation du chef de l'État viennent de rendre à son pays. Ces institutions, est-ce à dire qu'elles soient parfaites, qu'elles conviennent à tous les lieux et à tous les temps, qu'elles ne nous exposent nous-même à aucun péril et aucun mécompte, et qu'il faille enfin les canoniser? Dieu nous garde de le croire! Tout ce que nous prétendons, c'est qu'elles ne méritent point d'être excommuniées.

Aussi, en dépit de certains docteurs, n'avons-nous point peur qu'elles le soient, et si nous avions besoin d'être rassurés, nous le serions précisément par la confiance que le gouvernement français témoigne au concile. La confiance en effet appelle la confiance: l'Église n'a point coutume de se tourner contre qui la respecte. Quand le gouvernement italien dépouillait le clergé, exilait et emprisonnait les évêques, sévissait contre les congrégations religieuses et contre l'enseignement catholique, à une civilisation et à un libéralisme de cette sorte (*hujus modi*) le Pape ne pouvait tendre une main amie[1]. Mais lorsqu'au contraire, en France, le retour de la liberté ramène l'honnêteté au pouvoir, lorsque, dans l'écroulement de la dictature, les institutions libres s'élèvent comme notre unique sauvegarde contre le débordement d'une démagogie sauvage et par-dessus tout impie, ce n'est pas ici que seront maudites et ces institutions et les principes qui les font vivre. L'opinion publique a porté, l'opinion seule peut soutenir aux affaires les hommes qui s'y déclarent résolus à respecter l'Église. Qu'on ne leur rende pas ce respect difficile, en effrayant gratuitement l'opinion! Que les libertés invoquées par les catholiques à Paris ne paraissent point maudites à Rome! La liberté de conscience et de culte, par exemple, qui n'a point séparé chez nous l'Église de l'État, est aujourd'hui, dans notre droit public, la meilleure sauvegarde de notre foi. C'est au nom de cette liberté que nos orateurs ont défendu naguère la souveraineté pontificale, et que nos ministres s'inclinent maintenant devant l'indépendance du concile. Pie VII, au commencement du dix-neuvième siècle, a autorisé Napoléon I[er] à la jurer entre ses mains. L'Europe, ou plutôt le monde civilisé tout entier, la pratique aujourd'hui. Comment craindre que le concile du Vatican la condamne?

[1] Allocution : *Jam dudum cernimus.*

En ce qui nous concerne, le langage de M. Daru ne permet à personne de se méprendre sur le sentiment public en France. Le nouveau ministre, en effet, n'est pas moins attaché que M. Rouland aux vrais principes de 1789; il est même permis de penser qu'il leur a donné plus de gages. Il n'est pas plus que M. Rouland indifférent aux résolutions du concile; cette indifférence, de quelque forme qu'elle s'enveloppât, cacherait mal le dédain, et la foi catholique a gardé trop de prise sur la société française pour être dédaignée de quiconque prétend agir et parler au nom de la France. Seulement, tandis que M. Rouland a peur de l'Église, M. Daru se fie à elle; l'un se croit menacé s'il ne menace pas, l'autre attend de la liberté seule le triomphe de la modération. Voilà bien les deux tendances, voilà les deux politiques qui s'offrent à notre pays en matière religieuse. Vous n'attendez pas de moi que j'examine ici laquelle des deux doit être préférée. Depuis longtemps notre choix est fait, et, quoi qu'il advienne, nous y persévérerons.

Je voudrais seulement remarquer combien les alarmes manifestées, combien les rigueurs invoquées par M. Rouland manquaient en ce moment-ci tout particulièrement d'à-propos. Si jamais les décisions romaines courent risque de méconnaître et de froisser les opinions, les institutions, les habitudes, ou seulement les préjugés des peuples, c'est assurément quand Rome prononce dans la solitude, et qu'à l'écart du reste du monde elle semble n'entendre d'autre bruit que l'écho de sa propre voix. Mais lorsqu'au contraire elle réunit dans son sein comme témoins, législateurs et juges, les fils de toutes les races, les citoyens de toutes les patries, les pasteurs de toutes les nations; alors que reste-t-il à souhaiter, sinon qu'ils délibèrent librement? Et si nous avons à cœur que Rome respecte leur indépendance, comment nous-mêmes prétendrions-nous d'abord la restreindre? Entre le Saint-Siége et nous ils peuvent au besoin devenir des médiateurs; ne commençons donc point par les traiter en suspects, et saluons leur réunion comme une grande espérance.

Quant à moi, lorsqu'après avoir contemplé près de la confession de Saint-Pierre la porte fermée derrière laquelle les Pères délibèrent, j'erre à travers les monuments de tout âge qui me parlent en même temps de la ruine des empires et de la perpétuité de notre foi; lorsque je redescends du Vatican à la prison Mamertine, à travers toutes les étapes successives de la papauté; alors, loin des bruits du jour et de l'heure présente, dans la calme et sereine perspective de l'histoire, je crois entrevoir quel accroissement de vie l'Église attend du nouveau concile. Depuis que le protestantisme lui a ravi la moitié de l'Europe et que l'incrédulité lui dispute l'autre moitié, elle est devenue plus

compacte et plus unie, et depuis trois siècles aussi son gouvernement tout entier s'est concentré chaque jour davantage dans Rome seule. Les papes n'ont guère cherché cette augmentation de puissance. Révolutions, persécutions, chute et renaissance de la foi, indifférence et ferveur, tout a conspiré tour à tour pour l'apporter en leurs mains. Il y a là, sans doute, un dessein providentiel qu'il faut bénir; mais à tout triomphe Dieu attache une épreuve, à tout succès un danger. Dans la société religieuse, comme ailleurs, la centralisation peut diminuer l'activité, l'initiative et la vie; de plus, elle expose la société religieuse à rester séparée et comme étrangère à la société civile, à ses intérêts, à ses sentiments, à ses idées. Enfin elle fait peser sur la papauté le formidable fardeau sous lequel ont succombé tous les grands empires, sous lequel aurait inévitablement péri déjà une monarchie périssable. La papauté ne périra pas. Mais aussi que fait-elle? Dans le moment où elle se voit le mieux obéie, elle met à profit cette obéissance même pour convoquer toute l'Église à Rome et l'associer à son gouvernement longtemps solitaire. Le concile du Vatican ne vient-il pas en même temps manifester l'unité et mettre un terme à la centralisation dans l'Église?

Mais, me dira-t-on, et que de fois déjà n'ai-je pas entendu dire, « comment pouvez-vous franchement en attendre un résultat pareil? Ne le voyez-vous pas préparé dans un but et poussé vers une issue tout opposés? Des projets dressés d'avance, un règlement imposé, des commissions élues avant tout débat, conformément à des listes officielles, par une majorité disciplinée qui vote comme un seul homme; dans ces commissions nulle place faite à la minorité, en dehors d'elle nulle autre délibération que celle des congrégations générales, dans ces congrégations enfin les questions portées toutes neuves et sans éclaircissements préalables devant sept cents membres, des discours péniblement entendus, point de procès-verbaux qui les placent ensuite sous les yeux des Pères, et par conséquent l'impossibilité pour tous les évêques de soumettre avec exactitude ce qu'ils pensent à l'examen réfléchi de leurs collègues; car il est interdit, même aux membres du concile, de rien imprimer ici pour le concile : qui ne reconnaîtrait à tous ces traits une assemblée réunie non pour discuter, mais pour approuver, et destinée à exalter le pouvoir qui la convoque au lieu de le tempérer? Aussi comme elle se précipite sur cette pente! avec quelle intolérance la majorité presse la déclaration de l'infaillibilité papale! Il n'est pas besoin de pénétrer dans l'enceinte du concile pour savoir ces choses; les correspondances des journaux en sont pleines, l'Europe les connaît, les actes extérieurs de l'assemblée en témoignent; ne point les voir, c'est fermer les yeux; ne pas les avouer, c'est abuser

l'opinion publique et l'exposer à des mécomptes qui seront promptement terribles. »

Je ne veux, monsieur, ni fermer les yeux, ni tromper personne. L'Église n'a pas besoin de notre aveuglement et de nos mensonges. Il est donc vrai : je vois ici comme un autre les imperfections dont une mission divine ne préserve pas une assemblée humaine ; l'ignorance des formes et des procédés délibératifs, enfin l'inévitable effroi qu'inspire la parole libre à des hommes vieillis dans le silence. Je vois tout cela ; mais ce qu'il faut ajouter et ce qui change l'aspect du tableau, c'est que malgré tout cela cette parole libre a retenti. Elle est sortie du sein même de Rome [1], elle est venue des bords du Danube [2] et des rivages lointains de l'Amérique [3] ; elle a vibré sur les lèvres françaises [4]. Savante et sincère, elle a été éloquente ; les droits de la raison humaine, les progrès de la science moderne, les besoins de la société contemporaine, ont trouvé dans le concile des organes autorisés, le nom seul des orateurs l'atteste. Et cette parole libre, privée, disait-on, par le règlement même de l'assemblée de tout moyen efficace de prévaloir, n'a-t-elle pas déjà pourtant fait son œuvre? Devant elle sont tombés les projets préparés dans le secret et le silence ; en sorte que si personne ne peut prévoir encore ce que fera le concile, il est du moins permis d'affirmer désormais qu'il n'acceptera rien les yeux fermés.

Faut-il en être surpris? Toute assemblée honnête et sincère où se rencontrent quelques esprits fermes et quelques âmes fortes, porte en elle ce qu'il faut pour être libre. Il convient donc à tous égards d'avoir confiance : confiance avant tout en Dieu, qui assiste le concile, confiance ensuite dans la sincérité de tous ses membres, confiance enfin dans le rare caractère de plusieurs. Ce n'est pas en vain que d'un bout du monde à l'autre l Église est aujourd'hui en butte à toutes les attaques ; il sort de tant de combats des hommes courageux, et leur indépendance, qui s'est formée ailleurs, se retrouve ici. L'archevêque d'Halifax, par exemple, y porte sa franchise américaine ; les cardinaux Rauscher et Schwartzenberg, en défendant chez eux la cause de Rome, ont acquis le droit de dire à Rome la vérité. Les difficultés religieuses et politiques à travers lesquelles se

[1] Mgr Tizzani, archevêque de Nisibe, professeur à la Sapience et aumônier en chef de l'armée pontificale, etc.

[2] Les cardinaux Rauscher et Schwartzenberg, le primat de Hongrie, Mgr Simor, Mgr Haynald, ex-archevêque de Colocza, Mgr Strosmayer évêque de Sirmium en Bosnie.

[3] Les archevêques de Saint-Louis et d'Halifax, et Mgr Vero, évêque de Savanah, etc.

[4] NN. SS. de Grenoble, de Saint-Brieuc, de Reims, de Châlons, etc.

débat le sort de l'Autriche et de la Hongrie ont préparé au concile des orateurs tels que les Strossmayer et les Haynald ; bientôt le monde chrétien va connaître et répéter ces noms que déjà leur pays vénère. Et dans notre épiscopat français dont nous sommes fiers à plus d'un titre, que dire enfin du plus militant de nos évêques ? Si l'évêque d'Orléans était, ici à cette heure, admiré et applaudi comme il le fut jadis, il conviendrait peut-être à ceux qu'il honore de son amitié de se taire. Mais puisque, aux pieds du trône sacré qu'il a défendu, la foule s'est déchaînée contre lui, puisque son ardent amour de l'Église est méconnu, son caractère outragé, sa conduite calomniée, il nous sera bien permis d'attester qu'entre la violence des uns et le silence des autres, sa parole a rassuré et soulagé beaucoup d'âmes. C'est en l'écoutant que nous avons enfin senti qu'une liberté légitime n'était point bannie désormais de l'Église. Cette liberté, revendiquée à la porte du concile, nous a garanti celle qui doit régner à l'intérieur. Voilà, quoi qu'il arrive, quel service il aura rendu au concile et aux fidèles : l'impopularité momentanée qui l'en récompense en accroît le prix et l'honneur.

J'entends dire autour de moi par ceux qu'effraye cette intrépide indépendance : « Il s'est jeté à la mer ; à quoi bon ? Quel dommage ! » Quand il s'agit de construire une digue, on jette d'abord, en effet, un rocher dans la mer. Il fend le flot avec fracas, puis le flot le recouvre et semble se jouer de lui. Mais autour de cette première assise, d'autres pierres s'accumulent, la digue s'élève et le flot est brisé.

Sans entrer dans aucun débat dogmatique, voilà, monsieur, ce qu'il me semble permis d'opposer aux inquiétudes dont je ne vous ai pas dissimulé l'expression.

Mais alors je vois s'élever d'autres alarmes : « Si le concile redoute d'accroître dans l'opinion des peuples et de fortifier par un nouvel hommage l'autorité pontificale, elle en sortira amoindrie et contestée. Le grand ressort qui donne le branle à tout le reste étant ainsi affaibli, l'Eglise verra s'arrêter ses progrès ; sa vigueur aura diminué, soit pour résister, soit pour conquérir. » Un tel péril serait-il à craindre, en effet, ou bien est-il possible de dissiper aussi cette inquiétude afin de ne plus laisser place autour du concile qu'à une attente tranquille et confiante ?

J'entends citer par de plus autorisés que moi l'exemple du concile de Trente. Il n'a rendu aucun décret en faveur de la papauté attaquée par le protestantisme ; il a même à certains égards restreint sa puissance disciplinaire, et pourtant c'est à partir de ce concile, c'est à la suite des bonnes lois et des bonnes mœurs établies par lui que la cour de Rome a vu son autorité se consolider et s'en-

raciner dans tous les pays restés fidèles. « La plupart des hommes « trouvent leur profit à retenir le bien d'autrui, leur ruine à ne pas « recouvrer leur propre bien. Il en est tout autrement pour Rome, « dans ses rapports avec les pays catholiques. Veut-elle s'appauvrir : « elle n'a qu'à ne pas payer ses dettes. Veut-elle au contraire ac- « croître toujours ses trésors : qu'elle attende, sans les presser, ceux « qui ne la payent pas[1]. » Qui donc parle ainsi, monsieur ? Est-ce un gallican déguisé ? Non, c'est un jésuite chargé par un pape d'écrire l'histoire du concile de Trente et fait cardinal pour l'avoir dignement écrite. C'es Pallavicini.

Je m'arrête après vous avoir fait pressentir, autant qu'il est permis de l'entrevoir du dehors, la diversité des tendances et des opinions. Au sein d'un commun dévouement à l'Église et au Saint-Siége, cette diversté atteste la sincérité dans les délibérations, elle garantit la maturité dans les décisions, et la Providence s'en est toujours servie pour préserver l'Église de tout excès. Qu'en sortira-t-il d'ailleurs et que fera ce nouveau concile? Nul ne peut le prévoir ; personne aujourd'hui ne sait même encore quelle sera sa durée. Il aura son histoire à son tour ; ne cherchons pas à la devancer par de vaines conjectures. Proclamons seulement ce qui est déjà manifeste, c'est que jamais assemblée œcuménique ne fut si complète — elle vient de toute la terre — et pourtant jamais aucune ne s'est réunie à travers moins d'obstacles entre toute la terre et Rome, il n'y a plus ni barrière ni distance, et jamais non plus un épiscopat aussi généralement irréprochable ne fut présidé par un pape plus unanimement vénéré. Cela suffit pour remplir de consolation une âme chrétienne. Cela nous suffit pour bénir Dieu de nous avoir ménagé un tel spectacle et pour ne point désespérer du siècle où il nous a été donné de le contempler.

C. DE MEAUX.

[1] *Histoire du Concile de Trente*, liv. XXIV, chap. XIV.

MÉLANGES

LA VRAIE RELIGION

Étude psychologique et morale, par l'abbé Félix Carrier. — Paris. Douniol, 1869.

La vérité est une dans son essence, mais elle a des aspects divers selon le point duquel on l'observe, et tous n'arrivent pas jusqu'à elle par le même chemin. Bien loin de voir là un motif de suspicion et de doute, on doit y trouver plutôt la confirmation d'une certitude à laquelle des déductions tirées de prémisses différentes entre elles viennent également aboutir. Cette réflexion, que m'a plus d'une fois suggérée la grande variété des travaux apologétiques, et que je crois avoir eu déjà l'occasion d'exprimer dans le *Correspondant*, s'applique, d'une manière singulièrement frappante, à l'œuvre de M. Carrier, l'une de celles assurément où la démonstration catholique revêt la forme la plus neuve et présente le caractère le plus original. Elle provoque, à ce titre, une attention particulière, et un aperçu sommaire, mais exact, du plan dans lequel elle est conçue et de la méthode qui y a présidé ne saurait, ce semble, être dépourvu d'intérêt.

Ce qui distingue cette méthode, c'est une sorte d'interversion de l'ordre habituel des raisonnements, par laquelle ce qui n'apparaît communément que comme conséquence de propositions préalablement démontrées est posé *a priori* et devient la preuve de ces propositions elles-mêmes. Ainsi la base d'une argumentation dont la conclusion embrasse tout l'ensemble du dogme et de la morale catholiques n'est autre que la notion de la vie future, envisagée comme découlant *directement* et nécessairement des aspirations de notre âme vers le bonheur et des conditions irréalisables ici-bas auxquelles seules elle peut l'obtenir, notion qui ne reste pas dans le vague d'une généralité abstraite, mais qui pénètre, par la simple force de l'induction logique et sans un appel, au moins conscient, à l'imagination, dans tout le détail des éléments constitutifs et des circonstances caractéristiques de l'éternelle félicité. Sa nature spirituelle, la société des âmes

entre elles et avec les anges, dont l'existence ressort de l'idée d'ordre et de proportion entre les êtres créés inséparable de celle d'un Dieu créateur, la *vision* de Dieu, et par là même le développement complet et indéfini de notre faculté de connaître et de notre faculté d'aimer, Dieu daignant par la communication surnaturelle de son amour substantiel nous mettre en état de répondre dignement à sa tendresse et nous associer à l'effusion de ses dons sur chacun de nos frères, les plus doux sentiments de la terre se retrouvant au ciel dégagés de tout alliage impur et élevés à leur suprême puissance, le corps venant à un moment donné se réunir à l'âme et compléter son bonheur sans y rien mêler d'indigne d'elle : tous ces points, que je ne puis qu'indiquer, sont successivement traités et rationnellement établis. Un volume entier est consacré à ce travail, et l'on ne peut dire que ce soit trop pour son importance, quand on voit dans le suivant deriver de là toutes les solutions dont la conformité avec l'enseignement de l'Église atteste l'accord de la raison et de la foi. C'est ce que de courts développements vont mieux faire saisir.

Toute union entre deux êtres suppose une certaine ressemblance ; Dieu a donc dû, puisqu'il nous a donné pour fin d'être intimement unis à lui, en mettre une entre lui et nous. Ne pouvant nous conférer le privilége incommunicable d'*exister par soi-même*, qui fait de lui l'être *nécessaire*, il a voulu du moins que nous devinssions *par nous-mêmes* une partie de ce que nous étions appelés à être un jour. C'est pourquoi il n'a mis en nous que le germe de notre existence, nous laissant le soin de le développer par notre activité propre. De là la loi du progrès moral et l'idée du *devoir*, ou de l'obligation pour chacun de nous de se conformer aux règles suivant lesquelles ce progrès doit s'accomplir.

Ces règles sont dictées par la nature même du but auquel nous devons tendre, et comme dans tous les métiers et dans tous les arts on commence par faire tant bien que mal ce qu'on désire arriver à faire d'une manière plus parfaite, ce qui constitue l'*apprentissage*, ainsi nous est imposé en ce monde l'apprentissage de la vie dont nous aurons un jour la plénitude. Accepter cette épreuve, la pratiquer en appliquant autant que possible nos facultés aux mêmes objets et de la même manière que nous le ferons dans l'état plus parfait qui nous est réservé, tels sont donc les devoirs fondamentaux auxquels viennent se rattacher tous les autres.

Puisque Dieu, dans l'éternité, veut nous communiquer sa propre vie, il est conforme à la loi du progrès que cette communication commence dans le temps de telle sorte que nous ayons à la seconder par la correspondance de nos efforts. C'est ce que réalise la *grâce*, en ajoutant à notre vie naturelle une vie surnaturelle ou divine, beaucoup plus précieuse que l'autre, et que nous sommes dès lors bien plus rigoureusement tenus d'entretenir et de développer. Ces deux vies ont, du reste, entre elles une extrême similitude, à laquelle Dieu a eu égard en voulant que la transmission de la

grâce fût attachée à des actes matériels et sensibles, en rapport avec ceux qui conservent et font prospérer notre existence corporelle. Ainsi s'explique l'institution des sacrements et surtout du plus admirable d'entre eux, imitation sublime du principal moyen d'assurer cette existence, si bien justifiée par les lois de l'analogie que M. Carrier, appliquant encore ici le procédé qui lui est propre, ne craint pas de proclamer *a priori* le dogme eucharistique, et de partir de là pour déclarer vraie entre toutes la religion qui seule le professe dans sa miraculeuse intégrité.

De cette doctrine de la grâce et des sacrements résulte pour nous l'obligation de recourir à ceux-ci pour attirer celle-là en nous et y maintenir son empire. Mais il ne suffit pas de nous livrer à l'action bienfaisante de Dieu, il faut encore que par un travail personnel nous fassions fructifier ses dons pour le perfectionnement de notre être. Ce travail constitue la pratique de la vertu, dont l'auteur donne cette définition remarquable : « Accomplir le plus possible nos actes les plus parfaits, c'est-à-dire ceux qui sont de nature à nous mettre en rapport plus intime avec Dieu, en établissant entre sa vie et la nôtre une plus parfaite ressemblance. »

La première conséquence, c'est que, puisque *Dieu est amour*, selon la belle expression de l'apôtre saint Jean, nous aussi nous devons *aimer*, et avant tout et par-dessus tout aimer Dieu, l'être souverainement et infiniment aimable. De l'amour et de la connaissance plus ou moins développée des perfections divines qu'il suppose, naît l'*adoration;* le besoin qu'a l'âme du concours des sens pour provoquer et pour entretenir son activité, celui qu'on éprouve de parler et d'entendre parler de ce qu'on aime, la disposition qui, lorsque plusieurs ressentent une même affection, les porte à se réunir pour l'exprimer, nous conduisent de l'adoration muette et solitaire à la prière formulée, soit individuelle, soit collective, et à la solennité du culte public, et une philosophie ignorante de la nature humaine peut seule proscrire ou dédaigner ces actes *directs* de l'amour de Dieu, dont l'ensemble forme ce qu'on appelle la *vertu de religion*.

Ces actes, si essentiels qu'ils soient, ne doivent pas faire méconnaître l'importance des actes *indirects* du même amour, avec lesquels ils ont à se partager notre vie dans une proportion variable, déterminée par l'âge, la situation et le caractère de chacun. Ces derniers ont pour matière tous les actes de la vie naturelle et sont réglés par ce principe : « Une action est moralement bonne quand elle facilite l'union avec Dieu ; elle est moralement mauvaise quand elle est un obstacle à cette union. »

A l'aide de ce *criterium*, et dans une série de déductions dont l'analyse détaillée m'entraînerait trop loin, M. Carrier condamne l'idolâtrie formelle ou implicite, les actes qui, hors le cas d'une nécessité légitime, abaissent l'âme et la matérialisent en quelque sorte en la réduisant à se complaire dans une jouissance purement sensuelle, l'application à des connaissances d'un ordre secondaire poussée au point de nous faire négliger celles qui

serviraient à notre progrès moral. Mais il estime la science bonne en elle-même, porte un semblable jugement sur l'affection, repousse comme trop littérale l'interprétation d'un texte évangélique qui ferait un devoir de briser les liens de famille, et ne consent pas même à réprouver le sentiment que notre langue désigne plus spécialement sous le nom d'*amour*, lorsqu'il est pur de toute tendance mauvaise, réglé dans ses manifestations par la prudence, et qu'il n'empiète pas sur les droits consacrés par un engagement antérieur. Il refuse aussi, tout en reconnaissant la nécessité du détachement de la matière pour le perfectionnement de l'âme, et en admirant le degré héroïque auquel l'ont porté plusieurs saints, de voir dans ces excès de mortification des exemples à suivre pour le commun des hommes, et craint qu'en s'engageant légèrement dans une telle voie on ne s'expose à une prompte et dangereuse réaction.

Passant des devoirs *négatifs*, ou de ce que nous sommes tenus de nous interdire, aux devoirs *positifs*, ou aux actes qui nous sont commandés, il les rattache encore aux conditions de notre état futur, dont notre vie présente, destinée à le préparer, doit se rapprocher le plus possible. Et dans cet ordre d'idées il trouve tout d'abord une belle démonstration de l'Église catholique. A la société des bienheureux au ciel, en effet, doit correspondre une société terrestre, offrant les mêmes caractères de charité immense et d'universalité, embrassant par conséquent dans une affection commune le passé, le présent et l'avenir du genre humain. Or, une telle société a pour condition première l'accord des intelligences et des cœurs dans la connaissance et dans l'amour d'un bien permanent, commun aux hommes de tous les temps, et que tous puissent posséder à la fois, bien qui ne saurait être que Dieu ; elle suppose donc l'unité du symbole religieux, et la raison, impuissante à formuler par elle-même un tel symbole, ne peut évidemment le trouver que dans le christianisme, qui, se présentant à la fois avec d'imposants appuis historiques et traditionnels et avec le don de satisfaire *seul* un besoin impérieux de l'humanité, commande l'adhésion de tout esprit non prévenu. Enfin, l'unité ne peut être assurée, le symbole conservé intact, que par l'un de ces deux miracles : l'inspiration directe et continue de chaque homme en particulier, ou l'inspiration de quelques hommes choisis pour interpréter la doctrine révélée, en maintenir la pureté et en propager l'enseignement ; il faut donc choisir entre ces deux systèmes, en d'autres termes entre le protestantisme et le catholicisme, et, soit que l'on réfléchisse qu'il répugne au bon sens de multiplier sans nécessité les prodiges, que le protestantisme est de date trop récente pour embrasser tous les temps, qu'en individualisant la croyance il la rend incapable de former un lien réel entre les hommes, qu'il n'échappe que par une inconséquence pratique à l'absurdité de regarder les enfants et les ignorants comme aussi bien inspirés que les adultes et les gens éclairés, et n'ayant dès lors pas besoin d'instruction extérieure, soit que

l'on constate en fait son impuissance à conserver des dogmes fixes et certains et l'application faite par la conscience publique des noms mêmes de *catholique* et de *protestant*, dont l'un, exprimant l'universalité, demeure à l'Église romaine de l'aveu de ses ennemis sans avoir pu jamais être usurpé par eux, dont l'autre, ne réveillant qu'une idée de négation et de dissidence, ne cesse de désigner les communions séparées en dépit de leurs efforts pour écarter ce signe de leur infirmité, on est invinciblement amené à confesser la supériorité du catholicisme et le devoir pour tout homme raisonnable de se ranger sous ses lois : devoir dont la maxime : *Hors de l'Église point de salut* n'est que la simple et logique expression, celui qui *volontairement* refuse d'être membre de l'Église, refusant par là même de faire partie de cette unité qui doit se consommer au ciel.

Je me suis étendu sur cette question, parce que les pages que l'auteur lui a consacrées forment à mes yeux une des parties les plus entièrement satisfaisantes de son travail. Je passerai légèrement sur celles qui suivent, et dans lesquelles il traite de ces devoirs particuliers envers tels ou tels membres de la société universelle que résume le mot de *charité* pris dans son acception la plus ordinaire : matière moins ardue, qui ne soulève que peu de divergence et de contradiction. Je ferai remarquer seulement que là comme partout c'est de l'éternité au temps qu'il procède, et que les relations auxquelles nous sommes prédestinés dans l'autre vie sont pour lui le type de celles qui nous imposent des obligations dans celle-ci.

Comme on le voit, et beaucoup plus encore qu'on ne peut le voir dans une analyse nécessairement fort incomplète [1], l'enchaînement de ses idées est d'une grande rigueur et dénote une pensée aussi vigoureuse qu'indépendante qui, en s'écartant du chemin battu, marche d'un pas ferme dans la voie qu'elle s'est tracée. Cette voie conduit-elle sûrement au but? A-t-elle ce mérite à l'exclusion de celles qui ont été fréquentées jusqu'à ce jour? C'est sur ces deux points qu'avec toute la réserve que m'impose mon incompétence théologique, je hasarderai quelques mots.

J'ai fait pressentir mon opinion sur le second quand j'ai parlé de la diversité des aspects sous lesquels la vérité peut être envisagée sans rien perdre de son unité, et sans que celui qui la reconnaît à telle de ses faces

[1] J'ai dû renoncer, non sans regret, même à indiquer beaucoup de développements pleins d'intérêt, ainsi que la réfutation des systèmes philosophiques contraires aux propositions avancées. Parmi les premiers, il y en a dont, au point de vue de la méthode, généralement si bien observée, je prendrais la liberté de réclamer, non la suppression, mais le déplacement. Ce sont ceux qui nous font envisager comme éléments du bonheur futur la connaissance parfaite du mystère de l'Incarnation et l'union avec l'humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et avec son auguste Mère (t. Ier, p. 215, 319-327), alors qu'il n'a pas encore été question de la révélation et qu'il ne s'agit que de déterminer, *d'après les lumières naturelles*, les conditions de notre avenir. Je n'étends pas cette observation à ce qui, dans la même partie de l'ouvrage, se rapporte au mystère de la Trinité, parce que l'auteur ne craint pas — et il faut le lire avant de condamner sa hardiesse — d'en tenter la démonstration *purement philosophique*. (T. Ier, p. 203 et suiv.)

la voie moins réellement que celui dont le regard s'est arrêté sur telle autre. Il suit de là, en effet, qu'il n'y a point de méthode exclusive pour la découvrir, que les procédés par lesquels on la recherche peuvent différer sans se contredire, et que le penseur qui en trouve un nouveau ne rend pas inutiles ceux qu'ont employés ses devanciers et ne fait qu'enrichir l'arsenal créé par leur labeur. Serait-il vrai pourtant, comme le croit M. l'abbé Carrier, que cet arsenal a vieilli, que les engins intellectuels dont il se compose n'ont pas plus de prise sur l'état actuel des esprits que n'en auraient les balistes et les catapultes sur le système des fortifications modernes, et que, suivant la formule qu'il affectionne, l'humanité entrant dans l'âge viril veut, comme l'enfant devenu homme, un enseignement religieux plus rationnel que celui qui jusqu'à présent avait suffi à ses besoins? J'aurais d'autant plus de peine à l'admettre que, sans rien rétracter de ce que j'ai dit de la marche vraiment originale adoptée par l'auteur, je lui trouve un point commun avec celle qu'ont suivie d'autres apologistes qui ne me permet pas de la proclamer rationnelle par excellence et essentiellement différente sous ce rapport de tout ce qui a précédé. Ce point, que je suis porté à regarder comme le nœud de toute démonstration sérieuse du christianisme, c'est le double fait d'une tendance de notre nature, d'une exigence de notre raison, impossible à satisfaire par les seules ressources de l'ordre naturel, et d'un dogme révélé venant répondre avec une précision merveilleuse aux aspirations de notre intelligence ou de notre cœur. Qu'on cherche une règle pour la conscience, une base et une sanction pour la morale, un lien pour la société, qu'avec le P. Lacordaire on contemple le mystère de ces vertus *réservées* qui commandent notre admiration sans qu'il nous soit donné d'y atteindre par nos propres forces, ou qu'avec Charles Lenormant on puise dans la nécessité, manifeste pour qui a médité l'histoire, d'un enchaînement logique des événements un motif de croire aux faits évangéliques aussi fermement, quoique d'une autre manière, qu'à ceux d'Alexandre et de César [1], tout se résume en un rapprochement entre deux termes, dont l'un se trouve en nous attendant un complément, dont l'autre apporte ce complément et nous est fourni par la foi. Et c'est aussi sur un tel rapprochement que s'appuie M. l'abbé Carrier. Seulement, et c'est en cela qu'il innove, il va prendre son premier terme à une hauteur inusitée, où l'on s'attendrait plutôt à rencontrer le second ; mais en dernière analyse il procède toujours d'une donnée naturelle, de l'idée que nous avons de notre fin, pour aboutir à sa réalisation par l'enseignement catholique, et c'est, comme il le fait remarquer, non

[1] *De la divinité du Christianisme dans ses rapports avec l'histoire*, p. 13 et 14. Dans le même ouvrage on lit un peu plus loin : « Chaque mystère renferme un problème essentiel pour l'homme, et cependant impossible à résoudre selon nos notions terrestres (p. 56). » Je ne puis m'empêcher de joindre à ces citations le tribut de reconnaissance que les amis de l'éminent et si regrettable auteur doivent à la piété filiale pour la publication d'un travail qui honore également le savant et le chrétien.

pas peut-être sous une formule assez générale, mais très-expressément dans plusieurs déductions particulières, spécialement lorsqu'il traite la question des sacrements et celle de l'Église, c'est, dis-je, le fait de la prédication chrétienne qui donne de la consistance à ses *a priori* et les fait sortir du vague de la spéculation métaphysique. Son argumentation, et je l'en félicite, est donc, bien qu'assise sur un autre terrain, dirigée par le même principe qui a fait la force de ses devanciers, et l'on prétendrait à tort qu'elle inaugure dans l'apologétique une ère nouvelle appelée par l'état présent de l'humanité.

Est-ce à dire pour cela qu'elle soit sans valeur? Non, sans doute. Pour être moins absolue qu'on ne le croirait au premier abord, sa nouveauté n'en est pas moins incontestable, et la nouveauté, dès qu'elle ne conduit pas au paradoxe, est en cette matière un mérite ; car à la variété presque indéfinie des dispositions intellectuelles et morales il est bon de présenter des manières différentes de saisir et de goûter le vrai, et je suis persuadé qu'il se rencontrera des âmes pour lesquelles M. Carrier n'aura pas travaillé en vain. J'ajoute que ce ne seront pas des âmes vulgaires; pour s'élever de plein saut à sa suite dans les régions de la vie immatérielle, pour en sonder les abîmes et pour chercher les fondements de l'édifice religieux dans ce qui, pour la plupart des hommes, n'en est que le couronnement, perdu, en quelque sorte, dans une nuée impénétrable à leurs faibles regards, il faut porter en soi un esprit fait pour les hautes pensées et un cœur naturellement épris de la souveraine beauté. C'est, du reste, la meilleure réponse à faire au reproche qu'on pourrait être tenté de lui adresser d'avoir trop restreint le cercle de son action, dans un siècle où les vérités primordiales sont tellement obscurcies, en supposant, comme il prend soin d'en avertir (t. I, p. 27), l'existence d'un Dieu créateur infiniment parfait et l'immortalité de l'âme humaine admises par tous ceux qu'il se propose d'amener à la foi.

Me permettra-t-il de lui soumettre une critique plus sérieuse? Dans l'esquisse que j'ai tracée du livre de *la Vraie Religion*, on a pu remarquer l'absence de toute allusion au dogme de la déchéance originelle. Ce n'est point une omission de ma part, et de la part de M. Carrier c'est une omission volontaire; il a cru devoir — c'est lui-même qui nous le déclare — faire abstraction d'une doctrine qui est une des plus grandes pierres d'achopement du rationalisme, et qui n'entrait pas nécessairement dans son plan de démonstration; car l'Incarnation, qu'il rattache comme tout le reste à la correspondance de nos deux états et à la convenance d'une union de Dieu avec nous dans le temps en vue de notre union avec lui dans l'éternité, a dû, dans sa pensée, être arrêtée dans les décrets divins indépendamment du péché d'Adam, qui n'en a été que le motif secondaire: opinion permise, ajoute-t-il, qui trouve un appui dans plusieurs passages de saint Paul, et qui a été professée par plusieurs Pères de l'Église et par

de savants docteurs. Ce n'est pas là ce que j'entends contester; mais, en dehors de la question d'orthodoxie, qu'en aucun cas il ne m'appartiendrait de débattre, je me demande si une apologie de la religion peut être complète et efficace lorsqu'elle ne comprend pas un article aussi essentiel de notre croyance, et l'objection me semble d'autant plus forte contre celle qu'a entreprise M. l'abbé Carrier, qu'il s'y est plus appliqué à faire découler *directement* des vérités métaphysiques qu'il a commencé par établir tous les points principaux de la foi catholique. Celui-là seul ferait-il donc exception? Et faudrait-il l'admettre uniquement sur la parole d'un enseignement reconnu infaillible, tandis que les autres porteraient en eux-mêmes leur caractère de crédibilité? Il y a là quelque chose, je ne dirai pas d'insoutenable, mais de singulièrement discordant avec l'ensemble d'un travail si bien coordonné d'ailleurs, et je crains que cette discordance n'en affaiblisse l'autorité.

Je me trompe peut-être; mais je ne puis me défendre d'établir un lien logique entre cette lacune dans la démonstration et une autre qui m'a frappé dans les applications morales. Le péché originel étant mis à l'écart, bien qu'à titre de pure hypothèse, la dégradation qui en a été la suite et qui a rendu si faciles et si nombreuses les transgressions individuelles cessant par là même de fixer particulièrement l'attention, l'idée d'expiation devait perdre une partie de la place qu'elle occupe dans la morale et dans la pratique chrétiennes; aussi n'en tient-elle qu'une fort restreinte dans les développements de M. l'abbé Carrier sur ces matières. Il reconnaît, sans doute, que le principe du détachement doit être appliqué plus sévèrement encore au coupable qu'à l'innocent, et que nul ne peut revendiquer ce dernier titre; mais il ne justifie la première proposition qu'en disant que, « toute faute étant comme une descente ou un recul sur le chemin de la vie, l'expiation nécessaire pour réhabiliter celui qui l'a commise ne peut se faire que par une marche plus active dans le sens du progrès, c'est-à-dire par un renoncement plus complet aux actes contraires à la perfection » (t. II, p. 307). Je vois bien là le mot; mais est-il pris dans le sens qu'y attache le vocabulaire chrétien? De même quand, un peu plus loin, voulant rendre compte du phénomène moral de l'ascétisme s'acharnant en quelque sorte contre le corps et ne lui épargnant aucun genre de torture, il n'en cherche l'explication que dans la tristesse que les saints éprouvent d'être retenus loin de Dieu et dans le sentiment qui nous porte à mettre en harmonie, dans la douleur comme dans la joie, les diverses parties de notre être (p. 311-315), ne laisse-t-il pas de côté le premier mobile des actes de mortification, le désir de satisfaire pour soi ou pour autrui à la justice divine par des souffrances volontaires offertes en union avec celles du Rédempteur[1]? Et n'est-ce pas faute de les avoir assez envisagées sous ce rap-

[1] Ailleurs, il est vrai, il paraît en tenir plus de compte (p. 327). Mais un passage isolé

port qu'il montre envers les directeurs trop enclins à recommander ou à encourager les pratiques de pénitence une sévérité qui peut être jugée excessive, froisser beaucoup d'âmes pieuses, et fournir, bien contre son gré, des armes aux ennemis de la religion ?

Il semble aussi, si l'on s'en tient à la première impression, que des susceptibilités respectables aient lieu de s'émouvoir de la pensée qu'il émet à deux reprises (t. II, p. 223, 439 et suiv.), que le progrès des lumières aura pour effet de simplifier dans une certaine mesure les formes du culte extérieur. Mais une lecture attentive conduit à reconnaître qu'il n'a en vue que des modifications de détail subordonnées à la décision de la suprême autorité religieuse. Il déclare expressément que « la participation aux sacrements, qui est la partie essentielle du culte, restera obligatoire pour tout homme jusqu'à la fin du monde, » et si l'on voulait un gage de son éloignement pour tout ce qui pourrait altérer les sources intimes et traditionnelles de la piété catholique, on le trouverait dans l'hommage profondément senti qu'il rend à la double maternité de Marie (t. I, p. 325-327) et dans la confiance que lui inspirent, à l'encontre du pessimisme de beaucoup de chrétiens, le merveilleux épanouissement de la dévotion envers cette Vierge bénie et la proclamation solennelle du dogme de son Immaculée Conception (t. II, p. 450 et suiv.).

Le style est chose secondaire dans un ouvrage de ce genre, et cependant quiconque a lu ceux du P. Gratry sait tout ce que sa plume aurait su y répandre de charme et d'éclat. *Non omnibus licet*, et quand les abstractions de la métaphysique et de la théologie sont énoncées dans un langage clair et correct, fût-il un peu terne, demander davantage serait se montrer trop exigeant. Ajoutons que sur l'*uni* du fond se détachent parfois de brillantes fleurs ; je citerai notamment une magnifique comparaison qui, en réponse aux détracteurs des conquêtes du siècle dans l'ordre matériel, exclusives à leurs yeux de toute amélioration morale, nous montre le corps du premier homme non encore animé par le souffle divin, un observateur à courte vue jugeant de sa destinée par cet état d'immobilité et d'inertie, et Dieu lui faisant bientôt reconnaître dans cette créature, où il n'avait aperçu qu'un vil limon, le roi de la terre et l'héritier du ciel (t. II, p. 434).

En résumé, un esprit fortement trempé et rompu aux plus hauts exercices de la pensée a pu seul concevoir et exécuter une telle œuvre. Il saura bien, si des voix plus autorisées que la mienne l'y convient, en faire disparaître les imperfections que j'ai osé y signaler, et, sans se flatter qu'elle change la face et qu'elle décide le sort de la polémique religieuse, on doit féliciter le clergé français d'avoir donné un habile et énergique champion de plus à la cause de la vérité.

E. DE FONTETTE.

ne modifie peut-être pas suffisamment la physionomie générale des considérations qu'il présente sur cet important sujet.

LES MARTYRS DU JAPON

HISTOIRE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE AU JAPON

Depuis 1598 jusqu'à 1651, comprenant les faits relatifs aux deux cent cinq martyrs béatifiés le 7 juillet 1867 ; par Léon Pagès. Première partie, texte. — Paris. Ch. Douniol, libr. éditeur. 1869.

Cet ouvrage doit faire le tome troisième d'une histoire générale du Japon en quatre volumes. Pourquoi l'auteur le donne-t-il par avance et à part? C'est qu'il a voulu placer immédiatement sous nos yeux la crise suprême de la religion chrétienne au Japon, nous mettre en présence des deux cent cinq martyrs béatifiés en 1867, et dont les fidèles attendent la canonisation d'une suprême décision du saint-siége. « Un demi-siécle de travaux apostoliques, dit M. L. Pagès dans une page d'introduction, accomplis au milieu d'une paix pour ainsi dire absolue, avait élevé le nombre des chrétiens japonais à près d'un million. La parole divine avait pénétré dans la capitale et jusqu'aux extrémités de l'empire. Des seigneurs du plus haut rang, des dames du palais impérial, des bonzes éminents en dignité, s'étaient convertis avec les personnes du peuple, et l'Église japonaise était le modèle des Églises d'Asie. Le sacrifice devait perfectionner cette fille privilégiée de Jésus-Christ. Nous allons la voir, dans le cours de ce volume, oublier encore durant quelques années les sanglantes prémices de 1597; mais ensuite, pendant une persécution de plus de trente ans, épuiser son sang dans les combats et disparaître de la terre jusqu'à l'heure prophétisée par les saints et entrevue déjà de sa résurrection glorieuse » (p. 1).

Cette forme de publication isolée ne laisse pas que d'avoir des inconvénients. Avec ce titre, *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, etc., ce livre n'en est pas moins un fragment d'une histoire générale. On est jeté brusquement dans le cours des événements de l'année 1598, sans autre préliminaire que les lignes citées plus haut. *Constitution de la régence, fin de la guerre de Corée*, tels sont les premiers articles du premier chapitre. Quels sont les personnages qui se montrent sur la scène? Quels sont les intérêts qui les font agir? On ne le voit pas tout de suite, et il serait bon que le lecteur fût instruit par quelques mots de la constitution politique de cette société, pour comprendre quelque chose à ces querelles et à ces luttes qui forment le fond de bien des histoires. Ce qui s'y manifeste, du reste, dès les premières pages, c'est l'esprit de cette nation et cet étrange mépris de la vie humaine qui a marqué son empreinte dans les lois, dans les mœurs. Un homme condamné à mort a-t-il pris la fuite : sa femme est, en vertu de la loi, mise en prison, et devra mourir au bout d'une année si son mari ne se présente (p. 20). Un seigneur, dans les hasards de la guerre

civile, craint-il pour l'honneur de sa femme : il la confiera à ses serviteurs avec l'ordre, s'il y a péril, de la tuer et de se tuer après elle ; et il suffira de la moindre apparence de danger pour que cela soit accompli. Ainsi, dans la lutte d'Iéyas (Daifousama) contre les régents du jeune Findeyori, le gouverneur de la ville d'Osacca ayant demandé pour otage dona Gracia, une chrétienne femme d'un prince partisan de Daifousama, l'officier à qui elle était confiée lui fait connaître l'ordre de son mari. Elle s'y soumet sans murmure, se retire dans son oratoire pour prier, ordonne à ses femmes de lui survivre (ici on reconnaît la chrétienne) et les fait sortir du palais; puis elle s'agenouille et tend le cou à l'épée. Elle morte, les serviteurs passent dans la salle voisine, et s'ouvrent les entrailles après avoir mis le feu au palais.

Un peuple si prêt à donner ou à recevoir la mort devait offrir un grand et terrible spectacle en temps de persécution, et c'est là ce qui fait l'intérêt vraiment dramatique du présent livre. Deux cent cinq religieux ou fidèles, européens ou indigènes, pris à diverses époques de cette persécution de trente ans, vont être canonisés : mais des milliers d'autres ont recueilli avec eux la palme du martyre, et c'est à leur honneur comme à notre édification qu'est écrite cette histoire. Le récit est sans art; la division du livre est celle des règnes; la subdivision en chapitres, celle des années, et les faits sont dits simplement. Mais on y reconnaît partout l'accent des relations originales : les hommes qui racontent ainsi ont vu ; ils eussent été capables de souffrir eux-mêmes.

La religion, quoique déjà persécutée, était prospère au Japon dans les premières années du dix-septième siècle. La mission d'y prêcher l'Évangile, réservée aux jésuites par une bulle de Grégoire XIII (15 juin 1585), avait été étendue aux autres Ordres et spécialement aux mendiants par Clément VIII (12 décembre 1600). Des religieux de règle diverse se partageaient donc l'honneur et les périls de cette prédication; de règle diverse, mais de même origine, ou du moins sujets du même empire, Espagnols et Portugais, réunis alors sous le successeur de Philippe II. Mais si Philippe II, en rattachant le Portugal à l'Espagne, avait réuni pour un temps les possessions des deux peuples dans les Indes, il avait perdu les Pays-Bas; et les Hollandais exclus, par suite de leur insurrection, des ports du Portugal où ils venaient chercher les épices, avaient laissé le cabotage, la petite navigation pour la grande, et ils allaient attaquer leur ennemi jusque dans ces régions qu'il se croyait réservées. Cette rivalité politique et commerciale devait avoir une influence considérable sur le sort de la religion elle-même au Japon.

La persécution n'y avait pas entièrement cessé depuis 1597. Le décret de Taïcosama n'était pas aboli; mais généralement il n'était plus appliqué. Cette modération s'accordait bien avec la politique de Daifousama, qui, dans sa victoire sur les régents, avait eu pour auxiliaires plusieurs sei-

gneurs catholiques. Mais, à mesure qu'il vieillissait, son antipathie naturelle pour la religion étrangère se manifestait davantage, et il n'était guère retenu que par la crainte de perdre le profit du commerce avec l'Espagne, s'il venait à s'aliéner cette nation. L'influence des bonzes ne pouvait donc pas manquer de prendre le dessus, quand ses craintes du côté de l'Espagne auraient diminué. Les bonzes attaquaient les chrétiens au nom du respect des lois. « Tout, disaient-ils, était à craindre des adorateurs de Jésus-Christ, malfaiteur, mis à mort sur une croix infâme entre deux larrons. Les chrétiens, ajoutaient-ils, ne craignaient ni la mort ni la perte de la fortune, et ils rendaient un culte à des individus justiciés par l'autorité des lois. Récemment, on les avait vus adorer Jirobioye, crucifié pour avoir acheté des lingots de mauvais aloi, et dérober du bûcher les ossements de huit autres suppliciés, brûlés vifs par ordre du prince. » Les favoris du prince venaient en aide aux bonzes pour d'autres raisons encore. « Des étrangers, sans autorité dans le pays et dénués de richesses, devaient-ils avoir la puissance de renverser les images des dieux et d'abolir la religion nationale, héritage de la vénérable antiquité? Ne voyait-on pas des Japonais, convertis aux croyances d'Europe, se dévouer aveuglément et sacrifier leurs biens, leur honneur et leur vie même à leurs maîtres étrangers? » Ils en donnaient des exemples, et, arrivant à la question d'intérêt qui retenait encore le prince, ils lui montraient qu'elle avait perdu son importance : « Les avantages commerciaux, disaient-ils, promis par les Portugais et les Espagnols, et par les missionnaires eux-mêmes au nom de leurs souverains, en vue d'obtenir la tolérance, n'étaient-ils pas inférieurs aux promesses? D'ailleurs les Hollandais et les Anglais offraient dès à présent d'autres avantages plus grands encore » (p. 252). Ces raisons, secondant si bien son penchant naturel, entraînèrent Daifousama, et un édit impérial du 27 janvier 1614 proscrivit la religion chrétienne dans toute l'étendue du Japon. Il était ordonné aux princes d'envoyer à Nangasaki tous les religieux de leurs terres et, après le départ des religieux, de détruire les églises et de faire apostasier les chrétiens (p. 253).

L'ordre fut exécuté : les religieux furent arrachés presque partout à leurs troupeaux et envoyés, pour être embarqués, au port désigné. Mais plusieurs se cachèrent ; d'autres ne s'embarquèrent que pour revenir bientôt en secret et soutenir les fidèles dans leur lutte courageuse contre le décret d'apostasie. Plus la persécution sévissait — et elle redoubla de rigueur dès l'avénement de Fide Tada, qui en 1616 succéda à Daifousama, son père — plus les religieux espagnols et portugais se montraient empressés à venir prendre la place de leurs frères mis à mort, et soutenir à leur tour les fidèles dans ces combats de la foi. Nous n'entreprendrons pas de résumer ici le livre de M. Léon Pagès. On y trouvera des scènes que l'on croit avoir vues dans les actes des premiers martyrs. Tantôt c'est une femme de noble origine, nommée Maxence, conduite à la mort avec son époux et son beau-

frère. Un des officiers s'approche d'elle et lui dit : « Vous êtes folle d'endurer ces épreuves, et aussi celles qui vous sont réservées et qui ne finiront qu'à votre mort, pour une religion tout imaginaire. Qui vous garantit, si vous vivez selon cette loi, que vous serez sauvée? Quelqu'un aurait-il vu les choses de l'autre vie? » Maxence lui dit alors : « Les choses de l'autre vie ne se voient pas avec les yeux du corps, mais avec ceux de l'âme éclairés par la foi, tandis que vous qui n'avez pas la foi, vous vivez dans les ténèbres, et c'est de là que vient votre présent langage. » On brûla les deux frères. « Maxence, combattue par les ministres de la justice, ne désirait rien autre que de courir au bûcher et d'expirer au milieu des flammes. Un des bourreaux la menaçant de lui trancher la tête, elle ramena vivement en avant ses cheveux, qui flottaient sur ses épaules, et présenta son col à l'épée. L'exécuteur, sur le moment même, la frappa mortellement » (p. 267). Tantôt c'est un enfant condamné avec son père, et courant de lui-même au-devant de la mort. Le père, haut dignitaire, était venu faire ses adieux à sa mère, à sa femme et à sa fille : « En signe d'allégresse, sa femme et sa fille lui lavèrent les pieds au seuil de sa demeure. Giacomo, son fils, de quatre ans, embrassa ses genoux et lui demanda la faveur de l'accompagner et de mourir avec lui pour Jésus-Christ. O profondeur des desseins divins ! Le père, ignorant l'arrêt qui comprenait son fils, lui permit de venir au lieu du supplice. » Il est frappé. « Le jeune enfant, s'agenouillant devant la sacrée dépouille, alla rejoindre son bienheureux père. » (p. 417.) Une autre fois ce sont deux vieux serviteurs, Luis Inyemone et sa femme, Anna : « Luis, baptisé depuis quelques mois, avait été violemment combattu par son maître. Loin de fléchir, il avait converti et fait baptiser Anna, sa femme. En allant à la mort, ce vieillard octogénaire se hâtait et courait; sa femme ne pouvant le suivre : « Attendez-moi, » s'écriait-elle. — « Déjà nos compagnons sont arrivés, répondit le vieillard ; je ne dois pas « me faire attendre. » La sainte femme, s'attachant à la corde qui liait son mari et dont l'extrémité traînait, avança de son mieux et parvint toute haletante au lieu du supplice » (p. 694).

Quelquefois ce sont de véritables hécatombes où l'on comprend les femmes et les enfants, des enfants à la mamelle. « Le 7 octobre 1619, cinquante-deux victimes furent liées sur des chariots, au nombre de onze; les hommes et les jeunes gens étaient dans le premier et le dernier, les femmes et les enfants à la mamelle, ou portés dans les bras, occupaient tous les autres. Un crieur précédait le cortége et proclamait l'édit de mort : « Le Chôgoum, « empereur de tout le Japon, veut et commande que toutes ces personnes « soient brûlées vives en qualité de chrétiennes. » Et les martyrs confirmaient la parole du crieur en disant : « Cela est vrai, nous mourons pour Jésus! « Vive Jésus ! » A l'extrémité de Méaco se trouve un faubourg très-populeux. Là se dressaient les croix, espacées de quatre ou cinq brasses, et le bois un peu éloigné tout à l'entour; les confesseurs y furent attachés deux à deux

et se tournant le dos. Au centre étaient les mères avec leurs petits enfants. Madeleine, femme de Jean Tchingacou, martyr lui-même, avait dans ses bras sa fille Régine, enfant de deux ans ; Marie avait Monique, sa fille, de quatre ans ; et Marthe son fils Benoît, de deux ans. Une autre Marie tenait son fils Pierre, de quatre ans. Mencia pressait sur sa poitrine sa Lucie, de trois ans, et Rufine sa petite Marthe, de huit ans et aveugle. « Mais, dit un « pieux auteur, qui aurait vu avec des yeux sans larmes cette Técla, mère « de cinq enfants, et qui en avait trois auprès d'elle à la même croix? car « elle avait dans ses bras Lucie, de quatre ans; Thomas, de douze ans, était « suspendu à sa droite, et François, de neuf ans, était lié à sa gauche. Ses « deux autres enfants occupaient la croix voisine. » L'incendie s'alluma bientôt dans ces immenses pyramides : un déluge de flamme envahit les martyrs, tandis que de toute leur âme ils invoquaient Jésus. Les tendres mères caressaient avec la main la tête et le visage des enfants, pour essuyer leurs larmes et apaiser leurs plaintes. Catherine, fille de Técla, sur le point d'expirer, s'écria : « Mère, je n'y vois plus. — Invoque Jésus et Marie, » lui répondit sa généreuse mère. Cette femme séraphique tenait dans ses bras sa petite Lucie, et elle l'étreignit avec tant d'amour qu'on trouva plus tard l'enfant adhérente, et comme incorporée de nouveau à sa mère » (p. 413, 414).

En 1622, un nouvel édit active le zèle des gouverneurs; c'est alors qu'a lieu à Nangasaki le martyre de cinquante-deux religieux ou fidèles, enfants et femmes, décapités ou brûlés à petit feu, appelé le *grand Martyre*. En 1623, cinquante colonnes s'élevaient encore, cette fois aux portes de la capitale. On y allait brûler autant de chrétiens. « Un incident mémorable vint accroître l'émotion de ce grand spectacle. Un seigneur du premier rang, suivi de nombreux serviteurs, se présenta sur la place, et les juges, croyant qu'il apportait un message impérial, firent ouvrir les rangs. Il descendit de cheval, et, s'adressant au chef de la justice, demanda pourquoi de tels hommes étaient justiciés aussi cruellement. On lui dit que c'était en qualité de chrétiens. « Je suis chrétien comme eux, s'écria le seigneur, et « je vous adjure de m'associer à leur sort. » Les gouverneurs, troublés, envoyèrent consulter le principal régent de l'empire. Celui-ci prit les ordres du Chôgoum, et le Chôgoum commanda de réunir ce seigneur aux autres martyrs. On l'attacha donc à la suite. Cinq de ses serviteurs s'élancèrent après lui. En même temps trois cents autres allèrent s'agenouiller devant les juges, se confessant chrétiens et réclamant le supplice. On les éloigna de force, et les juges appréhendant une révolte, firent hâter l'exécution et embraser le feu » (p. 563).

Le 29 décembre de cette même année, nouvelle grande exécution : chrétiens et gentils condamnés également pour avoir donné asile à des chrétiens. « A la suite étaient dix-huit petits enfants, fils de sept ou huit chrétiens déjà mis à mort, lesquels, ne sachant encore redouter la mort,

venaient allègres et riants, et tenant encore en leurs mains les bagatelles dont on s'amuse à cet âge. Les païens en versaient des larmes. Sur les dix-huit, seize étaient chrétiens. Les premiers martyrisés furent les enfants. On usa d'une barbarie insigne à leur égard : aux uns l'on abattit la tête; on en divisa d'autres du haut du corps en bas; on en trancha plusieurs par le milieu du corps; on en saisit par les pieds et on les tailla en pièces » (p. 566). En cette année, quatre à cinq cents chrétiens avaient été mis à mort dans le domaine impérial.

La manière d'agir envers les accusés était fort différente. Tantôt on les jetait dans des prisons infectes où tous, valides, malades, mourants et morts étaient comme entassés, d'où l'on ne sortait guère qu'avec la lèpre, d'où l'on ne sortait généralement d'ailleurs que pour aller mourir. C'était ainsi que l'on traitait surtout les religieux et le vulgaire des indigènes. Tantôt — et c'était le propre des seigneurs et des hauts fonctionnaires — on leur gardait tous leurs honneurs jusqu'à la fin. Après la condamnation de ce dignitaire dont je parlais plus haut, les ministres lui demandent avec respect : « Où Votre Seigneurie veut-elle mourir? » C'est ce chrétien qui choisit pour lui l'ignominie, qui veut mourir en public, hors de la ville, entre deux assassins infâmes, à l'exemple du Sauveur (p. 417). Les maîtres ne se séparent point facilement de leurs serviteurs dans cette suprême épreuve. Plus d'une fois leur autorité fut impuissante, et ils durent céder à leur vœu, quand ce n'est plus seulement à les suivre comme serviteurs, mais à s'associer à eux comme chrétiens qu'ils aspirent. J'en ai cité plus haut un exemple; en voici un autre dans la belle histoire du martyre d'Yemone et de sa famille. « Yemone, tandis que sa cause était agitée dans les conseils du prince, avait voulu licencier ses serviteurs pour n'occasionner la ruine et la mort de personne. Tous avaient refusé de recevoir leur salaire et de s'éloigner, préférant demeurer fidèles à leur maître et glorifier Dieu dans la compagnie. D'après les instances de ses serviteurs, Yemone crut devoir les déclarer chrétiens, et dit aux officiers du gouverneur : « Sachez que toutes « les personnes attachées à mon service sont chrétiennes, et qu'elles dési-« rent accompagner leur maître en ce bienheureux passage ; plusieurs fois « je leur ai permis d'abandonner mon service, et nul n'y a consenti. » Les officiers répondirent : « Ceux de vos serviteurs qui voudront vous suivre « pourront se présenter demain, et sans doute ils verront leurs vœux ac-« complis. » Ces paroles furent accueillies avec bonheur par ces bons chrétiens, serviteurs par la condition, mais seigneurs de leurs volontés, et qui soupiraient après la liberté du paradis » (p. 688).

Les actes de ce martyre mettent en relief plusieurs des traits que l'on retrouve dans la plupart de ces histoires : et d'abord la joie des familles que la mort vient ainsi visiter. Quand la nouvelle parvint à Tayemone, deuxième fils d'Yemone, que toute sa famille était comprise dans sa condamnation, il était au lit, malade; il s'en leva guéri et vint tout joyeux le dire à son père.

Le père ne croyait mourir qu'avec son fils aîné et la femme de son fils ; il fit préparer deux nouveaux cercueils pour son second fils et pour la femme de ce dernier ; car la mort respectait ces pieuses unions. « Itchibioye, l'aîné des fils, fit part de son bonheur à Técla, sa jeune femme, âgée de dix-sept ans à peine et déjà mère d'une petite fille. Técla, baptisée depuis un an, montrait par sa ferveur, qu'en un si bref intervalle elle avait parcouru toute la carrière. Domenica, femme de Tayemone, ne pouvait assez exprimer sa reconnaissance envers Dieu de ce qu'il l'avait tirée de Wacamatzou pour devenir l'épouse de Tayemone et partager son martyre et sa récompense éternelle. »

Un exilé, qui avait reçu asile chez Yemone avec sa femme, s'empressa de venir se déclarer au gouverneur, et les deux époux obtinrent d'être associés au sacrifice. Un autre, des plus respectés du lieu, envoya au gouverneur un long mémoire où il se déclarait chrétien et demandait à être pris pour victime au lieu de tous les autres. Il voulait congédier son gendre et sa fille ; mais ils lui dirent : « Si nous étions loin, nous aurions hâte d'accourir près de vous. » Sa femme aussi le conjura de lui laisser partager son sort : elle demandait la même grâce pour son jeune fils, et l'adolescent confirmait le vœu de sa mère.

La veille du supplice, échange de visites entre ces chrétiens, qui se félicitaient de mourir ; car on les laissait libres : on n'avait pas à craindre qu'ils prissent la fuite. Quand les kinchas, ou commissaires de l'exécution, se présentèrent pour les prendre, ils trouvèrent leur besogne toute préparée. Les condamnés, s'étaient liés les uns les autres, comme l'avait été le Sauveur, à l'exception d'Yemone, qui était resté sans liens « afin d'aller au-devant des commissaires et de les accueillir au seuil de sa maison. Mais il voulut ensuite être lié lui-même. Tous les confesseurs s'agenouillèrent devant une image de la très-sainte Vierge et se recommandèrent à la divine Mère. Cette image fut arborée au sommet d'une lance et portée par un jeune enfant âgé de douze ans, page du fils de Yemone ; cet enfant avait voulu demeurer e mourir avec son maître. Un autre enfant tenait un cierge allumé. Tous s'acheminèrent alors et formèrent une sainte procession. Ils étaient au nombre de dix-sept. Parmi eux était un vieillard de quatre-vingts ans, Jean Gorobioye, hôte de Yemone. Tous avaient le chapelet au cou, excepté les femmes, qui, n'étant point liées, le tenaient à la main. L'aube du jour éclairait ce départ ; sur le passage, les infidèles mêmes admiraient et encourageaient les confesseurs. Sur le lieu du supplice, les victimes s'agenouillèrent devant la sainte image, et baisant la médaille du très-saint Sacrement, ils répétèrent trois fois : « Loué soit le très-saint Sacrement ! » Puis ils furent disposés sur quatre lignes. Les femmes les premières eurent la tête tranchée, et ensuite les hommes ; Yemone fut le dernier de tous. Après le supplice de quinze, les présidents firent lever cinq des condamnés, qui demeuraient encore à genoux, et parmi lesquels étaient les deux enfants qui

précédaient le cortége. Ceux-ci se plaignirent amèrement d'avoir été condamnés et de ne point subir la peine; mais ils furent contraints de retourner à leurs demeures » (p. 687-691).

A voir l'ardeur des chrétiens pour le sacrifice, le persécuteur pourrait paraitre excusé, en quelque sorte, si la rigueur des édits et les raffinements des supplices infligés aux victimes ne témoignaient de sa férocité. Dans un pays où la mort était si facilement acceptée, c'était peu que de la donner si on n'y joignait les tortures; et sur ce point le Japonais peut défier les plus cruelles imaginations : c'est l'idéal de l'horrible. Le fer, le feu, la décollation, le bûcher n'étaient que jeux pour ces barbares. Tantôt on amenait les condamnés au cratère d'un volcan que l'on appelait la Bouche d'enfer, et on les précipitait dans le soufre bouillonnant (p. 657); tantôt on les attachait à des pieux, au milieu d'un étang glacé, jusqu'à ce que le sang s'arrêtât dans leurs veines. Quelquefois on les sciait par le milieu du corps; mais on s'arrangeait de manière à faire durer plusieurs jours leur vie et leur supplice. Ou bien on leur sciait le cou, « d'abord avec la scie de fer, afin d'ouvrir le sillon, et ensuite avec la scie de bois ou des bambous dentelés pour agrandir la plaie en déchirant les chairs, de manière à rendre la mort douloureuse et plus lente; » et cela se faisait avec des intervalles calculés, pendant plusieurs jours. D'autres fois encore... Mais je m'arrête au début de cette énumération, et je n'en ai déjà que trop dit. Citons seulement ce trait vraiment inouï dans une exécution d'enfants et de femmes. On frappa une mère avec la tête de l'enfant qu'elle nourrissait. On écrasa la tête de l'enfant sur le sein de sa mère! (p. 724).

Fide Tada avait dépassé son père en cruauté. Il eut pour successeur un fils, plus cruel encore, Minamotono Yemitzi (1632). Ce prince, atteint de la lèpre, semblait vouloir se venger sur les autres des infirmités de sa nature. Il avait résolu d'exterminer les chrétiens, et il donna à la persécution un caractère plus général et plus atroce en même temps, qu'elle n'avait jamais eu. Ce fut lui qui inventa un supplice nouveau, le supplice de la fosse, dont on peut voir la description dans le livre de M. Léon Pagès (p. 786). Le corps était si bien comprimé dans ses parties inférieures, que la circulation du sang en était interrompue; le sang affluait vers la tête et partait par le nez, par la bouche, par les oreilles; il fallait même saigner le patient aux tempes pour éviter une congestion trop rapide : car c'est un supplice qui pouvait durer jusqu'à sept jours. Une jeune fille noble d'origine, qui s'était vouée à Dieu dès l'enfance (voyez sa touchante histoire dans le livre de M. Pagès, p. 805), la jeune Marie-Madeleine, y resta, dit-on, treize jours et demi. Rien n'était sacré pour le tyran : voulant fermer la route aux missionnaires, qui se renouvelaient au mépris des périls, il avait interdit tout commerce entre Macao et le Japon (1639). Les habitants de Macao tentèrent de faire révoquer cet édit et envoyèrent au prince une ambassade. L'arrivée du vaisseau qui la portait fut considérée comme une violation de

la défense ; les quatre ambassadeurs et tout l'équipage furent condamnés à mort ; treize matelots seulement furent épargnés, afin d'en aller porter la nouvelle à Macao ; tous les autres, ambassadeurs, matelots et esclaves, furent immolés au nombre de soixante et un (p. 853-863).

Les Hollandais, qui avaient contribué par leurs délations à la ruine des Portugais et du christianisme en même temps, n'en étaient guère mieux vus au Japon ; ils ne parvenaient à s'y faire admettre qu'à force d'humiliations et de bassesses. En vain s'écriaient-ils : « Nous ne sommes pas chrétiens, mais Hollandais ! » abjuration qui couvrait d'infamie le titre auquel ils auraient voulu se réduire. Disons plutôt qu'ils n'étaient pas des Hollandais, mais des marchands, sacrifiant à de vils intérêts l'honneur de leur nom et de leur race. C'est au milieu de ces ruines des établissements chrétiens que le persécuteur périt lui-même, et c'est le point où finit cette histoire. « Le dernier règne, dit l'auteur en terminant, paraissait, devant l'Europe, avoir anéanti les derniers vestiges de la religion chrétienne au Japon. Les prêtres, en petit nombre, qui survivaient encore, semblaient destinés à la mort, et les missionnaires envoyés de Manille et de Macao ne purent désormais pénétrer dans l'empire. Sidoti seul, cinquante ans plus tard, y put avoir accès, fut pris à l'heure même et subit le martyre. Néanmoins la religion devait survivre, et après deux siècles elle s'est révélée. Les Hollandais apostats occupèrent pendant deux cents ans le comptoir de Désima, sans nous découvrir, parce qu'ils l'ignoraient, la perpétuité glorieuse de l'Église japonaise. Nous exposerons plus tard les détails peu nombreux que les Hollandais nous ont conservés sur eux-mêmes, et la chronologie, à travers les deux derniers siècles, du vieil empire japonais. Les entreprises de notre temps nous feront assister plus tard à la rénovation politique du Japon et à la révélation de son Église, menacée à cette heure de persécutions sanglantes de la part des compétiteurs à l'empire, et d'un honteux abandon de la part des gouvernements européens » (p. 883).

H. WALLON.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Césars du troisième siècle*, par M. le comte de Champagny. 3 vol. — II. *Histoire de la littérature allemande*, par M. Heinrich. Tomes I et II. — III *L'avortement de* 1789, par M. J. Simoney. 1 vol. — IV. *Histoire sainte*, par M. l'abbé Meissas. 1 vol. — V. *Conférences du P. Lacordaire*, traduites en anglais. — *Éloge du P. Lacordaire*, par Mademoiselle M. Hardy. — VI. *Prières et pensées chrétiennes*, par Madame la comtesse de Mirabeau. 1 vol.

I

Bien que l'histoire ne se répète nulle part exactement, parce que l'humanité ne repasse jamais précisément par les mêmes chemins, on ne saurait nier qu'il n'y ait, à certains temps, chez des nations d'ailleurs très-différentes et très-éloignées les unes des autres, des ressemblances vraiment singulières. Qui n'a été frappé, par exemple, de celles qu'offre chez nous l'époque actuelle et l'époque des empereurs à Rome? Ces ressemblances sont si manifestes, que la flatterie et la satire s'en sont fait à l'envi des instruments, et que l'éloge et la critique des Césars d'autrefois ont semblé à plusieurs de bons moyens de faire la guerre ou la cour aux Césars d'aujourd'hui.

Ce n'est pas à de mesquines inspirations de ce genre qu'a obéi M. le comte de Champagny, quand il a entrepris la grande histoire des Césars, dont il nous donne en ce moment la troisième partie : *les Césars du troisième siècle*[1]. Remarquons d'abord, en effet, que, lorsque l'ouvrage fut commencé, il y a plus de trente ans, la pensée publique n'était pas à ces rapprochements que rien dans les faits ne provoquait, car on était aux jours les plus prospères de la monarchie constitutionnelle, et ajoutons qu'une bonne moitié de la tâche de l'historien était accomplie, quand une catastrophe inattendue nous jeta dans la voie des aventures romaines. Si, depuis, les allusions se sont produites dans la poursuite du récit, elles sont venues se placer d'elles-mêmes sous la plume de l'historien et n'ont pas été cher-

[1] 3 vol. in-8. Ambroise Bray, édit.

chées. Sous prétexte qu'on a abusé de ces coïncidences, qui sautent aux yeux de tous, fallait-il qu'il feignît l'aveuglement et s'interdît de les signaler? Il y a là des leçons, de grandes leçons, et les leçons c'est le devoir de l'histoire.

Aux quatre siècles qu'embrasse la phase impériale dans l'histoire de Rome correspondent presque symétriquement quatre séries d'empereurs très-distinctes les unes des autres : *les Césars* proprement dits (les douze Césars de Suétone) au premier siècle ; au deuxième, *les Antonins ; les Césars militaires* au troisième ; au quatrième, *les Césars autocrates*. Comme le porte le titre de son livre, c'est des Césars de la troisième série que M. de Champagny nous fait aujourd'hui l'histoire.

Ceux-ci forment un groupe distinct, et sont, par leur origine et leur politique, aussi différents de ceux qui les précèdent que de ceux qui les suivent. La période qu'ils occupent est la plus agitée, la plus dramatique, la plus remplie de contrastes. D'extraction obscure pour la plupart, ils s'élèvent rapidement et tombent de même ; nés d'une émeute militaire, ils disparaissent dans une autre.

Rome n'est généralement pour rien dans ces révolutions, qui presque toutes se font loin d'elle et qu'elle ne connaît guère que par les gratifications qui lui en reviennent, car il n'y a pas d'empereur qui ne se croie obligé de payer sa bienvenue par des spectacles, des distributions de grains ou des constructions d'agrément public. Quant au sénat, ce représentant solennel, mais vain, de la majesté du peuple-roi, auquel, par une déférence traditionnelle, on demande sa ratification, loin de la refuser jamais, il se hâte souvent de l'offrir, de peur sans doute que l'on n'imagine de s'en passer. L'État pourtant se maintient, grâce à la force de son organisation, comme ces tempéraments vigoureux qui résistent à des excès et à des accidents qui, pour d'autres, seraient mortels. Il est vrai d'ajouter qu'un élément régénérateur s'est introduit dans ce grand corps; et s'y développe à la faveur même de ces nombreux et rapides changements. Le christianisme — on voit que c'est de lui que nous voulons parler — gagne, en effet, du terrain au milieu de ces troubles, soit parce que le spectacle de l'instabilité des choses de ce monde en détache plus facilement les âmes élevées, soit parce que le court passage des hommes au pouvoir ne leur laisse pas le temps de surveiller le nouveau culte et de chercher à en arrêter les progrès.

Nous l'avons dit, ce n'est pas dans une des étroites pensées qui ont ramené de nos jours l'attention sur ces événements, que M. de Champagny en a repris le récit; il n'a fait du large et vivant tableau qu'il en retrace ni un panégyrique, ni une satire à l'adresse de notre temps ; il n'a pas non plus, partisan de l'art pour l'art, fait choix de ce sujet comme littérairement plus riche que d'autres, et prêtant davantage à l'effet. Une considération morale et religieuse, disons mieux, un sentiment chrétien, l'a inspiré dès le principe. Dans cette chute du plus vaste et plus fort pouvoir que le

monde ait vu, M. de Champagny a remarqué deux ordres de faits : d'un côté, une dissolution fatale qui a des intermittences, mais que rien n'arrête, de l'autre une reconstitution également lente, entravée par de sanglants moyens, mais à laquelle rien non plus ne peut résister. En d'autres termes, à côté du vieux monde qui s'écroule, l'historien a vu le monde nouveau qui surgit; près de la cité païenne qui succombe, la cité chrétienne qui naît. Ces deux ordres de faits trop peu observés, ou du moins considérés trop isolément l'un de l'autre, M. de Champagny les a embrassés d'un regard pénétrant et ferme, et, les plaçant de front dans le même cadre, en a parallèlement conduit le développement. Il se défend, à la vérité, dans l'épilogue qui termine son dernier volume, d'avoir eu primitivement cette idée, et d'avoir commencé avec les vues d'ensemble qui se dégagent aujourd'hui de son travail. Cela peut être vrai, du moins à l'égard de celle que nous signalons ici, pour les premiers volumes; mais elle apparaît dès la période des Flaviens, s'accuse nettement dans celle des Antonins, et domine toute celle du troisième siècle. L'Église ici a part égale, ou peu s'en faut, avec l'Empire. Et c'est justice, puisque son importance est telle, qu'à la fin elle va amener à elle les Césars eux-mêmes, ses plus implacables ennemis. Cette grande et si manifeste place de l'Église dans les événements dont il s'agit, aucun des historiens qui les ont racontés ne l'avaient aussi bien montrée; ce rôle immense qu'elle joue dans la transformation du monde, nul ne l'avait aussi bien caractérisé. C'est dans la peinture simultanée des deux courants d'idées, de doctrines, de sentiments et de faits qui agitent l'humanité, du deuxième au quatrième siècle, que réside l'originalité de ces *Études sur l'Empire romain*, comme M. de Champagny appelle modestement son long et savant travail.

Quelques-uns peut-être seront portés à craindre que la préoccupation de tels points de vue n'ait nui à la narration, et que le philosophe n'ait ici primé l'historien. Ce serait à tort. Sans doute, M. de Champagny ne s'est point astreint aux formes traditionnelles, et n'est pas un autre Crévier soucieux avant tout de bien dire; toutefois, s'il n'aspire pas à rivaliser à cet égard avec Tite Live, il s'entend aussi bien que personne à donner aux faits le mouvement et la couleur par ces rapides procédés de style narratif et cet habile choix de détails caractéristiques qui constituent l'un des plus remarquables et plus incontestables progrès littéraires de notre siècle. Sous ce rapport, M. de Champagny est de son temps et ne le cède à personne. Il n'a pas oublié, comme tant d'autres semblent l'avoir fait de nos jours, qu'avant tout l'histoire est un récit, et que si on l'abaisse en la réduisant à raconter, comme le voulait, dit-on, Quintilien, on la fausse en lui faisant soutenir thèse. Il raconte donc, raconte beaucoup et bien; nulle des tragédies affreuses ou touchantes, aucun des drames à surprises et à catastrophe dont sont remplis ces derniers jours du monde païen, n'a été écarté — ce qui eût été excusable par moments peut-être — sous prétexte

de monotonie. Depuis la conspiration de Marcia, qui délivre la terre du féroce et immonde fils de Marc Aurèle, et ouvre, avec l'assassinat de Pertinax, l'ère de la domination prétorienne, jusqu'à l'avénement de Dioclétien, qui inaugure l'autocratie, toutes les révolutions de palais ou autres passent sous les yeux du lecteur, retracées d'une manière brève, mais vive et pittoresque.

Le mérite sur ce point est grand, car ici les documents sont rares, mesquins, souvent contradictoires, et plus on avance, plus on les voit diminuer de nombre et de valeur. Ce qu'il a fallu de pénétration, de sagacité, de critique et d'imagination pour reconstituer l'histoire avec les maigres annalistes, les froids abréviateurs, les biographes inintelligents ou passionnés, les hagiographes sincères, mais trop détachés des choses de ce monde, auxquels on se trouve réduit, ne saurait être bien apprécié que par ceux à qui il est arrivé de pousser quelque reconnaissance dans cette direction.

Considérée de ce côté, l'œuvre de M. de Champagny a, dans ces trois volumes notamment, une valeur considérable; les événements très-divers, et compliqués jusqu'à la confusion, par endroits, s'y déroulent avec clarté, dans l'ordre soit matériel, soit moral où ils s'engendrent, et sont jugés de haut. C'est surtout dans l'accomplissement de ce dernier devoir, le premier de l'historien, que le chrétien se montre chez M. de Champagny; où d'autres chercheraient, aux crimes, aux monstruosités, aux bassesses, aux dégradations qui s'offrent à chaque pas dans cette société en décomposition, des raisons philosophiques, qui ne les expliqueraient pas ou ne les expliqueraient qu'à demi, M. de Champagny, remontant à l'ordre religieux, violé de toutes parts et à tous les degrés, en découvre et en signale les véritables causes, les causes efficaces, adéquates. On s'est demandé bien des fois, par exemple, pourquoi, même au lendemain de Marc Aurèle, l'avilissement du caractère était si grand, non-seulement dans la foule, mais dans les classes élevées, mais au sénat. « Faut-il, dit M. de Champagny, s'en prendre à la bonté crédule de Marc Aurèle, qui faisait que, tout en aimant et recherchant les plus dignes, il rencontrait parfois les plus intrigants, et que ses élus, à certains moments, avaient bien été plutôt les élus d'Anaclytus, de Faustine, de quelque affranchi ou philosophe de cour? J'ai peine à l'admettre; nous voyons qu'au moins dans les choix pour l'armée, Marc Aurèle avait su trouver des hommes de mérite et de cœur. Ne faut-il pas plutôt s'en prendre à l'éternelle débilité de toute vertu humaine? Nos vertus, et surtout les vertus païennes, ont grand besoin de s'appuyer sur le sentiment de la responsabilité vis-à-vis des hommes, et dans les assemblées cette responsabilité disparaît ou diminue. On serait énergique et digne si on agissait pour son propre compte, et si on devait porter seul la responsabilité de ses actes; mais quand on est quatre à cinq cents pour faire acte de vertu ou de peur, on s'inquiète peu de son quatre-centième de responsabilité, et on rougit peu d'une faiblesse partagée entre tant de coupables. »

Cette austérité des devoirs de l'histoire dont nous parlions plus haut, M. de Champagny l'entend dans un sens rigoureux ; ce n'est pas lui qu'on taxera de molinisme à l'endroit du passé. « Ce qui sera, dit-il, la tâche de l'histoire quand elle cessera d'être le courtisan, ou plutôt la courtisane, de tout ce qui a eu la force entre les mains, c'est de montrer combien est faux, pernicieux, insensé ce culte que le monde et l'histoire elle-même ont voué jusqu'à présent à la force aux dépens de la vertu. Cette force, je le sais bien, s'appelle grandeur, s'appelle énergie, s'appelle génie. Mais peu importe, ce ne sont jamais que des dons et non des mérites ; ce sont des instruments que Dieu a remis à un être humain pour qu'il fît un plus grand bien et accrût la gloire de Dieu dans ce monde. D'autant plus coupable sera-t-il si, au lieu de faire le bien, il fait le mal ; s'il travaille non à la gloire de Dieu, mais uniquement à sa propre grandeur. Le plus grand homme n'est pas dispensé d'être honnête homme ; il y est même plus obligé que tout autre. Apprenons donc, s'il se peut, à bien placer nos admirations. »

A cette austérité se mêle parfois une sorte de tristesse provenant, à n'en pas douter, de ce qu'au delà des abaissements et des décadences qu'il raconte, l'historien en aperçoit d'autres dont le spectacle le navre. Quoiqu'il se contienne d'habitude sur ce point, la leçon qui jaillit des faits est, par moments, d'une application contemporaine si évidente qu'il la laisse franchement échapper. C'est ainsi qu'arrivé à la fin du règne de Septime Sévère, où le mouvement de la décadence romaine, un instant suspendu sous les Antonins, reprend son cours pour ne plus s'arrêter, et où Rome s'abdique désormais sans pudeur, M. de Champagny, portant un regard en avant et dénonçant chez nous des signes de défaillance analogues, s'écrie : « Il y a ici une leçon instructive, et une leçon que nous verrons plus frappante d'époque en époque, pour servir de réponse aux panégyristes modernes de l'empire romain. Notre siècle est volontiers monarchiste jusqu'à l'emportement. Nous voyons grandir l'idée que l'humanité ne saurait faire rien d'utile ni de bon si elle n'est, je ne dirai pas commandée, mais absorbée par une seule volonté. Dans leur humilité plus que chrétienne, les peuples se laissent enseigner par de prétendus docteurs qu'ils ne peuvent être trop en tutelle ; qu'à l'inverse de l'enfant qui, à mesure qu'il grandit, marche vers une émancipation plus complète, l'humanité, à mesure qu'elle *progresse* (il faut bien ici parler la langue de cette école), a plus besoin d'être gouvernée. »

On voit par ces courtes citations l'esprit élevé, sain, vigoureux qui règne dans cet ouvrage, et dans quelle noble langue il est écrit. C'est tout ce que nous avons voulu en signaler. Quant à relever ce qu'il y a de vues neuves sur l'époque qui en est l'objet, d'aperçus ingénieux sur la marche et les rapports des événements, de remarques piquantes sur l'esprit et le caractère des personnages mis en scène, nous réservons ce plaisir pour l'étude spéciale qui sera faite ultérieurement ici des *Césars du troisième siècle*.

II

Nous avons annoncé la publication des deux premiers volumes de l'*Histoire de la littérature allemande* par M. Heinrich [1]. Sans chercher à donner ici de cet ouvrage une appréciation qui en sera faite quand le troisième et dernier volume aura paru, nous voulons essayer d'en présenter au moins un aperçu.

Mais remarquons-le avant tout, c'est en réalité la première histoire qui ait été écrite en France de la littérature allemande. Nous possédons sur certaines parties de ce riche sujet des études brillantes, ingénieuses, solides même ; mais de tableau complet, nous n'en avons pas. Nulle part, au moins que nous sachions, on n'a retracé chez nous dans des proportions convenables et avec assez d'autorité le développement si original et si fécond du génie allemand dans les lettres. Quelque valeur qu'ait eue et que conserve encore, à certains égards, le livre séduisant mais un peu trop prévenu de madame de Staël, il est loin de donner une idée de cet exubérant et vaste courant d'intelligence. L'illustre et enthousiaste auteur de *Corinne* s'était plutôt proposé d'intéresser la France à l'Allemagne par la révélation de ses goûts et de ses travaux littéraires, alors mal appréciés et presque ignorés de ce côté du Rhin, que de nous offrir une histoire entière de sa littérature. C'était un appel à la sympathie pour un peuple alors opprimé — appel dont, soit dit en passant, ce peuple n'a pas témoigné grande reconnaissance — plutôt que ce n'était un exposé de ses titres à prendre rang parmi les peuples qui se sont illustrés par les œuvres de l'esprit.

Tel est, au contraire, l'objet spécial du livre dont M. Heinrich vient de donner au public les deux premières parties. La littérature, dans cet ouvrage, est envisagée au point de vue large et élevé d'où on la considère généralement aujourd'hui, non plus isolément, comme on le faisait il y a moins d'un siècle encore, mais dans l'ensemble des manifestations de l'esprit d'un peuple ou d'une race. « Je voudrais, dit M. Heinrich, en faisant l'histoire des écrivains de l'Allemagne, faire comprendre sa civilisation et son esprit. » Disons-le tout de suite, c'est justice : le but qu'il s'est proposé il l'a atteint plus complétement que ne semblaient le permettre les proportions de son travail. C'est en effet et véritablement, avec l'histoire des œuvres littéraires de l'Allemagne, celle de ses idées, de ses inclinations et de ses mœurs. Avons-nous besoin de prévenir qu'en rattachant les lettres aux autres manifestations du génie de la race allemande, M. Heinrich ne les a pas, à l'exemple de quelques critiques fatalistes de nos jours, présentées

[1] Librairie Franck, rue Richelieu, 67.

comme l'expression directe de ses instincts natifs corroborés ou modifiés par les conditions matérielles de son existence, et que s'il y a souvent dans la poésie et la philosophie allemandes une exaltation vague et nuageuse, la mousse de la bière, non plus que la brume du climat, n'y sont pour rien. « Plus j'étudie, moins je conçois, déclare l'auteur, l'école qui veut ramener l'histoire littéraire à des formules et expliquer par des lois fatales le développement et le jeu des puissances les plus libres de notre être. » Les convictions catholiques bien connues et ici nettement affirmées de l'auteur sont d'ailleurs une garantie à cet égard : il pouvait, sur ce point, se passer de déclaration. Il en est un autre sur lequel nous lui savons gré de s'être prononcé d'une façon plus explicite.

Les écrivains qui ont entrepris de se faire auprès de nous les interprètes de l'Allemagne n'ont pas toujours, il s'en faut, gardé l'impartialité que leur imposait leur rôle. Soit qu'on prise d'autant plus une chose que la conquête en a été plus laborieuse, soit qu'en effet le sanctuaire difficile à pénétrer de l'idiome et du génie allemand exerce, lorsqu'on y est entré, des fascinations invincibles comme celles des naïades de la ballade de Gœthe, toujours est-il que, chez nous, les critiques de la littérature allemande en ont presque toujours été les panégyristes. M. Heinrich proteste dans sa préface contre la suspicion dont il pourrait être l'objet à cet endroit. Après avoir déclaré qu'il n'a pas toujours tenu compte de certains jugements qui, au delà du Rhin, sont respectés comme des axiomes, et qu'il a cherché plutôt à traduire pour le public français des idées que notre esprit national rejette souvent sans les comprendre, parce qu'elles lui apparaissent sous une forme inaccoutumée, il ajoute : «Une appréciation sympathique, mais qui ne craint pas de faire ses réserves, ne met pas sans doute à l'abri de tout reproche ; l'impartialité satisfait rarement les passions extrêmes. Quelques Français trouveront exagérée ma vive et profonde admiration pour une littérature étrangère, l'une des plus nobles manifestations de l'esprit humain dans les temps modernes, et les érudits allemands, dont les travaux m'ont tant servi, auxquels je dois tout ce que mon livre peut offrir de science solide, me pardonneront difficilement d'avoir jugé leurs idées et parfois réprouvé leurs systèmes. Quoi qu'il en soit, l'histoire ne doit avoir d'autre souci que celui de la vérité, et les systèmes qui semblent obtenir aujourd'hui parmi nous une faveur passagère me séduisent aussi peu que ceux des étrangers. »

Nous ne nous établissons pas juge ici, autant par défaut de compétence que par manque de place ; il y a d'ailleurs dans la déclaration de M. Heinrich un accent de sincérité qui tout d'abord nous a disposé, nous l'avouons, à le lire avec confiance. L'intérêt que nous avons trouvé à son livre a été très-vif. Il nous a appris beaucoup de choses, et en a précisé et rectifié un plus grand nombre.

Comme cette histoire de la littérature du peuple allemand est aussi, nous l'avons déjà dit, l'histoire de sa civilisation, M. Heinrich la prend au

berceau même de la nation, à l'époque où ces Allemands, qui écrivent tant, ne connaissaient pas encore l'écriture, et où la poésie, que (de même que tous les autres peuples) ils ont d'abord exclusivement cultivée, ne se conservait que dans le cerveau des poëtes et la mémoire des masses qui la recueillait de leur bouche. Cette poésie d'abord toute mythologique, c'est-à-dire toute religieuse, se transforme au contact des autres peuples et prend, à mesure que les Germains se rapprochent de Rome, un caractère plus humain. Plus grande et plus profonde encore est la transformation qu'elle subit lors de la conversion des populations allemandes au christianisme. L'étude que fait M. Heinrich de ces deux évolutions a un grand charme; même après Ozanam, le savant professeur a su y être neuf.

A partir de cette assimilation du christianisme à l'esprit germanique, une autre révolution se fait dans la littérature allemande : la prose naît, et, avec la prose, l'histoire, l'éloquence, la philosophie, la morale, la satire. De ce moment aussi la littérature a deux langues à son service, la langue latine et l'idiome national. C'est dans les œuvres dont ce dernier est l'organe qu'il faut suivre surtout les vicissitudes de la littérature allemande, et c'est ce que fait M. Heinrich. Il ne néglige pas, néanmoins, ce qu'il y a de vraiment national dans les productions de l'autre langue, témoin son chapitre sur Horwitha ou Roswitha, la touchante religieuse de Gandersheim, à l'existence de laquelle, par parenthèse, il croit, ainsi qu'à l'authenticité de ses drames, nonobstant le scepticisme de quelques érudits d'outre-Rhin et de quelques pédants français qui vivent des miettes de leur érudition fantaisiste.

Tant que dure le moyen âge, le grand courant littéraire de l'Allemagne est dans la poésie chevaleresque. L'histoire en est complète chez M. Heinrich dont, nous inclinons, pour notre compte, à ratifier tous les jugements, sauf peut-être celui qui touche aux rapports entre les poëtes allemands et les poëtes provençaux, où nous sommes étonnés de voir l'historien d'aujourd'hui déserter les opinions du critique d'autrefois.

Des chapitres où il y a beaucoup à apprendre et tout à louer, ce sont ceux de la décadence du moyen âge et des préludes de la Réforme. L'appréciation du travail qui se fait, à cet âge de crise, dans les têtes allemandes, quoique un peu rapide, est pleine de justesse et d'équité. Nous ne dirons rien de l'époque classique, qui embrasse tout le second volume, et que l'auteur partage en deux périodes dont l'une va, pour prendre nos délimitations dans les poëtes seulement, de Klopstock à Gœthe, et dont la seconde s'absorbe tout entière dans Gœthe et dans Schiller. Le troisième volume que nous attendons, sera consacré, croyons-nous, à l'époque contemporaine, que nous oserons appeler provisoirement, et sauf rectification, l'époque de la seconde décadence, parce que, comme celle des quatorzième et quinzième siècles, c'est une époque d'incrédulité.

III

Ce ne sera pas nous égarer dans la politique, croyons-nous, que de parler ici en passant des principes de 89. Ne sont-ils pas de l'histoire? Hélas! ils n'en seraient que trop, selon un livre très-remarquable, du reste, qui vient de nous tomber sous la main. A en croire, en effet, l'auteur de ce livre, ils auraient à peine vécu et seraient mort-nés. Aussi n'hésite-t-il pas à intituler crûment son ouvrage : *l'Avortement de* 1789 [1]. Si l'opinion que ce titre résume surprend et choque au premier abord, elle est bien près de s'imposer quand on en suit le développement et qu'on en étudie les preuves. En vérité, n'est-il pas manifeste que le grand courant de cette révolution que la France tout entière voulut à la fin du siècle dernier, et que tout entière elle acclama à ses débuts, a été détourné, dès le principe, de la liberté vers laquelle il se dirigeait, et rejeté vers le despotisme dans les excès duquel il avait pris naissance? Quel régime la Convention substitua-t-elle à la monarchie héréditaire, sinon l'absolutisme démocratique? Qu'a été le premier empire, sinon la Convention faite homme? Et la république dont nous avons eu un échantillon en 1848 et dont peut-être une seconde édition nous attend, à quoi poussait-elle? Au fétichisme autoritaire, rêve des survivants de cette époque et de la turbulente postérité qu'ils nous lèguent.

D'où est venue cette déviation, disons mieux, cette dépravation du mouvement d'idées de 1789? Voilà ce que recherche M. Simoney. Or, la cause radicale, cause ancienne et toujours nouvelle, en est, selon lui, dans la lutte du matérialisme contre le christianisme : du matérialisme, principe générateur de toute oppression, de tout despotisme, de toute servitude et essentiellement hostile à l'Église, mère de toute honnête liberté. L'histoire de cet antagonisme, avec ses alternatives et ses vicissitudes, depuis les premiers jours du christianisme jusqu'aux nôtres, est, à proprement parler, le sujet du livre de M. Simoney; seulement, au lieu d'en raconter les phases diverses, l'auteur se borne à les rappeller et à en faire suivre la filiation, afin de mieux montrer la liaison de celle que nous traversons avec celles dont les âges antérieurs ont souffert, et de nous inspirer à la fois confiance et résolution. Si, en effet, ce livre est empreint d'un incontestable sentiment de tristesse, du moins n'engendre-t-il pas le découragement; loin d'inspirer, comme c'est le fait de tant d'autres, cette résignation morne et cet esprit d'abstention dont notre vieil ennemi sait si bien

[1] *L'Avortement de* 1789, par M. J. Simoney. 1 vol. in-12. — Degorge-Cadot, éditeur, rue Serpente, 37.

profiter, il pousse à la lutte et réveille dans l'âme tous les généreux sentiments. Aussi l'auteur a-t-il mérité l'accueil des hommes plus particulièrement connus par l'élévation de leur esprit et la fermeté de leur caractère. Voici ce que lui écrivait M. Guizot, après avoir pris connaissance du manuscrit :

« Je regrette, monsieur, que le temps me manque pour vous parler avec quelque détail de votre ouvrage; mais je trouve qu'il mérite tout à fait d'être publié. Vous avez touché avec un esprit droit, libre, et un profond sentiment moral, à de grandes questions. Vous avez exprimé vos idées avec une clarté ferme et un accent de sincère conviction. Une influence salutaire vous est due, et j'espère qu'elle ne vous manquera pas. »

« J'ai reçu votre livre et l'ai lu avec attention et intérêt, écrivait d'autre part à M. Simoney un catholique illustre, dont la vie s'est prématurément usée dans la lutte pour la liberté de la société et de l'Église. Sans vouloir adopter tous vos jugements historiques et politiques, sans pouvoir surtout regarder avec vous la Révolution (*telle qu'elle s'est faite*) comme une grande œuvre de restauration sociale, je vois que vous aimez sincèrement la religion comme la liberté, et que vous voulez les servir toutes deux de votre mieux. A ce titre, je vous reconnais pour mon frère d'armes, et je vous offre tous les vœux, tous les encouragements qu'un vieil invalide, vaincu par de pénibles infirmités, peut offrir à un jeune et vaillant combattant. Je vous remercie surtout du courage que vous mettez à confesser publiquement la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il faut, en effet, beaucoup de courage pour se déclarer et se maintenir chrétien, au milieu du double courant qui entraîne aujourd'hui tant d'intelligences affaiblies, celui du matérialisme démagogique et celui du fanatisme ultra-orthodoxe. »

Après de tels éloges, les nôtres seraient au moins superflus.

IV

Il y a une histoire qui ne ressemble à aucune autre, où le surnaturel se mêle partout au naturel, l'élément divin à l'élément humain, et qui pour cette raison est particulièrement difficile à écrire : c'est l'histoire des Juifs. Ce qui ajoute à la difficulté qu'elle offre à cet égard, ce sont les lacunes qu'elle présente et l'obscurité des points par où elle confine à l'histoire des autres peuples. Sous ce dernier rapport toutefois, la difficulté dont nous parlons a diminué dans ces derniers temps; l'étude des révolutions de l'Orient dans l'antiquité a jeté de grandes lumières sur celles de la nation juive; mais on n'en a pas assez profité encore, du moins pour les livres destinés à l'enseignement. De ce côté, nos *Histoires saintes* laissent toutes à désirer. Cependant quelques tentatives heureuses se font pour sortir, sur

ce point, de la routine, parmi lesquelles nous croyons devoir signaler celle de M. l'abbé de Meissas[1].

Sans être encore ce qu'un livre de ce genre devrait être aujourd'hui, selon nous, cette nouvelle histoire sainte réalise un progrès considérable sur celles qui nous viennent du dix-septième ou du dix-huitième siècle. Le mérite principal de ces livres était l'édification que leurs auteurs s'étaient proposée en première ligne. M. l'abbé Meissas a eu également en vue ce but et son récit est fréquemment accompagné de réflexions et de considérations religieuses. Mais en édifiant il a voulu instruire comme notre époque le demande, et tout en signalant, dans le développement des faits, la conduite de Dieu sur son peuple, il a cherché à faire comprendre le côté humain des révolutions par lesquelles ce peuple a passé? En même temps donc qu'il nous le fait voir sous la main de Dieu, concourant à l'accomplissement de ses desseins providentiels, il nous le montre dans le libre jeu de ses instincts, de ses passions, de ses institutions nationales, ainsi que sous le contre-coup des événements qui bouleversent les empires dont il est entouré et dans les révolutions desquels il est submergé au point d'y perdre pied et de s'y retrouver à peine lui-même. Quoique l'auteur n'ait pas, à notre avis, tiré tout le parti qu'il aurait pu pour éclairer les points restés obscurs ou incomplets dans le récit que la Bible nous fait des rapports du peuple d'Israël avec les autres peuples, ce côté de l'histoire sainte est, chez lui, bien autrement intelligible et intéressant que dans les ouvrages du même genre qui ont précédé le sien. Ce qu'il dit, par exemple, de l'Égypte à l'époque de Joseph et de Moïse explique fort bien l'accueil que les Hébreux reçurent d'abord dans cette contrée et la persécution à laquelle ils y furent plus tard en butte. La cruelle période des invasions assyrienne et babylonienne reçoit également un assez grand jour des détails que M. l'abbé de Meissas a demandés aux dernières recherches de l'épigraphie sur les entreprises des grandes monarchies de l'Orient aux temps malheureux de la division du peuple juif en deux États rivaux. Il y a aussi une intelligence peu commune des difficultés politiques de la situation où se trouva la Judée pendant les compétitions de César et de Pompée, et du rôle auquel furent condamnés ses différents souverains. Par là, nous voulons dire par le soin donné à l'élucidation de la partie humaine des choses, cette histoire, pourtant assez timide encore, répond mieux que les anciennes aux dispositions actuelles des esprits et aux exigences de l'enseignement. Seulement, on ne s'explique pas que l'auteur se soit arrêté à la mort de Jésus-Christ et n'ait pas conduit son récit jusqu'à la destruction de Jérusalem et à la ruine de la nation juive. C'est un épilogue que le lecteur attend de lui.

[1] *Histoire sainte :* comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament, d'après les documents fournis par la Bible, les historiens de l'antiquité et les découvertes les plus récentes de l'archéologie, par M. l'abbé de Meissas, aumônier de Sainte-Geneviève. 1 vol. grand in-8; vignettes, par Gérard Séguin. — Hetzel, éditeur, rue Jacob.

V

Les Conférences du P. Lacordaire à Notre-Dame de Paris viennent d'être traduites en anglais par un membre du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Le *Tablet*, en annonçant cette traduction, fait de ces discours célèbres un éloge qui n'est pas suspect dans ses colonnes, car ce journal est, comme on sait, un adversaire déclaré des doctrines politiques et religieuses auxquelles le restaurateur de l'ordre de Saint-Dominique en France consacra sa vie et resta attaché jusqu'à ses derniers jours. Ratifiant les éloges que lui ont donnés à la fois M. de Montalembert et le P. Chocarne, le *Tablet* proclame non-seulement l'éloquence, mais la piété du P. Lacordaire, et reconnaît que, chez lui, la sainteté de la vie égalait l'éclat du talent: « L'ouvrage que nous avons sous les yeux témoigne hautement, dit-il, des dons que Lacordaire avait reçus de la nature et de la grâce. » Le *Tablet* confesse encore que l'illustre orateur avait bien compris l'état des esprits et les besoins des âmes. Que, si, dans ses conférences, ajoute-t-il, il n'a touché qu'à la sommité des questions et des problèmes soulevés par les préjugés, l'ignorance et la haine religieuse, il est juste de dire que, dans les conditions où il se trouvait placé et les auditeurs auxquels il s'adressait, faire plus et mieux eût été tout à fait impossible. Du reste, le succès qu'il obtint fut considérable et digne des qualités oratoires et littéraires qu'il déploya. Il y a, en effet, dans ses Conférences, continue le *Tablet*, une fécondité d'idées, une grâce de pensées, une splendeur de langage que bien peu d'orateurs de ce temps ont possédées au même degré.

Entre ces Conférences, toutes logiquement enchaînées l'une à l'autre et formant ensemble, le journaliste anglais regarde la deuxième et la septième comme les plus remarquables, mais cette dernière surtout, qui est en même temps, dit-il, une exposition et une réfutation magistrale de la théorie mythique de Strauss et de son école. Le *Tablet* loue encore la Conférence qui a pour objet *les efforts du rationalisme contre l'existence personnelle de Jésus-Christ*. A son avis toutefois, — et cet avis est le nôtre, — les plus belles à tous égards des Conférences du P. Lacordaire sont celles de Toulouse. Somme toute, bien qu'elles manquent de développement, — le genre auquel elles appartiennent n'en comportait pas davantage, — ces conférences sont riches de fond, pleines d'intérêt et font beaucoup penser, dit en terminant le *Tablet*.

Cet hommage rendu hors de France et par des adversaires à l'éloquence et aux vertus de l'illustre dominicain, est d'un très-grand prix à nos yeux; il prouve au moins l'impuissance des efforts qu'a faits une certaine école

pour diminuer sa mémoire. Chez nous-mêmes, au lieu de baisser, cette glorieuse mémoire a grandi dans ces dernières années, avec la publication du livre du P. Chocarne. Elle grandira encore à l'apparition de l'ouvrage qu'achève M. Foisset.

En attendant cette complète et définitive histoire du fondateur des Conférences de Notre-Dame et du restaurateur de l'ordre de Saint-Dominique en France, on lira avec intérêt l'esquisse oratoire que vient d'en donner une femme de talent, mademoiselle Marie Hardy, sous le titre d'*Éloge du P. Lacordaire*[1]. Ce discours envoyé au concours des Jeux-Floraux y a été très-remarqué et méritait de l'être. C'est une appréciation très-sympathique et très-saine des qualités du prêtre et des doctrines de l'orateur.

VI

C'est une grande infirmité que de ne pouvoir prier, que d'avoir des besoins, de les sentir et de ne savoir pas en demander le soulagement ou le remède. Combien d'âmes, pourtant, en sont réduites là ! Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Les apôtres eux-mêmes ne disaient-ils pas au Sauveur : « Apprenez-nous à prier ! » Jésus-Christ le leur enseigna ; mais les paroles qu'il leur apprit n'ont jamais suffi ; il y a toujours eu des esprits timides et défiants d'eux-mêmes pour qui il a fallu développer ce thème divin. Aussi, à toutes les époques, la même demande s'est-elle renouvelée. De là les nombreux formulaires de prières que chaque siècle a vus naître. Le nôtre n'en compte pas moins que les précédents. Ces dernières années, notamment, en ont produit de très-goûtés. Sans prétendre nous établir juge en pareille matière, nous croyons pouvoir prédire la même fortune à celui que vient de publier madame la comtesse de Mirabeau[1]. Il ne nous paraît en rien inférieur aux autres et semble même avoir sur eux, dans sa sobriété, une supériorité réelle. Il renferme en effet, dans des dimensions restreintes, tout ce que peut désirer une femme chrétienne — une femme, disons-nous, car c'est aux femmes nommément qu'il s'adresse. — Il y a là d'excellentes choses pour les deux principaux besoins de l'âme, la prière et la méditation. Les prières sont courtes, mais vives, et il y en a pour chaque jour de la semaine qui ont un objet très-distinct. Les méditations n'ont peut-être pas un sujet aussi nettement délimité, et quelques-unes se ressemblent un peu trop ; mais les points de doctrine et de conduite sur lesquels elles portent sont les plus graves de la vie du chrétien : chaque

[1] Limoges, chez Bardou frères. In-12.

[2] *Prières et pensées chrétiennes*, par madame la comtesse de Mirabeau. 1 vol. in-16. — Vaton frères, éditeurs, boulevard Saint-Germain, 75.

jour du mois a la sienne. Après ces deux parties essentielles et qui répondent aux obligations quotidiennes, viennent des maximes, des considérations et des prières relatives à des positions de société, des états d'esprit, des besoins de cœur particuliers où l'auteur invoque à l'appui de ses conseils saint François de Sales, sainte Thérèse, Fénelon, Mgr Dupanloup, l'abbé Perreyve, le P. Félix, etc., mais en se tenant toujours, comme ces guides éclairés, dans la région des idées pratiques et dans l'ordre des devoirs séculiers. Les prières du matin et du soir, l'ordinaire du dimanche et quelques offices qui reviennent plus fréquemment dans le cours de la vie achèvent de faire de ce petit recueil un excellent manuel de la femme pieuse.

P. Douhaire.

L'attention qu'a obtenu, au milieu de tant d'autres, l'article que nous avons donné ici sur le canal de Suez lors de son inauguration (*Correspondant* du 10 novembre) a décidé l'auteur, M. Louis Testot, à le publier à part[1], après en avoir révisé avec soin les détails et examiné derechef les informations sur lesquelles ses appréciations reposent. Cette nouvelle étude n'a fait que le confirmer dans ses convictions. On peut donc regarder ce travail, œuvre d'un homme loyal et bien renseigné, comme l'expression la plus probable de la vérité sur la grande entreprise dont la France a la gloire et dont le monde entier doit avoir le bénéfice.

P. D.

[1] *Le canal de Suez, son passé, son présent, son avenir*, par M. Louis Testot. in-8°. Douniol, édit.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 25 janvier 1870.

Le cabinet du 2 janvier n'a que trois semaines d'existence, et déjà, au Corps législatif, au Sénat, dans la rue, il a dû faire face aux manœuvres les plus insidieuses, aux adversaires les plus ardents, aux difficultés les plus imprévues. Entré aux affaires au milieu d'un calme profond, il s'est vu jeté brusquement en pleine tourmente, et, sans avoir eu le temps de se reconnaître, obligé de pourvoir à des nécessités multiples et redoutables. Comment s'est-il tiré de cette rude épreuve, et dans quelle mesure sa conduite a-t-elle justifié la confiance et la sympathie qui avaient salué ses débuts? Pour tout spectateur impartial, les actes ont répondu aux promesses, et consacré, dans leur ferme et loyal ensemble, le nom de ministère des *honnêtes gens*, acquis dès le premier jour à l'administration nouvelle, Les principes qu'elle a posés, les décisions qu'elle a prises, ont un incontestable caractère de droiture, et si l'on passe en revue les paroles et les mesures, on est forcé d'en reconnaître l'esprit libéral et parlementaire. C'est M. Chevandier de Valdrôme, adressant aux préfets une circulaire qui les anime d'un souffle nouveau; c'est M. Daru, proclamant que l'Église et l'État doivent conserver une entière liberté dans la sphère respective où se meuvent les intérêts différents qu'ils représentent, et, au nom de la responsabilité ministérielle, n'acceptant plus la participation des membres du conseil privé à la conduite générale des affaires. C'est M. Segris, refusant de trancher suivant son opinion personnelle, ainsi que n'eût pas manqué de le faire le plus brouillon de ses prédécesseurs, les réformes à introduire dans l'enseignement public. C'est M. Buffet, plaçant avec bon sens au-dessus de la liberté commerciale elle-même

la liberté pour le pays de décider et de régler le régime économique sous lequel il veut vivre. C'est M. Émile Ollivier étendant à M. Ledru-Rollin le bénéfice de l'amnistie dernière, inclinant d'une main résolue tous les fronts sous le niveau commun de la loi, élaborant le projet qui renvoie les délits de presse au jury, et préparant l'abolition de cet article 75 et de cette loi de sûreté générale qui se dressent encore comme les colonnes en ruine d'un temple disparu.

Chaque jour, on le voit, a été marqué d'une affirmation nette et décidée du régime nouveau; aussi a-t-on lieu de s'étonner de l'exigence inattendue qu'ont témoignée dans le Sénat quelques esprits habituellement plus calmes au sujet des franchises publiques et des droits de l'opinion. Quoi! c'est l'ancien préfet de police du 2 décembre, c'est le vice-empereur du gouvernement personnel qui reprochent au cabinet de marcher *pede claudo* dans la voie libérale! C'est M. de Maupas qui demande avec fougue « le dernier mot » du ministère actuel; c'est M. Rouher qui se fait, contre les initiateurs même de la renaissance parlementaire, le défenseur des idées représentatives! En vérité, c'est à croire que l'on rêve! Et pour s'expliquer de pareils retours on a besoin de se souvenir que sous la Restauration c'étaient les anciens censeurs du régime impérial qui se montraient les libéraux les plus exigeants et les plus farouches.

Quel est le programme du nouveau cabinet? Mais il est connu de tout le monde, ainsi que l'a justement fait observer le ministre de la justice; il a été discuté, publié, commenté par les journaux durant des semaines; et l'on peut même dire que, depuis dix-huit ans, c'est le seul ministère qui ait eu un programme, les autres ayant mis leur dévouement au service d'une politique qu'ils ignoraient et qui souvent, à travers les plus énormes contradictions, se cherchait elle-même. N'est-il pas singulier de voir des sénateurs, anciens et dociles instruments d'une volonté mystérieuse et solitaire, se plaindre de l'incertitude au moment précis où toute incertitude finit, où les chefs des deux grandes fractions de la Chambre exposent loyalement devant le pays l'ensemble des modifications et des idées qu'ils comptent faire prévaloir! M. Émile Ollivier a rappelé les programmes du centre droit et du centre gauche, en déclarant qu'ils n'en forment plus qu'un dont tous les engagements seront tenus, même celui qui vise, par le tri nécessaire des dispositions assez nombreuses où le pouvoir constituant et le pouvoir législatif sont confondus, à restreindre le premier, pour élargir équitablement le second. Jusqu'où iront ces réformes? L'orateur du gouvernement a refusé d'en fixer la limite, objectant avec raison aux impatients qui lui demandaient son dernier mot, qu' « en politique, il n'y pas de dernier mot, et que le dernier mot du jour n'est souvent que le bégayement confus

de l'articulation du lendemain. » C'est le bon sens qui dictait cette réponse, mais ce n'en est pas moins une chose nouvelle et remarquable dans notre pays que d'entendre cette vérité proclamée par un ministre à la tribune et applaudie par une assemblée conservatrice.

Il y a donc quelque chose de changé en France depuis le 2 janvier 1870, et ce n'est plus seulement le décor, ainsi que nous l'avons vu trop souvent, c'est le fond même du drame qui est profondément modifié.

Par malheur, au moment où, pour la première fois depuis tant d'années, le pays commençait à respirer et où les cœurs s'ouvraient à l'espérance, un incident terrible est venu tout à coup assombrir la situation et jeter devant le cabinet un embarras formidable. Il y a ainsi, dans la vie des gouvernements comme dans celle des particuliers, des espèces de fatalités qui s'abattent sur les entreprises les mieux commencées et déroutent un instant les plus généreux desseins. La catastrophe d'Auteuil a été un de ces désastres que nulle prévoyance humaine ne peut empêcher, et dont aucun pouvoir ne saurait être responsable. Elle a eu trop de retentissement pour qu'il soit besoin d'en retracer ici les péripéties : ce membre de la maison souveraine, oubliant jusqu'à l'homicide les devoirs particuliers de sa situation ; ce jeune homme, qui n'avait pas encore eu le temps de se faire des ennemis, expirant sous la balle d'un Bonaparte ; la figure un peu romanesque de cette fiancée en deuil apparaissant derrière l'horreur et le sang, tout était fait, dans cette tragédie, pour saisir fortement l'imagination populaire. Aussi, dès la première heure, la commotion fut-elle universelle et profonde, et chacun comprit qu'il pouvait y avoir là un péril immense pour le cabinet et pour la dynastie elle-même.

Était-il juste pourtant d'attribuer un caractère politique à une querelle toute privée et de faire rejaillir jusqu'au trône le sang versé dans une rencontre de hasard ? Sous les régimes les plus différents, et que les institutions soient républicaines ou monarchiques, de pareils conflits peuvent éclater entre deux hommes et avoir une aussi déplorable issue. Que la main du meurtrier soit celle d'un prince, c'est une tristesse particulière pour les esprits désireux de voir descendre de haut les salutaires exemples ; mais le crime n'en reste pas moins tout personnel et ne saurait atteindre d'aucune façon la couronne et sa politique, quand elles sont demeurées aussi complétement étrangères que dans le cas actuel au différend. Aussi fallait-il tout le violent parti pris d'un certain radicalisme pour dénaturer l'événement et le transformer en une sorte de crime d'État. Encore, si l'infortuné Victor Noir eût été le défenseur de quelque grande cause, comme Armand Carrel, et fût tombé victime de ses convictions poli-

tiques, on aurait pu comprendre que ses amis, groupés autour de son cercueil, cherchassent dans ses funérailles une occasion de proclamer leur foi commune et persistante. Mais ce prétexte même échappait aux prétendus vengeurs de la victime ; c'est la seule passion révolutionnaire qui les animait, et, profanant une douleur qu'ils auraient dû respecter les premiers, ils ne se sont associés au deuil d'une famille et à la pitié d'un peuple que pour les exploiter.

Un appel brûlant a été fait à la multitude, à ces haines et à ces bas instincts qui fermentent sourdement au fond des sociétés vieillies et corrompues ; et un instant les intérêts alarmés ont pu craindre un choc redoutable. Mais la démagogie s'est trompée d'époque, et en disant du 12 janvier que cette funèbre date « serait la première des *trois journées*[1], » elle a montré que, confinée dans ses rancunes, elle ne comprenait rien à l'ère nouvelle où nous sommes entrés et au vaste courant d'opinion qui nous emporte.

Si le gouvernement personnel eût encore existé, ou si le drame se fût produit il y a peu de mois, avant que les vœux de la nation eussent été entendus, lorsque des ministres impopulaires et un irritant système entretenaient dans tous les esprits le mécontentement et la colère, le danger eût été terrible, et peut-être le coup de pistolet d'Auteuil fût-il devenu le signal d'une révolution. Mais un changement radical s'est accompli : la dictature a disparu ; le vrai gouvernement représentatif est inauguré ; un cabinet libéral fonctionne, et les réformes consommées ou promises ont donné satisfaction au sentiment public. Cet heureux apaisement a paralysé les tentatives d'anarchie, et l'opportune transformation du régime a littéralement débarrassé l'atmosphère d'une partie de la terrible électricité dont elle était chargée. C'est donc la liberté qui a désarmé l'émeute et sauvé l'ordre ; sans elle comme sauvegarde, un cabinet d'arcadiens se fût brisé dans une lutte fratricide ; avec elle pour auxiliaire, un ministère de conservation a pu traverser pacifiquement la plus dangereuse épreuve. Jamais, en effet, accumulation de circonstances plus favorables ne s'était offerte au parti révolutionnaire ; jamais l'insurrection n'avait, en apparence, réuni autant de chances de succès. Mais les meneurs n'ont vu que les similitudes avec l'histoire des bouleversements passés ; ils n'ont pas discerné la profonde dissemblance des temps. Ils se sont crus en 1830 sous le ministère Polignac, ou en 1848, en face d'un cabinet dont sept années avaient, malgré le talent supérieur d'un illustre homme d'État, épuisé la force et la popularité. Voilà ce qui a vicié leurs calculs. Ils ont agi comme au temps où l'émeute, avec plus ou moins de vérité, criait à la réaction,

[1] *La Marseillaise.*

tandis qu'elle avait cette fois devant elle le progrès accompli et l'opinion satisfaite.

Cent mille hommes ont pu être assemblés pour de solennelles funérailles ; aucune excitation n'est parvenue à les masser derrière une barricade, et la raison se dégageant de la foule même a forcé les instigateurs du mouvement à déconseiller toute entreprise insensée. C'est que le peuple a bien compris qu'un gouvernement qui prend pour devise : la presse libre, les réunions libres et le vote libre, laisse en réalité la nation maîtresse de ses destinées, et que desormais le bulletin constitue, bien mieux que le fusil, l'arme victorieuse des revendications légitimes. Combattre les pouvoirs qui ne laissent aucune issue à la volonté publique opprimée, c'est une ressource extrême et toujours douloureuse, même quand elle est efficace ; mais attaquer dans la rue un gouvernement que l'on peut sans cesse améliorer et transformer par le vote, ce serait de la folie! Le sens populaire ne s'y est pas trompé, et ne voulant plus rien attendre que du suffrage universel, il a dédaigné les provocations et ajourné patiemment aux urnes ses doléances et ses réclamations.

Toutefois, les gouvernants pouvaient-ils mépriser les appels à la révolte et laisser libre cours aux excitations les plus enflammées? L'impuissance de l'effort devait-il entraîner son impunité? Qu'on le remarque bien : le ministère était d'autant plus obligé de donner des garanties à l'ordre qu'il avait accordé davantage à la liberté, et il eût diminué son prestige et sa force en reculant devant les nécessités de la paix publique. La droite n'eût pas manqué de l'accuser de faiblesse, peut-être de complicité ; et en éloignant, plus défiante encore et plus blessée, une fraction qu'il doit s'efforcer d'attirer à lui, il eût compromis le succès même de son œuvre.

D'un autre côté, le pouvoir personnel, à qui certains attribuent des arrières-pensées et auquel il est au moins permis de supposer quelques regrets, aurait pu dire au lendemain d'une échauffourée : « Qu'avez-vous fait de la tranquillité matérielle assurée si longtemps par mes soins ? » La difficulté était donc grave : il fallait éviter de rejeter les trembleurs dans les bras de la dictature et maintenir avec prudence et fermeté le double caractère du gouvernement nouveau. C'est ce que la demande de poursuites a fait, en rassurant les uns sans inquiéter les autres. L'ancien système avait dit : « L'ordre, j'en réponds! » Le nouveau a dit à son tour : J'en réponds aussi, et, de plus, je réponds de la liberté!

Nous ne dissimulons pas que cette question de poursuites contre le député dont *la Réforme* disait hier : « Il n'a ni l'étoffe d'un chef de parti, ni le tempérament d'un homme d'action, » pouvait être diversement appréciée et partager les meilleurs esprits ; mais ce qu'il

est impossible de méconnaître, c'est qu'une fois posée, elle n'avait pas deux solutions possibles, et que tous les hommes vraiment politiques de la Chambre devaient se ranger autour du cabinet pour le soutenir. A supposer qu'il y eût des inconvénients à livrer M. Rochefort à la justice, qui, du reste, ne lui a pas été bien rigoureuse, n'y aurait-il pas eu des inconvénients plus sérieux à renverser le ministère, qu'eût remplacé sans doute un cabinet de réaction, nous conduisant à l'inconnu le plus redoutable?

La vérité est que M. Rochefort, on peut le dire après le jugement, avait singulièrement dépassé la limite respectée par les plus audacieux pamphlétaires. Ni Junius chez nos voisins, ni Courier ou Timon chez nous, n'ont jamais risqué un pareil langage. Du sarcasme et de l'invective aux appels de guerre civile, la distance est grande, et les journaux anglais, qui ne sont pas suspects en cette matière, ont déclaré que si un pareil fait s'était produit chez eux, la chambre des Communes eût elle-même agi contre l'agitateur capable d'oublier que, suivant la récente parole de M. Bright à Birmingham, toute attaque violente à l'autorité de la loi est un crime dans un pays où l'opposition légale a tous les moyens de se produire. Faut-il rappeler qu'il y a peu d'années un membre du Parlement, M. Stansfeld, simplement convaincu de correspondance secrète avec Mazzini, se vit atteint d'un blâme énergique et dut abandonner le poste ministériel qu'il occupait dans le cabinet de lord Palmerston?

La résolution de nos gouvernants peut donc se justifier par les considérations les plus graves, et nous voulons espérer que la majorité qui lui a prêté dans cette occasion un si vigoureux appui ne se montrera ni moins décidée ni moins compacte pour des mesures d'un autre genre.

En attendant, félicitons le cabinet de la double victoire que sa décision virile a remportée, dans la rue et dans la Chambre. Il a vaincu à la fois l'émeute et la réaction et garanti le repos de tous sans sacrifier les droits de personne. Il y a douze ans, presque à pareil jour, un exécrable attentat, dans lequel aucune main française n'avait trempé, plongeait Paris dans la stupeur, et par une étrange extension des responsabilités, toutes les opinions indépendantes portaient la peine du crime affreux d'Orsini. Cette fois, aucune liberté n'a dû prendre le deuil; aucune loi d'exception, recherchant des solidarités arbitraires et des *intelligences* à l'intérieur ou au dehors, n'est venue frapper l'action paisible des citoyens; et la requête qui demandait l'envoi de M. Rochefort devant les tribunaux avait pour pendants le décret qui déférait le prince Pierre Bonaparte à un grand jury, la mesure qui abaissait devant l'ancien tribun de 48 les barrières de l'exil, et la présentation du projet de loi sur le jury.

— « Les fautes de l'Empire profitent à la République, » a dit le rédacteur-député de *la Marseillaise*. Tant que l'Empire ne commettra d'autres fautes que celles de s'appuyer sur les honnêtes gens, de rendre au pays la direction de ses affaires et de développer les institutions en maintenant la sécurité, il pourra dormir tranquille. Ce n'est pas la perspective des *journées* offerte par le jacobinisme aux abois qui détachera du puissant faisceau conservateur et libéral assez de forces pour menacer son existence. Elle aurait plutôt pour effet de resserrer chaque jour davantage les liens qui unissent toute la partie intelligente, laborieuse et sensée de la nation. Ne voit-on pas déjà, par l'adhésion collective des journaux indépendants de province[1]; par l'éclat caractéristique des réceptions ministérielles, où se pressent des hommes dont la fierté légitime était restée à l'écart depuis vingt ans, par l'élan général du pays, combien le sentiment universel apprécie la tentative ardue et courageuse à laquelle M. de Forcade lui-même vient loyalement d'offrir son concours[2]?

A présent que le ministère a payé vaillamment sa dette à la cause impérieuse de l'ordre, qu'il se remette activement aux affaires non moins urgentes de la liberté. C'est la seconde partie de sa tâche, ou plutôt c'est la plus importante et la première, puisqu'il désintéresse la révolution de tout ce qu'il accorde à l'esprit de mouvement et de progrès ; puisque, selon le mot si juste de M. Ollivier, les partis sont forts, non des droits qu'on leur concède, mais de ceux qu'on leur refuse.

La nécessité la plus pressante est le changement du personnel administratif. Il n'y a qu'un cri à cet égard, et si nous avions un reproche à faire au cabinet, ce serait d'avoir déjà trop attendu. Le pays, que les agissements des préfets *à poigne* ont blessé au plus vif

[1] Voici la déclaration publiée à ce sujet par le comité permanent du congrès de yon, et que la plupart des feuilles départementales ont reproduite en y applaudissant :

« Maintenant que nous nous trouvons en face d'hommes de bon vouloir et de patriotisme, le devoir paraît tout indiqué, pour quiconque a un véritable sentiment de loyauté et de dévouement à son pays. Nous ne saurions, sans renier nos déclarations et sans mettre en suspicion l'honnêteté de la presse indépendante, refuser notre concours à un cabinet qui nous tire des ornières du pouvoir personnel, et qui se fait le courageux artisan des réformes décentralisatrices, par nous revendiquées. »

[2] M. de Forcade la Roquette : « Malgré l'intérêt des questions économiques, qui se rattachent aux admissions temporaires, je me préoccupe surtout en ce moment de la situation politique, et j'entends donner mon concours aux hommes dévoués, aux hommes de cœur et de talent qui, dans les circonstances actuelles, ont accepté le fardeau du pouvoir. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*) »

(*Journal officiel.*)

de sa droiture et de sa dignité, ne croira définitivement au régime nouveau que le jour où les instruments d'action se trouveront en harmonie avec la pensée inspiratrice. La masse du public, en effet, conçoit mal les idées abstraites ; pour elle, et elle n'a pas toujours tort, les systèmes se personnifient dans les individualités qui les appliquent. Voilà pourquoi elle a refusé de croire au libéralisme du précédent ministère et livré seulement sa confiance aux hommes du 2 janvier. Mais il ne suffit pas d'avoir changé la tête : il faut aussi changer les bras, si l'on veut s'assurer que la pensée d'en haut ne sera pas trahie ou desservie dans l'exécution. Quand s'est opérée la révolution commerciale de 1860, le pouvoir, qui l'avait imposée sans préparation, a dit à tous les industriels : Changez votre outillage! Au lendemain de la révolution politique qui vient de s'accomplir, l'opinion retourne le conseil et dit au gouvernement : Changez votre outillage; il n'est plus conforme aux progrès et aux besoins du temps!

Sans doute, à l'époque où M. Molé, M. de Broglie, M. Thiers, M. Guizot, se succédaient au pouvoir, les cabinets nouveaux se bornaient au déplacement de quelques préfets, parce qu'il ne s'agissait pour ainsi dire que d'une simple fluctuation parlementaire ; mais aujourd'hui c'est une révolution — le mot est historique, et il ne faut pas craindre de le répéter — qui se déroule pacifiquement sous nos yeux. Et cette révolution, qui l'a provoquée, qui en a fait sentir au pays l'urgente et profonde nécessité? Les préfets plus que personne. Ce sont leurs actes vexatoires, leur petit despotisme quotidien au milieu des populations, plus encore que les fautes générales de la politique, qui ont exaspéré l'opinion et soulevé les consciences. Oui, c'est surtout à cause d'eux et contre eux que la révolution s'est faite ; et ils n'auraient qu'à la saluer pour rester tranquillement à la tête de l'administration qu'ils ont compromise ? Il leur suffirait de changer prestement de langage, comme ce préfet de l'Aude, qui soutenait hier avec violence la candidature de M. Pereire et qui chante aujourd'hui la pastorale de la neutralité? Ce serait d'abord un scandale qui pervertirait le sens moral des populations. Ce serait ensuite une faute désastreuse, parce qu'elle ferait échouer l'œuvre de rénovation si heureusement entreprise. Il ne s'agit ici ni de curée de places ni de faveurs : il s'agit d'un grand intérêt public, d'un intérêt supérieur aux personnes, et dont les ministres libéraux du 2 janvier ne sauraient se préoccuper d'une façon trop sérieuse et trop rapide.

II

On a pu voir par la lettre de notre collaborateur, M. de Meaux, insérée dans cette livraison, que les franches déclarations de M. Daru à propos du concile n'ont pas été moins comprises et moins applaudies à Rome qu'à Paris, et nos lecteurs doivent se souvenir de l'adhésion reconnaissante de tous les journaux catholiques sans exception, au lendemain de la séance du Sénat. Aussi, quelle n'a pas été notre surprise, de voir le rédacteur en chef de *l'Univers* écrire de Rome à son journal qu'il était urgent de *déchanter*, et de traiter en ennemie cette politique accueillie d'abord avec trop de faveur?

A vrai dire cependant, c'est le premier mouvement qui reste pour nous inexplicable. M. Daru en effet, fidèle aux devoirs de sa charge et aux opinions de toute sa vie, s'était bien gardé de renier comme impies et révolutionnaires les principes sur lesquels repose tout l'ordre politique et civil de la société française depuis 1789; il avait complétement oublié d'insulter à outrance le libéralisme et les libéraux, comme seuls responsables de tous les maux qui nous accablent; il n'avait pas saisi l'occasion de son avénement aux affaires pour signifier à l'Europe qu'elle est perdue, entièrement perdue, peuples et dynasties, et que le diplomate qui s'apprête à régler toutes les difficultés pendantes, n'est autre que Totila, roi des Goths.

Donc, M. le ministre des affaires étrangères méritait tous les anathèmes de *l'Univers* et de sa secte. Espérons pour lui, espérons surtout pour l'Église que ses libérales déclarations ont rassurée, et pour la France qu'elles ont honorée, qu'il ne cessera jamais de s'en montrer digne!

Un autre incident qui semble avoir troublé la paix du public religieux pendant cette quinzaine, c'est la lettre publiée dans la *Gazette de France* par le P. Gratry à propos de l'anathème prononcé contre le pape Honorius par le sixième concile. Question vieille de quinze siècles, ramenée à l'ordre du jour de notre temps par la maladresse de quelques journalistes qui prétendent régenter le catholicisme. Le *Correspondant* a tenu à l'exposer à ses lecteurs par la plume du docteur Héfélé, que son livre tout récent sur l'histoire des conciles vient de porter si haut dans l'estime du monde savant et de l'Église. On a vu dans le premier article de l'éminent évêque de Rottembourg ce que pense l'érudition allemande de l'accusation d'hérésie portée contre ce pape; on verra prochainement ce qu'elle décide au sujet de sa condamnation par l'assemblée des évêques.

En attendant, et sans prendre parti dans un débat purement historique, où les opinions restent absolument libres, on nous permettra de nous étonner qu'on veuille contester au P. Gratry le droit d'avoir une opinion, et de la dire, sans avoir l'honneur de compter parmi les rédacteurs ordinaires ou extraordinaires de *l'Univers*. Ces Messieurs parlent avec un inexprimable mépris des théologiens d'académie; les théologiens du journalisme seraient-ils donc plus sérieux? Et qu'ont à faire, nous le demandons, l'Académie, le journalisme et même la théologie, quand il s'agit simplement de l'existence et de l'interprétation d'un fait historique?

Mais notre étonnement devient de l'indignation quand nous voyons que l'outrage et les plus basses dénonciations sont jusqu'à présent les seules armes employées contre l'illustre Oratorien. Dire d'un prêtre quelconque qu'il vient de commettre *un acte insensé*, qu'*il va jusqu'à la frénésie et jusqu'au scandale*, que *l'esprit académique a fait des ravages dans sa tête d'oiseau bleu*, qu'*il n'a rien à espérer que l'odieux et le ridicule*, qu'*il n'a jamais possédé aucune science ecclésiastique*, dire cela d'un prêtre quelconque serait le comble de l'inconvenance, mais oser le dire du P. Gratry c'est vraiment le délire de la haine et de l'orgueil, et cela nous surprend, même de la part de M. Veuillot.

L'auteur de *la Connaissance de Dieu*, de *la Logique*, de *la Connaissance de l'âme*, de *la Philosophie du Credo*, des *Commentaires sur l'Évangile selon saint Mathieu*, des *Sources*, des *Sophistes et la critique*, de *la Morale et la loi de l'histoire* et de tant d'autres publications qui ont jeté tant de lumière et tant de paix dans les âmes de notre temps, un tel homme a droit d'être respecté dans l'Église, et c'est le devoir de chacun de nous de rappeler au respect celui qui aurait le malheur de s'en écarter. Ce devoir, nous le remplissons aujourd'hui envers M. Veuillot et les écrivains qui s'inspirent de lui. Il y a une chose qui nous a toujours parlé plus haut que la prudence, c'est l'honneur, et une chose que nous mettons bien au-dessus de la paix, c'est la justice.

Le concile est ouvert, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, les violents ne peuvent plus avoir la prétention de parler seuls, et le moment est venu où tout doit se dire, puisque tout doit se juger.

Léon Lavedan.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

L'ANCIENNE ÉGLISE GALLICANE

ET LA RÉVOLUTION

III[1]

Comme nous le disions dans un précédent article, la rupture qui devait aboutir à la constitution civile a eu pour cause première la vente des biens du clergé. Avant d'aller plus loin, et pour l'intelligence du débat, rappelons en quelques mots les origines, le développement progressif et les limites de la propriété ecclésiastique.

I

Le christianisme s'était répandu dans les Gaules dès les premiers siècles de l'Église. A peine formées, les nouvelles associations de fidèles eurent à pourvoir aux dépenses du culte. Il leur fallut des édifices pour les réunions publiques et un sacerdoce. Pendant quelque temps, les offrandes volontaires des chrétiens avaient suffi à tout. Mais ce mode d'existence était trop précaire; des ressources plus régulières et plus fixes devinrent nécessaires : l'usage de la dîme et le patrimoine ecclésiastique prirent naissance. Ceux d'entre les propriétaires gallo-romains qui, après leur conversion, étaient entrés dans les ordres, donnèrent leurs biens aux églises. Le zèle des néophytes, leurs sentiments de reconnaissance envers Dieu, le repentir de fautes commises, le désir bien légitime de pourvoir à l'indépendance des clercs ou d'assurer des secours efficaces aux pauvres et aux malades, suscitèrent de pareilles donations chez les simples

[1] Voir *le Correspondant* du 10 septembre 1869.

fidèles. Il y eut dès lors un fonds commun à la disposition des évêques. Cependant la constitution de la propriété ecclésiastique ne prit son caractère définitif qu'après la conquête des Gaules par les Francs et la conversion de ces derniers au catholicisme. Au sixième siècle, les conciles rendirent obligatoire la dîme, sous peine d'excommunication[1]. A la même époque, les rois mérovingiens, héritiers des empereurs, ne se contentèrent pas de restituer aux évêques gallo-romains tout ce qui leur avait été enlevé par les Burgondes et les Goths, mais ils détachèrent encore de vastes et nombreux domaines, presque toujours ruinés par la guerre, pour les donner aux évêques et aux moines. C'est ainsi que furent fondés et dotés, par la munificence des rois, des reines, des seigneurs, tous ces monastères fameux des siècles mérovingiens, et que la culture du sol reprit faveur auprès des populations[2]. Sans doute, les chefs francs, avec les mauvais instincts de leur race, et la corruption gallo-romaine qui les avait gagnés de bonne heure, étaient de pitoyables chrétiens; ils comprenaient fort mal le droit de propriété, et n'éprouvaient aucun scrupule à le violer par entraînement cupide, ou pour récompenser de nouveaux services. Les histoires sont pleines de leurs brigandages. Mais si Charles-Martel, par exemple, se fit un jeu d'usurper les biens des clercs, Pépin le Bref, son fils, et Charlemagne, se signalèrent à la fois par un redoublement de largesses envers l'Église et par la protection toute spéciale qu'ils accordèrent aux biens ecclésiastiques. « Tout ce qui est offert à Dieu, est-il écrit dans un capitulaire, devient par cette consécration absolument inviolable. » Un autre capitulaire porte que « les biens consacrés à la religion doivent être exempts de tout impôt; les prêtres n'ayant à contribuer à aucune dépense publique, si ce n'est à celle des chemins et des ponts. » Il est vrai que ces privilèges de toute sorte attachés par les Carlovingiens à la propriété ecclésiastique, ou concédés aux clercs, avaient leur cause dans l'union intime qui venait de s'établir entre les deux pouvoirs, et que le prince, en apparence si libéral, intervenait sans scrupule dans les affaires religieuses, sous prétexte de protéger l'Église et de prêter appui au siége apostolique. Évidemment, à part ses bons avantages immédiats, une telle alliance était dangereuse pour l'Église, et devait plus tard compromettre ses intérêts. Mais les concessions faites alors au clergé eurent l'avantage de transformer les grands bénéficiaires ecclésiastiques, évêques et abbés, en de véritables seigneurs féodaux, et d'empêcher au dixième siècle l'asservissement de l'Église par l'aristocratie.

[1] Concile de Mâcon, 585.
[2] Voy. Montalembert, *Histoire des moines d'Occident*, t. I et II.

Loin de s'affaiblir par suite de l'établissement féodal, la propriété ecclésiastique prit au moyen âge de nouveaux développements. Le désir de vivre dans une œuvre qui traverserait les siècles, et la croyance à la ruine prochaine du monde, mais par-dessus tout un sentiment profond de foi chrétienne, portèrent les seigneurs à multiplier les fondations pieuses, parfois même au delà des limites de la justice et de la raison, mais presque toujours à titre onéreux pour l'Église. Les uns se réservèrent une part des revenus de leur *établissement*, d'autres prétendirent entrer en partage des offrandes et des biens que l'église, l'hospice ou le monastère pourrait acquérir d'ailleurs. Le plus grand nombre se firent attribuer pour eux et leurs descendants, à perpétuité, le droit de nomination, ou tout au moins de présentation, des prêtres ou abbés chargés de l'office divin. Ces réserves et ces prétentions amenèrent dans la suite les plus fâcheux résultats, par l'introduction des laïques dans un domaine qui n'est pas le leur. Au moyen âge on ne savait pas prévoir de si loin. Parfois même l'Église mettait ses biens sous la protection d'un puissant voisin. En d'autres circonstances, c'était le seigneur féodal qui, pour échapper à ses ennemis, faisait hommage de ses terres à l'Église, et les recevait d'elle à titre de vassal. Ce fut un enchevêtrement de concessions, de priviléges et de servitudes, de droits et de redevances, en quelque sorte inextricable, d'autant plus qu'à cette époque de foi profonde et de violence universelle, aucun droit n'était garanti sans efforts et que la lutte était de tous les jours. Si l'Église gallicane avait fléchi, si elle s'était soumise à la domination des seigneurs féodaux, si elle n'avait pas revendiqué pour elle tous les droits de propriété, tels qu'ils étaient alors compris et acceptés par tous, elle aurait perdu le gouvernement des esprits, et nous aurait donné un spectacle analogue à celui que présentait alors l'Église byzantine, et qu'offrent de nos jours les popes russes. Elle fit donc très-bien de défendre son temporel, même par la force, contre les prétentions et les convoitises des laïques. Elle servit la cause du progrès et de la civilisation moderne toutes les fois que, par les peines canoniques en son pouvoir, l'excommunication et l'interdit, elle fit reculer les grands contempteurs du droit et les petits Césars locaux. Mais ne justifions pas les excès : bien des fois, sous prétexte d'échapper aux poursuites des barons, les évêques et les moines se sont faits violents à leur tour, et ont répandu le scandale autour d'eux. D'un autre côté, nul doute qu'en plusieurs circonstances, dans un assez grand nombre de monastères et d'églises, un zèle mal contenu, la poursuite trop ardente de la richesse, n'aient pesé sur le repentir et sur les terreurs des hommes, pour leur arracher d'importantes donations ; nul doute encore qu'il ne faille admettre dans une certaine mesure la fabrication,

au moyen âge, de pièces fausses, de fausses chartes et de faux testaments. On cite des exemples. Prétendre le contraire serait bien mal comprendre la faiblesse humaine et rendre le plus mauvais service au clergé. Quelques titres apocryphes ne détruisent pas les vrais. Non-seulement l'Église gallicane était devenue, par une suite d'acquisitions et de donations incontestables, le plus grand propriétaire du royaume, mais encore elle avait décuplé par le travail la valeur primitive de ses biens, mis en culture de vastes territoires jusque-là stériles, landes ou marécages, couvert le pays de constructions rurales, enrichi la France par la savante économie de ses travaux, par ses défrichements, par ses découvertes et ses procédés industriels. C'était elle qui avait eu les premières notions du commerce, et qui les avait fait servir au développement du bien-être public. Elle avait établi des marchés et des foires, pris sous sa protection la navigation des fleuves, le transport des denrées d'un pays à l'autre, les marchands et les voyageurs. Un de ses grands domaines était à la fois une ferme, une école, un atelier et un lieu de prière, un foyer de vie intellectuelle et morale [1]. Bon nombre de nos villages et de nos villes modernes n'ont pas d'autre origine.

De Hugues Capet à Philippe le Bel, les rois capétiens, non contents de doter à leur tour l'Église, s'étaient constitués les défenseurs du patrimoine des pauvres contre les violences féodales, et avaient garanti au clergé la libre élection de ses dignitaires dans toute l'étendue de leurs domaines. Mais le triomphe des légistes et le développement de la monarchie administrative changèrent la situation respective des deux pouvoirs. Héritiers des traditions romaines, les légistes firent passer dans les ordonnances royales les maximes des codes impériaux, et ramenèrent au jour le principe byzantin : *Quidquid principi placuerit legis vigorem habet*. Les papes ne se montrèrent point trop hostiles à la nouvelle prétention des rois de France. Par le concordat de 1516, l'Église gallicane perdit ses meilleures franchises [2]. Elle n'était plus libre dans la pleine acception du mot.

[1] L'administration d'un gros bénéfice était des plus compliquées. Sans parler des hommes d'armes, l'évêque ou l'abbé avait sous ses ordres un avoué, un intendant, un maréchal, des *majores*, des forestiers, parfois même un préposé aux monnaies, et un grand nombre d'employés secondaires.

[2] L'esprit du concordat de 1516 est tout entier dans l'article 1er, ainsi conçu : « Les chapitres des églises cathédrales de France ne feront plus à l'avenir l'élection de leurs prélats, lorsque le siége sera vacant. Mais le roi nommera au pape, dans l'espace de six mois à compter du jour de la vacance du siége, un docteur ou licencié en théologie, âgé au moins de vingt-sept ans, et le pape le pourvoira de l'église vacante. Si le roi ne nomme pas une personne capable, il en nommera une autre trois mois après avoir été averti, à compter du jour du refus; au défaut de quoi le pape y pourvoira. Il en sera de même des abbayes et prieurés vraiment électifs, à

Non-seulement les rois nommèrent à tous les grands bénéfices et à un nombre considérable de titres ecclésiastiques secondaires, mais encore, en vertu des traditions impériales exhumées par leurs conseillers, ils intervinrent à tout propos dans les matières religieuses, pour les régler à leur manière. De là ces ordonnances, si fréquentes dans les trois derniers siècles, sur les provisions des bénéfices, sur les fonctions spirituelles des évêques, sur la discipline régulière des monastères, sur les appels comme d'abus, sur les droits respectifs des juges royaux et des juges ecclésiastiques, et en général sur toutes les questions autres que celles de pure doctrine[1]. De là encore ces droits abusifs concédés par Louis XIV aux archevêques et évêques, d'instituer et de destituer à volonté leurs officiaux, vice-gérants et promoteurs, à la seule condition de rester eux-mêmes sous la dépendance du pouvoir civil[2]. Aucune partie du temporel religieux n'échappait à la sollicitude royale. Mais nulle part peut-être l'ingérence de l'État ne se fit sentir avec plus de force et plus de persistance que dans l'acquisition et l'administration de la propriété ecclésiastique. A coup sûr, le pouvoir civil ne peut rester neutre ou désarmé en présence des accroissements successifs des biens de *mainmorte*. Lui refuser toute compétence en ces sortes de matières serait empiéter sur ses justes droits, et établir plusieurs États rivaux, ou du moins indépendants les uns des autres, dans un même pays. Si l'Église, si les corporations religieuses peuvent acquérir des biens-fonds sans

l'exception de l'âge, qui est réduit à vingt-trois ans. » Il n'était pas question des annates dans le concordat. Mais François Ier avait admis que leur rétablissement en France résulterait de l'abolition de la pragmatique de Charles VII, ce qui eut lieu, et les papes continuèrent à les percevoir. En 1789, un assez grand nombre des cahiers du clergé réclamèrent l'abolition du concordat et le retour aux anciennes libertés de l'Église gallicane. Ce sera un des arguments du parti janséniste dans le débat sur la constitution civile.

[1] Voy. en particulier l'édit de Blois rendu sous Henri III (1579) et l'édit de 1695 sur la juridiction ecclésiastique. Outre la nomination à tous les grands bénéfices, le roi, comme fondateur ou patron d'églises ou de monastères, disposait d'une foule de bénéfices secondaires. Par la *régale*, il avait le droit de percevoir les revenus des évêchés et des monastères vacants, et de pourvoir pendant la vacance du siége aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque ou de l'abbé; cette sorte de mainmise sur un bénéfice ne cessait que du jour où le nouveau bénéficiaire avait fait enregistrer à la chambre des comptes son serment de fidélité au roi. A titre de joyeux avénement, il conférait la première prébende qui venait à vaquer. Par la *commende*, qui permettait sous certaines conditions de séparer la fonction ecclésiastique de la possession du bénéfice et de la jouissance des revenus, il donnait le titre d'abbé à qui bon lui semblait. Il pouvait même prélever des pensions sur les biens ecclésiastiques pour les serviteurs de l'État, etc., etc. Comment, investi d'un aussi grand pouvoir, ne se serait-il pas cru le devoir de réglementer le temporel ecclésiastique?

[2] Déclaration royale de 1700.

limites déterminées, sans réserve ni restriction d'aucune sorte, les intérêts publics sont compromis et l'indépendance nationale mise en péril. En effet, comme les biens ecclésiastiques ne sont pas soumis aux fluctuations incessantes des héritages, ils s'accumulent entre les mains de leurs détenteurs par un mouvement continu, et absorberaient au bout de quelques générations la plus grande partie du sol, tous les fonds et toutes les propriétés privées. Le clergé gallican était donc tenu à mettre dans l'acquisition de la richesse foncière un grand discernement et une grande réserve, et le pouvoir civil était bienvenu à s'inquiéter du nombre croissant des fondations religieuses. Mais encore, sur ce point, l'ancienne monarchie n'avait-elle pas outre-passé son droit et franchi à plus d'une reprise les limites du territoire sacré[1]? Les faits répondent à cette question. Au dix-septième siècle, Colbert, par un édit fameux de 1661, défend de donner à fonds perdu aux communautés ecclésiastiques, régulières et séculières, et autres gens de mainmorte, à l'exception de l'Hôtel-Dieu. Quelques années plus tard (1666), il promulgue même des règles sévères sur l'établissement des maisons religieuses et autres communautés[2]. Un siècle plus tard, Machault fait rendre (1749) l'édit de *mainmorte* qui défend tout nouvel établissement de chapelle, collége, séminaire, maison religieuse ou hôpital, sans une permission expresse du roi et lettres patentes enregistrées dans les cours souveraines, révoque tous les établissements de ce genre faits sans autorisation juridique, et interdit à tous les gens de mainmorte d'acquérir, recevoir, ni posséder aucun fonds, maison ou rente, sans une autorisation légale[3].

Par une sorte de contradiction qui n'était qu'apparente, si au dix-septième et au dix-huitième siècle, l'Église gallicane ne pouvait acquérir de nouveaux domaines ou rentes sans le *placet* royal, il lui était encore moins loisible d'aliéner une partie de ses biens sans de longues négociations préparatoires. Lorsque la vente d'une propriété ecclésiastique était devenue nécessaire pour subvenir à de pressantes nécessités, le possesseur légal devait, après avoir obtenu l'autorisation de l'évêque ou abbé, réclamer des lettres patentes par lesquelles le roi permettait la vente, eu égard aux considérations qui lui étaient fournies. Les lettres, toujours difficiles à obtenir, n'étaient enregis-

[1] On peut consulter là-dessus un écrivain ecclésiastique non suspect, l'abbé Fleury. « L'Église, dit-il avec amertume dans son *Institution au droit ecclésiastique*, l'Église n'a ni la même liberté que les particuliers d'acquérir des immeubles, ni la même liberté de les aliéner. » Ce n'était que trop vrai, et Fleury n'avait pas tout vu.

[2] *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 7 et 94.

[3] Picot, *Mémoires*, t. IV et V.

trées au parlement qu'après que, sur les conclusions du procureur général, une information de *commodo et incommodo* avait eu lieu[1]. C'était là encore une des conséquences de l'idée excessive que le gouvernement s'était faite de ses attributions. Après avoir abattu les droits des provinces et des villes, la liberté individuelle et corporative, le pouvoir des états généraux et le contrôle politique du Parlement, au nom de l'unité nationale et du droit abstrait, il revendiquait encore un haut domaine sur toutes les propriétés du royaume, y compris les biens ecclésiastiques. Le roi se croyait même sur ces derniers des droits tout spéciaux, comme « évêque du dehors, » appelé à prendre soin de tous les intérêts religieux. C'est pourquoi il traitait l'Eglise gallicane comme une mineure, et ne lui permettait pas volontiers d'aliéner des biens qui plus tard peut-être feraient défaut à l'État[2]. Le clergé gallican, il faut bien le dire, ne vit pas le danger. Bon nombre de ses membres, loin de s'effaroucher des prétentions de l'État, se faisaient un point d'honneur de cette tutelle, et menaient avec une insouciance sans égale l'ancienne Église gallicane à sa perte. Tant que le gouvernement respectait leurs priviléges ou immunités, ils fermaient les yeux sur tout, et se résignaient sans peine à n'user des droits de propriétaires qu'avec son consentement, s'il les dispensait de l'impôt. Sur ce point ils étaient intraitables; vous ne les reconnaissiez plus. En 1749, Machault venait de publier l'édit du vingtième, auquel il prétendait soumettre, sans aucune distinction, tous les biens du royaume. Son plan était fort bien conçu et très-sage. Mais l'assemblée du clergé (1750) connaissait la faiblesse de Louis XV : elle se rappelait l'avoir fait céder sur cette même question en 1726. Elle se retrancha dans ses priviléges et offrit le don gratuit par lequel elle était accoutumée à contribuer aux charges publiques, mais sans vouloir consentir ni à l'impôt, ni à la déclaration préalable des revenus ecclésiastiques qui devait en faciliter la répartition[3]. « Nous ne consentirons jamais, répondirent les évêques, que ce qui a été jusqu'ici le don de notre amour et de notre

[1] Voy. l'ouvrage de M. de Pressensé, *l'Église et la Révolution*, p. 58.

[2] Le « lieutenant de Dieu » sur la terre, Louis XIV, avait professé à plusieurs reprises dans ses édits la théorie que toutes les terres du royaume avaient été dans l'origine concédées par l'État, qui devenait ainsi le seul propriétaire véritable.

Ajoutons que plusieurs théologiens ont admis un droit prétendu de l'État sur toutes les propriétés privées.

[3] Le don gratuit, voté tous les cinq ans par les assemblées générales du clergé, était de 16 millions, mais la plus grande partie de cette somme était consacrée aux intérêts de la dette assez considérable (149 millions) qui grevait les propriétés ecclésiastiques, et à quelques autres dépenses particulières. L'État ne recevait guère que 4 ou 5 millions.

respect devienne le tribut de notre obéissance. » Le roi céda : le privilége de l'Église resta intact. Mais ce triomphe était bien triste. Le clergé semblait ne rien comprendre à la marche du siècle. Pourtant les avis ne lui manquaient pas. En Autriche, Marie-Thérèse avait déjà touché à la propriété ecclésiastique, et les réformes de Joseph II n'étaient pas loin. Le roi de Prusse, Frédéric II, regardait la vente des biens du clergé comme inévitable. Chez tous les meneurs de l'opinion c'était un cri général contre la richesse ecclésiastique, et en particulier contre l'opulence des moines. On les accusait de n'avoir plus de raison d'être, et de détourner à leur profit le patrimoine des pauvres. Le procès des jésuites et l'inique confiscation de leurs biens était un précédent qui aurait dû ouvrir les yeux des plus aveugles. L'Église refusa de comprendre ; elle gémissait de l'hostilité publique, mais sans se réformer. Sa seule défense était de faire appel aux rigueurs du bras séculier. Cependant le désordre des religieux était au comble, et on pouvait leur appliquer le mot de saint Paul : « Ce qui est décrépit est bien près de périr. » L'esprit du siècle avait envahi presque toutes les maisons. En 1765, vingt-huit bénédictins de Saint-Germain des Prés demandèrent, dans une requête au roi, d'être dispensés de leur habit, de l'office de nuit et du maigre. Ils voulaient jouir avec moins de gêne des richesses accumulées par les siècles dans leurs monastères pour le soulagement des pauvres et la culture des âmes. De scandaleuses divisions éclatèrent en même temps chez les bénédictins de Saint-Maur et parmi les capucins de Paris. Ces désordres firent songer à une réforme, et l'assemblée du clergé, saisie de la question, proposa le recours au pape. C'était le moyen canonique. Mais le triple concours du Saint-Siége, du clergé gallican et du gouvernement français était nécessaire. Par malheur, l'entente était impossible : depuis l'affaire des jésuites, les papes ne voulaient plus toucher à ces questions. Il fallut se contenter d'un expédient : le choix d'une commission mixte, dite des Réguliers, présidée par Loménie de Brienne. Les maisons qui n'avaient pas au moins dix religieux dans les campagnes et vingt dans les villes furent supprimées. Mais cette mesure, outre qu'elle était irrégulière et arbitraire, fit passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique l'idée d'une suppression générale des ordres monastiques par l'État. De jour en jour, la nécessité devenait plus pressante pour le clergé de se réformer lui-même avant toute ingérence des laïques; car il n'était pas difficile de voir que les tendances du moment n'étaient pas de réagir contre les principes de la commission des Réguliers. L'avénement de Louis XVI et le ministère de Turgot fournissaient au clergé une nouvelle et excellente occasion de renoncer à ses franchises en matière d'impôts : il resta sourd à cet appel. Libéral sur beaucoup d'autres points, il

s'entêtait à ce privilége. C'était la tradition et l'œuvre des siècles, il fallait la respecter. Les évêques ne songèrent même pas à faire cesser, à atténuer du moins le scandale manifeste de l'injuste répartition des biens de l'Église gallicane aux divers membres de la hiérarchie sacrée. En 1788, à la veille de la révolution, dans un mémoire au roi, les membres de l'assemblée du clergé, appelés à voter sur les résolutions des notables (qui, pour la première fois, soumettaient toutes les terres à l'impôt, y compris les terres ecclésiastiques), protestaient avec plus de force que jamais contre une innovation qui leur semblait le renversement des lois divines et humaines. « Nos immunités, disaient-ils, prennent leur source dans la consécration, la destination et l'affranchissement primitif de nos biens ; ces biens sont voués, consacrés à Dieu, avec exemption de toute charge étrangère à leur destination. C'est pour remplir ces vœux et ces charges que les biens du clergé, par un consentement irrévocable du roi et de la nation, forment un domaine inaliénable et sacré. Nous osons dire à un maître dont la magnificence égale la puissance : Notre conscience et notre honneur ne nous permettent pas de consentir à changer en tribut nécessaire ce qui ne peut être que l'offrande de notre amour. Plaise à Dieu de conserver toujours à la France cette antique constitution qui, par la force de son esprit, supérieur à la révolution des temps et à la licence des opinions, a porté le royaume au plus haut degré de splendeur. »

C'était fermer les yeux à la lumière et se précipiter dans l'abîme avec de belles phrases et de nobles sentiments. La conscience et l'honneur étaient de trop dans cette question financière. Quand on n'a plus l'intelligence de son temps, tout, jusqu'aux abus, devient inviolable et sacré : c'est la maladie des vieillards et des vieilles institutions. A la même époque, les parlements ne tenaient pas un autre langage. Comme on l'a vu, les cahiers du clergé pour les états généraux tranchèrent la question bien différemment. Plus clairvoyante et plus juste, l'Église offrait de contribuer, sans aucun privilége ni exemptions pécuniaires, à toutes les charges et impositions royales et municipales du pays, dans la même forme et à l'exemple de tous les citoyens. A la bonne heure! Mais en 1789 il n'était plus question de réformes partielles : c'était une refonte complète de nos institutions. En présence des dispositions de la noblesse et du tiers, le clergé devait se rappeler ce qu'en d'autres circonstances et en d'autres siècles son patriotisme lui avait inspiré dans l'intérêt commun, et se donner la satisfaction de relever les finances de l'État par le sacrifice d'une partie de ses biens. S'il avait pris cette détermination, s'il avait voulu, dès les premiers jours, toutes les réformes utiles, à commencer par la sienne, il se mettait à la tête du mouvement. Mais

ce moment unique, une fois manqué, ne revint pas. Jusqu'au 4 août, rien ne s'était fait. Les renonciations de cette nuit célèbre engagèrent la question des biens ecclésiastiques. Peut-être était-il encore possible d'arriver à d'équitables transactions. C'est ce que nous allons voir après cette trop longue mais nécessaire digression.

II

CONFISCATION DES BIENS DU CLERGÉ ET SUPPRESSION DES MONASTÈRES.

Plusieurs séances furent consacrées par l'Assemblée nationale à transformer en décrets les résolutions du 4 août. L'article relatif à la suppression des dîmes était conçu en ces termes : « Les dîmes de toute nature et les redevances qui en tiennent lieu, possédées par les corps séculiers et réguliers, même celles qui ont été abandonnées à des laïques, sont abolies, sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et presbytères, et à tous les établissements, séminaires, écoles, colléges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées. Et cependant, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu, et que les anciens possesseurs soient entrés en jouissance de leur remplacement, l'Assemblée nationale ordonne que lesdites dîmes continueront d'être perçues suivant les lois et les manières accoutumées. »

La dîme était, à l'origine, la conversion en impôt régulier des offrandes des fidèles. Au moyen âge, elle devint un droit féodal sur les revenus fonciers[1]. Son taux, fixé primitivement au dixième des récoltes, était plus tard descendu à un chiffre bien inférieur. Cet impôt n'était même pas l'un des plus onéreux pour le peuple, s'il était

[1] Il y avait les dîmes ecclésiastiques et les dîmes *inféodées*, c'est-à-dire celles que des laïques tenaient en fief, soit de l'Église, du roi ou d'un seigneur. On nommait dîmes *réelles*, celles qu'on percevait sur les récoltes ; dîmes *personnelles*, celles qui étaient imposées sur les salaires de l'industrie ; dîmes *mixtes*, celles qu'on prélevait sur les provenances des bergeries et des basses-cours ; dîmes *solites*, celles qu'on était en possession de recevoir depuis quarante ans ; dîmes *insolites*, celles qui étaient exigées sur un genre de récoltes autres que celles assujetties d'ordinaire à ce prélèvement. Les dîmes *grosses* étaient perçues sur les produits de la principale récolte, comme le vin, les céréales ; les dîmes *vertes* et *menues* étaient levées sur les légumes, le chanvre, le lin. Il y avait encore eu les dîmes *novales* imposées aux terres récemment mises en culture ou dont le genre de produit avait changé. Mais l'édit de 1768 les avait enlevées au clergé.

un des plus vexatoires. Sous Louis XIV, Vauban l'avait cité comme un modèle de justice dans la répartition, et comme l'un des plus faciles à recouvrer. Ce qui était vrai. Avec le temps, la dîme était devenue, par la vente successive de la terre, une véritable charge du fonds, ou, si l'on veut employer le mot propre, une servitude pour le propriétaire. Par conséquent, puisque le clergé venait de renoncer, dans la nuit du 4 août, à ce revenu, il était juste de faire payer aux propriétaires l'importante concession qui leur était faite. Mais déjà l'Assemblée avait d'autres vues[1].

Le débat interrompu par d'autres affaires, reprit le 10 août sur la proposition faite par Arnault, de supprimer toutes les dîmes à partir du 1er janvier (1790). L'évêque de la Luzerne venait de poser nettement la question : « A qui les dîmes ont-elles été données? est-ce à la nation? Non, sans doute ; elles n'ont été données ni à la nation ni par elle. Le clergé seul en est propriétaire. » Mirabeau se lève. Non-seulement il propose la suppression des dîmes sans rachat, mais, par un hardi paradoxe, il émet au nom des principes libéraux, l'idée malheureuse d'un clergé fonctionnaire public, simple officier de morale au service de l'État qui le rétribue en proportion de ses services. « La dîme, dit-il, n'est point une propriété ; la propriété ne s'entend que de celui qui peut aliéner le fonds, et jamais le clergé ne l'a pu. Les dîmes n'ont jamais été pour le clergé que des jouissances annuelles, de simples possessions révocables à la volonté du souverain. Il y a plus, la dîme n'est pas même une possession, comme on le dit ; elle est une contribution destinée à cette partie du service public qui concerne les ministres des autels ; c'est le subside avec lequel la nation salarie des officiers de morale et d'instruction. — J'entends à ce mot *salarier* beaucoup de murmures, et l'on dirait qu'il blesse la dignité du sacerdoce. Mais, messieurs, il serait temps dans cette révolution qui fait éclore tant de sentiments justes et généreux, que l'on abjurât les préjugés de l'ignorance orgueilleuse qui font dédaigner les mots *salaire* et *salarier*. Je ne connais que trois manières d'exister dans la société : il faut y être mendiant, voleur ou salarié. Le propriétaire n'est lui-même que le premier des salariés. Ce que nous appelons vulgairement sa propriété, n'est autre chose que le prix que lui paye la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux

[1] Le 8 août, un membre de la noblesse, le baron de Lacoste, avait pris l'initiative d'une proposition très-radicale : 1° les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation; 2° la dîme est supprimée (nulle mention de rachat) ; 3° les titulaires sont pensionnés ; 4° les honoraires des évêques et des curés sont fixés par les assemblées provinciales. La proposition n'eut pas de suite, mais la tendance de l'assemblée était manifeste. Elle cherchait la popularité au détriment de l'Église.

autres individus, par ses consommations et ses dépenses ; les propriétaires sont les agents, les économes du corps social. »

Cette argumentation du grand tribun n'était qu'un tissu de sophismes. Sans doute le clergé de 1789 n'était pas le propriétaire de la dîme, en un certain sens. Il n'en était, si l'on veut, que l'usufruitier. Mais le fonds du droit qui appartenait à l'Église était une véritable propriété, et jamais le prince n'aurait pu sans injustice supprimer « ces simples possessions. » Pour se tirer d'embarras, Mirabeau sapait par la base le droit de propriété privée. Si, comme il l'affirme, les propriétaires ne sont que « les économes du corps social, » ce dernier peut chaque fois qu'ils n'administrent pas à son gré, transmettre leurs biens à d'autres « agents. » Cette théorie nous mène loin. Mais il était impossible d'abattre la propriété ecclésiastique sans altérer en même temps le droit de propriété individuelle. L'abbé Sieyès qui ne devait pas longtemps rester fidèle à l'Église, répondit à Mirabeau le soir même. Son discours était un véritable chef-d'œuvre de dialectique et de bon sens. « Si la dîme est supprimée sans indemnité, elle restera dans les mains de celui qui la devait, au lieu d'aller à celui à qui elle est due. Prenez garde que l'avarice ne se cache sous l'apparence du zèle. Il n'est pas une terre qui n'ait été vendue et revendue depuis l'établissement de la dîme. Or, je vous le demande, les terres ne s'achètent-elles pas, moins les redevances, moins la dîme dont elles sont chargées? La dîme n'appartient donc à aucun propriétaire. Si elle est supprimée dans la main du créancier, elle ne doit pas l'être pour cela dans la main du débiteur. Pourquoi faire un présent de 70 millions aux propriétaires français? » Sieyès terminait par ces fortes paroles : « Ne faisons pas dire à la France, à l'Europe, que le bien même nous le faisons mal. Je vous demande, non pas s'il vous est utile de vous emparer de la dîme, mais si c'est justice. »

Ce discours fit une impression profonde, mais sans ramener la Chambre. Du coup Sieyès perdit sa popularité. La discussion ayant continué, et l'observation ayant été faite que la conversion en argent serait onéreuse au peuple, plusieurs curés du parti populaire déposèrent sur le bureau de l'Assemblée la promesse écrite de l'abandon de leurs dîmes à la nation, et invitèrent tous les députés du clergé à suivre leur exemple. C'était le moyen de sauver peut-être encore le principe du rachat. Déjà un grand nombre d'ecclésiastiques, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, à leur tête, s'étaient empressés de donner leurs signatures. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, en son nom et au nom de tous les ecclésiastiques de l'Assemblée, fit sa renonciation en termes pleins de dignité. « Au nom de mes confrères, au nom de mes coopérateurs et de tous les membres du

clergé qui appartiennent à cette auguste assemblée, en mon nom personnel, messieurs, nous remettons toutes les dîmes entre les mains d'une nation juste et généreuse. Que l'Évangile soit annoncé, que le culte divin soit célébré avec décence et régularité, que les églises soient pourvues de pasteurs vertueux et zélés, que les pauvres du peuple soient secourus, voilà la destination de nos dîmes, la fin de notre ministère et de nos vœux. Nous nous confions dans l'Assemblée nationale et nous ne doutons pas qu'elle ne nous procure les moyens de remplir des objets aussi respectables et aussi sacrés. »

L'ancien président de l'ordre du clergé, le cardinal de la Rochefoucauld, ajouta immédiatement : « Je déclare que le vœu énoncé par Mgr l'archevêque de Paris est celui du clergé de France qui met toute sa confiance dans la nation. »

Si l'Assemblée avait voulu, elle pouvait trouver dans cette renonciation du clergé les éléments certains d'une réforme durable, sans payer un traitement aux ecclésiastiques et les transformer en officiers de police. Mais elle était fille de Rousseau. Elle voulait, dit en termes excellents M. Laboulaye, abattre et déraciner la noblesse et le clergé ; elle croyait en outre, qu'il fallait se faire des partisans en attachant par l'intérêt au nouvel ordre de choses un nouvel ordre de citoyens. Promettre aux paysans l'abolition des droits féodaux, promettre aux propriétaires l'abolition de la dîme, cela semblait une grande politique, et c'est ainsi qu'en ont jugé la plupart des historiens de la révolution. Rien n'est moins vrai cependant ; cette politique fut désastreuse[1]. Dès que les constituants eurent donné l'exemple de ces confiscations, et qu'ils furent sortis du droit pour capter les sympathies populaires, la confiance publique disparut, les mesures révolutionnaires se suivirent avec une impitoyable logique : les assignats, la confiscation des biens du clergé, la constitution civile, le serment, et ce qui devait suivre.

La situation financière n'avait fait qu'empirer depuis l'ouverture des états généraux par suite de l'indécision du gouvernement royal et des fausses mesures prises par l'Assemblée. Le 7 août, Necker avait demandé un emprunt de 30 millions, réversible à la volonté des prêteurs, sur les crédits que devait accorder la prochaine législature. Cet emprunt échoua. Quinze jours plus tard, ce fut un emprunt de 80 millions à des conditions défavorables. Pendant ce temps, l'Assemblée nationale venait par ses votes d'abolir en fait les dîmes, et d'abandonner aux propriétaires un revenu annuel de 70 à 80 millions de livres ! Vers la fin de septembre, Necker à bout

[1] *Cours de législation comparée.* (*Revue des cours littéraires*, 1869, p. 621.)

d'expédients et dans l'impuissance de contracter de nouveaux emprunts, même à des taux usuraires, propose à la Chambre, pour échapper à la banqueroute, de demander à tous les citoyens le quart de leurs revenus, par une sorte de contribution volontaire. Sur l'interpellation d'un député, l'archevêque de Paris offre de remettre à la nation toute l'argenterie des églises qui n'était pas nécessaire à la bienséance du culte. Déjà auparavant le clergé avait promis de garantir sur ses biens le nouvel emprunt de Necker. Ces sacrifices prouvaient les bonnes dispositions de l'Église. Mais il aurait fallu devancer les événements au lieu de se traîner à leur suite, et ne pas prendre des expédients pour de la politique à longue vue. Après l'abandon de ses dîmes qui rendait nécessaire une réforme complète de son organisation financière, le clergé devait procéder sans retard à ce travail, et prévenir par des résolutions hardies, radicales même, la menace d'une confiscation. Venir en aide à l'État en détresse, c'était le seul moyen de rétablir l'ordre et le droit. En général l'opinion publique exagérait beaucoup la valeur des biens ecclésiastiques. Cependant elle était fort considérable, et si on la porte à 3 milliards, on ne dépasse guère la vérité[1]. Ils étaient grevés, il est vrai, d'une dette assez considérable (149 millions), mais le clergé pouvait très-bien offrir au gouvernement une hypothèque de 11 à 1200 millions, et procéder de lui-même à la vente successive de ses domaines jusqu'à concurrence de pareille somme. Il ne le fit pas, ou s'il le fit dans une certaine mesure, il était trop tard. Le problème était tranché dans un autre sens et le déchaînement des passions rendait un compromis impossible.

Depuis l'affaire des dîmes, une foule de brochures et d'articles de journaux avaient débattu la question dans tous les sens. On avait interrogé les conciles, les écrits des Pères, les traditions nationales, les ordonnances royales, l'esprit des légistes, les théories des philosophes, le droit historique et le droit rationnel. Mais de toutes les brochures publiées, la plus remarquable peut-être était celle de Sieyès. En quelques pages incisives, sous ce titre : *Observations sommaires sur les biens du clergé;* il avait défendu les droits de l'Église avec une grande vigueur de raisonnement. A ceux qui voyaient dans le clergé un corps moral soumis à l'État qui pouvait le détruire, il répondait : « Un corps moral ? La nation est-elle donc autre chose ! Vous aurez beau faire déclarer à la nation que les biens dits ecclé-

[1] C'est le chiffre donné par M. Léonce de Lavergne dans son *Économie rurale de la France.* Talleyrand portait à 150 millions le revenu total de l'Église, y compris les dîmes (80 millions), et, comme la propriété ecclésiastique (affermée en général à bas prix), ne donnait pas plus de 2 et demi pour 100 de revenu, le chiffre de 3 milliards de capital n'a rien d'excessif.

siastiques appartiennent à la nation, je ne sais ce que c'est que déclarer un fait qui n'est pas vrai. » Puis il ajoutait : « Par quel renversement d'idées les ecclésiastiques vous paraîtraient-ils supportables si vous les aviez à votre charge, et ne pouvez-vous les souffrir quand ils ne sont à la charge de personne ? » Il n'y avait pas de réponse à cela, et le reste de la brochure était sur ce ton. Un janséniste, l'avocat général Servan, entreprit de réfuter Sieyès. « Les corps politiques, écrivait-il, doivent leur existence à la nation, comme les individus doivent la leur à la nature. Ce n'est pas pour eux que la nation les crée, c'est pour elle. De même que la nature a droit de vie et de mort sur nous, de même la nation a droit de vie et de mort sur tout corps moral. Vous convenez que le clergé est soumis à la volonté nationale. Mais si cette volonté peut lui ôter la vie, à plus forte raison peut-elle lui ôter la possession. Quelle espèce de propriété a un corps qui n'est pas même propriétaire de son existence? Ceux qui ont donné leurs biens au clergé avaient en vue d'épargner à la nation les frais du culte. C'est donc à la nation qu'ils ont donné, et non au clergé, puisqu'une donation est toujours censée faite à celui qui en profite. Le sol d'une nation appartient au peuple qui l'habite[1]. Mais la nation ne peut se passer de service public... le salaire est de rigueur, le mode de salaire ne l'est pas[2]. » Cette théorie des droits supérieurs de la nation n'était pas nouvelle dans la bouche des légistes, mais elle dépassait le but, et il n'était pas difficile d'en faire sortir un socialisme des plus complets. Servan confondait le droit d'autorisation avec le droit de propriété. De ce qu'un corps moral n'existe que de l'aveu, exprès ou tacite, du peuple qui l'accepte, on ne peut conclure que l'État aurait le droit de confisquer les biens de ce corps, après l'avoir dissous. Du reste la preuve historique faisait défaut à l'opinion de Servan. Au moyen âge, le prince est le propriétaire de sa couronne au même titre que toutes les grandes existences du temps. Mais rien de plus. A côté de lui subsistent de véritables républiques, Église, universités, ordres religieux, villes, corporations de toute sorte sur les droits desquels il ne peut rien. L'idée de la nation envisagée comme l'unique source du droit, à la manière de Servan, était une doctrine impériale et byzantine. Quant à craindre que « les prêtres devenus maîtres de la nation par sa propre imbécillité, ne la forçassent à

[1] C'est le langage de nos socialistes contemporains. Dans le congrès d'ouvriers tenu récemment à Bâle (septembre dernier), les partisans du *collectivisme* ont repris pour leur compte ces doctrines et soutenu que la société a le droit d'abolir la propriété privée pour faire rentrer le sol dans la communauté.

[2] *Réfutation de l'ouvrage de M. Sieyès sur les biens ecclésiastiques*. Paris, 1789.

mourir de faim, ou à ne vivre que de leurs aumônes, » cette supposition était au moins chimérique au dix-huitième siècle. L'avocat général pouvait se rassurer. L'Église gallicane avec ses richesses n'était un péril pour personne.

Sur les instances de Mirabeau, l'Assemblée nationale avait voté la loi relative à l'augmentation des impôts et au revenu. Mais c'était un remède pour l'avenir, sans effets bien marqués pour le présent. Le poids de la dette flottante était la cause principale des embarras du trésor. Il fallait en liquider au moins une partie, si on ne pouvait la consolider. Déjà l'idée d'un papier-monnaie prenait consistance, lorsque le comité des Douze fit connaître ses résolutions[1]. Le 10 octobre, son rapporteur, qui n'était autre que l'évêque d'Autun, porte devant l'Assemblée nationale la proposition formelle de dépouiller l'Église de ses biens. Par une ironie cruelle du sort, ce fut de la bouche dédaigneuse d'un jeune évêque qui représentait dans sa personne les deux classes privilégiées du royaume, Talleyrand-Périgord, que tombèrent, au grand scandale des siens et aux applaudissements des novateurs, les paroles les plus hardies que l'Assemblée eût encore entendues. Talleyrand commence par exposer le tableau des besoins de l'État et des dépenses que lui imposera sa réforme. Les ressources employées ou proposées sont insuffisantes. Il faut en trouver de plus considérables, si l'on ne veut aboutir à un avortement. « Il en est une qui peut s'allier avec le respect des propriétés, elle existe dans les biens du clergé. Une opération sur eux est inévitable. » Puis, tout cela dit avec le plus imperturbable sang-froid, Talleyrand expose son système: la nation deviendra propriétaire de la totalité des fonds du clergé et des dîmes dont cet ordre a fait le sacrifice. Elle assurera au clergé les deux tiers des revenus de ces biens. Le produit des fonds monte à 70 millions, celui des dîmes à 80 millions. Ce qui fait 150 millions, et pour les deux tiers, 100 millions. Ces 100 millions seront assurés au clergé par privilége spécial. L'évêque d'Autun propose ensuite de vendre les biens-fonds ecclésiastiques, 100 millions au moins par an, et d'affecter le produit de cette vente à l'exécution du plan financier élaboré par le comité des Douze.

La question était engagée. Mirabeau n'était pas d'avis en principe de confisquer les biens du clergé, parce qu'il voyait dans cette mesure un obstacle de plus au rétablissement de la confiance publique[2]. Mais il espérait alors prendre la direction des affaires, et

[1] Ce comité avait été nommé le 20 août pour discuter les garanties de l'emprunt.

[2] Dans une lettre à son ami Mauvillon, il écrivait qu'à toutes les plaies qui existaient déjà on venait d'en ajouter une encore plus funeste que les autres, la vente

l'expropriation de l'Église était indispensable à a réalisation de ses plans. C'est pourquoi, le 12 octobre, il dépose la motion suivante : « Je demande qu'on décrète deux principes : 1° que la propriété des biens du clergé appartient à la nation, à la charge par elle de pourvoir à l'existence des membres de cet ordre ; 2° que la disposition de ces biens sera telle, qu'aucun curé ne pourra avoir moins de 1200 livres, avec le logement. » Ce dernier point était à l'adresse du clergé inférieur et pour le détacher des grands dignitaires ecclésiastiques. Le débat fut solennel et aussi complet que possible. Tout espoir d'accord n'était pas encore perdu. Comme pour le préambule de la constitution, on avait débuté par de grandes maximes sur les droits primordiaux de la société, dans le ton déclamatoire du temps. Cependant, après ces belles considérations qui passaient par-dessus les biens de l'Église pour mener à la loi agraire, les orateurs ne tardèrent pas à sortir des nuages pour discuter les titres de la propriété ecclésiastique. Trois groupes d'opinions se firent jour et luttèrent jusqu'au bout avec une égale ardeur[1]. Ce partage répondait aux trois grandes fractions de l'Assemblée, la droite, les *monarchiens*, et la gauche, ou en d'autres termes, l'ancien régime, les partisans de la monarchie parlementaire et les disciples de Rousseau. La première eut pour organes naturels les hauts dignitaires du clergé. Ils défendirent leur cause avec un véritable talent et de fort bonnes preuves, auxquels ils eurent le tort de mêler des considérations d'intérêt moins respectables, parfois même de manifestes exagérations. « La vente de nos biens, s'écria l'évêque de Clermont, ne remédiera à rien. » Ce qui était vrai. Mais il ne fallait pas ajouter : « Bientôt il n'y aurait plus de ministres, plus de religion. » Ce qui était moins incontestable. Les évêques de Nîmes et d'Uzès, l'archevêque d'Aix, soutinrent la même thèse, le dernier avec de grands développements historiques et de grandes effusions de larmes. D'autres, de simples abbés et des laïques, serrèrent la question de plus près : Maury, Cazalès, Camus, Montesquiou, d'Eymar. Ils insistèrent sur le fait de la possession non contestée, sur le caractère inaltérable des fondations et l'accomplissement régulier des conditions mises à leur jouissance. Ils ajoutèrent qu'aucune propriété privée n'était assise sur de meilleurs titres, et que les contester c'était tout mettre en péril. Enfin ils repoussèrent le salaire du clergé comme précaire et

des biens du clergé. Plus tard, dans son plan de contre-révolution remis au roi (février 1791), il ne consacrait que le tiers des biens de l'Église à l'extinction de la dette, le reste devait servir à la dotation du clergé.

[1] Voy. le *Moniteur* et le *Journal des Débats* et décrets, octobre et novembre 1789. — M. de Pressensé, *l'Église et la Révolution*, p. 51 et suiv. — L'abbé Jager, *Histoire de l'Église pendant la Révolution*, t. I.

humiliant. « La loi, dit l'abbé de Montesquiou, n'a pas établi le corps ecclésiastique, elle ne saurait le défaire. Se pourrait-il que le clergé fût lié pour jamais à certains droits envers la nation, et que la nation ne fût point liée à son égard? » Maury, avec sa fougue ordinaire, demande à l'Assemblée de quel droit on examine de si près les propriétés les plus sacrées, tandis que l'on accepte, sans scrupule, les honteux produits de l'agiotage. « Le clergé possède puisqu'il a acquis ou reçu, qu'on prouve qu'il a usurpé. » Tous ces raisonnements étaient péremptoires. Il était incontestable que la nation n'avait aucune prétention légitime à faire valoir sur les biens ecclésiastiques. C'était l'Église et non l'État qui les avait reçus de leurs propriétaires. Elle avait pour elle le droit et la prescription qui est aussi une des sources du droit. Mais les défenseurs du clergé ne tenaient pas compte de la situation. La banqueroute, « la hideuse banqueroute, » était imminente. Il fallait périr ou se créer des ressources immédiates. C'est pourquoi au lieu d'attendre une discussion d'où il ne pouvait sortir que vaincu, le clergé aurait fait acte de sagesse et de prévoyance, si quelques mois plus tôt, il avait fourni à l'État les moyens de rétablir l'ordre dans les finances. Par ses hésitations et par son attachement à des priviléges caducs eux-mêmes dans le désarroi général, l'Église gallicane donnait prise contre elle et faisait douter de son patriotisme.

L'opinion des membres de la gauche était tout l'opposé de la droite. Ils soutinrent que le clergé n'était ni propriétaire, ni possesseur, ni même usufruitier, mais simple dépositaire, administrateur et dispensateur. Pour aucun d'eux la question n'était douteuse. L'État supérieur à l'Église était investi sur elle d'un pouvoir absolu. Comme il s'était plu à la doter, il pouvait du même droit lui retirer ses biens. D'après Barnave, le clergé n'existant que pour la nation, celle-ci pouvait le détruire à son gré, et à plus forte raison s'emparer de ses biens et les administrer selon son bon plaisir. Le clergé n'était pas possesseur réel, il n'était qu'administrateur sous certaines conditions. C'était, comme on le voit, le mot de l'évêque d'Uzès pendant la nuit du 4 août, mais dans un sens différent. La religion était ainsi réduite à un service public, à une grande administration nationale, et rien de plus. C'était bien la doctrine du dix-huitième siècle. Les disciples de Voltaire et de Rousseau ne voulant pas supprimer l'Église à cause du peuple, la voulaient asservie et sans force contre eux. Le mauvais génie du *Contrat social* planait sur toute cette discussion. Le légiste Thouret fit appel à des arguments un peu plus spécieux: la différence radicale qui existerait entre les propriétés ecclésiastiques et les propriétés privées « Les individus, dit-il, sont antérieurs à la loi et jouissent de droits

imprescriptibles. Tout corps au contraire n'existe que par la loi, et ses droits dépendent de la loi, elle peut les modifier, les annuler. » En d'autres termes, l'existence du culte public dépend de l'État qui peut l'autoriser ou l'interdire à son gré. Mais alors que deviennent les droits individuels eux-mêmes, que devient la liberté de conscience? Thouret ne le disait pas. D'autres, tels que Garat, invoquèrent les traditions bien connues de l'ancienne monarchie. Mais cette dernière, en dépit de ses maximes, n'avait eu garde d'exproprier l'Église. Chapelier insista sur la nécessité pour la Constituante de ne pas se déjuger. Après avoir détruit les ordres, elle ne pouvait laisser à l'Église tout ce qui constitue un ordre. « Eût-il été propriétaire, ce clergé le serait-il encore? cette corporation, cet ordre n'a-t-il pas cessé d'exister? Je ne le vois plus que parmi les débris d'une immense révolution; il est devenu le patrimoine de l'histoire. Si le clergé conserve ses biens, l'ordre du clergé n'est pas détruit. Vous lui laissez nécessairement la facilité de s'assembler, vous consacrez son indépendance. » Chapelier avait dit le mot : ses collègues de la gauche ne voulaient plus d'une Église indépendante, et la banqueroute à éviter n'était qu'un prétexte pour eux de « consacrer » l'asservissement du clergé catholique.

Entre les deux opinions extrêmes du clergé et des légistes, se fit jour une opinion plus modérée. Son organe principal fut Malouet, l'un des esprits les plus pratiques de la Constituante et l'un de ceux (en bien petit nombre) qui avaient prévu, dès les premiers jours, l'abîme où l'on devait tomber si le gouvernement et les ordres privilégiés ne savaient pas faire à temps les sacrifices nécessaires [1]. Malouet admettait, avec la gauche, que la religion ne peut se soustraire à l'Assemblée nationale, et là était son erreur. Fils du dix-huitième siècle et homme de son temps, les doctrines de Rousseau l'avaient touché, et il ne savait pas toujours reconnaître la limite précise qui sépare le domaine inviolable de la conscience du domaine restreint de l'État. Mais, sur le terrain pratique, il était inattaquable et contestait en termes formels à l'Assemblée le pouvoir d'intervenir dans la question si grave et si complexe de la propriété ecclésiastique, sans un mandat spécial du peuple souverain. Tout ce qu'elle pouvait faire, c'était de réformer, mais non de transformer, encore moins d'abolir. Ce qui effrayait Malouet avant tout, c'était la pensée d'un grand déchirement national qui ne manquerait pas de se produire si l'Église

[1] En mai 1789, Malouet avait dit à Necker après lui avoir remis le cahier de Riom, rédigé par lui : « Si dans la direction très-décidée et très-impétueuse qu'ont prise les opinions, le roi hésite, si le clergé et la noblesse résistent, malheur à nous, tout est perdu. » Toute l'histoire de la Constituante était dans cette prévision.

devenait la victime de ses ennemis, et qui aurait pour conséquence inévitable, avec la persécution religieuse, la ruine de tout ordre public. « Lorsque je me suis rappelé, disait-il, le jour mémorable où nous adjurâmes les ministres d'un Dieu de paix, les membres du clergé, de s'unir à nous comme nos frères, j'ai frémi du sentiment douloureux qu'ils pourraient éprouver et transmettre à leurs successeurs en se voyant dépouillés de leurs biens par un décret auquel ils n'auraient pas consenti; que cette considération, messieurs, dans les temps orageux où nous sommes, soit auprès de vous de quelque poids. C'est précisément parce qu'on entend dire d'un ton menaçant : Il faut prendre les biens du clergé ! que nous devons être plus circonspects dans nos décisions. » Malouet connaissait trop bien les causes de la décadence du clergé et de l'impopularité des ordres monastiques, pour ne pas demander d'importantes réformes dans la répartition et l'emploi des biens ecclésiastiques ; mais il les voulait compatibles avec la dignité de l'Église, et il repoussait de toute son énergie l'idée d'un clergé pensionnaire du gouvernement. En véritable homme d'État, il voulait tourner les obstacles et se rappelait que la politique est la science du tempérament, de la mesure, de la modération. Son plan était de remettre à une commission ecclésiastique le soin de préparer un système de réformes larges et fécondes. L'Église conserverait de ses vastes domaines ce qui serait nécessaire à l'entretien du culte et au soulagement des pauvres ; le reste serait dévolu à l'État et consacré aux services publics. Ces propositions n'eurent d'autre tort, en 1789, que d'être trop raisonnables. Elles soulevèrent les réclamations de la droite, trop absolue pour entendre le langage de la raison, et déplurent à la gauche, qui voulait dépouiller l'Église. Malouet n'eut pour lui que quelques adhérents. Mounier et Lally-Tollendal, qui auraient pu lui prêter appui et ramener une partie de l'Assemblée nationale, avaient désespéré de l'avenir après les journées d'octobre et résigné leur mandat. Beaucoup de députés ecclésiastiques avaient cessé de prendre part aux délibérations de la Chambre, sous prétexte que *cela ne pouvait durer*. Ce fut une grande faute. En révolution et partout, les honnêtes gens sont tenus de lutter jusqu'au bout, même sans aucune chance de succès. Morte l'espérance, reste encore le devoir. Le découragement du parti modéré rendit possible le vote du 2 novembre. Dans les grandes crises sociales, il n'y a pas de pire politique que l'abstention.

Mirabeau n'était pas, comme ses collègues de la gauche, hostile à l'Église catholique : il était indifférent. Mais, s'il avait au fond le tempérament conservateur, il savait flatter au besoin les passions de l'Assemblée. Il était, du reste, irrité des dédains et du mépris que la droite affichait à son égard. En deux grands discours mêlés de

sophismes et d'aperçus très-justes, mais qui n'avaient rien à faire dans le débat, il développe ses vues avec une éloquence impétueuse. « J'ai l'honneur de vous déclarer, dit-il, pour le reste de ma vie entière, que j'examinerai toujours si le principe est juste ou injuste. Il n'y a d'utile que ce qui est juste. Or rien n'est plus juste que de déclarer que les biens de l'Église appartiennent à la nation. » C'est ce qu'il entreprend de prouver à son tour par la distinction déjà tant de fois alléguée entre les droits individuels et les droits corporatifs. Il ajoute : « L'utilité publique est la loi suprême et ne doit être balancée ni par un respect superstitieux pour ce qu'on appelle intentions des fondateurs, comme si des particuliers ignorants et bornés avaient eu le droit d'enchaîner à leur volonté capricieuse les générations qui n'étaient point encore ; ni par la crainte de blesser les droits prétendus de certains corps, comme si les corps particuliers avaient quelques droits vis-à-vis de l'État... Mais les corps particuliers n'existent ni par eux-mêmes ni pour eux : ils ont été formés pour la société, et ils doivent cesser d'être au moment où ils cessent d'être utiles. Concluons qu'aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité, puisque les fondations multipliées par la vanité absorberaient à la longue toutes les propriétés particulières, il faut bien qu'on puisse à la fin les détruire. Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. »

Tout cet argument n'était guère qu'une longue tirade déclamatoire. Personne ne contestait à l'État, qui serait mis en péril par la trop grande extension du domaine ecclésiastique, le droit de se défendre et de restreindre dans de justes limites les biens de mainmorte. Ailleurs Mirabeau, après avoir établi une distinction fort subtile entre les fondations royales et les fondations particulières ou corporatives, prétendait faire reposer le droit de propriété sur la volonté du législateur. Mais alors, si la loi seule constitue la propriété privée et collective, comment échapper à la logique et ne pas admettre que la loi peut défaire ce qu'elle a fait ? Le grand tribun revenait ensuite sur le caractère spécial de la propriété ecclésiastique et s'attachait avec force à défendre le droit de l'État contre les corporations, non sans insister de nouveau sur sa fâcheuse doctrine d'un clergé pensionnaire du gouvernement et transformé en l'un des grands services publics. Tant que le clergé conserverait ses biens, il serait hostile au nouvel ordre de choses. Il fallait le dépouiller et l'attacher à la révolution par le salaire. En cela Mirabeau n'était guère habile. Personne ne répondit à son dernier discours. La discussion était finie. Commencée à Versailles, elle s'était poursuivie à

Paris au milieu des plus ardentes préoccupations du dehors[1]. Le vote eut lieu le 2 novembre, après un résumé de la question fait par Chapelier. Le mot d'expropriation parut trop dur et effrayant pour le plus grand nombre des députés ; Mirabeau prit un moyen terme : au lieu de dire que les biens du clergé étaient la propriété de la nation, il proposa de déclarer seulement que ces biens étaient *mis à la disposition* de la nation, ce qui fut adopté. Ainsi, sur la proposition d'un évêque, sous la présidence d'un ancien avocat général du clergé, Camus, six mois après l'ouverture des états généraux et dans le palais de l'archevêque de Paris, l'Assemblée nationale mettait la main sur les biens de l'Église gallicane et provoquait la plus funeste rupture entre elle et le sentiment religieux[2]. Sans prétendre, avec Gibbon, que cette mesure « a menacé les sociétés d'une dissolution générale, » ni avec Burke, « qu'il faudrait répondre à ses apologistes par le bourreau », on ne peut la juger trop sévèrement. Ses conséquences ne se firent pas attendre.

Poussés en avant par le déchaînement des passions révolutionnaires, les jansénistes et les partisans de la déclaration des droits, anciennes victimes ou ennemis acharnés du clergé gallican, unirent leurs efforts dans la presse et à l'Assemblée nationale pour achever la ruine de l'Église. Quelques jours après le 2 novembre, la Chambre étendit les attributions du comité ecclésiastique. Il eut non-seulement à préparer la liquidation des propriétés ecclésiastiques, mais encore à élaborer la réforme de l'Église au point de vue financier et constitutionnel. Le nombre de ses membres fut porté à trente[3]. Il se divisa en trois sections. La première était chargée de la reconstitution de l'Église gallicane, les deux autres de toutes les questions qui se rattachaient aux biens ecclésiastiques ; un comité spécial des dîmes devait statuer définitivement sur cet ancien revenu. Le comité ecclésiastique poursuivit ses travaux avec le plus fiévreux empresse-

[1] Après les journées d'octobre, le roi était venu s'établir à Paris, comme on sait, et l'Assemblée l'y avait suivi quelques jours plus tard.

[2] La motion amendée de Mirabeau était conçue en ces termes : « Qu'il soit déclaré, premièrement, que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation ; à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ; secondement, que, selon les dispositions à faire pour les ministres de la religion, il ne puisse être affecté à la dotation des curés moins de 1,200 livres, non compris le logement et jardin en dépendant. »

[3] Les évêques de Clermont et de Luçon, les abbés de Montesquiou et d'Expilly, le chartreux don Guerle et le curé de Souppes, Lanjuinais, Treilhard, Durand-Maillane et Chasset en étaient les membres les plus connus. Mais les membres de la droite finirent par ne plus prendre part à ses délibérations.

ment, et c'est sur les rapports de ses membres que furent arrêtées les prétendues réformes de l'Église. Cependant l'Assemblée poursuivait son œuvre. Le 7 novembre, Talleyrand demande l'apposition des scellés sur les chartriers où étaient déposés les titres des propriétés ecclésiastiques, et réclame un inventaire des meubles. Sans adopter cette motion trop injurieuse pour le clergé, la Chambre enjoint par décret à tous les titulaires de bénéfices, de faire sur papier libre, dans le délai de deux mois, une déclaration détaillée, devant les juges royaux et municipaux, des effets mobiliers et immobiliers appartenant aux bénéfices, et de la lui transmettre. Déjà elle avait voté sur la proposition de Treilhard, que le roi serait prié de surseoir à la nomination des bénéfices, les cures exceptées. Le 20 décembre, elle décrète sur la proposition encore de Treilhard, l'aliénation immédiate de 400 millions de biens en garantie des assignats qu'on allait émettre. Treilhard s'était appuyé sur le désir de retirer au plus vite l'administration de ses domaines au clergé, afin de le ramener par la pauvreté à l'âge héroïque du christianisme, et l'Assemblée nationale était trop raisonnable pour ne pas souscrire à cette noble pensée. Mais le grand embarras était toujours l'épuisement du trésor, et les biens mis en vente ne trouvaient pas d'acheteurs. On s'était mis dans une impasse.

Paris éprouvait une gêne égale à celle du gouvernement : les impôts ne rentraient plus, et il fallait nourrir le peuple après une mauvaise récolte. Son maire, Bailly, dépeignit à la Chambre la triste situation des affaires, et offrit le concours de la Commune pour la vente des biens ecclésiastiques. Ses propositions furent acceptées avec empressement. Les 16 et 17 mars, il fut décidé qu'on abandonnerait à la ville de Paris et aux municipalités du royaume un premier lot de biens du clergé (400 millions), et que, sur ce gage, le trésor émettrait du papier-monnaie pour une somme pareille. Ces « assignats » seraient acceptés en payement dans la vente des biens ecclésiastiques et, en attendant, auraient cours d'argent dans toutes les transactions commerciales. Cette fois les acheteurs se présentèrent ; mais ces premières ressources furent bien vite dévorées. Seuls les spéculateurs s'enrichirent[1].

Les biens du clergé provoquèrent encore deux grandes discussions publiques : la première à l'occasion des ordres religieux, en février, et la seconde en avril, sur le rapport du comité des dîmes. Dans les premiers jours de février, le comité ecclésiastique était venu décla-

[1] M. Léonce de Lavergne a démontré dans son *Économie rurale* combien était grande l'erreur de ceux qui croient encore aux bienfaits économiques et agricoles de la spoliation du clergé en 1790 et durant les années suivantes.

rer à la Chambre que pour le moment la mesure la plus avantageuse serait la suppression des couvents, et qu'il fallait la prononcer sans retard. Quant aux autres possessions du clergé, on ne devait pas y toucher avant d'avoir réglé d'après un plan général les besoins du culte, dont elles servaient à payer les frais. Cette déclaration était peu rassurante pour le clergé, car elle annonçait non-seulement la confiscation définitive de tous ses biens, mais encore une réforme de la discipline ecclésiastique.

Il y avait dans tout le pays un mépris haineux pour la vie monastique : l'opinion publique poussait à des mesures radicales ; mais la compétence du pouvoir civil ne s'étendait pas jusqu'à supprimer les ordres religieux. A part le côté financier, la question touchait à la liberté individuelle et au grand principe de l'association. Sous prétexte de réformes nécessaires, urgentes même, il fallait prendre garde de blesser les libres convictions de l'âme, les croyances intimes, les délicatesses morales du sentiment. Si le grand nombre des religieux étaient infidèles à leurs règles, la solitude des monastères abritait encore bien des âmes pieuses et tendres, détachées de la vie laïque, heureuses de leur renoncement, sereines et libres de la souveraine liberté des enfants de Dieu. Annuler leurs vœux solennels, les renvoyer dans un monde qu'elles avaient quitté et qu'elles ne connaissaient plus, c'était un véritable abus de pouvoir et une odieuse tyrannie. L'Assemblée nationale ne voulait pas encore porter les choses à l'extrême, et, pour affranchir les mauvais religieux, elle ne persécuta pas complétement les bons. La discussion, ouverte le 12 février, prit plusieurs séances. Le rapporteur de la commission, Treilhard, après avoir reconnu les services rendus autrefois par les ordres religieux au pays et à la civilisation chrétienne, partait de leur déchéance actuelle et du principe de la liberté religieuse entendu à sa manière, pour développer un plan de réformes très-complet, mais excessif.

Grégoire, Camus et les abbés jansénistes de l'Assemblée défendent mollement l'institut monastique. Ils n'insistent guère que sur les ordres savants, au nom des sciences historiques et de la culture nationale. Barnave attaque le vœu comme la violation la plus scandaleuse des droits de l'homme, « cette reclusion à vie d'un homme est contre nature ; une telle profanation de la dignité humaine ne doit pas être tolérée plus longtemps sur le sol libre de la France. » Garat ajoute : « Le vœu est un suicide moral. » Ces derniers mots soulèvent de vives réclamations. La droite, à son tour, soutient que supprimer les couvents serait enlever à la religion un abri, aux pauvres des ressources abondantes, à l'Évangile des apôtres. Un excellent discours de l'abbé de Montesquiou ramène enfin la question à ses

véritables termes. On y trouve (chose rare alors) une distinction très-nette et très-ferme du temporel et du spirituel. « La loi et les religieux, dit-il, les religieux et la loi ; voilà ce que nous devons respecter. Vous êtes hommes, tout ce qui est humain vous appartient ; vous êtes hommes, tout ce qui est spirituel n'est pas à vous. » Par conséquent, ajoute l'abbé de Montesquiou, vous n'avez pas le droit de rompre le pacte intervenu entre les religieux et Dieu ; mais vous n'êtes point tenus de prêter l'appui du pouvoir civil à l'accomplissement des vœux perpétuels. Cessez en même temps de reconnaître les vœux monastiques, et laissez libres les religieux qui veulent rester dans les cloîtres. » Ces demandes si justes passèrent en partie dans le décret rendu par l'Assemblée. Pour le moment, on ne toucha point aux ordres chargés de l'éducation publique et du soulagement des malades, non plus qu'aux couvents de femmes. On réserva des maisons pour les religieux qui souhaiteraient de rester dans leurs cloîtres ; mais un de ces légistes qui, par une sorte de haine héréditaire, s'étaient acharnés contre l'ordre monastique, Thouret, fit ajouter à la suppression des vœux, quant à leurs effets civils, la suppression elle-même des congrégations religieuses une fois leurs derniers membres éteints, avec défense d'en introduire de nouvelles à l'avenir[1]. Il y avait là, comme le remarque fort bien M. de Pressensé, une atteinte à la liberté de conscience : c'était déclarer à l'avance que le principe de la liberté d'association serait suspendu pour tout ordre religieux, lors même qu'il se soumettrait entièrement aux lois de son pays[2]. Cette monstrueuse doctrine a duré jusqu'à nos jours et conserve encore ses partisans. Il y a tel de nos irréconciliables qui ne croirait pas avoir revendiqué avec assez de force toutes les libertés nécessaires, s'il ne sollicitait en même temps la dissolution immédiate des associations religieuses. Elles sont nuisibles, puisqu'elles gênent nos revenants de la Terreur. Eux seuls ont le droit de vivre.

Après la suppression des monastères, il ne restait plus qu'une

[1] Immédiatement après ce décret rendu, l'Assemblée régla le chiffre des pensions qui seraient accordées aux religieux qui rentreraient dans la vie civile. On affecta une pension de 800 livres aux moines mendiants jusqu'à cinquante ans, et 900 livres aux moines non mendiants. A partir de cinquante ans d'âge, les pensions s'élevaient dans une proportion équitablement répartie. Chose remarquable ! l'Assemblée nationale eut à cœur de réparer une des iniquités de l'ancien régime. Sur la proposition d'un protestant, Barnave, et d'un janséniste, Grégoire, elle comprit les jésuites dans le décret qui réglait les pensions des anciens religieux. « Le premier soin de la liberté naissante devant être de réparer les injustices du despotisme. » Les mêmes principes furent appliqués quelques jours plus tard aux pensions des religieux qui restaient dans les maisons provisoirement conservées.

[2] *L'Église et la Révolution française*, p. 90.

grave question à débattre au sujet de la propriété ecclésiastique : à qui passerait l'administration des biens mis à la disposition de la nation par le décret du 2 novembre? Fallait-il la conserver au clergé ou la confier à des laïques? Le point était capital. Le 9 avril, Chasset, au nom du comité des dîmes, monte à la tribune. Son rapport était l'arrêt de mort définitif et irrévocable de l'ancienne constitution ecclésiastique. « Une dette immense nous accable, dit-il, nous avons des biens pour la payer ; qu'attendons-nous? Le décret du 2 novembre ne sera rien tant que le clergé ne sera pas exproprié. » Voilà pour la question d'argent. Quant à la question de principe, Chasset disait sans détour : « Le culte est un devoir de tous ; tous sont censés en user, parce que le temple du Seigneur est ouvert à tous. La milice sainte est entretenue pour l'utilité de tous, de même que l'armée. Il est juste et constitutionnel de faire supporter les frais du culte à tous, par le moyen d'une imposition générale. »

Chasset développait ensuite le plan du comité : on retirerait tous les biens ecclésiastiques à leurs anciens possesseurs pour les remettre aux mains des administrateurs de département et de district. Les dîmes seraient abolies à partir du 1er janvier ; la nation prendrait à son compte les dettes du clergé et fournirait aux frais du culte par le budget. Il n'y aurait aucune distinction entre cet objet du service public et les autres dépenses nationales[1].

Les débats commencèrent le 11 avril. L'émotion la plus vive régnait dans l'Assemblée et au dehors. L'abbé Grégoire combat les propositions du comité des dîmes et demande pour le clergé une dotation territoriale qui sauvegarderait les droits de la nation sans humilier l'Église. Mais, à part quelques curés, personne ne se rallie à cette proposition. La lutte continue entre ceux qui veulent conserver au clergé gallican l'administration de ses anciennes richesses et ceux qui veulent le livrer au pouvoir civil. Les évêques font appel à l'équité, à la prévoyance économique, à la prudence politique, aux sentiments religieux de l'Assemblée. Mgr de la Fare, debout et la main levée comme pour un serment, s'écrie : « Je déclare que nous ne pouvons participer, adhérer ni consentir au décret qui pourrait être rendu sur cette matière et à tout ce qui peut s'ensuivre. » L'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui parle après lui, propose à l'Assemblée un moyen de conciliation, et renouvelle en termes formels l'offre déjà

[1] Le budget du clergé était établi sur des bases fort larges, puisque les dépenses du culte, l'entretien des ministres et les pensions ecclésiastiques s'élevaient à 133 millions de livres (133,884,800 livres).

Le comité des dîmes avait proposé un chiffre aussi élevé pour rassurer le clergé, mais c'était enlever à la confiscation tous les avantages financiers au nom desquels on l'avait faite. Il est vrai que le comité n'avait pas dit son dernier mot

faite de procurer les 400 millions nécessaires au gouvernement, par un emprunt du clergé, hypothéqué sur ses biens. Le clergé lui-même en payerait les intérêts et rembourserait le capital par des ventes successives, suivant les formes canoniques et civiles. L'archevêque d'Aix avait eu, dans les premiers temps, un véritable crédit sur l'Assemblée. C'est lui qui marchait à la tête du clergé le jour où ce dernier s'était réuni au tiers dans l'église Saint-Louis, lui qui avait présidé l'Assemblée nationale le jour victorieux du 14 juillet, et il est sûr que s'il avait fait sa proposition en juin, ou même en juillet, la Chambre l'aurait acceptée d'acclamation. Mais, depuis le 2 novembre et tous les décrets qui avaient suivi, le temps opportun était passé : les passions révolutionnaires avaient tout débordé. Thouret répond aux offres de l'archevêque avec un dédain à peine contenu. « Depuis le 27 juin l'ordre du clergé n'existe plus. Comment pourrait-il offrir 400 millions qui ne lui appartiennent pas? Depuis le 2 novembre les biens de l'Église sont à la disposition de la nation. Quel membre pourrait élever la voix au nom de la justice, quand la nation a fait usage de son droit? »

L'orateur ajoute : « Quand la religion a envoyé ses ministres dans le monde, elle ne leur a pas dit : Allez et enrichissez-vous. Elle leur a dit : Prêchez et enseignez. Quand il a fallu assurer leur subsistance elle a dit un seul mot : il est juste que le prêtre vive de l'autel. Et nous aussi, fidèles à l'esprit de l'Évangile, nous disons : il faut que le fonctionnaire public vive de ses fonctions. » Thouret aurait voulu repousser le projet de la loi émané du comité des dîmes qu'il n'aurait pas trouvé de meilleurs arguments. L'idée de faire du clergé un serviteur du pouvoir civil, était bien, comme il le disait, la pensée intime du comité, et c'était aussi sa condamnation la plus sévère. Ces grands législateurs ne voyaient pas qu'un clergé pensionnaire de l'État serait, selon les occurrences, ou trop soumis ou trop indocile, et en tout cas indifférent à la chose publique[1].

[1] En substituant le salaire à la propriété, pour le clergé, on pensait sans doute assurer les conquêtes de la Révolution et attacher pour jamais le clergé à cette dernière. Les événements ont montré qu'on se trompait. « J'ose penser, dit Tocqueville, contrairement à une opinion générale et fort solidement établie, que les peuples qui ôtent au clergé catholique toute participation quelconque à la propriété foncière et transforment tous ses revenus en salaires, ne servent que les intérêts du Saint-Siége et ceux des princes temporels, et se privent eux-mêmes d'un très-grand élément de liberté. » (*L'ancien régime et la Révolution*, p 189.)

L'opinion de Tocqueville est aujourd'hui celle de tous les vrais libéraux. En ruinant le prêtre, en lui enlevant ses biens, on le détache du territoire où il exerce ses fonctions sacrées, mais on ne ruine pas son influence, parfois même on l'augmente. Il est moins patriote, ce qui est un grand péril pour la nation et le clergé lui-même.

Le même jour, l'abbé de Montesquiou relève les impertinences de Thouret et les partis pris du comité, dans un discours un peu diffus, un peu déclamatoire, mais qui se terminait par ces nobles paroles : « Les plus malheureux ne sont pas ceux qui souffrent une injustice, mais ceux qui la commettent. » Ensuite, l'Assemblée impatiente et tumultueuse ne veut plus écouter personne. Une motion imprévue de don Guerle donne un nouveau cours aux débats et jette la Chambre dans la plus vive agitation. « On a prétendu, dit-il, qu'il y avait un parti pris dans les comités. J'affirme que dans le comité ecclésiastique, on n'en a pris aucun. Pour fermer la bouche à ceux qui calomnient l'Assemblée et pour tranquilliser ceux qui craignent qu'elle n'admette toutes les religions en France, il faut décréter que la religion catholique, apostolique et romaine est, et demeurera pour toujours la religion de la nation, et que son culte est seul autorisé. »

Membre du clergé et partisan des réformes les plus radicales, don Guerle espérait par cette motion amener un rapprochement entre l'Église et l'Assemblée. L'Église accepterait le salaire du gouvernement et la Chambre lui conserverait son titre de religion d'État. Singulière doctrine ! et l'on ne peut pas dire que don Guerle était de mauvaise foi. Presque personne alors ne comprenait les conditions véritables de la liberté. La nature des rapports qui, désormais devaient intervenir entre l'Église et la nation, était encore à trouver.

L'Église ne pouvait se résoudre à la perte d'un privilége légal qu'elle tenait de l'ancienne monarchie, on sait au prix de quelles servitudes, et l'Assemblée ne savait pas offrir au clergé gallican des garanties plus complètes d'indépendance, après lui avoir ravi ses biens. La droite avait accueilli la proposition de don Guerle par ses applaudissements, et pressait les membres de la gauche de confesser leur foi. Ch. de Lameth fit, à grand'peine remettre la discussion au lendemain. Mais le coup était paré. A peine répandue au dehors, la nouvelle de l'incident avait soulevé de violentes rumeurs au Palais-Royal et dans les clubs. Le soir, les patriotes réunis aux Jacobins décident don Guerle à retirer sa motion, et préparent une grande manifestation populaire contre la droite. Depuis sa translation à Paris, l'Assemblée n'était plus libre. Par le serment du Jeu de paume, elle s'était substituée à la royauté, mais pour abdiquer elle-même entre les mains de la bourgeoisie parisienne. C'était la théorie des droits de l'homme et du droit à l'insurrection mise en pratique. Le lendemain, 13 avril, affluence prodigieuse aux Tuileries et aux abords de l'Assemblée. La bourgeoisie occupe tous les espaces laissés libres par les troupes. Les députés de la droite n'arrivent à la Chambre qu'au milieu des imprécations : « Ces calotins et ces no-

bles n'ont aucun droit d'être à l'Assemblée ; ils ne représentent pas la nation. » Le désordre de la rue les suit dans la salle. La discussion ne fut qu'une suite d'apostrophes violentes, mêlées aux cris de fureur ou aux applaudissements des tribunes. L'Assemblée finit par voter un ordre du jour formulé en ces termes par la Rochefoucauld : « L'Assemblée nationale considérant qu'elle n'a ni ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses, que la majesté de la religion et le respect profond qui lui est dû, ne permettent pas qu'elle devienne l'objet d'une délibération; considérant que l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain, ne saurait être mis en doute dans le moment même où ce culte va être mis par elle à la première classe des dépenses publiques, et où, par un mouvement unanime, elle a prouvé son respect de la seule manière qui pouvait convenir au caractère de l'Assemblée nationale, a décrété et décrète qu'elle ne peut ni ne doit délibérer sur la motion proposée, et qu'elle va reprendre l'ordre du jour concernant les biens ecclésiastiques[1]. »

Le 14 avril, la Chambre adopte les propositions du comité des dîmes : 1° L'administration des biens ecclésiastiques sera conférée aux assemblées des départements et des districts, ou à leurs directoires; 2° A partir du 1er janvier le traitement des ecclésiastiques sera payé en argent. Les dîmes cesseront d'être perçues à jamais. C'était la fin du grand drame qui se poursuivait depuis le 2 novembre 1789. L'Assemblée n'avait pas voulu conserver au catholicisme ses priviléges d'Église nationale, mais elle préparait sans scrupule une religion civile. Le parti janséniste s'était fait l'ami des partisans de la déclaration des droits. Grâce à son appui, les disciples de Rousseau avaient pu renverser l'ancienne constitution politique de l'Église gallicane et confisquer ses biens ; reprendre les plus mauvaises traditions des légistes, asservir le pouvoir spirituel à l'État et transformer les prêtres en fonctionnaires publics, faire étalage des sentiments les plus libéraux, mais supprimer les monastères et confondre l'égalité des cultes avec la vraie liberté religieuse. Les philosophes vont à leur tour prêter main-forte aux disciples de Saint-Cyran et soutenir de leurs votes le projet de constitution civile du clergé. Mais, sur ce nouveau terrain, l'Église gallicane reprend tous ses avantages. Au lieu d'un établissement vermoulu et caduc qui craque

[1] Un assez grand nombre de diocèses protestèrent contre l'ordre du jour adopté par la Chambre et demandèrent le rétablissement de l'unité du culte. Grande erreur. Ce qu'il fallait alors demander, c'était, non pas la proscription des protestants et des juifs, mais la pleine et entière liberté de l'Église catholique.

Voy. les *Mémoires de Picot*, t. V, et l'*Histoire de l'Église gallicane pendant la Révolution*, de l'abbé Jager, t. I, p. 406 et suiv.

de toute part, au lieu d'un clergé vieilli, désuni, sans initiative et sans vigueur, au lieu d'intérêts temporels et matériels qui peuvent se prêter à une transaction, jansénistes et philosophes se heurtent contre une forteresse inexpugnable et contre un mur d'airain : la conscience religieuse et le devoir.

III

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ ET SCHISME [1].

L'histoire du jansénisme met en lumière deux grandes vérités pratiques : l'impuissance de la persécution religieuse et le danger d'une religion d'État. Ce calvinisme honteux était tout ce qu'il y a de plus contraire au libre génie de la France et au sentiment énergique de la personnalité humaine qui nous anime. Livré à lui-même, il pouvait bien séduire et entraîner un Saint-Cyran et un Antoine Arnauld, des abbés et des moralistes amoureux de disputes, mais jamais il ne serait devenu redoutable, encore moins populaire. L'intervention du gouvernement royal le rendit intéressant et lui fit des disciples. De même que sous l'empire, les stoïciens avaient défendu le principe de la dignité humaine et l'inviolabilité de la conscienee, de même au dix-septième siècle, les jansénistes avec leurs dogmes farouches firent opposition au pouvoir absolu et devinrent le parti libéral. Si vous êtes un *élu*, si vous avez la grâce, vous êtes à l'abri des coups de la fortune. Que peut craindre des puissances terrestres celui qui n'estime de puissant que Dieu seul, et qui sait n'agir que par la seule impulsion divine? Il est d'autant plus libre dans ses rapports avec les maîtres de ce monde, qu'il ne peut avoir à leur rendre compte d'aucun de ses actes. Le vrai janséniste ne relève que de Dieu. C'est Dieu qui le sauve ou qui le damne, et par conséquent la prédestination est une armure impénétrable contre les atteintes de la force.

C'est ce que Louis XIV avait fort bien compris, et il n'était que clairvoyant quand il regardait les jansénistes comme ses plus redoutables ennemis. Il pouvait fermer les yeux sur les progrès de l'indifférence et du scepticisme. Il ne pouvait pas ne point combattre les

[1] Sources : *Moniteur* et *Journal des Débats* et décrets, années 1790 et 1791. — Duvergier, *Recueil de lois*, t. I. — *La France ecclésiastique en* 1788. — *Mémoires de l'abbé Grégoire*, t. I. — *Mémoires de Picot*, t. V. — *Mémoires de Malouet*, t. I et II.

jansénistes s'il voulait rester le dieu-monarque. Voilà ce qui nous explique la persistance de son intervention dans une querelle théologique, la persécution obstinée des chefs de la secte, l'exil impitoyable d'Arnauld, la suppression et les ruines de Port-Royal des Champs, la fuite en Belgique et en Hollande de Quesnel, le chef nouveau de la secte. Mais la violence ne fit que donner des forces nouvelles au jansénisme. Les évêques de France délivrés des fortifiantes épreuves de la lutte avec les calvinistes, se divisèrent eux-mêmes et quelques-uns d'entre eux, après la publication de la bulle *Unigenitus*, en appelèrent du pape au futur concile universel. Ce fut la seconde période du jansénisme, la période de l'*appel* après celle du *fait* et du *droit*. La contagion gagna en peu de temps les facultés de théologie, les congrégations religieuses, les prêtres séculiers, l'Université et les parlements. Mais le cœur de la secte était en Hollande, à Utrecht. C'est de ce pays que sortaient les *Nouvelles ecclésiastiques* et le plus grand nombre des brochures destinées à tenir en haleine les esprits. Le monde vit une reproduction des querelles théologiques des Grecs, les convulsionnaires et les miracles du cimetière Saint-Médard, les prétentions du Parlement à se transformer en concile, les prêtres fidèles décrétés de prise de corps, jugés, condamnés aux galères ou au bannissement perpétuel avec confiscation de leur biens, le tout au nom des libertés gallicanes et parce qu'ils refusaient d'administrer les derniers sacrements à des hérétiques. Avec l'humeur âpre et querelleuse qui les caractérise, les jansénistes prirent une grande part aux intrigues qui amenèrent la ruine de leurs anciens ennemis, les jésuites, en Portugal, en Espagne, en France, à Naples, et c'est bien d'eux que l'on peut dire qu'ils ne pardonnaient jamais. Les persécutions qu'il avaient subies ne leur sortirent jamais de l'esprit. Ils avaient eu pour adversaires, durant tout le dix-huitième siècle, les philosophes[1]. Mais la haine de l'Église les fit passer sur ce souvenir. Libres penseurs et théoriciens de la grâce se donnèrent la main à l'Assemblée nationale, dans une pensée commune de destruction.

Née de cette complicité à jamais condamnable, la constitution civile du clergé fut « une intolérante revanche contre l'intolérance d'une Église qui avait fait appel au bras séculier pour les forcer au silence.» Elle intervertit les rôles et rendit légitimes les résistances du clergé gallican, puisqu'il se défendait, au nom de la plus sainte de toutes les libertés, la liberté religieuse, et au nom du droit le plus inviolable, celui de la conscience. Les membres les plus illustres du parti philosophique ont eux-mêmes reconnu que la constitution civile

[1] Excepté dans le procès des jésuites. Acharnés les uns contre les autres en tout le reste, jansénistes et incrédules se donnèrent le mot pour détruire un ennemi commun.

était l'œuvre d'une secte haineuse bien plus que l'œuvre d'une assemblée politique. « Trouvant l'occasion favorable pour tirer vengeance de leurs oppresseurs, dit Alexandre de Lameth dans ses Mémoires, ou du moins pour les réduire à l'impuissance, les jansénistes de l'Assemblée qui étaient membres, pour la plupart, des parlements, conçurent l'idée de faire prévaloir leurs doctrines, et l'espoir d'y parvenir se fortifiait dans leurs esprits par l'idée qu'ils se rapprochaient davantage des formes républicaines. Les abus de l'Église semblaient appeler de promptes réformes. Profitant des circonstances, ils s'empressèrent avec cette irascibilité qui caractérise l'esprit de leur secte, de reconstituer entièrement le clergé sur de nouvelles lois, de faire revivre les usages des premiers temps du christianisme pour l'élection des évêques, de conformer les circonscriptions des diocèses à celles que l'Assemblée avait établies pour les départements, enfin de soustraire l'Église de France à la domination ultramontaine. A l'aide de ces idées de régénération, qui, sous plusieurs rapports, avaient un but utile, les jansénistes parvinrent à entraîner la Chambre dans une discussion, et par suite, dans des fautes qu'elle s'est d'autant plus reprochées, qu'elle en avait entrevu les conséquences. »

Par suite de l'abstention ou de la retraite des membres de la droite, le parti janséniste avait acquis une prépondérance incontestable dans le comité ecclésiastique, et il mettait une véritable passion dans son travail. Moins d'un mois après le rapport du comité des dîmes qui annonçait des mesures nouvelles, il présentait à l'Assemblée le projet de constitution civile du clergé, par l'organe de Martineau, un des adeptes les plus fougueux du parti. Ce projet n'était guère qu'une imitation et une reproduction aussi exacte que possible de l'Église schismatique d'Utrecht[1].

Il comprenait quatre titres : *offices ecclésiastiques*, *élections*, *traitement* et *résidence*. Le premier renversait l'ancienne division territoriale de l'Église gallicane en 117 évêchés et 18 archevêchés ou métropoles, pour lui substituer une division toute nouvelle, empruntée aux circonscriptions départementales[2]. Désormais chaque

[1] Depuis 1710, le chapitre d'Utrecht gouvernait l'église de cette ville, au mépris des vicaires apostoliques, et il finit par nommer évêque un des siens, Steenoven (1723). Le pape ne ratifia pas cette élection et ne répondit même pas à la lettre des chanoines. Sur le refus des évêques voisins, ils eurent recours au coadjuteur de l'évêque de Babylone, nommé Varlet, prêtre des missions étrangères de Paris. C'était un *appelant*. Il sacra Steenoven, assisté de deux chanoines *appelants*, de Harlem. Steenoven en appela lui-même au futur concile, et le schisme de l'Église de Hollande fut consommé.

[2] En 1789, sur les 117 évêchés du royaume, 11 dépendaient de métropoles étrangères. Strasbourg, suffragant de Mayence ; Saint-Dié, Nancy, Metz, Toul et Verdun, suffragants de Trèves, et les cinq évêchés de la Corse suffragants de Gênes ou

départemeut serait un diocèse. Il y aurait dix métropoles ecclésiastiques, tous les anciens diocèses en dehors des désignations du projet étaient supprimés, ainsi que les titres ou offices non compris dans la constitution, tels que prébendes, canonicats, abbayes, prieurés, collégiales. Il y avait un séminaire par diocèse, et l'église cathédrale devenait une église paroissiale. Le nombre des paroisses était réduit dans une proportion analogue à celle des évêchés. L'évêque avait un conseil composé de ses vicaires et des directeurs du séminaire. Il ne pouvait sans leur approbation exercer ses pouvoirs. Par l'article 5 du titre « il était défendu à toute église ou paroisse de l'empire français de reconnaître en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité des évêques ou métropolitains dont le siége serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs. » Ce qui était presque le renversement de l'autorité papale. Il est vrai que dans la discussion des articles, les théologiens du parti firent ajouter ces mots : « le tout sans préjudice de l'unité de la foi et de la communion qui sera entretenue avec le chef de l'Église. »

Le titre II était encore plus novateur, s'il est possible. Il enlevait la nomination des évêques au pouvoir royal, et des prêtres aux évêques pour la restituer aux fidèles. L'article premier portait : « A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra plus qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, à savoir la forme des élections par la voie du scrutin et à la pluralité absolue des suffrages. » Le vote devait avoir lieu un dimanche, après la messe, et à laquelle auraient assisté les électeurs ; par là on espérait écarter les protestants et les juifs. Les électeurs de département nommaient les évêques ; les électeurs de district, les curés. L'évêque ne pouvait choisir ses vicaires que dans son diocèse, et à certaines conditions déterminées ; l'avis de son conseil lui était nécessaire pour les révoquer. L'archevêque métropolitain avait le droit d'examiner le nouvel évêque, et l'évêque d'examiner le curé élu, en vertu des anciennes prescriptions canoniques, mais ils ne pouvaient s'opposer à l'élection que sur un refus motivé par écrit et après délibération en conseil. L'élu repoussé par eux avait le droit de recours au gouvernement. Après son élection, le nouvel évêque devait écrire

de Pise. A la même époque, l'Église de France comptait 3,700 cures, 2,760 canonicats, 526 collégiales. Le nombre total des paroisses urbaines et rurales était de 35,000 environ. Le clergé régulier comptait 1922 abbayes, 13 chefs d'ordres ou de congrégations, 703 prieurés, etc. Le nombre des religieuses était de 32,000, celui des religieux était descendu à 19,000. Un siècle auparavant, il était quatre fois plus considérable. L'institut monastique mourait de lui-même, faute de ferveur et faute de vocations. (Voy. *la France ecclésiastique* pour 1788.)

une lettre au souverain pontife en témoignage de sa foi et en signe d'union avec l'Église romaine, mais c'était tout[1].

Les titres III et IV, moins importants, étaient consacrés au traitement et à la résidence. Le titre III faisait cesser les anomalies singulières qui donnaient à un évêque de Strasbourg ou de Narbonne plusieurs centaines de mille livres de revenu annuel, tandis que d'autres évêques étaient à peine dotés, et que le plus grand nombre des prêtres vivait de la portion congrue. Il établissait en outre que toutes les fonctions ecclésiastiques seraient gratuites et le casuel aboli. Dans le titre IV, sous prétexte d'obliger à la résidence (encore un des scandales de l'ancien régime) les prêtres revêtus d'un office ecclésiastique, le comité n'avait rien trouvé de mieux que de les placer sous la surveillance des municipalités.

Tel était, dans ses parties fondamentales, le projet de constitution civile du clergé. Les jansénistes de l'Assemblée nationale et leurs apologistes ont prétendu que cette constitution ne touchait point au dogme, et qu'elle respectait tous les droits réels de l'orthodoxie catholique. Mais, changer la discipline, bouleverser toute la hiérarchie sacerdotale et toutes les circonscriptions ecclésiastiques, enlever au pape le droit de dispense et d'investiture, appliquer à l'Église le principe de la souveraineté du peuple ; c'était à coup sûr pour une assemblée laïque pénétrer dans un domaine qui n'était pas le sien, et commettre la plus audacieuse usurpation de pouvoirs. Les trois promoteurs les plus infatigables de cette élucubration furent Camus, Grégoire, et Lanjuinais. Sons prétexte de ramener l'Église gallicane à la rigueur apostolique, ils persuadèrent à leurs collègues, qu'eux, simples prêtres ou membres du comité ecclésiastique, pouvaient stipuler au nom du clergé de France, et changer la juridiction ecclésiastique.

Un concile national, d'accord avec le pape, aurait eu seul la compétence nécessaire pour régler de pareilles questions. C'est ce que demandèrent les évêques de l'Assemblée. « On vous propose aujourd'hui, dit l'archevêque d'Aix (séance du 29 mai), de détruire une partie des ministres, de diviser leur juridiction. Elle a été établie et limitée par les apôtres, aucune puissance humaine n'a droit d'y toucher. Il est possible qu'il soit fait des retranchements à l'Église, mais il faut la consulter. Nous ne pouvons renoncer aux formes prescrites par les conciles. Nous vous proposons donc de consulter l'Église

[1] L'évêque élu, immédiatement avant la cérémonie de sa consécration, devait prêter, en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé, le serment solennel de veiller avec soin sur tout le troupeau qui lui était confié, d'être fidèle à la *nation*, à la *loi*, au *roi*, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. C'était le schisme à brève échéance.

gallicane par un concile national ; dans le cas où cette proposition ne serait pas adoptée, nous déclarons ne pouvoir participer à la délibération. »

Cette proposition était inattaquable. Elle n'avait qu'un tort : c'était de se produire trop tard, et lorsque le mal déjà fait était irréparable. Treilhard entreprit de la réfuter : « De grands changements, dit-il, étaient devenus nécessaires dans la constitution de l'Église ; avez-vous le droit de les faire ? Oui, loin de porter atteinte à la religion, vous lui rendez le plus digne hommage en assurant aux fidèles les ministres les plus intègres et les plus vertueux. » L'orateur janséniste cherchait ensuite à établir la compétence de l'Assemblée : « Rien n'est plus opposé à l'autorité temporelle que la juridiction spirituelle. L'autorité temporelle est établie pour la paix de la société, la juridiction spirituelle a pour unique but le salut des âmes fidèles. Elle est toute spirituelle dans sa fin et son objet. Elle se réduit à l'instruction des fidèles et à l'administration des sacrements. Les pasteurs n'ont donc de juridiction que sur les choses spirituelles. Jamais l'Église ne connut une division particulière de province ou de diocèse. Les apôtres étaient institués pour toute la terre. Si le partage des diocèses ne fait pas partie du dogme et de la foi, l'élection des pasteurs n'appartient pas davantage à la foi et au dogme. Dans le principe, le peuple élisait ses pasteurs, les évêques les ordonnaient. Il faut revenir à la pureté primitive. »

Tout cela n'établissait pas le droit de l'Assemblée. Elle n'avait pas reçu de la nation, et cette dernière n'avait pu lui donner le pouvoir de se transformer en concile. Ramener l'Église à sa pureté primitive, c'était une question de discipline hors de la compétence des laïques. La prétention de faire par décret des chrétiens fidèles était la plus insoutenable de toutes les prétentions. L'abbé Gouttes et quelques autres curés jansénistes invoquèrent les textes, les vieux livres, ce qui s'était fait sous les empereurs romains, pour justifier le projet de loi et asservir l'Église. Le 1er juin les évêques de Clermont et d'Arles tentèrent un dernier effort. « J'adhère, dit le premier, à la demande d'un concile national pour prononcer sur tout ce qui concerne la discipline ecclésiastique, sauf l'accession et la protection de la puissance civile ; autant j'ai de respect pour les décrets rendus par cette Assemblée sur tout ce qui est temporel, autant je me dois de déclarer que je ne puis reconnaître la compétence de l'Assemblée pour ce qui est du spirituel. » Et l'archevêque d'Arles : « Je supplie l'Assemblée de statuer sur la demande d'un renvoi à un concile national. »

Camus répondit aux évêques. Son discours n'était qu'une reproduction des paroles de Treilhard, mais avec plus de science théolo-

gique et de franchise. Les derniers voiles tombèrent : « Dépend-il de la puissance civile de fixer l'étendue des diocèses et des paroisses? Si la puissance civile le peut, il est évident que le curé aura une juridiction sur tout ce qui formera sa paroisse. Or je soutiens que la puissance civile le peut. L'Église n'a pas de territoire. Elle n'a rien de temporel. L'Église est dans l'État, l'État n'est pas dans l'Église ; des ministres de l'Eglise se présentent dans un empire, ils disent : Nous devons avoir des évêchés dans les chefs-lieux, des cures dans les bourgs. La puissance civile leur dit : Voilà des villes, placez-y des évêques ; voilà des bourgs, placez-y des curés... que faisons-nous? Nous sommes une convention nationale, nous avons assurément le pouvoir de changer la religion, mais nous ne le ferons pas. » Camus venait de livrer les sentiments véritables de la secte. Il faut lui savoir gré de sa franchise brutale ; mieux vaut entendre dire qu'une convention nationale a le droit d'opprimer les consciences et de changer la religion d'un pays, que de voir des curés jansénistes, haineux et hypocrites, protester de leur attachement à l'Église catholique, au moment où ils travaillent à la déshonorer.

Les propositions de l'archevêque d'Aix furent écartées. Le reste des débats n'offrit plus qu'un très-médiocre intérêt. Le projet de constitution civile était une œuvre faible et fausse. La discussion des articles ne fut ni forte, ni profonde[1]. Souvent même la droite s'abstint de paraître aux séances et de voter. C'est ainsi que le principe de l'élection des évêques par le peuple passa presque inaperçu. Le 17 juin l'ensemble du projet de loi fut adopté[2]. Il ne restait qu'à obtenir la sanction royale.

Par un triste et inévitable retour de la fortune, le clergé de France portait la peine de ses fautes ; toute son histoire des deux derniers siècles se retournait contre lui. Il avait applaudi à la confiscation des biens des consistoires après la révocation de l'édit de Nantes, et il assistait à la confiscation de son patrimoine ; trop fier de ses libertés gallicanes et de l'appui du gouvernement royal, il s'était montré presque rebelle dans ses rapports avec le Saint-Siége, et pour dernière honte, il voyait une partie de ses membres tirer les conséquences extrêmes de ses maximes et lui imposer une constitution schismatique. Mais si la domination l'avait énervé, elle ne l'avait pas rendu vulgaire. Jusqu'au dernier jour, il conserva ce grand air de dignité sacerdotale qui le distingue entre tous les clergés de l'Europe.

[1] Robespierre prit une part très-importante à la discussion. Il y porta les principes de Rousseau dans toute leur intolérance ; c'est à la nation à déterminer la religion des citoyens, à en nommer les ministres, à les salarier, à exiger même qu'ils se marient, etc.

[2] L'œuvre entière, avec ses annexes, ne fut votée que le 12 juillet.

C'est le témoignage que lui a rendu son plus illustre historien. Je ne sais, dit Tocqueville, « je ne sais si, à tout prendre, et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique au moment où la révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, et en même temps de plus de foi. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société, plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect[1]. »

Ce témoignage de l'historien est la vérité même. Le clergé gallican avait trop compté sur des bras de chair et s'était fait trop semblable au siècle; mais une fois mis à l'épreuve, il va étonner ses adversaires et le monde entier par l'héroïsme de ses convictions. L'esprit de Dieu est toujours en lui.

Les six mois qui s'écoulèrent entre le vote de la constitution civile du clergé, et sa mise à exécution furent une préparation et un acheminement à la persécution religieuse et à la guerre civile; tant qu'il n'avait eu à défendre que ses richesses et ses priviléges, le clergé (à part de rares exceptions) n'avait pas cherché à répandre l'agitation dans les esprits. Après les décrets de novembre et de février, il était resté paisible et avait contenu les populations catholiques[2]. Les premières excitations à la résistance n'éclatèrent qu'après le refus fait par l'Assemblée de reconnaître la religion catholique comme religion d'État. Ce terrain était mal choisi; qu'importait à l'Église la perte d'un privilége, si elle conservait sa pleine et entière indépendance? Les catholiques du Midi, à Nîmes et à Montauban prirent feu contre les calvinistes, et ces derniers ne justifiaient que trop par leur attitude provocatrice les appréhensions populaires. Mais comme l'Assemblée nationale ne cherchait qu'un prétexte pour traiter l'Église catholique en ennemie, ces appels à la résistance étaient à Paris interprétés dans le plus mauvais sens contre le clergé. La grande question était alors de savoir si le roi apposerait son veto à la constitution civile ou s'il l'accepterait. Dans une lettre, en date du 10 juillet 1790, le pape lui avait fait apercevoir les dangers d'un schisme s'il ratifiait la loi du 17 juin. Mais en même temps il lui avait conseillé de prendre l'avis des deux évêques qui siégeaient dans ses conseils, MM. Lefranc de Pompignan et Champion de Cicé. Ce dernier prit sur lui, comme ministre, de rassurer Louis XVI, et sur ses conseils la constitution civile devint loi de l'État, le 24 août. Ce fut alors que

[1] *L'ancien régime et la Révolution*, 4e éd., p. 192.

[2] On ne peut guère citer, comme appel à la résistance, qu'un mandement de l'évêque de Tréguier, en Bretagne. Les autres évêques se bornaient à provoquer des prières et à exhorter les fidèles à la paix.

le pape, de l'avis des cardinaux, résolut de consulter les évêques de l'Assemblée nationale sur la situation. Les évêques répondirent par la célèbre *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*. Ce mémoire parut le 30 octobre avec la signature de trente évêques de l'Assemblée. Cent quatre autres évêques de France y adhérèrent, ainsi que sept évêques étrangers, et le plus grand nombre des curés. C'était donc la voix de toute l'Église gallicane. Le ton en était grave et digne : « Si la puissance civile veut faire des changements dans l'ordre de la religion, sans le concours de l'Église, elle contredit les principes et ne les détruit pas. Nous voulons connaître le vœu de l'Église afin de rétablir un accord nécessaire entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique, et de maintenir par leur union le repos des consciences et la tranquillité publique. Il faut que l'Église soit représentée comme la nation ; on ne peut pas confondre l'exercice du pouvoir des citoyens avec l'expression de la croyance des fidèles. Nous avons proposé la convocation d'un concile national. Il semble qu'on raisonne sur la discipline de l'Église comme sur la police des États ; ce n'est point selon les intérêts politiques et les différences locales qu'on peut changer les principes d'une religion dont les dogmes sont les objets d'une foi surnaturelle, et dont la morale est universelle. »

M. de Boisgelin était le rédacteur de cette pièce remarquable. Les évêques concluaient en disant que, désireux d'éviter le schisme, ils ne pouvaient le transporter dans leurs principes, et que leur devoir était d'attendre la décision du Saint-Siége. Tel n'était pas l'avis de l'Assemblée. Elle rend les évêques responsables de l'inquiétude qui trouble les consciences, et, pour couper court à la résistance, prend un parti décisif, irrévocable. Le 26 novembre, Voydel présente un rapport sur l'agitation religieuse du pays. Les termes en sont durs et pleins de mépris. « Ministres du Seigneur, dit-il, cessez de vous envelopper de prétextes, avouez votre faiblesse, vous regrettez votre antique opulence, vous regrettez des prérogatives, des marques de distinction et de prétendue prééminence. Songez que la révolution a fait de nous des hommes..., il en est temps encore, désarmez par une prompte soumission le peuple irrité de votre résistance. Le décret que je vais proposer est moins une loi sévère qu'une mesure d'indulgence. »

Cette mesure d'*indulgence* consistait à soumettre au serment tous les titulaires ecclésiastiques sous peine de destitution. Ils devaient non-seulement jurer fidélité à la loi et obéissance aux autorités civiles, mais prendre l'engagement de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Si un évêque ou curé manquait à son serment, il était privé de

ses titres ou pensions et déchu des droits de citoyen français. L'intention était manifeste : on voulait pousser à bout le clergé. « Faire porter le serment directement sur la constitution civile du clergé, c'est-à-dire sur une mesure qui blessait profondément la conscience d'un nombre considérable de prêtres, c'était transformer la résistance en un devoir sacré ; c'était provoquer un schisme qui devait ajouter aux divisions politiques des dissentiments religieux les plus graves, c'était jeter un défi à des convictions respectables et entrer dans une voie au bout de laquelle était la dictature et la proscription[1]. »

Mirabeau et Camus firent voter ce décret. Mirabeau ne se contentait même plus des propositions du comité ecclésiastique. Il appelait sur les évêques et les prêtres qui refuseraient d'obéir à la loi les répressions les plus violentes et les plus sauvages[2]. Maury lui répondit avec un grand à propos : « Prenez garde, il n'est pas bon de faire des martyrs. » Camus était triomphant. Pour lui le serment à la constitution civile du clergé était la contre-partie de tous les formulaires jadis imposés à la conscience des jansénistes, et la revanche de deux siècles d'oppression. Le décret voté le samedi 27 novembre devint loi de l'État le 26 décembre. Le roi ne résistait plus. Son parti était pris[3].

Les ecclésiastiques membres de l'Assemblée durent prêter serment dans les huit jours, sous peine de déchéance. L'Assemblée ne voulut

[1] De Pressensé, *opere citato*, p. 140.

[2] Dans son mémoire remis au roi en février 1791, Mirabeau cherchait à se justifier de toutes les motions incendiaires qu'il avait faites. « Il faisait valoir les différentes déclarations royalistes dont il avait parsemé ses *Philippiques*. Il imputait le reste à la nécessité de se défendre personnellement contre les projets de la cour et de l'aristocratie... Il ajoutait un autre motif que la probité condamne, mais que les politiques de tous les temps n'ont pas toujours dédaigné ; quand il avait jugé son crédit suffisamment fondé et le désordre général irremédiable, autrement qu'en détruisant tout ce qu'on avait fait, il lui parut expédient d'accélérer ce renversement en augmentant encore le désordre et le mécontentement qui devait en résulter.

« C'est ainsi qu'il proposa le serment constitutionnel des prêtres, dans l'espérance d'une résistance générale à cette nouvelle mesure. Mais que faire, disait-il, que penser d'une nation qui laisse outrager son roi, sa religion, persécuter ses prêtres, renverser ses autels sans s'émouvoir ? » (*Mémoires de Malouet*, t. II.)

[3] Jamais Louis XVI ne s'était montré l'ennemi des réformes. Il n'eût fallu ni beaucoup de force, ni beaucoup d'adresse pour lui faire accepter le gouvernement parlementaire, et Mirabeau parvint sans peine à lui faire accepter ses plans. Mais la constitution civile du clergé et le serment changèrent toutes ses dispositions et le poussèrent à une alliance avec l'étranger. Lorsque, le 26 décembre, l'Assemblée lui eut, à force d'obsessions, arraché la sanction du décret, il s'écria : « Mieux vaudrait être roi dans un village que roi de France dans de pareilles conditions. Mais patience, aurait-il ajouté, cela changera. »

même pas attendre une réponse de la cour de Rome, qui avait nommé une commission pour examiner les décrets. Par là elle croyait en finir avec la résistance de l'Église et sortir de la situation violente où elle s'était jetée. Le dernier délai était fixé au 4 janvier. Les huit jours qui précédèrent cette date, à jamais mémorable dans l'histoire du clergé français, furent des plus agités. L'émeute parisienne grondait aux portes de l'Assemblée; des cris sinistres et des menaces de mort accueillaient les ecclésiastiques dans les rues. A la Chambre, une foule hostile à l'Église emplissait les tribunes et les couloirs, prenait part aux délibérations par ses applaudissements et ses huées. Le 27 décembre, l'abbé Grégoire entreprend d'établir que l'Assemblée n'a voulu porter aucune atteinte au dogme, à la hiérarchie, à l'autorité spirituelle du chef de l'Église, et, sous cette réserve, prête serment. Une soixantaine de ses confrères imitèrent son exemple le même jour et les jours suivants. Le 2 janvier, l'évêque de Clermont, M. de Bonnal, propose d'ajouter à la formule adoptée cette phrase: « Exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle. » On lui ferme la bouche par ces mots: « Prêtez le serment pur et simple. — Je ne puis en conscience, » répond l'évêque. Et il descend de la tribune. Le lendemain, sur la proposition de Barnave, l'Assemblée décide que le refus du serment serait considéré comme équivalant à une démission. Le 4, à la séance du matin, commence la grande scène qui restera comme le testament immortel de l'ancienne Église gallicane. Ce fut la contre-partie chrétienne du Jeu de paume. Le 20 juin 1789, les députés du tiers s'étaient engagés à ne pas tenir compte de leurs cahiers et à se substituer à l'autorité royale, sous prétexte de donner une constitution au pays. Le 4 janvier 1791, les représentants du clergé de France, membres de l'Assemblée nationale, en face de la nation et sous les menaces de la foule, déclarent qu'ils ne peuvent prêter un serment contraire à leur conscience. L'histoire moderne de l'Église et l'histoire de tous les temps n'a pas de plus belle page.

Au moment où le président de la Chambre les interpelle, un profond silence se fait dans l'assemblée. Personne n'ayant répondu et personne ne s'étant levé pour prêter serment, on procède à l'appel nominal. L'évêque d'Agen, le premier appelé, monte à la tribune. « Point de discours ! lui crient plusieurs membres de la gauche. Prêtez-vous le serment, oui ou non? » L'évêque : « Vous avez fait une loi. Par l'article 4, vous avez dit que les ecclésiastiques, fonctionnaires publics, prêteraient un serment dont vous avez décrété la formule. Par l'article 5, que s'ils se refusaient à prêter ce serment, ils seraient déchus de leurs offices. Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune; j'en donnerais à la perte de votre

estime, que je veux mériter. Je vous prie donc d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment. » Le premier ecclésiastique appelé après l'évêque d'Agen est un curé, M. Fournès. Il ne prononce que ces mots : « Je dirai, avec la simplicité des premiers chrétiens : Je me fais gloire et honneur de suivre mon évêque, comme Laurent suivit son pasteur. » Un autre, l'abbé Leclerc : « Je suis catholique. » Sur ces paroles, sublimes dans leur simplicité, on renonce à l'appel nominal pour revenir aux interpellations collectives[1]. A son tour, l'évêque de Poitiers se lève : « J'ai soixante-dix ans ; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait tout le bien que je pouvais faire. Accablé d'années, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse : je ne veux pas prêter un serment... » Les murmures de l'Assemblée l'empêchèrent d'achever. Il fallait en finir. La gauche était hors d'elle-même : tant de calme, tant de douceur, tant de fermeté l'exaspéraient. Sur la demande de Barnave, l'Assemblée vote que le président irait prier le roi de donner des ordres pour la prompte et entière exécution du décret de novembre[2]. Les jours suivants, elle décide qu'il sera procédé dans le plus bref délai au remplacement des ecclésiastiques démissionnaires pour refus de serment. Le 26 janvier, pour conjurer les effets de la séance du 4, elle adresse au peuple français un manifeste explicatif de la constitution civile du clergé.

Ce souci était désormais bien inutile : il était clair et évident pour tous que l'Assemblée nationale avait voulu imposer une constitution et un serment schismatiques à l'Église de France, et que cette dernière ne les acceptait pas.

Dans tous les diocèses, les évêques et le clergé secondaire firent parvenir leurs refus aux agents du gouvernement. La décision du souverain pontife était imminente. Le 10 mars, sans condamner encore la constitution civile, Pie VI avait demandé aux évêques membres de l'Assemblée nationale de lui communiquer une dernière fois leur avis. Cependant il tranchait déjà toutes les questions relatives aux juridictions ecclésiastiques, à l'intervention des laïques dans les élections, à la primauté du Saint-Siége, aux priviléges de l'autorité

[1] « Déclarez au moins, avait dit Cazalès, que l'Assemblée n'a pas voulu et ne veut pas toucher au spirituel. — Elle n'y a pas touché, répond Mirabeau, et cela suffit. » On s'est autorisé de cette parole pour prétendre que le serment n'était pas contraire à la conscience des catholiques. Mais Mirabeau n'était pas juge d'une question de doctrine et il *équivoquait* sur le mot spirituel. Quant à soutenir avec Grégoire que le serment ne demandait aux fonctionnaires que l'obéissance et l'exécution de la loi, et nullement un assentiment intérieur, c'était une indigne subtilité.

[2] Les instructions transmises par le gouvernement aux municipalités établissaient fort bien que c'était un décret constitutionnel. (Voy. *le Moniteur* du 26 janvier 1791.)

épiscopale et à l'aliénation des biens ecclésiastiques. Enfin, après une critique très-amère et très-vive des principes politiques de l'Assemblée (ce qui était au moins inopportun), le pape faisait prévoir une condamnation prochaine de la constitution civile et de ses conséquences[1].

Les évêques mirent un grand empressement à répondre à ce bref. D'accord avec Pie VI sur la constitution civile et le serment, ils n'hésitèrent pas à lui exprimer, dans un très-noble langage, leurs réserves sur les théories politiques qui avaient trouvé place dans sa lettre. Pour leur part, ils acceptaient les grands principes de liberté politique et d'égalité civile énoncés dans la déclaration des droits. « Nous avons désiré, disaient-ils, d'établir le véritable empire de la liberté politique dans une monarchie héréditaire. On peut étendre ou restreindre l'égalité politique selon les différentes formes de gouvernement. » Plus loin, ils établissaient avec force la distinction des deux pouvoirs : « La religion touche par un seul point la chaîne des pouvoirs civils et politiques, quand elle enseigne aux chefs des nations la justice et l'humanité. » On reconnaissait dans ce langage l'inspiration libérale du clergé qui avait fait les cahiers de 1789, et des évêques qui, après avoir voulu prévenir la rupture des trois ordres sur la question du vote, avaient fait dans la nuit du 4 août le sacrifice de leurs priviléges féodaux. Ils avaient eu le tort de ne pas comprendre qu'une révolution acceptée à demi ne pouvait que « creuser leur tombeau, » et de ne pas revendiquer, en place de faveurs impuissantes, le droit commun dans la liberté. Mais une entente sérieuse et durable était facile avec eux, si le parti révolutionnaire avait eu un peu de sens pratique. A la fin de leur lettre, les évêques exposaient avec franchise toutes les difficultés et tous les périls de leur situation, leur isolement, le droit d'association suspendu pour eux seuls, la liberté accordée à tous, excepté aux catholiques fidèles. « Nous subirons notre destinée, ajoutent-ils, quelle qu'elle puisse être, avec le courage que la religion inspire. Élevez-vous, Très-Saint-Père, à toute la sagesse et à toute la liberté de votre ministère... Nous occupons un faible point dans le temps comme dans l'espace, et notre sort ne peut

[1] A ce bref était jointe une lettre au roi. Le ton de ce dernier document était sévère. « Votre Majesté, disait le pape, s'est engagée par une promesse déposée entre nos mains à vivre et à mourir dans le sein de la religion catholique, et cette promesse était pour nous un puissant motif de consolation. Mais pour vous, Sire, elle va être désormais une source inépuisable d'amertume et de chagrins cuisants, lorsque vous serez instruit que par votre sanction vous aurez détaché de l'unité catholique tous ceux qui auront eu la faiblesse de prêter le serment exigé par l'Assemblée. »

point entrer en balance avec les destinées des empires et les promesses de l'Église... Que les principes soient en sûreté. » Ils terminent par l'offre de leur démission, si ce sacrifice peut empêcher un schisme.

Cette lettre — trop peu connue — était le digne couronnement des refus du 4 janvier. Entre la pauvreté, l'exil peut-être, en tout cas, la persécution, et le cri de leur conscience, les chefs de l'Église gallicane n'avaient pas hésité. On avait pu les dépouiller, mais ils gardaient l'honneur, et c'était tout. Le pape n'accepta pas, et ne pouvait point accepter l'offre de leur démission. Le 18 avril, dans un second bref adressé à l'Église de France, cardinaux, archevêques, évêques, chapitres, clergé et peuple du royaume, Pie VI condamne en termes formels la constitution civile et le serment. Il adjure tous les catholiques de France, au nom de leur salut éternel, de rester fidèles aux anciennes lois de l'Église, et ordonne à tous les prêtres qui auraient prêté le serment de le révoquer dans le délai de quarante jours, sous peine de suspense. Par le même bref sont déclarées nulles et sacrilèges les nouvelles créations d'évêchés et de cures, ainsi que les élections des pasteurs et tous les actes de juridiction des élus. Rome avait parlé, toute illusion était impossible : le schisme était consommé. Il y avait en France deux Églises, l'ancienne Église catholique, apostolique et romaine, et l'Église des jansénistes, l'Église constitutionnelle. Sur cent trente et un évêques (il y avait quatre vacances), cent vingt-sept restèrent fidèles à leur foi. Les trois quarts du clergé, des chapitres et des paroisses imitèrent leurs pasteurs. Il n'y eut de défections un peu nombreuses que dans les ordres monastiques, où les religieux s'empressèrent, les uns de passer à l'Église constitutionnelle, les autres de rentrer dans le monde. Les évêques qui firent défection furent Loménie de Brienne, cardinal et archevêque de Sens; Talleyrand, évêque d'Autun; Gobel, évêque *in partibus* de Lydda; de Jarente, évêque d'Orléans, et de Savines, évêque de Viviers. Ces deux derniers n'étaient pas connus jusque-là, et ils conservèrent leurs évêchés. Avant de prêter serment, Loménie de Brienne fit parvenir au pape sa démission de cardinal. Talleyrand fut le père de l'Église schismatique, ayant sacré d'Expilly, évêque du Finistère, et Marolles, évêque de l'Aisne. Rentré dans la vie laïque, il y trouva les destinées que chacun sait. Gobel, devenu évêque jureur de Paris, puis apostat, périt, avec ses amis les hébertistes, sur l'échafaud où serait monté Loménie de Brienne, sans une mort opportune.

Que serait-il advenu si, au lieu de quatre ou cinq évêques, l'épiscopat tout entier avait prêté le serment et présidé à l'inauguration

de la nouvelle Église? Le peuple aurait-il trahi la foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis pour les suivre, ou bien serait-il resté fidèle, en dépit de tout, à l'orthodoxie?

Si on juge de la France par l'histoire des peuples qui, à diverses époques, ont passé de l'Église romaine à l'hérésie ou au schisme, la réponse à cette question pénible ne peut faire un doute. Partout et toujours la chute des évêques et du clergé secondaire a eu pour conséquence la défection générale des fidèles. Voyez, au seizième siècle, les peuples du Nord : l'Allemagne, le Danemark, la Suède, l'Écosse, l'Angleterre. Non-seulement les clergés de ces divers pays sont devenus hérétiques, sous la pression des princes et des grands, mais encore ils ont entraîné dans leur chute des populations jusque-là renommées pour leur attachement à la vieille foi. Et bien avant cette grande hérésie, n'était-ce pas la révolte des patriarches et des évêques qui avait détaché de l'Église catholique Byzance et tout l'Orient? Ce qui s'était vu à d'autres époques, mais avec des circonstances analogues, se serait reproduit en France. Une fois les colonnes du temple ébranlées, tout cède, et quand les lumières qui les éclairaient se sont obscurcies, la nuit reprend possession des intelligences. Dans les questions religieuses comme en politique, le peuple se laisse duper et corrompre par des mots. Admettez la trahison des évêques gallicans, le plus grand nombre des fidèles auraient vu dans la suppression des dîmes et la vente des biens de l'Église un grand acte réparateur; et comme rien n'aurait changé dans les cérémonies du culte, ils seraient devenus schismatiques sans remords, sans déchirement, sans même soupçonner qu'ils se détachaient de l'orthodoxie.

Oui, certes, si le peuple français a gardé sa foi, c'est aux évêques et au clergé secondaire qu'il faut en reporter, après Dieu, tout l'honneur. Les richesses, la protection excessive du pouvoir civil, la suppression de toute lutte et de tout effort, avait mené l'Église gallicane sur le bord des abîmes. La pauvreté et la persécution la purifièrent et la relevèrent. Le peuple ne s'y trompa point. Il n'eut que du mépris pour les membres de l'Église constitutionnelle, et vit des martyrs dans les prêtres spoliés, proscrits, traqués de ville en ville, parce qu'ils refusaient de se parjurer ; il les suivit dans les hameaux, dans les fermes isolées, au fond des bois et jusqu'au pied de l'échafaud, afin de recevoir d'eux des sacrements valides. La souffrance des âmes, les mécomptes de la révolution, les grands et douloureux spectacles de la vie, firent le reste. C'est ainsi que ce qui était flétri et presque desséché reprit vigueur, et que des flots de vie nouvelle jaillirent du sol.

Pendant longtemps nous nous étions laissé tromper par les ap-

parences. Il était convenu que si la religion catholique s'était relevée en France après une éclipse de dix ans, c'était grâce, non à ses martyrs, mais au gouvernement. C'était le premier consul qui, à la veille de restaurer le pouvoir absolu dans des conditions plus formidables que jamais, avait relevé les autels par une inspiration de génie. Comme si les autels se relevaient autrement que par le réveil du sentiment religieux dans les âmes, et comme s'il suffisait de rouvrir les églises pour ramener la foi, et avec elle la pratique des vertus chrétiennes. On s'imaginait, pour l'avoir entendu dire à de fades panégyristes et à de sots déclamateurs, que Bonaparte avait reconquis la France à son Dieu, comme il avait conquis l'Italie ou la terre des Pharaons, par quelque habile manœuvre, et l'on oubliait l'histoire : ces prêtres qui avaient célébré les saints sacrifices au péril incessant de leur vie ; ces populations chrétiennes des campagnes et même des villes, obstinées dans leur croyance ; ces paysans héroïques de la Vendée, victorieux de l'indifférence, et triomphants jusque dans leur défaite.

Répétons-le encore : ce sont les victimes de la révolution française qui ont relevé les autels et ramené la prière sur les lèvres des fils de Voltaire. Expliquer ce grand réveil du sentiment religieux par la volonté d'un homme, d'un conquérant, serait infliger à l'Église catholique la plus cruelle de toutes les injures. Pourtant il ne faudrait pas tomber dans une autre exagération. Oui, l'Église gallicane avait à expier de nombreux abus et à se relever de nombreux scandales ; mais pour cela, ni le schisme, ni les échafauds de la Terreur, ni les pontons du Directoire n'étaient nécessaires — en histoire il n'y a pas de crimes nécessaires — la liberté religieuse, les saines et fortifiantes épreuves de la pauvreté et de la lutte, le patriotisme et la foi, auraient suffi. Pour avoir voulu transformer la religion en un service public, et ses ministres en fonctionnaires, l'Assemblée nationale a séparé le clergé de la révolution et rendu possible ce qui a suivi. A elle la principale responsabilité de ce grand malheur.

A. GRANCOLAS.

RÉCITS DU NOUVEAU MONDE

UNE TOMBE DANS LES FORÊTS VIERGES

I

DOLORITA.

Je venais de terminer, à travers les tribus sauvages qui peuplent le versant sud-ouest des montagnes Rocheuses, le long et aventureux voyage que j'ai raconté ici même sous le titre de[1] : *Six mois dans le Far-West.*

J'arrivais à San-Francisco avec l'intention d'y prendre passage pour les Indes. J'y trouvai facilement un bâtiment pour cette destination, mais il ne devait appareiller que dans quelques jours.

J'eus donc le loisir de visiter en détail la ville où je me trouvais, l'une des plus curieuses du monde.

Je la parcourus dans tous les sens, et les détails qui suivent, je les ai retrouvés plus tard sur mon calepin de touriste, qu'à chaque pas j'étais obligé de tirer de son fourreau, la poche de mon vêtement en peau.

San-Francisco est né d'hier, et cependant c'est déjà une cité immense. La prodigieuse activité de son commerce en a fait une Tyr moderne.

Effectivement rien n'est plus curieux que cette ruche humaine où bourdonnent toutes les langues du monde. Cette rade immense couverte de bâtiments, de jonques chinoises et japonaises, corps

[1] Cet ouvrage a été édité à la librairie Hetzel à Paris.

sans âmes, car les équipages entraînés par la soif ardente de l'or, ont couru aux mines. Sur ces wharfs improvisés[1] fourmille une foule bigarrée où les quatre parties du monde ont envoyé leurs représentants.

Là, on a sous les yeux des visages de toutes couleurs, rouges, blancs, noirs; sans compter les nuances intermédiaires : safran, cuivre, blanc jaune, blanc mat, olive, bronze, chocolat, canelle, pain d'épice, etc.; des cheveux de tous les aspects, aussi de toutes les nuances, plats et roux chez l'Anglo-Américain, laineux et sombres chez les nègres.

Enfin tous les types de l'espèce humaine, et tous ces divers idiomes se heurtant dans l'air, donnent une idée de la confusion des langues, lorsque Dieu imposa son châtiment aux orgueilleux architectes de la tour de Babel.

Ici, c'est le paisible et laborieux Chinois, orné de sa calotte ronde, vêtu d'un pantalon de soie flottant, vestige de son ancienne splendeur; il transporte un double fardeau au moyen de son traditionnel balancier. Là, un Japonais avec un Malais ou un Chilien, roulent en bon accord des ballots de marchandises européennes; plus loin ce sont des Indous attelés à une charrette qui grince horriblement tant elle est chargée, et au milieu de tous ces travailleurs, se promène comme s'il était toujours le maître de céans, le Mexicain dépossédé, mais toujours orgueilleux.

Magnifiquement drapé dans son *sarapé* en guenilles, il jette à la foule laborieuse du haut de son farniente, un sourire de mépris en même temps que de solennelles bouffées de fumée. Et cependant son cigaretto sera peut-être tout son déjeuner!

Partout règne une activité fébrile, encore surexcitée par une grasse rétribution de deux à trois dollars par course.

Bord à quai, une immense quantité de chalands y vomissent leur chargement. A quelques encâblures plus loin, formant le premier plan de ce curieux tableau, stationnent les petits bricks, venus des ports du Pacifique et de l'Orégon. Plus loin encore les trois-mâts à la longue et ronde carène, et enfin au milieu de la rade, les vaisseaux de guerre, mais ceux-ci, avec leurs équipages, forcément fidèles à leur poste.

Les bateaux à vapeur, à rames et à voiles naviguent au milieu de ce dédale, et l'œil peut suivre, à travers les mâtures, la colonne de fumée bicolore qui s'échappe de leur cheminée, nuancée d'or par les rayons du soleil.

C'était deux jours avant mon embarquement à bord du *Tyne*, par

[1] A l'époque où furent recueillis ces détails, San-Francisco ne possédait pas ses magnifiques wharfs en sapin rouge.

un beau matin resplendissant de soleil et d'espérance. Encore accoutré de ce pittoresque costume de peau de buffle que j'avais dû confectionner moi-même dans les montagnes Rocheuses, pour remplacer mon mac-intosh anglais qui avait vécu, costume dans lequel on peut me voir sauvagement représenté dans le *Tour du monde*, je sortis de mon hôtel californien, installé sur quatre roues, pour aller continuer mes études de mœurs en flânant sur les quais, et trouver, s'il était possible, une main amie à presser.

Vain espoir! personne à qui mon cœur pût parler! Assez mécontent, j'allais rentrer en ville, lorsque deux ou trois mots énergiques prononcés en français, vinrent doucement résonner à mes oreilles.

Je me retourne : c'était bien un équipage français qui travaillait avec cet entrain et cette gaieté qui sont notre apanage, dans toutes les positions comme dans tous les hémisphères. excepté en France

Il débarquait les marchandises d'un bâtiment nouvellement arrivé du Havre.

Je m'arrêtai, et comme je suivais des yeux mes compatriotes dans leur travail plus lucratif qu'artistique, j'aperçus tout à coup, roulant un ballot en compagnie d'un sauvage peau-rouge, Gustave de X..., un de mes anciens condisciples au collége des fils de chevaliers de Saint-Louis.

Je l'avais une première fois retrouvé à Auteuil en 1848, habitant un charmant pavillon situé sur la lisière du bois de Boulogne. Quoique peintre assez distingué, c'est à peine s'il gagnait alors avec ses pinceaux les cigares londrès qu'il offrait avec autant de grâce que de générosité à ceux de ses amis qui allaient le visiter. Tant il est vrai que l'art des Rubens et des Raphaël florissait peu en ce temps de révolution.

Je complimentai cordialement Gustave sur sa nouvelle profession et sur la bonne compagnie dans laquelle je le retrouvais. Paroles dures et cruelles dont je me repentis fort quand je vis pour toute réponse sa tête s'incliner vers la terre, et deux grosses larmes suivre le sillon de ses joues creusées par le malheur.

Je l'entraînai dans une taverne américaine pour y prendre un verre de cognac, porter un toast à la patrie absente et deviser de nos doux souvenirs de France.

Pauvre Gustave! cette souvenance des jours meilleurs, en lui réchauffant le cœur lui desséchait les yeux!

Je lui proposai d'aller trouver la petite société de mineurs canadiens que j'avais laissée à Grass-Valley, cherchant à former un noyau d'hommes énergiques pour marcher à la conquête de la toison d'or, dont je leur avais indiqué l'emplacement dans les montagnes Rocheuses.

Cette toison d'or consistait en un gouffre où j'avais récolté, en quelques heures, plusieurs livres du métal précieux, malgré l'opposition énergique des Indiens des tribus voisines, cerbères voués à la garde d'un trésor qu'ils ne savaient pourtant guère apprécier.

— Merci, me répondit-il, avec un accent plein de reconnaissance, je n'ai désormais nulle ambition, nul désir de richesses ; n'ai-je pas fait mes derniers adieux à la patrie. Mon ami, ma place est désormais marquée là, près d'*elle ;* à cette réunion pour l'éternité, tendent tous mes désirs dans cette vie de douleurs. »

Dans ce mot *elle*, on devinait un mystère caché sous ses larmes : je ne crus pas devoir insister.

Je sentais son chagrin me gagner moi-même ; moi qui avais tant besoin de toute mon énergie pour résister au désir de retourner dans la patrie et continuer mon voyage autour du monde.

Je coupai donc court à cette scène attristante en demandant ma carte. La jolie *bar-maid* (demoiselle de comptoir) s'empressa de me la remettre. Elle contenait ces simples mots : *A bottle of cognac, one ounce of gold* (une bouteille de cognac, une once d'or). (L'once anglaise poids de troy pesant 31 grammes vaut 85 fr. 60).

Je m'inclinai devant un compte aussi américain, je débouclai de bonne grâce ma ceinture de cuir contenant toute ma fortune californienne, et jetant une once de poudre d'or dans la balance de la jolie fille de comptoir, je jurai mais un peu tard qu'on ne m'y reprendrait plus.

Et maintenant, lecteur, si je me suis un peu éloigné de mon sujet, vous me pardonnerez ; un verre de cognac *si cher* à mon souvenir, méritait bien une petite mention plus ou moins honorable.

Au sortir de la susdite taverne, mot au commencement duquel j'aurai bien le droit, je le suppose, de substituer un *c* au *t*, j'accompagnai, sur sa demande, Gustave, jusqu'à son habitation, située à cinq ou six milles dans la forêt au sud-ouest de San-Francisco.

Mon ami voulut m'y retenir à coucher, mais des affaires urgentes réclamaient ma présence à la ville, entre autres, un rendez-vous promis au malheureux et héroïque comte de Raousset-Boulbon qui préparait alors sa désastreuse expédition dans la Sonora Mexicaine, pour laquelle il désirait mon concours comme son lieutenant.

Je remerciai mon ami, et regagnai la ville. Mais grâce à la fausse route, que la nuit aidant, je suivis dans la forêt, j'arrivai en retard au rendez-vous.

C'est ainsi qu'il advint que je ne fis point partie de cette expédition ; tant il est vrai que la destinée des hommes ne tient souvent qu'à un fil, sur la terre.

Quelque chose d'indicible m'avait frappé dans la douleur du mal-

heureux Gustave; sa peine avait trouvé de l'écho dans mon cœur et j'avais senti naître une subite sympathie. Aussi le lendemain, dès l'aube du jour je m'acheminai vers le wharf où j'avais été le témoin de son labeur et de ses larmes.

Je m'adressai au second du bâtiment qui m'apprit que Gustave n'avait pas encore paru au chantier, je me décidai dès lors à me rendre jusqu'à sa demeure située, comme je l'ai dit plus haut, à quelques milles de la ville, dans la forêt.

Une centaine de pas m'en séparaient encore, quand je l'aperçus agenouillé à côté d'un tertre couvert de fleurs. Je crus d'abord que mon malheureux compatriote, pour faire diversion à ses tristes pensées, s'occupait de cultiver un petit jardin qui touchait à sa case. Mais en avançant à travers les arbres qui me dérobaient à sa vue, sans m'empêcher moi-même de le voir, je pus bientôt me convaincre qu'il priait sur une tombe.

Un rayon de soleil, passant au travers de la voûte feuillée, tombait d'aplomb sur la petite éminence, et semblait être un rayon céleste qui venait sanctifier cette scène de douleur, rendue encore plus touchante par la solitude où elle s'accomplissait. Je n'eus pas le courage de le troubler dans ses pieuses méditations, je m'éloignai honteux de moi-même, de mon indiscrète curiosité et l'âme en proie à des sensations pénibles.

Mais à peine avais-je fait quelques pas, que je m'entendis appeler.

— Comment, me dit-il, est-ce que ma présence vous effraye? la tristesse de mon ermitage est à la vérité aussi peu engageante que celle de mon âme; mais mon amitié y suppléera, venez donc, ami, venez, votre présence relèvera mon courage. Dieu sait si j'en ai besoin! Pour toute réponse, je lui serrai la main avec effusion.

Arrivés devant le petit tertre mystérieux que dorait toujours le rayon du ciel, je m'y arrêtai, et le lui montrant du doigt :

— Là, lui dis-je, mon pauvre ami, sous cette terre est sans doute caché le mystère de vos douleurs; je ne puis plus en douter; pardonnez-moi de ne l'avoir pas deviné plus tôt.

— Oui, reprit-il de sa voix émue et tremblante de larmes, là sous ce gazon émaillé de fleurs du désert repose celle que j'ai tant aimée, tant pleurée, et à qui je serai, je l'espère, bientôt réuni dans l'éternité. C'est la plus grande grâce que Dieu puisse m'accorder; telle était, ami, la prière que je lui adressais il y a un instant, quand vous m'avez surpris agenouillé sur cette tombe. — O Dolorita! ma Dolorita! continua Gustave avec passion, as-tu entendu mon vœu le plus cher! puis me prenant les deux mains. Ami, si vous l'aviez connue, vous sauriez combien j'ai le droit de la pleurer, et à quel point elle en était digne; hélas! le bonheur ineffable

qui couronna notre tendre union n'eut que la durée d'un printemps, durée de l'existence des fleurs. Doux et chers souvenirs! rentrez sous ce tertre, laissez-moi à mes devoirs d'hospitalité, et vous, ami, suivez-moi dans ma cabane, dont le simple toit abrita notre trop court bonheur.

Les faits que je vais raconter, me font une loi d'esquisser le portrait physique de mon héros; quant à son caractère, je m'en crois dispensé, mes lecteurs en jugeront par la suite de cette histoire.

Gustave de X... était, je le repète, un de mes anciens condisciples de collége, et le fils aîné d'une honorable famille bretonne, ruinée par la révolution. C'était un beau garçon dans toute l'acception du mot. Tout jusqu'au moindre trait de sa physionomie, jusqu'au geste, jusqu'à l'attitude, révélait une digne et honnête fierté, en même temps qu'une rare bonté. La pâleur mate de son visage en relevait encore la beauté mélancolique.

Son habitation était sous beaucoup de points semblable à celle que je possédais moi-même à Grass-Valley, quoique cependant plus vaste. Quatre arbres coupés à dix pieds de hauteur en formaient le principal appui; des branches et des lianes flexibles entrelacées, remplaçaient la maçonnerie et formaient le toit. Une couche de terre glaise appliquée sur ce treillage complétait les travaux extérieurs de cette primitive demeure.

Au fond de la cabane, on remarquait un lit mystérieux formé de branches et d'écorces d'arbres, ayant quelque ressemblance, avec ceux que l'on trouve encore dans quelques chaumières de notre chère et antique Armorique. A droite, une cheminée à côté de laquelle s'étageaient quelques vases de faïence, à gauche, et appuyée à la paroi du mur, une table formée de quelques planches de bois de pin fendues à la hache, avec deux chaises rustiques simplement façonnées en branches.

Devant l'humble chaumière, coulait paisiblement un clair ruisseau. Ses bords tapissés d'une verte pelouse étaient émaillés de fleurs aquatiques fraîches comme l'aurore. Ce ruisseau allait se jeter dans une petite anse du Pacifique à quelques centaines de mètres de la cabane.

J'acceptai volontiers l'offre que me fit mon hôte de partager son léger repas; puis nous allâmes nous asseoir sur un banc de gazon qu'il avait élevé près du petit tertre fleuri, et là, je le pressai vivement de m'initier à l'histoire de ses peines; il y consentit et parla en ces termes :

La Californie, dont l'appel avait retenti au-dessus du cri révolutionnaire de 1848, attirait vers elle depuis deux ans les émigrants de toutes les parties du monde. Les idées de liberté faisaient alors

plus de progrès que l'art de la peinture, je me sentis entraîné vers ces contrées, non par la soif de l'or, mais par une ardente curiosité, par ce désir de voir, de connaître, curiosité qui, hélas! ma coûté plus que la vie.

Un mois après cette visite que vous vîntes me faire l'année dernière à mon petit ermitage d'Auteuil, j'avais résolu de m'expatrier. Imbu de cette malencontreuse idée, je quittai un beau jour mes chers pinceaux, la France, à bord d'un clipper américain qui faisait voile pour New-York.

Après un voyage de dix-huit jours sur lequel je ne crois pas nécessaire d'entrer dans de longs détails, j'arrivai dans cette ville où je ne séjournai qu'une semaine, puis m'embarquant de nouveau sur un steamer, je me rendis à la Havane. Je ne passai que quarante-huit heures dans cette jolie ville, la perle des *Antilles*, joyau si convoité des États-Unis.

Je fus charmé de tout ce que je vis d'inattendu à la Havane. Dans cette charmante ville, un européen marche de surprise en surprise. A chaque pas c'est un nouveau sujet d'admiration; aussi le peu de temps que j'y passai fut-il religieusement employé à la parcourir dans tous les sens. Je ne puis m'empêcher de vous communiquer quelques-unes de mes remarques.

Inutile de vous apprendre ce que tout le monde sait, que la Havane est la capitale de l'île de Cuba, et par suite, la ville la plus considérable de l'île, que son port est l'un des meilleurs et des plus fréquentés de toute l'Amérique.

En effet, il est assez spacieux et profond pour recevoir un millier de vaisseaux du plus haut bord; son entrée est un canal très-étroit, d'un mille de long qui ne peut donner accès qu'à un seul de ces vaisseaux à la fois. Ce canal est parfaitement défendu sur toute son étendue par une suite d'ouvrages, parmi lesquels on doit d'abord remarquer les forts Del'-Morro et de la Punta.

La ville demi-circulaire a près de quatre milles de développement. Elle est protégée par une citadelle et entourée de murailles. Ses rues sont, comme toutes celles des villes équatoriales, étroites, mais aussi on y jouit d'une fraîcheur bienfaisante, tout en avalant beaucoup de poussière.

Les maisons sont bâties en pierre; quelques-unes sont élevées et spacieuses; l'architecture en est belle, quoiqu'elle n'appartienne à aucune école distincte. C'est un mélange de tous les styles connus, parmi lesquels prévalent cependant les formes indécises de l'Amérique du Nord et du Sud, à côté de la gravité des édifices mauresques.

La plupart des maisons de la Havane, dans le but de résister aux

tremblements de terre si fréquents dans cette partie du nouveau monde, sont à un seul étage, mais avec balcon et terrasse, ou encore couvertes avec des tuiles cintrées. Pour ornement elles ont des vases en porcelaine peinte contenant les plantes les plus variées des contrées tropicales.

Un certain nombre de ces maisons, plus modernes, possèdent un entre-sol, et un premier étage, mais beaucoup d'entre elles ne comptent qu'un rez-de-chaussée, et comme ces cages humaines ne sont aucunement munies de rideaux, de stores, de volets ni même de la traditionnelle jalousie espagnole, par les immenses croisées grillées qui se prolongent dans toute la hauteur de l'appartement, on peut facilement, de la rue, pour peu que l'on soit curieux ou indiscret, assister gratis à l'intéressant spectacle qui se déploie dans l'intérieur soit le jour, soit même la nuit.

Il est encore d'usage à la Havane de peindre du haut en bas les façades des maisons de rouge, de bleu, de vert, de jaune ou de blanc, de sorte que d'une certaine distance on les dirait tendues de tapis, et ornées de fleurs comme en un beau jour de fête.

L'intérieur des maisons aisées est luxueux ; ce sont d'abord de magnifiques et larges escaliers en marbre ou en pierre de taille, d'immenses salles lambrissées de sculptures et pavées de marbre de Carrare; mais comme revers de médaille, les ameublements sont généralement très-simples. En effet sous l'influence de la température élevée de ces régions tropicales, les montures des meubles en bois se fendillent et se détériorent promptement.

Les meubles, achetés dans les grandes villes de l'Amérique du Nord, sont d'acajou massif, ou en bois peint et recouvert tantôt en rotin tantôt en paille habillement tissée.

Chaque famille aisée habite ordinairement une maison tout entière, et cette circonstance jointe à la valeur des immeubles à la Havane, y porte les loyers à des prix fabuleux.

Les riches havanais déploient sur leurs tables une grande magnificence; ainsi lorsqu'un de ces heureux Crésus donne un repas de gala, voici comme il y est procédé : On dresse d'abord un premier couvert; lorsqu'il est terminé, une porte de séparation s'ouvre à deux battants, et un domestique, doré sur tranche, selon l'antique et orgueilleux usage espagnol, fait l'annonce consacrée en pareil cas : Le second service de vos seigneuries est servi.

L'amphitryon invite alors ses convives à passer dans une seconde pièce où se trouvent de nouveaux domestiques et un nouveau service, car, depuis les porcelaines, l'argenterie et le linge, jusqu'aux servi teurs, tout a été changé.

Après ce second acte gastronomique, une troisième porte s'ouvre

encore, et le même renouvellement s'opère dans le personnel et dans les choses, jusqu'au dessert qui est également offert dans une nouvelle salle, et par des domestiques nouveaux.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y a que les richissimes familles de la Havane qui se permettent un semblable luxe, mais il est peu de maisons dans lesquelles le dessert, ou le café au moins, ne soit servi dans une seconde pièce et avec un service entièrement renouvelé, mais il n'en existe peut-être pas une seule où tout le repas se prenne sur la même table, car, dans les maisons les plus simples, on passe entre les deux services, au salon de réception, où l'on attend l'annonce du dessert, en fumant les renommés cigares *regalias* ou *puros* havanais et en mangeant des confitures de fruits glacés.

La population de la Havane est d'environ 150,000 habitants, et les principaux édifices sont : la cathédrale, qui renferme les restes de Christophe Colomb; le palais du gouvernement, l'amirauté, l'administration des postes, la manufacture de tabacs, la *casa real de beneficia*, vaste institution de charité; des églises, des couvents, des maisons de secours, 90 écoles de garçons, 66 pour les jeunes filles, une université avec des cours de médecine et de droit, un musée d'histoire naturelle, une école de dessin, trois théâtres, un cirque pour les courses de taureaux, un jardin botanique et d'autres promenades magnifiques, telles que le Pasco d'Isabelle II et celui de Tacon, aussi célèbres que le sont aujourd'hui notre bois de Boulogne et nos Champs-Élysées.

De la Havane je me rendis à Matanzas, petit port de mer situé sur le littoral de l'île, à quelque distance de la Havane; j'avais là un oncle dont le père, ayant émigré lors de la tourmente révolutionnaire de 1789, s'y était établi comme planteur.

Mon intention est de glisser rapidement sur les événements qui marquèrent ma présence au milieu de cette excellente et patriarcale famille; je n'en parlerai donc que d'une manière très-succincte et me bornerai à vous dire, que je fus accueilli par mon parent et tous les siens avec la cordialité la plus touchante, et en quelque sorte comme un enfant qu'ils ne connaissaient pas, mais qu'ils aimaient déjà.

Mon oncle était veuf d'une Havanaise d'origine castillane, qui lui avait donné deux filles d'une beauté et d'une grâce parfaites. Therésa et Alice étaient leur nom. La première avait dix-sept ans, elle était brune et enjouée; la seconde quinze, elle était blonde et rêveuse.

Nos journées se passaient à faire de longues courses à cheval dans les ravissantes savanes qui environnent Matanzas. Des nègres de l'habitation nous suivaient constamment, nous entourant des soins les plus dévoués et les plus affectueux.

J'étais vraiment aussi surpris que reconnaissant de la bonté tou-

chante et résignée qui se manifestait chez ces nègres. C'est là une race prédestinée à la souffrance. Elle ne trouve nulle part l'appui qui lui serait si nécessaire, car dans presque toutes les habitations que je visitai, je la vis fort maltraitée. Il est vrai de dire que je constatai cependant d'heureuses exceptions, mais elles étaient assez rares. Je fis part de mes impressions à mes cousines qui me répondirent que quoiqu'elles sussent parfaitement apprécier le dévouement de leurs serviteurs nègres, l'esclavage était une des conditions d'existence de la Havane. « Vouloir l'abolir, cher cousin, disaient-elles, c'est vouloir la ruine de notre belle colonie; et à qui d'ailleurs leur affranchissement profiterait-il? Il ne profiterait pas plus aux planteurs qu'à eux-mêmes, car les nègres ne sont point encore assez accessibles à la civilisation pour pouvoir jouir sagement de l'indépendance, de la liberté, le premier, le plus cher des biens, du moins d'après vous autres Français, libres penseurs.

« Je l'avouerai cependant volontiers avec vous, à la Havane comme dans les autres colonies où l'esclavage n'a pas été aboli, dans l'exercice du droit de propriété, il existe de tristes abus dont les planteurs se rendent trop facilement coupables envers leurs esclaves. Mais, Dieu merci, ces faits sont encore rares dans notre belle île. Par exemple, demandez à Numa et à Pompilius, son inséparable, que vous voyez si empressés et si dévoués pour nous, s'ils désirent se voir affranchis, ils vous répondront négativement sans nul doute; plusieurs fois déjà, mon père leur a offert ainsi qu'à d'autres nègres de l'habitation, leur liberté, mais ils l'ont tous refusée pour rester nos esclaves, si vous le voulez, mais par le fait nos serviteurs et nos amis.

« Une des plus tristes conséquences du despotisme envers les esclaves, c'est-à-dire de l'autorité exercée sans contrôle, est d'égarer souvent les cœurs les plus généreux et les esprits les plus élevés à ce point, que les possesseurs d'esclaves arrivent graduellement à les regarder comme des êtres d'un ordre trop inférieur dans l'ordre de la création, pour qu'on ait à se préoccuper du sort de ces créatures méprisées, qui sont faites pourtant comme nous à l'image de Dieu.

— Voilà, repris-je, ma chère Alice, des sentiments qui vous honorent beaucoup, et d'après votre généreux plaidoyer, quoique propriétaire d'esclaves, vous seriez sans doute disposée en faveur de l'émancipation des noirs?

— Sans nul doute, reprit-elle, et en cela je pense comme mon père : si cette émancipation sagement constituée et progressivement amenée devait fournir des citoyens paisibles et non des malfaiteurs de plus à notre île.

— Mais alors, répondis-je, comment sans esclaves pourrez-vous cultiver vos vastes plantations?

— Avec des esclaves affranchis, moyennant un salaire; ensuite avec des coolies chinois, autre genre de traite sur des hommes libres. Chacun de ces coolies nous coûte deux mille francs d'achat, somme payée aux importateurs. Il est d'usage de leur faire contracter un engagement de huit années, pendant lesquelles on les paye à raison de vingt francs par mois. Ils sont alors assujettis aux travaux ordinaires que l'on exige de nos esclaves nègres, auxquels ils sont cependant supérieurs en intelligence, aussi en caractère, ce qui fait qu'il serait imprudent de leur infliger, comme à ces derniers, le honteux châtiment du fouet, car dans le dernier cas, il faut que l'un des deux meure, ou le flagellé ou le flagellant; s'ils sont impuissants dans leur vengeance, ces coolies tournent contre eux-mêmes le coup de cutillo destiné à celui qui les a flagellés, ou contre celui qui en a donné l'ordre, car les pauvres coolies loin de leur patrie sont extrêmement portés au suicide.

— Mais, chère Alice, ajoutai-je, je crois avoir entendu dire à votre père, et il doit être compétent dans la question, que les nègres libres se sont acquis, auprès des gens expérimentés, la réputation d'être les ouvriers les plus paresseux de la terre entière.

— C'est encore vrai, reprit la docte cousine Alice, mais ils cesseront de l'être lorsqu'ils seront familiarisés avec la civilisation, enfin lorsqu'ils connaîtront de nouveaux besoins, de nouvelles jouissances à satisfaire. Le confort, le bien-être qu'ils en ressentiront, leur ouvrira les yeux sur la nécessité du travail qui en sera le principe. Quelle que soit leur paresse, ils vaudront indubitablement encore mieux que les émigrants qui nous arrivent d'Europe par cargaisons, et qui, presque tous, sont incapables de résister aux influences énervantes de notre climat tropical.

Nous visitâmes plusieurs habitations des environs et les nombreux amis de la famille que nous y trouvâmes. C'est ainsi que je fis la connaissance d'un planteur, qui habitait la délicieuse vallée de l'Iurumi. Ce riche Havanais, d'origine anglaise, possesseur d'une fortune fort considérable, avait une fille, seule héritière de tous ses biens. Elle était du même âge que ma cousine Thérésa, et son amie de pension : elle n'avait que dix-sept ans, âge de l'enfance dans nos froids climats d'Europe, âge de femme sous le beau ciel de la Havane.

Cette charmante jeune fille réunissait à elle seule tout ce qui peut être imaginé de ravissant. Le rayonnement de ses yeux noirs veloutés avait une puissance magique. Sous leurs regards profonds et ardents, bien que toujours souriants et épanouis, il fallait tomber dans

l'extase, et l'on croyait voir dans un beau rêve une céleste almée des *Mille et une nuits.*

Je la voyais presque chaque jour, et cependant je la regardais comme si sa présence n'eût été qu'un songe de bonheur qui ne vient qu'une fois dans la vie et après lequel on peut mourir.

Très-souvent, sous la seule protection du laisser aller des mœurs espagnoles et celle de notre conscience, nous faisions ensemble de longues courses dans les environs. Montant un magnifique cheval arabe pur sang, qu'elle maniait avec une grâce parfaite, elle courait à toute bride à travers la savane; à ses côtés, la brise, soulevant les boucles soyeuses de sa chevelure d'ébène, m'en apportait les senteurs embaumées de jasmin et de roses.

Souvent dans nos courses folles à travers les montagnes, nous passions sur les bords de précipices sans fond. Comme l'aimant attire le fer, le gouffre béant semble alors attirer l'imprudent voyageur. Je tremblais pour ses jours, car je sentais déjà combien ils m'étaient devenus chers.

Un mois s'était écoulé de cette vie du ciel. Un jour, jour de bonheur, à jamais gravé sur le livre de ma vie, nous chevauchions ainsi dans la savane, la gourmette du mors arabe de son cheval se brisa dans une de ces réactions par lesquelles Dolorita cherchait à maîtriser sa vigueur. Le noble coursier, se sentant libre, partit avec fureur à travers les champs de cannes à sucre et les caféières[1] qui couvrent la vallée de l'Iurumi.

Oh! alors, ami, ma vie, mon existence propre ne furent plus rien pour moi en face du danger que courait Dolorita.

Je montais un des meilleurs chevaux de mon oncle, un anglais pur sang, qui ne put, cependant malgré tous mes efforts et ceux des esclaves, qui nous accompagnaient, franchir le fossé élevé de la route que venait de sauter le cheval de Dolorita; pour en sortir, je fus donc forcé de faire un petit détour qui me permit de me mettre sur sa piste.

À peine étais-je entré dans la savane, que je l'aperçus à un mille environ toujours en selle, mais emportée par le galop furieux de son arabe.

Tout espoir de l'arracher au danger qu'elle courait n'était pas perdu, et enfonçant l'éperon dans les flancs de mon excellent cheval, lui communiquant toute mon ardeur, toute l'angoisse de mon âme, lui rendant toutes les rênes, toute sa liberté d'action, je m'aperçus bien vite que je gagnais sur elle.

[1] Les caféières sont des plantations de cafiers, arbres de la famille des rubiacées, dont le fruit rouge et de la grosseur d'une cerise contient des grains, qui sont le café.

Enfin, au moment où le cheval de Dolorita venait de s'engager dans un bois dont la luxuriante et désordonnée végétation augmentait encore mes craintes et ses périls, je pus enfin la joindre. L'enlaçant de mes deux bras, dans lesquels semblaient s'être réunis toutes les forces de mon être, je l'enlevai de selle et l'arrachai ainsi à une mort presque certaine.

Je déposai ce fardeau si cher sur la verte pelouse, au pied d'un oranger sauvage, à l'abri de son feuillage diapré de fleurs enivrantes et parfumées. Que vous dirai-je enfin, ami? Soit l'amour d'un côté, soit la reconnaissance de l'autre, toujours est-il que nos regards, nos cœurs se confondirent, se rapprochèrent, et Dolorita, sous l'empire d'un amour partagé, me jura qu'elle ne serait jamais à un autre qu'à son sauveur.

Ce serment était bien doux à mon cœur, mais Dolorita n'était malheureusement pas seule arbitre de ses destinées; celle que j'aimais était mineure, et elle avait un père millionnaire qui ne verrait sans doute pas les choses aussi en rose.

La main de Dolorita pressée entre les miennes, je réfléchissais à ces accablantes éventualités. Elle s'aperçut de ma tristesse, et dit, avec l'abandon charmant des créoles:

— Gustave, quelle pensée vous tourmente dans un moment où je croyais, par l'aveu des sentiments de mon âme, vous avoir été agréable?

— Je pensais, hélas! à la triste réalité; je pensais que notre différence de fortune serait toujours une barrière insurmontable qui s'élèverait entre nos désirs; je pensais enfin, Dolorita, que votre père, dont j'ai cru deviner les vues, ne consentira jamais à notre union tant que je n'aurai pas des millions à mettre à côté de ses millions.

— Gustave, je suis prête à sacrifier mon avenir de fortune à une union qui est tout ce que mon cœur ambitionne.

— Dolorita, je ne puis me résoudre à profiter de votre générosité, de votre égarement. Mon amour pour vous est, et sera toujours, croyez-le, à la hauteur de ce sacrifice; mais je craindrais un jour d'avoir à regretter ma faiblesse en vous ravissant si cruellement un brillant avenir, n'ayant à vous donner en échange qu'une existence plus que modeste.

Mais au fond, je comprenais d'autant mieux les paroles de Dolorita, qu'elles traduisaient plus fidèlement ma propre pensée. Enfin, vaincu par ses larmes, je me jetai à ses genoux et je lui dis:

— Dolorita, vos sentiments sont les miens, ceux de mon âme; vous quitter serait la fin d'une existence que je veux désormais vous consacrer. Dieu bénira notre union, parce que nos intentions

sont pures et honnêtes. Qu'il en soit donc fait selon nos volontés.

Étant parvenu à réparer la gourmette du cheval de Dolorita, nous changeâmes de monture et une heure après cet entretien, guidés par elle, nous frappions à la porte de l'habitation d'un ministre de sa religion. Un nègre se présenta, et, à notre demande de voir le ministre X..., il annonça que son maître était en ce moment dans la propriété; mais que si nous tenions à le voir, il irait le prévenir de nos désirs.

Nous préférâmes aller nous-mêmes vers lui, afin d'éviter les suppositions indiscrètes qui n'eussent pas manqué d'être faites dans la famille du ministre, assez nombreuse, puisque chaque carreau de fenêtre était constellé de minois de toutes les couleurs, parmi lesquelles dominaient principalement celle du safran et de la canelle.

Le nègre nous ayant indiqué le bas de la vallée sur le versant duquel l'habitation était assise, comme étant le lieu où se trouvait le ministre, nous y fûmes bientôt arrivés.

Nous trouvâmes effectivement le ministre anglican au milieu d'une magnifique plantation de cafiers; une vingtaine de nègres s'occupaient, les uns du nettoyage des herbes parasites, les autres à la récolte du café.

Le ministre surveillait attentivement les travaux. Il était grand, maigre et rouge; brutal avec ses nègres, il fut d'une politesse obséquieuse envers nous; car de prime abord il avait reconnu Dolorita et sans doute deviné en nous de bons clients.

Effectivement, après l'avoir mis au courant de nos désirs, il déclara qu'il ne voyait pas d'opposition à leur accomplissement, et qu'il était disposé à nous unir séance tenante. Mais lui ayant fait l'observation que nous voulions tenir notre démarche secrète, il nous engagea à le suivre dans un lieu où, ajouta-t-il, nous serions à l'abri des indiscrétions.

Nous arrivâmes bientôt, guidés par lui, dans un bosquet de sassafras. Il nous engagea à nous asseoir sur une charrue, son autel ordinaire, paraît-il; notre *clergyman* s'y installa lui-même, puis, après avoir retiré de sa poche une petite Bible portative, sans nous demander ni nos noms, ni nos prénoms, ni notre âge, encore moins nos qualités, il se mit à lire avec une volubilité très-caractérisée, en anglais, les versets de la Bible relatifs aux mariages protestants. Cette lecture terminée, il nous demanda si nous avions un anneau, et, sur notre réponse négative, il déclara qu'un anneau de plus ou de moins n'était, sinon pour rien, au moins pour peu dans la chose, et que nous étions unis.

J'étais anéanti et ne croyais pas à son affirmation, aussi lui deman-

dai-je s'il était dûment autorisé à consacrer l'union du mariage. Il retira alors de son portefeuille une commission de ministre protestant qu'il me remit avec un mouvement de colère. Elle était authentique, mais fort usée, ce qui indiquait un service d'exhibition long et constant.

Lui ayant encore objecté que j'appartenais à la religion catholique, il répondit que notre union, pour être valide, devrait aussi être renouvelée par un prêtre catholique.

J'ouvris mon portefeuille que j'avais heureusement sur moi, et je lui remis vingt-cinq livres sterlings en bank-notes qu'il examina un instant avec une scrupuleuse attention.

Il les trouva sans doute de bon aloi, car il les mit dans sa Bible, puis le tout dans sa poche ; enfin, nous ayant accompagnés jusqu'au bout de l'avenue de palmiers qui conduisait à son habitation, il nous salua et nous nous quittâmes probablement aussi peu satisfaits les uns que les autres.

J'étais triste en songeant avec quel sans-gêne, quelle légèreté cet anglican avait accompli le premier de nos sacrements, bien convaincu que le seul mobile de sa conduite, en unissant deux êtres de religions différentes, évidemment contre la volonté paternelle, avait été de gagner quelques livres sterlings.

Peu d'instants après l'avoir quitté, nous rencontrâmes un Français, habitant la vallée de l'Iurumi, qui nous demanda si ce n'était pas à miss X..., ma compagne, qu'était arrivé l'accident de cheval qui, le matin, avait fait tant de bruit dans les habitations voisines. Sur notre réponse affirmative, il nous informa que mes cousines, pleines d'inquiétude sur le sort de leur amie, étaient à notre recherche dans le bas de la vallée. Je remerciai affectueusement ce compatriote, et, prenant la route qu'il nous indiquait, vingt minutes après, Dolorita était dans les bras de mes cousines, bien heureuses de la voir saine et sauve après avoir couru un aussi grand danger.

Cependant Dolorita se plaignait d'une douleur dans les reins, déclarant que les allures de son cheval augmentaient encore sa souffrance. Esclave des moindres désirs de la femme que j'aimais, je fis construire pour elle un palanquin en branches d'oranger par les nègres de mon oncle, et après l'avoir chargé sur leurs épaules, nous nous mîmes en marche pour reconduire Dolorita à son habitation.

Grand fut l'émoi que la nouvelle de cette aventure y répandit ainsi que dans les environs, nouvelle, qui, paraîtrait-il, nous y avait déjà devancés ; car à peine étions-nous entrés sur les terres de la plantation, que nous rencontrions sir X..., qui arrivait au-devant de nous

avec toute la vitesse qu'il pouvait donner à son cheval, suivi de près par sa femme.

L'un et l'autre, sous l'empire d'une émotion bien légitime, se précipitèrent avec angoisse vers la litière où reposait, heureusement saine et sauve, leur fille, et lorsqu'ils se furent assurés que nul danger ne menaçait la vie de leur enfant chéri, ils me remercièrent avec effusion, m'appelant leur sauveur et me comblant de bénédictions.

A partir de ce jour mémorable dans les fastes de ma vie, mes journées se passèrent presque constamment à l'habitation de Dolorita ou en courses dans les environs.

Mais dans la vie, tout bonheur, toute félicité doit avoir une fin, soit heureuse, soit malheureuse. La nôtre était trop grande, trop complète pour qu'elle passât inaperçue à travers la méchanceté jalouse du monde.

Un jour, je trouvai la porte de Dolorita fermée. Sir X..., son père, me fit répondre qu'il n'était pas visible, et que sa fille, souffrante, gardait la chambre depuis la veille, par ordre du médecin.

Je me retirai en proie à la consternation. Je parcourus les environs de l'habitation dans un désordre d'esprit voisin de la folie, car je croyais comprendre la fin de nos félicités, mais « ce que femme veut Dieu le veut, » dit le proverbe, à la Havane comme ailleurs, et la rencontre inopinée de Pepa, la nourrice de Dolorita, qu'elle avait lancée à ma recherche, fut une preuve de toute la justesse de cet adage.

La bonne négresse me remit, avec embarras et mystère, un billet de sa jeune maîtresse, que j'ouvris et lus avec ivresse, car il ressuscitait en moi l'espérance. Il contenait ces quelques lignes :

« Gustave, mon bien cher mari, la volonté trop inébranlable de mon père veut nous séparer pour toujours. Je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais, je puis le déclarer avec fermeté, mon cœur ne pourra jamais être séparé du vôtre. La mort, je le sens bien, le pourrait seule. Ma volonté en est le garant le plus sûr, croyez-le bien, mon mari très-cher.

« Mon Dieu ! pourquoi donc contrarier la sainte union de deux êtres à qui vous inspirez un mutuel amour ? Courage et patience, ami. Pepa, en qui vous pouvez mettre toute votre confiance, vous donnera chaque jour de mes nouvelles ; chaque jour je désire aussi en recevoir de vous : vos lettres seront une bien douce consolation pour votre pauvre recluse.

« DOLORITA.

« *P. S.* Mon père, prévenu que je pleurais amèrement, est monté à ma chambre ; mon affliction a paru un instant attendrir son cœur. J'ai profité de cet avantage remporté, pour lui assurer que je sentais bien que je mourrais de chagrin s'il ne m'unissait pas à vous, Gustave. Mais mon avantage n'a été qu'une illusion passagère ; car, après s'être consulté avec ma mère, il remontait bientôt, m'engageant à faire mes dispositions pour entrer dans un pensionnat de la Havane où j'ai fait mon éducation en même temps que votre cousine Thérésa. Il a ajouté (pardon, Gustave, de cette expression, dictée par sa mauvaise humeur) : « Que jamais sa fille ne serait unie à un inconnu. » J'ai été profondément blessée d'une aussi injuste épithète, et j'ai osé répondre qu'étant le neveu d'un de ses amis, vous n'étiez point un inconnu, et que vos sentiments étaient ceux d'un galant homme. J'ai ajouté avec fermeté que je me trouverais toujours honorée d'être votre femme. Mais ma réponse, loin de le convaincre, n'a fait que l'irriter encore davantage.

« Nous n'avons donc plus de ménagement à garder, car je connais mon père : quand il s'est une fois déterminé, il est inébranlable ; d'autre part, la faiblesse de ma pauvre mère ne me laisse aucun espoir. Or un père qui, dans sa position de fortune, fait si bon marché du bonheur de son seul et unique enfant, a-t-il le droit d'en exiger le plus cruel des sacrifices ? Non, sans doute, et vous direz comme moi, cher Gustave, mon mari aimé, mille fois non. C'est pourquoi je suis décidée à fuir avec vous, à l'autre extrémité de la terre, partout enfin où il nous plaira d'aller abriter notre bonheur.

« Craignant de ne pouvoir facilement correspondre avec vous, Gustave, soit que mon père finisse par découvrir le dévouement de Pepa, soit enfin que nous en soyons empêchés par d'autres causes indépendantes de nos volontés, voici ce que j'arrête, priant Dieu, l'auteur de toute chose, de me pardonner des sentiments qu'il mit dans mon âme : mardi prochain, trouvez-vous entre minuit et une heure du matin au pensionnat M..., à l'endroit où le mur du parc forme l'angle du côté du nord, et que le Tout-Puissant daigne protéger une résolution inébranlablement arrêtée dans un cœur qui sera toujours à vous, celui de votre femme,

« Dolorita. »

A la lecture de cette lettre, je sentis que mon courage se relevait : l'espérance entra dans mon cœur. Cependant il répugnait encore à mes sentiments d'aventurier — puisque c'était ainsi que j'étais qua-

lié par sir X... — de le séparer, peut-être pour toujours, de son unique enfant.

La bonté toute paternelle de mon excellent oncle m'encouragea à lui ouvrir mon cœur, et le lendemain même il se rendit à l'habitation de sir X... et lui demanda en due forme, pour moi, la main de sa fille, ajoutant que, s'il acceptait son offre, il me considérerait comme un de ses enfants propres et partagerait en trois parts égales sa fortune, évaluée à cent mille piastres.

Sir X... fut inexorable dans sa détermination et refusa obstinément de consentir à notre union ; d'abord, ajouta-t-il, parce que sa parole était engagée pour un autre parti, et qu'en second lieu sa fille, étant seule héritière de sa fortune, évaluée à plusieurs millions, avait le droit de prétendre à beaucoup mieux que cela.

Mon oncle m'apprit cet arrêt avec la douleur dans le cœur, douleur que je ne partageais que trop ; mais il fallait s'incliner devant une détermination aussi irrévocable, ou mettre à exécution un projet qui répugnait à mon caractère, à ma loyauté, celui d'enlever Dolorita.

Enfin ma passion l'emporta sur les conseils de ma conscience, et à partir de ce jour mon parti fut irrévocablement arrêté.

Vous me blâmez sans doute intérieurement, ami, et vous avez mille fois raison de le faire, ajouta le malheureux Gustave en dirigeant son regard humide de larmes vers le petit tertre fleuri qui recouvrait la dépouille mortelle de Dolorita ; mais, vous le savez peut-être, l'amour, la passion, est égoïste, et neutralise trop souvent les sentiments les plus généreux et les plus honnêtes.

J'achetai une pirogue dans le port ; chaque jour j'allais en rade, cherchant un bâtiment en partance, dans la nuit fixée par Dolorita, qui voulût bien nous accepter à son bord.

Enfin, après deux jours de recherches, mes efforts furent couronnés de succès. Un capitaine américain, par ses allures franches et cordiales, ayant capté toute ma confiance, je lui racontai l'histoire de mes peines et de mes espérances. Il en fut ému, et m'assura que je pouvais compter sur sa sympathie, de plus, sur son concours, pour jouer un tour de sa façon à ce Crésus havanais.

— Tout ce peuple de négrillons, ajouta-t-il, je le porte sur le dos, mais non pas dans mon cœur, croyez-le. Je dois partir pour Chagres mercredi prochain, après l'arrivée de la malle de New-York, qui entrera dans le port vers la nuit, à moins qu'il ne se déclare un gros temps, ce que je ne suppose pas, car le baromètre, comme vous le voyez, est au beau fixe. Afin de ne pas donner l'éveil à la police havanaise, continua mon aimable Yankee, j'irai vous attendre en rade, et, afin que vous ne fassiez pas fausse route dans l'obscurité de la

nuit, j'aurai soin d'avoir à chaque bout de vergue de grand hunier une lanterne, l'une rouge et l'autre bleue, phares qui vous indiqueront ma présence. Cet arrangement vous va-t-il ?

— Parfaitement, lui répondis-je, je compte sur votre parole, comme vous pouvez compter sur ma vive reconnaissance.

Le lendemain de la démarche infructueuse faite par mon oncle, j'avais écrit à Dolorita, toujours par l'intermédiaire de sa nourrice Pepa, pour l'informer que son père avait formellement refusé de nous unir, malgré l'offre généreuse de mon excellent oncle. Déjà Dolorita avait appris par moi que j'avais acheté une pirogue et dans quel but cette acquisition avait été faite.

Je l'avais encore prévenue qu'aussitôt que j'aurais réussi à trouver un bâtiment en partance, j'arborerais un pavillon vert au bout de la vergue de misaine de mon embarcation, signal que je ne manquai pas de faire. En retournant au port, j'aperçus alors distinctement le mouchoir de Dolorita s'agiter à la croisée de sa chambre en signe d'intelligence, car le pensionnat était situé dans un lieu découvert et parfaitement exposé à la vue de la mer.

Le lendemain je lui écrivis pour l'informer de ma réussite et l'engager à se tenir prête au milieu de la nuit du mercredi au jeudi. Deux jours après je recevais sa réponse, dans laquelle la pauvre enfant me disait tout son bonheur, toutes ses espérances. Elle ajoutait qu'elle serait fidèle au rendez-vous, si des événements qu'elle ne prévoyait pas ne venaient entraver nos projets de fuite.

Chaque nuit j'errais autour du pensionnat, ainsi qu'une âme en peine, cherchant à découvrir l'ombre de Dolorita ou seulement la lumière de sa chambre, qui témoignât de sa douce présence; et alors, quand j'étais assez heureux pour lui faire remarquer la mienne, nos cœurs, nos pensées, s'unissaient malgré l'épaisseur des murailles et la distance qui nous séparait.

La journée du mercredi, tant désirée, arriva enfin; mais, avant de me rendre au pensionnat, j'écrivis à mon oncle quelques lignes d'adieux et d'excuses, tout en lui divulguant le secret de notre union. Je le suppliai de me pardonner une faute que ma passion pour Dolorita m'avait porté à commettre, faute qui, devant le tribunal de ma conscience, n'avait point d'excuses; mais je lui déclarais aussi que, par mon dévouement et l'attachement de toute ma vie, je tâcherais de compenser l'immense sacrifice qu'elle me faisait en préférant l'existence précaire que j'avais à lui offrir à l'avenir brillant auquel sa position de fortune lui donnait le droit d'aspirer. Je terminais ma lettre par les adieux les plus tendres à mes chères cousines.

Quand les ombres de la nuit eurent commencé à envahir la terre,

armé d'une échelle de corde munie de crochets en fer, que je cachai soigneusement sous mon *poncho*, je m'acheminai silencieusement vers le pensionnat, situé un peu hors de la ville.

Les hauts palmiers du parc, alors balancés par la brise, semblaient à mon imagination les ombres fantastiques de géants, sentinelles avancées placées là pour veiller à la défense de cette retraite de l'innocence.

Le mugissement du vent disait à mon cœur, quelque peu superstitieux, les plaintes de ma chère Dolorita, peut-être ensevelie pour toujours dans cette lugubre maison qui se dessinait au loin sur un fond estompé par les ombres de la nuit.

J'éprouvais alors un secret sentiment de terreur; un frisson parcourait mes veines; mes yeux, hallucinés par la crainte, croyaient voir partout des formes humaines, des sbires, dans tous les objets qui se trouvaient sur ma route.

Mon esprit se calma cependant sous l'empire du raisonnement, et le courage, l'énergie dont j'avais tant besoin pour mener mon projet à bonne fin, vinrent à mon secours, et Dieu sait si j'en avais besoin! car l'énergie du mal, vous le savez, ami, n'est point, heureusement, du nombre de mes défauts; mais je puisais dans la profondeur de mon amour ce qui manquait à mon caractère pour obéir aux désirs de Dolorita et mettre enfin à exécution une entreprise aussi romanesque que hasardeuse.

Enfin minuit sonna à l'horloge du quartier : chaque tintement des douze vibrations trouvait un écho dans mon cœur rempli d'espérance, écho qui leur répondait par un battement plein d'angoisse et de crainte pour le dénoûment de mon entreprise condamnable.

Je m'avançai alors dans l'avenue qui communiquait à l'entrée principale du pensionnat.

De hauts palmiers, plantés sur quatre rangs à une distance de quelques mètres les uns des autres, formaient une galerie naturelle au-dessus de ma tête, et leur épais feuillage en masquait presque la façade principale, où j'apercevais encore quelques lumières attardées. De ce nombre était la croisée de la chambre de Dolorita, qui me sembla ouverte en ce moment.

Avant d'arriver à l'extrémité de l'avenue, je franchis le fossé qui la séparait d'un verger planté de cafiers; je le traversai et, guidé par mes souvenirs, j'eus bientôt atteint l'angle nord du petit parc.

Il avait été convenu entre Dolorita et moi qu'aucun signal ne serait échangé, afin de ne point éveiller l'attention des gardiens du pensionnat.

Arrivé à l'angle nord, je lançai résolûment mon échelle de corde; mais le mur était élevé, et j'avais trop compté sur mes forces; je re-

commençai, mais toujours infructueusement. Fatigué, exténué, je m'assis à terre, et la tête dans mes mains, je me sentis profondément découragé. Dans mon désespoir, je ne craignais pas de m'en prendre au Ciel lui-même, quand une voix harmonieuse comme celle des anges descendit vers moi et dit :

— Courage, Gustave, ne vous laissez pas abattre par les obstacles, réunissez toutes vos forces et essayez encore.

Cette voix si chère ranima mon courage et sembla me donner une vigueur surhumaine. Faisant tournoyer plusieurs fois mon échelle au-dessus de ma tête, par un suprême effort où je prodiguai toutes mes forces, je la lançai sur le sommet du mur, où elle resta enfin solidement fixée par ses crochets.

Avec la légèreté d'un sylphe, en trois bonds je fus sur le faîte du mur. Ayant retiré l'échelle à moi, je la fis pendre en dedans du parc, et une seconde après je serrais Dolorita sur mon cœur.

Sans perdre un instant, par le même moyen, nous fûmes bientôt hors du parc et descendîmes la falaise.

Après avoir longé le rivage pendant deux milles environ, nous rouvâmes ma pirogue dans la crique où je l'avais cachée.

Après ces deux milles parcourus tantôt sur des roches aiguës, antôt par les sentiers difficiles de la falaise, Dolorita se sentit fatiguée, et, avant d'entrer dans notre pirogue, elle manifesta son désir de se reposer.

Une anfractuosité de rochers naturelle, creusée par le temps et les vagues de l'océan Atlantique, nous abrita quelques instants du vent frais de la nuit.

Assis sur un pan de rocher, les mains dans les mains, nous nous disions de douces paroles d'amour, nous formions des projets dans l'avenir ; projets que devait briser, hélas ! si cruellement, le juste arrêt de la Providence !

Nos instants étaient comptés, et des dangers sans nombre pouvaient se présenter d'un moment à l'autre. Je pressai Dolorita d'embarquer, afin de nous éloigner de ces rivages ennemis de notre bonheur, quand elle me dit de sa voix angélique :

— Gustave, tandis que mes pieds foulent encore cette terre qui est celle de la patrie, je veux votre promesse de galant homme qu'aussitôt qu'ils en auront touché une autre, celle enfin que Dieu et vous m'aurez donnée, un ministre de votre religion nous unisse, comme nous avons été unis déjà par un ministre de la mienne ; de plus, vous allez me jurer que si Dieu, vengeur de la faute que je commets par amour pour vous, m'appelait à lui pour m'en demander compte, vous rapporteriez ici mes restes mortels, pour être réunis à ceux de mes pères.

— Inutile, Dolorita, répondis-je, de vous faire un serment que ma dignité réprouve, acceptez-en ma promesse, que Dieu entend.

Puis, se laissant tomber à genoux sur le sable de la grève, elle prononça, les yeux levés au ciel avec extase, une courte prière, et se jetant dans mes bras :

— Maintenant, Gustave, que notre destinée s'accomplisse! Heureuse ou malheureuse, je suis à vous pour toujours! . .

Je portai dans mes bras à la pirogue ce fardeau si cher, et, déployant la voile, je cinglai vers le steamer américain dont j'apercevais dans la nuit les feux qui pour moi semblaient être le phare du bonheur et de l'espérance.

Le vent frais du nord-ouest enflait la misaine de notre pirogue; elle rasait silencieusement la vague écumeuse. Déjà, vers l'orient, quelques rayons précurseurs du lever du jour apparaissaient, incertains et blafards. Tout à coup j'entendis à quelque distance de nous, venant du rivage, le clapotement que produit un canot fendant la vague rebelle. Jetant les yeux dans cette direction, j'aperçus alors avec terreur, à une centaine de mètres, une embarcation couverte de voiles qui arrivait droit sur nous; je saisis mon revolver caché sous mon *poncho*, et j'attendis, l'âme en proie, non à la peur, je le dis sans forfanterie, mais à la crainte de me voir arracher mon trésor, toutefois bien décidé à le défendre jusqu'à la dernière extrémité, si la nécessité absolue s'en présentait.

La barque qui nous donnait évidemment la chasse filait, silencieuse, rapide, et couverte de voiles à la confondre avec la mouette des mers.

Quelques minutes après, elle était sur nous, passant sur notre avant qu'elle rasa de près, et se disposait à accoster. Sans changer de direction, sans m'émouvoir, je criai résolûment en espagnol : « *Largo, largo, destapar los sesos* » (Au large, au large, ou je tire à votre cervelle). En prononçant ces paroles, avec toute l'énergie dont je me sentais animé, je fis craquer les détentes de mes armes. Cette embarcation, que je reconnus, au drapeau espagnol arboré à la vergue de misaine, pour appartenir à la douane de la Havane, était montée par trois hommes, un patron de cette nation et deux hommes métis, race peu belliqueuse à la Havane, la terre de l'esclavage. A cette découverte, je me sentis un peu rassuré.

A l'approche du danger, j'avais jeté mon *poncho* sur Dolorita, dans le but de la cacher, si c'était possible, à la vue du douanier havanais. Blottie dans le fond de la pirogue, la pauvre enfant était en proie à un tremblement nerveux qui n'indiquait que trop l'état de torpeur, d'angoisse, dans lequel son âme était plongée.

A mon interpellation énergique, et sur l'ordre du patron, le ma-

telot qui se trouvait à l'avant éloigna de nous son embarcation au moyen de sa gaffe, puis le patron, d'une voix peu assurée, me cria en espagnol :

— *Aonte esta o senor?* (Quel est le maître?)

— Pardieu! ça ne peut être que moi, je suppose, répondis-je, dans la même langue.

— Je suis, ajouta-t-il, patron de la douane cubienne, et, au nom de la loi, je vous somme d'abaisser votre arme, et de me dire ce que vous avez de caché sous ce *poncho*, là, dans le fond de votre embarcation.

Au même instant, j'entendis distinctement le craquement des batteries de leurs mousquetons. Sans changer ma position, je répondis :

— La personne couchée dans le fond de la pirogue est ma sœur, qui souffre du mal de mer ; du reste, vous pouvez approcher sans danger pour vous en assurer, si vous doutez de ma parole.

— C'est bien, ajouta-t-il, ça me suffit.

Puis se ravisant :

— Ne serait-ce pas plutôt, dit-il, une esclave fugitive?

Pour toute réponse, Dolorita, qui avait entendu cette question, se leva en s'appuyant au mât et leur montra sa gracieuse figure, dont la pâleur fébrile leur prouva qu'il s'agissait d'une femme libre et les rassura heureusement assez pour terminer cette scène qui eût pu devenir dramatique sans son intervention.

Immédiatement après, le douanier vira de bord, en me criant, quand il fut hors de la portée de mes armes, en guise d'adieu :

— *Maldito estrangero!* (maudit étranger), injure à laquelle je répondis par un sourire de dédain. Le principal était de sortir sain et sauf de ce mauvais pas, et d'arracher Dolorita de ces rivages inhospitaliers.

Cependant la brise fraîchissait d'une manière menaçante, au fur et à mesure que l'aube du jour paraissait, et déjà quelques vagues grossies par le vent étaient venues déferler à bord de notre frêle esquif. Je commençais à m'inquiéter sérieusement de l'état menaçant de la mer, quand un autre canot sous toutes voiles, et naviguant grand largue plein, se dessina à quelques centaines de mètres de nous ; s'étant un peu approché :

— *Boat a head!* (Oh! du canot!) me héla-t-il en anglais. *Are you the Dolorita?* (Êtes-vous la Dolorita?)

— *Yes this is the Dolorita bound for the Northumberland,* (Oui, je suis la Dolorita, à destination du Northumberland,) répondis-je.

— Alors, dit le patron, toujours dans la langue d'Albion, laissez arriver sur nous en douceur.

Injonction à laquelle j'obéis avec un bien grand plaisir.

Lui ayant envoyé mon amarre et étant passé à son bord :

— Je suis, dit l'officier qui commandait l'embarcation, envoyé à votre recherche par le capitaine, en vue de votre retard et du mauvais temps qui se prépare. Je vous cherche depuis bien longtemps, mais qui diable a pu vous retarder ainsi?

— Cela serait trop long à vous raconter pour l'instant, lieutenant, répondis-je ; sachez seulement que j'ai été sur le point de tomber entre les griffes d'un damné douanier havanais.

II

Quand nous fûmes embarqués à bord du canot américain, je priai l'officier qui le commandait de faire couler au fond de la mer ma pirogue avant de nous en éloigner. Ce travail fut bientôt exécuté : quelques coups de hache assénés intérieurement le long de ses platsbords suffirent pour la faire disparaître pour toujours dans les profondeurs de l'Océan.

Toutefois, au moment où l'extrémité de la vergue allait disparaître dans le gouffre, un mouvement subit de reconnaissance, de respect, me porta à saisir le drapeau vert qui flottait encore sur la vague avant de s'engloutir. Il semblait alors nous adresser un dernier et juste reproche de notre abandon.

Ce cher symbole, couleur sacrée de la fidélité, qui nous avait servi d'interprète pendant sa vie, lui servit, hélas! encore de linceul quand ma Dolorita eut rendu sa belle âme à Dieu ; car plus tard, quelques jours avant le trépas, elle me dit : « Gustave, je désire que cet emblème, qui aida notre union, qui fut trempé dans l'onde qui baigne les rivages chéris de ma patrie, serve encore, quand je serai morte, à garantir mon corps des premières souillures de la terre. »

Telle avait été la suprême volonté de Dolorita, volonté qui fut religieusement respectée par moi, lorsque les destins nous eurent pour toujours séparés sur cette terre.

Les flots s'ouvrirent, puis se refermèrent sur la barque disparue, et tout rentra dès lors dans le silence à la surface. Quand la mer engloutit, elle le fait sans bruit ; la vague est effacée par une autre vague qui lui succède, et les navires voyageurs passent sur des tombes muettes, sur des épaves qui ont servi de cercueils à des centaines de naufragés.

Grâce à la brise prospère qui soufflait du nord-nord-ouest depuis la veille, nous eûmes bientôt atteint le mouillage du *Northumber-*

land, et malgré que nous fussions en retard, et que, par le fait, nous ayons parfaitement donné le droit au capitaine d'être de mauvaise humeur, il nous reçut avec bonté et une courtoisie parfaite.

Notre arrivée fut le signal du départ, et tout fut dès lors mis en œuvre pour appareiller. Les ancres furent levées au guindeau, avec accompagnement du chant joyeux des matelots et du sifflement de la vapeur, dont le trop-plein s'échappait bruyamment des poumons métalliques de la machine.

Déjà, à l'orient, des éclaircies d'opale et de pourpre annonçaient le lever du soleil et nous permettaient de sonder du regard l'espace qui allait sans cesse augmentant entre nous et le port de la Havane. Aucun point menaçant notre bonheur, notre liberté, n'apparaissait dans la pénombre du matin; nos yeux se tournèrent d'un commun accord vers le pensionnat qui avait un instant servi de prison à Dolorita. Nulle lumière ne brillait aux fenêtres, tout y paraissait dans l'ordre accoutumé; chacun sans doute y était encore plongé dans le sommeil, et nous pouvions supposer que l'on ne s'y était pas encore aperçu de la fuite de ma chère prisonnière.

A peine avions-nous échangé un regard où notre pensée se reflétait tout entière, que le *Northumberland* commençait à se mouvoir sous la puissance de la vapeur et prenait enfin le large. Alors nous respirâmes librement l'air de la liberté.

Le soleil, sorti du sein de l'Océan, s'élevait déjà au-dessus de l'horizon; la brise vivifiante du matin soufflait doucement sur nos têtes les gouttes d'une rosée bienfaisante. L'imposant tableau de la nature, qui se déroulait à nos yeux, nous tenait captifs sur la dunette, sans que nous songeassions même à aller prendre possession de nos cabines.

Dolorita, le regard attaché sur les rivages de la patrie qui s'effaçaient peu à peu dans les brumes du matin, pleurait silencieusement.

— Amie, lui dis-je, regretteriez-vous? Je suis tout prêt à vous délier de vos serments. Souvenez-vous que je suis toujours votre esclave. Dites un mot, et quelque douloureux qu'il soit à mon cœur, je m'y soumettrai avec résignation.

— Vous vous êtes mépris sur mes sentiments, Gustave, répondit Dolorita d'une voix qu'elle cherchait à rendre ferme. En voyant les rivages de ma chère île s'éloigner, je leur adressais un tendre et dernier adieu. C'était encore une prière au foyer paternel, où ma jeunesse s'est passée si heureuse. Je pensais à ma mère; je la voyais me tendre les bras,... m'appeler à elle avec amour, puis m'accuser d'ingratitude.

Mon émotion était trop grande pour me permettre une réponse.

Ma main pressa la sienne, et ma pensée se mit avec effroi à sonder l'avenir.

C'est en effet la plus cruelle des douleurs, pour un homme chargé d'une destinée bien plus précieuse que la sienne, que la vue constante de ce fantôme : l'avenir dans la pauvreté.

Le bonheur qui inondait alors mon âme était troublé par un pressentiment de mauvais augure. Il m'eût été impossible d'expliquer de quel malheur j'étais menacé, mais je ne pouvais cependant douter de son existence.

Notre histoire romanesque avait transpiré ; je m'en aperçus à quelques propos qui parvinrent à mes oreilles. Je craignis que Dolorita ne fût exposée aux lazzis des matelots américains et des passagers même, heureux de tuer le temps et la monotonie du bord en improvisant des histoires plus ou moins vraisemblables touchant nos aventures, et je fis en sorte qu'elle ne montât que rarement sur le pont. D'ailleurs sa pudeur naturelle se révoltait rien qu'à la pensée qu'on pût la croire coupable.

Le soir, quand les passagers s'étaient retirés l'un après l'autre, et que la solitude régnait sur le pont, alors seulement elle venait me rejoindre sur la dunette, où nous restions fort avant dans la nuit, respirant avec bonheur la brise embaumée qui nous venait des îles vierges, et devisant de notre félicité présente et de notre espoir dans l'avenir.

Nous n'avions alors pour témoin que le firmament étoilé, où la majesté de l'Océan, argenté par les rayons de la lune, sur lequel notre steamer semblait glisser, comme un gigantesque traîneau sur la glace; les étoiles qui éclairaient la voûte céleste souriaient à notre bonheur. Mais aucune voix de celles qui avaient bercé l'enfance de mon amante durant les jours heureux du jeune âge ne vibrait plus à ses oreilles; celle-là même qui, lorsque les autres s'évanouissent, chantent encore au cœur comme une harmonieuse mélodie, ces tendres adieux qui, au départ, raniment l'espérance du retour avant de s'envoler vers un monde inconnu, celle-là lui avait manqué.

Pauvre enfant! Une seule pensée donnait encore quelque joie à son âme attristée : celui à qui elle a tout sacrifié, son fiancé était là, près d'elle.

Le troisième jour après notre départ de la Havane, vers les dix heures du matin, nous nous trouvâmes en vue du continent américain. Nous l'apercevions encore à quelques lieues de distance, enveloppé sous un immense voile de brouillard.

Deux heures après, nous jetions l'ancre dans la baie de Chagres. Là nous fûmes immédiatement entourés d'une flottille de canots, de pirogues, montées par des naturels du pays, embarcations creusées

pour la plupart dans des troncs d'arbres, de pins géants (*texodium giganteum*), arbres qui atteignent des proportions vraiment colossales dans les forêts vierges de l'équateur.

Parmi ces primitives embarcations, d'origine caraïbe, on remarquait aussi des balsas, sortes de bateaux trop curieux pour que je puisse m'abstenir de vous en faire une description particulière. Ce sont deux ou quatre outres, ordinairement confectionnées en peau de veau marin, assemblées à chacune de leurs extrémités, et formant une pointe qui figure l'A à l'avant et le V à l'arrière.

Entre ces outres, au centre, sont solidement adaptées des planches d'un bois léger formant une plate-forme qui peut au besoin recevoir cinq à six personnes, non compris les deux pilotes, qui se tiennent, l'un à l'extrême avant et l'autre à l'arrière, armés chacun de deux avirons, ou le plus souvent d'une seule pagaie avec lesquels ils manœuvrent l'embarcation dans tous les sens avec une merveilleuse adresse, sans que les passagers, assis ou debout sur ce singulier pont, ressentent autrement que par un moelleux balancement le choc des lames.

La balsa qui, vous le devinez sans doute, est d'origine indienne, consistait simplement, dans le principe, en deux paniers formés de roseaux attachés l'un à côté de l'autre, de manière à simuler la proue. Aux roseaux, les Espagnols, qui civilisèrent ces malheureuses peuplades indiennes avec le tranchant du sabre, substituèrent les outres en peau de veau marin, et ces embarcations, dont le principal mérite est d'être insubmersibles, se trouvent aujourd'hui encore d'un usage général sur presque toutes les côtes du Chili, de la Nouvelle-Grenade, du Pérou et de l'Équateur.

On appelle encore du nom de balsas, au Pérou et au Brésil, une espèce de radeau voilé composé de quelques troncs d'arbres assemblés avec des lianes. Ces embarcations servent principalement à descendre les rivières chargées de marchandises. Mais dans ces régions de l'Amérique méridionale, le genre de bateaux le plus commun est sans contredit la pirogue creusée dans un tronc d'arbre, en tous points semblable, excepté en dimensions, à celles que l'on trouve encore sur quelques fleuves de notre belle France, notamment sur les rives de l'Adour, qui traverse le département des Landes, et surtout la Chalosse, oasis ignoré de bien des touristes.

La mer était un peu grosse à notre arrivée à Chagres ; je choisis, par mesure de sûreté, un balsa pour descendre à terre. Là, nous fûmes bientôt entourés par la population indigène, qui nous offrait, avec un empressement obséquieux, ses services intéressés.

La pêche est presque l'unique ressource de cette population, race étiolée, presque dénuée de vigueur et d'intelligence, représentant

tout ce qui reste actuellement de la nation civilisée, disent les historiens, qui peuplait ces rivages lorsque François Pizarre y planta la croix en 1524.

Le type original de la population qui, d'après les historiens de cette époque, caractérisait la race péruvienne, y subsiste encore dans toute sa pureté. Ce type n'a rien de bien séduisant, et contraste singulièrement avec les descriptions brillantes dont il a été trop souvent l'objet de la part de quelques voyageurs plus enthousiastes que fidèles dans leurs descriptions.

Chagres[1] est une petite ville coupée en deux parties par l'embouchure de la rivière le *Rio de Lagartos* (rivière des Caïmans). La rive gauche, inhabitée avant 1848, est devenue, du premier jour où l'émigration californienne a essayé la route de Panama, d'abord un hameau de quelques maisons, puis un bourg, enfin une petite ville, fondée et presque exclusivement habitée par les Américains, ces Tyriens de notre siècle, colporteurs infatigables du commerce et de l'industrie du nouveau monde. Ce sont de jolies constructions en bois, régulières et alignées au cordeau, formant des rues larges et de vastes places carrées.

La rive droite, occupée par le vieux Chagres, qui fut primitivement fondé par les compagnons de Pizarre et de Balboa, n'est qu'un amas informe de maisons glauques, de cases indigènes entassées sans ordre ni symétrie sur un sol bas et peu salubre.

A une centaine de mètres plus loin, sur la crête d'une falaise qui surplombe le rivage, s'élève l'antique fort de Chagres, envahi par les plantes grimpantes qui s'échappent de toutes ses crevasses; solitaire séjour des reptiles et des *gallinasos*, ces hideux et voraces oiseaux, convives de la putréfaction, balayeurs des rues de Chagres et fossoyeurs naturels de cette population indolente et paresseuse à laquelle ils sont d'une grande utilité, et dont, en revanche, ils ont tous les respects.

Sur l'arrière-plan du village indigène, un épais rideau de verdure, dentelé de palmiers et de cocotiers confondant leurs vastes coupoles, se détache sur un ciel azuré, ardent comme une fournaise.

Rien n'est plus désolant que l'aspect de cette terre inhospitalière, dévastée chaque année par le typhus et par la fièvre jaune. La mer tranquille, qui baigne ses rivages ressemble au noir Achéron, et au-dessus de sa surface, s'étend un voile funèbre, nappe de vapeurs pestilentielles, dans laquelle on voit tourbillonner des myriades de moustiques et de maringoins, insectes qui vivent du sang dégénéré de cette malheureuse population.

[1] Chagres, sur la mer des Antilles, dans la Nouvelle-Grenade, est située dans l'isthme de Panama, à 70 kilomètres N. E. de Panama.

Je ne crois pas qu'il existe sur la terre un endroit plus fiévreux que Chagres : sur dix habitants — la population nègre exceptée — neuf sont atteints de fièvre ou de dyssenterie. C'est une chose vraiment effrayante à observer que cette population minée sans relâche par une maladie qu'engendre le climat; chétive, exténuée, luttant contre le fléau commun avec l'énergie que lui donne la soif de l'or; on dirait autant de cadavres galvanisés par d'invisibles ressorts.

A l'époque de notre passage à Chagres, le chemin de fer qui devait relier ce point à Panama n'existait pas encore; nous fûmes donc forcés, voulant à tout prix fuir, le jour même, ce lieu malsain, de nous enquérir d'une embarcation pour remonter le plus sûrement possible la rivière jusqu'à Gorgona.

L'alcade de Chagres, que nous consultâmes à ce sujet, nous indiqua deux Français, passagers du *Northumberland*, qui, eux aussi, par motif de sûreté, cherchaient des compagnons de route pour effectuer le même voyage. La rivière, disaient-ils, n'était rien moins que sûre, les naturels du pays commettant de temps à autre des vols à main armée et même des assassinats.

Nous fûmes heureux de cette rencontre, qui, non-seulement nous procurait des compagnons de voyage sur lesquels nous pourrions sans doute compter; mais encore, en ce que cela nous évitait l'ennui de nous mettre à la recherche d'une embarcation, puisque nos futurs compagnons de voyage en avaient arrêté une. Effectivement, ils l'avaient frétée pour une somme de vingt dollars; mais quand nous nous présentâmes pour y entrer, le patron nous fit remarquer avec raison qu'elle était d'une dimension trop petite pour nous pouvoir contenir tous; il nous en présenta une autre, mais avec une addition de quinze dollars, exigence que je trouvai parfaitement fondée, et à laquelle j'adhérai immédiatement, malgré l'opposition que les deux Français semblaient vouloir y former.

Nos conventions ratifiées d'un commun accord, nos préparatifs étant terminés, à dix heures du matin nous quittâmes Chagres pour remonter la rivière des *Caïmans*[1]. Il y a quelques années on rencontrait encore ces amphibies en grande quantité sur ses bords, se vautrant paresseusement dans la vase, leur énorme gueule ouverte pour y engouffrer des myriades de mouches; mais depuis que l'isthme est devenu le chemin si fréquenté des Américains qui se

[1] Le caïman est un animal amphibie, de la famille des crocodiles, d'une longueur moyenne de 10 à 12 pieds, fort commun dans l'Amérique du Sud, et plus ou moins dangereux, selon le climat où on le rencontre. A la Nouvelle-Orléans, dans l'hiver, il m'est souvent arrivé d'en rencontrer dans des bayous, que le froid avait engourdis au point de les rendre insensibles aux coups de crosse de fusil que je leur assénais sur la tête.

rendent en Californie, ils ont presque disparu, après les chasses terribles dont ils ont été l'objet de la part de ces hardis pionniers. C'est à peine si aujourd'hui on rencontre encore quelques-uns de ces amphibies cachés dans les criques les plus solitaires, ou flottant sur l'eau la nuit comme des troncs d'arbres.

Les récentes pluies tombées, tout en grossissant la rivière, en avaient beaucoup augmenté le courant, aussi était-ce avec une peine infinie que nos rameurs pouvaient faire avancer notre pirogue sous leurs coups redoublés de pagaie et de gaffes.

La rivière des *Caïmans*, assez large à son embouchure dans l'Atlantique, se rétrécissait à mesure que nous la remontions. Par moments, son lit se trouvait entièrement obstrué par des arbres déracinés ou couchés en travers de la rivière par l'orage et l'action du temps. Le courant, qui sape ses bords avec fureur, arrachant tout ce qui lui fait résistance sur son passage, formait des obstacles qui entravaient trop souvent notre marche. Nous étions alors obligés de grimper sur les arbres formant ces barricades d'un nouveau genre, pour les attaquer à coups de hache et de coutelas.

De cette manière, nous parvenions à nous frayer un passage au travers de ce dédale; mais ce travail était rendu très-dangereux par le voisinage des caïmans. Séparées de leur tronc par le tranchant de nos haches, d'énormes branches s'élançaient dans le courant pour aller former de nouveaux barrages sur le chemin des voyageurs qui nous suivaient.

La rivière des Caïmans, dans son cours fort restreint, n'est à côté des grands fleuves de l'Amérique qu'un très-petit ruisseau, surtout si on le compare au Mississipi, fleuve d'un parcours de douze cents lieues, et qui mérite si bien le nom poétique de *Père des eaux* que lui ont donné les tribus sauvages. Ce n'est pas le seul cours d'eau qui charrie ainsi des débris arrachés sur son passage au travers des forêts qu'il arrose. Presque toutes les rivières de l'Amérique, dont les bords sont boisés, entraînent ainsi avec elles, dans les temps d'inondation, des arbres énormes, dont les vieilles forêts d'Amérique ont seules le secret. Ces gigantesques végétaux, s'amoncelant en certains endroits, resserrent le lit des fleuves, et quelquefois forment des ponts solides sur lesquels on peut traverser d'un bord à l'autre.

Des lianes, des plantes grimpantes suspendues en guirlandes, s'élançaient en réseaux inextricables, en folles paraboles, jusqu'au sommet des cocotiers, des acajous chargés de leurs noix en forme de reins qui leur prêtent leur appui généreux, puis retombaient en festons au-dessus de nos têtes. Le moindre souffle de vent, détachant de leur tige ces fleurs tropicales aux mille couleurs, en formait une

pluie odorante. Parfois les blanches pétales du magnolia, dispersées dans l'air sous le souffle de l'aquilon, ressemblaient à de la neige tombant en plein été. Cette neige de fleurs venait joncher le fond de notre pirogue, formant ainsi un moelleux tapis sous nos pieds.

Dans ces bosquets, retraite paisible de milliers d'oiseaux, on remarquait à côté du magnolia, paré de ses fleurs coniques et blanches comme l'albâtre, des mimosas à la feuille argentée, des goyaviers ployés sous leur charge de fruits d'un vert tendre, le jasmin des tropiques aux fleurs larges et aux senteurs enivrantes, le datura et les liliacées aux suaves parfums.

Il faut avoir vu, pour pouvoir se la figurer, cette nature de paradis terrestre, éternellement jeune et fleurie, et qui ne se transforme que pour reparaître plus éclatante encore.

Nos yeux étaient éblouis par la diversité des couleurs qui se dessinaient partout sur un fond vert sombre ou clair, selon l'absence ou la présence du soleil, ce souverain créateur, après Dieu, de toutes les beautés de la nature.

Nous voguions ainsi au milieu d'un profond silence, seulement interrompu par le bruit monotone et cadencé de nos rames, et si l'un de nous, afin de pourvoir à notre repas du soir, déchargeait son arme meurtrière sur quelque gibier, la forêt, jusqu'alors muette, semblait s'animer tout à coup à la voix martiale de la poudre. Cette détonation, se répercutant dans les échos de ses sombres retraites, faisait lever des myriades de perroquets, des aras au plumage nuancé de vives couleurs. Tous ces oiseaux, ne sachant de quel côté était le danger, passaient d'une rive à l'autre en poussant des cris d'effroi.

De jolies petites cigognes blanches à la forme svelte et gracieuse, s'envolaient à notre approche, laissant pendre derrière elles leurs longues pattes d'un jaune citron, tandis que des toucans à la pose digne et magistrale, juchés sur les rochers de la rive, nous regardaient passer avec ce flegme imperturbable qui distingue si particulièrement les marchands turcs de l'Orient qu'on voit nonchalamment posés sur l'assise de leur boutique, fumant avec sensualité, et comme en extase, l'opium ou le *touckhan*.

Le grand héron brun d'Amérique et l'aigrette rousse épiaient, les pieds dans l'eau et la tête entre leurs jambes, le passage des poissons imprudents pour en faire leur nourriture. Leur tristesse et leur immobilité contrastaient avec la pétulante gaieté des autres oiseaux qui voltigeaient autour d'eux.

Quand par hasard notre pirogue s'approchait assez de la rive, et qu'une branche chargée de fleurs se présentait à portée de nos mains, nous la détachions de sa tige pour l'offrir à l'envi à Dolorita et obtenir d'elle un gracieux sourire, une douce parole de remercí-

ment de sa jolie bouche qui semblait avoir été taillée dans un bloc de corail.

Par moment, des oiseaux-mouches ou des colibris au plumage étincelant de topaze et de saphir, de rubis et d'émeraude, voletaient dans l'épais fourré, butinant de fleur en fleur, se nourrissant du nectar que recèle leur calice.

Le colibri, ce ravissant petit oiseau, est un peu plus gros que l'oiseau-mouche; son vol, plus continu et plus rapide, produit une espèce de bourdonnement semblable à celui du hanneton de nos climats.

Le cri perçant de ce petit volatile indique son caractère vif et même colère. Que de fois l'ai-je vu quand, dérangé au moment où il était occupé à ronger les pétales d'une fleur de magnolia — dans laquelle il se fût logé avec toute sa famille — se ruer avec rage sur d'autres fleurs, les lacérer impitoyablement à coups de bec; ou si une victime inanimée ne se rencontrait pas à sa portée, se lancer avec témérité à la poursuite d'oiseaux qui semblaient ne devoir faire de lui qu'une seule bouchée, les atteindre, les cribler des coups de son bec effilé comme une aiguille, s'attacher corps à corps à son ennemi, qui l'emportait bientôt dans les airs, mais sans lui faire lâcher prise.

Ces deux espèces d'oiseaux sont tellement ennemies de l'esclavage qu'il est impossible de les apprivoiser dans des volières, quelque vastes qu'elles soient. Il faut à ces jolis petits habitants de l'air l'immensité de l'espace et une liberté illimitée : ce sont des conditions indispensables à leur existence.

A cette espèce il faut encore adjoindre le cassique au plumage mêlé de blanc et de violet; le baltimore, qui tire son nom d'une des villes les plus commerçantes de l'Amérique septentrionale, sur le corps et les ailes duquel alternent le brun et le jaune orangé, et dont la tête porte une petite huppe gaillarde d'un noir velouté.

Mais le voyageur habitué à la douce mélodie des hôtes des forêts d'Europe est tout étonné de ne rencontrer dans la plupart de ces oiseaux, qui semblent avoir emprunté aux fleurs leurs plus brillantes couleurs, que des êtres privés de voix ou malheureusement doués d'un cri rauque ou monotone qui blesse l'ouïe au lieu de la charmer.

Néanmoins il y a quelques exceptions : loin de mériter pareil reproche, plusieurs autres espèces d'oiseaux s'acquittent assez bien de cette mission que leur donna le Créateur, d'éveiller les échos des solitudes. Le Duprez de cette gent volatile est, sans contredit, le merle cendré de Saint-Domingue, que l'on appelle vulgairement *moqueur*. On en trouve beaucoup dans certaines parties de l'Amérique.

La nuit arriva tout à coup ; car, vous le savez sans doute, dans ces régions il n'y a pas de crépuscule. Nous avions perdu beaucoup trop de temps à franchir les premiers obstacles ; aussi dûmes-nous renoncer à atteindre la couchée de *Gatun*, petit village de cinq ou six feux situé sur la rive gauche de la rivière. Il fallut se résoudre à camper au point où nous nous trouvions, car nos Indiens, exténués de fatigue, n'étaient rien moins que disposés à continuer leur voyage.

Nous descendîmes donc à terre et abordâmes dans une crique cachée entre les rochers, au pied d'un escarpement, et tapissée d'un sable fin qui engageait par avance au repos.

Chacun de nous se mit de bon cœur à travailler à l'œuvre commune. Les uns montaient les tentes, les autres allumaient les feux destinés à combattre la fraîcheur ou à éloigner les bêtes fauves, et même encore préparaient le souper.

Une plus douce mission m'était réservée : j'allai ramasser, dans la forêt, des feuilles sèches pour former la couche de Dolorita.

Après un repas assez confortable au désert, tous, excepté la sentinelle que le sort avait désignée pour veiller à notre sûreté, nous nous endormîmes bientôt en demandant à Dieu, moi du moins, sa protection pour ma fiancée au milieu des périls qui nous entouraient.

A peine avions-nous, exténués par la fatigue, commencé à fermer les yeux, que des rugissements terribles sortirent des profondeurs de la forêt ; c'étaient ceux des tigres, des panthères, ou encore du lion *puma*, animaux qui, ayant senti notre présence dans leur domaine, voulaient sans doute nous en disputer l'accès.

Nos Indiens ne paraissaient nullement alarmés par leurs cris féroces, et faisaient tous leurs efforts pour nous communiquer leur quiétude, ce à quoi ils ne parvinrent que très-imparfaitement, je dois l'avouer.

« La meilleure arme contre ces importuns malappris, disaient-ils, c'est le feu ; tant qu'il flambera, n'ayez aucune crainte de leur approche; mais, si vous vous êtes laissé surprendre, ne tirez pas, car dans l'ombre de la nuit les coups ne portent jamais juste, et vous seriez perdus si vous ne faisiez que blesser ces terribles jouteurs. Saisissez-moi simplement un tison enflammé que vous leur lancerez avec autant de justesse que possible : ce moyen les mettra infailliblement en fuite. Avis donc à la sentinelle. »

« Encore un conseil, ajouta le patron. Il existe ici un autre ennemi, quoique infiniment plus petit, bien plus à craindre que ces bêtes féroces, quand on couche à terre comme vous êtes obligés de le faire : c'est le *cascabel* ou *serpent à sonnettes*, ou encore la *vipora*

ciega (vipère aveugle), ou le *coral*, reptile de huit à dix pouces de longueur, nacré de plusieurs couleurs, qui se cache sous une feuille et dont la morsure donne presque instantanément la mort. »

A peine étions-nous revenus de nos craintes, que notre attention fut attirée par un bruit de rames et de voix venant du côté de la rivière. Je me dirigeai silencieusement vers les bords du rivage, à l'endroit où était amarrée notre pirogue, pénétré de la crainte que nos hommes d'équipage, qui étaient restés couchés à bord selon leur habitude, et sur le compte desquels nous n'avions reçu de l'alcade à Chagres que des renseignements peu flatteurs, n'eussent eu l'idée de s'enfuir avec une partie des bagages que nous avions imprudemment confiés à leur garde.

Je m'étais fort heureusement trompé. Le patron José, interrogé par moi sur la nature de ce bruit, répondit que c'était une pirogue chargée de passagers venant, comme nous, de Chagres, qui se disposaient à aborder à notre crique pour y chercher un abri pendant la nuit.

Enchanté de cette nouvelle, qui nous amenait un renfort si précieux en face des dispositions peu amicales des hôtes des forêts américaines, je courus au foyer chercher une branche de bois résineux pour leur servir de phare et éclairer leur débarquement.

Plus on est de cœurs généreux, plus on a de force à opposer au danger. Ce secours inattendu se composait de deux Français, de deux Américains, d'une jeune femme canadienne et ses deux enfants, qui allait rejoindre son mari en Californie. En un tour de main nous leur eûmes préparé leur souper avec les restes du gibier que nous avions tué dans le trajet de Chagres à la couchée.

La nuit, grâce à la fatigue dont nous étions tous accablés, se passa assez bien, car on finit par s'habituer à tout, en voyage dans le désert, même aux cris des bêtes féroces.

A la pointe du jour, nous fûmes tous réveillés par un grognement saccadé que nous n'avions pas encore entendu retentir depuis notre débarquement sur les plages américaines. Ces cris partaient du fourré d'un énorme acajou qui se penchait au-dessus de notre crique, et sous les rameaux touffus duquel nous nous étions abrités, pendant la nuit, de la rosée si abondante dans les régions tropicales.

Nous nous perdions en conjectures, quand le patron José nous rassura en nous disant que c'étaient tout simplement les cris d'un grand singe, espèce qui a l'habitude de faire élection de domicile, la nuit, au sommet des arbres les plus élevés et les plus touffus. Nous fûmes dès lors rassurés sur la nature de ce singulier réveille-matin, et nous procédâmes immédiatement à notre embarquement, sans même son-

ger à chercher querelle à ce mélomane, pour nous avoir causé une si grande frayeur.

Nous voyageâmes de conserve avec nos nouveaux compagnons de route jusqu'à *Gatun*, village que nous atteignîmes vers les huit heures du matin. Leur pirogue, plus grande et plus chargée que la nôtre, resta alors en arrière et finit bientôt par disparaître dans les sinuosités de la rivière. Plût à Dieu, les malheureux, qu'ils nous eussent suivis plus loin ! Ils eussent ainsi été préservés, sans doute, de l'affreux malheur qui les frappa ; car voilà ce que *l'Écho du Pacifique*, journal français de San-Francisco, nous apprit sur leur sort quelques jours après notre arrivée dans cette ville.

« Une grande pirogue remontait, vers la fin du mois de juin dernier, la rivière des *Caïmans*, qui traverse une partie de l'isthme de Panama, chargée de sept passagers, deux Français, deux Américains, une femme avec ses deux enfants. Il avait été convenu entre le patron et les passagers que l'on coucherait cette nuit à *Las-dos-Hermanas*, mais on était encore à près d'une lieue au-dessous de cet endroit, et le courant, grossi par les pluies torrentielles qui étaient tombées quelques jours avant, opposait une résistance inaccoutumée aux trois meilleurs rameurs de Chagres, qui s'appelaient Rafaël Quintana, Jacinto Medrana et José Radillo ; quant au patron, André Soberano, il avait abandonné son poste au gouvernail pour pousser à la gaffe avec son équipage.

« La pirogue était arrivée à la crique de *Las-dos-Hermanas ;* les rameurs, rendus de lassitude, demandèrent à s'y arrêter ; mais les passagers refusèrent : c'était une plage déserte à l'entrée de la forêt, la pluie tombait, et les passagers exigeaient, comme c'était leur droit, qu'on arrivât jusqu'à l'endroit fixé pour la couchée, mais l'équipage refusa d'aller plus loin.

« Une altercation s'ensuivit, dans laquelle le patron prit parti pour les passagers. Dans ce moment, un des Américains, exaspéré, porta la main sur son revolver, qu'il avait dans la ceinture. Ce mouvement lui coûta la vie : Rafaël Quintana lui enfonça aussitôt le fer pointu de sa gaffe dans la poitrine. Cette soudaine attaque jeta le désordre dans la troupe des passagers ; mais avant qu'ils eussent pu se mettre en défense, Rafaël Quintana, Jacinto Medrana et José Radillo, leurs longs *navajas* (couteaux espagnols) à la main, s'étaient jetés sur eux, et les avaient égorgés. La femme canadienne seule fut épargnée avec ses deux enfants ; quant au patron, André Soberano, il s'était glissé dans la rivière dès le commencement de l'action, et avait pris pied sur le rivage bien au-dessous de la crique.

« Les assassins firent échouer la pirogue à terre, et forcèrent la femme avec ses deux enfants, tous couverts du sang des victimes, à

y descendre avec eux. Cette malheureuse mère se jeta à leurs pieds, les suppliant de laisser la vie aux deux pauvres innocents, qui, agenouillés à ses côtés, tendaient vers eux leurs petites mains suppliantes.

« Mais ces misérables, craignant de laisser vivants les témoins de leur crime, plongèrent leurs *navajas* dans le sein à ces deux innocentes victimes, après quoi ils se ruèrent sur leur mère, étendue sans connaissance sur le sol, et la poignardèrent avant qu'elle eût repris ses sens.

« Cette exécution terminée, les assassins prirent les sept cadavres, les portèrent sous les arbres de la forêt, et y creusèrent une grande fosse où ils les jetèrent après les avoir dépouillés, puis ils comblèrent cette tombe avec une partie de la terre qu'ils en avaient extraite. Mais cette œuvre s'accomplit avec tant de précipitation, qu'un bras de la femme qui avait été la dernière ensevelie, resta levé hors de terre, leur montrant encore après le trépas le ciel vengeur de leur crime.

« Les malles et les caisses des passagers furent transportées à terre; les meurtriers les défoncèrent, et se partagèrent ce qu'elles contenaient. Le canot était maculé de sang; ils effacèrent ces traces dénonciatrices, et ayant ainsi fait disparaître tout ce qui pouvait dévoiler leur crime, ils allumèrent une torche résineuse, et passèrent la nuit à jouer le produit de leur vol au *monte*.

« Le lendemain, les trois assassins quittèrent la crique; mais, au lieu de revenir directement à Chagres, ils remontèrent la rivière jusqu'à San-Pablo, où ils passèrent la journée, et ne revinrent à Chagres que la nuit d'après.

« Pendant quelques jours, le crime resta dans l'ombre. Rafaël Quintana, José Radillo et Jacinto Medrana, de retour à Chagres, paraissaient beaucoup mieux vêtus que d'habitude; il exposaient au *monte* des sommes plus considérables que n'en possèdent ordinairement des gens de leur profession; mais nul ne s'en préoccupa, et le sort des passagers fût sans doute à jamais resté ignoré, si le hasard n'avait fait découvrir les cadavres enterrés dans le bois.

« Voici comment eut lieu cette découverte.

« Une grande barge de transport remontait la rivière; arrivés en face de la crique, des passagers remarquèrent dans cet endroit une affluence extraordinaire de vautours, dont les uns planaient audessus des arbres en poussant des cris aigus, tandis que d'autres rasaient la terre en tourbillonnant autour d'un même point. Chacun fut curieux de connaître la cause de ce rassemblement inusité d'oiseaux de proie, et la barge vint aborder le rivage, à l'endroit même où l'assassinat avait été consommé.

« Les passagers s'avancèrent au milieu des arbres, et rien ne peut décrire l'horreur dont ils furent saisis en apercevant au-dessus du sol bouleversé, un bras de femme levé vers le ciel, dont les chairs tombaient en lambeaux, et déjà à moitié dévoré par le bec des vautours !

« L'équipage de la barge fut aussitôt appelé. On apporta des gaffes avec lesquelles la tombe fut ouverte. On découvrit d'abord le corps de la malheureuse mère, puis les six autres cadavres, ayant encore une partie de leurs vêtements, et portant les traces des profondes blessures qui avaient causé leur mort. A quelques pas de là, on découvrit parmi les arbres des ais de malles brisées, des effets d'habillement et des liasses de lettres. Ces différents objets furent portés à bord de la barge, et les passagers, après avoir rendu à la terre les cadavres exhumés, continuèrent leur voyage jusqu'à Crucès.

« Quelques jours après, le gouvernement de Panama communiquait aux consuls de France et des États-Unis, les lettres trouvées dans la forêt. Elles faisaient connaître les noms des victimes et celui du *packet* qui les avait transportés de New-York à Chagres.

« Une enquête fut ouverte aussitôt. Le consul américain fit armer vingt de ses compatriotes établis à Panama, et partit avec eux pour Chagres ; en passant devant la crique, ils descendirent à terre, et firent exhumer de nouveau les cadavres, et constatèrent le genre de mort, après quoi ils continuèrent leur route vers Chagres.

« A Chagres, les premières investigations firent retrouver le patron de la pirogue sur laquelle les victimes avaient pris passage, et qui se tenait caché, non à cause du meurtre auquel il n'avait pris aucune part, mais par crainte de ses compagnons, dont il redoutait la vengeance. Interrogé par l'alcade, il dénonça les meurtriers.

« Jacinto Medrana et José Radillo furent arrêtés, et on retrouva en leur possession différents objets qui avaient appartenu à leurs victimes. Quant à Rafaël Quintana, que l'arrivée subite du consul américain et de sa troupe armée avait mis sur ses gardes, il avait pris la fuite dans la forêt. Les deux premiers furent pendus l'un à Chagres, et l'autre à Crucès ; ce ne fut que quelque temps après que l'on parvint à s'emparer de Quintana.

« Ce dernier fut jugé à Panama et condamné à être fusillé. Avant de mourir, il obtint la permission de parler, et ce fut d'une voix assurée qu'il demanda à Dieu et aux hommes le pardon de son crime. Chacune de ses paroles retentissait sonore et distincte, au milieu d'un profond silence, et ce fut la tête haute, et les yeux fixés sur les soldats placés à quelques pas en avant de lui, qu'il s'écria : *al pécho, amigos* (au cœur, mes amis). Un instant après, sa tête retombait inerte sur sa poitrine, traversée de six balles, pendant que son corps,

privé de vie, restait encore debout, retenu par les liens qui l'enchaînaient au poteau.

« Ce nom de Quintana était déjà célèbre dans la contrée. Lors de la révolution de Carthagène, Pedro Quintana, père de Rafaël, brigand redoutable par son audace et sa cruauté, après avoir incendié un village de l'intérieur, força l'alcade, vieillard à cheveux blancs, à assister au meurtre de son fils et au déshonneur de sa fille, après quoi il lui donna la mort. Plus tard, jugé pour ses crimes et condamné à mort, Pedro Quintana se pendit dans sa prison. »

Baron DE WOGAN.

La suite prochainement.

LE MONOTHÉLISME

ET LE PAPE HONORIUS

II[1]

SIXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE

I

L'EMPEREUR CONSTANTIN POGONAT DÉSIRE UNE GRANDE CONFÉRENCE DES ORIENTAUX ET DES OCCIDENTAUX.

Avec l'avénement de l'empereur Constantin Pogonat, les affaires des monothélites prirent une tout autre tournure. Le nouvel empereur ne s'employa pas à faire maintenir, par la force, le *typus* de son père ; aussi le pape Vitalien, reprenant courage, rompit le silence qu'il avait gardé jusqu'alors, et travailla ouvertement en faveur de l'orthodoxie. Nous pouvons conjecturer que ses efforts furent énergiques, à cause de la constance avec laquelle les monothélites de Constantinople travaillèrent, après la mort de ce pape, à faire rayer son nom des diptyques[2]. Vitalien mourut en janvier 672. Il eut pour successeur Adéodat, qui occupa quatre ans le siége de saint Pierre, sans aucun incident digne de remarque[3].

Donus ou Domnus (676-678) occupa ensuite le siége pontifical, et ce fut sous ce pape que l'empereur manifesta l'intention de rétablir la paix de

[1] Voir *le Correspondant* du 10 janvier 1870.
[2] Mansi, t. XI, p. 199, 346. — Hard., t. III, p. 1047 et 1163.
[3] Sous ce pape, les relations demeurèrent interrompues entre Rome et Constantinople, car nous voyons que ni son nom ni celui de son successeur ne figurent dans les diptyques des Grecs.

l'Église par une grande conférence des Orientaux et des Occidentaux. Il comptait par là mettre à profit les loisirs que venait de lui faire la paix avantageuse conclue en 678 avec le calife Moavia, et, quelque temps après, avec le roi des Avares, en Hongrie. Il n'est guère possible de prouver que Constantin ait professé, à cette époque, des doctrines tout à fait orthodoxes, et qu'il ait été un ami déclaré du dyothélisme ; il se contentait d'être neutre entre les deux partis, à part toutefois quelques démarches imprudentes que les monothélites lui firent faire.

A Constantinople, le patriarche Pierre, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, avait eu pour successeur les patriarches Thomas, Jean et Constantin, au sujet desquels il fut décidé, dans la treizième session du sixième concile œcuménique, que leurs noms resteraient dans les diptyques, parce que leurs lettres synodales ne contenaient rien d'hétérodoxe[1]. Le patriarche Théodore, qui occupa le siége de Constantinople à partir de l'année 678, donna d'abord la mesure de ses sentiments, en voulant faire rayer des diptyques le nom du pape Vitalien (voy. la page suivante), sous le prétexte qu'il avait été partisan de l'hérésie. Il fit aussi des difficultés pour envoyer au pape son *synodicon*, c'est-à-dire son *inthronisticon*, craignant qu'il ne fût pas plus accepté que ceux de ses prédécesseurs. Il aima mieux envoyer d'abord à Rome une προτρεπτικὴ ἐπιστολὴ, c'est-à-dire une exhortation pour qu'on rétablît les relations ecclésiastiques entre Rome et Constantinople. Presque en même temps, le 12 août 678, l'empereur envoya au pape Donus une lettre très-polie, en tête de laquelle il salue le pape du nom de οἰκουμενικὸς πάπας. Il dit dans cette lettre que, depuis le commencement de son règne, il se serait bien volontiers employé à rétablir l'union entre Rome et Constantinople par une réunion générale (καθολικὴ συνάθροισις) des deux θρόνοι, mais que les événemeuts l'avaient empêché de réaliser ce projet, et il rapporte ensuite ce que nous avons déjà vu dans la lettre écrite au pape par le patriarche Théodore. Après l'envoi de cette lettre patriarcale, il avait (lui l'empereur) consulté Théodore et Macaire, patriarche d'Antioche, pour savoir ce qui divisait Rome et l'Orient, et il avait appris que tout le débat consistait dans l'emploi de quelques expressions qui auparavant n'étaient pas en usage..... De pareilles et déplorables discussions ne devaient évidemment pas occasionner un conflit sans fin, à la grande joie des païens et des hérétiques. Toutefois, comme le temps manquait pour tenir un synode œcuménique, le pape devait envoyer à Constantinople des députés savants et munis de pleins pouvoirs, afin qu'ils procédassent avec Macaire et Théodore à une enquête pacifique, et qu'ils trouvassent, avec le secours du Saint-Esprit, la vérité, pour la reconnaître ensuite. La *sacra* impériale (la lettre impériale) devait servir de sauf-conduit. Pour lui personnellement, il garderait un rôle impartial,

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 575. — Hard., *loc. cit.*, p. 1350.

et certainement ne ferait en rien violence aux ambassadeurs ; il les recevrait au contraire avec distinction, et, dans le cas où l'union ne pourrait pas aboutir, il les renverrait en paix.

Lorsque cette lettre impériale arriva à Rome, le pape Donus était déjà mort (11 avril 678), et le pape Agathon avait été choisi pour lui succéder (27 juin 678).

Dès son avénement, le nouveau pape adhéra aux plans de l'empereur, et fit tous les préparatifs nécessaires pour les réaliser. Il désirait que l'Occident tout entier se prononçât sur la question en litige, et surtout que les évêques, dont les siéges se trouvaient chez les barbares, c'est-à-dire chez les Longobards, les Slaves, les Francs, les Goths, les Bretons, rendissent cette décision, pour que plus tard on ne pût pas lui faire des reproches, et pour qu'il ne s'élevât pas d'autres conflits en Occident[1]. On comprend que le pape n'ait pas pu envoyer immédiatement les députés demandés par l'empereur; mais Théodore de Constantinople et Macaire utilisèrent ce délai forcé, et décidèrent l'empereur à rayer des diptyques le nom de Vitalien[2]. Ils affirmèrent probablement à l'empereur que Rome ne voulait pas entendre parler d'un accommodement, et refusait d'envoyer des députés.

II

SYNODES PRÉPARATOIRES TENUS EN OCCIDENT, ET SURTOUT A ROME, EN 680.

Une lettre écrite à l'empereur par le pape, et les actes du synode célébré à Rome, nous font voir que, pour intéresser tout l'Occident à la solution de la question en litige, le pape avait convoqué à Rome les évêques de tous les pays. Des réunions semblables devaient aussi se tenir dans les provinces, afin que l'épiscopat se prononçât tout entier. Nous possédons encore une lettre de l'un de ces synodes provinciaux, de celui qui se tint à Milan, sous l'archevêque Mansuetus, dans laquelle Constantin le Grand et Théodose le Grand sont présentés à l'empereur comme des modèles ; le synode y proteste aussi de son attachement aux cinq conciles œcuméniques, et définit la doctrine orthodoxe dans un symbole, à la suite duquel il est question des deux volontés naturelles et des deux opérations du Christ[3]. Paul Diacre rapporte que le prêtre Damien, devenu plus tard évêque de Pavia, avait été l'auteur de cette lettre synodale[4].

En 680, le célèbre Théodore, archevêque de Cantorbéry, convoqua les

[1] Mansi, t. XI, p. 294. — Hard., t. III, p. 1122.
[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 346. — Hard., *loc. cit.*, p. 1163.
[3] Mansi, *loc. cit.*, p. 203. — Hard., *loc. cit.*, p. 1051.
[4] *De gestis Longobardorum*, lib. VI, c. IV.

évêques anglais à un synode du même genre, qui se tint à Hedtfeld. On y proclama la foi orthodoxe, de même qu'une adhésion complète aux cinq conciles œcuméniques et au synode de Latran, tenu sous le pape Martin, et le monothélisme y fut condamné. Le concile se prononça en même temps d'une manière explicite pour la procession du Saint-Esprit *e Filio*[1]. Plusieurs historiens ont pensé qu'il s'était aussi tenu, à cette époque, des synodes dans les Gaules, et ils s'appuient pour cela sur les termes des signatures apposées par les évêques gaulois au bas des actes du synode romain, réuni par le pape Agathon, par exemple sur celle-ci : *Felix humilis episcopus Arelatensis, legatus venerabilis synodi per Galliarum provincias constitutæ*[2]. Mais, ainsi qu'Hardouin l'a très-bien vu, par ces mots : *synodus per Galliarum provincias constituta*, il faut entendre la totalité des évêques de la Gaule, et non pas un synode gaulois. On peut dire la même chose de la signature de Wilfrid, archevêque d'York, qui assista également au synode romain, et prit le titre de *legatus venerabilis synodi per Britanniam constitutæ;* il y avait toutefois entre les deux évêques cette différence que Félix d'Arles était réellement l'ambassadeur de l'épiscopat français, tandis que Wilfrid ne se trouvait à Rome que pour ses propres affaires, et ne pouvait rendre témoignage de la foi de l'Angleterre que comme membre de l'épiscopat anglais, mais non pas comme son député[3].

A l'exemple de Pagi (*ad ann.* 679, 15), plusieurs historiens placent en 679 le concile romain des cent vingt-cinq évêques réunis par le pape Agathon, sur le désir de l'empereur, pour donner des instructions complètes aux ambassadeurs envoyés à Constantinople. Quant à nous, voici nos raisons pour placer à l'époque de la Pâque de 680, plutôt qu'à l'époque de la Pâque de 679, le synode romain convoqué par le pape Agathon, et qui a servi de prélude au sixième concile œcuménique : *a*) Le pape Agathon lui-même et les évêques réunis autour de lui disent qu'ils ont attendu très-longtemps, avant de commencer le synode, pour que l'assemblée se composât d'un plus grand nombre d'évêques; *b*) Les députés que ce synode envoya à Constantinople arrivèrent dans cette ville le 10 septembre 680 ; il est donc bien certain que le synode qui les envoya s'est tenu en cette même année 680[4].

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 175. — Hard., *loc. cit.*, p. 1038. — Pagi, *ad ann.* 679, 6. — Vgl. Schrödl, *Das erste Jahrhundert der engl. Kirche* (Le premier siècle de l'Église anglaise). S. 201 ff.

[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 306. — Hard., *loc. cit.*, p. 1131.

[3] Schelstrate, Baronius et d'autres sont d'avis que Wilfrid avait bien reçu de l'épiscopat anglais le mandat de le représenter *in rebus fidei;* mais Wilfrid ne s'était pas séparé en paix de ses collègues pour se rendre à Rome, et il y était surtout allé pour mettre en accusation Théodore, primat de Cantorbéry. — Baron., *ad ann.* 680, 2. — Bower, *Gesch. d. Papste.* Bd. IV, S. 157 ff.

[4] Les *Vitæ Pontificum* (Mansi, t. XI, p. 165) disent, il est vrai, par suite d'une faute de copiste, que ces députés arrivèrent le 10 novembre. Cf. Pagi, *ad ann* 680, 5 En effet, la *sacra* de l'empereur au patriarche de Constantinople fait voir, d'une manière évidente, que les députés du pape sont arrivés au mois de septembre.

III

LES DÉPUTÉS DE ROME ET LES LETTRES QUI LEUR ONT ÉTÉ CONFIÉES.

On remit deux lettres aux députés : la première, qui était très-longue, émanait du pape Agathon lui-même, et était adressée à l'empereur et à ses deux fils Héraclius et Tibère, qu'il avait associés à l'empire ; elle était rédigée d'une manière analogue à celle du pape Léon le Grand[1]. Dans cette lettre, le pape loue d'abord le zèle de l'empereur pour la foi orthodoxe, et le félicite de ce qu'il ne veut pas imposer cette foi par la force et les moyens de terreur. « Le Christ n'avait pas non plus usé de force, il n'avait demandé aux siens qu'une libre profession de la vraie foi. Quant à lui, le pape, il avait, immédiatement après avoir reçu les lettres de l'empereur adressées à son prédécesseur Donus, pris conseil d'hommes prudents, afin de pouvoir se conformer aux désirs de l'empereur. Mais la vaste étendue de son diocèse (*concilium*) avait demandé du temps pour que les évêques des différentes provinces se réunissent en un synode à Rome ; et il s'était vu dans l'obligation d'attendre longtemps les personnes les plus compétentes, soit de la ville de Rome, soit du voisinage ; et enfin, les personnes des provinces éloignées où ses prédécesseurs avaient envoyé des missionnaires, avaient aussi mis beaucoup de temps à se rendre à l'invitation. Il n'envoyait que trois évêques : Abundantius de Paterne, Jean de Reggio et Jean de Porto[2], et, en outre, les prêtres Théodore et George, le diacre Jean, et le sous-diacre Constantin de Rome, de même que le prêtre Théodore, comme ambassadeur de l'Église de Ravenne[3]. Le pape faisait choix de ces ambassadeurs plutôt pour se conformer aux désirs de l'empereur que par une confiance illimitée dans la science de ses représentants. On ne pouvait en effet s'attendre à trouver de grandes connaissances dans des hommes qui vivaient au milieu des barbares (*nationes*), et qui étaient obligés de gagner leur vie

[1] Dans ses remarques sur l'*Histoire ecclésiastique*, de Noël Alexandre, Roncaglia a pensé que, par cette lettre, le pape avait indiqué au sixième concile œcuménique la tâche qu'il avait à remplir. (Natalis Alexander, *Historia eccles.*, seculo VII, dissert. I, ed. Venet., 1778, t. V, p. 513.) Il est vrai que certaines expressions du décret dogmatique du synode, de même que quelques autres du Λόγος προσφωνητικὸς à l'empereur, de la lettre synodale au pape Agathon, de la lettre de l'empereur à Léon II, et enfin de la réponse de ce dernier semblent donner quelque raison à cette hypothèse. Vgl. Walch, *Ketzerhist.* Bd. IX, S. 395 u. 406.

[2] Nous apprenons le nom des siéges épiscopaux de ces évêques par Anastase, dans Mansi, t. XI, p. 165.

[3] Les prêtres romains Théodore et George, de même que le diacre Jean, étaient les légats proprement dits du pape (*in specie*) ; aussi exercèrent-ils la présidence lors du sixième concile œcuménique. Les trois évêques, au contraire, n'étaient que les députés du synode romain, du diocèse patriarcal (de ce qu'ils appelaient le *concilium*) ; aussi ne signèrent-ils au concile œcuménique qu'après les patriarches.

par leur propre travail corporel, et, en outre, qui se trouvaient toujours dans une situation très-précaire. Ils se contenteront de maintenir ce qui a été défini par les papes antérieurs et par les cinq synodes œcuméniques. Il leur avait aussi remis les témoignages des Pères, ainsi que leurs écrits, pour qu'ils pussent les produire, avec la permission de l'empereur, pour faire connaître la foi de l'Église romaine... Ils avaient également tous les pouvoirs nécessaires, à la condition toutefois de ne rien altérer dans la foi, de n'en rien retrancher et de n'y rien ajouter. » Le pape demandait aux empereurs de les bien recevoir. Pour que les empereurs connussent bien quelle était la foi de l'Église romaine, le pape voulait la leur expliquer en détail. Il le fit en forme de symbole, à la fin duquel se trouve la doctrine des deux volontés et opérations naturelles [1]. « Cette foi avait été constamment celle de l'Église apostolique, qui ne pouvait jamais dévier du chemin de la vérité, car le Christ avait dit : *Petre, Petre, ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua* (Luc. 22, 32). Conformément aux ordres du Seigneur à Pierre : « Confirme tes frères, » les anciens papes n'avaient jamais cessé de donner des avertissements, et depuis que les évêques de Constantinople avaient essayé d'introduire des nouveautés hérétiques, ils les avaient continuellement avertis (et Honorius ?) et adjurés d'abandonner leurs erreurs, ou du moins de se taire, pour n'occasionner aucune division dans l'Église [2]. » Pour démontrer que le dyothélisme est la vraie doctrine, le pape cite toute une série de passages de la Bible, avec les commentaires qu'en avaient donnés les Pères de l'Église, et il fait voir que la volonté est vraiment du ressort de la nature, et que quiconque niait la volonté humaine du Christ, devait aussi nier l'existence de son âme humaine, et enfin que le dyothélisme était déjà contenu dans les décrets dogmatiques du synode de Chalcédoine et du cinquième concile œcuménique, tandis que le monothélisme était en opposition avec ces décrets et détruisait la différence des natures. Viennent ensuite des témoignages des Pères de l'Église en faveur du dyothélisme ; ce sont, en partie, ceux que le synode de Latran avait déjà donnés, et ensuite le pape donne, imitant encore ici le synode de Latran, différents passages pris dans les livres des hérétiques, pour prouver que le monothélisme avait des affinités avec ces erreurs. La lettre continue en donnant une histoire abrégée des nouvelles discussions, et montre comment les novateurs sont souvent en contradiction avec eux-mêmes, tantôt

[1] *Cum duas autem naturas duasque naturales voluntates, et duas naturales operationes confitemur in uno Domino nostro J. Ch., non contrarias eas, nec adversas ad alterutrum dicimus (sicut a via veritatis errantes apostolicam traditionem accusant, absit hæc impietas a fidelium cordibus), nec tanquam separatas in duabus personis vel subsistentiis, sed duas dicimus eumdemque Dominum nostrum J. Ch. sicut naturas ita et naturales in se voluntates et operationes habere, divinam scilicet et humanam : divinam quidem voluntatem et operationem habere ex æterno cum coessentiali Patre communem ; humanam temporaliter ex nobis cum nostra natura susceptam.* Mansi, *loc. cit.*, p. 239. — Hard., *loc. cit.*, p. 1079.

[2] Mansi, t. XI, p. 242. — Hard., t. III, p. 1082.

admettant une seule volonté et une seule énergie, tantôt défendant de parler d'une ou de deux énergies et volontés. « L'Église devait s'affranchir de cette erreur, et le devoir de tous les évêques, de tous les clercs et de tous les laïques était d'embrasser la doctrine orthodoxe, qui s'appuyait sur le roc inébranlable de l'Église romaine. Pour atteindre ce but, les empereurs devaient faire preuve d'activité, et chasser les docteurs hérétiques; Dieu les récompenserait de leurs efforts, en bénissant leur gouvernement. Si l'évêque de Constantinople acceptait cette doctrine, il n'y aurait plus alors qu'un cœur et qu'un sens ; au contraire, s'il ne l'acceptait pas, il aurait devant Dieu une épouvantable responsabilité. » A la fin de sa lettre, le pape adjura, une fois de plus, les empereurs de conduire cette affaire à bonne fin [1].

Le second document que les députés apportèrent à Constantinople, était la lettre synodale du concile de Rome ; elle est également adressée à l'empereur Constantin Pogonat, et à ses deux frères associés à l'empire, par le pape Agathon *cum universis synodis* (provinces) *subjacentibus concilio Apostolicæ Sedis*, et elle est signée par le pape et par cent vingt-cinq évêques.

Au commencement de la lettre, tous les signataires parlent comme s'ils étaient sujets de l'empire, quoique ces mêmes signatures nous fassent voir qu'il y avait dans ce concile plusieurs évêques de la Lombardie, deux évêques et un diacre qui étaient fondés de pouvoirs de l'épiscopat des Gaules, et enfin Wilfrid d'York, en Angleterre. La grande majorité se composait d'évêques italiens ou siciliens, qui signèrent, paraît-il, sans aucun ordre bien précis.

Dans leur lettre synodale, ils remercient les empereurs pour la peine qu'ils se sont donnée, afin que la vraie foi brillât de tout son éclat ; ils parlent de l'impossibilité où ils sont de trouver dans le clergé des hommes instruits, parce que les temps sont trop troublés et trop remplis de guerres. Les provinces sont de toutes parts envahies par les barbares, et là où l'Église a perdu ses possessions, les clercs sont obligés de gagner leur vie par un travail manuel. Ils restaient néanmoins fermes dans la foi, et c'était là leur bien le plus précieux. Les évêques exposent ensuite cette foi dans un symbole proprement dit, qui contient également la doctrine des deux volontés et opérations naturelles.

Cette foi, continuent-ils, avait été proclamée par le synode de Latran, tenu sous le pape Martin. Le devoir des empereurs était de donner partout le dessus à cette doctrine, et d'arracher l'ivraie. Cette ivraie avait été surtout semée par Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople et leurs partisans, qui avaient abandonné la vérité et s'étaient mis en contradiction avec eux-mêmes. Le synode s'ex-

[1] Mansi, t. XI, p. 234-286. — Hard., t. III, p. 1074-1115.

cuse ensuite d'envoyer aussi tard ses députés. Il dit, pour expliquer ce retard, que les siéges épiscopaux de plusieurs membres du synode sont situés dans des pays lointains, par delà l'Océan, et qu'il a fallu beaucoup de temps pour se rendre à Rome. Il avait, en outre, espéré que Théodore de Cantorbéry, l'archevêque et le philosophe de la grande île des Bretons, se rendrait au synode avec d'autres évêques de ce pays. Enfin, le synode avait également attendu plusieurs membres des pays des Longobards, des Slaves, des Francs, des Gaulois, des Goths et des Bretons, afin que la déclaration qui devait être l'œuvre de tous, ne fût pas seulement celle d'une partie et restât inconnue aux autres, ce qu'il fallait d'autant plus éviter que plusieurs évêques dont les siéges étaient situés dans les pays des barbares, s'intéressaient beaucoup à cette affaire. Ce serait un immense avantage que d'obtenir leur adhésion, et, au contraire, on se jetterait dans de graves embarras s'ils venaient à se scandaliser de quelque point dogmatique, et agissaient en opposition avec les autres. Le synode désirait et s'efforçait d'obtenir que l'empire dans lequel se trouvait le siége de Saint-Pierre, vénéré même par les barbares, conservât, à cause de ce même Pierre, un rang supérieur à celui des autres peuples. Le synode demandait aux empereurs de recevoir les députés avec bienveillance, et de les renvoyer en paix dans leur pays, lorsque les affaires seraient terminées. « Cette conduite leur vaudrait une renommée semblable à celle dont jouissaient Constantin le Grand, Théodose le Grand, Marcien et Justinien. Tous leurs efforts devaient tendre à assurer la victoire à la foi orthodoxe, professée par l'Église romaine. Quiconque, parmi les évêques, adhérait à cette foi devait être honoré comme un frère, et quiconque s'en séparait devait être condamné comme un ennemi de la foi catholique. L'acceptation de cette foi serait une cause de grande bénédiction[1]. »

Lorsque les députés de l'Occident arrivèrent à Constantinople, ils furent reçus par l'empereur avec de grands honneurs, et ce prince les engagea à résoudre la question en litige d'une manière pacifique, sans grands efforts de dialectique, et uniquement d'après ce que dit la sainte Écriture. Ils obtinrent que l'empereur se chargeât des frais de leur entretien, et on leur assigna pour leur résidence le palais de Placidia. Un dimanche, ils prirent part à une très-solennelle procession qui eut lieu dans l'église de Sainte-Marie du faubourg de Blacherna[2].

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 286-315. — Hard., *loc. cit.*, p. 1115-1142.
[2] Anastasii, *Vitæ Pontif.*, dans Mansi, *loc. cit.*, p. 165. Cf. Pagi, *ad ann.* 680 6..

IV

PREMIÈRE SESSION DU SIXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Ainsi que nous l'avons vu, l'empereur n'avait pas voulu, dans l'origine, réunir de concile œcuménique, il était trop préoccupé de la situation présente, et cependant le synode qui se réunit prit, dès la première session, et certainement avec l'assentiment de l'empereur, le titre de οἰκουμενική. On ne sait à quoi il faut attribuer ce changement; peut-être provint-il de ce que, contre toute attente, les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem envoyèrent des représentants, ce qui permit au synode de se regarder comme œcuménique. Nous possédons encore, dans le texte original grec et dans deux anciennes traductions latines, les actes de ce concile; ils sont imprimés dans Mansi (t. XI, p. 195-736 et p. 738-922) et Hard. (t. III, p. 1043-1479 et 1479-1644)[1]. Nous examinerons plus loin si ces actes sont réellement authentiques. Toutes les sessions du synode se tinrent, au rapport des actes, ἐν τῷ σεκρέτῳ τοῦ θείου παλατίου, τῷ οὕτω λεγομένῳ Τρούλλῳ. Pagi (*ad ann.* 680, n. 8) savait que la magnifique coupole dont l'empereur Constantin avait couronné l'église Sainte-Sophie, de Constantinople, s'appelait tantôt τρούλλιον, tantôt *trullum* ou *trulla*, et il a conclu de là que le sixième concile œcuménique s'était tenu *in eo ædificio.* Mais *trulla* ou *trullum* était le *terminus technicus* pour tous les édifices en coupole[2], et les textes des actes désignent une salle en forme de coupole qui se trouvait dans le palais impérial. C'est ce que dit aussi Anastase dans les *Vitæ pontificum*, lorsqu'il rapporte que le synode s'était tenu *in basilica quæ Trullus appellatur intra palatium*[3]. Les opérations du synode durèrent du 7 novembre 680 au 16 septembre 681, et comprirent dix-huit sessions. Le nombre des membres du concile varia suivant les époques; il fut plus considérable à la fin du synode qu'au commencement. Le procès-verbal de la dernière session fut signé par cent soixante-quatorze membres, en tête desquels les trois légats du pape, c'est-à-dire les prêtres romains Théodore et George, et le diacre Jean; puis venaient George, patriarche de Constantinople et les autres patriarches ou leurs représentants, ensuite les métropolitains et les autres évêques. Les évêques envoyés par le concile romain furent placés parmi les métropolitains et après les patriar-

[1] L'une des deux anciennes traductions est placée à côté du texte grec, et Walch, *Ketzerhist.* Bd. IX, S. 14, suppose, sans donner toutefois les preuves de son affirmation, qu'elle est l'œuvre du bibliothécaire romain Anastase, qui vivait au neuvième siècle. L'autre traduction latine, qui est plus fidèle, est placée après le texte grec.
[2] Cf. du Cange, *Gloss. mediæ et infimæ latinitatis*, s. v. *Trullus.*
[3] Dans Mansi, t. XI, p. 166.

ches[1]. Les procès-verbaux des autres sessions ne comptent qu'un nombre beaucoup plus restreint d'évêques; ainsi le procès-verbal de la première session n'est signé que par quarante-trois évêques ou représentants d'évêques, et quelques abbés. Théophane parle, au contraire, de deux cent quatre-vingt-neuf évêques présents[2]. Sans compter les clercs romains et les légats du pape *in specie*, ainsi que les trois évêques italiens, nous voyons encore plusieurs évêques grecs qui signent comme vicaires du pape, ou comme légats du synode romain; ce sont : Jean, archevêque de Thessalonique, qui signe comme βικάριος τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου Ῥώμης καὶ ληγατάριος, Étienne de Corinthe, comme ληγάτος τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου Ῥώμης, asile de Gortyne en Crète, comme ληγάτος τῆς ἁγίας συνόδου τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης. Ces trois évêques appartenaient à l'*Illyricum orientale;* ils ont donc été jusqu'à l'année 730 du ressort du patriarcat romain et du *synodus romana*[3], et quoiqu'ils n'aient pas assisté personnellement au synode romain de l'année 680, ils ont très-bien pu être nommés les délégués de ce synode. En outre, l'archevêque de Thessalonique était déjà depuis longtemps vicaire du pape pour l'*Illyricum*, et lorsque l'empereur Justinien Ier sépara de l'*Illyricum* les provinces de l'Achaïe et de l'Hellade, elles obtinrent un vicaire romain pour elles, dans la personne de l'archevêque de Corinthe[4].

La présidence fut exercée par l'empereur en personne, entouré de ses hauts fonctionnaires (patrices et anciens consuls). A sa gauche se trouvaient les députés du pape[5], puis le prêtre et légat, Théodore de Ravenne; Basile, évêque de Gortyne; le représentant de l'administrateur du patriarcat de Jérusalem; le moine et prêtre George, et les évêques envoyés par le concile romain. A droite de l'empereur étaient assis les patriarches George de Constantinople et Macaire d'Antioche; en outre, le fondé de pouvoir du patriarche d'Alexandrie, le moine et prêtre Pierre, et tous les évêques dépendants des patriarcats de Constantinople et d'Antioche. Dans le milieu de la salle étaient placés les saints Évangiles. A la fin de la onzième session, l'empereur déclara que les affaires de l'empire l'empêchaient de continuer à être présent de sa personne, mais qu'il enverrait des représentants. Il ne reparut dans le concile que pour la dernière session. Au sujet de cette présidence du concile par l'empereur ou par ses représentants, on peut répéter ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire au sujet du quatrième concile œcuménique. Leur présidence

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 639 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1402 sqq.
[2] Theophanes, *Chorographia*, éd. Bonn, t. I, p. 551.
[3] Vgl. Wiltsch, *Kirchl. Statistik*. Bd. I, S. 72, 126, 402, 431. — Assemani, *Biblioth. juris Orient.*, t. V, p. 75.
[4] Cf. Petrus de Marca, *De Concordia sacerdotii et imperii*, lib. V, c. XIX, 2, 3, et c. XXIX, 11.
[5] Le côté gauche était alors la place d'honneur. Cf. Baron., *ad ann.* 325, 58, et 213, 6.

du concile se borna à ce qui était purement extérieur, c'est-à-dire à maintenir l'ordre et à indiquer le rang des questions. Le soin de discuter et de résoudre les questions fut laissé aux membres du synode, et les présidents distinguèrent constamment entre le concile et eux-mêmes. Dans le procès-verbal de chaque session, on nomme d'abord l'empereur et ceux qui l'accompagnent, ou bien ses représentants, et puis le procès-verbal ajoute : *Conveniente quoque sancta et universali synodo*, etc. A la tête du synode proprement dit, se trouvaient les légats du pape; aussi signent-ils avant tous les évêques, tandis que l'empereur ne signait qu'après tous les évêques, et sans se servir de la formule ὁρίσας ὑπέγραψα, comme les évêques, mais simplement avec ces mots : ἀνέγνωμεν καὶ συνῃνέσαμεν (*legimus et consensimus*), pour montrer clairement qu'il n'était pas membre réel du synode, et encore moins son président[1]. Ceux qui l'accompagnaient et ceux qui le représentèrent pour les 12-17 sessions ne signèrent pas du tout.

Lorsque dans la première session, le 7 novembre 680, tous les membres eurent pris place, les légats du pape ouvrirent l'assemblée, en demandant « que ceux de Constantinople fissent voir quelle était la véritable origine de cette nouveauté (d'*une seule énergie* et d'*une seule volonté* dans le Seigneur Jésus-Christ qui s'était fait homme, Un de la trinité), qui avait été introduite environ quarante-six ans auparavant par les évêques Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre de Constantinople, en union avec Cyrus d'Alexandrie et Théodore de Pharan, et qui avait continué à se propager, malgré tous les efforts du Siége apostolique. » Ils avaient rédigé cette demande sous la forme d'un discours à l'empereur, et c'est ce que firent également les autres orateurs, de même que, dans beaucoup de parlements, les orateurs adressent leurs discours aux présidents. L'empereur invita ensuite les patriarches George de Constantinople et Macaire d'Antioche à répondre aux légats du pape, et aussitôt Macaire, le moine Étienne et les évêques Pierre de Nicomédie et Salomon de Claneus (en Galatie) firent cette déclaration au nom des deux patriarches : « Nous n'avons pas inventé ces nouvelles expressions; nous nous sommes contentés d'enseigner ce que les saints conciles œcuméniques, les saints Pères, Sergius et ses successeurs, de même que le pape Honorius et Cyrus d'Alexandrie, nous ont appris au sujet de la volonté et de l'énergie, et nous sommes prêts à le prouver. » Sur leur demande, l'empereur fit apporter du *patriarcheion* les actes des anciens synodes, et le moine et prêtre Étienne, disciple de Macaire d'Antioche, lut le procès-verbal du troisième synode général d'Éphèse. Étant arrivé à ce passage de la lettre de Cyrille à l'empereur Théodose II[2], dans lequel il est dit du Christ que « sa volonté est

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 650, — Hard., *loc. cit.*, p. 1413.
[2] Mansi, t IV, p. 617.

toute-puissante, » Macaire voulut y voir un témoignage en faveur du monothélisme, mais les députés romains, et avec eux quelques évêques du patriarcat de Constantinople et les commissaires impériaux (*judices*), répondirent avec raison que, dans ce passage, Cyrille parlait simplement de la volonté de la nature divine du Christ, et nullement d'une seule volonté des deux natures. Les autres actes du troisième synode furent lus par le diacre Salomon, sans occasionner d'autre remarque [1].

V

DE LA DEUXIÈME A LA SEPTIÈME SESSION.

Dans la deuxième session, qui se tint le 10 novembre, on lut les actes du quatrième concile œcuménique, sans en excepter la célèbre *Epistola dogmatica* du pape Léon. Lorsqu'on arriva à ce passage : *agit enim utraque forma cum alterius communione, quod proprium habuit : Verbo quidem operante, quod Verbi est, carne autem exequente quod carnis est, et horum unum coruscat miraculis, aliud vero succumbit injuriis*, les légats du pape remarquèrent que, « dans ce passage, Léon enseignait ouvertement deux *naturales operationes inconfuse et indivise* dans le Christ, et que la lettre de ce pape avait été acceptée par le quatrième concile œcuménique, comme le *firmamentum orthodoxæ fidei*. Macaire d'Antioche et ceux qui pensaient comme lui étaient priés de s'expliquer sur ce point. » Macaire répondit : « Je ne parle pas de deux énergies, et Léon ne s'est pas non plus servi de cette expression. » L'empereur prit alors la parole et dit : « Tu crois alors que, par ce passage, Léon n'a voulu enseigner qu'une seule énergie? » Cette remarque embarrassa visiblement Macaire qui essaya de se remettre en répondant : « Je n'emploie pas de nombre (un ou deux) au sujet de l'énergie. Je me contente d'enseigner, avec Denys l'Aréopagite, la θεανδρικὴν ἐνέργειαν. » Il éluda de même la seconde question que lui fit l'empereur. « Comment t'expliques-tu donc la θεανδρικὴ ἐνέργεια? » Il se contenta de dire : « Je ne porte pas de jugement sur ce point. » Cet incident terminé, on continua la lecture des actes de Chalcédoine jusqu'à la fin de cette session [2].

Dans la troisième session, qui se tint le 13 novembre, on passa aux actes du cinquième concile œcuménique. En tête du premier livre se trouvait le

[1] Le protocole de notre synode parle des deux βιβλία qui renferment les actes du synode d'Éphèse. Dans le premier βιβλίον se trouvent les documents qui ont précédé ce concile, par exemple la lettre de Cyrille à l'empereur ; le second contient *in specie* les actes du synode même. Nos collections actuelles des conciles divisent ces actes en trois livres : *a*) *Avant*, *b*) *Pendant*, *c*) *Après le concile d'Éphèse*.

[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 217 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1062 sqq.

Λόγος si connu de Mennas, patriarche de Constantinople, au pape Vigile, au sujet du ἓν θέλημα du Christ. Les légats du pape protestèrent immédiatement contre la lecture de ce document et dirent : « Ce premier livre des actes est interpolé, le Λόγος de Mennas n'a été en aucune manière inséré dans les actes du cinquième synode œcuménique par ce synode lui-même, il ne l'a été que plus tard, et lorsque les présentes discussions ont commencé. » Une enquête minutieuse, faite sur ces actes par l'empereur, par ses employés et par quelques évêques, prouva, en effet, que l'on avait ajouté aux actes du premier livre trois *quaternio* (petits cahiers de quatre feuilles), et que le quatrième *quaternio* (qui était originairement le premier) portait encore le numéro 1, le cinquième, le numéro 2, etc... L'écriture de ces cahiers, qui avaient été ainsi superposés, était tout autre que celle des autres cahiers. L'empereur ordonna, en conséquence, de laisser ces documents, et de passer aux autres actes du cinquième concile œcuménique. Le premier livre tout entier fut achevé sans soulever d'observation. Mais lorsque, dans le second livre, on arriva aux deux prétendues lettres de Vigile à l'empereur et à l'impératrice, lesquelles étaient insérées dans le procès-verbal de la septième session du cinquième concile œcuménique, et exprimaient la doctrine de la *una operatio*, les légats du pape s'écrièrent : « Vigile n'a pas enseigné cela, le second livre des actes a été interpolé tout comme le premier, ce ne sont pas là des lettres du pape Vigile. Puisque le cinquième synode les a reconnues, ce synode a dû alors enseigner comme lui la doctrine de la *una operatio*, et cependant lisez ces actes, vous verrez qu'ils ne contiennent absolument rien de semblable. » Ce fut là, en effet, ce que l'on constata, et l'empereur se décida à faire une enquête sur les prétendues lettres du pape Vigile. Il posa aussi au synode et aux *judices* cette question : si dans les actes synodaux qu'on venait de lire était renfermée, comme le prétendaient Macaire et ses amis, la doctrine d'une seule volonté et d'une seule énergie. e synode et les *judices* le nièrent, et Macaire ainsi que ses partisans furent engagés à ne donner que dans la session suivante la seconde partie de leurs preuves extraites des Pères en faveur du monothélisme. A la fin, le patriarche George demanda, avec ses suffragants, que l'on lût la lettre publiée par le pape Agathon et par son synode, et l'empereur promit qu'elle serait lue dans la séance suivante[1].

La lecture de ces deux documents détaillés prit toute la quatrième session, qui se tint le 15 novembre[2].

Dans la cinquième session, qui se tint le 7 décembre, Macaire et ses amis apportèrent deux volumes de témoignages pris dans les Pères en faveur du monothélisme[3]; conformément à leur demande, l'empereur per-

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 221 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1066 sqq.
[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 230–315. — Hard., *loc. cit.*, p. 1071-1142.
[3] Nous parlerons plus en détail de ces citations lors des huitième et neuvième sessions.

mit qu'on lût ces passages, et permit également qu'ils citassent, si cela était nécessaire, encore d'autres passages extraits des Pères. Aussi remirent-ils dans la sixième session, qui se tint le 12 février 681, un troisième volume qui fut lu, ainsi que l'avaient été les deux premiers; et après que les monothélites eurent déclaré qu'ils n'avaient plus rien à ajouter, l'empereur fit sceller les trois *volumina* par les *judices*, de même que par une députation du concile et par les légats du pape. Ceux-ci firent alors la déclaration suivante : « Avec tous ces passages extraits des œuvres des Pères, Macaire d'Antioche, son disciple Étienne, Pierre, évêque de Nicomédie, et Salomon, évêque de Clanéus, n'ont rien prouvé en faveur de la doctrine d'une seule volonté ou d'une seule énergie; ils n'ont fait que tronquer ces passages, et ont appliqué au Christ fait homme ce qui est dit de l'unité de volonté dans la Trinité; nous demandons, en conséquence, que l'on prenne dans le *patriarcheion* de cette résidence des *codices* fidèles des Pères qui ont été cités, afin que nous puissions faire connaître la fraude. Nous avons, nous aussi, fait une collection, d'abord des passages des Pères qui parlent de deux volontés, puis des passages des hérétiques qui, de même que Macaire, professent la doctrine d'une seule volonté et d'une seule opération. Nous demandons à votre piété (à l'empereur) de faire aussi lire ces documents[1]. »

Le lendemain se tint la septième session, et les députés romains remirent leur collection avec ce titre : *Testimonia sanctorum ac probabilium Patrum demonstrantia duas voluntates et duas operationes in Domino Deo et Salvatore nostro J. Ch.* Le prêtre et moine Stephanus, du couvent d'Arsicia, qui faisait partie de la suite des légats, lut ces passages des Pères, ainsi que les passages des hérétiques qui leur étaient opposés[2]. George de Constantinople et Macaire d'Antioche obtinrent des copies de ces collections, afin d'examiner de plus près les passages des Pères qui y étaient transcrits. Quant à l'original, remis par les légats du pape, il fut scellé de la même manière que les trois *volumina* de Macaire[3].

VI

HUITIÈME SESSION.

Dans la huitième session, qui se tint le 7 mars 681, l'empereur engagea les deux patriarches George de Constantinople et Macaire d'Antioche à exposer leur sentiment, au sujet des deux lettres d'Agathon et du synode

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 322 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1142 sqq.
[2] Nous parlerons plus en détail de cette collection lors de la dixième session.
[3] Mansi, *loc. cit.*, p. 327. — Hard., *loc. cit.*, p. 1150.

de Rome. Le patriarche George déclara « qu'il avait confronté les passages extraits des Pères avec ceux des archives de son propre patriarcat, et qu'il avait trouvé une coïncidence parfaite ; aussi les accepte-t-il complétement, ainsi que la doctrine qu'ils exprimaient (le dyothélisme)[1]. » La même déclaration fut successivement faite par tous les évêques dépendant du patriarcat de Constantinople, au commencement par des votes particuliers, et en dernier lieu par une acclamation universelle. Théodore, évêque de Mélitène (sur la limite de la Cappadoce et de l'Arménie) interrompit le vote en remettant, quoiqu'il se fût lui-même déclaré χωρικὸς (paysan illettré), un écrit, et en demandant qu'il fût lu. Il contenait le raisonnement suivant : « Comme les deux partis citaient, chacun de leur côté, des témoignages des Pères, et comme les cinq conciles œcuméniques n'avaient établi aucun nombre au sujet de la doctrine de l'Incarnation, si ce n'est le principe des deux natures dans l'unité de personne, on devait en rester là, et aucun des deux partis ne devait être préféré à l'autre, qu'il y eût une ou deux énergies, une ou deux volontés[2]. » Sur la demande de l'empereur, l'évêque Théodore avoua que cet écrit lui avait été remis par Étienne, abbé d'Antioche, disciple et ami très-zélé de Macaire, et, en outre, que les évêques Pierre de Nicomédie, Salomon de Clanéus, et Antoine d'Hypæpa en Asie, de même que cinq clercs de Constantinople, avaient travaillé à le rédiger. Après les votes et les acclamations, ces trois évêques et les cinq clercs déclarèrent que l'assertion de Théodore, à leur sujet, était une calomnie, car cet écrit avait été rédigé à leur insu; néanmoins l'empereur leur commanda, dans la session suivante, de rédiger et de remettre une profession de foi écrite, pour faire tomber les soupçons qui planaient sur eux. Sur ces entrefaites, George, patriarche de Constantinople, demanda à l'empereur de rétablir dans les diptyques le nom du défunt pape Vitalien, qui en avait été rayé quelque temps auparavant, à cause de l'arrivée tardive des légats romains, et sur la demande de Théodore de Constantinople, et de Macaire d'Antioche. L'empereur ayant accédé à cette demande, le synode s'écria : « Longues années au conservateur de la foi orthodoxe, au nouveau Constantin le Grand, au nouveau Théodose le Grand, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien ! Nous sommes les δοῦλοι de l'empereur ! Longues années à Agathon, le pape orthodoxe de Rome, longues années à George, le patriarche orthodoxe, longues années au saint sénat (conseil d'état impérial) ! » Sur le désir du synode, l'empereur engagea Macaire, patriarche d'Antioche, à exposer sa foi d'une manière plus détaillée, et alors, tandis que plusieurs évêques du patriarcat d'Antioche se prononçaient ouvertement en faveur du dyothélisme, Macaire réitéra sa protestation contre les deux volontés

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 331 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1154 sqq.
[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 339. — Hard., *loc. cit.*, p. 1159.

dans le Christ. L'empereur fit ensuite apporter les trois collections des témoignages des Pères qui avaient été présentées par Macaire, et qui avaient été scellées; Macaire reconnut que les sceaux étaient encore intacts. Avant qu'on ne lût et qu'on n'examinât ces documents, le patriarche d'Antioche résuma ses sentiments dans une courte profession de foi, dans laquelle il exposait la doctrine de Chalcédoine, en y ajoutant le principe d'une seule volonté, par la raison qu'il ne pouvait y avoir dans le Christ de péché ou de volonté capable de pécher (c'est-à-dire de volonté humaine). Le patriarche ayant fait allusion à une profession de foi plus détaillée qu'il avait écrite, on l'obligea à lire également ce document[1].

Ce document porte dans les actes synodaux cette suscription: « *Ecthesis* ou profession de foi de l'hérésiarque Macaire ; » et il développe avec assez de détail la doctrine orthodoxe sur la Trinité, l'Incarnation et l'Eucharistie. Au sujet de l'Incarnation, le patriarche insiste d'une manière spéciale sur ces points, dont la conséquence est le dyothélisme : que le Logos a pris de Marie une chair animée (σαρκά) par une ψυχὴ λογικὴ; que la différence des natures (ἡ διαφορὰ τῶν φύσεων) n'est pas détruite par l'ἕνωσις de ces natures dans le Christ, mais que les attributs (ἰδιότης) de chacune de ces natures sont sauvegardés dans l'unité de personne. Malheureusement, ce qui empêche Macaire de déduire la doctrine orthodoxe de ces principes incontestables, c'est la peur de tomber dans le nestorianisme.

Accepter la doctrine des deux volontés et des deux énergies, c'était, selon lui, diviser le Christ en deux. Il a raison de se tenir fermement attaché au principe suivant, pour éviter tout soupçon de nestorianisme : « Toutes les actions, soit divines, soit humaines (du Christ), ont eu pour auteur un seul et même Christ; » mais il conclut de là, bien à tort, à la doctrine de la μία ἐνέργεια θεανδρική. Il a encore raison de nier la possibilité, dans le Christ, de deux volontés en conflit; mais c'est mal raisonner que de rejeter, par là même, le principe de l'existence de ces deux volontés. On voit qu'il ignore complétement les éclaircissements que Sophronius et Maxime avaient déjà depuis longtemps donnés sur cette question. Les principaux passages de sa profession de foi sont ainsi conçus : « Le Christ a opéré οὐ κατὰ Θεὸν τὰ θεῖα, οὐδ' αὖ κατὰ ἄνθρωπον τὰ ἀνθρώπινα; mais le Dieu Logos fait homme a fait preuve d'une καινήν τινα τὴν θεανδρικὴν ἐνέργειαν (expression de Denys l'Aréopagite), et cette ἐνέργεια est l'ὅλη ζωοποιός » (parole de S. Cyrille d'Alexandrie)... « Un et le même a opéré notre salut, un et le même a souffert dans sa chair, un et le même a opéré les miracles. La souffrance revenait à la chair, mais celle-ci n'était pas en souffrant séparée de la divinité, quoique la souffrance ne puisse avoir rien de commun avec la divinité. » C'est juste, mais Macaire déduit de là une fausse conséquence. « L'énergie de Dieu a, par l'intermédiaire, il est vrai, de notre humanité,

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 350. — Hard., *loc. cit.*, p. 1167.

opéré tout ce qu'il a fait par l'unique et seule volonté divine ; car il n'y avait en lui (dans le Christ) aucune autre volonté s'opposant à sa volonté divine toute-puissante. Il est en effet impossible que, dans l'unique et même Christ, notre Dieu, il y ait à la fois deux volontés opposées l'une à l'autre, ou deux volontés semblables (ἐναντία ἢ καὶ ὅμοια ὑφεστάναι θελήματα). Car la doctrine vivifiante des Saints Pères nous enseigne que la chair du Seigneur, animée d'une âme raisonnable, n'a jamais par elle seule et sous sa propre impulsion (κεχωρισμένως καὶ ἐξ οἰκείας ὁρμῆς), et en opposition avec le Logos uni à elle d'une manière hypostatique, accompli sa φυσικὴ κίνησις ; il ne l'a fait que quand et comme le Dieu Logos l'a voulu. » Telle est, dit-il, la doctrine des saints Pères et des cinq conciles œcuméniques, telle est celle qu'il accepte. Il condamne au contraire toutes les hérésies, depuis celle de Simon le Magicien, jusqu'à celles du temps présent, en particulier celles d'Arius..., de Nestorius, d'Eutychès..., d'Origène, de Didyme, d'Évagrius. Il condamne également ceux qui ont été condamnés par le cinquième concile œcuménique[1], c'est-à-dire Théodore de Mopsueste, le maître maudit de l'hérésie de Maxime (on voit par là que le père du nestorianisme était aussi, pour Macaire, le père du dyothélisme : car il s'agit ici du saint abbé Maxime), certains écrits de Théodoret, et la lettre à Maris, enfin ce malheureux Maxime, ainsi que ses diciples impies et ses principes impies sur la séparation. « Cette doctrine, continue-t-il, a été déjà condamnée avant nous par nos très-saints Pères Honorius, Sergius, Cyrus et leurs successeurs. L'empereur Héraclius a aussi condamné l'hérésie des maximiens, et le synode qui s'est tenu sous Pierre de Constantinople, Macedonius d'Antioche, et Théodore le représentant d'Alexandrie, a également porté cette condamnation, par ordre du dernier empereur, car il a anathématisé Maxime et l'a exilé ainsi que ses disciples impies[2]. »

Macaire, ayant, sur une nouvelle demande de l'empereur, rejeté de la manière la plus formelle la doctrine des deux volontés et des deux énergies naturelles, ajoutant qu'il aimerait mieux être coupé en morceaux et jeté à la mer que d'admettre cette doctrine, l'empereur fit lire et examiner les collections des passages des Pères qu'il avait présentées. Le premier passage était extrait de S. Athanase (*contra Apollinarem*, lib. II, c. 1 et 2), et ne prouvait absolument rien contre le dyothélisme, et Macaire n'essaya, du reste, de s'en servir que pour faire voir comment la doctrine des deux volontés et des deux énergies impliquait une division dans le Christ. Ce passage portait en effet : « Le Christ est Dieu et homme tout à la fois, mais il ne l'est pas par une division de personne, il l'est par une union indissoluble[3]. » Sans discuter plus longtemps la valeur de cet extrait, le sy-

[1] Il distingue donc soigneusement Origène, Didyme et Evagrius de ceux qui ont été condamnés par le cinquième concile œcuménique.

[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 350-358. — Hard., *loc. cit.*, p. 1167-1175.

[3] Athanasii *Opera* ed. Montf., t. I, part. II, p. 941.

node déclara qu'il avait été détaché du contexte, et compara à ce passage un autre texte pris du chapitre vi du même livre, dans lequel il était dit : « Les pensées coupables (c'est-à-dire la volonté mauvaise opposée à la volonté divine) de l'homme sont une suite du péché originel ; or, comme le Christ a pris la nature humaine dans son intégrité, c'est-à-dire telle qu'elle était avant la chute originelle, il résulte de là que son humanité n'eut pas de pensée coupable, c'est-à-dire de volonté humaine opposée à la volonté divine[1]. » Ce dernier passage était ouvertement contre Macaire ; aussi, lorsque l'empereur lui demanda pourquoi il n'avait pas inséré ce passage; Macaire répondit qu'il n'avait pris, comme de raison, que les passages qui lui avaient paru favorables à sa thèse.

Le second de ces extraits provenait des chapitres ix et x du même écrit de S. Athanase; il est ainsi conçu : « Dieu, qui à l'origine a créé l'homme, a pris l'humanité telle qu'elle était avant la chute, c'est-à-dire une chair qui n'avait pas de désirs charnels ou de pensées humaines, car sa volonté était uniquement celle de la divinité (ἡ γὰρ θέλησις θεότητος μόνης). » Ce texte paraissait, en effet, témoigner en faveur de Macaire ; mais le synode le compléta par le passage qui suivait, dans les œvres d'Athanase, et qui contenait ce qui suit : « Le nouvel Adam a possédé tout ce que possédait l'ancien, par conséquent une volonté humaine, à l'exception toutefois de tout péché, et c'est ainsi que la καθαρὰ δικαιοσύνη τῆς θεότητος a pu se manifester en lui, » Athanase voulait donc simplement dire, dans le passage précédent : « Dans le Dieu-homme dominait exclusivement la volonté divine, et non pas la volonté coupable de la chair. » Mais il ne niait pas la volonté humaine et naturelle du Christ, elle était au contraire impliquée dans ces mots : « Ce qui était dans le vieil Adam est aussi dans le nouveau. » On fit toutes ces remarques à Macaire et à son disciple Étienne ; mais ils ne voulurent pas entendre parler de volonté naturelle, même pour le premier Adam, soutenant qu'avant sa chute Adam avait été συνθελητὴς avec Dieu (c'est-à-dire n'avait eu avec lui qu'une seule volonté). Plusieurs évêques et les légats du pape déclarèrent que c'était là un blasphème, et ils ajoutèrent : « La volonté divine a créé le monde ; si donc Adam avait été συνθελητὴς avec Dieu, il s'ensuivrait qu'il a, lui aussi, créé le monde. » Macaire confondait, on le voit, l'union morale qui existait entre la volonté d'Adam et la volonté de Dieu avec une union naturelle, et, en refusant de reconnaître dans Adam une volonté naturelle, il donnait prise à ses adversaires pour lui imputer la proposition insensée que nous avons donnée plus haut. On prouva aussi par les passages des saints Pères que la volonté était du ressort de la nature, et qu'Adam avait eu une volonté naturelle.

[1] Dans la collection de Hardouin, mais non pas dans celle de Mansi, on a, pour plus de clarté, indiqué les passages des Pères par des signes particuliers : toutefois dans Hardouin, à la page 1178, le signe devrait être placé quatre lignes plus haut, et à ces mots *et dicitis...*, etc.

Deux autres passages de la collection de Macaire et d'Étienne, extrait de S. Ambroise (*ad Gratianum*), parlaient, il est vrai, d'une volonté dans le Christ; mais ce Père voulait simplement démontrer l'identité de la volonté divine du Christ avec celle du Père. Le synode prouva que telle avait été sa pensée, et, pour cela, il cita le contexte, qui disait aussi que le Christ avait une volonté humaine, à laquelle faisaient allusion ces mots : « Non pas ce que je veux, mais ce que tu veux. »

Un passage extrait par Macaire de S. Denys l'Aéropagite (*De divinis nomin.*, c. 2, § 6), parle de l'activité divine et humaine du Christ (ἀνθρωπίνη θεουργία), et parut par conséquent enseigner un mélange de l'énergie divine et humaine; mais le synode fit lire le passage qui suivait immédiatement ces paroles de Denys l'Aréopagite, et on vit par ce contexte que l'Aréopagite distinguait très-bien l'action du Logos de cette ἀνθρωπίνη θεουργία, et, par conséquent, qu'il admettait deux actions dans le Christ; il désignait par ἀνθρωπίνη θεουργία l'activité humaine du Christ, qu'il fait resplendir par le contact de l'activité divine. La fin de la huitième session fut remplie par la lecture d'un discours de S. Chrysostome : « Père, s'il est possible que ce calice s'éloigne de moi, » dans lequel il était, il est vrai, question d'une seule volonté, mais, ainsi que S. Ambroise, S. Jean Chrysostome voulait simplement affirmer l'identité de la volonté du Fils avec celle du Père. Le synode lut, pour contre-balancer l'effet de ce passage, une autre citation de ce même sermon, dans laquelle on parlait des besoins humains du Christ, de sa faim, de sa soif, de son sommeil et de son désir humain de ne pas mourir (*transeat calix iste*) [1].

VII

NEUVIÈME ET DIXIÈME SESSION.

Dans la neuvième session qui se tint le 8 mars, on continua la lecture des collections de Macaire, et on arriva à un passage extrait de l'écrit de S. Athanase Περὶ τριάδος καὶ σαρκώσεως λόγου. Nous connaissons cet ouvrage sous le titre de *De Incarnatione, contra Arianos*; on est tout surpris de voir que Macaire avait extrait de cet ouvrage (c. 21) un passage qui, pris à la lettre, parlait des deux volontés, lesquelles s'étaient aussi manifestées dans ce cri : « Que ce ne soit pas ma volonté, mais la tienne, qui s'accomplisse. » Mais Macaire s'ingénia à expliquer ce passage, comme si, dans la pensée de S. Athanase, le Christ n'avait pas parlé ici *in propria persona*,

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 350-378. — Hard., *loc. cit.*, p. 1175-1190. Voy. la collect. des homél. de S. Jean Chrysostome par le docteur Hefele, 3e éd., p. 217, où se trouve l'homélie dont il est ici question.

mais bien *ex mente*, de ses disciples. Toutefois le synode fit, une fois de plus, lire le contexte de la proposition citée, lequel, en opposition avec l'explication fournie par Macaire, attribuait à la volonté humaine du Christ le fait de repousser le calice. Basile, évêque de Gortyne, remarqua que ce passage de S. Athanase concluait ouvertement contre Macaire, et se prononçait pour le principe des deux volontés.

Avant de continuer les lectures, l'abbé Étienne, disciple de Macaire, en appela à Grégoire de Nazianze, qui parle d'une volonté du Christ « complétement déifiée. » Mais ce même évêque Basile lui répliqua, avec raison, que l'attribut de déifié ne pouvait s'appliquer dans le Christ qu'à la volonté humaine, puisque la volonté divine était divine par essence, et, par conséquent, que ce passage impliquait le dyothélisme.

Un ancien condisciple d'Étienne, le moine George, ayant été ensuite interrogé par l'empereur, exprima son sentiment comme il suit : « La doctrine d'Étienne (et de Macaire) est en contradiction avec l'enseignement des Pères. » On lut ensuite dans la collection de Macaire un passage de S. Cyrille, dans lequel ce saint paraissait enseigner que la volonté humaine du Christ avait été métamorphosée en une πνευματικὴ εὐτολμία.

Le synode répondit à cette citation par un autre passage de S. Cyrille, qui affirmait les deux volontés, et puis l'assemblée prononça la sentence suivante : « Vous deux, toi Étienne et ton maître Macaire, vous n'avez pas par vos collections prouvé la vérité du monothélisme. Vos textes se prononcent au contraire d'une manière formelle pour les deux volontés, quoique vous les ayez mutilés. Vous êtes donc convaincus d'avoir altéré le dogme et la doctrine des Pères, et d'avoir adhéré aux sentiments des hérétiques. Pour ces motifs, nous vous dépouillons de toute dignité et fonction sacerdotales. Ceux au contraire qui, abandonnant leurs anciennes erreurs, se conforment à notre foi, doivent garder leurs places, et dans la prochaine session ils remettront les professions de foi qui leur auront été demandées. » Cette dernière phrase était une allusion à Théodore de Mélitène, et à ceux qui avaient été dénoncés par lui, et qui, au commencement de la présente session, avaient demandé et obtenu la permission de reparaître au synode.

Le synode se termina par des acclamations en l'honneur de l'empereur, et par des malédictions contre Étienne et Macaire[1].

Dans la dixième session, qui se tint le 18 mars 681, on lut la très-riche collection des passages des Pères et des hérésiarques pour et contre le dyothélisme ; on se souvient que cette collection avait été remise, lors de la septième session, par les ambassadeurs romains, et qu'elle avait été scellée. Elle fut confrontée avec les exemplaires des œuvres des Pères, qui se trouvaient dans les archives patriarcales de Constantinople, et on con-

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 378-387. — Hard., *loc. cit.*, p. 1191-1198.

stata leur authenticité parfaite. C'étaient, pour la première série, des passages de Léon le Grand, d'Ambroise, de Chrysostome, d'Athanase, de Grégoire de Nysse, de Cyrille d'Alexandrie, d'Epiphane, de Grégoire de Nazianze, du faux Justin, de l'empereur Justinien, d'Ephrem, archevêque d'Antioche, d'Anastase d'Antioche et de Jean de Scythopolis.

La seconde série contenait des extraits des écrits des hérétiques, de Thémistius, d'Anthimus, de Severus, de Théodosius, etc., pour prouver que le monothélisme avait été déjà professé par ces hérétiques, et avait été condamné avec leurs autres erreurs. On se souvient que le synode de Latran, tenu en 649, avait dressé de la même manière deux listes opposées, et les avait insérées dans ses actes; les présentes listes avaient naturellement beaucoup de rapport avec ces premières, à la différence qu'elles étaient plus complètes, et donnaient du reste le texte sans trop le séparer de ce qui le précédait ou le suivait immédiatement.

A la fin de la lecture, les légats romains demandèrent de faire lire dans un *codex* de la bibliothèque patriarcale un passage de l'hérétique Apollinaire, qui ne se trouvait pas dans leur collection. On le lut, et on vit par ce passage qu'Apollinaire avait déjà enseigné la doctrine d'une seule énergie.

Cela fait, Théodore, évêque de Mélitène, et ceux qui avaient partagé ses sentiments, remirent la profession de foi qu'on leur avait demandée; elle renfermait une adhésion formelle au dyothélisme et au mémoire dogmatique envoyé par le pape Agathon[1].

VIII

ONZIÈME ET DOUZIÈME SESSION.

Sur la demande du moine Grégoire, qui était le représentant de Théodore, administrateur du patriarcat de Jérusalem, on lut dans la onzième session, le 20 mars 681, la célèbre lettre synodale adressée à Sergius de Constantinople par S. Sophronius de Jérusalem, et dont nous avons déjà parlé[2]. L'empereur demanda ensuite aux légats du pape ce qu'il y avait encore à faire, et ils émirent le désir que l'on apportât des archives patriarcales de Constantinople quelques écrits composés par Macaire, ou par son disciple Étienne. L'empereur les fit apporter par le diacre et archiviste George (χαρτοφύλαξ) c'étaient :

a) Une lettre de Macaire à l'empereur, déjà connue du synode par ce qui s'était passé antérieurement;

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 387-455. — Hard., *loc. cit.*, p. 1198-1252.
[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 462-509. — Hard., *loc. cit.*, p. 1257-1295.

b) Un Λόγος προσφωνητικὸς du même Macaire à l'empereur, mais qui n'avait pas été accepté par ce dernier;

c) Une lettre de Macaire au prêtre et moine Lucas en Afrique, dans laquelle les dyothélites étaient dépeints comme de nouveaux manichéens;

d) Une dissertation du même Macaire sur le même sujet.

Quelques-uns de ces documents furent lus en entier; d'autres, sur la demande du synode, ne le furent qu'en partie, et on releva de cette manière tous les passages qui prêtaient à la critique, pour les comparer ensuite avec des propositions d'hérétiques reconnus. Dans l'un de ces passages, Macaire comptait ouvertement le défunt pape Honorius au nombre des monothélites. — A la fin de la session, l'empereur déclara que les affaires de l'État l'empêchaient de prendre part en personne aux sessions; mais que les deux patrices Constantin et Anastase, de même que les deux anciens consuls Polyeucte et Pierre, assisteraient, à sa place, aux opérations du concile œcuménique. Le principal était, du reste, déjà fait[1].

Dès le commencement de la douzième session, qui se tint le 22 mars 681, un fonctionnaire de la cour impériale, le patrice Jean, remit au synode, sur l'ordre de son maître, plusieurs autres documents que Macaire avait donnés à l'empereur, mais que celui-ci n'avait pas lus. Le premier de ces documents était un autre exemplaire du Λόγος προσφωνητικὸς déjà lu dans la session précédente. Il avait, comme appendice, une relation de quelques évêques de l'Isaurie, que Macaire avait envoyée au patriarche de Constantinople[2].

Comme cet appendice n'était pas de grande valeur, on ne le lut pas en entier. Les *codices* de Macaire renfermaient, en outre, plusieurs documents que nous avons déjà appris à connaître :

1. La lettre du patriarche Sergius à Cyrus, évêque de Phasis, dans la Colchide[1];

2. La lettre de Mennas au pape Vigile, qui avait été déjà trouvée apocryphe dans la troisième session, et qui ne fut pas lue, à cause des nouvelles protestations des légats du pape;

3. Les actes des septième et huitième sessions du cinquième concile œcuménique, au sujet desquels les représentants de l'empereur (*judices*), et le synode remarquèrent que les deux lettres du pape Vigile à l'empereur Justinien et à l'impératrice Théodora avaient été introduites plus tard dans ces actes. Puis venaient :

4. La lettre de Sergius au pape Honorius;

5. La première lettre d'Honorius à Sergius.

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 510-518. — Hard., *loc. cit.*, p. 1295-1303.

[2] Jusqu'au commencement du huitième siècle, l'Isaurie appartint au patriarche d'Antioche. L'empereur Léon l'Isaurien fut le premier à rattacher cette province à Constantinople.

[3] Mansi, *loc. cit.*, p. 256. — Hard., *loc. cit.*, p. 1310.

Pour être complètement sûr de l'authenticité de ces documents, on les compara, autant que possible, aux originaux qui se trouvaient dans les archives patriarcales, et on demanda, en outre, à Macaire si les lettres qui lui étaient attribuées dans cette collection, étaient réellement de lui[1]. Les députés du synode le trouvèrent dans une chambre de la maison patriarcale, et il reconnut l'authenticité de tous les documents. La comparaison avec les documents des archives ne donna aussi que des résultats satisfaisants. Enfin les représentants de l'empereur demandèrent si, dans le cas où Macaire ferait pénitence, il pourrait conserver quelque chose de sa dignité; le synode répondit négativement, et il engagea les représentants de l'empereur à exhorter leur maître à faire nommer un nouvel évêque pour Antioche.

Ils le firent, et ils conseillèrent au synode de porter dans la séance suivante leur sentence au sujet de Sergius, d'Honorius et de Sophronius[2].

IX.

TREIZIÈME SESSION.

Le synode rendit en effet cette sentence de la manière suivante, dans la treizième session qui se tint le 28 mars 681 : « Après avoir lu la lettre dogmatique de Sergius de Constantinople à Cyrus de Phasis et au pape Honorius, de même que la lettre de ce dernier à Sergius, nous avons vu que ces documents étaient en opposition avec les dogmes apostoliques, de même qu'avec les déclarations des saints conciles et de tous les Saints Pères, et qu'elles étaient d'accord avec les fausses doctrines des hérétiques ; en conséquence, nous les rejetons de la manière la plus formelle, et nous les détestons comme étant dangereuses pour le salut des âmes. Les noms de ces hommes doivent être aussi exclus de l'Église, c'est-à-dire celui de Sergius, qui a écrit le premier sur cette doctrine impie, ensuite ceux de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, de Paul et de Pierre de Constantinople et de Théodore de Pharan, qui tous ont été aussi condamnés par le pape Agathon, dans sa lettre à l'empereur. Nous les frappons tous d'anathème. Avec eux doit, d'après notre commune décision, être également exclu de l'Église et anathématisé Honorius, le défunt pape de l'ancienne Rome, parce que nous avons trouvé, dans sa lettre à Sergius, qu'il suivait en tout les opinions de celui-ci, et qu'il avait confirmé ses doctrines impies. Nous avons aussi examiné la lettre synodale de Sophronius, et nous l'avons trouvée conforme à la vraie foi et aux enseignements des apôtres et des Pères ;

[1] Walch (a. a. O. S.) a tout à fait dénaturé ces détails.
[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 518-550. — Hard., *loc. cit.*, p. 1303-1327.

aussi l'acceptons-nous comme utile à l'Église catholique et apostolique, et décidons-nous que le nom de Sophronius sera écrit dans les diptyques des saintes Églises. »

Les *judices* impériaux (représentants de l'empereur) firent alors la déclaration suivante, au sujet de la demande pour une nouvelle occupation du siége d'Antioche : « L'empereur a décidé que les évêques et les clercs lui remettraient, selon la forme accoutumée, un ψήφισμα (c'est-à-dire un choix fait à la pluralité des voix). » Les *judices* demandèrent qu'on lût aussi les lettres de Pyrrhus, de Paul et de Pierre de Constantinople, de même que celles de Cyrus et de Théodore de Pharan, puisque le synode jugeait à propos de les comprendre dans l'anathème ; et ils s'obstinèrent dans cette demande, bien que les évêques ne trouvassent pas cette lecture nécessaire, d'autant mieux que le pape Agathon avait mis en relief l'hérésie de ces hommes[1].

On lut donc :

1. La première lettre de Cyrus de Phasis à Sergius ;

2. La seconde lettre, beaucoup plus importante, écrite à Sergius par ce même Cyrus de Phasis, après son élévation sur le siége d'Alexandrie ; elle raconte comment s'est réalisée l'union au moyen des neuf κεφάλαια ;

3. Des passages extraits du Logos de Théodore de Pharan à Sergius, ancien évêque d'Arsinoë en Égypte, et exprimant la doctrine d'une seule énergie et d'une seule volonté dans le Christ ;

4. Le *tomus* dogmatique de Pyrrhus contre Sophronius, portait que Cyrus (dans le septième κεφάλαιον) n'avait pas agi de mauvaise foi au sujet de la καινὴ θεανδρικὴ ἐνέργεια, et qu'il avait remplacé le mot καινὴ par celui de μία uniquement pour mieux faire ressortir le sens de ce passage ;

5. Une lettre de Paul de Constantinople au défunt pape Théodore, dans laquelle on relève un passage qui présente un sens tout à fait monothélite[2] ;

6. Une lettre de Pierre, patriarche de Constantinople, au pape Vitalien, qui contenait divers extraits des Saints Pères. Toutefois les légats du pape ayant déclaré que ces extraits étaient mutilés, on ne poursuivit pas la lecture de la lettre. Les *judices*, contents des preuves qui avaient été fournies, attirèrent l'attention de l'assemblée sur les successeurs de Pierre, c'est-à dire sur les patriarches de Constantinople Thomas, Jean et Constantin. On lut aussi des lettres particulières, et des lettres synodales écrites par eux (elles n'ont pas été insérées dans les actes) ; mais le synode n'y trouva rien

[1] Walch (a. a. O. S. 332) suppose que les légats romains avaient été seuls à regarder la lecture de cette lettre comme inutile ; c'est là une fausseté et une calomnie, car les actes disent d'une manière très-explicite : ἡ ἁγία σύνοδος εἶπεν. Mansi, *loc. cit.*, p. 557. — Hard., p. 1333.

[2] C'est la même lettre dont nous avons parlé en détail au commencement du § 305.

qui fût en contradiction avec la doctrine orthodoxe, et George archiviste de Constantinople, assura, sur la foi du serment, qu'il n'avait jamais trouvé dans les archives de documents qui pussent faire soupçonner ces évêques de monothélisme. On laissa donc leurs noms dans les diptyques. Enfin l'archiviste remit au synode tous les autres documents trouvés dans les archives, les lettres et professions de foi de diverses personnes; parmi ces pièces, se trouvait aussi le texte latin original de la seconde lettre du pape Honorius, dont on lut alors quelques fragments. On passa ensuite à la lecture d'un fragment extrait d'une lettre du patriarche Pyrrhus au pape Jean, et de quelques autres pièces; et l'assemblée déclara que tous ces documents, y compris la lettre du pape Honorius, étaient dangereux pour le salut des âmes et devaient être immédiatement brûlés[1].

X

DE LA QUATORZIÈME A LA DIX-SEPTIÈME SESSION.

A la quatorzième session, qui se tint le 5 avril 681, assistait déjà Théophane, nouveau patriarche d'Antioche; on reprit, pour la traiter à fond, la question de l'enquête sur l'authenticité des actes du cinquième concile œcuménique; on se souvient que cette enquête avait été déjà commencée dans les troisième et douzième sessions.

Jusque-là le synode n'avait eu à sa disposition que des *codices* des actes du cinquième concile œcuménique, pris dans les archives de l'Église patriarcale, c'est-à-dire : 1° un *codex* de parchemin, en deux livres; 2° un *codex* de papier, qui ne contenait que la septième session de ce synode. Mais alors George, archiviste de Constantinople, remit un troisième *codex* qu'il venait de trouver dans les archives patriarcales, et il jura sur les saints Évangiles que ni lui ni personne, du moins à sa connaissance, n'avait fait quelque changement à ce manuscrit. Les évêques comparèrent donc ces trois manuscrits entre eux, et avec quelques autres pièces qui se trouvaient à leur disposition; les résultats de l'enquête furent :

a) Les deux premiers *codices* coïncidaient entre eux, et contenaient également la prétendue lettre de Mennas à Vigile, et les deux lettres de ce dernier à Justinien et à Théodora.

b) Par contre, on ne trouvait pas ces documents dans le troisième *codex* nouvellement découvert, et dans les manuscrits qui avaient été consultés par le synode. En conséquence, le synode rendit la sentence suivante : « Ainsi que les légats du pape l'avaient fait remarquer avec beaucoup de

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 550-582. — Hard., *loc. cit.*, p. 1327-1354.

justesse, ces documents n'ont pas été écrits à l'époque du cinquième concile œcuménique, ils ont été intercalés plus tard ; par exemple, dans le premier livre du *codex* en parchemin, on a intercalé trois *quaternions* contenant la lettre de Mennas, et dans le second livre, entre les *quaternions* 15 et 16, on a intercalé quatre pages qui n'ont pas de pagination, et qui contiennent les deux prétendues lettres du pape Vigile. Le deuxième *codex* a été de même interpolé, pour favoriser les opinions hérétiques. Ces additions doivent être supprimées dans les deux manuscrits, ou bien désignées par un signe particulier, et ceux qui les ont faites seront frappés d'anathème.

Pour faire connaître les personnes et le parti qui s'étaient rendus coupables de cette interpolation, Macrobe, évêque de Séleucie en Isaurie, raconta ce qui suit : « Le *magister militum* Philippe me remit un *codex* des actes du cinquième concile œcuménique. Je découvris que ce *codex* avait été interpolé, au sujet de la septième session, et j'appris de Philippe qu'il l'avait prêté à l'abbé Étienne, ami du patriarche Macaire, et que les passages interpolés étaient du moine George, autre disciple de Macaire. Je me décidai alors à faire visite au patriarche Macaire, et ayant trouvé chez lui le moine George qui était occupé à écrire, je pus me convaincre que son écriture était bien celle des passages interpolés. » Le moine George, qui était déjà passé du côté du synode, fut interpellé sur ce point et rapporta ce qui suit : « Lorsque Macaire et Théodore de Constantinople délibéraient entre eux au sujet de la foi, on apporta, des archives patriarcales de Constantinople, des *codices* renfermant les lettres du pape Vigile ; nous les copiâmes, et elles furent envoyées à l'empereur par Macaire et Étienne.

« Quelque temps après, ce même Philippe, *magister militum*, montra à l'abbé Étienne un *codex* des actes du cinquième concile œcuménique, qui lui appartenait, et il lui demanda s'il était bon. Étienne lui répondit qu'il y manquait quelque chose, et, sur la demande de Philippe, de même que sur l'ordre d'Étienne, je dus insérer dans ce manuscrit ces lettres du pape Vigile. On fit la même chose pour tous les autres exemplaires que Macaire et Étienne purent avoir à leur disposition. Quant au *codex* latin qu'ils ont acheté, le prêtre et grammairien latin Constantin pourra dire mieux que moi ce qui s'est passé. »

Le synode demanda alors à Constantin de s'expliquer sur ce point, et celui-ci dit à son tour : « A l'époque où Paul était patriarche de Constantinople, Fortunius (Fortunatus), évêque de Carthage (c'était un monothélite), vint à Constantinople, et on discuta pour savoir s'il devait prendre place avant ou après les autres métropolitains présents. Le patriarche Paul chercha alors dans la bibliothèque les actes du cinquième concile œcuménique, pour voir quel était l'ordre de préséance, et il trouva entre autres documents une traduction latine de ces actes synodaux ; il me chargea alors de comparer ce *codex* avec l'exemplaire authentique de la septième session, et si quelque chose y manquait, de l'y ajouter, avec le secours du diacre Ser-

gius qui était un bon copiste. Nous y ajoutâmes, en effet, les deux lettres du pape Vigile traduites du grec en latin. »

Le diacre Sergius, qui était aussi présent, confirma ces déclarations, et les évêques s'écrièrent alors : « Anathème aux prétendues lettres de Mennas et de Vigile ; anathème aux falsificateurs des actes; anathème à tous ceux qui enseignent une seule volonté et une seule énergie dans l'incarnation du Christ qui est *Un* de la Trinité ! Honneur éternel aux quatre saints conciles ! Honneur éternel au cinquième saint concile ! Longues années à l'empereur Constantin ! »

On lut ensuite un discours de S. Athanase, pris dans un *codex* apporté par les évêques de Chypre, et qui concluait en faveur du dyothélisme, et Domitius, évêque de Phasis, annonça que le prêtre et moine Polychronius, partisan de Macaire d'Antioche, avait gagné beaucoup de personnes du peuple à ses erreurs. On remit à la séance suivante le soin de faire une enquête sur cette affaire; avant qu'elle eût lieu, on fit aux légats du pape l'honneur de faire célébrer par l'un d'eux, Jean, évêque de Porto, dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, en présence de l'empereur et des patriarches, le jour de la fête de Pâques 681 (14 avril), les saints mystères, suivant le rit latin. En même temps, l'empereur réduisit la redevance que les papes devaient lui payer, lors de leur ordination; en outre, il abolit la coutume d'après laquelle les exarques de l'empereur à Ravenne devaient confirmer l'élection des papes, et il declara que l'empereur se réservait à l'avenir cette confirmation[1].

Après les solennités de la Pâque, Polychronius fut présenté au synode dans la quinzième session, tenue le 26 avril 681. Il se fit fort de prouver la vérité de sa doctrine, par ce miracle : « Il placerait sa profession de foi écrite sur un mort, et cela suffirait pour rappeler le mort à la vie. Si le miracle n'avait pas lieu, le concile et l'empereur pourraient faire de lui tout ce qu'ils voudraient. » Dans sa profession de foi, redigée en forme de lettre à l'empereur, Polychronius disait qu'une double vision lui avait appris la doctrine d'une seule volonté et d'une seule énergie divine et humaine. Les *judices* et le synode permirent que l'expérience eût lieu, mais en dehors du palais, en plein air, en leur présence et en présence de tout le peuple. On apporta un cadavre sur une civière, et Polychronius plaça sur le corps sa profession de foi, puis il parla mystérieusement pendant deux heures aux oreilles du mort, mais sans obtenir le moindre résultat. Tout le peuple s'écria : « Anathème au nouveau Simon (le magicien), anathème à celui qui trompe le peuple ! » Les *judices* et les évêques revinrent dans la salle des sessions, et après que le synode eut engagé, mais en vain, Polychronius à embrasser la doctrine orthodoxe; il fut déposé de sa dignité et

[1] Anastasii, *Vita Pontif.* in *Vita Agathonis*, dans Mansi, t. XI, p. 168. — Pagi, *ad ann.* 681, 14, 15.

de ses fonctions de prêtre et frappé d'anathème avec Macaire et Étienne[1].

Dans la seizième session, qui se tint le 9 août, Constantin, prêtre d'Apamée, en Syrie, demanda à être introduit dans le synode, et il développa avec beaucoup de suffisance une doctrine qu'il disait avoir été trouvée par lui, et qu'il présentait comme moyen de conciliation ; elle portait en résumé ce qui suit : « Il adhérait à l'existence des deux énergies, car elles faisaient partie des attributs des deux natures du Christ ; mais il n'y avait dans le Christ qu'une seule volonté personnelle, celle du Logos, et à côté d'elle une volonté naturelle, c'est-à-dire la volonté humaine ; le Seigneur avait laissé cette dernière volonté lorsqu'il perdit sur la croix sa chair et son sang. » (C'était là une toute nouvelle hérésie, qui niait la continuation du Dieu-homme.) L'hérésiarque soutenait que c'était là la doctrine de Macaire; mais le synode s'écria : « Cela est manichéen et apollinariste ; anathème au nouvel Apollinaire et au nouveau Manichéus, anathème à lui et à ses principes ! » Il fut chassé de l'assemblée. — Lorsqu'on en vint aux acclamations et aux anathèmes accoutumés, George, patriarche de Constantinople, demanda que l'on omît, en prononçant ces anathèmes, les noms de ses prédécesseurs, Sergius, Pyrrhus et Paul ; mais la majorité l'emporta, et le synode cria : « Longues années à l'empereur ! longues années au pape romain Agathon ! longues années à George, patriarche de Constantinople ! longues années à Théophanes, patriarche d'Antioche ! longues années au concile orthodoxe et au sénat ! anathème à l'hérétique Sergius, à l'hérétique Cyrus, à l'hérétique Honorius, aux hérétiques Pyrrhus, Paul, Pierre, Macaire, Étienne, Polychronius, Apergius de Perge, à tous les hérétiques et à leurs amis ! »

La publication de la définition dogmatique fut ensuite renvoyée à la dix-septième session[2].

Cette dix-septième session eut lieu le 11 septembre, mais nous ne la connaissons que par un court procès-verbal qui n'existe plus qu'en latin. On y lut le décret sur la foi, qui avait été composé dans l'intervalle, et qui ne fut solennellement proclamé que dans la suivante et dernière session[3].

Dr Héfélé,

évêque de Rottembourg.

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 602-611. — Hard., *loc. cit.*, p. 1370-1378.
[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 611-622. — Hard., *loc. cit.*, p. 1378-1386.
[3] Mansi, *loc. cit.*, p. 622 sq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1387 sq.

La fin au prochain numéro.

L'INSURRECTION CUBAINE

OCTOBRE 1868 — JANVIER 1870

I

L'attention publique n'est pas tellement absorbée par les graves questions qui s'agitent au milieu de nous, qu'elle n'ait été quelquefois distraite par les événements qui se passent de l'autre côté de l'Atlantique. Chacun sait que la plus grande des Antilles, le plus riche fleuron de la couronne d'Espagne le dernier débris de son immense empire en Amérique, lutte depuis plus d'un an pour conquérir un gouvernement autonome, sous le protectorat de la métropole, ou son indépendance absolue par suite du refus de l'Espagne d'accéder à la première combinaison. Peu de gens, cependant, se préoccupent du dénoûment de la lutte. On semble considérer comme sans intérêt pour la France, des événements qui se passent si loin et sur un territoire étranger. En supposant que l'intérêt politique et commercial de la France fût aussi désintéressé dans la question, ce qui n'est pas, les cœurs généreux ne peuvent rester indifférents au sort de 400 milliers d'esclaves dont les chaînes sont rivées au régime actuel. De l'issue du combat dépend non-seulement l'émancipation des blancs soumis à un régime colonial odieux, mais la fin d'une institution qui déshonore notre siècle.

La position géographique de l'île de Cuba, son étendue, ses richesses naturelles, le grand nombre et la sécurité de ses ports en font la clef du golfe du Mexique, l'entrepôt futur du commerce entre l'Europe et une grande partie de l'Amérique, enfin un arsenal immense pour la nation qui le possédera. C'est le poste avancé de l'Europe vis-à-vis des États-Unis et des peuples qui gravitent dans leur

orbite ou le boulevard de ceux-ci contre l'Europe. La nation qui possède Cuba tient le golfe du Mexique et par cela même commande la navigation du Mississipi, de ses affluents et du Rio-Grande.

Il suffit d'occuper le port de la Havane avec des forces maritimes imposantes pour barrer les deux passes qui donnent accès dans le golfe du Mexique et tenir à sa merci la navigation des côtes de la Louisiane, de la Floride, de l'Alabama et du Texas.

Telle est l'importance stratégique et politique de l'île de Cuba, bien faite pour attirer la convoitise des États-Unis comme aussi pour justifier l'opiniâtreté que met l'Espagne à la conserver. Reste à savoir si elle a pris les meilleurs moyens pour cela et s'il n'eût pas été plus sage de mettre des bornes à son avidité et de modérer l'orgueil national qui lui a fait rejeter tout compromis qui, sans porter atteinte à son autorité, réglait seulement l'administration et la coupe des impôts. — L'intention des Cubains insurgés n'était pas en effet tout d'abord de rompre avec l'Espagne, mais seulement d'obtenir une administration autonome, un *self government* sous la haute direction du gouvernement métropolitain.

Ils demandaient aussi, et cela dès 1866 par la bouche de leurs délégués à Madrid, l'abolition de l'esclavage. On peut s'étonner, à bon droit, de voir des propriétaires d'esclaves réclamer de leur gouvernement qui le refuse, l'abandon d'une propriété importante et la suppression d'un système qui passe pour faire leur richesse. Mais, outre que l'institution servile ne rapporte plus ce qu'elle produisait depuis que les esclaves sont si chers et qu'il est plus difficile de les remplacer, elle est pour la colonie la source d'un péril permanent. Chacun tremble pour son avenir et celui de ses enfants surtout, car le danger d'une catastrophe augmente chaque jour et tout le monde comprend qu'elle doit arriver tôt ou tard. L'esclavage est en outre un obstacle invincible à tout progrès économique et social. Il est impossible d'organiser à ses côtés le travail libre et non moins impossible d'adopter avec lui les méthodes perfectionnées d'agriculture. Comment compter sur l'intelligence et la bonne volonté d'un être passif et borné qui ne prend aucun intérêt à la réussite d'une entreprise dont il ne doit recueillir aucuns fruits?

Au point de vue politique et social, l'institution servile est l'instrument et le prétexte du despotisme de l'Espagne. Elle tient les blancs en respect par la crainte de voir les nègres profiter des dissensions intestines pour se soulever, et elle est la raison dont se sert la métropole pour refuser toute réforme, toute liberté politique dont le mauvais usage pourrait amener une catastrophe.

La maxime favorite des hommes d'État espagnols, en ce qui concerne le gouvernement de l'île de Cuba, a toujours été celle-ci :

« *Équilibrer les races,* » c'est-à-dire balancer le nombre des blancs par celui des noirs ; ce qui revient à diviser pour régner. Voilà pourquoi ils ont encouragé la traite tant qu'ils ont pu, malgré des traités solennels, et pourquoi ils refusent encore à cette heure d'abolir l'esclavage. Un coup d'œil rétrospectif ne sera pas déplacé sans doute pour prouver ce que nous venons d'avancer.

En 1817, l'Angleterre contraignit l'Espagne à accepter un traité en vertu duquel toute importation d'esclaves devait cesser dans les domaines de la couronne de Castille à partir du 30 mai 1820; et pour indemniser les personnes engagées dans un commerce jusqu'alors patronné par l'État à qui il rapportait des droits de douane considérables, elle paya à l'Espagne la somme de 400,000 livres sterling. Le gouvernement reçut l'argent, ne donna pas un maravédis aux traitants et laissa continuer la traite. Il n'y eut de changé que la destination de l'impôt qui au lieu d'entrer dans les coffres de l'État passa dans la tontine des capitaines généraux et de leurs subalternes. Et, comme l'intérêt personnel touchait plus ces industriels que l'intérêt de l'île et la dignité nationale, la traite se mit à fleurir de plus belle. Vainement l'Angleterre réclamait-elle contre les infractions au traité et le renouvelait-elle d'une façon plus explicite en 1835, l'Espagne faisait relier les documents diplomatiques en volume et suivait ses anciens errements.

En 1843, ce fut au tour des Cubains, qui craignaient de se voir un jour engloutis sous les flots pressés de l'immigration africaine, de réclamer la suppression de la traite. La municipalité de Matanzas, qui avait pris l'initiative, fut vertement réprimandée par le capitaine général O'Donnell, et quelques-uns de ses membres furent exilés sous prétexte que les municipalités n'avaient pas le droit de pétition.

En 1865, les Cubains se ravisent. « Nous pouvons, se dirent-ils, faire cesser la traite sans nous faire exiler. Pour cela, ne faisons aucune pétition, mais plutôt une société philanthropique, à l'instar des sociétés de tempérance, dont tous les membres se promettront sur l'honneur de ne point acheter de nègres introduits dans l'île après le 10 novembre de l'année courante. Plus d'acheteurs, point de vendeurs et partant plus de traite. » Il ne restait plus qu'à obtenir l'autorisation du gouverneur général. —Dulce l'accorda, mais... le ministère madrilène informé cassa la décision de son mandataire. Le lecteur objectera peut-être que les Cubains pouvaient atteindre leur but sans la permission du gouvernement qui ne saurait les forcer à acheter des nègres. Je prie de considérer qu'une résolution de cette sorte ne peut être efficace qu'à la condition d'être générale et c'est le but auquel visait la société patronnée par les hommes les plus considérés de la Havane. En outre, les créoles ne sont pas les seuls

habitants de Cuba ; il y a aussi beaucoup d'Espagnols qui ne sont pas les moins ardents à recevoir les cargaisons quand ils n'en sont pas les introducteurs. Pour renoncer à remplir les vides qui se font sur son habitation, il faut qu'un homme ait beaucoup de vertu ou qu'il puisse compter sur un changement de système qui lui permettra de remplacer le travail esclave par le travail libre. Voilà pourquoi les délégués de Cuba à Madrid proposaient, en 1866, l'abolition progressive et obligatoire en sept ans avec indemnité pour les propriétaires. Cette indemnité eût été prélevée sur l'énorme budget de l'île (33,000,000 piastres : francs 165,000,000) sans autre charge pour l'Espagne que l'abandon de certains chapitres qui grèvent indûment le budget insulaire, tels que les frais de colonisation de Fernando Poo sur la côte d'Afrique qui n'a jamais servi aux Cubains que de prison politique, le payement des pensions de retraite de tout employé qui a servi dans l'île, etc. etc. Mais l'Espagne n'entendait pas abandonner ces revenus-là, pas plus qu'elle ne voulait de l'abolition de l'esclavage pour les raisons déjà dites.

Après ces préliminaires qui nous ont paru nécessaires pour justifier nos assertions et montrer l'importance universelle du sanglant litige qui s'agite entre l'Espagne et sa colonie, nous allons exposer brièvement les faits qui précédèrent et amenèrent l'insurrection.

Fatigués d'une oppression séculaire et las d'attendre des réformes toujours promises, mais n'arrivant jamais, les créoles voulurent tenter, en 1865, un dernier effort pour obtenir par les voies pacifiques et légales le redressement de leurs griefs et l'avénement d'une ère de justice et de progrès. Pour cela, des milliers de signatures toutes fort respectables, et parmi lesquelles se trouvaient celles de bon nombre d'Espagnols établis dans l'île de Cuba, couvrirent une pétition à la reine. Le gouvernement espagnol, ému d'une telle démonstration, ordonna une enquête, non sans de longues tergiversations et des mesures qui trahissaient sa répugnance. Enfin les délégués de l'île de Cuba furent appelés à Madrid pour y exposer dans les conseils du gouvernement les besoins du pays et les projets de réforme qu'ils soumettaient à la haute sollicitude des ministres. Ils demandèrent la révision de la législation commerciale et des tarifs douaniers qui « sous prétexte de protection fomentent la fraude, rendent impossible le commerce de bonne foi, entravent les transactions et, sous ce triple aspect, affectent les intérêts nationaux non moins que ceux des particuliers. » Ils proposaient de supprimer les douanes et de les remplacer par un impôt direct, comme un moyen radical de faire cesser les malversations dont s'enrichissent les employés au détri-

ment de l'État qui n'arrive pas même à percevoir la moitié des produits.

Ils demandaient qu'on fît disparaître du budget de l'île les charges qui le grèvent indûment et qu'on les appliquât au payement des indemnités aux propriétaires d'esclaves, de façon à arriver à une abolition graduelle en sept ans.

Pour obvier à tous les inconvénients du système tributaire actuellement en vigueur, ils proposaient de remplacer tous les impôts par une contribution directe unique fixée au 6 p. 100 du revenu liquide de la propriété et des professions, et montraient, par des calculs bien établis dont le ministère ne put contester la justesse, que cet impôt suffirait à couvrir toutes les exigences du budget et laisserait un excédant de 10 millions au profit de la métropole.

Ils demandaient à ce que les fils du pays, mieux initiés qu'aucun autre aux besoins comme aux conditions spéciales de l'île, dont la prospérité les intéresse plus que personne, pussent participer à la confection des lois et ordonnances d'intérêt local, occuper les emplois publics, même les plus élevés, au lieu d'en être systématiquement exclus, et ils ne faisaient d'exception que pour le poste de gouverneur général et ceux de commandants des forces de terre et de mer.

Ils demandaient à jouir des droits civils et politiques qui pussent leur servir de garantie contre les actes arbitraires de leurs gouvernants; que nul ne pût être incarcéré, exilé, déporté par simple mesure administrative si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles et prévues par la loi; que tout individu ne fût responsable de ses actes que devant le droit commun et les tribunaux ordinaires. La peine de confiscation des biens ne devait plus être appliquée. Chacun devait être libre d'exercer toute profession, industrie ou métier sans distinction de couleur et de race; de contracter, acquérir, faire respecter sa propriété et en disposer librement par contrat ou par testament. Enfin, et pour couronner l'édifice, comme nous disons en France, ils demandaient l'établissement de conseils provinciaux analogues à nos conseils généraux et d'une chambre coloniale siégeant à la Havane.

« Pourquoi nous supposer, disaient-ils, des intentions perturbatrices et la velléité d'abandonner le drapeau national? Croyez-vous donc que la communauté d'origine, de langage, de mœurs, d'habitudes intellectuelles et matérielles soient des liens qu'on rompe aisément? Mais, si les lois nous humilient et entravent nos moindres pas, si l'administration nous étouffe, si le despotisme nous écrase, si la colère nous aveugle, si nous désespérons enfin de vivre heureux, nous en arriverons jusqu'au suicide. Faites au contraire que nous puissions nous dire Espagnols devant la loi comme nous le

sommes par le sang, alors une harmonie parfaite règnera entre la métropole et la colonie, et vous n'aurez plus de dangers à redouter, non plus que nous de catastrophe à appréhender. »

Le ministre d'outre-mer, en prononçant la clôture de la *junta* d'informations, le 26 avril 1867, déclara qu'il convenait grandement que les provinces d'outre-mer ne restassent pas plus longtemps sans représentation populaire d'aucune sorte, mais qu'il ne fallait pas, par esprit d'imitation, se presser d'adopter des modèles d'un succès douteux (les colonies anglaises), alors que le sujet exigeait surtout un grand sens pratique. Quant au présent, prenant en considération les justes critiques des délégués sur le système tributaire, il supprimait pour 7,355,230 piastres d'impôts indirects ou vexatoires et remplaçait tous les autres, sauf ceux de la douane, qu'il jugeait nécessaire de maintenir, par un impôt direct de 10 p. 100 sur le revenu liquide des propriétés et professions. Tout compte fait, c'était une augmentation de 11,107,670 piastres sur le dernier budget, sans compter la surcharge d'un impôt direct de 4 p. 100 au profit des municipalités.

Voilà ce qu'avaient gagné les délégués de Cuba, et voilà ce que les profonds politiques, les hommes d'État de l'Espagne imaginaient de mieux pour satisfaire aux justes réclamations de la colonie. Du même trait de plume qui visait cette belle ordonnance, ils signaient la perte de Cuba et la déchéance de leur patrie ! Dès lors, en effet, laissant de côté toute espérance et aiguillonnés par la haine qu'inspire le mépris dont on se sent l'objet, les têtes les plus chaudes, parmi les Cubains, commencèrent à ourdir la trame de la conjuration qui devait aboutir à l'insurrection actuelle. Au reste, le gouvernement les servait comme à souhait en répartissant le nouvel impôt d'une façon si arbitraire que nombre de contribuables avaient à payer, non pas le 10 p. 100 pour le gouvernement, augmenté du 4 p. 100 au profit des municipalités, comme il avait été décrété, mais bien le 18, le 20 et même le 24 p. 100. Nul doute que les erreurs d'application du nouveau tribut n'étaient pas toutes involontaires, car c'eût été miracle qu'à l'antique vénalité des répartiteurs d'impôt se fût substituée tout à coup une intégrité parfaite ; mais elles avaient avant tout leurs racines et leurs causes dans les inexactitudes de la statistique officielle et dans l'inexpérience des administrateurs envoyés tout exprès d'Espagne pour asseoir le nouvel impôt. Une innovation aussi radicale que celle qu'on prétendait introduire supposait, pour être menée à bonne fin, un cadastre bien établi et bien tenu, une statistique de la richesse publique complète et exacte. Or, l'administration était à cent lieues de pareilles bases; elle en possédait à peine le squelette ou le fantôme.

L'épreuve de la première année ne fut pas favorable au fisc, parce que le recouvrement de l'impôt rencontrait toutes sortes d'entraves et même d'impossibilités. On n'en persévéra pas moins dans la voie où l'on s'était fourvoyé, et l'on redoubla de rigueurs contre les retardataires. Les agents du fisc mettaient à l'enchère la paire de bœufs du pauvre laboureur et le cheval de charge du maraîcher. On en fit autant pour des immeubles, particulièrement dans la ville de Bayamo; mais quand, par hasard, il se trouva un acquéreur, il fut assassiné le lendemain : moyen odieux et que je réprouve de toute mon âme, mais qui ne témoigne pas moins de l'excitation des esprits. Dans cette localité couvait depuis longtemps le feu de la rébellion, et c'est de son sein que devait sortir l'étincelle qui alluma la conflagration générale. Étrange destinée que celle de cette obscure cité qui fut le premier boulevard de la domination espagnole, et qui, de nos jours, est devenue le berceau de l'indépendance de Cuba! — Mais la conjuration n'était pas confinée dans la petite ville de Bayamo. Pendant que le gouverneur général Lersundi visitait en souverain toutes les villes importantes de ses États, passant sous des arcs de triomphe en carton, reçu au son des cloches par le clergé qui l'attendait en vêtements sacerdotaux à la porte des églises, et admettant à son tour les corporations au cérémonial du *besa-manos;* pendant ce temps, dis-je, la conjuration le suivait pour ainsi dire pas à pas, s'insinuant à l'oreille des mieux disposés et des plus discrets, de telle sorte que, jusqu'au jour de l'explosion, le gouvernement ne se douta absolument de rien. — Tel avait été, du reste, son aveuglement dans tous les temps et avant les essais infructueux d'insurrection qui ont précédé celle-ci. Causant, il y a environ deux ans, avec un des principaux fonctionnaires du département oriental, nous lui demandions s'il ne croyait pas que les créoles fussent capables de lever, un jour, l'étendard de la révolte. « Bah! nous répondait-il, ils sont bien trop lâches pour ça. » Le gouvernement de la Havane, parodiant le mot de César, disait aussi sans doute avec jactance : « Il n'oseraient. » Et, cependant, les paysans de *Yara*, près de Bayamo, s'exerçaient en commun à appliquer l'escrime familière de la *machete* aux manœuvres propres à repousser l'attaque de la cavalerie et la charge à la baïonnette.

L'explosion générale avait été arrêtée pour la nuit de Noël de 1868, quand arriva l'écho soudain de la révolution de septembre. Ce fut une cause de désunion entre les conjurés, les uns saisissant ce prétexte pour s'arrêter dans une voie dont l'issue aléatoire les effrayait davantage au fur et à mesure qu'approchait le moment de se compromettre, les autres croyant de bonne foi qu'une révolution faite au nom de la liberté ne pouvait pas avoir deux nords à sa bous-

sole pour l'un et l'autre côté de l'Océan. A cette époque, une agitation sourde et inaccoutumée dans les loges légalement proscrites, mais en fait tolérées, des francs-maçons, aurait dû dessiller les yeux des gouvernants. Les schismes qui se produisaient dans ces loges, les petites églises qui se formaient étaient un indice. Ce n'était pas apparemment pour des questions de rite ou de distribution des aumônes que ces dissensions intestines se produisaient. Mais les plus hauts fonctionnaires étant de la confrérie, disait-on (ce qui pouvait être vrai sous le rapport honorifique), comment n'auraient-il pas su à quoi s'en tenir?... L'autorité ecclésiastique seule fut plus perspicace, sans participer le moins du monde aux honneurs de la franc-maçonnerie, et le vicaire général, gouverneur de l'archevêché de Cuba en l'absence du titulaire, lança un mandement dans lequel, sous forme d'objurgations générales, il était bien près de découvrir le plan des conjurés. On parla sans doute de banalités habituelles au clergé en pareille matière, et on continua de dormir sur les deux oreilles.

II

Sur ces entrefaites, un avocat jusqu'alors obscur de Bayamo, don Carlos Cespédes, homme énergique et résolu, impatient du but, craignant de voir se délier successivement toutes les trames du complot et voulant profiter de la période d'anarchie où il devinait que l'Espagne allait se jeter, prit pour lui le rôle réservé à un personnage plus marquant. A sa voix, on vit apparaître, le 10 octobre, dans les champs de Yara, village voisin de Bayamo, une troupe de paysans armés de la machete nationale et portant inscrite sur leur drapeau la devise : « *Viva Prim! Abajo la contribucion!* » Le commandant général du département oriental, surpris, mais non ému de tant d'audace, lança une proclamation dont nous extrairons quelques passages comme spécimen du langage usité par les gouverneurs de ce pays :

« Habitants du département oriental, à Yara et ses environs, se sont levés 120 paysans en attitude hostile au gouvernement, et des forces sont immédiatement sorties de Bayamo pour les poursuivre et les saisir, ce qui sera inévitablement et bientôt fait..... Des hommes qui ont gaspillé leur fortune dans le libertinage et qui ne songent à la recouvrer que par des actes de Vandales, en raison même de leurs mauvais instincts et de leur paresse, se sont fait suivre d'une centaine de pauvres laboureurs, dupes de leurs promesses fallacieuses. Mais ceux-ci ne gagneront que d'être châtiés en com-

pagnie de leurs corrupteurs pour leur folle défection et pour leur hostilité contre un gouvernement *qui ne vit que pour le bien public et pour les progrès d'un peuple qu'il a à cœur d'élever au niveau des plus avancés de l'univers*.

« De ce qu'il y ait eu des troubles dans la mère-patrie, ce n'est pas le moins du monde une raison pour qu'il en existe dans cette province reculée. « L'île de Cuba est à l'Espagne, quel que soit le « gouvernement qui règne en la Péninsule, et pour l'Espagne elle « doit être conservée et défendue, coûte que coûte. » Telles sont les paroles que m'adressait hier notre très-digne capitaine général, et que vous transmet avec plaisir,

« Votre commandant général,

« JOAQUIM RAVENET. »

« Santiago de Cuba, 12 octobre 1868.

Nonobstant sa fière assurance, le général envoyait de Santiago, sous les ordres d'un colonel, deux bataillons d'infanterie, un peloton de cavalerie et une section d'artillerie de montagne. Les insurgés, voulant sans doute épargner à cette troupe la moitié du chemin, étaient venus l'attendre sur les bords de la rivière Contramaestre, après s'être emparés, sur la route, des deux petites villes de Baire et Jiguani, où ils faisaient prisonnier le neveu du gouverneur général, commandant d'armes de la juridiction. Dès qu'ils furent en regard de la troupe, ils montrèrent le pavillon parlementaire à côté de celui de Castille, *enrichi* de la devise déjà connue du lecteur. Le commandant des troupes, ne voulant pas prendre sur lui d'entrer en pourparlers, mais répugnant à tirer sur des drapeaux également sacrés, envoya querir de nouvelles instructions. « Accomplissez mes ordres et mitraillez-moi ces gens-là, » fut la réponse, plus militaire qu'opportune expédiée par un général dont les instincts n'étaient certes pas féroces, mais dont l'orgueil national, aiguillonné par la vanité du commandement, se révoltait à l'idée d'entrer en pourparlers avec des rebelles avant de leur avoir donné une leçon. La mitraille fit son jeu et la troupe enleva hardiment des retranchements abandonnés par l'ennemi, qui se reforma quelques milliers de pas plus loin, suivant la vieille tactique nationale, dont nos soldats ont cruellement fait l'épreuve dans l'injuste guerre de Napoléon en Espagne. Seulement, au vieux pavillon de Castille s'était substitué un nouveau drapeau, emblème d'une rupture complète. C'était la bannière tricolore, sous laquelle marchent aujourd'hui les soldats de la République cubaine. Après une poursuite vaine, sur un sol détrempé et sous un ciel de feu, contre des gens qui fuyaient au galop

quand ils n'attendaient pas l'ennemi derrière un fourré ou dans le pli d'un ravin, pour le cribler de coups, la troupe harassée, à court de vivres et de munitions, coupée de ses communications et privée de ses convois, fut trop heureuse de regagner à la dérobée la capitale, d'où elle était sortie si confiante huit jours auparavant.

Un seul engagement sérieux avait eu lieu, et le colonel en rendait compte à son chef dans les termes suivants : « L'ennemi, au nombre de 600 hommes environ, dont 150 à pied, armés de machetes (petits sabres du pays), et les autres à cheval, armés de pistolets, de carabines et de fusils de toute espèce, s'était retranché dans la maison dite *del Rico*, à un kilomètre environ de mon quartier... Je mis toute ma colonne sous les armes et fis disposer les pièces d'artillerie. La deuxième compagnie du régiment de la Couronne et la troisième de celui de Cuba ayant engagé le feu, je me dirigeai sur le lieu du combat, après avoir laissé en réserve le reste de mes forces... Trouvant l'ennemi tenace et résolu, derrière les haies qu'il occupait le long du chemin, je fis approcher le reste du régiment de la Couronne et une pièce d'artillerie... Terrible moment que celui où la section de fantassins, armés de machetes, se présenta à découvert et chargea avec une intrépidité féroce les deux compagnies de la Couronne et de Cuba ! Mais Espagnols étaient mes soldats, et, sans broncher, ils les reçurent à la pointe de la baïonnette. Alors s'engagea un combat à l'arme blanche, où le terrain fut disputé pied à pied, jusqu'à ce que l'ennemi battît en retraite, après sept quarts d'heure d'une lutte acharnée et presque toujours corps à corps. Deux décharges de mitraille complétèrent la déroute. — Baire, 26 octobre 1868. — Le colonel chef de la colonne, Demetrio Quiros. » Si l'honorable colonel était fier de sa victoire, les insurgés, de leur côté, ne manquèrent pas de se féliciter de leur coup d'essai. Ils s'efforcèrent vainement de couper la retraite des Espagnols, et vinrent planter leur drapeau sur les hauteurs qui couronnent la capitale du département oriental, séparant cette ville de ses communications avec le reste de l'île, la privant d'eau et d'approvisionnements, et l'inquiétant chaque nuit par des attaques simulées. Spectacle comique autant que lamentable que celui d'une ville de 40,000 âmes, défendue par 2 à 3,000 hommes de toute arme, par une nombreuse artillerie et par des bâtiments de guerre mouillés dans son port, et qui se laisse assiéger formellement par des guerrilleros sans expérience, sans canons, armés de fusils de chasse ! Cette situation, cependant, dura trois mois... et l'on comprend que les insurgés n'eussent pas la moindre envie d'en sortir quand on connaît la contrée qu'ils occupaient. C'est un amphithéâtre de montagnes couvertes de bois et de petites cultures jusqu'au sommet, qui circonscrivent un bassin

fertile, au fond duquel se trouvent la ville et le port de Santiago de Cuba. Sur les pentes opposées s'étagent les caféières qui, suivant la chaîne de la *Sierra del Cobre* à l'est et à l'ouest, donnent à cette contrée l'aspect d'un immense et délicieux jardin. Je ne connais pas de coup d'œil plus ravissant que le lever du soleil en ces régions, quand les cimes des montagnes découvrent leur chevelure verdoyante, jusqu'alors noyée dans une brume légère et bleuâtre, et que la terre déroule de proche en proche, du sommet à la base, son tapis bigarré de feuilles, de fruits et de fleurs, car les fleurs et les fruits se trouvent côte à côte en ce bienheureux pays. De grosses taches blanches tranchent çà et là sur la mosaïque de verdure : ce sont les cases propres et coquettes des planteurs, dont les nègres sont déjà répandus dans les champs pour cueillir la petite cerise, dont le rouge écarlate tranche si vivement sur le feuillage vert tendre du caféier ou la grosse poire violacée du cacao, qui se dissimule malaisément sous l'épaisse ramée teinte de violet et de vert sombre. Joignez à cette ravissante nature un climat qui emprunte à l'altitude la douceur et l'uniformité de celui de Madère, et vous aurez une idée des délices de cette Capoue insulaire.

Au delà des montagnes s'étendent de grandes plaines arrosées par de nombreuses rivières et couvertes de plantations de canne : c'est la région des sucreries. Les insurgés avaient donc tout sous la main, et, comme on leur laissait carte blanche, ils en profitèrent pour faire razzia de vivres, d'armes, de vêtements, de chevaux et même de nègres. En effet, dès la fin de l'année, ils lancèrent un décret aux termes duquel les noirs cessaient d'être esclaves, mais devaient continuer à travailler pour leur ancien maître moyennant une gratification, ou s'engager dans l'armée de l'indépendance. Et, quand il ne se présentait pas un nombre suffisant de volontaires, on levait d'office les plus dégourdis et les plus forts « *pour le service de la patrie.* » — C'était la désorganisation du travail sans les bénéfices de la liberté; mais étant admise l'opportunité de toucher à l'institution servile avant le triomphe de la révolution politique, ce qui est très-contestable, on ne pouvait, sans une témérité aussi dangereuse pour les esclaves que pour les maîtres eux-mêmes, donner aux premiers la liberté absolue et d'emblée. La tutelle semble un régime transitoire absolument indispensable entre l'esclavage et la liberté.

Ce n'était pas seulement avec des nègres que les indépendants grossissaient leurs bataillons : la nombreuse population de petits cultivateurs disséminés partout, mais plus serrés autour des grandes villes, étaient de gré ou de force ralliés à la bannière tricolore. C'était la levée en masse à la façon de notre ancienne république, avec les mêmes avantages et les mêmes défauts. Pendant ce temps, la prise de

Bayamo s'accomplissait dans des conditions non moins grotesques que le siége de Santiago de Cuba. Le lieutenant-gouverneur voulant opérer de concert avec des renforts envoyés de la Havane et prendre les assaillants entre deux feux, commit la maladresse de se démunir outre mesure. C'était le moment qu'attendaient les Bayamais pour se soulever. Les deux compagnies restées dans la ville furent faites prisonnières, avec toutes les autorités civiles et militaires, y compris le lieutenant-gouverneur lui-même et un officier du même grade arrivé le jour même pour le relever. Aussi les plaisants baptisèrent-ils l'affaire de *lance doble*, coup double. En outre de ressources assez considérables en armes, munitions et approvisionnements, les insurgés se trouvèrent en possession d'une ville importante par sa population et sa position stratégique, quoique difficile à défendre en raison de sa grande superficie et de l'absence complète de fortifications. L'effet moral fut immense, supérieur au résultat matériel. Les indépendants avaient une capitale où Cespèdes se hâta d'installer le gouvernement provisoire sous sa présidence. Ils avaient leur arsenal, leurs hôpitaux, leurs magasins, et jusqu'à leur presse, d'où sortait un journal quotidien des opérations militaires et des actes officiels : *El Cubano libre, primer periodico independiente de la Isla de Cuba*, lequel, répandu par toute l'île et jusque dans les villes de la Havane et de Santiago, excitait les esprits et entretenait les espérances. Bayamo, assise au cœur du département oriental, et à cheval sur la grande route de la Havane à Santiago, rendit les insurgés maîtres de la moitié de l'île, car le mouvement s'étendit aussitôt comme une traînée de poudre jusqu'aux portes de Puerto-Principe, capitale du département du centre. Il ne resta aux Espagnols que les ports de mer et les villes intérieures de Puerto-Principe, Holguin et Las Tunas. Ceux qu'on appelait encore officiellemet les « *Insurgentes de Yara*, » prenaient le titre de *Citoyens de la République cubaine*, et leur chef ripostait à la qualification méprisante de « *cabecilla* » ou petit chef de factieux, par le titre de « général en chef de l'armée libératrice, président du gouvernement provisoire de la nation. » Je ne sais si le lecteur a été frappé, comme moi, de cette transformation subite de paysans qui n'avaient jamais connu la guerre que de nom, en soldats de l'indépendance, reconnaissant des chefs et un drapeau, ayant toujours plein la bouche des mots de *patrie* et de *citoyen*, jusqu'alors inconnus. La rapidité de cette organisation militaire, si imparfaite fût-elle, et la popularité de ces mots nouveaux, s'explique par la présence des sujets dominicains et bientôt aussi des mexicains, qui furent les instructeurs de l'armée insurrectionnelle, comme les moniteurs des idées de patrie, de liberté, de droits de l'homme et du citoyen, parmi les paysans et les nègres. Ces idées ne pénétrèrent

pas aussi facilement chez les esclaves, et l'on put voir avec surprise quelle forte organisation l'Espagne avait su donner à l'esclavage, et combien lourdes et difficiles à secouer sont les chaînes de la tyrannie. Toutefois les esclaves n'avaient pas tous la tête aussi dure. Traversant un jour la ville de *Cobre*, occupée par les insurgés, je rencontrai un nègre de ma connaissance en grand uniforme militaire, c'est-à-dire avec vareuse et pantalon de toile grise, chapeau de paille, orné d'un ruban bleu et d'une cocarde tricolore, exactement comme son sergent et son général, car tous avaient le même costume. « Eh ! Patricio, lui dis-je, j'espère que te voilà dans les honneurs. — Oui, maître, je travaille pour la patrie à présent, je suis citoyen. » C'était un grand et fort gaillard, qu'on avait fait porte-fanon d'artillerie ; mais quand il s'agissait de gravir une côte, il laissait son fanon pour s'atteler au canon. Dans ce métier de cheval il travaillait pour la patrie, et cela lui semblait plus doux que son ancien métier de nègre.

Un autre cachet d'origine de l'organisation militaire des insurgés était la multiplicité des officiers supérieurs et généraux. Quand le colonel Quiros enleva les retranchements de la rivière Contramaestre on trouva un ordre écrit à un caporal et signé « Marcano, teniente général. » Ce lieutenant général était un ancien officier dominicain rentré à Cuba, avec les débris de l'expédition de Santo-Domingo, à la fortune de laquelle il s'était attaché quand Santanna vendit son pays à l'Espagne. Tel était encore Gomez, jeune officier dominicain, devenu général et bien d'autres. Ces réfugiés étaient entrés en intelligence avec Cespédes, et sous prétexte d'une entreprise de défrichement, avaient attiré deux cents de leurs compatriotes qui formèrent les cadres de l'armée indépendante. Tout ceci se passait sous l'œil vigilant de la police espagnole. Nous verrons plus tard un général mexicain, mais natif de Cuba, Quésada, prendre le commandement en chef de l'armée nationale.

III

Le temps était venu où le gouverneur général Lersundi songeait à prendre sérieusement l'offensive contre les rebelles. Surpris par les événements, avec un effectif réduit de moitié par mesure d'économie, quoique l'île continuât de payer pour la totalité (25,000 hommes), avec des arsenaux et un trésor mis à sec pour l'expédition du Pacifique ; son premier soin avait été de concentrer ses forces dans les grandes villes et les ports de mer. En même temps qu'il

s'assurait de ses communications avec la métropole, il tirait des États-Unis des chargements de fusils analogues à notre Chassepot, de manière à changer non-seulement le vieil armement des troupes de l'île, mais celui des renforts qui pourraient lui venir d'Espagne. C'est la supériorité de cet armement et la formation des corps de volontaires qui sauvèrent la situation.

Il ne faut pas confondre ceux-ci avec les fameux « volontaires de la liberté » qui vinrent plus tard d'Espagne organiser l'anarchie, ni avec les autres milices mercenaires, que le général recruta dans le pays parmi les déclassés de toute couleur et dont le moindre tort était de passer trop souvent à l'ennemi avec armes et bagages. Les volontaires dont je parle, qui se levèrent spontanément et à leurs frais, étaient formés par cette nombreuse population marchande, presque toute originaire de la Péninsule, qui prirent les armes dans les principales villes pour y maintenir l'ordre et y défendre, au besoin, leur fortune et leur vie contre un soulèvement probable des esclaves aidés de la lie de la population libre.

Répugnant, par intérêt commercial, à tout bouleversement et hostiles au drapeau de l'indépendance, par instinct national non moins que par rivalité d'Espagnol à créole, ils tinrent les dissidents en respect et ils sont restés jusqu'à ce jour le plus ferme appui de la domination espagnole dans les villes.

Le capitaine général Lersundi qui avait favorisé de tout son pouvoir la formation de ces volontaires, n'avait donc pas perdu son temps, quand, à la date du 9 novembre, il mit en campagne le général Balmaseda avec trois mille vétérans de toute arme, quelques corps de milice et une nombreuse artillerie légère. Le plan conçu était de battre en tous sens le territoire insurgé, à partir de Puerto-Principe, de façon à acculer les rebelles jusqu'à la ville de Bayamo, pour en finir avec l'insurrection dans son berceau, sa capitale et son boulevard. Pour cela, le général Balmaseda devait combiner ses opérations avec le colonel Lono qui commandait des forces nombreuses à Manzanillo, port de mer voisin de Bayamo et avec le gouverneur de Santiago de Cuba, capitale du département oriental.

Il commença par lancer une proclamation d'après laquelle les insurgés avaient huit jours pour déposer les armes, faute de quoi tous ceux qui seraient pris à l'avenir et ceux qui leur prêteraient aide ou protection, d'une manière quelconque, seraient impitoyablement fusillés. Au terme fixé pour l'amnistie, qui n'avait amené du reste aucun résultat, il entreprit l'exécution de son programme à travers mille difficultés, provenant de l'absence de routes en bon état et de la multitude des guérillas qui le harcelaient sans relâche jusqu'à ce qu'il fit sa jonction avec Loño dans la petite ville de Las Tunas, au

centre du territoire insurgé. Ce dernier chef de colonne n'avait pas eu moins d'escarmouches avec les rebelles et, un jour qu'il attaquait leur camp près de Las Tunas, il eut affaire à un ennemi d'un nouveau genre. C'étaient des essaims formidables d'abeilles que les insurgés avaient eu la malice de lâcher sur lui en abandonnant leur campement.

Pendant que les deux chefs donnaient du repos à leurs troupes dans la ville de Las Tunas, les insurgés recommençaient à serrer de près la ville de Puerto-Principe et, chose plus importante, s'emparaient de la ville et du port de *Mayari*, sur la baie de *Nipe* toute grande ouverte du côté des États-Unis. Mais ils avaient le tort et le malheur de souiller leur facile victoire par des crimes atroces commis sous leur drapeau, par un ancien bandit qui s'était faufilé sous un nom supposé dans les rangs de l'armée cubaine[1]. C'est ainsi que les mouvements populaires font sortir des bas-fonds de la société la lie qui s'y tenait cachée et qui vient ternir l'éclat des plus justes causes. Hâtons-nous d'ajouter que dès que le général Peralta, dont relevait le misérable, fut averti de ses forfaits, il accourut des environs de Holguin où il commandait et lui infligea le dernier supplice.

Cependant, les forces combinées de Balmaseda et Loño reprenaient leur marche dans la direction de Bayamo, quand, au passage du Salado, principal affluent du fleuve Cauto, qui couvre la position de Bayamo, elles trouvèrent l'ennemi en nombre imposant et décidé à leur barrer le chemin. Après une lutte acharnée dans laquelle on vit, dit-on, les compagnies noires s'élancer, à plusieurs reprises, sur les canons espagnols pour les enlever, Balmaseda passa sur le ventre de l'ennemi. Ce passage vraiment difficile, une fois franchi et la petite armée qui le défendait étant en déroute, la troupe espagnole n'eut pas de peine à arriver sous les murs de Bayamo. Mais elle n'y trouva que des pans de murailles noircies et des monceaux de cendre. L'ennemi désespérant de la défendre avec succès, faute d'une garnison suffisante et de l'appui des forces vaincues au Salado, avait pris la résolution suprême de porter la torche à son propre foyer pour soustraire ses provisions et l'abri de ses murs aux vainqueurs. — Janvier 1869.

Trois siècles auparavant un bûcher s'était élevé à cette même place pour y brûler vif le cacique Hatuey, coupable de rébellion envers le roi d'Espagne, c'est-à-dire d'avoir défendu son pays. Commune et fatale destinée des colonies espagnoles de commencer par des bûchers et de finir par des incendies !

[1] Il s'appelait Vicente Baez, avait commandé une bande de malfaiteurs dans le département du Centre sous le nom Bruno Cabot, et servait dans l'armée insurrectionnelle, comme capitaine, sous celui de Monzon.

Le général Balmaseda était arrivé au bout de son itinéraire; mais c'était la seule partie du programme qui fut remplie, car bien loin d'avoir nettoyé le territoire insurgé il le laissait derrière lui plus bouleversé que jamais et communiquant son mouvement à ce riche département dont la Havane est la capitale. En effet, la contrée dite des *Cinco villas*, qui sont après la capitale les cités les plus opulentes, se remplissait de guérillas qui coupaient les télégraphes et les chemins de fer. Outre les immenses ressources d'un pays couvert des plus belles plantations et de nombreux troupeaux, les insurgés allaient y trouver toute facilité pour se mettre à couvert dans la forêt vierge ou pour attirer l'agresseur imprudent dans des marécages trop souvent dissimulés sous une luxuriante végétation. C'est aussi par excellence le pays des sucreries; mais le territoire qu'elles occupent présente un aspect bien différent de ces régions accidentées, déjà connues du lecteur. Le sol à peine ondulé étend jusqu'au pied des montagnes lointaines son tapis de verdure, sans toutefois que la monotonie se fasse sentir, parce que la diversité des teintes entre les champs de canne et les prairies qui les séparent rachète l'uniformité du plan, parce que les bosquets de bananiers étalent leurs larges feuilles découpées autour des usines dont la haute cheminée vomit au-dessus d'eux de noires colonnes de fumée et parce qu'enfin, les têtes orgueilleuses des palmiers portées sur des fûts énormes, dominent comme autant de colonnades disséminées dans la plaine le monde végétal et les êtres humains qui croissent ou s'agitent au-dessous d'eux. A l'autre bout de l'île, les affaires semblaient prendre, en ce même temps, une tournure favorable aux Espagnols. Le nouveau gouverneur de Santiago, don Simon de Latorre, profitant de l'approche de Balmaseda, résolut de faire lever le siége ridicule de sa capitale. Laissant la ville à la garde des volontaires et des marins de la flotte, il débarqua toute sa garnison à vingt-cinq lieues à l'est dans le port de Guantanamo et, balayant les faibles obstacles qu'il rencontrait sur sa route, il prit à revers les positions formidables que les insurgés occupaient au col des montagnes de Santiago et les enleva. Puis, descendant les pentes, il canonna et reprit, sans coup férir, la petite ville de Cobre assise sur un plateau des montagnes de ce nom et qu'on avait eu la complaisance d'abandonner aux insurgés, avec ses fonderies de cuivre et un réduit très-fort par sa position sur une éminence qui domine la ville. Enfin, il poursuivait les fuyards dans les vallées peuplées de caféières, et rentrait avec la satisfaction d'avoir nettoyé les environs de sa capitale à dix lieues à la ronde. Il est vrai que les guérillas ne lui laissèrent pas longtemps cette satisfaction. (15 janvier 1869.)

IV

L'île venait alors de changer de maître, car le 5 janvier, le général Dulce avait relevé son collègue Lersundi, à la Havane. Il était escorté ou suivi de nombreux renforts qui, joints à ceux beaucoup moins considérables reçus par son prédécesseur, portèrent l'effectif de troupes régulières à trente mille hommes, sans compter les trente-cinq mille volontaires organisés sous le précédent gouvernement. Reste à connaître l'état du trésor, ce nerf de la guerre, pour avoir le tableau complet de la situation laissée par Lersundi à son successeur. Outre le produit des impôts, des dons volontaires considérables avaient été faits par de riches Espagnols et par la banque, dont les actionnaires réunis après coup avaient ratifié « unanimement et de leur plein gré » le don patriotique offert par le conseil d'administration, en l'autorisant même à le renouveler si les circonstances l'exigeaient. Déjà débiteur de plus de 50 millions de francs, envers la banque, il était en effet plus loisible au gouvernement de recevoir des dons gratuits que de contracter de nouveaux emprunts. Enfin, les impôts municipaux étaient confisqués au profit du fisc et les villes s'arrangeaient comme elles pouvaient pour payer leur éclairage, leur police, leurs hôpitaux, leurs écoles et même la nourriture des prisonniers faits sur les indépendants.

L'honorable général Dulce n'était point un inconnu pour l'île de Cuba. Il y avait déjà exercé le commandement, d'une façon aussi libérale que peut le faire un homme investi de pouvoirs illimités et dont le premier souci doit être celui des intérêts de la mère-patrie. Mais son administration avait été plus douce que celle de la plupart de ses prédécesseurs et il avait même réclamé des réformes importantes sans que le gouvernement métropolitain en tînt aucun compte. Enfin, il avait couronné son temps de commandement par un mariage avec une riche patricienne de la Havane. C'était donc presque un « Cubano » qui fut reçu avec d'autant plus de plaisir par les créoles qu'il arrivait investi « de toutes les facultés nécessaires pour pacifier l'île de Cuba, et y établir des réformes en concordance avec le nouveau régime de l'Espagne, » annonçait-il. Le parti conservateur, composé presque exclusivement de ses propres compatriotes, le reçut au contraire avec défiance, quoique ceux-ci fussent partisans des réformes... en Espagne. — Quant au marquis de Castel-Florite (c'est le titre du général Dulce) nul doute qu'il n'arrivât avec les meilleures intentions, pour le présent et l'avenir.

Du reste, plein de confiance dans la possibilité de réduire les mécontents bon gré malgré, « por la razon o la fuerza. » Il proclama une amnistie générale, donna quarante jours aux insurgés, pour déposer les armes, abolit les commissions militaires, décréta la liberté de la presse, sauf à ne pas toucher aux questions de la religion catholique et de l'esclavage, qui restait ainsi un dogme politique pour l'Espagne, jusqu'à la décision des Cortès. Enfin, il concéda la liberté de réunion et promulgua une loi électorale assez libérale pour le choix des députés que l'île devait envoyer à Madrid. Mais, hélas! les lunes de miel durent peu; et un mois s'était à peine écoulé que le marquis de Castel-Florite, rompant son mariage avec la liberté cubaine, retirait tout ce qu'il avait concédé, rétablissait ce qu'il avait abrogé et traitait, par-dessus le marché, les écrivains de la presse de « *marchands d'idées*[1]. » Il faut convenir que le langage d'une certaine presse n'était ni réservé, ni circonspect, ni même respectueux pour l'Espagne; mais le beau miracle qu'il en fût ainsi après des siècles d'oppression. A tant faire que de tenter l'expérience dans un temps de trouble et d'agitation, il eût peut-être mieux valu prendre patience, laisser passer le premier feu et permettre aux écoliers de faire leur temps d'école. — C'est que la susceptibilité d'un fonctionnaire est extrême; il n'y a pas besoin d'aller en Espagne pour savoir cela. Essayons cependant d'en donner une idée. Le « Diario de Santiago de Cuba » ayant publié un article remarquable, pour la forme comme pour le fond, où l'écrivain engageait ses compatriotes à bien réfléchir avant de se lancer dans les hasards d'une révolution qui, fût-elle suivie de succès, ce qui lui paraissait peu probable, leur coûterait, du moins, bien du sang et bien des ruines, l'employé qui avait laissé passer cet article fut réprimandé avec la dernière rigueur, insulté et enfin privé de sa charge, par le gouverneur du département oriental. Son crime était d'avoir laissé publier un article où l'appel à la concorde et à la fidélité se basait uniquement sur des raisons d'intérêt terre à terre, *sans souffler mot des devoirs et de la reconnaissance dus au gouvernement espagnol*. Ceci se passait après la révolution libérale de septembre, qui, au dire de ses auteurs, faisait « l'étonnement du monde. » — Rendons cette justice au général Dulce, que sa susceptibilité person-

[1] « *Mercaderes de ideas.* » C'est sans doute marchand de paroles qu'il voulait dire, car les idées ne sont pas chose si commune qu'il faille faire fi de ceux qui les vendraient à leurs abonnés. Quoi qu'il en soit, il ne leur laissait plus que de fort bonne marchandise à vendre, car il soumettait aux jugements des conseils de guerre : « Propagation de nouvelles alarmantes, expressions subversives ou séditieuses, manifestations, allégories, en un mot tout ce qui, dans des vues politiques, tend à troubler la tranquillité et l'ordre publics. » (Décret du 13 février 1869.)

nelle était moins grande et qu'il avait de meilleures raisons de se plaindre de la presse.

Durant les quarante jours concédés par le décret d'amnistie, le capitaine général entra en rapports indirects avec les chefs insurgés par l'intermédiaire de commissaires officieux, agréés des deux partis. Ces derniers ne se montrèrent pas rebelles à un accommodement, mais sur la base de l'*autonomie*, sous la haute autorité de l'Espagne, avec des garanties solides contre les retours si fréquents de sa politique et la vicissitude non moins fréquente de ses formes de gouvernement. — Sans accepter absolument des conditions ainsi posées, le marquis de Castel-Florite répondit qu'avec des concessions réciproques on pourrait probablement s'entendre, mais que, ses pouvoirs ne s'étendant pas aussi loin, il serait obligé de prendre de plus amples instructions à Madrid. Il posait en même temps, comme condition préalable, *sine qua non*, que les insurgés déposassent les armes. « *Non*, *les réformes d'abord*, répliquèrent unanimement et textuellement les chefs de la rébellion, *nous avons été trompés tant de fois que notre méfiance est excusable.* » Dès lors, tout fut rompu : pas assez tôt, toutefois, pour qu'un chef insurgé, Arango, venu sur la foi d'un sauf-conduit traiter des mêmes questions avec le gouverneur de Puerto-Principe, ne fût assassiné au sortir du palais par des volontaires, au grand regret de l'honorable militaire, qui voyait infliger une pareille tache à son drapeau.

Le gouvernement aurait pu, sans s'inquiéter des rebelles et sans paraître transiger avec eux, adopter une réforme radicale qui, à cette époque, aurait suffi à pacifier le pays. Il ne manquait pas de bons esprits pour le lui conseiller. Vers le milieu de février, une *junta* de personnages considérables, parmi lesquels figuraient un ancien gouverneur de la Havane et plusieurs autres péninsulaires, réunis dans la maison du marquis de Campo-Florido, se décidait à la majorité des voix en faveur de l'autonomie, comme seul moyen de conciliation et de salut, et nommait une commission pour présenter au capitaine général les vœux de la junta, en le suppliant de proclamer immédiatement le gouvernement du pays par le pays. Le général Dulce déclina cette responsabilité, en ajoutant que tout ce qu'il pouvait faire était de transmettre à Madrid l'exposition de la junta. Ce n'était pas seulement à la Havane, mais par toute l'île, que des citoyens loyaux, originaires du pays ou de la métropole, se réunissaient pour rédiger des pétitions dans le même sens. Le district de Villa-Clara, l'un des plus riches du département occidental, tentait cette démonstration pacifique avant que les têtes les plus chaudes ne se décidassent à prendre les armes.

Le gouvernement ne manquait donc pas d'appui pour adopter, sans préjudice pour son décorum, une réforme qui était dans les vœux du pays. Malheureusement, il ne sut pas saisir l'occasion favorable et la continuation des hostilités fut décidée. Il ne restait plus qu'à battre monnaie pour les soutenir. On la battit avec du papier, moyennant la combinaison suivante. La banque se compromettait à fournir au gouvernement la quantité de huit millions de piastres en billets conformes à ceux actuellement en circulation, et en numéraire, suivant les besoins du trésor, sans préjudice des quantités supplémentaires qui pourraient être requises ultérieurement, moyennant l'établissement d'un subside de guerre prélevé sur tous les produits de l'île, à leur exportation, sur les produits du dehors à leur entrée, et sur les revenus liquides de la propriété des industries et des professions, sans préjudice des impôts actuellement existants. Et pour faciliter la circulation des nouveaux billets, on en rendait le cours obligatoire, et on laissait à la banque la faculté de limiter dans une proportion infime le payement de ses billets. (Décret du 22 février 1869.) Ce décret avait été rédigé sur l'audition préalable des *mayores contribuyentes*, ou principaux contribuables de la Havane, réunis d'office chez le gouverneur général qui leur avait dit : « Je ne vous ai pas réuni dans le but de faire de la politique, ni de traiter des différents points de vue sous lesquels on envisage cette science, mais pour nous occuper d'une question qui intéresse au plus haut point notre société entière, l'avenir des familles, le sort des individus, et qui mérite enfin que chacun sacrifie, s'il le faut, la dixième partie de sa fortune pour sauver les quatre-vingt-dix autres. » Bien entendu que le décret était applicable non-seulement à la Havane, mais à toute l'île.

La capitale de l'île de Cuba n'était cependant pas aussi soumise que des actes de cette nature pourraient le faire croire. Elle avait été le cœur et la tête de la conjuration qui aboutit au soulèvement dont nous sommes en train de tracer l'histoire, et c'est de son sein qu'étaient sortis les émissaires qui l'avaient préparé. Mais le grand nombre de troupes et de milices blanche et noire concentrées dans ses murs, comme aussi la ferme attitude des corps de volontaires, où les créoles n'étaient admis qu'en petit nombre et avec une extrême circonspection, l'empêchaient de se *prononcer*. De jeunes têtes imaginèrent de provoquer le mouvement sur lequel ils comptaient, mais qu'ils n'avaient pas suffisamment préparé. Le 22 janvier, l'on vit apparaître dans les loges d'un des théâtres de la ville, au milieu d'une représentation, de belles et délicates jeunes filles de famille distinguée et costumées aux couleurs éclatantes de l'indépendance. Du tumulte qui s'éleva aussitôt, jaillit la flamme de quelques coups

de revolver, et le poste des volontaires préposés à la garde du théâtre, envahissant aussitôt la scène, la fusillade devint générale. Le temple de Thalie se trouva converti en camp de Bellone, qui resta aux mains des militaires, mais non sans une grande effusion de sang. — La mauvaise issue de cette échauffourée ne découragea pas complétement les plus ardents, qui firent une nouvelle tentative à l'occasion de la mesure arbitraire et violente que voici.

A l'expiration du décret d'amnistie, le 20 février, le général Dulce, voulant s'assurer des suspects, commença une série d'arrestations qui ne tardèrent pas à remplir les prisons de la Havane. C'est alors que ceux qui, à la faveur de la liberté éphémère de la presse, avaient éventé leurs opinions, durent se repentir de leur trop grande confiance. Parmi ces prisonniers, l'on comptait des représentants de presque toutes les grandes familles de la Havane, et le propre beau-frère du capitaine général. Mais une incarcération pure et simple ne contentait pas les gens plus royalistes que le roi, et il courait des rumeurs sinistres sur les projets réels ou supposés des volontaires les plus exaltés. C'était au point que le marquis de Castel-Florite avait cru devoir, un beau jour, relever par de la troupe de ligne le poste de volontaires préposés à la garde de la prison politique de la Cubana; et ceux-ci en avaient témoigné leur mécontentement par les cris de « *Muera Dulce !* » poussés sous les fenêtres du palais. Fondées ou non, les craintes de l'honnête homme, déjà suspect lui-même, le poussèrent sans doute à adopter une mesure plus violente encore que la première, mais qui avait le mérite de mettre ses prisonniers à quelques milliers de lieues de la Havane. Il se décida donc à en embarquer deux cent cinquante pour Fernando-Poo, sur la côte d'Afrique. Le 21 mars, une foule compacte et animée de dispositions diverses, mais dans laquelle des pères, des frères, des amis, venaient adresser un dernier et suprême adieu peut-être aux prisonniers, s'amoncelait sur le quai d'embarquement.. Profiter de l'effervescence et du désespoir pour engager une lutte, dont le premier effet eût été la délivrance des prisonniers, était une idée plus généreuse que sensée, en présence de toute la garnison sous les armes. Cependant le cri rebelle de « *Viva Cuba libre ! viva Cespedes !* » se fit entendre, mais aussitôt étouffé par l'arrestation des mutins. « Deux infortunés, dit à ce propos le général Dulce, dans une proclamation qui laisse percer les appréhensions que je lui prêtais tout à l'heure, deux infortunés, instruments peut-être de la perversité des promoteurs occultes de la rébellion, ont eu l'audace de proférer des cris séditieux. L'un d'eux, contre lequel les preuves étaient palpables, a payé de la vie sa folle témérité..... Et quel moment a-t-on choisi pour un si grand scandale? Celui justement où le

gouvernement *mettait en sécurité l'existence* de beaucoup d'autres conspirateurs non moins coupables peut-être, mais plus rusés et plus façonnés à ne pas laisser échapper des gages qui attirent sur eux la sévérité des lois. Notable exemple de criminelle ingratitude ! »

V

Cependant, l'insurrection faisait des progrès par tout le pays, et le gouvernement n'était maître en réalité que du terrain que foulaient ses soldats. Le reste était à la merci des corps d'armée rebelles et surtout des guérillas, qui donnaient aux troupes beaucoup plus de peine que de gloire, à part les actions héroïques comme celle-ci : « Au commandant militaire de Sagua. — A quatre heures du soir, les insurgés se sont présentés en vue de ce bourg au nombre de huit cents ou mille, et faisant un feu très-vif. A la tête de mes forces, qui n'arrivaient pas à douze hommes, et de quelques volontaires, je les ai forcés à se retirer avec perte de morts et de blessés, et en leur prenant quatre-vingts chevaux, des armes, des munitions et des papiers ; sans avoir de mon côté, aucun accident à déplorer. Demain j'enverrai plus de détails à Votre Seigneurie. Santo-Domingo, 8 mars 1869. Manuel Viscaino. Ce que nous publions pour la satisfaction des bons et loyaux citoyens. Le commandant de Sagua. »

Les triomphes ne s'obtenaient pas toujours à si peu de frais, comme nous allons le voir. Il s'agissait d'introduire des vivres et des renforts dans la ville de Puerto-Principe, capitale du département du centre, et peuplée de trente mille âmes. A cet effet, le brigadier Lesca partit de la Havane avec seize cents hommes et une division de bâtiments légers qui devaient préparer et protéger son débarquement. Le 13 février, cinq canonnières et huit transports se présentèrent en face du village de *la Guanaja* et, rangés en ordre de bataille, comme le dit le rapport à qui j'emprunte cette relation, ils ouvrirent le feu sur les retranchements ennemis, qu'ils bombardèrent pendant une heure. Mais, « voyant qu'on ne leur répondait pas » et que le feu avait pris à plusieurs maisons, on effectua le débarquement et l'on ne trouva dans le village, peuplé d'ordinaire de cent trente-huit habitants, que six hommes qui apprirent aux nouveaux débarqués que les insurgés étaient partis dès le point du jour avec leur artillerie. Après une semaine de repos, c'est-à-dire le 21 février, la colonne Lesca se mit en marche. La route qu'elle allait prendre était à peu près celle que, trois siècles et demi auparavant, avaient suivie les officiers de Colomb, envoyés en ambassade au ca-

cique de Camaguey (Puerto-Principe), qu'il croyait être le grand kan des Tartares. L'aspect du pays a dû changer fort peu depuis, car l'élève des bestiaux qui a formé jusqu'ici sa presque unique industrie, ne nécessite point de défrichements. Les misérables cabanes de *guajiros* ou paysans ne diffèrent que peu ou point de ces cases formées de branches d'arbres et couvertes de feuilles de palmier, dont nous parlent les historiens de la conquête. Tout enfin, jusqu'au visage de ces guajiros, dans lequel circule le sang des anciens possesseurs du sol mêlé à celui des deux races qui les ont supplantés, conspire à compléter l'illusion. Seulement, les nouveaux venus ne furent pas reçus, ainsi que leurs devanciers, par des gens qui venaient leur baiser les pieds et les mains comme à des êtres tombés du ciel.

Passé les marécages qui entourent la Guanaja, la troupe espagnole n'avait à traverser, jusqu'à Puerto-Principe, que de grandes savanes coupées à mi-chemin par une petite cordillière qu'on appelle la Sierra de Cubitas. En plaine, la route est facile, quoique à peine tracée, mais monotone. Ce sont presque toujours des prairies tapissées d'un gazon naturel ou semées d'herbe de Guinée, qui atteint la hauteur d'un homme, et à travers lesquelles se jouent de nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux. Quelques cantons sont boisés, d'autres, stériles et dépeuplés, laissent voir la roche nue que percent çà et là le palmier nain et le *peralejo* (malpighia urens), dont la feuille est armée d'aiguillons, et dont le petit fruit rouge n'est bon que pour les pourceaux. En gravissant la montagne, on laisse à droite et à gauche de pauvres villages de paysans à demi nomades, qui cultivent de grandes plantations de manioc, et l'on arrive enfin, par une route escarpée et difficile, au point culminant de la Sierra, dans une gorge taillée entre deux murailles à pic. C'est une fissure naturelle entre les deux plus hauts sommets de la cordillière, et qu'on dirait taillée par la hache d'un Titan. De grands arbres surplombent les deux faîtes comme le lierre couronne les murs de nos jardins, et chaque anfractuosité du rocher abrite autant d'essaims d'abeilles sauvages, qui butinent leur miel sur les arbrisseaux qui couvrent ces mêmes anfractuosités de leurs feuilles et de leurs fleurs. Des échelles de corde qui pendent du sommet jusqu'à terre servent aux guajiros pour exploiter ces ruches naturelles.

C'est à ce passage scabreux que les enfants du Camaguey, au nombre de deux à trois mille, sous les ordres de Quesada, attendaient leur éternel ennemi. L'artillerie espagnole commença par éveiller les échos endormis depuis le temps de la conquête, mais sans pouvoir déloger les tirailleurs embusqués derrière les abris naturels ou improvisés le long du chemin, et quand, après quatre heures et

demie de lutte acharnée, la troupe arriva de l'autre côté du défilé pour descendre dans la plaine, elle avait perdu trente et un hommes et comptait cent six blessés. Tels sont du moins les chiffres accusés par le brigadier Lesca qui se flatte de son côté d'avoir marché sur des « monceaux de cadavres ». Il arriva enfin dans la soirée du 25 février à Puerto-Principe, ayant mis quatre jours et demi pour faire les douze lieues qui le séparaient de la mer. Son premier soin fut d'envoyer à Santa-Cruz, sur la côte opposée, une colonne de cinq cents hommes, pour chercher des approvisionnements dont la ville avait le plus grand besoin, quoique Balmaseda l'eût laissée depuis deux mois à peine. Et nous la verrons dans deux mois à la même extrémité, avec le brigadier Lesca dans ses murs. Voilà l'image de cette guerre d'un bout à l'autre, et du commencement à la fin.

Dès cette époque, la lutte s'envenimait et chaque jour était marqué par quelque exécution capitale dans les villes et dans les camps. Jusque-là ces horreurs s'étaient faites sournoisement, et l'on en laissait le soin aux bandes de mercenaires recrutées parmi les désœuvrés de toutes les races, mais surtout de la classe de couleur. Ils arrêtaient des suspects ou amenaient à l'autorité des insurgés qui se réclamaient de l'amnistie, mais qui en route « cherchaient à s'échapper, » ce qui obligeait à les fusiller sur le bord d'un fossé[1]. Mais aujourd'hui, les conseils de guerre régularisaient les exécutions en les multipliant, et les insurgés dont le chef avait vainement, au début de la guerre, essayé de faire admettre l'inviolabilité des prisonniers de guerre, répondaient coup pour coup et quelquefois avec un raffinement de barbarie aux fusillades espagnoles. Il faut cependant leur rendre cette justice, qu'ils respectèrent toujours la vie de leurs premiers prisonniers faits à Bayamo, Jiguani, etc. C'est à la même époque, hélas ! que la lueur sinistre des incendies commença d'éclairer les fusillades. Commença n'est pas précisément le mot, car, dès le 20 octobre 1868, la sucrerie de Cespedes avait été livrée aux flammes, et peu de temps après, la petite habitation de Marmol, autre chef insurgé. Châtiments maladroits et gros de représailles ! Mais les incendies dont la guerre était le motif n'étaient rien en comparaison de ceux allumés par les nègres et des gens sans aveu qui ruinaient ainsi des familles vierges de tout compromis politique. Désastres incalculables déjà, et dont le pays sera bien longtemps à remettre !

[1] Le 28 janvier, le commandant de Guantanamo fait part au gouverneur de Santiago que l'enseigne de miliciens Feliz Perez s'est emparé des deux chefs insurgés Parra et Anaya, « qui ont été tués pour avoir essayé de s'échapper pendant qu'on les emmenait en ville. » Je cite ce fait entre cent qui ont eu lieu d'un bout de l'île à l'autre comme exemple du procédé usité et de la rédaction consacrée.

Pour achever le bonheur de Cuba et hâter la pacification que les armes ne suffisaient pas à produire, le général Dulce, poussé par la fraction des *Intransigentes*, se décida à adopter une mesure que les organes les plus accrédités du parti lui représentaient comme fort légale, vu qu'elle était autorisée par le code des *leyes de partidas :* la confiscation des biens des insurgés et de ceux qui, sur le territoire ou en dehors, conspiraient en leur faveur.

Le décret de confiscation, mitigé par une mesure préalable de séquestration, parut dans le mois d'avril, et, comme on devait s'y attendre, ne suffit pas à satisfaire les exigences de ceux qui s'intitulaient eux-mêmes intraitables, et des volontaires de la liberté qui, arrivés enfin d'Espagne, commençaient à faire chorus avec eux.

Un régime de *terreur* fut inauguré, et aux exécutions capitales décidées souvent sur les plus minces motifs, se joignaient les emprisonnements de suspects pour des motifs plus futiles encore et sur la dénonciation du premier venu, même d'un domestique de la maison. Les étrangers les plus paisibles n'en étaient pas exempts, et maintes fois les consuls durent employer leurs bons offices pour arracher au cachot quelqu'un de leurs nationaux incarcéré sans preuve aucune de culpabilité. A bien dire, les autorités n'étaient plus maîtresses de la situation, et elles se laissaient pousser par le flot pour n'être pas renversées par lui. Malgré tant de condescendance, le général Dulce, devenu suspect lui-même aux volontaires, fut déposé par eux et embarqué pour l'Espagne au mois de juin.

Le régent d'Espagne, en annonçant aux Cortès la mésaventure de son mandataire, déclara qu'il était satisfait de ses services, ce qui n'empêcha pas le nouveau gouverneur général, Caballero de Rodas, à son arrivée à la Havane, dans les premiers jours de juillet, de remercier les volontaires de leurs bons services. C'est que le gouvernement espagnol en était réduit à compter désormais avec ces défenseurs incommodes comme avec les insurgés eux-mêmes. Peu de jours avant l'arrivée du nouveau capitaine général, un corps de volontaires, commis par le général Letona à la garde d'un chemin de fer et mécontents de ce service, s'étaient mutinés et avaient délivré de vive force leur colonel mis aux arrêts pour s'être fait, près du général, l'organe de leurs prétentions.

VI

A l'indiscipline des subalternes se joignaient trop souvent les dissensions des chefs entre eux. Ce n'est donc pas sans raison que le

général Caballero de Rodas, à peine installé, annonçait tout d'abord à son gouvernement la nécessité de réorganiser l'armée avant d'entreprendre une campagne active, et adressait à ses subordonnés une instruction dont il suffira de reproduire ici quelques passages pour mettre le lecteur au courant de ses bonnes intentions. « La nécessité, dit-il, de corriger certains abus qui, grâce à un zèle mal entendu peut-être, entravent l'œuvre de la pacification, m'engagent à prescrire certaines règles auxquelles tous les chefs devront se conformer : — On respectera religieusement, dans leur personne et leurs propriétés, les insurgés qui se présenteront aux autorités du gouvernement et aux chefs de colonne. On fera respecter la vie, la maison, les biens de tous les habitants sans distinction.

« On n'emprisonnera personne comme suspect. Si un étranger est mis en cause, on aura soin surtout de n'omettre aucune formalité légale, par un juste respect pour la nation dont il est le sujet.

« On a coutume, par un faux point d'honneur, de cacher des actes de lâcheté notoire. A cet égard, je serai inexorable contre le chef qui les souffrirait ou ne les porterait pas à ma connaissance.

« Je soumettrai à un conseil de guerre le chef qui perdrait plus d'hommes dans un combat qu'il ne devrait, en raison des mauvaises dispositions qu'il aurait prises, ou qui se laisserait surprendre tout ou partie d'un convoi sans prouver qu'il a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour le sauver.

« Les troupes qui consomment beaucoup de munitions font ainsi preuve de lâcheté, généralement parlant : il faut donc dresser le soldat à tirer peu et bien.

« Les fautes contre la discipline seront châtiées rigoureusement, et je serai inexorable envers les chefs mous dans le maintien de l'obéissance. Les rapports devront toujours être véridiques, et l'on ne doit recommander que ceux-là seuls qui ont accompli quelque acte de bravoure sans considération d'amitié ou de patronage. »

Les louables efforts du général Caballero n'ont pas amené jusqu'ici de résultats notables.

Les chaleurs excessives et les pluies torrentielles qui ont régné pendant l'été, lui ont interdit toute opération d'ensemble. Le choléra et la fièvre jaune, qui sévissaient conjointement, lui emportaient plus de soldats que n'en amenaient les renforts expédiés d'Espagne. Aussi, n'est-il arrivé qu'à grand'peine à garder ses positions. L'importante ville de Holguin a été sérieusement attaquée et à demi détruite par les troupes du général Thomas Jordan, ancien chef d'état-major de Beauregard. Puerto-Principe, capitale du département du centre, a eu à repousser des assauts jusque dans ses rues; et un corps de quatre cents volontaires, qui s'était hasardé à en

sortir, en quête de vivres, a été en partie détruit par les insurgés, bien que la garnison soit arrivée fort à propos pour le dégager. — Enfin, le 16 août, un combat livré sous les murs de Las Tunas, et qui n'a pas duré moins de neuf heures, a coûté cent morts aux Espagnols, de leur propre aveu, sans amener de résultat décisif. Mais ces pertes ne sont rien en comparaison de celles causées par les maladies et qui croissent dans une progression géométrique avec le nombre des recrues envoyées d'Espagne.

Après l'hivernage, c'est-à-dire au mois de novembre, le général Caballero s'est disposé à prendre une offensive énergique, grâce aux renforts envoyés d'Espagne à cette époque et au produit d'un emprunt plus ou moins forcé, dont les biens confisqués sur les rebelles ou leurs adhérents forment la garantie. Il a pu se procurer ainsi quelques millions de piastres, dans l'île, bien entendu, car on pense bien que ce n'est pas l'Espagne qui a de l'argent à envoyer à Cuba. Malheureusement, cette remarque, qui n'échappe pas aux insurgés, a provoqué de leur part une mesure désespérée qu'on serait tenté de taxer de vandalisme, si les nécessités de la défense ne l'excusaient pas, car il faut bien reconnaître qu'elle va droit au cœur de l'ennemi. C'est ce qu'explique la proclamation suivante, lancée par le comité républicain de la Havane : « Carlos-Manuel de Cespedes, président de la république, a ordonné que tous les Cubains fidèles à la cause de la patrie, et obéissant à son gouvernement, mettent le feu aux champs de canne et aux récoltes de tabac, pour mettre en fuite l'ennemi et lui arracher les ressources qu'il en tire pour nous faire la guerre. Tout Cubain doit respecter et accomplir l'ordre du premier magistrat, et l'exécuter rapidement et ponctuellement, pour que le monde entier soit témoin que nous sommes résolus au sacrifice. Tout Cubain, blanc ou noir (car nous sommes tous égaux), n'a besoin de faire part de ses projets à personne, mais seulement prendre une mèche et accomplir en silence l'ordre de son gouvernement. Tous, sans distinction de couleur, d'âge ou de sexe, peuvent servir de cette manière la patrie et la liberté. Il est temps de chasser l'Espagnol, et c'est la manière la plus prompte de faire disparaître à tout jamais cet odieux ennemi.

« Donc, plus d'hésitation, plus de crainte. Guerre à l'Espagne et vive Cuba ! Feu et sang de toutes parts. Brûlons aujourd'hui, et demain nous serons libres. Vive le président ! — Havane, 10 décembre 1869. — Le comité républicain. »

Ce sinistre appel a été entendu, et les plus belles sucreries du riche territoire des *cinco villas* sont devenues la proie des flammes. De part et d'autre la guerre prend les caractères de la sauvagerie. Le gouvernement espagnol a cru devoir maintenir ses premiers décrets,

qui condamnent tout prisonnier fait les armes à la main, ou seulement comme coupable de pactiser avec les rebelles, à être fusillé sans répit. Une pareille mesure, qui peut être excusable au début d'une insurrection, quand on espère l'étouffer ainsi plus promptement et éviter de plus grands maux, devient impolitique et barbare, quand la guere est formellement engagée. Elle conduit d'ailleurs à fusiller non plus seulement les coupables, mais les simples *suspects*. C'est ce qui vient d'arriver, entre autres à deux créoles d'origine française, qui ont été exécutés sur leurs habitations, dans le quartier d'Hongolosongo, aux portes de Santiago-de-Cuba, par ordre d'un chef subalterne. Et comme leur récolte de café était suspecte aussi sans doute, elle a été saisie et expédiée en ville pour le compte du gouvernement.

Cependant l'un d'eux au moins, riche propriétaire, était connu de tous ses concitoyens, non-seulement pour son honorabilité parfaite, mais même pour sa répugnance à se compromettre en faveur de l'un ou l'autre parti. — Mais le gouvernement n'entend pas de neutralité de cette sorte ; il fait souscrire aux grands propriétaires des *dons patriotiques* considérables, et exile ou fusille ceux qui font des dons patriotiques de chaque main, dans l'espérance d'être épargnés de l'un et de l'autre parti. C'est cependant ce qui se fait tous les jours, parce que, le gouvernement n'étant pas assez fort pour protéger les habitations, les propriétaires cherchent à les préserver en en payant en quelque sorte la rançon. Il y a tout lieu de croire, quoiqu'on ne nous en dise pas la raison, que ce motif a provoqué la mesure prise à la fin de l'année dernière par le gouverneur, Caballero de Rodas, qui, sans explications, a sommé une cinquantaine de propriétaires de la Havane, la plupart gens fort tranquilles, vieillards ou impotents, à s'embarquer pour l'Espagne dans les vingt-quatre heures. Comme on le pense bien, les indépendants ne demeurent pas en reste de représailles. S'ils respectent la vie des soldats prisonniers, ce en quoi ils donnent un exemple qui devrait bien être suivi, ils fusillent impitoyablement les volontaires, et ils commettent sur les nègres enrôlés de gré ou de force sous le pavillon espagnol, une barbarie équivalente, à mon sens. Ils leur coupent le nez ou les oreilles, et les renvoient au camp ennemi montrer à leurs frères ce qui les attend. Voilà ce qui se passe dans un pays chrétien ! Et quand des voix généreuses se sont élevées, dans le congrès de Madrid, pour réclamer contre les exécutions sommaires qui ont amené de tels résultats, le général Prim, président du conseil des ministres, répondit que ceux qu'on fusillait à Cuba étaient des ennemis de l'Espagne et de son honneur. On se doutait bien que l'Espagne ne fusillait pas ses amis ; mais bien des gens penseront que son honneur est plus intéressé à

faire cesser ces fusillades qu'à les continuer. Quel résultat d'ailleurs en a-t-on tiré? Au mois de décembre dernier, les insurgés ont exécuté un mouvement de retraite pour se mettre à couvert dans leurs positions contre le mouvement offensif qu'opérait simultanément le capitaine général. Le gouvernement espagnol en prit occasion pour annoncer pour la dixième fois que l'insurrection était expirante. Mais voilà que tout à coup il est obligé de mobiliser les volontaires résidents de la Havane, c'est-à-dire la garde nationale, pour faire aux ennemis la *vuelta abajo*, tandis qu'au centre de l'île, le général américain Thomas Jordan, qui a pris le commandement en chef, en remplacement de Quesada, faisait sentir à ses adversaires le poids de son épée, en leur infligeant le plus sanglant échec qu'ils aient jamais éprouvé.

La domination espagnole à Cuba est donc plus compromise que jamais, et il y a lieu de s'étonner que le gouvernement de Madrid ait repoussé dernièrement les offres des États-Unis: offres qui, dans les conditions actuelles, pouvaient passer pour brillantes. Le peuple espagnol, fier et résolu, veut tenter un suprême effort; mais, à supposer que les discordes civiles, qui se succèdent dans la Péninsule avec une continuité désolante, lui en laissent le loisir, nous doutons que cet effort soit couronné de succès. Les vingt mille hommes qu'on vient encore de jeter, depuis le mois d'octobre dernier, sur les plages de Cuba ne suffisent pas, aujourd'hui que les indépendants sont organisés et reçoivent incessamment, des États-Unis, des renforts d'hommes et de matériel de guerre. Un nombre à peu près égal de soldats a déjà succombé qui, s'ils avaient été lancés d'un seul coup et dès l'abord, auraient assuré le triomphe de leur drapeau. C'est une tâche ingrate, s'il en fût, que de lutter sous un soleil implacable, entre les bois et les marécages ou sur les ruines fumantes des habitations, contre un ennemi insaisissable quand il lui convient de se dérober, et qui combat sous son ciel, sur son propre terrain et au milieu des siens. Qu'on joigne à ce rude labeur les difficultés qui naissent de la mésintelligence entre les chefs, de l'indiscipline des subordonnés et des exigences anarchiques de ceux qui prétendent gouverner la politique, et l'on comprendra que deux gouverneurs s'y soient usés et que trois officiers généraux, rebutés de l'ingratitude de leur tâche, aient abandonné la partie.

La lutte, en se prolongeant, amènera la ruine de la métropole et de la colonie tout ensemble, et tous les amis de l'humanité doivent déplorer les sacrifices humains dont elle est l'occasion. Au mois d'août dernier, neuf chefs de famille, de la ville de Santiago, arrêtés comme suspects et envoyés au quartier général de Balmaseda, étaient fusillés en chemin, victimes de la barbarie d'un colonel, qu'on a

désavoué, mais non châtié, avec les amis et domestiques qui les accompagnaient et même avec l'officier chargé de les escorter, et qui sacrifia noblement sa vie pour les défendre : en tout vingt et une victimes! Ce sont là de ces hécatombes que l'Espagne doit déplorer pour l'honneur de son drapeau, et qui doivent l'engager à mettre fin le plus tôt possible, même au prix des sacrifices d'amour-propre, à une guerre dont ses mandataires deviennent impuissants à contenir les fureurs.

Il est regrettable sans doute pour elle et pour l'Europe, eu égard à l'importance commerciale et stratégique de l'île de Cuba, qu'elle ait refusé d'accepter à temps un compromis qui, tout en lui imposant certains freins, eût assuré pour quelque temps en ses mains la possession d'un poste avancé en Amérique et d'une barrière contre l'expansion formidable des États-Unis. Cuba, devenue yankee, entraînera à sa suite Porto-Rico bientôt, et le reste des Antilles d'ici la fin du siècle peut-être. Ceux qui ont la force de s'estimer, avant tout, comme Platon, « citoyens de l'univers, » s'en consoleront sans doute en songeant que ces pays et l'humanité tout entière y gagneront. Quant à l'Espagne, si Cuba vient à lui échapper, puisse-t-elle au moins tirer de son malheur cette grande leçon, que ce n'est jamais sans péril qu'on s'obstine à méconnaître à la fois les lois de la science économique, de la justice et du progrès.

VICTOR DE ROCHAT.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

SELON LA COUTUME DES ATELIERS ET LA LOI DU DÉCALOGUE,

Avec un précis d'observations comparées sur les causes du mal actuel et les moyens de réforme.

PAR M. F. LE PLAY [1]

Poursuivant, avec cet infatigable zèle que peut seul inspirer l'amour passionné de la justice et de la patrie, l'œuvre de réforme sociale qu'il a entreprise, M. Le Play va publier un nouvel ouvrage principalement destiné à examiner la situation des ouvriers et l'organisation du travail. Je me promets de rendre compte de ce livre important avec un soin tout particulier. Il mérite d'être lu, étudié, médité. C'est un résumé substantiel et lumineux, courageux aussi, absolument indifférent à tous les préjugés en faveur, et contenant, sur notre état social, la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. On peut assurément contester telle ou telle conclusion du livre de M. Le Play; mais ses principes, si solidement chrétiens et si sincèrement libéraux, inspirent le respect, en même temps qu'il étonne toujours par le nombre, la sagacité, la profondeur de ses observations, recueillies dans tous les pays, auprès des hommes les plus divers. Chacun de ses ouvrages est un trésor accumulé d'expériences et de comparaisons. On en jugera par l'insertion d'un fragment que l'éminent auteur veut bien offrir aux lecteurs du *Correspondant*.

Le livre est divisé, par une méthode excellente, en six chapitres, qui

[1] Paraîtra le 12 février chez A. Mame, éditeur, à Tours; chez Dentu, libraire, à Paris. 1 vol. in-18 jésus de 560 pages. Prix chez les libraires, 2 fr.; par la poste (*franco*), 2 fr. 50. Il faut remercier M. Mame qui, renonçant à tout autre intérêt que celui de la diffusion d'un ouvrage si utile, a su l'imprimer avec un caractère et sur du papier qui ne laissent rien à désirer sans le vendre plus de *deux francs*.

répondent à ces questions : Dans le régime du travail, quel est le bien? quel est le mal? où et comment le bien est-il pratiqué? où et comment le mal s'est-il répandu? comment revenir au bien? quelles sont les difficultés? quelles sont les solutions?

Nous publions le chapitre III, intitulé : L'Invasion du Mal.

Augustin Cochin.

L'INVASION DU MAL, OU LA CORRUPTION

§ 26

L'ORIGINE DU MAL.

Il ne suffit pas que la pratique du bien ait été établie au sein d'une nation par l'exemple et l'ascendant de certains hommes ; il faut encore que des institutions positives opposent une digue efficace au mal, qui tend de toutes parts à envahir le corps social ; il faut en outre que les classes dirigeantes se gardent d'un excès de confiance en elles-mêmes, et veillent constamment à se préserver de la corruption [1].

La principale source du mal est le vice originel qui est inhérent à la nature même de l'humanité, et qui est ramené sans cesse, par les jeunes générations, au milieu des sociétés les plus perfectionnées. Malgré la grâce divine, cette source reste intarissable ; car l'homme use souvent de son libre arbitre pour enfreindre les lois de la nature et celles de l'ordre moral. Mais à cette cause permanente de mal, les sociétés prospères opposent sans relâche certains remèdes. Les effets du vice originel peuvent toujours être neutralisés par de bonnes institutions, sous la haute direction d'hommes améliorés par ces institutions mêmes, ou portés au bien par une organisation exceptionnelle. Ils peuvent, au contraire, être aggravés par des institutions vicieuses ou par le règne des méchants. La géographie et l'histoire enseignent que, sous l'action prolongée de ces mauvaises influences, l'homme peu tomber au dernier d egré de l'abjection.

Les causes secondaires du mal sont fort nombreuses, et elles sur-

[1] En Angleterre, les membres du conseil privé (l'un des principaux corps de l'État) s'engagent par serment, lorsqu'ils entrent en charge, à *se préserver de la corruption*.

gissent de la prospérité même des nations. Elles ont surtout pour symptômes l'orgueil engendré par le succès, les appétits sensuels développés par la richesse, l'oppression provenant des abus de l'autorité. Ces désordres se produisent à mesure que les jeunes générations, nées au milieu du bien-être, viennent remplacer celles qui avaient créé, par le travail et la vertu, un état antérieur de prospérité. Ces trois causes, appuyées de beaucoup d'autres influences, sont sans cesse en action, dans la vie privée, comme dans la vie publique.

En effet, l'homme, au sein de la prospérité, incline aisément à l'orgueil. Il se considère alors volontiers comme l'unique cause des succès que ses ancêtres croyaient devoir surtout à la bonté divine. Mais, loin de se fortifier par cette usurpation, les esprits sont bientôt frappés dans le principe même de leur force. Ils se soutiennent momentanément par l'exemple de ceux qui reportent tout à Dieu : mais ce stimulant disparaît à mesure que le mal s'étend ; puis la décadence survient en même temps que l'ordre moral s'amoindrit.

Lorsque les appétits physiques ne sont plus contenus par la loi morale, l'entraînement des sens accroît singulièrement le désordre produit par les égarements de l'esprit. La grossièreté des habitudes révèle en quelque sorte aux yeux les aberrations de la pensée. Sous cette influence, on a vu parfois une société délicate se laisser envahir, pendant le cours de deux générations, par les désordres les plus scandaleux (§ 17).

Ces deux formes de la corruption se développent chez les gouvernants plus rapidement que chez les autres classes. Dans ce milieu, elles ont pour conséquence tantôt l'exagération et tantôt le relâchement de l'autorité. Toujours elles provoquent chez les gouvernés l'oubli des sentiments d'affection et de respect, qui sont les plus solides soutiens de la hiérarchie sociale. L'amoindrissement du principe d'autorité devient, à son tour, l'origine d'une foule de désordres sociaux. Il exerce spécialement sa funeste influence sur les femmes et les jeunes gens, qui, plus que les hommes faits, ont besoin d'être soutenus par une ferme direction. Avant la perte de la pudeur et de la chasteté, qui marque les derniers degrés de la décadence des mœurs (§ 25, n. 1), le symptôme habituel du relâchement de l'autorité est la liberté laissée aux femmes et aux jeunes gens de se livrer, en ce qui concerne les vêtements, les mobiliers et les récréations, aux extravagances de la mode. Ce genre de désordre a été fort apparent, dans notre histoire, aux deux époques précédentes de corruption, sous la domination romaine (§ 13) comme sous les der-

[1] Les indications placées entre parenthèses renvoient, savoir : les chiffres, aux autres paragraphes ; les lettres, aux documents annexés. A. C.

niers Valois (§ 15)[1]. Il se reproduit, de nos jours, avec les caractères les plus fâcheux[2].

Tous ces désordres concourent directement, depuis deux siècles, à troubler le régime du travail. Les classes dirigeantes, perverties par la royauté et ses auxiliaires (§ 17), ont propagé autour d'elles l'oubli des six commandements qui prescrivent le respect de Dieu, du père et de la femme (§ 4) ; elles ont désorganisé, par le spectacle de leurs vices, les villes et les campagnes. Dans beaucoup d'ateliers ruraux et manufacturiers, les patrons ont suivi ces exemples. Ainsi ébranlés dans leurs mœurs et leurs sentiments, abusés en outre par les fausses doctrines économiques importées d'Angleterre (§ 29), ils ont violé la Coutume ; ils ont surtout renoncé à la permanence des engagements et rompu les rapports qui les unissaient à leurs ouvriers (§§ 20 à 25). Les ouvriers, à leur tour, ont été peu à peu pervertis par cette longue suite de mauvais exemples[3] : dans les villes notamment, ils tombent dans une corruption moins profonde peut-

[1] « Platon, en ses loix, n'estime peste au monde plus dommageable à sa cité, que de laisser prendre liberté à la ieunesse de changer en accoustremens, en gestes, en danses, en exercices et en chansons d'une forme à une aultre. » (Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. XLIII.)

[2] Opinion de M. le procureur général Dupin sur le luxe effréné des femmes. (Sénat, séance du 22 juin 1865.)

[3] Les désordres actuels des ouvriers de Paris et de la banlieue proviennent, par une filiation directe, des désordres du roi qui inaugura, en 1661, l'ère actuelle de corruption. L'enseignement de cette vérité est l'un de ceux qui serviront le mieux la cause de la réforme. Parmi les lectures les plus utiles à cet enseignement, je signale celles des écrits suivants. — Les monographies numéros 11 et 13 des *Ouvriers des Deux-Mondes* (P.). — Les travaux de M. Villermé sur la condition actuelle des ouvriers. – Les considérations émises par M. Louis Reybaud, de l'Institut, sur les conséquences du mauvais exemple donné par les classes dirigeantes (Condition des ouvriers qui vivent de l'industrie du coton). — Correspondance et mémoires décrivant la vie privée des hommes influents du Directoire et de la Terreur, de J.-J. Rousseau, de Voltaire, des principaux encyclopédistes et des dames qui propagèrent leurs idées. — Le journal de Barbier, sur l'époque de Louis XV. — Les écrits de Madame, duchesse d'Orléans, et de Saint-Simon sur les époques de la Régence et de Louis XIV. — Enfin *la Société française au dix-septième siècle*, de Victor Cousin, montrant la transition des bonnes mœurs de Louis XIII à la corruption de Louis XIV. — Parmi les documents officiels qui peignent le mieux l'action personnelle des deux rois dans l'œuvre de la corruption, je signale surtout les lettres patentes par lesquelles ils ont conféré les plus hauts degrés de la noblesse à leurs concubines. — Enfin je complète les détails donnés ci-dessus (§ 17) en citant la lettre par laquelle Louis XIV annonça à M. de Kéroualle les honneurs accordés à sa fille, concubine du roi d'Angleterre. Rien ne peint mieux le mélange de majesté, d'orgueil et de cynisme qui fut le caractère propre du roi et qui lui donna l'ascendant nécessaire pour corrompre ses courtisans. « Les services importants que la duchesse de Portsmouth a rendus à la France m'ont décidé à la créer pairesse, avec le titre de duchesse d'Aubigné pour elle et toute sa descendance. J'espère que vous ne serez pas plus sévère que votre roi et que vous retirerez la malédiction que vous

être, mais plus repoussante que celle des classes dirigeantes. Privés de la sécurité sans laquelle on ne peut ni apprécier les autres biens, ni supporter les maux de cette vie, ils ont pris en haine le nouvel ordre social. Détachés de la Coutume, ils accordent leurs sympathies à des conceptions chimériques qui sont condamnées par l'expérience du genre humain. Ils sont toujours prêts à agiter la société pour réaliser ces chimères, et ils deviennent ainsi les artisans de leur propre ruine.

§ 27

CARACTÈRES SPÉCIAUX DU MAL A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Le mal offre aujourd'hui chez nous beaucoup de symptômes habituels aux époques de désordre (§ 7) ; mais il se distingue en outre par certaines particularités qui ne s'étaient jamais présentées dans notre histoire. La corruption, qui, sous les derniers Valois (§ 15) et sous l'ancien régime en décadence (§ 17), ne s'était point étendue au delà des courtisans et des classes riches, a pénétré, depuis le régime de la Terreur, parmi les populations vouées aux travaux usuels. Cette nouveauté prend chaque jour des caractères plus redoutables ; car, tandis que l'élite des classes supérieures commence à revenir au bien, les couches inférieures de la nation se laissent plus que jamais envahir par le mal[1]. La corruption n'a pas changé de nature, mais elle s'exerce dans des milieux nouveaux ; et il est aisé de voir que, dans les conditions actuelles, la réforme ne sera plus aussi facile qu'elle le fut au dix-septième siècle (§ 16).

Pendant les crises sociales de la Ligue et de la Fronde, nos ancêtres furent préservés des exagérations extrêmes du mal par la constitution même de la vie privée (§ 67) et du gouvernement local (§ 68).

avez cru devoir faire peser sur votre malheureuse fille. Je vous en prie en ami, mon féal sujet, et vous le demande en roi. LOUIS. »

[1] Je ne reproduirai point ici l'énumération des maux de toute sorte qui pèsent aujourd'hui sur le personnel des ateliers de l'Occident et spécialement sur les classes ouvrières. Ces faits ont reçu depuis longtemps une grande publicité : en Angleterre, par les enquêtes parlementaires ; en France, par les ouvrages de MM. Villermé, A. Blanqui, Louis Reybaud, Jules Simon et autres écrivains habiles. Admettant que l'état de maladie est suffisamment connu par ces travaux, je me suis spécialement appliqué à connaître l'organisation qui a conservé l'état de santé dans certains ateliers, les causes qui ont fait naître le mal dans beaucoup d'autres, puis les remèdes qui y ont été employés avec succès. Les chapitres II, III et IV donnent successivement le précis de ces trois groupes de recherches : mon plan m'amène donc à insister ici sur l'origine du mal plutôt que sur le détail des misères sociales, qui semblent être suffisamment décrites.

La France restait organisée par petits groupes formés de paroisses rurales, de bourgs, de domaines agricoles, de manufactures rurales ou urbaines; et, dans chacun d'eux, l'unité de pensée et d'action était maintenue par des chefs respectés de tous. Dans chaque groupe également, la masse était formée de chefs de maison exerçant leur autorité sur une famille nombreuse, ayant la propriété complète ou, tout au moins, l'usufruit du foyer domestique. L'influence se trouvait donc attribuée, dans les moindres subdivisions du corps social, à des hommes qui avaient pu constater, par la pratique de leur vie, que les sources de la prospérité publique et privée sont la religion, la propriété, la famille, le travail et le respect de la hiérarchie sociale. Placée sous de telles influences, la masse de la nation s'identifiait habituellement avec la paix publique. Quand la discorde éclatait dans l'État, la jeunesse inexpérimentée, les cœurs ardents, les esprits faux et les individus déclassés que passionne l'antagonisme social ne s'engageaient guère dans le mal au delà de certaines limites. Les partis étaient souvent poussés à la guerre par de faux principes; ils se livraient même parfois à ces massacres qui ont laissé dans notre histoire de sinistres souvenirs et qui ont été l'extrême manifestation de l'erreur; mais ils conservaient la vérité au sujet de tous les intérêts sociaux non engagés dans la lutte. Aussi, quand celle-ci prenait fin, l'ordre social renaissait avec la paix : chacun trouvait le repos dans la famille et dans l'atelier.

Aujourd'hui la France n'offre plus que par exception ces groupes sociaux dont les membres, soumis à la loi morale, restent unis par les liens de l'affection et du respect. Depuis Louis XIV, tous les gouvernements ont enseigné que ces liens doivent être remplacés par la tutelle de l'État; et, sous ce rapport, les gouvernements postérieurs à 1791 n'ont fait qu'enchérir (G) sur ceux de l'ancien régime en décadence. Tant d'efforts ont à la fin triomphé des traditions de notre race et de nos vieilles libertés nationales. L'esprit de solidarité ne se conserve plus que par exception dans la famille, l'atelier et le gouvernement local[1]. Depuis 1830 notamment, il s'est trouvé détruit

[1] L'état moral de nos petites localités diffère beaucoup aujourd'hui de celui que je viens de rappeler. J'ai eu l'occasion d'étudier récemment de petites communes où le conseil municipal refuse de subventionner le garde champêtre, parce que cet agent, ayant fait son devoir, a fait condamner les membres de la majorité pour contraventions aux règlements de police sur la voirie, le roulage, la salubrité, la chasse et la pêche, le maraudage, les biens communaux et la tenue des cabarets. J'en ai vu d'autres où la coterie électorale qui dispose de l'autorité exclut systématiquement les hommes les plus considérés. J'ai même connu une commune rurale où un grand propriétaire, considéré comme le bienfaiteur du pays, n'a jamais pu, à son grand regret, se faire admettre dans le conseil, composé de petits propriétaires, d'artisans et de cabaretiers. Aux reproches qui leur étaient adressés et à l'éloge

dans la plupart des anciens ateliers ; et maintenant, dans ces ateliers comme dans les nouvelles créations, les patrons et les ouvriers ne s'inspirent guère que de l'esprit d'antagonisme. Mais ni les uns ni les autres n'ont eu à se féliciter des changements apportés à la Coutume par les mœurs et les institutions.

La décadence de nos mœurs est, au surplus, parfaitement caractérisée par un contraste des discordes civiles, sous l'ancien et le nouveau régime. Autrefois le patron allait au combat entouré de ses ouvriers et de ses serviteurs : aujourd'hui il les trouve armés dans le camp ennemi.

§ 28

LES DEUX FORMES PRINCIPALES DE L'INVASION DU MAL.

Le mal qui envahit de nos jours les ateliers de travail de l'Occident offre de plus en plus les mêmes caractères : il aboutit partout au même résultat, l'antagonisme des diverses classes de la société ; mais il s'est introduit dans les diverses contrées par deux voies assez différentes.

Tantôt le désordre a pris naissance au sein de ces ateliers, tandis que l'ordre se conservait ailleurs. Les pratiques de la Coutume sont tombées peu à peu en désuétude ; puis les populations, privées de cet appui tutélaire, ont oublié les préceptes du Décalogue. Tantôt, au contraire, l'oubli du Décalogue, propagé d'abord par le mauvais exemple des classes dirigeantes, a corrompu les mœurs et les institutions ; et bientôt la Coutume, ayant perdu ses vrais fondements, s'est désorganisée de toutes parts.

Ces deux formes principales de l'invasion du mal se sont particulièrement produites en Angleterre et en France. Il est opportun de les étudier séparément pour discerner les nuances que la réforme devra prendre, soit dans ces deux pays, soit dans les autres régions de l'Occident. Les deux paragraphes suivants offrent le résumé de cette étude.

de la personne exclue, ceux-ci répondaient : « O monsieur, vous avez bien raison : M. le duc est la perle des hommes et le patron du pays ; nous le chérissons tous, mais nous ne voulons pas de *bourgeois* parmi nous ! » Ceux qui réorganiseraient le gouvernement local (§ 68) sans tenir compte de cette décadence des mœurs nous exposeraient à des mécomptes qu'il faut éviter. Ces mécomptes engendreraient une fois de plus le découragement ; car depuis deux siècles nous sommes dressés à supporter les abus de la contrainte plutôt que les abus de la liberté (§ 8).

§ 29

EN ANGLETERRE, LE MAL EST VENU DE L'ABANDON DE LA COUTUME.

Le désordre a commencé à se produire en Angleterre, dans le régime du travail, pendant les premières années de ce siècle, c'est-à-dire à une époque où l'ordre moral s'était rétabli au sein des classes dirigeantes (§ 30 ; § 31, n. 8). Il a pris naissance et il s'aggrave chaque jour sous l'influence de trois causes principales, qui dérivent moins d'erreurs formelles que de l'exagération de certaines vérités.

La première cause du mal est l'abus de la division du travail, c'est-à-dire d'une pratique qui n'est bienfaisante qu'en se conciliant avec le respect de la Coutume. Cet abus lui-même est né au milieu de circonstances toutes nouvelles et dont on n'a pu d'abord prévoir les conséquences. Les découvertes mémorables[1] qui ont ouvert dans les mines de houille, pour les manufactures, des sources indéfinies de chaleur et de force motrice, ont fait perdre de vue d'autres sources de bien-être non moins importantes. Les patrons n'ont plus tenu compte des avantages que s'assuraient les ouvriers en alliant les travaux d'atelier aux industries domestiques (§ 22). Préoccupés exclusivement des conditions techniques de la production, ces patrons imprévoyants ont oublié les devoirs imposés par les six pratiques de la Coutume (§ 19); et le succès financier a semblé d'abord justifier ces innovations. Les fondateurs des ateliers à la houille se sont, à l'envi l'un de l'autre, jetés dans la même voie ; ils ont sans scrupule arraché les ouvriers à la vie rurale, en leur offrant l'appât d'un salaire élevé; ils les ont agglomérés en masses urbaines sans leur donner aucune garantie de sécurité, sans même pourvoir d'abord à cette direction morale qui jusqu'alors avait été réputée indispensable à l'existence d'un peuple civilisé.

La seconde cause du mal est l'exagération du travail manufacturier. Les Anglais, en effet, estiment trop les avantages dus à l'accumulation de la richesse, et ils ne s'inquiètent pas assez des inconvénients attachés à l'accumulation brusque de populations livrées périodiquement au malaise, soumises à une instabilité cruelle, travaillées par des sentiments d'antagonisme inconciliables avec tout ordre social. Ils ne voient pas qu'en présence de ces envahissements du mal, la richesse cessera tôt ou tard d'être une force, et que l'ex-

[1] *La Réforme sociale*, t. II, p. 397.

tension incessante d'un régime aussi vicieux compromettra à la fin l'existence d'une des plus solides constitutions que nous offre l'histoire.

La troisième cause est l'exagération de certaines doctrines relatives à l'économie du travail. Le mal est venu de plusieurs écrivains qui, ayant ignoré la pratique des ateliers prospères (§§ 19 à 25), ont établi une démarcation systématique entre l'ordre économique et l'ordre moral. Ces écrivains ont érigé en théorie les faits les plus regrettables du nouveau régime manufacturier. Ils n'ont tenu aucun compte des devoirs réciproques imposés aux patrons et aux ouvriers par des Coutumes séculaires, que toutes les autorités sociales (§ 5) du continent et de l'Angleterre elle-même continuent à respecter. Ainsi, par exemple, ils ont assimilé les lois sociales qui fixent le salaire des ouvriers aux lois économiques qui règlent l'échange des denrées. Par là ils ont introduit dans le régime du travail un germe de désorganisation ; car ils ont amené les patrons à s'exempter, en toute sûreté de conscience, des plus salutaires obligations de la Coutume (§ 19).

Telles sont les origines principales du déplorable état de choses qui, de 1830 à 1848, a été la cause de tant de discussions au sein du Parlement anglais. De là les décadences locales que certaines enquêtes officielles, trouvant le mot *barbarie* trop doux, ont qualifiées par le mot *bestialité*. Malgré d'innombrables réformes[1] accomplies déjà par la contrainte de la loi ou par l'initiative spontanée des particuliers, les manufactures agglomérées de l'Angleterre sont loin d'offrir une situation satisfaisante : elles contrastent encore, par leur état de corruption, de malaise et d'antagonisme, avec les bonnes mœurs, le bien-être et l'harmonie des campagnes environnantes. La prospérité due à l'abondance des combustibles minéraux, à l'étendue des rivages maritimes et à l'excellente organisation de la vie rurale, a masqué jusqu'à présent la décadence introduite par le régime manufacturier dans la constitution britannique. Mais, au fond, l'Angleterre donne à cet égard de mauvais exemples au continent ; et elle ne saurait différer longtemps la réforme sans compromettre sérieusement son propre avenir.

[1] Les officiers publics, qui interviennent dans ces réformes, ont en général pour mission de réprimer, aux termes de la loi, les abus auxquels donnait lieu l'emploi des femmes et des enfants dans les grands ateliers. Mais, dans l'exercice de leurs fonctions, ils ont constaté qu'il n'est pas moins nécessaire de revenir aux pratiques de la Coutume en ce qui touche les hommes faits. Ils commencent notamment à comprendre les avantages qu'assure aux ouvriers comme aux patrons la permanence des engagements (§ 20). Ainsi, un inspecteur des manufactures signale les succès obtenus par une usine à fer, dite Consett-iron-works, qui a remplacé les engage-

§ 30

EN FRANCE, LE MAL EST VENU DE L'OUBLI DU DÉCALOGUE.

La France est dix fois moins riche que l'Angleterre en bassins houillers, et elle est placée, en ce qui concerne le commerce maritime, dans des conditions beaucoup moins favorables. A la vérité, elle l'emporte, sous ce double rapport, sur la plupart des grandes nations du Continent ; et, en conséquence, elle a adopté plus que celles-ci les mauvais exemples de l'Angleterre en agglomérant outre mesure, en certains lieux, les manufactures à la houille. Cependant le mal introduit, vers 1815, sous cette forme dans l'ordre matériel, est peu important, lorsqu'on le compare à celui qui avait déjà envahi l'ordre moral.

En effet, la situation relative de la France et de l'Angleterre s'était complétement renversée depuis le milieu du dix-septième siècle. A cette dernière époque, les deux premiers Bourbons (§ 16) avaient triomphé de la corruption et de l'antagonisme semés, au seizième siècle, sur l'Occident par les clercs et les souverains (§ 15), tandis que l'Angleterre, sous les gouvernements de la république ou des Stuarts, restait plongée dans le mal. Au commencement du dix-neuvième siècle, tout était changé. En Angleterre, l'antagonisme social avait été peu à peu guéri par une nouvelle dynastie ; les mœurs avaient été restaurées sous la salutaire influence des humiliations subies dans la guerre d'Amérique, des bons exemples donnés par Georges III, de la ferveur religieuse conservée par les dissidents, et de l'émulation inspirée par ces derniers aux membres des Églises officielles d'Angleterre et d'Écosse. En France, au contraire, rien n'avait encore remédié au mal propagé par l'ancien régime en décadence et par la révolution. Les entreprises militaires du premier Empire avaient momentanément apaisé l'antagonisme social ; mais elles avaient laissé le champ libre à la corruption propagée par le scepticisme (§ 17).

Les maux inhérents au régime manufacturier et aux théories économiques des Anglais se trouvèrent donc importés brusquement, après le rétablissement de la paix générale, dans une société où l'ordre moral s'était constamment affaibli depuis le règne de Louis XIV.

ments à la semaine par les engagements à l'année, selon *la vieille Coutume du Northumberland.*

Dans ces conditions, les plus salutaires pratiques de la Coutume ne purent longtemps résister au développement de la corruption intérieure et à l'invasion des erreurs de l'étranger. On s'explique donc que le laps de temps d'une seule génération ait suffi pour créer, à côté de l'antagonisme politique qui avait désolé la précédente époque de décadence (§ 15), l'antagonisme social que nos ancêtres n'avaient point connu.

Je ne sais si les historiens pourraient signaler ailleurs une succession aussi constante de mauvaises influences, opposées à une tendance persistante vers le bien (§ 18). Pour moi, au milieu des dures épreuves dont je recherche la cause, je n'éprouve qu'un sujet d'étonnement : c'est que les bonnes traditions de nos ateliers ruraux et urbains aient résisté en beaucoup de lieux, avec les antiques vertus de notre race, à tant de maux déchaînés sur la patrie ; c'est qu'il existe encore des patrons dévoués et des ouvriers respectueux ; c'est enfin que le jury international de 1867 ait pu voir au travail, sur notre sol, tant d'hommes dignes des plus hautes récompenses. Puissent mes concitoyens cesser un moment leurs stériles débats, étudier la pratique des Autorités sociales gardiennes de la Coutume (§ 5), et chercher auprès d'elle les vrais éléments de la réforme !

§ 31

COMMENT S'EST PERDU, EN FRANCE, LE RESPECT DE DIEU, DU PÈRE ET DE LA FEMME.

J'ai décrit en termes généraux les envahissements successifs de la corruption sous l'ancienne monarchie, puis sous les révolutions de notre temps, et j'ai montré que ces deux régimes ont offert plus d'analogies que de contrastes (§ 17). Abordant ensuite plus spécialement mon sujet, j'ai indiqué la connexion intime qui s'est établie, pendant ces deux siècles de décadence entre l'oubli du Décalogue et l'abandon de la Coutume (§ 30). Pour toucher de plus près à la conclusion, j'ai encore à insister sur le résultat principal de cette longue époque de corruption : sur la violation habituelle des devoirs qui se rapportent à Dieu, au père et à la femme ; en d'autres termes, sur l'oubli des six commandements, non sanctionnés par le Code pénal (§ 4), qui imposent les trois formes principales du respect.

Les efforts les plus brillants de l'ancien régime en décadence s'employèrent contre Dieu et la religion. Il créèrent cette célèbre

école de scepticisme à laquelle toutes les cours de l'Europe, sauf celle du souverain des Turcs, voulurent se rattacher[1]. Ces aberrations, sans précédents connus, eurent pour fin des résultats également inouïs : le gouvernement de la Terreur ; la spoliation, l'exil et les massacres du clergé; l'abandon du christianisme pour les cultes officiels de la Raison et de l'Être suprême.

Les catastrophes qui suivirent la révolution française furent pour l'Europe entière un salutaire avertissement. Les classes dirigeantes, et en particulier celles de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, comprirent leur erreur et revinrent aux croyances. La France, plus durement frappée que les autres nations, s'associa de plus en plus à ce mouvement à mesure que les épreuves de 1815, de 1830 et de 1848 venaient montrer plus clairement les voies de la vérité. Depuis lors, les laïques les plus éminents, les clercs catholiques, régénérés par la persécution révolutionnaire, et les dissidents, rétablis dans tous leurs droits, ont ramené à la foi une partie des classes dirigeantes, de celles surtout qui gouvernent les domaines ruraux et les grandes manufactures. Il se produit même de nos jours des exemples de sainteté et de dévouement chrétien qui fournissent déjà de précieux exemples à l'Europe, et qui portent quelques étrangers perspicaces[2] à entrevoir le retour de l'ascendant moral que la France

[1] Voir la correspondance de Voltaire avec Frédéric II, roi de Prusse; Catherine II, impératrice de Russie; Charles-Théodore, électeur-palatin ; Frédéric-Guillaume, margrave de Bayreuth ; Wilhelmine, sœur de Frédéric II, femme du précédent; Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine ; Élisabeth, princesse d'Anhalt-Zerbst ; Caroline, margrave de Bade-Dourlach, etc. — Frédéric II, l'un des hommes éminents de ce siècle, considérait toutes les religions comme une aberration de l'esprit humain : la tolérance qu'il leur accordait dérivait à la fois de la politique et du mépris. Il ne comprenait ni l'esprit ni la morale du christianisme. Il faisait consister la sagesse dans l'usage modéré des jouissances intellectuelles et sensuelles. Il résumait sa doctrine dans les termes suivants : « *Le Mondain* (de Voltaire), aimable pièce qui ne respire que la joie, est, si j'ose m'exprimer ainsi, un vrai cours de morale. La jouissance d'une volupté pure est ce qu'il y a de plus réel pour nous en ce monde. J'entends cette volupté dont parle Montaigne, et qui ne donne point dans l'excès d'une débauche outrée. » (Lettre à Voltaire, du 23 décembre 1736.) Dans le même temps, Georges II pratiquait alternativement, dans le Hanovre et en Angleterre, une philosophie encore plus matérialiste. A Munich, la dépravation de la cour de Versailles s'était propagée avec le scepticisme de Voltaire : la cour se glorifiait d'avoir une Montespan ; et les dames de cette cour affichaient des mœurs éhontées, dont la description a été conservée par un diplomate anglais. (*A Memoir of the right honourable Hugh Elliot*, par la comtesse de Minto ; Édimbourg, 1868.)

[2] Cet espoir m'a été exprimé plusieurs fois par des hommes qui prévoient les redoutables conséquences de la propagation du scepticisme scientifique (§ 39), et qui, en présence de cette nouvelle invasion du mal, voient des alliés dans tous ceux qui croient en Dieu. Parmi les hommes dont les étrangers estiment le plus les talents et l'éloquence, j'ai souvent entendu citer M. le comte de Montalembert, l'éloquent

posséda deux fois : au temps de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin (§ 14) ; au grand siècle de Vincent de Paul, de Condé et de Descartes (§ 16).

Malheureusement beaucoup de causes empêchent jusqu'à présent que cette tendance amène, en France et en Europe, des résultats décisifs. La classe la plus nombreuse et la moins éclairée, après s'être imbue des erreurs révolutionnaires, reste, selon son rôle habituel, fidèle aux idées établies (§ 2) : elle continue, avec plus de passion que de discernement, l'impulsion donnée par les lettrés du dix-huitième siècle[1]. Un enseignement peu judicieux de l'histoire laisse trop ignorer à nos jeunes gens que leurs ancêtres ont dû leurs plus grands succès à la religion chrétienne. Le scepticisme scientifique des Allemands (§ 39), venant en aide à l'ancien scepticisme français, s'attache avec ardeur à détruire toute notion de Dieu par l'autorité des sciences physiques : cette nouvelle forme de l'erreur trouve un milieu favorable dans une société où les classes dirigeantes ont étrangement exagéré l'importance du monde matériel ; elle se propage aisément, sous l'influence d'un mauvais système d'éducation[2], parmi les jeunes générations, trop soustraites à l'apprentissage de l'atelier[3] et même à l'enseignement du foyer domestique. Enfin, les mœurs inculquées à notre race par deux siècles de tyrannies royales ou populaires neutralisent, en France, les bienfaits de la religion dominante. Beaucoup de catholiques, au lieu de faire alliance avec tous les chrétiens pour combattre les diverses nuances du scepticisme, provoquent dans leur propre Église une véritable guerre civile. Ils épuisent leur zèle à discuter avec violence des questions que les traditions vénérables et la pratique actuelle des autres nations ont toujours reléguées au second plan. Ils veulent introduire dans le gouvernement de

historien des moines d'Occident, et les orateurs des célèbres conférences de Notre-Dame de Paris : l'abbé Frayssinous, le R. P. de Ravignan, le R. P. Lacordaire, le R. P. Félix, le R. P. Hyacinthe.

[1] Beaucoup d'ouvriers, élevés dans les agglomérations urbaines de l'Occident, se livrent aujourd'hui à cette propagande dans les réunions de Paris, comme dans les congrès de Suisse et de Belgique : ils reproduisent, à un siècle de distance, les aberrations des lettrés et des classes dirigeantes de l'ancien régime. D'un autre côté, les gouvernants, qui voient le danger de ce désordre, conservent les traditions de la monarchie absolue : ils sont enclins à le conjurer par un régime de contrainte plutôt qu'à le combattre par l'évidence fondée sur l'expérience et la raison. Il est sans doute plus facile d'imposer silence à l'erreur que de démontrer la vérité ; mais les classes dirigeantes qui commettent cette faute, qui confèrent le prestige de la persécution à l'erreur et lui assurent ainsi l'empire de l'opinion, s'exposent de nouveau aux catastrophes qui, après la même faute, marquèrent la fin du dix-huitième siècle.

[2] *La Réforme sociale*, t. II, p. 310 à 351.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 351 à 365.

l'Église les habitudes d'intolérance[1] et les formes bureaucratiques[2] de notre vie civile. Abusant des principes d'unité et de hiérarchie qui sont la force de l'Église, ils provoquent la bureaucratie romaine à envahir les attributions des évêques, des chapitres et des simples ministres. Sous leur influence, l'antagonisme social et l'esprit d'uniformité tendent à troubler l'Église comme l'État. Cette guerre intestine entraîne de déplorables conséquences. Ceux qui voient les dangers du scepticisme hésitent cependant à se mettre en communauté de foi avec des hommes si passionnés. Ils s'inquiètent des résolutions que prendrait, à l'égard des dissidences plus tranchées, une majorité pénétrée de tels sentiments. Ils craignent que la restauration des croyances ne ramenât plus tard les massacres et les bûchers.

L'autorité du père n'est pas mieux établie que celle de Dieu ; elle n'offre même pas, comme celle-ci, un commencement de restauration. Ébranlée au dix-huitième siècle par la corruption des mœurs de la monarchie absolue, détruite légalement par la Convention, elle a été déclarée directement incompatible avec l'intérêt public (E). Elle a été privée de la liberté testamentaire, c'est-à-dire de la sanction qui lui appartient chez tous les peuples civilisés. Depuis lors, le père est, devant ses enfants, dans la situation où serait, devant ses sujets, le souverain privé de tout moyen de réprimer la rébellion. La littérature agit dans le même sens que la loi ; elle combat sans relâche la vieillesse et l'âge mûr (B) par des assertions que dément la raison, mais que peu d'hommes s'attachent à réfuter. De là des désordres sociaux qui, jusqu'à ce jour, sont une spécialité pour notre pays. Chez les classes inférieures de la société le mal se révèle avec cynisme (A). Au-dessus, les apparences sont mieux gardées; mais la réalité n'est pas meilleure : forte de son droit à l'héritage, la jeunesse se révolte souvent contre la discipline du foyer. Elle refuse de remplir à son tour les devoirs de la Coutume envers les ouvriers de l'atelier paternel (§ 20 et 32). Elle prétend même jouir, dans l'oisiveté et la débauche[3], de la richesse créée par le travail des aïeux (C).

La perte du respect de la femme devient également un trait fort apparent des mœurs actuelles. L'adultère, introduit d'abord ouver-

[1] *La Réforme sociale*, t. I, p. 168 ; t. III, p. 256.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 176; t. III, p. 303.

[3] La littérature légère, qui vise surtout à l'amusement du public, a souvent aidé chez nous à la propagation des mauvaises mœurs ; et, sous ce rapport, elle fait encore beaucoup de mal. Cependant elle semble reprendre aujourd'hui le sentiment de sa mission : ainsi, par exemple, elle commence à employer l'arme du ridicule contre les désordres de la jeunesse. Dans le journal, comme dans le roman et le théâtre, les pères n'ont plus toujours tort.

tement au Louvre par les derniers Valois, rétabli à Versailles par Louis XIV, fut propagé par son successeur dans la haute noblesse et la finance, et même parmi les lettrés, qui se flattaient de réformer la France par leurs exemples et leurs leçons. En même temps qu'elles perdaient la véritable influence qui naît pour elles de la chasteté, les femmes troublaient la société par de scandaleuses interventions dans les affaires publiques et privées. Ce désordre a singulièrement contribué à la corruption de l'ancien régime et à l'impuissance de la révolution. En 1788, il fut signalé par un observateur perspicace comme un des principaux obstacles à la réforme [1]; et, de nos jours, il a pris des caractères encore plus pernicieux (§ 49, n. 2). Lorsque le Code du 25 septembre 1791 (F) eut, pour la première fois chez un peuple civilisé, établi en principe que la séduction n'est ni un délit ni la violation d'un contrat, les mœurs reçurent aussitôt une fâcheuse atteinte. En même temps, les mauvais exemples du Directoire firent pénétrer la corruption dans des classes qui jusqu'alors étaient restées intactes. Depuis ce temps, le mal envahit chaque jour plus profondément les villes et les campagnes. Le sentiment délicat qui, chez les Anglo-Saxons, assure à chaque femme isolée sur les voies publiques le respect et, au besoin, la protection de tous les hommes, manque presque complétement aux Français. Trop souvent il est remplacé par une importunité grossière, qui fournit des effets comiques à certaines peintures de mœurs, et qui n'excite guère l'indignation des honnêtes gens [2]. A Paris, le mal dépasse au-

[1] « Il y a une sorte d'influence dont aucun de leurs plans de réforme ne tient compte et qui peut les déjouer tous; je veux parler de l'influence des femmes sur le gouvernement. Les mœurs de la nation leur permettent de visiter seules tous les gens en place, de solliciter en faveur de leurs maris, de leurs familles, de leurs amis; et ces sollicitations sont plus puissantes que les règlements et les lois. Nos compatriotes, habitués à considérer le droit comme une barrière contre toute espèce de sollicitations, auraient de la peine à se faire une juste idée d'un pareil obstacle, et il faut avoir vu les choses de ses propres yeux pour concevoir à quelle situation désespérée ce pays a pu être réduit par la toute-puissance d'une influence qui, dans notre patrie, ne s'étend pas, heureusement pour le bonheur de ce sexe lui-même, au delà du foyer domestique. » (*Mélanges politiques de Jefferson*, t. I, p. 332.)

[2] Un illustre écrivain, qui s'est dévoué à la restauration des croyances, s'associait un jour, avec la chaleur qui le distingue, à l'affliction que m'inspirait cet état de choses. « Pourquoi, s'écriait-il, la glorieuse race de saint Louis a-t-elle été particulièrement poussée par l'esprit du mal à donner l'exemple de cet opprobre? Par quel moyen nous relèverons-nous de l'état d'infériorité où nous sommes tombés devant nos rivaux? » Bientôt nous nous accordâmes à penser que ce moyen était indiqué par l'histoire ancienne de la France (§ 16). Le même enseignement est donné par l'histoire moderne de l'Angleterre : on ne saurait trop rappeler, en effet, que la restauration des croyances au sein des classes dirigeantes a amené dans les mœurs de ce pays la transformation rapide que démontre la comparaison des littératures aux deux époques de Richardson et de Walter Scott.

jourd'hui toutes les limites atteintes chez les auters peuples civilisés : il a repris certains caractères qu'on ne connaissait plus depuis les décadences d'Athènes ou de Rome; et il s'est tellement incorporé à la population, que les unions deviennent de plus en plus stériles, et donnent d'ailleurs un bâtard sur trois naissances. L'esprit d'égalité a fait passer sur toutes les classes le niveau du mal ; tandis que les oisifs subventionnent une armée de courtisanes, les ouvriers renoncent au mariage; et, dans certains corps d'état, le concubinage est en quelque sorte devenu une pratique professionnelle [1].

§ 32

COMMENT LA PERTE DU RESPECT A DÉTRUIT LES SIX PRATIQUES DE LA COUTUME [2].

La perte du respect, sous ses trois formes principales (§ 31), ne désorganise pas seulement, dans la vie privée, la famille et l'atelier : elle est plus funeste encore à la vie publique, parce que celle-ci résiste moins par sa propre force à la corruption; et il me serait facile de montrer qu'elle sape l'autorité du souverain, encore plus que celle du père ou du patron. Me renfermant dans mon sujet, je me borne à indiquer la connexion de cette décadence avec l'abandon des six pratiques essentielles à une bonne organisation du travail.

La corruption des mœurs désorganise d'abord la sixième pratique (§ 25). Entre autres conséquences fâcheuses, elle amène la stérilité des unions; par là, elle abaisse beaucoup la condition sociale de la femme. En effet, dès que celle-ci ne consacre plus sa vie aux devoirs de la maternité, elle cesse d'être le ministre du foyer domestique. La femme du patron, surtout dans les villes, délaisse le foyer pour prendre ces allures nomades dont s'égayent les caricatures contemporaines ; et, dans les cas rares où elle s'identifie avec les intérêts de son mari, elle n'est plus que le premier de ses caissiers ou de ses commis. Quant à la femme et à la fille de l'ouvrier, elles deviennent des *ouvrières* d'atelier, type égalcment étranger au langage et aux mœurs du dix-septième siècle, Dans cette condition, la femme est déchue du rang que lui attribue une bonne constitution sociale; elle est soumise à des tortures morales et physiques, qui seules suf-

[1] *Les Ouvriers des Deux Mondes*, t. II, p. 190.

[2] Pour l'intelligence de ce paragraphe, je rappelle la définition des six pratiques, établie par M. Le Play dans le chapitre II: § 20, Permanence des engagements ; § 21, Entente touchant le salaire ; § 22, Alliance de l'atelier et du foyer; § 23, Habitudes d'épargne; § 24, Union de la famille et du foyer; § 25, Respect et protection accordés à la femme. A. C.

firaient pour condamner ce déplorable régime. Les maux résultant de l'abandon de la sixième pratique sont singulièrement aggravés, en France, par une loi des assemblées révolutionnaires (F), qui prive les jeunes ouvrières de la protection que les autres peuples civilisés leur accordent contre la séduction.

On ne saurait trop insister sur l'état d'infériorité où se plongent fatalement les peuples en perdant le respect de la femme. Ce désordre pèse sur la société entière; mais il se fait surtout sentir au sein des classes inférieures, parce qu'il les rend incapables de satisfaire le légitime désir qui les porte à s'élever dans la hiérarchie sociale. En effet, lorsque l'amour honnête a perdu son attrait, lorsqu'on ne voit plus dans le consentement d'une fiancée une récompense, et dans le mariage une dignité, les jeunes gens n'ont plus l'énergie nécessaire pour se livrer aux efforts qu'exige l'accomplissement de la cinquième pratique (§ 24). Ils se dispensent d'acquérir, avant le mariage, le foyer où la famille devrait se constituer; ils s'établissent prématurément, et ils errent toute leur vie dans des demeures prises en location. Ils se privent ainsi des avantages matériels et moraux attachés à l'union indissoluble de la famille et de son foyer.

L'homme, en perdant la notion de Dieu et de la vie future, cesse de porter ses regards vers l'avenir. Il ne se croit pas tenu de concourir à l'avénement, plus ou moins éloigné, d'un meilleur ordre moral. Étranger au sentiment qui animait chaque père de famille chez les Israélites, il ne se préoccupe point de voir sortir de sa postérité un bienfaiteur des nations. Voulant surtout jouir lui-même du présent, il redoute les charges de la fécondité; et il se trouve ainsi ramené par une autre voie à la stérilité du mariage. D'un autre côté, les jeunes époux qui se sont dispensés des efforts qu'exige l'acquisition préalable du foyer, ont perdu la meilleure occasion de contracter les habitudes de l'épargne. Ils deviennent dès lors étrangers aux sentiments et aux intérêts qui conservent la quatrième pratique (§ 23).

Les familles de toute classe, ouvriers, contre-maîtres ou patrons, lorsqu'elles ne songent qu'à la vie présente, préfèrent la vie sensuelle des villes à la vie plus sévère des campagnes. Elles n'ont plus les ressources nécessaires pour subvenir aux charges, relativement considérables, qu'entraîne un établissement rural en rapport avec leur condition. Ces familles se portent de préférence vers les fabriques urbaines : elles ne peuvent, par conséquent, conserver la troisième pratique (§ 22) sous sa meilleure forme, c'est-à-dire allier le travail manufacturier aux industries domestiques les plus fructueuses, celles qui se fondent sur le travail agricole.

La classe ouvrière, en particulier, dépourvue de l'épargne que produit aisément à la campagne un bon ordre domestique, tombe souvent dans la gêne, même lorsque le patron accorde le salaire le plus élevé que comporte l'état de la fabrique. Le dénûment et la misère surviennent, surtout si la concurrence des autres ateliers, les crises commerciales et les calamités publiques ou privées amènent la cessation du travail. Dans ces conditions, la fixation du salaire devient nécessairement une source d'embarras. La deuxième pratique (§ 21) ne peut alors se conserver avec ses caractères bienfaisants. La difficulté augmente, et elle dégénère en débats irritants, pour peu que le patron soit lui-même gêné ou avide de gain. Dans cette situation, la seconde pratique se perd peu à peu (§ 21), et l'antagonisme se substitue fatalement à l'ancien état d'harmonie.

Placé sous cet ensemble d'influences, ne recevant de son patron, aux époques de crise, qu'un salaire insuffisant, attiré, aux époques de prospérité, vers des patrons concurrents par l'appât d'un salaire exagéré, sans cesse ramené à l'antagonisme par la mobilité du salaire, et à la vie nomade par l'instabilité de l'habitation, l'ouvrier ne saurait s'attacher à un patron, ni par conséquent respecter la première pratique (§ 20). Mais en France, sous le régime actuel de partage forcé, le principal obstacle vient des patrons eux-mêmes. En effet, depuis que ce régime a été institué par la Convention (E) pour détruire entre le père et ses fils la tradition des idées et des sentiments, les engagements réciproques ne se maintiennent plus que par exception parmi les générations successives de patrons et d ouvriers. Dans la plupart des cas, un patron enrichi par le travail se trouve en présence de fils qui, en vertu de leur droit à l'héritage, veulent jouir dans l'oisiveté de sa fortune, et qui souvent la dissipent en débauches (C). Un père ne peut alors conjurer que par une retraite prématurée l'infériorité où le poids de l'âge le placerait tôt ou tard, devant des rivaux plus jeunes et plus actifs. C'est ainsi qu'un régime de liquidations périodiques désorganise sans relâche les ateliers, et détruit, au détriment de la paix publique, la permanence des engagements (§ 20).

Tel est le résultat de l'alliance établie en 1793 entre les révolutionnaires et les légistes, entre Robespierre et Tronchet. J'ai vainement cherché parmi les anciens, avec le concours d'historiens éminents, ou dans l'Europe actuelle pendant trente années de voyages, un peuple qui ait subordonné au même degré l'harmonie sociale, la paix publique et les plus légitimes désirs des pères de famille, à la rébellion, à l'imprévoyance et aux passions de la jeunesse.

LE PLAY.

LE DUC DE BROGLIE

La France vient de perdre un grand citoyen, un des hommes qui, dans le cours de ce siècle, lui ont fait le plus d'honneur par le talent, le savoir, l'éloquence, le courage politique, la constance dans les sentiments du plus pur libéralisme, unis en lui à la plus haute vertu et à une piété aussi sincère qu'éclairée.

Le duc de Broglie, issu d'une famille déjà illustrée dans la carrière des armes et dans celle de la diplomatie et à laquelle il devait donner un nouvel éclat, était né en 1785, à la veille, pour ainsi dire, de la Révolution. Il n'avait que quatre ans lorsque son grand-père, le maréchal, poursuivi par les premiers emportements de la fureur populaire, partit pour une émigration dont il ne devait pas revenir. Il en avait neuf lorsque son père expia sur l'échafaud le crime de n'avoir pas voulu suivre dans ses excès cette révolution dont il avait, comme membre de l'Assemblée constituante, secondé les généreux débuts.

Élevé par M. d'Argenson, que sa mère avait épousé en secondes noces, cette circonstance contribua probablement à le diriger vers un ordre d'idées et de principes auquel l'appelait la nature de son esprit, mais que la droiture de son jugement ne pouvait manquer de tempérer et de rectifier plus tard sans en changer l'inspiration première, l'amour du bien public, le besoin absolu de la justice et de la liberté.

Lorsque Victor de Broglie arriva à la jeunesse, la France était soumise à un régime sous lequel il n'y avait pas de place pour de tels sentiments : Napoléon avait déjà fondé sa toute-puissance. La profession des armes était celle qui offrait le plus de chances d'une haute fortune, mais elle s'accordait peu avec les goûts studieux, avec les préoccupations habituelles de M. de Broglie. Il préféra entrer

comme auditeur au conseil d'État. Bien jeune encore, il exerça en Illyrie et en Espagne les fonctions d'intendant, c'est-à-dire d'administrateur du pays conquis par nos armes; puis en 1812 il fut attaché, à Varsovie, à l'ambassade de M. de Prade, et en 1813 il suivit, comme premier secrétaire, M. de Narbonne, dont il possédait toute la confiance, à l'ambassade de Vienne et au congrès de Prague. Dans ces divers emplois, il fit preuve d'une capacité qui devait bientôt se déployer sur un plus grand théâtre.

L'empire s'écroula; Louis XVIII remonta sur le trône de ses ancêtres. La France obtint une charte constitutionnelle qui renfermait tous les germes d'une sage liberté, et M. de Broglie se trouva appelé par sa naissance à faire partie de la Chambre des pairs, mais son âge ne lui permit pas de prendre part aux discussions de la première session. Ce fut seulement à la fin de l'année suivante, après les Cent-Jours, qu'il atteignit sa trentième année. Le moment était solennel. La noble Chambre était alors saisie du procès du maréchal Ney. La première fois que le duc de Broglie prit la parole, ce fut pour défendre l'illustre accusé, non pas pour proclamer son innocence — cela était impossible — mais pour faire valoir les motifs d'équité, de haute politique qui devaient le protéger. On sait que, malheureusement pour le gouvernement royal, dix-sept voix seulement se prononcèrent contre la peine de mort. Pour rendre une pleine justice au courage dont le jeune duc fit preuve en cette circonstance, il faut tenir compte de l'état des esprits, de la réaction furieuse qui avait suivi les Cent-Jours, de l'irritation profonde que les malheurs amenés par la révolution du 20 mars avaient excitée dans la grande majorité de la nation, et que les excès, les imprudences des royalistes n'avaient pas encore eu le temps de refouler. La génération actuelle, qui n'a pas vu cette triste époque, ne saurait comprendre ce qu'était alors la violence des partis. Dans l'ancienne aristocratie surtout, exaspérée par le souvenir des blessures si cruelles et encore si récentes que lui avait infligées la Révolution et enivrée d'un retour de fortune bien inattendu, l'intolérance était telle que quiconque ne s'associait pas sans réserve à ses ressentiments et à ses rancunes n'était plus à ses yeux qu'un jacobin frappé d'une sorte d'excommunication. En prenant la défense du maréchal Ney, en accomplissant ce qu'il considérait comme un devoir de justice et de patriotisme, M. de Broglie s'était donc pour ainsi dire exclu de la classe à laquelle il appartenait naturellement. On n'y parlait de lui qu'avec l'accent de la réprobation, et les plus indulgents osaient à peine alléguer sa jeunesse pour excuser un acte qui, bien peu d'années après, devait être un de ses principaux titres de gloire.

Son mariage avec la fille de madame de Staël, la petite-fille de

M. Necker, si odieux alors à l'opinion ultra-royaliste, ne pouvait que l'affermir dans la position qu'il venait de prendre.

Dans les sessions suivantes, on le vit constamment combattre les lois d'exception qui pesaient sur la France depuis la Chambre introuvable, et réclamer toutes les libertés, particulièrement la liberté de la presse. Un grand fond de science historique et juridique, la connaissance approfondie, et bien rare à cette époque, qu'il possédait des institutions anglaises, un talent de parole très-remarquable et qui devait se perfectionner, une logique pressante, vigoureuse, bien qu'un peu subtile, faisaient de lui dans la Chambre haute l'orateur le plus éminent d'une oppositition encore peu nombreuse. Il appartenait alors à la gauche proprement dite, et parfois, à une certaine âpreté de langage qui tenait à l'ardeur de ses convictions, on pouvait reconnaître en lui l'élève de M. d'Argenson; mais l'expérience, sans altérer en rien le fond de ses opinions, devait bientôt modifier sensiblement son attitude.

La gauche se composait alors, en grande partie, d'anciens révolutionnaires et de bonapartistes qui, réduits un moment au silence et à une sorte d'anéantissement par la réaction ultra-royaliste de 1815, avaient profité, pour reparaître sur la scène, de la lutte engagée entre le parti de cette réaction et le ministère de MM. de Richelieu et Decazes. Se présentant d'abord comme les auxiliaires de la politique modérée de ce ministère, ils n'avaient pas tardé à jeter le masque, et leur hostilité contre la monarchie des Bourbons s'était révélée par des signes non équivoques. M. de Broglie, sans éprouver pour la dynastie régnante l'attachement presque superstitieux qu'elle inspirait aux partisans de la légitimité absolue, n'admettait pas, dans sa profonde honnêteté, qu'on pût penser à renverser un gouvernement auquel on avait prêté serment; les souvenirs de l'anarchie révolutionnaire et du despotisme impérial lui inspiraient d'ailleurs une égale aversion, et ses vœux n'allaient pas au delà du perfectionnement des institutions libérales créées par la charte. Aussi, dès qu'il crut apercevoir chez quelques-uns de ceux avec qui les circonstances l'avaient mis en rapport des projets de conspiration et chez tous ou presque tous des sentiments décidément contraires à la royauté, commença-t-il à s'éloigner d'eux.

En ce moment même s'organisait, je ne dirai pas un parti, mais un groupe d'hommes très-distingués, quelques-uns même doués de grands talents et d'une puissante éloquence, les uns de tout temps amis dévoués de la royauté, les autres très-sincèrement ralliés à sa cause, qui jusqu'alors avaient soutenu énergiquement le ministère contre les ultra-royalistes, mais qui commençaient à trouver qu'il ne marchait pas avec assez de rapidité et de résolution

dans la voie des réformes libérales. Je veux parler des doctrinaires. La place de M. de Broglie était marquée dans ce groupe à côté de MM. Royer-Collard, Camille Jordan, de Serre et Guizot. Lié bientôt d'une amitié intime avec ces deux derniers, il se trouva naturellement transformé d'opposant en ministériel lorsqu'après la dissolution du premier ministère de M. de Richelieu, M. Decazes forma un nouveau cabinet composé de libéraux, et dans lequel M. de Serre tenait le portefeuille de la justice. De concert avec ce grand ministre, M. de Broglie eut alors la principale part à la préparation de ces fameuses lois de la presse de 1819, les plus libérales qui aient jamais été promulguées, et qui l'auraient été davantage encore, qui peut-être l'auraient été trop, si son avis avait toujours prévalu dans le conseil et dans les Chambres.

Tout souriait aux amis de la liberté. Le ministère préparait, dans toutes les branches de la législation et de l'administration, d'importantes réformes qui, s'ajoutant aux réformes déjà réalisées, auraient complété et assis sur de solides bases l'édifice de la monarchie constitutionnelle. Le roi, dominé par l'influence de M. Decazes, favorisait sincèrement ce mouvement. Avec un peu de patience, avec quelques ménagements, on était assuré de recueillir bientôt les fruits abondants que promettait une telle situation. Mais ce n'était pas le compte des ennemis systématiques de la monarchie, de ceux dont l'unique but était de la renverser. Secondés par des théoriciens imprudents et inexpérimentés, ils se livrèrent à de telles exagérations, à des provocations si menaçantes, que le pouvoir dut se mettre en défense.

M. de Broglie, dans son loyal bon sens, ne méconnut pas le danger et la nécessité d'y pourvoir. Comprenant qu'il était devenu indispensable de changer une législation électorale qui allait livrer la Chambre des députés à une majorité hostile, il eût voulu, par d'autres réformes conçues dans un large esprit de liberté, compenser ce qu'un semblable changement pouvait avoir d'inquiétant pour les amis des institutions nouvelles. D'accord avec M. de Serre, il avait combiné tout un ensemble de législation qui, sous le titre de *ré parlementaire*, semblait de nature à satisfaire à ces nécessités diverses. Mais ce plan vaste et compliqué était difficile à mettre en pratique au milieu de la tempête qui commençait à agiter la France. Un événement terrible, l'assassinat du duc de Berry, précipitant une crise déjà imminente, arracha violemment le pouvoir des mains de M. Decazes pour le remettre, sous la présidence du duc de Richelieu, à un ministère composé, il est vrai, d'hommes éclairés et modérés, mais qui, violemment attaqués par la gauche, se trouvèrent dans la néces-

sité d'accepter l'appui des ultra-royalistes et de le payer par de fâcheuses concessions.

Les doctrinaires s'étaient divisés. Les uns, en se hâtant trop de se séparer du pouvoir dès qu'il avait paru hésiter dans sa politique libérale, en lui refusant les mesures dont il avait absolument besoin pour résister à des ennemis déclarés, avaient sans le vouloir aggravé et hâté la crise; les autres, mieux inspirés, avaient continué à l'appuyer aussi longtemps qu'ils avaient pu conserver l'espérance de le retenir sur la pente dangereuse où il s'engageait. M. de Broglie était du nombre de ces derniers. Lors même que le cabinet du duc de Richelieu, en s'alliant à la droite, l'eut décidément rejeté, lui et ses amis, dans les rangs de l'opposition, il fit preuve encore d'un esprit de conciliation qui prouvait avec quel regret il renonçait à l'espérance dont il s'était un moment flatté de fonder l'ordre et la liberté d'accord avec le gouvernement. S'il crut devoir repousser des lois attentatoires à la liberté individuelle et à la liberté de la presse, et aussi un projet de loi qui lui paraissait annuler le droit électoral, il contribua de tous ses efforts à faire voter cette loi électorale de 1820, cette loi de double vote que l'on a tant attaqué, mais qui, dans l'état des partis, était peut-être la seule transaction possible, et qui en réalité laissait à l'opinion publique les moyens de se produire et de prévaloir.

L'année suivante, M. de Broglie rendit à la France un service d'une tout autre nature, dont les conséquences, non aperçues ou mal comprises dans les premiers moments, devaient plus tard être mieux appréciées. Une conspiration avait été découverte dans la garde royale et dans la garnison de Paris, et les accusés avaient été traduits devant la Cour des Pairs. Leur culpabilité était évidente. La loi prononçait contre eux la peine de mort, et rien ne semblait pouvoir les y soustraire. Néanmoins M. de Broglie, de concert avec d'autres membres éminents de la pairie qui ne voulaient pas appeler sur elle l'impopularité d'une répression trop rigoureuse, réussit à donner aux délibérations une direction telle que les plus compromis des conspirateurs en furent quittes pour quelques années de prison. Le ministère en fut très-mécontent, la plupart des royalistes témoignèrent une vive indignation de ce qu'ils considéraient comme un encouragement donné à la trahison ; mais la France, habituée depuis trente ans à voir les vaincus de tous les partis monter sur l'échafaud, venait enfin d'apprendre qu'un procès de conspiration pouvait se terminer autrement que par des sentences de mort, et cette leçon ne devait pas être perdue : plus d'un parmi ceux qui s'en irritaient alors, devait en recueillir plus tard le bénéfice.

Le duc de Richelieu, poussé à bout par les exigences croissantes du parti royaliste, dut enfin, avec ses collègues, abandonner le pouvoir à M. de Villèle et à ses amis. M. de Villèle ne partageait pas à beaucoup près toutes les exagérations de son parti, il en comprenait le danger, mais, bien moins encore que M. de Richelieu, il était en mesure d'y résister avec efficacité. La France se vit livrée à des influences qui tendaient presque ouvertement au rétablissement de l'ancien régime combiné avec la domination du clergé. De nombreux complots tramés pour renverser la royauté et réprimés avec une impitoyable sévérité, n'eurent, suivant l'usage, d'autre résultat que d'affermir dans la possession du pouvoir le parti dominant. La guerre d'Espagne, entreprise malgré les menaces et les sinistres prévisions de l'opposition, même de ses membres les plus modérés, tels que M. de Broglie, pour détruire dans la péninsule un gouvernement révolutionnaire, et terminée avec une promptitude et un succès que personne n'avait prévus, compléta le triomphe des ultra-royalistes en jetant le découragement parmi leurs adversaires. Les élections qui suivirent de près la fin de cette guerre furent pour eux une nouvelle victoire ; dans la Chambre, où trois ans auparavant l'opposition avait presque la majorité, elle se vit réduite à ne pas compter vingt représentants. Enfin, la mort de Louis XVIII et l'avénement de Charles X, malgré les manifestations libérales qui signalèrent les premiers jours de son règne, vinrent bientôt donner une impulsion plus vive encore aux espérances et aux entreprises du parti ultra-monarchique et ultra-religieux.

L'opposition, je viens de le dire, ne comptait plus, dans la Chambre élective, qu'une infime minorité. On vit alors se produire un curieux phénomène. Ce fut dans la Chambre haute, dans celle que sa composition comme sa vocation constitutionnelle semblait destiner à représenter les influences aristocratiques, que le sentiment populaire trouva son expression et un organe assez puissant, sinon pour arrêter complétement les progrès d'une dangereuse réaction, au moins pour les retarder, pour donner à l'opinion publique, un moment déroutée et déconcertée, le temps de se recueillir, de reprendre des forces, de se préparer à de nouveaux combats. C'est là incontestablement la plus belle époque de l'existence de la Chambre des pairs. L'opposition ne s'y composait pas seulement du parti libéral et doctrinaire, peu nombreux dans cette Assemblée ; elle avait aussi dans ses rangs et les hommes du centre droit, les collègues, les amis de M. de Richelieu, et même d'anciens ultra-royalistes que les excès de leur parti ou des vues personnelles ramenaient maintenant dans des voies meilleures. Cette coalition, puissante par le nombre et par le talent, l'était aussi par sa modération et par le sentiment

profondément monarchique qui s'alliait en elle à un sincère attachement au régime constitutionnel. Hors d'état de prendre l'offensive, se bornant à repousser les attaques dirigées contre les institutions et prodiguant dans ces discussions des trésors d'éloquence, de savoir et d'expérience, il était impossible qu'elle n'agît pas fortement sur les esprits, et qu'en même temps qu'elle ranimait le courage des libéraux, elle ne fît pas de nombreux prosélytes parmi ceux dont l'hostilité aux idées de liberté et de progrès tenait surtout à ce qu'ils les avaient vu habituellement soutenir dans un tout autre langage et par des arguments moins rassurants.

Bien que la nuance d'opinion à laquelle appartenait M. de Broglie ne constituât pas, à beaucoup près, la fraction la plus considérable de cette opposition, il y tenait une grande place. Raconter toutes les luttes auxquelles il prit une part éclatante, ce serait faire l'histoire de cette époque. Je rappellerai seulement ses beaux discours contre le projet de loi qui punissait de mort le sacrilége et contre celui qui tendait au rétablissement du droit d'aînesse.

Cependant, en dehors des Chambres, l'esprit public s'était réveillé. Les élections de 1827, dépassant les espérances des uns et les craintes des autres, renversèrent le ministère de M. de Villèle et lui substituèrent celui de M. de Martignac. Alors, comme neuf ans auparavant à l'avénement du cabinet dans lequel siégeait M. de Serre avec M. Decazes, un souffle de libéralisme parut animer à la fois la nation et le gouvernement. La situation, meilleure à quelques égards qu'en 1819, l'était moins à d'autres points de vue. On se trouvait en face d'une gauche moins radicalement ennemie; beaucoup de bonapartistes s'étaient ralliés à la royauté depuis qu'ils avaient perdu leur idole; beaucoup d'anciens révolutionnaires avaient disparu, et, dans la génération nouvelle, un bon nombre d'hommes arrivaient à la vie politique exempts des rancunes et des préjugés du passé, comprenant les nécessités du présent et tout disposés à s'y conformer. C'étaient là de favorables symptômes; mais, d'un autre côté, Charles X, à la différence de son prédécesseur, éprouvait une invincible répugnance pour le régime constitutionnel : il ne voulait y voir qu'une expérience dont il était loin de désirer sincèrement le succès et qu'il se réservait d'abréger dès qu'elle lui paraîtrait trop pénible, et il s'empressa de congédier ses nouveaux conseillers aussitôt qu'une imprudence de la gauche lui en eut fourni le prétexte.

M. de Broglie, avec tous les libéraux sincères, avait bien accueilli le ministère de M. de Martignac. Il s'est souvent reproché, aussi bien qu'à ses amis politiques, de ne l'avoir pas soutenu assez complétement et assez longtemps, de ne lui avoir pas tenu assez de compte, pour excuser ses faiblesses et ses fautes apparentes, des obsta-

cles qu'il rencontrait à la cour, et d'avoir ainsi contribué à sa chute.

L'avénement du ministère de M. de Polignac le contraignit encore une fois à rentrer dans l'opposition. Charles X, rencontrant de tous côtés, sur le terrain constitutionnel, une invincible résistance, se décida à tenter un coup d'État, et la révolution de juillet détruisit la vieille monarchie des Bourbons.

M. de Broglie n'avait pas appelé de ses vœux cette catastrophe, il connaissait trop bien l'histoire pour méconnaître les dangers, les faiblesses d'un gouvernement nouveau sorti d'une insurrection, mais après les Ordonnances de Charles X et le mouvement dont elles avaient donné le signal, il pensa que ce grand changement était inévitable. Il prit une part importante à la rédaction de la Charte nouvelle, et il fit partie, comme ministre de l'instruction publique et des cultes, du premier ministère de Louis-Philippe, dans lequel on avait réuni toutes les fractions du parti libéral, depuis M. Dupont de l'Eure jusqu'à M. Guizot.

Pendant les trois mois qui suivirent, M. de Broglie opéra de grandes réformes dans son département. Il partagea avec M. Guizot, ministre de l'intérieur, l'honneur de la mesure prise, dit-on, à l'insu de leurs collègues, qui, en fermant les clubs dont Paris commençait à se couvrir, préserva la nouvelle révolution d'un des fléaux sous lesquels la première avait péri. Mais ce ministère était trop peu homogène, il y régnait trop de dissentiments pour que, dans les graves conjonctures où l'on se trouvait à la veille du procès des ministres de Charles X, il pût continuer à diriger utilement les affaires du pays. M. de Broglie et M. Guizot, dont la modération irritait les démocrates ardents, qu'on croyait prudent de ménager, se retirèrent. M. Laffitte devint président du conseil.

Lorsque, bientôt après, succombant sous le poids de ses fautes qui avaient amené la France sur le bord de l'abîme, il dut se retirer à son tour, lorsque M. Casimir Périer, cet homme qui, suivant la belle expression de M. Royer-Collard, *possédait les parties divines de l'art de gouverner*, eut saisi d'une main vigoureuse le pouvoir ainsi abandonné, et, par sa seule présence, eut fait reculer l'anarchie, M. de Broglie, comme presque tous les hommes éminents de cette époque, si féconde en grands esprits et en grands talents, s'empressa de se rallier au drapeau que tenait avec tant de fermeté le courageux ministre et de lui prêter son appui.

M. Périer mourut, et le ministère qu'il avait présidé n'étant plus, sans lui, en état de faire face aux difficultés et aux périls de la situation, on crut devoir former un cabinet nouveau dans lequel se trouveraient réunis, non pas, comme en 1830, toutes les fractions de l'opinion libérale et même révolutionnaire, mais bien tout ce que le

parti modéré renfermait d'illustrations et de capacités. De cette pensée sortit le ministère du 11 octobre 1832, où siégeaient, sous la présidence du maréchal Soult, le duc de Broglie, M. Guizot, M. Thiers, M. Humann, l'amiral de Rigny, et qu'on aurait pu appeler, comme celui de Fox, le *ministère de tous les talents*. M. de Broglie, qui, plus tard, y fut appelé à la présidence, y tenait le portefeuille des affaires étrangères.

La politique extérieure présentait de grandes difficultés. Malgré l'aversion profonde que la révolution de Juillet avait naturellement inspirée aux gouvernements absolus de l'Europe continentale, ils avaient reconnu le gouvernement auquel elle avait donné naissance, parce qu'ils avaient compris l'impossibilité de rétablir la branche aînée des Bourbons sur le trône que les fautes de Charles X venaient de lui enlever, parce que, d'ailleurs, ils ne pouvaient plus compter pour une telle entreprise, sur le concours de l'Angleterre, qui seule avait donné jadis des chances de succès aux coalitions dirigées contre la France. Ils avaient même toléré et sanctionné la révolution de Belgique, premier résultat de celle de Paris, et qui altérait si gravement, au profit de la France, l'équilibre établi par le congrès de Vienne. Mais les insurrections de Pologne et d'Italie les avaient trouvés moins résignés, et, non contents de les réprimer par la force, ils avaient cru devoir prendre envers le gouvernement français, qu'ils considéraient comme l'instigateur volontaire ou non de tous ces mouvements, une attitude presque menaçante et surtout blessante pour sa dignité. La signification de cette attitude, c'était que l'Europe ne se mêlerait en rien de ce qui se passerait dans l'intérieur de la France, mais que la France, de son côté, devrait s'abstenir de se mêler des affaires des autres pays et ne point s'opposer aux mesures que les gouvernements pourraient prendre pour rétablir l'ordre et l'autorité dans les contrées où il y serait porté atteinte. En d'autres termes, l'Europe continentale se présentait à la France comme une alliance étroitement unie, avec laquelle elle aurait à compter en toute occasion, et qui la tenait en quelque sorte en surveillance.

M. de Broglie ne crut pas devoir souffrir une pareille attitude. Lorsque les représentants des puissances vinrent lui notifier cette espèce de résurrection de la Sainte Alliance, il répondit, avec une fierté qui n'était pas exempte de quelque hauteur, que la France ne permettrait pas d'intervention étrangère dans les pays où cette intervention ne pourrait s'exercer sans nuire à sa sûreté ou à ses intérêts. Ce qui donnait à cette fière réponse sa valeur véritable, c'est qu'elle était en parfait accord avec les actes de la diplomatie française qui, tout en s'abstenant soigneusement de faire à l'étranger une propa-

gande révolutionnaire ou même libérale contre les pouvoirs établis, parce que toute propagande de cette nature est essentiellement contraire au droit des gens, favorisait et protégeait, partout où son influence pouvait s'étendre, partout où nos intérêts étaient engagés, les développements réguliers de l'esprit de progrès et de liberté. Telle était l'action qu'elle exerçait en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Grèce, au grand déplaisir des puissances absolutistes, avec le concours habituel de l'Angleterre, et parfois aussi sans ce concours. En Italie même, ne pouvant empêcher la cour de Vienne d'aider les faibles gouvernements de cette péninsule à réprimer des tentatives d'affranchissement d'ailleurs assez mal conçues, la France prenait possession d'Ancône pour faire contre-poids à l'occupation de la Romagne par les forces autrichiennes. Le cabinet des Tuileries eût bien voulu aussi venir en aide, non par une intervention armée évidemment impossible, mais par une intervention diplomatique, à la malheureuse Pologne, dépouillée, après la fin désastreuse de sa glorieuse insurrection, des droits que lui avaient garantis les traités de 1815; mais l'Angleterre, en refusant de s'associer à une tentative qui, au surplus, aurait eu bien peu de chances d'efficacité, ne permit pas d'y donner suite.

Telle était la politique extérieure du gouvernement de Juillet, inaugurée par MM. Casimir Périer et Sébastiani au milieu des premiers orages d'une révolution, puis pratiquée avec plus de suite, d'ensemble, de connaissances des choses, mûrie et perfectionnée par le duc de Broglie. Il est facile de comprendre qu'elle ait été pour les gouvernements absolus et leurs agents une cause de mécontentement et d'irritation, d'autant plus que M. de Broglie, moitié par calcul, moitié par la pente naturelle de son esprit, y portait une certaine roideur qui n'était pas faite pour leur en dissimuler les aspérités. Ce qu'il est plus difficile de concevoir, c'est qu'une semblable politique ait pu encourir le blâme de ceux qui, en France, prétendaient s'arroger exclusivement le mérite du patriotisme; c'est qu'ils aient osé accuser le ministre qui portait si fièrement le drapeau de la France d'un excès de condescendance envers l'étranger. Tel était pourtant, contre le gouvernement du roi Louis-Philippe, un des principaux griefs de l'opposition, celui qu'elle ne cessait de reproduire soit à la tribune, soit dans les journaux, et par lequel, plus peut-être que par aucun autre, elle agitait les esprits d'une population bien éloignée alors des préoccupations pacifiques qui la dominent aujourd'hui.

Rien n'était négligé pour frapper d'impopularité, non-seulement le ministère du 11 octobre, le *ministère doctrinaire,* comme on affectait de l'appeler, mais encore la royauté de Juillet, dénoncée par les

démocrates comme ne tenant pas les promesses de son avénement. En vain avait-on prodigué dès les premiers jours les réformes réclamées par l'opposition sous le précédent gouvernement, d'autres même auxquelles personne ne pensait alors. Comme il avait fallu, après ce débordement de concessions, non pas s'arrêter, mais marcher avec plus de lenteur et de circonspection dans la carrière où l'on s'était d'abord précipité, la démocratie avait aussitôt crié à la réaction. Dans la Chambre élective, une opposition puissante, composée de libéraux exaltés, et quelquefois renforcée par des coteries mécontentes, ne cessait d'attaquer le ministère. En dehors de l'action parlementaire, les républicains multipliaient les conspirations, les émeutes, les tentatives d'assassinat. Victorieux dans toutes ces épreuves, le duc de Broglie et ses collègues sentaient pourtant que leurs forces s'y épuisaient, et que ces triomphes répétés, suivis immédiatement de nouvelles agressions, de nouveaux attentats, finissaient par produire sur les imaginations une impression presque analogue à celle d'autant de défaites.

Le crime de Fieschi, par l'horreur et l'indignation qu'il excita, ramena vers le pouvoir les esprits qui commençaient à s'égarer. Il donna au ministère la possibilité d'obtenir des Chambres ces fameuses lois de septembre, tant décriées encore aujourd'hui par des gens qui peut-être ne les ont jamais lues, ces lois dont la sévérité eût pu paraître grande dans un temps ordinaire, mais ne dépassait certainement pas les nécessités du moment, qui, en réprimant énergiquement les excès d'une licence effrénée, laissaient à la liberté des opinions une latitude pour le moins suffisante, comme l'avenir devait le prouver, qui ne détruisaient aucune des garanties de la justice, et qui peut-être ont retardé de dix ans la victoire de la démagogie.

Les discours par lesquels M. de Broglie les appuya devant la Chambre des députés sont au nombre des plus beaux qu'il ait prononcés. Comme on reprochait au ministère de n'avoir proposé cette législation nouvelle que dans son propre intérêt, pour se maintenir au pouvoir, il soutint que, tout au contraire, en raffermissant l'ordre public et en rassurant les esprits, elle pourrait avoir pour résultat de hâter la chute des dépositaires actuels de l'autorité, dont la position, devenue moins pénible et moins dangereuse, exciterait plus vivement contre eux l'envie et l'hostilité des ambitieux.

Jamais prophétie ne fut plus tôt et plus complétement réalisée. C'était au mois de septembre 1835 que ces lois avaient été promulguées. Au mois de février 1836, le ministère du 11 octobre succomba dans la Chambre des députés, sous les efforts d'une intrigue qui, dans une question étrangère à la politique, était parvenue à réunir contre lui une majorité de deux voix. Déjà, deux ans auparavant, une majorité

de six voix, préparée par une intrigue semblable, avait forcé le duc de Broglie à quitter momentanément les affaires. Ce qui caractérise ces deux votes, ce qui en donne la véritable signification, c'est que, pour l'un comme pour l'autre, il ne fut donné aucune suite aux questions dont ils semblaient devoir déterminer la solution. Évidemment, la pensée des coteries qui, en se joignant à l'opposition habituelle, lui avaient procuré une majorité fortuite, était de renverser des ministres qui leur déplaisaient, et de les renverser, non pas par un vote politique qui eût compromis directement la cause de l'ordre et de la monarchie, mais par un vote accidentel et d'une portée toute spéciale.

Il n'en était que plus évident que le ministère, dans son ensemble, ne possédait pas la confiance de la Chambre élective. Il donna sa démission. Les hommes éminents qui s'y étaient trouvés réunis, et dont les forces étaient à peine suffisantes pour contenir le parti révolutionnaire, se dispersèrent, s'engagèrent dans des voies diverses; et depuis, même dans de graves occasions où leur accord, leur concours paraissaient réclamés par les plus grands intérêts du pays, il n'a plus été possible de les réunir sous le même drapeau.

Ce fut le terme de la carrière ministérielle du duc de Broglie. Bien résolu à ne plus faire partie d'aucun cabinet, il résista aux vives instances par lesquelles on essaya de le décider à entrer dans celui qui fut sur le point de se former après le triomphe de la coalition qui avait renversé M. Molé, quoique cette coalition eût obtenu son concours. Bien des gens s'affligèrent de son refus, pensant que son adhésion eût ressuscité le ministère du 11 octobre. N'était-ce pas une illusion? Les choses recommencent-elles en politique avec les mêmes hommes?

Quelques personnes supposèrent alors qu'un grand malheur domestique avait déterminé en cette occasion la conduite de M. de Broglie. Il venait de perdre la compagne de sa vie, la femme incomparable qui lui avait donné vingt-deux ans de bonheur et dont le souvenir toujours présent devait le suivre jusqu'au dernier jour de son existence. Sans doute, la douleur profonde dans laquelle le jeta la mort de la duchesse de Broglie put donner plus de force encore à une résolution déjà arrêtée, mais, même sans ce cruel accident, elle eût été inébranlable. Les tristes intrigues sous lesquelles il avait deux fois succombé avaient laissé dans son âme un profond dégoût. A ses grandes qualités, d'ailleurs, se mêlait une imperfection bien rare, qui tenait à ces qualités même, mais qui n'en était pas moins un défaut chez un homme d'État : il était trop complétement dépourvu d'ambition ; il ne tenait pas assez à garder le pouvoir lorsqu'il en était investi ; c'est trop peu dire, il n'y voyait qu'un fardeau

que le devoir du patriotisme pouvait lui commander d'accepter dans certaines circonstances, mais qui contrariait la modeste simplicité de ses habitudes, qui ne lui permettait pas de se livrer à ses goûts studieux, et qu'il l'empressait de déposer dès qu'on lui en fournissait l'occasion ou le prétexte.

En renonçant pour toujours aux fonctions ministérielles, il n'avait pourtant pas renoncé à servir son pays. Lié plus ou moins intimement avec la plupart des hommes que les vicissitudes de la politique appelaient successivement à devenir les conseillers de la couronne, il joua constamment au milieu d'eux un rôle de conciliation, s'efforçant de les rapprocher, de prévenir entre eux des collisions dangereuses pour la monarchie. Il ne leur refusait pas même une coopération plus active, une coopération officielle lorsqu'il lui était démontré qu'elle pouvait servir l'intérêt public. C'est ainsi que, dans un moment où un différend relatif au droit de visite maritime menaçait de troubler sérieusement les relations de la France et de l'Angleterre, il consentit à aller négocier, à Londres, un arrangement qui donna satisfaction aux deux parties. Plus tard, il accepta l'ambassade de Londres. Président d'une commission que le gouvernement avait chargé d'élaborer les mesures préparatoires de l'abolition de l'esclavage, il se livra avec ardeur à un travail qui devait réaliser une des aspirations les plus chères de sa généreuse philanthropie. Il était loin de prévoir que ce résultat fût si près d'être atteint, et que les colonies dussent l'obtenir au prix du plus grand malheur qui pût accabler la France.

Le 24 février 1848, s'écroula le trône que le duc de Broglie avait contribué à élever dix-huit ans auparavant. Sa douleur fut grande en voyant succomber les institutions et les principes auxquels il avait dévoué sa vie ; mais bien qu'il espérât peu de l'avenir, il voulut faire jusqu'à la fin son devoir de citoyen. Élu, en 1849, membre de l'Assemblée législative, par le département de l'Eure où il possédait de grandes propriétés et où il faisait chaque année de longs séjours, il accepta sans hésitation une mission qui le plaçait sur un terrain si nouveau pour lui. Il ne prit jamais la parole dans l'assemblée, sentant peut-être que le langage élevé et un peu abstrait qui lui avait valu tant de succès à la Chambre des pairs était peu adapté à cette nouvelle tribune, mais il s'efforça d'exercer sur ses collègues une action de modération conciliatrice qui, malheureusement, dans les circonstances extrêmes où l'on se trouvait jeté, devait finalement être impuissante. Pensant que la lutte déjà engagée entre le président et l'assemblée ne pouvait aboutir qu'au triomphe de l'anarchie ou à celui du pouvoir absolu, il eût voulu qu'on évitât, ou du moins qu'on ajournât une collision fatale, à l'aide de tempéraments qui, sans

doute, n'auraient rien terminé, mais qui auraient fait gagner du temps, qui auraient pu donner à des conjonctures plus favorables celui de se produire. D'autres pensèrent qu'il ne fallait rien céder, qu'il fallait accepter tous les hasards de la lutte. L'événement a semblé leur donner tort. Le plan conseillé par le duc de Broglie eût-il mieux réussi? On peut en douter. Il est des situations où l'on n'a que le choix entre les fautes à commettre, si l'on peut dire qu'il y ait faute là où toutes les résolutions à prendre sont également périlleuses.

Quoi qu'il en puisse être, lorsque le coup d'État du 2 décembre 1851 fit éclater la crise que M. de Broglie avait vainement essayé de prévenir, ceux qui avaient jusqu'alors trouvé sa prudence excessive durent reconnaître que ce n'était pas de la faiblesse. Déjà avancé en âge et atteint d'un commencement d'infirmités, il fut du nombre des députés qui, se jetant au-devant des baïonnettes des soldats, essayèrent de pénétrer de force dans l'enceinte du palais législatif, dont on venait de leur fermer les portes. Puis, dans la réunion de la mairie du dixième arrondissement, il vota la déchéance et la mise en accusation du président, et, arrêté avec ses collègues, il fut enfermé avec eux dans la caserne du quai d'Orsay. Quelques heures après, cependant, on le mit en liberté.

A partir de ce moment, le duc de Broglie a cessé de prendre une part active aux affaires publiques. Ne voulant pas prêter serment au gouvernement nouveau, il donna même sa démission des fonctions de maire de sa commune et de membre du conseil général de son département, qu'il avait longtemps présidé. Le temps qu'il donnait auparavant à la politique, il le consacra tout entier à d'importants travaux sur des matières de philosophie et de religion, qu'il ne voulait pas laisser publier, au moins de son vivant, qu'il ne communiquait même, en tout ou en partie, qu'à un bien petit nombre de personnes, et qui, de l'aveu de ceux qui en ont eu connaissance, sont aussi remarquables par la profondeur et l'originalité de la pensée, que par la force et la finesse de l'expression. Une poursuite judiciaire bien étrange, entamée il y a quelques années, et à laquelle on n'a pu donner suite, a révélé au public l'existence d'un mémoire très-étendu, où il indiquait l'organisation qu'il pourrait convenir de donner à la France, lorsqu'un régime dont la durée lui paraissait impossible viendrait à disparaître.

Membre depuis longtemps de l'Académie des sciences morales et politiques, il fut, en 1855, élu membre de l'Académie française, pour y remplacer son ami, M. de Sainte-Aulaire. Ce n'était pas sans difficulté qu'on l'avait décidé à accepter la candidature pour cette dernière académie; dans sa modestie, exempte de toute affectation, il ne

pensait pas que quelques articles publiés jadis dans la *Revue française* sur des questions de législation, d'économie politique et de littérature, lui donnassent des titres suffisants pour justifier cette candidature. Il avait d'ailleurs une sorte d'aversion pour les distinctions et les titres honorifiques. C'était un reste des opinions démocratiques de sa première jeunesse, qui s'alliait singulièrement en lui avec la conviction dont il s'était depuis longtemps pénétré, qu'une monarchie constitutionnelle sur le modèle de celle de l'Angleterre est l'idéal des gouvernements, bien que cet idéal ne soit pas partout ni toujours praticable.

La vieillesse arrivait, et avec elle des infirmités qui, sans affaiblir aucunement ses facultés intellectuelles, sans même lui interdire le mouvement, le lui rendaient plus difficile. M. de Broglie en profita, si l'on peut ainsi parler, pour se retirer peu à peu du monde qu'il n'avait jamais fréquenté que par devoir ou par convenance. Ses dernières années se sont écoulées, non pas dans la solitude, mais au milieu de sa famille et d'un petit nombre d'amis qui se réunissaient chaque soir dans son salon lorsqu'il habitait Paris, dont plusieurs le suivaient en été, soit dans sa belle résidence de Broglie, soit à Coppet, ce séjour de prédilection qui lui rappelait les meilleurs temps de sa vie. Sa vieillesse fut celle d'un sage et d'un chrétien, aussi heureuse que le permettait l'affliction qu'il ressentait de l'état politique de la France. Ceux qui ont eu le bonheur d'être admis dans ce cercle intime peuvent seuls savoir tout ce qu'il y avait de bonté affectueuse, de sympathie, de tendresse même dans cette apparente froideur, que l'on pouvait prendre au premier abord pour de l'indifférence et du dédain, mais qui ne provenait que d'un fond de timidité naturelle, d'une difficulté singulière qu'il éprouvait à se mettre en rapport avec les personnes qui ne lui étaient pas familières. Cependant, la conversation avait pour lui un grand charme. A la vérité, lorsqu'elle roulait sur ces frivolités du monde dont la médisance, l'indiscrétion et une vaine curiosité font le principal attrait, il y prenait peu de part, il était même facile de voir qu'il en ressentait une sorte de déplaisir, que peut-être il s'en faisait un scrupule; mais si l'on débattait autour de lui quelque question de philosophie, de morale, d'histoire, de politique surtout, son attention s'éveillait, il sortait de la distraction où il paraissait plongé, et il se mêlait avec une satisfaction évidente à des entretiens dans lesquels il répandait les trésors que son esprit puissant et original avait puisés dans la méditation, l'étude et l'expérience. La discussion, avec lui, était parfaitement libre. Jamais homme placé dans une position aussi élevée ne se montra patient et tolérant à ce point envers les contradictions les moins ménagées. Quelquefois pourtant il s'échauffait un

peu dans ces contestations, et l'on pouvait s'en apercevoir à une certaine exagération paradoxale qu'il portait alors dans l'expression de ses idées, mais on ne l'offensait pas en lui répondant sur le même ton.

Doué d'une mémoire rare et que le temps n'avait nullement affaiblie, il se plaisait à revenir, dans ses conversations, sur les faits importants dans lesquels il avait été acteur ou témoin pendant le cours de sa longue carrière. Les souvenirs de son enfance remontaient jusqu'au début de la Révolution, car il se rappelait être entré, avec son père, dans la salle de l'Assemblée constituante, et les tristes images du régime de la Terreur étaient restées gravées dans son esprit en traits ineffaçables. L'histoire de l'Empire, de la Restauration, du gouvernement de Juillet, n'avait pas pour lui de secrets. Ses appréciations étaient généralement indulgentes pour tous les actes qui ne lui semblaient pas avoir été inspirés par des calculs pervers ou égoïstes. L'expérience avait singulièrement adouci ce qu'il avait pu y avoir jadis de trop absolu dans ses jugements. C'était pour lui-même qu'il réservait sa sévérité, et il trouvait une sorte de satisfaction à proclamer bien haut qu'en quelques circonstances il s'était gravement trompé. J'ai déjà dit qu'il mettait au nombre de ces erreurs l'insuffisance de l'appui qu'il avait prêté à M. de Martignac. Il se reprochait aussi de n'avoir pas compris que M. de Richelieu, dans son premier ministère, avait été le véritable représentant de la politique qui convenait à l'état de la France. Il s'accusait également d'avoir participé à la coalition formée contre M. Molé. On eût dit que, par ces aveux qu'il se plaisait à répéter, il croyait accomplir un devoir d'expiation.

A mesure que le pouvoir absolu imposé à la France par le coup d'État de 1851 perdait de son intensité, qu'il s'affaiblissait par ses fautes et ses malheurs, que l'esprit de liberté semblait renaître dans la nation, et que le gouvernement lui-même se croyait obligé de lui faire des concessions, l'attention se reportait vers les hommes qui n'avaient pas fléchi devant l'idole au temps de sa prospérité. On recherchait les illustres vétérans de ces *vieux partis*, naguère encore l'objet de tant d'insultes et de railleries, on les pressait de rentrer dans la vie publique. L'âge, la santé de M. de Broglie, ses intentions bien connues ne permettaient pas de penser à lui pour rien de semblable; mais, à défaut de son concours actif, l'autorité de son nom vénéré, les conseils de son expérience pouvaient encore servir la liberté renaissante. En 1863, à l'approche des élections qui en donnèrent en quelque sorte le signal, ce fut dans sa maison, sous sa présidence, que se tint la réunion où les représentants de diverses opinions libé-

rales, restés depuis plus de dix ans en dehors des luttes politiques, prirent la résolution de s'y présenter de nouveau.

M. de Broglie n'accueillait pas sans quelque défiance les espérances qu'il voyait se réveiller autour de lui. Après tant de déceptions, il craignait d'être dupe de quelque illusion nouvelle. Son langage était habituellement pessimiste. Il semblait peu croire à la possibilité de fonder définitivement en France ce gouvernement représentatif, objet de sa prédilection. Il s'exprimait souvent à ce sujet avec l'accent du dépit, et l'ironie qui était une des formes de son esprit n'épargnait pas toujours ceux qui témoignaient plus de confiance dans l'avenir libéral du pays. Mais ce dépit, cette ironie n'étaient, en réalité, que la manifestation indirecte de son irritation profonde contre un état de choses auquel répugnaient tous ses sentiments, de son désir impatient de voir enfin arriver des jours meilleurs. Avec quel empressement, dès qu'un symptôme, un incident favorable venait démentir ses tristes pronostics, il se rattachait à ce nouveau motif d'espérance! Son esprit reprenait toute son activité. Il calculait les chances de l'avenir, il indiquait les moyens d'en tirer parti dans l'intérêt de la cause qui lui était si chère.

La formation du ministère du 2 janvier fut pour lui une grande, une dernière joie. Ceux qui l'ont vu au moment où la nouvelle lui en fut apportée n'oublieront jamais la transformation qui parut s'opérer en lui. Il semblait qu'il eût rajeuni. Il disait que le changement qui venait de s'accomplir était tel que, dans les circonstances, les meilleurs amis de la liberté et du bien du pays n'auraient pu, si on les avait consultés, conseiller rien de mieux. Il se félicitait de voir la France donner l'exemple d'une révolution pacifique, opérée par la seule force de l'opinion. Il demandait instamment qu'on se gardât bien d'entraver par des impatiences, des prétentions exagérées, la tâche difficile que des hommes de bien et de talent, dont on ne pouvait suspecter les intentions, entreprenaient avec un courageux dévouement, qu'on ne renouvelât pas les fautes qui, à d'autres époques, avaient fait échouer d'autres tentatives plus ou moins analogues. En un mot, il était devenu optimiste.

On pouvait croire qu'il lui serait donné d'assister au développement du régime nouveau dont il saluait ainsi la naissance. Sa santé, en apparence, s'était améliorée. La goutte, dont il ressentait depuis plusieurs années des atteintes assez fréquentes, mais plus incommodes que douloureuses, le visitait plus rarement. Une attaque un peu plus sérieuse, survenant à l'improviste, le força, contre son habitude, à garder le lit. On s'en inquiétait un peu, parce qu'à son âge, à quatre-vingt-quatre ans passés, toutes les épreuves de cette nature

ont de la gravité. Cependant, déjà la maladie paraissait céder aux soins dont on l'entourait, déjà il s'entretenait du moment où il pourrait reparaître au milieu des amis qui continuaient, même en son absence, à se réunir chaque soir dans son salon, lorsqu'une suffocation l'enleva en quelques minutes, à dix heures du soir, le 25 janvier 1870.

La nouvelle de sa mort, promptement répandue dans Paris, n'y a guère produit moins d'effet que s'il eût été encore un des champions de la politique et si la France avait pu attendre de lui de nouveaux services. On a senti partout qu'une grande vertu, une grande grande lumière, venait de s'éteindre. Dans tous les partis, le sentiment général a été celui d'une tristesse religieuse, et ce sentiment a donné un caractère particulier à la cérémonie funèbre où se pressait une multitude appartenant aux opinions les plus diverses.

Telle a été la fin, telle avait été la vie du duc de Broglie. Bien que son existence n'ait certes manqué ni d'éclat ni de grandeur, d'autres ont pu en avoir davantage, mais aucune ne l'a surpassée dans ce qui donne le plus de droit au respect et à la reconnaissance des hommes : la pureté de la conscience, le dévouement aux intérêts publics, et la constance inébranlable dans une ligne de conduite inspirée par les sentiments les plus généreux et les plus élevés.

L. DE VIEL-CASTEL.

MÉLANGES

UN NOUVEAU RAPHAEL AU LOUVRE

Un jour le flot poussa dans le port de Gênes une grande caisse, provenant d'un navire qui avait péri dans la haute mer; quand on l'ouvrit, on y trouva le *Spasimo* de Raphaël. Heureux les Génois s'ils avaient pu retenir cette merveille, qui fait maintenant la gloire du musée de Madrid. Nous nous trouvons aujourd'hui à peu près en semblable conjoncture. La tempête vient de jeter en nos mains un autre chef-d'œuvre de Raphaël, épave échappée au naufrage d'une couronne. Saurons-nous le garder? Le grand tableau d'autel que l'élève du Pérugin peignit vers 1505 pour les religieuses de Saint-Antoine-de-Padoue, à Pérouse, est en ce moment au Louvre. En 1678, les religieuses le vendirent, moyennant 2,000 écus, à Antonio Bigazzini, qui l'emporta à Rome. De ses mains, il passa dans la galerie Colonna, et depuis la fin du dernier siècle, il faisait l'ornement du palais Royal à Naples. Plus d'un voyageur se souvient de l'y avoir admiré; mais en 1860, il disparut avec la royauté napolitaine, et un témoignage d'une royale gratitude le fit passer à Madrid. Après une éclipse de dix ans, le chef-d'œuvre vient de reparaître; il est aujourd'hui à la disposition de la nation française.

Dans l'œuvre de Raphaël, chacun a ses préférences. Voulez-vous que, dans un effort suprême, un art savant combine le sentiment avec le beau : arrêtez-vous devant la Sainte Famille de François Ier, au Salon Carré ; mais si vous avez une secrète prédilection pour Raphaël d'Urbin au sortir de l'atelier du Pérugin et avant qu'il ne tînt école lui-même, Raphaël pour ainsi dire encore dans son innocence et gardant encore le pur éclat des

dons qu'il avait reçus en naissant sous le beau ciel de l'Ombrie, montez d'un pas hâtif, par l'escalier de la cour du Louvre, jusqu'au cabinet de cet amateur, qui met au service de notre musée son goût, son expérience et cet enthousiasme qui soulève les montagnes.

Voici à peu près ce que Vasari écrivait, il y a trois cents ans, du tableau qu'on voit chez M. Reiset :

« Dans la même ville de Pérouse, les religieuses de Saint-Antoine-de-Padoue commandèrent à Raphaël une Madone tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus habillé, c'était la volonté expresse de ces saintes et vénérables filles qu'il fût vêtu. Près du trône se tiennent : à droite de la Vierge, sainte Catherine et saint Pierre ; à sa gauche, sainte Dorothée et saint Paul. Il représenta les deux saintes sous les plus beaux traits, avec des airs de tête d'une douceur extrême, et, chose rare en ce temps-là, avec l'ajustement le plus riche. Au-dessus de ce tableau, il peignit, dans un cadre demi-circulaire, Dieu le Père, très-belle tête, et sur le gradin placé devant l'autel trois petits sujets. Œuvre merveilleuse dans son ensemble, avec un grand caractère de piété (*devota*), tenue en grande vénération par les religieuses, objet d'admiration pour tous les peintres. »

Complétons la description : la Vierge est assise sur un trône richement orné, un baldaquin circulaire d'un dessin élégant le surmonte, l'Enfant Jésus assis sur le genoux droit de sa mère, porte un vêtement blanc avec un manteau violet, un ornement vert et rouge, placé sur l'épaule, a sans doute quelque rapport avec le couvent qui a commandé le tableau. Jésus bénit le petit saint Jean qui s'approche en adoration. Les deux saintes tiennent dans leurs mains les palmes, symboles de leur martyre. Le tableau est de forme carrée et les figures deux tiers de nature.

Dans le tympan, le père éternel porte le globe de la main gauche. Deux anges planent à ses côtés. Au-dessus, dans le firmament, deux têtes de chérubins.

Ce tableau est encore aujourd'hui dans tout l'éclat de sa jeunesse. Le temps et les voyages n'ont rien enlevé à la fraîcheur de ses couleurs. Il a échappé à toute restauration ; on a fait, il est vrai, disparaître la fente signalée dans les anciennes descriptions, et qui, coupant le sujet dans sa largeur, traversait les trois têtes de femmes, mais nous ne pouvons savoir mauvais gré aux habiles parqueteurs du Louvre de cette réparation. L'œuvre primitive se présenterait donc à nous tout entière, si nous avions aussi les trois petits sujets, et les portraits de saint François et de saint Antoine de Padoue qui complétaient les peintures du gradin. Les trois sujets ont fait partie de la galerie d'Orléans et sont gravés dans le recueil de Crozat. Ils ont passé dans des collections particulières d'Angleterre. On y retrouverait également les deux portraits de saints, qui ne paraissent pas d'ailleurs être du maître lui-même.

Au bonheur d'avoir échappé à toute restauration posthume, cette œuvre de Raphaël joint le rare mérite de n'avoir été touchée, de son vivant, par aucune autre main que la sienne. Notre admiration n'est pas ici forcée de faire la part du pinceau de Jules Romain, et de chercher péniblement la touche fine et délicate du maître sous le sombre coloris de l'élève.

Le tableau des religieuses de saint Antoine, marque, en effet, un moment unique dans la vie du peintre. Commencé sans doute en 1504 ou à la fin de 1503, il a été terminé en 1505, après son retour à Pérouse. Dans l'intervalle, il a peint et signé le *Mariage de la Vierge*, il a travaillé aux fresques de la bibliothèque de Sienne avec Pinturicchio, il a vu à Florence celles de Masaccio et les œuvres de Léonard, il vient d'achever la Vierge du Grand-Duc. Raphaël est donc depuis longtemps émancipé, il vient de s'assimiler les grandes parties de l'art florentin, et cependant l'œuvre que nous avons sous les yeux participe, tout à la fois, à ces deux manières, elle a encore la naïveté de l'une, et elle révèle déjà la puissance de l'autre. Deux courants d'inspirations semblent s'être rencontrés dans cette composition, et tantôt se confondre, tantôt se côtoyer comme deux sources distinctes, dont les eaux roulent dans le même lit sans se mélanger. Les traditions ombriennes dominent dans l'ordonnance, dans la distribution symétrique et convenue des figures. On pourrait détacher du sujet, comme dans les compositions de la même école, le groupe de la Vierge et des deux enfants, touchant et gracieux ensemble qui parle au cœur et réveille le sentiment de l'amour et de l'adoration. Mais autour de ce groupe, la vie s'anime, l'expression individuelle des traits s'accuse, une suprême élégance se révèle, le dessin se précise, la couleur prend une vigueur qui étonne. La sainte Catherine concilie la sévérité liturgique avec le charme des formes et la beauté des traits ; la tête, le geste de saint Pierre commandent ; saint Paul est plongé dans la méditation des Écritures. Le caractère individuel de ces deux figures, l'ordonnance des draperies, le fini des mains, tous ces détails de la réalité sont relevés par la majesté des attitudes. La correction du dessin se combine avec la chaleur du coloris. Le saint Paul, particulièrement, semble un morceau détaché d'une peinture de Giorgione. Nous voici loin des formes traditionnelles, roides, sans couleur et sans vie, qui déparent trop souvent la noble école du Pérugin. Mais dans le groupe du tympan, qui fut peint, dit-on, avant le voyage à Florence, nous retrouvons plus d'une marque du genre particulier de l'Ombrie. Le Père éternel n'offre pas le type grandiose, pour ainsi dire surnaturel, que Raphaël introduisit plus tard dans ses peintures des Loges. Là, sous les traits d'un vieillard, le Dieu parle, pour ainsi dire, de plus près à la nature humaine, par l'expression de sévère justice que le peintre lui a donnée. Cette tête vigoureusement enlevée, et d'un caractère humain, contraste avec les anges,

dont les poses traditionnelles nous ramènent dans le ciel de la vieille école mystique. Quant aux deux têtes de chérubins, on en chercherait peut-être en vain de plus délicieuses même aux pieds de la Vierge de Saint-Sixte.

Tel est l'ensemble de cette œuvre, pleine à la fois d'ingénuité et de grandeur, où le sentiment domine encore la science, mais où l'on relève déjà à l'état d'espérance et de promesse ce qui sera un jour la beauté dans toute sa splendeur idéale.

La place de ce morceau capital est marquée dans le Sálon carré du Louvre, en face des *Noces de Cana*. Les habiles conservateurs de notre musée sauront entrer en accommodement avec Murillo, qui n'aura probablement pas la prétention de disputer au maître le centre de la travée. En tout cas, les susceptibilités de Murillo seront plus aisées à vaincre que les exigences du propriétaire actuel du tableau, qui s'attend, dit-on, à en tirer une rançon royale. Nous espérons qu'il n'abusera pas contre nous de ce dicton, que les chefs-d'œuvre sont sans prix.

Quant à nous, notre opinion est faite : le tableau qu'on a fait entrer au Louvre n'en sortira pas. Il ne s'agit pas ici d'un Raphaël nouvellement découvert, ou d'un morceau de chevalet comme il en a été mis en vente trois ou quatre depuis soixante ans. Le tableau que nous tenons est un monument historique. Parmi les œuvres de Raphaël, on n'en compte guère qu'une dizaine qui présentent le même intérêt, et elles sont immobilisées dans les différentes galeries publiques de l'Europe. Il n'a fallu rien moins qu'une révolution pour faire sortir du palais de Naples cette peinture, qui nous arrive, ainsi que nous le disions en commençant, comme une épave d'un naufrage royal. Qu'une fois au moins la révolution italienne tourne à notre profit ! Mais où trouver le trésor qu'on nous demande ? Naguère, sous un régime qui semble déjà appartenir à une époque reculée, nous aurions appris tout à la fois l'arrivée de ce chef-d'œuvre à Paris et son acquisition. On a trouvé ainsi six cent mille francs pour l'achat d'une Vierge de Murillo, des millions pour les pièces curieuses et les nombreux tessons du musée Campana ; on en a trouvé bien d'autres pour les tranchées rectilignes qui embellissent Paris. C'était le bon temps pour les fantaisies : on dépensait d'abord, le pays payait ensuite. Nous nous félicitons sincèrement du renversement de cet ordre de choses. Il faut aujourd'hui d'abord examiner et délibérer ; on ne s'engage qu'après avoir obtenu l'argent. Mais il nous semble que nous n'avons rien à craindre pour l'objet de notre convoitise, de ce que la raison tienne aujourd'hui les cordons de la bourse. C'est au grand public qui raisonne et qui paye que nous faisons appel. Nous désirons que le tableau que nous avons eu le privilége de voir soit exposé aux yeux de tous les amateurs (nous prions seulement l'administration du Louvre de le débarrasser auparavant du cadre de mauvais goût qui l'entoure), puis nous attendrons en toute confiance la décision des contribua-

bles, et, s'il y a lieu, le vote de la Chambre. Si nous vivions dans un pays plus habitué à faire directement ses affaires par lui-même, nous proposerions une souscription nationale.

LELIUS.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LES ORIGINES DU CHRISTIANISME

Par M. l'abbé THOMAS, vicaire général de Verdun. — Paris, Victor Palmé, rue de Grenelle Saint-Germain, 25.

A en croire une certaine critique, il en serait des origines du christianisme comme des sources du Nil qui n'ont été explorées que de nos jours. Nos pères avaient cru reconnaître dans les livres du Nouveau Testament les caractères de la certitude historique, et l'enseignement de l'Église leur avait appris à y vénérer une inspiration surnaturelle; la science moderne, — on le prétend du moins — a infligé à cette foi naïve de cruels démentis. Si l'on avoue que les trois premiers évangiles, — les *Synoptiques*, — reproduisent avec assez de fidélité les traits et les discours de Jésus, on ne voit dans le quatrième évangile que le hardi mensonge et la fraude longtemps triomphante d'un anonyme alexandrin du second siècle qui a changé les destinées du christianisme et celles du monde, en inventant le dogme du Verbe fait chair. Le livre des *Actes* qui continue l'histoire commencée par les évangiles, n'a pas trouvé grâce aux yeux de la critique. M. Guizot écrivait au commencement de ce siècle, dans une note de sa traduction de Gibbon : « Les temps anciens ne nous ont laissé que peu d'ouvrages dont l'authenticité soit aussi bien constatée que celle des *Actes des Apôtres;* » Baur et l'école de Tubingue ne sont point de cet avis. Au lieu d'être le sincère et vivant récit d'un contemporain, du compagnon de saint Paul, de saint Luc enfin, le livre des Actes n'est aux yeux de ces critiques qu'une œuvre de transaction dont l'auteur, diplomate habile plus qu'historien intègre, a essayé de réconcilier, à l'aide de réticences et de fictions rétrospectives, Pierre et Paul, les chefs des deux grands partis qui divisèrent, dit-on, le christianisme naissant. En un mot, les Actes sont un roman... à moins toutefois que le système tard venu de l'école de Tubingue n'en soit un. Des quatorze épîtres que l'antiquité avait attribuées à saint Paul, on en retranche dix, et on ne regarde comme authentiques que les deux épîtres aux Corinthiens, l'épître aux Galates, et l'épître aux Romains dont la critique rationaliste, docile en ce point comme en d'autres à la tradition protestante, méconnaît le vrai sens pour y trouver des contradictions avec l'épître de saint Jacques. Le Nouveau Testament perd ainsi toute unité doctrinale, et

en voyant le livre divin profané et déchiré par ceux qui pensent servir la cause de la science, on se rappelle ce fils de roi, ce Déiphobe tombé aux mains des Grecs, et dont le corps était devenu sous leurs coups un débris informe et sanglant :

> Atque hic Priamidem laniatum corpore toto
> Deiphobum vidi, lacerum crudeliter ora,
> Ora manusque ambas, populataque tempora raptis
> Auribus, et truncas inhonesto vulnere nares[1].

L'apologétique chrétienne ne pouvait laisser le Nouveau Testament en proie à ces outrages. Du sein de l'Église catholique — pour ne parler que d'elle — sont sortis des travaux où une science solide et une critique sévère défendent victorieusement la certitude de notre histoire et le dépôt de nos dogmes. Naguère, ici même, M. l'abbé d'Hulst dégageait la figure de saint Paul des nuages dont on avait voulu l'obscurcir, et en retraçait la mâle et austère beauté. M. l'abbé Thomas, vicaire général de Verdun, publie aujourd'hui des *Études critiques sur les origines du Christianisme.* J'aime la manière large, sérieuse, vraiment scientifique, dont M. l'abbé Thomas aborde et traite un pareil sujet. Il commence par raconter les débuts de l'apostolat chrétien ; il montre qu'un même esprit animait les premiers messagers de la bonne nouvelle et, malgré des différences de vocations et de conduites, les unissait dans l'accomplissement d'une même œuvre et dans la poursuite d'un même but. Il fait ressortir l'unité de la doctrine qu'expriment les divers livres du Nouveau Testament. Le point capital de la doctrine, c'est la *Christologie*, c'est-à-dire l'idée que ces livres nous donnent du Christ, de sa personne et de son œuvre. Le rationalisme affirme que la christologie des trois premiers évangiles, modeste et humble comme il sied à toute doctrine qui débute, s'est transfigurée sur les lèvres ardentes de saint Paul, et est devenue dans les pages mystiques du quatrième évangile une véritable apothéose. M. l'abbé Thomas réfute cette radicale erreur, et il la réfute par la méthode même que nos adversaires prétendent employer, par l'examen comparé des livres du Nouveau Testament. Sans doute saint Jean (auquel M. Thomas restitue le quatrième évangile par une argumentation savante et invincible) ; sans doute, le disciple bien-aimé est surtout l'évangéliste de la divinité du Verbe. « Les trois autres évangélistes, » dit saint Augustin, « sont restés ici-bas avec l'Homme-Dieu, et ont peu parlé de sa divinité ; Jean, comme s'il eût été impatient de fouler plus longtemps la terre, tonne dès les premiers mots de son évangile, et s'élève non-seulement au-dessus de la terre et des espaces de l'air et du ciel, mais au-dessus des anges et de toutes les puissances invisibles, jusqu'à Celui par qui tout a été fait... Ce n'est pas en vain que l'évangile nous rapporte qu'il reposait sur le cœur du Seigneur pendant la Cène. Il buvait en secret

[1] *Énéide*, livre VI.

à cette source...[1] » Moins explicites que Jean sur le dogme de la divinité du Sauveur, les trois premiers évangélistes ne l'ont cependant ni ignoré ni caché. « Les *synoptiques*, à la vérité, » dit M. l'abbé Thomas, « ne se servent pas du mot de Dieu en parlant de Jésus ; ils ne disent pas non plus en termes exprès qu'il existait avant son Incarnation et de toute éternité ; mais qu'importe s'ils le disent équivalemment, si les traits sous lesquels ils représentent le Christ, la puissance, les fonctions, la dignité qu'ils lui attribuent, l'idée qu'ils se font de son œuvre, renferment ou supposent la conviction que l'auteur de cette œuvre, le dépositaire de cette puissance, est un être divin par nature? Or telle est la foi dont le souffle vivifiant circule à travers les trois premiers évangiles... » Quant à saint Paul, même en laissant de côté les épitres aux Colossiens, aux Philippiens, aux Hébreux, à Timothée et à Tite, où les chrétiens d'autrefois avaient lu des preuves si éclatantes de la divinité de leur Maître ; en se bornant à l'étude des quatre épîtres incontestées, on a le droit de dire avec M. l'abbé Thomas : « Elles renferment plus d'éléments qu'il n'en faut pour montrer le parfait accord de la christologie paulinienne avec celle de saint Jean et des autres écrivains sacrés. » Ces éléments, l'auteur des *Études critiques* les dégage et les met n pleine lumière ; et s'il emprunte des arguments aux magnifiques épîtres que le rationalisme enlève à saint Paul, il ne manque jamais de les confirmer par des passages tirés des épîtres où nul n'ose méconnaître la main de l'Apôtre.

La même critique qui nie l'authenticité et la vérité souveraine des livres du Nouveau Testament, nie aussi la divine originalité des dogmes chrétiens. La Trinité, la doctrine du Verbe, lui paraissent des réminiscences platoniciennes, des systèmes éclos sous l'influence de Philon et des Alexandrins. Dans la quatrième et dernière partie de son ouvrage, M. Thomas fait voir toute l'inanité de ces assertions. « Loin de favoriser le développement du dogme trinitaire au sens chrétien, » dit-il, « le platonisme ne pouvait que l'engager dans une fausse direction. » Philon a-t-il contribué plus que Platon à la formation de nos dogmes? N'oublions pas que Philon était juif: « la présence de quelques éléments chrétiens dans Philon ne prouverait ni que ce dernier les a reçus de la philosophie grecque ou orientale, ni qu'ils ont passé de ses écrits dans ceux du Nouveau Testament. Nous ne rappellerons pas ici les allusions bibliques à la Trinité des personnes divines, ni les textes si nombreux des prophètes qui établissent la divinité du Rédempteur futur. » Philon avait pu s'abreuver à ces sources ouvertes par la main de Dieu, et les chrétiens s'y seraient rencontrés avec lui. Mais de fait la rencontre a-t-elle eu lieu? « La philosophie païenne dont Philon avait adopté les principes, n'était pas propre, » dit M. l'abbé Thomas, « à féconder les germes de vérité qu'il avait recueillis dans les livres saints. Aussi les

[1] *Tract. in Joannem*, 36.

analogies signalées plus haut (entre le christianisme et le philonisme) n'existent-elles qu'à la surface : la ressemblance des termes peut faire illusion ; mais dès qu'on pénètre au fond des choses, l'identité apparente s'évanouit devant l'opposition réelle des doctrines. » Et M. Thomas prouve ce qu'il avance.

Les *Études critiques* sont dirigées contre le rationalisme ; l'auteur cependant ne s'est pas interdit de combattre les théories protestantes lorsqu'il les a trouvées sur son chemin. Ce n'est pas seulement au Christ, Fils de Dieu, c'est encore à l'Église, œuvre de Dieu, que le Nouveau Testament rend un solennel témoignage. M. l'abbé Thomas sait faire entendre ce témoignage à ceux de nos frères séparés qui acceptent, qui défendent même l'autorité divine de la révélation. J'ajouterai qu'il sait aussi leur présenter de nos dogmes — de l'efficacité des sacrements, par exemple — une exposition lumineuse, capable, si je ne me trompe, de dissiper bien des préjugés. Il n'appartient qu'à Celui qui a créé les âmes de les éclairer et de les convertir ; l'homme peut toutefois s'associer à cette œuvre rédemptrice, et devenir, selon le mot hardi de saint Paul, l'auxiliaire de Dieu. Heureux l'écrivain, heureux l'apologiste qui écarte les obstacles sur le passage de la vérité, qui lui prépare et lui aplanit les voies, qui enlève de sa face auguste le voile qui la cache ou le masque hideux dont on essaye parfois de la déshonorer !

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

REVUE CRITIQUE

I. *L'Assemblée du clergé de France en* 1682, par M. l'abbé Loyson. 1 vol. — *Une nouvelle apologie du gallicanisme, réponse à M. l'abbé Loyson,* par M. Gérin. 1 vol. — II. *Vie du vénérable dom Barthélemy des Martyrs,* nouvelle édition. 1 vol. — III. *Le cardinal Morone,* par M. Fréd. Sclopis. 1 vol. — IV. *Notre ennemi le luxe,* par M. Nadaud de Buffon. 1 vol.

I

Il y a un an, M. Ch. Gérin, juge au tribunal de la Seine, a publié, sous le titre de *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France en* 1682, un volume plein de renseignements inédits et curieux sur les circonstances dans lesquelles furent arrêtés et proclamés les *Quatre articles* de la célèbre *Déclaration du clergé de France.* Nous en avons parlé ici (V. *Correspondant* du 10 janvier 1869). Le livre fit sensation et ne rencontra pas de contradicteurs. Ce n'est que neuf à dix mois après sa publication que le bruit se répandit qu'il s'en faisait une réfutation en règle, et il n'y a qu'un mois que cette réfutation a paru. Elle a pour titre : *L'Assemblée du clergé de France de* 1682, *d'après des documents dont un grand nombre inconnus jusqu'à ce jour*, et pour auteur M. Jules-Théodore Loyson, docteur et professeur en Sorbonne[1].

Nous n'avons rien à dire du temps qu'y a mis l'auteur, car en pareille matière, comme dit le *Misanthrope*, le temps ne fait rien à l'affaire ; nous remarquerons seulement qu'il n'a point adouci l'âpreté du sentiment sous l'empire duquel cette réponse a été entreprise. Elle dépasse, en effet, toutes les bornes de la vivacité admise en polémique. Dans quel pays civilisé — nous voulons bien ne pas dire chrétien — accuse-t-on brutalement un adversaire de *falsification flagrante*, d'*infidélité*, de *faux matériels*, d'*escamotages*, de *manœuvres malhonnêtes*, d'*interprétations venimeuses*, et le traite-t-on de *pieux faussaire*, de *calomniateur*, d'ignorant

[1] 1 vol. in-8. — Didier, édit., quai des Augustins.

qui *ne sait pas plus le latin que la théologie*, pour qui *la vérité historiqu e n'existe pas*, qui ne peut *toucher à une vérité historique sans la corrompre*, qui *n'a ni les habitudes d'esprit, ni les scrupules de conscience qui conviennent à un magistrat historien... à un magistrat français et qui a calculé sur l'effet que devait produire sa robe*, etc. ?

Voilà les aménités dont cette réplique est émaillée d'un bout à l'autre ! Et notez que nous en passons. Cela est déplorable. A mesure qu'elles se multiplient, les controverses religieuses prennent, chez nous, un caractère odieux, et ce qu'il y a d'affligeant, c'est de voir qu'aux extrémités les plus opposées des deux camps entre lesquels se partage le monde religieux, on adopte peu à peu le même langage; qu'on n'épargne pas plus, dans les discussions, l'homme que l'écrivain, le caractère que le talent ; qu'on laisse couler l'outrage avec l'encre, non-seulement dans l'emportement d'une réplique improvisée au courant de la plume, mais dans des dissertations méditées de longs mois dans la solitude du cabinet. En revenons-nous donc à la brutalité des mœurs littéraires du seizième siècle ? Allons-nous donc revoir les édifiants débats des Vadius et des Trissotins ? Il est triste que la presse religieuse suive, dans cette voie, la presse démocratique.

Ce n'est pas, il est vrai, le parti auquel M. l'abbé Loyson fait profession d'appartenir qui a donné l'exemple; mais c'était précisément une raison pour ne pas l'imiter. Il nous semble — pour employer le langage des journaux — que les gazetiers ultramontains ayant adopté le langage des cuistres de la Renaissance, faute de meilleur, c'était, pour un gallican avisé, un motif suffisant d'en employer un autre. M. Loyson, qui a de l'esprit — son livre en fait foi — n'a pas eu celui-là ; au lieu de lutter de courtoisie avec l'auteur qu'il attaquait et qui a du moins pour lui les formes, il s'est donné, envers lui, le tort de l'invective la moins retenue et la plus persévérante.

Il y a eu là, littérairement parlant, une suprême maladresse. Cinq cents pages de chicanes assaisonnées de personnalités injurieuses ! M. Loyson pouvait-il se flatter, malgré les mauvais penchants qu'ont ranimés dans les cœurs nos querelles fraternelles, de trouver des lecteurs assez friands de ce genre de jouissances pour en endurer le retour incessant dans une monotone discussion d'écritures plus ou moins mal lues, de citations plus ou moins mal faites, de scories historiques plus ou moins mal blutées ? Non, indépendamment de la répugnance qu'inspire la nature de ses procédés polémiques, son livre, qui pouvait être plein d'intérêt, est un des plus fatigants à lire qui nous aient depuis longtemps passé entre les mains.

Puisque M. l'abbé Loyson se constituait l'avocat de l'Église de France et de l'assemblée de 1682, outragées, selon lui, dans le livre de M. Gérin, il y avait, à notre avis, quelque chose de mieux à faire, dans leur intérêt, que de consacrer un gros volume à relever les accusations portées contre elles, et d'épiloguer à satiété — notez qu'il traite son adversaire

d'*épilogueur!* — le livre de M. Gérin : c'était de le refaire, c'est-à-dire de nous raconter à nouveau cet épisode si controversé, et de placer en face de l'histoire qu'en a faite M. Gérin (histoire que M. Loyson dénonce à l'indignation publique, et à l'endroit de laquelle nous avons fait nous-même plus d'une réserve) une nouvelle histoire complète, désintéressée, loyale, où, derrière les défaillances incontestables de quelques hommes pliant sous la pression du pouvoir, on aurait vu notre clergé fidèle tout à la fois, même dans ces jours de crise, à ses traditions d'indépendance et d'attachement à l'unité, français et catholique en même temps, rempli enfin de tous les sentiments que Bossuet à si magnifiquement exprimés dans son discours pour l'ouverture de l'Assemblée dont il est ici question. Ayant entre les mains les mêmes documents que M. Gérin, sinon de plus nombreux et de plus décisifs, que n'en profitait-il pour battre son adversaire avec ses propres armes, pour opposer à un récit, d'après lui méchamment falsifié, un récit sincère et authentique? Cela eût mieux valu pour l'écrivain et pour la cause dont il s'est chargé, qu'un réquisitoire diffus, méticuleux et qui réclame, pour la constatation des imputations articulées, une collation laborieuse de textes dont pas deux lecteurs sur cent ne prendront la peine, et dont, après tout, le résultat n'est pas toujours d'une évidence décisive.

Certes nous n'entendons pas contester que M. Loyson ait trouvé en maint endroit le faible de l'armure de M. Gérin et soutenir que celui-ci soit sorti sans blessure des mains de l'assaillant. M. Gérin a fait au livre de M. Loyson une réponse[1] qui, nous le reconnaissons, n'est pas en effet de tout point triomphante. Néanmoins il a d'abord pour lui un avantage, celui de la forme et du procédé. Sa réponse est ce que n'a pas été l'attaque, digne, polie, courtoise; c'est l'œuvre d'un écrivain qui se respecte — mieux que cela, d'un chrétien. « Personne, dit-il au début, après avoir énuméré textuellement mais non complétement les inqualifiables imputations de son agresseur, personne, j'en suis sûr, ne me supposera l'intention de relever de pareilles injures ; elles ne sauraient m'atteindre ni m'offenser; mais elles m'affligent pour celui qui se les est permises. M. l'abbé Loyson était d'ailleurs certain, en les écrivant, que je n'userais pas de représailles : il ne peut ignorer combien j'honore la robe qu'il porte, et je lui sais gré d'avoir prévu que je ne parlerais jamais d'un prêtre qu'avec respect. Mais, ajoute M. Gérin, ces accusations, quelle qu'en soit la forme, m'imposent un devoir. Le public a droit de me demander si l'on dit vrai quand on me reproche d'avoir surpris ses suffrages et de l'avoir induit en erreur. » Vient alors une suite d'explications qui répondent aux principaux griefs articulés par M. Loyson, et qui portent :

[1] *Une nouvelle apologie du gallicanisme*, réponse à M. l'abbé Loyson. — In-8, librairie Jacques Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

1° Sur les citations tirées des écrits imprimés ;
2° Sur celles tirées des manuscrits ;
3° Sur diverses objections.

M. Gérin examine ensuite, d'après le livre de M. Loyson, à quel point en est arrivée la controverse sur les événements qui se sont passés avant, pendant et après l'assemblée de 1682.

Nous ne pouvons pas plus entrer dans le détail des justifications que dans celui des accusations : c'est affaire à la controverse historique. Ce qui résulte clairement pour nous des explications et réponses de M. Gérin, c'est que les grosses charges ne sont point fondées — nous en avions la conviction d'avance — et que l'importance des petites a été singulièrement exagérée. Sur les chapitres secondaires, mutilations et inintelligence des textes, interprétations et commentaires, distractions et quiproquos plus ou moins comiques, l'accusé rend largement à l'accusateur la monnaie de sa pièce, comme dit le peuple dans sa langue imagée. A considérer le travail des deux adversaires par ces mesquins côtés, il y a souvent parité de tort. Mais où cette parité est plus sensible, plus complète, plus regrettable, c'est dans l'esprit agressif dont ils ont été animés l'un et l'autre en écrivant. M. Gérin n'en est guère plus exempt, à son insu, que M. Loyson. Il proteste et il croit qu'il n'a voulu que faire de l'histoire, que son intention n'a été que de recueillir les matériaux d'un livre sur l'assemblée qui rédigea les fameuses propositions ; mais, par le fait, il a lancé contre cette assemblée une dénonciation formelle. C'est de bonne foi, nous n'en doutons pas, qu'il a voulu « faire de l'histoire », mais les habitudes de palais l'ont emporté chez lui, et, au lieu d'un mémoire historique, c'est un acte d'accusation qui est sorti de la plume de l'ancien substitut du procureur impérial près la cour de Paris. De cette métamorphose inconsciente de son travail sont venus les défauts que s'est attaché à relever l'avocat de l'assemblée de 1682 : des citations incomplètes, des rapprochements arbitraires de textes, des analyses systématiques de documents remplaçant leur reproduction intégrale, etc., etc., tous griefs fondés, dans une certaine mesure, et qui sont le fruit d'une déviation première de l'idée-mère de l'ouvrage, plutôt que de la volonté de l'auteur. C'est le malheur des temps passionnés, de livrer ainsi les meilleurs esprits à des préoccupations dont ils ont peine à s'affranchir.

Il y a, du reste, un noble sentiment dans l'antipathie dont témoigne le livre de M. Gérin pour les membres de l'assemblée de 1682 : c'est le mépris pour leur servilité envers le souverain, servilité qu'on ne saurait nier chez la plupart. Il a cru, certainement à tort, cette servilité liée naturellement à l'opinion gallicane. De là l'aversion qu'il ne dissimule guère, et qu'il essayerait en vain de dissimuler, pour cette opinion, ainsi que sa préférence pour l'opinion opposée. Hélas ! s'il a pensé que cette dernière était une ga-

rantie de fermeté, d'indépendance de caractère et de bonne tenue vis-à-vis des pouvoirs séculiers, il s'est étrangement trompé! Que ne regardait-il autour de lui? Il aurait vu que les flagorneurs les plus éhontés du nouvel empire, ceux qui criaient à l'empereur en campagne contre nos libertés : « Marchez, sire, appuyé sur cinq cent mille soldats et quarante mille prêtres, » et qui, quelques années après, voyaient sans souffler mot démembrer le domaine pontifical, et « en finir vite » à Castel-Fidardo avec les défenseurs du pape, ceux-là étaient et se proclamaient ultramontains. Si, édifié par ce spectacle, M. Gérin avait bien regardé à celui qu'offre dans le passé le plus lointain et le plus rapproché la noble et sainte Église gallicane, il eût été, nous en avons la confiance, moins sévère et moins injuste dans l'appréciation de l'épisode qui a fait l'objet de son travail.

Donc, encore une fois, faisons de l'histoire et laissons là la controverse : c'est la moralité qui découle pour nous de la guerre de plume dont nous avons dû parler ici, et sur laquelle nous serons heureux de ne pas revenir.

II

On vient de réimprimer un excellent livre du dix-septième siècle, aujourd'hui peu connu, et qui a cependant, au moment où nous sommes, un intérêt tout particulier. C'est la vie d'un des prélats qui ont eu le plus d'influence sur le concile de Trente, au moins dans ses derniers travaux, le promoteur le plus hardi peut-être, et l'exécuteur assurément le plus résolu des décisions de cette grande assemblée. Hâtons-nous de dire qu'il ne s'agit point de saint Charles Borromée, comme, à quelques-uns de ces traits, on pourrait le croire : grâce à Dieu, l'illustre archevêque de Milan n'a jamais rien perdu de sa sainte popularité; c'est de son contemporain, l'archevêque de Braga, dom Barthélemy des Martyrs, que nous voulons parler[1]. Pourquoi l'un est-il aujourd'hui moins connu que l'autre? Cela est difficile à dire. Sauf l'origine (l'archevêque de Milan était de race patricienne, et celui de Braga enfant du peuple), tout est égal entre eux : le zèle de la foi, la piété, la charité, le dévouement; tous deux ont été animés du même esprit, tous deux ont provoqué les mêmes résolutions dans les conseils de l'Église, et, ces résolutions arrêtées, ont montré le même empressement et la même vigueur à les mettre en pratique; tous deux enfin, après avoir eu à lutter pour l'accomplissement de leurs devoirs d'évêques contre les empiétements du pouvoir civil, se sont trouvés en face du même fléau, la peste, et l'ont affronté, sinon avec la même

[1] *Vie du vénérable Don Barthélemy des Martyrs*, archevêque de Brague, en Portugal. Nouvelle édition, revue et mise en ordre par M. l'abbé Bernard, aumônier de l'École normale supérieure. 1 vol. in-8°. Douniol et Poussielgue, édit.

spontanéité, du moins avec la même abnégation. Ici seulement leur sort diffère : l'archevêque de Braga échappa à la contagion, celui de Milan y laissa la vie. C'est à ce sacrifice accompli héroïquement, à un âge encore peu avancé, et avec des circonstances touchantes, que tient, croyons-nous, l'éclat plus grand de sa renommée.

Peut-être la différence des origines et des caractères n'a-t-elle pas été non plus étrangère à cette inégalité dans la célébrité. Tout était séduction chez le gentilhomme italien, dont les grâces aristocratiques relevaient les angéliques vertus, tandis qu'il y avait du Cantabre dans celles du prélat lusitanien. Quelque prudent et discret que fût ce dernier, il subordonnait moins que l'autre les impulsions de sa conscience aux calculs et aux ménagements diplomatiques. On put le remarquer surtout dans son entreprise en faveur des évêques contre les usurpations honorifiques des cardinaux qui, dans les audiences du pape, s'étaient depuis des siècles réservé le droit exclusif de s'asseoir, tandis que les évêques restaient debout. La première fois qu'il assista à une de ces réceptions, « l'archevêque de Braga ne put voir sans indignation, disent ses biographes, que plusieurs évêques qui étaient vénérables par leur vieillesse et par leur science demeurassent debout et découverts durant plusieurs heures, pendant que les cardinaux étaient assis et couverts, ce qui lui paraissait une profanation du caractère de l'épiscopat. » Il conçut aussitôt le dessein de demander la réforme de cette « indignité. » Mais les prélats de grande naissance auxquels il en parla le dissuadèrent de l'entreprendre, ce qui le scandalisa. « Il admirait en lui-même comment la grande naissance jointe à une grande dignité produit d'ordinaire de grandes prétentions, et empêche souvent d'agir avec la générosité que Dieu commande. Mais, ajoutent ses biographes, comme il ne se relâchait jamais dans les choses justes qu'il avait une fois entreprises, et qu'il avait coutume de devenir encore plus fort par les oppositions même qu'on lui faisait, il résolut de pousser l'affaire. » Il la poussa si bien en effet, qu'il l'emporta, et fit, avant de quitter Rome, et à la stupéfaction de la cour pontificale, abolir une coutume « injurieuse » à l'épiscopat, mais pour laquelle il y avait, disait-on, prescription.

La vie de dom Barthélemy des Martyrs est pleine de traits de ce genre. Il souffrait profondément des abus et des relâchements qui s'étaient avec le temps, et quelquefois par suite de tristes connivences, introduits dans l'Église, et en désirait vivement la réforme. Nous avons encore les vœux ou les *postulata,* comme on disait et comme on dit encore dans le langage de l'Église, qu'il porta au concile de Trente, lors de la reprise de cette assemblée en 1561, sous Pie IV. Ils sont curieux à tous égards, soit comme renseignements sur l'état de l'Église en ce moment, soit comme expression des sentiments particuliers du saint évêque. On y voit que c'est par l'Église elle-même qu'il voulait que commençât l'œuvre de la réforme. Outre l'obligation de la résidence, il demandait, pour les évêques, celle de

tenir des synodes périodiques ; pour les métropolitains, celle de convoquer des conciles provinciaux tous les trois ans au moins, et, pour les papes, une décentralisation administrative qui consisterait dans le choix, pour chaque nation, d'un métropolitain indigène qui serait légat-né du souverain pontife, ce qui mettrait fin à ces missions de légats étrangers qui blessaient parfois les sentiments des pays qu'ils visitaient, et empêchaient le bien qu'ils étaient appelés à y faire. Loin qu'il y eût chez lui, en proposant ces mesures, la moindre pensée de diminuer ou d'entraver l'action des papes, c'était à la faciliter et à la fortifier qu'il visait, dit la vieille histoire dont nous signalons la réimpression. « Il croyait, remarque-t-elle, servir la cause et défendre l'honneur de cette même autorité, en récriminant contre les abus qui la compromettaient. »

On ferait preuve d'une médiocre connaissance de l'esprit humain, si l'on se figurait que les remontrances de l'austère prélat furent mieux accueillies, de son temps autour du pape, que ne le seraient aujourd'hui, dit-on, des observations d'un autre genre, mais non moins fondées. Sa liberté déplaisait aux uns et effrayait les autres ; on le fuyait, ou du moins on le laissait s'engager seul, sauf à l'applaudir quand il avait réussi. Saint Charles Borromée, il faut le reconnaître, ne fut pas, à cet égard et quoiqu'il l'approuvât au fond de son cœur, plus hardi que ses collègues dans l'épiscopat.

L'exemple de ces prudences de cour n'eut pas plus d'effet sur l'âme résolue de Barthélemy des Martyrs que celui du luxe et de la pompe qu'il voyait étaler autour de lui. Toujours il resta, pour ce qui le concernait, le simple moine dominicain qu'il avait été avant de porter la mitre, et qu'il redevint avec bonheur après l'avoir déposée. Dans le voyage qu'il fit de Trente à Rome, il alla le plus qu'il put à pied, accompagné d'un simple frère, refusant chaque fois qu'il le pouvait l'équipage du cardinal de Lorraine, avec qui il faisait route, et logeant dans les couvents de son ordre, qui se désolaient, après son départ, de ne l'avoir pas reconnu. Le récit de sa vie est, à cet endroit, rempli de scènes d'une gaieté touchante. La dernière moitié, c'est-à-dire le tableau de ses travaux à la suite du concile, en renferme d'un autre genre, mais pleines aussi d'intérêt et de bons enseignements. En somme, quoiqu'elle ait des longueurs, cette *Vie de dom Barthélemy des Martyrs* est un livre agréable, d'une lecture édifiante et tonique, qu'il faut remercier M. l'abbé Bernard d'avoir, par cette nouvelle édition, remise à la portée de tous.

III

Un autre grand nom de cette époque, celui du cardinal Morone, vient aussi d'être remis en lumière. Et certes il le méritait, car peu d'hommes

ont joué dans les évènements de ce temps un rôle plus considérable que le personnage qui porta ce nom, et peu sont aussi oubliés. On sait, et tout au plus encore, aujourd'hui que Morone présida à deux reprises, en qualité de premier légat du pape, le concile de Trente; mais des détails de sa vie et de l'esprit qu'il porta dans ses hauts emplois, de l'influence qu'il exerça sur les affaires auxquelles il fut mêlé, on ne connaît que peu de chose.

Le premier, il y a déjà quelques années, M. César Cantù, dans un mémoire lu à l'Institut lombard, a cherché à réparer cet injuste oubli en montrant ce qu'a fait et souffert le cardinal Morone pour le triomphe des idées conciliatrices et modérées, alors aussi peu en faveur que de nos jours. M. Sclopis, président de l'Académie des sciences de Turin, a repris dans ces derniers temps, à l'aide de documents nouveaux, cette biographie curieuse, et à laquelle les circonstances donnent en ce moment un intérêt particulier [1].

Il ressort des détails ajoutés par M. Sclopis à ceux de M. César Cantù, que le cardinal de Morone, suspecté pour ses doctrines et poursuivi par l'inquisition sous le terrible Paul IV, n'était rien moins cependant qu'un partisan dissimulé des opinions nouvelles. Rien dans ses paroles et sa conduite n'autorise à mettre en doute la sincérité de sa foi. Il était certainement resté catholique. Seulement, à la différence des esprits étroits et passionnés qui ne peuvent ou ne veulent point voir la réalité des choses, il reconnaissait le besoin et soutenait la nécessité d'une large réforme. Morone appartenait à ce groupe de prélats éclairés à la tête desquels marchait Contarini, et où se distinguaient Sadolet et Polus (Poole). Ses missions en Allemagne l'avaient particulièrement renseigné sur l'état des idées religieuses dans cette contrée, et mieux qu'un autre il comprenait la nécessité, pour les papes, d'une conduite discrète, pour éviter une rupture complète de ce côté. Dans les négociations dont il avait été chargé là, au début des manifestations luthériennes, il avait donné l'exemple de la circonspection que l'état des esprits réclamait. Mais ses ménagements, ainsi que ceux du cardinal Poole en Angleterre, déplurent au parti violent qui prévalut à la cour de Rome à l'avénement de Paul IV (1555). Il fut rappelé d'Allemagne, comme Poole d'Angleterre, livré aux mains de l'inquisition restaurée et jeté en prison, où il resta tout le temps que dura ce que quelques historiens ont appelé « la réaction théatine, » c'est-à-dire jusqu'à la mort de Paul IV, fondateur de l'ordre des Théatins, comme chacun sait. Son procès lui fut fait; mais ses accusateurs ne purent, semble-t-il, fournir la preuve des griefs qu'ils articulaient contre lui. « On l'attaquait particulièrement, dit M. Sclopis, sur ses opinions touchant le culte des

[1] *Le cardinal Morone*, étude historique, par Frédéric Sclopis. in-8°. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, rue Cujas.

images et l'invocation des saints. Cela lui fournit le sujet de grands détails à cet endroit, pour prouver qu'il n'avait jamais été en désaccord avec les doctrines de l'Église. Il ne cacha pas toutefois, ajoute son biographe, de s'être prononcé contre une trop grande reproduction des ordres religieux, et contre la vie déréglée qu'on menait dans quelques cloîtres. » Il fut, du reste, très-explicite dans ses interrogatoires, mit à découvert toute sa vie publique et privée, parlant de ses domestiques, de ses détracteurs et de ses amis, parmi lesquels la célèbre Vittoria Colonna, femme d'une intelligence et d'une vertu supérieures, qui fut accusée aussi d'incliner vers les nouveautés religieuses, mais dont M. Sclopis s'attache à démontrer l'orthodoxie.

La mort de Paul IV, et la sanglante révolution qui en fut la suite, ouvrirent à Morone les portes de sa prison. Le premier acte du conclave fut de l'appeler, même avant son acquittement, à siéger dans son sein : l'examen des résultats de la procédure instruite contre lui n'eut lieu qu'après l'élection du nouveau pape. Morone, que ses juges, choisis cependant parmi les membres du sacré collége les plus sévères en fait d'orthodoxie, reconnurent complétement innocent, reprit la place qu'il occupait auparavant dans la considération publique et dans l'estime du gouvernement romain, et rentra dans la carrière des hauts emplois, où il porta l'esprit qui l'avait dirigé précédemment, et où il rendit de grands services à l'Église. C'est sous sa présidence que se termina le concile de Trente, aux dernières sessions duquel prirent part le cardinal de Lorraiue, saint Charles Borromée et le bienheureux Barthélemy des Martyrs, dont nous avons parlé plus haut, réformateurs intelligents, et courageux chacun à sa manière et dont le cardinal Morone sut apprécier le concours. C'est lui en effet, dit M. Sclopis, qui voulut que, dès son arrivée, l'envoyé du roi de France fût traité comme cinquième légat de Pie IV, quelque dépit que cette distinction dût causer à l'Espagne, et qui appuya les propositions hardies de l'archevêque de Braga pour la réforme des couvents d'hommes et de femmes, ainsi que l'obligation pour les évêques de rendre compte de l'emploi de leurs revenus. Ses conseils à Marie Tudor sur la conduite à tenir vis-à-vis des possesseurs de biens ecclésiastiques, lors du rétablissement de la religion catholique en Angleterre, sont empreints d'une grande sagesse, et peuvent être considérées comme un précédent pour les résolutions de Pie VII dans les négociations du concordat français de 1801 !

Morone, qui était un homme instruit et ami des lettres, quoiqu'il n'ait rien écrit en dehors de ses mémoires diplomatiques, ne pouvait manquer d'applaudir à tout ce qui se faisait pour le renouvellement et le développement de l'instruction religieuse et séculière. Aussi, nous dit M. Sclopis, contribua-t-il puissamment à la fondation du Collége germanique, créé pour les jeunes Allemands qui viendraient étudier à Rome, et appuya-t-il de toute son influence l'établissement des séminaires et celui des colléges de la Compagnie de Jésus. Cette conduite avait attiré sur lui tous les yeux de l'Eglise.

On le considérait comme le successeur probable de Pie IV. Et en effet, à la mort de ce pape, un nombreux parti se forma dans le conclave pour le porter au trône pontifical; mais — et ici se vérifie le mot célèbre : Calomniez, il en restera toujours quelque chose! — le souvenir des accusations portées contre lui, bien que l'instruction les eût mises à néant, effraya certaines consciences timides, et le cardinal Ghislieri qui avait éveillé ces réminiscences lui fut préféré. Quoique sa longue et sage carrière n'ait pas eu le suprême couronnement qu'elle méritait, elle n'en est pas moins digne d'être remise, en ce temps-ci surtout, sous les yeux de la postérité. M. Sclopis a donc été bien inspiré, selon nous, en arrachant ce nom de l'obscurité où il était injustement rentré.

IV

Il en est de certaines maladies sociales comme de ces épidémies qui reviennent par intervalles, sans qu'on en sache bien ni les causes ni le remède. Le luxe est de ce nombre. Ce fléau, dont chacun se plaint aujourd'hui, n'est pas, ainsi qu'on l'a dit, la maladie des sociétés corrompues et vieillies; il visite les peuples à tous les âges, dans leur jeunesse comme dans leur caducité. Rome le connut au temps de sa robuste enfance aussi bien que dans sa décrépitude, témoins les lois somptuaires des *douze tables*, aussi sévères que celles des empereurs. Chez nous, le moyen âge et les temps modernes s'en sont également alarmés; les édits de Louis XIV, qui ne firent guère que reviser ceux de Philippe le Bel et de François I[er], attestent que le mal auquel ils s'attaquaient n'était pas moins intense aux beaux jours du dix-septième siècle que dans la triste période des Valois. Inutile d'ajouter que le remède qu'ils y apportaient ne fut pas moins impuissant. A cet égard, l'opinion publique est pleinement édifiée : les lois somptuaires sont à peu près partout abandonnées et considérées comme contraires aux notions les plus élémentaires de l'économie politique. Les seules armes auxquelles on ait généralement recours contre le travers insensé du luxe sont, dans l'ordre des ressources humaines, celles de la raison. Sur ce point, les législateurs ont cédé la place aux moralistes qui leur ont de tout temps prêté leur concours. Demeurés seuls, ces derniers seront-ils plus heureux? Nous ne savons. La morale réduite à elle-même est bien peu forte. Ce n'est pas nous, toutefois, qui refuserons nos encouragements aux efforts qu'elle pourra tenter de ce côté, comme de tout autre d'ailleurs.

Aussi, bien qu'il soit un peu tard pour parler du livre que M. Nadaud de Buffon a publié, il y a un an bientôt, sur cette question du luxe, profiterons-nous avec empressement de l'occasion que nous offre la seconde édi-

tion qu'en donne en ce moment la librairie Furne [1], pour le recommander à la fois aux gens du monde et aux hommes qui s'occupent d'études sociales. Il a, par le fond très-solide et par la forme très-littéraire, de quoi plaire aux uns et aux autres. Ce n'est pas, en effet, un traité doctrinal, un chapitre de morale pure; c'est un vrai réquisitoire adressée à ce grand tribunal qu'on appelle la raison publique. Peut-être eût-il été bon devant celui-ci de négliger les moyens qui sont de tradition devant les autres, et de sacrifier un peu en faveur du lecteur qui aime à aller directement aux idées la pompe oratoire qu'elles doivent revêtir pour se présenter au palais. Peut-être aussi le jeune magistrat aurait-il dû restreindre davantage, dans la première moitié de son plaidoyer, la part de la description du luxe, et de ses funestes suites, afin de faire plus grande, dans la seconde partie, l'énumération des remèdes à y apporter. Nous sommes fâchés, ajouterons-nous encore, de trouver parmi ceux-ci des restes de nos vieilles législations, des impôts surannés, aussi difficiles dans leur assiette qu'inefficaces dans leur résultat. L'auteur, qui a entendu ne s'adresser qu'à la seule raison, eût été plus conséquent avec lui-même en ne demandant rien à la contrainte. Du reste, ce sujet ingrat accepté, il était difficile de le traiter plus éloquemment.

P. DOUHAIRE.

[1] *Notre ennemi le luxe*, par M. Nadaud de Buffon, avocat général à Rennes. 1 vol. in-12, Furne, édit., 45, rue Saint-André-des-Arts.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 9 février.

Le nouveau cabinet poursuit sa marche d'un pas accusé par certains de lenteur, par d'autres d'écart ou de précipitation dangereuse, mais où il est au moins difficile de méconnaître la droiture des intentions et le désir sincère d'accomplir les réformes promises. Dans la quinzaine écoulée, presque chaque jour a été marqué par un acte réparateur ou une mesure progressive. La présentation à la Chambre de la loi déférant les délits de presse au jury, et admettant la preuve des imputations diffamatoires contre les fonctionnaires, l'envoi au Conseil d'État du projet supprimant les derniers vestiges de la loi de sûreté générale, la circulaire établissant l'incompatibilité des fonctions toutes conciliatrices de juge de paix avec la militante sollicitation d'un mandat électoral, l'annonce officielle de l'élaboration très-prochaine d'une loi réglant enfin la question délicate et controversée des admissions temporaires, l'acceptation d'une grande enquête parlementaire sur l'état économique du pays et d'une enquête spéciale sur la marine marchande, la nomination d'une grande commission chargée de préparer la réorganisation municipale de la ville de Paris et de sa banlieue, la destitution de M. Leverrier, donnant à la science opprimée depuis quinze ans la réparation éclatante à laquelle elle avait droit, tous ces faits ne témoignent-ils pas de l'activité libérale d'un ministère, obligé de faire face en même temps aux nécessités quotidiennes de la tribune?

Nous voudrions pouvoir aussi complétement louer l'épuration du personnel administratif, mais nous devons à la vérité de dire qu'elle a paru tout à fait insuffisante, et que le désappointement s'est montré

d'autant plus vif que l'attente avait été plus longue. Sans être impitoyable, et en admettant la convenance de certains ménagements, l'opinion réclamait un plus large renouvellement du personnel usé et compromis de l'ancien système, parce qu'elle est justement persuadée que tout nouveau régime a besoin d'instruments nouveaux, et qu'un changement considérable dans les personnes est la condition d'un changement décisif dans les choses. Sept préfets seulement et un sous-préfet ont été rendus à la vie privée. Plusieurs, célèbres par leurs exploits, n'ont pas même été déplacés, et parmi ceux qu'on se borne à faire changer d'air, quelques-uns, récemment atteints d'un blâme législatif, obtiennent même un poste supérieur. C'est là ce que l'Arcadie ose appeler bruyamment *des proscriptions*, tandis que les amis de l'affranchissement électoral le nomment avec plus de raison peut-être une faiblesse. Il y a des circonstances où les demi-mesures sont des fautes, où, suivant le mot profond de Chateaubriand, les demi-révolutions ne sont pas seulement stériles, mais dangereuses.

L'heure est venue, non d'exercer des vengeances, nous n'en demandons contre personne, mais d'assurer la victoire pacifique et définitive des idées nouvelles par le choix d'hommes convaincus de leur efficacité et intéressés à leur triomphe. C'est dans ce sens élevé que Casimir Périer s'écriait jadis avec une noble passion : « Ce n'est pas d'auxiliaires que j'ai besoin, mais de complices ! » Il est excellent de placer au dehors, dans nos ambassades, des défenseurs aussi fermes et éclairés des principes libéraux que M. Prévost-Paradol, mais il serait peut-être plus efficace encore d'en peupler à l'intérieur l'administration et les préfectures. Sinon, l'ancien esprit ne tardera pas à reparaître, et, en dépit des meilleures circulaires, les agents du régime personnel retomberont dans les errements vicieux du passé. N'est-ce pas déjà ce qui s'est produit dans l'Aude, où le grand-électeur de M. Péreire, un instant converti dans ses proclamations est revenu bien vite aux pratiques d'autrefois, et, tout en exaltant la neutralité, a mis activement son effort au service de ses préférences ? M. Léonce de Guiraud, dont nous sommes heureux de saluer le succès, n'en a pas moins été élu, mais la moralité de l'incident reste. C'est bien la voix de Jacob, mais c'est la main d'Ésaü.

On prétend qu'un second mouvement dans les préfectures doit ajouter aux garanties réclamées par la conscience publique. Attendons-le, en souhaitant par-dessus tout qu'une bonne loi électorale vienne empêcher le retour des abus signalés par la dernière vérification des pouvoirs et assurer enfin l'indépendance des électeurs.

C'est au fond la question brûlante qu'a posée M. Thiers, en demandant aux élus de M. de Forcade s'ils croient posséder aussi sûrement

la majorité dans le pays qu'ils l'ont actuellement dans la Chambre, et c'est aussi le problème agité par l'interpellation de M. Jules Favre au sujet des candidatures officielles. Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir ces candidatures? Évidemment non. Le ministre qui a écrit nettement aux fonctionnaires : « Vous traiterez avec une impartialité égale les honnêtes gens de toutes les opinions, » a par là même répudié l'inique et odieux système qui décapitait le pays en proscrivant toutes les indépendances. Mais la meilleure façon de prouver que le ministère abandonne la candidature officielle, c'est de renoncer aux préfets à poigne qui les ont faites et soutenues. Aucun gage ne vaudra celui-là et ne semblera plus décisif à l'opinion. M. Émile Ollivier a proclamé, avec une haute raison, la nécessité de séparer la justice de la politique. Il est non moins urgent, non moins nécessaire de séparer aussi l'administration de la politique et de rendre les préfets à leur véritable rôle, qui est celui de gérant des affaires locales et de gardien paternel des intérêts départementaux. Le jour où ils seront rentrés dans cette mission suffisamment belle et laborieuse, le pays ne se trouvera pas seul à y gagner : ils y puiseront eux-mêmes une sécurité plus grande, en n'étant plus à la merci d'une évolution politique ou d'un changement de cabinet.

En attendant, fallait-il, ainsi que M. Thiers, entraîné par une interruption, s'est laissé aller à le faire, rappeler durement à la Chambre ses origines, et mettre à nu cette situation, singulière en effet, d'une majorité qui n'est pas l'expression vraie du pays et d'un ministère qui ne représente pas la majorité du parlement? Peut-être n'était-il pas opportun de déchirer aussi complétement les voiles; toute vérité n'est pas bonne à dire, enseigne un proverbe, surtout quand tout le monde la sent; et l'on s'est d'autant plus étonné que M. Thiers ait ainsi placé, par la hardiesse de ses apostrophes, le cabinet entre une démission et une dissolution, que lui-même n'est pas partisan d'une dissolution immédiate et juge avec raison que la Chambre et le ministère ont une œuvre capitale à faire ensemble avant de se séparer. Il leur faut donc vivre côte à côte pendant quelque temps encore pour édifier les deux lois destinées à servir d'assises à l'ordre nouveau : la loi électorale et la loi municipale; et le patriotisme conseille de leur faciliter autant que possible cette cohabitation délicate et épineuse.

Le cabinet pouvait-il rester sous le coup des paroles de M. Thiers? L'adhésion, même implicite, l'obligeait à se retirer ou à faire appel au pays, et l'une ou l'autre résolution avait les inconvénients les plus graves, puisque, dans le premier cas, c'était abandonner l'œu-

vre si heureusement commencée, et dans le second, agir avant d'avoir confectionné l'indispensable instrument de l'action et du succès. La seule conduite sage était de rétablir l'harmonie troublée, en dégageant le ministère de toute solidarité compromettante ; et tel a été le but des déclarations de M. Émile Ollivier. Peut-être à leur tour ont-elles dépassé ce qui était rigoureusement nécessaire, et pour ramener la droite effarée sur un terrain commun lui ont-elles fait des avances un peu excessives. Mais c'est la loi fatale des réactions ; plus les paroles incisives de M. Thiers avaient porté loin et rejeté la majorité blessée dans ses rancunes et ses défiances, plus l'orateur du gouvernement a été entraîné à lui faire des concessions et à rassurer ses ombrages. De quel Warwick a-t-il décliné le protectorat dans la péroraison digne et fière que la majorité soulagée a couverte de ses applaudissements? Nous ne croyons pas qu'il ait voulu étendre à l'appui loyal et désintéressé d'un illustre homme d'État le refus opposé à la protection féline de l'ancien lieutenant de M. Rouher. Sans doute les amis de M. de Forcade et les ennemis sourds du cabinet ont tâché de donner cette interprétation au langage officiel, mais l'intérêt même du gouvernement à ne pas divorcer avec les libéraux, suffit à écarter une supposition pareille. Si le ministère, en effet, oubliant que l'opinion libérale est son unique point d'appui, se détachait du centre gauche pour essayer de prendre une position mixte et indéterminée, il verrait aussitôt se retirer de lui la fraction parlementaire qui est sa caution devant le pays, en attendant qu'elle devienne son appui dans la Chambre, et il ne tarderait pas à finir tristement sous les malveillances qui épient ses divisions et ses fautes.

Quoi qu'il en soit, la question de dissolution se trouve désormais posée pour un avenir plus ou moins prochain, et le gouvernement est obligé de la faire entrer dans ses préoccupations les plus pressantes. Elle a beau ne pas figurer dans son programme, elle est dans les nécessités de la situation, et elle peut s'imposer au moment le plus imprévu. Serait-il prudent de se laisser surprendre, et, faute d'une loi électorale, de placer la couronne elle-même, impuissante et désarmée, dans l'impossibilité d'exercer la plus importante de ses prérogatives?

On a fait, depuis quelques mois, de nombreux rapprochements entre les circonstances où nous sommes et certaines périodes de la Restauration. Qu'il nous soit permis de rappeler la célèbre ordonnance du 5 septembre. Elle dénoua une crise difficile et dangereuse. Ne serait-elle pas destinée à se renouveler inopinément un matin, en rendant le même service? On dit que l'Empereur n'incline au-

cunement à dissoudre une assemblée animée de sentiments qui lui plaisent ; mais, en 1816, le roi n'avait pas plus de goût pour dissoudre une majorité composée d'amis ardents, et cependant il signa la dispersion de la Chambre introuvable. C'est que, comme on l'a répété bien des fois, il est des situations plus fortes que la volonté des hommes, et la phase que nous traversons est de celles-là. La prudence conseille donc de se préparer à l'inévitable, et puisque nous comparons le moment actuel à une des heures critiques du temps passé, citons, pour achever le rapprochement, les lignes émues par lesquelles M. Calmon termine sa lumineuse *Histoire parlementaire des finances de la Restauration*, dont le second volume vient de paraître. « Le gouvernement, dit-il, fut essentiellement honnête; le pays, fatigué de luttes sanglantes et stériles, livrées sur tant de champs de bataille, reporta tous ses efforts vers la conquête et l'établissement de la liberté, et dans cette noble entreprise, où il eut tour à tour pour guides des hommes de nuances diverses, mais tous également dignes de sa confiance par leur probité, leur talent, leur patriotisme, il fit preuve d'un bon sens politique et d'une résolution qui ne lui manqueront pas, il faut le souhaiter ardemment, dans les graves circonstances où nous sommes[1]. »

Du reste, si le ministère hésitait à suivre d'un pas ferme la voie féconde inaugurée le 2 janvier, il y serait poussé par l'initiative parlementaire, qui a déjà soumis des projets nombreux à l'examen de la Chambre. Au premier rang figure celui de M. Martel, ayant pour but d'assurer l'entière indépendance de la magistrature, et certes, après la double réforme électorale et municipale, aucune autre ne se recommande plus vivement à la méditation du législateur. Qui ne se souvient des éloquentes protestations de M. Berryer, dans ce discours qui fut comme le dernier rayon de l'astre à son couchant? M. Martel et les députés qui ont signé cette urgente proposition jugent le moment venu de soustraire le magistrat aux exigences de la politique, et ils demandent que l'avancement ne dépende que du libre suffrage des compagnies, en attendant que l'élection devienne, sur une présentation largement organisée, la base du recrutement judiciaire lui-même. Ce serait un grand progrès dont un petit pays, la Belgique, nous offre depuis longtemps le modèle.

Mais ce qui nous ferait reculer de cinquante années en arrière, en nous ramenant aux ridicules terreurs et aux calomnies odieuses de l'ancien *Constitutionnel*, c'est la motion inattendue de M. de Ké-

[1] *Histoire parlementaire des finances de la Restauration*, par M. Calmon, 2 vol. chez Michel Lévy.

ratry sur les Jésuites. Le député breton paraît tourmenté du besoin d'une renommée tapageuse, et toutes ses sorties semblent calculées pour produire un grand effet sur la foule. Pourtant le souvenir du 26 octobre eût dû le rendre plus circonspect et l'engager à ne pas empiéter sur le domaine de M. Raspail. Singulier spectacle que celui de libéraux appliqués à restreindre l'exercice du droit commun, et qui, au lieu de poursuivre l'anéantissement de toutes les lois d'exception jadis édictées par la haine ou par la peur, s'efforcent de faire revivre celles-là mêmes que les mœurs ont frappées de caducité et qui sont tombées en désuétude! Et tandis qu'un membre de la gauche propose, au nom de la justice et de la liberté, d'expulser du territoire des citoyens uniquement coupables d'exercer un droit reconnu légitime pour toutes les autres catégories de Français, le cabinet, brisant l'arme qui lui permettait de saisir un citoyen à son foyer, pour l'envoyer à Cayenne ou à Lambessa, dépose un projet effaçant les dernières traces de la loi de sûreté générale. De quel côté se montrent la plus saine intelligence du temps et le plus large esprit de tolérance et de progrès? Le gouvernement a deux réponses à faire à M. de Kératry : d'abord celle que M. Daru opposait l'autre semaine à M. Rouland : « Vous vous trompez de siècle! » puis la prompte élaboration d'une loi assurant enfin la liberté des associations. La gauche est unanime à réclamer cette réforme : nous verrons si elle osera proposer d'en limiter le bénéfice à la franc-maçonnerie et aux affiliations politiques et ouvrières.

A travers tous ces incidents, auxquels il faudrait joindre l'anachronisme de M. Grévy ressuscitant la fameuse proposition des questeurs, et le débat juridique aboutissant à l'incarcération de M. Rochefort, autorisée par 191 voix contre 45, la Chambre a conduit durant deux semaines la longue discussion économique à laquelle l'ouverture d'une enquête, assurée dès le premier jour, enlevait beaucoup de son intérêt. En somme, il n'y avait en présence ni prohibitionnistes ni libre-échangistes; nul ne soutenait un système absolu; tout le monde était d'accord que le principe de la liberté progressive doit s'appliquer au domaine industriel et commercial aussi bien qu'à l'ordre politique, et M. Brame, pas plus que M. Thiers, n'a demandé le retour aux théories d'une autre époque. L'éminent homme d'État se borne à réclamer l'élévation de certains tarifs, et le Pylade de M. Pouyer-Quertier invoque simplement des droits compensateurs, ou, pour employer l'expression nouvelle, un droit pondérateur. Dès que les combattants ne sont plus séparés par des principes et que la cloison qui les divise est uniquement faite de plus ou de moins, la commission devra trouver aisément un moyen de satisfaire les

deux camps en accordant à chacun des satisfactions légitimes.

Le seul côté du débat qui ait un instant ému l'opinion, c'était la question politique mêlée, assurait-on, à la bataille commerciale par une fraction mécontente de la majorité. On savait que le traité de 1860, malgré le vice de son origine, ne serait pas dénoncé. On savait que la proposition d'une grande enquête rallierait la presque unanimité de la Chambre. Mais on se demandait si les décrets relatifs aux admissions temporaires n'allaient pas devenir la pierre d'achoppement du cabinet nouveau. « C'est une faute, criait l'Arcadie ameutée, que ces décrets extra-parlementaires! » O puritains de la droite, combien d'autres décrets n'avez-vous pas sur la conscience! Et qu'il était triste de voir tant d'intentions généreuses et d'habileté de conduite mises en balance avec un acte, controversable peut-être, mais transitoire et assurément bien léger auprès de ceux qu'une inépuisable complaisance avait amnistiés en cette matière même! C'est M. Buffet qui a défendu la politique du ministère, et dissipant, comme il l'a dit, toutes les équivoques, il a justifié la mesure du 9 janvier avec une force et une chaleur qui ont mis l'intrigue en déroute et réuni 191 votants contre 6, c'est-à-dire décidé la victoire de la droiture et solidement affermi le cabinet sur le terrain même où ses adversaires avaient comploté de lui infliger un échec.

La situation de la marine marchande et les projets de travaux publics ont ensuite occupé l'Assemblée, — questions spéciales où les chiffres abondent, mais qui se rattachent de la façon la plus intime à la grandeur du pays. Sur la première, la Chambre a regretté de ne plus entendre un des hommes les plus compétents en cette matière, M. Ancel, dont un excellent discours, largement inspiré de la pensée nationale, en avait si bien montré naguère les côtés élevés et patriotiques, et elle a institué une commission d'enquête chargée d'étudier sur le littoral même les intérêts à satisfaire. — Sur la seconde, elle a applaudi un remarquable discours de M. de Talhouët, exposant avec une élégante clarté l'ensemble des améliorations que réclament les ports, les canaux, les rivières, les ponts, les routes, et annonçant la résolution de consacrer 70 millions chaque année pendant six ans à l'achèvement de ces grands travaux, indispensables au développement de la production industrielle et agricole.

Ces questions économiques prennent d'ailleurs une place de plus en plus considérable dans la civilisation moderne ; elles préoccupent les gouvernements, sollicitent les penseurs, agitent les populations laborieuses, posent partout des problèmes complexes et pressants. Tandis que des observateurs tels que M. Le Play[1] et M. Audiganne[2]

[1] *De l'organisation du travail*, chez Mame.
[2] *La morale dans les campagnes*, chez Didier.

approfondissent la redoutable question du travail et du salaire, nos scènes les plus élevées, celles qui avaient gardé jusqu'ici le culte du classique et dédaigné de sacrifier à la littérature populaire, nous montrent, ici *la Grève des forgerons*, là *les Ouvriers*, entre *Britannicus* et *le Misanthrope*. Cette invasion de la question sociale au théâtre n'est-elle pas, pour employer l'expression consacrée, un signe caractéristique des temps, un saisissant indice des aspirations et des besoins qui s'agitent au fond de notre démocratie tourmentée? Si l'on en pouvait douter, les grèves survenues depuis quelques mois dans les grands foyers industriels, les brusques chômages de Waldenbourg en Silésie, de Reichenberg en Bohême, de Scheffield en Angleterre, du Creuzot en France, suffiraient à montrer la gravité de la situation, en laissant apercevoir, derrière les coalitions et les désordres, la force occulte d'une association internationale et révolutionnaire.

C'est à l'aide de ces brûlants problèmes du travail et du salaire que les agitateurs européens s'efforcent partout de soulever les multitudes, et nous avons vu l'autre jour chez nous comment les anarchistes ont tenté d'exploiter les événements du Creuzot. La *Marseillaise* n'a pas d'autre corde, mais quand on lui demande son remède aux souffrances populaires, elle se réfugie dans les vagues formules d'un socialisme brumeux et insaisissable. C'est ce parti qui vient d'essayer encore une fois, mais en vain, d'agiter nos rues et de renverser l'organisation sociale. Il avait cru trouver dans l'arrestation d'un pamphlétaire une occasion favorable à ses desseins, comme si la France, sa dignité, sa grandeur étaient attachées à la destinée d'un vaudevilliste échoué dans la politique! Quelle idée, quel principe, quelle réforme représente donc M. Rochefort? Dans les circulaires qu'il adressait de Bruxelles aux naïfs de Belleville avant l'élection, il s'écriait avec la plus étonnante désinvolture : « Supprimer la misère : *chose bien simple !...* » Depuis, il a eu la tribune, la presse, l'initiative parlementaire, tous les moyens d'exposer ses plans de régénération : qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait? Qu'ont dit et fait davantage les bruyants réformateurs qui avaient promis tant de merveilles à la crédulité des masses? Et c'est pour eux, pour les idées creuses de quelques rêveurs et les haines étroites de quelques sectaires, pour des Millières, des Flourens et des Rochefort, que le pays se lèverait avec enthousiasme et que le peuple irait se faire tuer aux barricades? L'avortement misérable de la tentative a prouvé que le bons sens des ateliers était au-dessus des excitations folles et que les appels révolutionnaires ont perdu leur dernière chance devant la transformation libérale des institutions. Ledru-Rollin, moins

pressé que ne le pensaient ses admirateurs de profiter de l'amnistie, reste en paix dans son opulent cottage britannique ; Louis Blanc ne quitte pas Londres ; Barbès demeure à la Haye ; Félix Pyat a regagné la Belgique. C'est l'abdication de la révolution, qui comprend que son heure est passée, et que la France, rendue à elle-même, ne veut plus d'autres progrès que ceux qui s'accomplissent pacifiquement et régulièrement par les mœurs et par la loi.

Plusieurs États européens, l'Espagne, l'Autriche, la Bavière, ne se tirent pas aussi heureusement que notre pays des crises qu'ils traversent. Madrid n'a pas encore pu saluer un roi ; Vienne a peur de ne posséder qu'un ministère provisoire, dont les idées centralistes, antipathiques aux autonomies les plus vivaces de l'empire, auront pour résultat d'aggraver plutôt que d'aplanir les difficultés ; Munich enfin, où le roi s'entête à garder un ministre condamné par les deux Chambres, craint d'être à la veille d'un coup d'État ou d'une révolution. Mais l'espace nous manque pour tracer le tableau de cette situation chargée, et nous jugerons à quinzaine l'issue violente ou parlementaire qui ne peut manquer d'ici-là d'intervenir en Bavière.

Nous aurions fini, si nous ne devions annoncer une deuxième Lettre du P. Gratry à Mgr Dechamps sur les graves questions dont s'occupe le Concile. Nous n'avons pas plus à nous prononcer sur le fond de ce nouvel écrit que nous ne l'avons fait à l'égard du premier; mais comment s'empêcher de signaler encore la polémique acharnée dont les deux Lettres de l'éminent oratorien sont l'objet de la part de l'*Univers*? Ce journal annonce que la *réponse* de Mgr Dechamps au P. Gratry va être publiée *à bas prix*. Pour être sincère, il faudrait ajouter que cette réponse n'en est pas une, mais simplement une promesse de réponse. L'éminent prélat affirme à son savant contradicteur qu'il lui répondra plus tard, et qu'il le réfutera complétement, mais il ajourne, écrivant longuement, qu'il n'a pas le temps d'écrire.

Pour être encore plus sincère, l'*Univers* devrait dire que Mgr de Malines écrit au P. Gratry avec tendresse, avec respect, et sans appeler son écrit *scandaleux*, *injurieux*, *malheureux*, *malencontreux*, *irréligieux*, et sans traiter l'auteur d'*oiseau bleu*. Le prélat ajourne la réponse et il évite les injures. L'*Univers* laisse entendre que la réponse est complète, et il redouble les outrages.

Nous n'avons pas voulu prendre parti dans la controverse, mais nous ne pouvons pas, nous ne devons pas laisser injurier grossièrement un prêtre éminent, auquel tous les catholiques doivent tant de respect et de reconnaissance, sans résister avec énergie contre ces façons.

Continuées dans la forme et avec le ton des lettres du P. Gratry et de Mgr Dechamps, les discussions intéressent et elles éclairent. Précisément parce que nous aurons tous après le Concile le devoir de nous soumettre, nous avons tous, avant ce moment, le devoir de nous défendre. Insulter, tourner en ridicule, diffamer pieusement, couper tous les deux jours des homélies par des grossièretés, ce n'est évidemment pas discuter, et si le Concile est, selon la parole de Pie IX, une *grande œuvre d'apaisement*, nous ne savons pas en quoi l'*Univers* y aura contribué.

LÉON LAVEDAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le pape Honorius et le bréviaire romain. — Paris, Douniol, éd. — In-18. 75 c.

Tel est le titre d'une réponse adressée au P. Gratry par un des membres les plus distingués de l'Université et l'un des rédacteurs les plus appréciés du *Correspondant*, M. Amédée de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.

Modération et courtoisie dans la forme, vigueur du raisonnement, connaissance approfondie du sujet, telles sont quelques-unes des qualités que, sans prendre parti au débat, nous aimons à reconnaître dans la lettre de M. de Margerie.

Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, par M. l'abbé Duclos, premier vicaire de Saint-Eugène, ancien vicaire de la Madeleine. 1 vol. in-8, chez Didier et Cᵉ, librairie académique, 35, quai des Augustins.

Le Correspondant se propose de rendre compte de cet ouvrage important dû à M. Duclos, déjà connu par son *Histoire de Royaumont*, travail considérable dont nous avons entretenu nos lecteurs. Un journal disait naguère : « Nous recommandons tout particulièrement cette œuvre nouvelle. M. l'abbé H. Duclos est tout à la fois un philosophe chrétien, dans la belle acception du mot, et un écrivain d'une remarquable érudition ; aussi ce livre sur madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, en même temps qu'il offre un tableau très-scrupuleusement étudié des mœurs et des idées du dix-septième siècle, est-il un plaidoyer chaleureux en faveur de la sainteté du mariage. La noble et grave figure de Marie-Thérèse, laissée dans l'ombre jusqu'à ce jour par les historiens, est mise ici en lumière avec un grand bonheur. La victoire morale du devoir sur les entraînements de la passion est développée avec beaucoup de tact et de mesure, sans déclamation, sans rigorisme outré, et nous avons lu d'un bout à l'autre ce livre si volumineux avec un vif intérêt. » C'est l'impression qui restera à quiconque lira ces belles et profondes pages, d'une moralité si élevée.

Ajoutons qu'il n'existait pas d'histoire complète de madame de la Vallière. M. Duclos est venu combler cette lacune à l'aide d'une grande érudition et avec la douce et profonde philosophie qu'on lui connaît. Pour Marie-Thérèse d'Autriche, c'est une véritable découverte que le public français doit à notre infatigable historien.

Madame de la Vallière trouve des sympathies aussi bien en Angleterre qu'en France, et déjà un illustre écrivain anglais, un professeur d'économie politique à l'université d'Oxford, s'est expliqué sur le travail considérable de M. Duclos, auquel il reconnaît une grande portée. Nous y reviendrons.

La Reine Sauvage, par Ch. d'Héricault. 1 vol. illustré grand in-8 jésus. — Chez Picard et chez Douniol, libraires.

Nous avons l'habitude de ne parler à nos lecteurs que des livres d'étrennes qui nous paraissent dignes de leur être recommandés. Le nom de l'auteur recommande suffisamment celui-ci aux lecteurs du *Correspondant* et à tout le public lettré. En le publiant, M. d'Héricault a tenté d'élever le niveau intellectuel de ce genre de publications d'étrennes, publications qui tombent trop souvent dans la puérilité

scientifique et historique. Il nous offre un livre d'une lecture émouvante, d'une conception pure et élevée, sous une forme élégante. *La Reine Sauvage* n'a pas été cependant destinée par l'auteur à devenir une lecture de famille.

MÉDITATIONS D'OUTRE-TOMBE. — Paris, Ch. Douniol, 29, rue de Tournon.

Sous ce titre : ***Méditations d'outre-tombe***, par C. Lawister, un volume a été mis en vente au profit des orphelins arabes recueillis par Mgr l'archevêque d'Alger ; il sera recherché avec empressement par toutes les âmes charitables qui ne veulent ni oublier les personnes qui leur étaient chères et qu'elles ont perdues, ni négliger de venir en aide au vénérable protecteur des nombreux et infortunés orphelins victimes des récentes famines, pestes et autres désolations qui ont ravagé l'Algérie dernièrement.

Nous regrettons de ne pouvoir citer quelques lignes au moins des trente-huit méditations que renferme ce livre sur *le Purgatoire, l'Ange gardien des Morts, le De Profundis, les Cheveux des morts, les Indulgences, les prières* et autres sujets aussi intéressants. Mais nous aimons à assurer que nulle part aucun n'a été traité avec plus de foi, d'onction et d'utilité que dans ce volume.

DISCOURS POPULAIRES, par ÉDOUARD LABOULAYE. 1 vol. — Paris, Charpentier, 1869.

M. Édouard Laboulaye est l'un des hommes qui, de nos jours, ont rendu le plus de services à la cause libérale par la parole et par la plume. Dans ses leçons du Collége de France, dans ses ouvrages de morale et d'histoire, il a raconté avec autant de profondeur que d'éclat les glorieuses annales des États-Unis, retracé les phases de la Révolution française, cherché avec une infatigable ardeur la solution des problèmes posés à notre époque. En même temps, des écrits d'une forme piquante et enjouée, *Paris en Amérique, le Prince Caniche*, flagellaient nos préjugés, nos travers, nos routines et s'adressaient à un public beaucoup plus nombreux, car le premier de ces ouvrages n'a pas eu moins de 24 éditions. Mais l'éminent professeur n'avait pu atteindre encore les classes ouvrières. Aussi, dès que le droit de réunion nous a été rendu, est-ce surtout à elles qu'il s'est adressé dans une série de conférences sur des sujets vitaux, tels que l'éducation, les bibliothèques populaires, le progrès, l'abolition de l'esclavage, etc. Ces discours, qui se recommandent par un heureux mélange de simplicité, de bonhomie et de finesse, viennent d'être publiés en un volume pour ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre le sympathique orateur. A son langage noble et sincère, on reconnaît l'homme de cœur qui, bien loin de flatter, dans l'espérance d'une popularité mesquine, les mauvais instincts des masses, n'a d'autre but que de les élever par l'instruction et la moralité.

E. J.

Pour les articles non signés : A. LEROUX.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Les origines de la Confédération suisse, histoire et légende,
par Albert Rilliet [1].

C'est à bien des titres divers que la Suisse a sa place dans l'histoire du monde [2]. Elle a été, pendant deux siècles, sinon la puissance militaire la plus considérable de l'Europe occidentale, au moins la pépinière et l'école des milices les mieux disciplinées et les plus redoutables. Son alliance a décidé du succès de plusieurs grandes guerres; son hostilité est demeurée, jusqu'en 1798, funeste aux États qui ne purent l'apaiser. Cependant, sa plus haute signification est d'avoir été, en Europe, d'abord l'un des berceaux des institutions politiques véritablement libres, et toujours ensuite le plus sûr refuge de cette liberté ; de lui avoir fait parler le langage des trois peuples qui se rencontrent et se réunissent sur le sol helvétique, les Alpes et la pente orientale du Jura. Le Gouvernement fédéral de la Suisse, malgré des lacunes et des vices bientôt démontrés par l'expérience et déplorés par les publicistes qui fixaient sur eux leurs regards [3], fut pourtant le premier (dans les temps modernes) [4] à faire voir par l'exemple la possibilité d'unir l'autonomie complète d'États

[1] Seconde édition revue et corrigée, avec une carte. Chez Waldstœlten, à Genève et à Bâle, chez Georg. 1869.

[2] Expression de Voltaire, dont ce passage sert d'épigraphe à l'ouvrage de M. Rilliet.

[3] Grotius, Albert Haller et d'autres non moins illustres : *est confusio divinitus conservata.*

[4] La constitution fédérale des huit anciens cantons était arrêtée en 1388. Celle des sept provinces unies date de 1579.

distincts avec l'existence collective de leur Union. La tolérance religieuse, quoique entendue, jusqu'à l'acte de médiation (1803), dans un sens trop restreint, c'est-à-dire comme une pluralité légale des cultes au lieu de leur liberté absolue et de leur égalité devant la loi, cette tolérance s'établit victorieusement en Suisse, avant d'être admise dans les régions voisines, et s'y maintint à l'abri des réactions qui, partout ailleurs, la menaçaient continuellement de périr. Au moment où nous écrivons, le principe républicain n'a plus en Europe de représentation vivante et considérable que la Suisse; grâce aux précédents historiques, au caractère traditionnel de cette contrée, ce principe s'y affirme avec succès sans porter le moindre ombrage aux institutions monarchiques établies dans les trois grandes contrées au milieu desquelles s'élève cette forteresse naturelle de la liberté[1].

La confédération, qui compte aujourd'hui vingt-deux cantons[2] et deux millions six cent mille citoyens, a pris le nom d'un État qui, pour sa population, n'y tient que la dix-septième place[3], qui ne renferme aucune ville, et qui n'est mentionné dans aucun document authentique antérieur à l'an 970. L'étymologie du nom de *Schwytz* (*Suites* et *Soites* dans les anciens actes) se dérobe à toutes les investigations. Dans la ligue primitive des cantons forestiers[4], Schwytz n'a que le second rang et cède à Uri l'honneur de porter la bannière. Toutefois, l'esprit entreprenant et persévérant de cette petite communauté de paysans, égaux et libres sous une constitution démocratique, au milieu de grands territoires régis par le système féodal, a valu aux gens de Schwytz le privilége de donner leur nom, *Schweizer*, pour appellation générale à ces « ligues des hautes Allemagnes » dont l'ascendant militaire, entre le Danube et le Pô, l'Inn et la Saône, sur les deux bords du Rhin et dans le massif des Alpes centrales, fut prépondérant depuis la chute de l'État bourguignon jusqu'à l'affermissement de Henri IV sur le trône des Valois, depuis 1477 jusqu'à 1600.

I

Si grande que soit en réalité la place de la Suisse dans l'histoire, et si essentiel que soit le rôle qu'elle joue dans l'ensemble politique

[1] *Die Felsenburg der Freiheit.* Expression de Zschokke.
[2] En réalité, vingt-cinq *États* autonomes.
[3] Le canton de Schwytz, en 1860, avait 45,100 habitants.
[4] *Die Waldstätten.*

de l'Europe, il est indubitable qu'une bonne portion de sa célébrité et une des causes les plus répandues de l'intérêt qu'elle inspire tiennent à la version populaire de ses annalés primitives, à l'opinion généralement adoptée sur les origines de la confédération. Rien, assurément, de plus naturel : car la Suisse a la bonne fortune d'avoir fait naître, et de son propre fonds, la dernière et la plus héroïque des épopées sorties de l'imagination des peuples de l'Europe : la légende des cantons primitifs réunit tous les traits de la beauté morale, adaptés sans efforts aux scènes, devenues classiques, d'une nature tout à la fois riante et sublime. Passée dans la croyance nationale, cette légende a produit des fruits aussi réels qu'abondants de dévouement à la patrie et d'enthousiasme pour la liberté ; elle est devenue un trésor national, un auxiliaire puissant de l'éducation politique du peuple Suisse, en même temps elle est une des richesses collectives, indivises de la culture européenne. Elle s'impose en cette qualité aux recherches de l'historien autant qu'aux méditations du moraliste. Il serait aussi impossible de comprendre la Suisse sans l'arbalète de Tell et la glorieuse conspiration du Grütli que de se figurer la Grèce sans la plage d'Aulide et l'antre fatidique de Delphes. Achille devint un personnage historique quand son ombre, agitant sa lance sur les remparts d'Athènes, mit en fuite les bandes terrifiées des Goths. Dans les journées de Sankt Jakob, de Granson, de Rothenthurm, de Stanz, où la gloire fut égale avec des succès si différents, les souvenirs authentiques de Morgarten et de Sempach ne réchauffèrent pas les âmes d'une ardeur plus efficace que la tyrannie supposée de *Gessler* et l'explosion imaginaire des pâtres d'Underwald, s'armant à la vue des cruautés exercées sur le vieillard de Melchthal.

Mais la critique historique ne saurait abandonner ses droits. Elle est tout ensemble un privilége et une nécessité de notre époque : elle compense par son dévouement laborieux à la vérité le tort que l'habitude des jugements routiniers et des sophismes déclamatoires cause à l'intelligence publique. M. Albert Rilliet s'est voué à la tâche de porter successivement sur toutes les parties de l'histoire et de la légende des cantons primitifs le flambeau d'une critique dirigée par une connaissance approfondie des événements et des conditions sociales du moyen âge, s'appuyant uniquement sur les documents originaux, plaçant chacun d'eux à sa date véritable, et déduisant de leur comparaison la séparation positive entre les faits historiques et les inventions légendaires, en ce qui concerne les origines de la confédération, éléments que la tradition commune avait jusqu'ici mêlés dans un tissu confus de réalités et de fictions. Rétablie maintenant dans sa composition authentique, l'histoire du premier âge de la

Suisse perd sans doute quelque chose de son intérêt romanesque; mais elle attache à un degré supérieur la curiosité de l'historien et la sympathie du moraliste. Elle aussi possède sa grandeur naïve et donne des enseignements fructueux. Elle fait voir quelle vitalité sociale animait cette branche, isolée et si petite, du peuple allemand; comment de bonne heure les trois cantons surent combiner l'autonomie réservée par chaque État avec la solidité d'une association nationale; enfin, quelles ressources l'union, l'amour persévérant de la liberté, le sang-froid, la patience, la modération et la résolution offrent à un peuple vraiment digne de l'indépendance, pour résister victorieusement à des forces incomparablement supérieures.

L'historien des origines de la confédération suisse adopte l'opinion des critiques qui pensent que la colonisation primitive de la Suisse actuelle, d'abord par les Helvètes, ensuite par les conquérants de langue latine, ne dépassa point le pied de la chaîne des Alpes, et n'occupa jamais les vallées qui en descendent du côté du nord. On pourrait opposer à cette affirmation absolue la mention vague, il est vrai, et passagère d'une tribu des *Ambrones*, dont le siége semblerait avoir été dans l'Oberland-Bernois et dans les Waldstætten, celle d'un clan ou peuplade des *Sarunetes*, dont le bourg de *Sarnen* garderait l'appellation; enfin la probabilité que le nom de *Lucerne*[1] dérive du mot latin qui signifie *Phare*, d'où résulterait la conjecture naturelle qu'une station romaine, semblable à celle dont l'existence près du lac de Wallenstadt est constatée, aurait été placée au point où la navigation du lac des Quatre-Cantons aboutit aux vallées jumelles de l'Emme et de la Reuss. Mais il est certain qu'interrogées par la curiosité la plus persévérante, les rives du lac et les vallées des Waldstætten n'ont mis au jour aucun objet qui puisse se rapporter, non-seulement à l'époque où les Helvètes jouissaient de leur indépendance, mais encore à l'époque romaine et à celle des rois mérovingiens et des dominations qui se succédèrent dans ces contrées, ignorées des historiens et des géographes jusqu'à la formation de l'empire romain germanique des carlovingiens.

Les premiers possesseurs, dans les temps historiques, du sol des cantons primitifs furent les ancêtres de ceux qui l'occupent aujourd'hui, les *Allemanni* des historiens du Bas-Empire, les *Allemannen*, *ces hommes de toute nation*, lesquels, malgré le sens si compréhensif de cette dénomination, paraissent avoir été simplement une confédération guerrière formée de diverses tribus, toutes *Suèves*, avant-garde de cette race belliqueuse pendant sa marche longtemps contenue, mais à la fin irrésistible, contre les provinces romaines de

[1] Lützern, *Lucerna*.

la Gaule orientale et de la Rhétie. Les Suisses des Waldstætten parlent le dialecte alémannique sans aucune particularité; rien, si ce n'est dans l'ordre purement historique, ne les distingue et ne les a jamais distingués des populations limitrophes en possession des cantons de Lucerne, de Zug et de Glaris, de l'Oberland bernois et de l'Entlibuch. La légende si poétique qui fait dériver leur origine du Nórd scandinave et les présente comme une nation à part, isolée sur les confins des duchés féodaux d'Alémannie et de Bourgogne mineure, est une invention de lettrés, sortie des écoles, et sans autre base que la ressemblance imparfaite du nom des *Suisses* avec celui des *Suédois*[1]. Nous venons de nommer les grandes divisions territoriales entre lesquelles l'ancien pays des Helvètes[2] fut partagé sous les successeurs de Louis le Pieux (843 et années suivantes). Schwytz et Uri appartenaient à la première; Unterwalden faisait partie de la seconde. Aussi longtemps que l'organisation des grands fiefs subsista dans le royaume de Germanie et celui d'Arles (le second ne fut uni au premier qu'à la mort de Rodolphe III, en 1032), le troisième des cantons primitifs n'eut avec les deux autres aucune solidarité dans la sphère administrative.

Examinant d'après les analogies bien constatées plutôt que sur les documents directs (lesquels, pour la première période, font presque complétement défaut) la manière dont s'opéra la colonisation des Waldstætten, M. Rilliet lui assigne trois orignes principales : l'action royale, disposant des terres vacantes comme d'un bien national à la disposition de la couronne; l'action des seigneurs séculiers et des monastères, obtenant la concession, sous la réserve de l'hommage et (pour les premiers, au moins) du service militaire, de terres disponibles dans le voisinage de leurs établissements ; enfin la prise de possession spontanée d'hommes libres, de la classe plébéienne, s'emparant, pour y former des communes rurales, de districts inhabités, négligés jusqu'alors par les feudataires du voisinage. Ce fut à des entreprises semblables que le district d'Uri (*Pagellus* dans les documents primitifs), celui de Schwytz, et les vallées jumelles du pays d'Entremonts[3] durent leurs premières populations, l'action

[1] *Swites*, *Schwytz*, *Schweizer*, rapprochés de *Svea* land (primitivement *Svithiod*) et Schweden. Les mots correspondants dans la langue latine sont *Suevi* et *Sueci*.

[2] Le nom d'*Helvetia* ne se rencontre dans aucun document latin antérieur à la dissolution de l'empire romain.

[3] C'est le sens véritable du mot alémannique *Unterwalden*, *unter* équivalant au latin *inter* (*Unterseen* à côté d'*Interlaken*), et *walden*, signifiant « montagnes boisées. » Le Kernwald sépare les vallées d'Obwald et Nidwald, aboutissant toutes deux au lac des Waldstætten.

royale ayant été spécialement active dans le premier, celle des hommes libres (Freye Thal-leute) dans le pays de Schwytz, et celle des grands propriétaires ecclésiastiques et laïques ayant contribué davantage à peupler Unterwalden.

La circonscription primitive de ces trois districts des montagnes et des forêts[1] (ce double sens existe dans l'Alémannique *Waldstætten*) embrasse un territoire sensiblement inférieur à celui des trois cantons actuels. Hergiswyl et Alpnach n'appartenaient point à Unterwalden; la vallée d'Urseren était en dehors des limites d'Uri; Schwytz ne s'étendait ni jusqu'au lac de Zug, ni jusqu'à celui de Zurich, et ne comprenait que neuf petites paroisses, en dehors du bourg (Flecken) chef-lieu[2]. Cette poignée d'hommes profondément attachés à la liberté personnelle, qui avait été le droit commun de leur race, mais que la révolution féodale avait abolie dans la presque totalité des pays germaniques, était destinée à conserver ce précieux dépôt à travers toutes les vicissitudes de l'empire, dont les Waldstætten faisaient partie et ne songèrent à se séparer formellement qu'après trois siècles d'indépendance effective[2]. « Ce bien de la liberté, qu'aucun prix ne saurait payer, » suivant l'expression forte et naïve d'un poëte populaire du moyen âge[3], Schwytz et ses alliés primitifs devaient non-seulement le préserver chez eux-mêmes, mais encore le rendre à leurs voisins par la noble contagion de leur exemple, appuyé en toute rencontre par la bravoure de leurs milices. L'ouvrage que nous examinons ne s'étend point aux développements de la ligue helvétique, mais il aide essentiellement à en faire connaître le caractère véritable, en ce que celui-ci dérive du principe adopté par la confédération originaire et n'en perdit jamais de vue entièrement l'esprit. La contiguïté des territoires, l'analogie des conditions sociales, la communauté des intérêts, conduisirent graduellement à l'union politique. « Ce n'est d'ailleurs qu'à partir du milieu du treizième siècle que l'on découvre les traces d'une sorte d'alliance entre les trois peuplades » (distinguées, mais réunies par les branches du lac des Waldstætten) « qui jusqu'alors paraissent avoir suivi chacune sans l'intervention de ses futures confédérées le cours de son humble destinée[4]. » M. Rilliet s'attache avec un soin conscien-

[1] Rothenthurm, Sattel, Steinen, Seewen, Lawerz, Ingebohl, Yberg, Muotta et Morschach.

[2] De 1315, ou tout au moins de 1360 à 1648.

[3] El bien de la libertad,
Por ningun precio es comprado.
(Romance castillane du quinzième siècle.)

[4] Page 25.

cieux à rassembler dans la masse confuse des preuves de l'histoire d'Allemagne les documents rares et concis qui éclairent la constitution intérieure des Waldstætten jusqu'au moment de leur complète émancipation, dont la bataille de Morgarten fut le signal. Ce difficile et curieux travail fait ressortir l'existence de deux périodes bien différentes. Jusqu'au commencement du treizième siècle, aucune vue générale de politique, aucun sentiment de nationalité particulière dans le sein du grand peuple teutonique ne se laissent reconnaître chez les pâtres, les laboureurs, les bûcherons de la Suisse primitive. Sous le règne de Frédéric II (1212-1250), la prévoyance inquiète de l'avenir, le besoin d'une action commune, le désir encore mal défini de tirer parti pour défendre leurs franchises des convulsions politiques et religieuses qui bouleversaient l'Empire, se manifestent dans ces petites populations. Après la chute des Hohenstauffen, la grandeur rapidement croissante de la maison de Habsburg semblait devoir étouffer dans son berceau une ligue d'abord superficielle et des aspirations bien peu sûres encore d'elles-mêmes ; mais la lutte que, pendant quarante ans, les Suisses avaient réussi à éluder à force de patience et d'adresse, eut, quand elle s'engagea finalement, une issue tout opposée à ce qui était vraisemblable. Comme il était arrivé en Grèce par l'effet des guerres médiques, on vit une Suisse libre, redoutée, conquérante même, sortir des champs de bataille qui semblaient devoir être son tombeau.

Comment se forma, par l'œuvre lente, obscure, souvent inconsciente, des siècles, cet écueil, le premier de ceux contre lesquels se brisa la fortune militaire de la maison de Habsburg, M. Rilliet l'expose à l'aide des documents authentiques et de conjectures plausibles, d'une manière plus complète et plus satisfaisante que ne l'avait fait aucun de ses devanciers. Il s'occupe d'abord de la vallée d'Uri, parce que ce district précéda les deux autres dans le travail de l'organisation intérieure, dans la définition et l'affermissement des franchises, enfin dans une sorte d'importance stratégique, laquelle lui échut par la possession de la route du Gotthardt, ouverte au douzième siècle, et dès lors d'un grand usage dans les communications entre l'Italie et les pays allemands. La mention d'Uri (*Uronia*, *Urania*) apparaît pour la première fois dans l'histoire à l'occasion du monastère de Reichenau. L'un de ses abbés fut, en 732, relégué dans cette vallée par le duc d'Alémannie Théodebald, lequel, seize ans plus tard, fut déposé par Charles Martel. Les vastes domaines de la famille dépossédée échurent au père des rois francs, dont les concessions servirent de base aux groupes d'hommes d'États divers, mais particulièrement de condition libre, qui se formèrent de proche en proche jusqu'aux confins naturels du pays. Celui-ci ne fut jamais distrait de

la souveraineté directe de l'Empire[1]. Le monastère de Notre-Dame de Zurich y possédait de grands domaines, administrés par un intendant (Meyer) sous la protection d'un avoué (Kastvogt), charge dont les Nellenburg, les Lenzburg, et les Zæhringen ne dédaignèrent pas d'être investis. Des familles nobles : Attinghausen, Sillinen, Beroldingen, avaient dans différentes parties de la vallée leurs maisons fortes et leurs vassaux attachés à la glèbe (leibeigene). Néanmoins, les caractères essentiels de la population étaient la liberté personnelle de la plupart des occupants du sol, l'habitude entretenue chez eux des réunions publiques, et la fermeté persévérante qu'ils apportaient dans la défense des intérêts communs. On ne trouve dans les premiers temps aucune mention d'un bailli impérial établi dans la vallée ; l'avoué du monastère de Zurich ne représentait que très-imparfaitement un tel personnage, chargé de gérer les droits de la haute justice et de commander les milices dans les territoires du domaine royal. A l'extinction de la maison de Zæhringen, en 1228, l'empereur Frédéric II s'attribua vis-à-vis l'abbaye de Zurich cette charge d'avoué défenseur, laquelle, au treizième siècle, entre les mains des familles puissantes, conduisait rapidement à la confusion du domaine protégé avec les possessions directes du *Schirmvogt*. C'est ainsi que Lucerne et Glaris entrèrent dans l'État des comtes de Habsburg, parce qu'ils étaient les avoués des abbayes de Murbach et de Seckingen. La vallée d'Uri eut un sort plus relevé : ses habitants avaient l'habitude de prendre dans leurs mains leurs propres affaires, et toute leur application fut désormais de traduire en réalité leur droit théorique d'*Immédiateté*. « En effet ne relever que de l'Empire c'était, en fait, ne relever guère que de soi-même » et marcher par des pratiques légales à l'entier affranchissement politique[2].

Pendant les périodes anarchiques et turbulentes qui se partagèrent, au treizième siècle, les destinées de l'Allemagne, le pays d'Uri profita de toutes les circonstances favorables pour faire constater et maintenir ce privilége inappréciable de l'autonomie, base unique et légale de l'indépendance à laquelle il devait parvenir. Un danger nouveau, et qui aurait semblé irrésistible à des caractères moins fermes, à des esprits moins calmes et persévérants, fut l'accroissement rapide et continu de la puissance territoriale des comtes de Habsburg. Par des héritages, des inféodations, en s'imposant comme avoués à des abbayes telles que Murbach, Interlaken, Seckingen, comme baillis héréditaires de l'Empire à des communes rurales telles que la vallée d'Urseren et celle du Hasli, les seigneurs de cette

[1] *Reichs-unmittelbarkeit.*
[2] Page 39.

famille arrivèrent, dès 1270, à envelopper les trois Waldstætten dans l'enceinte militaire de leurs possessions. Dès lors, « ce petit pays, » pour emprunter l'expression aussi vraie que frappante de Schiller, « fut sur leur route une pierre qu'à tout prix il leur fallait écarter. » Pour annexer à leur domaine, comme princes souverains, ces territoires autonomes, des facilités inattendues surgirent quand la dignité impériale fut, après « le long et sanglant interrègne, » conférée au comte Rodolphe, landgrave d'Alsace, l'an 1272. Comme chef suprême de la nation germanique, il fut reconnu sans contestation par tous ceux qui, feudataires, abbés ou magistrats (*amman*)[1] des communes rurales, exerçaient dans les Waldstætten les pouvoirs compliqués et discordants de cette époque. Mais les communes libres eurent tout lieu de craindre que les délégués de l'*Empereur* ne voulussent préparer la voie à la domination héréditaire des *ducs* d'Autriche, titre nouveau et supérieur de la maison de Habsburg. C'est l'explication de la fermentation qui régna dès lors chez les paysans libres des vallées, des préparatifs de résistance qui s'y firent simultanément, quoique sans concert formel, de la malveillance croissante des ducs envers ces communautés réfractaires, enfin de toute cette préparation à la campagne de Morgarten, préparation dont M. Rilliet expose en détail les différentes phases, examinant successivement ce qui s'est passé dans Uri, dans Schwytz, et dans les vallées jumelles d'Unterwalden, ne procédant qu'avec l'appui des actes authentiques, et faisant preuve dans sa critique d'une connaissance approfondie des annales de l'Allemagne, autant que du caractère spécial des populations *souabes*[2], dont les Suisses ne se distinguaient encore nullement. Cette déduction montre clairement que l'élévation de la maison de Habsburg sur le trône impérial, tandis que, dans un sens, elle renfermait la résurrection politique du corps germanique, fut, dans un autre, l'origine indirecte mais immédiate de la séparation des cantons primitifs, et, par suite, de la formation politique du corps helvétique.

Toutefois, la maison de Habsburg était réservée elle-même à des péripéties sanglantes, dont les Waldstætten ne furent pas les dernières à profiter, fidèles à leur tactique, laquelle consistait à opposer, en toute occasion, le bouclier de la suzeraineté impériale aux empiéte-

[1] *Amman*, magistrat populaire d'une commune; *Land-amman*, magistrat suprême, également populaire et pareillement électif, d'un canton. L'étymologie est *amt*, « emploi judiciaire, » et *mann*. En Irlande, le magistrat suprême était appelé *Lagman*, « homme de la loi. »

[2] Le nom de *Souabe* se substituait alors, dans l'usage populaire, à celui d'*Alemanie*.

ments territoriaux des ducs[1] d'Autriche. Dans cette lutte, jamais ouverte mais rarement interrompue, les hommes de Schwytz durent à la situation de leur canton et aux complications particulières de leur existence politique un rôle spécial qui leur commanda l'initiative, et qui explique l'accord avec lequel la dénomination collective de *Schwytzer* fut acceptée par l'ensemble des Waldstætten, bien que le premier rang honorifique n'ait jamais été abandonné par Uri.

Schwytz fut, à partir du milieu du neuvième siècle, compris dans le comté administratif (*Gau*, Gowe) de Zurich[2]. La célèbre abbaye d'*Einsiedeln* ou *Meinrad'szell* existait dès l'an 831. Suivant l'usage général, les abbés de cette maison puissante étendaient leur main sur les terres vacantes, ou présumées telles, qui se trouvaient à leur portée, et travaillaient à en obtenir l'investiture légale par la faveur dont ils jouissaient à la cour des suzerains. De cette manière, un antagonisme irréconciliable s'établit entre la commune rurale et libre de Schwytz, dont l'existence est mentionnée par des actes authentiques de 970 et 972, et le monastère qui revendiquait d'une façon générale le « désert » voisin de ses établissements. L'abbaye choisit pour ses avoués tantôt les comtes de Lenzburg, tantôt ceux de Rapperschwyl. Quand les comtes de Habsburg eurent obtenu de la chancellerie impériale les droits de vicaires du royaume dans le Zurichgau, les hommes de Schwytz eurent à compter de plus avec la compétence administrative, mal définie et vaguement exigeante, de leurs puissants et ambitieux voisins.

Pour l'historien qui se plaît à rechercher dans les origines d'une institution les causes de sa puissance et de sa durée, il est peu de spectacles plus dignes d'attention que cette poignée de paysans libres luttant pour leur droit et pour leur honneur avec une dynastie que tout conspirait à porter au comble du prestige et de la puissance. Toutefois, si la partie était inégale, la persévérance des gens de Schwytz, qui n'avaient qu'une pensée et qu'un but, éluda longtemps, sans recourir à la force, les tentatives incohérentes de princes habituellement occupés sur de plus grands théâtres et forcés de se partager entre mille soins divers.

Le pays d'Unterwalden avait beaucoup moins de consistance politique et d'indépendance légale que les deux autres Waldstætten.

[1] Le titre d'*archiduc* est inconnu aux annalistes des pays souabes avant le règne de Maximilien Ier.

[2] Démembré du grand comté primitif de *Thurgau*. On y comprit d'abord le district d'Uri, et puis, après l'extinction du royaume d'Arles, le pays d'Unterwalden ou certainement, au moins, la vallée de Nidwald.

Aussi les paysans libres (Thalleute) des vallées d'Obwald et Nidwald attendaient de leurs voisins l'impulsion, l'exemple et le signal. Une bonne partie du sol appartenait aux feudataires de la maison de Habsburg, laquelle réclamait encore un droit de protection, si ce n'est de suzeraineté, sur les vallées, à raison de son titre comtal en Zurichgau. Toutefois, la population d'Unterwalden égalait probablement celle de Schwytz et dépassait certainement celle d'Uri. Vers 1250, les tendances qui agissaient dans les deux autres cantons vers une émancipation totale se communiquèrent aux districts de Stanz et de Sarnen; le sentiment d'une fraternité politique devint plus profond et plus agissant dans cette sauvage et belle contrée, « noble pays, noyau solide de bonté et de justice, tout enfermé entre les montagnes, qui le protégent bien mieux que ne feraient des murs [1]. »

II

Dans le drame de l'émancipation politique des Waldstætten, leur judicieux historien distingue plusieurs actes : celui qu'il appelle *les préludes* s'ouvre au milieu du treizième siècle et s'étend jusqu'à la conclusion du premier pacte d'alliance formelle, en 1291. Le second acte est rempli par les *préparatifs* de la lutte que rendait inévitable l'opposition, chaque année mieux définie, des intérêts et des prétentions. La *lutte* enfin, c'est-à-dire la bataille de Morgarten et ses conséquences directes, le renouvellement du pacte d'alliance, véritable « sonderbund, » créant dans les pays souabes le noyau d'un état républicain, indépendant, au moins de fait : tel est l'objet de l'acte final. Tout l'ensemble embrasse une période d'environ soixante années [2].

Pendant le règne entier de Rodolphe, ce prince exerça, en sa double qualité de roi de Germanie et de comte du Zurichgau, les droits de sa compétence dans les Waldstætten, sans reconnaître d'obstacles sérieux, sans empiéter non plus sur les franchises reconnues aux gens libres des vallées. Le landamman d'Uri, choisi par l'assemblée de la commune, fut reconnu à la chancellerie impériale pour apte

[1] Eine edel Land, recht gut als der kern,
Das lit beschlossen zwüschen Berg,
Vil vester dann mit Muren.
(Ballade du quinzième siècle composée dans le canton d'Uri.)

[2] Il est à remarquer que l'histoire de l'État de Florence commence à peu près en même temps que celle de la Suisse, et que l'indépendance politique des communes de la Toscane est contemporaine des préludes de l'émancipation de Waldstætten.

à la représenter en toute occurrence, régler par exemple d'égal à égal avec l'abbé d'Engelberg les questions relatives aux terres en litige sur la limite des deux juridictions. A Schwytz, la conduite des affaires publiques était confiée à quatre *ammänner*, dont le principal était considéré comme le mandataire du suzerain. Les noms devenus historiques de Stauffacher et Abyberg se présentent déjà sur cette liste. A la même époque, les Struth de Winkelried, aussi qualifiés chevaliers, paraissent dans les charges municipales d'Unterwalden. Un fait d'une autre nature, et qui ne contribua pas dans une moindre mesure à l'émancipation des Waldstætten, fut l'habitude du service militaire par engagements volontaires, qui prévalut dès le règne de Frédéric II et se continua sous les règnes suivants parmi les paysans libres des vallées. Pour s'enrôler sous la bannière des Hohenstauffen, au plus fort du débat entre cette maison et l'Église, on avait vu les fiers plébéiens des Alpes braver les terreurs de l'excommunication. A leur retour dans leurs foyers, après des années de fatigues martiales et d'entreprises hardies[1], ils devenaient les soutiens les plus utiles des libertés locales. Quand Rodolphe fit, en 1289, le siége de la ville rebelle de Besançon, quinze cents hommes des Waldstætten, désignés déjà comme les *Schwytzer*, combattaient sous sa bannière. Telle était la condition des trois pays, telles étaient, en dehors de leur état légal, la disposition des esprits et les préparations à des combinaisons nouvelles, quand, en 1291, le puissant fondateur de la nouvelle maison d'Autriche[2] mourut dans la cité impériale de Spire, où il était allé, disait-il, au-devant de ses funérailles.

Cet événement, qui ébranla profondément l'Empire, fut pour les Waldstætten un avertissement et un signal. En vue des dangers qui menaçaient les quatre vallées, au milieu de la guerre civile dont l'élection prochaine pouvait donner le signal, les magistrats populaires des communes s'engagèrent à la défense réciproque de leurs droits et de leurs immunités ; et ce pacte de protection mutuelle prit, selon l'usage du temps, la forme d'un renouvellement de « l'alliance immémoriale, » qui subsistait dans les cœurs, sans résulter d'aucun document officiel. Ce *premier pacte*, base vénérable du droit public du corps helvétique, porte la date du 1er août 1291. Il est rédigé en langue latine, corroboré par l'apposition des sceaux des commu-

[1] Les troupes ainsi formées de volontaires recevaient, suivant une conjecture ingénieuse, l'appellation d'Enfants perdus ou Têtes folles, die *Töllen* ou *Tellen*.

[2] Ce fut à partir de 1282 que l'Autriche, définitivement inféodée aux Habsburg, devint leur principal domaine et leur donna d'une manière exclusive son propre nom.

nes contractantes, et ne porte aucune signature. Une stipulation particulière renfermait en germe l'objet du débat qui, soulevé bientôt par les princes de la maison d'Autriche, ne devait recevoir de solution que par l'arbitrage des armes : le choix des représentants de l'autorité suzeraine dans chacune des vallées. Les confédérés s'engageaient à ne reconnaître pour tels que des hommes pris dans leur sein et qui n'auraient pas acheté leurs charges. « En théorie, » écrit M. Rilliet, et c'est le résumé le plus clair des indications historiques conservées sur cette époque, mère de conséquences si importantes, « les confédérés ne contestent aucun des droits qu'à divers titres on prétend exercer sur eux ; mais ils cherchent, en fait, à s'y soustraire. Ils se croient capables de suffire à leur propre gouvernement[1]. » L'occasion de faire passer ce droit réclamé dans la catégorie des faits reconnus devait tarder encore vingt-quatre années, pendant lesquelles toutes les vicissitudes politiques éprouvées par l'Allemagne eurent leur contre-coup dans l'enceinte alpestre des cantons primitifs.

Les princes de l'Empire se divisèrent dans la diète électorale : Adolphe, comte de Nassau, et Albert, duc d'Autriche, se partagèrent les suffrages. Dans tous les pays que l'ambition du chef de la maison de Habsburg menaçait le plus directement, la réaction contre les prétentions de ce prince fut naturellement la plus prononcée ; dans une ligue offensive et défensive, conclue à l'effet de résister aux prétentions d'Albert, entrèrent avec deux princes ecclésiastiques et quatre princes séculiers[2], les villes impériales de Saint-Gall et de Zurich, la ville de Lucerne, malgré sa dépendance féodale des Habsburg, enfin les deux « communautés » de Schwytz et d'Uri. On voit dans cet accord du 16 octobre 1291 se développer les germes de ce qui devait, en moins d'un siècle, devenir l'état militant si redouté des « ligues des hautes Allemaignes[3] ». Les noms des magistrats des Waldstætten sont mentionnés cette fois : Werner d'Attinghausen, Conrad ab Yberg, landamman d'Uri et de Schwytz, Rodolphe Stauffacher, Conrad Hunnen. Mais ce premier essai de résistance à main armée fut de courte durée. Albert reconnut les droits d'Adolphe, qui s'empressa de confirmer le duc, son ancien antagoniste, dans toutes ses possessions (décembre 1292). Lucerne rentra, pour trente ans, sous la main de la maison d'Autriche. Le cercle de forteresses qui enfermait les Waldstætten, en dehors pourtant de leur territoire

[1] Page 110.

[2] L'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall ; les comtes de Nellenburg, de Rapperschwyl, de Montfort-Bregenz, et le sire de Regensberg.

[3] Style usité jusqu'au dix-septième siècle dans les chancelleries française et bourguignonne.

privilégié, fut resserré et complété ; les « gens des vallées » ne pouvaient commercer hors de leurs étroites limites, sans rencontrer la surveillance et satisfaire aux demandes des baillis [1] du duc. Ce nom et cette charge devinrent plus que jamais odieux dans les cantons. En 1294, le canton de Schwytz prit, de son autorité privée, une mesure qui fait voir à quel degré le sentiment de l'indépendance, existant en droit, menacée en fait, s'était affermi dans cette vallée. La *Lands gemeinde* (assemblée générale des citoyens) interdit aux étrangers et à tous les établissements ecclésiastiques l'acquisition de nouvelles propriétés foncières dans le pays, et frappa les biens des monastères d'une taxe annuelle. Il fut interdit aux juges, lesquels tenaient leur commission du duc d'Autriche, d'exiger aucune gratification. En 1297, la guerre ayant recommencé entre Adolphe et Albert, les Waldstætten obtinrent du premier la confirmation expresse de leurs franchises, aux termes de l'édit de Frédéric II, qui plaçait formellement ces pays sous la mouvance directe de l'Empire. L'acte visé par ces lettres patentes est du mois de décembre 1240 ; la confirmation est du 30 novembre 1297 [2] : ces deux actes ont formé, jusqu'au traité de Westphalie, la base légale de l'existence politique des cantons primitifs, et, par induction, de toute la ligue helvétique.

Adolphe perdit à la bataille de Gollheim l'Empire et la vie, le 2 juillet 1298. Il fallut que les Waldstætten, comme le reste de l'Allemagne, reconnussent pendant dix années le titre royal d'Albert Ier. Mais ce prince ne fit rien pour justifier les appréhensions dont son avénement avait été la cause. Son avidité de terres à gouverner (Landsucht), tant reprochée à la maison d'Autriche, ne le porta qu'à dépouiller Jean, son neveu, des domaines qui lui appartenaient comme duc de Souabe [3]. Albert confirma, dans l'ancienne Alémannie, les priviléges des villes et des territoires en possession de franchises particulières. Il n'agit pas autrement envers les Waldstætten. Maître vigilant et sévère, on ne pouvait lui reprocher aucun acte de violence ni de cruauté. « Ses rapports avec les hommes des Waldstætten n'ont, dans les annales très-fragmentaires et concises de cette époque, rien d'anormal et d'hostile. Il ne fit rien pour entraver le développement de leurs institutions communales [4]. » Ce fut la mort d'Albert, et non

[1] *Vögte*, simples préposés à l'administration des domaines et gouverneurs de forteresses. Les *schirmvögte* ou *kastvögte* étaient les avoués des monastères ou les vicaires de l'Empire dans les communes libres, charges ambitionnées par les princes souverains.

[2] Donné au camp, devant Faenza.

[3] Ce titre, depuis 1268, réduit à une vaine apparence et à un grand souvenir, ne fut conféré à personne après la ruine du malheureux prince que nous venons de nommer.

[4] Page 115.

point son gouvernement, qui devait donner le signal de la rupture décisive dont l'histoire retentit encore, et dont la légende s'est emparée pour la peindre sous des couleurs d'invention.

Le caractère ombrageux et violent des gens de Schwytz s'exerça principalement, durant cette période, aux dépens des riches abbayes dont les domaines environnaient leurs vallées. Ils traitèrent en ennemis les cloîtres d'Einsiedeln et de Schännis, en dépit de la protection que leurs avoués, les ducs d'Autriche, distraits par d'autres soins, ne leur donnaient que par des menaces et des protestations. La crainte de l'excommunication suspendue sur leurs têtes, et qui finit par être lancée par l'évêque diocésain (celui de Constance), touchait peu les hommes des vallées, et même, à ce qu'il semble, le clergé séculier de leurs paroisses. Le patriotisme local de ces ecclésiastiques, leur adhésion solide aux intérêts temporels de la communauté, sont des traits distinctifs de l'époque : ces dispositions aidèrent à l'émancipation du pays et contribuèrent surtout à lui prêter une régularité, une gravité de formes, une modération même, qui en sont le juste honneur.

Pendant le règne d'Albert, la constitution territoriale de l'*Unterwalden* s'assit sur des bases solides. Le nom de la commune de Sarnen fut, sur le sceau commun, gravé à côté de celui de Stanz. Les deux vallées sœurs furent mises sous l'autorité d'un seul landamman. Choisi parmi les gentilshommes du pays, ce représentant de la puissance souveraine relevait du comté de Zurichgau. Le nom d'*Unterwalden* paraît pour la première fois dans un acte authentique de 1304[1].

Il est curieux de comparer les documents historiques de 1307 avec les détails de la légende qui assigne à cette année les excès des baillis royaux et le soulèvement des paysans, provoqués par des actes d'insupportable tyrannie. La réalité, constatée par les pièces des archives, montre la reine Élisabeth occupée de fondations pieuses dans le territoire des Waldstætten ; les trois landammans, tous gens du pays, exerçant régulièrement leurs charges, sans l'interposition d'aucun officier étranger ; et dans le voisinage, « la paix si profonde sous un prince amateur de la justice, que la ville de Zurich ne fermait jamais ses portes[2]. »

En 1308, Albert se proposait d'assaillir la Bohême à la tête d'une force considérable. Pour recruter son armée dans les pays de l'ancienne obéissance de sa maison, il se rapprocha des bords du Rhin.

[1] Jusque-là, c'est uniquement, et séparément, des vallées de Stanz (*nid den Wald*) et de Sarnen (*ob den Wald*) que les actes font mention.

[2] Chronique anonyme de Zurich, citée p. 128.

Il fit à Baden un séjour de quelque durée, réglant, soit les armes à la main, soit par des rescrits pacifiques, les affaires des seigneurs spirituels et temporels du Rheingau, et tomba, le 1er mai 1308, sous les coups de gentilshommes qui avaient éprouvé sa sévérité et embrassé la cause de son neveu Jean « le parricide. » La nouvelle de cet attentat jeta l'alarme dans les Waldstætten, mais n'y causa aucune joie. Il était pourtant impossible qu'une catastrophe si soudaine, de laquelle un interrègne devait résulter, ne donnât pas une force nouvelle à l'élan vers la *liberté*, c'est-à-dire l'indépendance absolue, qui vivait dans les cœurs des gens des vallées. Les préludes de l'émancipation allaient accélérer leurs progrès.

Dans le choix d'un chef de l'Empire, les princes électeurs étaient, à chaque vacance du trône, ballottés entre deux tendances opposées : d'une part, ils craignaient, s'ils faisaient choix d'un seigneur puissant par lui-même, d'avoir à lui rendre une obéissance trop étroite ; de l'autre côté, ils pressentaient qu'un prince dépourvu de domaines patrimoniaux aurait difficilement la force matérielle et morale nécessaire pour gouverner utilement l'Empire. Ces deux considérations avaient alternativement prévalu dans les élections de Conrad IV, de Richard de Cornouailles, de Rodolphe Ier, d'Adolphe de Nassau, d'Albert Ier. A la mort inattendue du dernier de ces monarques, on revint à la pensée de couronner la valeur et la générosité de l'âme plutôt que la richesse et le pouvoir territorial ; ce fut ainsi que Henri, comte de Luxembourg, fut choisi roi des Romains, le 27 novembre 1308. Ce prince, le dernier de ceux dont l'autorité s'exerça d'une manière effective dans la Suisse primitive, est ce Henri VII, immortalisé par l'affection de Dante, dernier espoir de la ligue ghibelline, « cette âme auguste que la Providence envoya pour relever l'Italie avant que l'Italie fût disposée à recevoir son salut[1]. » Par un rescrit du 3 juin 1309, Henri confirma de la manière la plus explicite, les franchises des trois Waldstætten, leur reconnaissant spécialement le droit de ne répondre à aucune citation d'un juge séculier siégeant hors de leur territoire, ce qui abolissait à leur égard l'appel aux cours des *Landrichter* d'Argovie et de Thurgovie, établis par les ducs d'Autriche. Le roi créa, pour remplacer cette juridiction suspecte aux gens des vallées, la charge d'un *avoué* provincial[2] tenant ses assises au milieu d'elles. Durant le règne de Henri VII, trois titulaires se succédèrent dans cet emploi, tous les trois seigneurs de races considérables, voisins des vallées par leurs domaines, mais non pas citoyens du pays[3].

[1] A drizzare Italia pria che fia disposta.
(*Paradiso.*)

[2] Advocatus Regis *Landvogt.*

[3] Homberg, Rapperschwyl et Bürglen.

La maison d'Autriche, branche aînée des Habsburg, avait alors pour chefs deux frères, étroitement unis, les fils d'Albert Ier : Frédéric le Beau et Léopold. Inquiets des faveurs que le monarque accordait aux Waldstætten, ils firent avec la ville de Zurich un traité de défense éventuelle contre les gens des vallées ; mais on n'en vint pas à une rupture ouverte. Ceux-ci régularisaient dans une série de mesures sanctionnées par le bailli impérial la navigation du lac des cantons, et repoussaient avec rudesse les tentatives des abbayes d'Engelberg et d'Einsiedeln pour étendre leurs possessions dans les Alpes. Schwytz se montrait particulièrement implacable dans cette querelle, où la violence était fréquemment mise en œuvre. Le plateau de l'Altmatt fut fortifié par des ouvrages de campagne qui devaient, cinq ans plus tard, rendre un service de bien autre importance aux pâtres belliqueux de ces hauteurs. Mais les ducs d'Autriche n'abandonnaient rien de leurs prétentions. Henri, désirant prendre à Rome la couronne impériale dont ses prédécesseurs immédiats n'avaient pas eu l'éclat, ne pouvait se passer du service militaire des fils d'Albert. Ceux-ci le joignirent au camp devant Brescia et sollicitèrent d'être remis en possession des droits et des biens qui leur appartenaient dans les Waldstætten, à raison de l'héritage paternel. A ces demandes, d'autant plus inquiétantes pour les vallées que la teneur en était vague, Henri répondit en instituant une enquête régulière sur la distinction des droits de l'Empire et de ceux de la maison d'Autriche dans les territoires contestés. En attendant les résultats de l'enquête, dont les commissaires ne parvinrent jamais à se réunir, les choses demeurèrent dans l'état ; et, de la sorte, Henri VII, sans avoir pris de résolution formelle, rendit aux communautés libres des vallées un service assez essentiel pour qu'il soit juste de le considérer, après Louis le Germanique et Frédéric II, comme le monarque qui a concouru davantage à préparer l'émancipation politique de la Suisse, — émancipation qui s'approchait alors de son accomplissement, par des voies politiques et ordinairement légales, sans violences théâtrales, sans allégation de principes abstraits ni revendication de libertés absolues[1]. Ce caractère de la formation (on ne saurait dire avec exactitude *la révolution*) de la Suisse primitive est digne de toute l'attention de l'historien ; il ne s'est jamais effacé, du moins entièrement, du cœur et de l'esprit de cette race, modérée dans ses aspirations, ferme dans la confiance de ses droits. Henri VII mourut sur les terres de Sienne, le 24 août 1313 ; perte irréparable pour l'Allemagne, où elle ouvrait une perspective de long interrègne, de schisme électoral et de guerres civiles. Celles-ci de-

[1] Pages 162 et 163.

vaient enlever aux pays germaniques tous les avantages des succès, encore précaires et mal affermis, qu'avait remportés Henri de Luxembourg, dernier des Empereurs dans lequel ait vécu, ou du moins agi, la pensée de la monarchie universelle, d'après la tradition carlovingienne et la doctrine des publicistes au moyen âge.

III

L'interrègne qui suivit la mort de Henri VII dura plus d'une année, pendant laquelle les Waldstætten, profitant des circonstances qui retenaient sur d'autres points l'attention et la force des ducs d'Autriche, prirent vis-à-vis des monastères voisins de leur territoire une attitude plus hostile que jamais. Einsiedeln fut mis au pillage le 6 janvier 1314, les moines conduits à Schwytz et gardés comme ôtages pendant que la Landsgemeinde faisait négocier avec l'abbé, Jean de Schwanden, réfugié au château de Pfäfikon. On voulait obtenir de l'abbaye, dont les puissants avoués se bornaient à une intercession pacifique, l'abandon de ses prétentions sur les domaines en litige entre elle et la commune entreprenante de Schwytz. Frappée d'excommunication par l'évêque de Constance, celle-ci ne témoigna ni repentir ni terreur. Enfin, le 20 octobre 1314, les princes électeurs donnèrent un chef à l'Allemagne : ce fut Louis, duc de Bavière. Mais une minorité considérable protesta contre ce choix et proclama roi des Romains Frédéric le Beau, duc d'Autriche, fils de l'empereur Albert. De ce nouveau schisme naquit une guerre civile qui dura huit ans, et de laquelle sortit immédiatement l'émancipation politique des Waldstætten.

Ces communes, depuis longtemps menacées par la puissance sans cesse croissante de la maison de Habsburg, ne pouvaient manquer de se rallier au compétiteur de Frédéric d'Autriche. Par un rescrit du 17 mars 1315, Louis de Bavière[1] exhorta les hommes des trois cantons à le servir en fidèles vassaux « contre l'arrogance des ducs d'Autriche, qui menaçaient l'Empire d'une complète subversion. » Un autre mandat, donné le 25 mai, à Nuremberg, assurait les vallées que le primat d'Allemagne, métropolitain de la province ecclésiastique dans laquelle était compris le diocèse de Constance, allait les relever de l'excommunication. A l'appui de l'acte par lequel l'archevêque de Mayence réformait la sentence de son suffragant,

[1] Ou plutôt *le Bavarois*, « der Bayer, » comme on le nommait dans l'usage populaire. C'est le Louis IV des annalistes.

l'Empereur élu donna, le 17 juillet, à Munich, des lettres patentes pour mettre sous la protection de tous les juges royaux « ses fidèles vassaux d'Uri, Schwytz et Unterwalden, » molestés par d'injustes arrêts, en raison de leur fidélité inébranlable au service de l'Empire. Ces lettres furent l'unique secours que Louis, engagé dans une guerre dont l'Allemagne presque entière était le théâtre, put fournir aux Waldstætten, contre qui l'hostilité longtemps retenue de la maison d'Autriche allait éclater par un grand effort militaire. Sans avoir à espérer aucun auxiliaire, mais forts du sentiment de leur droit et de leur passion à jamais indomptable pour l'indépendance, ces petites agrégations d'hommes libres, lesquelles probablement ne comptaient pas ensemble soixante mille habitants[1], résolurent de tenir tête au duc Léopold, qui armait contre elles, sous la bannière de sa maison, avec l'autorité d'un frère prétendant à l'Empire et sans la moindre opposition de la part des pays limitrophes, toute la puissance militaire de l'Helvétie orientale et des contrées du haut Rhin. Léopold, une fois décidé à la guerre, déploya beaucoup d'activité. Il ne possédait, à la vérité, aucun point d'appui dans les vallées; mais il les enveloppait par un cercle exactement fermé de forteresses et de milices féodales. Lucerne armait pour lui, et le comte de Strassberg mettait en ordre les compagnies de l'Oberland, aujourd'hui Bernois. Le prétendant, Frédéric d'Autriche, remit à son frère un manifeste par lequel la souveraineté des Waldstætten était formellement attribuée à sa maison. On voit que la chancellerie de Vienne, l'officialité de Constance et la féodalité, encore intacte, des pays allemands s'étaient coalisées pour condamner d'abord, écraser ensuite la résistance de ces paysans qui représentaient, dans le corps germanique, un élément sans doute fort ancien et parfaitement établi sur le terrain légal, mais effacé presque partout ailleurs et en contradiction avec les principes généraux de l'organisation sociale. En lisant dans le récit animé de M. Rilliet les détails patriotiques de la préparation des Waldstætten pour une lutte qui semblait désespérée, la pensée se reporte vers la résolution héroïque qu'avaient prise, dix-huit cents ans auparavant, les hommes libres d'Athènes et de Platée pour interdire aux Asiatiques la conquête du continent grec, et vers les combats qui s'engagèrent trois cent soixante ans plus tard, dans une autre région des Alpes, entre les pâtres des vallées vaudoises et l'armée du duc de Savoie, leur seigneur, appuyée par

[1] Cette évaluation est purement conjecturale. Les trois cantons ont actuellement 83,000 habitants, mais leur étendue est beaucoup plus considérable, surtout en ce qui concerne Schwytz, qu'elle l'était en 1315, et la population est plus dense qu'au moyen âge sur la surface entière du pays.

ce formidable et impitoyable auxiliaire, le roi de France, Louis le Grand.

Le premier acte décidé d'hostilité commis par les Waldstætten fut peut-être la mesure par laquelle les gens d'Uri s'opposèrent à ce que Walter de Homberg, l'ancien Landvogt, prît possession, à Flülen, du péage du lac, dont le prétendant Frédéric lui avait renouvelé l'inféodation. Dans cette circonstance paraissent, sur des actes publics, des noms destinés à une célébrité légendaire et poétique, ceux de Werner d'Attinghausen et de Walter Fürst. Au mois d'octobre, le duc Léopold, quittant l'Allemagne orientale, vint prendre le commandement de ses troupes dans la vallée de la Thur, « et trancher, par la force des armes, une question que, malgré ses instances auprès de Henri VII, il n'avait pu réussir à faire résoudre selon les formes du droit[1]. » Aux démarches du comte de Toggenburg, qui offrait de s'interposer entre le duc et les Waldstætten, « promettant humblement de leur part des conditions équitables, » Léopold répondit qu'il était las de l'arrogance de ces paysans et que, se trouvant à la tête d'une armée forte et brillante composée de chevaliers et de gens des communes, il avait résolu d'en finir avec les vallées, en les assujettissant à sa domination et à celle du roi son frère. » Il ne restait aux montagnards qu'à fermer les passages de leur pays et à concentrer leurs principales ressources sur le point où ils pourraient présumer que serait dirigé l'effort principal. Le rendez-vous des « batailles » de Léopold était fixé au 14 novembre, près du bourg de Zug. Il était évident, dès ce moment, que le canton de Schwytz était le premier objectif. Les forces autrichiennes pouvaient y pénétrer par les routes d'Art, d'Egeri et de l'Altmatt. Le comte de Strassberg rassemblait au pied du Brünig un corps destiné à faire irruption dans la vallée de Sarnen; cette diversion obligeait les gens d'Unterwalden à garder leurs propres foyers. Uri s'était entendu avec les vallées d'Urseren et de Glaris pour neutraliser en quelque sorte ces deux districts, alors soumis à une suzeraineté hostile, mais dépourvus de garnisons. Des barques armées à Lucerne par Léopold semblaient suffire à compléter l'investissement d'Uri; néanmoins, une élite de volontaires, conduite par Werner d'Attinghausen, parvint à gagner la vallée de Schwytz pour prendre sa part au combat qui, sur la frontière de ce canton, devait décider de l'existence future des trois Waldstætten.

Art se trouvait, dès lors, au pouvoir des hommes de Schwytz. Des retranchements de campagne tracés sur l'Altmatt les couvraient du

[1] Page 179.

côté d'Einsiedeln, point sur lequel Léopold avait dirigé les milices des communes; mais celles-ci apportaient peu d'ardeur dans une cause visiblement étrangère à leurs intérêts. Le duc lui-même prit la route d'Egeri, accompagné de toute sa chevalerie. Les capitaines de Schwytz avaient été avertis en temps utile (peut-être par des paroles échappées au comte de Toggenburg) que l'attaque viendrait de cette part. Ils avaient, en conséquence, posté leurs hommes dans le défilé du Morgarten, entre les pentes abruptes du Veryberg et de la Figlerfluh, entre le hameau de Schorno et la plaine humide de Hasslern, qui borde le haut du lac d'Egeri[1]. Entre cette position et celle de l'Altmatt, se trouve le champ de Rothenthurm; il devait, au bout de quatre cent quatre-vingt-trois ans, devenir le théâtre d'une lutte aussi glorieuse, quoique moins fortunée, que celle par qui, le 15 novembre 1315, *Morgarten* fut consacré à l'immortalité.

M. Rilliet raconte en termes simples, mais pleins de feu, la surprise, la confusion, la fuite, le carnage, les incidents précipités, le caractère étrange, et alors tout nouveau, de cette bataille, qui fut l'inauguration de tout un système militaire, qui détruisit le prestige de la *gendarmerie* dans les guerres de montagne, et fonda la réputation de l'infanterie suisse en même temps que l'indépendance des cantons primitifs.

Morgarten fut le Marathon de la Suisse, comme Sempach devait en être le Salamine; mais, quoique les conséquences du second de ces combats aient été plus étendues, la gloire de la première action est plus pure, parce que les vainqueurs se bornaient à défendre leurs droits et leurs foyers, sans qu'aucune idée de conquête fût encore entrée dans leurs esprits. Nous disons de conquête: nous ne pourrions ajouter de vengeance. A la nouvelle de la déroute de Léopold et de sa retraite précipitée sur Winterthur, les milices postées devant l'Altmatt replièrent leurs bannières et gagnèrent leurs maisons. Le comte de Strassberg, qui avait franchi le Brünig, voulut aussi battre en retraite. Mais les gens d'Unterwalden, profitant de la terreur qui paralysait les forces des partisans de l'Autriche, envahirent l'Oberland et mirent au pillage les terres de l'abbaye d'Interlaken.

Quant au chiffre des forces engagées dans l'action définitive de Morgarten, les recherches de M. Rilliet ne l'ont amené à aucun résultat absolu, ni même approximatif. Seulement, il pense que le

[1] Une carte détaillée des environs de Morgarten accompagne l'ouvrage de M. Rilliet. Seconde partie, notes explicatives et documents historiques.

corps principal de Schwytz, posté au défilé de Schorno, ne dépassait pas deux mille combattants. Un annaliste contemporain, Jean de Winterthur, parle de vingt mille combattants dans l'armée de Léopold; ce total, vraisemblablement exagéré, comprenait nécessairement le détachement envoyé devant l'Altmatt et qui n'entra pas en ligne de bataille. Le nombre des gentilshommes qui périrent à Morgarten, ou furent noyés dans le lac d'Egeri, est porté à quinze cents par l'annaliste de Winterthur, à deux mille par le rédacteur contemporain des chroniques de Bohême.

Le sentiment religieux, celui d'une profonde gratitude envers la Providence qui leur avait accordé une délivrance presque merveilleuse, prévalut bientôt, et il subsista pendant les générations suivantes dans l'âme du peuple des Waldstætten. Une fête solennelle d'actions de grâces fut instituée par un décret dont les églises de Steinen et d'Attinghausen ont conservé le texte, conçu dans une simplicité biblique où l'élévation des pensées contraste avec l'humilité du langage. Le roi Louis de Bavière, informé des périls auxquels ses partisans des Waldstætten étaient exposés, les exhortait à la persévérance par un rescrit du 24 novembre, dont les confédérés ne purent avoir connaissance que bien des jours après leur victoire. Louis leur promettait pour le printemps suivant des secours effectifs, lesquels ne vinrent jamais, et qui d'ailleurs n'auraient pas été nécessaires, car le duc Léopold, obligé de faire face à d'autres ennemis, ne renouvela point son attaque contre les Waldstætten.

Mais les trois cantons saisirent cette occasion décisive pour renouveler leur pacte d'alliance et lui donner un caractère plus prononcé, tout à la fois d'indissolubilité et d'application pratique aux besoins du moment.

Le second traité fédéral des trois cantons fut conclu à Brünnen, sur le lac, port du bourg de Schwytz, au centre des pays alliés. Il porte la date du 9 décembre 1315. Aucune signature; mais les sceaux des gens du pays et confédérés (*Landlüte ünd Eitgenoze*) d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden y furent apposés. L'acte est rédigé dans l'idiome des cantons : c'est une charte populaire, dans le sens véritable de l'expression. On ne trouve rien, d'ailleurs, dans ce document qui indique que la constitution intérieure des vallées ait subi quelque changement essentiel ou se soit modifiée sous l'influence d'une révolution violente. Les obligations résultant du droit seigneurial sont garanties, « dans ce qu'elles ont de juste et de convenable. » Loin de s'envisager comme dégagés de tout lien envers l'empire romain germanique, les confédérés reconnaissent l'autorité suprême de cette puissance; mais ils se réservent de ne reconnaître pour dépositaire de cette autorité que le monarque dont

ils auront, après une entente réciproque, constaté les droits[1]. » En fait, l'indépendance absolue fut le résultat de l'accord de Brünnen. A mesure que de nouveaux cantons s'adjoignirent au noyau primitif[2], ces territoires devinrent virtuellement ce que les chancelleries du moyen âge appelaient *avulsa imperii*. Mais le sentiment du droit, celui des supérieurs aussi bien que celui des citoyens eux-mêmes, la crainte d'un isolement absolu, l'affection traditionnelle et persévérante pour les autres membres de la nation allemande, retinrent longtemps les confédérés dans l'union nominale de l'Empire. L'aigle à deux têtes fut arborée au-dessus des écussons des cantons et de leurs alliés; jamais les ligues ne perdirent une occasion de se placer sous l'égide d'une décision impériale et de paraître faire service au successeur de Charlemagne et des grands Hohenstauffen. Cette propension s'observa pour la dernière fois pendant les guerres de Bourgogne. Elle cessa graduellement quand la maison d'Autriche, cette menace vivante toujours suspendue sur la tête des confédérés, reprit, dans la personne d'un prince remuant (l'ambitieux Maximilien I[er]), la possession longtemps interrompue du trône impérial. Néanmoins, ce ne fut qu'en suite du traité de Westphalie, et contre les objections des fidèles observateurs des antiques traditions, que les ligues suisses, renonçant aux derniers restes de la fraternité nationale, furent déclarées affranchies de la mouvance de l'Empire.

IV

La portion historique du travail entrepris par M. Rilliet s'arrête au pacte de Brünnen, après lequel les origines de la confédération suisse font place à l'histoire détaillée de ses développements. Jusqu'à cette époque, les cantons primitifs ont seuls été sur la scène; des États beaucoup plus considérables, entrés avec éclat dans les voies de la civilisation, les reportèrent au second plan, mais en leur laissant le glorieux privilége de rester par excellence les représentants de la liberté[3]. Cette date de 1315 sépare, d'un autre côté, l'époque des légendes et celle des annales. L'épopée populaire des confédérés s'évanouit, à Morgarten, devant la sobriété du récit historique; mais

[1] Pages 193 à 195.

[2] Les adjonctions eurent lieu, par groupes distincts et successifs, en 1331 et 32, 1351 et 52, 1388, 1491, 1501 et enfin 1513. La confédération devint une véritable puissance, *dans l'empire*, quand le groupe des huit *anciens* cantons se trouva formé, l'an 1388.

[3] Page 199.

si la légende cesse de s'accroître, elle subsiste comme le trésor poétique du patriotisme des *Eidgenossen*. En rechercher les origines, en démêler les sources, en suivre les transformations, telle est la tâche que, dans la seconde partie de son ouvrage, M. Rilliet s'est imposée, et dont il s'est acquitté avec une grande sagacité. Il montre l'imagination des pâtres des Alpes et des artisans de Lucerne à l'œuvre sur le sujet, bientôt obscurci dans la tradition, des luttes soutenues pour l'indépendance, et produisant des ballades tout à la fois héroïques et romanesques, dans le langage rude mais expressif du temps et du pays. Il fait voir de quelle manière les matériaux incohérents, fruits spontanés de l'inspiration populaire, d'abord dans chacun des trois cantons primitifs, puis dans les districts limitrophes de Lucerne et de Glaris, ont été arrangés systématiquement par les chroniqueurs officiels et les érudits qui prenaient cette portion des annales germaniques pour sujet de leurs veilles. Il montre comment, à travers les inconséquences et les contradictions, ces trésors naïfs de l'enthousiasme populaire ont été transformés en articles de foi patriotique, sont devenus une des bases de la religion politique des confédérés; comment, enfin, sous la main de Johannes Müller et de Schiller, la véritable histoire et la grande poésie lui ont imprimé un cachet de beauté artistique, de majesté philosophique, qui leur assignent pour toujours une place éminente dans la littérature des nations modernes. La critique de M. Rilliet est rigoureuse quant aux faits, respectueuse quant aux sentiments; personne n'entre avec plus de franchise que lui dans l'émotion produite par ces nobles inventions, qui ont inspiré tant d'actions magnanimes; il en est de son ouvrage comme de ceux par qui la critique contemporaine a fait luire la vérité sur les origines de la poésie hellénique et de la cité romaine, et dont l'étude ramène, avec un jugement plus éclairé mais avec un attrait aussi puissant que jamais, à la lecture d'Homère et de Tite Live.

M. Rilliet, à l'aide d'investigations patientes, a séparé les fils de cette trame compliquée d'où sortirent successivement la légende poétique et l'histoire imaginaire de la Suisse primitive. Il indique d'abord les ballades populaires qui, dans chacun des trois cantons, donnèrent un corps aux traditions, vagues dès lors et bientôt confuses, de la lutte tantôt sourde, tantôt ouverte, des grandes communes rurales avec la maison de Habsburg; il montre ensuite de quelle manière, par des chroniqueurs mal informés et qui ne recouraient jamais aux sources originales, ces effusions anonymes du sentiment populaire ont pris un corps, bien différent dans le principe de ce qu'il est devenu dans le travail systématique du premier historien digne de ce nom qu'ait eu la ligue helvétique, désormais

séparée de fait, quoique nullement en droit, de l'empire romain germanique. Cet historien, c'est Egidius Tschudi, de Glaris. Il composa son ouvrage pendant les années 1550 à 1572. Mais il le tint manuscrit, et la première édition ne vit le jour qu'en 1734. Cependant, la plupart des écrivains qui pendant l'espace intermédiaire s'occupèrent du passé de la Suisse en prirent connaissance; et dès l'année 1576, Josias Simler, de Zurich, en fit paraître, sous le titre de *Respublica Helvetiorum*, un abrégé qui, transporté du latin dans les langues allemande et française, fut accepté, sans contestation, comme une autorité authentique et passa dans le dogme politique des cantons. Divers personnages historiques, entre autres Werner d'Attinghausen, Werner Stauffacher, Walther Fürst, prirent dans cet arrangement une place bien différente de celle que leur assigne la réalité des événements. On leur adjoignit les figures, entièrement fictives, de Wilhelm Tell, d'Arnold de Melchthal, de l'ancien landamman Itel Reding, et d'Hermann Gessler. Les dates de 1307 et 1308 furent, par une méprise que l'ignorance des documents véridiques empêchait de reconnaître, assignées au généreux complot du Grütli, au soulèvement prétendu des Waldstætten, à l'expulsion de baillis supposés, à la surprise de châteaux imaginaires ou qui n'étaient que des « maisons fortes » appartenant soit aux communes elles-mêmes (comme le *Landenberg* au-dessus de Sarnen), soit à des gentilshommes membres de la confédération (comme les donjons d'Attinghausen, de Silenen (le *Twing Uri* de la légende) et peut-être encore la tour de Lowerz, à qui, dans le quinzième siècle, on transporta l'appellation poétique de *Schwanau*, empruntée à une forteresse des bords du Rhin inférieur. Il fallut, pour adapter les faits historiques à cette création romanesque, qui devenait un manifeste politique, défigurer absolument le caractère du roi Albert[1] et la nature des relations qu'il avait entretenues avec les trois cantons. Ce ne fut qu'en 1674, que ces petites et généreuses républiques, officiellement dégagées de tout lien avec l'Empire, adoptèrent le Grütli[2] comme sanctuaire de l'indépendance nationale, et décrétèrent la construction d'une chapelle où devait avoir lieu un pèlerinage annuel. Cette décision ne reçut même aucune exécution. Jean de Müller, qui ne connaissait que par une visite passagère, ou même par ouï-dire, les bords du lac des Quatre-Cantons, a dans son récit magistral donné

[1] Albert d'Autriche ne reçut jamais la couronne *impériale*, laquelle ne pouvait se prendre qu'à Rome.

[2] On disait indifféremment Rütli, Rüttlin, Rüdlin et Grütli. L'étymologie de ce nom est problématique.

aux événements supposés une topographie si étrange que, dans ce récit, les impossibilités succèdent aux invraisemblances naïves auxquelles s'étaient arrêtés Simler et Tschudi.

Toutefois, le sentiment de la réalité des faits ne tarda guère à réagir contre les fictions qui s'étaient emparé de l'imagination populaire, chez les Suisses, et qui faisaient leur chemin sans obstacles dans tous les pays. Dès l'année 1607, l'historien Guilliman confesse (il est vrai dans une lettre à un érudit, son collaborateur) qu'il n'a trouvé dans les documents dignes de foi aucune trace de l'existence de Wilhelm Tell, dont la famille ne paraît pas même avoir existé à Uri. En 1752, Emmanuel Haller et Uriel Freudenberger, laborieux investigateurs des annales de la Suisse, arrivèrent par leurs recherches à une conclusion fort analogue à celle que M. Rilliet, avec tout l'appareil de la critique moderne, vient aujourd'hui d'exposer. Les beaux travaux de M. George de Wyss lui avaient nouvellement ouvert la voie, et il s'empresse de rendre pleine justice à cet éminent écrivain.

Entre les légendes dont les fils brillants ont formé le tissu fragile de la tradition prétendue, celle de Guillaume Tell méritait une discussion plus approfondie, et M. Rilliet ne laisse rien à désirer sur ce point. La fable de l'archer forcé par un maître cruel de prendre pour but de sa flèche une pomme placée sur la tête de son fils a été populaire dans toute l'Europe. Elle semble avoir été composée en Scandinavie : c'est d'une *mæra*[1] de cette contrée que Saxo Grammaticus la fit passer dans son élégant latin, vers la fin du treizième siècle ; l'Allemagne la reçut par l'abrégé qu'en fit, vers 1430, le moine Geysmer. Cet acte étrange est attribué au roi Harald « à la dent noire[2] » et au pirate Tokko[3], le dernier de ceux qui firent de leur profession un art, une sorte de science héroïque, enseignée dans la forteresse de *Jomsburg*[4].

Pareille aventure était racontée en Angleterre de l'archer *William* de Cloudesley[5], l'un des francs compagnons de la forêt de Sherwood ; et ce prénom de Guillaume, lequel aux treizième et quatorzième siècles ne paraît jamais dans l'usage des populations alémanniques, a

[1] Récit d'invention pure, par opposition à *Saga*, récit fondé sur un fait réel.

[2] Harald Blaatann, premier roi chrétien du Danemark.

[3] Ou Palna-Toke.

[4] L'ancienne *Vineta* des Slaves, remplacée par la ville teutonique de Colberg, dans la Poméranie orientale.

[5] Compagnon d'Adam Bell et de Clymo' the Clough ; règnes de Richard Cœur de lion et de Jean Plantagenet.

été saisi par la légende d'Uri pour être appliqué au *Thall* ou *Tell*, c'est-à-dire à la « tête folle » qui, bravant la tyrannie de Gessler, aurait déterminé l'émancipation de la Suisse, préparée déjà par la glorieuse conspiration du *Rütli*. Cette seconde légende, dont la beauté morale et la signification vraiment historique laissent si loin après elle l'arbalète de Tell et son implacable vengeance au « chemin creux, devant Küssnacht, » paraît être née dans le canton *politique* par excellence, celui de Schwytz, dans lequel la démocratie rurale des montagnes est arrivée le plus tôt au sentiment distinct de sa nature et à la connaissance précise de ses intérêts.

La plus ancienne mention du nom de Tell et de l'action romanesque qui donne à cette fiction l'éclat d'une réalité héroïque se trouve dans la ballade composée vers 1478, mais dont le plus ancien texte manuscrit n'est que de 1501. Son auteur est peut-être Hans Wick, de Lucerne, qui vécut jusqu'à la fin du quinzième siècle. Cette ville posséda, pendant la durée des guerres pour la fondation de l'indépendance, une succession de rhapsodes artisans, qui méritent de partager la réputation que Hans Sachs et ses poétiques confrères de Nuremberg conservent en Allemagne.

C'est dans l'ouvrage même de M. Rilliet qu'il faut suivre les curieuses transformations de ces mythes, si peu chevaleresques et toutefois si réellement héroïques, dont l'imagination des Suisses s'est enrichie, dont leur cœur même s'est fortifié, pendant bien des générations. Si la lumière de la critique leur assigne aujourd'hui leur place légitime, au milieu des plus nobles inventions de l'intelligence européenne, leur valeur dans le passé n'est pas amoindrie. La nation, pour laquelle ils sont un trésor de famille, n'oubliera jamais la part qu'ils ont eue dans son éducation politique. Les cantons primitifs ne peuvent, d'ailleurs, que gagner beaucoup dans l'estime des peuples à l'examen critique des commencements, et même des évolutions successives, de leur vie nationale. Ils n'ont jamais perdu de vue, dans les crises les plus formidables, les principes souverains du droit, du respect, de la liberté. Leur instinct politique a souvent valu mieux que les combinaisons artificieuses des hommes d'État des contrées monarchiques et des sénats des républiques patriciennes. Ce qu'ils avaient été à Morgarten, ils le furent à Sempach et à Sankt-Jakob; pendant la guerre de Zurich[1], ils soutinrent la fortune ébranlée de la Suisse; et cette patrie, nouvellement formée dans le sein déchiré de l'Empire, leur dut probablement de conserver son existence distincte, destinée à devenir indépendante bientôt après. Je ne parlerai

[1] 1436 à 1451.

point ici de la campagne de 1798; elle n'a d'analogue, dans l'histoire des peuples chrétiens, que les dernières années du royaume de Jérusalem, et la catastrophe sublime de la Vendée[1]. Les cantons primitifs ont conservé, au milieu du flot toujours montant des innovations, le dépôt des vieilles formes et le trésor des vieilles mœurs. On éprouve, quand on foule leur sol, une émotion qui fait comprendre qu'on vient d'échapper aux vulgarités du monde contemporain. La merveilleuse poésie de Schiller n'a rien qui paraisse hors de proportion avec une telle nature, avec la fière et bonne population qui l'habite. Le mythe est retourné dans les nuages dorés des fictions immortelles, mais son écho dans les âmes est une réalité vivante. Et, comme les voyageurs de l'antiquité, en traversant l'Hellespont ou les montagnes de la Phocide, Homère et Sophocle à la main, se sentaient échauffés par l'enthousiasme guerrier d'Achille ou pénétrés par la destinée tragique d'Œdipe, ainsi, dans la vallée de Schwytz, sur l'humble plage de Brünnen et sur la prairie véritablement sacrée du Grütli, les scènes de *Wilhelm Tell* ajoutent dans notre esprit à la majesté des sites et au pathétique de l'histoire.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

[1] 1187, 1794.

LES ŒUVRES DE GOETHE

EXPLIQUÉES PAR SA VIE

I

LA JEUNESSE DE GŒTHE. — FRANCFORT ET LEIPZIG.

Gœthe dit, dans *Poésie et Vérité*: « Mes œuvres ne sont que les fragments d'une grande confession. » Ces paroles, trop peu remarquées, nous apprennent qu'il faut chercher dans la biographie du poëte, et jusque dans les détails intimes de sa vie, le meilleur commentaire de ce qu'il écrit. D'après son propre témoignage, il y a un rapport caché entre les événements de son existence, entre les sentiments qu'il éprouve et les ouvrages qu'il donne au monde. Il se range lui-même dans la famille des écrivains qui ne se détachent pas facilement de leurs propres impressions, qui n'écrivent que pour exprimer ce qu'ils ressentent, pour se soulager en quelque sorte, et se débarrasser, par le travail de la composition, des souvenirs qui les assiégent ou des émotions qui troublent leur vie. C'est assez dire qu'aucun sujet ne l'attirera, s'il n'y trouve rien qui réponde à l'état de son âme, aux dispositions présentes de son esprit. Pour que l'écrivain se montre, il faut que l'homme ait commencé par être ému et ébranlé. Nous sommes donc avertis par Gœthe lui-même que nous ne comprendrons les sujets qu'il traite qu'à la condition d'y découvrir le secret des confidences qu'il y dépose. Mais cette recherche n'est point facile. Gœthe n'écrit pas à la façon des historiens modernes, en se préoccupant uniquement de dire la vérité. Il ne compose ni œuvres historiques ni Mémoires proprement dits : il fait avant tout

œuvre d'art; il transforme la réalité en poésie, et, dans ses conceptions d'artiste, il écarte, il dissimule, il élimine les éléments trop grossiers ou trop disparates qui ne répondraient point à ses rêves de perfection. Si la vérité absolue ne rentre point dans les conditions de l'art, il y ajoute ou il en retranche quelque chose, jusqu'à ce qu'il la ramène à des proportions harmonieuses et poétiques. Même lorsqu'il raconte l'histoire des premières années de sa vie, il ne se borne point à un récit exact et fidèle : il y mêle un peu de fiction; il l'arrange, il le dispose dans un ordre savant, avec une certaine harmonie qu'il juge nécessaire à la beauté de l'œuvre, et dont il se préoccupe infiniment plus que de l'exactitude. Aussi, pour ne tromper personne, pour ne pas nous laisser croire que tout soit vrai dans son *Autobiographie*, l'intitule-t-il à dessein *Vérité et poésie.* Il a mêlé étroitement la réalité à la fiction, en les fondant avec art dans un ensemble harmonieux. C'est à nous à démêler l'une de l'autre. Tâche délicate, dont on comprendra mieux encore la difficulté en se rappelant que Gœthe disait à Eckermann, à propos des *Affinités électives :* « Ce roman ne renferme pas une ligne qui ne soit un souvenir de ma propre vie; mais il n'y a pas une ligne qui en soit une reproduction exacte. »

Où finit la vérité? où commence la fiction? Que de fois ne s'expose-t-on pas à prendre pour un événement réel, pour un sentiment intime, le simple effort d'une imagination poétique qui, en cherchant le beau, s'écarte du vrai! Les causes d'erreur s'augmentent encore lorsqu'il s'agit de certaines œuvres que Gœthe a revues et modifiées par un souci d'artiste, en ne s'occupant que de les rendre plus belles, longtemps après les circonstances ou les émotions qui les avaient inspirées.

Quelles que soient les difficultés d'un tel travail, il faut cependant se résoudre à l'entreprendre, puisque Gœthe nous prévient qu'on ne comprendra le véritable sens de ses œuvres que si on en rattache l'étude à l'étude de sa vie, ou plutôt de ses sentiments. C'est ce que j'ai essayé de faire avec précaution, en évitant comme un piége toute tendance conjecturale, en m'appuyant sur des textes précis, sur la correspondance du poëte, sur les confidences qui lui échappent, sur les témoignages de ses contemporains et de ses amis. Qu'on ne s'attende pas néanmoins à trouver ici une biographie minutieuse, rigoureusement enchaînée à l'ordre des dates : c'est surtout l'homme intérieur que j'étudie. Les ressorts secrets des actions, les mobiles de la conduite, nous intéressent plus, en général, que les actions elles-mêmes. La vie de Gœthe a été pleine d'événements, mais plus pleine encore d'impressions et d'idées. Qu'en a-t-il mis dans ses œuvres? que trouvons-nous de lui-même dans ce qu'il écrit? Voilà le problème que j'ai tenté de résoudre. On n'y peut arriver qu'en con-

naissant à fond cette puissante nature. Dans un semblable sujet, les études littéraires ramènent sans cesse aux études morales. A mesure que je voyais se développer devant moi, par une série d'ouvrages admirables, la richesse native et la force créatrice du génie, je recomposais parallèlement, à l'aide de l'analyse psychologique, tous les traits d'une des physionomies les plus curieuses et les plus originales du monde moderne. Il y a des écrivains qui disparaissent derrière leurs écrits; celui-ci les marque, au contraire, d'une empreinte si personnelle, que chacun de ses travaux ajoute un trait à son caractère, en même temps que chaque impression de sa vie morale se traduit par une œuvre.

I

Arrière-petit-fils d'un maréchal-ferrant, petit-fils d'un tailleur devenu aubergiste, Gœthe, par son père, sortait du peuple presque directement, tandis que par sa mère il descendait d'une famille qui depuis longtemps déjà faisait partie de la bourgeoisie. Les Textor — c'était le nom de sa mère — remplissaient déjà des fonctions administratives ou judiciaires, lorsque le bisaïeul de Gœthe ferrait les chevaux en Thuringe, dans la petite ville d'Artern, sa patrie. Mais au moment où naquit le poëte, le 28 août 1749, les deux familles se trouvaient dans une condition à peu près égale, grâce à l'aisance que le fils de l'aubergiste tenait de son père, à l'éducation distinguée qu'il avait reçue et au titre de conseiller impérial qu'il portait. Jean-Gaspard Gœthe était, de sa personne, assez considéré à Francfort-sur-le-Mein pour que le premier magistrat de la ville, Jean-Wolfgang Textor, lui accordât en 1748 la main de sa fille aînée.

L'enfant qui naissait de ce mariage l'année suivante entrait donc dans le monde sous une étoile favorable, comme il le remarqua lui-même, plus tard en racontant les premières années de sa vie. La maison paternelle allait lui offrir pour son enfance toutes les ressources de l'éducation, pour sa jeunesse les relations les plus honorables. Dans une ville aussi attachée que Francfort à ses institutions municipales, le petit-fils du maire de la cité, d'un magistrat élu par le libre choix de ses concitoyens, et porté par leur estime au premier rang, devait voir s'ouvrir devant lui toutes les portes et rencontrer partout un accueil bienveillant. Gœthe n'oublia jamais qu'il était né dans une condition privilégiée. Lorsque le grand-duc Charles-Auguste l'anoblit, il sut gré au prince de vouloir lui donner une marque de son amitié, mais il ne se crut pas honoré. « Nous autres pa-

triciens de Francfort, disait-il à Eckermann, nous nous considérions comme les égaux des nobles. »

Les parents de Gœthe appartiennent à l'histoire. Lui-même nous les a fait connaître, et aucun de ses biographes ne peut les négliger. Son père fait penser à un type très-répandu en Allemagne, surtout en Prusse, celui du bourgeois instruit, éclairé, laborieux, mais formaliste, méticuleux, méthodique, toujours prêt à s'appliquer à lui-même et à appliquer aux autres une règle de conduite dont il ne souffre point qu'on s'écarte; plus disposé à s'exagérer l'importance de chaque devoir qu'à en négliger un seul. Absolument maître de son temps, exclu même des fonctions municipales par le titre, purement honorifique, de conseiller impérial, Jean-Gaspard Gœthe se consacra à l'éducation de ses enfants. Il en eut six; mais comme les quatre derniers moururent en bas âge, il reporta tous ses soins sur les deux aînés, Wolfgang et Cornélie. Il exigea même d'autant plus de ceux-ci, qu'avec une famille réduite il lui restait plus de temps pour s'occuper d'eux. Ce fut lui qui enseigna à son fils l'allemand, le grec, le latin, le français; à sa fille l'italien. Il se fit, pour les instruire, tout un plan d'études qu'il suivit méthodiquement, et qui ne manquait pas d'originalité, si on en juge par quelques compositions de Wolfgang conservées à la bibliothèque de Francfort, et publiées par le docteur Weismann.

Les matières qui servaient de textes aux exercices de l'enfant, qu'il devait traduire ou développer, suivant le besoin, offrent un intérêt particulier, et ne ressemblent en rien aux sujets de convention qu'on propose d'ordinaire à l'esprit des écoliers : ce sont des événements de la vie journalière, des incidents domestiques, quelques scènes qui se sont passées dans la maison, quelques souvenirs d'enfance, quelques démêlés avec des camarades, que le père propose à son fils de développer en allemand, de traduire en grec ou en latin. Il ne sort de ces scènes familières que pour appeler l'attention du jeune garçon sur des faits contemporains bien connus, qu'on a souvent discutés en famille, qui doivent intéresser l'enfant et présenter à sa jeune imagination un sens précis. Il demandera, par exemple, une composition ou un thème sur les péripéties de la guerre de Sept ans, sur les victoires de Frédéric le Grand, pour lequel Jean Gaspard Gœthe professe une admiration que la famille de sa femme ne partage pas, mais qu'il tient à inculquer à Wolfgang. Le choix de ces sujets révèle un esprit pratique, peu routinier, qui ne se contente pas de textes tout faits, et qui cherche lui-même ce qu'il y a de plus propre à exciter l'intérêt de son élève, à lui inspirer le goût du travail.

Un autre mérite dont on ne saurait trop louer ce père consciencieux, c'est qu'il se croyait obligé de donner personnellement à ses

enfants l'exemple du travail, et d'apprendre avec eux ce qu'il ne savait pas. Un professeur d'anglais vient s'établir à Francfort. Aussitôt le conseiller impérial lui demande des leçons pour son fils; mais afin de stimuler l'activité du jeune homme, il se met lui-même à l'école, et, vers l'âge de cinquante ans, il commence à étudier une langue qu'il ne connaissait point. Il fait de même pour le dessin, et, pendant que ses enfants dessinent, il achève laborieusement à côté d'eux une tâche analogue à celle que le maître leur impose.

Jean-Gaspard Gœthe représentait dans sa maison l'esprit d'ordre, la régularité, la persévérance, les qualités solides qui conviennent à un professeur. Est-ce là tout, cependant? les enfants n'ont-ils que des besoins d'intelligence? Suffit-il, pour les bien élever, de leur enseigner méthodiquement chaque partie de la science et de leur présenter sans cesse l'image inflexible du devoir? La bonne grâce, une certaine indulgence, une nuance d'affection dans l'enseignement, ne rendent-elles pas plus faciles les rapports nécessaires du maître et des élèves? Le père de Gœthe, tout consciencieux qu'il fût, était dépourvu d'une qualité précieuse : il manquait de liant et de souplesse. Il demandait trop à la raison des enfants, il n'accordait point assez aux besoins de leur sensibilité et de leur imagination; il professait même un principe dur, c'est qu'il est bon de troubler leurs joies les plus innocentes, pour leur apprendre la vanité du plaisir, et utile de ne jamais paraître content de leur travail ni de leurs succès, afin d'exiger d'eux davantage.

Tant d'austérité eût pu aigrir à la longue de jeunes esprits, au lieu de les former, et les éloigner du travail, si la roideur du père de famille n'avait été tempérée par l'humeur agréable et la vive imagination de sa femme. Celle-ci, qui partagea plus tard les plus illustres amitiés de son fils, qui fut aimée de Wieland, de la grande-duchesse Amélie, de Bettina Brentano, laissa à tous ceux qui la connurent le souvenir le plus cher. D'un caractère expansif et bienveillant, d'une gaieté communicative, mariée, dans sa dix-septième année, à un homme plus âgé qu'elle de vingt et un ans, elle se dédommagea de la froideur de son mari en reportant sur ses deux enfants, et surtout sur l'aîné, toute la tendresse d'un cœur aimant. Dans cette grande maison que s'était fait construire Jean-Gaspard Gœthe, où l'emploi du temps était réglé méthodiquement et minutieusement, elle ne se sentait à l'aise et vraiment heureuse qu'aux heures de la soirée où ses deux enfants, leur tâche finie, se pressaient autour d'elle pour entendre de sa bouche quelques-uns de ces contes fantastiques, de ces récits imaginaires qu'elle excellait à composer avec une abondance d'invention dont son fils hérita. « Je ne me lassais pas, disait-elle à Bettina, de conter des histoires à Wolfgang, et lui ne se lassait pas de

les écouter. » Pendant qu'elle parlait, son fils la dévorait avec ses grands yeux noirs, et s'intéressait si vivement à la destinée des personnages dont les aventures passaient devant son esprit, qu'il se prenait à pleurer lorsqu'un de ses héros favoris éprouvait quelque malheur. Si au contraire l'histoire se dénouait comme il l'avait souhaité, « il était tout feu et tout flamme, et l'on pouvait voir son cœur palpiter sous sa collerette. » Madame Gœthe préférait ces réunions du soir à tous les plaisirs; elle regrettait qu'une invitation vînt les interrompre, et elle s'arrangeait d'ordinaire pour que chaque récit se terminât comme l'enfant l'espérait, afin de mettre une joie de plus dans sa vie et de lui épargner un chagrin.

Ne voir autour d'elle que des visages épanouis, rendre heureux ceux qui l'entouraient, leur faire partager sa gaieté et sa sérénité, c'était l'aimable ambition de cette mère, mariée jeune, et qui resta jeune toute sa vie. Pendant que son mari prenait tout au sérieux, quelquefois même au tragique, elle portait légèrement le poids de chaque jour, et, au lieu de s'irriter des difficultés, elle les tournait avec adresse, en tâchant d'éviter tout ce qui eût pu la faire souffrir. Lorsque les Français occupèrent Francfort en 1759, et que le comte de Thorane, lieutenant du roi, fut logé chez elle, son mari en témoigna une grande irritation et garda contre leur hôte une rancune qui le rendit lui-même très-malheureux. Madame Gœthe, au contraire, supporta cet ennui philosophiquement, et, par la bonne grâce qu'elle mit dans ses relations avec le comte, empêcha tout conflit entre les deux adversaires. En toute chose elle voyait toujours le bon côté, en toute personne les qualités plutôt que les défauts. Elle tâchait de s'accommoder des caractères les plus différents, et, sans prétendre à les changer, elle tirait de chacun ce que chacun avait de meilleur. Gœthe tenait d'elle, avec une disposition analogue, un grand fond d'indulgence pour ses semblables. Entre la mère et le fils les traits de ressemblance sont marqués, et se marquent de plus en plus quand Gœthe vieillit. Chez l'un et chez l'autre, même aversion pour les agitations inutiles, même amour du repos, même désir d'éviter toute occasion de trouble, même respect pour la liberté des autres, même tendance à s'entourer de gens heureux et à ne voir autour de soi que l'image du bonheur. On sait que madame Gœthe avait défendu à ses domestiques de lui apporter aucune mauvaise nouvelle : « S'il arrive un malheur dans mon voisinage, je le saurai toujours assez tôt, » disait-elle. Elle garda sa sérénité jusqu'à la fin. Elle passa toute sa vie dans sa ville natale, sans vouloir en sortir, entourée d'un cercle d'amis fidèles, aimant à vieillir au milieu d'un groupe de jeunes filles dont la gaieté entretenait la sienne, visitée par les amis de son fils, aimée de tous. Elle atteignit sa

soixante-dix-huitième année sans perdre sa bonne humeur habituelle, se vit mourir, et s'en consola en pensant qu'après tout, elle avait joui dans son existence de bien des jours heureux. Le mari de sa petite-fille, Nicolovius, disait encore d'elle, peu de temps avant sa mort : « Partout où elle paraît apparaissent la joie et la vie. »

L'aimable caractère de madame Gœthe tempéra ce que l'éducation paternelle aurait eu de trop sévère pour une imagination tendre et poétique. D'une main légère, elle pansait les secrètes blessures de son fils, lorsqu'il venait chercher auprès d'elle une consolation à quelque rigueur ; elle lui préparait une excuse lorsqu'il oubliait l'heure de la leçon dans une promenade à travers les rues de Francfort, ou qu'il se dérobait à quelque devoir difficile. Leur âge les rapprochait. Par le nombre des années et surtout par ce qu'il y avait de jeune dans son esprit, elle était plus près de la joyeuse jeunesse de Wolfgang que de la maturité morose de son mari. « Wolfgang et moi, disait-elle, nous avons toujours été attachés l'un à l'autre parce que nous étions jeunes ensemble. » Aussi ces deux intelligences restèrent-elles toujours en étroite communication l'une avec l'autre, quoique la vie les séparât. Les actions de Gœthe les plus méconnues par ses amis, ses œuvres les moins comprises par la critique, étaient défendues et expliquées par sa mère. Pendant son voyage d'Italie, la société de Weimar le jugeait sévèrement et l'accusait d'oublier tout le monde ; sa mère seule ne douta point de son cœur et attribua ses longs silences à l'ivresse poétique dans laquelle la vue de tant de beaux lieux l'avait plongé. « Si éloigné que tu sois, écrivait à Gœthe Bettina Brentano, depuis quelque temps que tu le sois, tu n'as jamais été mieux compris que par elle. Pendant que les savants, les philosophes et les critiques commentaient tes œuvres, elle en était comme le miroir vivant. »

A côté du jeune Gœthe, grandissait sous le même toit sa sœur Cornélie, plus jeune que lui d'une année, personne étrange dont il nous a laissé dans *Poésie et Vérité* un curieux portrait. D'une rare intelligence et d'un caractère énergique, Cornélie Gœthe souffrait d'un désaccord marqué entre son esprit et sa figure. Malgré l'éclat de ses yeux et la vivacité de sa physionomie, elle se savait laide. Cette conviction pénible pour une femme devait l'affliger d'autant plus que l'irrégularité de ses traits contrastait avec la beauté de son frère, qui aurait pu si facilement se passer d'être beau. Un front trop découvert, des sourcils trop noirs et trop épais, lui composaient une physionomie singulière, plus faite pour repousser que pour attirer les regards. Quoique entourée de l'affection de ses compagnes, qu'elle dominait toutes par la supériorité de son esprit, elle éprouvait une sorte d'humiliation et de tristesse à n'être recherchée par

aucun homme, tandis que pas une de ses amies ne manquait d'adorateurs, et, persuadée que personne ne l'aimerait jamais, elle s'attachait avec passion à Wolfgang, comme pour se venger et se consoler des dédains du monde. La dureté de son père contribua à la rapprocher d'un frère auquel elle confiait des chagrins qu'elle n'aurait pas voulu faire connaître à des étrangers. La discipline paternelle, qui paraissait rigoureuse aux deux enfants, pesait d'un poids plus lourd encore sur la jeune fille, obligée de rester à la maison et qui ne pouvait trouver, comme un jeune homme, mille prétextes pour en sortir. Lorsque Wolfgang partit pour l'université de Leipzig, la manie pédagogique de Jean-Gaspard Gœthe se reporta tout entière sur la seule élève qui lui restât. Il contraignit sa fille à étudier tour à tour le français, l'italien, l'anglais. Il exigea qu'elle passât au piano plusieurs heures par jour ; il la chargea de toute sa correspondance et la sevra absolument de tout ce qui aurait pu la distraire.

A son retour de l'université, Wolfgang fut effrayé de l'état d'irritation dans lequel il trouva sa sœur. Cette âme ardente, trop violemment comprimée, ne pouvait pardonner au père inflexible qui, pendant trois ans, lui avait interdit ou avait empoisonné pour elle tant de joies innocentes. Elle obéissait à la règle de la maison, elle faisait exactement tout ce qu'on lui ordonnait de faire, mais sans témoigner aucun empressement, sans même dissimuler sa mauvaise humeur. Elle accueillit son frère comme un libérateur qui venait égayer la tristesse de sa vie, et concentra sur lui une affection qu'elle avait besoin d'épancher, sans que personne autour d'elle eût réussi jusqu'alors à la fixer. Elle dissipa plus d'une fois, par son attentive sollicitude, les ennuis du jeune Wolfgang : elle se fit gaie pour lui plaire ; elle l'entoura de ses amies les plus aimables, elle se réserva le rôle de consolatrice, de confidente empressée dans les moments difficiles, et parut s'oublier elle-même pour ne s'occuper que de lui. Elle fit mieux encore : elle s'intéressa à ses travaux, elle le stimula lorsqu'il hésitait, elle l'encouragea à poursuivre des œuvres commencées qu'il n'eût peut-être pas terminées sans ses exhortations ; elle le décida, par exemple, à finir en quelques semaines *Gœtz de Berlichingen*, qui eût pu rester longtemps à l'état de projet. Elle espérait, en revanche, l'attacher à la maison paternelle, le garder auprès d'elle dans une intimité au delà de laquelle elle ne désirait rien, l'enlacer dans les liens d'une affection à la fois douce et utile. Mais qui eût pu fixer cet esprit actif, entreprenant, avide de connaître, impatient de sortir des limites trop étroites de sa ville natale? Cornélie s'était flattée de suffire à son frère, qui lui suffisait à elle-même. Si elle l'avait retenu à Francfort, elle n'aurait probablement jamais songé au mariage, pour lequel elle ne se sentait aucune

vocation. Elle ne se décida à se marier que pendant une absence de Wolfgang, lorsqu'elle eut acquis la certitude qu'elle ne parviendrait pas à le retenir, et que le mariage, même sans amour, lui parut préférable à la triste existence que lui faisait son père. Elle épousa l'honnête Schlosser, qu'elle estimait sans l'aimer, vécut avec lui quelques années dans la petite ville d'Emmendingen, et mourut jeune sans avoir rencontré le bonheur. Gœthe, qui connaissait son aversion pour le mariage, qui ne la savait point heureuse et qui se reprochait sans doute d'être la cause involontaire du parti désespéré qu'elle avait pris, la pleura amèrement et regretta plus tard de n'avoir pas fixé dans quelque composition poétique les traits d'une personne dont il eût voulu transmettre l'image à la postérité. C'était, suivant lui, une physionomie complexe, difficile à peindre en peu de mots. Pour reproduire les nuances variées et délicates d'un caractère si étrange, il eût fallu, disait-il, la patience, le don d'observation et le pinceau d'un romancier anglais. Il ne la laissa cependant point mourir tout entière. Les pages qu'il lui a consacrées dans *Poésie et Vérité* rattachent étroitement le souvenir de Cornélie à celui de son frère. La jeunesse de Gœthe eût été différente de ce qu'elle fut, plus sombre et plus concentrée, s'il n'avait pas connu, avec les joies de l'intimité, les épanchements de l'affection fraternelle[1].

Un père exact et formaliste, une mère charmante, une sœur intelligente et dévouée : telle fut la famille au milieu de laquelle grandit Wolfgang et qui lui doit l'immortalité. A côté de ces portraits domestiques, il nous retrace aussi, dans son *Autobiographie*, bien des figures qui avaient pour lui le charme du souvenir, mais qui ne peuvent nous inspirer aujourd'hui qu'un intérêt secondaire. Il cède certainement à l'attrait qu'éprouvent les vieillards pour tout ce qui leur rappelle leur jeunesse ; il écrit d'ailleurs pour ses compatriotes, pour les habitants d'une petite ville, beaucoup plus que pour le gros des lecteurs, lorsqu'il nous parle avec complaisance de quelques personnages connus à Francfort, mais fort inconnus dans le reste du monde. On se ressent toujours un peu de l'influence du milieu dans lequel on vit. Le défaut commun des personnes qui n'ont jamais habité un grand centre, qui ont toujours vécu au contraire dans une société restreinte, c'est de changer la proportion des choses et de se figurer que ce qui intéresse le petit cercle dans lequel elles vivent intéresse en même temps l'univers entier. Malgré son grand esprit, Gœthe n'échappe pas toujours à ce reproche : il ne se défend pas absolument du commérage. Il s'appesantit sur des détails d'un intérêt

[1] Daniel Sterne a très-délicatement et très-noblement parlé des rapports de Gœthe avec sa sœur. V. *Dante et Gœthe*, p. 227.

purement local, qu'un habitant de Londres ou de Paris eût trouvés insignifiants et laissés à coup sûr dans l'ombre.

Tout ce qu'il faut retenir des relations de Wolfgang avec Olenschlager, Reineck, Malapart, Hüsgen et tant d'autres, c'est l'active curiosité de son esprit, c'est ce besoin d'apprendre qui le poussa de très-bonne heure à rechercher la société des hommes plus âgés que lui et à s'instruire dans leur conversation. En dehors de sa famille, les deux personnes qui paraissent avoir laissé la trace la plus profonde dans sa mémoire sont le recteur Albrecht, vieillard spirituel et sceptique auprès duquel il apprenait l'hébreu, et le comte de Thorane, gentilhomme français, gouverneur de la ville pendant l'occupation de Francfort par les troupes françaises, auquel on avait assigné pour résidence la maison même de Jean-Gaspard Gœthe. Ce fut pour Wolfgang une occasion naturelle d'apprendre à parler notre langue en causant avec les soldats, avec les domestiques, avec les visiteurs, surtout en assistant chaque soir aux représentations des comédiens français qui avaient suivi l'armée. Il entendit ainsi quelques tragédies de Racine, mais principalement les comédies de Molière et de Destouches, les pièces de Marivaux et de la Chaussée. Il se rappelait encore, bien des années après, l'impression que lui avait causée l'*Hyperménestre* de Lemierre et le plaisir qu'il avait eu à entendre *le Devin du village*, *Rose et Colas*, *Annette et Lubin*. Le comte de Thorane, homme d'esprit, grand amateur de peinture, commandait de nombreux tableaux aux artistes allemands et les faisait travailler chez lui. Wolfgang assistait aux commandes, voyait les peintres à l'œuvre et acquérait insensiblement, par cet utile voisinage, l'habitude de comprendre et de juger les œuvres d'art. Son père, du reste, aurait naturellement développé chez lui ces goûts délicats, car il aimait la peinture et l'encourageait volontiers.

Une part considérable dans l'éducation du jeune poëte revient, sans aucun doute, aux personnes distinguées qui entourèrent son enfance ; mais il se forma également par le spectacle du monde extérieur, par la variété des scènes dont il fut témoin, dès les premières années, dans sa ville natale. L'aspect seul de Francfort, avec ses rues étroites, avec ses maisons pittoresques, avec ses vieux quartiers, avec tous ses souvenirs du moyen âge et ses institutions municipales soigneusement conservées, parlait à l'imagination. Et combien plus encore lorsque la foire annuelle y amenait des étrangers aux costumes bigarrés, y faisait affluer les produits du monde entier, ou lorsqu'un empereur venait y recevoir la couronne impériale en présence des électeurs ou de leurs délégués ! Wolfgang connaissait toutes les ruelles de la vieille cité, il les avait souvent parcourues avec ses camarades ; il connaissait aussi tous les détours de l'hôtel

de ville, de l'antique Rœmer, dont les fonctions de son grand-père lui ouvraient l'accès. Les occupations des habitants eux-mêmes, des représentants des différentes classes de la société, des patriciens, des petits bourgeois, des juifs, des artisans, ne l'intéressaient pas moins que le mouvement animé des rues. Il aimait à voir, du second étage de la maison paternelle, où était située sa chambre, les voisins se promener dans leurs jardins et cultiver leurs fleurs, les enfants se livrer à leurs jeux, les réunions d'amis à leurs plaisirs. Il aimait à faire, plusieurs fois par année, le tour des murs de Francfort, d'où il surprenait beaucoup de ses compatriotes dans le menu détail et dans le secret de leur vie domestique. « Depuis le jardin de luxe et d'apparat du riche jusqu'aux vergers du bourgeois économe, disait-il ; depuis les fabriques, les blanchisseries et les établissements analogues jusqu'au cimetière, car l'enceinte de la ville renfermait un petit monde, on assistait au spectacle le plus varié et le plus curieux, qui changeait à chaque pas, et dont notre curiosité enfantine ne pouvait se rassasier. En vérité le diable boiteux, lorsque la nuit il soulevait les toits de Madrid, ne fit pas voir à son ami plus de choses que nous n'en découvrions à ciel ouvert et à la clarté du soleil. »

Le père de Wolfgang le mettait lui-même en relations avec de nombreux habitants de la ville, en le chargeant de surveiller les commandes qu'il faisait aux ouvriers. L'enfant pénétrait ainsi dans les maisons, dans les ateliers des artisans, les voyait à l'œuvre, apprenait leurs procédés en les regardant faire, et se rendait compte par ses propres yeux des avantages ou des désagréments qu'entraîne chaque condition. Déjà se révélait chez lui une disposition naturelle à vouloir découvrir le secret de chaque chose, le don de s'intéresser à toute œuvre utile, à l'activité de tout homme laborieux. Il n'y eut jamais dans son esprit aucune trace de ce dédain aristocratique que le lettré et le savant témoignent d'ordinaire pour les travaux manuels et pour ceux qui s'y livrent. Partout où il voyait un de ses semblables accomplir un travail, il y avait place pour sa curiosité, place pour sa sympathie; car il considérait l'activité, à quelque œuvre qu'elle s'appliquât, comme la grande loi de la vie. « Il m'était naturel, dit-il lui-même, de me mettre dans la situation des autres, de comprendre toute espèce d'individualité humaine et de m'y intéresser. » Aussi reconnaissait-il qu'il devait bien des heures agréables aux commissions que lui avait données son père. On comprend alors comment Gœthe a si souvent et si bien peint dans ses œuvres les mœurs populaires. Il parle du peuple en homme qui a vécu avec lui, qui le connaît, qui l'aime, qui l'a vu travailler, qui a plus d'une fois participé à ses soucis comme à ses joies. N'oublions

jamais, en nous reportant à l'enfance de Gœthe, qu'il n'a pas été élevé, comme les enfants de nos grandes villes, loin des classes populaires, dans un cercle restreint de camarades et d'égaux. A Francfort, tous les habitants d'un même quartier se connaissaient et s'adressaient la parole. Il n'y avait pas, entre les hommes de conditions différentes ces distinctions tranchées qui les séparent dans les grands centres. La bonhomie des mœurs allemandes rapprochait l'ouvrier du bourgeois, et plus encore les enfants du peuple de ceux de la bourgeoisie. Dans ses jeux aux environs de la maison paternelle, ou dans ses courses vagabondes à travers les rues de sa ville natale, Wolfgang eut plus d'une fois pour compagnons des enfants qui n'étaient pas de sa classe, de même que plus tard, vers l'âge de quatorze ans, il se lia avec de jeunes garçons d'une éducation et d'une origine très-inférieure à la sienne. De ces commencements de sa vie il lui resta la faculté de s'entretenir sans ennui avec les gens les plus simples, de s'intéresser à leurs travaux et de leur témoigner une sympathie qui ne lui coûtait aucun effort. Il adressait la parole aussi volontiers, souvent même avec plus de plaisir, à un domestique, à un jardinier, à un paysan, à un ouvrier, qu'à un homme du monde. Très-souvent il n'avait rien à apprendre de l'homme du monde, tandis qu'il apprenait presque toujours quelque chose dans laconversation d'un homme du peuple. Cette disposition passa naturellement de sa vie dans ses œuvres. Nul poëte ne peint avec plus de sentiment, avec plus de poésie que Gœthe, les mœurs populaires de l'Allemagne. C'est lui qui a écrit, dans *Hermann et Dorothée*, la véritable épopée de la petite bourgeoisie allemande, du peuple allemand.

Nous ne ferons pas de lui néanmoins un poëte démocrate. On sait trop, au contraire, qu'il incline en politique vers l'aristocratie, et qu'il se défie du gouvernement du peuple par le peuple. Mais la politique n'a rien à démêler avec le sentiment dont il s'agit. Si Gœthe ne se soucie pas de voir les gens du peuple au pouvoir, cela ne l'empêche pas de les suivre avec sympathie dans leur sphère d'activité naturelle, de s'intéresser à leurs travaux, de parler volontiers avec eux leur langue simple et familière, et de les connaître infiniment mieux que beaucoup de démocrates. Nous cherchons ici, d'ailleurs, parmi les impressions de l'enfance de Gœthe celles qui ont duré à travers sa vie. Or, il n'y en a guère dont on trouve plus de traces dans son histoire que la facilité avec laquelle il s'accommodait d'une société et d'une conversation populaires. Il en donna un jour, entre beaucoup d'autres, une preuve fort curieuse lorsque, pendant son séjour à l'université de Leipzig, voulant visiter Dresde, il se fit recommander par un de ses camarades à un simple cordonnier chez

lequel il descendit. Non-seulement il n'éprouva aucune répugnance à vivre plusieurs jours dans ce modeste intérieur, à partager les repas et les entretiens de son hôte ; mais il y trouva une sorte de plaisir et comme une saveur particulière infiniment préférable au bien-être banal de la vie d'hôtel. Ce trait est caractéristique. Le fils du patricien de Francfort, l'étudiant raffiné, élégant, recherché dans sa toilette, habitué à la meilleure société de Leipzig, ne se sent ni dépaysé ni mal à l'aise sous le toit d'un cordonnier. Il s'y installe volontairement par choix, et il y reste sans ennui. Plus tard, M. le conseiller de Gœthe couchait, sans plus de cérémonie et sans plus d'embarras, dans la cabane d'un garde-chasse ou dans la pauvre maison d'un mineur.

L'épisode le plus intéressant de la première jeunesse de Gœthe à Francfort, avant qu'il eût quitté la maison paternelle, nous transporte précisément dans un monde modeste qui touche presque aux classes populaires, dans le monde de la petite bourgeoisie. C'est là qu'il a connu la première femme qu'il ait aimée. Un camarade de son enfance, qu'il désigne sous le nom de Pylade et dont il était l'Oreste, c'est-à-dire l'ami préféré et admiré, l'avait introduit dans une société de jeunes gens d'une condition inférieure à la sienne, qui gagnaient leur vie à faire des écritures pour les avocats, à donner des leçons élémentaires aux enfants peu aisés, ou qui servaient en qualité de commis dans les magasins. Le soir, surtout les dimanches et les jours de fête, on se réunissait pour causer gaiement et l'on arrosait la causerie de quelques bouteilles de vin du Rhin. Wolfgang, qui avait été présenté à cette société par hasard, y fut retenu par un charme plus puissant que toutes les ressources qu'elle pouvait lui offrir. Dans une des maisons où les jeunes gens passaient leurs soirées, se trouvait habituellement une jeune fille dont la première apparition enchanta Gœthe et dont, bien des années plus tard, il retraçait l'image avec une sorte d'admiration émue. Il revoyait encore par la pensée la pureté de ses traits, la candeur de son regard, les grâces de sa bouche, les fines attaches de sa tête et de ses épaules, l'élégance naturelle de sa démarche et la dignité aisée de tous ses mouvements. Il l'aima aussitôt de toute l'ardeur d'une âme jeune et passionnée, rechercha tous les jours les occasions de la voir, et sans obtenir d'elle aucune faveur, sans qu'elle se départît avec lui d'une réserve prudente et fière, s'enivra de la joie de vivre auprès d'elle, de se promener avec elle, d'admirer sa beauté et de l'entretenir de ses œuvres. Une seule fois, au retour d'une promenade qui s'était prolongée dans la soirée, Marguerite (c'est le nom de la jeune fille, et Gœthe s'en est souvenu dans *Faust*) déposa un baiser sur le front de Wolfgang pour le remercier de l'avoir recon-

duite chez elle. Le roman n'alla pas plus loin. Le lendemain, les deux amants étaient séparés pour toujours. Les jeunes gens avec lesquels Wolfgang s'était lié un peu légèrement se trouvaient compromis dans une méchante affaire ; lui-même encourait le soupçon d'être leur complice, subissait un interrogatoire sévère et recevait l'ordre de garder la chambre. Quand il en sortit, Marguerite avait déjà quitté Francfort pour n'y plus revenir.

Quelle était cette jeune fille, qui ouvre la longue série des amours de Gœthe et qui fit battre la première le cœur du poëte ? Les biographes allemands se le sont demandé avec la curiosité et la patience qu'ils apportent dans leurs recherches. Marguerite fut-elle sommelière dans une brasserie de Francfort, comme le rapporte une tradition locale et comme le répète Düntzer ? Cela paraît peu vraisemblable ; c'est même en désaccord avec le récit de Gœthe. Peu importe, du reste. Nous connaîtrions exactement le nom et la profession de Marguerite, que le jugement à porter sur cet épisode n'en serait pas sensiblement modifié. Il nous suffit de savoir qu'elle était d'une condition fort modeste, puisqu'elle vivait du travail de ses mains et que Gœthe la trouva un jour dans la boutique d'une modiste, où elle préparait des fleurs artificielles. Le point important pour l'étude du caractère de Gœthe, c'est que la première femme qu'il ait aimée, aimée de l'amour le plus tendre et le plus pur, fut une simple ouvrière. Il a connu plus tard et aimé plusieurs grandes dames, mais il est aussi revenu souvent à ses amours populaires ; il a même fini par s'y arrêter, car la femme dont il fit, en définitive, la compagne de sa vie, sortait de la condition la plus humble. Qu'on songe à toutes ces filles du peuple qu'il a immortalisées dans ses œuvres, à la Claire d'*Egmont*, à la Marguerite de *Faust*, et l'on retrouvera chez lui, comme un trait de caractère persistant depuis l'enfance, la facilité avec laquelle il comprend et reproduit les mœurs populaires, l'intérêt profond qu'elles ne cessent de lui inspirer.

Ce qui est aussi très-remarquable dans cette première explosion de l'amour chez Wolfgang, c'est l'intensité de son émotion, c'est ce qu'il est capable de sentir et de souffrir dans la crise de la passion. On l'a souvent accusé de froideur, comme si une âme froide eût pu peindre l'amour en traits si brûlants et si passionnés, comme s'il ne fallait pas d'ailleurs distinguer les âges et établir une différence entre la jeunesse et la vieillesse du poëte. Confondra-t-on ce que l'homme éprouve à soixante ans avec ce qu'il éprouve à vingt ? Ce que Gœthe ressent alors, c'est la passion dans toute sa nouveauté et dans toute sa force. Aucun amour de la quinzième année n'a jamais été ni plus sincère ni plus ardent. Il y met toute sa vie. Quand on l'oblige à confesser ses relations avec des jeunes gens suspects, et

qu'il lui faut publier le secret de ses joies innocentes, de ses chers plaisirs, à mesure que les paroles sortent de ses lèvres, et qu'il se retrace tout ce passé, dont il lui faudra peut-être se séparer pour toujours, il éprouve une si violente douleur que les mots s'arrêtent dans sa bouche, et qu'il ne répond plus que par des sanglots aux questions qu'on lui adresse. Puis, quand on lui a arraché par lambeaux ces pénibles confidences, et qu'il reste seul dans sa chambre, en repassant par la pensée tout ce qu'il vient de dire, en songeant aux conséquences possibles de son aveu, il ne peut plus se contenir; son chagrin ne connaît pas de bornes; il se jette par terre tout de son long, et il arrose le plancher de ses larmes. Quoique les fêtes du couronnement de Joseph II durent encore, et qu'il les ait suivies jusque-là avec une extrême curiosité, il refuse absolument de sortir pour les voir. Aucune distraction n'a plus le pouvoir de le tenter. « Je laissai les cloches sonner pour les actions de grâces, nous dit-il, l'empereur se rendre à l'église des Capucins, les électeurs de l'empereur quitter Francfort, sans faire un pas hors de ma chambre. La dernière salve d'artillerie, si forte qu'elle pût être, ne m'émut pas; et en même temps que la fumée de la poudre se dissipa, et que le bruit s'éteignit, toute cette pompe s'évanouit aussi par moi. » Le jour il reste obstinément enfermé et refuse toute consolation. La nuit il se livre à un tel désespoir que, à force de pleurer et de sangloter, il irrite sa gorge, sa poitrine et compromet sa santé. On peut dire de son premier amour qu'il a aimé jusqu'à se rendre malade. Sa première crise amoureuse s'est terminée par des visites de médecin.

Cependant à cette douloureuse explosion de la sensibilité succède, au bout de quelque temps, un effort énergique pour se guérir, un besoin impérieux de se réconcilier avec la vie par le déploiement de l'activité. Ce sera là un des traits les plus marqués du caractère de Gœthe. Sa vive imagination, sa nature ardente d'artiste et de poëte, l'exposent à de fréquentes souffrances; mais au moment même où il souffre, il se roidit contre la douleur, il cherche à défendre son repos, à retrouver avec la liberté de son esprit l'équilibre de ses facultés. Il ne cède pas lâchement à la tentation du désespoir. Il veut vivre, et, pour vivre, il agit. Dès son enfance, et à propos de son amour pour Marguerite, cette disposition se remarque déjà en lui. Il regrette et il pleure amèrement son amie perdue. Mais un mot qui l'éclaire sur la vanité de sa souffrance le dispose aussitôt à en souhaiter, à en chercher énergiquement la guérison. On lui apprend que Marguerite, interrogée sur son compte, a parlé de lui comme d'un enfant, pour lequel elle n'aurait pas eu d'autre attachement que celui d'une sœur aînée. A quinze ans on

tient surtout à être pris au sérieux, à être traité en homme. Wolfgang qui a senti et aimé comme un homme, s'indigne qu'on le traite en enfant, et sa colère l'aide à se guérir. Il ne pleurera plus, il ne se lamentera plus, il travaillera résolûment à arracher de son cœur l'image de Marguerite. « Je me révoltai, nous dit-il, à la pensée de sacrifier mon sommeil, mon repos et ma santé pour une jeune fille qui s'était complu à me considérer comme un enfant à la mamelle, et à s'arroger à mon égard une sagesse de nourrice » Puis de lui-même avec l'instinct d'une raison déjà mûre, et l'énergie d'une volonté courageuse ; il emploie le grand remède, le seul remède qui puisse calmer les souffrances de la sensibilité, c'est-à-dire le travail, travail d'esprit et travail matériel. Quand la pensée se fatigue, il occupe le corps. Ce fut ainsi du reste qu'il déploya, pendant toute sa vie, l'activité la plus variée, se reposant d'une occupation par l'autre, et doublant ses forces par le sage emploi qu'il en fait. Au sortir de sa première crise amoureuse, son esprit cherche une consolation dans l'étude des divers systèmes philosophiques, en même temps qu'il se distrait par de longues promenades aux environs de Francfort et que, d'un crayon inhabile, il s'exerce à reproduire sur le papier les paysages qui plaisent à ses yeux. Il triomphe ainsi peu à peu de sa douleur en s'appliquant à des travaux positifs, en donnant à ses pensées un cours déterminé, en fuyant les vagues revêries qui amollissent l'âme et renouvellent le sentiment de ses blessures. Il avait réussi à raffermir son courage, mais il n'avait pu réussir du même coup à se réconcilier avec des lieux qui lui rappelaient son bonheur passé, sans lui rendre l'espérance. Francfort lui était devenu odieux. Ces vieilles maisons historiques, ces quartiers pleins de souvenirs qu'il aimait tant autrefois, qu'il se plaisait à visiter au bras de Marguerite, dont il racontait l'histoire à sa naïve amie, mais qu'il ne devait plus revoir avec elle, le remplissaient de tristesse, en lui représentant sans cesse l'image d'une félicité évanouie pour toujours. Heureusement le temps était venu pour Gœthe de commencer ses études universitaires. Son père l'envoya à l'université de Leipzig, où il se rendit volontiers pour rompre avec ses souvenirs, quoiqu'il lui eût été plus agréable de suivre les cours de l'université de Gœttingue. Ce séjour de Gœthe à Leipzig qui dura trois ans, et qui marque une période importante du développement de son esprit, mérite d'être étudié avec quelque détail.

II

Le 19 octobre 1765, Gœthe se faisait inscrire, comme étudiant, à l'université de Leipzig où il venait d'arriver, après un voyage difficile, mais dont il remarqua à peine les inconvénients, tant il avait hâte de changer de séjour. Qu'allait-il faire dans sa nouvelle résidence, quelle préparation aux études universitaires, quels desseins y apportait-il? Son père qui avait étudié le droit méthodiquement, et qui se piquait de le bien connaître, mais qui, par défaut de caractère plus que par défaut de science, n'avait guère tiré parti pour lui-même de ce qu'il savait, rêvait pour son fils la destinée honorable et lucrative d'un jurisconsulte occupé. Cette perspective ne séduisait qu'imparfaitement la vive imagination de Wolfgang attirée d'une autre côté par le goût de la poésie et des lettres. Le jeune étudiant se sentait né poëte; il savait que, dans son esprit, les sentiments, les impressions, les souvenirs se traduisaient facilement en images et s'exprimaient en vers, sans qu'il eût conscience de ce travail intérieur. Quoiqu'il n'eût encore rien écrit d'achevé, il espérait que ce talent se développerait avec l'âge, et qu'il acquerrait peut-être autant de réputation que les poëtes célèbres de son pays. Néanmoins, avec une précocité de bon sens qui déjà s'alliait chez lui à la verve poétique, il ne considérait pas la poésie comme une carrière. Il n'entendait pas vivre de son talent. La profession qui le tentait le plus, parce qu'elle ne contrariait pas ses goûts littéraires, était celle de l'enseignement. Il eût voulu monter dans une chaire publique, obtenir le titre de professeur, si honoré et si respecté dans toute l'Allemagne. C'est pour satisfaire ce désir qu'il eût préféré une université lettrée et savante, telle que celle de Gœttingue, à l'université de Leipzig. Il se serait mis volontiers à l'école de Heyne, il aurait eu l'ambition de se perfectionner dans l'étude des langues anciennes sous la direction d'un maître célèbre.

Ce n'était là, en sorte, qu'une velléité un peu vague, l'indice d'un goût prononcé pour les lettres plutôt que celui d'une vocation définitive pour l'enseignement. Wolfgang ne savait pas encore exactement ce qu'il ferait, mais il savait déjà à merveille ce qu'il ne lui convenait pas de faire. Plus son père lui recommandait l'étude du droit, moins il se sentait disposé à sacrifier ses préférences aux volontés paternelles. Il se garda bien de combattre de front les arguments d'un homme dont il connaissait l'obstination, mais il avoue lui-même qu'il laissait le conseiller impérial développer son plan

d'études, pendant des heures entières sans le contredire, en ayant l'air de l'écouter attentivement, quoiqu'il prît à part lui la résolution de ne tenir aucun compte de ses conseils. Au fond le jeune Gœthe avait l'instinct d'indépendance de tous les esprits originaux. Il ne se refusait pas absolument à suivre une direction, mais il voulait la choisir lui-même, à son heure, dans la mesure où son libre esprit pourrait la supporter. En réalité, à l'université de Leipzig, il n'en suivit aucune. Aucun de ses professeurs n'exerça sur lui une influence sérieuse.

Il accusait le professeur de philosophie de décomposer avec trop de soin les opérations les plus simples de l'esprit, et de n'apprendre presque rien à ses élèves sur les plus hautes questions, sur l'existence, sur le monde, sur Dieu. « Cependant, dit-il, tout se passa assez bien jusqu'au carnaval, où, dans le voisinage des cours, à l'heure même de la leçon, les plus délicieuses fritures sortaient chaudes de la poêle. Elles me mirent tellement en retard que mes cahiers s'amincirent, et vers le printemps finiront par fondre avec la neige. » Le cours de droit lui parut la simple répétition de ce qu'il avait appris chez son père, et gravé pour toujours dans sa mémoire. Il s'en lassa très-vite, et fut même surpris par le professeur Bœhme au moment où il dessinait quelques caricatures sur les marges de son cahier, et faisait rire ses camarades, au lieu de prendre des notes. Les cours de lettres eux-mêmes ne lui inspirèrent pas l'intérêt qu'il en attendait. Ernesti, le savant Ernesti, l'éditeur et le commentateur de Cicéron, expliquait habilement les textes, mais sans s'élever à aucune considération générale, surtout sans poser aucun principe littéraire, aucune règle de goût. Un esprit qui cherchait sa voie, comme celui de Gœthe, ne tirait pas assez de profit d'un enseignement trop grammatical, trop renfermé dans les questions d'érudition. C'était une excellente occasion d'apprendre à bien lire Cicéron plutôt qu'un moyen d'acquérir un jugement sain dans les choses littéraires. Gellert, écrivain célèbre en même temps que professeur, eût été plus capable qu'un autre de former le goût de ses auditeurs. Mais il imprimait à ses leçons un caractère exclusivement moral, il se préoccupait surtout de ramener au bien son public, et, dans l'excès de son zèle religieux, il blâmait la poésie comme une occupation frivole. De ce côté Gœthe n'avait à attendre aucun conseil qui pût fixer l'incertitude de son esprit et développer en lui le sentiment du beau.

Il cherchait cependant avec anxiété à se frayer une route assurée au milieu des tâtonnements de la littérature allemande. Où était la vérité? Quels modèles fallait-il suivre? Qui avait raison de l'école étroite et formaliste de Gottsched ou de l'école morale, senti-

mentale, descriptive des Suisses? Fallait-il nécessairement se rattacher à l'une de ces deux poétiques contradictoires? N'était-il pas possible de rencontrer en dehors d'elles la véritable poésie? Celle-ci n'exigeait-elle pas avec une liberté plus grande la perspective d'un horizon plus vaste? Jusque-là Gœthe avait beaucoup écrit, mais sans s'imposer aucune discipline, en s'abandonnant à l'inspiration du moment, à sa facilité naturelle. Dans ces libres compositions de sa jeunesse, il ne s'était astreint à aucune règle, de même que dans ses nombreuses lectures, il n'avait suivi aucun plan, obéi à aucun principe, passant de la *Jérusalem délivrée* à *Télémaque*, de *Télémaque* aux romans d'aventure du moyen âge, de ceux-ci aux comédies de Térence et des comédies de Térence aux œuvres des poëtes allemands les plus célèbres. Le sens critique lui manquait encore. Il ne distinguait pas encore nettement le médiocre du bon ni le bon de l'excellent. Son admirable mémoire était meublée de morceaux poétiques presque sans valeur, dont la facile abondance le séduisait, qu'il aimait à réciter devant ses amis et dont il se rapprochait, presque sans le savoir, dans ses propres compositions. Il était à l'âge heureux de l'indulgence et de la confiance. Peu sévère pour lui-même, satisfait d'une facilité que ses camarades admiraient, il ne jugeait pas non plus avec sévérité les productions des autres. Les poëtes allemands qu'il avait trouvés dans la bibliothèque de son père, les écrivains plus récents, dont la réputation commençait à percer, lui paraissaient presque tous dignes d'estime, quelques-uns même d'admiration.

A Leipzig, ce qui dominait, au contraire, dans la littérature et dans le monde, c'était l'esprit critique. La poétique de Gottsched, si insuffisante, rendait du moins le service d'indiquer et de condamner ce qui était mauvais. Elle se bornait malheureusement à une action négative, mais cette action même avait son utilité à l'heure où elle se produisait. Pour la première fois Gœthe entendit critiquer des œuvres dont il n'avait pas jusque-là remarqué les défauts; pour la première fois aussi les poésies de sa jeunesse, sa personne, ses manières et jusqu'à son costume lui attirèrent des remarques fort différentes de la bienveillance qui l'accueillait partout à Francfort, dans le cercle de sa famille et de ses amis. Transplanté dans une ville qui se piquait de donner le ton à l'Allemagne, il y parut au premier abord un peu gauche, un peu embarrassé, un peu crédule, tranchons le mot provincial, comme on dirait en France. On se moqua de ses habits taillés dans la maison paternelle par un domestique de son père, de son dialecte haut allemand, de ses idiotismes des bords du Mein. Sa prose, un peu chargée de couleurs, trop poétique peut-être, ne trouva pas grâce devant Gellert qui la corrigeait à l'encre rouge. Ses vers

qu'il glissait sous le voile de l'anonyme furent accueillis par des critiques dont il reconnaissait lui-même l'incontestable justesse. La femme du professeur Bœhme, personne distinguée et spirituelle, chez laquelle il passait volontiers ses soirées, se chargea de le guérir de la naïveté de ses admirations, en lui révélant les défauts des poëtes dont il récitait les œuvres, en n'épargnant même pas ses propres poésies.

Il y eut alors dans l'esprit de Gœthe une sorte de crise, à quelques égards douloureuse, mais salutaire, d'où il sortit plus mûr et mieux armé. La critique sévère dont il subissait pour la première fois le contrôle, qui s'en prenait à lui et à ses auteurs favoris, qui détruisait sans pitié ses illusions, commença par l'inquiéter et par l'affliger. Il ne la trouvait pas injuste ; il en sentait au contraire toute la force ; mais il lui était pénible de renoncer à des idées longtemps caressées, à d'anciennes espérances et de perdre tout à coup toute confiance en soi et dans les autres. Plus tard il exprimait spirituellement la tristesse qu'il éprouva à cette première heure de désenchantement subit. « Bientôt, disait-il, les prairies brillantes que le Parnasse allemand offrait dans ses vallons et où je me promenais avec tant de joie, furent impitoyablement fauchées ; je fus réduit à retourner moi-même le foin desséché et à railler comme une chose morte ce qui, peu de temps auparavant, m'avait procuré tant de plaisir. » Le résultat le plus clair de cette secousse fut de lui inspirer le mépris de ce qu'il avait écrit jusque-là. Il passa, comme cela arrive d'ordinaire, de l'extrême confiance à l'extrême découragement. Il était arrivé à Leipzig avec tout un bagage littéraire et poétique dont il s'exagérait la valeur, mais qui lui parut désormais indigne d'attention. « Au bout de quelque temps, nous dit-il, et après quelques combats, je fus saisi d'un si profond mépris pour mes travaux commencés ou finis qu'un jour je brûlai au foyer de la cuisine poésie et prose, plans, esquisses et projets, et la fumée épaisse qui remplit toute la maison ne causa pas peu de crainte et d'inquiétude à notre bonne vieille hôtesse. »

Il avait cru le succès poétique facile et assuré. La sévérité des jugements qu'il entendait exprimer autour de lui pour la première fois l'avertissait au contraire qu'il n'y a rien de plus difficile à acquérir que la véritable gloire. Il rougissait de son ancienne présomption et devenait aussi modeste qu'il avait été confiant. Une pièce de vers adressée à un de ses amis, le 28 avril 1766, témoigne du changement qui venait de s'opérer dans sa manière de juger. « Mon orgueil s'était figuré que les dieux avaient daigné descendre jusqu'à moi ; qu'il n'était sorti des mains d'un maître rien de plus parfait que l'œuvre des miennes. Je ne m'apercevais pas que je manquais d'ai-

les, pour m'élever dans les airs, et que peut-être la main des dieux ne m'en accorderait jamais. Je pensais déjà les avoir et être capable de voler. Mais à peine fus-je arrivé ici que mes yeux se dessillèrent; je sus ce que c'était que la gloire des grands hommes, et j'appris combien elle était difficile à acquérir. Je vis que ce qui m'avait semblé un noble essor n'était que l'agitation du ver dans la poussière, lorsqu'en voyant l'aigle s'élancer vers le soleil, il aspire à l'atteindre et s'évertue, mais ne fait que remuer la poussière où il rampe. »

Ce sentiment de modestie et de défiance de soi, excellent en principe, eût eu néanmoins le grave inconvénient de paralyser la verve poétique de Gœthe, s'il avait persisté. Rien ne décourage plus un jeune écrivain que la conscience de sa faiblesse. On craint de ne jamais rien faire de bon lorsqu'on découvre qu'on se trompait en croyant bien faire. Ce qui augmentait encore l'embarras de Wolfgang, c'est qu'on se bornait à lui signaler ce qui était mal, sans lui ouvrir aucune voie nouvelle, sans lui apprendre à quelle condition il réaliserait la vérité et la beauté poétiques. Pendant ce séjour à Leipzig, il y eut pour lui bien des heures de perplexité et d'angoisse littéraire. Toutes ses illusions passées s'évanouissaient à la fois; l'avenir ne lui offrait qu'incertitude et obscurité. Aucune idée fortifiante, aucun principe fécond ne se dégageait du chaos de la littérature allemande.

La *Dramaturgie* de Lessing n'avait pas encore paru; la poétique de Gottsched aboutissait à l'impuissance et à la stérilité; celle des Suisses venait d'être réduite à sa juste valeur par la vigoureuse polémique du *Laocoon*. Quand Gœthe cherchait autour de lui une lumière, un conseil, quand cette âme altérée de poésie voulait s'abreuver aux sources vives, les critiques autorisés de Leipzig lui conseillaient de se promener aux environs de la ville, pour s'y livrer à la chasse aux images. Vous atteindrez, lui disait-on, l'idéal du style poétique lorsque vous parviendrez à enchâsser dans des vers corrects des comparaisons qui n'auront point encore servi. Gœthe se promenait consciencieusement et, au milieu de la plaine monotone qui entoure Leipzig, il ne trouvait aucun spectacle qui éveillât son imagination ou qui échauffât son génie. Las de ses vaines recherches, il s'avisa un jour de se replier sur lui-même, d'exprimer dans une œuvre d'art ses sentiments immédiats et intimes; il écrivit le drame de sa propre vie, il donna une forme à ses souvenirs, à ses émotions les plus récentes, et à partir de ce moment la vérité lui apparut. Il avait trouvé sa voie, le point de départ de ses œuvres futures, le terrain solide et réel sur lequel devait s'élever l'édifice entier de sa poésie. Il avait compris que toute poésie sort de la réalité, qu'il n'en faut

pas chercher la matière dans les conceptions abstraites de l'esprit, en dehors de ce que l'on a vu ou senti, mais que tout objet extérieur bien choisi, tout sentiment sincère en renferme une parcelle qu'il appartient au poëte de dégager et de mettre en lumière.

Il aimait lui-même à rattacher l'ensemble de ses productions à cette première découverte, comme au premier anneau de sa vie intellectuelle. « Elle fut, disait-il, l'origine de cette disposition qui m'est restée pendant toute ma vie, à transformer en figures, en poëmes tout ce qui me causait de la joie ou du tourment, tout ce qui m'occupait, à un autre titre, et à me mettre ainsi d'accord avec moi-même, non moins pour fixer mes idées sur les objets ordinaires que pour me calmer intérieurement... Toutes les œuvres que, depuis ce moment, j'ai livrées au public ne sont que les fragments d'une grande confession. » Paroles significatives qui nous font entrer dans le secret du génie de Gœthe, en nous apprenant que ses écrits ne peuvent s'expliquer que par sa vie ! Il ne faut jamais oublier avec lui qu'il n'écrit pas pour écrire, qu'il ne s'impose d'avance aucun sujet, qu'il attend au contraire que les événements le lui fournissent et que, s'appuyant toujours sur les faits réels, il manifeste sa force poétique, non par la conception d'un idéal abstrait, mais par l'étonnante puissance avec laquelle il transforme la réalité. Même dans les œuvres en apparence les plus détachées de lui-même, il y a toujours un lien secret entre ce qu'il écrit et ce qu'il a vu ou éprouvé. L'art du critique qui veut pénétrer jusqu'au fond de sa pensée consiste à retrouver sous le voile de la poésie le linéament biographique. La première composition de quelque étendue qui nous soit restée de Gœthe, correspond précisément à un état particulier de lui-même, à un chapitre de sa biographie. L'événement le plus important de son séjour à Leipzig a produit l'œuvre la plus sérieuse qu'il y ait écrite.

On devine qu'il s'agit d'un nouvel amour, du second attachement qui occupa sa jeunesse. Dans la petite maison où Gœthe prenait ses repas avec Schlosser, son futur beau-frère et une société choisie de jeunes gens, la fille du maître d'hôtel Anne-Catherine Schœnkopf, attira son attention par une figure agréable et des manières engageantes. Les relations étaient quotidiennes. Elle servait à table les hôtes de son père et apportait elle-même à Wolfgang le vin qu'il buvait. C'est déjà dans ce rôle modeste, dans une condition inférieure encore, que Gœthe avait connu et aimé sa première maîtresse, Marguerite. La liste de ses amours qui devait compter des noms aristocratiques commençait par des noms populaires. Gœthe, supérieur à la plupart de ses compagnons par la beauté de sa figure, se fit aimer facilement d'une jeune fille sans expérience, peu habituée peut-être aux hommages élégants. Il se crut même si sûr de sa nouvelle con-

quête que, par un caprice un peu présomptueux, par désœuvrement, par ennui et aussi par une sorte de mauvaise humeur que lui inspiraient ses mécomptes littéraires, il prit plaisir à faire souffrir Annette, ainsi qu'il l'appelait familièrement, et à lui témoigner une jalousie imméritée. La jeune fille supporta cette conduite, nous dit-il lui-même, avec une incroyable patience. Mais il eut la cruauté de la pousser à bout et il s'aperçut à la fin qu'à force de violence et d'injustice, il avait réussi à détourner de lui ce cœur aimant. Ce fut alors son tour de souffrir, de sentir qu'il aimait et d'essayer de reconquérir l'affection perdue. Il n'y réussit pas. Le mal qu'il avait fait, qu'il se faisait à lui-même était irréparable. Annette ne l'aimait plus, et en aimait peut-être un autre. Il se représenta alors avec force les scènes de jalousie par lesquelles il avait tué l'amour, il revit en même temps par la pensée le bonheur d'un autre couple plus sage, plus confiant et, de tous les éléments réels d'une situation où son cœur était intéressé, il composa, pour se consoler et se calmer, sa première œuvre dramatique intitulée *le Caprice de l'amant*. Sa nature essentiellement lyrique se révélait par l'accent personnel de cette composition, par ce qu'il y mettait de lui-même, par la consolation qu'il tirait de la poésie et par le soulagement qu'il éprouvait après avoir exprimé sa douleur. Le vrai poëte lyrique, en effet, est entraîné par l'irrésistible besoin d'épancher sa souffrance, et, quand il l'a versée dans ses vers, il en sent moins vivement l'amertume. La poésie le débarrasse du trop-plein de sa sensibilité.

Gœthe se guérit de son chagrin et de son amour, en composant *le Caprice de l'amant*, simple pastorale à quatre personnages dans le goût des bergeries françaises qu'il avait vu représenter à Francfort avec l'assaisonnement ordinaire d'un marivaudage attendri. Amine, jeune bergère, aime tendrement Éridon qui la fait souffrir par sa jalousie. Dans Amine on reconnaît sans peine Annette Schœnkopf, comme on reconnaît Gœthe dans Éridon. Celui-ci cherche constamment querelle à sa maîtresse. Un jeune berger s'approche-t-il d'elle, assiste-t-elle à une fête, danse-t-elle avec un autre que lui, il éclate en reproches et en soupçons injurieux. Un second couple, Églé et Lamon, pris parmi les amis de Gœthe et d'Annette, nous donne au contraire le spectacle de la confiance et de la joie la plus parfaite. Ils jouissent de leur amour sans le troubler par aucune inquiétude. Églé qui voit les souffrances d'Amine et qui voudrait l'en guérir lui conseille de tenir la dragée un peu plus haute à son amant, de ne pas lui témoigner tant de tendresse et, pour faire cesser ses inquiétudes imaginaires, de lui en inspirer de réelles par une froideur affectée. Puis, comme Amine a l'âme trop tendre pour employer de sang-froid

ce remède énergique, sa compagne entreprend elle-même la guérison dans une scène hardie, un peu libre où restée seule avec le jaloux Eridon, elle lui parle d'une manière si caressante et si aimable qu'elle lui arrache un baiser. Quand elle l'a ainsi désarmé, elle lui demande s'il aime encore Amine et, pendant qu'il proteste que son cœur n'a pas changé, elle l'engage à se montrer, moins exigeant, puisqu'il a lui-même besoin d'indulgence. La leçon est piquante et la situation spirituelle.

Cette première œuvre de Gœthe, qui est le meilleur souvenir et le principal résultat de son séjour à l'université de Leipzig, nous apprend surtout comment naîtront à l'avenir ses poésies et ses compositions dramatiques ou romanesques. Il écrira sous l'influence des événements extérieurs et du contre-coup qu'il en aura ressenti. Il ne fera pas d'avance des plans dans le vide. Il attendra que le monde agisse sur lui et, quand il aura subi cette action, il la gravera dans ses œuvres. Sa poésie aura toujours un caractère personnel. Tandis que d'autres poëtes se dissimulent absolument derrière leurs personnages, que Shakespeare, par exemple, et Molière ne laissent rien transpirer de leur vie dans leurs œuvres, Gœthe au contraire écrit, en caractères poétiques, un fragment de sa biographie dans chacun de ses travaux.

Pour bien connaître Gœthe à cette époque de sa vie, il ne suffit pas de lire *le Caprice de l'amant* ni les confessions de *Poésie et vérité*, presque toujours discrètes et voilées. Quelques lettres de lui ou de ses amis, quelques poésies légères nous laissent entrevoir plus de plaisirs et de dissipation qu'il n'en confesse après coup. Il était d'un tempérament de feu, d'une santé robuste, et il ne paraît pas s'être borné à sa poétique aventure avec Annette, la seule qu'il nous raconte. Parmi les chansonnettes qui datent de Leipzig et que Breitkopf mit en musique, il y en a plus d'une qui exprime des sentiments fort différents de l'amour platonique, plus d'une qui ressemble à la chronique scandaleuse d'une vie d'étudiant.

Le poëte pratique déjà en amour la morale facile dont s'accommodera toute sa vie sa mobilité naturelle. Il fréquentait alors quelques jeunes filles de mœurs si légères que leur société compromit un des amis de Gœthe, Behrisch, gouverneur du comte de Lindenau, auquel on retira sa place pour le punir de s'être promené, lui et son élève, en leur compagnie.

Wolfgang fit-il alors quelques excès sur lesquels il jette un voile poétique dans *Poésie et Vérité?* Abusa-t-il des bains froids, supprima-t-il toute transpiration en se couvrant de vêtements trop légers, pour obéir aux prescriptions de J.-J. Rousseau fort suivies alors en Allema-

gne ? Ses mécomptes littéraires, le chagrin qu'il éprouvait d'être séparé d'Annette par sa propre faute influèrent-ils sur sa santé ? Toujours est-il qu'à la fin de son séjour à Leipzig, il traversa une crise physique d'où il sortit fatigué et languissant. Le mal se déclara par une hémorrhagie violente à laquelle succéda une tumeur au côté gauche du cou. C'est dans cet état qu'il retourna chez son père au mois de septembre 1768, après trois ans d'absence. On le trouva changé et amaigri. Il fut obligé de garder la chambre pendant toutes les soirées de l'hiver suivant, et cette longue indisposition éveilla chez lui des sentiments particuliers, développa des tendances morales qu'il importe de recueillir au passage.

A. Mézières.

La suite prochainement.

LE MONOTHÉLISME

ET LE PAPE HONORIUS

II[1]

SIXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE

— SUITE —

XI

DIX-HUITIÈME SESSION.

L'empereur assista de nouveau, en personne, à cette dix-huitième et dernière session qui se tint le 16 septembre 681, et, sur son ordre, un notaire lut une profession de foi très-détaillée, qui fut signée par tous les évêques et par les représentants d'évêques, 174 en tout, et enfin par l'empereur. Dans ce symbole, le synode exprimait surtout son attachement aux cinq conciles antérieurs[2]; il répète les symboles de Nicée et de Constantinople, et puis il continue comme il suit : « Ces symboles auraient pu suffire pour connaître et pour confirmer la foi orthodoxe ; mais comme l'auteur de tout mal trouve toujours un serpent qui vient à son secours, et au moyen duquel il peut jeter son venin et se procurer des instruments propres à réali-

[1] Voir *le Correspondant* des 10 janvier et 10 février 1870.
[2] Il est rapporté, au sujet du cinquième concile œcuménique, qu'il s'était aussi réuni contre Origène, contre Didyme et contre Evagrius.

ser ses volontés, — nous entendons par là Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre, anciens évêques de Constantinople, de même que Honorius, pape de l'ancienne Rome, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche et son disciple Étienne, — il n'a pas manqué d'occasionner, par leur entremise, du scandale dans l'Église, *au moyen de la diffusion de la doctrine hérétique d'une seule volonté et d'une seule énergie des deux natures du Christ*..., ce qui s'accorde avec les erreurs d'Apollinaire, de Sévérus et de Thémistius, et sert à annihiler la réelle incarnation du Christ, représentant comme destituée d'une volonté et d'une *énergie* sa chair animée d'une âme raisonnable. Toutefois le Christ notre Dieu a suscité un empereur fidèle, un nouveau David... qui n'a pas eu de repos jusqu'à ce que la présente assemblée eût trouvé la véritable parole de l'orthodoxie. Ce saint et œcuménique synode a accepté πιστῶς et a salué, en levant les mains au ciel, la lettre écrite à l'empereur par le très-saint pape Agathon, qui cite et condamne ceux qui professent la doctrine d'une seule volonté et d'une seule *énergie*. Il a accepté de même la lettre synodale des cent vingt-cinq évêques réunis sous la présidence du pape, car ces deux lettres coïncident avec le saint synode de Chalcédoine, avec le *tomus* du saint pape Léon à Flavien, et avec les lettres synodales de Cyrille contre Nestorius, adressées aux évêques orientaux. Nous attachant donc aux cinq conciles saints et œcuméniques et aux Pères vénérables, et professant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Un* de la sainte Trinité, a une divinité complète et une humanité complète, etc... (répétition du symbole de Chalcédoine), nous vous annonçons, en outre, qu'il y a dans le Christ, ainsi que les Saints Pères l'ont enseigné, deux θελήσεις ou θελήματα naturels et deux énergies qui sont entre elles ἀδιαιρέτως, ἀτρέπτως, ἀμερίστως, ἀσυγχύτως. Ces deux volontés naturelles ne sont pas opposées l'une à l'autre, ainsi que le prétendent les hérétiques impies, mais sa volonté naturelle obéit; il ne résiste pas et ne désobéit pas, il est au contraire soumis à la volonté divine et toute-puissante. La volonté de la nature humaine (σάρξ) a dû se mouvoir, mais elle a dû aussi se soumettre à la volonté divine, ainsi que le dit le très-sage Athanase. En effet, de même que sa chair (son humanité) est appelée et est réellement la chair du Dieu Logos, de même la volonté naturelle de sa chair est une volonté propre au Logos; il dit du reste lui-même : *Je suis descendu du ciel, non pas pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé*. Dans ce passage il appelle sienne la volonté de sa σάρξ, qui était aussi la sienne propre. De même que sa très-sainte et immaculée (sans péché) σάρξ (humanité) n'a pas été détruite lorsqu'elle a été déifiée, mais est restée dans ses limites et sa manière d'être, de même sa volonté humaine n'a pas été supprimée, quoiqu'elle ait été déifiée, mais elle est conservée, ainsi que dit Grégoire le Théologien : *Sa volonté, c'est-à-dire celle du Sauveur, n'est pas opposée à Dieu, mais est complétement déifiée.*

Nous enseignons, en outre, qu'il y a dans Notre-Seigneur Jésus-Christ deux énergies naturelles qui sont entre elles ἀδιαιρέτως, ἀτρέπτως, ἀμερίστως, et ἀσυγχύτως, c'est-à-dire l'énergie divine et l'énergie humaine, ainsi que le dit le pape Léon. Nous n'admettons pas que Dieu et sa créature (l'humanité du Christ) aient une seule et même énergie, pour ne pas faire entrer la créature dans la substance divine et pour ne pas rabaisser jusqu'à la créature ce qui est particulier à la nature divine. Nous croyons, qu'*un* seul et le même a opéré les miracles et supporté les souffrances, toutefois d'après la différence de ses natures, et nous pensons qu'il existe deux natures dans une seule hypostase, dont chacune veut et opère, en union avec l'autre, ce qui lui est propre. Nous professons également que les deux volontés et actions (énergies) agissent de concert pour le salut du genre humain. Nul ne doit annoncer ou professer une autre foi, et ceux qui l'oseront... ou bien qui voudront introduire une nouvelle expression, pour dénaturer notre définition dogmatique, devront, s'ils sont évêques ou clercs, être dépouillés de leurs charges ecclésiastiques, et, s'ils sont moines ou laïques, être frappés d'anathème[1]. »

L'empereur ayant demandé si ce décret avait obtenu l'approbation de tous les évêques, on lui répondit par des acclamations unanimes, et on les renouvela, lorsqu'il assura qu'en convoquant le synode il n'avait eu en vue que la pureté de la foi et le rétablissement de l'union. On lut ensuite à l'empereur le Λόγος προςφωνητικὸς du synode, composé selon la forme accoutumée. Il contenait d'abord des louanges à l'adresse de l'empereur, surtout au sujet de cette convocation du synode. Le pape de Rome et les autres évêques avaient suivi ses ordres, étaient venus en personne à Constantinople, ou bien s'y étaient fait représenter par des fondés de pouvoir. De même que les cinq premiers synodes généraux avaient été rendus nécessaires à cause des hérésies, de même le présent synode s'était tenu pour ce motif, et, en union avec la lettre du pape Agathon et avec celle de son concile romain de cent vingt-cinq évêques, il enseignait que Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Un* de la Trinité, s'est fait homme, et doit être vénéré dans ses deux natures parfaites et indivisibles. « Si nous admettons, dit-il ensuite, deux natures, nous devons aussi admettre deux volontés et deux énergies pour ces deux natures, car nous n'osons pas déclarer que l'une des deux natures du Christ est destituée d'une volonté et d'une *énergie*, pour ne pas détruire les natures elles-mêmes, en supprimant leurs attributs. Nous ne nions pas la volonté naturelle de son humanité, ou bien l'action qui revient à cette nature, afin de ne pas nier par là même τὸ τῆς σωτηρίας ἡμῶν οἰκονομικὸν κεφάλαιον, et pour ne pas être amené à attribuer à la divinité les souffrances, ainsi qu'ont cherché à le faire ceux qui n'admet-

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 631 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1395 sqq.

taient, par une dangereuse nouveauté, qu'une seule volonté et une seule énergie, renouvelant en cela les erreurs d'Arius, d'Apollinaire, d'Eutychès et de Sévérus. En effet, si nous admettions que la nature humaine du Sauveur est destituée d'une volonté et d'une *énergie*, où serait donc son humanité parfaite? car rien ne peut rendre l'*usie* humaine parfaite (complète), si ce n'est τὸ οὐσιῶδες θέλημα, au moyen de laquelle se manifeste à nous notre liberté. Il en est de même au sujet de l'*énergie*. Comment pourrions-nous lui attribuer (au Christ) une humanité parfaite, si son humanité n'a pas agi et souffert?... Aussi, pour ces motifs, frappons-nous d'exclusion et d'anathème Théodore de Pharan, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre, ainsi que Cyrus, et avec eux Honorius, autrefois pape de Rome, qui les a suivis, et surtout Macaire et Étienne... de même Polychronius, ce vieil enfant qui a voulu ressusciter un mort, et est devenu l'objet de la risée, parce qu'il n'a pu le faire; et tous ceux qui ont professé ou qui professent l'existence d'une seule volonté et d'une seule énergie dans le Christ fait homme. Nul ne doit blâmer le zèle du pape et celui de ce synode, car nous n'avons pas commencé la lutte, au contraire, nous n'avons fait que nous défendre contre ceux qui nous attaquaient... Avec nous combattait le prince des apôtres, car son imitateur et son successeur est notre protecteur, et il nous a manifesté par sa lettre le mystère de la théologie. »

La lettre se terminait par des éloges et des souhaits en faveur de l'empereur[1].

Les membres du synode signèrent aussi ce Λόγος προςφωνητικὸς, et ils demandèrent à l'empereur de signer à son tour et de confirmer leur décret. Il le fit immédiatement, et il émit le désir que Citonius, archevêque de Sardaigne, qui avait été accusé de trahison, mais avait été ensuite déclaré innocent, fût admis dans le synode et autorisé à signer le décret. On obtempéra à ce désir de l'empereur, et puis le synode demanda à son tour que l'empereur envoyât aux cinq siéges patriarcaux cinq exemplaires authentiques du décret dogmatique contre-signé par lui, ce qui fut fait immédiatement[2].

Le synode adressa enfin une autre lettre au pape Agathon, « le médecin pour la présente maladie de l'Église; » il lui laisse, puisqu'il est le πρω-

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 658 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1415 sqq.

[2] Dans l'appendice de son *Historia Monothelitarum*, p. 199 sqq., Combéfis nous a communiqué un ἐπίλογος du diacre Agathon, qui raconte que trente-deux ans auparavant, lorsqu'il n'était encore que lecteur, il avait servi de secrétaire au saint synode, et qu'avec le secrétaire Paul, devenu plus tard archevêque de Constantinople, il avait écrit la plupart des documents synodaux. Ainsi les copies du décret dogmatique destinées aux cinq patriarcats étaient toutes de sa main. — Dans la suscription de l'exemplaire destiné au siége de Jérusalem (Mansi, t. XI, p. 683, et Hard., t. III, p. 1437), les derniers mots ont été intercalés plus tard par une autre main. (Cf. *infra* la dernière note au sujet du § 326.)

τόθρονος, le soin de décider ce qu'il y a à faire ; il lui laisse ce soin, parce qu'il est établi sur le rocher inébranlable de la foi. Le synode avait renversé la forteresse des hérétiques, et les avait tués par l'anathème, conformément à la sentence portée antérieurement par le pape, c'est-à-dire (qu'il avait tué par anathème) Théodore de Pharan, Sergius, Honorius, Cyrus, Paul, Pyrrhus et Pierre. Sans compter ceux-là, il y avait encore Maxime et Étienne. Inspiré par le Saint-Esprit, instruit par le pape et défendu par l'empereur, il avait condamné les doctrines impies et défini le dogme des deux volontés et des deux énergies. Le synode demandait au pape de confirmer par écrit ses décisions [1].

XII

LE PAPE ET L'EMPEREUR CONFIRMENT LE SIXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Immédiatement après la célébration du synode, l'empereur fit afficher dans le troisième *atrium* de la grande église, dans le voisinage du *Dicymbalon*, l'édit suivant : « Les erreurs d'Apollinaire, etc..., ont été renouvelées par Théodore de Pharan et confirmées par Honorius, qui s'est contredit lui-même (αὐτὸς ἑαυτῷ προςμαχόμενος) ; Cyrus, Pyrrhus, Paul et Pierre, et dernièrement Macaire, Étienne et Polychronius ont répandu aussi le monothélisme. Lui, l'empereur, avait pour ce motif convoqué ce saint et général synode, et il publiait le présent édit avec la profession de foi, pour confirmer et affermir ses décrets. (Vient ensuite une profession de foi détaillée, avec des preuves à l'appui de la doctrine des deux volontés et des deux énergies.) De même il reconnaissait les cinq synodes antérieurs, de même il anathématisait tous les hérétiques à partir de Simon le Magicien, et surtout les auteurs et les défenseurs des nouvelles erreurs, Théodore et Sergius, et le pape Honorius, qui a été en tout leur adhérent et leur partisan, et qui a confirmé l'hérésie ; en outre Cyrus, etc..., et il ordonnait que nul n'osât établir une autre foi ou enseigner la doctrine d'une seule volonté et d'une seule énergie. On ne pouvait faire son salut que dans la foi orthodoxe, et non pas dans une autre. » Quiconque n'obéirait pas à l'édit de l'empereur, devait, s'il était évêque ou clerc, être déporté ; s'il était fonctionnaire, être puni par la confiscation des biens et la perte de la cein-

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 683 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1438 sqq. Cette lettre fut également signée par les membres du synode, à l'exception toutefois des légats du pape.

ture (ζώνη); enfin, s'il était simple particulier, il devait être exclu de la ville de la résidence et de toute autre ville[1].

Le pape Agathon survécut à peine au sixième concile œcuménique, et la nouvelle de sa mort, qui eut lieu le 10 janvier 682, arriva à Constantinople avant que ses légats n'eussent quitté la ville: aussi l'empereur leur donna-t-il, lors de leur retour, une lettre pour le nouveau pape Léon II, qui avait été élu peu après la mort de son prédécesseur, mais ne fut ordonné que le 17 août 682[2]. L'empereur raconte, dans cette lettre, toute l'histoire de cette affaire, comment tous les membres du synode ont adhéré à la lettre dogmatique du pape Agathon, à l'exception de Macaire d'Antioche et de ses partisans. Ceux-ci avaient été déposés par le synode, mais ils avaient demandé par écrit qu'on les envoyât devant le pape, ce à quoi l'empereur avait accédé, pour laisser à Sa Sainteté le soin de résoudre cette affaire. L'empereur demandait, en conséquence, au pape de prendre le glaive de la parole, et d'abattre, avec ce glaive, toutes les hérésies, etc...; enfin il le priait d'envoyer bientôt à Constantinople l'apocrisiaire qui avait été déjà annoncé[3].

L'empereur envoya une seconde lettre impériale à toutes les provinces ecclésiastiques (*concilia*) du patriarcat romain, dans laquelle il rapporte, une fois de plus, comment tous les évêques, à l'exception de Macaire, avaient adhéré à la doctrine orthodoxe du pape Agathon[4].

Accédant au désir de l'empereur, le pape Léon II lui envoya une lettre qui contenait la confirmation par le pape du sixième concile général. Dans cette lettre, le pape adresse à l'empereur des louanges qu'il méritait en effet, et il dit ensuite que les légats envoyés au synode par le pape Agathon étaient rentrés à Rome, au mois de juillet de la dixième indiction, c'est-à-dire au mois de juillet 682. Il résulte de là que la note qui se trouve à la fin de cette lettre dans l'une des deux anciennes traductions latines, et qui indique que cette lettre a été écrite *nonis Maji indict. X*, c'est-à-dire

[1] Mansi, *loc. cit.*, p. 698 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1446 sqq.

[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 711. — Hard., *loc. cit.*, p. 1459. Cette lettre et le retour des légats appartiennent à la dixième indiction (1er septembre 681-1er septembre 682), mais non pas au mois de décembre de cette indiction, ainsi que le dit la suscription remaniée plus tard de la lettre impériale à Léon II. Le mois de décembre de la dixième indiction serait en effet le mois de décembre de l'année 681. Cf. Pagi, *ad ann.* 683, 5 sqq.; Natalis Alexander, *Histor. ecclesiæ sæculi*, VI, dissert. II, et Chmel, *Vindiciæ concilii œcum., VI*, p. 83 sq., qui défend contre Baronius l'authenticité de cette lettre et celle des deux documents qui suivent.

[3] Aussitôt après son élection, Léon avait en effet écrit au pape pour la lui notifier. Cf. Pagi, *loc. cit.*

[4] Mansi, *loc. cit.*, p. 719. — Hard., *loc. cit.*, p. 1463. La note chronologique qui se trouve à la fin de cette lettre, dans une ancienne traduction latine, manque dans l'original grec et est sans valeur. Il en est de même pour la note qui se trouve à la suite de la lettre du pape Léon II à l'empereur, dont nous allons bientôt parler. Cf. Pagi, *ad ann.* 683, 5 et 7.

le 7 mai 682, est évidemment fausse, puisque le pape n'a écrit cette lettre qu'après le retour de ses légats.

Le pape Léon dit, en outre, que ses légats avaient aussi apporté la lettre de l'empereur et les actes du concile. Il avait examiné avec soin ces actes, et les avait trouvés tout à fait en harmonie avec les déclarations dogmatiques de son prédécesseur Agathon et du synode romain. Pour ces motifs, il confirmait et reconnaissait le sixième concile œcuménique, de même que les cinq qui l'avaient précédé, et il anathématisait tous les hérétiques, Arius, etc..., de même les auteurs des nouvelles erreurs, Théodore de Pharan, Cyrus, etc..., et aussi Honorius, *qui hanc apostolicam Sedem non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana proditione immaculatam fidem subvertere conatus est* (il y a dans le grec *παρεχώρησε*, c'est-à-dire *subverti permisit*), *et omnes qui in suo errore defuncti sunt.* Enfin il est dit de Macaire et de ses partisans que le pape s'était donné beaucoup de peine pour les remettre dans le droit sentier, mais que jusqu'ici ils s'étaient montrés opiniâtres [1]. La lettre se termine par des éloges à l'adresse de l'empereur [2].

Après avoir confirmé, par ce document, le sixième concile œcuménique, le pape Léon II s'employa avec ardeur à le faire reconnaître dans tout l'Occident. C'est ce que nous apprennent les lettres que nous possédons encore, et qu'il écrivit aux évêques espagnols, en particulier à l'évêque Quiricius [3], au roi espagnol Ervig [4] et au comte Simplicius [5]. Comme tous les actes du concile n'étaient pas encore traduits en latin, le pape ne put en envoyer aux Espagnols que les parties principales, leur demandant d'accepter les décisions de ce synode et d'y adhérer. Pierre, notaire romain, dut porter ces lettres et chercher à réaliser les intentions du pape; nous verrons plus tard, en parlant des treizième et quatorzième synodes de Tolède, qu'il atteignit en effet ce but.

[1] Avec Macaire on envoya également à Rome Étienne, Polychronius, Épiphane, Anastase et Leontius. Ces deux derniers se convertirent de leurs erreurs, et Léon II les admit de nouveau dans l'Église; les autres furent enfermés dans des couvents. Anastasii, *Vitæ Pontif.*, dans Mansi, t. XI, p. 167 et 1047.

[2] Mansi, *loc. cit.*, p. 726 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1470 sqq.

[3] On se demande s'il s'agit ici de Quiricius, archevêque de Tolède. Cet évêque mourut en janvier 680, tandis que le pape Léon n'occupa le saint-siége qu'en 682; on pourrait dire peut-être que le pape n'avait pas encore connaissance de la mort de Quiricius.

[4] La lettre au roi Ervig est, dans beaucoup de manuscrits, attribuée au pape Benoît II, successeur du pape Léon II.

[5] Mansi, *loc. cit.*, p. 1050 sqq. — Hard., *loc. cit.*, p. 1730 sqq. Comme dans toutes les lettres de Léon aux Espagnols, il est aussi question d'anathème contre le pape Honorius, Baronius a voulu prouver qu'elles étaient toutes apocryphes. Mais leur authenticité a été très-bien défendue par Pagi, *ad ann.* 683, 5-14, et par Combéfis, *Hist. hæres. Monothelit.*, p. 154, et dans le paragraphe suivant nous réfuterons aussi les objections de Baronius.

XIII

L'ANATHÈME CONTRE LE PAPE HONORIUS ET L'AUTHENTICITÉ DES ACTES [1].

Nous nous sommes servi, pour écrire l'histoire du sixième concile œcuménique, des actes de ce même sixième concile; mais la question qui se présente maintenant est de savoir s'ils n'ont pas été falsifiés, et si, en nous rapportant à ce qu'ils disent, nous n'avons pas été le jouet d'une indigne mystification. Cette question est intimement liée à celle-ci, pour le moins aussi importante et bien souvent débattue: « *Est-ce que le sixième concile œcuménique a réellement prononcé l'anathème contre le pape Honorius?* » Aussi peut-on traiter en même temps ces deux problèmes. Examinons d'abord la question de la sentence prononcée contre Honorius, et voyons sur quelles preuves on s'appuie pour dire qu'elle a bien réellement été portée.

1) Le sixième concile fait, pour la première fois, mention d'Honorius au commencement de la treizième session, le 28 mars 681; il dit: « Après avoir lu les lettres dogmatiques de Sergius de Constantinople à Cyrus de Phasis et au pape Honorius, de même que la lettre de ce dernier à Sergius, nous avons vu que ces documents étaient en opposition avec les dogmes apostoliques, de même qu'avec les déclarations des saints conciles et de tous les Saints Pères, et qu'elles étaient d'accord avec les fausses doctrines des hérétiques; en conséquence, nous les rejetons de la manière la plus formelle, et nous les détestons (βδελυττόμεθα) comme étant dangereuses pour le salut des âmes. Les noms de ces hommes doivent être aussi exclus de l'Église, c'est-à-dire celui de Sergius, qui a écrit le premier sur cette doctrine impie, ensuite ceux de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, de Paul et de Pierre de Constantinople et de Théodore de Pharan, qui tous ont été aussi condamnés par le pape Agathon, dans sa lettre à l'empereur. Nous les frappons tous d'anathème. Avec eux doit, d'après notre commune décision, être également exclu de l'Église et anathématisé Honorius, le défunt pape de l'ancienne Rome, parce que nous avons trouvé, dans sa lettre à Sergius, qu'il suivait en tout les opinions de celui-ci, et qu'il avait confirmé ses doctrines impies (κατὰ πάντα τῇ ἐκείνου (de Sergius) γνώμῃ ἐξακολουθήσαντα καὶ τὰ αὐτοῦ ἀσεβῆ κυρώσαντα δόγματα) [2].

2) A la fin de cette même session, on lut aussi la seconde lettre du pape Honorius à Sergius, et le synode l'examina; après quoi, il ordonna que tous les documents extraits des archives par George, archiviste de Cons-

[1] Voy. la dissertation du docteur Héfélé sur *Honorius* dans la *Tübinger theol. Quartalschrift*, 1857, Hft. 1, et plus loin § 326.

[2] Mansi, t. XI, p. 551 sq. — Hard., t. III, p. 1332 sq.

tantinople, y compris les deux lettres d'Honorius, fussent immédiatement brûlés, comme dangereux pour le salut des âmes.

3) Le sixième concile œcuménique mentionna encore le pape Honorius dans la seizième session, qui se tint le 9 août 681, lors des acclamations qui terminèrent la séance. Les évêques s'écrièrent: « Longues années à l'empereur, longues années au pape romain Agathon, longues années à George, patriarche de Constantinople! etc..., anathème à l'hérétique Sergius, à l'hérétique Cyrus, à l'hérétique Honorius, à l'hérétique Pyrrhus, » etc., etc.

4) Ce qui se passa dans la dix-huitième session, tenue le 16 septembre 681, est encore plus important. Dans le décret dogmatique publié dans cette session, et qui est le principal document du synode, nous lisons: « Ces symboles auraient pu suffire pour connaître et pour confirmer la foi orthodoxe; mais, comme l'auteur de tout mal trouve toujours un serpent qui vient à son secours, et au moyen duquel il peut jeter son venin et se procurer ainsi des instruments propres à réaliser ses volontés, — nous entendons par là Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre, les anciens évêques de Constantinople, de même que Honorius, pape de l'ancienne Rome, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche et son disciple Étienne, — il n'a pas manqué d'occasionner, par leur entremise, du scandale dans l'Église, au moyen de la diffusion de la doctrine hérétique d'une seule volonté et d'une seule énergie des deux natures du Christ, qui est *Un* de la Trinité, ce qui s'accorde avec les erreurs d'Apollinaire, de Sévérus et de Thémistius, et sert à annihiler la réelle incarnation du Christ et à représenter sa chair animée d'une âme raisonnable comme destituée d'une volonté et d'une *énergie.* »

5) Après que tous les évêques et l'empereur eurent accepté ce décret sur la foi, le synode publia le Λόγος προσφωνητικὸς traditionnel, qui était adressé à l'empereur et contenait, entre autres passages, ce qui suit: « C'est pour cela que nous frappons d'anathème et d'exclusion Théodore de Pharan, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre, ainsi que Cyrus, et avec eux Honorius, autrefois évêque de Rome, qui les a suivis. »

6) Dans la même session, le synode écrivit aussi au pape Agathon, et disait dans cette lettre: « Nous avons renversé la forteresse des hérétiques et nous les avons tués par l'anathème, conformément à la décision portée antérieurement dans les saintes lettres, c'est-à-dire nous avons condamné Théodore de Pharan, Sergius, Honorius, Cyrus, » etc...

7) On comprend que les deux confirmations données aux décisions du sixième concile œcuménique par l'empereur et par le pape, sont en étroite relation avec les actes de ce même concile; or le pape et l'empereur confirment également l'anathème porté contre Honorius. L'empereur dit: « Avec cette maladie (celle qui s'est déclarée grâce à Apollinaire, à Eutychès et à Thémistius, etc...), les églises ont été autrefois infectées de ces

prêtres, causes de ruine, qui ont faussement gouverné notre Église avant nous. Ce sont Théodore de Pharan, Sergius, ancien évêque de cette capitale, et Honorius, pape de l'ancienne Rome (ἔτι δὲ καὶ Ὀνώριος ὁ τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης πάπας γενόμενος), qui a établi (confirmé) l'hérésie, et s'est mis en contradiction avec lui-même (ὁ τῆς αἱρέσεως βεβαιωτὴς, καὶ αὐτὸς ἑαυτῷ προςμαχόμενος)..... Nous anathématisons toutes les hérésies, depuis celle de Simon (le Magicien) jusqu'à celles d'aujourd'hui... Et, en outre, nous anathématisons et nous condamnons les auteurs et les partisans des fausses et nouvelles doctrines, c'est-à-dire Théodore de Pharan, Sergius... et aussi Honorius, qui a été le pape de l'ancienne Rome, et qui a été en tout d'accord avec eux, est allé avec eux et a confirmé l'hérésie (ἔτι δὲ καὶ Ὀνώριον τὸν τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης πάπαν γενόμενον, τὸν κατὰ πάντα τούτοις συναιρέτην καὶ σύνδρομον καὶ βεβαιωτὴν τῆς αἱρέσεως). »

8) En répondant à l'empereur, le pape Léon II, qui, sur ces entrefaites, avait succédé au pape Agathon, mort le 10 janvier 682, confirma, par sa lettre, le sixième concile, et il dit en outre : *Pariter anathematizamus novi erroris inventores, id est, Theodorum Pharanitanum episcopum, Cyrum Alexandrinum, Sergium, Pyrrhum, Paulum, Petrum, Constantinopolitanæ ecclesiæ subsessores* (ὑποκαθιστάς) *magis quam præsules, nec non et Honorium, qui hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana proditione immaculatam fidem subvertere conatus est* (d'après le grec, *subverti permisit*, παρεχώρησε), *et omnes qui in suo errore defuncti sunt.*

Ces passages, extraits des actes du sixième concile œcuménique et des deux édits de confirmation de ce concile, sont les témoignages les plus considérables que nous offre l'antiquité chrétienne au sujet de l'anathème contre Honorius. Puis viennent les suivants :

9) Le pape Léon II dit dans sa lettre aux évêques espagnols : *Qui vero adversum apostolicæ traditionis puritatem perduelliones exstiterant... æterna condemnatione mulctati sunt, i. e. Theodorus Pharanitanus, Cyrus Alexandrinus, Sergius, Pyrrhus, Paulus, Petrus Constantinopolitani, cum Honorio, qui flammam hæretici dogmatis non, ut decuit apostolicam autoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit.*

10) Et dans la lettre au roi Ervig : *Omnesque hæreticæ assertionis auctores, venerando censente concilio condemnati, de catholicæ Ecclesiæ adunatione projecti sunt, i. e. Theodorus Pharanitanus episcopus, Cyrus Alexandrinus, Sergius, Paulus, Pyrrhus et Petrus, quondam Constantinopolitani præsules ; et una cum eis Honorius Romanus, qui immaculatam apostolicæ traditionis regulam, quam a prædecessoribus suis accepit, maculari consensit.* Il importe peu pour la question présente que cette lettre soit du pape Léon II ou de son successeur Benoît II.

11) Le synode de *Quinisextum* ou synode *in Trullo*, qui se tint douze ans après le sixième concile œcuménique, parle également de la condamnation

d'Honorius par ce même sixième concile œcuménique. Il dit dans son premier canon : « Nous professons, en outre, la foi que le sixième synode a définie. Il a enseigné que l'on devait admettre dans le Christ deux volontés et deux énergies naturelles, et il a condamné (καταδικάσασα) tous ceux qui enseignaient une seule volonté, c'est-à-dire Théodore de Pharan, Cyrille d'Alexandrie, *Honorius de Rome*, Sergius, » etc., etc.[1].

12) Le septième concile œcuménique dit à plusieurs reprises la même chose au sujet d'Honorius de Rome ; ainsi son document principal, le décret sur la foi, porte : « Nous enseignons, en outre, les deux volontés et les deux énergies, d'après les attributs des natures dans le Christ, ainsi que le sixième synode à Constantinople l'a enseigné, condamnant (ἀποκηρύξασα) Sergius, *Honorius*, Cyrus, » etc., etc.[2]. Le même témoignage est encore porté en différents endroits soit par le synode lui-même, soit par ses membres[3].

13) Le huitième concile œcuménique s'explique de la même manière : *Sanctam et universalem sextam synodum suscipientes... anathematizamus autem Theodorum, qui fuit episcopus Pharan, et Sergium, et Pyrrhum... atque cum eis Honorium Romæ, una cum Cyro Alexandrino*[4].

14) Que, dans l'exemplaire romain des actes du sixième concile œcuménique, le nom d'Honorius se soit réellement trouvé parmi les noms de ceux qui ont été anathématisés, c'est ce qui ressort clairement de l'Anastasii *Vita Leonis II*, dans laquelle on lit : *Hic suscepit sanctam sextam synodum... in qua et condemnati sunt Cyrus*, Sergius, Honorius, *et Pyrrhus, Paulus et Petrus, necnon et Macarius cum discipulo suo Stephano*[5].

15) Enfin, pour ne pas parler de témoignages plus récents, par exemple de celui de Bède, nous citerons seulement cette phrase d'une lettre du pape Adrien II (867-872) : *Licet enim* Honorio *ab Orientalibus post mortem anathema sit dictum, sciendum tamen est quia fuerat super hæresi accusatus, propter quam solam licitum est minoribus majorum suorum motibus resistendi*. Cette phrase d'Adrien fut lue et approuvée dans le huitième concile œcuménique[6].

Si, maintenant nous examinons par une vue d'ensemble tous ces divers passages dans lesquels le sixième concile œcuménique s'est prononcé contre Honorius, on ne peut contester que lui et ses lettres aient été déclarés hérétiques. « Ces lettres, dit l'assemblée, sont en opposition avec les dogmes apostoliques, etc..., et on doit les repousser comme étant dangereuses pour le salut des âmes.... Honorius a suivi en tout les opinions de Ser-

[1] Mansi, t. XI, p. 938. — Hard., t. III, p. 1658.
[2] Mansi, t. XIII, p. 377. — Hard., t. IV, p. 454.
[3] Mansi, t. XII, p. 1124-1141 ; t. XIII, p. 404-412. — Hard., *loc. cit.*, p. 131, 137, 474, 482.
[4] Mansi, t. XVI, p. 181. — Hard., t. V, p. 914.
[5] Mansi, t. XI, p. 1047.
[6] Mansi, t. XVI, p. 126. — Hard., t. V, p. 866.

gius, et a confirmé ses doctrines impies..... Satan a propagé des doctrines hérétiques par son intermédiaire. » Pour ces motifs, « Anathème à l'hérétique Honorius ! » D'après ce texte, il est évident qu'Honorius n'a pas été condamné uniquement *ob imprudentem silentii œconomiam*, ainsi que l'a soutenu Garnier ; il ne l'a pas été parce qu'il s'était tu lorsqu'il devait parler, mais bien parce que ses lettres contenaient des expressions réellement hérétiques, et parce qu'il avait confirmé l'hérésie. Mais alors, comment ce jugement du sixième concile œcuménique s'accorde-t-il avec celui que nous avons nous-même porté sur Honorius? Nous, nous avons soutenu que la base de l'argumentation de ce pape était orthodoxe, et qu'il était lui-même, dans le fond de l'âme, orthodoxe. — Pour voir que ces deux jugements ne sont pas en contradiction l'un avec l'autre, il faut se souvenir que le synode n'a pu juger Honorius que sur les faits et sur les documents qu'il avait devant lui ; or ces documents établissaient : *a*) que le pape Honorius avait émis la formule hérétique du ἓν θέλημα ; *b*) qu'il avait condamné la formule orthodoxe des δύο ἐνέργειαι. Les lettres d'Honorius contenaient donc, en fait, des expressions hérétiques, et par conséquent elles méritaient d'autant plus le jugement sévère porté par le synode, qu'elles provenaient d'une autorité ecclésiastique plus considérable, et qu'elles avaient été et étaient encore pour l'hérésie un solide appui. D'un autre côté, comme ces lettres contenaient des expressions réellement hérétiques, et comme Honorius n'a pas rétracté plus tard les erreurs qu'il professe et enseigne dans ces lettres, le synode s'est trouvé tout à fait autorisé à frapper de censure la personne d'Honorius. Ce que le pape avait, en fait, dit, enseigné, professé, était pour l'assemblée le seul *corpus delicti* possible ; aussi l'a-t-elle jugé d'après cela, laissant à Dieu le soin de voir si sa pensée valait mieux que son expression, et s'il s'était trompé uniquement dans l'exposition du dogme, sans être hérétique dans le fond de l'âme.

Les remarquables paroles dont se sert l'empereur dans l'édit de confirmation du concile prouvent, du reste, que le sixième concile œcuménique se rendit lui-même compte des motifs d'excuse que nous avons allégués en faveur d'Honorius : « Honorius, dit l'empereur, qui a affermi (confirmé) l'hérésie, et s'est mis en contradiction avec lui-même. » Nous voyons par ce texte que, dès cette époque, on avait remarqué la disproportion qui existait entre la conclusion d'Honorius et ses prémisses ; il condamnait l'expression *deux énergies*, et cependant, dans sa seconde lettre, il enseignait la doctrine exprimée par cette formule, de telle sorte que son argumentation conduisait logiquement au dyothélisme, et non pas au monothélisme.

La manière dont le pape Léon II confirma l'anathème contre Honorius, et s'exprima sur la faute de ce pape, mérite aussi toute notre attention. Nous avons examiné plus haut les paroles de Léon II, et nous y avons trouvé ce qui suit :

a) Il a, lui aussi, prononcé l'anathème contre Honorius.

b) Mais il ne range cependant pas son prédécesseur parmi les *inventores novi erroris*. Il ne l'anathématise pas comme l'un d'eux, mais simplement avec eux.

c) Il désigne avec beaucoup de justesse sa faute, soit comme une simple négligence (*negligendo confovit*), soit comme une malencontreuse adhésion (*maculari consensit*)[1].

d) L'expression la plus sévère de la lettre du pape Léon à l'empereur est celle-ci : *Sed profana proditione immaculatam fidem subvertere conatus est*.

Le *conatus est* est évidemment la plus grosse pierre jetée contre Honorius ; nous remarquerons toutefois que le texte grec (on sait que le texte latin actuel n'est qu'une traduction du grec) porte : τῇ βεβήλῳ προδοσίᾳ μιανθῆναι τὴν ἄσπιλον παρεχώρησε, c'est-à-dire *il permit que la foi immaculée fût maculée*. Léon avait dit ailleurs *maculari consensit*. Ce reproche d'une adhésion irréfléchie et très-coupable s'accorde très-bien avec les mots grecs βεβήλῳ προδοσίᾳ. Le mot προδοσία exprime l'action d'abandonner l'Église, de ne pas la secourir lorsqu'elle est dans le besoin, et c'est là la faute dont Honorius se serait rendu coupable, et que le pape Léon lui reproche dans un autre passage par ces paroles : *Flammam non, ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit*, et *hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicæ traditionis doctrina lustravit*.

Mais, est-il bien vrai que le sixième concile œcuménique ait réellement prononcé l'anathème contre le pape Honorius ? Les actes de ce concile sont-ils vraiment authentiques ? Baronius, suivant en cela l'exemple de Pighius, l'a nié et a soutenu son opinion avec grand renfort de phrases ; quelques historiens l'ont du reste suivi dans cette voie[2].

Les passages dans lesquels le sixième concile œcuménique prononce l'anathème contre Honorius, sont ou très-courts et ne renfermant que deux mots, ou plus longs et renfermant plusieurs phrases. Pour éliminer les premiers de ces passages, Baronius a dit que, dans les procès-verbaux authentiques du synode on avait rayé quelques mots pour y insérer ceux-là à leur place. Afin d'expliquer ensuite la présence des passages plus considérables, Baronius ajoutait une seconde hypothèse à la première ; d'après lui, on aurait introduit plusieurs cahiers dans les protocoles authentiques

[1] Il résulte de ce numéro et du numéro suivant qu'Assemani (*Biblioth. juris Orientalis*, t. IV, p. 163) a soutenu à tort que Léon avait condamné Honorius simplement pour cause de négligence, *quia orthodoxam doctrinam tradere neglexit*.

[2] Albertus Pighius, *Diatriba de Actis VI et VII Conciliï*. — Baron. *ad ann.* 680, 34; 681, 19-34; 682, 3-9, 683, 2-22. — Barruel, *Du Pape et de ses droits*, P. I, c. I. — Roisselet de Sauclières, *Hist. des Conc.*, Paris, 1846, t. III, p. 117. — Boucat (*Tract. de Incarnatione*, dissert. IV, p. 162) a accepté l'hypothèse de Baronius, en y introduisant quelques modifications ; et, il y a quelques années, Damberger a fait de même dans sa *Synchronist. Gesch. des Mittelalters* (Histoire synchronitique du moyen âge), Bd. II, S. 119 ff.

du synode. Les ratures et l'interpolation, tels auraient donc été, en résumé, les procédés mis en usage, et Baronius ajoutait que Théodore de Constantinople avait été l'auteur de cette grande duperie.

Voici la manière dont Baronius a développé cette hypothèse : Peu de temps avant l'ouverture du sixième concile œcuménique, Théodore de Constantinople avait été dépossédé du siége patriarcal de cette ville, à cause de son penchant pour le monothélisme, et George avait été élevé à sa place. George mourut peu après ce sixième concile, et Théodore parvint à remonter sur son siége, après avoir toutefois émis une profession de foi orthodoxe, qu'il ne fit du reste que pour la forme. Il est bien certain que ce Théodore n'a pas été passé sous silence par le synode, et qu'il a dû être frappé d'anathème avec ses prédécesseurs Sergius, Pyrrhus, etc. Dans la treizième session, le synode décida que des derniers patriarches de Constantinople, il n'y en aurait que trois, à savoir Thomas, Jean et Constantin, qui ne seraient pas frappés d'anathème ; il résulte de là que Théodore a dû être frappé d'anathème, puisqu'il n'est pas compris dans l'exception. Après sa réintégration comme patriarche, Théodore a dû évidemment avoir à cœur de ne pas laisser son nom dans les actes du synode, et comme l'original de ces actes était à sa disposition, il a pu en faire ce qu'il a voulu [1]. Il a dû trouver son nom frappé d'anathème à côté de celui de Sergius, dans quatre passages différents : dans les procès-verbaux de la seizième et de la dix-huitième session, dans le Λόγος προςφωνητικὸς, et dans la lettre du synode au pape Agathon. Comme il n'y avait que très-peu de mots contre lui, il les a rayés dans l'original, et, au lieu de son nom, il a mis celui d'Honorius, qui, dans l'écriture unciale, avait à peu près la physionomie du sien : ainsi ΘΕΟΔΩΡΟΝ, au lieu de ΟΝΩΡΙΟΝ. C'était une double bonne fortune, car par là même il assouvissait sa haine contre Rome. Théodore comprit toutefois que cet anathème contre Honorius ne devait pas apparaître dans les actes comme un *Deus ex machina*, et qu'il était nécessaire d'amener et de motiver cette condamnation. Aussi, dans ce but, imagina-t-il de supposer que les lettres d'Honorius avaient été examinées dans la douzième session, et que la condamnation avait été ensuite portée dans la treizième. Cette supercherie était d'autant plus facile que, vers la fin de la onzième session, on lut un passage extrait d'un écrit de Macaire, patriarche monothélite d'Antioche, dans lequel cet évêque prétendait que le pape Honorius avait partagé les mêmes sentiments que lui. Les légats du pape protestèrent certainement contre cette affirmation ; mais Théodore raya leur protestation, écrivit de nouveau les actes des douzième et trei-

[1] Nous nous permettrons de remarquer, avant d'aller plus loin, que l'original des actes n'était pas dans les archives patriarcales, mais bien dans le palais de l'empereur; c'est ce qu'atteste le diacre et notaire Agathon, qui avait lui-même écrit ces actes. Voy. son ἐπίλογος dans Combéfis, *Hist. Monothel.*, dans le second volume de son *Auctuarium novum*, p. 199.

zième sessions, y fit les changements et additions qu'il voulut, et introduisit les nouvelles feuilles ou cahiers (*quaternions*) dans les actes synodaux, à la place des feuillets authentiques qu'il déchira.

Telle est l'hypothèse de Baronius. Nous ferons remarquer tout d'abord que les actes synodaux proprement dits ne sont pas les seuls à certifier qu'Honorius ait été réellement anathématisé ; plusieurs autres documents l'affirment encore, parmi lesquels il faut surtout citer les deux édits de confirmation, celui de l'empereur et celui du pape. Baronius ne dit rien du premier ; il semble même ne l'avoir pas connu. Il déclare, d'un autre côté, que celui du pape Léon est apocryphe, et il en dit autant de toutes les autres lettres du pape Léon qui concernent cette affaire.

Le concile Quinisexte célébré en 692, les septième et huitième conciles œcuméniques parlent, ainsi que différents papes et d'autres autorités, de l'anathème contre Honorius ; c'est là un bien grave témoignage contre l'hypothèse de Baronius : mais à cela Baronius répond que Théodore a commis ce faux tout à fait à l'origine, de telle sorte que les premiers exemplaires des actes synodaux venus de Constantinople furent falsifiés, et en particulier l'exemplaire que les légats du pape rapportèrent à Rome. Ces synodes et ces papes plus récents n'avaient donc devant eux que des pièces falsifiées, et comme ils ne s'aperçurent pas de la fraude, ils ont propagé ce faux bruit qu'Honorius avait été frappé d'anathème.

En suivant cette argumentation, on croirait avoir affaire à l'un des membres les plus hardis du criticisme moderne : l'illusion est facile vis-à-vis de cet échafaudage si compliqué et reposant sur une base si fragile. Déjà plusieurs savants de distinction, entre autres Combéfis[1], Pagi[2], Garnier[3], Noël Alexandre[4], Mamachi[5], les Ballerini[6], Joseph-Simon Assemani[7], Palma[8], Chmel[9] et d'autres ont fait voir ce qu'il y avait de faux dans toutes ces suppositions. Toutefois, à cause de l'importance particulière de cette discussion, nous nous sommes nous-même décidé à donner les résultats de notre enquête, en rapportant tout ce qui a été dit par les anciens historiens de plus concluant et de plus décisif contre Baronius, et en précisant, pour les mieux réfuter, les objections de nos adversaires.

[1] Combéfis (dominicain français), *Dissert. apologetica pro actis sextæ synodi*, p. 66 sqq., appendice de son *Hist. Monothel.*, dans *Auctuarium novum*, t. II. — Dupin, *Nouvelle Bibliothèque*, t. VI, p. 67 sqq.

[2] Pagi, *ad ann.* 681, 7 sq.; 683, 4 sqq.

[3] Garnier, *De causa Honorii*, dans l'appendice de son édit. du *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, 1680.

[4] Natal. Alexander, *Hist. eccles.*, sect. VII, diss. II, propos. I, p. 514 sq., ed. Venet., 1778.

[5] Mamachi, *Originum et Antiquitatum*, t. VI, p. 5.

[6] Ballerini, *De vi ac ratione primatus*, p. 306.

[7] *Biblioth. juris Orientalis*, t. IV, p. 119 sqq.

[8] Palma, *Prælectiones Hist. eccles.*, t. II, p. I, p. 149. Romæ, 1839.

[9] Chmel (professeur à Prague), *Vindiciæ concilii œcumenici sexti*. Prague, 1777, p. 83 sq.

1. Un très-mauvais indice contre Baronius, c'est qu'il n'existe pas dans toute l'antiquité un seul témoignage en faveur de son hypothèse. Les anathèmes contre Honorius se trouvent, sans aucune exception, dans tous les *codices* grecs des actes du sixième concile œcuménique, de même que dans toutes les anciennes versions de ces actes, et, avant Baronius et Pighius, aucun savant, aucun critique, aucun prince de l'Église, aucun défenseur et panégyriste du Saint-Siége n'avait imaginé de dire que les actes du sixième concile œcuménique, de même que les lettres du pape Léon, avaient été indignement interpolés.

2. Baronius part, dans toute son argumentation, d'un principe faux, à savoir que les lettres du pape Honorius sont tout à fait orthodoxes ; ce que nous avons dit plus haut, dans ce même paragraphe, prouve la fausseté de cette supposition.

3. Baronius suppose également que, à cause de l'ancien principe de l'Église, *prima sedes non judicatur a quoquam* [1], un pareil jugement, puisqu'il s'agissait d'un pape déjà mort, n'aurait pu être rendu qu'à la suite d'une enquête complète et minutieuse. En effet, lorsqu'il s'était agi de prononcer l'anathème contre Théodore de Mopsueste qui était décédé, on avait jugé nécessaire de réunir un synode œcuménique (le 5e) et d'examiner l'affaire avec le plus grand soin, dans ce synode. Les actes du sixième concile œcuménique indiquent au contraire que le pape Honorius a été condamné comme en passant, après qu'on eut simplement lu ses lettres, sans les examiner de plus près. L'anathème prononcé contre lui dans la treizième session aurait même eu lieu avant la lecture de la seconde lettre. Il est, en outre, tout à fait invraisemblable que les légats romains aient adhéré à la condamnation du pape, et qu'ils n'aient pas au contraire protesté contre cette condamnation ; du moins cette condamnation aurait occasionné des pourparlers entre ces légats et le Saint-Siége, tandis que les actes ne font mention de rien. Enfin, dans sa treizième session, et dans sa lettre au pape Agathon, le synode, et l'empereur dans sa lettre au pape Léon II, avaient représenté l'affaire comme si, à l'exception de Macaire, le synode s'était contenté d'anathématiser les hommes que le pape Agathon avait déjà désignés dans sa lettre, comme méritant d'être condamnés ; or le nom d'Honorius ne se trouvait pas dans la lettre du pape Agathon. Au contraire, ce pape dit que ses prédécesseurs ont constamment (*semper*) confirmé leurs frères dans la foi, et que, depuis que quelques évêques de Constantinople ont introduit des nouveautés, ils n'ont jamais négligé (*nunquam neglexerunt*) de les avertir [2].

Voici nos réponses à ces objections :

a) Il n'est nullement prouvé que dans l'antiquité on ait observé ce prin-

[1] Sur cet adage, voy. ce que nous avons dit dans le premier volume de l'*Hist. des Conciles*, § 10, p. 127.

[2] Mansi, t. XI, p. 242 sq. — Hard., t. III, p. 1082 sq.

cipe, *prima sedes non judicatur a quoquam*, pris dans un procès-verbal apocryphe d'un synode tenu en 303. Nous voyons, au contraire, que le pape Adrien II admet qu'Honorius a pu être, pour cause d'hérésie, jugé par un synode. On sait qu'à Pise et à Constance ce principe, mis en avant par Baronius, n'a guère été observé.

b) Lorsque Baronius prétend que la condamnation du pape Honorius, a été portée comme en passant, il oublie que les sessions publiques dont nous possédons les procès-verbaux avaient été certainement précédées par d'autres délibérations. Ces sessions publiques ne servaient qu'à faire connaître les résultats obtenus. Ainsi le décret dogmatique qui, d'après les actes, a été accepté dans la dix-huitième session, sans aucune délibération préliminaire, a bien certainement occasionné des discussions, à la suite desquelles on s'est entendu pour admettre une formule qui a été publiée dans une session publique. Telle a été la pratique de beaucoup de synodes, en particulier de celui de Trente.

c) Baronius est certainement dans le vrai, lorsqu'il dit que, dans ce sixième concile œcuménique, les légats du pape n'ont pu adhérer à la condamnation d'Honorius, sans y être autorisés par Rome; mais de ce que les actes du synode ne disent pas que les légats aient eu cette permission, on n'a pas le droit de conclure qu'ils ne l'ont pas eue en réalité. Dans le passage où le pape Adrien II parle de la condamnation d'Honorius par le sixième concile œcuménique, il semble au contraire dire que la permission d'adhérer à cette condamnation avait été donnée aux légats. Voici le texte d'Adrien : *Quamvis et ibi* (dans cette condamnation) *nec patriarcharum nec cæterorum antistitum cuipiam de eo* (*Honorio*) *quamlibet fas fuerit proferendi sententiam, nisi ejusdem primæ Sedis pontificis consensus præcessisset auctoritas*. Déjà Lupus concluait de ce texte que le pape Agathon avait donné à ses légats des instructions secrètes au sujet de la condamnation d'Honorius, et cette hypothèse paraît très-vraisemblable[1]. Si les légats ne firent aucun effort pour excuser Honorius, par exemple s'ils ne répétèrent pas ce que le pape Jean IV avait dit pour le disculper, cela vint peut-être de ce que les Grecs avaient aussi, de leur côté, le plus vif désir de sauver de l'anathème leurs anciens patriarches, encore plus coupables qu'Honorius, et c'est en effet ce qu'ils essayèrent de faire dans la seizième session.

d) S'il en a été ainsi, c'est-à-dire si le pape Agathon avait donné à ses légats des instructions au sujet d'Honorius, on en a certainement su quelque chose dans l'assemblée, avant de passer à la condamnation solennelle, et dans ce cas le synode a pu très-bien dire qu' « il n'avait frappé d'anathème que ceux qui avaient été déjà désignés par le pape Agathon comme méritant cette peine. » — Du reste, même dans le cas où le pape Agathon

[1] Pagi, *ad ann.*, 681, 8, 9. — Walch *Ketzerhist.*, Bd. IX, S. 423.

n'aurait pas donné des instructions particulières au sujet d'Honorius, on pourrait encore dire qu'il avait anathématisé le pape Honorius, c'est-à-dire implicitement, puisqu'il avait anathématisé tous les auteurs et fauteurs de l'hérésie.

e) On ne saurait objecter contre cette explication la phrase du pape Agathon : « Mes prédécesseurs ont toujours confirmé leurs frères dans l'orthodoxie, et n'ont jamais cessé d'avertir les monothélites. » Agathon n'a ni pu ni voulu appliquer ce texte à Honorius, et il est tout à fait inadmissible d'interpréter ces mots *semper* et *nunquam* comme si Agathon avait voulu les appliquer à Honorius.

f) Baronius a, en outre, tort de trouver étrange que le nom de Théodore, patriarche dépossédé de Constantinople, ne se trouve pas au nombre de ceux qui étaient anathématisés par le synode. Cet anathème n'était prononcé *nominatim* que contre des personnes déjà mortes, ou bien contre des personnes encore vivantes qui s'étaient mises en opposition ouverte avec la doctrine orthodoxe. Mais tel n'était pas le cas de Théodore, puisque nous voyons que, très-peu de temps après il fut réintégré sur le siége patriarcal et qu'il émit une profession de foi orthodoxe. Dans sa lettre à Léon II, l'empereur disait en effet : *Solus cum iis, quibuscum abreptus est, defecit Macarius*[1]. Il ne compte donc que Macaire d'Antioche et ses disciples, comme ayant abandonné la foi orthodoxe. Le nom de ce dernier revient souvent, même dans la *Vita Agathonis* (Mansi, t. XI, p. 168) d'Anastase, que Baronius cite volontiers, tandis que le nom de Théodore ne se rencontre jamais. Macaire et ses partisans furent envoyés à Rome, pour que le pape obtînt d'eux qu'ils vinssent à résipiscence. C'est Anastase qui nous donne ces détails, et, dans ce cas encore, il ne dit absolument rien de Théodore. Or on ne peut évidemment pas admettre qu'un ancien patriarche de Constantinople, tel que l'était Théodore, ait été simplement compté au nombre des adhérents du patriarche d'Antioche, et sans que son nom ait été l'objet d'une mention spéciale.

4) L'hypothèse que plusieurs cahiers ou *quaternions* aient été intercalés entre les procès-verbaux authentiques des onzième et quatorzième sessions, est tout à fait arbitraire, et a été évidemment inspirée par ce qui s'est passé lors des actes du cinquième concile œcuménique. Dans ces actes du cinquième concile on avait, il est vrai, intercalé des fragments de deux lettres, ou bien deux fausses lettres apocryphes du pape Vigile (*circiter anno* 550), qui représentaient ce pape comme favorable aux monothélites. Mais, quoique Vigile fût mort depuis cent trente ans, les légats du pape protestèrent avec énergie précisément contre ces fausses lettres du pape Vigile, et ils obtinrent qu'elles fussent écartées comme apocryphes. La même protestation aurait

[1] Mansi, t. XI, p. 715. — Hard., t. III, p. 1462. Je sais très-bien que Baronius a aussi discuté au sujet de cette lettre, mais je parlerai plus tard de ce qu'il dit à ce sujet.

certainement eu lieu dans le septième concile œcuménique, au sujet des fragments regardés par Baronius comme apocryphes, si ces fragments l'avaient réellement été. En effet, l'honneur du pape Honorius était ici bien autrement atteint que ne l'était la mémoire du pape Vigile par ces deux lettres ; et cependant, dans le septième concile œcuménique, les légats du pape n'émirent pas la plus petite objection ou protestation lorsqu'on prononça l'anathème contre Honorius. S'ils n'avaient pas été convaincus que l'anathème avait été bien réellement porté, ils n'auraient pas laissé passer sans protester la réitération de cet anathème.

5) Dans l'affaire du pape Vigile, il ne s'agissait que de deux lettres assez courtes, ne contenant chacune qu'un seul mot interpolé, *unam operationem*. Ces lettres avaient été, en outre, écrites à Constantinople, et cependant cent trente ans après, lorsqu'il s'était passé déjà tant d'événements entre le cinquième et le sixième concile œcuménique, on savait très-bien à Rome que ces lettres avaient été interpolées. Dans l'affaire du pape Honorius, il s'agissait, au contraire, d'un événement beaucoup plus grave, car il s'agissait de savoir si un pape avait été frappé d'anathème; comment admettre alors que Rome ait été sans une opinion raisonnée sur ce sujet? Baronius dit que les actes avaient été falsifiés immédiatement après la célébration du sixième concile œcuménique, et que les légats romains n'avaient apporté à Rome que des procès-verbaux apocryphes. Dans ce cas, ce que ces mêmes légats auraient dit de vive voix aurait incontestablement fait découvrir la fraude; mais Baronius ne le voit pas, il aime mieux supposer que les Romains ont eu plus de confiance en des actes falsifiés qu'en leurs propres légats, et qu'ils ont bénévolement accepté cette fable, que l'année précédente un pape avait été frappé d'anathème! Qu'aurait dit Baronius si quelqu'un lui avait affirmé que le pape Léon X avait été frappé d'anathème au concile de Trente?

6) Il est également facile de réfuter ce que dit Baronius au sujet des ratures qui auraient été faites dans les procès-verbaux authentiques du concile par Théodore. Ici encore, nous sommes vis-à-vis d'une hypothèse qui ne trouve pas le plus petit témoignage en sa faveur dans toute l'antiquité chrétienne; et combien n'aurait-il pas été facile aux légats du pape de faire encore sur ce point connaître la fraude qui aurait eu lieu!

Du reste, ces ratures n'auraient pas seulement porté sur un seul mot, ainsi que Baronius paraît le supposer; il aurait fallu raturer des phrases entières. Ainsi on lit dans le procès-verbal de la dix-huitième session : ἔτι καὶ τὸν Ὀνώριον τὸν γενόμενον πάπαν τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης, et dans un autre passage : καὶ σὺν αὐτοῖς Ὀνώριον τὸν τῆς Ῥώμης γενόμενον πρόεδρον, ὡς ἐκείνοις ἐν τούτοις ἀκολουθήσαντα; dans son édit de confirmation l'empereur dit qu' « il anathématise les fauteurs et les protecteurs de la nouvelle hérésie... ἔτι δὲ καὶ Ὀνώριον τὸν τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης πάπαν γενόμενον, τὸν κατὰ

πάντα τούτοις συναιρέτην καὶ σύνδρομον καὶ βεβαιωτὴν τῆς αἱρέσεως. » On retrouve presque les mêmes mots dans un autre passage de ce même édit de confirmation. Il est donc évident que, dans tous ces documents, il n'aurait pas suffi de changer ΘΕΟΔΩΡΟΝ en ΟΝΩΡΙΟΝ.

Dans l'intérêt de son hypothèse, Baronius fait remonter Théodore sur le siége de Constantinople un an avant l'époque où il y monta réellement, c'est-à-dire en 682, au lieu de 683[1], pour lui bien laisser le temps de raturer et d'interpoler les actes, avant le départ des légats du pape. Cette chronologie étant reconnue fausse, — et elle l'est d'après le témoignage de la chronographie de Théophane (*ad ann.* 676 *secundum Alexandrinos*), car Théophane dit que le patriarche George vécut trois ans après le sixième concile œcuménique, c'est-à-dire jusqu'en 683, — l'hypothèse de Baronius tombe aussi d'elle-même. En effet, les légats du pape revinrent à Rome avec les actes du concile dès l'année 682, et par conséquent avant le réintégration de Théodore. Mais quand même la chronologie de Baronius serait fondée, les légats du pape auraient pu aisément faire connaître le véritable état des choses. Et enfin, quand même on admettrait que les légats du pape eussent tous trahi la vérité, ne restait-il pas un grand nombre d'autres membres du synode, tant grecs que latins, qui n'auraient pas menti? Ou bien faut-il dire que plus de deux cents personnes, y compris cet empereur au caractère loyal, se sont rendues complices d'une supercherie qui ne leur était d'aucune utilité! La vérité n'aurait trouvé que des ennemis, tandis que le faussaire Théodore n'aurait trouvé que des amis et des coopérateurs dans tous ces Asiatiques, ces Égyptiens, ces Grecs, et surtout ces Latins! Combéfis (*l. c.*, p. 145) attache en outre une grande importance à ce fait, que cinq copies du décret dogmatique du sixième synode avaient été signées par l'empereur, en présence des évêques, et avaient été envoyées aux cinq patriarcats avant même qu'on eût mis la dernière main à la rédaction des procès-verbaux du concile. Ces copies, disait Combéfis, sont donc antérieures à la réintégration de Théodore, et cependant l'anathème contre Honorius s'y trouve également[2].

7) Baronius n'a pas connu l'ἐπίλογος d'Agathon, notaire et diacre de Constantinople, découvert par Combéfis. Dans cet épilogue, Agathon dit qu'environ trente-deux ans auparavant, il avait assisté au sixième concile œcuménique en qualité de secrétaire, et qu'il avait écrit les cinq copies du décret dogmatique destinées aux cinq patriarches. Ce qui le déterminait à composer le présent écrit, c'était la furie avec laquelle le nouvel empe-

[1] C'est ce qu'a prouvé Pagi, *ad ann.* 682, n. 7.

[2] Cet argument n'est pas absolument concluant, car il aurait été possible que la copie destinée à Rome eût été remise aux légats et, dans ce cas, fût restée avec ces légats à Constantinople jusqu'en 682, c'est-à-dire jusqu'à la réintégration de Théodore, d'après la chronologie de Baronius.

reur, Philippe Bardanès, poursuivait l'orthodoxie et le sixième concile œcuménique. Bardanès avait ordonné que les noms de Sergius et d'Honorius, ainsi que les noms de tous ceux qui avaient été anathématisés par le sixième concile œcuménique (καὶ τῶν λοιπῶν σὺν αὐτοῖς ὑπὸ τῆς αὐτῆς ἁγίας καὶ οἰκουμενικῆς συνόδου ἐκβληθέντων καὶ ἀναθεματισθέντων) fussent rétablis dans les diptyques[1]. Cet Agathon, qui a écrit les procès-verbaux du sixième concile œcuménique, a certainement su si le concile avait, oui ou non, anathématisé le pape Honorius, et d'un autre côté, comme son livre a été composé longtemps après la mort de Théodore, on ne peut alléguer que Théodore l'ait falsifié.

8) Les lettres du pape Léon II contiennent aussi des arguments irréfutables contre Baronius; aussi cet historien s'est-il vu dans la nécessité de les déclarer apocryphes, c'est-à-dire d'imaginer d'autres hypothèses pour appuyer les premières. On se demande pourquoi il a aussi attaqué l'authenticité de la lettre de l'empereur à Léon[2]. La réponse est peut-être que, quoique cette lettre ne parlât pas d'Honorius, elle n'en embarrassait pas moins Baronius, à cause de la réponse que le pape Léon y avait faite, réponse dont Baronius était obligé d'infirmer à tout prix le témoignage, pour ne pas voir son système se fondre dans ses mains, Baronius fait une double objection (603, 13-17) contre l'authenticité de la lettre de Léon à l'empereur, dans laquelle se trouvaient, ainsi que nous l'avons fait voir au paragraphe 324, deux textes contre Honorius. *a*) Dans une traduction latine du texte original grec de la lettre, on a mis à la fin de cette note chronologique : *datum Nonis Maji, indictione X* (c'est-à-dire le 7 mai 682). Or, la lettre elle-même dit que les légats du pape, qui avaient assisté au synode, étaient revenus à Rome au mois de juillet 682. Il y a là évidemment une contradiction, et par conséquent la lettre est apocryphe. — Au lieu de faire tant de suppositions, il aurait été bien plus simple de voir dans cette note chronologique une faute de copiste, et de lire *indict. XI*, au lieu de *X;* ou bien de ne pas se laisser arrêter par une date qui ne se trouve que dans une traduction.

b) Il est dit dans cette même lettre : « Nous anathématisons Honorius..., et tous ceux qui sont morts dans son erreur. » Voilà, dit Baronius, une preuve évidente de supercherie, car les funérailles solennelles qui ont été faites à Rome à Honorius prouvent qu'il n'est pas mort dans l'hérésie. » Nous répondrons à cette argumentation qu'Honorius est mort avant que la question théologique fût vidée : il était à sa mort le pape légitime, nul ne l'accusait d'hérésie, et au contraire, ses contemporains n'avaient pour lui que des éloges, ou du moins des excuses.

[1] Combéfis, *Novum Auctuarium*, t. II, p. 204. — Mansi, t. XII, p. 190
[2] Baron., *ad ann.* 683, 6.

9) Baronius remarque (683, 18) contre l'*epistola Leonis II ad Hispanos* que le pape dit dans cette lettre : *Archiepiscopi sunt a nobis destinati* pour assister au sixième concile œcuménique. Or, dit Baronius, ce n'est pas Léon, mais le pape Agathon qui a envoyé les légats, et parmi eux, il n'y avait aucun archevêque.

Nous répondrons : *a*) *Nobis* ne doit pas se traduire par *moi*, c'est-à-dire le Siége de Rome. C'est ainsi que le pape Grégoire II écrivit à l'empereur Léon l'Isaurien : « L'empereur Constantin Pogonat *nous* a écrit au sujet de la célébration du sixième concile œcuménique[1]. » *b*) Il est faux qu'il n'y ait eu au sixième concile œcuménique aucun archevêque représentant du pape et de l'Occident. Parmi les légats proprement dits, il n'y en a pas eu, il est vrai ; mais les archevêques Jean de Thessalonique et Étienne de Corinthe signèrent les actes, le premier comme βικάριος et ληγατάριος, le second comme ληγάτος τοῦ ἀποστολικοῦ Θρόνου Ῥώμης. Basile, archevêque de Gortyne, dans l'île de Crète, signa en qualité de ληγάτος τῆς ἁγίας συνόδου τοῦ ἀποστολικοῦ Θρόνου τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης. Ces trois archevêques appartenaient a l'*Illyricum Orientale*, c'est-à-dire au patriarcat de Rome, et par conséquent au *synodus Romana*, et, quoiqu'ils n'aient pas assisté au synode romain de l'année 680, qui précéda le sixième concile œcuménique et nomma des députés pour cette assemblée, ils ont très-bien pu être nommés par ce synode romain, ou par le pape *in specie*. Il semble, en effet, que Basile de Gortyne ait été choisi par le synode romain, car, au concile œcuménique, il signa ληγάτος τῆς συνόδου, et que les deux derniers aient été choisis par le pape, car ils étaient, en effet, les vicaires ordinaires du pape, l'archevêque de Thessalonique pour l'*Illyricum*, et celui de Corinthe pour l'Hellade et l'Achaïe, ces deux provinces étant, depuis Justinien Ier, séparées de l'*Illyricum*[2]. La phrase en question serait donc à l'abri de toute critique, si elle était ainsi conçue : *archiepiscopi et episcopi*. Si on n'accepte pas cette leçon, ou bien il faut dire que le mot *archi* est une addition du *librarius*, ou bien que le titre d'*archiepiscopus* n'est pas ici employé dans le sens de métropolitain, mais simplement pour désigner des évêques qui sont tout à fait dignes de vénération. De nos jours encore, on distingue très-bien dans l'Église grecque l'archevêque du métropolitain ; la première appellation est souvent un titre purement honorifique.

Baronius (683, 22) attaque ensuite la lettre du pape Léon *ad Hispanos*, parce que, dans cette lettre, le pape dit qu'il n'envoie sur ces entrefaites aux Espagnols que quelques-uns des actes du sixième concile œcuménique, c'est-à-dire le décret dogmatique, le Λόγος προσφωνητικὸς et l'édit de

[1] Mansi, t. XII, p. 968. — Hard., t. IV, p. 10.
[2] Cf. Petr. de Marca, *de Concordia sacerd. et imp.*, lib. V, c. XIX, 2, 3, et c. XXIX, 11.

confirmation rendu par l'empereur; le reste n'était pas encore traduit en latin. Or, dit Baronius, le quatorzième synode de Tolède affirme déjà que le pape avait envoyé une copie des *gesta synodalia*. — Il est aisé de répondre que l'on pouvait très-bien donner le nom de *gesta synodalia* aux principaux documents du concile. Le synode de Tolède ne dit pas *integra gesta*, malgré la grande envie qu'a Baronius de le lui faire dire[1].

10) La lettre du pape Léon II au roi espagnol Ervig tombe aussi sous le coup de la critique de Baronius (*ad ann.* 683, 20-21), parce que cette lettre suppose que l'empereur avait écrit dans l'*indict. IX* au pape Agathon, au sujet de la convocation du sixième concile œcuménique. Baronius remarque que ce n'est pas à Agathon, mais à son prédécesseur Donus, que la lettre a été adressée, et, en outre, qu'elle n'a pas été écrite *indict. IX*, mais bien *indict. VI*. Combéfis et Pagi ont déjà répondu comme il suit à ces arguments : *a*) Une erreur de chronologie s'explique bien facilement par une faute de copiste. *b*) Quant à la mention d'Agathon, au lieu de celle du pape Donus, ce n'est là au fond qu'un *compendium historicum :* car Donus, à qui la lettre a été en effet adressée, était déjà mort quand elle arriva à Rome; ce fut son successeur Agathon qui la reçut, et ce fut encore lui qui y répondit[2].

11) Assemani s'étonne[3] que Baronius n'ait pas utilisé, en faveur de son hypothèse, une phrase assez étrange du pape Nicolas Ier. Dans sa huitième lettre à l'empereur Michel III, ce pape dit, en effet, que « ses prédécesseurs (ceux de l'empereur) étaient depuis longtemps infectés du venin de diverses hérésies, et qu'ils avaient, ou bien, fait participer à leurs erreurs ceux qui avaient voulu les sauver, ainsi que cela avait eu lieu à l'époque du pape Conon, ou bien qu'ils les avaient persécutés[4]. »

D'après Assemani, le pape Nicolas fait ici allusion à ce qui s'est passé dans le synode réuni à Constantinople en 686, par l'empereur Justinien II. Dans ce synode, l'empereur Justinien fit lire, en présence des apocrisiaires du pape et de beaucoup de patriarches et d'archevêques, etc..., les procès-verbaux originaux des actes du sixième concile œcuménique, et il les fit sceller par eux, afin qu'on ne pût les altérer par la suite[5]. Dans cette circonstance, suppose Assemani, l'empereur Justinien II aurait très-bien pu connaître le faux que Baronius suppose avoir été commis. — Quant à nous, nous trouvons que Baronius a très-bien fait de ne pas essayer d'utiliser cet incident au profit de sa thèse; car une altération des actes commise en 686 était beaucoup trop récente pour pouvoir s'harmoniser avec

[1] Combéfis, *loc. cit.*, p. 138. — Pagi, *ad ann.* 683, 14.
[2] Combéfis, *loc. cit.*, p. 154 et 164. — Pagi, *ad ann.* 683, 13.
[3] *Biblioth. juris Orientalis*, t. IV, p. 519; t. V, p. 30.
[4] Baron., *ad ann.* 686, 4. — Pagi, *ad ann.* 686, 7.
[5] Mansi, t. XI, p. 737. — Hard., t. III, p. 1478.

ce qu'il avait dit ailleurs. Il aurait dû reconnaître, dans ce cas, que les actes authentiques avaient été envoyés à Rome quatre ans auparavant, c'est-à-dire qu'il se serait réfuté lui-même.

12) Ce que nous avons dit contre Baronius ne peut servir qu'en partie contre Boucat[1] : car ce dernier historien a quelque peu modifié, avant de l'adopter, l'opinion de Baronius. Après la onzième session, dit-il, le synode avait cessé d'être légitime, et par conséquent la condamnation portée contre Honorius n'a pas été la sentence d'un concile général œcuménique.

Comme preuve de ce qu'il avance, Boucat donne les deux raisons suivantes : *a*) Après la onzième session, les légats du pape s'étaient éloignés. *b*) Après cette même session, l'un des légats du pape, Jean, évêque de Porto, avait célébré un service solennel suivant le rit latin dans l'église Sainte-Sophie, en présence de l'empereur, pour remercier Dieu de l'heureuse issue du synode.

Ces deux affirmations sont aussi peu fondées l'une que l'autre. *a*) Il suffit en effet de jeter un simple coup d'œil sur les actes du synode, pour voir que les légats du pape ont également assisté aux douzième, treizième et quatorzième, en un mot, à toutes les sessions jusqu'à la dix-huitième inclusivement, et qu'à la fin ils signèrent le décret du synode.

b) Boucat a pris dans les *Vitæ Pontificum* d'Anastase ce qu'il dit au sujet du service divin célébré par Jean, légat du pape[2]; or, Anastase dit expressément que ce service divin solennel fut célébré lors des fêtes de Pâques, par conséquent non pas après la onzième, mais après la quatorzième session[3].

13) Dans ces derniers temps, l'historien Damberger a imaginé, sur la question qui nous occupe, un système qui, tout en ayant un caractère original, offre cependant plusieurs points de ressemblance avec celui de Baronius[4]. La première moitié, dit-il, des actes synodaux, celle qui est à peu près à l'abri des attaques de la critique (!) s'étend jusqu'à la neuvième session inclusivement. Quant aux actes des sessions ultérieures, ils sont évidemment falsifiés. Les Grecs n'ont pu voir, sans un profond ressentiment, que toute une série de patriarches de l'orgueilleuse Constantinople fussent frappés d'anathème; aussi, pour établir une sorte de contre-poids, ont-ils inséré le nom d'Honorius parmi les noms de ceux qui étaient anathématisés; tout cela, bien entendu, à l'insu des légats du pape (!). Les actes, tels que nous les avons actuellement, portent partout, à partir de la dixième

[1] Anton. Boucat, *Tractat. de incarnatione*, diss. IV, p. 162. Cf. Chmel, *loc. cit.*, p. 101.

[2] Cf. *Vita Agathonis*, imprimée dans Mansi, t. XI, p. 168.

[3] En 681, la Pâque tomba le 14 avril; la 11e session se tint le 20 mars, la 14e, le 5 avril, et la 15e le 26 avril 681.

[4] Vgl. Damberger, *Synchronistische Gesch. des Mittelalters*, Bd. II, S. 119 ff.

session, « la trace des duperies byzantines. » Aussi Damberger est-il fort étonné que des historiens occidentaux de l'Église, et non pas seulement des auteurs de *compendium*, mais encore des historiens proprement dits, aient regardé ces actes comme authentiques. Il n'y a, ajoute-t-il, que des gallicans qui aient bataillé pour démontrer l'authenticité « de ce produit de la supercherie byzantine, » parce que c'était pour eux le seul moyen de prouver la supériorité du concile œcuménique sur le pape.

En développant cette hypothèse, Damberger s'éloigne beaucoup de ce que Baronius dit; voici en abrégé les principaux points de son argumentation : *a*) Les actes authentiques du sixième concile œcuménique ont été, il est vrai, envoyés à Rome; mais ceux que nous avons présentement ne sont qu'un extrait falsifié de ces actes authentiques. *b*) Les septième et huitième synode œcuméniques, ainsi que les papes Léon II et Adrien II, ont, il est vrai, fait l'éloge des actes du sixième concile œcuménique; mais ils n'ont pas loué les actes authentiques, c'est-à-dire ceux qu'ils avaient sous les yeux ; toutefois ni ces synodes, ni ces papes ne se sont douté que le sixième concile œcuménique eût prononcé l'anathème contre Honorius. *c*) On n'a commencé à mentionner ces anathèmes que lorsque, au XIe siècle, Michel Cérulaire a renouvelé le schisme. *d*) Les actes authentiques, qui se trouvaient à Rome, ont, il est vrai, disparu, mais les papes Léon II et Adrien II les ont possédés.

Si Damberger fait l'étonné, nous avouons que nous le sommes beaucoup plus que lui, vis-à-vis de son argumentation. Comment, par exemple, oser soutenir que les septième et huitième conciles œcuméniques n'ont rien su de l'anathème porté dans le sixième concile œcuménique contre Honorius, lorsqu'on lit dans le décret dogmatique du septième synode œcuménique: « Nous enseignons deux volontés et deux énergies, d'après les attributs des natures dans le Christ, et ainsi que l'a enseigné le sixième synode à Constantinople, *condamnent* Sergius, Honorius, Cyrus, etc... (*ἀποκηρύξασα Σέργιον, Ὀνώριον, Κῦρον, κ. τ. λ.*)[1]. Le huitième concile œcuménique dit, à son tour : *Sanctam et universalem sextam synodum suscipientes... anathematizamus... Theodorum, qui fuit episcopus Pharan, et Sergium et Pyrrhum... atque cum eis Honorium Romæ, una cum Cyro Alexandrino*, etc.[2].

Pour voir si les papes Léon II et Adrien II ont reconnu ou s'ils ont ignoré l'anathème porté contre Honorius, il suffit de lire les fragments des lettres de ces papes, que nous avons donnés au commencement du présent paragraphe. Ce sont précisément ces deux successeurs d'Honorius, qui parlent en termes les plus formels de l'anathème porté contre leur prédécesseur, et cependant ils vivaient plusieurs siècles avant Michel Cérulaire. Enfin,

[1] Mansi, t. XIII, p. 377. — Hard., t. IV, p. 454.
[2] Mansi, t. XVI, p. 181. — Hard., t. V, p. 914.

lorsque Damberger affirme que les papes Léon II et Adrien II ont eu en leur possession les actes authentiques du sixième concile œcuménique, il ruine par la base l'édifice péniblement construit par Baronius, car toutes les explications que nous avons données font voir que si Léon II et Adrien II ont eu ces actes authentiques, on ne peut soutenir plus longtemps que l'anathème n'a pas été prononcé.

Ce n'est pas à nous à exposer le rapport qui existe entre l'histoire d'Honorius et la question de l'infaillibilité du pape ; nous nous contenterons de remarquer que les *Animadversiones* ajoutées à l'*Histoire ecclésiastique* de Noël Alexandre, pour faire rayer cet ouvrage de l'index, ont cherché à prouver cette proposition, dans l'intérêt de l'infaillibilité : *Honorii epistolæ, ob quas hæresis fuit accusatus, privatæ fuerunt, non dogmaticæ*[1].

Dr Héfélé,
évêque de Rottembourg.

[1] Nat. Alex., *loc. cit.*, p. 526.

RÉCITS DU NOUVEAU MONDE

UNE TOMBE DANS LES FORÊTS VIERGES

III[1]

CRUCÉS ET PANAMA.

La chaleur était étouffante, et la journée menaçait d'être orageuse ; aussi, à une station que nous fîmes sur le rivage dans le but de cueillir quelques fruits, m'empressai-je de recouvrir avec des feuilles de bananiers le petit abri de l'arrière de la pirogue où se tenait Dolorita, objet des soucis et des prévenances de tous.

Vers midi, nous vîmes mes prévisions se réaliser ; des torrents de pluie tombèrent, et nous fûmes trempés jusqu'aux os ; heureusement que dans les intervalles de ces ondées, le soleil des tropiques, paraissant entre deux nuages, nous séchait par son action torréfiante ; conditions climatériques, qui eussent été des plus pernicieuses à la santé, si nous avions dû prolonger notre séjour dans ce pays.

Notre pirogue, large de coque et peu profonde, avançait lentement sous les efforts réunis de nos hommes d'équipage, qui poussaient à la gaffe, les pagayes étant impuissantes contre le courant considérablement augmenté par la pluie ; aussi étions-nous forcés de cotoyer le rivage où son action était moins résistante.

Un coup de barre donné à faux par celui de nous qui tenait le gouvernail, nous jetait souvent sur quelque banc de sable, où

[1] Voir le *Correspondant* du 10 février 1870.

notre embarcation demeurait parfois échouée ; dans cette situation, elle se trouvait prise en travers par le courant, et à chaque instant nous pouvions craindre de la voir rouler sur elle-même et chavirer. Nous n'avions alors d'autre parti à prendre que de nous jeter à l'eau pour la redresser et la remettre à flot.

Pour comble de malheur, nous eûmes notre gouvernail complétement enlevé, et la secousse fut si violente que nous pûmes nous croire un instant menacés de sombrer de l'avant. Nous nous perdions en conjectures sur cet incident, quand nous vîmes avec effroi sortir de l'eau en bondissant, à quelques mètres de notre pirogue, un affreux caïman, dont le dos écailleux portait encore la trace sanglante de la ferrure du gouvernail.

La pâleur livide empreinte sur la physionomie du patron José ne nous dit que trop la grandeur du danger que nous venions de courir. Il ajouta, pour nous rassurer sans doute, que souvent ces *ladrones* de rivière employaient cette tactique pour faire sombrer les embarcations, puis dévorer les malheureux qu'elles contenaient.

Enfin, après une journée de fatigues physiques et morales, difficiles à dépeindre, nous atteignions, vers les neuf heures du soir, une berge où nous prîmes terre avec une satisfaction non équivoque. Le patron José nous vanta en termes pompeux les jouissances de toutes sortes que nous allions enfin trouver dans cette hôtellerie, et quoique nous n'eussions qu'une confiance relative dans ses descriptions emphatiques, nous nous disposâmes à monter la petite falaise qui nous séparait encore de cet hôtel des princes du désert, dont nous apercevions la lumière hospitalière à travers un massif d'acajous.

C'était une vaste case formée de palissades en bambous ; à sa façade, exposée au levant, on apercevait un auvent soutenu par de fortes tiges de fougère mâle.

Le propriétaire de cette hôtellerie, qui n'était autre qu'une ferme, était un Américain de la Nouvelle-Orléans, d'origine française, établi là avec sa famille depuis un an environ. Le climat mortel de cette partie de l'Amérique avait fait de tristes ravages sur la physionomie souffreteuse de ces malheureux colons, qui paraissaient cependant être nés avec une constitution robuste, si on pouvait en juger par leur taille élevée et leurs fortes proportions.

Le chef de la famille s'était avancé au-devant de nous ; nous lui demandâmes à souper et un abri pour la nuit ; ce qu'il nous accorda gracieusement, moyennant un dollar par tête. Nous acceptâmes avec empressement, bien que les parois de la ferme, qui n'étaient formées que d'un simple treillage, eussent pu nous donner à réfléchir, si nous nous étions rappelés les roucoulements peu harmonieux qui

avaient si désagréablement bercé notre sommeil pendant la nuit précédente.

Le plus jeune des quatre enfants de notre hôte avait été piqué le jour même, dans l'après-midi, par un serpent à sonnettes, au moment où il montait sur la cime d'un acajou pour prendre un nid.

En vain, le fils de notre hôte avait cherché dans la forêt des herbes reconnues propres à combattre le venin du cascabel. Comme il y avait loin, de l'endroit où il avait été mordu à l'habitation de son père, il était à craindre que trop de temps ne se fût écoulé entre le moment de l'accident et l'application du remède. Je me fis conduire à son lit de douleur et reconnus qu'en effet le malheureux enfant était perdu, si l'on s'en tenait à ce qui avait été fait. Le corps d'un bleu marbré était extrêmement enflé. Immédiatement j'arrachai les feuilles écrasées que l'on avait placées sur la plaie, et les remplaçai par une compresse imbibée d'alcali, et cela d'après le conseil de Dolorita qui, maintes fois, avait vu soigner des morsures semblables. Je lui fis prendre un demi-verre d'eau, dans lequel je versai quelques gouttes de ce corrosif, qui, pris sans mélange, serait lui-même un poison très-actif. Une heure après, j'eus la satisfaction de voir mon malade beaucoup mieux.

Les environs de la ferme étaient accidentés et pittoresques. Ils étaient couverts de bosquets d'acajous, de sassafras et d'une grande variété d'arbres et d'arbustes sur lesquels les fruits paraissaient à côté de la fleur; végétation luxuriante, nourrie par une humidité constante et en même temps par une chaleur éternelle. Mais quel contraste entre la végétation de cette contrée, qui en fait un paradis terrestre, et les influences de son climat pestilentiel, qui en font si promptement le tombeau des colons.

Le souper fut servi sous la verandha; sur la table parurent bientôt des tranches de jambon auxquelles, grâce à un furieux appétit, nous fîmes grandement honneur, puis une très-belle truite saumonée, pêchée le jour même au pied de l'habitation, et comme dessert, une foule de fruits parmi lesquels nous distinguâmes vite d'excellents ananas, des goyaves, des bananes, des cédrats, une délicieuse crème de lait de cocos, et enfin comme complément et en guise de thé, une infusion d'écorce de sassafras, boisson favorite des colons de la Nouvelle-Orléans.

Une telle profusion de fruits, dans une simple ferme, n'a rien qui doive surprendre. On sait que le climat des tropiques est d'une admirable richesse. Dans ces contrées privilégiées, l'homme n'a que l'embarras du choix. La noix de coco croît sur le cocotier, espèce de palmier. Elle est grosse et ronde comme un melon; dans l'intérieur on trouve un lait excellent et une belle amande dont le goût

rappelle un peu celui de la noisette. L'ananas est un excellent fruit qui rappelle la saveur de la fraise, et le cédrat, le premier et le plus gros des citrons. La goyave, ou poire des Indes, a une forme ovale et la grosseur d'une pomme. On en fait en Amérique de très-bonnes gelées. L'arbre qui la produit, et que l'on appelle goyavier, est fort commun dans l'Amérique du Sud, et principalement aux Antilles. La banane, peut-être moins délicate et moins fine que la goyave, est l'aliment commun des nègres, qui en mangent la pulpe en guise de pain. Ils la font cuire sous les cendres ou dans le four; le bananier, que l'on appelle aussi figuier d'Adam, croît également dans les Indes orientales et occidentales; c'est une plante, ou pour mieux dire, une espèce de roseau dont les feuilles d'un vert tendre acquièrent des dimensions extraordinaires.

Dans la journée, ignorant encore si nous pourrions atteindre l'hôtellerie avant la nuit, j'avais tué quelque gibier que notre hôte nous fit préparer en vue du lendemain. Nos compagnons de route, bons et excellents jeunes gens, avaient acheté, lors de leur passage à la Havane, quelques provisions qu'ils partagèrent avec nous, entre autres plusieurs bouteilles de vin de l'île de Cuba, ainsi que du café, qui nous fut d'un grand secours contre les influences malsaines de l'isthme.

Enfin l'heure du sommeil arriva; plusieurs hamacs en corde végétale furent pendus sous la verandha. Dolorita voulut que les nôtres fussent installés dans un lieu plus écarté. Ses moindres désirs étaient pour moi des ordres. Le verger de la ferme était entouré d'une clôture inaccessible aux bêtes féroces. J'y suspendis nos hamacs l'un près de l'autre à des branches de citronniers. Leur feuillage touffu devait nous garantir de la rosée de la nuit, si abondante dans ces régions de l'équateur.

Le soleil était déjà haut sur l'horizon quand nous pûmes nous remettre en route, car le patron José avait dû réparer le gouvernail de notre pirogue, brisé la veille contre le dos cuirassé du caïman.

Après une journée relativement aussi fatigante que les précédentes, nous arrivions le soir à San-Pablo, petite bourgade d'une douzaine de feux; puis, le lendemain, à Gorgona, et le surlendemain à Crucès, bourg situé sur un des bas plateaux des Cordilières. Là finissait la partie du voyage que nous avions à faire par eau, et ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous saluâmes cette étape qui était pour nous la fin des dangers.

Crucès reçut son nom de Pizarre, ce hardi navigateur espagnol, qui, en 1525, y planta la croix.

Avant la découverte des mines aurifères de la Californie, la population de Crucès ne se composait guère que de cinq ou six cents In-

diens ou métis ; mais depuis lors, ce bourg a vu doubler sa population et jouit même d'une certaine importance. Il est en effet devenu l'entrepôt des marchandises expédiées soit d'Europe, soit de l'Inde, par la voie de l'isthme. Les richesses métalliques des deux continents s'y entassent aussi avant d'être dirigées sur l'Europe, ou sur les États-Unis d'Amérique.

Le seul monument que nous remarquâmes avec étonnement dans le bourg de Crucés est une tour qui s'élève sur un des côtés de sa place unique. Ce bâtiment construit en pierre de taille, a des murailles d'environ six pieds d'épaisseur. Il ne paraît pas être de construction moderne, tant s'en faut ; percé de trois meurtrières étroites, et fermé par une porte de fer capable de résister à tous les efforts, le seul pêne de la serrure a la grosseur du bras. Quant à la serrure, elle a les dimensions d'une malle. La clef devait aussi avoir des proportions intéressantes, mais nous ne pûmes en juger.

Pour nous expliquer ce phénomène de serrurerie, on nous apprit que cette tour servait de dépôt à la Compagnie des Indes pour les lingots d'or et d'argent qu'elle expédiait d'une mer à l'autre, et que souvent cette forteresse avait à garder plusieurs millions en valeur métallique.

Le choléra sévissait encore à Crucés avec autant de violence que sur les autres points où nous avions passé depuis notre débarquement à Chagres. A chaque instant des glas funèbres venaient douloureusement tinter à nos oreilles, annonçant qu'un voyageur de cette vie venait de la quitter pour entreprendre le grand voyage de l'éternité. Aussi la consternation se lisait-elle sur tous les visages.

Ce glas de mort ne raisonnait pas cependant comme le bourdon de Notre-Dame de Paris ; de la cloche de Crucés il ne restait plus qu'à peine la moitié ; l'usage immodéré que l'on en avait fait, l'avait réduite à sa plus simple expression. C'est par une corde qu'elle était suspendue dans son clocher, qui n'était autre que le hangar même abritant la porte de l'église. Là, le nègre investi des fonctions de bedeau, muni d'une bonne provision de pierres, en lapidait activement la pauvre cloche qui, à chaque coup, se plaignait piteusement d'une voix fêlée.

Rien d'original comme les enterrements dans cette partie de l'Amérique. Ils ont lieu au son de la musique. Celle-ci, plus profane que religieuse, se compose d'un violon, d'un tambour et d'un fifre. Les accords guillerets de leur harmonie indiquent plutôt une noce qu'une cérémonie funèbre. Le mort est entièrement habillé de ses plus beaux vêtements, la face découverte, et des faveurs multicolores tressées dans les cheveux. On l'étend sur la première planche venue ; on l'enlève sur les épaules, et dans cet équipage, on le pro-

mène par le bourg; puis enfin il est conduit à l'église; là se fait le service au son des instruments; c'est ce qu'on appelle la *zambacueca*.

Quelque pittoresques que fussent les enterrements à Crucés, nous ne tenions pas à les voir de près plus longtemps; mais, par malheur, ce bourg était entièrement dénué de mulets et d'autres moyens de transport. On attendait qu'il en vînt de Panama, où ils avaient porté les passagers arrivés de Chagres dix jours avant nous.

On devine s'il devait me tarder d'arracher Dolorita à ce sépulcre. Notre hôtelier, M. Massoti, Marseillais pur sang, s'étant chargé de nous expédier plus tard nos bagages par mules à Panama, m'indiqua quatre frères Indiens qui consentiraient probablement à y porter Dolorita en palanquin.

J'acceptai avec empressement, et, conduit par lui, je me dirigeai vers leur habitation, qui était située à quelque distance hors du bourg de Crucés.

Nous les trouvâmes en train de pêcher sur les bords de la rivière qui coulait à quelque distance de leur case. Je remarquai le filet dont ils se servaient; il était fait entièrement d'une sorte de jonc très-solide. Les quatre frères étaient forts et robustes; mais leur père, pauvre vieillard délabré, d'une effrayante maigreur, et dont la charpente osseuse semblait percer de toutes parts sa peau parcheminée, ressemblait à un spectre sortant du tombeau.

Ses traits étaient flétris par suite de cette décomposition organique qui est le résultat ordinaire d'une existence passée dans les contrées malsaines, où les sources de la vie s'épuisent, où le corps humain se dessèche et devient bientôt semblable à ces momies indiennes que l'on trouve dans les cryptes du Mexique.

Le marché fut vite conclu. Ils me demandèrent vingt-cinq piastres; je m'engageai à leur en donner trente si nous étions rendus sains et saufs le lendemain au soir à Panama, chose qu'ils crurent d'avance pouvoir me promettre formellement.

Ils se mirent immédiatement à l'œuvre et construisirent un palanquin avec les branches flexibles d'un sassafras, qu'ils recouvrirent avec des lianes et des feuilles de bananier. Cet abri devait garantir Dolorita de l'action du soleil pendant un voyage qui ne durerait pas moins de dix heures.

Nous partîmes de Crucés vers onze heures du matin. Nous cheminions fort doucement, car la route était difficile: ce n'était qu'un sentier qui, tantôt longeait des précipices, tantôt s'engageait à travers des marécages, dont s'exhalaient des miasmes infects, où l'on voyait s'agiter de venimeux reptiles. A de certains moments nous nous trouvions suspendus sur le sommet de ces rochers abrupts qui forment les contre-forts des Cordilières, et à d'autres, ensevelis dans

des crevasses profondes, entre des murailles à pic d'une imposante hauteur.

Ces dix lieues semblaient interminables.

Enfin, exténué de fatigue, ainsi que mes deux compagnons de route, qui cheminaient comme moi à pied en chassant, nous dûmes nous arrêter et passer la nuit à Goyaval, petite bourgade que nous trouvâmes à l'embranchement des deux routes de Crucés et de Gorgona. Nous étions encore à trois lieues de Panama.

Quand j'appelle Goyaval du mot fastueux de bourgade, je dois avouer que le mot est impropre, car ce n'est qu'une réunion de quelques pauvres cases de l'aspect le plus misérable. Là encore s'était arrêté le choléra dans sa course homicide. Les cases du hameau étaient ouvertes à tout venant, mais la pauvreté ne tente personne. Lorsque nous arrivâmes, les femmes des naturels, entourées de quelques avortons malingres, étaient assises autour des cases, occupées à tresser des paniers.

Les quelques hommes de la bourgade étaient couchés dans les huttes, fumant indolemment des *cigarritos* d'un tabac avarié. On eût dit que cette population de spectres avait passé sans transition de l'enfance au déclin de la virilité. Quand nous nous présentâmes, ces hommes nous regardèrent stupidement, sans bouger.

La paresse la plus dégradante est substituée à tout besoin, à toute jouissance, à toute activité. Leur type est encore celui de la race espagnole. C'est à cet état de dégradation que se trouvent réduits les descendants de ces fiers explorateurs qui ont régné dans ces pays avec tant de grandeur et d'éclat? Alors ils étaient Espagnols, aujourd'hui ils sont sujets de la république de la Nouvelle-Grenade !

Le lendemain, dès que l'aube eut paru, nous nous mîmes en marche, afin de pouvoir profiter de la fraîcheur du matin.

La nature s'éveillait graduellement ; les oiseaux voletaient dans la feuillée, frôlant dans leurs joyeux ébats les feuilles, d'où s'échappaient des gouttes d'une rosée bienfaisante. Le plantin, les fleurs du jasmin sauvage, la mélisse, l'angélique et toutes sortes de capillaires dont abondent les forêts tropicales, mêlaient leurs suaves senteurs aux aromes qu'exhalait la fraîche brise du matin. Les insectes crépitaient sous l'herbe, et les abeilles, abandonnant les troncs des arbres où elles déposent leur miel, se répandaient en bourdonnant dans la forêt, butinant sur les fleurs que nous foulions à chaque pas, fleurs et plantes si variées dans leur espèce.

Il n'est presque pas, dans ces contrées, de plante, d'arbre, de végétal quelconque, qui ne renferme dans sa feuille, sa fleur, son fruit, ou simplement dans sa tige, un remède contre quelque mal regardé comme incurable. Certes, la flore américaine est trop étendue

pour que la vie d'un homme puisse suffire à l'étudier complètement; mais si des médecins, animés de l'amour de la science, qui devrait toujours procéder de celui de l'humanité, entreprenaient des courses botaniques dans les contrées que je décris, ils parviendraient, je le crois, avec l'aide des naturels, qui possèdent déjà bien des secrets, à découvrir des moyens propres à combattre l'hydrophobie et tant d'autres maladies qui désolent notre pauvre humanité.

Après une marche que nous trouvâmes presque facile, car nous nous rappelions la journée si fatigante de la veille, nous aperçûmes enfin, du sommet d'une éminence, les tours élevées de la cathédrale de Panama, et à l'horizon, l'océan Pacifique aux reflets d'azur.

Panama est une ville d'environ dix mille âmes, construite sur une pointe de rochers, se baignant dans les eaux du Pacifique, entièrement dépourvue d'abri et de mouillage; aussi les navires, arrivant à Panama, sont-ils obligés, pour se garantir des avaries de mer, de stationner au large.

Autrefois cette cité, qui possédait une population de trente-cinq à quarante mille âmes, était bien fortifiée; mais aujourd'hui ses remparts tombent en ruines, ainsi que ses monuments publics, et son ancienne population espagnole est bien dégénérée. Cependant, elle est encore la principale ville de la république de la Nouvelle-Grenade, mais non la capitale de la république, bien qu'elle soit le siége du Congrès. C'est Bogota qui a cet honneur, quoique cette dernière ville soit très-inférieure à Panama sous tous les rapports.

La Nouvelle-Grenade est, je n'ai pas besoin de le dire, la plus septentrionale des républiques de l'Amérique du Sud; c'est la plus rapprochée de l'isthme, dont elle comprend une partie très-considérable, le territoire du golfe de Darien et le district de Panama étant compris dans les limites de la Nouvelle-Grenade. Il y a quelques années seulement que cette petite république s'est séparée de celle de la Colombie, dont le célèbre Bolivar fut le héros et le libérateur.

Nous entrâmes dans la ville par le faubourg Laraval, où se tient ordinairement le marché.

On nous indiqua l'hôtel de la Louisiane comme celui le plus fréquenté par les Français; mais un employé de notre consulat, qui connaissait une partie de nos aventures, racontées déjà par des voyageurs qui nous avaient devancés à Panama, nous conduisit dans une maison particulière, tenue par une dame créole d'origine française, qui nous reçut avec un empressement qui, je dois le reconnaître, avait plutôt pour mobile le plaisir de recevoir des compatriotes, qu'un sordide intérêt.

La señora Rodriguez avait pour mari un Cubain, qui avait été

obligé de fuir sa patrie pour des causes politiques; l'un et l'autre étaient des gens excellents et désinteressés.

Nous devions forcément rester à Panama pendant une semaine encore, pour y attendre le steamer *Listhmus*, que l'on supposait devoir être de retour de San-Francisco à cette époque. Nous nous résignâmes donc à l'attendre, ne pouvant faire autrement. C'est pendant cette halte forcée que, grâce à l'entremise obligeante de nos hôtes, il nous fut possible de faire bénir par un prêtre catholique notre mariage déjà béni par le pasteur anglicau de Cuba.

Le choléra sévissait encore à Panama; aussi fut-ce avec une immense satisfaction que nous vîmes poindre enfin, un beau matin, à l'horizon, du haut des remparts où nous nous trouvions en ce moment, un ruban de fumée sortant de la cheminée d'un steamer, qui se dirigeait à toute vapeur vers le port de Panama.

Quelques minutes après, la vigie annonçait que le bateau à vapeur était le *Tennessee*, bâtiment de la Compagnie américaine, arrivant de San-Francisco. Nous avions déjà pris nos *ticket* à *l'office* de la Compagnie, à raison de cinq cents piastres chacun, prix énorme, augmenté par la présence de l'affreux fléau, que chacun avait hâte de fuir.

Nous étions encore plus heureux que nos devanciers, puisque deux mois avant, au plus fort de l'épidémie, chaque place s'était payée le double : mille piastres (soit cinq mille francs).

Deux jours après son arrivée à Panama, le *Tennessee* quittait la rade pour reprendre la route de la Californie, nous comptant au nombre de ses passagers. Le temps était magnifique et les débuts de notre voyage s'annonçaient sous d'heureux auspices. Longeant, à une lieue de distance environ, la côte occidentale de l'Amérique centrale et du Mexique, un magnifique panorama se déroulait sous nos yeux; parfois, c'étaient des promontoires abrupts couverts de sombres forêts, ou des rivages au sable éblouissant, sur lesquels déferlaient avec fureur les vagues écumeuses venant du large.

A l'extrême horizon, comme encadrement de ce grandiose tableau de la nature, nous apercevions les sommets gigantesques et sourcilleux des Cordilières, ceintes de leur couronne de neiges. Les rayons du soleil les faisaient alors miroiter de teintes de nacre. Presque chaque jour, nous rencontrions quelques bâtiments baleiniers à la recherche des baleines et des souffleurs, qui semblaient prendre plaisir à folâtrer dans le sillage de notre steamer, chassant devant eux des nuées de poissons-volants, qui dans leur légitime terreur venaient imprudemment s'abattre à notre bord, ou allaient chercher un nouvel abri sous d'autres vagues éloignées de l'ennemi commun.

Le *Tennessee*, excellent pyroscaphe, filait en moyenne douze milles marins à l'heure ; aussi le neuvième jour après notre départ de Panama, entrions-nous dans le port de San-Diego, où nous relâchions pendant quelques heures, pour y prendre du charbon et des vivres frais.

Cette petite bourgade, assise sur les bords de l'océan Pacifique, est une des premières missions fondées par les pères jésuites en Californie. Sa latitude nord est de 32°39'30" et sa longitude ouest du méridien de Paris de 119°37'13". Son climat est excellent, et sa température tellement douce, qu'on y récolte en même temps les céréales, les fruits d'Europe, et les principales productions tropicales, telles que le riz, la canne à sucre, le café, l'indigo et d'excellent tabac.

Le Pueblo qui en est le chef-lieu, est situé à l'extrémité nord-est de la baie, qui forme comme une espèce de grand lac semé de bancs de sable et d'îlots couverts de roseaux. La marée y monte d'environ 1m,50.

La mission se trouve éloignée du Pueblo de près de deux lieues. Notre steamer mouilla à trois encablures d'une falaise à pic, mais parfaitement abritée du vent de mer.

A un demi-mille de nous environ, s'ouvrait une anse, dominée par un promontoire, sur lequel on apercevait quelques hangars, servant de sécherie pour le tabac ; puis, des maisons, les cases de la bourgade, et tout à côté, son champ de repos. N'ayant que très-peu de temps à disposer, nous ne descendîmes pas à terre.

Aussitôt que le *purcer* (commis aux vivres du bord) eût fait embarquer quelques provisions fraîches, se composant de bœufs, de moutons, de volailles et de fruits, nous levâmes l'ancre, et reprîmes notre voyage sur l'océan Pacifique.

Une semaine après notre relâche à San-Diego, nous recevions à notre bord, en vue des côtes de Californie, le pilote chargé de nous entrer dans le goulet, puis dans la rade de San-Francisco.

Je me crois, mon cher compatriote, dispensé de vous parler de cette ville, que vous connaissez aussi bien que moi, ajouta mon narrateur, seulement, comme le choléra, qui nous poursuivait avec tant d'obstination depuis notre débarquement sur le continent américain, régnait encore à San-Francisco, n'y restâmes-nous que quarante-huit heures, le temps nécessaire pour pouvoir faire les acquisitions de provisions et d'ustensiles les plus nécessaires à notre installation projetée. Puis, accompagnés d'un coolie chinois traînant nos bagages sur une charrette à bras, nous partîmes à la recherche d'un endroit solitaire qui pût sourire à nos cœurs, à nos yeux, et à nos projets de vie solitaire et de bonheur à deux.

Depuis que j'avais quitté la France, j'avais passé par des épreuves qui avaient endurci mon corps aux fatigues, aussi bien qu'aux privations de toutes sortes. Seul, j'aurais pu en arrivant dans cette forêt établir mon domicile dans le premier creux de rocher venu, mais Dolorita elle, si frêle, si délicate de constitution, ne pouvait sans danger accepter un tel campement, tout énergique que fût son cœur ; aussi mon premier soin, en arrivant dans cette solitude, cependant si sympathique à nos goûts, fut-il de chercher dans les environs une demeure provisoire, qui pût nous abriter pendant le temps nécessaire à la construction de notre ermitage.

Le hasard nous servit à souhait. A peine étions-nous arrivés dans ce lieu agreste, que le Pacifique nous annonçait déjà sa présence par le bruit sonore de ses flots déferlant sur le rivage.

Cette imposante harmonie, si connue des fils de l'antique Armorique, vibra en moi comme des notes chères qui avaient bercé mon enfance. Je répondis à cet appel du souvenir, et en quelques minutes nous fûmes arrivés dans une petite anse solitaire. Son aspect tranquille plaisait au cœur ; elle était bordée de chaque côté par une falaise tapissée de mousses, ou de verts arbrisseaux, qui offraient de délicieux ombrages.

Au fond de cette anse nous eûmes bientôt découvert une petite grotte que le temps n'avait pas été seul à creuser. On retrouvait là des traces du passage de l'homme. Mais quelle main avait empreint, sur ce granit sa puissance? qui sait? Peut-être celle des peuples qui, les premiers, avaient habité ces contrées.

Devant son ouverture, exposée au couchant, s'étendait une plateforme, couronnée par une verte pelouse d'herbes marines et d'œillets des grèves, où, çà et là croissaient encore quelques arbrisseaux touffus et parmi eux des pieds de yedra, cet arbre vénéneux si redouté des naturels, qui craignent avec tant de raison son influence de mort. A la prière de Dolorita je les déracinai tous et les jetai à la mer, sans que les influences mortelles que l'on prête à cet arbre aient pu m'atteindre.

Nous entrâmes dans la grotte, et notre regard fut charmé à la vue de cette gracieuse habitation si sympathique à nos goûts. Elle était tapissée intérieurement de vigne sauvage et de chèvrefeuille, dont les pampres flexibles, sortant par les interstices du rocher, rentraient par d'autres, semblant ainsi se jouer du soleil, leur père nourricier.

Devant cette habitation, qui réalisait ce que la mythologie a imaginé de plus riant pour ses nymphes, s'étendait comme un grand tapis vert, une aire aux tons variés, toute parsemée de fleurs qui en semblaient la broderie.

Des rosiers sauvages croissaient à la base des rochers, formant la

face de la grotte. Les abeilles butinaient sur le calice des fleurs, et leur bourdonnement, ainsi que le chant des oiseaux, qui remplissaient les bosquets des alentours, rompaient seuls la douce monotonie de ce lieu solitaire, où la rêverie arrivait au cœur, lui parler des joies de l'enfance et de la patrie, du berceau et de la tombe, du passé et de l'avenir.

Que j'eusse aimé à passer ma vie dans cet Éden terrestre, mais je comptais alors sans les frimas et les vents du large qui, lorsqu'ils soufflaient de ce côté, poussaient les flots jusque dans l'intérieur de la grotte.

Pour le moment, cette habitation était, je le répète, un délicieux séjour, et nous nous y établîmes sans perdre temps avec notre modeste mobilier.

Au moment de notre arrivée dans l'anse, la mer qui se déployait sous notre regard, était tranquille comme un lac; la brise était tiède, des lames argentées se déroulaient doucement sur le sable doré du rivage, qui s'étendait au pied de la plate-forme de la grotte. A voir ces lames, bordées d'une crête blanche, on eût dit un immense tapis de velours bleu garni de crépines d'argent.

Les mouettes volaient en tournoyant dans l'espace, ou se berçaient avec quiétude sur les plis onduleux du flot qui venait mourir sur la grève étincelante des débris de mille coquillages.

J'employai près de deux semaines à la construction de notre cabane dans la forêt; au bout de ce temps, je transportai de la grotte de la falaise notre modeste mobilier dans cette nouvelle habitation, où, avant les jours de désastre, nous passâmes quelques mois sans nuages, dans un atmosphère de bonheur.

Cependant, d'involontaires souvenirs, et des prévisions plus tristes encore, venaient par moment troubler la douceur de notre existence; plusieurs fois j'avais trouvé, à mon retour de la chasse, Dolorita agenouillée aux pieds de son crucifix, des larmes dans les yeux, et la tête inclinée vers la terre.

Les pleurs dans l'isolement forcé où elle se trouvait, tandis que je m'éloignais pour subvenir à notre existence, avaient creusé ses yeux; sa démarche de gazelle n'avait plus sa légèreté habituelle, sa voix d'archange avait perdu sa pureté; et ainsi que le rossignol passe des notes brillantes et perlées aux notes mélancoliques, les chants de Dolorita contenaient souvent des larmes.

Je redoublais alors de protestations et de tendresse, mais rien ne pouvait vaincre la tristesse en cette âme endolorie, ni arrêter le cours de ses larmes. J'appelais Dieu à mon aide; mais le Dieu vengeur des coupables se montra sourd à mes prières, et me refusa toujours son assistance.

Voulant à tout prix tâcher de vaincre cet abattement où je voyais poindre un commencement de nostalgie, chaque matin, dès l'aube du jour, suivi de Dolorita, je m'enfonçais dans la forêt vierge ; car le matin du jour, ami, est comme celui de la vie, plein de pureté, plein d'harmonie fraîche et voilée.

Nous parcourions ainsi les environs, quand les prés, alors émaillés de rosée, étincelant au soleil, semblaient avoir été semés de perles de mille couleurs.

Le gibier que je tuais, j'allais le vendre à la ville, quelquefois accompagné de Dolorita qui, elle, y portait des fleurs de la savane, les mêmes qui couronnent aujourd'hui sa tombe.

Ce n'est point à vous, ami, à qui je devrais parler de la faune de ces contrées, à vous auquel elle doit être particulièrement connue. Je me résumerai donc en vous disant simplement que le gibier dont je tirais le plus avantageusement profit était le *jack-ass*, lièvre, qui tire son nom d'âne, de la similitude de ses luxuriantes oreilles, avec celles de ce dernier animal. Cette espèce est particulière à la Californie, comme vous le savez.

Ensuite venaient les faisans dorés, la perdrix californienne, portant une touffe noire et veloutée au sommet de la tête, ou encore la perdrix grise qui perche sur les arbres, la même que nous avons en Europe, puis enfin le coq de bruyère.

Quant aux antilopes, mammifères ruminants, aux bisons, bœufs sauvages, aux élans, espèce de cerfs, aux daims, aux cerfs, ce n'est point aux environs des villes qu'il convient de les chercher, aussi mes chasses n'eurent-elles jamais d'aussi fructueux résultats.

Cependant le marché de San-Francisco était abondamment pourvu de ce beau gibier, qui y était apporté de l'intérieur.

Il n'était pas rare aussi d'y voir figurer des ours d'un poids énorme, dont la chair, tant soit peu dure et coriace, trouvait néanmoins des amateurs peu difficiles.

Au métier de chasseur, je joignis encore celui de pêcheur, hélas ! celui qui causa mon malheur.

Dans une de mes courses sur les bords du Pacifique, à la poursuite des oiseaux aquatiques, je trouvai un jour les épaves d'un bâtiment que les flots dans leur fureur destructive avaient jeté à la côte.

En poursuivant mes recherches un peu plus loin, dans une autre anse quelque peu éloignée de celle de la grotte de la falaise, je fus assez heureux pour trouver parmi les rochers un joli canot portemanteau. Une partie du plat-bord avait été enfoncée par les pointes des rochers contre lesquels il avait été jeté par les vagues, mais cette avarie était très-réparable, d'autant plus que cette embarcation était presque neuve.

Elle avait donc, par cette raison même, encore une certaine valeur, et je ne pouvais loyalement me l'approprier à mon gré.

Des renseignements que je pris à San-Francisco m'apprirent que ces épaves étaient celles d'un navire espagnol qui avait fait naufrage dans ces parages quelque temps avant notre arrivée en Californie.

Je fus trouver le consul d'Espagne, qui m'informa en effet que ce bâtiment était le *San-Carlos*, du port de Barcelone, dont l'armateur n'avait pas encore réclamé les débris, le bâtiment s'étant perdu corps et biens. Il ajouta même, avec obligeance, que je pouvais parfaitement m'approprier ce canot, toutefois lui se réservant le droit de me le réclamer, si l'armateur venait un jour à l'exiger. J'adhérai à cette juste condition, et le lendemain je me rendis avec Dolorita sur le lieu du sinistre.

Après avoir fouillé toutes les criques environnantes, nous fûmes assez heureux pour trouver entre les rochers une certaine quantité d'objets utiles que la mer y avait jetés.

D'abord, ce furent les avirons, les mâts et les voiles du canot, une barrique de farine et une autre de vin de Malaga.

Je fus encore déclarer ces nouvelles trouvailles au consul d'Espagne, qui, ainsi que la première fois, m'engagea à consommer les vivres et à garder les autres ustensiles en dépôt jusqu'à réclamation.

Je ne crus pas devoir refuser cette offre obligeante, car non-seulement les denrées étaient fort chères à San-Francisco, mais encore le peu d'argent qui me restait après avoir payé notre voyage de la Havane à San-Francisco touchait presque à sa fin.

En quelques jours j'eus réparé moi-même le canot naufragé, avec lequel je transportai en deux voyages. les épaves du bâtiment dans l'anse de la grotte.

Il me serait difficile, ami, de vous dire toutes les difficultés que j'eus à vaincre pour parvenir à charger, seul, ces barriques dans le canot. J'y parvins cependant, au moyen d'une espèce de petit quai que je formai, moitié avec les planches du bâtiment jetées à la rive, moitié avec des pierres; enfin j'y parvins, c'était l'essentiel.

Dans le nombre des objets naufragés, j'avais recueilli un filet de pêche; cet engin me rendit de grands services dans ma nouvelle profession.

Vous me demanderez sans doute, ami, comment je pouvais, aussi dénué de moyens que j'étais, me servir seul de ce filet; or, vous le savez, le proverbe dit que nécessité fait loi. A force de chercher dans mon cerveau, j'y trouvai un moyen qui me réussit assez bien.

Quand j'entourais une anse avec mon filet, dans le but d'y pêcher,

j'avais soin, de prime abord, d'amarrer l'un des bouts aux rochers d'où je commençais à décrire mon demi-cercle : ce moyen était très-facile, mais il l'était moins quand il fallait pêcher en pleine eau et loin du rivage.

Ce fut donc en vue de cette nécessité que j'inventai un appareil tout spécial; c'était un flotteur en planches, ayant la forme d'un triangle d'environ quatre mètres de circonférence. A un des côtés de ce triangle, et entre deux sommets, j'avais adapté une barre de fer provenant du naufrage du *San-Carlos*. Son poids suffisait pour maintenir dans la mer, entre deux eaux, le flotteur dans une position verticale, sans cependant que le troisième sommet, surmonté d'une bouée de liége, quittât la surface de l'eau; en un mot, c'était, à cette bouée de liége près, une planche faite sur le modèle de celle d'un loch, qui, comme vous le savez, lancé à la mer, retient en place une ligne servant à mesurer la vitesse de la marche d'un bâtiment.

Seulement, mon flotteur était fait dans des proportions beaucoup plus considérables. Trois bouts de filin, amarrés chacun à l'un des angles de ce flotteur, venaient s'attacher au filet par une de ses extrémités. Je pouvais ainsi parfaitement, avec mes rames, décrire mon cercle en traînant l'autre extrémité, et, arrivé au flotteur, je le rentrais dans mon embarcation, à moins que sa poche ne fût trop chargée de poisson pour me le permettre. Dans ce dernier cas, je me servais, pour épuiser la poche du filet, d'une autre poche plus petite que j'avais confectionnée avec des branches flexibles.

Grâce à cette espèce de sac que je suspendais à ma fourche, je ridais, petit à petit, mon filet, sans l'exposer à se rompre sous le poids du poisson. Il y avait des jours heureux où je prenais pour plus de cent à cent cinquante francs de poisson.

Mes forces ne suffisaient pas pour porter de telles masses au marché de San-Francisco; j'étais obligé alors de les transporter par mer dans mon canot, car, m'étant avisé un jour de mauvais temps de faire effectuer le transport sur une voiture que traînaient deux coolies chinois, ceux-ci avaient exigé comme salaire presque la totalité de la somme que j'avais retirée de la vente de mon poisson.

Quand la pêche n'était pas heureuse, je transportais au marché, toujours sur mon bateau, une charge de bois que je coupais dans la forêt. Le prix que j'en retirais me dédommageait grandement de mes peines; car à San-Francisco, situé, comme vous le savez, sur une colline déboisée, les ouvriers ne voulaient pas se livrer à cette sorte de travail. Ils gagnaient à d'autres métiers moins rudes des journées assez fortes pour pouvoir les dispenser de faire celui de bûcheron.

Il n'y a donc que quelques émigrants sans état, la plupart pauvres jeunes gens de famille, arrêtés à San-Francisco par le manque d'argent, qui fassent ce dur métier, afin de gagner de quoi se rendre aux mines ou retourner dans leur patrie. Ces journaliers improvisés, peu habitués aux travaux manuels, se rendaient une fois chaque jour dans la forêt, encore assez éloignée de la ville, et en rapportaient sur leurs frêles épaules un fagot de bois qu'ils vendaient aux ménagères de San-Francisco, jusqu'à un dollar chacun. Chaque chargement de bois que j'y portais me valait ordinairement une centaine de francs. Vous comprendrez qu'à un tel prix, en quelques mois, j'eus bien vite gagné une somme d'argent assez forte.

Parfois, Dolorita et moi, nous nous mettions à travers les bois en quête de quelque gibier. Dans une de ces courses, nous trouvâmes un jour, gisant, presque mort, au pied d'un cèdre de la forêt, un jeune Indien, dont le corps était entièrement couvert de boursouflures provenant de la piqûre des abeilles. L'une des jambes du jeune sauvage était fracturée au-dessous du genou : le pauvre enfant du désert devait souffrir affreusement, et cependant il chantait une espèce de mélopée plaintive, mais d'un accent si monotone, si triste, que sa voix nous émouvait beaucoup plus que ses pleurs ne l'eussent fait, s'il en eût répandu.

Frappés par l'accent indescriptible de son chant, nous l'interrogeâmes plus tard, quand nous eûmes appris quelques mots de sa langue, sur cette singulière manière d'exprimer sa douleur. Il nous répondit que se sentant partir pour le pays des âmes, il faisait ainsi ses adieux à sa mère, à sa tribu, et à sa chère liberté, qu'il aimait tant.

Les abeilles bourdonnaient avec fureur autour du cèdre : elles sortaient et rentraient alternativement dans un trou creusé sans doute par les oiseaux rongeurs, à une hauteur d'environ trente mètres. Nous devinâmes alors la cause de la mésaventure du jeune Indien, qui avait, comme il nous le confirma encore plus tard, voulu dénicher une ruche pour en prendre le miel, dont il était très-friand ; il avait été alors attaqué par cette armée de lanciers aériens, peu disposés à laisser empiéter sur leur droit de propriété.

C'est alors qu'assailli par cette nuée de mouches, et perdant tout sang-froid sous leurs cruels coups de pointes, il s'était laissé tomber et s'était cassé la jambe.

Je le pansai de mon mieux et plaçai sur sa blessure un appareil provisoire. Vous devez vous souvenir, ami, que je suivis autrefois, en amateur, un cours de chirurgie dans notre bonne ville de Rennes ; ce pansement me fut donc facile. Mais il fallait transporter à notre cabane le pauvre blessé, et comme nous étions éloignés de plusieurs

milles encore, ce ne fut pas sans de grandes difficultés que nous y pûmes parvenir.

Je le portai sur mes épaules pendant environ un mille; mais enfin exténué de fatigue, j'imaginai de construire avec des branches une espèce de traîneau, auquel nous nous attelâmes Dolorita et moi.

Par ce moyen, nous pûmes enfin arriver à notre cabane. Là, pendant deux mois, les soins les plus dévoués furent prodigués au pauvre blessé. Au bout de ce temps, il entra en voie de guérison.

Quand notre jeune Indien fut entièrement rétabli de sa fracture, au lieu de prendre la route de son wigwam, ainsi que nous l'y engagions amicalement, il s'assit sur le seuil de la cabane; il nous dit, tant par signes que dans la langue de sa tribu, dont nous avions appris quelques mots de lui pendant le cours de sa maladie : « Les visages pâles sont bons et doux comme le miel des abeilles; leur cabane sera désormais celle de Maïma, s'ils le désirent. » Nous acceptâmes avec empressement, car, par le fait, nous l'aimions d'affection.

De ce jour, il fut compté comme membre de notre petite association, à laquelle il rendit même de grands services dans la suite, tant par son travail que par son intelligence. Maïma, l'enfant du désert, n'avait pas besoin de fusil pour nous procurer du gibier ; armé simplement d'un petit bâton court à marotte, nous le voyions s'enfoncer silencieusement dans la forêt, plongeant son regard d'aigle dans l'espace, glissant dans le fourré comme le serpent boa. Rien n'échappait à son regard perçant.

Il flairait l'air et la terre avec la sûreté du chien courant le plus exercé; alors, malheur au gibier qui se trouvait sur la route de l'enfant du désert, car, avec cette incroyable adresse qui caractérise si bien les Indiens coureurs des bois, il le manquait rarement.

Sur le moindre indice il découvrait ce que moi-même je n'eusse jamais supposé exister.

Il faut avoir été témoin, pour la juger, de l'habileté qu'il déployait dans sa tactique; rien n'égalait la grâce primitive, la légèreté des mouvements de Maïma, lorsqu'il s'était mis à la poursuite d'une pièce de gibier; se cachant d'arbre en arbre, de buisson en buisson, et lorsqu'il avait atteint l'endroit du repaire, il fallait le voir bondir sur sa proie avec la légèreté du tigre.

Chaque jour il nous apportait des œufs d'oiseaux, de pigeons surtout, qu'il allait dénicher jusque dans la cime des cèdres les plus élevés, ainsi que dans les anfractuosités les plus inaccessibles de la falaise. Aussi, à juste titre, le jeune Indien avait-il conquis, à la pointe des pieds et des mains, son nom de léger, traduction pure, dans la langue de sa tribu, du mot Maïma.

Cependant notre cher sauvage s'occupait le plus souvent du jardinage et des soins de la basse-cour, car rarement j'emmenais Maïma dans mes courses périlleuses sur les bords du Pacifique. Je croyais plus sage de le laisser près de Dolorita, afin de la protéger au besoin contre les dangers qui peuvent menacer ou effrayer une jeune femme sans défense, résidant seule, des jours entiers, dans une habitation isolée au milieu des bois.

Aidé par Maïma, j'avais défriché, après avoir mis le feu aux broussailles qui le couvraient entièrement, un terrain d'assez grande étendue, situé à 500 mètres de la cabane. Comme je l'avais choisi parfaitement exposé au midi et abrité des vents de mer, j'y pus semer du maïs et des graines potagères, qui poussèrent dans cette terre vierge avec une prodigieuse facilité.

J'ai porté au marché de San-Francisco des choux provenant de ce jardin qui ne pesaient pas moins de 25 à 28 livres, des navets de 14 à 16 livres, des carottes de 10 et 12 livres, et des pois dont les gousses étaient d'une longueur et d'une grosseur inconnues en Europe.

A l'époque où nous vivons, la Californie, avec son sol et son climat prospère, est encore loin d'être, en fait d'agriculture, ce qu'elle doit devenir ; et cependant, ami, vous avez dû remarquer quelle richesse de production se déploie sur le marché de San-Francisco. Il n'est pas rare d'y voir figurer des grappes de raisin pesant communément 30 et 35 livres, des pommes d'une grosseur énorme, et des poires mesurant un pied et demi de tour.

La Californie sera indubitablement, dans un temps peu éloigné, le grenier d'abondance du Pacifique, et on y récoltera certainement en même temps les productions des deux hémisphères, les fruits et les légumes des pays tempérés et ceux des tropiques. Là est la terre promise de l'émigration, tant pour le climat que pour la richesse du sol.

Notre existence n'était cependant pas toute matérielle ; j'avais un jour apporté à Dolorita une harpe achetée à la ville dans une vente à la criée. C'était un excellent instrument, dont elle tirait des sons pleins de mélodie. Le soir nous nous reposions ainsi au coin de l'âtre, après les fatigues d'une journée de travail.

Un autre jour encore, en revenant de porter mon gibier au marché de San-Francisco, j'avais rencontré un Indien qui y portait un petit mouton, dont les bêlements plaintifs m'allèrent au cœur. J'achetai la pauvre petite bête destinée à la mort. Ayant coupé les liens qui emprisonnaient ses membres délicats, je l'apportai sur mes épaules à notre habitation, où il devint dès lors le protégé et le compagnon fidèle de Dolorita.

Souvent encore le soir, quand l'astre du jour, à la fin de sa car-

rière, rentrait à l'horizon dans son lit d'azur, nous nous réunissions sur la plate-forme de la grotte, et là, Dolorita, sous l'inspiration des pensées de la patrie perdue, chantait des strophes qu'elle avait apprises de sa mère aux jours heureux de l'enfance. Sa voix, si douce, s'insinuait alors dans mon âme comme un parfum enivrant.

Elle s'accompagnait des sons harmonieux de sa harpe, tandis que moi, couché à ses pieds sur le gazon marin, les yeux clos, j'écoutais ces douces mélodies qui transportaient mon âme dans les régions éthérées.

Alors des larmes coulaient des beaux yeux de Dolorita, qu'elle tenait extatiquement levés; on eût dit sainte Cécile demandant au ciel de saintes inspirations.

La musique, ami, eut toujours un grand empire sur mes sens et sur la nature de mes pensées, qu'elle tourne généralement vers une douce mélancolie. Mais je n'étais pas seul à goûter les charmes des accents de Dolorita.

Maïma, lui aussi, était musicien et qui, plus est, luthier habile ; je ne m'en étais cependant jamais douté.

Un jour que nous retrempions nos âmes dans cette douce mélodie qui porte à oublier les peines, Maïma, couché à nos pieds, sur la pelouse qui croissait sur la plate-forme de la grotte, se leva tout à coup; sa physionomie, belle et intelligente, nous sembla éclairée d'un reflet sublime. « *Oach !* fit-il, la musique des visages pâles est belle ; elle chante au cœur et porte la pensée vers la tribu ; elle rappelle le souvenir du berceau suspendu à la branche des sassafras, ainsi que le chant d'une mère qui le balançait doucement pour appeler la nuit sur les yeux de son enfant; mais la mère de Maïma est au pays des esprits. Les hommes bruns de la Savane, eux, ont aussi leur mélodie. » Maïma n'en dit pas davantage, et il disparut bientôt à nos yeux dans un trou de la falaise, où il couchait et avait fait élection de domicile pour l'exercice de son état de luthier. Là, du moins, il n'avait pas à payer patente.

Quelques minutes après, Maïma apparaissait porteur d'une espèce de violon très-habilement confectionné avec une courge sèche, sur laquelle il avait tendu trois cordes faites en boyau de poisson, et d'un archet formé avec des crins de chevaux sauvages, recueillis sur les buissons épineux qui les avaient dérobés. Appuyant l'une des extrémités de son ingénieux instrument contre sa bouche, il l'attaqua en même temps et en tira des sons d'une douceur relative.

— C'est, nous dit-il, le chant du trépas, le même que Maïma chantait quand les bons visages pâles le trouvèrent étendu mourant, sous le grand cèdre de la ruche aux abeilles.

Entre toutes ces célestes inspirations émanées de l'âme de Dolorita, une d'elles m'avait principalement subjugué par sa douce mélodie ; aussi, en peu de temps étais-je parvenu, à force de travail, à la rendre sur la harpe assez correctement.

Nos jours s'écoulaient ainsi dans le calme de la plus douce existance, et cependant, ami, je n'étais pas entièrement heureux ; le fantôme de l'avenir m'effrayait toujours, je n'osais le regarder en face, tant il me causait de l'effroi.

C'était sans doute un avertissement du ciel ; cependant, Dolorita répondait avec abandon et quiétude à mon amour, et je savourais, pour ainsi dire, la volupté de la douleur.

Un jour, jour de malheur, qui restera éternellement gravé dans mon âme, je m'éloignai imprudemment de l'anse de la grotte, entraîné par l'appât d'un banc de poissons qui peu à peu fuyait devant moi vers le large.

A la fin de la journée, quand je me disposais à regagner notre habitation, heureux de la bonne aubaine provenant de ma pêche, le vent tourna et se mit à souffler avec fureur de la terre. Je me mis à louvoyer avec acharnement pour vaincre sa persistance ; mais ce fut bien en vain, car je m'aperçus bientôt que, le courant aidant, la terre s'éloignait peu à peu, au lieu de se rapprocher.

Je n'eus donc plus qu'un moyen pour conjurer le danger qui me menaçait de me voir entraîné au large par la tempête, celui de serrer le plus près possible cette côte inhospitalière.

J'invoquai notre sainte Anne d'Auray, la patronne des marins du pays aimé de Bretagne, et j'entretenais mon courage au souvenir de Dolorita.

Forcé bientôt de prendre les trois ris dans ma misaine, je me vis plus d'une fois, malgré ma prudente précaution, sur le point d'être englouti par les lames furieuses, qui semblaient conjurées à ma perte.

Enfin, après deux nuits et un jour de dangers et de souffrances inouïes, causées par le froid et l'humidité constante de mes vêtements, imprégnés de l'eau des vagues, je pus enfin aborder dans une crique située à une vingtaine de milles du port de Monterey. Je m'étais donc beaucoup éloigné des parages de notre habitation ; fort heureusement encore pour moi que la petite soute aux vivres de mon canot était bien pourvue, car, sans cette précaution, que je prenais toujours prudemment quand je partais pour la pêche, j'eusse été indubitablement exposé à mourir de faim.

V

MOOUO, LE CHEF SAGE DES INDIENS YAQUIS

Au moment où je doublais une chaîne de rochers, qui se prolongeait assez loin en mer, protégeant des vents du nord la petite baie où je me proposais d'atterrir, j'aperçus un long filet de fumée bleu qui malmené par la brise, semblait sortir de la base de la falaise.

Cette vue de bon augure me fit éprouver de la joie, car elles indiquaient au moins la présence de mes semblables. Je sentais bien, du reste, que je n'aurais pu aller plus loin.

Immédiatement après cette découverte, je vis apparaître sur la pointe de l'un des rochers de cette chaîne une troupe d'Indiens, qui malgré qu'ils fussent armés de lances et d'arcs, ne me semblèrent pas hostiles.

Ne me fiant cependant pas trop à leur air débonnaire, après avoir réfléchi sur la position, j'avais déjà viré de bord pour m'éloigner de la côte, quand celui qui paraissait le chef de la troupe, me cria en espagnol et en anglais :

— *Amigos; come here you have nothing to fear* (amis ; venez vers nous, vous n'avez rien à craindre).

Je fus étonné et surpris en même temps de tant de savoir et de courtoisie de la part de ces sauvages. Je laissai donc immédiatement *arriver sur eux*, sans me faire prier davantage, car, le feu que je voyais pétiller au bas de la falaise, était assez tentateur pour m'ôter toute prudence. Je n'eus pas lieu de m'en repentir.

Aussitôt que je fus arrivé au bord du rivage, comme les vagues y déferlaient avec une force à me faire craindre de voir mon embarcation roulée et écrasée contre les rochers, je m'en éloignai prudemment au moyen de ma gaffe ; mes Indiens hospitaliers, devinant mes craintes, semblables à une troupe de marsouins, se jetèrent au milieu des vagues, m'engageant à leur jeter mon amarre, c'est ce que je fis, et en quelques minutes ils m'eurent littéralement porté, moi et mon embarcation, à une distance telle du rivage, que les vagues ne pouvaient plus m'atteindre.

Mon premier soin, en mettant le pied sur la terre ferme, fut de courir vers le feu dont je vous ai déjà parlé; puis de les remercier de leur louable hospitalité.

L'une des *squaws* de la troupe avec plus d'humanité que de pudeur, vertu qu'elle ne connaissait sans doute pas, me voyant tout trem-

blant de froid, me jeta sur les épaules une couverture rouge qui était son seul et unique vêtement, offre désintéressée que j'acceptai cependant avec empressement et reconnaissance.

Le chef de la bande, m'ayant manifesté le désir d'avoir quelques-uns des poissons qui encombraient le fond de mon embarcation, je leur abandonnai le tout avec grand plaisir. Cette munificence de ma part fut une fête pour ces pauvres Indiens, qui se mirent immédiatement à la besogne pour faire cuire leur homérique repas.

Si la puissance de leur appétit trouva en moi un admirateur, plus grand encore fut mon étonnement en voyant les procédés primitifs qu'ils employaient à la cuisson de leurs aliments.

Deux ménages composant une association communiste de onze personnes, celui du chef de la troupe et de son fils aîné, possédaient une vieille chaudière en fonte, qui servait à leur usage unique, car ils l'économisaient au point d'en refuser le service aux autres ménages moins privilégiés.

Aussi, ce vase respecté était-il l'objet des soins les plus respectueux de la part de leurs heureux propriétaires.

Les autres Indiens formant la *vile multitude* de cette fraction de la grande tribu des Yaquis, et qui, vous le voyez, ami, avait comme une grande nation, son aristocratie, et reconnaissait le suprême pouvoir d'un chef, se servaient pour cuire leurs aliments, de vases tissés avec du jonc, mais d'un travail tellement fini, que ces chaudières d'un nouveau genre, pouvaient contenir l'eau sans en perdre beaucoup.

En y déposant et en retirant successivement des gatell rougis au feu, ils parvenaient avec une facilité qui m'étonna, à faire bouillir l'eau qu'ils contenaient, et par conséquent à cuire la viande, le poisson, les racines, les glands doux, et les sauterelles que la communauté y avait deposés. Ce qui étant cuit, formait une espèce de pâtée, ou salmigondi qui ne me donna, quoique je me sentisse en assez bon appétit, nullement envie d'y faire honneur, malgré l'invitation la plus pressante qui m'en fut faite par les Indiens, et quoique ma sensualité, et la finesse de mon goût fussent bien dégénérées depuis mon départ de la mère-patrie.

D'autres Indiens, moins heureux, car ils ne possédaient même pas de ces infimes paniers en jonc tressé, faisaient griller, avec une philosophie et une résignation dignes d'un meilleur sort, leur gibier et leur poisson au bout d'une fourche de bois vert. Je crois que leur cuisine de prolétaires eût bien mieux souri à mes goûts que celle de leurs compagnons collets-montés si elle avait senti un peu moins la fumée.

Je grillai moi-même à leur instar quelques poissons sur les char-

bons ardents, mets qui aidés de l'une des galettes pétries et cuites par les soins de Dolorita, ma chère ménagère absente, me promirent un repas que fêta joyeusement mon estomac à jeun, et pour cette raison très-complaisant.

La tourmente durait toujours avec une fureur désespérante, et le vent, au lieu de prêter son secours à mon impatience de retourner à mon habitation, tourna au contraire plein-nord.

M'exposer à la mer par un temps semblable, eût été courir à une perte certaine; il fallait donc attendre avec résignation le temps favorable pour entreprendre mon voyage de retour avec plus de sécurité.

Mon filet, provenant du naufrage du *San-Carlos*, était malheureusement un objet d'admiration et de convoitise pour la troupe entière des Indiens. Il faillit même devenir une pomme de discorde entre nous. Le chef me demanda la permission d'essayer de s'en servir.

L'anse où nous nous trouvions, abritée du vent du nord et du ressac, par la chaîne de rochers dont j'ai déjà eu occasion de vous parler plus haut, permettait d'y donner un coup de filet, j'y consentis volontiers.

Je n'eus nul besoin de leur montrer la manière de s'en servir, et je vis bientôt qu'en fait de pêche ces Indiens étaient capables de me rendre des points.

Le premier coup qu'ils donnèrent, je dus craindre de voir les mailles de l'engin céder sous le poids du poisson.

Comme je l'ai déjà dit, les eaux de cette petite baie, abritées du côté du nord par une ceinture de rochers, étaient relativement au temps qu'il faisait, assez calmes, et par conséquent une remise recherchée par le poisson. Le fond était formé de roches métalliques plates et moussues, de madrépores et de coraux. L'extrême limpidité des eaux nous permettait de les apercevoir à plusieurs mètres de profondeur. Le chef indien prétendit que c'était à ces causes réunies que nous dûmes cette pêche fructueuse, avis que je ne partageais nullement.

Quand le sac du filet arriva à portée, le chef comprenant mes craintes de le voir céder d'un moment à l'autre sous le poids du poisson qu'il contenait, quoique déjà un certain nombre des plus gros en fussent sortis en sautant par-dessus les flottes de liége, il se précipita à l'eau avec ses enfants, et déployant une adresse merveilleuse ils se mirent les uns et les autres à lever les flottes, au bout de leurs bras musculeux. Dès lors les fuyards ne purent plus sauter assez haut pour franchir cette hauteur et se donner de l'air.

Pendant ce temps, d'autres Indiens armés de leurs javelines se ruaient au milieu de ce cloaque indescriptible, et reparaissaient bien-

tôt à la surface de l'eau avec plusieurs victimes embrochées au bout de leurs dards.

Encouragés par le succès, mes Indiens recommencèrent plusieurs fois le même manége, ce qui sauva indubitablement le contenu et le contenant; car le filet n'eût jamais pu, s'il n'avait ainsi été allégé, résister à un tel poids encore augmenté par le mouvement que les prisonniers se donnaient pour conquérir leur liberté.

J'avouerai à ma honte que je n'eusse jamais osé me jeter de gaieté de cœur, comme ils le faisaient, parmi cette mêlée de poissons de toute espèce, dans le nombre desquels il pouvait parfaitement s'en trouver de dangereux, et je fus même surpris de voir tous ces intrépides Indiens, à part quelques égratignures, revenir sains et saufs de ce combat sous-marin.

Dans le courant de la journée, un nouveau et intéressant spectacle vint encore s'offrir à mon regard.

Une épave de chaloupe naufragée se montra à un mille du rivage, ballottée par les vagues. Cette vue jeta l'émoi dans la troupe des Indiens qui se consultèrent un instant, comme pour mesurer leurs forces avec le danger, et finirent par déclarer que cette conquête sur la tempête était possible, quoique difficile à accomplir.

La mer avait encore grossi, et les flots étaient si énormes que, par moments, l'épave disparaissait entièrement dans l'abime pendant plusieurs secondes, forçant ainsi les oiseaux aquatiques, qui s'y reposaient contre la tourmente, à reprendre leur vol dans l'espace où, malgré la puissance de leurs ailes nerveuses, ils se trouvaient ballottés comme de légers papillons.

En vue de cette bonne aubaine, mes Indiens eurent bientôt pris leur parti. Tous, semblables à des grenouilles mises en émoi par la chute, dans leur liquide empire, d'un moucheron imprudent, ils se jetèrent résolûment au milieu des vagues. Celles-ci déferlaient avec rage contre les brisants qui longeaient le rivage; mais quoique l'épave s'en trouvât encore assez éloignée, ils l'eurent bientôt jointe et s'y attachèrent solidement.

Lorsqu'une lame se présentait de face, au lieu de prendre la peine d'en atteindre le sommet, tous, semblables à une nuée de poissons volants, plongeaient au signal donné par le plus habile nageur d'entre eux, et reparaissaient bientôt triomphants de l'autre côté de l'épaisse muraille liquide qu'ils venaient de percer. Et l'instant d'après, ils affrontaient encore le même danger avec une vigueur inouïe.

Si une vague furieuse les prenait par derrière, sans abandonner leur épave, si ardemment convoitée, ils disparaissaient avec elle au fond de l'abîme, et un instant après, on les voyait reparaître au

sommet d'une autre vague, toujours cramponnés à leur proie, qu'ils poussaient devant eux vers la plage, malgré le vent et le courant qui menaçaient simultanément de les entraîner vers la pleine mer.

Resté avec les femmes indiennes et les vieillards au bord du rivage, mon regard anxieux leur disait toute l'émotion, toute la crainte dont j'étais saisi; elles riaient alors, ces femmes de la nature, de mes appréhensions pour des êtres qui, cependant, devaient leur être chers, et ne semblaient avoir nul souci du danger qu'ils couraient.

Enfin, après une lutte acharnée et inégale contre les deux terribles éléments qu'ils avaient à vaincre, les intrépides nageurs touchaient au but de leurs efforts. Surexcités par l'appât du butin qu'ils voulaient arracher à la tempête, ils parvinrent, malgré la force du courant et le vent du nord qui augmentait graduellement, à doubler la pointe de la chaîne des brisants, et, quelques minutes après, ils halaient sur le rivage tout un côté de péniche, dont l'état donnait à supposer qu'il n'avait pas séjourné plus de quatre ou cinq jours dans la mer depuis le moment du sinistre.

En quelques instants, au moyen de leurs haches de pierre, les Indiens eurent dépecé l'épave pour en retirer les clous et les garnitures de cuivre qui y étaient encore adhérents. La quantité totale de ces débris de métal ayant été divisée en autant de lots qu'il y avait de sauveteurs, chacun reçut sa part, puis, en prenant possession, jeta aux pieds du chef un des clous qu'elle comprenait, de sorte que le lot du chef devint bientôt la part du lion.

Le lion n'avait pas cependant dit un seul mot, mais son regard de vautour et le formidable *tomahawk* pendu au bout d'un bras athlétique digne, en tous points, d'être comparé à celui d'Hercule de mythologique mémoire, parlaient certainement avec plus d'éloquence que le chef despotique n'eût pu ou voulu le faire lui-même, car vous savez combien ces Indiens primitifs sont taciturnes.

Aussi, tous, avec résignation, mais sans humilité, payaient la dîme à ce roi sauvage, en dignes citoyens d'un pays primitif et libre, où la force physique était tout, et la force intellectuelle absolument rien.

Ce despotique partage terminé, le chef, muni de la part du butin conquis sur la tempête par la témérité de ses sujets, puis sur eux-mêmes par l'ascendant d'une autorité indiscutable, m'engagea à le suivre. L'injonction était brève.

Ne sachant ce que mon despote au petit pied désirait de moi, je prétextai le besoin impérieux de me réchauffer, et je restai assis sur un pan de rocher au pied duquel était allumé le brasier vivifiant.

— Que le visage pâle soit sans défiance, dit-il; le chef des peaux-

rouges loin de lui vouloir du mal veut, au contraire, lui donner une marque de confiance.

Rassuré par la franchise et l'aménité de ces paroles, je me levai, et nous fûmes bientôt arrivés à l'entrée d'un défilé pratiqué dans les rochers qui formaient la base de la falaise.

Nous y entrâmes ensemble, et pendant notre trajet, qui dura bien dix à quinze minutes, de temps à autre, le flot se faufilant entre les parois de rochers obstruait entièrement notre chemin, et nous étions alors obligés, pour n'être pas engloutis, de grimper prestement sur l'assise la plus à portée de nos bras, puis, deux minutes après, la vague se retirait par où elle était venue, effaçant sur le sable l'empreinte de nos pas.

Plusieurs fois pendant notre trajet au travers de ce singulier labyrinthe, quand la vague se ruait sur la chaîne de granit qui nous séparait du gouffre, nous nous trouvâmes inondés par les flots, inconvénient dont mon guide semblait fort peu s'inquiéter. Il était recouvert d'une magnifique peau de tigre qui le garantissait parfaitement. Il n'en était pas tout à fait ainsi de moi-même, qui n'avais pour tout vêtement que la misérable couverture qui m'avait été offerte par la jeune Indienne lors de mon arrivée parmi les siens, et qu'un trop long usage avait rendue très-légère.

Il était parfaitement évident que le chef ne pénétrait pas pour la première fois dans ce défilé, car il y cheminait avec toute l'assurance d'un sauvage qui se sent chez lui.

Quand nous fûmes arrivés au dernier détour de notre pittoresque chemin, j'aperçus, en face de nous, une entrée pratiquée à la base du contre-fort rocheux qui soutenait la falaise. Le chef me désignant ce trou, m'engagea à y entrer. J'étais sans armes, et pour cette raison, je l'avoue humblement, j'aurais bien voulu m'en aller.

Je ne crus donc pas devoir m'engager immédiatement dans cette ouverture, qui n'avait certes rien de bien rassurant. Comme cette entrée fort basse me semblait d'ailleurs assez difficile à franchir, et qu'il était nécessaire de se mettre sur les mains et les genoux pour y entrer en rampant, je priai instamment le sage chef, qui avait toujours son formidable tomahawk pendu à la ceinture, de vouloir bien prendre les devants, et en cela de me montrer l'exemple et le chemin.

Sans changer de physionomie, il s'inclina d'abord légèrement par politesse, puis profondément par nécessité, et, semblable à un serpent boa rentrant dans sa tanière, il se mit à ramper dans l'ouverture, puis de l'intérieur de l'excavation, il m'engagea à l'y rejoindre.

Ce voyage souterrain, je le répète, me souriait peu ; il s'aperçut de mon hésitation et m'interpella en ces termes, en mauvais anglais que je traduis ici textuellement.

— Ou le visage pâle est lâche comme une vieille femme, ou il a quelque chose à se reprocher envers ma race pour craindre ainsi de se rendre à mon injonction. Si le chef des peaux-rouges se trompe, que le visage pâle prouve le contraire en avançant; s'il s'y refuse, il s'avouera coupable; alors malheur sur lui, car avant qu'une vague du grand lac salé soit venue expirer à ses pieds, il sera étendu sans vie aux pieds du chef des peaux-rouges vengeur de sa race opprimée par la race blanche!

Devant une détermination exprimée dans des termes aussi formels, chercher à fuir eût été courir à une mort certaine, car je me fusse ainsi accusé moi-même. D'autre part, entrer dans ce trou pouvait avoir absolument les mêmes conséquences. Si le chef avait conçu contre ma vie de mauvais desseins, le danger n'augmenterait pas pour obtempérer au désir qu'il manifestait.

Baron DE WOGAN.

La suite prochainement.

LES MINES MÉTALLIQUES

DE LA FRANCE

Et pius est patriæ facta referre labor
Ovide.

Dans la voie où est entrée l'industrie et avec l'importance croissante qu'elle acquiert tous les jours, les métaux occupent une place de premier ordre, et tout ce qui s'y rattache doit faire l'objet d'une de nos plus grandes préoccupations.

Plus que jamais ils sont les auxiliaires indispensables de toute grande exploitation et la supériorité est acquise à qui saura le mieux les mettre en œuvre.

Il n'est personne qui n'en soit convaincu, personne qui ne sache d'ailleurs que, dans tous les temps, ils ont exercé sur la civilisation elle-même une puissante influence.

Ils sont devenus aujourd'hui l'une des nécessités de la vie, leur emploi s'est généralisé de plus en plus et leur consommation, qui s'accroît partout, en France comme ailleurs, s'est élevée à un chiffre dont on ne pouvait avoir aucune idée dans les siècles passés. Pour ce qui nous regarde particulièrement, nous devons reconnaître que, dans l'état actuel des choses, sauf peut-être pour le fer, notre sol est loin de suffire à nos besoins.

Le minerai de fer est produit abondamment, il est vrai, sur beaucoup de points de la France, et néanmoins il donne lieu aujourd'hui à de grandes importations. D'où cela vient-il? De ce que ces minerais venus du dehors permettent de satisfaire plus facilement aux exigences nouvelles et aux conditions actuelles de concurrence et de bon marché. Mais si la production du fer avec les minerais indigènes

n'a pas cessé d'être considérable chez nous, il n'en est pas de même des autres métaux.

Ce que nous en extrayons du sol de la France est presque insignifiant, et nous sommes forcés d'acheter à l'étranger la majeure partie de ce qui, en ce genre, est nécessaire à notre consommation.

Si, en effet, nous consultons les documents statistiques réunis par l'administration des douanes en 1868 (*Commerce spécial*), nous voyons que l'importation des fers et fontes réunis s'est élevée au chiffre de 4 à 5 millions, tandis que celle des autres métaux, abstraction faite de l'argent et de l'or, dépasse celui de 80 millions.

On ne sera donc pas surpris si nous établissons une distinction bien tranchée entre ces divers métaux et si nous considérons le plomb, le cuivre, l'or, l'argent, le zinc, etc., comme devant former l'objet d'une question toute spéciale dont l'importance ne saurait échapper à personne. Cette question est précisément celle que nous nous proposons de traiter ici.

I

La première chose qui frappe lorsqu'on s'occupe des métaux qui vont faire l'objet de cette étude, c'est l'énorme accroissement de leur consommation.

Ainsi, nous voyons par la statistique officielle que l'importation du cuivre qui, en 1820, s'élevait de 4 à 5,000 tonnes, est de 19,000 tonnes en 1868;

Que celle du plomb, de 6 à 7,000 tonnes à la même époque, est de 34,000 tonnes pour la seconde.

L'importation du zinc, de 9,000 tonnes en 1820, s'élève à 35,000 tonnes en 1868.

L'importation de l'étain est de 4,000 tonnes au lieu de 600.

L'importation de l'argent brut, de 60 à 80,000 kilogrammes en 1858, dépasse 300,000 kilogrammes en 1868.

Nous avons payé à l'étranger, de 1861 à 1868, pour plus de 333 millions de cuivre, plus de 109 millions de plomb, 77 millions d'étain, 134 millions de zinc.

Les sommes versées au commerce étranger dans ces dix dernières années pour achat de métaux, autres que le fer, l'or, l'argent monnayé, en comprenant l'argent brut, s'élèvent à 1,500 millions environ.

Enfin, dans la consommation totale métallique de la France, qui comprend des chiffres plus élevés que ceux que nous venons de rap-

peler, la production du sol dépasse à peine la valeur de 6 à 7 millions par an.

C'est seulement depuis un très-petit nombre d'années que cette production est parvenue à atteindre cette valeur, et pendant la plus grande partie de ce siècle on pouvait la regarder comme absolument nulle relativement à la consommation.

Sommes-nous donc condamnés par la nature à toujours payer un aussi lourd tribut? Le sol que nous foulons aux pieds, si fertile à la surface, ne renferme-t-il donc aucune richesse minérale métallique, ou bien les richesses qu'il recèle sont-elles si inaccessibles, que nous ne puissions les atteindre et en extraire avantageusement ce qui doit suffire, sinon à la totalité, au moins à une grande partie de nos besoins?

Il n'est que trop vrai, et c'est là une conviction presque universellement répandue, la France se croit pauvre en métaux.

Et pourtant, dans tous les temps, des voix se sont élevées pour combattre cette erreur; des hommes de mérite qui avaient parcouru nos montagnes ont tenté de fréquents efforts pour faire apprécier d'une manière plus juste nos richesses méconnues. Aussi est-ce sans surprise que nous voyons, en l'an VII, au moment où le calme renaissait après des jours de terrible lutte et où les gages d'un meilleur avenir se multipliaient, le conseil des mines, composé d'hommes éminents, s'écrier dans le style et avec les idées de l'époque[1] :

« Comment cet art (l'exploitation des mines) si nécessaire a-t-il été si longtemps négligé parmi nous! Il faut qu'une erreur trop longtemps répandue, accréditée peut-être par des intérêts étrangers, ait fait regarder la France comme un pays stérile en substances minérales. Erreurs trop longtemps funestes, vous disparaîtrez dans ce siècle remarquable par l'ascendant que prennent les scienees et les arts! Un gouvernement qui les protége ne souffrira pas qu'aucune des ressources que renferme le sol de la République soit ignorée ou reste inutile, et secondera le zèle de l'homme courageux qui recherche les mines et les exploite. »

Hélas! ces paroles ne devaient avoir qu'un retentissement fort limité, et, par suite de préjugés séculaires, les ressources du sol de la République devaient rester longtemps encore ou ignorées ou improductives, malgré la conviction des hommes de bien qui les avaient signalées, malgré l'ascendant toujours croissant des sciences et des arts. Ces erreurs n'étaient pas dissipées en 1816, et, à cette époque, la production en métaux autres que le fer dépassait à peine le chiffre de 500,000 francs[2].

[1] *Journal des mines*, an VII.
[2] *Comptes rendus des ingénieurs des mines*, 1867.

Et pourtant nous n'hésitons pas à l'affirmer avec beaucoup d'ingénieurs : la France est riche, et le nombre des filons susceptibles d'exploitation utile y est considérable.

Ce n'est pas à la stérilité du sol qu'il faut attribuer la pénurie dont nous souffrons. Ce sont les hommes qui véritablement ont failli aux mines et non pas les mines aux hommes. Fouillons en effet les documents de l'histoire, nous y verrons que la France a eu des époques de grande prospérité métallurgique, et il nous sera facile de reconnaître que la décadence de la plupart de ses exploitations n'est pas due, comme on l'a dit si souvent, comme on le répète encore, à la découverte de l'Amérique, à l'arrivage des métaux étrangers, à la fluctuation du prix de ces métaux ou à l'élévation de la main-d'œuvre.

Non, ce ne sont pas ces causes, ou ce ne sont pas elles seules à beaucoup près, ce sont les malheurs publics, c'est l'influence d'une mauvaise administration dans les derniers siècles qui doivent porter en majeure partie la responsabilité d'un anéantissement qui, depuis plus de trois cents ans, s'est perpétué jusqu'à nos jours.

La décadence des mines remonte précisément au moment où l'action du pouvoir s'est exercée sur elles : elle est contemporaine du régime absolu et elle date véritablement de la loi sur les mines de Louis XI en 1471 où, pour la première fois, on osa affirmer, par ordonnance, le droit pour le roi de disposer de la propriété d'autrui.

C'est à cette époque que la centralisation prenait naissance. Si cette centralisation, qui plus tard devait acquérir une puissance si formidable et peser d'un poids si lourd sur le développement de nos industries, put être à ce moment une mesure utile et nécessaire, elle ne laissa pas de devenir funeste à l'industrie minérale en permettant à la royauté de considérer les mines comme son propre domaine et en les soumettant à l'action administrative la plus déplorable.

Si depuis soixante ans cette décadence s'est pour ainsi dire maintenue, c'est qu'à côté de l'inexpérience qui résultait de longs abandons, la législation qui a régi les mines n'en a pas favorisé le développement qu'elle entravait, au contraire, par l'excès de protection légale ou par quelques-unes de ses dispositions.

Et si aujourd'hui nous croyons assister au commencement d'une reprise ou à une sorte de retour vers l'activité ancienne, c'est que les temps se changent et rien ne peut rester stationnaire devant la vapeur et le mouvement qu'elle imprime ; c'est que les idées s'élargissent, les nécessités du travail se multiplient et, par la force invincible des choses, le temps est proche où la libre action de l'initiative individuelle, si nécessaire à tout et particulièrement à ce genre d'entreprises, pourra s'exercer chez nous avec toute sa puissance, comme

elle s'exerce depuis longtemps chez les nations qui nous environnent.

Tout cela ressortira, nous le croyons, de l'historique que nous allons retracer et des observations que nous exposerons. Nous espérons démontrer la richesse minérale de la France; nous comptons établir aussi que les circonstances économiques actuelles se modifient favorablement pour l'exploitation de nos mines, que le plus grand nombre d'entre elles pourra désormais être activé avec avantage, si l'on y applique les forces et la persévérance nécessaires et que nous pouvons nous affranchir d'une grande partie du tribut que nous payons aux étrangers.

Malgré les nombreux écrits publiés par des savants ou par des ingénieurs dans les siècles derniers et dans ces dernières années, presque tout le monde ignore que l'or, l'argent, le cuivre, le plomb et l'étain ont été chez nous l'objet d'exploitations considérables, et pourtant il suffit de jeter un coup d'œil sur la France pour en être promptement convaincu.

En Alsace, dans la Lorraine et dans la Franche-Comté, on voit encore les traces d'exploitations anciennes d'argent si importantes que l'examen des documents connus qui s'y rapportent y révèle l'existence de plus de 50 kilomètres de galeries de service, dont quelques-unes se prolongent sur plus de 3, 4 ou 8 kilomètres[1].

Des déblais extraits de l'intérieur, ainsi que les rebuts du triage, bien que partiellement entraînés par les eaux ou recouverts de végétation, se montrent encore sur le flanc des montagnes, et leur position ou leur abondance, sur quelques points, témoignent de la grandeur des exploitations dont ils dérivent.

Des puits échelonnés les uns au-dessus des autres pénètrent à plus de 400 mètres au-dessous de la tête des filons.

Le Trou des Maures, au-dessus de Courmayeur, sur le versant italien, dans les Alpes; le Trou des Maures, dans les Pyrénées; les tours en ruines qui semblent avoir été construites pour protéger des établissements métallurgiques dans ces montagnes, les excavations profondes, les puits nombreux et béants sur les sommets sont autant de témoins, subsistant encore aujourd'hui, d'exploitations anciennes d'argent, de plomb, de cuivre, etc.

Dans les Alpes dauphinoises et dans la chaîne des Rousses, au pied des glaciers, au-dessus des riches prairies de Huez, on voit en-

[1] *Journal des mines*. — Duhamel-Dietrich, *Des mines de l'Alsace, de Genslane*.— *Anciens minéralogistes*. — *Géologie du Haut-Rhin*, par Kœchlin et Delbos.

core de vieilles mines abandonnées de cuivre, d'argent et de plomb, signalées depuis longtemps par M. Héricart de Thury[1].

Les déblais qui existent auprès des excavations éboulées, les vestiges de routes et de constructions en ruines indiquent toute l'importance des travaux exécutés jadis en ces lieux, et la tradition nous montre le cortége des Dauphins gravissant, dans le treizième siècle les pentes escarpées de la Romanche, traversant le bourg de Lagarde où passaient autrefois les légions romaines, et allant visiter les établissements métallurgiques de Brandes[2]. Le nom de Brandes lui-même est celui d'un riche district minier de la Saxe, et il semble nous indiquer tout à la fois l'emploi de mineurs allemands dans ces mines et leur importance.

Dans le Lyonnais comme dans le Beaujolais, nous voyons les vestiges des anciennes exploitations de Jacques Cœur, le grand argentier de Charles VII.

Dans le Vivarais, dans le Rouergue, dans le Gévaudan, districts métallifères par excellence, des filons métalliques nombreux d'une grande puissance montrent leur crête saillante au travers des montagnes, comme autant de hautes et puissantes murailles qui en suivent les inflexions sur plusieurs kilomètres de longueur, et offrent partout les traces d'une ancienne activité minière que nous y cherchons en vain aujourd'hui.

Dans l'Ariége, à côté des vestiges de nombreuses exploitations anciennes, nous voyons encore les terres aurifères analogues aux terres aurifères de la Bolivie, et dont l'or était autrefois porté à Pamiers ou à Toulouse[3]. Agricola nous parle de puits profonds que les Tectosages faisaient aux environs de Narbonne pour l'extraction de l'or[4].

Dans la Creuse et dans la Haute-Vienne, nous retrouvons sur de vastes étendues les placers aurifères gaulois, et les débris de leurs nombreuses exploitations d'étain.

Dans la Creuse, on en avait tout à fait perdu le souvenir, et pendant longtemps, les roches brisées, amoncelées à la surface du sol, et de longues excavations linéaires, avaient été considérées comme les restes de camps de César dont on voit tant de traces dans l'intérieur de la France; mais M. l'ingénieur Mallard nous en a, le premier, défini l'objet et a fixé l'attention sur les gisements d'étain que l'on explore aujourd'hui[5].

[1] *Journal des mines.*
[2] Roussillon, *Guide du voyageur dans l'Oysans* (Grenoble).
[3] Dietrich, *Mines des Pyrénées.*
[4] *Della generatione delle cose qui sotte terra sono.* (Venetia.)
[5] *Annales des mines.*

Les montagnes de la Bretagne, les Corbières, le Pyrénées sont creusées de toutes parts.

Villemagne dans l'Hérault, Villefranche et Rodez dans l'Aveyron, Ensisheim dans l'Alsace, battaient monnaie avec l'argent extrait du sol qui les environnait.

On voit encore les restes de nombreuses fonderies, et là où elles ont totalement disparu la tradition ou le nom de l'endroit en ont conservé le souvenir.

Enfin, les noms des lieux, comme ceux de Minier, Grand-Minier, Castel-Minier, le Champ des Mines, le Minier de Saint-Louis, Auris, Aurières, Argentière, Argentine, ces noms hanovriens et saxons que nous retrouvons en beaucoup de localités, sont autant de souvenirs d'anciennes exploitations métallurgiques, autant de preuves de l'existence reculée de colonies de mineurs que ces exploitations faisaient vivre.

Ainsi l'existence de nombreuses mines métalliques est prouvée d'une manière absolue par tous ces témoins muets que nous ne voulons pas invoquer davantage.

Et de tous ces nombreux travaux, il ne reste guère aujourd'hui que des excavations béantes, des ruines, des souvenirs incomplets ou absents, des décombres et des scories.

Enfin, l'existence de métaux sous le sol de la France est surabondamment démontrée.

Nous allons voir maintenant par quelle suite d'événements déplorables, par quel enchaînement de faits, ces mines sont restées si longtemps dans un tel abandon que l'opinion publique les suppose ou épuisées ou inexploitables.

II

Nous nous étendrons peu sur les premiers temps des exploitations métalliques en France; tout est obscur pour nous dans ces époques reculées, et cette même obscurité s'étend aussi sur nos mines. Ce que nous pourrions dire serait fort incomplet, et d'ailleurs les recherches auxquelles il faudrait se livrer intéressent beaucoup plus l'archéologue que l'industriel et le mineur.

Les Gaulois recherchaient particulièrement l'or, qu'ils trouvaient dans les sables du Rhin, dans les torrents du Midi, du centre de la France et des Pyrénées.

Ils avaient découvert l'étamage, le placage du cuivre avec l'argent; ils fabriquaient le fer et le bronze, et ils tiraient du sein de la terre les matières métalliques nécessaires à leur luxe ou à leurs besoins.

Mais, dépourvus de routes, de machines et de moyens d'épuisement, leurs mines ne devaient consister, suivant toute apparence, qu'en travaux à ciel ouvert, en longues tranchées pratiquées sur les crêtes des filons, ou en boyaux étroits, suivant le minerai de proche en proche et abandonnés aussitôt qu'une première difficulté venait à être rencontrée.

Sans entrer dans plus de détails, il sera facile de comprendre que ces exploitations primitives, quelque nombreuses qu'elles aient pu être, n'ont enlevé que bien peu de chose à la richesse des mines sur lesquelles elles étaient établies. Aussi les Romains purent-ils désigner les Gaules sous le nom de *Gallia aurifera*, et, après les avoir conquises, y fonder des établissements qui durent avoir une importance bien autrement grande que celle des exploitations gauloises.

Les Romains qui utilisaient à leur profit toutes les ressources des pays conquis continuèrent longtemps ces exploitations, et on voit les preuves de leurs travaux dans les médailles de Jules César, d'Auguste, d'Octave[1], de Lépide et d'Antoine, trouvées à diverses époques dans des galeries souterraines. Suivant toute apparence, il existait aussi des fonderies impériales comme semblent l'indiquer deux saumons de plomb, l'un trouvé à Lillebonne et déposé au musée de Rouen, l'autre possédé par la société minéralogique de Châlons-sur-Saône et portant l'empreinte de Septime Sévère[2].

A cette époque l'exploitation des mines était pratiquée particulièrement par les malfaiteurs condamnés à des peines infamantes[3]. On pourfendait les montagnes sans ménager le travail de l'esclave, on descendait dans la profondeur des filons en y pénétrant par leur tête, et l'épuisement des eaux s'effectuait à bras, tandis que l'extraction des minerais s'opérait le plus souvent à dos d'hommes.

Sans nous étendre davantage sur ces diverses considérations, nous devrons reconnaître que l'état incomplet de l'art, et, en quelque sorte, l'état de barbarie dans lequel étaient conduits les travaux, ne permettaient pas que, dans le plus grand nombre des cas, ces travaux pussent pénétrer à des profondeurs bien grandes, et ils devaient conserver encore beaucoup de richesses pour les géné-

[1] *Anciens minéralogistes*, p. 219.

[2] *Description du pays des Ségusiaves*, par A. Bernard.

[3] Héron de Villefosse, *De la richesse minérale*. — Burat, *Géologie appliquée*. — *Anciens minéralogistes*. — Gobet.

rations futures quand les invasions des barbares en déterminèrent l'abandon.

Après la destruction de l'empire, les calamités générales entraînèrent avec elles la destruction du commerce et la ruine de la Gaule, et, si quelques mines purent encore subsister au temps des Mérovingiens, on peut admettre que la plupart d'entre elles durent être complètement abandonnées à partir du cinquième siècle et rester inactives jusqu'à l'époque où les seigneurs féodaux et les communautés religieuses allaient profiter du démembrement de l'empire de Charlemagne.

Sous l'influence de ce nouvel ordre de choses, et pendant toute la durée du moyen âge de nombreuses mines furent mises en exploitation. Les moines d'Echery ouvrent les mines d'Alsace dans le dixième siècle, après les excursions dévastatrices que les Hongrois y avaient faites en 926[1], et les Dauphins, les comtes de Toulouse, de Rodez, de Foix, etc., tirent de grands profits des mines que l'on travaille sur leur territoire.

Toutes ces exploitations éparses et très-nombreuses, s'il faut en juger par les documents qui s'y rapportent, avaient dû s'établir sur celles des mines romaines qu'un long abandon n'avait pas trop ruinées, ou sur des filons ou des gisements nouvellement découverts. Elles étaient stimulées par le prix élevé de l'argent, qui, à certains moments, et notamment dans le treizième siècle était représenté par un poids d'or presque double de celui qu'il aurait exigé en 1848 ; mais indépendamment des circonstances politiques et sociales de l'époque, et notamment des misères de toutes sortes si vivement dépeintes par Michelet[2], elles durent avoir à lutter contre deux obstacles principaux, l'épuisement des forêts, autour des mines, épuisement qu'activait l'application du feu dans les galeries[3], pour tailler et abattre les roches, et l'impuissance de lutter contre l'affluence des eaux.

Ces diverses circonstances, et surtout les dernières, déterminaient des limites de durée et de profondeur des travaux qui durent conduire à la suspension d'un grand nombre de mines, comme cela arriva aussi en Allemagne vers la fin du treizième siècle, sans que ces mines fussent épuisées, et sans que la valeur de l'argent ait sensiblement changé.

L'exploitation était libre et les redevances à payer aux seigneurs se prélevaient sur les métaux fabriqués.

[1] Bacquol.

[2] *Histoire de France* — Philippe le Bel. (Michelet.)

[3] A Largentère, dans l'Ardèche, les déblais extraits des mines de cette époque sont encore vitrifiés par l'action du feu.

Pendant le quinzième siècle un certain nombre de mines furent travaillées en France, sous un régime encore libre, et nous y voyons, entre autres, celles du bailliage de Mâcon et de la sénéchaussée de Lyon qui, par ordonnance de 1416[1], devaient porter à la monnaie de Lyon toutes leurs matières d'or et d'argent.

C'est en effet dans cette contrée que se trouvaient les mines de Jacques Cœur, dont les traces ont été reconnues grâce aux recherches laborieuses d'un jeune ingénieur civil, M. Poyet[2].

D'après Garrault, qui écrivait en 1579, « ces mines furent l'origine des biens de ce grand homme[3], » mais l'auteur de *Jacques Cœur et Charles VII*, M. Pierre Clément, tend à faire croire qu'elles étaient en réalité peu productives.

Nous ne voulons pas discuter ici cette question, et nous dirons seulement que l'argumentation de M. Pierre Clément est fondée sur l'examen de comptes que l'on retrouve aux archives impériales sous le titre de *Comptes des mines de Jacques Cœur*[4]. Mais ces comptes ne concernent que treize mois d'exploitation, du 1er février 1454 au 30 février 1455, tandis que l'arrêt qui condamnait Jacques Cœur est de 1453. Ils se rapportent donc à l'exploitation des mines après qu'elles ont passé dans les mains du roi, et pendant qu'elles sont travaillées en son nom, sous la direction de Pierre Gravier commis par Jehan Dauvet, conseiller et procureur général, exécuteur de l'arrêt, en récompense sans doute des services rendus pendant le cours du procès, et ils n'infirment pas l'opinion de Garrault généralement admise.

Ces comptes sont fort curieux à étudier. On y voit que, sous l'administration royale, les officiers conseillers des mines et leur maison absorbaient douze fois et demi la somme que recevaient les martinets de Brucieux, de Cosne et de Vernay, autrement dit, les usines; ce qui explique facilement pourquoi ces établissements ne donnaient que peu ou point de bénéfices. Ils présentent encore un bien grand intérêt en ce qu'ils nous parlent d'un grand ouvrage continué par Pierre Gravier dans la montagne de Pompillan, ou Pompailly, qui était certainement, dit M. Fournet[5], la grande galerie, l'une des plus belles de France, faite avant l'in-

[1] *Annales des mines*, 1855. — *Collection des ordonnances de la monarchie*, par M. Lamé-Fleury,

[2] *Documents pour servir à l'histoire des mines des environs de Lyon*. (Académie des sciences de Lyon, 1861.)

[3] *Anciens minéralogistes*.

[4] *Archives de l'Empire*, KK, 329.

[5] *Du rôle du mineur et de son influence sur la civilisation*.

vention de la poudre, découverte en 1764, reprise vers la fin du siècle dernier par les propriétaires des mines de Saint-Bel, relevée et boisée sur 320 toises de longueur et abandonnée en 1776 par suite de contestations entre associés, ainsi qu'il ressort de dossiers conservés à la préfecture du Rhône.

Ce grand ouvrage est très-important à considérer, en ce qu'il nous donne la preuve que dans ces temps de libre exploitation, l'art des mines avait fait de grands progrès.

On ne descendait plus comme autrefois dans la profondeur des gîtes, en les suivant de haut en bas, mais déjà on allait atteindre ces gîtes par des galeries horizontales ouvertes sur le versant des montagnes ou à leur pied, et qui permettaient l'écoulement facile des caux souterraines contre lesquelles il fallait lutter.

C'est ce même système qui, appliqué plus tard aux mines d'Allemagne, comme à quelques mines de la France, abandonnées par suite de l'impossibilité d'en extraire les eaux, permit d'en retirer encore des produits considérables, et d'y fonder des établissements séculaires.

C'est encore en 1493[1], un an après la découverte de l'Amérique, que Jean de Bèze découvrit dans le Nivernais les mines de Chitry-sur-Yonne, qui donnèrent lieu à une longue série de lettres royales.

Ces mines, au nombre des exploitations importantes de France, sur lesquelles Garrault, en 1579, donne d'intéressants détails[2], étaient travaillées par les ouvriers pour leur propre compte, par compagnies à frais communs, recevant $\frac{8}{10}$ des produits pour leur salaire, et laissant $\frac{5}{60}$ au sieur de Bèze pour leurs travaux de machines et de fonderie, $\frac{1}{60}$ pour gages des officiers, $\frac{1}{10}$ pour le roi.

Ce système que nous retrouvons appliqué dans le douzième et le treizième siècle aux mines de la république de Massa, en Toscane, au moment de leur plus grande splendeur, et qui dut être généralement appliqué partout, pouvait être bon tant que l'extraction ou la recherche n'offraient pas de difficultés ; il devait stimuler l'activité des ouvriers qui exerçaient une surveillance de tous les instants les uns sur les autres, mais il dut présenter les inconvénients les plus graves, lorsque les travaux commencèrent à s'étendre dans la profondeur. L'aérage et l'épuisement des eaux devenaient de plus en plus difficiles, les frais s'accroissaient dans une proportion infiniment plus grande que l'approfondissement ; ces ouvriers ne recherchaient plus que les minerais les plus faciles à extraire, ils n'entretenaient les galeries que

[1] *Anciens minéralogistes.*

[2] *Anciens minéralogistes*, p. 43.

d'une manière incomplète, jusqu'à ce qu'enfin, faute de moyens suffisamment puissants, et faute de bénéfices, ils devaient les abandonner, en laissant des richesses minérales intactes sous leurs pieds, et même au milieu de leurs propres travaux.

Telle a pu être, à défaut d'autre explication, la cause de l'abandon des mines de Chitry à la fin du seizième siècle, abandon qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. Telle a pu être, à cette époque, la cause de l'abandon de beaucoup de mines.

En 1525, après la sédition des paysans, furent reprises de nouveau les mines de l'Alsace, qui n'appartenait pas encore à la France, en même temps que l'on reprenait partout, en Suède et en Allemagne, les mines que les eaux avaient fait abandonner antérieurement[1].

« Alléchés par les grandes richesses qu'ils y trouvaient, dit Sébastien Munster qui écrivait en 1550, les seigneurs de Ribeaupierre firent sonder toutes les montagnes, et on y découvrit des fosses très-anciennes appelées *Bingen*, et des anciennes chartes les rendirent certains des exploitations des siècles précédents. Ils connurent que les hommes avaient travaillé aux mines dans les siècles précédents, et ne les avaient abandonnées que par les eaux, parce qu'ils ne faisaient pas des galeries d'écoulement comme on en fait aujourd'hui. »

Les Allemands appliquèrent à ces mines tous les progrès de l'art, et nous allons les voir se développer pendant de longues années.

Ainsi, pendant toute cette période de libre exploitation, les mines ont été travaillées avec une grande activité, les abandons ont été la conséquence ou des événements ou de l'imperfection des moyens, et s'il faut en croire Garrault[2], de l'avarice des seigneurs qui voulaient prélever de trop lourdes redevances sur les produits, beaucoup plus que de la fluctuation du prix des métaux, ou de l'épuisement des mines; l'art a progressé et vers le commencement du seizième siècle, de nouvelles mines, ouvertes hors de France, vont prospérer pendant longtemps, malgré la découverte de l'Amérique et malgré la dépréciation de l'argent.

Les dernières années du quinzième siècle sont particulièrement remarquables par l'ordonnance de Louis XI de 1471[3]. Cette ordonnance, que nous avons déjà signalée, est l'une des plus importantes de l'ancienne monarchie.

[1] Sébastien Munster, 1550. — *Anciens minéralogistes*, p. 702.
[2] *Anciens minéralogistes*, p. 37.
[3] *Annales des mines*, 1855. — Collection de M. Lamé-Fleury.

On y voit la volonté d'étendre et de développer l'industrie minérale, mais cet édit appelle surtout l'attention, en ce qu'il paraît être le point de départ de la législation promulguée en 1810, qui régit aujourd'hui les mines en France.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'est la première fois que l'on osa affirmer par une ordonnance souveraine le pouvoir de disposer de la propriété d'autrui.

Art. 4. On devra, dans les quarante jours, dénoncer toutes les mines que l'on connaît dans l'étendue du royaume, et ceux qui ne les auront pas dénoncées dans ce délai perdront pendant dix ans les bénéfices qu'ils auraient pu en retirer.

Art. 6. Le maître général des mines, son lieutenant, ou nos officiers, qui pour ce seront à appeler, pourront, ouï le rapport de commissaires par eux reconnus, faire exploiter ou « bailler à gens résséants et solvables » les mines dénoncées, que ne voudront ou que ne pourront pas faire exploiter, faute de moyens, les propriétaires du sol.

Art. 10. Le général maître, visiteur des mines, ou ses officiers, pourront chercher mine par tous lieux et contrées, sauf indemnité au propriétaire et sans son consentement.

Ainsi l'exploitation est encore libre, on peut ouvrir des travaux partout, mais là où il reconnaîtra des mines non travaillées, le gouvernement, par son maître général des mines, pourra les mettre ou les faire mettre en exploitation.

En 1471, cette ordonnance, conforme au principe de centralisation qui naissait alors, émanait d'un roi que l'histoire a jugé comme un despote rusé qui luttait avec la puissance féodale.

En 1810, la loi des mines, qui touche par tant de points à l'édit de Louis XI, émanait d'un système dont la puissance s'accroissait de plus en plus, et qui, ainsi que l'a dit Batbie[1], tendait à tout mettre dans la main des administrations.

Quelques années plus tard, après l'exercice du droit régalien, que s'était attribué la royauté par suite de priviléges plus ou moins contestables, le grand pas vers l'absorption des mines par le souverain, au nom de l'intérêt public, était fait, et en 1548, Henri II put disposer des mines du royaume comme de son domaine[2].

Il put conférer à une seule personne, le sire de la Roque, seigneur de Roberval, le droit temporaire de chercher et exploiter « toutes mines dans ce royaume de France ; » « lui avons permis et permettons qu'il puisse prendre ès lieux prochains qui lui sembleront être pro-

[1] Turgot, philosophe, etc.
[2] *Annales des mines*, 1855. — Collection de M. Lamé-Fleury.

pres à ce, tant terre, héritages, que ruisseaux, en le payant raisonnablement aux propriétaires, ou le dommage et intérêt qu'il leur serait fait pour le regard de la valeur des dites terres seulement, et non des mines y étant. »

Pour l'honneur du temps, nous devons dire que cette concession fut l'objet des remontrances de la Cour[1], mais néanmoins François II put transmettre ces mêmes privilèges au sieur de Saint-Julien.

Ces édits, et ceux de Charles IX et Henri III qui les suivirent[2], conféraient des privilèges exorbitants à des courtisans qui, sous le couvert de l'intérêt public, s'étant fait donner la jouissance du dixième du roi et le droit de le percevoir à sa place, exercèrent une action déplorable et funeste sur le développement des mines.

C'est ce que dit avec raison Gobet, qui collectionna les œuvres des anciens minéralogistes, et pour qui tous les surintendants de cette époque ne firent aucun travail de mine sérieux, et n'étaient mus que par des sentiments d'ambition, de cupidité et d'intrigue.

Cependant, en 1550, on trouvait encore des mines d'argent en activité sur le sol de la France, et particulièrement là où les Anglais avaient exploité pendant le temps de leur possession de la Guyenne, dans le Rouergue, et ailleurs, dans les Cévennes.

En 1579, d'après Garrault, les mines d'or et d'argent de la France « étaient du tout abandonnées ; » mais les mines de l'Alsace et de la Lorraine, qui n'étaient pas encore annexées au royaume, ne cessaient pas de prospérer.

Si maintenant, après avoir vu l'action administrative, nous jetons un coup d'œil rapide sur ces temps déjà éloignés, nous voyons apparaître le seizième siècle au milieu des magnificences de l'art qui vont le faire briller d'un grand éclat ; nous voyons que l'édit de 1532 tend à favoriser le commerce, en supprimant tous les péages et subsides imposés depuis cent ans par les seigneurs sur leurs terres, sans l'autorisation royale. Mais, sous la dynastie des Valois, qui avait pesé si longtemps sur la France, le peuple avait éprouvé toutes les misères.

Si nous consultons les travaux si érudits de M. Moreau de Jonnès[3], nous voyons qu'au temps des Valois chaque industrie était un apanage du roi, qui en disposait selon son bon plaisir, et qui ne permettait à personne de l'exercer, sinon après l'avoir acheté à prix d'argent. Le travail industriel était un travail domanial, soumis à

[1] Lamé-Fleury, *Anciens minéralogistes.*
[2] Lamé-Fleury, *Anciens minéralogistes.*
[3] *État économique et social de la France de* 1589 *à* 1715, par Moreau de Jonnès.

la servitude du fisc ou de ses. délégués. L'usure était une affreuse plaie de ces temps. Ajoutons à cela l'altération des monnaies, qui eut lieu vingt-quatre fois dans le quatorzième siècle, neuf fois dans le quinzième, six fois dans le seizième, altération qui porta le plus affreux désordre dans le commerce du royaume ; ajoutons la famine, la peste et les disettes, les troubles causés par les compagnies franches, l'explosion des guerres religieuses ; entendons le glas de la Saint-Barthélemy, dont les massacres, durant deux mois dans les provinces, arrêtèrent et suspendirent pour près de trois siècles les mines d'argent du Rouergue et sans doute beaucoup d'autres, et, pour expliquer l'abandon de nos mines, nous n'aurons pas besoin de rappeler ni la découverte de l'Amérique, ni les changements que le prix de la main-d'œuvre a pu subir.

Il devient donc facile d'expliquer pourquoi les mines marchent de plus en plus vers leur anéantissement ; d'une part, depuis la création d'une administration constituée par ordonnance souveraine, les surintendants, par leurs officiers ou par leurs subalternes, engendrent des abus de toutes sortes, et éloignent pour longtemps les hommes hardis et entreprenants qui voudraient extraire les richesses du sol, et, d'autre part, les événements et les conditions politiques et sociales de ces temps malheureux achèvent l'œuvre d'oubli que ces surintendants ont commencée.

Or, pendant ce temps, les mines de l'Alsace et de la Lorraine qui n'appartenaient pas à la France et qui, par conséquent, échappaient à toutes les funestes influences, organisées d'une manière remarquable, avec leurs associations d'ouvriers et leurs maîtrises, dont le souvenir est encore aujourd'hui conservé, continuent leur marche prospère et active, malgré l'arrivage des métaux du nouveau monde, malgré la dépréciation de l'argent.

III

1601-1700. — En 1601, commence une nouvelle période pour les mines, avec l'édit de Henri IV de cette date, dont l'édit de 1557 avait été le précurseur. On comprend tout ce qu'ont produit de mal les abus du don du dixième du roi fait à un grand maître surintendant et jouissant d'un privilége exclusif, ainsi qu'un personnel nouveau à émoluments fixes.

Ce personnel se compose d'un grand maître *superintendant et géné-*

ral réformateur des mines, d'un lieutenant général, d'un contrôleur général, d'un greffier et de douze lieutenants provinciaux répartis sur tout le territoire de la France.

Le grand maître pouvait faire toutes acquisitions, tous travaux, passer tous marchés, pour faire travailler aux mines précieuses et autres pour le bien du service du roi, « pourvu que le fonds en fût pris sur ce qui nous reviendra des dites mines. »

L'édit de 1604, qui suivit celui de 1601, renfermait encore des dispositions qui ont été utilisées dans le décret de 1813, relatif à l'abandon d'une mine et à la sécurité des ouvriers.

Enfin, pendant près de cent cinquante ans, jusques au décret du 28 octobre 1740, par lequel Louis XV remboursait à monseigneur le prince de Condé le prix de l'office de grand maître, les mines furent soumises à une administration différant peu de celle qu'avait créée Henri IV.

On étendit et on rectifia les règlements qui avaient précédé, mais, ainsi que le dit si justement M. Drevier de Breuilly, avocat au parlement en 1789, qui a laissé un manuscrit sur l'administration des mines, manuscrit que l'on peut voir aux archives impériales, et dans lequel ne dédaigna pas de puiser Regnault d'Épercy, le rapporteur de la loi de 1791, « l'action destructive du grand maître et de ses adhérents » ne cessa pas de s'exercer, et elle « n'en laissa point fructifier les résultats. » D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, les conditions dans lesquelles se trouvait le pays pendant le dix-septième siècle, n'étaient pas de nature à favoriser le développement des mines.

En 1600, Henri IV forma le projet de travailler aux mines, et, indépendamment de plusieurs priviléges donnés en 1601, il désigna Malus, maître des monnaies de Bordeaux, pour rechercher et exploiter les mines des Pyrénées.

Malus fils, en 1632, nous apprend que le projet du roi n'eut point d'exécution. « Pour travailler aux mines, dit-il, le roi nomma des officiers des mines avec gages, fit l'édit de 1601, qui fut sans effet; Sa Majesté ensuite divertie par plusieurs empêchements survenus et continuels, jusqu'à son inopinée et malheureuse mort, ne put donner aucun commencement à si louable dessein, et la compagnie qu'avait dressée le sieur Malus pour cet effet fut dissipée. »

Il est curieux de voir dans cet écrit de Malus fils que la première cause à laquelle il attribue l'abandon et la non-exploitation des mines est que « toutes les mines appartiennent au roi, sans la permission duquel on ne peut travailler. »

Tant il est vrai que les esprits droits, là comme ailleurs, reconnaissent les garanties les plus efficaces pour le bien public dans l'application d'un système vraiment libéral, plutôt que dans les entraves de toutes sortes qu'entraîne avec soi la nécessité de demander et d'obtenir des autorisations.

C'est à cette époque que parurent Jean du Chatelet, baron de Beausoleil et d'Auffenbach, et Martine de Bertereau, baronne de Beausoleil, sa femme[1].

Ces deux personnages, se disant appelés par le contrôleur général, sire de Beringhen, adonnés depuis longtemps à l'étude de la minéralogie, parcoururent la France, presque dépourvue de mines en exploitation, pour y ranimer la métallurgie déchue.

Dans deux écrits de 1632 à 1640 curieux à lire, que l'on retrouve dans la collection des anciens minéralogistes de Gobet, la *Déclaration des mines et minières de France* et la *Restitution de Pluton*, la baronne de Beausoleil énumère les nombreux gisements qu'elle a observés en France et que l'on connaît pour la plupart aujourd'hui.

Ils obtinrent quelques concessions qui, en 1640, n'étaient pas encore fixées, dépensèrent 300,000 livres de leurs deniers pour subvenir à leurs frais de recherches et de voyages, et Richelieu, importuné, paraît-il, de leurs demandes de concessions promises, « fit enfermer, en 1642, l'une à Vincennes, l'autre à la Bastille, où ces nobles et dévoués mineurs moururent dans la misère[2]. »

Et cependant cette pauvre Martine de Bertereau avait bien fait tous ses efforts pour captiver la bienveillance du puissant cardinal, quand elle lui écrivait dans une *épître liminaire*[3] :

> La France et les Français vous demandent les mines ;
> L'or, l'argent et l'azur, l'aymant, les calamines
> Sont des trésors cachés de par l'esprit de Dieu.
> Si vous autorisez ce que l'on vous propose,
> Vous verrez, monseigneur, que, sans métamorphose,
> La France deviendra bientôt un Riche-lieu.

Je ne veux pas sourire, car j'éprouve un grand respect pour ces malheureux mineurs, qui excitèrent contre eux les jalousies les plus odieuses dans ces temps d'ignorance, où le savoir n'était que l'apanage d'un petit nombre de personnes. A la fin du siècle dernier, on présenta le baron de Beausoleil comme un aventurier qui trompa

[1] *Anciens minéralogistes*, p. 261.

[2] Fournet, *Rapport sur un mémoire de M. Poyet.* (Académie des sciences de Lyon, 1861.)

[3] *Anciens minéralogistes*, p. 339. — *Épître liminaire* précédant la *Restitution de Pluton*, adressée à Mgr l'éminentissime cardinal de Richelieu.

Richelieu, « promit beaucoup, obtint ce qu'il voulut et disparut[1], » et cette phrase fut répétée par Regnault d'Épercy en 1791.

Le temps qui met toutes choses à sa place a fait justice de ces iniquités.

Vers cette époque, les mines de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, et quelques mines des Alpes, paraissent avoir été à peu près les seules qui fussent alors en activité sur le sol actuel de la France.

En Alsace, où les Allemands avaient porté leurs usages, leur art et leurs progrès, des travaux souterrains considérablement développés depuis plus d'un siècle occupaient des milliers d'ouvriers ; de nombreuses fonderies produisaient en quantité l'argent, le plomb et le cuivre, des travaux d'avenir étaient en voie d'exécution, quand la guerre de Trente ans, qui ne se termina qu'en 1648 par le traité de Westphalie, signé à Munster, vint les suspendre pour longtemps, voucrir le pays de ruines et y répandre la désolation la plus affreuse.

Les mines et les usines furent dévastées, la province fut tour à tour mise à feu et à sang par les Suédois et les Impériaux, et l'Alsace fut le théâtre de toutes les atrocités.

Ces mines, anéanties et détruites brusquement comme l'avaient été soixante-dix ans plutôt environ les mines d'argent des Cévennes et du Rouergue au moment de la Saint-Barthélemy, avaient prospéré près de nous malgré la dépréciation des métaux, et elles nous apportent encore une fois la preuve que ce n'est pas à cette dépréciation, ni à la découverte de l'Amérique, qu'il faut attribuer l'abandon de nos mines, comme nous le disions plus haut.

On peut croire qu'à ce moment il n'y avait pour ainsi dire plus de mines métalliques en France autres que les mines de fer, d'où l'on allait tirer les boulets et les bombes qui bientôt allaient être utilisés pendant les guerres longues et désastreuses du règne de Louis XIV.

Enfin, les mines d'argent de l'Alsace, alors prospères, vont demeurer soixante ans environ dans l'abandon le plus complet ; quelques-

[1] *Mémoire sur l'administration des mines*, de Drevier de Breuilly. (*Archives impériales.*)

Nous ne pouvons résister au désir de rappeler que, dans les ouvrages de la baronne de Beausoleil, on retrouve les éléments de la télégraphie électrique. C'est le vaste esprit de Cardan qui l'avait entrevue, et il a fallu plus de deux siècles pour parvenir à sa réalisation. « La pierre d'aymant, dit la baronne, par laquelle, au rapport de Cardan, on peut faire des merveilles, comme d'écrire à 4 et 500 lieues de distance sans aucun messager, et ce par la vertu que Dieu lui a donnée d'attirer le fer à elle et de se tourner toujours vers le septentrion où elle a la matrice. »

unes d'entre elles vont être reprises, mais jamais jusques à nos jours elles ne retrouveront la splendeur et l'activité des temps passés, jamais nous ne reverrons ni hommes assez énergiques, ni efforts assez puissants pour surmonter tous les obstacles que tant de désastres ont créés.

De 1604 à 1722, on ne voit que peu d'ordonnances concernant les mines métalliques proprement dites en dehors de deux déclarations de Louis XIV, de 1677 à 1704, sur la recherche de mines d'or, d'argent et de plomb dans la province d'Auvergne et les mines d'étain du Limousin, dont parle Gobet, et on n'entend plus parler que de rares exploitations royales, qui n'eurent point de suite.

Il semble que depuis les édits de Henri IV jusque vers les dernières années du dix-septième siècle on ait à peu près oublié l'industrie minérale. Cependant, durant cette longue période, deux grands règnes et des hommes illustres vont remplir le monde du bruit de leur renommée.

On s'explique facilement ce silence quand on jette un coup d'œil sur l'histoire de ces temps, et il suffit de lire le livre de M. Moreau de Jonnès, que nous avons indiqué plus haut, pour voir tout ce qu'il y a eu de misères et de douleurs à cette époque, pour comprendre, même sans tenir compte de l'impuissance administrative du grand maître, l'anéantissement presque total des mines pendant le même temps.

Les mines de fer étaient à peu près seules en activité, et, d'après la lecture des mémoires des intendants dont nous parlerons plus loin (1698), on voit que ces mines ont eu des moments de grande prospérité, mais ces moments correspondaient aux calamités de la France, et d'ailleurs il ne faut pas confondre le travail de la plupart d'entre elles avec celui qu'exigent les mines de plomb, d'argent ou de cuivre.

Ces dernières réclament des travaux de longue haleine, persévérants, poursuivis avec un grand esprit de prévision, avec des ouvriers spéciaux, sous l'influence d'une direction technique toujours en éveil, tandis que les minerais de fer étaient le plus généralement extraits de dépôts situés près de la surface du sol, par les premiers ouvriers venus, et ces dépôts pouvaient être travaillés aujourd'hui et abandonnés demain sans aucun préjudice.

Les usines elles-mêmes étaient loin d'exiger des frais d'établissement du genre de ceux qu'elles réclament aujourd'hui, et ne demandaient que des installations peu considérables.

Nous avons déjà vu que pendant cette période la plupart des mines d'argent, de cuivre, de plomb, ne furent arrêtées ni par l'abaissement du prix des métaux, ni par l'élévation du prix de la main-

d'œuvre, ni par leur épuisement; nous avons déjà exposé dans le cours de cet écrit des raisons qui démontrent la réalité de cette assertion, et nous pouvons en ajouter d'autres qui viennent la corroborer.

Nous trouvons, en effet, ces raisons dans les chiffres nombreux accumulés par M. Moreau de Jonnès.

Nous voyons que pendant le siècle de Louis XIV l'état social est dominé par deux faits économiques d'une grande portée :

1° L'extrême avilissement du travail rural;

2° L'élévation du prix des grains.

A quelques époques, le salaire se trouvait réduit à 0,12 dans les contrées les plus prospères, et généralement à 0,08 de notre monnaie.

C'est la misère chez le peuple avec tout son hideux cortége, dont Vauban, dans sa *Dixme royale*, nous a retracé le tableau, et les ouvriers des mines ne purent échapper aux mêmes circonstances malheureuses qui frappaient le colon ou l'ouvrier de la terre.

Cette misère même, qui donnait pour rien la main-d'œuvre comme les disettes et les famines qui se renouvelaient presque périodiquement, engendrait l'élévation du prix des grains, sans que les circonstances extérieures y fussent pour quelque chose.

Les prix du plomb, du cuivre, de l'argent différaient peu des prix actuels, et avec un même poids de métal précieux on pouvait se procurer plus d'objets qu'aujourd'hui.

Ces conditions de bas prix de main-d'œuvre, qui probablement ont coopéré beaucoup à la fortune des mines dans les temps antérieurs, existaient donc à un degré certainement supérieur pendant la période du dix-septième siècle.

Ce n'est donc pas à l'élévation de cette main-d'œuvre qu'il faut attribuer le délaissement presque total des mines à cette époque, mais particulièrement aux malheurs publics et aux vices de l'administration.

Jetons maintenant rapidement un regard sur la situation de la France de 1601 à 1700, et nous verrons combien de causes encore viennent suspendre le développement des mines pendant cette période.

Sous Henri IV, des travaux considérables d'utilité publique sont entrepris de toutes parts. Sully imprime un grand essor à l'agriculture, le canal de Briare est ouvert, des routes sont créées ou réparées, des manufactures sont élevées par le roi lui-même, le prix du blé descend jusqu'à 8 francs l'hectolitre, après avoir été moyennement de 28 fr. 15 entre 1589 et 1595, de 55 francs en 1591, de 44 francs en 1594[1]; le gouvernement est réparateur et libéral; il

[1] M. Moreau de Jonnès.

semble que l'industrie va renaître; il semble que l'on va voir se fermer peu à peu toutes ces plaies si vives de la multitude que recouvrent les brocards d'or et le faste des grands, quand le poignard de Ravaillac vient faire tomber toutes les espérances et donner un nouvel essor à l'anarchie et au chaos des règnes précédents. La France est mise au pillage par les courtisans, et en 1617 on ne voyait plus que des traces des établissements fondés par Henri IV.

Rien ne change pour l'industrie générale sous Louis XIII. Le puissant cardinal de Richelieu pense à toute autre chose, et il paraît délaisser particulièrement les mines. On a vu, d'après la manière dont il avait traité le baron et la baronne de Beausoleil qu'il ne semble pas avoir une bien haute idée de leur importance.

« A cette époque, dit Héron de Villefosse, leur exploitation est dans un état déplorable[1]. »

Nous ne voulons pas retracer les événements qui purent nuire à l'industrie et au commerce de la France pendant les soixante-douze ans du règne de Louis XIV. On en pourra lire le tableau peint avec les plus vives couleurs, dans le livre de M. Moreau de Jonnès, qui nous montre les misères les plus désolantes, à côté du luxe le plus fastueux.

Nous ne voulons pas rappeler ces circonstances malheureuses qui arrêtèrent et suspendirent forcément les quelques mines qui pouvaient être encore en activité, circonstance que l'on retrouve dans tous les écrits relatifs au siècle du grand roi.

Le génie de Colbert s'était particulièrement porté sur les manufactures, sur le rétablissement des finances, sur l'exécution des grands travaux que nous retrouvons aujourd'hui ; il avait créé des industries nouvelles, qui devaient transformer le commerce producteur français, et qui, s'il avait accepté la maxime du laissez faire et du laissez passer que lui conseillait un négociant de Paris[2], au lieu du système prohibitif, auraient probablement projeté moins d'éclat sur son nom, au moment où il créait ces industries, mais auraient répandu les plus immenses bienfaits sur l'avenir et sur les générations futures.

Néanmoins à cette époque, quelques mines furent travaillées, comme nous le disions plus haut, sous une direction qui émanait de l'administration du temps, et probablement sous l'inspiration de Colbert.

C'est sans doute aussi sous cette même inspiration que fut donnée, deux ans après sa mort, au fils de Gaspard de Mornieu de Gram-

[1] *De la richesse minérale.*
[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (note des éditeurs, édition de 1785).

mont, en 1684, la concession régulière des mines de Chessy (Rhône), et peut-être que l'industrie minérale aurait pu revoir encore des jours de prospérité si les événements qui remplirent la fin du règne de Louis XIV avaient pu le permettre, et si la France avait conservé le grand ministre qu'elle allait si profondément regretter. Nous voyons enfin, en lisant l'histoire de ces temps, que l'industrie des mines ne pouvait être créée, ni prospérer.

A la fin du dix-septième siècle, un très-petit nombre de mines, autres que les mines de fer existait en France, et nous en pouvons dresser l'état d'après les *mémoires des intendants* faits en 1698 et 1699, par ordre du roi, et recueillis au ministère des travaux publics par les soins de M. Vignon.

Sans attacher une trop grande importance aux détails que l'on trouve dans ces mémoires, on peut s'en servir pour avoir, en quelque sorte, la situation de l'administration minérale à cette époque ainsi que l'état du pays. A notre point de vue, il ne faut guère y chercher autre chose, car on reconnaît que le plus grand nombre de messieurs les intendants, appelés à faire connaître les ressources des généralités, ignoraient même les noms des mines qui avaient pu être antérieurement les plus célèbres de leur pays[1].

Nous tirons de ces mémoires l'extrait suivant, excessivement réduit, et nous ne parlerons pas des quantités de grosses forges qu'ils signalent sur un grand nombre de points de la France, malgré l'intérêt qui s'y rattache, quand on veut établir une comparaison entre l'industrie du fer dans le passé et l'industrie du fer telle qu'elle se pratique aujourd'hui :

Province du Dauphiné, 1698. — Une mine de plomb aux environs d'Allevard. Il a été ouvert une mine à Largentière, sur la Durance, dont le travail a cessé à cause du peu de mine que l'on en retirait.

(Nous savons que cette mine a été reprise depuis quelques années, vers 1860, et elle fournit aujourd'hui abondamment du minerai que l'on expédie à Marseille.)

Généralité de Lyon, 1698. — Il y a des mines métalliques, mais aucune n'est travaillée, soit parce qu'elles ne sont pas assez abondantes ni assez aisées pour être travaillées avec succès, soit parce que

[1] On peut apprécier l'idée que les intendants se faisaient des mines en lisant l'observation de l'intendant du duché de Bourgogne à l'occasion de la mine de houille du Creusot (1698) :

« A l'égard des mines, on ne peut rien observer de considérable qu'un endroit où l'on tire du charbon de pierre à une demi-lieue de Montcenis, mais il y a si longtemps qu'on travaille dans ces charbonnières *qu'elles sont presque épuisées.* »

Et nous savons si elles sont épuisées ; il en est à peu près de même de toute les autres appréciations administratives du même genre, à cette époque.

les conditions sous lesquelles ces sortes d'entreprises se permettent, sont trop onéreuses aux entrepreneurs.

A Chessy et à Saint-Bel, il y a du vitriol et du cuivre.

On ne peut douter qu'il n'y ait eu autrefois des mines dans le Beaujolais, et qu'elles n'y fussent de quelque considération, puisque l'on voit sur d'anciens états conservés dans le trésor des titres à Villefranche que les seigneurs de Beaujeu avaient des officiers sous le titre de garde des mines. On avait seulement continué l'exploitation d'une mine de couperose dans la montagne de Vautorte; elle a cessé depuis sept à huit ans, ce qu'on attribue tant à la mésintelligence des entrepreneurs qu'à la rareté des gros bois nécessaires pour ces travaux, à la difficulté des transports, à la rudesse extrême du pays.

(Nous voyons que l'intendant avait complétement perdu de vue les exploitations de Jacques Cœur, les grands travaux qui y avaient été commencés, leur importance et la spoliation dont elles avaient été l'objet.)

Généralité de Montauban, 1699.

Élection de Villefranche (Aveyron). — Les registres de l'hôtel de ville de Villefranche font foi qu'il y a eu des mines d'argent dans les environs. La tradition est qu'on y a travaillé jusqu'à la fin du dernier siècle, sans qu'on puisse dire pourquoi ce travail a cessé.

(En 1870, l'une de ces mines est en pleine activité, et est destinée à donner lieu à une production importante d'argent. Nous savons aujourd'hui que les mines dont parle l'intendant, ont été suspendues par suite des massacres de la Saint-Barthélemy.)

Des mines de cuivre ont été ouvertes par ordre du roi en 1672 et 1673 vers Najac, Corbières et la Guépie, on y extrait actuellement de la mine.

Élection de Rodez. — Une mine d'azur sans travail.

Élection de Foix. — Des mines d'argent ont été abandonnées il y a peu de temps, parce que les veines n'étaient que de petits filons épars et qui ne se suivaient pas.

(En 1869, on tire des quantités importantes de minerais de plomb et d'argent des montagnes de l'Ariége.)

Généralité d'Orléans, 1698.

Élection de Vézelay. — On a opinion dans le pays qu'il y a des mines de plomb, cuivre et argent.

(C'est évidemment la tradition qui rappelle les exploitations abandonnées du Morvan, à Chitry, Clamecy, Montceau.)

Généralité de Riom, 1698.

On a prétendu qu'il y avait une mine d'argent à Pontgibaud, mais que la dépense excéderait de beaucoup le profit; feu M. le duc de Lude,

seigneur de cette petite ville, l'ayant fait ouvrir, l'abandonna pour cette raison.

(Ces mines ont été, en effet, exploitées par les Romains, reprises à diverses époques, et elles sont, aujourd'hui, en 1870, en pleine activité.)

Province d'Alsace, 1697.

Il y a dans la Haute-Alsace des mines d'argent, de cuivre, de plomb et de fer. Dans certains cantons les mines d'argent et de cuivre sont mêlées et se trouvent à Giromagny et au Puix, elles appartiennent à M. le duc de Mazarin à cause du comté de Belfort.

Le duc n'en tire que 5 à 6,000 livres de rente.

Il n'y a présentement que deux mines d'argent dans ce canton, l'une appelée *Saint-Pierre*, l'autre *Phenigtorhn*, toutes les autres sont abandonnées.

Dans le canton de Giromagny il y avait en 1633 une mine d'argent et de cuivre qui a été abondante avant la guerre, elle est aujourd'hui remplie d'eau et de rochers et l'on ne peut y rentrer.

Il y a dans le val Saint-Amarin, à Saint-Nicolas, au village de Steinback près de Cernay, au val de Sainte-Marie, au val de Munster, des mines d'argent, cuivre, plomb, qui ont été abandonnées après la guerre et dont les titres ont été perdus.

(Un très-grand nombre de documents, tant allemands que français, relatifs à ces mines, ont été recueillis en 1860, dans les archives de Colmar par MM. Kœchlin et Delbos, et publiés par eux dans leur *Géologie du Haut-Rhin*.)

Cependant on travaille depuis quelque temps à la mine de Steinback et dans le val de Munster.

Il est sans doute que la guerre a été jusqu'à présent un grand obstacle dans la province, parce qu'outre que le commerce y a été interrompu, ce qu'il y avait de bons ouvriers a été dispersé à cause des quartiers d'hiver, des milices et des fréquents passages des gens de guerre.

Lorraine, 1704.

A Sainte-Marie-aux-Mines, au village de Lacroix, il y a des mines d'argent, on y travaillait quand le duc est sorti de ses États en 1670.

Depuis ce temps les fermiers du roi, dans le bail desquels étaient comprises ces mines, ont négligé d'y faire travailler, parce qu'apparemment ils n'y trouvaient pas leur compte. En effet la mine n'était pas abondante et le travail coûtait plus que le profit qu'on en retirait.

(Néanmoins on y avait travaillé pendant plus d'un siècle, on y avait fait des travaux immenses, apparemment parce qu'ils étaient productifs. Nous reviendrons plus loin sur ces mines).

Evêché de Quimper, 1698. — Il y a une mine de plomb qui est celle de Carnot, ouverte depuis quelques années et assez abondante, si les personnes qui en ont le droit étaient en état d'y faire la dépense qui conviendrait; c'est la seule qui soit en Bretagne.

(Cette mine se trouve dans la concession de Poullaouen d'où l'on a tiré pendant longtemps des bénéfices considérables, et suspendue depuis peu d'années. Mais cette concession renferme un grand nombre de filons travaillés anciennement et sur lesquels il n'a jamais été fait de travaux importants depuis cette époque.)

En un mot, de 1695 à 1704 environ, il n'existe en France, que cinq à six mines, une mine en Bretagne, trois mines en Alsace, quelques mines de cuivre dans l'Aveyron, en un mot, on le voit, l'industrie des mines métalliques est dans l'anéantissement le plus complet.

Ainsi, à la fin du dix-septième siècle presque toutes les mines métalliques de la France étaient délaissées et toutes avaient dû subir un abandon de cinquante ou soixante ans pour quelques-unes, de un ou de plusieurs siècles pour la plupart.

Cet abandon était dû, ainsi que nous l'avons vu pour le plus grand nombre, à des causes désastreuses complétement étrangères à la richesse souterraine, aux changements dans les prix de la main-d'œuvre ou des métaux, causes qui, dans bien des cas, avaient interrompu brusquement le cours des travaux.

Cinquante ans d'abandon ou plusieurs siècles devaient, à peu de chose près, produire les mêmes résultats et il ne devait y avoir guère moins de ruines dans un cas que dans l'autre.

Les galeries que l'on avait été obligé de soutenir par des boisages ou qui ne pouvaient se maintenir que par des travaux particuliers, cessant d'être entretenues, durent nécessairement être bientôt écrasées, remplies de décombres et fermées.

Là où l'on n'avait pas appliqué les muraillements dans l'exécution des travaux principaux de service, et c'était le plus grand nombre des cas, l'écrasement dut se manifester rapidement partout où ces travaux ne traversaient pas des rochers assez consistants pour se maintenir longtemps sans entretien. Les orifices s'écroulèrent, disparurent au milieu des décombres et se perdirent bientôt dans les broussailles.

Les eaux d'infiltration remplirent les puits; elles s'élevèrent dans l'intérieur des mines et envahirent les niveaux supérieurs aux galeries d'écoulement qui se trouvaient obstruées.

Les ateliers et les usines, désormais à la merci des intempéries et des dévastations du temps, ne présentèrent bientôt plus que des ruines qui disparurent pour la plupart. Les étangs et les cours d'eaux aménagés pour le service des exploitations, les roues hydrauliques

qu'ils animaient cessèrent d'être entretenus et ne laissèrent plus que leurs traces.

Enfin, les traditions se perdirent peu à peu et l'on en arriva, dans un grand nombre de localités, à ne plus pouvoir reconnaître les endroits où se trouvaient les mines, et même à n'avoir plus le souvenir de leur existence.

Tel serait le tableau bien pâle et bien décoloré qui pourrait être fait si l'on voulait représenter une partie des ruines amoncelées pendant ces longs abandons.

On voit donc dans quelles conditions difficiles se trouvait, à cette époque, l'industrie minérale métallique de la France. Tout était à refaire, mais, chose remarquable, on ne désespérait pas; on comptait encore sur la richesse des gisements et l'on en eut la preuve, par la reprise énergique qui fut tentée plusieurs fois dans le cours du dix-huitième siècle et par les efforts que fit l'administration pour la soutenir.

En effet, à dater de cette époque, de nombreuses tentatives vont être entreprises, des mines nouvelles vont être découvertes et mises en exploitation et on tentera de reprendre les mines anciennes; la législation va être modifiée, on appellera des mineurs étrangers, des ingénieurs français éminents iront étudier, hors de la France, les méthodes d'exploitation et le traitement des minerais, des mineurs intelligents consacreront leur temps aux travaux des mines et des savants s'occuperont de la description des gîtes métallifères de la France : c'est ce tableau que nous retracerons dans le prochain article.

Alfred Caillaux,
Ingénieur civil des mines.

La suite prochainement.

LES PEINTURES DU MONT PALATIN

Les voyageurs qui visitent Rome ne manquent jamais, depuis quelques années, d'aller voir les fouilles du *Palais des Césars :* c'est un point essentiel de leur programme. Mais, jusqu'à présent, ce qui les attirait aux *Jardins Farnèse*, c'était surtout, je pense, le nom du propriétaire. Grâce à une découverte toute récente, leur curiosité aura désormais un objet moins vague et sera mieux satisfaite. Ils trouveront autre chose, au Palatin, que des amas de décombres et ces écriteaux qui s'étalent çà et là si doctement, avec des phrases de Suétone ou de Tacite, et qui font ressembler ce lieu solennel à une classe en plein vent.

Tout le monde sait que l'empereur Napoléon a acheté, il y a six ou sept ans, du roi de Naples, un jardin, ancien héritage de la maison Farnèse. C'est un vaste enclos qui couvre plus de la moitié du mont Palatin et embrasse, à peu de chose près, les ruines des palais impériaux. A peine en possession de cette colline, la plus illustre des *sept* avec le Capitole, le nouveau propriétaire a ordonné qu'on y commençât des fouilles. Espérait-il glaner encore quelques marbres antiques à travers ces décombres où avaient déjà passé les Farnèse, amateurs déterminés qui ne laissaient rien après eux ? Ou bien voulait-il seulement étudier la topographie du Palatin, déblayer ces ruines immenses accumulées par vingt empereurs, les débrouiller, les classer, reconnaître les restes, les emplacements des temples ou des palais, en un mot servir l'histoire, sans demander à être payé autrement de ses dépenses ? Quoi qu'il en soit, bien des gens pensaient que cette fantaisie grandiose n'aboutirait qu'à de modestes conquêtes archéologiques. On n'attendait pas le résultat sans défiance, ni même sans quelques sourires... Quoi de plus aisé et de plus naturel que de mettre en parallèle le nom des anciens maîtres du Palatin et celui du nouveau propriétaire? Était-ce la curiosité seulement qui amenait là le César français?

Ceux qui allaient voir de près les fouilles en revenaient d'ordinaire un peu déçus, si ce n'est que la beauté du site les consolait de leur mécompte.

N'y eût-il, en effet, au Palatin, que le panorama de Rome le plus complet et le plus varié, c'en serait assez pour attirer les visiteurs. Toutes les autres collines sont rangées en cercle autour de celle qui fut le mystérieux berceau de la ville éternelle : quel théâtre pour une promenade solitaire, surtout le soir, quand le soleil s'abaisse derrière le Janicule et les pins de la villa Panfili, et que l'on contemple, colorées de ses derniers rayons, les grandes ruines du Forum et du Capitole ! Mais tout le monde ne se paye pas d'effets pittoresques ni de rêveries mélancoliques, et il y avait des curieux qui, se voyant au milieu d'une armée de terrassiers, cherchaient naïvement les découvertes. « Quoi ! c'est là tout ? Des marbres cassés et des murs informes ? Tant de travaux, tant de frais et de si minces trouvailles ? » Que leur répondre ? L'archéologie est une belle science, peut-être la première de toutes à Rome ; mais combien de gens en prennent souci ? C'est l'affaire des savants. Ne dites pas au public que c'est un grand ouvrage que de déterrer une inscription ou les fondements d'un édifice disparu, il ne vous entendra pas. A tort ou à raison, sur la terre romaine, quand la pioche soulève quelque vieux décombre, on s'attend à en voir sortir un dieu de bronze ou de marbre, qui rouvre les yeux à la lumière.

M. Rosa pourtant n'a pas perdu courage et pendant six années a bravement poursuivi sa tâche. C'est lui qui a reçu de l'empereur la direction des travaux. M. Rosa n'est pas, à la vérité, un savant comme Henzen ou de Rossi, mais un homme studieux et tenace, un amateur zélé de l'antiquité, et certainement un des plus habiles conducteurs de fouilles que l'on puisse voir.

Je ne veux pas suivre toutes les étapes de ses laborieuses conquêtes. Que de vestiges divers il a mis au jour ! Tantôt une porte de l'enceinte de Romulus, tantôt la maison de Cicéron ou de Clodius. Quelquefois il lui fallait revenir sur ses pas et placer à gauche le temple qu'il avait d'abord mis à droite ; mais qu'importe ? On a vu d'illustres archéologues transporter ainsi le Forum tout entier. M. Rosa n'était pas homme à se décourager pour si peu. Il avançait toujours dans ce labyrinthe de murailles que les Césars ont entassé sur des constructions plus anciennes ; car les Haussmann de ce temps-là ne prenaient même pas la peine de démolir. De temps à autre un succès couronnait les efforts du patient explorateur ; quelle joie, quel orgueil le jour où il put montrer à ses visiteurs la maison des Flaviens, entièrement déblayée !

Du reste, point d'objets d'art : çà et là quelques fragments de fines mosaïques, quelques marbres d'un excellent travail, mais très-mutilés, juste ce qu'il fallait pour rappeler des richesses à jamais perdues. On remuait sans relâche des débris stériles où l'on ne récoltait que les leçons un peu sèches de l'archéologie. Aussi les curieux, qui avaient eu le temps de compter tous les murs et d'apprendre par cœur toutes les étiquettes de M. Rosa, commençaient-ils à s'ennuyer aux jardins Farnèse. La précieuse

découverte de l'été dernier est venue fort à propos pour l'honneur des fouilles impériales.

M. Rosa, en poussant ses travaux sur le versant méridional du Palatin, s'est trouvé un jour dans une maison romaine, dont l'étage inférieur, comblé de terre et de gravois, servait de fondements à quelque autre édifice. C'était, je le disais tantôt, une façon toute césarienne de rebâtir, dont il nous reste maint exemple. Ici, comme à la *Maison Dorée*, la terre entassée conservait des chefs-d'œuvre et a bientôt laissé voir aux travailleurs les peintures, fraiches encore, qui recouvraient les murailles.

Qu'ils sont loin de nous, les beaux jours de la Renaissance, où l'art était roi en Italie, où les Romains portaient en triomphe les premières statues antiques sorties du tombeau, où le cardinal Borghèse donnait à un couvent une église en échange d'un marbre grec! Qu'ils sont loin eux-mêmes les jours encore brillants de Pie VI ou de Consalvi! Dans ces temps-là, on serait venu en foule au Palatin, on y aurait salué une événement heureux. Mais, aujourd'hui, qui en parle? Quelques savants, quelques artistes. Et nous, les amis lointains de Rome ou ses enfants d'adoption, si nous tournons les yeux vers elle, ce n'est pas dans une paisible et studieuse contemplation. Son souvenir éveille en nous bien d'autres pensées..... Je crains aussi que les peintures du jardin Farnèse ne gagnent rien au patronage de leur possesseur. Trop peu de Romains pardonnent à un étranger d'entreprendre les travaux qu'ils négligent eux-mêmes. Il est temps cependant qu'ils se décident tous à reconnaître que personne n'est étranger dans la ville des papes. Si quelqu'un l'était, ce ne serait pas, à coup sûr, les Bonaparte, bien qu'ils ne paraissent pas se souvenir toujours de leur naturalisation romaine. Dans le cas présent, Dieu merci, on ne peut se défier de la main toute-puissante qui fouille le Palatin, puisqu'elle ne prend rien de ce qu'elle y trouve. Une collection se forme, au contraire, sur le lieu même, de tous les objets d'art recueillis dans les ruines. L'empereur fait ainsi de sa propriété un musée très-varié et très-intéressant dont les Romains sont les premiers à recueillir le bénéfice. Franchement ils auraient mauvaise grâce à lui marchander leur reconnaissance.

Entrons au jardin Farnèse et traversons-le rapidement, sans nous arrêter aux anciennes excavations pleines de curieuses recherches. Descendons un peu plus loin, à travers ces décombres où travaillent les terrassiers[1]. Nous voici dans l'atrium d'une maison romaine; il est vaste et de style toscan : point de colonnes, un pavé de mosaïque tout simple; à gauche, un autel brisé, celui des dieux Lares. Les murs de l'atrium sont, par malheur, dépouillés de leurs ornements; mais au fond s'ouvre le *tablinum*, la salle des archives, toute resplendissante de peintures.

[1] Je décris les fouilles telles qu'elles étaient à la fin de l'été dernier. Depuis, les travaux ont continué sans amener d'aussi importantes découvertes.

Il est impossible, à moins de n'avoir aucun sentiment de la beauté, de ne pas être étonné, ébloui, au premier coup d'œil qu'on jettera sur ces murailles couvertes, du haut en bas, de vives couleurs et qui présentent un aspect à la fois si éclatant et si doux. Personne ne résistera à cette impression. J'ai vu les plus indifférents, les plus insouciants saisis d'admiration sans savoir pourquoi; mais celui qui aime vraiment l'art, celui qui adore la beauté, revenu de son premier étonnement, se sentira peu à peu pénétré d'un charme profond et se dira involontairement à lui-même: « C'est l'âme de la Grèce que je respire ici. »

Qu'y a-t-il donc, dans cette chambre, de si merveilleux et de si nouveau? N'avons-nous pas, depuis un siècle, les maisons de Pompéi entièrement peintes? N'y admire-t-on pas aussi toute la fantaisie de l'art antique, de larges panneaux avec des sujets mythologiques, des médaillons avec des figures plus légères, et, tout autour, pour les encadrer, de charmantes arabesques? Oui, tout cela, nous l'avons vu à Pompéi, et c'était assez pour nous faire connaître le goût et les procédés des anciens dans la décoration intérieure de leurs maisons. Mais, à Pompéi, ne nous manque-t-il rien? N'avons-nous pas regretté souvent que les couleurs fussent ternies et brûlées par la cendre qui les a si longtemps couvertes? Ne nous sommes-nous pas demandé plus d'une fois si ce dessin incorrect, ces couleurs dures et heurtées, ces ornements bizarres reproduisaient vraiment l'art grec? Ne nous semblait-il pas enfin rencontrer là des imitateurs bien dégénérés de Zeuxis? Dans la maison du Palatin, plus de regrets, plus d'incertitude. C'est bien ainsi qu'on rêvait la peinture décorative des anciens, et nous pouvons la juger : elle est fraîche encore et à peu près intacte. Très-peu de peintures, à Pompéi, se sont aussi bien conservées que celle-ci; aucune, je pense, ne lui est comparable pour la grandeur du style. Je ne parle pas des sujets traités, des tableaux proprement dits : il y en a plusieurs à Pompéi et au musée de Naples, qui ne le cèdent en rien aux nôtres. Mais, nulle part, dans la ville campanienne, on ne trouvera un ensemble de décorations aussi riche, aussi élégant et d'un goût aussi pur. Quoi d'étonnant? Nous sommes ici sur le Palatin, à côté des demeures impériales; le propriétaire de cette maison, quel qu'il fût, avait à ses gages des artistes qui, apparemment, ne s'en allaient pas travailler chez les bourgeois d'un municipe.

Pour le dire en passant, on ignore, et peut-être on ignorera toujours le nom du propriétaire. Le directeur des fouilles, en bon archéologue, se perd dans des conjectures où je me garderai de le suivre. Qu'importe le nom de ce personnage, s'il est obscur? Qui sait? Peut-être réussira-t-on à nous prouver que la maison fut bâtie par un affranchi d'Auguste. En attendant, j'aime mieux chercher ici la trace d'un ami de Caton, de quelque proscrit d'Octave.

Rien n'empêche de croire, en effet, que ces peintures aient vu les derniers jours de la république. Si elles datent de l'empire, c'est du temps

d'Auguste ou de Tibère, de l'époque où les artistes grecs abondaient encore dans Rome. Car, à cette science profonde, à cette inspiration si riche et si mesurée, il faut bien reconnaître la Grèce.

Arrêtons-nous au seuil de cette chambre qui, suivant l'usage, est entièrement ouverte du côté de l'atrium. Ce qui nous frappera d'abord, c'est l'art exquis du peintre à diviser sa composition, à en distribuer les compartiments, les sujets, les motifs d'ornementation. On lui a donné un mur tout uni à couvrir de peinture : qu'imagine-t-il pour relier entre elles, sans les confondre, les différentes parties de sa décoration? A la hauteur de la frise, il simule l'entablement et les frontons d'un portique, qui reposent sur de légères colonnes ; puis, en dessous, il distribue dans les panneaux ses diverses compositions, isolées ainsi les unes des autres par les colonnes qui coupent la muraille du haut en bas. Ces propylées imaginaires qui semblent être en saillie au-dessus des fresques[1], servent aussi à leur donner plus de profondeur et de perspective.

Il y a deux sujets principaux de composition, deux grands tableaux, l'un au fond de la chambre, l'autre sur le mur de droite. Le mur de gauche, ruiné aujourd'hui, devait faire pendant à celui de droite. Lorsqu'on entre dans la chambre, le regard s'arrête d'abord sur le tableau du fond qu'on admirait déjà de l'atrium. Il représente Galatée poursuivie au milieu de la mer par le cyclope Polyphème. C'est une des plus jolies fables de l'antiquité, et tout le monde connaît la délicieuse idylle de Théocrite, qu'elle a inspirée. Polyphème, laid comme un cyclope, se meurt du plus tendre amour pour une nymphe charmante qui ne veut même pas l'entendre : vieille et cruelle histoire de l'amour dédaigné ou méconnu, quand il n'a pas pour interprète un beau visage. Mais le peintre n'a pas entendu son sujet tout à fait comme le poëte : il l'a voulu rendre plus dramatique. Au premier plan, Galatée est assise sur la croupe d'un cheval marin qui bat du pied les flots écumants. La belle néréide est nue et présente le dos au spectateur ; mais, en se retournant vers son amant, elle laisse voir le profil d'un visage souriant et fier. C'est encore la Galatée de Théocrite, blanche, folâtre et coquette ; le cyclope, au contraire, a bien changé depuis lors. On chercherait en vain ici le hideux géant avec son nez difforme et son œil unique au milieu du front. Polyphème est devenu un personnage aimable, jeune et beau comme un des Dioscures. L'art grec aimait ainsi à purifier, à ennoblir les types monstrueux qu'il trouvait dans la tradition. C'était, assurément, d'une très-bonne esthétique ; mais que devient, à cette transformation, le sens de la

[1] Je me sers du mot *fresque* parce qu'il désigne, dans le langage ordinaire, toutes sortes de peintures murales; mais ici il est inexact. On reconnaît aujourd'hui que les anciens ont pratiqué l'art de peindre *à fresque;* cependant leurs procédés les plus fréquents étaient la *détrempe* et l'*encaustique*, c'est-à-dire les couleurs broyées au feu et mêlées de cire. Quelquefois, pour donner plus de durée à une peinture en détrempe, ils la recouvraient d'un vernis préparé aussi avec de la cire. Il est aisé de reconnaître que la chambre du Palatin est peinte à l'encaustique.

fable? Comment expliquer les rigueurs de Galatée? Conçoit-on qu'une nymphe demeure intraitable devant un amant si beau et si passionné? Car il ne se contente plus, ce Cyclope rajeuni, de s'asseoir sur un rocher au bord de la mer et de chanter de loin à la néréide ses plaintes mélodieuses. Non, le voici au milieu des eaux; il vient d'écraser Acis, son rival, sous un énorme rocher, et il s'appuie encore sur l'instrument de sa vengeance. Mais il hésite à aller plus loin, car sa mère, comme il disait jadis, *ne lui a point donné de nageoires*, et il est déjà dans l'eau jusqu'à la poitrine. Aussi, malgré le petit Amour qui l'aiguillonne, debout sur ses larges épaules, il s'arrête et contemple d'un œil plein de colère et d'amour sa proie qui lui échappe. Assise sur son agile monture, Galatée semble le narguer avec plus de dédain que jamais. Dans le fond, deux autres nymphes, qui nagent au milieu de la mer, regardent avec effroi le terrible géant. Derrière lui, à droite, on aperçoit un coin de rivage, et c'est tout le tableau.

On s'arrêtera volontiers devant cette fresque de Galatée et Polyphème : d'abord elle est fort belle; et puis c'est un sujet tout nouveau parmi les monuments que nous a laissés l'art antique. Il ne faut pourtant pas oublier le panneau du mur de droite, où nous trouvons au contraire une fable bien connue. *Io*, sous la garde d'*Argus*, est délivrée par Mercure. C'est un tableau répété plusieurs fois à Pompéi. Au centre de la composition, Io est assise contre un rocher; ses mains enchaînées ramènent son voile sur sa poitrine, son visage et ses yeux expriment la désolation et l'angoisse. Au-dessus du rocher, sur un cippe, le peintre a placé une statuette de Junon, invraisemblance étrange, mais assez fréquente dans les ouvrages antiques, et qui marque l'intervention d'une divinité au milieu de l'action; on le retrouve dans l'art naïf du moyen âge. Cependant, à droite du rocher, Argus est debout, tourné vers sa captive. Lui aussi est un beau jeune homme, svelte, nerveux, élancé comme un coureur du stade. Les yeux innombrables que lui prêtait la fable ne se retrouvent plus que dans les dessins d'une clamyde tombée sur son genou. Il porte le double javelot et l'épée courte des héros grecs : c'est un héros en effet, à voir la grâce de son visage et l'élégance de ses formes : si on l'a fait geôlier, c'est bien malgré lui, et il ne sera pas trop sévère. Aimable Argus, prenez garde : auprès de cette captive éplorée vous avez l'air d'oublier votre rôle et vous ne voyez pas Mercure qui s'avance, à pas muets, de l'autre côté du rocher, sûr déjà de son triomphe.

La fable d'Io et d'Argus est une légende si connue, si populaire, qu'on la devine au premier coup d'œil, et ce n'est pas pour l'interpréter que le peintre a écrit sur la muraille le nom de chaque personnage. Cet usage bizarre se retrouve ailleurs et dans des ouvrages excellents. D'où vient-il? Était-ce une manière de *livret* à l'adresse de l'ignorance romaine? Je laisse à de plus savants que moi cette question et me borne à rappeler que les deux ou trois répétitions d'*Io* et d'*Argus* qui se trouvent à Naples et au

Panthéon de Pompéi ne se peuvent comparer à notre fresque, soit qu'elles ne l'aient jamais égalée, soit que le temps les aient fort endommagées.

Sur la même paroi de droite, un sujet de fantaisie remplit un autre panneau plus étroit et moins important que le premier. Il représente une rue de quelque ville grecque ou romaine. On voit deux ou trois personnages sortir d'une maison; d'autres, çà et là, causent sur des terrasses, se penchent à des balcons. Enfin, un peu plus haut, sur la frise, deux autres petits tableaux, ingénieusement découpés en manière de fenêtres, complètent la décoration de la chambre. Ici une jeune Romaine se pâme devant une devineresse vêtue à l'orientale, qui lui fait sans doute quelque prédiction fâcheuse, là une femme voilée prépare un sacrifice entre deux esclaves qui apportent l'eau lustrale et la victime. Ce sont des vignettes, des riens, mais pleins de grâce; il faudrait pouvoir décrire tous les détails de ce brillant ensemble.

Maintenant, je le répète, en quoi consiste la nouveauté de ces peintures? En quoi diffèrent-elles des fresques pompéiennes? Ce n'est pas, j'en conviens, par la nature des sujets ni même par la manière dont ils sont traités, puisqu'il y a au musée de Naples et de Pompéi des tableaux mythologiques très-intéressants, d'un style admirable et d'une expression charmante. On retrouve ici leurs qualités ordinaires, la sobriété de l'invention, la simplicité dans l'ordonnance, la prééminence du dessin, la recherche des poses nobles et calmes, des attitudes sculpturales, ce grand style, en un mot, auquel la peinture grecque demeura toujours fidèle, même quand elle descendit aux tableaux de genre, et tout cela, encore une fois, on le connaît depuis longtemps. Une chose cependant est nouvelle, c'est d'embrasser d'un seul coup d'œil tous ces traits divins du genre antique, qui, partout ailleurs, sont disséminés, de les voir assemblés dans un même ouvrage, comme les couleurs du prisme réunies en un seul rayon de lumière. Regardez de près : bien peu de peintures pompéiennes présentent au même degré, que celles du Palatin, le fini de l'exécution. Non qu'il y soit partout irréprochable : çà et là quelques hésitations, quelques faiblesses mêlées à des beautés de premier ordre, feraient croire que plusieurs mains, d'un savoir fort inégal, travaillaient ensemble sur ces murailles; mais d'autres parties méritent une admiration sans réserve. L'Argus est d'une parfaite beauté : on dirait une statue de Polyclète ou plutôt un jeune lutteur qui vient de quitter *les nobles travaux de la palestre*. Quelle précision, quelle fermeté de dessin! Quelle singulière délicatesse dans la touche! Si le coloris est un peu altéré (les causes de dégradation n'ont pas manqué), le dessin et le modelé nous restent. Les gens du métier jugeront par là avec quelle aisance et quelle finesse les Grecs maniaient le pinceau. Et que l'on veuille bien se rappeler que nous sommes ici devant une humble copie, un reflet lointain des grands maîtres.

Dans l'autre fresque, le personnage de Polyphème est peint aussi avec

une extrême élégance. Mais il y a ici un autre genre de mérite qui frappera tout le monde à la première vue. Ce tableau est un paysage, presque une *marine*, puisque la mer est le cadre de la scène. Or, si nous voyons assez souvent, parmi les peintures murales des anciens, à Rome ou à Naples, de petits paysages passablement fidèles, et d'ordinaire enchâssés gracieusement dans des arabesques, il n'y en a pas un seul, dans toute la collection pompéienne, que l'on puisse comparer à celui-ci, ni pour l'importance et les dimensions, ni pour le style, ni surtout pour la vérité de l'imitation[1]. Cette fresque est toute une découverte : désormais nous savons que les peintres anciens ont été paysagistes, qu'ils aimaient comme nous les spectacles de la nature et savaient les traduire sur leurs tableaux. Voyez ces nuances glauques, cette transparence d'une mer calme : n'est-ce pas la vérité même? Et ne dirait-on pas une œuvre moderne, éclose dans l'atelier de Poussin, si ce n'étaient les défauts étranges de la perspective?

Puisque j'ai prononcé ce mot de perspective, je vais m'y arrêter un instant, parce qu'il touche à une question que tout le monde se fait, la première fois que l'on s'arrête devant un tableau antique. Comment les peintres grecs, qui ont tant observé les lois les plus profondes de leur art, n'ont-ils pu connaître qu'à demi celles de la perspective? Je défie qu'on donne une raison de cette singulière ignorance. Les Grecs, il est vrai, ont observé et imité la décroissance graduée des objets suivant leur éloignement, mais, pour peu que leur composition ait quelque profondeur, ils ne savent pas en distribuer les plans, les uns derrière les autres à leur place naturelle et leur donner l'apparence du lointain par le seul effet des nuances et de la lumière. Pour simuler les distances, ils peignent les corps plus éloignés un peu plus haut que ceux du premier plan, en sorte que les différents groupes ont l'air d'être disposés sur la pente d'une colline. Cette inclinaison du lieu de la scène, presque toujours singulière, devient tout à fait choquante quand il s'agit d'une surface nécessairement plane comme la mer. A une telle naïveté, au sein d'un art si avancé et si parfait, on ne sait que répondre, sinon que les Grecs sont toujours restés, par quelques côtés, un peuple enfant et qu'ils se sont parfois contentés, dans les arts, d'une vérité conventionnelle. Quoi de plus contraire à la vraisemblance que leurs théâtres à peu près sans décors, où toute l'action se meut sur un espace large de quatre à cinq mètres, au pied d'une grande muraille? Qui sait? Peut-être l'habitude de cette invraisemblance de la scène rendait-elle les peintres et leur public moins difficiles en matière de perspective. Après tout, les modernes ont ignoré pendant deux siècles cette science qui nous semble élémentaire. Léonard est le premier, je crois, qui en ait appliqué exactement tous les principes, et, dans le même temps, Pérugin et ses élèves

[1] Les paysages qui se trouvent à la bibliothèque du Vatican, dans la salle des *Noces Aldobrandines*, ne se peuvent non plus comparer au nôtre.

la pratiquaient aussi peu que les anciens. Voilà nos Grecs en assez bonne compagnie, mais il n'est pas moins surprenant de les voir rester en chemin, étant arrivés aussi près de la vérité : car ils ont deviné, sinon employé toutes les ressources de la perspective aérienne; témoin ce tableau même de Galatée, où des dégradations de nuances rendent à merveille les lointains, les teintes pâles et vaporeuses d'un horizon.

Chacun pourra faire les mêmes observations que moi devant nos fresques du Palatin, et d'autant plus aisément qu'elles sont peut-être les mieux conservées que l'on possède[1]. La terre qui les recouvrait a été pour elles un gardien plus sûr que la cendre du Vésuve, à Pompéi. Cet état de conservation n'est pas le moindre de leurs mérites, mais il en est un qu'on me reprocherait d'oublier, parce qu'il est le plus original de tous et le plus saisissant. Quelle importance, en effet, pour des peintures décoratives que d'être vues à leur place, au milieu des encadrements, des accessoires qui les accompagnent et les relèvent et qui ont gardé, comme elles, leur fraîcheur et leur éclat! Pour qui a vu, dans les salles obscures du musée napolitain, le triste et pâle aspect de ces fresques enlevées à leurs murailles et accrochées là, l'une contre l'autre, comme les fleurs desséchées d'un herbier, la maison du Palatin a le charme d'une nouveauté, d'une révélation. Et puis, s'il reste à Pompéi quelques chambres encore à peu près intactes, elles pourront bien nous apprendre de quelle façon les anciens aimaient à égayer leurs demeures, mais non pas la richesse et le goût de ces ornements à une époque où les grandes traditions vivaient encore.

C'est au Palatin qu'il faudra venir désormais pour recueillir ces traditions et deviner ce qu'a dû être la peinture décorative des Grecs. Quelle heureuse invention que ce motif architectural qui encadre les panneaux! Quelle noblesse et quelle simplicité dans cette combinaison! Point de contours multipliés : de grandes lignes qui reposent les yeux et divisent nettement la fresque. Point de surcharge non plus, point de confusion ni d'afféterie dans l'ornementation : les tableaux sont séparés l'un de l'autre par des panneaux assez larges, simplement revêtus d'une seule teinte. Quelle différence avec le style décoratif qui fut à la mode un peu plus tard, où les petits paysages, les arabesques, les guirlandes s'entassent et s'enchevêtrent sans fin, de façon à ne présenter aux yeux qu'un pêle-mêle de couleurs! Ici, au contraire, les nuances sont distribuées avec sobriété et le plus souvent par masses, mais elles servent toutes à se rehausser et à se compléter l'une l'autre, si bien que, vives et tranchées pour la plupart, elles offrent néanmoins aux regards l'ensemble le plus harmonieux.

[1] M. Rosa a fait très-habilement nettoyer, sans altérer leur couleur, les parties de la fresque que la terre avait salies. Il recouvre aussi d'un toit cette précieuse chambre. Les amateurs doivent des remerciments à sa direction intelligente et zélée.

Cette science profonde des ressources du coloris est plus frappante encore dans une autre chambre, voisine aussi de l'atrium. Ici l'ornement est d'une extrême simplicité. Point de tableaux : à peine, au centre de chaque paroi, une petite composition de fantaisie. D'un côté, une sorte de vase à parfums avec un arbuste et un oiseau, de l'autre, quelques offrandes à Diane. Tout autour, de simples panneaux pleins; sur la frise, un enroulement de feuillages et d'animaux fantastiques. Eh bien, on ne se lasse pas de regarder cette peinture, tant les lignes sont franches, les divisions heureuses, les couleurs habilement disposées. Par exemple, le ton dominant sur les parois est, suivant l'usage, un rouge assez vif, tandis que la base de la muraille est brune : harmonie sévère et très-simple, mais d'un excellent effet. Ces deux chambres suffisent pour montrer comment les anciens ont entendu les points essentiels de la peinture décorative, la division et le coloris, comment ils ont su balancer en même temps les lignes et les couleurs. Qu'ils fussent les maîtres du dessin, nous le savions; mais nous pouvons maintenant les traiter de coloristes, sans avoir vu ces tableaux d'Antiphile et d'Apelle, dont Pline a vanté le clair-obscur.

Voilà ces vestiges de la Grèce, dont je parlais tout à l'heure et qui me semblent si évidents, si clairs dans les chambres du Palatin. Ce n'est pas que je prétende y voir une image fidèle de l'art le plus pur, la copie exacte d'un intérieur de maison athénienne; non : çà et là quelques parties de cette ornementation laissent voir que la simplicité virginale, l'austère sobriété des grands siècles sont un peu oubliées. La fantaisie commence à se glisser dans les œuvres d'art et à y chercher une place. Voyez-vous ces sphinx qui déploient leurs ailes au-dessus des corniches, ces feuilles de lotus qui s'épanouissent autour des colonnes? Ces détails et d'autres encore font penser à l'Égypte et rappellent que l'Orient s'est fait grec, ou plutôt que la Grèce s'est faite orientale. Oui, il me semble voir une image de cette Grèce demi-asiatique, élégante mais capricieuse et amollie, qui régna sur tout l'Orient depuis Alexandre et que Rome vint surprendre entre ses fêtes et son sommeil, pour l'amener encore toute parée au bord du Tibre.

A quoi serviront les découvertes du Palatin et quel profit l'art en peut-il retirer? C'est la question que l'on se fait assez tristement chaque fois que le hasard exhume un chef-d'œuvre antique, et l'on songe aux grandes leçons que l'art moderne a tirées des découvertes du seizième siècle. Hélas! il n'en est plus ainsi. Autour de ces révélations inattendues, qui ne sont pas, Dieu merci, trop rares, il y a bien encore un moment d'attention, parfois même quelque bruit. Des savants, des amateurs s'y donnent rendez-vous pour admirer et disserter; quelques curieux les suivent, et puis on n'en parle plus. Quant aux artistes, c'est à peine s'ils y prennent garde : la plupart d'entre eux ne donneraient pas une heure de

leur temps à ces modèles, que la Providence a gardés pour eux comme par miracle. Je sais bien que les peintures antiques ne leur apprendront ni l'art des compositions savantes et compliquées, ni les secrets de la couleur, ni ces procédés d'imitation matérielle si goûtés aujourd'hui. Mais quel peintre ne gagnerait à s'arrêter devant des tableaux qui produisent tant d'effet avec si peu de moyens? Qui n'a besoin, surtout en ce temps-ci, d'être ramené parfois à la simplicité? c'est ce que pensaient Ingres et Flandrin lorsqu'ils étudiaient les fresques de Pompéi.

A défaut des artistes, je voudrais amener au Palatin ce public léger et insouciant, cette foule qui admire de confiance et par habitude tant de pauvretés, de fadaises et de désordres dans l'art contemporain. Que penseraient-ils ces amateurs du réalisme, du mouvement, de la couleur que penseraient-ils d'une composition si simple, de personnages si nobles et si tranquilles? Je gage que les plus étonnés ne tarderaient pas à se laisser charmer. Je pourrais alors leur dire : On vous trompe en vous donnant l'art grec pour une convention d'académie ou d'atelier, bonne tout au plus à produire des œuvres glaciales, des mannequins insipides. Ces fausses imitations, ces ennuyeux pastiches que l'on nomme grecs, n'ont rien de commun avec l'art des anciens. Voyez plutôt, en approchant de lui, vous sentez un attrait irrésistible, celui de la nature et de la vérité. Il est noble par amour de la beauté, mais simple pour ressembler à la nature et calme pour mieux exprimer la vie. Il ne se croit pas obligé pour être vivant de reproduire sans réserve la violence ou le caprice de tous les mouvements humains. Les Ménades qui bondissent sur le flanc des vases athéniens n'oublient jamais la grâce ni la noblesse, et pourtant elles sont pleines de l'ivresse et de la fureur sacrées. L'art grec a étudié tous les secrets du mouvement, mais il crée de préférence des figures tranquilles, parce qu'il ne se croit pas appelé seulement à traduire les effets de la vie et qu'il trouve plus profond, plus touchant de les faire deviner et pressentir. Il en aime les manifestations calmes et pour ainsi dire abstraites, mais intenses, et par là il produit l'effet le plus difficile à atteindre, l'expression.

On entend dire assez communément que l'art des anciens manque d'expression. C'est un mérite que bien des gens lui refusent, contents d'ailleurs de lui accorder la beauté, comme si ces deux qualités pouvaient se passer l'une de l'autre. Je me suis trouvé, à Pompéi, avec un amateur, qui croyait faire des peintures une critique décisive en les comparant à des bas-reliefs. Il disait vrai : entre un tableau grec et un bas-relief il n'y a guère de différence que la couleur. L'ordonnance, les détails, le style sont pareils : les deux arts procèdent de la même inspiration et suivent la même méthode. Mais qu'est-ce que cela prouve? l'excellence de la sculpture antique. Je parle des œuvres vraiment grecques, non de ces bas-reliefs tourmentés et tumultueux dont les Romains aimaient à décorer leurs sarcophages, et qui

encombrent aujourd'hui tous les musées de Rome. Tel bas-relief, les *Adieux d'Orphée et d'Eurydice* [1], par exemple, ou l'*Enlèvement d'Hélène* [2], est animé, vivant, expressif comme un tableau. Pourquoi? Le marbre assurément ne peut lutter avec la couleur dans l'expression d'un regard ou d'un visage, mais l'artiste a confié aux gestes, aux attitudes, non moins qu'aux physionomies, le soin d'interpréter les sentiments. Tout ce que veulent dire cette tête inclinée et ces bras étendus nous le devinons bien vite, car un même charme attache sur eux nos regards et notre pensée. Que le peintre maintenant, à ce dessin si harmonieux du sculpteur, à ces attitudes si vraies et si naturelles, ajoute l'agrément de la couleur, l'illusion du modelé, et il atteindra au plus haut degré de l'expression, sans rechercher plus que son rival les mouvements excessifs, les poses singulières ou les violentes contractions. Allez voir, dans la salle des peintures, au musée de Naples, le *Thésée vainqueur du Minotaure*, et dites si vous ne sentez pas la reconnaissance et les transports de ces enfants délivrés qui se jettent aux pieds du héros et lui baisent les mains. Allez au Panthéon de Pompéi et regardez l'admirable fresque d'*Ulysse et Pénélope*. Le héros est assis au seuil de sa maison devant sa femme, qui ne le reconnaît plus. Avec quelle douleur il la considère et lui montre son anneau, et comme l'hésitation de Pénélope est de même exprimée dans un seul regard!

Désormais, on pourra, à Rome même, étudier en même temps la peinture et la sculpture des anciens. Il y avait bien, au musée du Vatican, les *Noces aldobrandines*, le chef-d'œuvre aimé du Poussin, l'un des plus précieux débris de l'antiquité; mais cet admirable fragment, détaché sans doute de quelque frise, ne suffisait à nous apprendre ni le style décoratif des peintres grecs, ni leur manière de composer un tableau, ni même leurs procédés matériels. Ce n'est pas un tableau, à proprement parler, que cette suite de personnages ou de petits groupes isolés les uns des autres; et puis, destinées à être vues de loin, les *Noces aldobrandines* sont largement traitées, de près cela ressemble à une ébauche, et nous sommes loin de cette touche fine et serrée que nous avons admirée au Palatin. C'est donc là, sur ces deux petites murailles, que l'on trouvera réunies les notions les plus précises et les plus complètes de la peinture grecque, tout ce qui nous reste de ce grand art naufragé. Peut-être en avons-nous assez pour deviner ce que nous avons perdu.

Il est certain, en effet, que ces deux tableaux, *Galatée et Polyphème*, *Io et Argus*, comme toutes les grandes fresques pompéiennes, sont des imitations ou des copies de maîtres. Quatre ou cinq répétitions de l'*Io et Argus* attestent un original célèbre. Celui de *Galatée* a été peut-être moins

[1] A la villa Albani, au Louvre et au musée de Naples.
[2] Au musée de Naples.

souvent copié, mais il faut se garder de le chercher dans cette fresque même. La pensée qui a créé une si belle composition conduisait une main plus sûre, un pinceau plus exercé que celui d'un artiste décorateur. Il y a là plus de négligences qu'il n'en faut pour trahir un copiste, profession d'ailleurs beaucoup plus importante et plus considérée chez les anciens que parmi nous.

On est tout surpris, quand on parcourt les galeries de statues à Rome ou à Naples, de rencontrer sans cesse des marbres pareils qui semblen copiés les uns sur les autres. Ce Bacchus efféminé, cette Vénus souriante, cette fière Amazone, ce Faune moqueur, vous les avez vus il n'y a qu'un moment, vous les retrouverez dix pas plus loin, et plus loin encore, dans la salle voisine. Tous ces simulacres du même Dieu diffèrent à peine l'un de l'autre : on dirait des frères tous marqués du même type de famille. En effet, ce sont autant de copies, de reproductions à peine variées d'un type créé et consacré par quelque grand maître. Plusieurs cependant sont excellentes et témoignent du faire le plus habile, au point qu'on les pourrait prendre et qu'on les prend quelquefois pour des originaux : il nous en est si peu resté !... Chose étrange, les anciens n'exigeaient pas comme nous de leurs artistes une invention toujours féconde. Ce n'était pas la nouveauté qu'ils cherchaient dans les œuvres d'art, mais la beauté des types et l'exécution parfaite. A leurs yeux, le génie seul avait le privilége et le devoir de créer; au talent restait le droit d'imiter. Chaque fois qu'un maître célèbre, architecte, statuaire ou peintre, créait un type, un modèle heureusement conçu, une légion d'excellents copistes le reproduisait à l'infini. Ainsi le voulaient à la fois l'esprit religieux des Grecs, qui voyaient dans une belle statue l'image consacrée d'une divinité, et ce goût naturel de la tradition et de la discipline qui a donné à leur génie tant de puissance et de durée. Quand ce flambeau si vivace commença à pâlir, il y eut encore des mains habiles qui en prolongèrent le reflet, bornant leur tâche à copier les ouvrages célèbres. Heureuse modestie, qui nous a conservé ces chefs-d'œuvre, ou du moins leur image, et nous permet encore, malgré tant de pertes, de débrouiller un peu l'histoire de l'art grec. Rendons grâce à la docilité, ou, si l'on veut, à la routine des copistes : sans eux, que nous resterait-il de la statuaire antique? Fort peu de chose, et quant à la peinture, elle aurait péri tout entière avec les tableaux et les édifices qu'elle avait décorés.

Chacun sait de quelle façon les Romains, vainqueurs de la Grèce, traitèrent leur belle captive. Ce fut elle qui vint régner chez eux, selon le mot d'Horace. Les artistes, créateurs ou non, qui peuplaient encore la terre de Phidias et d'Apelle, accoururent à Rome, et, tout en peignant les demeures patriciennes, ne tardèrent pas à se faire des élèves, témoin ce Ludius dont parle Pline, qui mit les arabesques à la mode. Toutefois, les saines

traditions se perdirent bientôt parmi les Romains, de leur naturel peu connaisseurs. Vitruve se plaint déjà de voir, dans les fresques, le *genre* prendre la place des grandes compositions.' Plus tard encore la peinture, devenue trop vulgaire, fut abandonnée pour des mosaïques de marbre et de pierres précieuses. Mais tant que le goût demeura pur, c'est-à-dire sous la République et les premiers Césars, les Romains, qui transportaient sur eur théâtre la tragédie et la comédie grecque, se plurent à faire copier sur les murs de leurs maisons les tableaux fameux qu'ils ne pouvaient pas toujours acheter ou voler. Voilà comment nous retrouvons la Grèce au Palatin.

Cherchera-t-on maintenant à quels maîtres il faut attribuer les originaux de la *Galatée* et de l'*Argus?* Ce serait, je crois, perdre sa peine. Un savant très-aimable, un curieux, un ami, je me trompe, un amant passionné de la vieille Rome, M. Ampère, s'était mis en tête de trouver à toutes les statues du Vatican et du Capitole une origine et un auteur connus. Pline et Pausanias à la main, il découvrait aisément, parmi tant de marbres, des ressemblances avec les statues que décrivent ces deux *ciceroni* de l'antiquité et disait : « ceci est copié de Lysippe et cela imité de Polyclète. » Qu'il ait rencontré juste plus d'une fois, je n'ai garde d'en douter; mais, pour démêler ces obscures filiations, ce n'était pas assez d'une grande érudition, d'un goût très-délicat et d'un charmant esprit. Il s'en faut que Pline et Pausanias nous aient laissé le catalogue des œuvres d'art qui ornaient la Grèce et dont les Romains ne pillèrent qu'une partie. Et si l'on songe que des peintres et des sculpteurs innombrables, moins soucieux de l'invention que de l'exécution, ont traité pendant trois ou quatre siècles les mêmes sujets, pareils en cela aux maîtres de la Renaissance, comment espérer de découvrir, entre vingt artistes d'une même époque, le premier auteur de telle conception dont une copie nous est restée? Voici, dans une maison de Pompéi, *Achille reconnu par Ulysse chez Lycomède,* histoire dont Polygnote avait fait un tableau célèbre; mais combien d'autres ont pu choisir aussi ce sujet dramatique et lequel faut-il reconnaître ici? A quoi bon ces vaines conjectures? Le style de nos fresques parle assez haut; la marque de leur origine est vivante, comme ces nobles traits qui subsistent encore chez les descendants déchus d'une grande race. Mais, puisque ces copies dégénérées nous ravissent encore d'admiration, que penser de leurs modèles?

Je ne veux pas m'arrêter davantage, pour cause, aux questions d'archéologie, nombreuses, sans doute, et très-intéressantes que pourra soulever la découverte de M. Rosa. Je demande seulement la permission de hasarder quelques mots sur cette colonnade, ce motif d'architecture qui tient, dans nos fresques, une place si importante. Un des problèmes archéologiques les plus discutés en ce temps-ci, c'est celui de la peinture extérieure, ou, pour employer le terme en usage, la *polychromie* des monu-

ments anciens. Il est démontré aujourd'hui, après mainte recherche, que les temples et bien d'autres édifices, en Grèce, étaient entièrement peints au dehors. Le bruit qui s'est fait pour et contre cette découverte, le monde savant ne l'a pas oublié ; mais on a eu beau crier, il a fallu se rendre. Restait à éclaircir un autre point de la question, non moins obscur. Dans quelles proportions, avec quel mélange de couleurs répandait-on la peinture sur l'extérieur d'un monument? Le dernier, le plus complet et le plus raisonnable de tous les systèmes proposés me paraît être celui de M. Beulé. A l'en croire, les parties hautes d'un temple et le mur de la cella étaient seuls enduits de couleurs vives, sur lesquelles se détachaient les colonnes d'une nuance uniforme et plus pâle. L'imagination se représente en effet, suivant cette combinaison, un édifice éclatant et harmonieux. Mais voici, au Palatin, quelque chose pour aider l'imagination. Le portique dont je parle et qui encadre si bien nos tableaux est tout justement peint suivant cette méthode entrevue par M. Beulé. Les colonnes, d'un gris pâle et violacé, supportent un entablement et des frontons revêtus au contraire de teintes sombres ou éclatantes. Le rouge, le vert, le brun, le jaune s'alternent sur les diverses parties de l'entablement, de manière à distinguer l'une de l'autre non-seulement l'architrave la frise et la corniche, mais jusqu'à leurs moindres moulures. Cette bigarrure étonne au premier regard et semble n'être qu'une brillante fantaisie du peintre. Mais l'œil s'y complaît, séduit par le mélange harmonieux des nuances, et l'on ne tarde pas à comprendre le rôle de la polychromie sous un ciel lumineux, c'est-à-dire l'utilité et peut-être la nécessité du coloris pour distinguer et mettre en relief les divers membres d'une architecture. Peu importe que nous ayons sous les yeux un édifice fantastique : on ne l'eût pas représenté ainsi au risque de blesser le goût et les habitudes des anciens. Puisque leurs temples étaient peints et que voici une image agréable de cette puissante décoration, n'est-il pas juste d'en tenir compte? Je donne mon observation pour ce qu'elle vaut, laissant à de plus habiles le soin de la critiquer ou de la confirmer.

En voilà assez, je pense, pour apprendre à tous ceux qui aiment l'art et qui s'en occupent, de quel nouveau trésor Rome s'est enrichie. C'est un vrai coup de dé que cette trouvaille de M. Rosa. Restera-t-elle un hasard isolé? On peut le craindre, quand on songe à ce qu'elle a coûté de temps et de peines. Il est vrai qu'on est bien dédommagé. Mais, si cette mine est épuisée, combien d'autres nous restent! Que de parties encore inexplorées dans cette enceinte immense de Rome, dans ces vastes jardins, dans ces vignes de l'Aventin, du Célius, de l'Esquilin, où, vers la fin de la République, les plus riches citoyens se bâtirent des palais! Les Romains d'aujourd'hui l'oublient trop, et cependant la Providence a toujours pris soin, même en ces dernières années, de leur rappeler leurs richesses par de soudaines révéla-

tions. En 1864, M. Righetti trouvait, dans les fondements de sa maison, cet Hercule colossal en bronze doré, tant admiré alors de tous les connaisseurs, et maltraité depuis par des critiques qui n'ont pu l'apprécier, enseveli qu'il est au Vatican dans une niche où tout conspire à l'amoindrir. La même année, le comte Senni déterrait à *Prima Porta* les brillantes peintures de la villa de Livie. Un autre propriétaire, il y a deux ans, s'est mis à fouiller sa vigne, près des Thermes de Caracalla et a découvert une grande mosaïque du plus beau style. Combien de précieux restes dorment ainsi, cachés sous le sol de Rome ! Et que faut-il pour les exhumer? Le goût des arts d'abord, mais surtout de l'argent. Certes, le gouvernement de Pie IX a prouvé, par les travaux de la voie Appienne et d'Ostie, qu'il entendrait bien son rôle, si la révolution n'avait fait de lui un mendiant. Même, à l'heure présente, dans cette pauvreté lamentable, il trouve moyen de déblayer l'*Emporium*, cette carrière de marbre d'un nouveau genre, utile et intéressante à coup sûr, mais beaucoup moins pour les artistes que pour l'architecte des basiliques. Ce que le roi de Rome ne peut plus faire, qui doit le faire à sa place? Tous ceux qui sont assez riches pour payer les travaux de l'art et de la science, étrangers ou Romains. Oui, de quelque pays qu'ils viennent, ils sont tous conviés à cette noble tâche et tous seront les bienvenus. D'ailleurs, le propriétaire des Jardins Farnèse n'est pas seul à donner un généreux exemple. Naguère, le roi de Prusse se chargeait des fouilles exécutées au bois des *Frères Arvales* qui ont mis au jour tant de précieuses inscriptions. C'est la Prusse, cette Prusse conquérante, qui entretient depuis longtemps à Rome l'admirable *Institut de correspondance archéologique*.

Les princes romains rivalisent-ils avec cette munificence étrangère? Vraiment il serait injuste de le leur demander aujourd'hui. J'en sais qui entreprenaient hier encore des travaux pleins d'intérêt pour la science, avec cette simplicité et ce dédain du bruit qui sont un des traits les plus sympathiques de la société romaine. Mais, à cette heure, leur premier devoir — et ils n'y manquent pas — c'est de venir en aide à la détresse de leur souverain.

Rome appartient à tous les catholiques, c'est un compte réglé : ils ont prouvé et prouveront encore, Dieu aidant, qu'ils sont bien résolus à défendre leur propriété. Croit-on cependant qu'ils ne la disputent aux sectes antireligieuses que pour en faire un temple immense, consacré tout entier à la prière et aux pompes du culte, un vaste cénacle où les évêques viendront se réunir autour de leur chef et travailler avec lui au gouvernement des âmes? Ce serait déjà pour Rome une assez belle destinée ; mais, si elle en réclamait une autre en même temps, pourrait-on la lui refuser? Ces Romains égarés, qui tendent les bras aux unitaires piémontais ou mazziniens, rappellent sans cesse à tort et à travers la gran-

deur de leur patrie, aujourd'hui avilie sous les clefs : c'est un de leurs thèmes favoris. Leur prouver qu'ils sont ridicules, si par hasard ils regrettent de bonne foi les Césars même les moins mauvais, ce serait perdre sa peine. Mais les bons et fidèles sujets du pape pourraient bien regretter d'autres âges plus heureux et plus voisins de nous. Au temps de Léon X, Rome fut la métropole artistique et littéraire de toute l'Italie : elle éclipsa la gloire même de Florence. C'était son droit, pourquoi l'oublierions-nous ? Et puisqu'elle renferme encore tant de chefs-d'œuvre de tous les siècles, n'est-ce pas autour d'eux que devraient éclore les travaux de l'esprit ? Certes il serait beau, le jour où les ennemis du saint-siége seraient à tout jamais vaincus, le jour où la paix et la liberté, ces deux protectrices de la pensée, pourraient s'asseoir au pied du Vatican, il serait beau de voir se lever sur la ville sainte une autre Renaissance, moins brillante sans doute, mais plus pure que la première. Les marbres et les inscriptions, l'art et la science, l'histoire et la critique sortiraient à la fois des ruines païennes et des catacombes, et la tiare protégerait autour d'elle les efforts, les luttes paisibles de tous ceux qui cherchent ici-bas la Vérité et la Beauté.

SAUVEUR JACQUEMONT.

LE PARTI LIBÉRAL

ET LE MINISTÈRE LIBÉRAL

Nous disons le ministère libéral, nous n'osons pas dire l'empire libéral ; le mot, quoique entré dans la langue officielle depuis plusieurs mois, n'a pas encore passé dans la langue de tout le monde. On verra cependant par ce qui va suivre si nous sommes de ceux qui jugent que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire et qui se plaisent à crier à l'oppression tout en ne se refusant aucune licence. Ce rôle ne nous tente d'aucun côté. Il est trop dénué de danger pour être digne et trop dénué de profit pour être sérieux. Nous ne voulons quant à nous, rien oublier, rien grandir, rien diminuer de ce qui a été tenté d'excellent et de courageux depuis l'avénement du nouveau ministère.

Oui, nous avons un ministère libéral, libéral par ses noms, libéral par ses actes, libéral surtout par le mandat qu'il a accepté de l'opinion publique. S'il était possible qu'on vînt un jour dire au pays : le ministère libéral que vous avez voulu est remplacé par un ministère réactionnaire ! Ou ce qui serait pis : le ministère libéral a cessé d'être libéral ! on verrait éclater partout le plus douloureux mécompte et la plus dangereuse irritation.

Pourquoi se refuse-t-on à croire avec le même entrain à l'empire libéral? La raison en est des plus excusables. Tandis que, pour renoncer à se montrer libéraux, les ministres du 2 janvier devraient renoncer à rester eux-mêmes, l'empire, pour devenir libéral, a besoin au contraire d'oublier son origine et de changer sa nature. Les obstacles qu'on voit se dresser devant lui sont nombreux, et à chaque obstacle correspond malheureusement toute une catégorie d'incrédules. Pour les uns, c'est l'empereur lui-même ; pour les autres,

la constitution ; pour le grand nombre, la majorité du Corps législatif et la quasi-unanimité du Sénat ; pour les plus avisés, c'est le suffrage universel, c'est l'administration, ce sont les habitudes prises par tous les dépositaires du pouvoir et acceptées par toute la population depuis dix-huit ans.

Existerait-il quelque inconvénient à regarder de plus près à ces objections, du moins aux principales, à comparer ce qu'elles ont de fondé avec ce qu'elles ont de chimérique, à faire le compte, en un mot, des chances, bonnes ou funestes, de l'épreuve libérale dont nous devons tous aider la réussite? Non, sans doute. Il s'agit de savoir, en effet, si la France peut revenir sans secousse à la liberté, ou si elle est irremédiablement condamnée à traverser une révolution nouvelle. Question urgente qui est en ce moment au fond de toutes les difficultés, comme de toutes les consciences, et qui vaut bien la peine qu'on essaye au moins de lui trouver une réponse.

I

Commençons par Jupiter! *ab Jove principium*, s'écrie le poëte au moment de chanter le ciel, la terre et les vastes mers ; *Jovis omnia plena*, car tout est plein de Jupiter. Eh bien! cela pourrait se dire de la constitution de 1852 tout aussi justement que des merveilles du monde. Jamais la part de Jupiter n'a été faite avec une libéralité plus léonine. Il n'y a que le père des dieux pour se servir ainsi lui-même, sans aucun souci des convives assis à sa table! Sur les cinquante-huit articles qui composent la constitution du 14 janvier 1852, il n'y en a pas moins de trente-trois qui sont consacrés aux prérogatives du pouvoir exécutif. Et l'on se rappelle qu'il ne s'agissait encore à ce moment que du président de la république décennale ! Quoi d'étonnant, quand tout est ainsi ramené à la volonté d'un seul homme, que le caractère du prince passe pour une institution, et même pour la première de l'État?

On a donc beaucoup étudié, depuis dix-sept ans, le caractère de Napoléon III. Actes et livres d'autrefois, lettres et discours d'aujourd'hui, tout jusqu'à ses moindres paroles a été exploré, fouillé, interprété tantôt avec l'ardente perspicacité de la haine, tantôt avec le parti pris de la courtisanerie. Est-on parvenu à se mettre d'accord? Ce serait trop attendre de la bonne foi des partis. Dans cette querelle qui marque notre temps du signe contradictoire en apparence de la démocratie et du pouvoir absolu, nous ne voudrions d'autre rôle, quant à nous, que celui de rapporteur, certain de cette façon de ne

nous écarter ni de la vérité que nous n'avons pas à préciser, ni du respect dont nos habitudes monarchiques nous font une loi.

Pour les uns rien n'a changé, rien ne changera dans le fond impénétrable de cet esprit puissant et calme comme les profondeurs de l'Océan. Les fautes elles-mêmes ont leur logique et prouvent non le désarroi, mais l'unité d'une vie vouée dès l'enfance à une seule œuvre. La campagne d'Italie n'a été qu'un Boulogne réussi contre l'Autriche, et le Mexique un 2 décembre manqué contre la grande république américaine. Napoléon III restera toujours l'homme du même but et de la même idée; but atteint par le plébiscite qui a rétabli l'empire, idée réalisée par la constitution dictatoriale du 14 janvier 1852. Ce qui se fait en ce moment n'est qu'une expérience pénible, dangereuse peut-être, mais jugée nécessaire. On avait essayé, il y a quelques mois, de la liberté absolue, on essaye aujourd'hui de la liberté parlementaire. Ne faut-il pas absoudre les erreurs trop récentes encore du gouvernement personnel par l'anarchie du gouvernement de la rue ou par les fautes inévitables du gouvernement des Assemblées? Laissez faire la force des choses et passer le torrent des discours! Laissez les mêmes passions, et au besoin les mêmes hommes, nous rendre la situation d'où est sorti le 2 décembre, et vous verrez si un Napoléon est fait pour se résigner longtemps au métier de souverain constitutionnel, et vous verrez si la France tarde à reconnaître le vieux bras de son empereur!

Ainsi parlent, ainsi déclament dans leurs journaux et dans les couloirs du Corps législatif, les pires ennemis du régime impérial, les courtisans.

D'autres se piquent de plus de finesse et d'indépendance. Suivant eux, il y aurait lieu de distinguer deux hommes dans le souverain auquel la France a remis depuis vingt ans le soin de ses destinées. Il y aurait en lui l'homme de sa nature et l'homme de son nom; l'idéologue indolent, irrésolu, impassible, et le représentant obligé de la tradition napoléonienne. Chose étrange! Ce serait le second qui opprimerait le premier. Quand l'un ne demanderait qu'à dévider en paix l'écheveau de ses rêves, l'autre démontre irrésistiblement la nécessité de l'action; et, en effet, on finit par agir, quitte à laisser le lendemain l'insouciance ou l'utopie prendre leur revanche aux dépens de ce qui s'est fait la veille. Attrayante et singulière étude que celle d'un prince destiné par nature à faire un excellent roi constitutionnel et condamné de naissance à régner despotiquement!

A une ambition si étrangement doublée d'indifférence, ce sont moins des instruments qui sont nécessaires que des amis, moins des amis qu'un favori intelligent et résolu, osant à l'occasion dire comme le cheval de Job: Allons! MM. de Morny, Mocquart, Billault, Per-

signy, Rouher, Lavalette même, Forcade peut-être, se sont passé tour à tour ce rôle ou la prétention de ce rôle. M. Ollivier a-t-il tout ce qu'il faut pour tenir convenablement un tel emploi, assez semblable quoique supérieur à celui des confidents de tragédie? Grave question à laquelle l'avenir seul pourra répondre. Constatons seulement que le nouveau Maxime du nouvel Auguste, se trouvant engagé par son passé jusqu'à la république, n'a devant lui que deux issues: ou il rendra au pays les droits qui lui ont été ravis, ou il justifiera à ses dépens les violences de ses anciens amis de la gauche.

Sans prendre parti entre des jugements si différents, il doit nous être permis de dire que l'auteur des *Idées napoléoniennes* et de la Constitution de 1852, est pour nous ce qu'on appelle, depuis le seizième siècle, un politique. Plus obligé, nous le croyons, par son nom et par ses amis que par un âpre désir de régner; capable de s'emparer du pouvoir par violence et de l'abdiquer par dégoût; très-indifférent et très-mal renseigné sur les hommes, qu'il n'a jamais eu en grande estime, et sur les moyens, qu'il juge surtout au point de vue de l'utile; peu expert aux détails des choses, mais profondément imbu des idées du temps et trouvant d'instinct, à toute difficulté d'ordre supérieur, la solution, sinon juste, au moins populaire; voulant le bien, mais laissant aller le mal, parce que le mal a sa pente et qu'on essayerait en vain de l'arrêter; convaincu que son gouvernement doit suivre les mouvements de l'opinion, comme le navire obéit au mouvement des flots, tout en marchant vers son but; c'est lui, le premier, qui a senti l'impossibilité de substituer pour toujours un homme à une nation; c'est lui qui n'a eu garde d'oublier, comme ses prédécesseurs, qu'il faut au peuple français, sous peine de révolution, un changement de décor, au moins une fois tous les vingt ans.

Loin de voir un danger pour les institutions qui viennent de nous être rendues, dans les dispositions personnelles de l'empereur, nous serions donc de ceux qui y verraient plutôt un appui. L'intérêt dynastique se trouve ici, tout le monde l'a remarqué, en complet accord avec l'intérêt libéral. Il est impossible que la prévision d'une régence n'ait pas traversé plus d'une fois l'esprit de Napoléon III. Se figure-t-on l'effrayant pouvoir dont l'élu de 1852 vient de se décharger, remis aux mains d'une femme ou d'un empereur de dix-huit ans? Se figure-t-on l'épreuve du grand changement dont nous sommes témoins, imposé à l'inexpérience et à la faiblesse d'un nouveau règne? C'était donc le cas d'appeler à son aide le conseiller qui ne trompe jamais quand on l'interroge avec sincérité, le pays. En le liant étroitement au gouvernement d'aujourd'hui, on l'intéresse par avance au gouvernement de demain. En l'associant aux dernières années du

règne, on l'associe, pour moitié au moins, dans la succession. S'il est vrai, comme c'est vraisemblable, que l'empereur aurait dit au début du nouveau ministère : « Je suis de bonne foi, mais je n'ai pas la foi, » nous avons le droit de répondre que la bonne foi nous suffit, et que le public en doutera d'autant moins, que les ministres mettront plus d'empressement et de courage à distinguer leur politique de celle dont ils sont venus prendre la place. *Distingue causam meam de gente non sancta!*

Un autre obstacle souvent cité contre le rétablissement du régime parlementaire, c'est la Constitution avec tous les sénatus-consultes, lois et décrets qui lui font escorte. Comment va s'y prendre le parti libéral pour sortir, sain et sauf, de cet inextricable fouillis, et retrouver le champ libre et le soleil? Doit-il s'armer de la hache et jeter bas tout ce qui s'oppose à sa marche? Non, il suffit de suivre les sentiers déjà tracés, et d'ajouter chaque jour quelques pas aux pas de la veille ; il suffit surtout de laisser faire le temps, l'opinion, les pouvoirs publics et l'auteur lui-même de la Constitution. A quoi bon trancher violemment un nœud que nous sentons se desserrer de lui-même, et qui, pour tout dire, nous gêne si peu ? Il serait temps d'en finir avec ce fanatisme imbécile qui nous classe de gré ou de force en ennemis ou en vengeurs d'un chiffon de papier que la masse des Français ne lira jamais et dont la minorité qui le lira tirera les conclusions les plus contraires. L'accord est fait sur les points fondamentaux. Les quelques principes qu'il était juste et nécessaire d'établir en 89, sont aujourd'hui passés à l'état d'axiomes. Qui les nie, se nie lui-même ; qui les combat, se met en révolte contre l'accablante évidence du bon sens et des faits. Si la Constitution qui nous régit est supérieure par un côté à toutes celles qui l'ont précédée, c'est surtout parce qu'elle est perfectible, perfectible au point qu'il est permis de prévoir le moment où il n'en restera à peu près plus rien ! Avec son inviolabilité consacrée et défendue par le Sénat, la charte de 1852 nous fait l'effet d'une ville ouverte devant laquelle un invalide monterait la garde. Déjà il a dû laisser entrer, tout en maugréant, les journaux, les ministres-députés, le droit d'initiative du Corps législatif, tous ceux enfin qu'on lui désignait jusque-là comme l'ennemi. Laissez faire ! le régime parlementaire y passera tout entier et sans trop d'efforts.

Il y a lieu cependant de distinguer, dans l'acte constitutionnel, les nombreux articles qui peuvent être changés par sénatus-consulte, des articles, heureusement fort restreints en nombre, qui ne peuvent être touchés que par voie de plébiscite. Ces derniers sont justement appelés les bases de notre établissement politique. Supposez, en effet, qu'empereur responsable, ministres dépendant du pouvoir

exécutif seul, Conseil d'État, Corps législatif et Sénat vinssent à leur tour à passer sous le laminoir des réformes, que resterait-il du régime fondé par les huit millions de suffrages?

Que la responsabilité fût mieux placée et plus efficace sur le portefeuille des ministres que sur la couronne du chef de l'État, nous n'avons jamais cessé de le dire, et le sénatus-consulte du 2 septembre est bien près de l'avoir dit avec nous. Que le rôle du Conseil d'État préparant les lois et en soutenant la discussion devant les chambres, soit destiné à s'amoindrir de plus en plus en face du droit d'initiative, d'amendement, de pleine autorité législative restitué aux députés, il suffit d'assister à une séance du Palais-Bourbon pour n'en plus douter. Voyez-vous d'ici un commissaire du gouvernement se levant pour répondre à la place d'un ministre interpellé? Que les élections pour la représentation nationale ne puissent avoir lieu par scrutin de liste, cela est regrettable à notre avis, parce que le scrutin de liste nous paraît tout à la fois le seul moyen de donner un sens politique aux décisions du suffrage universel, et le moyen le plus simple d'assurer un droit quelconque aux minorités. Mais enfin, nous n'ignorons pas que notre avis n'est pas celui de tout le monde, même dans le parti libéral, et le plus vulgaire bon sens conseille de s'en tenir, pour le moment, à la réforme si facile de l'odieux décret sur les circonscriptions.

Enfin, le Sénat est-il vraiment formé de toutes les illustrations du pays? Est-il vraiment un pouvoir pondérateur et un gardien bien rassurant des libertés publiques? Que nous importe! du moment que ces libertés, qui n'ont pas donné jusqu'ici grand'peine à garder, nous sont enfin rendues et que leur développement va dépendre de l'usage que nous saurons en faire.

Eh bien! voilà les cinq bases de la Constitution proposées en 1851 et 1852 à l'acceptation du peuple; voilà les seuls articles qui ne pourraient être revisés que par un nouveau plébiscite. Pour tous les autres, il suffit d'un vote du Sénat. On voit que les mailles du filet sont assez larges pour laisser passer une foule de menus progrès qui deviendront grands, comme les poissons de la fable, pourvu que Dieu leur prête vie.

Quant aux simples lois et décrets, c'est affaire à nos députés de rechercher avec soin celles de leurs dispositions qui ne seraient pas en harmonie avec le régime du sénatus-consulte et d'en poursuivre l'abrogation. On nous passera qu'il n'est nullement téméraire de supposer que le régime réglementaire se soit permis, depuis le coup d'État, d'inexcusables empiétements sur le domaine de la loi. N'a-t-on pas reconnu par exemple, qu'en soumettant à l'arbitraire du pouvoir exécutif, la délimitation des circonscriptions électorales, on lui a,

dans de nombreux colléges, livré le scrutin? N'est-ce pas au droit, qu'il vient de nous rendre, de faire les traités de commerce et de modifier les tarifs, sans nous consulter, que nous devons le coup d'État commercial de 1860 et la ruine de tant d'industries? Et d'où sont sorties, s'il vous plaît, les folles démolitions et les inexcusables dépenses de Paris et de nos grandes villes, si ce n'est du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, qui concède à l'empereur le droit d'ordonner par décrets les travaux et les expropriations d'utilité publique?

En fait de règlements, ordonnances et décrets on ne saurait revenir trop vite et se tenir trop scrupuleusement au principe sagement posé dans l'article 13 de la charte de 1830, qui ne les admet qu'à la double condition d'être « nécessaires à l'exécution des lois et de ne pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution. »

Depuis dix-sept ans, le pouvoir personnel a poussé ses racines dans toutes les directions. Rien ne lui a été obstacle, ni la presse complice ou asservie, ni le suffrage universel mené à la baguette par les préfets, ni le Corps législatif dénué d'initiative, ni même, pour être sincère, l'opinion publique qui n'a commencé à se réveiller qu'aux élections de 1863. On devine tout le chemin qu'il a dû faire, tous les replis de terrain où il s'est embusqué, toutes les chances de revanche qu'il a dû se ménager contre un retour offensif de la liberté. Qu'on juge par le fameux article 75 d'une constitution qui a près de trois quarts de siècle et que tant d'autres semblaient avoir effacée, de l'étrange et malfaisante vitalité d'un texte légal, pour peu qu'il nie un droit ou consacre un privilége!

C'est donc dans les broussailles du bulletin des lois que l'opposition doit se résigner à faire campagne. Nulle œuvre sans doute n'est plus laborieuse, mais nulle ne saurait être plus efficace. Je sais bien que l'instinct français, épris d'idées générales et d'une certaine phraséologie philosophique, préférerait se mettre à l'œuvre tout de suite pour une vingtième constitution. Mais on commence, espérons-le, à se fatiguer de parler pour ne rien dire et d'agir pour ne rien faire. Quant à moi, je ne rougis pas d'avouer qu'une bonne loi électorale me paraîtrait en ce moment préférable à toute la déclaration des droits de l'homme.

III

De tous les ennemis du régime parlementaire, le pire, nous ne craignons pas de le dire, c'est le parlement lui-même. Oublions,

si vous le voulez, que le Corps législatif est en pleine session, et ne parlons guère plus de lui que de ceux qui l'ont précédé ou doivent le suivre. Il est incontestable que la France aime le mouvement et le bruit des assemblées. La bataille oratoire lui va presque autant que l'autre. Est-ce pour le plaisir qu'elle y prend ou pour le profit qu'elle en retire? On ne sait, car de ses conquêtes libérales elle n'a gardé jusqu'ici guère plus que des autres. Après les avoir dix fois perdues et regagnées, elle semble bien décidée, cette fois, à ne plus céder le terrain qu'elle a repris : mais d'abord, faut-il que la garnison qu'elle y entretient, ne livre pas la place à l'ennemi!

Or, si nous aimons la tribune aux harangues, nous n'aimons pas la tribune aux cancans; si nous avouons un goût national pour la discussion, nous n'avons aucun goût pour un vain parlage, et nous ne sommes pas capables d'écouter longtemps sans crier : assez! d'interminables péroreurs qui trop souvent n'ont que l'audace de la parole et qui s'en croient le talent. En un mot, il nous faut le régime parlementaire, mais avec de vrais orateurs, de vrais hommes d'État, de vrais politiques, tout au moins avec des députés qui connaissent le prix du temps et qui ne le gaspillent pas en incidents violents ou frivoles.

Qu'on veuille bien l'apprendre à ceux qui n'en ont pas été témoins et le rappeler aux autres, il y avait dans ce pays, en 1851, une effroyable et générale lassitude du gouvernement des assemblées. Cette mauvaise disposition, aidée de plusieurs autres, fit même le succès du coup d'État. Depuis, nous avons eu sans doute plus d'une occasion de regretter le temps où l'on parlait trop ; mais il ne faut pas croire que de ce violent dégoût des gros mots et des vaines paroles, il ne soit absolument rien resté. Qu'il en reste au moins une leçon! Que de fois, pendant ces dix-sept années, n'avons-nous pas entendu, de la bouche du chef de l'État, de ses ministres, de ses journalistes et même de certains députés, la critique la plus amère, la condamnation la plus absolue des institutions parlementaires! L'opinion publique n'en a pas pris autant qu'on lui en voulait faire prendre, mais elle en a pris quelque chose. Avant le coup d'État du 2 décembre, nous étions de ceux qui ne croyaient pas que la France pût vivre plus de quinze jours, sans journaux, sans élections libres, sans représentation sérieuse, sans droits politiques d'aucune espèce, sous la volonté d'un seul homme. Cela prouve que nous étions jeune à cette époque! Eh bien! que les jeunes d'aujourd'hui profitent de notre cruelle expérience : ces quinze jours ont duré dix-sept ans; et ceux qui, comme nous, n'ont pas fait taire un seul jour leur protestation, peuvent déclarer humblement que, jusqu'à la période qui sépare la

fin de la campagne d'Italie du commencement de la campagne du Mexique, nous avons protesté dans le désert.

Sans doute, cette Chambre n'a que trop de motifs d'être irritée et par conséquent irritante. Nommée pour soutenir M. Rouher, la voilà forcée de soutenir M. Ollivier. Engagée d'honneur contre le rétablissement du régime parlementaire que demandaient, à l'unanimité, tous les candidats de l'opposition, elle se voit obligée de donner raison à ceux qu'elle a vaincus et de faire ce qu'auraient fait ses adversaires. A peine arrivée, elle a cette mauvaise fortune qu'on ne lui parle que de la renvoyer. D'un côté, une minorité intraitable, qui prétend être la majorité dans le pays, de l'autre, un ministère qui la dépasse en libéralisme et dont l'existence seule est pour elle une menace permanente de dissolution. Ainsi défendu par une majorité qui voudrait bien le voir à terre, ce ministère est combattu par une opposition qui ne regretterait rien tant que de le renverser. C'est là sa force. Elle vient d'éclater admirablement dans la parole loyale et ferme de M. Daru et dans le vote qui l'a suivie. On compte évidemment sur le ministère pour relever les assises d'un gouvernement libre, et rien n'apparaît derrière lui, si ce n'est la réaction impuissante ou la révolution déchaînée. Sur quarante ou cinquante voix qui votent d'habitude contre le cabinet, en compterait-on plus de huit à dix qui persisteraient dans leur vote, si de ce vote devait dépendre sa chute ?

C'est bientôt fait de parler de dissolution, et nous serions des premiers à conseiller ce remède héroïque, si nous avions affaire à un corps électoral auquel il fût possible de poser les questions et qui fût capable de les résoudre. Mais nous sommes livrés au suffrage universel, au suffrage universel direct, inorganisé, individuel, souverain, qui ne doit et ne donne à personne, pas même à sa propre conscience, les raisons de sa conduite. Rien de plus commun, j'allais dire, de plus naturel que de confondre deux époques aussi rapprochées l'une de l'autre que celle qui a précédé le 24 février et celle qui a suivi cette date fameuse ; rien cependant de plus fertile en mécomptes. Nous avons été élevés, les uns et les autres, à l'école du suffrage restreint, et les procédés de ce temps nous semblent à bon droit ceux de la vraie politique. Dans le cas de dissentiment grave entre la majorité législative et le ministère, ce dernier n'avait que deux partis à prendre : s'en aller, céder la place aux chefs de la majorité nouvelle, ou demander au roi de renvoyer la Chambre devant les électeurs. La dissolution était le recours suprême des situations difficiles : son action sur la Chambre et le pays ne s'exerçait pas seulement au lendemain du décret qui l'ordonnait, elle s'exerçait, la

veille et toujours, par tous les motifs qui la démontraient possible et facile.

Avec le suffrage universel, au contraire, quand il s'agit de mettre en mouvement 9 à 10 millions d'électeurs au lieu de 200,000, tout se complique, et ce qui n'était qu'un expédient à essayer devient une résolution de la plus indiscutable gravité. Détourner de ses travaux toute la masse virile de la nation, pour la livrer pendant plusieurs semaines aux excitations de la lutte des partis, des localités, des candidats, cela s'appellera de tout temps une question d'ordre public. Mais ce qui est bien autrement redoutable, c'est d'appeler le peuple entier dans ses comices pour lui demander son avis sur des sujets qu'il ignore et qui le laissent absolument indifférent.

Nous l'avons dit et tout le monde l'a dit mille fois, mais il ne faut pas se lasser de le répéter, entre la politique des partis et celle du suffrage universel, il y a les mêmes rapports et les mêmes différences qu'entre les classes éclairées proprement dites et le grand nombre. Ou ce grand nombre refusera de prendre aucun intérêt aux questions qui nous agitent, ou il les retournera à sa manière et les fera siennes par les solutions les plus inattendues. Voyez-vous d'ici les électeurs des campagnes et même des grandes villes forcés de se prononcer entre le ministère Ollivier et un ministère Mége ou Busson-Billault? Le suffrage universel est loin d'être une arme de précision. Vous le braquez contre un ministre, il va atteindre le gouvernement. Vous l'interrogez sur la politique, il vous répondra sur le socialisme. Même sous le suffrage restreint, chaque fois que l'opposition a porté dans la rue les discussions de la tribune, c'est la révolution qui s'est chargée du dernier mot. Cela s'est vu notamment en juillet 1830 et en février 1848. Or, qu'est-ce que le suffrage universel, sinon la rue dans la politique et la rue maîtresse de la politique? Qu'on vote avec des balles ou avec des noms de candidats, n'est-il pas vrai de dire jusqu'ici que ce sont les mêmes passions qui distribuent les bulletins ou les cartouches?

On compte beaucoup sur l'instruction primaire pour éclairer et pacifier les esprits. Nous y comptons autant que personne, pourvu que l'instruction soit moralisante, c'est-à-dire chrétienne. Sous ce rapport aussi, l'expérience a parlé. Les électeurs de Paris ont non-seulement des écoles de toute sorte, mais des journaux, des conférences, des réunions publiques à foison. Ils peuvent donc passer pour les plus instruits des électeurs de France. Sont-ils les plus raisonnables, les plus modérés, les plus intelligents, les plus politiques? Qui osera le prétendre?

Sans reléguer la dissolution parmi les moyens de la vieille politi-

que, nous sommes donc bien forcés de reconnaître que sous le régime du suffrage universel, ce moyen se présente comme d'un emploi tout à la fois plus difficile et moins efficace. Par suite on sera conduit à s'en servir plus rarement, et nous n'hésitons pas à dire que nous le regrettons, car la faculté de renvoyer devant le pays la chambre élective, est non-seulement une prérogative essentielle de la couronne, mais une des soupapes de sûreté du gouvernement parlementaire.

Il faut donc se résigner à n'adresser au pays que des interrogations simples et de la plus extrême netteté. Le 20 avril 1848, le suffrage universel mettait fin au régime agité et provisoire sous lequel on vivait depuis le 24 février, en envoyant à Paris une assemblée chargée de proclamer et d'organiser la république. Le 20 novembre 1852, les mêmes électeurs donnaient 8 millions de voix à l'empire qui venait de se substituer par violence à la république. Contradiction ! s'écrie-t-on de toutes parts ; oui, contradiction apparente dans les mots, mais accord réel dans le fond, accord dans la nécessité de rétablir l'ordre et de lui donner au plutôt un nom de gouvernement !

Loin de nous le désir de voir se renouveler de si tragiques occasions ; mais ce sont là vraiment les journées, ce sont là les œuvres du suffrage universel. Sans la pression de l'autorité et des partis, il laisserait, en temps calme, les scrutins s'ouvrir et se fermer dans le vide. A la différence des amis d'Ovide, dès que le ciel se couvre, il accourt, il est là en masses profondes, et il fait son œuvre avec le plus admirable bon sens.

La décentralisation seule pourra lui enseigner à porter dans la politique de chaque jour l'intérêt et le sens pratique qu'il a réservés jusqu'ici pour les situations extrêmes. Entre l'abstention, qui signifie qu'on n'a rien à répondre, et la violence, qui répond toujours à côté de la question, il importe que le suffrage universel marque sa voie. On ne peut lui demander à chaque fois : *Voulez-vous être sauvé?* C'est bon pour les jours de crise. Il faut qu'il sache trouver aussi quelque chose à dire quand on lui demandera : « Voulez-vous vous gouverner vous-mêmes? Êtes-vous avec la gauche ou avec la droite? pour le centre gauche ou pour le centre droit? Que pensez-vous de tel problème, de telle résolution, de tel homme public?

On le voit, c'est toute une éducation à entreprendre. Nous croyons qu'elle peut réussir, et nous sommes sûr qu'elle doit être tentée. La commune libre dans l'État libre, telle est la seule école qui nous semble faite pour un tel élève et pour un tel enseignement.

En résumé, pour la première fois depuis le 2 décembre, le parti libéral est aux affaires. Il dépend de nous qu'il s'y consolide et que

cet avénement soit définitif. Les chances, nous l'avons montré, semblent favorables, mais ne sont nullement assurées. De même qu'on était fatigué en 1851 du gouvernement par une seule assemblée, on est fatigué aujourd'hui du gouvernement par un seul homme. L'expérience a conduit les choses et les esprits à ce moment heureux et rapide où toutes les transactions semblent honorables et faciles.

Le parti libéral a pour lui les fautes accumulées depuis dix-sept ans par le pouvoir personnel; il a contre lui la coterie qui a commis ces fautes et qui voudrait en commettre de nouvelles.

Ce que le ministère libéral doit au parti libéral, ce ne sont ni des faveurs ni des places, ni de stériles réparations personnelles, ce sont de bonnes lois dont M. Daru a rappelé l'autre jour à la tribune la séduisante énumération, en commençant, comme il a eu soin de le faire, par la loi électorale. Ce que doit le parti libéral au ministère libéral, c'est son appui le plus décidé, comme il a son estime la plus publique; c'est l'accord de toutes ses nuances pour la défense des libertés renaissantes contre leurs éternels ennemis, les démagogues et les courtisans.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

MÉLANGES

ÉTUDES SUR LA MONNAIE.

Par Victor Bonnet. — In-8. Paris. Guillaumin, 1870.

Il y a quelques années, M. Victor Bonnet publiait sous ce titre : *le Crédit et les finances*, un volume qui a été très-remarqué, et dans lequel étaient traitées avec autant de sagesse que de talent toutes les questions qui se rattachent à la circulation du papier et aux rapports intimes des finances de l'État avec les affaires commerciales. M. Victor Bonnet a contribué par ses travaux à éclairer le pays sur les dangers que lui faisait courir le pouvoir personnel que nous avons subi pendant dix-huit ans, et qui nous promettait dans un temps prochain la ruine de nos finances et de notre crédit. Il complète aujourd'hui ces études par la publication d'un livre sur la monnaie qui, comme il le dit lui-même avec infiniment de raison, est le point d'appui par excellence du crédit, qu'il est aussi impossible de comprendre sans elle qu'il serait impossible d'imaginer un édifice bâti dans les airs sans point d'appui.

La monnaie est l'instrument essentiel de la circulation. Un économiste américain distingué cité par M. Victor Bonnet, M. Carey, en fait ressortir l'utilité en ces termes : « Les métaux précieux sont au corps social ce que l'air atmosphérique est au monde physique : tous deux fournissent l'instrument de circulation, et la dissolution du corps physique en ses éléments, lorsqu'il est privé de l'un, n'est pas plus certaine que la dissolution de la société, lorsqu'elle est privée de l'autre. »

Depuis environ vingt ans, la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie a notablement accru la circulation monétaire. La produc-

tion annuelle moyenne pendant les cinquante premières années du dix-neuvième siècle est évaluée à 250 millions au plus ; maintenant elle a plus que quadruplé, et dépasse 1 milliard.

Comme cette augmentation dans la production des métaux précieux a coïncidé avec celle du prix de toutes choses, on s'est demandé si ce renchérissement n'était pas la conséquence de la dépréciation de l'or. M. Victor Bonnet a creusé cette importante question, et nous paraît en avoir trouvé une solution vraie. Non, l'or ne s'est réellement pas déprécié, son abondance n'a eu d'autre résultat que de donner un nouvel aliment aux transactions commerciales. Quant au renchérissement qui soulève de si légitimes sollicitudes, il tient à d'autres causes qu'à celle de la plus grande abondance des métaux précieux. Les grandes agglomérations de population dans les villes, le développement excessif des travaux publics, le besoin de bien-être plus généralement ressenti, le progrès du luxe dans toutes les classes de la population, sont les causes principales du renchérissement. Ce qui prouve d'ailleurs de la manière la plus évidente, aux yeux de M. Victor Bonnet, que l'abondance de l'or n'est pas la cause principale que certaines personnes ont entrevue, c'est que le renchérissement n'a pas été général ni égal. Ainsi, dans nos villes de province, les loyers n'ont pas augmenté et les denrées n'y sont devenues plus coûteuses que par suite de la concurrence du marché de Paris avec le marché local. Il en est de même pour les salaires; partout où cette concurrence ne s'est pas fait sentir, il n'y a pas eu de variation sensible dans les prix. Si la monnaie d'or avait été réellement dépréciée, le renchérissement eût été général, et se serait produit sur toutes les parties du territoire et dans toutes les transactions.

Il est une autre question que M. Victor Bonnet a traitée avec beaucoup de soin, et qui mérite toute l'attention des économistes et des hommes politiques : c'est celle de la monnaie internationale. La monnaie étant le véhicule des transactions, il n'est pas besoin d'expliquer longuement l'intérêt qu'ont les peuples civilisés à adopter une monnaie unique pour le règlement de leurs affaires. La différence du système monétaire chez les différentes nations est à la fois un obstacle au développement des relations internationales et une cause de perte. M. Ruggles, commissaire américain à l'Exposition universelle, n'évaluait pas à moins de dix millions de francs cette perte qui ne profite qu'aux changeurs. Les commerçants se sont émus de ce déplorable état de choses, et ont mis leurs gouvernements respectifs en demeure d'y remédier. M. Victor Bonnet a placé à la suite de ses études les deux intéressants rapports publiés le 25 juillet 1868 par la commission royale anglaise, et le 5 mars 1869 par la commission française, que présidait M. de Parieu, dont l'esprit élevé et libéral est justement préoccupé de l'importance de résoudre promptement cette grosse question. Les États-Unis d'Amérique ne sont pas restés en arrière de la France et

de l'Angleterre, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le très-lumineux et trés-excellent rapport de M. George Walker.

Or, pour arriver à la solution de la grave question de la monnaie internationale, il faut d'abord trancher celle de l'étalon monétaire, c'est-à-dire du métal ou des métaux qui déterminent le prix de toutes choses.

M. Victor Bonnet, d'accord avec toutes les commissions internationales, les chambres de commerce et les économistes les plus éminents, se prononce pour l'utilité d'un étalon monétaire unique, et n'a pas de peine à démontrer que c'est l'or, et non l'argent, qui doit constituer cet étalon. Après la découverte des mines de la Californie, quelque hésitation s'était produite sur ce point. Un certain nombre de personnes avaient cru que le rapport de la valeur des deux métaux allait se modifier au profit de l'argent et au détriment de l'or. Mais les événements n'ont pas confirmé ces prévisions. De 1853 à 1867, la prime de l'argent n'a pas dépassé 2 pour 100. Depuis 1867, l'argent est revenu à peu près au pair avec l'or. La production de l'argent ne se ralentit pas, et l'or est resté en fait, excepté pour nos rapports avec quelques peuples de l'extrême Orient, la monnaie des échanges internationaux.

L'or devant être l'étalon monétaire adopté par toutes les nations, aussi bien dans l'intérêt des affaires qui se traitent à l'intérieur que dans celui des affaires extérieures, sur quelle base établir la monnaie internationale? Un traité est déjà intervenu à ce sujet entre la France, la Suisse, la Belgique, l'Italie et a réglé les conditions de la fabrication de la monnaie dans ces divers pays, ainsi que les proportions entre la monnaie d'or et la monnaie divisionnaire d'argent, et a adopté le système monétaire français. Mais ce n'est là qu'un bien petit pas vers l'unité, puisque les grandes communautés commerciales, l'Angleterre et les États-Unis, n'ont pas participé à ce traité, et que sans elles l'œuvre ne peut être considérée comme sérieusement entamée. Or, s'il y a quelque chose de certain, c'est que, quelque haute opinion que nous puissions avoir de notre système monétaire, et quel que soit son mérite intrinsèque, nous ne réussirons pas à le faire admettre dans son entier par ces grandes nations.

Il faut donc renoncer à une chimère, celle de faire admettre le franc comme unité monétaire, ce qui d'ailleurs ne s'accorderait guère avec l'étalon d'or, et rechercher une autre unité.

Plusieurs économistes ont cru trouver cette unité dans la substitution de la désignation du poids de la monnaie à celle de sa valeur. Mais ce n'est pas là une solution. Quel poids prendra-t-on? L'empruntera-t-on au système métrique? Le système métrique n'est pas adopté par l'Allemagne, et surtout par l'Angleterre et les États-Unis ; en outre, les calculs en sont très-compliqués.

Prendra-t-on la pièce de vingt-cinq francs comme étalon de la monnaie internationale? Cette pièce, qui aurait l'avantage de se fractionner facile-

ment dans les divisions de notre monnaie actuelle, se rapprocherait beaucoup du souverain anglais, de la pièce de cinq dollars et de celle de cinq piastres, et l'idée d'arriver à une conciliation sur ce terrain fait beaucoup de progrès en Amérique et en Angleterre, ainsi que le prouve le discours prononcé le 6 août 1869 à la Chambre des communes par M. Bowe, chancelier de l'Échiquier.

A la pièce de vingt-cinq francs, M. Victor Bonnet préférerait celle de dix francs, comme unité de la monnaie internationale; mais nous doutons que son opinion sur ce point puisse prévaloir.

Quoi qu'il en soit, la question est urgente; les commerçants et les hommes d'État des grandes nations chrétiennes sont aujourd'hui convaincus de la nécessité d'une prompte solution, et nous sommes en droit d'espérer qu'ils réussiront à trouver cette solution et s'affranchir des sentiments étroits et mesquins que soulèvent et entretiennent des susceptibilités nationales mal entendues.

Félicitons M. Victor Bonnet d'avoir si nettement exposé l'importance de cette grave question, et d'avoir si bien réussi à rallier ses lecteurs à la juste cause dont il a entrepris la défense.

HENRY MOREAU.

LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL,

par M. C. HENRI MIDY. — 1 vol. in-8; chez Dunod, libraire des Corps des ponts et chaussées et des mines.

Il m'est absolument impossible de ne point commencer par une critique de grammaire française l'appréciation d'un livre où l'élégance du style ne le cède cependant en rien à la justesse de la doctrine. Si j'ouvre le Dictionnaire de l'Académie au mot *Constitutionnel*, j'y vois que cet adjectif signifie : « Qui est soumis à une constitution. *Gouvernement constitutionnel. Monarchie constitutionnelle. Roi constitutionnel.* » Telle est, à mon sens, la seule acception admissible de l'épithète qui figure au titre de l'ouvrage de M. Midy et naturellement dans tout l'ouvrage lui-même. Est-ce donc cette forme de gouvernement où une loi fondamentale, d'origine quelconque, règle les droits politiques des citoyens d'une façon quelconque, que M. Midy a voulu étudier, par opposition avec la forme de gouvernement que caractérise l'absence de toute charte? Pas le moins du monde. Notre auteur n'a pas seulement voulu parler de la nature du gouvernement politique, en tant que celle de son pouvoir est déterminée; il a entendu donner à l'adjectif incriminé le sens incorrect dans lequel on le prend parfois. Il

n'appelle même pas « régime constitutionnel — celui où des assemblées politiques participent au gouvernement, » pour me servir de la définition qui se trouve dans le Dictionnaire de M. Littré. Il veut bel et bien étudier les conditions philosophiques du développement de « la forme de gouvernement, unique et définitive, qui résume et couronne tous les progrès accomplis jusqu'à ce jour dans l'organisation de la vie des peuples, » — du régime parlementaire, en un mot. Mais pourquoi ne pas l'appeler par son nom? Sans doute, ce qui a existé en France, ce qui doit y exister encore surtout, ne rappelle pas entièrement le parlement d'Angleterre. Toutefois, ce n'est point une raison pour ne pas se servir de la seule expression qui convienne à ce système de gouvernement, dont le fonctionnement a déjà duré chez nous plus d'un tiers de ce siècle, où le pouvoir législatif est confié à deux assemblées. Ne sommes-nous même pas dans une période où il importe de ne commettre aucune confusion de mots? Avant la promulgation du sénatus-consulte du 8 septembre dernier, nous vivions bien manifestement sous un régime *constitutionnel;* jouissions-nous d'un régime *parlementaire?* Nous possédons un gouvernement constitutionnel depuis les états généraux de 1789; nous n'avons eu de gouvernement parlementaire que de 1814 à 1848. Je sais bien que M. Midy pourrait aujourd'hui m'opposer, pour sa défense, la phrase qui termine la lettre écrite, le 27 décembre dernier, par l'empereur à M. Émile Ollivier; mais, quand le souverain demande au député son concours, « pour l'aider dans la tâche qu'il a entreprise de faire fonctionner régulièrement le régime *constitutionnel,* » il se réfère évidemment à « l'application du sénatus-consulte » dont parle le premier alinéa de la dépêche impériale.

Malgré cette pointe d'aiguille, qui m'a gâté de temps à autre la lecture d'une véritable histoire philosophique de la « constitution des pouvoirs publics, » je ne saurais trop louer cette esthétique des « difficultés qui naissent partout des usurpations des gouvernants et des révoltes des gouvernés. » Quand on a suivi, avec l'attention instructive qu'elle comporte pour tout citoyen sincèrement désireux du progrès politique, la monotone et affligeante kyrielle des manœuvres de la pratique électorale, telle que l'accuse la liquidation de 1869, on éprouve une sensation de bien-être à faire un peu de théorie gouvernementale. Après avoir séjourné forcément dans les bas-fonds troublés et obscurs des *rastels,* des enluminures politico-symboliques, des pressions, des fraudes, des trafics, des calomnies, etc., dont la vérification des pouvoirs des membres ajournés du Corps législatif nous a abondamment donné le mesquin spectacle, on s'oublie avec joie dans les hauteurs sereines et lumineuses de la philosophie parlementaire. Peu importe que le souvenir du présent rappelle quelquefois qu'on gravite dans des régions trop élevées!

Je n'en ai pas encore fini avec le titre de l'ouvrage de M. Midy, dans l'intérêt de l'auteur lui-même, et il est de mon devoir de faire observer qu'à

le supposer correct, en ce qui concerne le vocabulaire politique, ce titre serait obscur. « J'ai intitulé ce livre : *le Régime constitutionnel*, nous dit M. Midy; mais ce mode de gouvernement n'est pas l'unique sujet dont il traite... Il contient, en réalité, une histoire générale de la civilisation à un point de vue nouveau. » J'aurais bien quelques réserves à formuler sous le rapport de l'extension, un peu exagérée à coup sûr, de l'horizon ainsi embrassé par un écrivain qui, en somme, ne s'est guère préoccupé que de la théorie philosophique de l'art politique. Je préfère les laisser pressentir aux lecteurs et justifier, dans une certaine mesure, la prétention de l'auteur, par cette esquisse à très-grands traits, mais textuelle, du plan général du volume, considéré au point de vue purement historique; elle peut seule contribuer à en donner une idée exacte, bien que partielle.

Précédents du régime constitutionnel. — Première époque (de la création à Jésus-Christ) : — Le peuple juif, — Les Grecs, — Les Romains (la république, l'empire); — Comparaison des civilisations juive, grecque et romaine. — Deuxième époque (de Jésus-Christ aux commencements du régime féodal) : — Commencements de la société ecclésiastique, — L'empire romain, — Les rois et les empereurs barbares. — Troisième époque (des commencements du régime féodal à la Réforme) : — Le régime féodal, — La monarchie universelle de l'Église, — La royauté féodale.

La constitution anglaise et les constitutions françaises. — Quatrième époque (de la Réforme à nos jours) : — Le régime constitutionnel en Angleterre; — Aperçu général sur l'histoire de France de la Réforme à la Révolution de 1789, — Les diverses constitutions de la France depuis 1789 jusqu'à nos jours.

Ainsi nous nous trouvons en présence, non d'une brochure de circonstance, née sous le coup de l'étonnement où a été jetée la France par la brusque prorogation du Corps législatif du 12 juillet dernier, mais bien d'un volume de cinq cents pages, auquel les événements qui se sont produits depuis cette date prêtent seulement un intérêt tout particulier. Nous avons devant les yeux une savante et consciencieuse étude, en deux parties : l'une est consacrée aux aperçus purement historiques qui justifient le système à l'aide duquel M. Midy, rattachant toutes les formes de gouvernement parues dans le monde depuis que l'humanité existe, en constate la filiation et aboutit finalement à cette conclusion « qu'il n'existe pas d'autre organisation politique susceptible de réaliser à la fois l'ordre et le progrès, » c'est-à-dire au régime parlementaire; l'autre partie du volume, remplie par une analyse méthodique du mécanisme de ce régime en Angleterre, et des conditions fondamentales d'existence qu'il exige impérieusement, se termine par une application à la France des principes de l'auteur, qui forme la conclusion naturelle de l'œuvre.

Je me hâte de dire que M. Midy n'appartient point à cette école aux conclusions exclusives, antiprogressives et finalement abusives, qui ne veut voir, dans la sagesse (momentanément inconcevable pour nous) du parlement britannique, que « l'effet d'un heureux concours de circonstances toutes spéciales, parmi lesquelles on place, en première ligne, les influences

de race de climat, de positions géographiques, » etc. Dès ses premières lignes, il s'écrie : « Si je ne me trompe, il résultera de cette étude que le régime constitutionnel (lire *parlementaire*) répond seul aux nécessités multiples de la nature de l'homme ; qu'il n'est pas particulier à telle ou telle race, et n'exige pas certaines conditions préalables de temps, de lieu, de climat ; qu'il peut, au contraire, s'accommoder des conditions les plus différentes et est, en un mot, la forme politique par excellence. » Il n'appartient donc qu'à nous d'entrer en possession des institutions parlementaires et de les conserver définitivement, en sachant nous en rendre dignes.

Je ne puis même pas essayer de résumer ici l'aperçu historique des précédents du gouvernement parlementaire, qui constitue la première partie du volume, malgré l'importance capitale que peut avoir cette vérification des lois générales dont se compose la doctrine particulière de l'auteur. Mais je ne pourrai me dispenser, malgré mon désir d'être aussi bref que possible, dans un sujet qui comporte difficilement une réduction usuelle en matière bibliographique, de dire comment, suivant M. Midy, le régime parlementaire fonctionne si bien chez nos voisins d'outre-Manche. Toutefois, il convient auparavant d'indiquer en quoi consiste le « point de vue nouveau » auquel cet écrivain prétend se placer, pour justifier théoriquement la préférence que l'instinct pratique des peuples civilisés a été conduit à proclamer. C'est ce que je vais faire, eu égard à la nature abstraite du sujet, à la nécessité d'être rigoureusement exact et au peu de place dont je dispose, en me servant à dessein des termes même qu'emploie (*passim*) l'auteur, dans une *introduction* qui est, en somme, l'exposé de la nouvelle doctrine. On comprendra alors pourquoi, après avoir pu résumer en quelques lignes le plan général de l'ouvrage comme je l'ai fait plus haut, je pourrais encore, me plaçant cette fois uniquement au point de vue philosophique, donner au même plan général cette autre forme :

Précédents du régime constitutionnel.—Première époque (Apparition successive de la raison, de la liberté, de la volonté et, enfin, de la sensibilité. Prépondérance continue de la raison) : — Apparition de la raison, absence de la liberté, de la volonté et de la sensibilité ; — Simultanéité de la raison, de la liberté et de la volonté, absence de la sensibilité ; — Coexistence de la raison, de la liberté, de la volonté et de la sensibilité. — Deuxième époque (Développement de la sensibilité, annulation continue de la liberté et de la volonté. Déclin de la raison) : — Luttes de la raison et de la sensibilité. — Troisième époque (Réveil de la raison, de la liberté et de la volonté. Triomphe de la raison. Nouvelle explosion de sensibilité).

La constitution anglaise et les constitutions françaises. — Quatrième époque (Réhabilitation de toutes les facultés. Conciliation de la raison et de la sensibilité) : — Effets généraux de la division en partis.

Vraisemblablement, ce programme (ainsi écourté, ainsi isolé), pourra, au premier abord, sembler bizarre à quelques-uns. Mais, pour peu qu'on réfléchisse, en se reportant au sens que l'auteur attribue aux mots *raison* et *sensibilité*, la défiance cesse ; elle fait même place au désir de voir jusqu'à

quel point le mécanisme du régime parlementaire se lie à des considérations de cet ordre et se révèle, — par la lutte des deux principes, le triomphe alternatif de l'un ou de l'autre et leur conciliation finale, — à travers les phases du développement des institutions politiques.

« Parmi les facultés que Dieu a données à l'homme pour accomplir ici-bas la tâche qu'il lui a assignée, il en est quatre qui résument pour ainsi dire toutes les autres... : la raison, la sensibilité, la volonté et la liberté. — La raison et la sensibilité sont les deux grands mobiles et, on peut ajouter, les seuls mobiles de nos idées et de nos actes[1]. Ces deux forces initiales préparent nos déterminations, en nous présentant, sous deux points de vue entièrement distincts, toutes les questions, et en nous incitant à des actes tout à fait différents, suivant que notre *moi* se laisse plus particulièrement influencer, soit par les arguments de la raison, soit par les impulsions de la sensibilité.

« Dans l'humanité tout entière, ces quatre facultés ont fait, en quelque sorte, leur apparition et ont acquis tous leurs développements à des époques successives, séparées par de longs intervalles et caractérisées, à leur point de départ, par ces grandes crises qui rappellent à l'homme son impuissance et portent la trace évidente du doigt de Dieu. — C'est la raison qui apparaît la première sur la scène du monde. — La sensibilité se manifeste à son tour.

« Les formes politiques ne doivent être que l'application, au gouvernement des peuples, des règles du gouvernement de l'homme individuel. La raison et la sensibilité, qui embrassent deux côtés distincts de la nature de l'homme, doivent conserver, dans l'État comme dans l'individu, leurs rôles distincts et nécessaires. — Les peuples complets sont aujourd'hui ceux qui ne cherchent à étouffer ni la raison, ni la sensibilité. — Cette conciliation s'opère au moyen de deux grands partis, le parti *conservateur* et le parti *libéral*, représentant plus particulièrement, le premier, les suggestions de la *raison*, et le second, les impressions de la *sensibilité*, qui prennent alternativement le pouvoir et poussent la société dans les voies différentes que préconisent ces deux facultés. — Ce n'est que l'emploi alternatif de ces moyens, sous l'empire de transactions libres et volontaires, qui empêchent les peuples dotés du régime constitutionnel (lire *parlementaire*) de s'endormir dans l'immobilité, avec le règne continu de la raison, ou de se perdre dans l'anarchie, sous la conduite exclusive de la politique de sensibilité.

« La raison est la faculté qui nous fait apercevoir les rapports des choses et nous permet d'en tirer des idées. — La sensibilité sera la faculté qui, répandant pour ainsi dire les hommes au dehors d'eux-mêmes, leur fait un besoin d'aimer et d'être aimés. C'est elle qui nous rapproche de nos semblables, nous montre en eux des êtres tous égaux, tous solidaires, tous accessibles aux mêmes joies et aux mêmes tristesses.

« Si l'auteur parle de la raison et de la sensibilité comme de deux voies distinctes, cherchant à nous inspirer des idées différentes et à nous entraîner dans des directions opposées, il n'emploie cette manière de parler que pour simplifier le langage. — Ces mots *doctrines de la raison* servent à qualifier les doctrines auxquelles parvient la raison chez les hommes où cette faculté ne subit que dans une mesure très-restreinte l'influence de la sensibilité ; la locution *doctrines de la sensibilité* désigne les théories des hommes chez lesquels la raison est profondément modifiée par la sensibilité.

« Si les hommes chez lesquels la raison domine viennent à abaisser leurs regards sur les sociétés humaines, le cours naturel de leur pensée leur montre l'indépendance et

[1] Mon principal mérite devant être de donner une idée scrupuleusement exacte du livre sur lequel je crois devoir appeler l'attention des lecteurs du *Correspondant*, je n'ai pas cru pouvoir séparer ici la volonté et la liberté de la raison et de la sensibilité, puisque l'auteur les introduit toutes les quatre ensemble. Cela fait, il me sera bien permis de faire observer que le premier groupe est philosophiquement d'un tout autre ordre que le second et qu'au point de vue spécial où M. Midy se place, il a à peine besoin de ce second groupe; ne s'efface-t-il pas tout naturellement devant le premier au cours de son intéressant ouvrage, par la raison qu'il donne lui-même dans la phrase à laquelle j'annexe cette note. Je ne crois donc pas dénaturer la pensée-mère de l'auteur en ne mentionnant guère que ce premier groupe comme le pivot de sa doctrine.

l'antagonisme des volontés individuelles, le despotisme aveugle de la passion et de l'ignorance, comme autant d'ennemis acharnés à la destruction de l'œuvre de Dieu. — Donc les hommes doivent accepter sa loi, et la minorité raisonnable a le droit et le devoir de gouverner la majorité incapable et perverse, pour faire régner, dans les sociétés humaines, comme elles règnent dans le monde physique et dans le monde moral, l'autorité, l'unité, l'harmonie. — Aussi la passion de la conservation, la crainte du changement, la recherche de précédents, d'analogies, que la différence des situations permet rarement d'appliquer légitimement, sont autant d'obstacles qui empêchent ces hommes d'atteindre au bien absolu, but de tous leurs efforts.

« Tout différemment, les hommes chez lesquels la sensibilité domine la raison aperçoivent d'abord la souffrance et l'inégale répartition de la peine et de la jouissance, de la misère et de la richesse. — Ils s'arrêtent trop facilement à ce qui frappe les regards les plus inattentifs, ils ne s'attachent pas à remonter aux causes véritables. Les différences sociales, la hiérarchie, la règle, la discipline leur paraissent surtout destinées à éterniser la souffrance, et le premier devoir qu'ils s'imposent, c'est d'anéantir ces obstacles, pour introniser le règne de l'égalité et de l'amour. — La fin d'un pareil régime n'est pas douteuse, c'est l'anarchie.

« La raison concentre de plus en plus le pouvoir. — La sensibilité éparpille l'autorité. — L'histoire moderne n'est que le récit des luttes acharnées des deux grands partis que l'auteur vient de définir, représentés le plus souvent par les groupes exaltés qu'ils renferment. »

Telle est la thèse que M. Midy s'est donnée à traiter au point de vue historique, en ne limitant pas le champ de son étude à l'histoire moderne, en l'étendant, comme j'ai eu occasion de le mentionner, à l'histoire du moyen âge et même à l'histoire ancienne. Sans doute, en ce moment d'effervescence de nos passions politiques, il sera difficile de ne pas sourire, en songeant à l'origine éthérée qu'empruntent à cette doctrine de philosophie sociale nos *arcadiens* et nos *irréconciliables*. Mais si, laissant de côté l'exagération et l'absolutisme communs à l'extrême *droite* et à l'extrême *gauche*, on redescend jusqu'aux régions tempérées du *centre droit* et du *centre gauche*, il sera difficile au plus récalcitrant de ne pas trouver qu'il y a quelque chose de vrai dans l'existence, les mobiles, le rapprochement de ces deux partis politiques, vus à la lueur du flambeau de la nouvelle doctrine. Ce n'est, du reste, point « en France — où la division en partis n'a jamais été sérieusement pratiquée ; — où la minorité a toujours pu soutenir, sans qu'on parvînt à prouver la vanité de ses prétentions, que tout le pays était avec elle ; — où la majorité, trompée et démoralisée par cette affirmation bruyamment répétée, a souvent assisté à la chute de régimes qui n'avaient eu que le tort de ne pouvoir établir la réalité de leur accord avec le gros de la nation, » — ce n'est point en France que M. Midy peut étudier ce classement en partis qui, pour lui, est la pierre angulaire de l'édifice politique. Il lui faut passer le détroit pour trouver une nation parvenue à ce bienheureux état, qu'il célèbre avec un enthousiasme indicible, de « n'attribuer la souveraineté ni à un roi absolu, comme le demande la raison, ni à la nation tout entière, comme le voudrait la sensibilité, mais à un corps électoral restreint, qui renferme les unités les plus développées et présente toutes ces unités partagées en deux grands partis modérés, le parti conservateur et le parti libéral, à peu près égaux en forces, » — d'où un équilibre

à peu près complet, rompu seulement par le va-et-vient d'un petit nombre hésitant entre les deux doctrines. C'est grâce à ce classement que nos voisins sont parvenus à fonder des partis, poursuivant constamment le triomphe de leurs idées caractéristiques, mais se rapprochant incessamment, au fur et à mesure que l'équilibre de la raison et de la sensibilité s'opère plus complétement. La cinquantaine de pages consacrées à l'examen minutieux des effets de la division en partis est extrêmement remarquable, comme étude originale de la constitution britannique.

Parmi les obstacles divers que peut rencontrer en France l'établissement du régime parlementaire, c'est-à-dire d'une pratique alternative des politiques conservatrice et libérale, il en est trois permanents :

1° Les citoyens capables de faire la différence des deux politiques et de choisir l'une ou l'autre, dans une circonstance donnée, constituent une infime minorité, noyée dans une immense majorité de citoyens inhabiles à se rendre compte des exigences de la gestion des affaires publiques. Le suffrage universel « se trouve donc forcément à la merci des meneurs, de toute origine et de toute couleur, qui cherchent à l'entraîner dans les directions les plus opposées. » La nécessité de vivre avec cette institution n'aboutira probablement pas à une impossibilité d'application du régime parlementaire, ajoute M. Midy, attendu que, si la majorité est, en général, acquise à l'opinion libérale la plus exaltée, elle « est profondément imbue des doctrines autoritaires et reviendra sans peine à la politique de conservation, dès que le pouvoir semblera subir avec trop d'entraînement l'ascendant des principes libéraux. » — Comme il est constitutionnellement interdit de critiquer le suffrage universel, je ne puis pas écrire tout le mal que j'en pense.

« 2° Tant que la réforme de notre système administratif ne sera pas résolûment abordée, la politique libérale n'aura jamais son jour en France. Il est la cause la plus énergique de l'inertie de la grande masse des citoyens et de l'ascendant irrésistible qu'exercent chez nous les idées autoritaires. » — Ce n'est pas dans le *Correspondant* qu'il est nécessaire d'insister sur ce point incontestable.

3° Et par-dessus tout, l'esprit général de la nation nous éloigne « d'un régime susceptible de concilier à la fois les exigences de l'autorité et celles de la liberté. Nous naissons conservateurs, et il n'existe presque pas de libéraux véritables. » Néanmoins, l'emploi de mesures inévitables et le temps faciliteront le classement du pays en partis, comme cela existe en Angleterre.

C'est sur cette conclusion un peu incertaine que nous prendrons congé de M. Midy. Je ne conteste pas la justesse fondamentale de sa doctrine; je lui reproche seulement une certaine solennité, en disproportion avec le prévu relatif de la solution. De tout temps, les gouvernements sont manifestement placés, qu'ils le sachent ou non, entre l'intérêt, qui leur conseille

de gouverner autant que possible à leur profit, et la conscience, qui les dissuade d'agir ainsi. De tous temps, les gouvernés, qu'ils s'en rendent nettement compte ou non, s'efforcent, par intérêt et au nom de la justice, de contenir les velléités des gouvernants qui leur font préjudice. L'exploitation de la majorité par la minorité (et non, comme ont le tort de le croire les esprits superficiels, de la minorité par la majorité) subit donc des alternatives successives et diverses, s'aggravant ou s'amoindrissant tour à tour, suivant que les circonstances de temps ou de personnes sont plus ou moins favorables à la suprématie de l'intérêt ou de la justice; le gouvernement parlementaire est certainement, de quelque manière qu'on l'explique, celui dont la forme assure théoriquement le mieux la réduction de cette exploitation au minimum. Mais quel abîme peut séparer la théorie et la pratique! En ce moment même, la difficulté n'est-elle pas toute de détails? La raison et la sensibilité de tous les citoyens de bonne foi et de bon sens ne leur disent-elles pas que, pour le solide établissement d'un régime parlementaire, le gouvernement doit s'abstenir scrupuleusement de toute intervention dans les luttes électorales, par cette unique raison que le contrôlé ne doit pas nommer son contrôleur; que les circonscriptions électorales doivent être immuablement fixées une fois pour toutes par la loi; que, dans de telles conditions, le parti conservateur et le parti libéral se trouveront alors en présence avec des armes égales; que ce classement des partis, qui fait la force politique de l'Angleterre, s'opérera de lui-même et que leurs représentants, cette fois d'une origine à l'abri de toute critique sérieuse, pourront concourir utilement, par un rapprochement fécond, à la satisfaction des aspirations légitimes qui constituent la vie d'un peuple majeur au dix-neuvième siècle?

E. Lamé Fleury.

L'ÉGYPTE RÉGÉNÉRÉE

Au moment même de l'inauguration du canal de Suez, il s'est passé en Égypte un fait d'une grande importance au point de vue commercial et même au point de vue politique. Un congrès commercial de toutes les nations s'est réuni au Caire en novembre dernier. A cette solennité, provoquée par une simple initiative privée, les gouvernements de l'Europe n'ont pas hésité à se faire représenter par des commissaires appartenant aux plus hautes situations du monde politique ou diplomatique. C'est M. Léon Donnat, secrétaire général de l'Association internationale pour le développement du commerce, qui, après avoir fait accepter son idée par

cette association, s'est adressé en son nom aux chancelleries européennes et a obtenu d'elles que les divers États prissent part à une assemblée où devaient se débattre les plus graves intérêts. En France, le ministère heureusement déchu a refusé d'envoyer un commissaire au congrès du Caire, parce qu'il n'avait pas été constitué dans ses bureaux; mais la Prusse, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal se sont empressés d'y envoyer de hauts fonctionnaires, des ministres et même d'anciens présidents de conseils. En même temps les principales chambres de commerce de l'Europe se faisaient représenter par des délégués spéciaux. Suivant les errements du ministère Forcade, seule la chambre de commerce de Paris n'a pas répondu à l'appel qui lui était fait, ce qui n'a pas empêché le commerce parisien d'être représenté par M. Louvet, un de ses membres les plus honorables et les plus estimés. Tout donne à penser que le cabinet actuel accueillera avec sympathie les résultats d'une entreprise à laquelle il est si regrettable que la France n'ait pas voulu prendre une part officielle.

Les résolutions prises par le congrès du Caire ont été telles, qu'il n'est pas un seul membre des chambres de commerce délégué pour l'ouverture du canal de Suez, qui n'ait tenu à y adhérer au nom de sa corporation.

Elles répondent, en effet, aux plus légitimes aspirations de la civilisation moderne : elles demandent la neutralité du canal et, à ce propos, le respect de la propriété privée sur mer en temps de guerre, devenu plus indispensable quand il suffira, pour bloquer deux mers, de fermer les deux entrées d'un passage étroit.

Le congrès a demandé encore qu'en Égypte, où il existe dix-sept juridictions et législations différentes, il y ait une législation et une juridiction uniques, le système actuel ne laissant aucune sécurité ni aux transactions ni aux personnes. L'adoption des privilèges coloniaux, l'adoption d'une unité de jaugeage pour les navires, l'extension en France des études relatives à la géographie commerciale et aux langues vivantes, sont autant de *desiderata* que le congrès a justement mis en lumière. Il y a lieu d'espérer, comme l'a dit le khédive, que la réunion de tant d'hommes éclairés sur le sol de l'Égypte aura pour résultat d'en faire connaître et féconder les ressources.

AUGUSTIN GALITZIN.

L'INSCRIPTION DE DHIBAN

Un de nos compatriotes, M. Clermont-Ganneau, vient de faire en Palestine, où il occupe, croyons-nous, un poste consulaire, une précieuse découverte historique. Il s'agit d'une inscription du roi Mesa, souverain moabite

qui vivait dans le dixième siècle avant Jésus-Christ et était tributaire des rois d'Israël, dont il essaya de secouer le joug à la mort d'Achab, 896. L'inscription dont il s'agit constate précisément cette insurrection et les triomphes précaires qui l'accompagnèrent. L'existence de ce document avait été révélée à M. Ganneau par des rapports d'indigènes et de Bédouins, qui lui avaient appris qu'il consistait en un gros bloc de *pierre noire* couvert de caractères. Notre jeune et savant compatriote, qui en avait tout d'abord soupçonné l'importance, en a fait prendre successivement deux empreintes, l'une dans l'état d'intégrité du monument, l'autre sur les morceaux qu'en ont fait, en le brisant, les Arabes inquiets des visites que cette pierre mystérieuse attirait dans leur pays. Un essai de restitution et d'interprétation, résultant de la collation de ces différentes empreintes, a été envoyée par M. Ganneau, avec une lettre fort curieuse, à M. le comte de Vogüé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lequel s'est hâté de le livrer à la publicité dans le double intérêt de la science, pour qui cette inscription est d'un grand prix, et de M. Ganneau, qui mérite bien de jouir de la priorité de sa découverte[1]. « J'ose dire, déclare M. le comte de Vogüé dans la note dont il fait suivre la lettre de M. Ganneau, qu'il n'existe pas dans le domaine des antiquités hébraïques un seul document qui puisse lui être comparé. C'est le seul monument authentique et original qui ait été trouvé jusqu'à présent : on pourrait presque dire de notre texte que c'est une page originale de la Bible. »

La note sommaire que publie aujourd'hui à ce sujet M. de Vogüé n'est qu'une prise de possession. Il promet de revenir sur cette découverte d'un si grand intérêt pour les études bibliques. Nous y reviendrons nous-mêmes après lui.

P. Douhaire.

[1] *La stèle de Mesa, roi de Moab* (896 av. J. C.). Lettre à M. le comte de Vogüé. — In-4. Librairie polytechnique de J. Baudry.

REVUE SCIENTIFIQUE

Les préférences des astronomes. — Sollicitude de M. Faye pour le Soleil; de M. Delaunay pour la Lune.—Si le centre de gravité de cet astre coïncide avec son centre de figure.—Calculs de M. Hansen à ce sujet.—Notions générales sur la Lune.—L'hémisphère qu'on voit et celui qu'on ne voit pas. — Si la Lune a une atmosphère et des habitants. — Opinion de M. Hansen. — Difformité prétendue de la Lune. — Réfutation de la théorie de M. Hansen par M. Simon Newcomb. — Remarques de M. Delaunay. — De la constitution physiologique du Soleil et de ses atmosphères. — Lettres de M. Gould et de M. Respighi à M. Faye. — L'auréole et la chromosphère. — Étendue de cette dernière enveloppe. — Présomption tirée de la distance périhélie de la comète de 1843. — Confirmation générale de la théorie de M. Faye. — Erreur particulière signalée par M. Respighi. — Distribution des protubérances lumineuses sur le pourtour du disque solaire. — Lettre du P. Secchi. — Images photographiques de l'auréole solaire. — Vues du P. Secchi. — Où finit l'atmosphère hydrogénée. — Insuffisance des indications fournies par l'observation spectroscopique. — Expériences du P. Secchi pour déterminer la température à laquelle l'hydrogène cesse de donner des raies visibles. — Résultats obtenus et conséquences déduites par ce savant. — Jupiter. — Son état ordinaire. — Changements survenus à sa surface et observés par M. John Browning. — État probable de cette planète. — L'observatoire de Paris. — Chute de M. Leverrier. — Moralité de cet événement. — Un mot de M. Duruy. — Fin de l'école agronomique du Muséum d'histoire naturelle. — Dénoûment judiciaire de l'affaire Chasles. — Étendue du désastre. — Prodiges accomplis par le sieur Vrain-Lucas. — *Histoire d'un ruisseau*, par M. Élisée Reclus, 1 vol. in-18. J. Hetzel, éditeur.

Chaque astronome a son astre de prédilection. M. Faye, par exemple, ne dissimule point l'intérêt qu'il porte au Soleil, et que partagent, surtout depuis un certain temps, bon nombre de ses confrères. M. Delaunay, lui, accorde ses préférences à la Lune. C'est notre satellite qui est le sujet le plus ordinaire de ses trop rares communications à l'Académie. Le 11 décembre 1865, la docte assemblée écoutait, avec l'attention qu'elle prête toujours à la parole nette et lucide de l'éminent géomètre, un important mémoire sur « l'existence d'une cause nouvelle ayant une influence sensible sur la valeur de l'équation séculaire de la Lune. » Plus tard, le 11 mars 1867, c'était un véritable éloge de la Lune, dont M. Delaunay régalait, non-seulement ses collègues, mais aussi le public admis à la séance solennelle de distribution des prix. C'est encore de la Lune qu'il s'est occupé le 10 janvier dernier. Voici à quelle occasion.

Un astronome anglais, M. Hansen, a publié en 1854, dans le recueil des mémoires de la société astronomique de Londres, un travail tendant à établir que le centre de gravité de la Lune ne coïncide point avec son centre de figure. Le premier serait plus éloigné de nous que le second d'environ 59 kilomètres; M. Hansen fonde cette assertion sur ce que les inégalités de la longitude de la Lune, calculées par la théorie de l'attraction, ne concordent complétement avec les données fournies par l'observation, qu'à la condition d'avoir été préalablement multipliées par un facteur plus grand que l'unité (1,0001544). D'où M. Hansen se croit en droit de tirer des conclusions entièrement contraires à ce que l'on croyait savoir, presque de science certaine, touchant la constitution physique de la Lune et l'état de sa surface.

Consultez, en effet, les ouvrages d'astronomie les mieux faits et les plus récents : soit *le Ciel* de M. A. Guillemin, ou la Monographie de la Lune du même auteur: vous y trouverez, en substance, les indications suivantes :

La Lune est un corps sensiblement sphérique. Elle est animée d'un double mouvement de translation autour de la Terre et de rotation sur elle-même ; mais ces deux mouvements sont isochrones ; en sorte que la Lune nous présente toujours la même face. Comme elle est, d'ailleurs, très-rapprochée de nous (94,059 lieues en moyenne), on a pu, à l'aide des puissantes lunettes que nous possédons, explorer cette face d'une manière très-complète, en dresser la topographie avec une très-grande exactitude, et l'on sait à merveille ce qui s'y trouve et ce qui ne s'y trouve pas. Elle nous apparaît comme une contrée essentiellement volcanique, hérissée de très-hautes montagnes, de pics et de cratères, bien qu'on y remarque aussi de vastes plaines, désignées par les sélénographes sous le nom de Mers, bien qu'il ne s'y trouve pas une goutte d'eau. Car on sait encore qu'il y a, à la surface de la Lune, pénurie absolue de liquides et de gaz : point de nuages, point d'atmosphère. Donc, pour admettre qu'il s'y trouve des êtres vivants, il faut supposer que ces êtres ne ressemblent en rien à ceux qui peuplent la terre; qu'ils n'ont point de fluides organiques, point de circulation ; qu'ils ne respirent, ni ne mangent, ni ne boivent; et comme il nous est impossible de concevoir la vie dans de telles conditions, nous croyons être en droit d'affirmer qu'elle n'existe point sur notre satellite. Toutefois cette affirmation ne s'applique rigoureusement qu'à l'hémisphère visible de la Lune, et déjà quelques esprits pointilleux avaient donné à entendre que si des considérations physiques, dont ils voulaient bien ne pas contester la valeur, permettent de considérer cet hémisphère visible comme un désert aride, silencieux et glacé, nous ne sommes pas suffisamment autorisés à nous prononcer avec la même certitude sur l'état de l'autre hémisphère. Est-ce donc à dire que ce dernier soit absolument et intégralement inaccessible à nos observations? Non. Grâce aux inégalités de vitesse du mouvement de translation de la Lune, grâce aussi à son inclinaison sur le plan

de notre orbite, nous connaissons, en réalité, un peu plus de la moitié de ce globe. Il est bien vrai que nous n'en voyons jamais qu'une moitié à la fois ; mais cette moitié n'est pas toujours exactement la même.

« La révolution de la Lune autour de la Terre, dit M. Am. Guillemin, s'effectue avec une vitesse variable, tandis que son mouvement de rotation est uniforme. Il résulte de ce défaut de concordance entre les deux mouvements, que la Terre se trouve tantôt à l'orient, tantôt à l'occident du point de l'espace opposé au même point de la surface de la Lune, considéré comme centre de l'hémisphère visible. Nous découvrons ainsi, soit à l'est, soit à l'ouest, des régions du bord qui, sans cette circonstance, nous seraient restées cachées.

« En outre, l'inclinaison du plan de l'orbite lunaire, jointe à celle de son équateur sur le plan de l'orbite terrestre, fait que la Lune nous présente tantôt le pôle nord, tantôt le pôle sud de son globe, et découvre ainsi une certaine partie de ses régions polaires [1]. »

On a calculé que, par l'effet de cette double *libration*, un observateur placé au centre de la Terre verrait déjà 569 parties sur 1000 de la surface de la Lune. Mais ce n'est pas du centre de la Terre, c'est de tous les points de sa surface que nous pouvons voir notre satellite; ce qui agrandit encore notre champ d'observation ; de sorte que, tout compte fait, nous connaissons *de visu* 576 parties sur 1000 de la surface lunaire. Or entre la moitié exacte qui fait face à la terre et la zone visible qui appartient à la moitié opposée, on ne remarque absolument aucune différence de constitution. Au delà non plus qu'en deçà du méridien qui sépare les deux moitiés, il n'y a rien qui puisse faire soupçonner l'existence d'une enveloppe gazeuse et la présence d'êtres vivants. Il ne semblait donc pas qu'il y eût aucune raison de croire que la partie absolument invisible de la surface de la Lune soit plus favorisée que la partie visible.

Tel n'est pas l'avis de M. Hansen. Se fondant sur la position fortement excentrique que ses calculs assignent au centre de gravité de la Lune, il pense que l'hémisphère opposé doit être essentiellement différent de celui que nous voyons, par rapport aux couches de niveau, aux climats et à tout ce qui en dépend. « Comme les couches de niveau, dit-il, se règlent par rapport au centre de gravité, l'hémisphère de la Lune tourné vers nous s'élève beaucoup plus au-dessus du niveau moyen que ne le fait l'hémisphère opposé ; et quoique celui-là se présente à nous comme une contrée stérile, exempte d'une atmosphère et de tout être vivant, on ne peut plus conclure que l'autre hémisphère ne soit doué d'une atmosphère, et qu'il n'y ait de végétation et d'êtres vivants. Aux bords de la Lune doit régner à peu près le niveau moyen, et en effet, on ne peut pas dire que là il ne se serait montré aucune trace d'une atmosphère [2]. »

[1] *La Lune*, 1 vol. in-18 (1866). L. Hachette et Cᵉ, éditeurs.

[2] Cette citation est textuelle : le mémoire de M. Hansen est écrit en français.

Les calculs de M. Hansen et la conséquence qu'il croit en pouvoir tirer ont vivement frappé, on le conçoit, tous ceux qui s'intéressent aux choses du firmament. Un astronome américain, M. Simon Newcomb, de Washington, a entrepris de soumettre à un contrôle rigoureux la proposition de son confrère anglais, et il a consigné le résultat de son travail dans une brochure in-8°, ayant pour titre : *Sur la théorie d'Hansen concernant la constitution physique de la Lune.* C'est cette brochure que M. Delaunay présentait l'autre jour à l'Académie, en exposant l'état de la question traitée, de points de vue opposés, par MM. Hansen et S. Newcomb ; en analysant les arguments et les calculs par lesquels chacun de ces deux savants soutient ses vues, et en ajoutant de son fait quelques remarques de tout point conformes à l'opinion de l'astronome américain. Celui-ci, d'après M. Delaunay, a, sinon détruit, au moins fort ébranlé la base sur laquelle M. Hansen a tenté d'établir sa théorie de la constitution physique de la Lune, à savoir la démonstration de la non-coïncidence du centre de gravité de cet astre avec son centre de figure. Mais les considérations mathématiques, où s'est renfermé M. Newcomb, ne sont pas les seules que l'on puisse opposer à M. Hansen. On ne peut pas certes, comme le dit très-bien M. Delaunay, nier absolument, *à priori*, que la Lune ne soit affectée de la difformité que lui attribue M. Hansen, et si des observations précises, irrécusables, venaient établir que c'est ainsi que la Lune est constituée, on serait bien obligé de l'admettre. Mais en attendant de meilleures preuves que les calculs très-contestables du savant anglais, on est autorisé à dire que ses assertions sont en désaccord avec tout ce que l'observation des phénomènes cosmiques nous apprend relativement à la figure des corps célestes et aux circonstances qui peuvent se présenter à leur surface.

En effet, tout nous conduit à admettre, selon l'hypothèse de Laplace, que les planètes et leurs satellites ont été d'abord fluides, et que c'est grâce à leur fluidité qu'elles ont pris la forme sphérique. Cette forme serait géométriquement exacte, si leurs parties matérielles n'avaient été sollicitées que par leurs actions réciproques ; mais comme ces astres sont tous animés d'un mouvement de rotation sur eux-mêmes, la force centrifuge perpendiculaire à l'axe a dû produire partout un aplatissement plus ou moins sensible, analogue à celui de la Terre. Quant à la Lune en particulier, l'isochronisme de sa rotation et de sa translation maintenant toujours l'une de ses faces tournée vers notre globe, l'attraction de celui-ci a dû déterminer, en outre du renflement circulaire et normal résultant de la force centrifuge, un allongement du globe lunaire dans le sens du diamètre dirigé vers la Terre. Mais la surface de la masse fluide n'en devait pas moins être une surface de niveau, et cette masse, en se solidifiant par le refroidissement, a dû conserver la forme qu'elle avait prise antérieurement. Sans doute, il s'y est produit des plissements, des gerçures, des dislocations et, par suite, des dénivellations partiel-

les; mais ces accidents n'ont pu affecter d'une manière sensible la configuration générale du sphéroïde lunaire, pas plus que les phénomènes analogues survenus dans la croûte terrestre n'ont déformé notre planète. Comment admettre, d'après cela, que la surface de la Lune soit assez différente d'une surface de niveau pour que l'atmosphère, s'il y en avait une, se soit reportée tout entière sur l'hémisphère que nous ne voyons pas, tandis que celui que nous voyons en est complétement dépourvu? « Il me semble, conclut M. Delaunay, que cela n'est pas possible, tant que nous n'aurons pas des raisons puissantes pour croire que la Lune présente, dans sa constitution, des conditions tout autres que celles du globe que nous habitons. » Il n'y a donc, pour le moment, rien à changer à ce qui s'enseigne depuis un certain nombre d'années, touchant la forme et l'état physique de notre satellite, et ceux qui veulent absolument croire aux habitants de la Lune doivent se résigner à attendre longtemps encore, selon toute probabilité, la confirmation scientifique de leur croyance.

Si la Lune n'a décidément point d'atmosphère, ce n'est pas là, en revanche, ce qui manque au Soleil. Il se pourrait même que cet astre immense et radieux fût entièrement formé d'une série d'atmosphères concentriques; en d'autres termes, que tandis que la Lune est entièrement solide et que les planètes sont en partie solides et en partie fluides, le Soleil, lui, fût essentiellement formé de gaz et de vapeurs tenant en suspension des particules solides. Quoi qu'il en soit, l'atmosphère, ou plutôt les atmosphères solaires sont seules directement accessibles à nos moyens d'investigations. Mais l'astronomie physique et chimique a réalisé récemment, sur la nature et la composition de cette partie du Soleil, des découvertes bien faites pour encourager le zèle des observateurs. Partout les recherches se poursuivent avec une merveilleuse activité. M. Faye, dont je signalais au début de cette revue la prédilection pour cet ordre d'études, et à qui l'on doit une théorie très-ingénieuse et très-plausible de la constitution physique du Soleil et de la formation des taches solaires[1], M. Faye communiquait à l'Académie, le 6 décembre dernier, deux lettres : l'une d'un savant américain, M. Gould, l'autre de M. L. Respighi, directeur de l'observatoire du Forum, à Rome : l'une et l'autre relatives à la théorie de notre éminent astronome. M. Gould considère particulièrement les saillies irrégulières que l'on voit autour du disque solaire dans les images photographiques prises au moment de la totalité pendant l'éclipse de 1869. Pour lui, ces saillies, qui échappent à l'observation directe à cause de l'éclat supérieur de l'auréole, ne sont pas autre chose que l'enveloppe lumineuse à laquelle MM. Jansen et Lockyer ont rattaché les protubérances, et que le dernier a désignée sous le nom de chromosphère. La théorie de M. Faye, sauf quelques difficultés de détail,

[1] Voy. notre Revue scientifique du 25 août 1868.

lui paraît la seule qui puisse être soutenue aujourd'hui, et il ne voit aucune raison de penser que la chromosphère soit autre chose que l'atmosphère générale du Soleil, c'est-à-dire cette partie de la masse gazeuse qui, par sa situation hors de la photosphère, est soustraite aux phénomènes de condensation et d'incandescence. « Votre théorie, écrit-il à M. Faye, s'accommode très-bien de la prédominance de l'hydrogène dans cette région, puisque cet élément doit être le plus léger de tous ceux qui constituent la masse solaire; mais, malgré vos arguments tirés de l'absence de réfraction mesurable à la surface du Soleil, je suis conduit à attribuer à l'enveloppe hydrogénée une hauteur considérable. » Cette hauteur serait de 7 minutes, d'après les photographies obtenues pendant la dernière éclipse totale par les membres de la mission du *Coast Survey*.

Pour justifier son opinion sur le peu de hauteur de l'atmosphère hydrogénée, M. Faye invoquait la faible distance périhélie de la comète de 1843. « Il est bien vrai, dit son correspondant, que la branche ascendante de la trajectoire actuellement parcourue par cette comète répond à une distance périhélie de 3 ou 4 minutes; mais avant d'être en droit d'affirmer que la comète n'a rencontré aucune résistance autour du Soleil, il faudrait pouvoir établir que la branche descendante de l'orbite appartenait à la même parabole et avait la même distance périhélie : difficulté que les observations ne permettraient pas de lever. »

M. Faye répond à cette objection que lorsqu'il a émis l'opinion que la hauteur de la chromosphère n'atteignait pas la distance périhélie de la comète de 1843, c'est-à-dire de 3 à 4 minutes, il n'a entendu parler que des couches gazeuses sensiblement résistantes et réfringentes, et non pas des couches extrêmement raréfiées, qui peuvent, en effet, s'étendre à une distance beaucoup plus grande, et donner lieu encore à des phénomènes lumineux et à des actions photogéniques très-faibles.

Parmi les erreurs de détail commises par M. Faye, et auxquelles M. Gould fait allusion, il en est une que signale la lettre de M. Respighi, et qui est relative à la distribution des protubérances lumineuses sur le contour du disque solaire. M. Faye, d'après les dessins des éclipses totales antérieures à 1869, avait cru que les protubérances se montraient indifféremment sur tous les points de la circonférence du Soleil, aussi bien aux pôles qu'à l'équateur; il en avait conclu qu'entre ces protubérances et les taches il n'y avait point de relation immédiate, et il s'était servi de ce fait présumé comme d'un argument contre ceux qui prétendent expliquer les taches par l'interposition de nuages obscurs entre la photosphère et nous. Il se trompait. M. Respighi, qui s'est attaché à suivre et à dessiner jour par jour, pendant trois semaines (du 26 octobre au 19 novembre) les protubérances sur tout le contour du disque solaire, a constaté que ce phénomène peut bien se produire partout, même aux pôles, comme l'avait cru M. Faye; mais avec cette différence capitale, que la présence des protubérances

dans les régions polaires n'est qu'exceptionnelle. D'ordinaire, elles n'en approchent pas de plus de 15 degrés. Cela suffit pour établir qu'elles ont réellement une relation directe avec les taches et les facules et qu'elles se rattachent, comme ces derniers phénomènes, à la rotation et aux mouvements internes de la masse solaire. M. Respighi conclut, en outre de ses observations, que les voiles ou ombres faibles qui apparaissent plus ou moins constamment sur la photosphère sont dus à l'interposition des matières éruptives, et que ces projections peuvent se maintenir en activité pendant plusieurs jours consécutifs; enfin, que l'explication donnée par M. Faye des protubérances noires « est non-seulement probable, mais certaine. »

On voit que les objections et les rectifications partielles adressées à M. Faye par MM. Gould et Respighi confirment en définitive, dans tout ce qu'elles ont d'essentiel, ses idées sur l'état fluide de la masse solaire et sur l'origine des taches. Les idées émises par ces deux savants, et en particulier par M. Gould, se rattachent en même temps à la question, non encore résolue, de la véritable constitution physique et chimique de la chromosphère. M. le secrétaire perpétuel, dans la séance du 3 janvier, a donné lecture d'une longue lettre du P. Secchi, l'illustre astronome romain, sur cet important sujet. Le P. Secchi avait joint à sa lettre la reproduction de quatre photographies de l'auréole solaire, prises en Espagne en 1860 par le même procédé employé depuis en Amérique, et qui consiste à prendre l'image directe du Soleil au foyer de l'objectif, sans grossissement. Une de ces photographies, obtenue par une exposition de 30 secondes, montre l'auréole solaire très-diffuse, s'étendant en quelques points jusqu'à une hauteur de 1/2 rayon solaire, presque 7 minutes, mais beaucoup plus vive et plus haute dans la région équatoriale qu'aux pôles; ce qui est conforme aux observations de MM. Gould et Respighi. Le P. Secchi pense que cette auréole fixée par la photographie n'est, au moins pour une grande partie, autre chose que la chromosphère; que celle-ci n'est pas non plus distincte de la couronne visible, et que les rayons ou gloires dépendent des protubérances elles-mêmes. Quant à l'étendue de la chromosphère, on ne doit point s'en étonner, puisqu'il y a des protubérances qui ont une hauteur de 3 minutes, et qu'au-dessus de celles-ci l'observation spectroscopique accuse la présence d'une couche d'hydrogène encore plus élevée. « Il est certain d'ailleurs, ajoute le célèbre astronome romain, que la limite des raies brillantes dans les proéminences rouges n'est pas et ne peut pas être la limite de l'atmosphère d'hydrogène ou du mélange d'hydrogène et d'autres gaz. La hauteur des raies n'indique que la région à laquelle l'hydrogène a la température voulue pour produire ces raies; lorsqu'il est à une température plus basse, l'effet est contraire et l'on a une absorption. »

A quelle température donc l'hydrogène cesse-t-il de donner au spectroscope des lignes brillantes? Voilà ce qu'il importerait de déterminer. Le

P. Secchi a institué dans ce but des expériences qu'il n'a pu mener jusqu'au bout parce qu'elles exigent des moyens d'investigation qu'il n'a pas à sa disposition, et il exprime le désir de voir des physiciens et des chimistes mieux pourvus que lui reprendre ces intéressantes recherches. Le P. Secchi a opéré sur différents gaz raréfiés, soumis, dans des tubes de Geissler, à l'action de décharges et de courants électriques, et il a obtenu ainsi des lumières dont les spectres variaient notablement selon la longueur de l'étincelle ou l'intensité du courant, et, toutes choses égales d'ailleurs, selon la section du tube. Il a constaté que les températures auxquelles se produisent ces spectres ne sont pas les mêmes pour tous les gaz; que, par exemple, les raies de l'hydrogène se produisent à une température moins élevée que celle qui rend visibles les raies de l'azote; que pour l'hydrogène lui-même, les raies lumineuses diminuent de largeur à mesure qu'on affaiblit la tension de l'étincelle, jusqu'à disparaître entièrement ou à devenir à peine visibles dans les tubes à grande section; d'où il suit qu'il y a une température limite à laquelle, pour une densité donnée, les raies brillantes de ce gaz s'évanouissent. C'est cette température que le savant expérimentateur n'a pu déterminer; mais elle doit être encore très-élevée, puisque les tubes capillaires qui ont été traversés par le courant pendant quelques instants s'échauffent au point qu'on ne peut les toucher. Cela suffit pour qu'en faisant application de ces résultats à la théorie de la chromosphère, on soit obligé de reconnaître avec le P. Secchi que les raies brillantes de l'hydrogène obtenues avec le spectroscope ne donnent point la mesure de l'épaisseur que peut avoir la couche hydrogénée de l'enveloppe solaire; non plus qu'elles ne permettent d'affirmer que cette enveloppe soit formée d'hydrogène pur, puisqu'en soumettant à l'analyse spectroscopique un mélange de plusieurs gaz à une température donnée, on n'a que le spectre d'un seul de ces gaz. Ce dernier phénomène a été observé par le P. Secchi sur un mélange d'azote et d'hydrogène. On le produit également en opérant sur l'air atmosphérique, où l'on ne voit pas les raies de l'oxygène avec celles de l'azote. « De même, dit notre auteur, il peut arriver que dans le Soleil les gaz autres que l'hydrogène ne soient pas visibles, probablement parce que leur illumination demande une température supérieure à celle de la région limite du Soleil. »

Restons au ciel, puisque nous y sommes. Un astronome anglais (ou américain), M. John Browning, nous donne, par la voie du *Cosmos*, des nouvelles de Jupiter. Il s'est passé, pendant les mois d'octobre et de novembre 1869, des choses étranges à la surface de cet énorme globe. On sait quel est son aspect ordinaire. Étant le plus gros personnage de notre système, Jupiter affecte des airs de Soleil et se fait suivre par quatre satellites, que sa puissante attraction oblige à circuler autour de lui. Par son éclat, il rivalise quelquefois avec Vénus, et, pendant les nuits sans Lune, il se donne le ton de projeter une ombre derrière les objets qu'il éclaire. De

plus, son immense orbite enveloppant toujours celui de la Terre, il semble n'avoir point de phases. Mais lorsqu'on l'examine à l'aide du télescope, on reconnaît bientôt que cet astre n'est qu'un soleil refroidi, une simple planète, accomplissant, comme les autres, un double mouvement de rotation et de translation, très-sensiblement aplatie à ses pôles, et ne brillant que de la lumière qu'elle reçoit du vrai Soleil, son seigneur et maître. Son éclat d'emprunt est même terni et voilé par des taches sombres, presque fixes, et par des bandes alternativement sombres et brillantes, dont le nombre et les dimensions sont variables, mais qui conservent toujours une direction parallèle à l'équateur. Que sont ces taches et ces bandes? Il est difficile de le dire au juste; mais elles semblent indiquer que la constitution physique de Jupiter est analogue à celle de la Terre, et qu'à sa surface se trouvent des montagnes, des continents et des mers, au-dessus desquels flottent des masses nuageuses. Quoi qu'il en soit, les *bandes* de Jupiter offraient habituellement une teinte grisâtre plus ou moins foncée, mais à peu près uniforme. Or, voici que vers la fin de l'année dernière, comme je viens de le dire, elles ont subi tout à coup des changements inattendus. En même temps qu'elles devenaient plus nombreuses que de coutume, elles présentaient une singulière variété de teintes. « La bande équatoriale qui, depuis des années, était la partie la plus brillante de la planète, dit M. Browning, est maintenant dépassée en éclat par les bandes du nord et du sud. D'habitude elle était dépourvue de taches; maintenant elle en est souvent couverte, et ces taches ressemblent à des nuages accumulés. Elle était généralement incolore, d'un gris d'argent ou d'un gris perlé; maintenant elle est d'un jaune foncé, ressemblant beaucoup à la couleur de l'or déposé par la pile. Actuellement les pôles sont bleus et les bandes qui s'en rapprochent sont d'un blanc perlé, et plus brillantes qu'aucune autre partie de l'astre. Les bandes sombres suivantes sont d'un rouge de cuivre, et elles sont séparées par la ceinture équatoriale qui, ainsi qu'on l'a vu, est aujourd'hui d'un jaune d'or. — De pareils changements coïncidant avec la présence, dans l'atmosphère de Jupiter, de vapeurs inconnues dans la nôtre, pourraient peut-être, continue M. Browning, nous faire regarder la plus grosse planète de notre système, comme n'ayant pas encore perdu la faculté de luire quelque peu par elle-même. »

Cette supposition, en effet, n'a rien d'inadmissible. Jupiter, grâce à son volume, à sa masse énorme et peut-être à d'autres circonstances, aurait conservé une température relativement élevée, à la faveur de laquelle s'accompliraient encore, à sa surface, des phénomènes comparables à ceux qui ont marqué les premiers âges géologiques de notre globe. Il serait toujours en travail de formation, et l'apparition de la vie sur cette planète, si tant est que la vie y doive jamais apparaître, serait ajournée à quelques milliers de siècles.

Il est bien difficile, après avoir signalé quelques-uns des travaux astro-

nomiques qui se poursuivent avec tant d'activité en Angleterre, en Amérique, en Italie, — en un mot, partout ailleurs qu'en France, — de ne pas reporter tristement nos regards sur l'observatoire de Paris, réduit, pour le moment, en un si piteux état. Ce n'est pas sans peine que l'honorable M. Segris s'est décidé à prendre, contre M. Le Verrier, la mesure rigoureuse que les infortunés savants placés sous le sceptre despotique de l'illustre astronome réclamaient depuis si longtemps. La retraite des opprimés sur le mont Aventin, leurs plaintes, leurs protestations énergiques n'avaient pu obtenir justice. M. Duruy avait cru remédier à tout en réorganisant l'Observatoire, en plaçant auprès de M. Le Verrier un conseil d'administration, et en s'attribuant, sur tous les actes de ce conseil ainsi que sur ceux du directeur, un contrôle suprême. Mais M. Le Verrier n'était pas homme à se troubler pour si peu, et il n'avait pas cessé de se considérer comme le seul maître légitime de l'établissement.

La maison est à moi : c'est à vous d'en sortir.

M. Segris, plus réservé, s'était contenté d'ordonner une enquête. — Oh ! les enquêtes ! — Il a fallu l'acte d'audacieuse insubordination du directeur-sénateur, osant interpeller le gouvernement sur son propre cas, et d'accusé se faire accusateur, pour amener sa disgrâce. *Et nunc intelligite et erudimini*, ô vice-rois et proconsuls ! Tant que vous vous contenterez d'être arrogants et tyranniques envers vos inférieurs, vous n'aurez rien à craindre pour votre position ; mais s'il vous arrive de manquer de déférence envers vos supérieurs, malheur à vous !

M. Le Verrier, relevé de ses fonctions, a tenu néanmoins à interpeller et le ministre d'aujourd'hui et le ministre d'hier. Celui-ci, dans sa réplique, a eu un mot malheureux. Interrompu par M. Le Verrier : « Écoutez-moi, monsieur, lui a-t-il dit, avec autant de patience que j'en ai mis à supporter votre administration ! » Eh ! quoi, M. Duruy savait et voyait que l'administration de M. Le Verrier était mauvaise, et il avait la *patience* de la supporter ? Mais, en ce cas, la patience, de la part d'un ministre, c'est de la complicité. Ce pauvre M. Duruy ! Le ciel n'a pas béni les grandes créations par lesquelles il se flattait d'avoir inscrit son nom au temple de Mémoire. Sa réorganisation de l'Observatoire a mal tourné, et la fameuse École d'agriculture, instituée par lui au Muséum d'histoire naturelle, a eu la prompte et misérable fin qu'elle devait avoir — et que j'avais bien prédite. Cette école est supprimée, et les pauvres jeunes gens qu'on avait fait venir du fond de leurs provinces pour les transformer en professeurs d'agriculture, de cuisine et d'autres choses encore, sont sur le pavé.

Un autre infortuné, c'est M. Michel Chasles, dont la déconvenue lamentable vient d'éclater au grand jour de la police correctionnelle. Le sieur Vrain-Lucas, qui lui avait vendu pour 140,000 francs de faux autographes,

et soutiré, en outre, de menues sommes et des livres précieux, a été jugé et condamné. S'il y a dans cette affaire quelque chose d'égal à l'effronterie et à l'astuce du fripon, c'est assurément la prodigieuse naïveté de la victime. Vrain-Lucas a pu, dès le début, se convaincre que, vis-à-vis d'une âme aussi candide, il pouvait tout oser. Et il a fait accepter à M. Chasles, contre espèces sonnantes, une lettre de Cléopâtre à Jules César, écrite en *vieux français;* un cartel du même César à Vercingétorix ; vingt-cinq lettres de Lazare le ressuscité à saint Pierre (qu'il appelle « son ami Petrus ») ; une lettre du traître Judas à Marie-Magdelaine; plusieurs lettres d'Attila ; soixante lettres de Jeanne d'Arc (qui ne sut jamais écrire, la pauvre fille!), et bien d'autres de même valeur ; en tout : trente mille pièces ! Convenons que, si ce Vrain-Lucas a trompé M. Chasles sur la qualité de la marchandise, il ne l'a pas, du moins, trompé sur la quantité, et qu'après tout cet escroc n'était pas un paresseux.

Signalons, en terminant, un travail beaucoup moins considérable, mais beaucoup plus honnête, et qui ne trompera personne. C'est un modeste volume, in-18, l'*Histoire d'un Ruisseau*, de M. Élisée Reclus, que l'éditeur Hetzel vient d'ajouter à sa Bibliothèque d'éducation et de récréation. Cette histoire, même celle du ruisseau qui se perd sous la mousse, est, dit l'auteur, l'*histoire de l'infini.* « Ces gouttelettes qui scintillent ont traversé le granit, le calcaire et l'argile ; elles ont été neige sur la froide montagne, molécule de vapeur dans la nuée, blanche écume sur la crête des flots... Tous les agents de l'atmosphère et de l'espace, toutes les forces cosmiques ont travaillé de concert à modifier incessamment l'aspect et la position de la gouttelette imperceptible. » Toutefois M. Reclus s'est borné à suivre la goutte d'eau dans ses détours et ses chutes, depuis son apparition dans la source jusqu'au moment où elle se perd dans le grand fleuve ou dans l'océan. C'en était assez pour bien remplir son volume, pour donner lieu à d'ingénieux aperçus, à des dissertations instructives, à des descriptions pittoresques, et même à des considérations philosophiques. L'eau qui coule peut se comparer à une foule de choses. C'est l'emblème de la vie individuelle et de la vie collective, du jeu des forces sociales et de la destinée des empires. M. É. Reclus a raison, après tout. Dans l'observation du moindre des phénomènes naturels, le penseur trouve des enseignements élevés que nous aurions grand tort de dédaigner.

ARTHUR MANGIN.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 février.

Une grave question vient de saisir l'attention publique. Agitée à la tribune, débattue dans la presse, elle s'est emparée des esprits et les préoccupera désormais jusqu'à l'inévitable solution qu'elle est appelée à recevoir. Cette question, implicitement posée par la transformation même de nos institutions, c'est celle du renouvellement du Corps législatif; et elle n'intéresse pas seulement l'existence du cabinet actuel, mais la sincérité et l'avenir du gouvernement représentatif dans notre pays.

Née d'un système épuisé contre lequel a réagi l'opinion tout entière, et forcément imbue des idées qui l'ont produite, la majorité actuelle ne correspond plus à l'objet de sa mission, à l'œuvre toute nouvelle qu'attend du Corps législatif le réveil de l'esprit libéral et parlementaire. De là les ambiguïtés de la situation, les tiraillements et les défiances qui, depuis six semaines, ont trop embarrassé la marche des choses. La majorité avait ses regrets, ses dépits, ses rancunes ;elle tolérait le ministère plutôt qu'elle ne le soutenait, n'accordant, selon le mot expressif de M. Jules Favre, que des votes de résignation au lieu de votes de conviction, cachant mal sa froideur, n'attendant peut-être qu'une occasion d'accuser son hostilité, montrant, en un mot, que le cœur était toujours pour Pyrrhus et qu'Oreste n'avait pas même le bénéfice des vœux stériles.

Une pareille situation, outre qu'elle manquait de franchise et de dignité pour tout le monde, avait le grave inconvénient de paralyser l'action du cabinet. Sans cesse obligés de lutter contre les intrigues, les ministres se fussent usés vite à ces jeux de stratégie énervante,

et l'on n'eût pas manqué d'attribuer aux principes mêmes qu'ils représentent l'impuissance à laquelle ils auraient abouti. Il était donc utile qu'une explication vînt dissiper les équivoques et fixer la position de chacun. C'est là le bon côté du débat solennel qui vient d'animer le Palais-Bourbon et dont l'issue, hâtons-nous de le dire, a répondu aux fermes espérances des amis de la liberté.

Le ministère et la majorité, malgré la différence des origines, peuvent-ils s'entendre et travailler fructueusement à l'œuvre de rénovation désirée par le pays et acceptée par la couronne? Les ministres sont-ils bien d'accord entre eux sur le caractère et l'étendue des réformes à accomplir? Quel est le programme exact de ces réformes? Enfin, en cas de dissentiment entre la Chambre et le cabinet, la dissolution ferait-elle du pays le juge du différend? — Tels sont les problèmes qu'agitait au fond l'interpellation de M. Jules Favre et dont l'opinion publique attendait la solution avec une anxieuse impatience.

Le tort de l'éloquent orateur de la gauche, comme la faute de certains journaux, est de vouloir une dissolution immédiate, et, toute affaire cessante, de courir à un nouveau scrutin. A coup sûr, la question électorale est le nœud de toutes les autres, parce que la constitution d'un parlement libre est la condition mère de l'indépendance du pays et du développement régulier de ses institutions. Mais précisément parce qu'elle a cette importance, elle ne saurait être étudiée avec trop de maturité ni entourée de précautions et de garanties trop nombreuses. Tout l'empire autoritaire a tenu à son système électoral, et si on veut lui faire succéder un vrai gouvernement libre, c'est un nouveau système électoral qui est seul capable de l'établir. Une pareille œuvre peut-elle s'improviser? Évidemment non, et bien que l'équité en discerne aisément les lignes principales, encore faut-il ne rien négliger pour assurer cette fois le succès de l'entreprise. Si la dissolution intervenait demain, on se trouverait dans l'alternative, également fâcheuse, de procéder aux élections nouvelles avec les anciennes circonscriptions, si justement condamnées, ou de faire bâcler un sénatus-consulte qui, prêtant le flanc à toutes les critiques, enfanterait une assemblée dont la légitimité fournirait encore matière à contestation. Et six mois après tout serait à recommencer.

Le bon sens repousse donc une dissolution immédiate, qui laisserait pour ainsi dire le gouvernement en l'air. Il ne faut pas seulement voter le budget, mais élaborer les lois qui sont la préparation et comme l'avant-garde de la loi électorale : la liberté de la presse, avec la garantie du jury; la liberté individuelle et la responsabilité des fonctionnaires, sauvegardées par la double abolition des mesu-

res de sûreté générale et du féodal article 75 ; enfin l'affranchissement de la commune, assuré par le droit de désigner les maires à l'investiture de l'autorité. Ces préliminaires posés, la loi électorale devra venir à son tour, complétant l'ensemble et achevant de remettre le pays en possession de lui-même. Tel est, suivant nous, l'ordre logique des travaux à mener à terme, et nous ajoutons qu'une session doit y suffire, parce qu'il n'y aurait pas moins d'inconvénients à prolonger la situation fausse et provisoire où nous sommes qu'à brusquer des décisions mal préparées.

La loi sur la nomination des maires est principalement urgente. On a justement réclamé l'épuration du haut personnel administratif et le changement de ces préfets à poigne dont la violence avait fini par révolter toutes les consciences. Mais c'est en bas de l'échelle surtout que la pression et l'intimidation se faisaient sentir ; c'est dans chaque localité que les Plassiart exerçaient une dictature sous laquelle tremblait le troupeau terrifié des électeurs. Il n'y a qu'un préfet par département, tandis qu'on y compte par centaines les maires, véritables instruments de l'ancienne candidature officielle. « Mieux vaut avoir affaire à un lion qu'à dix mille rats, » a dit un philosophe. Les candidats indépendants avaient à lutter contre la fourmilière des petits potentats communaux, et l'expérience a fait voir en quel état ils sortaient de cette bataille acharnée. Une des premières et des plus indispensables conditions de la liberté électorale, c'est le choix du maire par la commune, c'est l'affranchissement de ce magistrat, investi par le pouvoir exécutif, mais désigné par ses concitoyens, relevant des électeurs et responsable devant eux des procédés de son administration. Oui, c'est là le premier degré de la réforme électorale, le plus pressant, le plus fécond peut-être, car le jour où la commune s'appartiendra, où les attributions élargies du conseil local lui auront restitué une sorte d'autonomie, où son chef tiendra d'elle-même son influence et sa dignité, ce jour-là les pressions lointaines et les interventions étrangères auront singulièrement perdu de leur force.

Pour bien comprendre l'importance capitale de cette émancipation des communes, il suffit de se demander ce qui adviendrait demain si une dissolution précipitée réunissait les électeurs autour des urnes. Croit-on que les circulaires de M. Chevandier de Valdrôme — excellentes, à coup sûr, mais semblables à la graine qui tombe sur la pierre au lieu de rencontrer un sol fertile — auraient la vertu de transformer subitement l'esprit administratif, habitué depuis vingt années à maquignonner le suffrage universel ? Ce n'est pas en un mois ni avec des circulaires qu'on refait des mœurs administratives aussi invétérées, ce n'est pas par un coup de baguette magique qu'on

retourne instantanément 38,000 fonctionnaires accoutumés à l'omnipotence rurale et à tous les procédés du bon plaisir. Il y faut plus de temps et d'efforts, et, puisqu'une heureuse coïncidence amène cette année le renouvellement des conseils locaux, attendons avec un peu de patience le rajeunissement naturel des municipalités. Les maires et adjoints à poigne de l'ancien régime seront alors écartés par les populations elles-mêmes, et le paysan, enfin délivré de la contrainte qui pesait sur lui, reprendra la pleine liberté de ses préférences et de son vote.

M. Pelletan disait l'autre jour à la tribune : « Les ministres ne sont pas entrés dans une maison neuve ; elle était habitée avant eux, et ils y trouvent tout un mobilier d'arbitraire. » — C'est vrai ; mais qu'on leur accorde au moins le temps de déménager. Dissoudre aujourd'hui, ce serait jeter les meubles par la fenêtre sans rien avoir pour les remplacer.

Mais la raison politique qui s'oppose actuellement à cette mesure conseille énergiquement de s'y préparer par la confection d'une bonne loi électorale. C'est là la vraie mission du cabinet ; c'est l'œuvre par excellence qu'attend de lui l'opinion publique, et hors de laquelle on pourra toujours dire qu'il n'y a rien de changé fondamentalement en France. Nous avons bien des ministres parlementaires ; nous n'avons pas encore le régime parlementaire lui-même, qui consiste avant tout dans l'organisation d'un parlement libre et sincère. Sans doute, il est délicat d'inviter une assemblée à détruire le système qui l'a produite et, suivant un mot pittoresque, de fabriquer de ses mains la corde qui doit servir à la pendre ; mais l'intérêt supérieur du pays domine ici toute autre considération. Ce n'est pas seulement, en effet, l'intérêt du ministère et de la dynastie, c'est celui du parti libéral et conservateur tout entier que la nation soit rendue à elle-même et décide enfin de ses affaires et de ses destinées. Aussi le ministère du 2 janvier eût-il donné un démenti à son origine et trompé l'espoir universel en ne faisant pas de la réforme électorale l'article saillant de son programme et le but essentiel de ses efforts.

C'est sur ce point capital qu'étaient particulièrement attendues les déclarations du cabinet. La question de dissolution n'était pas un embarras sérieux, parce qu'il n'avait à se prononcer dans un sens ni dans l'autre. Il ne pouvait s'engager à dissoudre, puisque ce droit ne lui appartient pas et constitue la prérogative principale de la couronne. Il ne pouvait davantage annoncer qu'il conseillerait cette mesure, parce qu'il eût ainsi préjugé les événements et faussé le système représentatif en s'enchaînant lui-même. Mais en laissant le problème intact et en maintenant son entière liberté d'action, il avait

à se prononcer sur la réforme électorale et à préciser ainsi la politique du nouveau système.

M. Daru n'y a pas manqué, et il l'a fait avec toute l'élévation, toute la loyauté de son caractère. C'est le programme du centre gauche qui avait été mis en cause, presque en suspicion ; c'était à l'un des ministres issus de ce groupe qu'il appartenait surtout d'en venir affirmer les idées à la tribune. Depuis vingt ans, l'enceinte législative avait entendu bien des déclarations solennelles et pompeuses, bien des adjurations sonores et pressantes ; jamais elle n'avait éprouvé l'émotion que lui a communiquée en cette circonstance le langage noble et sincère d'un homme de bien. C'est que, pour la première fois depuis vingt ans, la Chambre avait devant elle un ministre exposant ses propres idées, fidèle à ses convictions, témoin de la liberté, présentant avec fierté sa vie tout entière comme un gage. L'éloquence n'est pas un vain cliquetis de mots ; elle jaillit plus encore de l'âme que des lèvres, et quand l'homme qui parle est l'honneur même, quand l'attitude et l'accent révèlent la franchise et la dignité du caractère, l'impression devient irrésistible et entraînante. Le Corps législatif a subi ce juste ascendant de la valeur morale à laquelle il était si peu habitué, et malgré l'éclat du discours, c'est moins à l'orateur qu'à l'intègre citoyen et à l'honnête homme que s'adressaient son respect et ses applaudissements.

On avait pu regretter qu'en deux occasions précédentes l'assentiment d'une fraction de la Chambre eût paru acheté par certaines concessions de langage. Cette fois, l'organe du gouvernement a développé la politique du cabinet, sans forfanterie comme sans faiblesse. Il a proclamé l'étroite union du ministère en déclarant « qu'on ne détacherait pas une pierre de l'édifice du 2 janvier sans le faire crouler tout entier ; » et après avoir donné les fortes raisons de cette solidarité intime, après avoir montré le pays fatigué de tout, excepté de la liberté, il a nettement tracé le plan des réformes à soumettre à la Chambre : « Une loi électorale, une loi municipale, une loi de la « presse, une loi de décentralisation, une enquête industrielle... »

La loi électorale est la première dans cette énumération, et ce n'est probablement pas au hasard qu'elle doit une pareille place. Évidemment le cabinet a compris qu'elle était le fondement du régime nouveau, la base de l'édifice dont a parlé l'honorable ministre des affaires étrangères. De plus, dans la position prise par le ministère, elle s'imposait impérieusement à sa logique. « Si la Chambre et le cabinet se divisent, a dit en effet M. Daru, nous demanderons au souverain de choisir entre le ministère et la Chambre. » Dès que le cabinet prévoit un cas de dissolution, il doit se prémunir contre une éventualité pareille, assurer la liberté des élections prochaines et

ne pas placer la future assemblée sous la menace d'une dissolution nouvelle par la nécessité d'opérer tout d'abord la réforme électorale que lui-même n'aurait pas opportunément accomplie.

Est-il vrai que le jour où la loi électorale serait promulguée, la dissolution se trouverait inévitable? Nous n'en savons rien et n'avons pas à l'examiner. Ce que le bon sens crie à cette heure, c'est que le gouvernement ne doit pas se laisser surprendre et que, sans songer actuellement à la dissolution, il doit se mettre en mesure de l'opérer avec efficacité dans un avenir quelconque. — Bien que les redoutables perspectives de la guerre soient écartées constamment par les déclarations officielles, on n'en continue pas moins les préparatifs, tout comme si la paix était menacée. Se tenir en armes, dit un vieil adage, c'est assurer le repos. Faisons de même pour la politique intérieure et la liberté : armons-les d'une bonne législation électorale; la dissolution n'en sera point rendue nécessaire, mais, si elle éclate, au moins le pays se trouvera prêt à faire face aux événements.

D'ici là, la Chambre et le cabinet peuvent momentanément vivre ensemble, et les répugnances de l'un ne sont pas un obstacle à l'œuvre de l'autre. Ainsi que l'a très-bien dit M. Daru, un même souffle a passé sur tous les esprits depuis quelque temps, une même nécessité s'impose à toutes les conduites, et l'opinion publique est plus que jamais une force devant laquelle s'inclinent et capitulent les hésitations et les résistances. Qu'importe que la majorité, vaincue par ce courant, travaille à contre-cœur aux lois libérales que désavouent en secret ses doctrines? L'essentiel est que les lois se fassent, et la participation rechignée de la phalange arcadienne n'enlèvera rien à leur valeur. Qu'importe si, par le bonheur des circonstances,

Sous ses heureuses mains le cuivre devient or!

Prenons l'or, en laissant au fond du creuset le résidu des intentions douteuses et des arrière-pensées.

Mais nous tenons à le redire, il n'y a aucune illusion à se faire sur la solidité comme sur la durée du concours que la majorité de M. de Forcade peut *prêter* au cabinet parlementaire. Elle pourra pendant quelque temps lui faire le sacrifice de ses regrets et de ses préférences, le suivre sans l'approuver; elle ne constituera jamais pour lui une armée sûre et dévouée. Par ses origines, ses affections, ses tendances, elle appartient au système déchu, et quelque effort qu'elle accomplisse sur elle-même, elle ne saurait parvenir à remplacer une abnégation temporaire et une sage docilité par des convictions nouvelles et des aspirations contraires à sa nature. Un des orateurs qui ont essayé de la défendre, après avoir contribué le plus à la former,

M. Pinard, a dû reconnaître lui-même que les candidatures officielles avaient été pratiquées de manière à blesser le sentiment des populations, par conséquent à fausser le caractère d'une véritable et sincère représentation nationale. Il faudra tôt ou tard, et tôt vaudra mieux que tard, en arriver au renouvellement de la Chambre pour la mettre en harmonie complète avec le gouvernement issu de la révolution pacifique du 2 janvier.

En attendant, que le cabinet mette à profit son éclatant triomphe. Ce n'est pas seulement un succès de scrutin qu'il vient d'obtenir; ses prédécesseurs en ont recueilli de pareils sans en être fortifiés : c'est une grande victoire morale qu'il a remportée, et elle met dans ses mains une force immense dont il serait coupable de ne pas faire un ferme et patriotique emploi. Bien du temps a été perdu depuis six semaines, et si la faute en est aux incidents de la tribune et de la rue, l'esprit public n'en a pas moins ressenti une impression fâcheuse qu'il importe de dissiper. Que le ministère, après avoir affirmé sa politique, passe résolûment de la parole à l'action. Jamais circonstances ne furent plus propices ; l'énergique et unanime adhésion du pays l'entoure et l'encourage.

Léon Lavedan.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE P. LACORDAIRE[1]

JUGEMENT DE L'HISTOIRE SUR LE P. LACORDAIRE. — L'HOMME.
SA VIE POLITIQUE. — SA VIE RELIGIEUSE. — LE PRÉDICATEUR ET L'ÉCRIVAIN.
LE GRAND COTÉ DU P. LACORDAIRE. — ÉPILOGUE.

I

« Tout phénomène a une cause. » C'est évidemment dans les qualités natives d'Henri Lacordaire que sa vie publique a pris, ainsi qu'on l'a dit avant moi, sa force et son caractère; sa vie religieuse elle-même n'en a été qu'une transformation.

Or, ces qualités natives, qu'étaient-elles? Telle est la première question qui s'impose à l'historien.

Henri Lacordaire avait reçu de Dieu une âme droite et simple, incapable d'un sentiment bas, inconsciente de la ruse.

L'énergie était sa qualité maîtresse. Mais cette âme était à la fois mâle et douce, pleine d'élan et capable en même temps de plus de patience qu'on ne saurait le dire; docile à l'affection, indomptable

[1] Après plusieurs années de recherches et de travail assidu, M. Foisset vient d'achever la *Vie du P. Lacordaire.* On sait que de tous les hommes de notre temps, aucun n'était mieux désigné que l'éminent magistrat de Dijon pour cette œuvre complexe et si impatiemment attendue. De l'École de droit jusqu'au lit de mort de Sorèze, les deux amis ne s'étaient pas quittés, pour ainsi dire, tant les relations restaient intimes et suivies. Après l'éloquente esquisse publiée ici même par M. de Montalembert, après l'étude religieuse du P. Chocarne, M. Foisset nous devait le portrait complet et l'histoire définitive du grand dominicain. Nous le remercions de s'être souvenu que la primeur de cet important travail revenait de droit aux lecteurs du *Correspondant*, et de nous en envoyer la conclusion.

La *Vie du P. Lacordaire* sera mise en vente chez Lecoffre, éditeur, à partir d'après-demain. (*Note de la Rédaction.*)

par la force ; très-susceptible d'indignation, inaccessible au ressentiment. Nul ne fut plus serein contre l'injustice et surtout contre l'injure. Contre les petitesses de la jalousie, dit M. de Montalembert, il élevait le même rempart que contre les orages les plus formidables : le silence. « Quand un homme met un quart de lieue entre lui et moi, j'en mets dix mille et je n'y pense plus. »

J'ai fait appel aux souvenirs de l'homme qui l'a observé de plus près au collége, M. Delahaye : il m'a dit que le trait caractéristique de la physionomie d'Henri dans son premier âge, c'était la douceur. Tel je l'ai connu moi-même quand il avait dix-sept ans ; tel je l'ai constamment retrouvé jusqu'à la fin, à travers toutes les phases d'une vie si persévéramment éprouvée, tel je l'ai vu sur son lit de mort.

Il est vrai (et il n'y avait à cela nulle contradiction) que cette douceur s'alliait à une âme de feu. Ce regard, habituellement si calme, était prompt à s'animer sous des impressions soudaines, et à l'instant il devenait prodigieux de vivacité et de force, il lançait des flammes. La physionomie de Lacordaire alors s'illuminait tout à coup ; elle était transfigurée. On sentait que dans cette intelligence, si riche d'ailleurs, l'imagination était la faculté dominante. Et c'est là ce qui a donné le change à plusieurs sur sa nature intime. Une imagination aussi prompte à s'émouvoir que l'était la sienne pouvait le jeter dans une exaltation momentanée ; et c'est ainsi qu'au temps de *l'Avenir*, sous le souffle d'une révolution, au contact de M. de la Mennais, il put se laisser aller à une certaine incandescence d'attitude et de langage. Ceux qui ne l'ont connu que par ces exagérations d'un moment ont pu s'y méprendre ; mais rien n'était moins dans son caractère que la violence. On ne se souvient pas d'un seul accès d'emportement de sa part, d'un seul mot amer ou dur adressé de vive voix à un contradicteur.

L'homme en lui était ardent, mais excellemment bon. Nul n'a aimé davantage sa mère, ses frères, tous les siens. Devenu moine, il parlait du foyer domestique, de ses souvenirs d'enfance de Bussières et de Dijon, avec une émotion pénétrante. Je ne me lassais point, pour ma part, de sentir ainsi vibrer sous le froc dominicain ces cordes naturelles et sympathiques.

Il avait gardé de cette mâle et simple éducation du foyer domestique un trésor caché, le goût de la sobriété, le dédain de la richesse. « En général, écrivait-il, les grands hommes de l'antiquité ont été pauvres... Aujourd'hui tout le monde échoue là ; on ne sait plus vivre de peu... Il est vrai qu'accoutumé à vivre pauvrement depuis que je suis au monde, je ne vois pas les difficultés que peuvent rencontrer ceux qui n'ont pas les mêmes habitudes que moi... Mais le re-

tranchement de l'inutile, le manque même du *nécessaire relatif*, est la grande route du détachement chrétien comme de la force antique... Ce qui manque le plus à notre siècle, c'est un homme placé pour arriver à tout, et se contentant de peu. Un grand cœur dans une petite maison est toujours ce qui m'a touché davantage ici-bas. »

A cette acceptation stoïque de la pauvreté, M. Delahaye, qui fut le second éducateur d'Henri Lacordaire, ajouta un élément d'une grande puissance, un sentiment aussi profond que vif de l'honneur humain, le sentiment de la dignité modeste, mais inviolable, de l'honnête homme. Ce sentiment fit désormais partie de son être ; il ne s'est pas démenti un seul jour de sa vie.

Mais j'aime mieux insister sur des qualités moins connues.

Qui a parlé de l'amitié comme Lacordaire?

Lacordaire était, en amitié, d'une tendresse qui n'a peut-être point été égalée. Si jamais on lit les lettres qu'il a écrites à M. de Montalembert, on reconnaîtra qu'il n'y a pas d'exagération dans mes paroles. Mais il avait ceci de particulier qu'il s'épanchait peu de vive voix. « J'ai toujours eu besoin de la solitude, écrivait-il, pour dire combien j'aimais. » Il mettait à cacher son émotion une sorte de pudeur : « Je ne sais pas pleurer devant témoins, disait-il, j'ai honte des larmes. » C'était là un des traits les plus accentués de sa physionomie morale. Il n'était pas liant, et il n'a pas laissé d'avoir beaucoup d'amis. Jamais il n'a manqué de fidélité à aucun.

Sans parler de ceux qui survivent encore — parmi les morts, je nommerai avant tous les autres Prosper Lorain, auteur de *l'Abbaye de Cluny*, le premier, parmi nos contemporains, qui ait commencé à comprendre les moines et qui en ait parlé sans respect humain, le premier aussi qui ait commencé à faire connaître Lacordaire. Henri l'avait rencontré à la Société d'études de Dijon, et lui avait voué une amitié qui ne s'est jamais démentie. Quand madame Lacordaire, en 1829, disait à son fils : « Tu n'as pas d'amis, » elle ne songeait qu'à Paris, où Henri était alors en effet singulièrement isolé ; elle faisait abstraction de sa Bourgogne bien-aimée. Lorain, il est vrai, demeuré déiste, s'était un peu refroidi à l'endroit de Lacordaire converti, de Lacordaire séminariste, de Lacordaire prêtre, puis dominicain ; mais, du côté de ce dernier, rien de semblable. C'est à Lorain qu'il écrivait : « J'imite nos anciens Pères, qui correspondaient avec les païens de leur temps et leur disaient des choses aimables de bien bon cœur. » Plus tard, le Père donna à son ami, toujours païen, dans une épreuve exceptionnellement délicate, les marques de fidélité les plus éclatantes. C'est lui qui le fit entrer alors au *Correspondant*, et en 1848 il songea beaucoup à en faire le rédacteur en chef de l'*Ère nouvelle*. Mais les jours de Lorain étaient comptés : cette année même, le

16 novembre, avant cinquante ans, il succomba. C'était une belle intelligence, singulièrement pénétrante, extrêmement étendue et flexible, mais dupe de la finesse même et de la ténuité de ses aperçus, et, si j'ose le dire, trop éprise de cette maxime, que « la vérité est dans la nuance. » Il n'en a pas moins été jusqu'à la fin un des plus intimes familiers de Lacordaire, et il en était digne.

Frédéric Ozanam appartient, comme M. de Montalembert, à la seconde génération des amis du Père. Henri Perreyve ouvre la troisième.

Ozanam connut Lacordaire « dans l'hiver qui liait 1833 à 1834. » Il commençait sa troisième année d'études à l'école de droit de Paris; il avait vingt ans. « Il ne fut pas de ces amis premiers que le souvenir du malheur rend si chers, mais il vint à cette heure-là (ce sont les propres paroles du Père) comme l'avant-garde de la jeunesse qui devait bientôt, en entourant la chaire de Stanislas, le relever de ses afflictions. » Ozanam venait à l'abbé Lacordaire, non pas seulement comme à un homme d'esprit, mais comme à un prêtre, et comme à un prêtre animé du souffle des temps nouveaux. Arrivé à Paris avec la plénitude de foi d'un Lyonnais et la vigueur d'esprit qu'avait développée en lui un Socrate chrétien, M. l'abbé Noirot, il n'avait pas tardé à voir que la doctrine catholique, présentée comme elle l'était dans les écrits du cardinal de la Luzerne et de M. Frayssinous, n'avait aucune prise sur la jeunesse des écoles, et qu'elle rencontrait en outre, dans les préventions invétérées du peuple et de la bourgeoisie contre les tendances rétrogrades imputées au clergé, un obstacle à peu près insurmontable. Il n'appartenait lui-même à aucun parti : il n'avait point été élevé dans l'amour de la Révolution, car son grand-père maternel s'était enfui de Lyon aux jours des *mitraillades*, et sa mère avait fait sa première communion sur la terre étrangère; mais enfin il ne pouvait faire que 1833 ressemblât à 1783 et que les hommes de ce temps-ci fussent les hommes d'autrefois. Il avait l'amour des âmes, et il voyait clairement que ce n'était point en prêchant dans le désert qu'on ramènerait les brebis perdues de la maison d'Israël. Il aspirait donc à rencontrer le prophète nouveau que Dieu destinait à son peuple, et il s'applaudit bientôt de l'avoir trouvé. On a vu quelle part, indirecte il est vrai, mais efficace en définitive, il eut à l'institution des conférences de Notre-Dame. Dans sa correspondance, que tout le monde a lue avec tant de charme, Ozanam rappelle « les premiers débuts de Lacordaire à Stanislas et ses triomphes de Notre-Dame que, dit-il, *nous faisions un peu les nôtres*. » Il le nomme « le Pierre l'Ermite de la nouvelle croisade. » C'est à lui que s'adressa l'abbé Lacordaire pour faire retenir à Lyon sa place et celle de ses deux premiers compagnons, quand ils parti-

rent pour aller prendre à Rome l'habit de Saint-Dominique, au mois de mars 1839. Ozanam fut très-ému de ce départ, et il eut quelque temps la pensée de les suivre dans le cloître. Mais Dieu avait sur lui d'autres desseins. Le Père eut quelque peine à s'y résigner; la notice sur Ozanam porte la trace de ce mécompte. Le Père ne pouvait condamner le mariage; mais il eût dit volontiers à ses amis ce que disait l'Apôtre : « Je voudrais que vous fussiez tous comme je suis moi-même. » Toutefois, il fit plus que pardonner à Ozanam, il l'aima. « Ozanam, dit-il, qui était pour tous un chrétien éminent, fut pour moi davantage : sa main s'était approchée de la mienne, et son esprit, durant vingt ans, avait été l'hôte fidèle des régions qu'habitait le mien. Nous vivions dans la même vérité, mais aussi dans le même siècle, dans les mêmes pressentiments et les mêmes aspirations; en descendant des devoirs et des sommets éternels, nous nous rencontrions encore au-dessous, là où les ombres commencent et où la foi elle-même ne suffit plus pour tenir les cœurs étroitement embrassés. » Le Père le pleura, « comme un des serviteurs de Dieu qui avaient le plus honoré l'Église pendant les vingt dernières années. » On sait ce qu'il a fait pour sa mémoire. C'est de Frédéric Ozanam qu'il m'a dit sur son lit de mort : « C'est un ancêtre! »

Que dirai-je d'Henri Perreyve? « Tous ceux qui l'ont connu, a dit excellemment son éloquent panégyriste, avoueront qu'il est facile de caractériser et cette âme et cette vie par un seul trait qui résume le reste, et que ce trait se peut exprimer d'un seul mot : *la beauté*. Tout ce que le courage, l'intelligence, le dévouement et la bonté peuvent donner de beauté à une âme; tout ce que l'expression d'une telle âme peut donner de beauté au corps de l'homme et à sa face, la nature et la grâce le lui avaient donné; il en était resplendissant! »

Il était né le 11 avril 1831. Dès l'avent de 1843, à peine âgé de douze ans, il tremblait d'enthousiasme au pied de la chaire de Notre-Dame. Mais ce ne fut que six ans après qu'il fut présenté au P. Lacordaire, qui l'aima du premier regard, dit le R. P. Gratry, comme ce jeune homme dont il est écrit dans l'Évangile que Jésus, l'ayant regardé, l'aima : *Jesus, intuitus eum, dilexit eum.* Cette amitié a inspiré au Père une série de chefs-d'œuvre. C'est à Henri Perreyve qu'ont été adressées la plupart des *Lettres à des jeunes gens*, et les plus belles. « Pour moi, écrivait M. de Montalembert le lendemain de la publication, elles m'ont émerveillé au delà de tout ce que j'ai jamais lu et entendu de Lacordaire. Jamais il n'a été si prêtre que dans ces Lettres du déclin de sa vie. Jamais non plus il n'avait uni au même degré la tendresse et l'austérité, la grandeur et la grâce. » Il avait vivement désiré avoir l'abbé Perreyve auprès de lui, comme

aumônier de l'école de Sorèze; ce désir ne fut point accompli. Le Père en fut contristé, mais sa tendresse n'en reçut aucune atteinte: il n'en laissa pas moins à l'abbé Perreyve tout ce qu'il possédait en propre, tous ses manuscrits, tous ses papiers. Sur son lit de mort, il le proclama l'héritier de sa pensée et lui légua le soin de sa mémoire.

Voilà l'une des grâces insignes que Dieu a faites à notre âge. Quel siècle, en vérité, fut béni plus que le nôtre, et jusqu'où ne faut-il pas remonter dans le passé pour rencontrer un groupe de trois amis aussi chrétiens, aussi éloquents, aussi aimables, que Frédéric Ozanam, Henri Perreyve et le P. Lacordaire !

Ils possédaient tous les trois le don par excellence, la bonté. L'enseignement de la bonté, ce fut, dit le R. P. Gratry, la première leçon que donna le P. Lacordaire à Henri Perreyve. « Par-dessus toute chose, lui écrivait-il, soyez bon; la bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu et ce qui désarme le plus les hommes. Vous en avez des traces dans l'âme, mais ce sont des sillons qu'on ne creuse jamais assez. Vos lèvres et vos yeux ne sont pas encore aussi bienveillants qu'ils pourraient l'être, et aucun art ne peut leur donner ce caractère que la culture intérieure de la bonté. Une pensée aimable et douce à l'égard des autres finit par s'empreindre dans la physionomie, et finit par lui donner un cachet qui attire tous les cœurs. Je n'ai jamais ressenti d'affection que pour la bonté rendue sensible par les traits du visage. Tout ce qui ne l'a point me laisse froid, même les têtes où respire le génie; mais le premier homme venu qui me cause l'impression d'être bon me touche et me séduit. » Et une autre fois : « Il n'y a pas de beauté sans bonté. Le beau est l'harmonie du bien et du vrai dans une même chose, la splendeur confondue de l'un et de l'autre; et si vous rencontriez un visage où la rectitude des lignes et la grâce des contours fussent parfaites, mais sans une expression de bonté quelconque dans les yeux et les lèvres, ce serait la tête de Méduse. La bonté, il est vrai, peut ne pas arriver jusqu'à la beauté: celle-ci suppose une certaine splendeur, et en ce sens, la bonté toute seule n'émeut pas jusqu'au ravissement. » Et encore : « Il faut être si bon, quand on aime Jésus-Christ et qu'on le représente! »

J'ai insisté sur ce point, parce qu'il n'est pas rare de trouver des hommes disposés à refuser aux esprits supérieurs et aux âmes fortes ce don qui fait qu'on aime et qu'on est aimé, la bonté.

Il est un autre don qui confine à celui-là, mais qui gît dans la raison autant que dans le cœur, c'est la modération. Ce fut aussi l'une des qualités culminantes de Lacordaire. Ceux qui ne l'ont voulu juger que d'après l'année de fièvre où il écrivit dans *l'Avenir* s'obstinent à

ne voir en lui qu'une tête chaude, incapable de mesure dans les idées comme dans le langage. C'est précisément le contre-pied de la vérité.

Dans les idées, Lacordaire cherchait en tout un sage milieu. En politique, il ne voulait ni de l'absolutisme ni de la république : il était pour la monarchie parlementaire. Dans une tout autre sphère, « investi, dit le R. P. Chocarne, du rôle providentiel de rétablir en France l'ordre des Frères Prêcheurs, il reçut la grâce de se tenir également éloigné d'une interprétation littérale et impossible des constitutions, et d'un affranchissement trop large et relâché : il eut le mérite de donner en cette occasion une nouvelle preuve de cet esprit de mesure, ennemi de tout excès, qui marquera ses idées et ses actes du caractère de durée, privilége de tout ce qui est vrai. » Disons plus. La religion catholique a ses dogmes qui, catégoriquement définis par l'Église, ne souffrent aucune atténuation; mais, en dehors des dogmes, il est des points de doctrine sur lesquels l'autorité suprême ne s'est point encore prononcée d'une manière irréfragable : sur ces points, Lacordaire n'a jamais incliné vers l'opinion la plus tranchante. Certainement, les biais n'étaient point dans sa nature et la diplomatie n'était pas son fait; mais l'étendue de son esprit lui faisait voir les questions sous des faces qui échappaient à d'autres, et c'est ainsi qu'il était naturellement conduit à des solutions moins absolues.

Prenons pour exemple la thèse gallicane. Lacordaire avait pris en singulière aversion le gallicanisme, dont les derniers représentants, assurément bien mitigés à l'endroit du Saint-Siége, étaient d'ailleurs en 1832 les plus passionnés adversaires des idées modernes. Certes, il avait d'autres raisons de répudier une doctrine si chère à tous les oppresseurs de l'Église; mais il avait de plus les motifs que je viens de dire, et l'histoire ne doit point les passer sous silence. Et pourtant c'est Lacordaire qui a écrit ceci : « *L'omnipotence papale* est sans doute une expression dont on peut se servir, puisque le concile œcuménique de Florence définit le pouvoir du pape PLENAM *potestatem pascendi, regendi et gubernandi Ecclesiam Dei*. Mais déjà ces dernières expressions réduisent l'omnipotence au gouvenement intérieur de l'Église, et, de plus, tous les catholiques instruits savent que le pape ne peut rien contre les dogmes ni contre les institutions apostoliques; mais les ignorants, qui sont nombreux, ne le savent pas. Le mot d'omnipotence se traduit dans leur pensée par celui de pouvoir absolu et *arbitraire*, au lieu que rien n'est moins absolu ni moins arbitraire que le pouvoir pontifical. J'ai sans cesse l'occasion de voir combien il importe de ne pas donner lieu à de fausses idées sur un point aussi important. Le gallicanisme ancien est une vieillerie qui

n'a plus que le souffle, et à peine; mais le gallicanisme qui consiste à redouter un pouvoir sans limites, s'étendant par tout l'univers sur deux cents millions d'intelligences, est un gallicanisme très-vivant et très-redoutable, parce qu'il est fondé sur un instinct naturel et même chrétien. » Aucun intérêt, aucune considération personnelle quelconque ne suggérait cette réserve au P. Lacordaire : il y avait été conduit, comme je l'ai dit, par la supériorité de son esprit, et aussi par son contact de chaque jour avec les hommes et les idées de son temps.

Non qu'il sacrifiât à la popularité : les quelques lignes de lui qu'on vient de lire n'avaient point été écrites pour le public, mais pour un ami qu'il voulait préserver de certaines affirmations excessives. Le Père avait en dégoût plus que personne la popularité « qui s'achète par de lâches concessions aux erreurs d'un siècle. » Les adversaires des idées modernes aiment à représenter les catholiques amis de la liberté comme n'étant pas assez en garde contre les capitulations de conscience. Cette suspicion ne saurait atteindre Lacordaire. Il n'était point homme d'entre deux, il n'était pas tiède, il n'était que modéré.

Constamment on l'a retrouvé tel en toute occurrence.

Personne ne déplorait plus que lui que la France du dix-huitième siècle eût rejeté la liturgie romaine. Ce sentiment était ancien chez lui; je le lui ai ouï professer dès 1831. Mais qualifier d'hérésie l'abandon de la liturgie romaine par presque tous les évêques de France, montrer les jansénistes comme les promoteurs et les auteurs uniques de cette innovation, c'était, à ses yeux, une bien rude injure pour une Eglise qui, prise dans sa masse, a résisté constamment au jansénisme. Il semblait évident à Lacordaire qu'au dernier siècle, deux pensées préoccupaient tous les esprits : le goût d'une latinité plus pure, goût qui remontait à la Renaissance, et celui d'une critique plus exacte, né des travaux modernes sur toutes les branches de l'antiquité sacrée et profane. C'était là surtout ce qui frappait le clergé français du dix-huitième siècle dans sa grande masse, lorsqu'il s'est agi du remaniement général de la liturgie. De là l'entraînement universel. Je ne le justifie pas, je l'explique. C'est un entraînement en sens contraire qui a rétabli de nos jours, en France, l'unité liturgique. En soi, ce mouvement est bon; mais peut-être y a-t-il lieu de regretter que la *furia francese* s'y soit mêlée, que l'esprit de réaction contre les grands critiques du dix-septième siècle soit allé trop loin, et que des pièces liturgiques d'une vraie beauté aient été sacrifiées sans motif.

La modération naturelle de Lacordaire fut l'une des raisons qui, dans la grande campagne de 1844 pour la liberté de l'enseignement,

le tinrent en dehors de la guerre contre l'Université, guerre qui lui paraissait, comme au P. de Ravignan, dirigée d'une manière aigre, personnelle, et sous certains rapports égoïste. « La nature, écrivait-il, a mêlé à mon énergie un ingrédient d'extrême douceur et simplicité, *qui me rend mal propre à l'âpreté de presque tous ceux que je vois manier nos intérêts*. C'est, à tout le moins, une preuve que Dieu ne me veut pas dans ce genre de service. »

N'est-ce pas sous l'empire du même sentiment que le Père a décerné à Ozanam cet éloge suprême : « Il était doux pour tout le monde et juste envers l'erreur? » Et mettant en lumière cette pensée par un grand exemple, il ajoute : « Quand on lit l'*Histoire des Variations* de Bossuet, une des choses qui frappent le plus dans ce mâle génie, c'est sa bonté. Il tient sous sa verge, et c'était la plus terrible qu'une main d'homme eût portée depuis Moïse, il y tient les premiers auteurs d'un schisme détestable, qui avait arraché à l'Église une moitié du monde et créé des maux dont le regard de Bossuet embrassait avec effroi toute l'immensité. Cependant, nulle part vous ne rencontrez l'injure, mais une discussion puissante et calme, un épanchement sérieux de la vérité; et, lorsque les personnes doivent inévitablement paraître avec leurs faiblesses et leurs crimes, on sent que l'historien est trop loin dans la paix pour leur insulter. Il montre ces grands coupables tels qu'ils furent, sans leur refuser rien de ce qui peut encore exciter l'intérêt; et, comme pour se reposer d'un spectacle qui lui est douloureux, il consacre un chapitre tout entier à pleurer l'âme et le souvenir de Mélanchthon. C'est que Bossuet était de la race de ceux en qui l'Evangile n'est diminué ni par le défaut de vues ni par les passions et l'inclémence du cœur. On ne se fait guère ainsi, on est fait de Dieu, quand Dieu, pour toucher le monde, veut unir la tendresse au génie dans une même créature. »

Cette souveraine impartialité de Bossuet, Lacordaire l'a constamment pratiquée. Et pourtant il sentait en lui « toutes les imperfections d'une nature prompte et *portée à rompre en visière* aux choses. » Mais, dès sa jeunesse, comme on l'a pu voir par le récit de ses relations avec M. de la Mennais, il avait su combiner, avec l'ardeur des opinions et la hardiesse des résolutions, une saine modération dans le jugement et une rare prudence dans la conduite. Il s'en était fait une règle... « Regarde, écrivait-il à trente ans à M. de Montalembert, regarde dans l'histoire de nos troubles. Quels sont ceux dont la mémoire est demeurée pure? Ceux-là seuls qui n'ont jamais été extrêmes : tous les autres ont péri dans l'histoire de la patrie. » Vingt ans plus tard, il disait : « Le *modus in rebus* est une des choses à quoi je m'applique le plus, étant persuadé que la mesure est à la fois ce qu'il y a de plus rare et *ce qui contient le plus de force*. » La mesure

donc, conclut M. de Montalembert, en citant les paroles qu'on vient de lire, la mesure, le juste milieu était le fond de sa conduite en toutes choses; ce qui ne l'a jamais empêché de prendre, au moment voulu, de grands partis, avec l'énergie propre aux caractères forts.

Comment cette mesure l'aurait-elle abandonné au jour de la grande levée de boucliers de 1852 contre la prépondérance donnée aux classiques païens dans l'enseignement de la langue latine? Le Père écrivit sur-le-champ à M. Landriot pour le féliciter du service qu'il avait rendu à l'Église en défendant sa tradition immémoriale sur le point controversé. Mais il n'a dit à cet égard sa pensée tout entière que dans quelques lignes d'un écrit qui fut son testament. Il y reconnaît sans détour le vice de l'éducation qu'il avait reçue au lycée de Dijon, d'où il était sorti incrédule. « Ce résultat, dit-il, s'explique facilement. Rien n'avait soutenu notre foi dans une éducation où la parole divine ne rendait dans notre cœur qu'un son obscur, sans suite et sans éloquence, tandis que nous vivions tous les jours avec les chefs-d'œuvre et les exemples d'héroïsme de l'antiquité. Le vieux monde présenté à nos yeux en ses côtés sublimes, nous avait enflammés de ses vertus; le monde nouveau créé par l'Évangile nous était demeuré comme inconnu. Ses grands hommes, ses saints, sa civilisation, sa supériorité morale et civile, le progrès enfin de l'humanité sous le signe de la croix, nous avaient échappé totalement. L'histoire même de la patrie, à peine entrevue, nous avait laissés insensibles, et nous étions Français par la naissance, sans l'être par notre âme. » Voilà le vrai. C'est un vice radical de l'éducation classique au début du dix-neuvième siècle, qu'il s'agit de corriger, comme le Père le fit à Sorèze, par une forte et large effusion de l'esprit chrétien. Mais ne craignez point que Lacordaire conclue à l'élimination plus ou moins déguisée des classiques païens. C'est là que sa modération se retrouve tout entière. « Je n'entends point toutefois, dit-il, me joindre aux accusations portées dans ces derniers temps contre l'étude des auteurs classiques. Nous leur devions le goût du beau, le sentiment pur des choses de l'esprit, des vertus naturelles précieuses, de grands souvenirs, une noble union avec des caractères et des siècles mémorables : mais nous n'avions point gravi assez haut pour toucher le faîte de l'édifice, qui est Jésus-Christ, et les frises du Parthénon nous avaient caché la coupole de Saint-Pierre de Rome. »

Qu'ajouterais-je? Nous nous sommes demandé ce qu'était l'homme naturel dans Lacordaire. Aujourd'hui la lumière est faite.

A la lecture de sa correspondance, bien que si incomplétement connue encore, l'homme naturel, si je ne me trompe, a singulièrement grandi. Tout le monde a vu la sérénité de sentiment et de pensée qui faisait le fond de cette âme si noble, si droite, si bonne,

si pure, si virginale ; tout le monde y admire je ne sais quoi de calme et de lumineux, que la plupart étaient loin de soupçonner avant ces publications posthumes. Voilà l'homme dans Lacordaire. Et pas l'ombre de mise en scène. Il était *lui*, il l'était naturellement et simplement, comme il l'a dit de Dieu.

Voyons ce qu'il fit de ces qualités dans la vie publique.

II

On a pu regretter de nos jours qu'en insistant, comme c'est sa mission, sur les devoirs de l'homme privé, le clergé français n'ait pas recommandé assez haut peut-être les vertus de la vie publique, le dévouement actif au pays, le courage civil, la pratique assidue, énergique, persévérante, des devoirs du citoyen. A aucun moment de sa vie sacerdotale, Lacordaire n'a encouru ce reproche. Dans la direction des âmes, on peut le voir par ses lettres de direction de toutes les époques, la patrie du temps comme celle de l'éternité lui est constamment présente ; jamais il ne laisse oublier au chrétien ses devoirs de chaque jour envers son pays, et, sous ce rapport, il a prêché d'exemple toute sa vie.

Il l'a fait de bonne heure : la vie politique s'est éveillée en lui avant la vie religieuse. Son cœur n'a pas toujours battu pour Dieu ; il a toujours battu pour son pays. Devenu prêtre, — sans jamais s'inféoder à aucun parti, jamais il ne s'est désintéressé personnellement des affaires de son pays ; jamais même il ne s'est tenu entièrement en dehors de la vie publique. Chacun de nous se doit au pays jusqu'à l'immolation : c'est sous l'inspiration exclusive de ce sentiment qu'il écrivit dans *l'Avenir*, et qu'en 1848 il entrait à l'Assemblée constituante et il fondait *l'Ère nouvelle*. Il se trompait alors sur l'application du principe ; mais combien son mobile était pur, et combien le principe n'est-il pas sacré ! C'est ainsi encore, mais mieux inspiré cette fois, qu'en 1853, seul debout au milieu du découragement des uns et des *flots d'adulation* des autres, il protestait intrépidement contre le despotisme, dans la chaire de Saint-Roch. C'est ainsi enfin qu'en 1854, il faisait à Toulouse son admirable conférence : « De l'influence de la vie surnaturelle sur la vie privée et sur la vie publique, » et qu'en 1861, à l'Académie française, il prononçait un discours qui restera sur la bonne et la mauvaise démocratie. Il n'a rien fait jamais par esprit de parti, tout par pur patriotisme. Il n'a point agi en légitimiste, en orléaniste, en républicain ; il a entendu remplir uniquement son devoir de Français, strictement

tenu qu'il était, comme nous tous, par la loi de Dieu, à servir son pays selon ses lumières et selon ses forces, dans la mauvaise fortune comme dans la bonne.

Le catholicisme peut-il se concilier avec l'amour de la liberté politique? Lacordaire n'en a pas douté un seul jour.

Faut-il s'en étonner? A-t-on donc oublié qu'il y a cinquante ans, au moment où Henri sortait du collége, l'amour de la liberté était littéralement la religion de la jeunesse? Louis XVIII venait de donner à la France une charte constitutionnelle : cette charte établissait une monarchie contrôlée par deux chambres. Le parti hostile aux Bourbons les accusait de ne point aimer la Charte et de rêver le retour de l'ancien régime. Les royalistes étaient partagés : les uns acceptaient la Charte; les autres voulaient la monarchie absolue. Qu'on se représente Henri Lacordaire subitement jeté au milieu de ces dissensions civiles. La Charte n'était-elle pas le gouvernement établi? On pouvait trouver ce mode de gouvernement mauvais, mais qui pouvait le dire illégitime? L'éducation classique, d'ailleurs, inclinait naturellement Henri vers des institutions où la tribune avait sa place. Comment eût-il préféré la monarchie absolue, si mal représentée en dernier lieu par Louis XV, si faiblement défendue par Louis XVI? La monarchie absolue pour nous, c'était le sceptre dans la main de madame de Pompadour ou de madame Dubarry, c'étaient l'abbé Terray, Maurepas ou Calonne; la Charte, c'étaient le duc de Richelieu, M. Lainé, M. de Serre, M. de Villèle. Lacordaire souhaita donc à son pays une monarchie sérieusement contrôlée, et c'est là surtout ce qu'il entendait (qu'on le sache bien) quand il se proclamait libéral.

Pour moi, je n'aime pas ce mot, mal défini et trop souvent surtout si mal porté; mais enfin je ne saurais comprendre qu'on en fasse la plus grosse injure de la langue catholique. « *Libéral*, écrit M. de Ségur, belle et noble expression qui veut dire *généreux*. Être *libéral*, c'est avoir l'âme élevée, largement ouverte à toutes les grandes aspirations. Rien n'est chrétien, rien n'est français comme le sentiment qu'exprime le mot *libéral*. » Voilà bien certes l'acception dans laquelle il était pris, sans contredit, par le P. Lacordaire, quand, le lendemain de sa réception à l'Académie française, il disait à une députation de jeunes gens : « J'espère mourir en religieux pénitent et en libéral impénitent. » C'était là une protestation contre le césarisme. Qui peut s'y méprendre? Qui donc pouvait y voir, de près ou de loin, une protestation contre le pape?

C'est ce genre de libéralisme qu'avait apporté Lacordaire au séminaire Saint-Sulpice. Et ce qui l'attachait à la Charte, ce n'était pas l'indifférentisme religieux assurément, c'était l'aversion de l'arbi-

traire. Voilà pourquoi la façon de voir du clergé d'alors, peu sympathique, je le reconnais, au contrôle exercé par les chambres, contrista l'abbé Lacordaire, mais ne l'ébranla point. Et ce n'était pas lui, en ce moment, qui se trompait. Un jour vint où l'impatience du contrôle des chambres prévalut dans le conseil de Charles X, et la France en subit encore les suites.

Elles furent graves pour Lacordaire. Enrôlé par l'abbé Gerbet, non sans les plus spécieux motifs, sous le drapeau de *l'Avenir*, il eut un instant le pressentiment du danger de sa situation : « Je ferai des fautes, écrivait-il le 3 janvier 1831 ; j'aurai des chagrins, *peut-être bien amers.* » On a le cœur serré quand, repassant en esprit les trente années de sa vie qui ont suivi, si pleines de travaux et si éclatantes de dévouement à l'Église, on voit à quel point le souvenir de cette courte campagne de *l'Avenir* s'est attaché aux pas de Lacordaire jusqu'à ses derniers jours, et combien ce même implacable souvenir poursuit encore aujourd'hui sa mémoire. On a amnistié l'abbé Gerbet, on a magnifié M. de Salinis, cent fois, mille fois plus complices que lui tous les deux de M. de la Mennais, en politique comme dans tout le reste ; on n'a point pardonné, quelques-uns ne pardonneront jamais à Lacordaire. On ne lui a tenu aucun compte de ce qu'il a seul quitté M. de la Mennais dès le 15 mars 1832, et cela par un mouvement spontané, héroïquement spontané, cinq mois, comme je l'ai dit, avant l'Encyclique ; — aucun compte de ce qu'il s'était condamné, au mois d'août suivant, à un exil volontaire indéfini pour ne pas recommencer *l'Avenir*, auquel tous ses collaborateurs (M. Gerbet, entre autres) demeuraient fidèles ; — aucun compte de ce qu'il a rompu, le premier de tous, avec le Maître, le 11 décembre 1832 ; — aucun compte de ce qu'il l'a réfuté, en 1833, par un écrit public ; — aucun compte de sa *Lettre sur le Saint-Siége*, le plus éloquent hommage qui ait été rendu en ce siècle à la papauté ; — aucun compte de ce qu'il n'a jamais été gallican ; — aucun compte des services qu'il a rendus à l'Eglise; — aucun compte des conférences de Notre-Dame de Paris et de la restauration en France de l'ordre de Saint-Dominique. Qu'est-ce que tout cela quand il s'agit d'un homme qui s'est déclaré *libéral impénitent?*

Il faudrait pourtant s'entendre sur ce libéralisme de Lacordaire. Certes il a aimé passionnément la liberté politique ; qui le nie ? Mais quand donc la liberté politique a-t-elle été réprouvée en soi, sans réserve, sans distinction, par l'Église ? On a dit qu'il n'y a pas un bon et un mauvais libéralisme, comme il n'y a pas un bon et un mauvais jansénisme. Je repousse énergiquement l'assimilation. Le jansénisme était une hérésie catégoriquement définie par le Saint-Siége ; il consistait à adhérer de cœur à telles propositions nettement formulées

et nettement condamnées. Quelles sont les propositions que le Saint-Siége ait signalées comme hétérodoxes et que Lacordaire ait persisté à soutenir? Quelles sont-elles? Qu'on les dénonce catégoriquement et que la dénonciation soit prouvée. L'abbé Lacordaire s'est hautement soumis à l'Encyclique de 1832, et avec quelle plénitude d'adhésion intime! On l'a vu dans mon récit. Il est mort trois ans avant l'Encyclique de 1864. De son vivant, il est vrai, il a fait de son mieux pour se faire écouter des hommes de son temps et pour les ramener à Dieu; il s'est fait tout à tous, comme saint Paul, pour les gagner tous. Quand, dans cet espoir, il lui serait arrivé de pousser trop loin le désir de la conciliation, faudrait-il pour cela le stigmatiser? A-t-il dogmatisé jamais? Jamais a-t-il songé à faire école en théologie? Jamais a-t-il eu, à aucun degré, l'esprit de secte, comme l'ont eu les jansénistes? La simplicité de sa docilité à l'Église touchait profondément; elle avait particulièrement frappé Grégoire XVI, et c'était en effet, comme l'a dit M. Affre, le trait le plus saillant de la physionomie sacerdotale de Lacordaire.

On insiste et l'on dit : Il y a un principe commun à tous les partis libéraux et qui est le signe de la Bête en eux; c'est qu'il est bon de séparer l'ordre temporel de l'ordre spirituel. Or ce principe est condamné par l'Église. Eh bien, c'est précisément la thèse opposée à celle de la séparation qui était la thèse de Lacordaire. Ce n'est pas du tout la séparation qui constituait son idéal; c'était, je l'ai dit ailleurs, la subordination morale (je ne dis pas l'assujettissement) de l'État à l'Église. « Ce régime, écrivait-il, met l'esprit devant la chair et fait du corps social un être parfaitement un. C'est le système des papes depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV, et *il est si simple*, tellement modérateur des peuples et du pouvoir, *qu'une nation chrétienne n'en a jamais connu d'autre, et qu'elle se jette là, même sans y penser.* — Du reste, il ne peut renaître que d'une manière autre qu'il n'a été exercé au moyen âge, et seulement quand les peuples et les rois le demanderont à genoux, ce qui arrivera. »

Si, malgré cette profession de foi, Lacordaire soutint la séparation, dans *l'Avenir*, c'était, je l'ai dit encore, à titre purement transitoire et comme un remède, pour affranchir l'Église, que la séparation aurait fait sortir de l'état d'engrènement (dont il s'exagérait les inconvénients) afin de la mettre, espérait-il, à l'état d'indépendance. C'était une erreur de conduite de sa part, et non une erreur de doctrine : en effet, il n'en demeurait pas moins orthodoxe, pas moins ferme sur la question de principe. « Le régime de la séparation — c'étaient ses propres paroles — scinde le monde, et il est métaphysiquement si faux que jamais un peuple d'une foi *une* n'aura la pensée de l'adopter. » Est-ce clair?

Et revenant plus tard sur ce point de doctrine dans la chaire de Notre-Dame, il disait : « Si la société civile veut défendre la vérité, c'est-à-dire empêcher la violence de troubler la vérité dans ses efforts de persuasion, c'est son devoir. Si elle veut aller plus loin et faire de la vérité la loi fondamentale de l'État, c'est son droit. Remarquez la différence des deux cas : quand la société civile protége seulement l'Église contre la violence, elle accomplit un devoir ; quand elle fait de la vérité sa loi fondamentale, elle use du droit qui appartient à toute société de se constituer librement sous le joug de certaines lois. Et certes, s'il est une idée grande, forte, digne de l'homme, c'est de prendre la vérité pour loi fondamentale. »

Telle est la thèse de Lacordaire. Il eût souhaité l'union de l'Église et de l'État sur les bases qu'il posait ici : « Ne fût-ce qu'une utopie, ajoutait-il, ce serait une belle utopie. » Mais pouvait-il ne pas voir que les passions humaines ont attaqué violemment cet état de choses dans les temps modernes, et qu'elles ont été victorieuses, en sorte que la société civile, profondément divisée en fait de religion, repose aujourd'hui sur un principe absolument contraire, la pleine liberté des cultes ? « Puisse du moins, s'écriait Lacordaire, puisse du moins cette liberté n'être pas un vain mot, et l'Église obtenir une fois de l'erreur l'exercice paisible et entier de ses droits spirituels, c'est-à-dire du droit de persuader le genre humain ! »

Eh bien ! qui peut nier que ces paroles, prononcées en 1835 sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, ne fussent une judicieuse appréciation du présent et de l'avenir ? Est-il aujourd'hui une seule nation sous le soleil qui fasse de la vérité sa loi fondamentale, et n'en sommes-nous pas réduits partout à désirer, comme Lacordaire, que la liberté des cultes ne soit pas un vain mot, et que l'Église puisse en effet obtenir de la puissance politique l'exercice paisible et entier de ses droits spirituels ?

Assez sur ce point. On voit maintenant ce qu'il faut penser de l'hétérodoxie prétendue du P. Lacordaire. Reste à apprécier ses opinions purement politiques.

Écoutons-le à son lit de mort. « Partisan, depuis ma jeunesse, de la monarchie parlementaire, j'avais borné tous mes vœux et toutes mes espérances à la voir fondée parmi nous. Je ne haïssais ni la branche aînée des Bourbons ni la maison d'Orléans. Je n'avais considéré en elles que les chances qu'elles présentaient à l'avenir libéral du pays, prêt à soutenir les premiers si la Charte de 1814 leur avait été chère, prêt à soutenir les seconds si la Charte de 1830 avait reçu d'eux ses développements naturels... Libéral et parlementaire, je me comprenais très-bien ; républicain, je ne me comprenais pas moi-même. »

Voilà qui est catégorique. Lacordaire était donc profondément monarchiste. Il n'a été républicain que par nécessité (le jour seulement où la monarchie s'est trouvée impossible en France). Il est vrai que, par honneur, il est demeuré tel jusqu'au 2 décembre 1851, ne voulant pas qu'on pût douter de la loyauté de son adhésion de 1848 à l'expérience politique qui fut alors tentée. Il est vrai qu'il s'est prêté en toute sincérité à cette expérience, et qu'en conséquence il s'y est prêté jusqu'au bout, acceptant pour lui-même les luttes de la tribune comme celles de la presse périodique, et ne s'en retirant que devant l'évidence éclatante de son impuissance et de son isolement. Il est vrai aussi qu'il n'a point accepté le 2 décembre, parce qu'il n'aimait la monarchie qu'autant qu'elle est sérieusement contrôlée, et que le 2 décembre était l'inauguration de la monarchie absolue. Il répudiait le coup d'État à un autre titre encore. « Ce à quoi je tiens pardessus tout, écrivait-il en 1851, c'est à ce qu'aucun changement n'arrive que légalement, et non par des coups de violence qui nous perdent depuis soixante ans. Nous n'avons pas eu, depuis le meurtre de Louis XVI, un seul gouvernement qui se soit établi par des procédés légaux et réguliers... Ce dont je suis sûr, c'est que toute modification brusque et violente ne fondera qu'une révolution à venir. »

Tel fut Lacordaire en politique. Quoi de plus facile à comprendre, et qu'y a-t-il de moins révolutionnaire au monde ?

Mais n'a-t-il pas été démocrate ? Il a toujours protesté contre cette accusation, et à bon droit. Sans doute il était « de ceux que le mouvement de 1789 a élevés et qui n'entendent pas descendre ; » mais toujours il a souhaité la prépondérance des classes éclairées, et non, ce qui constitue la démocratie, la prépondérance de la multitude. Prêtre et moine, il ne pouvait ne pas aimer le peuple : il était plein d'entrailles pour ses souffrances. De plus, la catastrophe de 1848 l'avait amené à penser qu'il ne suffit pas à un peuple de « n'être plus ni esclave ni serf, civilement régi, il est vrai, par des lois égales, mais privé de droits politiques. » Toutefois il n'en croyait pas moins, même dans les derniers temps, que « la bourgeoisie seule *peut* gouverner, à condition de le faire sur un plan tout nouveau, » non en s'isolant, mais en s'appuyant profondément sur le peuple des campagnes, qui n'a pas d'intérêt à ce que le sol tremble, et en devenant intimement chrétienne. Était-ce là se faire démocrate ? Pas plus pour Lacordaire que pour Alexis de Tocqueville, le peuple n'était « le souverain naturel de l'humanité, le plus parfait législateur, le meilleur magistrat. » Loin de là. C'est Lacordaire qui a défini la bourgeoisie *le pays doué de lumières*. « Sans elle, ajoutait-il, nous n'aurons jamais qu'un gouvernement fondé sur des institutions cap-

tieuses, lequel, en paraissant s'appuyer sur le peuple, ne s'appuiera en réalité que sur l'inintelligence soutenant la ruse et la force. La bourgeoisie a abusé, contre Dieu et contre tout le monde, de ses lumières et de sa puissance. Mais il est impossible que ses préjugés ne diminuent pas et que, humiliée au degré où elle l'est, elle ne recherche pas l'alliance de la vérité religieuse et celle du vrai peuple. »

Lacordaire aspirait donc à une aristocratie chrétienne, c'est-à-dire à une société gouvernée par les meilleurs, par les plus dignes, « par ceux, écrivait-il, qui auront gagné une position honnête et vraiment indépendante à force de travail personnel, à force de vertus personnelles ; laquelle position ne se maintiendra pas au moyen de privilèges immobiles, mais par la succession du travail et de la vertu. » Il ne lui échappait point que, dans la situation présente des choses, tout est sacrifié à ce qu'on appelle l'État. « L'individu et l'État, disait-il, voilà tout ce qui subsiste, c'est-à-dire l'anarchie et le despotisme. » Il rêvait en conséquence une réorganisation chrétienne de la société, où l'homme serait soutenu et gouverné par quatre puissances hiérarchiquement coordonnées, savoir : la famille, la corporation, la patrie, l'Église. Il souhaitait même qu'on pût restituer à l'Église catholique son rang social. Il eût voulu un système de corporations qui enchaînât toutes les classes dans les droits et les devoirs d'une communauté forte, de telle manière que nul individu n'existât sans lien.

Il n'en était pas moins de son temps. Écoutez :

« Nous ne mettons pas notre espoir dans le rétablissement de l'ancienne monarchie ; nous devons aussi peu le mettre dans le rétablissement de l'ancienne aristocratie. Nous ne devons rien attendre que des éléments nouveaux cachés dans le sein haletant des peuples modernes, et, sans prévoir quelle sera la forme future de leur existence, nous devons essayer, à force de charité, de foi, de raison, de les réconcilier à l'Église catholique, source unique de l'ordre et de la liberté sur la terre. La démocratie présente, née de la vieille société et corrompue par elle à son berceau, a commis déjà de grandes fautes et de grands crimes : mais ce peuple français nouveau a été un produit et non une cause ; il n'a pas encore possédé la puissance un temps suffisant pour être condamné à jamais. Il est d'ailleurs le seul élément fort aujourd'hui. C'est un enfant vigoureux d'une race vieillie ; au lieu de vouloir le courber sous la férule corrompue de ses pères, il faut que la religion l'élève et l'éclaire. »

Lacordaire, du reste, a résumé lui-même en quelques points ses sentiments sur la question sociale liée à la question religieuse.

I. — « Toute forme de gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie, lorsqu'elle est réglée par la loi divine manifestée en Jésus-Christ et conservée au sein de l'Église, est suffisante pour établir ici-bas l'ordre, la liberté, le bien-être spirituel et temporel des nations.

II. — « Toute forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, ennemie de la loi divine chrétienne, ou même réglée par le rationalisme, est insuffisante pour donner aux peuples l'ordre, la liberté, le bien-être auquel ils ont droit.

III. — « La démocratie, en entendant par ce mot vague la situation sociale présente du peuple français, la démocratie ne pourra subsister si elle n'accorde à la loi divine chrétienne au moins pleine et entière liberté d'action.

IV. — « Les principes modernes sur l'égalité devant la loi, le libre accès à tous les emplois, le payement de l'impôt par tous ceux qui possèdent, la non-distraction du juge naturel, me paraissent chrétiens en tous temps et en tous lieux. La liberté de la presse, celle de l'enseignement et des cultes, *nécessaires aujourd'hui*, ne peuvent être définitivement jugées, quant à leur valeur absolue, que par une expérience de plusieurs siècles.

V. — « Le gouvernement de l'Église et celui des ordres religieux anciens sont les gouvernements les plus parfaits qui existent. Mais on ne pourra jouir de leurs avantages, en les imitant dans l'ordre temporel, qu'en s'attachant à la source, c'est-à-dire à l'Église de Jésus-Christ. *Sicut palmes non fert fructum nisi manserit in vite, ita et vos nisi in me manseritis.* »

Lacordaire parle ici à cœur ouvert ; c'est à un ami intime qu'il écrit ; c'est bien sa pensée intime qu'il exprime. Il ne s'est pas toujours expliqué avec cette propriété de termes. Quelquefois la parure oratoire a plus ou moins voilé ce qu'il pensait, et c'est le reproche que je fais à son *Discours sur la loi de l'histoire*, prononcé à l'Académie de législation de Toulouse en 1854. Il y a là des points de vue historiques très-contestables, et c'est ici le cas de se rappeler le jugement de M. de Montalembert sur son ami : « Ses connaissances historiques manquaient de sûreté comme d'étendue. » Mais le tort capital de ce *Discours*, c'est d'avoir paru identifier l'esprit révolutionnaire et l'esprit moderne. Rien n'était plus loin de la vraie pensée du Père, et, dès que ses amis l'eurent averti qu'il venait de donner occasion à

un malentendu, il s'empressa de leur adresser les explications les plus satisfaisantes.

Évidemment Lacordaire ne pouvait s'entendre avec ceux qui ne veulent pas, au fond, d'une liberté politique efficace et véritable, sous quelque forme que ce soit. Ceux-là, il ne pouvait les contenter. Et pourtant avec quels ménagements il parle d'eux dans sa Notice sur Ozanam !

« Les uns pensaient que la société nouvelle, issue d'une révolution qui avait elle-même pour père un siècle corrompu, portait dans ses flancs un principe de mort irréconciliable avec la vérité ; que, quoi qu'elle fît, malgré elle, par les nécessités de son origine, elle refuserait éternellement justice à Dieu, à l'Évangile, à l'Église, à Jésus-Christ ; que d'ailleurs, outre sa haine native contre toute institution de l'ordre divin, elle reposait elle-même sur des fondements caducs, la liberté politique et l'égalité civile n'étant que l'anarchie cachée sous des rêves décevants. Ils concluaient de là qu'il fallait à tout prix rétablir l'ancienne société, et que, si cette espérance était chimérique, il n'y avait qu'à se voiler la tête et attendre avec résignation les derniers coups de l'abîme.

« D'autres, plus jeunes, trop confiants peut-être, se laissaient aller à de moins tristes et de moins extrêmes prévisions. Nés dans les ruines, s'ils ne les aimaient pas ils les comprenaient mieux. La Révolution, disaient-ils, fut sans doute un châtiment, mais le châtiment n'exclut pas le bienfait. Beaucoup de choses devaient périr, parce que beaucoup de choses avaient péché. Quand les tombes de Saint-Denis furent ouvertes et que les os des rois parurent dans la main des enfants, l'histoire, sans justifier le crime, pouvait l'expliquer, et Dieu, qui pèse les rois sur leurs trônes, les pèse aussi dans leurs tombeaux. Levons les yeux vers lui, et sachons avec lui tirer le bien du mal, et la vie de la mort. Pourquoi le dix-neuvième siècle hériterait-il à jamais des passions et des erreurs du siècle précédent ? Dieu n'a-t-il pas *fait guérissables les nations de la terre ?* Est-il même assuré que le dix-huitième siècle ait enfanté le nôtre ? Le nôtre veut l'égalité civile, la liberté politique et la liberté religieuse : sont-ce là des pensées et des volontés absolument inconciliables avec le christianisme ? N'est-ce pas le christianisme qui a révélé aux hommes leur égalité devant Dieu, et y a-t-il si loin de l'égalité devant Dieu à l'égalité devant la loi ? La liberté politique, si elle n'est pas d'origine chrétienne, puisque les anciens la connaissaient, n'est pourtant pas étrangère à la chrétienté : le moyen âge l'avait ressuscitée sous une forme qu'ignorait l'antiquité, et de cette forme étaient sortis les peuples modernes, avec la monarchie tempérée, qui faisait leur force et leur honneur. Quant à la liberté religieuse, elle était le fruit nature

et inévitable de la dissidence entre les communions chrétiennes. Du jour où le christianisme s'était partagé en plusieurs rameaux, il avait fallu choisir entre une persécution réciproque, dangereuse pour tous, tôt ou tard odieuse à tous, et une liberté honorable aux forts et aux faibles, leur laissant aux uns comme aux autres le prosélytisme de l'intelligence et de la vertu. Ces faits, ajoutait-on, sont des faits accomplis; ils sont le nœud de ce siècle, et si l'Église n'en a pas encore profité pour son affranchissement personnel, c'est que, tardive à se prononcer, ennemie des ruines les plus nécessaires, elle attend de l'expérience une révélation digne de sa profonde et patiente sagesse. Pour nous, ses enfants, qui devons une moindre prudence à une moindre responsabilité, que tardons-nous à revendiquer notre liberté propre au nom de la liberté de tous? Une société, quelle qu'elle soit, ne peut traiter en amis ceux qui se font ses ennemis. Il ne faut jamais, à la vérité, transiger avec le mal; mais ici le mal n'est pas dans les principes, il est dans leur fausse application. Le jour où l'Église aura sa part de la liberté et de l'égalité communes, elle leur apportera sa mesure avec sa force, et le cours des esprits prendra tout ensemble et plus de justesse et plus de gravité. »

La question est ici traitée au point de vue religieux surtout. Mais le P. Lacordaire sentait mieux que personne qu'il y a un autre bien encore à sauvegarder : la virilité des âmes. C'est le sujet de la dernière de ses conférences de Toulouse. La religion est le bien suprême des États comme des individus ; mais enfin, il faut le reconnaître, la religion n'est pas tout, et ce serait une illusion de croire qu'elle supplée à tout. L'histoire proteste absolument contre une illusion semblable. Ainsi, par exemple, la foi qui a fait les martyrs a-t-elle pu empêcher, après Constantin, cet affaissement, cette dégradation progressive des caractères, qui en plein christianisme a abouti au Bas-Empire? C'est qu'il faut à l'activité humaine un but temporel digne d'une âme généreuse : si ce but fait défaut, la flamme civique s'éteint dans le vide et, en dépit de la religion, les caractères s'abâtardissent. Tout observateur en a été frappé, en France, après le 2 décembre 1851 : l'extinction de la vie publique avait tout atrophié à vue d'œil; la décadence des caractères s'est accélérée avec une effrayante rapidité. La liberté politique, sans doute, a ses écueils : elle ne donne pas la vertu, dont la religion est la plus sûre comme la plus puissante inspiratrice; mais enfin, en instituant les luttes de la vie publique, la liberté politique offre à l'activité de l'homme un but d'un ordre élevé; elle provoque l'effort, elle décuple la vigueur native de l'âme, et cette vigueur, après tout, profite à la religion elle-même, car, avec la grâce de Dieu, c'est elle qui fait les saints. Voilà ce que savait le P. Lacordaire.

Est-il vrai, comme l'a dit son plus illustre ami, que, sans professer assurément, comme certains de nos modernes réformateurs, la souveraineté du but, le Père fut trop porté, quand ce but lui semblait légitime, glorieux, nécessaire, à excuser l'injustice et la violence des actes qui y faisaient aboutir?

Je conteste absolument cette appréciation. Rien de moins *lacordairien* au monde, M. de Montalembert en convient, que cette maxime : « La fin justifie les moyens. » C'est Lacordaire qui, dans son *Discours sur la loi de l'Histoire*, écrivait : « La Révolution porte sur deux pôles bien distincts, le pôle de la destruction et le pôle de l'édification. Regarde-t-on le premier? Tout est atroce. » C'est Lacordaire qui disait, dans un club, en 1848 : « Je déclare que, pour ma part, il y a des hommes de 93 dont je ne pourrai jamais dire du bien; qu'il y a eu également en 1847, en 1848, des discours, des faits, de certains révolutionnaires, dont je ne pourrai jamais dire du bien. Je méprise les révolutionnaires, parce qu'ils étaient au fond des tyrans sous un autre nom. »

Voyons les actes.

Ce qui a trompé M. de Montalembert, c'est l'adhésion donnée par le Père, d'une part, à la révolution du 24 février 1848, d'autre part, à la guerre d'Italie de 1859. De courtes explications feront disparaître ce malentendu.

Le Père n'a point approuvé — lui champion si persévérant de la monarchie parlementaire, il ne pouvait approuver à aucun égard — la journée du 24 février, l'envahissement de la chambre des députés par des révolutionnaires armés, la dissolution du parlement par la force. Il avait même gardé rancune à Lamartine d'avoir été complice de cette violation du droit, et, quand il se glissait dans *l'Ère nouvelle* des entrefilets à la louange du sauveur d'alors, il s'en plaignait vivement, disant qu'il ne voulait point être le panégyriste d'un pareil homme. « C'est moi, m'écrit M. Cartier, qui, le 24 février, d'heure en heure, allais lui apprendre les phases rapides de l'événement : il en était étonné, mais il ne s'en réjouissait pas. » Une fois la catastrophe consommée, le Père y vit, il est vrai, un châtiment providentiel infligé à la bourgeoisie voltairienne, personnifiée dans le roi Louis-Philippe. Mais cette façon de voir ne justifiait en rien, à ses yeux, les acteurs de la révolution (Attila était *le Fléau de Dieu*, pour qui a-ce été une raison de faire son apothéose?). Le Père, j'en conviens, eut le tort, en abordant pour la première fois la tribune, de parler, à la suite de Lamartine, pour que M. Ledru-Rollin restât membre du gouvernement. Mais il le fit sans aucune approbation quelconque du fait violent qui avait porté M. Ledru au pouvoir. Il eut soin de faire à cet égard des réserves formelles. Qu'y

a-t il donc là de commun avec le dogme révolutionnaire de la souveraineté du but?

Il en est de même de l'approbation donnée à la guerre d'Italie. Le Père croyait au droit des Italiens. Les Italiens étaient une nation, les Autrichiens en étaient une autre. La guerre de la succession d'Espagne avait mis le Milanais dans la main de l'Autriche; les traités de 1815 y avaient ajouté la Vénétie; singulièrement étendus et aggravés ensuite par l'habileté diplomatique du prince de Metternich, ces traités avaient donné à l'Autriche la domination sur toute l'Italie : rien de tout cela n'était légitime. Puisqu'il y avait incompatibilité de mœurs entre les deux peuples, il était injuste que celui des deux qui avait le plus de soldats tînt l'autre sous lui; toute la question se réduisait à ce point pour Lacordaire. Je sais tout ce qu'on peut répondre à cette argumentation, je n'entends pas du tout la faire mienne; je me borne à dire que cette façon de voir était plausible. Aux yeux du Père donc, la guerre d'Italie ne se légitimait point par le but seulement, c'est-à-dire par l'utilité politique; elle était légitime en soi, elle était fondée sur la justice, et la France, en s'y associant, remplissait un rôle chevaleresque. Quant à l'entrevue de Plombières et aux moyens employés par M. de Cavour pour en venir à ses fins, le Père les ignorait profondément. Jamais il n'approuva, jamais il n'excusa ces moyens. M. de Montalembert le reconnaît, aucun des journaux de Paris n'arrivait à Sorèze; le Père s'en était interdit la lecture. Il ne connaissait qu'en gros les événements; il les jugeait de même. Il n'a donc pas donné le droit de dire que, lorsque le but lui semblait légitime, il avait une trop grande indulgence pour les actes; et la preuve, c'est l'énergie avec laquelle il écrivait après Castelfidardo : « On ne peut entrer là-dedans pour la dix-millième partie de son être. »

Cela dit, que reste-t-il de cette étude sur Lacordaire considéré comme citoyen? C'est qu'il a aimé passionnément son pays, mais qu'après tout, il lui était permis de se rendre ce témoignage :

« Un jour, quand on me lira (si on me lit un jour), on cherchera curieusement, dans des coins de phrases, quelques allusions aux choses du temps, et l'on sera surpris de trouver si peu ce que le vulgaire aura cru si abondant. Toutes mes idées politiques se réduisent à ceci : « En dehors du christianisme il n'y a point de société « possible, si ce n'est une société haletante entre le despotisme d'un « seul et le despotisme de tous. Secondement, le christianisme ne « peut reprendre son empire dans le monde que par une lutte sin- « cère, où il ne soit ni oppresseur, ni opprimé. Je vis là-dedans et je « suis étranger à tout le reste. »

Il est vrai qu'il n'admettait guère plus l'apostasie en politique

qu'en religion. A cet égard, je l'avoue, il était tout d'une pièce : la trahison l'indignait; les palinodies excitaient son dégoût. Partout, dans sa correspondance, on retrouve en traits de feu cette façon de sentir. Et pourtant sa modération naturelle ne laissait pas de lui inspirer ces indulgentes paroles : « La plupart des hommes sont faibles; ils cèdent au flot qui emporte le monde dans un moment donné. Les certitudes inébranlables n'habitent que des intelligences profondes et des cœurs fortement trempés par la main de Dieu. En sommes-nous de ceux-là? Dieu seul le sait. Mais quelle que soit la modestie avec laquelle nous devons nous juger, il nous faut du moins aspirer à ce but, d'être des hommes de convictions fermes, pures, désintéressées, et nous rappeler souvent ce beau mot de saint Paul : *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ*, quod in simplicitate cordis et sinceritate Dei *conversati sumus in hoc mundo.* »

Mais les hommes sont ainsi faits que, lorsqu'ils se sont passionnés pour une façon de voir, ils ne peuvent supporter qu'elle ne soit point partagée par d'autres. Ainsi les légitimistes n'ont su pardonner à Lacordaire, non d'avoir attaqué le principe qu'ils défendent (il ne le fit jamais), mais de s'être désintéressé, en 1830, de l'application de ce principe à la France contemporaine. Les orléanistes, à leur tour, ont trouvé excessive sa sévérité envers Louis-Philippe et la bourgeoisie voltairienne. Les catholiques qui ont pris parti contre les institutions parlementaires, se sont irrités de la prédilection persévérante du Père pour cette forme de gouvernement. Tous se sont accordés à diminuer de leur mieux l'homme dont ils regardaient la réputation comme un obstacle au triomphe des idées qui leur sont chères, et c'est ce qui explique tant de faux jugements sur les doctrines politiques de Lacordaire.

Mais, depuis sa mort, la lumière s'est faite. Ses lettres, qui n'ont point été écrites pour la publicité et dont on ne peut récuser le témoignage, nous ont fait lire au fond de cette âme si diversement jugée. Nous avons pu la suivre du regard durant plus de quarante années, mois par mois, presque jour par jour. Qu'avons-nous vu? Une ligne droite d'une pureté et d'une transparence admirable, et, la fièvre de *l'Avenir* exceptée, une extrême tempérance dans les idées et dans les actes. Aucun homme peut-être, dans ce siècle, n'offre une physionomie d'une élévation, d'une grandeur, d'une originalité et d'une unité aussi frappantes. Mais j'oserai dire que cette unité, si rare de nos jours, éclate surtout dans la vie politique de Lacordaire. Il s'éprend au collége de l'idéal de la liberté, il ne s'en déprendra plus jamais. Sans une déviation quelconque, il en poursuivra la réalisation toute sa vie, dans une sincère application de la

charte de 1814, dans un sage développement de celle de 1830, dans un loyal concours à l'essai d'une république honnête et modérée. Il est des modes de gouvernement qu'il préfère; néanmoins, il accepte toutes les formes de gouvernement, mais à une condition, c'est qu'elles donneront à la France la liberté politique. La seule chose qu'il n'accepte pas, c'est le despotisme, pas plus le despotisme de la multitude ou d'une assemblée que celui d'un seul. Le despotisme, il n'en veut à aucun prix, sous aucun masque, sous aucun prétexte. Voilà sa foi politique. A cet égard, il n'a pas un seul jour d'oubli; un seul jour de défaillance; il reste pur, absolument pur, de toute faiblesse de conduite ou de langage, de tout contact compromettant, de tout acte équivoque; il vit et il meurt dans son innocence baptismale. Si, comme il l'écrivait en 1837, « la première chose pour un homme est *d'avoir une vie*, » à coup sûr, a dit à bon droit M. de Montalembert, ce programme a été dignement rempli par Lacordaire.

III

Même unité dans sa vie religieuse. A peine converti, il se sent apôtre et le désir du sacerdoce l'envahit, vif, ardent, inébranlable. « Jamais, disait-il dans les derniers jours de sa vie, jamais, depuis quarante ans, dans les vicissitudes d'une existence constamment agitée, ce désir ne m'inspira de regrets. » Il entre au séminaire; ses supérieurs doutent de sa vocation : mais lui, il y croit, et, comme on l'a dit, « il laisse venir son heure. » Il a un instant, non pas d'hésitation, mais d'impatience, et il songe à passer de Saint-Sulpice à Montrouge. Était-ce là rompre l'unité de sa vie? N'était-ce pas plutôt un pressentiment de sa vocation définitive?

Retenu dans les rangs du clergé séculier par M. de Quélen, il attend, dans un poste obscur, l'appel ultérieur de la Providence. Une rechute d'impatience le prend et il se rend à la Chênaie, non visitée encore par la foudre. Une révolution éclate. A travers les débris du trône de Charles X, M. de la Mennais croit entrevoir d'immenses perspectives pour l'avenir de l'Église : Lacordaire subit un instant ce mirage, mais il reste apôtre. S'il écrit dans *l'Avenir*, ce n'est point pour servir un parti, c'est pour défendre l'Église et pour lui gagner des âmes; je défie qu'on lui assigne un autre but, je défie qu'on puisse donner un autre sens à ce moment critique de sa vie. Mais, tout à coup, le combat est suspendu : c'est Lacordaire qui entraîne M. de la Mennais à Rome; c'est lui encore qui, arrivé dans la ville sainte, pressent le premier que le Saint-Siége n'approuve pas

le journal, et c'est lui aussi qui n'admet pas un instant qu'on hésite entre le journal et le Saint-Siége. C'est Lacordaire qui finit par obtenir, à Munich, la cessation définitive de *l'Avenir*. C'est Lacordaire enfin qui suit M. de la Mennais en Bretagne pour le défendre contre lui-même, pour l'empêcher de rétracter sa soumission, et qui, n'y pouvant réussir, s'enfuit, « seul et navré, » à travers les arbres de la Chênaie, sans s'être assuré d'avance un asile, et sans qu'il lui soit possible de prévoir ce qu'il deviendra. Quoi de plus pur et de plus un que cette conduite?

Le voilà rentré dans sa cellule de la rue Neuve-Saint-Étienne, et derechef il y attend l'heure de Dieu. Elle sonne : les échos de la petite chapelle du collége Stanislas remplissent tout Paris. Une opposition formidable essaye d'interdire à l'orateur l'accès de la chaire de Notre-Dame ; elle est vaincue, et ce mauvais vouloir n'aura fait que mettre dans une plus rayonnante lumière la parfaite simplicité d'âme et la docilité toute sacerdotale du prédicateur. Néanmoins les contradictions persistent, et cette guerre civile lui pèse; il tente d'y mettre un terme en se réfugiant à Rome. C'était là que la voix de Dieu l'attendait. C'est à Rome que lui apparut dans tout son éclat cette vérité que le ministère pastoral ne suffit pas à l'Église, mais qu'il lui faut en outre des apôtres et des docteurs. Or le ministère pastoral absorbe l'homme tout entier ; c'est ailleurs qu'il faut chercher le ministère apostolique et le ministère doctoral. C'est à Rome donc qu'il vint à l'esprit de Lacordaire que le plus grand service à rendre à la chrétienté, au temps où nous vivons, était de faire quelque chose pour la résurrection des ordres religieux. C'est à Rome qu'il se demanda si, toute sa vie antérieure (et jusqu'à ses fautes) lui ayant préparé quelque accès dans le cœur de son pays, il ne serait pas coupable de négliger ces ouvertures par une timidité qui ne profiterait qu'à son repos, et si la grandeur même du sacrifice ne serait pas une raison de le tenter. La réponse fut affirmative, et une fois son consentement donné, il n'eut, comme on sait, ni faiblesse ni repentir.

On a vu comment il comprit pour ses compagnons la vie monastique : on sait, de plus, comment il la comprenait pour lui-même. On ne s'étonnera jamais assez, je le reconnais, de retrouver chez le religieux de notre temps qui a été, dans l'Église, la plus éclatante et la plus complète personnification de l'esprit moderne, les plus héroïques mortifications qu'aient pratiquées les saints dans les âges de foi. Disons-le même, ici nous retrouvons ces mortifications à un degré dont le moyen âge, si énergique qu'il fût, offre extrêmement peu d'exemples. Dieu a permis que ces choses fussent révélées après la mort du Père, pour qu'elles rendissent un plein témoignage de la

foi profonde et de l'éminente piété du plus méconnu de ses serviteurs.

Il faut donc que la prévention en prenne son parti : oui le P. Lacordaire a été bien réellement le pénitent à feu et à sang que le R. P. Chocarne nous a révélé. Oui, il a eu un amour exclusif et passionné pour Jésus-Christ en croix, « scandale pour les Juifs, et pour les Gentils folie. » Oui, il a eu à Flavigny sa colonne de la flagellation, où il a reçu plusieurs fois, sur ses épaules nues, jusqu'à deux cents coups de verges. Oui, étant au couvent de Paris, rue de Vaugirard, un jour de vendredi saint, il fit dresser une croix dans la chapelle souterraine de l'ancienne église des Carmes, s'y fit attacher avec des cordes, et y resta suspendu pendant trois heures. Oui, « il est impossible de dire, même approximativement, le nombre des confessions générales qu'il fit, soit à des prêtres, soit à des laïques ; et si l'on venait à connaître le luxe des circonstances humiliantes dont il était habile à les environner, on ne trouverait peut-être pas dans toute l'histoire de l'Église un saint qui ait poussé aussi loin cette forme particulière d'anéantissement. »

Et maintenant croit-on que je vais expliquer et justifier ces choses? Dieu me préserve d'un tel acte de faiblesse! Donnez-moi un homme qui aime Jésus-Christ : il comprendra tout. Nul autre, je le sais bien, ne comprendra jamais. En effet, les actes que je viens de rappeler tiennent à un ordre d'idées pleinement inaccessible au rationalisme et au naturalisme. Il y a dans l'amour divin, comme dans l'amour humain, des extrémités mystérieuses que Dieu et les anges seuls sont dignes de voir sans voiles. Le R. P. Chocarne l'a dit excellemment, « toute la mystique du P. Lacordaire se réduisait à ce principe bien simple : souffrir; souffrir par justice, pour expier; souffrir par amour, pour prouver. » Je n'ignore pas que, aux yeux d'un grand nombre, toute souffrance volontaire est un acte absurde. Mais croit-on que sainte Thérèse fût entrée en discussion avec ceux qui ont cette façon de voir? J'ai vu des chrétiens même s'étonner des marques physiques de mépris que le Père aimait à subir. Ils ne sauraient nier pourtant que l'homme ne soit ainsi fait, qu'un signe matériel d'humiliation lui rend plus vif ce sentiment intérieur d'opprobre que le pénitent recherche. Si le P. Lacordaire était affecté de la sorte et s'il ordonnait ses pénitences eu égard à cette façon de sentir, qu'a-t-on à y redire? Il faut bien le prendre tel qu'il était. Or, il était ainsi. Et qui osera dire que son esprit en ait été rétréci ou son caractère abaissé? Sa grande dévotion, c'était, on ne saurait trop le redire, le souvenir et l'imitation de la passion de Jésus-Christ. « Quand Dieu nous broie sous les verges, écrivait-il, n'est-ce pas pour que notre sang se mêle au sien, le sang répandu pour nous si

longtemps d'avance sous des coups encore plus durs et plus humiliants ? N'est-ce pas pour que nous ne cherchions pas d'autre tête que la tête sanglante de notre Sauveur, pas d'autres yeux que ses yeux, pas d'autres lèvres que ses lèvres, pas d'autres épaules où nous reposer que ses épaules sillonnées par les fouets, pas d'autres mains et d'autres pieds à baiser que ses mains et ses pieds percés de clous pour notre amour, pas d'autres plaies à soigner doucement que ses plaies divines et toujours saignantes ? »

Rarement il montait en chaire, dit le P. Chocarne, sans avoir conjuré le démon d'orgueil par l'exorcisme du fouet et des verges. « Que n'a-t-on pas imaginé par ignorance, par vulgarité de cœur ou par mauvaise foi, sur sa vanité de prédicateur, sur son désir de plaire et de briller ? Disons donc aujourd'hui comment se passaient ces dimanches des conférences, ces grandes journées de Notre-Dame. Il demeurait la matinée dans une profonde méditation. Personne n'entrait dans sa chambre, si ce n'est un ou deux de ses plus intimes amis qui venaient s'assurer si rien ne lui manquait ; on entrait et sortait en silence, attentif à ne pas troubler sa pensée recueillie. Il déjeunait seul, à neuf heures. Par exception, il faisait gras ce jour-là ; mais son repas était fort modeste. Si le temps était beau, il descendait au jardin, se promenait lentement, s'arrêtait devant une fleur, souriait à toute cette verdure inondée de lumière et reposait son esprit dans une douce contemplation des belles et pures œuvres de Dieu. C'était comme un prélude où son inspiration se plaisait à monter par degrés à des harmonies d'un ordre plus élevé. Il partait à onze heures, accompagné de son ami M. Cartier. Vers trois heures, il rentrait accablé de fatigue, mais le front transfiguré, le visage en feu, l'âme toute chaude encore et débordant de foi, d'éloquence, d'amour. Pour réparer ses forces épuisées, parfois il se mettait au lit et, faisant entrer un de ses amis, jeune laïque qui avait alors toute sa confiance, il s'entretenait familièrement avec lui de l'amour de Notre-Seigneur et du bonheur de la vie religieuse. A l'heure du souper, on lui apportait son repas, exactement le même que celui de la communauté : deux œufs et une salade. Puis il reprenait l'entretien où il l'avait laissé : c'était toujours l'amour de Notre-Seigneur, l'amour des souffrances et ce qui s'y rapportait... La journée se terminait toujours par une flagellation, qu'il fallait lui donner malgré son extrême fatigue. Voilà ce qu'étaient ces journées de Notre-Dame, si éclatantes au dehors, mais au dedans si simples, si calmes, si saintement religieuses. »

A l'occasion du pèlerinage d'Ars, j'ai parlé déjà de la messe du P. Lacordaire. On aimera toutefois à entendre encore sur ce sujet l'homme que Dieu a fait le plus intime témoin de sa vie monastique.

« Avec quelle imposante gravité, avec quelle douce majesté il célébrait le saint sacrifice! Il lisait lentement et avec onction les paroles de l'Ancien et du Nouveau Testament ; et à mesure qu'avançait l'action, quel plus profond recueillement! quel anéantissement! quel air pénétré! quel visage transfiguré! La routine, dans une action qui se renouvelle tous les jours, n'avait aucune prise sur lui : rien de négligé, rien de trop hâtif ; il disait la messe chaque fois comme le premier jour de son ordination. Tous ceux qui en étaient témoins en recevaient une impression ineffaçable d'attendrissement et de piété. « Jamais je n'oublierai la messe du P. Lacordaire, me disait quel- « qu'un ; je n'ai rencontré qu'un prêtre qui m'ait produit une pa- « reille émotion : c'est Pie IX à l'autel. »

Après sa messe, rentré dans sa cellule, le Père lisait la Bible. C'était, avec la *Somme* de saint Thomas, le seul livre qui fût toujours sur sa table. Il en baisait les pages avec respect, lisait quelques versets, s'arrêtant à chaque pensée qui le frappait, plus désireux de méditer et d'approfondir que d'aller aux recherches savantes et à l'érudition. Il recommandait vivement cette lecture. C'était là proprement sa manière de méditer. « La présence de Dieu, disait-il, m'est très-facile et très-naturelle, et j'ai fréquemment des élans de cœur vers lui. Mais il ne m'est guère possible de m'assujettir à une méditation suivie, ou plutôt à une contemplation véritable. »

Je ne puis transcrire le livre tout entier du R. P. Chocarne, et c'est à l'histoire même de *la vie intime et religieuse* du Père que je renvoie pour une foule de détails édifiants et charmants qui ne peuvent trouver place ici. J'insisterai seulement sur la façon dont le P. Lacordaire comprit et pratiqua l'humilité. « Il n'eut pas, dit le R. P. Chocarne, l'humilité qui fait qu'on se croit le dernier de tous par le talent et le mérite, surtout l'humilité qui le dit à tout propos et à tout venant. Il ne faisait nulle difficulté de s'avouer les dons qu'il avait reçus, et ne croyait pas en être pour cela ni meilleur ni pire. « L'humilité, disait-il, ne consiste pas à se cacher ses talents et ses « vertus, à se croire pire et plus médiocre qu'on n'est, mais à con- « naître clairement tout ce qui nous manque, à ne pas nous élever « par ce que nous avons, attendu que c'est Dieu qui nous l'a donné « gratuitement, et que, même avec tous ses dons, nous sommes en- « core infiniment peu de chose... Il n'y a pas incompatibilité entre « l'excellence réelle et l'humilité : au contraire, ce sont deux sœurs « qui se recherchent et s'attirent à l'envi. Dieu, qui est l'excellence « même, n'a point d'orgueil. » Nous ne dirons pas toutefois que la gloire trouva toujours le Père insensible : mais nous dirons qu'il mit sa vertu à ne la rechercher jamais, à ne s'en point laisser éblouir, à s'y montrer toujours supérieur. Il tremblait devant le succès comme

devant son principal ennemi. S'il avait dit de lui-même, avant sa conversion : *j'avais aimé la gloire, et rien autre chose*, on peut dire qu'après sa conversion il craignit la gloire, et rien autre chose. »

Comme directeur des âmes, le P. Lacordaire évidemment ne pouvait être un homme vulgaire. Ce qui le caractérisait là comme ailleurs, c'était la virilité, c'était le nerf. Je ne sache pas qu'il ait beaucoup lu les livres qui traitent du gouvernement des consciences. Il n'avait point cherché à se composer une méthode comme médecin des âmes. Quand elles s'ouvraient à lui, il se recueillait profondément devant Dieu, et il laissait se répandre les paroles que l'amour de Jésus-Christ mettait sur ses lèvres ou sous sa plume. Rien de banal : tout était marqué de la puissante et simple individualité de celui qui parlait, tout était à l'adresse personnelle de l'âme qu'il s'agissait d'éclairer et de diriger. Tout était mâle. « Le P. Lacordaire était de cette race de chrétiens qui prennent l'Évangile au pied de la lettre, qui l'apprennent dans l'Évangile même. » La mollesse lui était particulièrement odieuse. La mignardise, comme le *sentimentalisme*, dans les choses de la religion, lui donnait des nausées. Il voulait une piété solide et forte, exempte de petitesses, prompte au renoncement : c'était là, pour lui, la pierre de touche d'un retour sincère à Dieu. « Nous avons deux grands vices à combattre et à détruire, écrivait-il, l'orgueil et la volupté ; et deux grandes vertus à acquérir, l'humilité et la pénitence. » Tout était là.

Avec les femmes, il mettait tout de suite la hache à la racine de l'arbre : il combattait la frivolité d'esprit, le manque de sérieux dans la vie, l'ignorance, le désœuvrement, le goût des superfluités. C'est à une femme qu'il écrivait : « Le malheur des gens du monde est de vouloir faire de toute leur vie une distraction, tandis que la récréation ne doit être qu'un moment donné au repos, pour rafraîchir l'esprit et lui donner du nerf. » C'est aussi à une femme qu'il disait cette parole : « Plus j'étudie les gens heureux, plus je suis effrayé de leur incapacité divine.... Les gens qui naissent avec une fortune acquise ont bien plus besoin que les autres du poids de la Religion pour les maintenir dans la dignité et dans la bonté. » Et encore : « Il y a des moments convenus où les chrétiens prennent la foi dans un coin de leur cerveau ; il y en a d'autres où ils la laissent en fourrière pour rire et s'amuser. Même en riant, le chrétien véritable a sa foi présente, et il est avec Jésus-Christ comme avec une partie de lui-même qui ne le quitte jamais. La pénitence est le grand chemin pour arriver là ; mais les hommes l'aiment encore moins et la comprennent moins que la foi. » L'esprit de mesure toutefois n'abandonnait pas ici le Père. « Prenez garde aux excès, écrivait-il, ne faites rien qui affaiblisse votre santé ni qui surexcite votre imagination. » Mais les

défauts de l'âme, observe à ce propos le R. P. Chocarne, ne gagnaient rien à ces ménagements pour le corps, et ce qu'il n'osait par prudence d'un côté, il savait le retrouver de l'autre. C'est ainsi qu'il habituait ses pénitentes aux pratiques les plus humiliantes pour leur amour-propre, leur faisant quelquefois demander pardon à leurs inférieures, lorsqu'elles avaient été injustes à leur égard, et exigeant qu'elles le fissent à genoux, s'il savait que cet abaissement dût être compris des deux parts et reçu avec l'esprit chrétien qui l'inspirait. On ne saurait dire assez, d'ailleurs, à quel point le Père était grave *et imposant par nature* dans ses rapports avec les femmes. A cet égard, il n'a jamais été surpassé, il ne le sera jamais.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver ici quelques mots sur l'une de celles qu'il a honorées de sa correspondance. La comtesse Eudoxie de la Tour du Pin ne s'est jamais mariée : elle portait le titre de Chanoinesse et demeurait à Paris avec sa mère. Ces dames vivaient très-retirées. J'ignore comment l'abbé Lacordaire leur fut présenté : c'était en 1833, comme il venait de s'échapper de la Chênaie, et plusieurs mois avant qu'il eût été conduit par M. de Montalembert chez madame Swetchine. Il trouva dans la comtesse Eudoxie une remarquable intelligence, un grand cœur, une façon de juger fort indépendante, fort dégagée de l'esprit d'exclusion des légitimistes, et tout cela uni à une profonde piété. Trois années durant, la maison de madame de la Tour du Pin fut pour l'abbé Lacordaire un lieu de consolation, « où il était sûr de rencontrer un moment doux, et d'en sortir plus heureux. » Il perdit la comtesse Eudoxie le 5 mai 1851, et c'est alors qu'il lui rendit ce témoignage que, par l'élévation de son esprit, par la sympathie de cet esprit avec le sien, et par l'admirable dévouement qui la remplissait, elle avait été *l'une des forces de sa vie.* Quelle magnifique oraison funèbre !

C'est toutefois dans la direction des religieux que la bonté du Père éclate davantage : c'est là qu'on sent combien cette âme forte était en même temps une âme tendre. Relisez les fragments cités par le R. P. Chocarne. « Combien je me réjouis de me retrouver avec vous et avec toute notre famille spirituelle ! J'en ai faim et soif. Je voudrais pouvoir ne plus sortir de Chalais. En être éloigné, c'est toujours là mon plus grand sacrifice dans la vie que je mène... Aimons-nous jusqu'à donner notre vie les uns pour les autres, jusqu'à désirer de souffrir la mort et l'ignominie les uns pour les autres. Pour moi, mon plus grand bonheur, après celui de mourir pour Jésus-Christ, serait de mourir pour vous ! »

C'est au R. P. Chocarne qu'il écrivait : « Ce que vous devez avant tout avoir présent à l'esprit, mon bien cher enfant, c'est que votre charge de maître des novices est le principal de votre vie, et que tout

le reste, études, prières, prédications, n'est plus qu'un accessoire. Vous devez rapporter toute votre vie à vos enfants spirituels : vous devez méditer pour eux, lire pour eux, préparer des discours pour eux, prier pour eux, châtier votre corps pour eux, corriger vos défauts pour eux, en un mot les avoir présents dans votre âme en tout ce que vous faites, comme la mère a ses enfants dans son cœur à tous les instants du jour. Si votre charge était pour vous l'accessoire de votre vie, vous seriez dans un état permanent de prévarication, et il n'y a aucune peine que vous ne méritassiez pour une aussi cruelle trahison de tous vos devoirs.... Vous serez sévère et aimable tout à la fois, sachant châtier avec la verge, et atteindre en même temps jusqu'au plus profond du cœur de vos enfants, de manière qu'ils aiment en vous jusqu'à la correction, ainsi qu'on le voit dans les enfants à l'égard de leurs mères. » On sent qu'en tout ceci le P. Lacordaire se peint lui-même; le caractère de père ne lui suffit pas, il veut être mère. Il continue : « Vous n'habituerez point vos novices à un visage contraint, à des yeux baissés avec affectation, mais à cette piété naturelle, simple, ouverte, attirante, qui fait le fond de la nature dominicaine et que vous avez vu reluire partout sur le visage de nos Pères... Quant à toutes les pénitences capables de nuire à la santé, soyez à cet égard d'une grande sobriété. Dispensez aisément du jeûne; ne laissez pas veiller après matines ceux qui ont besoin de plus de repos. Considérez souvent le visage de vos enfants, afin de voir si quelque chose ne vous décèle pas une santé souffrante; le corps vous est confié comme l'âme; il faut les former tous deux sans les briser. »

Mais, outre le soin spirituel de ses religieux, le Père avait reçu de Dieu un apostolat spécial, celui des jeunes gens. C'est parmi eux qu'il eut à diriger un plus grand nombre d'âmes ; il se sentait fait pour ce ministère, il l'aimait. Il y avait été préparé de bonne heure par sa vie de collége, qui est encore aujourd'hui celle du plus grand nombre des enfants de la France, et dont il connaissait à fond les misères et le danger. Dieu, qui sait qu'on ne fait du bien aux âmes que dans la mesure où on les aime, lui avait donné pour la jeunesse un vif attrait, une dilatation de cœur toute particulière. Mais les jeunes gens ne s'offrirent à lui qu'à la suite des conférences de Stanislas (1834) et surtout après les premières conférences de Notre-Dame. Dès ce moment, l'*abbé* Lacordaire se montre à nous comme directeur d'âmes, le même homme qui sera plus tard le *Père* Lacordaire, plus austère que caressant au début de la conversion, ne croyant au repentir qu'autant qu'il s'affirme par des actes et par l'amour de la croix. Nous avons un témoignage du mode de direction qu'il pratiquait dès lors ; c'est une lettre du commencement de 1837. Toutes

les grandes lignes qu'il développera plus tard dans la guérison et la conduite des âmes s'y dessinent déjà.

« Je vous ai traité rudement la première fois, parce qu'il m'a semblé que vous n'étiez pas assez humble, assez enfant, et aussi parce que c'est la meilleure manière de prendre possession d'une âme qui désire vraiment d'être conduite. Vous savez que lorsqu'on se présentait à la porte des anciens monastères pour s'y dévouer à Dieu, on y trouvait assez souvent un accueil propre à rebuter, afin que cette sévérité révélât si l'âme du postulant était déjà humble et capable des vertus dont il ambitionnait la pratique. Nous aimons trop à être flattés, même par nos amis : je suis donc bien aise que vous m'ayez pardonné la rudesse de mes premières étreintes, et que vous reveniez à moi bon et confiant.

« Je vous envoie le règlement de vie que je vous ai promis.

« Employer un temps notable de la journée au travail sérieux de notre état, et regarder ce travail comme l'accomplissement dans notre personne de cette condamnation prononcée contre notre premier père : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.*

« Quant aux plaisir de l'intelligence, du cœur et des sens qui nous sont permis, en jouir avec reconnaissance et modération, sachant nous arrêter quelquefois pour nous punir nous-mêmes, sans attendre que la nécessité nous y contraigne.

« Élever de temps en temps notre cœur à Dieu, en nous rappelant la passion de Notre-Seigneur, pour contre-balancer par les images de sa chair meurtrie et sanglante, l'impression involontaire des objets que nous sommes condamnés à voir.

« S'attacher en pensée à la croix, se livrer en pensée au bourreau. C'est déjà souffrir que d'arrêter sa pensée sur la châtiment et de se l'appliquer par l'intelligence. Les martyrs s'étaient cent fois immolés dans leur cœur avant de l'être en réalité.

« Songer aussi à tant d'esclaves et de pauvres qui ne mangent guère qu'un mauvais pain trempé de leurs larmes et même de leur sang. Choisir quelque pauvre à qui nous fassions régulièrement l'aumône selon notre fortune, et le considérer comme Jésus-Christ lui-même; aller le voir, lui parler, baiser quelquefois ses pieds et ses habits, si nous en avons le courage.

« Tâcher d'être bon, aimable, simple envers tout le monde et ne pas croire que le christianisme consiste dans une vie morose et mélancolique. Saint Paul répète sans cesse aux fidèles : *Réjouissez-vous !* Le chrétien véritable est inondé d'une joie intérieure, au milieu même des tribulations ; il porte gaiement sa croix ; il sort content du martyre et des opprobres ; il tend son corps aux coups que la Provi-

dence lui envoie, sans que sa sérénité soit altérée ; il transforme en roses les chaînes, la faim, la soif, les haillons, le feu, les verges, le glaive, la mort. Il aime, il est aimé : que faut-il de plus? »

Un monument subsiste de ce qu'était le Père dans ses lettres de direction à des jeunes gens ; c'est l'exquis petit volume dont nous devons la publication à l'abbé Perreyve. Ce livre manquait à la littérature chrétienne. Les lettres spirituelles des Pères de l'Église, celles de Bossuet, celles de Fénelon, ne s'adressent point à des jeunes gens. Ces lettres, d'ailleurs, bien que pleines de vérités qui sont de tous les temps, ont été écrites dans des siècles extrêmement différents du nôtre. Aussi combien ont-elles moins de prise sur les lecteurs de l'âge présent que des pages d'hier, encore chaudes de l'air que nous respirons. Les *Lettres à des jeunes gens* sont jeunes ; ce n'est pas dire assez, elles sont virginales ; elles ont une incomparable fraîcheur d'idées, d'imagination, de langage ; enfin, elles sont essentiellement de ce temps-ci. Rien d'abstrait, rien de spéculatif ; tout y est vivant ; tout y est actuel ; tout y est directement pratique. Ce ne sont que des fragments, mais tout y est touché : la jeunesse, ses passions et ses périls, l'orage des sens, la déception dans l'amour terrestre, la société des femmes et la faiblesse du cœur, le don d'aimer, l'amitié, le choix d'un ami, le détachement (qui n'est pas la désaffection), la mortification, la pénitence, la prière, les lectures de piété, les mauvaises lectures, la persévérance et le relâchement dans les habitudes chrétiennes, la vocation et ses obstacles, la dignité du chrétien, l'honneur dans la pauvreté, les devoirs du citoyen, ceux de l'écrivain, la constance dans les convictions, l'intégrité du caractère, les violences des partis et la paix en Dieu, l'obéissance et la liberté, la soumission à l'Église et au Saint-Siége, la mesure dans le travail, la tristesse et la mélancolie, l'épreuve et le malheur, l'espérance dans la maladie, la pensée de la mort. Cette publication a fait du bien. Elle en fera longtemps. Où les jeunes gens du dix-neuvième siècle trouveront-ils, comme l'a dit l'abbé Perreyve, un saint qui les ait mieux connus et mieux aimés, un saint qui leur ressemble davantage, et qui leur offre un idéal plus parfait de tout ce qu'ils sont et de tout ce qu'ils aiment?

IV

Que dirai-je du prédicateur?

C'est un lieu commun de collége que la nature fait les poëtes et l'art les orateurs : *nascuntur poetæ, fiunt oratores*. Rien ne s'applique moins à Lacordaire : il naquit orateur comme d'autres naissent

poëtes. Dès son premier âge, l'imagination débordait en lui, mais déjà sous la forme oratoire. Sa mère lui avait arrangé, comme on le fait pour les enfants, une petite chapelle : il y prêchait. « Asseyez-vous, Colette, disait-il à sa bonne, le sermon sera long aujourd'hui. » Et il prêchait avec tant de véhémence que Colette effrayée lui criait à mains jointes : « Mais, monsieur Henri, ne vous échauffez donc pas tant, vous allez vous faire mal ! — Non, non, répondait-il, il se commet trop de péchés ! La fatigue n'est rien, je veux prêcher toujours ! » On se souvient, écrivait Lorain en 1847, de l'avoir vu, à l'âge de huit ans, lire à haute voix aux passants les sermons de Bourdaloue (l'auteur favori de madame Lacordaire), imitant, à une fenêtre qui lui servait de tribune, les gestes et la déclamation des prêtres qu'il avait ouïs prêcher. J'ai dit ce qu'il fut à vingt-trois ans, comme improvisateur, à la Société d'études de Dijon.

Tout homme a des ancêtres. Lacordaire orateur ne procède pas de Bossuet, qu'on négligeait singulièrement sous l'Empire, mais des deux idoles de notre adolescence, Jean-Jacques Rousseau et M. de Chateaubriand. Rousseau lui donna la note tonique, et M. de Chateaubriand le coloris. Par malheur, ces deux modèles, comme on sait, n'étaient point irréprochables : Rousseau n'a pas échappé à la déclamation, ni M. de Chateaubriand à la recherche. On ne faisait point au lycée de Dijon des études littéraires assez fortes pour préserver entièrement Henri de ce double écueil.

Je suis sincère, on le voit : je ne dissimulerai ni les lacunes de Lacordaire, ni ses défauts ; mais il ne faut pas non plus qu'on les exagère.

Ses lacunes. Quel homme a été complet? Bossuet lui-même, si admirable par l'équilibre des dons suréminents qui étaient en lui, Bossuet a-t-il été un homme complet? Qui peut donc s'étonner qu'Henri Lacordaire ait eu ses lacunes?

Ainsi, je l'accorde, il n'était point assez théologien. Non assurément qu'il ne sentît vivement le prix de la science des choses divines : il n'a pas tenu à lui, dans la force de l'âge, de s'enfermer trois ans à la Minerve pour s'initier à la doctrine de saint Thomas et à la tradition scientifique de son ordre. Non qu'il ne se fût, même bien avant cette époque, efforcé de compléter ses études sulpiciennes par de vastes lectures théologiques, dans les trente mois qui suivirent son ordination au sacerdoce ; mais il manqua de direction, je l'avoue, dans ces lectures, et d'ailleurs le temps lui fit défaut pour faire la synthèse des connaissances qu'il y avait puisées. Ce point concédé, hâtons-nous d'ajouter que Lacordaire était bien plus théologien, après tout, que ses contradicteurs n'ont voulu le reconnaître. A cet égard, les dominicains d'Italie, qui sont les maîtres de la science

sacrée, lui rendent pleine justice. Il a eu là, comme ailleurs, des aperçus de génie. Il existe de lui, par exemple, sur le dogme de l'Immaculée Conception, une lettre inédite qui fait le plus grand honneur à sa capacité de théologien, et ce n'est point, bien s'en faut, l'unique preuve qu'il en ait laissée; sa conférence sur la Trinité, entre autres, est un chef-d'œuvre d'exposition théologique. Enfin, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, dans ses plus grandes hardiesses, il ne lui est rien échappé que Rome ait jugé digne de censure. Cela est considérable.

Je ferai un autre aveu. C'est que l'érudition proprement dite n'était pas son fait : l'imagination fait les orateurs, elle ne fait pas les bénédictins. M. de Montalembert a eu raison de le dire : « Pas plus que M. de la Mennais, Lacordaire n'avait *étudié* sérieusement l'histoire, surtout celle du moyen âge. » Mais M. de Montalembert a eu tort d'ajouter : « On eût dit que son érudition se bornait au *De Viris* et à Cornélius Népos. » C'est beaucoup trop restreindre l'idée qui doit rester du Père. Dans ses Conférences, on doit le comprendre, il n'aborde les faits que par les côtés qui parlent à l'imagination de l'auditeur, et peut-être n'était-il pas assez en garde contre ce que je nommerai la rhétorique de l'histoire. De là ses évocations si fréquentes des grands noms de l'antiquité classique. Il est resté jusqu'à la fin sous le prestige de ces admirations de son adolescence. « Où est l'âme, demandait-il alors, où est l'âme qui comprendra la mienne? Et qui ne s'étonnera pas que le seul mot de Grande-Grèce me fasse frémir et pleurer? » C'était profondément sincère : il sentait ainsi, cela explique tout. Non, il n'avait pas *étudié* l'histoire; mais il avait lu tous les historiens que lisaient au temps de sa jeunesse les hommes lettrés qui possédaient l'instruction courante, et, par une sorte de divination, il a eu souvent sur l'histoire des aperçus d'une portée vraiment supérieure. Quelques traits de sa *Lettre sur le Saint-Siége* n'eussent pas déparé le *Discours sur l'Histoire universelle.*

Enfin, le dirai-je? Lacordaire, chose presque incroyable chez un homme doué d'une imagination aussi merveilleuse que la sienne, n'avait point le sentiment des arts du dessin, ni celui de la musique. En littérature même, ainsi que l'a dit M. de Montalembert, son goût manquait à certains égards de sûreté comme d'étendue. Tout cela est vrai. Mais il ne faut pas en conclure, comme l'a fait un de ses plus récents et plus brillants panégyristes, que « sa prédication fit retentir dans la chaire un écho du *romantisme.* » Le mot propre a manqué ici à l'écrivain. Le nom de *romantique*, importé en France par madame de Staël, fut donné, vers 1820, à une école littéraire qui procédait d'elle et des frères Schlegel. Cette école tournait systématiquement le dos à notre dix-septième siècle ; elle recherchait

certains effets exotiques; elle déprimait la scène française et magnifiait les théâtres étrangers. Or, Lacordaire était à l'autre pôle. Jamais, je le crois, il n'a lu Shakespeare, ni Schiller, ni Calderon, ni les œuvres de la nouvelle école de littérature. Sous ce rapport, il s'était séparé de ses amis de la *Société d'Études*. Jamais il n'a goûté M. Victor Hugo. Lamartine lui-même n'avait trouvé en lui qu'une sympathie pleine de restrictions. Au contraire, M. Delahaye avait fait tout admirer à Henri dans les classiques français, et les tragédies de Voltaire presqu'à l'égal de celles de Racine. Or, en cela comme en tout, le P. Lacordaire demeura toute sa vie fidèle aux impressions premières de sa jeunesse. Il était donc classique de goût et de théorie. Il lui est arrivé comme à Bossuet de produire de grands effets avec des mots familiers : va-t-on faire de Bossuet un romantique? Cela ne veut pas dire que les saillies des conférences du P. Lacordaire, comme les bouffées humoristiques de sa conversation, fussent toujours heureuses. Mais du moins n'étaient-elles pas systématiques. Ces saillies jaillissaient un peu au hasard, imprévues de lui comme de tout le monde. « Ceux qui me supposent des desseins cachés sous des expressions singulières, écrivait-il, n'ont pas la plus légère idée de ma nature, qui est toute spontanée et incapable de combiner d'avance de semblables accidents. Une fois le mal fait, si mal il y a, j'y tiens comme à un souvenir, comme à une tache qui rappelle un moment de la vie. » La vérité est qu'il n'en était pas toujours assez blessé; il sentait moins que d'autres certaines dissonances, qui lui échappaient à son insu; il a pu lui arriver de manquer accidentellement de goût; mais il y a loin de là à une bizarrerie délibérée, à la *dogmatisation* du grotesque, par exemple, comme elle est formulée dans la préface de *Cromwell*.

J'en dis autant de quelques images un peu ambitieuses du Père : le souffle de M. de Chateaubriand a passé par là. Mais, en vérité, ces taches sont rares chez Lacordaire, et combien l'historien de saint Dominique n'est-il pas plus irréprochable aux yeux du goût que l'auteur des *Natchez!* La recherche était dans M. de Chateaubriand comme une seconde nature; une fois abandonné à lui-même, une fois privé de cet ami *prompt à le censurer* qui fut son ange gardien littéraire, M. de Fontanes, il est tout à fait dépourvu de simplicité. Lacordaire, au contraire, bien que son imagination si riche se complût dans la splendeur du vrai, Lacordaire était naturellement simple; seulement, certaines réminiscences du *Génie du Christianisme* le gâtaient de loin en loin.

Ce que je reproche davantage au *Conférencier* de Notre-Dame, c'est son faible pour l'ingénieux. Il se laissait même aller jusqu'au subtil, et à cet égard madame Swetchine était loin de le retenir. Chose grave

dans l'exercice d'un ministère aussi auguste que celui de la chaire sacrée, il n'a pas assez évité de donner à la vérité les apparences du paradoxe. En ce point, le P. Lacordaire ne s'est pas assez défié de l'une de ses qualités dominantes ; il ne s'est pas dit assez que c'est parfois une infirmité que l'esprit. Il a cédé aussi (mais sans en avoir conscience, comme Joseph de Maistre et M. de Bonald) à une pente naturelle des âges de déclin littéraire, où les meilleurs font effort pour paraître neufs, ce qui les entraîne à tenter de rajeunir de vieilles vérités en les présentant sous un jour insolite et imprévu. C'est ainsi qu'il y a trop de métaphysique, et d'une métaphysique arbitraire, dans la *Législation primitive;* il y en a trop aussi dans le plan et jusque dans les titres des Conférences de Notre-Dame.

Prenons garde toutefois d'abuser de ces critiques. Les lacunes existent, les défauts existent, mais beaucoup moindres, encore une fois, qu'on ne l'a dit. Parce que le P. Lacordaire n'a pu se soustraire, non plus que nous tous, à l'atmosphère littéraire de son siècle, il ne faut pas le réputer incapable des qualités des maîtres, la simplicité et la sobriété. Combien de fois n'est-il pas classique dans la légitime acception du terme! Quoi de plus pur, même littérairement, que l'*Éloge du général Drouot !* Quoi de plus sobre que le récit de la bataille de Muret ! « Je ne connais personne, a dit M. Lorain, qui sache mieux, quand il le veut, se dépouiller de toute fausse couleur, et j'admire à quel point il sait être simple, non pas de la simplicité propre au dix-septième siècle, mais autant qu'un homme d'esprit puisse rester simple dans ce siècle raffiné. » La lyre du Père a toutes les cordes : il a la simplicité, il a l'éclat, il a la flamme, il a le pathétique, il a la grâce. J'ai besoin d'inventer un mot pour exprimer à mon gré ce que j'admire surtout en lui : nul, de notre temps, n'a possédé à ce point de continuité et de perfection ce que j'appellerai *la vénusté* du langage. Dans la chaire, il lui arrivait parfois, comme à tous les improvisateurs, d'être inférieur à lui-même, et il le reconnaissait avec une vertu toute chrétienne. Mais si l'orateur était parfois inégal, l'écrivain ne l'est presque jamais. Il a su, par une exception des plus rares, unir en sa personne deux dons qui semblent s'exclure l'un l'autre : il a été ce que n'ont pu être Fox, Mirabeau, Berryer, tout à la fois un orateur incomparable et un très-remarquable écrivain. C'est le témoignage d'un excellent juge que, de tous les improvisateurs connus, il n'y en a pas un dont les discours résistent aussi bien à la lecture que ceux du P. Lacordaire ; il n'y en a pas qui aient conservé, dans cette redoutable épreuve, autant de vie, de flamme et de couleur. « Ceux qui l'ont entendu retrouvent aisément, quand ils le lisent, l'attrait invincible qu'ils ont naguère subi. Ceux qui ne

pourront que le lire découvriront en lui, malgré tous ses défauts, à côté d'un orateur merveilleux, un écrivain d'un ordre supérieur.

On a dit de lui qu'en écrivant, il reste orateur. Rien de plus exact, et cela est vrai, je crois, de toutes les natures véritablement éloquentes. Le souffle oratoire s'élève inopinément chez Lacordaire en toute occasion, pour peu que le sujet y prête, même dans ses lettres, et c'est là qu'on voit combien l'éloquence lui était naturelle. Madame Swetchine disait de lui : « On ne le connaîtra bien que par ses lettres. » Elle entendait cela de son caractère. C'est tout aussi vrai de son talent d'écrivain. C'est dans ses lettres qu'on voit combien la simplicité était en lui *l'homme même*, pour rappeler le mot de Buffon sur le style. Il est bien autrement simple que Cicéron, et cette simplicité est d'un charme incomparable, car, tout simple qu'il est, la vénusté qui le caractérise ne l'abandonne jamais. Mais, au moment où l'on s'y attend le moins, une vérité d'un ordre élevé se présente à lui : à l'instant il est ému, l'éclair luit et l'éloquence éclate.

C'est qu'avant tout, par-dessus tout, Lacordaire est spontané. L'art n'est pas absent; mais l'art même, chez lui, était presque entièrement spontané: il était né artiste en art oratoire, à ce point que, bien qu'il ne parlât assurément pas sans préparation, il n'a jamais eu la conscience complète de ses procédés de mise en œuvre, tant ils étaient soudains le plus souvent, et peu calculés. Aussi ne dites pas *qu'il se plie aux idées de son temps*. Il ne s'y plie point, il les a ; il en est plein : s'il les exprime éloquemment, ce n'est pas flatterie (rien ne répugnerait plus à sa droiture), c'est émotion, c'est l'effusion d'une conviction propre ou d'une sympathie profondément ressentie. C'est même là ce qui a donné à son éloquence quelque chose de trop relatif, de trop *actuel*, quelque chose qui, pour avoir été, comme l'a si bien remarqué M. Lorain, trop de ce temps-ci, risque d'avoir moins de prise sur la postérité.

Mais c'est par là précisément aussi qu'il a fait école. Dans l'ancienne prédication, rien d'actuel, rien de relatif: elle s'appliquait (je ne l'en reprends pas, à Dieu ne plaise !) à développer des vérités absolues, à les développer uniquement sous leur aspect le plus général, j'ai presque dit le plus universel ; elle habitait une région supérieure ; elle s'adressait à un auditoire abstrait, qu'on me passe le terme, à un auditoire de tous les temps et de tous les lieux. Lacordaire, au contraire, n'a eu jamais en vue que son auditoire français du milieu de ce siècle. Toujours il s'est attaché à présenter la vérité sans atténuation (il le croyait du moins), mais sous l'aspect le plus propre à lui concilier la France contemporaine, la France que la Révolution et les écoles publiques nous ont faite. Sans cesse il se représen-

tait ce qu'il avait été lui-même à vingt ans, et plein d'une compassion ardente pour cette situation, qui avait été la sienne, il se demandait ce qu'un prédicateur aurait dû lui dire alors pour se faire écouter de lui et pour le ramener à Dieu. C'est ainsi que ses discours sont d'une vérité purement relative, qu'ils sont plus individuels, moins impassibles que ne l'avait été avant lui la parole sacrée. Il se sentait, nous le sentions un de nous, et c'est par là surtout qu'il avait prise sur nous. Chacun, en l'écoutant, était tenté de se dire : *lui aussi, il a donc connu cela?* Là était l'un des grands secrets de sa puissance. Rien assurément ne s'éloignait davantage de l'ancienne prédication, si souverainement impersonnelle. Mais rien ne contribuait plus à ouvrir, à gagner les cœurs ; rien ne donnait plus de vie à la parole du Père. La vie, voilà ce qui personnifie la prédication lacordairienne. C'est par là que le Père a renouvelé le ministère de la parole évangélique. Elle était inanimée ; il l'a rendue vivante. Toute sa rénovation de la chaire sacrée est dans ce peu de mots. Avant lui, il n'y avait plus, depuis plus d'un siècle, que des pastiches plus ou moins heureux de Massillon : même coupe de phrase, même symétrie dans la période oratoire, même cadence dans les mots, au milieu d'une certaine abondance de lieux communs, mais aussi d'une grande disette de pensées et d'une inanité théologique encore plus grande. Tous les sermons se coulaient dans le moule reçu. Ce moule banal s'imposait à tous. La forme était la grande affaire du prédicateur : quand il avait fait une phrase bien tournée, il cherchait ce qu'il mettrait dedans. Voilà la prédication monotone et vide que j'ai entendue partout dans ma jeunesse. Il y avait encore des hommes d'un vrai talent, le P. de Maccarthy, entre autres ; mais l'originalité faisait défaut. Eh bien ! il fallait sortir du convenu. Le moule était usé ; il fallait qu'il fût brisé : il le fut. Lacordaire vint, et avec lui la spontanéité, l'individualité, l'actualité (je demande pardon de ces barbarismes). Avec lui, encore une fois, parut la vie : ce mot dit tout. Elle ne s'est point retirée depuis. Il y a une école de prédication qui procède de lui : c'est l'école dominicaine. Cette école a ses côtés défectueux, elle est trop spéculative ; mais elle garde le manteau d'Élie. Qu'elle reste fidèle à l'exemple qui lui a été donné : que, sans s'écarter de la vérité du dogme, qui est éternelle et par conséquent absolue, elle s'inspire incessamment des besoins présents des âmes, et elle conservera le don par excellence, le don de la parole vivante, la seule qui communique la vie.

Que l'on me comprenne bien : je n'entends pas rabaisser la grande prédication du dix-septième siècle, manifestement supérieure à la nôtre ; je ne parle que de celle qui a suivi. Je ne prétends point qu'un Bossuet, s'il nous eût été donné, n'eût pu renouveler de nos

jours l'éloquence de la chaire, sans la rendre aussi individuelle, aussi relative, aussi personnelle que l'a fait Lacordaire. Je n'écris pas un cours de littérature, j'écris l'histoire, je dis ce qui est, et, quand je le puis, le pourquoi de ce qui est. Comme historien donc, j'affirme que l'éloquence de Lacordaire est une date, et qu'en lui et par lui a commencé une prédication véritablement neuve, sans pour cela être nouvelle : c'est la prédication qui a saint Thomas pour docteur et les *Conférences de Notre-Dame* pour modèle. Oui, l'éloquence de Lacordaire est une date, et la preuve, c'est que son action s'est étendue sur plus d'un orateur sacré élevé à une tout autre école, sur le P. de Ravignan, par exemple. Certes, le P. de Ravignan ne procède pas originairement de Lacordaire : il procède en droite ligne de Bourdaloue et des souvenirs du parquet de Paris. Mais comment n'aurait-il pas tenu compte des conférences de 1835 et de 1836, de cette prédication si neuve et si jeune qui avait, comme par enchantement, peuplé d'une foule compacte et émue le vaste désert des nefs de Notre-Dame? Qui peut nier qu'il n'ait cherché, lui aussi, à rajeunir avec tempérance, dans la mesure des dons qui étaient en lui, des thèses d'une vérité trop ancienne et trop connue? « Un peu d'imitation d'une manière qui ne serait pas naturellement la sienne se fait sentir, écrivait madame Swetchine le 18 avril 1837, et l'on cesse d'être maître là où l'on imite. Mais c'est là un bien touchant témoignage de son zèle pour la vérité, qui lui fait prendre tous les moyens qu'il croit efficaces et puissants, dussent-ils contraindre sa nature et moins flatter son amour-propre. » Aussi eut-il la gloire de conserver un auditoire en succédant à Lacordaire. Cet auditoire n'était pas absolument le même que celui de 1835 et de 1836. Il était moins nombreux. Beaucoup des admirateurs de l'abbé Lacordaire lui firent défaut; beaucoup aussi lui restèrent, et il en eut d'autres que la prédication nouvelle inquiétait et irritait, mais que rassurait la sienne. Il plaisait par la belle ordonnance de ses discours, par l'ascendant même des idées qu'il exposait dans une langue riche et nouvelle. Ses mouvements étaient libres et vrais; il avait, lui aussi, une noblesse naturelle incomparable, bien que différente de celle de notre ami. Il se plaçait à une grande hauteur, à celle d'où descend l'autorité. Enfin la sainteté rayonnait de son beau visage, et les âmes, a dit Lacordaire, allaient à lui par une pente naturelle; il les aimait et elles l'aimaient. Voilà comment il a réussi à instituer une œuvre que nul avant lui n'avait osé tenter : la communion générale de Notre-Dame. Ce sera sa couronne dans l'éternité.

Mais combien Lacordaire orateur était plus original et plus puissant! Il était orateur de la tête aux pieds. Jamais la chaire n'a connu un visage plus jeune, plus illuminé par le rayon intérieur. Je vois

encore cette figure ovale, légèrement allongée, s'élargissant vers les tempes, ce front élevé, saillant et débordant les yeux. Ce n'était pas seulement le visage et le geste qui parlaient en lui : il marchait dans sa chaire, il se transportait d'un côté de la tribune à l'autre avec une lenteur cadencée qui marquait l'entière participation de toute sa personne à l'action oratoire. En de certains moments, l'attitude inférieure du corps précédait et faisait pressentir avec une aisance infinie ce qu'allaient dire la tête et les bras. La taille svelte du Père, si heureusement proportionnée avant qu'un embonpoint maladif la dénaturât, revêtait alors une majesté, une grandeur indicible. Sa stature un peu grêle était oubliée; l'auréole du génie enveloppait l'orateur; il était littéralement transfiguré. L'éclat du visage, la beauté du regard, l'autorité du geste, la passion du drame, la magnificence de l'expression, tout se réunissait en un ensemble aussi harmonieux que puissant, et produisait une vraie fascination dont l'auditoire haletant se faisait le complice. L'œil, d'une limpidité si éblouissante, prenait parfois une expression terrible, et la bouche alors était superbement dédaigneuse. Mais on ne dira jamais assez combien tout cela était naturel, et combien ce naturel dissimulait ce qu'il y a parfois de trop *lustré* peut-être dans les Conférences imprimées.

Nul n'a mieux compris Lacordaire orateur que M. Delpech. Il ne lui demande pas d'être Bourdaloue ou Bossuet; il a bien su voir que le conférencier de Notre-Dame n'avait pas affaire, comme les orateurs du grand siècle, à une société née dans la foi. En 1835, le doute était dans l'air. « C'était un courant établi qu'il fallait dériver. Le premier soin devait donc être de pénétrer dans ces eaux, si mêlées qu'elles fussent, pour en déplacer le lit et la pente avant de songer à les épurer. » La France d'alors était affolée de politique : quoi d'étonnant que voulant, comme M. de Chateaubriand, la ramener au christianisme par l'admiration des choses chrétiennes, le missionnaire des temps nouveaux, converti lui-même par l'évidence du bien qu'a fait la religion aux sociétés humaines, se soit attaché d'abord à mettre en lumière ce côté de sa préparation évangélique? Il ne s'en est pas tenu, du reste, à ces combats d'avant-garde; il en est venu au centre du dogme, au péché originel, à la rédemption, à Jésus-Christ, et c'est là peut-être ce qu'il a produit de plus achevé.

Faut-il revenir sur le succès de ces conférences? « Lues, dit M. Delpech, elles attirent; entendues, elles subjuguaient; à la sympathie, l'action oratoire ajoutait l'autorité. Dans la perspective de la chaire, l'ensemble dominateur de la personne de l'orateur l'emportait sur tout le reste. De ses traits délicats on ne voyait que les grandes lignes accentuées et sévères. L'éclair de son regard, trop pénétrant ailleurs, était là dans la note juste. Sous les plis du manteau,

ses formes élancées offraient plus de plénitude et de force : il paraissait plus grand que nature. La première impression qu'il produisait était celle de la surprise mêlée d'attrait que suggère un être étrange et fort. Tout perpétuait cette impression, geste, intonation, débit, attitude générale.

« Le geste était à la fois instinctif et réfléchi. Sobre au début, lent, contenu, accentué, il s'élargissait avec le sujet. Tout à coup les bras s'ouvraient en croix, ou bien ils décrivaient une vaste courbe. Une émotion sincère, profonde, inspirait, soutenait, expliquait l'effet de la ligne. Le geste avait une valeur morale. L'âme et le corps agissaient de concert. Aux instants pathétiques, les mains s'agitaient par des frémissements incertains et semblaient secouer sur l'auditoire la flamme d'une torche. Je ne sais quel rayonnement partait alors de cette main, se croisait avec l'éclair du regard et traçait autour de la tête comme une auréole prophétique.

« La voix de Lacordaire n'avait pas ces vibrations délicates et veloutées dont le charme enveloppe une petite enceinte et se perd dans une grande. Claire, incisive, susceptible de force et de passion, cette voix s'échauffait par degrés, devenait frémissante, grandissait, remuait, entraînait, trouvant aux instants douloureux des vibrations poignantes comme un gémissement et un sanglot. Les défectuosités du timbre étaient promptement effacées par la puissance et la vérité du débit. Martelée au début, la parole grandissait avec l'émotion, se précipitait, et, arrivée au comble, s'abaissait parfois d'une façon subite comme si elle eût disparu dans un gouffre. L'articulation des derniers mots était alors si frémissante et si rapide, qu'elle en devenait presque insaisissable. On aurait dit que la parole, insuffisante à suivre le vol de la pensée, se laissait emporter par elle, effleurant à peine les lèvres.

« Telle fut cette action, mélangée de calcul et d'inspiration soudaine, mais toujours profondément sincère. Tout n'était pas naïf, involontaire, dans ces mouvements, mais tout était naturel. Ce n'était pas une parole apprise, c'était une âme. Cette âme, pour parler son langage, *rompait les digues de la chair et se jetait à corps perdu dans l'âme d'autrui.* »

V

Certes, cela est digne d'admiration à jamais. Et pourtant ce n'est pas là, si je l'ose dire, le grand côté du P. Lacordaire. Oui, il fut éloquent entre les éloquents ; oui, par une exception rare entre toutes,

il fut un orateur inimitable et tout à la fois un admirable écrivain. Oui, il a laissé mieux encore que le souvenir d'une grande parole évanouie : il a laissé une œuvre qui lui survit, celle des conférences de Notre-Dame de Paris, et il a créé deux grandes institutions catholiques, la Province dominicaine de France et le Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique. Il a été ainsi plus qu'un orateur, plus qu'un écrivain : il a été un fondateur, et ce sera sa gloire à toujours. Mais une chose l'honore peut-être davantage; une chose suffirait à sa mémoire quand bien même les œuvres de son zèle auraient péri, c'est son caractère, — si grand quand on le considère, encore plus grand quand on le compare. — « Nous avions un roi, disait à ses obsèques une femme du peuple; nous l'avons perdu! » Oui, nous l'avons perdu, mais il nous laisse un exemple immortel : l'exemple d'une grandeur et d'une virginité d'âme immaculée, dans un temps qui restera fameux par l'abaissement des caractères ; l'exemple d'un homme supérieur par l'esprit, plus supérieur par l'âme, l'exemple d'un homme d'honneur fidèle à Dieu, à l'Église, à son pays, à lui-même, jusqu'à la dernière heure; l'exemple, en un mot, d'une sainte vie et d'une grande mort.

J'ai fini.

Je remercie Dieu d'avoir assez vécu pour qu'il m'ait été donné de rendre ce témoignage au P. Lacordaire. « N'y eût-il eu entre nous que l'éclat de son dévouement à la cause de Dieu, c'en serait assez pour que je fusse porté vers sa gloire, sans autre ambition, en la célébrant, que le plaisir de ma conscience. »

Me pardonnera-t-on de dire un mot de moi? J'ai renoncé, avant le temps, à la vie publique pour écrire le livre qu'on va lire. Je l'ai écrit dans la retraite, à un âge où l'on n'attend plus rien des hommes, mais où l'on pense beaucoup aux jugements de Dieu.

J'ai vu de fort près les hommes et les choses dont je parle dans ce livre : j'ai tâché de les juger avec un esprit libre de toute prévention, exempt de toute complaisance.

J'ai aimé et admiré Lacordaire; je ne l'ai jamais flatté. Il n'était pas mon frère de lait. J'étais un vieux chrétien et lui un converti. Sa famille et la mienne, en ce qui touche la Révolution française, n'étaient point dans le même courant d'idées. Il me semble donc qu'à aucun égard je ne devrais être suspect. Magistrat, d'ailleurs, durant quarante ans, j'ai dû prendre l'habitude de l'impartialité, et je me crois quelque droit de dire avec Robertson : Quand j'écris

l'histoire, je me recueille comme un témoin qui va déposer en justice.

J'ai eu sans cesse présentes à l'esprit ces paroles de mon ami :

« L'histoire doit-elle cacher les fautes des hommes et des Ordres? Ce n'est pas ainsi que Baronius a compris son devoir d'historien de l'Église ; ce n'est pas ainsi que les Saints avaient coutume de s'exprimer sur les scandales de leur temps. *La vérité*, pourvu qu'elle soit dite avec mesure, *est le bien premier des hommes*. La taire, surtout dans l'histoire, est une lâcheté indigne d'un chrétien. Mais la faiblesse est le mal d'aujourd'hui, et on la cache sous le voile du respect pour les choses saintes. Ce déguisement ne sert à rien devant Dieu ni devant les hommes. Dieu, qui a donné à son Église le privilége de l'infaillibilité, n'a voulu concéder à aucun des membres de cette Église le privilége de l'impeccabilité. Saint Pierre a été un pécheur et un renégat, et Dieu a tenu à ce que cela fût dit dans l'Évangile. »

J'ai fini. Mais, avant de prendre congé du lecteur, je voudrais lui laisser un dernier enseignement, et cet enseignement — plus actuel que je ne saurais le dire — je l'emprunte encore au P. Lacordaire. N'est-ce pas lui qui, au mois de mars 1858, au moment où la tombe du P. Ravignan se fermait, adressait aux catholiques, endormis alors dans une si universelle et si décevante sécurité, cet avertissement prophétique?

« Maintenant, où sommes-nous et qu'arrivera-t-il?

« Il n'y a pas dans l'Église une seule époque où elle n'ait eu des adversaires proportionnés à la puissance dont elle avait fait preuve. C'est la loi de son existence. Au lieu que l'univers marche sous des lois qui ne rencontrent pas de résistance, l'humanité n'obéit aux siennes que par des efforts constants, et, dès qu'elle cesse de lutter, elle cesse d'avancer dans sa route et dans son destin. Il en est de même de l'Église. Nous devons donc être sûrs que, même à part nos fautes, le péril présent de l'Église est grand.

« L'œuvre du dix-huitième siècle ne suffit plus à nos ennemis. Le dix-huitième siècle comptait sur la raison et sur l'amélioration de la société humaine par la raison. Cette espérance est brisée. Le champ des révolutions s'est ouvert, et le monde est impuissant à le fermer. Cette vue rapproche de nous tous ceux qui tiennent à l'idée de l'ordre sous la forme chrétienne de la propriété, de la famille et de la liberté civile : c'est là notre force et aussi notre honneur. *Mais il en est pour qui cet ordre*, loin d'être le but, *est l'obstacle*, et qui par conséquent y puisent l'aliment d'une passion contre le christianisme, passion gigantesque qui ne peut plus se prendre aux illusions du

dix-huitième siècle, et qui doit appeler à son secours de plus héroïques négations.

« Ces négations, nous les avons devant nous. Elles se feront place d'un bout de l'Europe à l'autre, et, la France étant le siége le plus libre aujourd'hui du christianisme, le plus fort par les expériences acquises et par les établissements fondés, le plus fort aussi par les armes que la Révolution lui a fournies dans ce qu'elle a eu de juste et de sensé, *nous devons nous attendre à subir les assauts d'une erreur plus vaste qu'elle ne s'est encore montrée*, plus ennemie de la nature et de la raison, *plus résolue enfin de donner à notre foi le coup suprême du désespoir*.

« Heureux serons-nous si Dieu, qui nous fit les grands hommes de notre enfance et qui, à notre âge viril, nous envoya des hommes tels que Frédéric Ozanam et le P. de Ravignan, ouvre encore pour nous le trésor des intelligences réservées aux jours de résurrection, et nous permet d'entendre de nouveau des voix éloquentes sur des lèvres aimées? Heureux surtout s'il nous communique un esprit digne de nos malheurs et digne des tombes qu'il nous donne à garder ! »

Foisset.

LA TERREUR[1]

I

LES PRÉLIMINAIRES DE LA TERREUR

LE 20 JUIN, LE 10 AOUT, LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1792, LE 21 JANVIER, 31 MAI 1793

1

L'histoire de la Révolution française a toujours, et à juste raison, le don d'attirer et de retenir à soi l'attention publique. Ce n'est pas seulement une grande époque, et comme une ère nouvelle dans notre histoire : c'est un cercle où nous roulons depuis quatre-vingts ans, et dont nous avons déjà parcouru pour la seconde fois toutes les étapes. Sans nier les différences, et tout en constatant le progrès, n'est-ce pas la royauté de 1789 qui a reparu avec la Restauration, et

[1] *Histoire de la Terreur*, 1792-1794, d'après les documents authentiques et des pièces inédites, par M. Mortimer-Ternaux. 7 vol. in-8 (1861-1869). — *La Révolution*, par M. Edgar Quinet, 2 vol. in-8 (1865). — *Histoire de la Révolution française*, par Th. Carlyle; traduit de l'anglais par M. Jules Roche, 3 vol. in-12 (1867). — *Histoire de la société française pendant la Révolution*, par Edmond et Jules de Goncourt, 1 vol. in-12 (1864). — *Le Vandalisme révolutionnaire*, par Eugène Despois, 1 vol. in-12 (1868). — *La Démagogie en* 1793 *à Paris* ou *Histoire jour par jour de l'année* 1793, par C.-A. Dauban, 1 vol. in-8 (1868). — *Paris en* 1794 *et en* 1795, *histoire de la rue, du club, de la famine*, composée d'après les documents inédits, particulièrement les rapports de police et les registres du Comité de salut public, par C.-A. Dauban, 1 vol. in-8 (1869). — *Mémoires du comte Beugnot*, 2 vol. in-8 (1866). — *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*, ouvrage composé d'après les documents originaux conservés aux archives, par Émile Campardon, 2 vol. in-8 (1866).

la monarchie constitutionnelle de 1791 avec la charte de 1830? puis une nouvelle République, et, sans autre intermédiaire que le fantôme d'une prétendue Terreur, un second Dix-huit brumaire suivi d'une nouvelle forme du Consulat et de l'Empire. Sommes-nous enfin fixés? Pour en être assurés, le mieux n'est pas tant de l'écrire dans une charte. Les peuples semblent, en effet, ne s'engager à toujours que parce qu'ils savent bien qu'un jour ou l'autre les événements les peuvent dégager. Le moyen le plus sûr d'asseoir enfin nos destinées et de changer en progrès véritable ce perpétuel tournoiement, c'est d'étudier à fond les causes réelles de cette instabilité; c'est d'apprendre par un sérieux examen pourquoi chacune de ces formes, après un succès éphémère, a péri. Ainsi l'histoire sincère de notre Révolution est une nécessité politique de premier ordre, et il faut souhaiter qu'elle nous soit exposée, non dans ces récits brillants et passionnés qui tranchent tout selon l'esprit d'un parti, ni dans ces livres plus impartiaux en apparence, qui acceptent tout, excusent tout comme par une cause nécessaire; mais dans des tableaux également éloignés de l'indifférence et de la passion, du dénigrement et de la complaisance: car si le dénigrement fausse parfois le passé, la complaisance aveugle le présent et ne trompe après tout que ceux qui ont le plus d'intérêt à voir les choses dans toute leur vérité.

Cette éducation de l'esprit public sur les vicissitudes de notre Révolution a été commencée de bonne heure. Après l'achèvement de ce que j'appellerai le premier cycle, dès la Restauration, deux ouvrages avaient paru, également remarquables, dans leur étendue fort différente, par la largeur de la composition, la fermeté du trait ou la clarté du détail. Mais depuis, la Révolution a poursuivi sa marche: un cycle nouveau s'est accompli, et bien des pièces inconnues ont été mises au jour. Parmi les jugements portés alors, quels sont ceux qui n'ont fait que s'affermir, quels sont ceux qu'il conviendrait de modifier? C'est une question que je voudrais voir les deux éminents historiens se poser à eux-mêmes, question qu'ils résoudraient mieux que personne dans une suprême révision de leurs œuvres; et on doit souhaiter que des livres qui ont conquis leur place dans notre littérature, ne passent pas à la postérité sans lui transmettre la sentence définitive que leurs auteurs, mûris par la pratique des affaires et instruits par nos dernières révolutions, doivent porter aujourd'hui sur les phases diverses de cette histoire.

En attendant, de nouveaux ouvrages paraissent tous les jours: les uns embrassant tout l'ensemble de la Révolution (nous n'avons pas besoin de rappeler les livres de MM. Louis Blanc et Michelet), les autres se bornant à quelque point capital de cette période, qu'ils se proposent d'étudier de plus près. L'époque la plus dramatique de toutes est celle

de la *Terreur*, et c'est aussi le sujet traité dans le plus considérable des ouvrages, cités en tête de cet article · *Histoire de la Terreur* (1792-1794), *d'après les documents authentiques et des pièces inédites*. L'auteur, M. Mortimer-Ternaux, est un homme de la génération de 1830. Après avoir traversé les assemblées de la dernière République, fort de son expérience et songeant aussi à l'avenir, il a mis à profit les loisirs que lui faisait le coup d'État pour revenir sur l'étude de cette sanglante époque de notre Révolution.

M. Mortimer-Ternaux commence son histoire au 20 juin 1792, et le dernier volume qui ait paru, le VIIe, s'arrête à la chute des Girondins.

Si l'on prenait son titre à la lettre, on pourrait dire qu'au moment où nous laisse ce volume, le sujet est à peine abordé : car la période de la Terreur dans notre Révolution est celle qui va de la chute des Girondins à la chute de Robespierre, du 31 mai 1793 au 9 thermidor (27 juillet 1794), et c'est l'excéder de beaucoup que de remonter à une époque où Louis XVI est encore sur le trône.

Je comprends toutefois que M. Mortimer-Ternaux n'ait pas pu se renfermer dans les bornes rigoureusement historiques de son sujet. Elles appartiennent de droit à la Terreur, ces journées de septembre les plus hideuses qui aient jamais souillé l'histoire, où la Commune voulut « faire peur aux royalistes, » et où des bandes de massacreurs consommèrent leur attentat en présence de l'Assemblée muette et de la population de Paris consternée. Or, si l'on remonte au 2 septembre, comment ne point aller jusqu'au 10 août? Nous voilà bien près du 20 juin ; et les hommes du temps ont été bien au delà : « La Terreur, dit Malouet dans ses *Mémoires*, la Terreur dont les républicains purs ne proclamèrent le règne qu'en 1793, date pour tout homme impartial du 14 juillet, et je serais en droit de la faire remonter plus haut. »

Toutefois, mon sentiment est que dans un livre intitulé *Histoire de la Terreur*, ces antécédents doivent être traités par forme d'introduction et d'une façon plus sommaire ; ou, si l'on a eu, comme M. Mortimer-Ternaux, la bonne fortune de recueillir sur ces faits préliminaires des documents nouveaux, il convient de prendre un titre mieux approprié aux développements du livre. Pour ma part j'aimerais mieux étendre le titre que d'abréger le livre. Je prends donc l'ouvrage tel qu'il est sans plus de chicane, et je crois que le lecteur fera comme moi et qu'il aura raison.

II

Une idée fausse domine trop souvent dans les jugements de l'histoire. On est tenté de croire que ce qui arrive ne pouvait point ne pas arriver ; et quand le résultat définitif est bon, tout ce qui l'amène ou, le précédant, paraît l'amener (car le plus souvent on s'y trompe), obtient, quelque blâme qui s'y attache, plus d'indulgence de notre part. Ainsi le régime moderne est incontestablement préférable à l'ancien régime, et l'on ne peut que bénir à ce titre la Révolution qui a fait ce changement. Mais devons-nous accepter comme un acheminement nécessaire vers ce but, toutes les phases de la Révolution ? C'est ce que l'on a fait trop généralement, et c'est contre quoi je m'élève. Il ne faut pas croire à ces nécessités du mal. Sans doute il y a une loi fatale qui, de l'acte, fait sortir les conséquences ; mais il y a en présence de cette fatalité la volonté de l'homme qui peut toujours lutter contre ces conséquences, les corriger souvent, et quelquefois les annuler. La résistance intempestive de la cour aux justes demandes des états généraux précipita le mouvement de la Révolution vers une lutte ouverte. Une meilleure conduite de la cour, admettant la victoire de l'Assemblée sur les points acquis, n'aurait-elle pu faire que sa propre défaite sur ces points ne tournât pas en désastre pour elle? La royauté devait-elle fatalement courir de faute en faute jusqu'à sa chute, et les Assemblées marcher de violence en violence jusqu'à ce gouffre où s'engloutirent avec les partis, vainqueurs un jour, vaincus le lendemain, toutes nos libertés ? Voilà ce que je n'admets point, quoi qu'il en soit des faits accomplis. Si, comme tant de sages esprits le voulurent, on eût arrêté la Révolution dans la voie des excès et des violences, elle eût pris un autre cours ; et rien ne dit qu'on ne serait pas arrivé au même terme par un chemin plus sûr et moins sanglant, ni que le résultat n'en eût pas été plus durable. Je ne l'affirme pas, mais ce que j'affirme, c'est qu'on ne peut pas le nier davantage. Ce serait désespérer de la raison humaine que de prétendre que le bien ne puisse être obtenu sans des moyens réprouvés par la morale. Dire que la Révolution ne pouvait s'accomplir sans la Terreur, c'est déshonorer la Révolution.

Ce sentiment est bien celui qui anime M. Mortimer-Ternaux dans son histoire. Il n'a rien de cette tendance qui porte un auteur à prendre par le côté le plus favorable le sujet dont il fait son étude. Il ne voit pas dans la Terreur une crise douloureuse mais nécessaire au salut de la France : il y voit la ruine de nos libertés naissantes,

l'écueil où la Révolution dès les premiers pas vint échouer ; et pour qu'on ne s'y trompe pas, il le dit au début de son livre :

« Il faut flétrir les crimes ; mais il faut aussi et surtout flétrir les doctrines et les systèmes qui tendent à les justifier. Combien d'écrivains sans oser prendre la défense des bourreaux, n'ont-ils pas balbutié en leur faveur les mots vagues de *raison d'État*, de *nécessité fatale*, de *salut public*, prétextes commodes, qu'ont invoqués tous les ambitieux, princes ou démagogues ! La France, a-t-on dit souvent, a été sauvée par la Terreur. C'est le contraire qui est vrai. La France avait en elle une telle force de vitalité, qu'elle fut sauvée malgré la Terreur. Quand une grande nation, quand surtout la nation française est saisie d'un généreux et irrésistible enthousiasme, elle ne regarde plus qui la mène, elle ne voit que le drapeau de la patrie, et par un élan sublime lui assure la victoire... En 1792, la nation est soumise à l'action constante de deux courants contraires : l'un, né de l'amour de la patrie et de l'enthousiasme de la liberté, fait voler aux armes toute la jeunesse de nos villes et de nos campagnes, la précipite vers nos frontières menacées ou déjà envahies, enfante ces héros qui étonnèrent l'Europe par vingt-cinq ans de victoires ; l'autre qui procède de la bassesse, de la haine et de la vengeance accumulées dans les âmes avilies, met en fermentation les passions mauvaises, surexcite les imaginations faibles et pusillanimes, éveille les appétits les plus féroces, engendre les assassins de septembre, les tricoteuses des Jacobins et les furies de la guillotine. Dans un intérêt de parti facile à comprendre, certains écrivains n'ont pas voulu distinguer l'action de ces deux courants, si différents dans leurs origines et dans leurs effets. Ils ont prétendu qu'une pensée identique avait poussé les mêmes hommes aux bureaux d'enrôlement et au guichet de l'Abbaye, et que les égorgements en masse, qui ensanglantèrent les pavés de la capitale, avaient été exécutés par ceux-là mêmes qui coururent l'instant d'après arrêter les progrès des Prussiens aux défilés de l'Argonne. Non, pour l'honneur du nom français, les hommes qui, au glas funèbre du tocsin de septembre et à la voix des décemvirs de la Commune, se précipitèrent vers les prisons, ne furent pas ceux qui sauvèrent la France quinze jours plus tard sur le plateau de Valmy ; les bourreaux ne se firent point soldats. Si quelques-uns de ces misérables essayèrent un instant de cacher leur honte dans les rangs des volontaires parisiens, ils furent bientôt reconnus, signalés, et les vrais soldats de la liberté les chassèrent de leurs rangs, comme indignes d'affronter à leurs côtés la mort des braves. » (T. I, p. 4-7.)

Cette page nous donne, avec le jugement de M. M. Ternaux sur la Terreur, tout l'esprit de son histoire. M. Ternaux est un ami de la

liberté : il poursuit donc sans ménagement ses deux ennemis, la démagogie et le despotisme ; la démagogie plus funeste encore à la liberté que le despotisme, parce qu'elle l'étouffe en affectant de l'embrasser, et qu'abattue elle-même, elle l'entraîne encore dans sa chute. Les terroristes de 93 ont prétendu agir au nom de la liberté ; mais la liberté n'est pas leur complice ; elle est leur victime et la plus sacrifiée ; car c'est elle qui est restée responsable des violences sous lesquelles elle-même la première a succombé.

L'ouvrage de M. M. Ternaux se divise, pour chaque tome, en deux parties : l'exposition et les pièces justificatives ; et chaque volume pourrait se désigner par une date : le premier volume, c'est le 20 juin 1792, ou l'émeute aux Tuileries ; le deuxième, le 10 août, ou la chute de la royauté ; le troisième, les journées de septembre, ou les massacres dans les prisons ; le quatrième, le 21 septembre, ou l'ouverture de la Convention et l'avénement de la République ; le cinquième le 21 janvier 1793, ou la mort du roi ; le sixième nous donne les suites de cette date funèbre, la coalition européenne et l'insurrection de la Vendée ; le septième, le 31 mai, ou la chute des Girondins.

Dans le premier volume, pour nous transporter tout d'abord sur la place publique, au foyer même des révolutions qui se préparent, l'auteur commence par nous décrire deux fêtes où les Jacobins et les constitutionnels semblèrent vouloir essayer à l'envi de leur crédit auprès de la population parisienne : la fête de la Liberté et la fête de la Loi. La première en faveur des Suisses de Châteauvieux condamnés au bagne, au nombre de 40, à la suite de l'insurrection militaire de Nancy :

Ces héros que jadis sur un banc des galères
Assit un arrêt outrageant,
Et qui n'ont égorgé que très-peu de nos frères
Et volé que très-peu d'argent.

André Chénier.

La seconde en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes, tué dans une émeute pour avoir refusé de taxer le blé contrairement à la loi. Par l'effet même de cette double démonstration on pouvait voir déjà de quel côté se portaient les sympathies de la foule. L'image du « martyr de la loi » fut bien pâle à côté de ces singuliers coryphées de la liberté, de ces affranchis du bagne, promenant comme en triomphe, avec le cortége de toutes les autorités, cette galère qui fit dire au poëte dans une invocation sublime d'ironie :

O vous enfants d'Eudoxe, et d'Hipparque, et d'Euclide,
C'est par vous que les blonds cheveux
Qui tombèrent du front d'une reine timide

Sont tressés en célestes feux ;
Par vous l'heureux vaisseau des premiers Argonautes
Flotte encor dans l'azur des airs :
Faites gémir Atlas sous de plus nobles hôtes,
Comme eux dominateurs des mers ;
Que la nuit de leurs noms embellisse ses voiles,
Et que le nocher aux abois
Invoque en leur galère, ornement des étoiles,
Les Suisses de Collot-d'Herbois !

L'émeute grondait : et le ministère girondin allait lui livrer le roi sans défense, par le décret qui supprimait la garde constitutionnelle. Il faisait plus : il voulait forcer sa conscience en lui faisant proscrire les prêtres qui refusaient de prendre part au schisme de la nouvelle Église ; et après l'avoir désarmé, il allait l'assiéger dans son palais même, en établissant un camp de 20,000 fédérés sous les murs de Paris. Le roi sanctionna le décret qui licenciait sa garde ; mais il renvoya ce ministère qui ne travaillait qu'à saper son pouvoir, et il opposa son *veto* au décret contre les prêtres non assermentés, ainsi qu'au décret sur le camp des 20,000 fédérés. Ce fut le signal de l'insurrection, elle ne se fit pas attendre : la déclaration du *veto* a pour lendemain la journée du 20 juin. L'émeute, préparée de longue main par Santerre, favorisée par le maire Pétion, est accueillie, bon gré mal gré, par l'Assemblée, et elle envahit les Tuileries, défilant avec mille outrages devant le roi qu'elle a coiffé du bonnet rouge : *Ecce homo!* Journée fatale d'ailleurs pour l'Assemblée encore plus que pour le roi lui-même. Au témoignage de M. Mortimer-Ternaux nous pouvons joindre ici celui de M. Edgar Quinet, qui a fait pour la Révolution ce que Machiavel a fait pour le despotisme : car son livre de la *Révolution*, en bien, en mal aussi quelquefois, a des parties dignes d'être rapprochées du livre du *Prince :* « Louis XVI, dit-il, se refusa à aucune concession devant les piques. La multitude ne put lui arracher une seule parole de soumission. Huit mille hommes en armes amassés autour de lui, et toute l'éloquence du boucher Legendre, soutenue de ce cortége, n'obtinrent pas une promesse ni une espérance en ce qui touchait les décrets. A ce moment on eût pu voir que la monarchie reparaîtrait debout, et que le peuple s'écoulerait comme l'onde. Jamais Louis XVI ne fut plus roi que ce jour-là. Qui fut en réalité le vainqueur? Celui qui refusa de céder. Et quel fut le vaincu? Le peuple, qui ne put dompter une volonté royale et n'osa pourtant se faire roi. Telle fut cette journée du 20 juin, journée plus fatale à la République qu'à la royauté, et où la Révolution parut avoir la force aveugle d'un élément plutôt que la puissance d'un dessein réfléchi. Si l'on abaissa encore d'un degré la royauté, d'autre

part, par ce premier essai des armes dans le sein des lois et de l'Assemblée, on frappa la République avant qu'elle ne fût née, et l'on prépara l'avortement de la Révolution. Il n'y eut plus de lieu sacré pour abriter la liberté; elle perdit ce jour-là son sanctuaire... On a toujours dit que le plus beau spectacle est celui d'une âme qui résiste à la violence d'un monde. Qui a donné ce spectacle, si ce n'est Louis XVI, seul sans autre abri que quatre grenadiers dans l'embrasure d'une fenêtre, tenant tête à un peuple entier prêt à l'écraser? Ou ce que nous avons répété toute notre vie de la majesté de l'âme aux prises avec le plus fort n'est qu'un mot, ou il faut savoir reconnaître que Louis XVI fut ce jour-là plus grand que ce monde déchaîné contre lui et qui ne put lui arracher un désaveu. » (X, 1, t. I, p. 338.)

Triomphe moral qui devait demeurer stérile! Sans doute au lendemain du 20 juin, une vive réaction éclate dans toute la France, et jusque dans l'Assemblée même, contre cette première insulte à l'autorité royale. Lafayette toujours prêt à se mettre en péril pour la défense du droit opprimé, quitte son armée et vient à l'Assemblée offrir le secours de ses soldats contre le retour de l'émeute. Mais ni l'Assemblée ni la cour ne tiennent à combattre ainsi l'émeute: l'Assemblée a déjà trop de sympathie pour les mouvements populaires, et la cour a toujours trop de défiance contre le premier général de la garde nationale de Paris. Lafayette n'a réussi qu'à se compromettre lui-même. La dernière heure de la monarchie va sonner.

L'appendice qui termine ce volume contient, entre autres documents curieux, une note sur la constitution civile du clergé; — une autre sur l'organisation municipale, départementale et militaire de Paris, chose si importante à bien connaître pour suivre les mouvements dont l'impulsion va venir de la Commune; — le programme de la fête du 15 août 1792 : « L'ordre et la marche de l'entrée triomphante des martyrs de la liberté du régiment de Châteauvieux dans la ville de Paris; » — le retour de Varennes, raconté par Pétion, et qui est entièrement écrit de sa main. Il faut cette garantie d'authenticité pour ne pas attribuer à quelqu'un de ses plus mortels ennemis des pages où il n'a pas craint de révéler les infamies dont son âme se repaissait devant la jeune et touchante madame Élisabeth, dans cette voiture qui ramenait à Paris la famille royale captive. « Quel Tacite, quel Shakespeare, dit M. Quinet, eût jamais deviné ces choses monstrueuses, et qu'est-ce que la nature humaine qui peut renfermer ces gouffres? Dans ces regards désolés, dans ces mains suppliantes, dans ces sanglots étouffés, Pétion ne voyait que les marques d'un amour subit et impudique pour sa personne!... Non-seulement voilà de quelles pensées Pétion était occupé, mais il a osé les écrire, et les

écrire en longues pages. Qu'était-ce donc que Pétion? » (VII, 5, t. I, p. 274, 275.)

Aux faits mis en lumière dans cet appendice, il faut ajouter la libération et bientôt le triomphe des assassins du maire d'Étampes, Simonneau, triste contre-partie de la fête dans laquelle on avait voulu honorer la mort du « martyr de la loi ; » — les récompenses nationales accordées aux promoteurs de la journée du 20 juin 1792, et, par exemple, la remise de 50,000 livres environ que le général-brasseur Santerre devait au trésor pour la fabrication de ses bières, remise accordée sous prétexte que « le peuple avait consommé la plus grande partie de ces bières à l'occasion des mouvements auxquels la Révolution a donné lieu ; » — les états de services de Santerre, rédigés par lui-même, et l'humble lettre par laquelle il sollicite du Premier consul sa rentrée dans les cadres, ou au moins un traitement de réforme, demande que Bonaparte accueillit sur le dernier point.

Sur la journée du 20 juin, les pièces officielles avaient été généralement imprimées à la suite de l'arrêté du directoire de département, en date du 6 juillet 1792, et dans quelques autres recueils. M. Mortimer-Ternaux les classe, et il les complète en publiant quelques pièces inédites, notamment un rapport d'Alexandre, qui commandait le bataillon de Saint-Marcel, et un extrait du rapport de Santerre, l'autre coryphée de la journée. Il y a joint aussi, dans une autre note, plusieurs pièces inédites du même Alexandre, de Pétion et de quelques autres, sur les suites de cette journée ; et il termine ce volume par plusieurs lettres également inédites de Lafayette (1789-1790), saisies par les administrateurs du district de Romans parmi les papiers de Latour-Maubourg, à qui elles étaient adressées.

III

La journée du 20 juin avait été un péril pour l'Assemblée autant que pour le roi. Tous pouvoirs réguliers sont solidaires devant l'émeute. Une fois encore on put espérer qu'ils allaient marcher de concert. Le 7 juillet, à la voix d'un député, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, les partis dans l'Assemblée parurent vouloir répudier pour toujours ce qui les divisait. Sur cette proposition : « Que ceux qui abjurent et exècrent la République et les deux chambres se lèvent !... » tout le monde se leva, la gauche se mêla à la droite ; il n'y avait plus ni royalistes, ni Girondins, ni Montagnards. Le roi lui-même, invité à se rendre au sein de l'Assemblée, y fut reçu avec enthousiasme : — ce fut le *baiser-Lamourette!* Dès le lendemain,

les divisions reparurent à propos de Pétion, l'homme des Girondins, accusé, avec trop de fondement, de n'avoir rien fait pour empêcher le mouvement populaire où il avait vu comme une protestation contre la chute de son parti. Pétion, suspendu par le roi, est rétabli par l'Assemblée. Il triomphe à la fête de la fédération de 1792, « traînant, pour ainsi dire, Louis XVI derrière son char. » Mais la deuxième place est trop encore pour la royauté. On prélude à sa chute en attaquant dans l'Assemblée, avec l'appui des tribunes et de l'émeute qui gronde à la porte (21 juillet), le dernier défenseur redoutable de l'ordre constitutionnel, Lafayette; on y prépare les voies en retranchant du jardin des Tuileries, réservé au roi, la terrasse des Feuillants, pour l'attribuer comme dépendance extérieure à l'Assemblée législative, établie dans le manége. Les Jacobins sont à leur poste et travaillent les sections, avec le concours secret de Danton et de Robespierre, et la connivence de Pétion : pour donner le change à l'Assemblée, le maire de Paris vient lui parler des projets de rassemblements qu'il a découverts et qu'il déjoue! Et des auxiliaires vont venir. Les Marseillais, partis le 2 juillet pour la fête de la fédération, arrivent le 29, trop tard pour la fête, mais à temps encore pour la lutte : Marseillais, venus de Marseille en effet, mais recrutés d'émeutiers de toute autre provenance sur la route; « vrais batailleurs de guerre civile, faits au sang, très-endurcis, » comme dit M. Michelet. Ce n'est point pour eux que Rouget de Lisle fit le chant sublime qui a retenu leur nom, Rouget, qui a toujours désavoué le 10 août, et qui eut grand'peine à se soustraire lui-même aux ordres d'arrestation de la Terreur[1]. On avait songé à profiter de l'entrée des Marseillais pour entraîner le peuple jusqu'aux Tuileries. Le coup manqua; mais la chose en fut peu retardée, et le manifeste insensé du duc de Brunswick, qui fut publié en ce temps, ne fit que fournir une occasion, dont au reste on ne croyait pas avoir besoin.

La journée du 10 août, cette journée suprême de l'ancienne monarchie, de la monarchie nouvelle, fondée, avec le concours du dernier de nos anciens rois, sur les bases de 1789, a été dès le temps même l'objet des témoignages les plus opposés, et se trouve aujourd'hui encore en butte aux appréciations les plus contradictoires. M. Mortimer-Ternaux ne l'a pas étudiée sans amour et sans haine; il ne l'a pas racontée avec indifférence. Il aime la liberté, il déteste le despotisme, et il voit commencer une ère qui, sous le faux nom de liberté, va inaugurer le plus dur despotisme. Mais sa droiture d'es-

[1] Voy. au musée des Archives le mandat d'arrêt lancé contre lui par le Comité de salut public. Le nom de Carnot s'y trouve avec ceux de Saint-Just et de Robespierre.

prit sait maîtriser ses émotions, et les nombreux documents qu'il a réunis et comparés lui permettent d'écarter plus d'une opinion téméralrement soutenue, comme aussi d'appuyer sur des preuves irréfragables le jugement qu'il a porté.

« L'histoire de la journée du 10 août 1792, dit-il, a été tellement obscurcie dans ses moindres détails, tellement enfouie sous plusieurs alluvions de mensonges, pour nous servir de l'heureuse et pittoresque expression de M. Michelet, qu'il faut, avant tout, débarrasser la route des erreurs accréditées depuis soixante-dix ans, des faux matériels glissés comme autant de piéges dans chaque document officiel. On possède mille récits, complets jusqu'à la minutie, de tel ou tel fait de l'histoire de France, qui, considéré en ses causes et en ses résultats, n'est digne que d'une mention très-brève. Mais si certains incidents de la nuit du 9 au 10 août ont été cent fois racontés, on est resté dans la plus complète ignorance sur la manière dont, au sein des sections et à l'Hôtel de Ville, s'est préparé et consommé le renversement de la plus vieille monarchie de l'Europe moderne. Les seuls documents que les historiens aient consultés jusqu'à présent sont tronqués, mutilés, falsifiés à plaisir; et cependant le mensonge n'a pas été si bien ourdi que la vérité ne perce à travers le tissu serré du linceul dans lequel les vainqueurs avaient voulu l'ensevelir à jamais. Cette unanimité des sections se levant comme un seul homme pour renverser la monarchie constitutionnelle, nous verrons qu'elle n'a jamais existé; cette liste de trois cents prétendus « délé« gués du peuple en insurrection, » dont on a si souvent parlé, nous verrons qu'elle est fausse; ces pleins pouvoirs, « remis par le peu« ple » entre les mains de ses sauveurs, nous verrons comment ils furent obtenus, et par qui ils furent donnés. A ces descriptions de luttes gigantesques, où l'on nous représente des masses profondes montant héroïquement à l'assaut des Tuileries, nous opposerons purement et simplement le chiffre des morts et des blessés. Alors, à travers les expressions ambiguës, les réticences calculées, les exagérations emphatiques des procès-verbaux officiels, chacun pourra lire couramment ce que nous avons eu tant de peine à déchiffrer, se convaincre de la monstrueuse usurpation des uns, de la coupable connivence des autres, de l'imprévoyance de ceux-ci, de la lâcheté de ceux-là. » (T. I, p. 213.)

La journée du 10 août est déjà l'avénement de la République. C'est la seule sur l'excellence de laquelle s'accordent les hommes qui vont se disputer le pouvoir : et plusieurs pourtant hésitèrent au moment de la faire; ou bien encore, tout en souhaitant qu'elle se fît, eurent la prudence d'y rester étrangers. Les Girondins en furent comme surpris; les chefs de la Montagne se tinrent dans l'ombre.

« Où était Robespierre? dit M. Quinet.. Les recherches les plus patientes n'ont pu retrouver ses traces : il douta du succès, et refusa d'entrer dans un projet dont il ne prévoyait que désastres. » (X, 5, t. I, p. 355 et 376.) « Il ne se montra que le 12. Marat aussi » alors seulement « sortit de son souterrain. Comme il avait eu peur, ajoute M. Quinet, ses fureurs s'en augmentèrent; il ne devait se rassurer que par les tueries de septembre. » (*Ibid.*, p. 376.) Danton lui-même parut vouloir se dérober. « Quand je le vois, dit M. Quinet, dans la nuit du 10 août, si peu empressé jusqu'à minuit, se laisser harceler et presque enlever par les impatients, et, après de courtes absences, rentrer, se coucher et dormir, j'ai peine à reconnaître en lui l'activité d'un chef qui a tous les fils dans sa main. Il paraît céder au torrent plutôt que commander; à moins que l'on n'aime mieux reconnaître dans ce sommeil tranquille la confiance d'un chef qui, ayant tout préparé, se repose d'avance dans la victoire. » (*Ibid.*, p. 356.)

Quant à Pétion, écoutons encore M. E. Quinet: « Pétion, l'insurrection dans le cœur, partagé entre ses devoirs de maire de Paris et ses vœux pour les révolutionnaires, eût voulu disparaître pendant le temps de la lutte. Il avait lui-même donné aux insurgés l'idée ambiguë de le tenir prisonnier dans son hôtel, pour lui ôter toute occasion d'agir. Mais dans les premières heures ce projet n'avait pu être exécuté; il avait conservé, en dépit de lui, une liberté dont il craignait d'user dans un sens ou dans un autre, et il ne savait comment perdre, sans être aperçu, ces heures où allait se décider le sort du roi et de la Révolution. Pétion croit d'abord plus sage de se rapprocher de celui qui, à ce moment, lui semble le plus fort. Vers dix heures du soir il se rend aux Tuileries, se montre au roi et lui parle, pour constater sa présence. « Il paraît, dit le roi, qu'il y a beaucoup « de mouvement. — Oui, dit Pétion, la fermentation est grande... » Et il s'éloigne. Les regards le perçaient de tous côtés : il s'y dérobe. Descendu dans le jardin, il s'y promène jusqu'à l'approche du jour, écoutant le tocsin, le rappel, la générale, cherchant et se faisant, lui maire de Paris, la solitude au milieu de la ville soulevée. Et dans une situation si étrange, il se montrait calme et presque impassible. De quelque côté que tournât la fortune, il se croyait sans reproche, parce qu'il manquait à ses amis aussi bien qu'à ses ennemis. Quand le jour commença à paraître, sa contenance devint plus difficile : il se mit à marcher à grands pas sous les arbres des allées, qui le couvraient mal contre les soupçons du Château. Il eût voulu s'échapper, surtout depuis que le tocsin, toujours croissant, l'avertissait que la victoire pourrait bien rester aux sections. Mais les sentinelles le repoussent des portes. Dans cette anxiété, sûr de trouver la mort s'il rentre au Château, c'est lui qui inspire à la Législative l'ordre de le

mander à la barre. Elle l'envoie chercher par un huissier accompagné de deux porte-flambeaux. Pétion se voit délivré; il traverse l'Assemblée et réussit enfin à se faire consigner chez lui par les sections. Ce dénoûment, but de toutes ses pensées, il se hâte de le publier avec un étonnement joué qui, à la distance où nous sommes, paraît le comble du comique mêlé à la tragédie nocturne dont le dernier acte allait s'achever. » (*Ibid.*, p. 360.)

Ce que M. Quinet conclut de là, c'est que les chefs de partis ne furent pour rien, ou presque pour rien, dans ce mouvement. Ce fut, selon lui, « la journée de l'instinct. » (P. 354.) Selon M. Mortimer-Ternaux, ce fut « une journée de surprise, » et M. Quinet n'y contredit guère : « Une seule chose est certaine. Vers minuit, par des rues séparées, et de tous les points de Paris, arrivent à l'Hôtel de Ville quatre-vingt-deux hommes, presque tous inconnus. A ce nom, déjà redoutable : commissaires des sections, les factionnaires les laissent entrer. Ils venaient d'être élus, à cette heure tardive, précipitamment, par vingt-six sections de Paris. On dit que dans plusieurs des quartiers ils n'avaient été choisis que par un petit nombre, et au dernier moment : ce qui confirme que les résolutions les plus audacieuses se prennent dans la nuit, et n'appartiennent jamais qu'à quelques-uns. » (P. 357.)

Avouons pourtant qu'une révolution ainsi résolue (et M. Mortimer-Ternaux démontre par les procès-verbaux des sections qu'il en fut ainsi) peut difficilement passer pour l'œuvre de la nation. Tout dans l'exécution répond à ces prémisses, et M. Quinet n'a fait que confirmer ce que M. Mortimer-Ternaux avait prouvé par le rapprochement des documents officiels. Les intrus viennent pacifiquement s'établir dans une chambre voisine de celle où siége le conseil de la Commune qu'ils veulent mettre à la porte. D'abord ils sont comme à ses ordres; puis, quand le tocsin se fait entendre, « timide, incertain, souvent interrompu, et bientôt plus hardi, » leur audace croît « et la contenance des municipaux baisse. » Les deux conseils sont encore côte à côte, et le premier se sert du second, du conseil légal, pour donner des ordres, commander aux troupes mêmes du Château et « désorganiser la défense. » C'est ainsi qu'il fait retirer l'artillerie, placée au Pont-Neuf pour empêcher la jonction des insurgés des deux rives de la Seine : l'ordre est signé du nom du secrétaire-greffier Royer-Collard. C'est ainsi encore qu'ils font venir des Tuileries à l'Hôtel de Ville le commandant en chef de la garde nationale, Mandat. Mandat, régulièrement appelé, cède avec répugnance, mais enfin obéit. La Commune officielle, qui l'a convoqué, le renvoie auprès du roi ; mais alors il est entraîné devant la commune insurrectionnelle, qui veut arracher de lui l'ordre de retirer du château la moitié des troupes ;

et sur son refus il est envoyé en prison. C'était déjà la mort : il est assassiné sur les marches de l'Hôtel de Ville.

La journée du 10 août, commencée par l'assassinat de Mandat, appelé des Tuileries en trahison, finira par le massacre des Suisses, assaillis dans leur retraite, quand, sur le vœu de l'Assemblée et sur l'ordre du roi, ils auront renoncé à la défense. Il m'est impossible de me passionner pour la victoire remportée par les assaillants dans l'intervalle; je renvoie à l'exposition simple et ferme de M. Quinet et au récit plus ému de M. Mortimer-Ternaux. Les deux auteurs sont d'accord pour le fond, quoique si opposés par les tendances. M. Quinet pouvait être bref comme un homme qui trouve son autorité dans l'éloignement où il se tient de toutes les exagérations de son parti; M. Mortimer-Ternaux devait donner ses preuves, et il le fait, dans son texte comme dans son appendice, avec une abondance qui ne laisse rien à désirer. Je renvoie particulièrement à lui ceux qui voudraient persister à croire que l'insurrection du 10 août fut un événement provoqué par la cour, dans la pensée d'en finir une bonne fois avec la révolution par une journée décisive; ils y verront si c'est elle qui avait préparé, comme il eût été raisonnable de le supposer en ce cas, cette journée, et comment une minorité factieuse, usurpant le rôle du peuple, sut imposer à l'Assemblée, comme un fait accompli, une chose que l'Assemblée, en recevant dans son sein le malheureux roi, venait de s'engager d'honneur à repousser comme un attentat[1]. Mais le roi, qui s'était refusé jusqu'au dernier moment à employer la force, fut censé avoir livré de lui-même et perdu la bataille. Ceux qui restèrent des Suisses attaqués et massacrés dans leur retraite furent traités comme assassins, et Louis XVI sera atteint et convaincu lui-même d'être l'assassin de son peuple. C'est le langage de toutes les révolutions à l'égard des rois qu'elles ont renversés.

Parmi les pièces justificatives de ce volume, signalons tout d'abord la dernière, qui est une note bibliographique énumérant les documents sur le 10 août : 1° documents écrits et publiés peu après l'événement; 2° documents écrits à l'époque, mais publiés postérieurement; 3° documents écrits à l'époque, et publiés pour la première fois par M. M. Ternaux dans son histoire. Au nombre de ceux qu'il a compris lui-même dans son appendice, nous indiquerons en particulier l'adresse des sections demandant la déchéance de Louis XVI (n° VI); — les extraits des registres des sections de Paris pendant les

[1] « Je suis venu ici, avait dit Louis XVI, pour éviter un grand crime; je pense que je ne saurais être mieux en sûreté qu'au milieu de vous. » Vergniaud, qui présidait, répond : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » (M. Ternaux, *la Terreur*, t. II, p. 303.)

premiers jours d'août (n° VIII) ; — le résumé général des délibérations des quarante-huit sections de Paris, à l'occasion de l'insurrection du 10 août (n° IX), avec la liste exacte des commissaires des sections qui siégèrent à l'Hôtel de Ville le 10 août, avant neuf heures du matin n° XI) ; — le rapport courageux que le citoyen Leroux, un des membres du conseil général de la Commune, envoyé aux Tuileries, fait au maire de Paris sur les événements dont il a été témoin : rapport écrit par lui au milieu des massacres de septembre, sous le coup des égorgeurs qui le recherchaient lui-même, et qu'il flétrit (n° XIII) ; — une notice sur le bataillon des Filles-Saint-Thomas qui fut de service aux Tuileries dans la nuit du 10 août, et dont treize membres, officiers ou soldats, furent envoyés à l'échafaud comme convaincus d'avoir participé au complot « qui a existé entre Capet, sa femme et les ennemis de la République, tendant à allumer la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, en portant atteinte à la liberté du peuple, etc.» (t. II, p. 483) ; — et une note sur les morts et blessés du 10 août, dont on a porté le chiffre jusqu'à cinq mille. Les moyens de contrôle pourtant ne manquaient pas. Une enquête minutieuse fut faite dans le temps même ; chaque section fut invitée à y procéder, et M. M. Ternaux a cité entre autres la réponse assez naïve du président de la section de Guillaume-Tell : « Citoyens, la caisse a été battue dans toute la section pour savoir s'il y avait des citoyens morts à la journée du 10 août. Personne ne s'est encore présenté jusqu'à ce jour. Salut et fraternité ! » Toutes ces enquêtes réunies, tous les chiffres additionnés, M. Mortimer-Ternaux arrive à établir qu'il y eut dans le peuple de Paris cinquante tués et trente-quatre blessés grièvement ; parmi les Marseillais, vingt-deux tués et quatorze blessés, et dans le bataillon de Brest deux tués et cinq blessés. Les Suisses eurent six à sept cents hommes tués, mais ce ne fut pas dans le combat.

IV

L'Assemblée législative, en livrant la royauté, s'était frappée elle-même. Quoique la chute de Louis XVI et la suspension du pouvoir royal semblât remettre toute l'autorité entre ses mains, elle n'est plus qu'un fantôme : toute puissance appartient désormais à la Convention, qui n'est pas encore, et à la Commune révolutionnaire, qui est là ; et Robespierre le lui fit bien voir, Robespierre que l'on n'avait vu nulle part, ni la veille, ni le jour, ni le lendemain du combat, mais qui reparaît quand la victoire est bien assurée. Il le lui signifia assez clairement lorsqu'il vint, au nom de la Commune, réclamer

contre la formation du nouveau conseil départemental, qui eût gêné les maîtres de l'Hôtel de Ville dans leur action. « Quand le peuple, dit-il, a sauvé la patrie, quand vous avez ordonné une Convention nationale qui doit vous remplacer, qu'avez-vous autre chose à faire qu'à satisfaire son vœu? Craignez-vous de vous reposer sur la sagesse du peuple, qui veille sur le salut de la patrie qui ne peut être sauvée que par lui? Conservez-nous les moyens de sauver la liberté; c'est ainsi que vous partagerez la gloire des héros conjurés pour le bonheur de l'humanité; c'ést ainsi que, près de finir votre carrière, vous emporterez avec vous les bénédictions d'un peuple libre.» (T. III, p. 25.)

L'Assemblée législative n'avait plus de force que pour créer, sous la pression de l'Hôtel de Ville, des armes à la Terreur, comme le jour où, malgré les protestations de quelques hommes énergiques, elle instituait le tribunal du 17 août pour juger sans appel tous les complices, c'est-à-dire les vaincus du 10 août, et les conspirateurs, c'est-à-dire les amis du roi et de la constitution contre lesquels on avait conspiré: digne précurseur du tribunal révolutionnaire qui devait être établi un peu plus tard.

Il n'y eut quelque résistance à cette pression que dans les provinces; car les provinces, même coupées en départements, ne s'étaient pas encore habituées à recevoir, sans mot dire, les révolutions de Paris: « A Metz, dit M. Mortimer-Ternaux, qui en a recueilli quelques traces dans le *Moniteur* (et en fouillant les archives on en trouverait d'autres, sans parler de celles qui ont dû être effacées), à Metz le conseil général de la Moselle délibéra pendant plusieurs jours sur la question de savoir si les décrets rendus, les 10 et 11 août, par l'Assemblée législative, pouvaient être promulgués avant d'avoir été revêtus des formes prescrites par la constitution, c'est-à-dire, signés du roi, qu'ils suspendaient, et de ses ministres qu'ils remplaçaient. A Nancy, à Rouen, les corps constitués ne se montrèrent pas moins hésitants. A Amiens, le conseil général de la Somme déclara, le 12 août, qu'il ne reconnaissait aucun caractère officiel aux divers actes qui lui avaient été envoyés au nom du président de l'Assemblée. A Strasbourg, le maire Dietrich, une grande partie du conseil général de la commune et le conseil général du département montrèrent la plus grande répugnance à exécuter les décrets de l'Assemblée. Le conseil général du Haut-Rhin lança une adresse ainsi conçue: « La patrie est dans le plus grand danger; mais Louis XVI est bon et juste, il recouvrera la confiance publique. Nous maintiendrons la royauté et défendrons l'Assemblée nationale et le roi constitutionnel. L'ennemi est à nos portes. Ayez du calme, du courage. Ralliez-vous autour de nous. » (T. III, p. 44-45.) Mais cela fut noyé dans la masse

des adresses d'adhésions qui encombrèrent le bureau du président de l'Assemblée législative. « Nous avons pris la peine, dit M. M. Ternaux, de secouer la poussière qui couvre, depuis soixante-dix ans, ces volumineux dossiers, de parcourir les dithyrambes en prose et en-vers que la révolution du 10 août sut inspirer à la verve jacobine. Nous avons pu les comparer à ceux qui furent adressés à la Convention, le lendemain de la victoire successive de chacune des factions qui, pendant les deux années de la Terreur, traversèrent le pouvoir pour aboutir à l'échafaud, et nous avons été édifiés ! Toujours la même exécration pour le tyran abattu, la même adoration pour l'homme vertueux qui apparaît et va régénérer le monde ; toujours, pour exprimer la même adoration, la même phraséologie niaise et redondante. Quand, pendant quelques heures, on a respiré cette atmosphère de bassesse et de servilité, on éprouve d'effroyables nausées, on est dégoûté pour jamais de ces fleurs de rhétorique politique que chaque soleil levant fait éclore, que l'éclat de chaque établissement nouveau fait épanouir, que récoltent, pour les offrir à n'importe quel vainqueur, les adorateurs du fait accompli. » (T. III, p. 87-88.)

Il y eut un homme qui résista aussi au 10 août, et qui tenta de le combattre avec les pouvoirs dont on ne l'avait pas laissé user pour le prévenir : c'est l'homme qui depuis 1789 avait toujours si loyalement cherché à détourner la cour de ses fautes et la Révolution de ses écarts, l'ami sincère de la liberté, Lafayette. « Nous avons, dit M. Mortimer-Ternaux, souvent entendu des partisans dévoués de la liberté blâmer le général Lafayette d'avoir voulu opposer quelque résistance aux décrets que les commissaires de la Législative avaient été chargés de lui porter. Un tel reproche implique forcément le dogme de l'obéissance passive, non plus aux ordres d'un gouvernement régulièrement établi, et auquel on a prêté serment (ce que nous ne pourrions même admettre qu'avec certaines restrictions), mais aux ordres d'un gouvernement quelconque, sans qu'il y ait lieu d'apprécier la nature des ordres ou la qualité de ceux qui les ont signés. » L'auteur établit le droit et le devoir du fonctionnaire en pareil cas, et s'expliquant sans réticence sur cette théorie du succès qui a fait le droit de toutes nos Révolutions : « Le 10 août, ajoute-t-il, fut une surprise. Cette vérité pourrait être contestée, si ce fait restait isolé dans l'histoire de nos révolutions, si depuis nous n'avions pas été les témoins et les victimes de plusieurs surprises semblables, dont les conséquences ont été aussi durables et souvent aussi funestes que celles du 10 août 1792. Mais celle-ci était la première que la nation eût à subir. On pouvait donc espérer qu'elle ne l'accepterait pas. C'est cette espérance qui dicta la conduite de Lafayette. Il ne sa-

vait pas tout ce qu'on peut faire supporter aux Français, quand on sait les tromper d'abord, les terrifier ensuite. Sa tentative de résistance avorta, mais il eut droit et raison de la faire. » (T. III, p. 54-56.)

Lafayette avait vainement compté sur la réaction des honnêtes gens en France contre la révolution du 10 août, et sur l'excitation de son exemple. Il ne fut suivi que par les conseils du district de Sedan et du département des Ardennes, et ne trouva partout ailleurs qu'hésitation ou division, même parmi ses soldats. C'en était fait, il partit renonçant à la guerre civile, en présence de la guerre du dehors ; et il alla expier dans les prisons de l'Autriche cette impuissante tentative en faveur de la constitution désormais anéantie.

M. Quinet aussi ne le laisse point partir sans rendre hommage à son noble caractère :

« Malgré tout, dit-il, Lafayette en dépit de tant de démentis donnés par la fortune, a conservé sa grandeur, et cela vient sans doute, de ce qu'au milieu de passions furieuses il réserva une si large part de lui-même à la pitié... Cet honneur lui restera ; dans les temps nouveaux, il donne l'idée d'une nature d'hommes que l'on n'avait pas encore vus dans notre histoire, l'humanité au-dessus de la passion politique, le respect du droit d'autrui, l'horreur de la violence, la protection du faible, le culte de la liberté jusqu'à la superstition, et dans un militaire le mépris ou l'aversion du plus fort. »

Mais l'exilé n'est-il pas trop dur envers sa patrie quand il ajoute :

« Aussi Lafayette semble-t-il n'être pas Français ; ses traits comme son caractère sont d'une autre race. » (X, 3, t. I, p. 347.)

L'Assemblée législative triompha donc de Lafayette : mais elle n'en fut que plus dominée par la Commune. Cela explique sans l'excuser l'incroyable attitude qu'elle garda pendant les journées de septembre.

V

Les journées de septembre font assurément la page la plus néfaste de nos annales. Pour celles-là l'horreur en est telle qu'en les flétrissant il ne leur faut même pas chercher l'ombre d'une excuse. La situation de la France était grave sans doute : les fautes accumulées et de la Constituante et de l'Assemblée législative avaient jeté des germes de guerre à l'intérieur, et la révolution du 10 août donnait plus de force que jamais à nos ennemis du dehors : « Les dangers étaient immenses, dit M. Ternaux, mais ce n'était point en foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines que l'on devait les

conjurer. Un peuple n'est vraiment digne de la liberté que lorsqu'il sait envisager de sang-froid les périls qui le menacent et lorsqu'il trouve assez de force en lui-même pour maîtriser les tumultueuses inspirations de la peur. » (T. III, p. 117-120).

Il importe d'ailleurs de le bien établir : les massacres de septembre ne furent pas le résultat d'une effervescence populaire excitée par la double influence de la peur et de la vengeance. A-t-on vu dans ces jours le peuple de Paris se répandre dans les rues comme aux jours de grandes émotions nationales? Il reste chez soi, et ce fut son crime! S'il était sorti, il aurait eu horreur, il aurait fait justice de ces assassinats. Ces massacres furent un guet-apens prémédité et exécuté par un petit nombre de scélérats qui voulaient s'imposer et se maintenir au pouvoir par la terreur. C'est à cette fin (il n'y a que trop lieu de le croire) que le 28 août, Danton enlève à l'Assemblée le décret relatif aux visites domiciliaires; qu'au moyen de ce décret on arrête les suspects les 29, 30 et 31 ; que l'on en remplit les prisons pour les vider comme on sait, « les nettoyer » selon l'auteur de l'*Histoire des Montagnards*, les 2 et 3 septembre et jours suivants. Les membres de la Commune insurrectionnelle de Paris allaient être mis à la porte non-seulement comme usurpateurs, mais comme voleurs, quand ils se jetèrent dans cet épouvantable assassinat : « Oui, dit M. M. Ternaux, c'est mentir à l'histoire, c'est trahir la sainte cause de l'humanité, c'est déserter les intérêts les plus manifestes de la démocratie, c'est calomnier le peuple, que de prendre pour lui quelques centaines de misérables, n'ayant de français que le nom, d'humain que la figure, allant lâchement chercher une à une leurs victimes dans les cachots de l'Abbaye ou de la Force, les immolant à la face du soleil avec tous les raffinements d'une froide cruauté, et insultant par d'ignobles ricanements à leur trop lente agonie. Le peuple, le vrai peuple, celui que composent les ouvriers laborieux et honnêtes, au cœur ardent, à la fibre patriotique, les jeunes bourgeois aux aspirations généreuses, au courage indomptable, ne se mêla pas un instant aux scélérats recrutés par Maillard dans les bouges de la capitale. Pendant que les sicaires du comité de surveillance établissaient dans les prisons, suivant l'énergique expression de Vergniaud, une boucherie de chair humaine, le peuple, le vrai peuple, était tout entier au Champ de Mars ou devant les estrades d'enrôlement; il offrait le plus pur de son sang pour la défense de la patrie ; il aurait eu honte de verser celui de malheureux sans défense. » (T. III, p. 185, 186.)

Nous renvoyons à M. M. Ternaux pour le récit de ces journées, sur lesquelles on ne peut pas jeter un voile, puisque des hommes qui pourtant (il l'ont montré, quand le retour de la république les a

portés au pouvoir) n'étaient en aucune sorte « des buveurs de sang,» n'ont pas craint d'y voir « un grand acte de justice populaire[1]. M. M. Ternaux a eu, entre autres choses, pour composer son récit, le dossier des poursuites dirigés en l'an IV contre les septembriseurs, dossier que lui a fourni le greffe criminel de la Cour impériale de Paris, et le discours du président du tribunal criminel Gohier, depuis membre du Directoire, discours prononcé pour résumer les débats devant le jury. Il montre quels furent les principaux agents du massacre : au premier rang, Maillard, un des héros de la Bastille, et les Marseillais, ces héros du 10 août, qui n'ont guère brillé que dans ces journées. « Nous ne voudrions calomnier personne, dit M. M. Ternaux, pas même ces fameux Marseillais qui, du reste, pour la plupart, n'avaient de marseillais que le nom. Mais on se demande comment ce bataillon, qui s'était formé dès les premiers jours de juin, put rester à Paris plus de deux mois, du 29 juillet à la fin de septembre, lorsque huit jours de marche le séparaient à peine des avant-postes de l'armée prussienne. Nous ne pourrions expliquer ce mystère, si nos recherches ne nous avaient fait découvrir plusieurs documents complétement inédits, qui nous apprennent à quoi s'occupaient ces prétendus défenseurs de la patrie. Ils se faisaient allouer des indemnités sous toutes sortes de titres et sur toutes sortes de caisses. Non contents de la somme que Choudieu leur fit accorder dans la séance du 10 août (voy. la p. 363 du t. II), pour solde et frais de voyage, et du prêt de trente sols par jour, qu'ils touchaient, ils se firent compter le 12 août, trois mille livres par la Commune, sur la caisse dite de la fédération. Ils obtinrent le 21 août, du ministre de la guerre et du Conseil exécutif le prix des armes qu'ils avaient, disaient-ils, perdues dans la journée du 10. On comprend difficilement que des vainqueurs perdent leurs armes dans un combat qui n'a duré que trois quarts d'heure. Mais les Marseillais du 10 août étaient des héros d'un genre tout spécial ; car lorsque, après être restés deux mois à Paris, s'y être gorgés de vols et de sang, avoir joué un rôle très-actif dans les visites domiciliaires du 29 août, et dans les massacres de septembre, ils songèrent à quitter la capitale, ils n'eurent pas la moindre idée d'aller retrouver à Valmy, les braves qui défendaient le sol sacré de la France. Ils tournèrent le dos au danger et demandèrent à retourner à Marseille. Le pouvoir exécutif les supplia de se rendre au moins à l'armée du Midi ; les Marseillais consentirent très-probablement à recevoir l'étape, mais nous n'avons pu savoir s'ils rejoignirent jamais cette armée ; dès qu'ils ont quitté Paris, on perd complétement leurs traces. Comme

[1] A. Marrast et Dupont de Bussac, *Fastes de la Révolution*, p. 342.

nous n'avançons rien, ajoute M. Mortimer-Ternaux, que les preuves en main, on trouvera à la fin de ce volume les pièces authentiques qui justifient toutes nos assertions. » (T. III, p. 126.)

L'auteur suit les *travailleurs*, selon l'expression officielle, sur les principaux théâtres de leurs exploits : à l'Abbaye, aux Carmes, à la Conciergerie, au Châtelet, à la Force, gardant au milieu de l'horreur de semblables scènes son impartialité d'historien : « Nous n'avons, dit-il, fait entrer dans ce lugubre récit que des faits constatés par des témoins oculaires dignes de foi, par des documents authentiques irrécusables, notamment par la procédure dirigée en l'an IV contre les septembriseurs. Tous les épisodes que la légende, l'imagination, l'esprit de parti, ont pu inventer, amplifier, dénaturer, ont été par nous soigneusement écartés. La simple vérité est cent fois plus terrible. » (T. III, p. 254.)

Ce qu'il y a de plus monstrueux dans ces massacres, c'est qu'on n'y voit pas une fureur qui enivre et emporte ; c'est une besogne qui s'exécute, c'est un égorgement à froid, régulier, méthodique, exécuté sous l'œil de l'administration. M. Mortimer-Ternaux a fait ressortir ce caractère dans les épisodes variés qu'il a décrits. M. Michelet l'avait déjà montré dans des tableaux où il ne fut jamais mieux inspiré. M. Quinet en a rendu toute l'horrible vérité dans cette rapide esquisse, tracée de main de maître : « Ainsi préparés, dit-il, les massacres s'exécutèrent administrativement. Ce fut partout la même discipline dans le carnage. Le 2 septembre, les quatre voitures remplies de prêtres, parties de la mairie et laissées tout ouvertes, servirent à allécher les égorgeurs. Quand ce premier sang fut versé, la soif s'alluma. Les portes des prisons s'ouvrent d'elles-mêmes. Nul besoin de les forcer. Les guichetiers, avertis, s'empressent ; ils allument des torches, ils conduisent eux-mêmes une poignée de meurtriers; ceux-ci se jettent sur les prisonniers qu'ils rencontrent d'abord. Cela fut accordé à la première fureur, à l'Abbaye et aux Carmes. Mais presque aussitôt un simulacre de tribunal se forme aux vestibules des prisons ; les registres d'écrou sont apportés. Un homme en écharpe préside ; il se trouve autour de lui des inconnus qui se disent les juges. Maillard, de Versailles, reparaît pour présider à l'Abbaye. Les prisonniers sont amenés, l'un après l'autre, escortés par des gardes. Ils comparaissent un moment; les tueurs, les bras retroussés, à côté des juges, attendent, pressent la sentence. Sur un signe de M. le Président, suivi de ces mots : « à la Force ou « à l'Abbaye, » le prisonnier est livré aux égorgeurs qui s'entassent à la porte. Il se croit sauvé, il tombe massacré. D'abord ils tuèrent d'un seul coup de sabre, de coutelas, de pique ou de bûche ; puis ils voulurent savourer le meurtre, et il y eut, entre les bourreaux et les

victimes, une certaine émulation. Les premiers cherchaient les moyens de tuer lentement et de faire sentir la mort; les autres cherchaient, par l'exemple, les moyens de s'attirer la mort la plus rapide. Cependant, on avait apporté des bancs pour assister en spectateurs au carnage. Quand la fatigue commença, les meurtriers se reposèrent. Ils eurent faim, ils mangèrent tranquillement. Ils se firent fournir du vin, qu'ils burent avec sobriété, craignant par-dessus tout de ne pouvoir continuer leur tâche. Le nom qu'ils se donnaient était celui d'ouvriers, et ils savaient le compte des victimes qu'ils avaient à livrer. La fureur ne les empêchait pas de penser au salaire, quand ils auraient fourni l'ouvrage. De temps en temps, pris de scrupules, ils allaient demander à l'autorité la permission de prendre les souliers de ceux qu'ils avaient tués; l'autorité ne manquait pas de la leur accorder comme la chose la plus juste. Car, à deux pas des égorgeurs, au milieu de la vapeur du sang, siégeaient quelquefois des administrateurs; ils continuaient imperturbablement à expédier les affaires civiles dans ces bureaux d'égorgements. Tels furent les massacres à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, à la Conciergerie, à Bicêtre, dans les huit prisons de Paris. Après ce que l'on pouvait encore appeler la surprise de la première heure, ils recommencent le lendemain avec plus de sécurité, puis le surlendemain, pendant quatre jours. Ou plutôt il n'y eut aucun intervalle; la seule différence du jour à la nuit, c'est qu'on illuminait les cours pendant la nuit, pour voir clair dans cet abattoir. Car jamais les égorgeurs ne cherchèrent à se cacher dans les ténèbres. Au contraire, ils allumaient des lampions près des cadavres, pour que l'on vît à la fois l'ouvrage et l'ouvrier. » (X, 8, t. I, p. 382, 383).

Il ne tint pas aux gardiens du Temple que le roi et toute la famille royale n'eussent ce jour-là le sort de tous les autres détenus des prisons. Quand la populace, portant au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe, voulut se donner le plaisir d'en offrir le spectacle à la reine, et vint hurler sous la tour du Temple, les commissaires de garde écrivirent à l'Assemblée : « L'asile de Louis XVI est menacé. La résistance serait impolitique, dangereuse, *injuste* peut-être... » Ils ne demandaient pas mieux que l'Assemblée les aidât à calmer l'effervescence, mais ils regardaient comme impolitique, *injuste* peut-être, de résister par la force aux volontés du *peuple souverain !*

Mais ce ne furent pas seulement les amis du roi et de la constitution, ce ne furent pas seulement les nobles, les prêtres, les suspects de naissance ou d'état, qui furent égorgés; ce ne furent pas seulement ceux qu'on avait pour cela entassés dans les prisons, ce furent même des prisonniers vulgaires, des hommes qui auraient pu s'at-

tendre aux sympathies de cette troupe homicide, des malfaiteurs, des condamnés! La tour Saint-Bernard, près du pont de la Tournelle, renfermait soixante-quinze condamnés aux galères : soixante-douze furent appelés les uns après les autres dans le préau et égorgés. Était-ce fureur? était-ce la recherche d'une implacable égalité dans l'œuvre de cette prétendue justice? Mais alors, pourquoi immoler aussi de pauvres enfants? Il y avait, dans la prison de Bicêtre, des enfants du peuple, la plupart apprentis, enfermés pour quelques légers délits, quelques-uns en forme de correction, par leurs parents ou par leurs maîtres; ils furent, au nombre de quarante-trois, dont on peut voir les noms, l'âge et la profession dans la note de M. M. Ternaux (t. III, p. 295), égorgés à coups de pique, ou assommés à coups de bûche par les massacreurs, les 3 et 4 septembre. « Les assommeurs nous le disaient et nous l'avons pu voir par nous-mêmes, dit un témoin oculaire, les pauvres enfants étaient bien plus difficiles à achever que les hommes faits; vous comprenez, à cet âge la vie tient si bien! »

Après cela, faut-il s'étonner que les massacreurs, revenant de Bicêtre, se soient arrêtés à la Salpêtrière, qui ne renfermait que des femmes? Ici le viol se mêle au meurtre, et, parmi ces excès, plus d'une victime put échapper à la mort; mais il y en eut encore trente-cinq dont le décès fut constaté par les registres.

Tel fut ce hideux massacre qui, commencé le 2 septembre, se continua le 3, le 4, et jusqu'au 5 et même au 6. Que faisait pendant ce temps-là l'autorité? Le comité de surveillance agissait et veillait à l'œuvre; il faisait payer les travailleurs : ils ont donné leurs noms. Le conseil de la Commune, et l'Assemblée législative elle-même, surent tout (on en peut voir la preuve dans leurs procès-verbaux) et n'empêchèrent rien. « Chose lamentable! dit M. Quinet, dans cette durée de quatre jours et de quatre nuits, pas une résolution de l'Assemblée législative, pas un commandement, pas un seul décret, excepté pour l'abbé Sicard, après quarante-huit heures de supplications et d'agonie. Encore ce décret fut-il retenu longtemps et annulé par la Commune. » (X, 8, t. I, p. 384.) Mais il y a dans la Convention et dans la Commune des hommes plus particulièrement coupables du sang versé. M. M. Ternaux les nomme : « Les coupables furent Marat, Danton, Robespierre, Manuel, Billaud-Varennes, Panis, Sergent, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, et une douzaine d'autres individus plus obscurs, membres du comité de surveillance, ou seulement du conseil général de la Commune. » (T. III, p. 188.) Et il le prouve pour chacun de ceux qu'il a nommés : Marat; la preuve en est superflue; c'était son rêve, c'était son cri depuis trois ans! Danton : M. Quinet lui-même n'essaye pas de l'absoudre, il ne

veut que subordonner son rôle : « Danton aussi, dit-il, se soumit à Marat ; car, on a beau dire que l'on trouve partout l'influence de Danton dans les journées de septembre, le vrai est qu'il n'a nulle part l'initiative de la conception. Il obéit, il sert, il ferme honteusement les yeux, il laisse couler et tarir le sang. Il en garde aux mains une tache éternelle ; mais ce n'est pas sa pensée qui s'exécute. Il a peur, lui aussi, de n'être plus le grand tribun, l'Atlas de la Révolution, si quelqu'un le dépasse un seul moment en audace. Il suit misérablement et de loin. Il n'est pas le souverain, ni même le courtisan de ces journées, il n'en est que l'esclave ; un autre que lui règne et se délecte dans cet enfer. Au moment où le signal va être donné par le canon d'alarme et par le tocsin de Bonne-Nouvelle, Danton se réfugie au Champ de Mars, parmi les volontaires qui courent aux armées. Il se cache sous les drapeaux ; il fuit les meurtres auxquels il prête son nom et son autorité. Présent et absent, il a beau fuir ; il ne se dérobera pas à l'avenir. » (X, 8, t. I, p. 381.) Pour ce qui est de Robespierre : « Entre Danton, dit M. Louis Blanc, concourant aux massacres parce qu'il les approuve, et Robespierre ne les empêchant pas, quoiqu'il les déplore, je n'hésite pas à déclarer que le plus coupable c'est Robespierre[1]. »

Les Girondins furent absolument étrangers au crime. Mais que faisait le 2 septembre celui qu'ils avaient alors au ministère, Roland, le ministre de l'intérieur ? Il donnait à dîner. « L'événement du jour, dit madame Roland dans ses Mémoires (elle appelle cela l'événement du jour !), l'événement du jour faisait le sujet de la conversation. Clootz prétendit prouver que c'était une mesure indispensable et salutaire ; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce. Il parla longtemps et très-haut, mangea davantage et *ennuya* plus d'un auditeur. Parmi les convives était aussi un membre du comité civil de la section des Quatre-Nations, Delaconté. Il avait signé toute la journée les fameux bons de vin et de victuailles exigés par les travailleurs des prisons, et il s'était chargé d'en proposer le remboursement au ministre de l'intérieur ; Roland lui répondit tranquillement qu'il n'avait pas de fonds pour de semblables objets. » — « Ainsi, ajoute M. M. Ternaux, de l'aveu même de la maîtresse de la maison, chez le ministre de l'intérieur on dînait à son aise, on discutait froidement sur l'événement du jour, on débattait la question de savoir si la dépense faite pour le salaire des travailleurs de l'Abbaye devait être payé sur telle ou telle caisse. » (T. III, p. 305, 306.)

[1] Cité par M. Ternaux, t. III, p. 180.

Quant à l'attitude de Paris pendant ces massacres, elle a été fort bien expliquée par M. Ternaux (t. III, p. 186), et M. Quinet en donne la même raison dans un chapitre spécial : *Pourquoi Paris resta inerte :* « Pour glacer la pitié, il avait suffi que les massacres eussent une apparence de coup d'État. Les tueurs, tranquillement assis à la porte des greffes et jouant leur rôle de juges, les municipaux qui venaient inspecter l'ouvrage, les écharpes mêlées à la tuerie, les assassins qui travaillaient à la corvée des meurtres et gagnaient leur journée, cette assurance dans le sang, tout cela donnait l'idée d'une mesure administrative exécutée au nom de l'autorité. Il n'en fallut pas davantage pour ôter aux meilleurs la pensée de s'opposer à un carnage officiel. Les assassins ne furent qu'une poignée ; tout le reste trembla. » (X, 9, t. I, p. 386.)

Les massacres n'allaient point se borner à Paris : pour se justifier, ils devaient s'ériger en système ; ils devaient donc s'étendre partout où il y avait des nobles, des prêtres, des aristocrates, en un mot des suspects, et par conséquent couvrir la France. « Le 3 septembre au soir, dit M. M. Ternaux, tous les courriers de la poste, tous les commissaires pris dans le sein de la Commune et expédiés avec des passe-ports du pouvoir exécutif pour activer l'enrôlement des volontaires, emportèrent une circulaire imprimée, au bas de laquelle on lisait les noms des membres du comité de surveillance. Cette circulaire, après quelques phrases banales sur les conspirations royalistes et sur le dévouement patriotique de la ville de Paris, contenait ce qui suit :

« La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple ; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions des traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laissons pas derrière nous des brigands « pour égorger nos femmes et nos enfants. » (T. III, p. 308.)

« Et Danton, dit M. Quinet, laisse partir cette invitation au carnage sous le sceau du ministre de la justice. » (X, 9, t. I, p. 389.) C'est un fait qui lui fut plus d'une fois imputé dans les discussions de la Convention sur les massacres de septembre, et il n'y a jamais répondu.

M. M. Ternaux consacre un livre entier à ces massacres de province, excités par les émissaires ou les émules de Marat. Massacres

de Meaux, de Reims, de Lyon, de Versailles : j'en passe, et combien d'autres que lui-même n'a pas racontés ! Quel que soit l'intérêt de son récit, les pièces qu'il a publiées en ont — je ne crains pas de le dire — pour le lecteur sérieux encore bien davantage ; car il y a là comme un reflet direct des choses elles-mêmes. Citons en particulier une note qui réunit divers extraits des registres des sections parisiennes pendant les premières journées de septembre ; une autre, sur Maillard et sa bande, qui montre à quel misérable on a osé donner le nom de « grand justicier du peuple ; » la note sur madame de Lamballe ; les pièces qui établissent les malversations du comité de surveillance de la Commune de Paris (n° XVII) ; celles qui prouvent la préméditation des massacres et leur caractère officiel en relatant le salaire publiquement payé aux massacreurs (n° XVIII) ; la vente des effets des victimes consacrée à payer les bourreaux, comme en témoigne cette mention inscrite au bas d'une de ces pièces : « Il a été remis au citoyen Maillard deux cent soixante-cinq livres pour frais faits à l'Abbaye » (n° XIX) ; les rapports de l'état-major de la garde nationale, remarquables surtout par leur mutisme. Pour plusieurs légions on n'y lit que ces mots : « Rien de nouveau. » Le 3, le secrétaire ajoute : « Une foule de gens armés s'est portée cette nuit dans les prisons et a fait justice des malveillants de la journée du 10. » Et il ajoute : « Rien autre. » Pour les cinq jours, il termine son rapport par cette mention : « Patrouilles et rondes faites *exactement* dans la légion ci-dessus. » — Je ne leur en fais pas compliment. — On trouvera une discussion précise du nombre des morts par prison dans la note XXI, *Statistique des massacres de septembre*. L'auteur arrive au nombre de 1,368 et croit que le chiffre réel ne peut pas être inférieur, ni excéder celui de 1,458, donné par M. Granier de Cassagnac. On lira avec un vif intérêt, dans la note XXIV, les lettres écrites par les prisonniers d'Orléans durant leur voyage à Versailles, où ils trouvèrent la mort ; et, avec un tout autre sentiment, les pièces relatives à Fournier l'Américain, celui qui avait eu mission de les conduire, et qui les mena à la boucherie (n°s XXV et XXVI). Pour clore ce sujet, l'auteur, devançant un peu les temps, résume dans une dernière note le procès des assassins de septembre (n° XXVII). C'est le complément du récit de ces journées examinées dans le détail, le compte particulier des hommes qui ont trempé leurs mains dans le massacre. Mais les plus grands coupables n'y sont pas. Pour ceux-là, c'est l'histoire elle-même qui a instruit leur procès ; et le jugement qu'elle a rendu contre leur mémoire ne sera jamais aboli.

VI

Les suites des journées de septembre se retrouvent encore dans le quatrième volume de M. M. Ternaux. Mais le principal sujet, c'est l'ouverture de la Convention et la proclamation de la République avec les événements qui précèdent et qui suivent : aux frontières, la campagne de l'Argonne et la journée de Valmy qui fait reculer l'armée austro-prussienne ; au dedans, le commencement de la lutte entre les Girondins et les Montagnards.

L'effroi du massacre pesa pendant quelques jours sur Paris et le retint dans la stupeur. Après un pareil attentat, il semblait que l'on pût tout oser. Le brigandage s'abattit sur la ville ; des bandes de voleurs dévalisaient les passants en plein jour. Ce brigandage se fit même patriote : « Des hommes apostés proclamaient tout haut que les bijoux étaient devenus inutiles, que chacun était tenu de déposer ceux qu'il possédait sur l'autel de la patrie, afin qu'ils fussent fondus, transformés en numéraire et employés à couvrir les frais de la défense nationale. Survenaient d'autres individus porteurs de balances qui, mettant aussitôt en pratique les théories de leurs affidés, pesaient gravement les objets dont ils s'emparaient et en délivraient un reçu aux victimes. Ces méfaits ne se passaient pas seulement dans les quartiers que leur renom aristocratique exposait à être le théâtre de pareils actes de civisme. Les dépouillés n'étaient pas toujours ces suspects bien mis contre lesquels, suivant la morale maratiste, tout pouvait être permis, puisqu'ils étaient présumés désirer le triomphe des ennemis de la patrie. Les collecteurs de cet impôt somptuaire d'un nouveau genre opéraient sur le boulevard du Temple et à la halle, sur les ouvriers comme sur les messieurs, sur les marchandes de légumes ou de poisson comme sur leurs pratiques ; aux barrières, sur les laitières et sur les maraîchers. La saisie se pratiquait avec une telle brutalité que plusieurs femmes eurent les oreilles arrachées parce qu'elles ne livraient pas assez vite leurs boucles d'or ou d'argent. » (T. IV, p. 3, 4.)

Ce fut alors que se fit le vol fameux du garde-meuble. Quand on volait les passants en plein jour dans la rue, c'était bien le moins que l'on dévalisât aussi un peu l'État.

Cette honteuse influence de la terreur produite par les massacres est surtout sensible dans la presse. La presse qui, chez un peuple libre, doit, la première, faire justice des grands crimes publics, était restée lâchement muette ou bassement approbative : c'était accepter la

complicité de l'attentat. Les journaux qui parlent commentent avec plus ou moins d'entraînement, selon leur humeur, la pensée de Danton. A les entendre, on conspirait dans les prisons : si le peuple n'eût pas, le 2 septembre, égorgé les prisonniers, les prisonniers sortaient et égorgeaient le peuple ! Nous renvoyons à la revue que M. M. Ternaux a présentée des opinions ou des récits des différents journaux dans une note de ce volume. Il y ajoute quelques jugements plus modernes. On est surpris de voir Napoléon à Sainte-Hélène tout en condamnant, comme on peut bien le penser, cet épouvantable forfait, lui donner l'excuse ou le prétexte accrédité par les Montagnards avec lesquels il était lié alors : « Peut-être, dit-il, cet événement influa-t-il alors sur le salut de la France. Qui doute que dans les derniers temps, lorsque les étrangers approchaient, si on eût renouvelé de telles horreurs sur leurs amis, ils eussent jamais dominé la France? Mais nous ne le pouvions, nous étions devenus légitimes, la durée de l'autorité, nos victoires, nos traités, le rétablissement de nos mœurs avaient fait de nous un gouvernement régulier ; nous ne pouvions nous charger des mêmes fureurs ni du même odieux que la multitude; pour moi, je ne pouvais ni ne voulais être un roi de la *Jacquerie*[1] ! »

Si ces paroles ont été dites, si elles ont été recueillies comme elles ont été prononcées, c'est une preuve de plus du péril qu'il y a quelquefois à fixer par l'écriture et à transmettre, comme le jugement d'un homme, à la postérité, une pensée qui, dans la conversation, a pu lui traverser l'esprit. Il y a du reste, au fond de la pensée, moins de complaisance pour le moyen que de mépris pour la multitude. Ce n'est pas ainsi qu'ont jugé l'œuvre de septembre les hommes qui ont toujours mis avant toute chose le souci de la liberté. Sachons gré à M. M. Ternaux de finir sa note en citant les nobles paroles de madame de Staël, de Chateaubriand, de Lamartine et de M. Michelet. « Un peuple, dit Lamartine, qu'on aurait besoin d'enivrer de sang pour le pousser à défendre sa patrie serait un peuple de scélérats et non de héros... On ne sert pas les causes que l'on déshonore. »

La peur qu'inspira d'abord (il en coûte de le constater) l'odieux massacre, se fit aussi sentir dans les élections de Paris pour la Convention. Le suffrage était à deux degrés : le vote à haute voix en présence du peuple (et l'on sait ce que dans un lieu resserré ce mot peut vouloir dire) est imposé par Robespierre et ses amis ; et pour que le peuple ait sa tribune, le siége du corps électoral est transféré de la grande salle de l'évêché à la salle des Jacobins. C'est le 2 sep-

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. VI, p. 93 (éd. 1823).

tembre, au moment où la bande de Maillard *travaillait* à l'Abbaye et aux Carmes, que les électeurs commençaient leurs opérations; c'est le 3 que se fait la translation devant la haie de cadavres que les égorgeurs de la Conciergerie et du Châtelet ont entassés déjà au Pont-au-Change. C'est le 4 que Collot-d'Herbois et Robespierre sont nommés, par acclamation, président et vice-président ; Marat, Santerre et Carra, secrétaires. Le 5, Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes sont élus députés. Avec un tel bureau et dans un tel lieu, la même force d'intimidation assurait, pour le reste, l'avantage au parti des égorgeurs.

Toutes les élections ne se firent pas ainsi, sans doute. En quelques districts de la France, elles commencèrent encore par une messe du Saint-Esprit ou finirent par un *Te Deum !* Et puis l'ordre des massacres n'avait pas été accueilli partout ; et là même où il fut exécuté, il ne tarda pas à être suivi d'une forte réaction. La *Gironde* s'éleva contre la *Montagne*. La *Plaine* reçut le plus grand nombre des élus, gens trop faciles à se laisser dominer et qui suivirent d'abord la Gironde. Mais dès l'ouverture de la nouvelle Assemblée, il était trop visible que le pouvoir serait aux violents.

Au moment où la Convention inaugurait son avénement en proclamant la chute de la royauté, la France échappait à l'invasion. Dumouriez, tourné dans ses retranchements après les brillants débuts de sa campagne de l'Argonne, était venu prendre hardiment position sur les derrières de l'ennemi. Cette résolution, qui montrait tant de confiance en soi, tant de sécurité pour Paris même, laissé à découvert, étonna les Prussiens ; et, dans ces circonstances, la bataille de Valmy, quoique réduite à un échange de coups de canon, devait être décisive. Elle montrait aux Prussiens combien il serait périlleux de continuer une marche sur Paris ayant de telles troupes derrière soi, et devant, l'inconnu ! Ils se retirèrent à grand'peine et fort maltraités : sanglant démenti à la proclamation insultante de Brunswick.

L'Assemblée qui avait proclamé la République devait avoir à cœur de rétablir l'ordre dans la nation. Celle qui venait de finir avait déjà tenté d'arracher la capitale à cet état sauvage où elle était tombée à la suite des journées de septembre. L'Assemblée nouvelle avait plus de force, et la Gironde, qui la dominait, pouvait s'appuyer, contre l'émeute, de l'horreur inspirée par les massacres des prisons. Mais il y eut peu d'ensemble dans la conduite de ce brillant parti, plus formé aux luttes oratoires que préparé à prendre la place du pouvoir qu'il avait renversé. On vit la Convention, comme un navire sans gouvernail, flotter à tous les vents dans les directions les plus diverses, voter avec enthousiasme les résolutions les plus graves et les retirer le lendemain. « Chaque jour, dit M. Mortimer-Ternaux, des

motions contradictoires, intempestives, sans application immédiate, étaient lancées au hasard, suivant le caprice de l'initiative individuelle. Elles étaient soutenues ou combattues tour à tour par des orateurs siégeant sur les mêmes bancs, professant d'ordinaire les mêmes opinions; les Girondins faisaient souvent assaut de popularité avec les plus ardents Montagnards.» (T. IV, p. 291.)

Ce manque d'ensemble et de direction du parti girondin se manifesta dans les circonstances où il fallait le plus de circonspection pour s'engager et de résolution pour aboutir. La Gironde était en présence d'une minorité compacte et audacieuse qui avait ses affidés dans toute la France par les Jacobins, et son appui dans Paris, par la Commune insurrectionnelle du 10 août, à laquelle obéissait toute la force armée de l'émeute. Il ne fallait s'attaquer à ses chefs qu'à coup sûr et ne proposer des mesures défensives qu'avec la volonté et l'assurance de les faire décréter. Or, le plus souvent, on vit les plus ardents de ses membres se lancer dans ces sortes d'attaques sans s'assurer qu'ils seraient suivis et soutenus jusqu'au bout, ou proposer les motions les plus radicales sans préparation et sans concert : imprudence qui mécontentait le parti même, laissait la majorité indécise et donnait aux habiles l'occasion d'intervenir comme médiateurs, de faire agréer une fausse conciliation et d'avancer, par l'avortement de ces tentatives, le triomphe du parti attaqué.

C'est ce que l'on vit lorsque, à plusieurs reprises, des accusations furent portées contre Marat, fou enragé que l'Assemblée d'abord semblait vouloir ne pas prendre au sérieux, bête venimeuse dont chacun se détourne avec dégoût et que personne n'ose écraser du pied ; qui triomphe de cette horreur, et seul entre tous ces triomphateurs de quelques jours finira, grâce au couteau de Charlotte Corday, sans avoir été renversé et mourra le dieu de la multitude. C'est ce que l'on vit encore dans l'accusation de Louvet contre Robespierre qui, lui, s'appelle légion, qui ose même joindre à sa défense celle des journées de septembre, les justifiant au nom de la patrie en sang, du bonheur commun et de la « *sensibilité*[1] ; » et il les plaçait sous la sauvegarde de la municipalité parisienne qui, de son aveu, dirigeait tout : en telle sorte que quand l'accusation est écartée par

[1] « Réservez vos larmes pour cent mille patriotes immolés par la tyrannie, pour les fils des citoyens massacrés au berceau et dans les bras de leurs mères ; consolez-vous en assurant le bonheur de votre pays et, en préparant celui du monde. La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte; cessez d'agiter sous nos yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. En lisant ces tableaux pathétiques du désastre des Lamballe, des Montmorin, des Lessart, n'avez-vous pas cru entendre le manifeste de Brunswick ou de Condé? » (T. IV, p. 332.)

l'*ordre du jour*, ce n'est pas seulement le tribun, c'est l'assassinat qui a obtenu un bill d'indemnité, que dis-je? une apologie au sein de l'Assemblée même !

« Il ne faut pas se dissimuler, dit hautement Collot-d'Herbois le soir même de cette journée (5 novembre) à la tribune du club Saint-Honoré, que la terrible affaire du 2 septembre est le grand article du *Credo* de notre liberté... Sans cette journée, la Révolution ne se serait jamais accomplie... Sans le 2 septembre, il n'y aurait pas de liberté, il n'y aurait pas de Convention. » Et le cauteleux Barère, aperçu dans la salle et invité à s'expliquer, est amené à dire que s'il avait pu achever son discours, il aurait exprimé à peu près la même opinion que Collot-d'Herbois. Il aurait seulement mis « des cyprès dans les couronnes; » il se serait écrié : « Cette journée, dont il ne faudrait plus parler si on ne veut pas faire le procès à la Révolution, présente aux yeux de l'homme vulgaire un crime, car il y a eu violation des lois ; mais, aux yeux de l'homme d'État, elle présente deux grands effets : 1° de faire disparaître ces conspirateurs que le glaive de la loi ne pouvait pas atteindre ; 2° d'anéantir tous les projets désastreux enfantés par l'hydre du feuillantisme, du royalisme et de l'aristocratie, qui levait sa tête hideuse derrière les remparts de Verdun et de Longwy... » (T. IV, p. 341.)

C'est bien là l'homme aux deux morales (mais qui en a deux en a-t-il une?). Fabre d'Églantine fut plus catégorique. Il reproche à Robespierre d'avoir essayé de distinguer le 2 septembre du 10 août. « Il faut le déclarer hautement, dit-il, ce sont les mêmes hommes qui ont pris les Tuileries, qui ont enfoncé les prisons de l'Abbaye, celles d'Orléans et de Versailles. » Ainsi, dit M. Mortimer-Ternaux, dans le délire de leur joie, les Jacobins déclaraient que le triomphe de Robespierre était la glorification des journées de septembre. Ils étaient dans le vrai, et c'était à la Convention à s'imputer de n'avoir pas compris les conséquences que l'on tirerait de son vote. » (T. IV, p. 342.)

Il en fut des mesures contre les choses comme des attaques contre les personnes. Les Girondins voient clairement le péril. Barbaroux montrait à l'Assemblée l'anarchie régnant par toute la France, la désorganisation gagnant de jour en jour et la Convention se déshonorant à la face de l'Europe, si elle laissait la démagogie parisienne retenir le pays tout entier dans ce chaos : « Si dans ce moment, s'écriait-il, le tocsin sonnait, quel moyen auriez-vous pour ramener l'ordre ou prévenir les attentats? Le pouvoir exécutif? Il est sans force, et peut-être encore exposé à des mandats d'amener. Le département? On ne reconnaît plus son autorité. La Commune? Elle est composée en majeure partie d'hommes que vous devez pour-

suivre. Le commandant général? On l'accuse d'avoir des liaisons avec les triumvirs. La force publique? Il n'en existe point. Les bons citoyens? Ils n'osent se lever. Les méchants? Oui, ceux-là vous entourent, et c'est Catilina qui les commande. » (T. IV, p. 280.)

Et, séance tenante, il proposait quatre projets de décrets. Par ces décrets, où le remède était énergiquement appliqué au mal, il reconnaissait Paris pour siége de l'Assemblée souveraine, mais en même temps il le déclarait déchu de ce droit, s'il s'en rendait indigne par des tentatives de violence (I). Il donnait à la Convention une garde prise dans la nation tout entière pour se défendre (II), et le glaive de la justice pour frapper les conspirateurs (III). Il supprimait la rivale audacieuse qui se maintenait à l'Hôtel de Ville en face de la Convention, et il l'empêchait de renaître en la frappant dans ses origines mêmes : la permanence des sections de Paris (IV). Le système était hardi, complet et décisif; mais le jeune Girondin n'en avait même pas fait part à ses amis. « Il avait voulu se réserver la gloire d'être l'unique auteur des mesures qui, pensait-il, devaient assurer le salut de l'empire. L'Assemblée n'était nullement préparée à entendre, encore moins à voter de pareilles propositions. Elle est surprise et comme abasourdie. Les timides interrogent les audacieux du regard. Ceux-ci font signe que l'orateur n'a pas daigné les mettre dans la confidence, qu'ils n'ont pu se concerter pour avoir une opinion raisonnée sur un ensemble de projets combinés dans une seule tête et produits inopinément au milieu d'un débat si irritant. Personne ne se sent d'humeur à soutenir la discussion sur le terrain nouveau où l'a placée Barbaroux. » (T. IV, p. 282.)

Une chose était à reprendre dans les propositions de Barbaroux : c'était de donner à la Convention les moyens de se défendre contre les coups de mains de la multitude. La nation avait tout intérêt à garder ses représentants contre ce prétendu peuple. Déjà il avait été question de créer à Paris une garde départementale, et si les démagogues en avaient pris peur, s'ils avaient remué contre ce projet le levier des pétitions dans la population parisienne, plusieurs sections avaient protesté contre cette démarche, et les départements offraient leur concours à l'envi : témoin ce bataillon de Marseillais qui étaient venus au camp formé sous Paris au moment de l'invasion, et que Barbaroux présentait le 21 octobre à l'Assemblée. « Nous venions, disait l'orateur, des bords de la Méditerranée, offrir notre sang à nos frères de Paris, menacés par les soldats des despotes ; mais les jours de péril sont passés, et les seuls ennemis qui nous restent à combattre ici sont les agitateurs, avides de tribunat et de dictature. Nous vous offrons nos bras contre eux... Citoyens représentants, vous appartenez aux quatre-vingt-trois départements. Vous êtes donc à nous

intérêt qui croît à mesure que le sujet marche vers ses grandes crises.

C'est, au tome V, le procès de Louis XVI, procès où la Révolution croyait trouver sa consommation et son salut, et où elle devait trouver sa perte : « Les révolutionnaires, dit M. Quinet, dont il est bon d'opposer l'autorité aux préjugés de son parti, s'étaient créé à eux-mêmes d'immenses difficultés en arrêtant Louis XVI à Varennes, et en forçant de régner celui qui fuyait le trône. Ils s'en créèrent de nouvelles et infiniment plus grandes par le procès qu'ils lui intentèrent. Ici, toutes leurs vues furent trompées ; car, sans ajouter une seule force à la Révolution, ils déchaînèrent le monde contre elle... La raison d'État toute seule, si l'on eût pu l'écouter, eût dit que jamais une dynastie n'a été extirpée par le supplice d'un seul de ses membres. Au contraire, l'immense pitié qui s'élève ne tarde pas à ramener le plus proche descendant ; la condamnation à mort d'un roi n'a jamais servi qu'à relever la royauté. Jacques II, Charles X ne sont pas revenus de l'exil ; mais Charles Ier, Louis XVI sont revenus de l'échafaud sous les figures de Charles II et de Louis XVIII.... Quand les conventionnels mirent Louis XVI à mort, la monarchie leur échappa ; sur tous les trônes d'Europe on sentit plus d'horreur que de crainte. Il en sortit une guerre implacable, interminable qui renaissait d'elle-même. Pour la soutenir on se redonna un maître, c'est-à-dire on revint au système qu'on avait juré d'anéantir. » (XII, 2, t. I, p. 425.)

M. Mortimer-Ternaux, laissant à d'autres le soin de raconter la vie douloureuse de la famille royale au Temple, expose avec le plus grand détail les préliminaires et les péripéties du procès du roi dans la Convention. Il montre par quelle habile et perfide manœuvre fut déçue l'intention des Girondins, qui, en condamnant le roi, eussent pourtant voulu le sauver, et à quoi tint sa condamnation, même dans les circonstances les plus défavorables. « La majorité, longtemps suspendue, dit aussi M. Quinet, enfin de vingt-six voix seulement pour la condamnation à mort, prouve assez que ce n'est pas la nécessité qui parla dans ce jugement. Quelles petites circonstances eussent suffi pour le changer ! Il y eut là des hasards qui empêchent de prendre ce vote pour celui de la fatalité même. Le défenseur De Sèze eut raison, en constatant l'imperceptible majorité, de demander si le salut de vingt-cinq millions d'hommes dépendait de cinq voix ? S'ils eussent connu l'avenir prochain, ils eussent pu demander encore si, parmi ces voix qui prétendaient tuer la royauté, il était juste de compter celle du duc d'Otrante, du comte Sieyès et de tant d'autres comtes ou barons sans-culottes qui allaient, le lendemain, relever et aggraver la royauté. Ces voix-là peuvent-elles être acceptées par

la postérité? Non pas, certes! Elles sont aujourd'hui à la décharge de Louis XVI. La nature crie, quand, après les paroles brisées de Malesherbes, il faut entendre le discours limé de Saint-Just et le fausset implacable de Robespierre. A qui donc peut servir un pareil procès qu'à la victime? » (T. I, p. 429.)

Je renvoie à M. Mortimer-Ternaux pour le récit détaillé des derniers moments du roi. Mais ici, pour la même raison que tout à l'heure, je citerai encore de préférence M. Quinet dans ces pages qui l'honorent :

« .... La nuit fut mêlée de prières et de moments de sommeil. Un peu avant le jour, vers six heures, le roi entendit la messe et communia. Il ne fit pas avertir la reine, ayant pris déjà congé des affections terrestres. Santerre le pressait, la foule attendait. Louis XVI entra encore une fois dans la tourelle où il avait coutume de chercher, de trouver la paix et la résignation. Il en sortit armé contre la mort, puis il dit : Partons! Il traversa Paris dans le fond d'une voiture fermée, les yeux attachés sur les prières des agonisants et sur les psaumes. Le silence était profond autour de lui. On ne voyait que des haies de baïonnettes, comme si la ville se fût gardée elle-même contre ce mourant. Quand il arriva au pied de l'échafaud, sa lecture n'était pas finie. Il l'acheva paisiblement sans se hâter; il ferma le livre; puis il descendit de voiture, s'abandonna au bourreau. Comme on s'apprêtait à lui lier les mains, le roi se retrouva dans Louis Capet et s'indigna. Il voulut résister; mais sur un signe de son confesseur, le roi céda; il ne resta que le chrétien : « Je pardonne à mes ennemis.... » Tous les tambours de Santerre n'ont pu étouffer ces paroles ni les empêcher de retentir dans la postérité. Louis XVI, seul, a parlé de pardon, du haut de cet échafaud où tous les autres devaient apporter des pensées de vengeance et de désespoir. Par là, il semble régner encore sur ceux qui vont le suivre dans la mort avec les passions et les fureurs de la terre. Lui seul paraît en être détaché, déjà posséder le ciel, quand les autres se disputent, jusque sous le couteau, des lambeaux de partis déchirés. Sanson eut beau montrer au peuple la tête de Louis XVI, la tourner à tous les bouts de l'horizon, il n'avait décapité qu'un homme, non un système; et à qui devait profiter ce spectacle? La monarchie y perdit moins que la république. — A quoi a servi le supplice de Louis XVI? continue M. Quinet, les premiers résultats furent la guerre avec l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, c'est-à-dire avec l'Europe entière; la Vendée soulevée et irréconciliable; la France en péril de mort, la nécessité d'une énergie surhumaine, la terreur suivie de l'épuisement de la révolution, le royalisme renaissant, et, déjà chez quelques-uns, le despotisme acclamé au fond du cœur.... « Nous jetons à l'Europe,

avait dit Danton, pour gant de bataille, la tête d'un roi. » Paroles plutôt faites pour l'épopée que pour l'histoire; car il n'y eut d'engagés que les chefs; les autres devaient échapper par l'obscurité ou par le trop grand nombre. La guerre fut rendue plus implacable. On augmenta les forces de l'ennemi, en augmentant ses haines. On se créa de nouveaux dangers; il fallut se créer de nouvelles forces : armées, assignats, Comité du salut public, tribunal révolutionnaire. L'énergie s'accrut, le péril aussi, en sorte que le résultat fut ou nul ou funeste. » (XII, 2, t. I, p. 431.)

Le sixième volume de M. Mortimer-Ternaux expose les premières suites de la mort de Louis XVI, tant au dehors qu'à l'intérieur : la coalition européenne et l'insurrection de la Vendée; l'invasion de la Hollande, et bientôt nos frontières découvertes par la défaite suivie de la défection et de la fuite de Dumouriez. Peut-être trouvera-t-on ici un peu trop de détails sur la guerre extérieure. Étant donné ce titre, *la Terreur*, il semble que l'auteur aurait pu se réduire aux grands traits, à ce qui fait le mieux ressortir l'action mutuelle des choses du dedans et de celles du dehors, les unes sur les autres. Mais pour tout ce qui peut mettre en lumière cette influence réciproque, il ne faut rien négliger. Il était indispensable, en effet, de montrer si, comme on l'a prétendu, les périls du dehors ont été la cause des violences de l'intérieur, et jusqu'à quel point les mesures de violences prises à Paris ont aidé au succès de nos armes. Ce qu'il y a de certain, quand on a lu le livre de M. Mortimer-Ternaux, c'est que ce sont les excès des Jacobins qui ont compromis les résultats des victoires de Dumouriez en Belgique, préparé sa défaite, et l'on peut dire sa défection aussi. Ce qui n'a pas été moins bien établi, nous le verrons plus loin, c'est que la Terreur n'a été pour rien dans les succès de la campagne de 1794.

Le tome VII nous ramène aux plus graves affaires de l'intérieur : la transformation du Comité de défense générale en Comité de salut public, ou la dictature, soutenue par Barère et Marat, votée malgré les Girondins; le triomphe de Marat, le dernier débat entre la Gironde et la Montagne sur le terrain du projet de constitution girondin, le soulèvement du 31 mai et la révolution consommée le 2 juin par le décret arraché à l'Assemblée contre la Gironde... « Le 2 juin, dit M. M. Ternaux en terminant ce volume, fut donc un véritable coup d'État dirigé contre la représentation nationale. L'école ultra-révolutionnaire, qui croit que la fin justifie les moyens, l'a glorifié; l'école fataliste, qui proclame la légitimité du fait accompli, l'a enregistré sans protestation... Comment, des écrivains qui ont la prétention d'aimer et de servir la liberté, n'ont-ils pas vu qu'en se refusant à condamner les fauteurs de cette journée, ils absolvaient, par cela

même, tous les coups d'État dont les dates néfastes sont inscrites dans nos annales? » (t. VII, p. 426.) Et sans rien dissimuler des fautes des Girondins, il montre que cette violence, pas plus que les autres, n'a sauvé la France.

Mais tous les amis de la Révolution n'ont pas épousé, à cet égard, les passions, les haines et les préjugés des Jacobins : « On avait vu à Rome, dit M. Quinet, après un beau et grave récit de ces journées, les assemblées, les curies, les comices, le sénat, envahis par des bandes armées, délibérer sous les piques. Cette irruption de la force avait marqué les derniers jours des constitutions libres. La république française commence le 31 mai comme avait fini la république romaine, que l'on croyait imiter. Cette journée était-elle inévitable? Ce que je puis affirmer, après une expérience de quatre-vingts années, c'est par ce chemin qu'on va à l'esclavage. » (XIII, 2, t. II, p. 13.)

Cela ne se fit pas attendre : « Après le 31 mai, ajoute-t-il un peu plus loin, on est replongé dans l'ancien tempérament politique de la France. Plus de tribune, plus de presse, le silence partout, excepté au tribunal révolutionnaire. La Convention avait peine à se reconnaître. Plus de discussion sur aucun sujet, le côté droit dispersé, les Montagnards eux-mêmes frappés de stupeur. Ils avouaient qu'un pouvoir invisible arrêtait la parole sur leurs lèvres. Les vainqueurs semblaient aussi consternés que les vaincus. Cette grande Assemblée, réduite à un simulacre d'elle-même, subordonnée à la Commune, aux clubs, se prépara à obéir avec autant de violence qu'elle en avait mis à commander. Quelle souveraineté que celle qui consistait pour la majorité à craindre, à trembler, à se taire, à paraître ordonner ce qu'on redoutait le plus ! Maîtresse et esclave, hardie à accepter toutes les fantaisies d'abord de la foule, puis bientôt de quelques-uns, enfin d'un seul, elle abdique dans le Comité de salut public. » (XIII, 3, t. II, p. 16.) Et il en montre les conséquences immédiates : « Abolir la liberté, dit-il, sous le prétexte qu'on l'établira plus tard, est le lieu commun de toute l'histoire de France. Ce fut aussi celui de la Révolution ; et il est certain qu'on s'épargnait une grande difficulté. Mais les temps ont prouvé que c'était ajourner la Révolution elle-même. Il nous appartient de le dire, cette voie était mauvaise, elle a préparé la servitude. La liberté, écrasée avec tant de fureur, ne devait plus reparaître que mutilée pour s'évanouir encore. Tel fut le principal, le plus incontestable résultat du 31 mai. Le second fut de déchirer la France. Une partie des provinces cessèrent de voir dans la Convention décimée l'autorité suprême. Elles refusèrent de respecter l'Assemblée qui n'avait pas su se respecter, et qui s'était livrée. D'où les révoltes du Calvados, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Toulon,

la moitié du territoire soulevée contre l'autre. Poûr ramener les provinces sous le joug, il fallut des forces immenses. On dompta, il est vrai, la révolte; mais dans cet effort prodigieux, la Révolution usa la Révolution. » (XIII, 3, t. II, p. 18.)

Pourquoi faut-il qu'un homme qui par la hauteur de sa raison s'élève si résolûment au-dessus des préjugés de son parti, soit lui-même dominé par un préjugé qui l'aveugle sur les conséquences les plus immédiates du grand principe dont il soutient la cause? Quelle est la première des libertés? la liberté de conscience assurément; et la liberté des cultes en est la suite. M. Quinet le proclame. Il l'appelle « un principe magnanime, et qu'il faudrait être insensé pour ne pas accepter. » Il l'accepte donc? Point partout et toujours : grave restriction en matière de principe! Il blâme l'Assemblée constituante de ne pas l'avoir écrit en tête de la Déclaration des droits de l'homme (VI, 1, t. I, p. 195) ; et il regrette que la Convention l'ait adopté dans la constitution de 1793 : contradiction dans les termes qui se résout par la considération du résultat. Par là, en effet, la Constituante semblait ménager le catholicisme et la Convention ne le supprimait pas[1]. Or M. Quinet le hait, et il faut que tout cède à cette haine. La haine du prêtre obscurcit en lui le sens du moraliste et de l'historien. Il y sacrifiera donc ce principe « magnanime » de la liberté de conscience. Il le sacrifie à ce qu'il croit le salut de la Révolution; car si la Révolution a péri, c'est, selon lui, parce qu'elle n'a pas su faire ce sacrifice. « Il n'y a, » dit-il dans un chapitre où son livre de la *Révolution* rappelle le mieux le livre du *Prince*, chapitre que les disciples les plus avancés de l'école de Proudhon, ne désavoueraient pas, « il n'y a que deux moyens de rendre une révolution irrévocable. Le premier est de changer l'ordre moral, la religion; le second est de changer l'ordre matériel, la propriété. Les révolutions qui font ces deux choses sont certaines de vivre. Le premier moyen est pour elles plus assuré que le second. Quant à celles qui n'emploient ni l'un ni l'autre, elles sont écrites sur le sable; le premier flot les emporte. » (VI, 9, t. I, p. 225.)

Il s'appuie des exemples des révolutions religieuses du passé : « Si Luther et Calvin, dit-il, se fussent contentés d'établir la liberté des cultes sans rien ajouter, il n'y aurait jamais eu l'ombre d'une révolution religieuse au seizième siècle. Qu'ont-ils donc fait? Le voici. Après avoir condamné les anciennes institutions religieuses, ils en ont admis d'autres sur lesquelles ils ont bâti des sociétés nouvelles;

[1] « La constitution de 1793 étala un principe magnanime nécessaire, inévitable; mais, dans l'état vrai des choses, ce principe renfermait la contre-révolution. » (XVI, 2, t. II, p. 137.)

et c'est après que les peuples ont contracté ce tempérament nouveau, que la porte a été rouverte *plus tard* à l'ancien culte, qui, par la désuétude, avait cessé de se faire craindre. Telle est la loi des grandes révolutions religieuses qui se sont établies dans le monde. » (V, 6, t. I, p. 151.) Et plus loin : « L'évidence aurait dû éclater sur ce point et montrer que le travail prodigieux que l'on tentait pour dépayser la nation française serait aisément chose illusoire, tant que la forme du passé et les tours de Notre-Dame se montreraient partout à l'horizon. Après un peu de temps, on ne manquerait pas de s'y rallier; tous les systèmes de régénération sociale iraient se perdre dans cette ombre. » (XVI, 1, t. II, p. 134.)

Aussi son parti est-il bien arrêté sur la conduite que la Révolution devait tenir. Citant Vergniaud, qui dans la discussion de la constitution de 1793, s'opposait à la déclaration de la liberté des cultes : « Ce jour-là, dit-il, 19 avril 1793, Vergniaud et ses amis dépassèrent de vingt coudées les Jacobins, ou plutôt ils se montrèrent les seuls révolutionnaires. En concluant à l'abolition de la religion ancienne, ils prouvèrent que l'expérience des dernières années n'avait pas été perdue pour eux, et, qu'au moment de tout renouveler, il ne s'agissait pas de consacrer le culte de la contre-révolution et de s'y ancrer de nouveau. » (*Ibid.*, p. 135.)

L'Église, pour la Révolution, c'est à ses yeux l'ennemi, et il lui applique la loi romaine des XII tables : *adversus hostem æterna auctoritas ;* éternel sophisme à l'usage de tous les despotismes. Avant de donner la liberté, il faut, dit-on, réduire au silence, il faut supprimer l'adversaire, même par la force. Mais si vous ne le pouvez vaincre par la raison, vous avouez que sur ce terrain, il est plus fort que vous. L'Église n'a pas été anéantie par la Révolution, et M. Quinet ne s'en console pas. Il accuse d'impuissance la Convention, et la Terreur de tolérance! « L'erreur des chefs de la Révolution, dit-il, a été de s'imaginer qu'une ancienne religion disparaît de la terre par la seule indifférence, par la désuétude ou par la discussion. *Il n'est même rien de plus vain que de croire que la force ne peut rien contre des idées.* Si donc on se place un moment dans le système des terroristes, on voit que, puisqu'ils étaient décidés à n'épargner ni fureurs, ni horreurs, ni exterminations, mais bien plutôt à les déchaîner toutes sans merci, on voit, dis-je, que dans ce système, *il n'y avait point d'inconvénient pour eux* à prendre corps à corps l'ancien ordre spirituel, et qu'il n'était point déraisonnable d'espérer réussir par les mêmes moyens qui avaient réussi tant de fois aux chrétiens et aux musulmans. Au lieu de cela, le terrorisme révolutionnaire proclamant la liberté de l'ennemi de la Révolution, allait droit à l'absurde. » (XVI, 11, t. II, p. 175.) — « Emprunter, dit-il encore, le

système de Dracon et de Lycurgue pour *fonder la tolérance envers des ennemis*, c'était déterrer un glaive antique pour s'en frapper soi-même. » (XVI, 12, t. II, p. 179.)

Mais quoi? La Terreur n'a-t-elle usé de ce glaive que contre soi? Déporter les prêtres non assermentés et les guillotiner s'ils osaient reparaître, enlever les églises au culte orthodoxe, le poursuivre jusque dans les réduits où il se cachait, expulser, guillotiner les religieuses, guillotiner de simples laïques pour cause de fanatisme, c'est-à-dire d'attachement à la foi catholique : voilà ce qu'elle a fait; et que pouvait-elle faire davantage? « Ils frappaient les corps et ne touchaient point à l'âme, dit M. Quinet. Ils tyrannisaient les prêtres et consacraient leur culte. » (XVI, 12, t. II, p. 179.) Où voit-il cette consécration de leur culte? Est-ce quand Hébert et ses pareils intronisaient sur les autels de Notre-Dame la Raison sous la forme sensible d'une comédienne? ou quand, après le supplice du père Duchesne, Robespierre célébrait la fête de l'Être suprême avec quelque changement dans la décoration? M. Quinet ne cache point sa sympathie pour l'apostasie du malheureux Gobel, l'évêque constitutionnel de Paris; il en a même pour les *brise-images :* « Gobel avait donné le signal. En dépit de la prudence des Jacobins, on revit ces mêmes ravageurs d'églises et de monastères, ces brise-images, ces déprédateurs de reliquaires *qui avaient tant aidé à la Réforme du seizième siècle...* » (XVI, 3, t. II, p. 142.) « Qui peut dire, ajoute-t-il, ce qui serait arrivé si les révolutionnaires du Comité et de l'Assemblée eussent prêté leur force aux iconoclastes? Où allait le renversement et que serait-il sorti de cette poussière? Mais les terroristes eurent peur des ravageurs de monastères que la Réforme avait vus sans trouble et même avec joie. Le mouvement qui se produisait partout contre l'ancien culte, l'effort de la France pour en sortir était la Révolution même. Le grand Comité de salut public n'imagina rien de mieux que de défendre solennellement cette entreprise. Malheur à qui désobéissait!... De là vous pouvez dire que les forces vives de la Révolution furent employées à mettre à néant la Révolution, etc.[1] »

Il eût donc fallu laisser toute licence au marteau. Pour la hache, M. Quinet ne la réclame nulle part; il la repousse, au contraire, fort énergiquement en maint endroit. Et pourtant elle était la conclusion du système. Vous voulez en finir avec l'Église; mais que faire des prêtres qui bravent la proscription et des fidèles qui les accueil-

[1] XVI, 4, t. II, p. 146. « Au lieu d'attaquer l'obstacle permanent de la Révolution, dit-il encore à propos de la réaction de Robespierre contre les brise-images, il prend l'obstacle pour l'appui... Il en est venu à voir une conspiration de l'étranger dans ce qui était l'esprit même de la Révolution. » (XVI, 5, t. II, p. 156, 157.)

lent et ne reconnaissent pas d'autres ministres de leur culte ? Depuis Néron jusqu'à Robespierre, on n'a pas connu d'autre expédient. M. Quinet le sait bien, sans doute ; mais cela l'a-t-il arrêté ? Lisez son chapitre intitulé : *Que serait-il arrivé si la Révolution française eût employé dans la religion les moyens de la Révolution d'Angleterre?* « Quand Henri VIII, dit-il, a enlevé l'Angleterre à la papauté, il touchait encore au moyen âge; il avait à lutter contre les forces toutes vives du passé, et pourtant il réussit à transporter en peu d'années son peuple d'un rivage sur un autre... » (XVI, 9, t. II, p. 168.). Il trouve qu'en France la révolution religieuse était bien plus préparée et, revenant sur une idée qu'il a exprimée déjà, il s'étonne que les terroristes, qui ont tant fait, ne l'aient pas accomplie : « Tout ce que les terroristes avaient pu provoquer contre eux de haines, de malédictions, était déjà déchaîné ; *ils n'avaient rien de pis à attendre.* » M. Quinet ne le ferait pas, sans doute ; mais il regrette que les terroristes ne l'aient pas fait : un peu plus de sang versé, un peu plus d'exécration, à ce degré-là, ne lui paraît pas une affaire. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? M. Quinet dit, avec raison, que ce n'est pas faute d'audace. Ajoutons que ce n'est pas faute de bonne volonté non plus. L'auteur se trompe dans le rapprochement qu'il fait de la France en 1793 avec les pays qui, au seizième siècle, embrassèrent ou plus justement, selon sa propre déclaration, subirent la Réforme. Il y avait autre chose que le bras séculier dans l'établissement violent du protestantisme dans ces contrées : c'était une Église qui, avec l'aide de l'autorité des princes, attaquait l'Église, et elle pouvait, l'ayant vaincue, prendre sa place ; en 1793, ce n'est pas une religion, c'est l'État qui s'attaquait à la religion. M. Quinet le sait encore ; ce n'est pas en cela qu'il se trompe. Son illusion est de croire que l'État, en s'attaquant à l'Église, ait pu avec succès lui substituer une autre religion. Or cela fut tenté, et par le père Duchesne et par Robespierre, sous la double forme du matérialisme et du déisme ; et ce fut après l'échec de ce culte, dont Robespierre s'était fait le président, sinon le grand-prêtre, que l'impuissance de la Révolution à triompher de l'Église se manifesta par un redoublement de fièvre sanguinaire dans le régime de la Terreur. Si M. Quinet regrette que l'on n'ait pas eu recours, pour opérer la substitution qu'il eût voulue, à quelque secte de la réforme ; s'il blâme à cet égard le défaut d'initiative et la pusillanimité des protestants, félicitons-les, nous, au contraire, de n'avoir pas cherché à s'imposer à la France par les moyens que la Terreur eût mis à leur service. Mais cela n'eût abouti qu'à leur faire partager l'exécration que la Terreur a recueillie. Nous appliquerons à ce système de rénovation religieuse de la France par les armes de la Terreur, que M. Quinet semble patronner ici, ce qu'il

a dit si bien de la rénovation politique tentée par ce régime. Quand on a commencé d'en user, il faut sous peine de mort en user sans cesse; mais cela a une fin pourtant, et à quoi arrive-t-on? A produire une réaction violente. On en a usé, quoi qu'il en dise, autant que possible contre l'Église catholique; et à quoi est-on arrivé? Il nous le dira lui-même : « A la nouvelle de l'affranchissement des consciences, quarante mille communes, c'est-à-dire la France entière est revenue à l'esprit du moyen âge. » (XX, 7, t. II, p. 392.) — C'est sa façon ordinaire d'appeler la foi catholique. — Et il le déplore. Mais quoi? Fallait-il donc retenir plus longtemps la conscience *asservie?* Pour accomplir la révolution que rêve M. Quinet, il n'eût pas suffi de faire comme il le dit table rase du passé de la France[1]; il eût fallu faire table rase de la France. Pour proclamer enfin le « magnanime, le nécessaire, l'inévitable » principe de la liberté de conscience, on aurait dû au préalable transformer le pays en désert. Admettons même qu'on eût triomphé plus tôt : il n'en est pas moins vrai que des générations entières eussent subi violence dans leur foi, et c'est là le plus dur despotisme. Quand M. Quinet prône ce système, il adore ce qu'il a brûlé avec tant d'éclat sous le nom de moyen âge. La liberté ne comporte ni ces *distinguo*, ni ces atermoiements. En regrettant, comme il l'a fait, qu'on n'ait pas ajourné la liberté de conscience, M. Quinet l'a reniée : ce sera son châtiment.

M. Mortimer-Ternaux nous avait amené au seuil de la Terreur; M. Quinet nous l'a fait franchir sur un point. Les autres ouvrages dont il me reste à rendre compte, vont nous introduire au cœur même du sujet.

H. WALLON.

[1] XVI, 2, t. II, p. 137.

La suite prochainement.

DE LA VIE PUBLIQUE

ET DE LA VIE PRIVÉE

AU POINT DE VUE DES LOIS SUR LA DIFFAMATION

Naguère encore, c'était de l'histoire ancienne que la jurisprudence en matière de diffamation, telle qu'elle s'était formée de 1830 à à 1852, lorsqu'étaient en pleine vigueur les dispositions de la loi du 26 mai 1819, qui établissaient dans la poursuite et dans l'appréciation de ce délit des différences profondément tranchées suivant le caractère de la personne diffamée et la nature des imputations dirigées contre elle. Les débats animés auxquels leur application donna lieu, les expédients imaginés pour éluder certaines de leurs conséquences, et cette jurisprudence *Bourdeau* si vivement débattue au palais, dans la presse et dans le parlement, et qui ne succomba que sous un décret spécial du gouvernement provisoire de 1848, tout cela n'offrait plus qu'un intérêt d'érudition, et les tentatives faites dans la discussion de la loi du 11 mai 1868 pour rétablir en partie la distinction effacée par le décret du 17 janvier 1852 n'avaient abouti par leur insuccès qu'à la vouer, ce semblait, plus irrévocablement encore à l'oubli.

Mais le souffle libéral, si inattendu et si irrésistible, qui est venu donner une impulsion nouvelle à tous les rouages de notre système politique, ne pouvait pas ne point atteindre une partie de la législation qui a toujours inspiré une vive sollicitude aux amis de la liberté, et déjà la Chambre élective est saisie d'un projet de loi sur le jugement des délits de la presse qui ressuscite l'œuvre des de Serre et des Royer-Collard, et dont l'article 23, reproduisant presque littéralement l'article 20 de la loi du 26 mai, rend aux questions nées ou pouvant naitre à l'occasion de ce texte toute leur importance et tout

leur à propos. Qu'il me soit donc permis, non de les aborder toutes, mais d'en signaler au moins une dont la solution peut réagir sur la rédaction même de la loi proposée en suggérant l'idée de la modifier.

Pour la comprendre, il faut se rappeler que la loi du 17 mai 1819, dont on a dit avec raison qu'elle était, par rapport à la presse, à celle du 26 ce qu'est le code pénal au code d'instruction criminelle, et qui est, sauf des dérogations partielles, encore en vigueur, définit la diffamation dans son article 13 : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. » Elle n'ajoute pas : *d'un fait faux* ou *non prouvé*, et l'intention hautement exprimée de ses auteurs a été que cette circonstance demeurât étrangère au caractère constitutif du délit, et qu'en thèse générale la simple *médisance* fût réprimée à l'égal de la *calomnie*. C'est pour cela qu'à ce dernier mot employé par l'article 367 du code pénal de 1810 (abusivement, du reste, puisqu'il admettait une présomption légale de calomnie ne pouvant céder qu'à la preuve du fait allégué par un acte authentique ou par un jugement), ils ont substitué celui de *diffamation*, qui n'implique par lui-même ni la vérité, ni la fausseté des faits.

Mais à côté de cette règle ils ont admis une exception qui, bien expliquée et bien convenue lors de la discussion et du vote de la loi du 17, ne devait être et n'a été formulée que par celle du 26 : ils ont pensé que, si rien n'autorise à fouiller dans la vie privée des citoyens pour en mettre à nu, même en restant dans les limites du vrai, les côtés fâcheux, un intérêt public s'attache à la révélation des actes blâmables commis dans l'exercice des fonctions publiques, et que celui qui se croit appelé à rendre ce service à la société n'a à répondre que d'une chose, de l'exactitude de ses informations. De là l'article 20 que j'ai cité et qui est ainsi conçu :

« Nul ne sera admis à prouver la vérité des faits diffamatoires, si ce n'est dans le cas d'imputation contre des dépositaires ou agents de l'autorité ou contre toutes personnes ayant agi dans un caractère public de faits relatifs à leurs fonctions. Dans ce cas, les faits pourront être prouvés par-devant la cour d'assises par toutes les voies ordinaires, sauf la preuve contraire par les mêmes voies. — La preuve des faits imputés met l'auteur de l'imputation à l'abri de toute peine, sans préjudice des peines prononcées contre toute injure qui ne serait pas nécessairement dépendante des mêmes faits. »

En parlant de preuve à faire *par-devant la cour d'assises*, ce texte se réfère aux dispositions de la même loi qui attribuaient au jury le jugement des délits de la presse, à l'exception de ceux de diffamation et d'injure *envers les particuliers*. En autorisant la preuve par toutes

les voies ordinaires, il admet, outre la preuve par titres, la preuve par témoins ou par présomptions, seule possible en fait dans presque tous les cas.

Cette législation n'eut d'abord qu'une existence de moins de trois ans. La loi du 25 mars 1822, en même temps qu'elle substitua à la juridiction des cours d'assises celle des tribunaux correctionnels, rendit illusoire le droit de prouver les faits imputés en ne permettant plus de les établir par témoins. Mais la loi du 8 octobre 1830 rendit à la presse cette double garantie dont elle ne cessa plus de jouir jusqu'à ce que le décret du 3 janvier 1852, quant à la compétence, et l'article 28 de celui du 17 février suivant, quant à la preuve, vinssent la replacer à cet égard sous le régime de 1822. La loi proposée doit faire revivre celui de 1819 et de 1830, et son article 23 est calqué, je le répète, sur l'art. 20 de la loi du 26 mai, auquel il n'apporte que des modifications grammaticales insignifiantes au point de vue du droit[1]. On doit donc considérer les deux dispositions comme identiques, et soit l'interprétation donnée à l'une, soit les critiques dont elle peut être susceptible, devront naturellement s'étendre à l'autre, si celle-ci est votée dans les termes du projet.

Elles consacrent à la fois la règle et l'exception ; c'est de l'exception que je veux m'occuper. N'y aurait-il pourtant rien à dire sur la règle? Ne serait-il pas permis de se demander si c'est avec raison que l'on a, selon l'expression pittoresque et devenue proverbiale de Royer-Collard, *muré* la vie privée de telle sorte que la lumière n'y puisse être introduite par celui-là même qui voudrait la défendre contre d'injustes attaques en la montrant au grand jour[2], et que, grâces à l'assimilation légale de la médisance et de la calomnie, il ne puisse jamais obtenir de la justice qu'une incomplète réparation? Ce grave inconvénient n'avait point échappé à M. de Serre, qui, dans l'exposé des motifs de la loi, ne dissimulait pas les avantages du système contraire, « le seul, disait-il, qui soit capable de satisfaire pleinement l'honnête homme calomnié. Le calomniateur, défié inutilement de prouver ses imputations, n'a plus la ressource de ses

[1] Au lieu de confondre dans un même membre de phrase les dépositaires et agents de l'autorité et les personnes ayant agi dans un caractère public, il énonce à part le cas d'imputations contre les premières à l'occasion de faits relatifs à leurs fonctions, et le cas d'imputations contre les secondes à l'occasion de *ces actes* (de ceux qu'elles ont faits dans un caractère public). Puis, dans le deuxième alinéa, il ajoute au mot *injure* le mot *outrage*, caractéristique d'un délit non défini en 1819 et qui l'a été depuis.

[2] La cour de cassation a jugé en effet, le 2 février 1827 (Dalloz, 1827, Ire partie, p. 381), que le plaignant n'est pas plus recevable à prouver la fausseté des faits imputés que le prévenu à en établir la vérité. Et c'est là une conséquence naturelle du système admis.

subterfuges ordinaires... Forcé dans son dernier retranchement, la justice éclatante et non équivoque de sa condamnation répare entièrement l'honneur de l'offensé au lieu d'y porter une nouvelle atteinte, comme il arrive trop souvent dans ces sortes de causes. Malheur sans doute à quiconque a failli si la preuve est acquise contre lui ; mais est-il juste de sacrifier l'homme irrépréhensible à celui qui ne l'est pas? Que chacun recueille le fruit de ses œuvres, ce résultat est aussi utile que moral. » — Et si, après avoir si bien fait ressortir le mérite d'une théorie à laquelle étaient évidemment acquises ses sympathies personnelles, l'éminent garde des sceaux n'a pas jugé possible de la faire passer dans la pratique, c'est, a-t-il ajouté sans détour, parce qu'elle suppose « des mœurs plus fortes, plus mâles, de véritables mœurs publiques, enfin, » dont la France ne lui offrait pas le tableau ; considération puissante, assurément, mais dont il ne faudrait pas abuser ; car n'entre-t-il jamais dans la mission de la loi de concourir à la formation ou à l'amendement des mœurs?

M. Eugène Cauchy, dans un des remarquables ouvrages qui lui ont ouvert les portes de l'Institut, en présente une d'un ordre plus élevé, tirée, d'après une pensée de Domat, de l'esprit du christianisme, qui, en nous faisant voir des frères dans tous les hommes, met la vie privée de chacun sous la sauvegarde de la charité[1] ; mais n'est-il pas vrai de dire qu'elle n'aurait de force que contre la prétention d'ériger *en droit*, pour la vie privée comme pour la vie publique, la dénonciation des actes dignes de censure, et qu'elle n'atteindrait pas une combinaison dans laquelle, à l'égard de la première, la médisance serait toujours coupable et passible d'une peine, mais ne se confondrait pas avec la calomnie, caractérisée par l'impossibilité de prouver les faits avancés, et frappée d'un châtiment plus rigoureux[2]? La conscience ne proteste-t-elle pas contre une telle confusion? Et cette protestation ne se traduit-elle pas dans la pratique des tribunaux par des compromis secrets entre la rigueur du texte et le sentiment de l'équité? Que voit-on, en effet, dans la plupart des procès de diffamation? A défaut d'une distinction dans la loi, le juge ne peut s'empêcher d'en introduire une dans l'appréciation des faits, et

[1] *Du duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel de nos mœurs*, t. I, p. 351, édition de 1863.

[2] Ce système est consacré dans une certaine mesure par le code pénal belge de 1866 qui, en admettant, comme le code français de 1810, la preuve légale par acte authentique des faits diffamatoires envers les particuliers, veut que, même cette preuve faite, si le diffamateur n'a pas été inspiré par un intérêt public ou privé, mais par l'intention de nuire, il soit puni comme coupable de *divulgation méchante* (*Exposé des motifs du nouveau projet*, p. 10 de l'édition officielle, note), mais il est rendu à peu près inefficace par l'admission exclusive de la preuve authentique qui fera presque toujours défaut.

faisant porter cette appréciation sur l'intention du prévenu, réputée moins mauvaise s'il a dit vrai que s'il a menti, recueillant toutes les impressions que, nonobstant l'interdiction de la preuve, le débat peut laisser sur le plus ou moins d'exactitude de l'imputation, il arrive le plus souvent qu'il peut, tout en respectant dans la rédaction de ses motifs les prescriptions de la loi, à graduer la peine, quelquefois même à n'en prononcer aucune, d'après l'opinion qu'il s'est formée sur ce point. Ce n'est pas là une peinture de fantaisie; il y a déjà longtemps qu'un estimable jurisconsulte, magistrat lui-même et partisan déclaré de la législation de 1819, reconnaissait que les choses se passaient et devaient se passer fréquemment de la sorte, et recommandait aux tribunaux de ne pas se priver par un rigorisme outré des lumières que leur apporteraient sur la question légalement soustraite à leur examen les insinuations de la défense et les révélations indiscrètes des témoins[1]. Mais qui ne sent ce que ce correctif subreptice a de peu digne et d'insuffisant à la fois? Et ne vaut-il pas mieux réformer franchement la loi que de réduire ses interprètes à l'éluder? La société n'est-elle pas intéressée à cette réforme aussi bien que les particuliers attaqués par la calomnie? L'inanité des satisfactions judiciaires n'est-elle pas un appel à la violence et un aliment au funeste préjugé du duel, dont la punition n'est possible, dit M. Cauchy, qu'à la condition d'offrir à l'offensé un moyen légal de réparer son honneur[2]?

Je me borne à poser ces questions sans insister sur une idée pour laquelle je reconnais que les esprits, en France, ne sont pas plus mûrs aujourd'hui qu'en 1819. J'ajouterai seulement qu'alors même qu'elle serait accueillie, elle ne ferait pas disparaître la distinction entre la vie publique et la vie privée; car, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, celle-ci n'en serait pas plus soumise au même régime que celle-là. A l'une se référerait le droit absolu de divulguer la vérité quelque pénible qu'elle pût être, par conséquent celui de la prouver par tous les moyens légaux, à l'autre l'interdiction de rien publier d'offensant, avec graduation dans la culpabilité et dans la peine selon qu'on aurait allégué des faits réels ou des faits controuvés. Il faut donc dans toutes les hypothèses en revenir à cette distinction et voir comment elle a été entendue jusqu'ici et comment elle doit l'être.

Je l'ai dit en commençant; elle avait été, de 1830 à 1852, l'objet de discussions vives et multipliées, dont les résultats avaient formé

[1] *De la diffamation, de l'injure et de l'outrage*, par M. Grellet-Dumazeau, conseiller à la Cour de Riom, n° 584, t. I, p. 368.

[2] Ouvrage déjà cité, t. I, p. 347.

une jurisprudence, sinon exempte de toute incohérence dans quelques-uns de ses détails, au moins assez bien coordonnée dans son ensemble pour qu'on pût y trouver le meilleur commentaire de la loi et pour que l'exposé des motifs du projet actuel ait cru devoir s'y référer (p. 12). Les décisions qui ont concouru à l'établir n'ont pas, pour la plupart, statué directement sur le point de savoir s'il y avait lieu d'admettre dans tel ou tel cas la preuve des faits diffamatoires ; mais la cour de cassation ayant posé en principe, dans les motifs d'un arrêt du 20 novembre 1846[1], que ces deux garanties assurées à la presse, la juridiction du jury et l'admissibilité de la preuve, étaient corrélatives et parallèles, et que les mêmes situations autorisaient à réclamer l'une et l'autre, on est fondé à appliquer à la seconde les solutions plus nombreuses dont la première a été l'objet.

Sans entrer dans l'énumération minutieuse de ces solutions, sans noter tous les points de démarcation fixés par elles entre le fonctionnaire et le particulier, entre les faits relatifs aux fonctions et ceux qui ne concernent que la vie privée de l'homme public, je me contenterai de jalonner les grandes lignes que la cour suprême a entendu tracer.

Par *dépositaires ou agents de l'autorité publique*, elle entend les fonctionnaires proprement dits, revêtus de l'autorité publique par une délégation immédiate ou médiate du chef de l'État; par *personnes ayant agi dans un caractère public*, celles qui ne l'exercent que temporairement ou d'une manière spéciale, ou encore qui la tiennent, par une élection légalement faite, du mandat de leurs concitoyens[2]. Peu importe que la mission des uns ou des autres se rapporte aux intérêts généraux de l'État ou à ceux d'une de ses fractions, telles que le département ou la commune[3]; mais il faut toujours qu'elle emporte attribution d'une portion de la puissance publique, et les fonctionnaires qui ne sont point dans ce cas ne sont pas réputés personnes publiques dans le sens de la législation sur la presse. Ainsi, ce caractère appartient au député[4] et au conseiller municipal[5] aussi bien qu'au préfet et au juge ; mais il est refusé au notaire[6] et à l'avoué[7] bien qu'ils soient nommés par le souverain, assermentés,

[1] De Villeneuve, 1847, Ire partie, p. 152.
[2] Arrêt ci-dessus cité du 20 novembre 1846.
[3] Même arrêt.
[4] Jugé implicitement par l'arrêt déjà cité et par celui du 25 novembre 1843. (Dalloz, 1844, Ire partie, p. 161.)
[5] Arrêt du 20 novembre 1846.
[6] Arrêt du 9 septembre 1836. (Dalloz, 1836, I, 347.)
[7] Arrêt du 14 avril 1831. (Dalloz, 1831, I, 157.)

soumis à une discipline spéciale, et que, dans le langage ordinaire, on ne puisse les compter parmi les simples particuliers. A plus forte raison le serait-il sans aucun doute, si la question s'était présentée, à l'avocat, qui n'est en aucun sens fonctionnaire public. On ne le reconnaît pas davantage chez le candidat aux fonctions électives, qui aspire seulement à la vie publique[1], ni chez le simple électeur, qui y prend part, non par suite d'une délégation quelconque, mais en vertu d'un droit propre et personnel[2].

Quant à la condition exigée par la loi que le fait imputé au fonctionnaire soit *relatif à ses fonctions*, elle est entendue dans le sens le plus étroit. Un magistrat est accusé d'avoir fait des démarches inconvenantes pour obtenir de l'avancement, un autre d'avoir pratiqué la corruption électorale, un agent de l'autorité d'avoir rempli une mission que des souvenirs de famille auraient dû lui faire décliner ; dans tous ces cas la cour de cassation n'admet pas que la vie publique soit en cause[3], et la seule hypothèse où nous la trouvions disposée à accueillir une interprétation plus large est celle d'un préfet qui, dans une partie de chasse, *s'était hautement couvert*, elle a soin de le constater, *de son titre de préfet* pour résister aux injonctions des gardes forestiers[4]. Elle accorde du reste au fonctionnaire diffamé à la fois dans sa vie publique et dans sa vie privée le droit de restreindre sa plainte aux imputations concernant celle-ci[5], pourvu qu'il le fasse dès l'origine du procès et qu'il n'y ait pas entre les faits des deux catégories une connexité telle qu'elle constitue une véritable indivisibilité[6].

Ainsi a été compris et appliqué l'article 20 de la loi du 26 mai; ainsi le sera sans nul doute l'article 23 de la loi nouvelle, si la discussion n'y apporte aucun changement. Mais aucun changement n'est-il désirable? Les deux domaines dont il s'agit de régler les frontières ne pourraient-ils pas recevoir une délimitation plus conforme au but qu'on veut atteindre? C'est principalement sur ce point que je me suis proposé de soumettre à qui de droit quelques observations, fruit d'une conviction déjà ancienne qu'une méditation plus attentive n'a fait qu'affermir.

Qu'en autorisant la preuve des faits blâmables de la vie publique,

[1] Arrêt du 10 septembre 1836. (Dalloz, 1837, I, 155.)
[2] Arrêts des 25 mai 1838 et 28 février 1845. (Dalloz, 1838, I, 278, et 1845, I, 352.)
[3] Arrêts des 28 février 1845, 23 février et 19 septembre 1850. (Dalloz, 1845, I, 352; 1850, I, 93, et tables de 1850, p. 378.)
[4] Arrêt du 17 janvier 1851. (Dalloz, 1851, I, 106.)
[5] Arrêt du 19 avril 1849. (Dalloz, tables de 1849, p. 321.)
[6] Arrêt du 4 juillet 1851. (Dalloz, 51, I, 250.)

le législateur ait dû avoir surtout en vue de prendre ses sûretés contre les abus de pouvoir, les malversations ou les négligences coupables du gouvernement ou de ses délégués, et, selon l'expression de M. Dupin[1], de donner une garantie politique à la presse *politique*, je ne le conteste pas. Mais en reconnaissant la primauté de cet intérêt, je ne puis admettre qu'il soit ici le seul à réclamer protection, et je suis porté à rattacher la théorie du droit de publier certaines vérités fâcheuses sur le compte d'autrui, à un ordre d'idées plus étendu. Tout se tient dans la vie et dans les habitudes d'un peuple ; sa constitution politique n'est pas un accident sans analogie et sans lien avec son état social, ou, s'il en était ainsi, ce serait une preuve qu'elle n'est qu'une création arbitraire et factice, dépourvue de toute raison d'être et de tout avenir. Qui oserait le dire en France de la forme constitutionnelle au moment où elle renaît par un mouvement tout spontané, tout pacifique, et auquel ses plus acharnés détracteurs ne peuvent refuser leur concours ? Lors donc que l'opinion vient de relever parmi nous un gouvernement dont l'essence est d'avoir pour régulateur suprême cette même opinion, manifestée et éclairée tout à la fois par l'action incessante des mille organes de la publicité, il est bien difficile que nous n'acceptions pas plus ou moins en toutes choses la même influence. Des hommes familiarisés avec l'idée de placer sous la surveillance de la presse la gestion des intérêts généraux du pays sont disposés à lui conférer une mission analogue relativement à ceux de leurs intérêts privés dont la nature comporte la même garantie ; et c'est ainsi que, dans la contrée où la liberté politique et les institutions démocratiques ont atteint leur plus complet développement, aux États-Unis, il ne se forme pas une entreprise industrielle ou commerciale de quelque importance qui ne cherche dans la fondation d'un journal des moyens de se recommander au public, et de se défendre au besoin contre les attaques des malveillants et des envieux.

Il suit de là que, s'il est une fois reconnu nécessaire, pour que le contrôle de la presse soit efficace, qu'elle puisse dénoncer les faits blâmables à l'opinion sous la condition de prouver qu'elle les a signalés tels qu'ils étaient réellement, il est naturel et logique que cette faculté lui appartienne, non-seulement envers les fonctionnaires de tel ou tel ordre, mais envers toutes les personnes qui sont, par état, en rapport habituel avec le public, auxquels, par conséquent, le public a besoin de savoir quel degré de confiance il doit accorder.

Et après tout, à s'en tenir aux règles posées par la jurisprudence,

[1] Dans des conclusions données devant les Chambres réunies, le 15 mai 1838.

est-ce à la seule dénonciation des méfaits politiques que s'applique la latitude laissée à l'écrivain? Quand il accuse un juge d'avoir trafiqué de son opinion dans un procès civil, quel rapport une telle allégation a-t-elle avec la marche du gouvernement et avec l'exécution de la loi constitutionnelle? Tout au plus contient-elle un reproche implicite au ministre de la justice d'avoir admis dans la magistrature un homme d'une moralité suspecte, et un avertissement de ne pas le promouvoir à un poste plus élevé, ou de provoquer contre lui des mesures de discipline; mais cet avertissement et ce reproche ne peuvent-ils pas, au moins dans une certaine mesure, lui être également adressés pour le notaire et pour l'avoué, dont la nomination, bien que déterminée par la présentation du précédent titulaire, suppose cependant la vérification des garanties offertes par la personne de l'aspirant, et sur qui l'action disciplinaire (en ce qui concerne l'avoué surtout) s'exerce avec une bien autre facilité que sur le magistrat?

Il y a plus. Par une déviation bizarre des principes qui l'ont généralement guidée dans ces sortes de questions, la cour de cassation voit des dépositaires de l'autorité publique dans les arbitres forcés en matière de société de commerce, alors même qu'en étendant volontairement leur juridiction les parties ont imprimé à leur mission un caractère conventionnel au moins autant que légal[1]; en quoi leurs prévarications se rattachent-elles, de près ou de loin, à la politique? Quel moyen a le pouvoir de les réprimer ou de les prévenir? S'il est utile qu'elles soient connues, c'est apparemment pour que la confiance publique abandonne des hommes qui s'en sont montrés indignes; et si ce genre d'utilité suffit pour faire admettre la preuve du fait diffamatoire, pourquoi la repousser lorsqu'il s'agit, soit de l'officier ministériel, soit même de l'industriel ou du commerçant? Quoi de plus raisonnable que de mettre sur la même ligne tous ceux qui, à un titre quelconque, avec ou sans l'attache de l'autorité, viennent offrir leurs services au public et peuvent, par leur improbité, leur ignorance ou leur incurie, compromettre plus ou moins gravement ses intérêts?

Il existe même un motif de plus pour qu'aucun moyen de contrôle ne fasse défaut à l'opinion envers ceux qui ne tiennent leur mission que d'eux-mêmes; c'est que, dans le plus grand nombre des cas, l'opinion est leur seul surveillant et leur unique juge. Et ceci doit faire de mieux en mieux concevoir à quel point l'état social d'une nation, qui influe si puissamment sur ses institutions et sur ses lois, en

[1] Arrêt des chambres réunies rendu contre les conclusions citées plus haut de M. Dupin, le 15 mai 1838. (Dalloz, 1838, I, 228.)

éprouve à son tour l'inévitable réaction. Là où l'industrie en général est soumise à des règlements minutieux, où les pouvoirs publics, par eux-mêmes ou par des corporations placées sous leur surveillance, tiennent ou sont censés tenir la main à ce qu'il ne s'y introduise aucun procédé dommageable à la masse des citoyens, on peut être fondé à dire à ceux-ci qu'il ne leur appartient pas d'en faire la police en proclamant à haute voix ce qu'ils ont pu y remarquer de répréhensible et d'abusif; qu'à l'autorité seule il est réservé de recevoir leurs plaintes, de les apprécier et d'y faire droit. Mais sous le régime de la libre concurrence, alors que le premier venu peut entreprendre toute fabrication, tout négoce, toute exploitation quelconque, et n'a, pourvu qu'il évite ou qu'il dissimule les infractions prévues par la loi pénale, aucun compte officiel à rendre de la façon dont il exerce la profession de son choix, il est naturel et juste que sa responsabilité devant l'opinion devienne d'autant plus réelle qu'il est plus dégagé de toute autre responsabilité.

Quant au petit nombre d'industries dont notre législation fait, par exception, l'objet d'un monopole et, par suite, d'une surveillance spéciale de l'administration, une considération d'un autre genre se substitue à celle-là pour appeler sur elles le contrôle de la publicité. Tout monopole, en effet, au sein d'une société fondée sur le principe de la libre concurrence, constitue une force d'autant plus grande qu'elle rencontre autour d'elle moins de forces rivales, force dont la prépondérance, dont l'ascendant possible sur la puissance publique elle-même est pour l'instinct démocratique une cause incessante d'alarme et de soupçon. Pour ma part, je regarde comme exagérée la défiance qu'inspirent à beaucoup d'esprits les grandes compagnies financières formées pour l'exploitation des chemins de fer, et je m'associe encore moins à cette réprobation en masse dans laquelle l'envie ou la prévention voudrait confondre avec le spéculateur cupide, attiré dans ces sortes d'affaires par le seul appât de l'agiotage, l'homme honorable consacrant sérieusement ses capitaux et ses loisirs à une opération d'intérêt général. Mais je ne vois qu'une légitime prudence à stipuler des garanties contre l'abus que ces sociétés puissantes pourraient faire de leur position et de leur crédit, et je ne comprends pas plus à leur égard qu'à l'égard des fonctionnaires de l'État, qu'il y ait délit à dire, suivant l'expression de Royer-Collard[1], « qu'ils ont fait ce qu'ils ont fait, qu'ils ont dit ce qu'ils ont dit. » Je ne comprendrais pas — et c'est ce qui arriverait, supposé le vote pur et simple de l'article 23 — que si, dans une même feuille et dans deux alinéas consécutifs, un journaliste avait imputé une im-

[1] Discours du 27 avril 1819. (*Moniteur*, p. 529.)

prudence ou une grossièreté aux employés d'une ligne dont, par une dérogation toujours possible au système ordinaire, l'État se serait réservé l'exploitation, et un fait exactement pareil à ceux de la ligne voisine adjugée à une compagnie, il eût le droit de justifier l'une de ses allégations et dût être condamné pour l'autre sans aucun examen de sa vérité.

Dans toutes les hypothèses que je viens d'indiquer, si ce n'est pas la vie publique au sens des lois de 1819 que l'on rencontre, ce n'est pas non plus la vie privée telle que leurs auteurs ont entendu la *murer*. Leur langage l'atteste hautement.

« Supporterions-nous, disait M. de Serre en combattant l'admission générale et sans distinction de la preuve des faits imputés, supporterions-nous l'idée de mettre au jour notre vie privée, *de dévoiler nos relations les plus intimes, souvent nos plaies les plus douloureuses et les plus secrètes* à la première parole offensive[1] ? »

« Aujourd'hui, ajoutait dans le même sens Benjamin Constant, la grande majorité de l'espèce humaine se concentre, quelle que soit la forme du gouvernement, dans les intérêts et les jouissances de la vie privée. *N'exigeant rien du public, elle a droit de ne pas être traînée devant le public pour des faits qui ne l'intéressent point...* Pourquoi méprisons-nous les espions ? Parce qu'ils violent les secrets des familles et les dénoncent au pouvoir. Mais ceux qui *violent ces mêmes secrets pour les trahir devant le public*, que sont-ils ? Des espions d'un autre genre[2]. »

« La preuve contre les personnes privées — c'est encore le même orateur qui parle — *ne serait de nul intérêt pour le bien général :* elle ne serait qu'un *aliment à la malignité*, une source de désordres... *Qu'importe au public de savoir si tel homme a des mœurs plus ou moins pures*[3] ? »

Dans tout cela, y a-t-il rien d'applicable aux actes professionnels du notaire et de l'avoué ? à ceux des commerçants et des industriels, à ceux des entrepreneurs ou des agents d'un service quelconque, privé par la condition de ceux qui l'exploitent, mais public par l'usage auquel il est destiné ? Sont-ce des personnes qui, n'exigeant rien du public, ne doivent pas être traduites devant son tribunal, celles qui se mettent volontairement en rapport continuel avec lui, qui font à sa confiance un appel quotidien ? Sont-ce des actions indifférentes au public, des actions dont la discussion force à dévoiler les secrets de l'intimité la plus mystérieuse, celles qui se passent dans

[1] Exposé des motifs du 22 mars 1819. (*Moniteur*, p. 342.)
[2] 24 avril 1819. (*Moniteur*, p. 505.)
[3] 28 avril. (*Moniteur*, p. 534.

une étude, dans un magasin ou dans une gare, et dont la connaissance intéresse quiconque, dans une localité plus ou moins étendue, a une affaire à suivre, une denrée à acheter ou un voyage à entreprendre ? Est-ce faire l'office d'espion que d'imprimer dans un journal qu'en plein jour et en pleine rue une diligence a failli écraser un passant par la faute d'un conducteur ivre ou peu soigneux ?

Évidemment, tout ce qui n'était pas, ou signalé au contrôle de l'opinion par son caractère politique, ou soustrait à ce contrôle par le respect dû à l'asile sacré du foyer, a échappé, sous l'influence des préoccupations politiques du moment, aux éminents auteurs des codes de la presse. Qu'eussent-ils fait si leur attention eût été appelée sur les situations intermédiaires, si ces situations leur eussent été montrées sous leur véritable aspect, si par exemple on leur eût soumis, en ce qui concerne plus spécialement le commerce, les réflexions si justes publiées plus tard par un commentateur distingué de leur œuvre[1] ?

« Entre le simple citoyen et l'homme revêtu d'un caractère public, il existe dans la société une classe nombreuse de personnes dont la profession touche aux plus grands intérêts de l'État ; nous voulons particulièrement parler des commerçants. Le crédit commercial est une des bases de la prospérité publique, et le crédit ne s'établit, ne se maintient que par la probité. Le commerçant qui altère la marchandise, qui trompe sur la qualité, qui a recours au charlatanisme et à la fourberie pour triompher de la concurrence, qui manque frauduleusement à ses engagements, non-seulement porte une atteinte sérieuse à l'ordre public, mais encore compromet souvent la dignité et la prospérité du pays dans ses rapports internationaux. Ne serait-il pas éminemment utile que l'œil vigilant de l'intérêt eût un accès libre dans ces officines où se frelatent les denrées du pauvre, où se machinent les piperies de la commandite, où s'élaborent les scandaleux profits de la tontine ? Le repos des familles serait-il troublé parce qu'il serait permis, par exemple, de dénoncer publiquement les mille supercheries déloyales, assez subtiles pour s'échapper à travers le réseau du Code pénal, des entrepreneurs de voitures publiques et de leurs préposés ? »

Il est permis de présumer que, si de telles idées eussent été produites dans la discussion, elles en eussent modifié le résultat. Elles ne le furent point, et il est juste de reconnaître que le mal si vigoureusement dépeint dans le passage qu'on vient de lire n'avait pas alors atteint les proportions qui sont venues depuis le signaler à tous les regards. On crut avoir pourvu à tout en définissant la vie publi-

[1] M. Grellet-Dumazeau, ouvrage déjà cité, n° 621, t. I, p. 407.

que de façon à répondre au besoin politique dont on était frappé, et la disposition qui la soumettait au droit de preuve ayant été rédigée sous forme d'exception à une règle générale, tout ce qui n'y était pas compris demeura indistinctement affranchi de ce droit, sans qu'on eût conscience d'avoir fait autre chose que fermer le sanctuaire domestique à une odieuse inquisition.

Il est temps de rentrer dans le vrai, et l'occasion est favorable pour faire cesser une confusion d'où il ne peut sortir que des inconséquences. Il ne faudrait pour cela que donner une nouvelle et, si je ne me trompe, une meilleure définition de la vie publique, en la caractérisant, non par la source d'où elle émane, mais par le but où elle tend, en en faisant, non plus la vie *officielle*, mais la vie *extérieure*, celle qui met en contact avec les citoyens en général et avec leurs intérêts individuels ou collectifs. Par là tout serait simplifié, et l'on verrait disparaître les difficultés de détail contre lesquelles la jurisprudence a lutté avec plus ou moins de succès.

On n'aurait plus à rechercher en quel sens le notaire et l'avoué sont ou ne sont pas fonctionnaires, et à expliquer ce qu'il paraît y avoir d'étrange à leur refuser le caractère public, alors qu'on l'attribue au négociant ou au teneur de livres, accidentellement et conventionnellement désigné pour prononcer comme arbitre sur la liquidation d'une société de commerce.

On ne serait plus réduit à analyser péniblement la relation de tel acte du fonctionnaire avec la fonction pour décider si cet acte doit être rapporté en droit à une position officielle qui y a notoirement joué en fait le rôle principal et dominant.

On ne craindrait plus, avec un jurisconsulte qui examine la question par rapport à l'avocat[1], on ne craindrait plus de blesser, par une assimilation aux emplois publics, les susceptibilités d'une profession fière de son indépendance en la soumettant à ce jugement de l'opinion, qu'appelle particulièrement la nature de ses rapports avec le public, et que moins qu'une autre elle doit récuser.

On laisserait, sans altérer le caractère des établissements libres consacrés à l'éducation de la jeunesse, la presse exercer sur eux une censure dont l'exemption, en présence d'une condition différente faite aux instituteurs nommés par l'État[2], présenterait l'apparence tou-

[1] M. Chassan, *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse*, t. II, p. 409.

[2] Dans le procès de M. Gérusez contre le journal *l'Univers* porté devant la cour de cassation le 8 novembre 1844, M. Quenault, avocat général, reconnut que la diffamation envers un professeur de l'Université, *à raison de ses leçons*, devait être considérée comme s'adressant à un fonctionnaire public. (*Dalloz*, 1845, I[re] partie, p. 28.)

jours odieuse d'un privilége, et que désirent, loin de la redouter, les partisans les plus déclarés de la liberté d'enseignement.

La presse elle-même, à son tour, trouverait dans le droit commun un moyen de se laver des accusations portées contre elle qu'un incident parlementaire bien connu dut lui faire regretter, il y a peu d'années, de n'avoir pas à sa disposition.

Enfin, on ne serait plus forcé d'étendre la protection qui couvre la vie domestique sur le candidat aux fonctions électives attaqué, non dans sa moralité privée, mais dans les actes relatifs à sa candidature, dans les démarches qu'il a faites, dans les moyens qu'il a employés pour la soutenir : solution vraiment choquante, à laquelle ne saurait souscrire quiconque prend au sérieux la liberté et la dignité de l'élection.

Il ne resterait de doute que par rapport à l'électeur, et ce doute naîtrait pour moi, non pas de la subtile et métaphysique question de savoir s'il exerce une *fonction* ou un *droit*, mais bien de ce qu'à la différence des autres personnes dont je me suis occupé jusqu'ici, ce n'est pas par un acte purement volontaire qu'il est entré dans la vie publique telle que je l'ai définie, circonstance qu'il paraît éminemment juste de prendre en considération lorsqu'il s'agit de décider si un citoyen a ou n'a pas lieu de se plaindre de la publicité qu'on inflige à ses actes. Qu'on veuille bien le remarquer toutefois : ce n'est pas, comme dans les hypothèses relatives à la vie privée proprement dite, la diffamation qui va l'arracher de chez lui ; c'est un devoir commun, préexistant à la diffamation et indépendant d'elle, qui lui a imposé l'obligation morale d'en sortir, et j'inclinerais à penser que cette obligation comprend celle d'accepter les conséquences naturelles de son accomplissement et de subir, à raison d'un acte public s'il en fut jamais, le régime institué par la loi pour les actes publics. Inutile d'expliquer qu'il ne s'agit pas ici de l'acte même du vote, dont il n'est permis à personne de violer le secret, mais des faits extérieurs par lesquels se serait manifestée l'intention de mésuser du droit électoral, droit dont l'exercice est tout ce qu'il y a de plus public au monde, en ce sens que rien n'a un trait plus direct à l'intérêt général.

Une dernière observation m'es suggérée par la controverse engagée avec tant d'éclat, il y a dix ans, dans la cause d'un illustre évêque, et renouvelée plus récemment devant les chambres réunies de la cour de cassation, qui, moins hardies que la chambre criminelle, ont évité de la trancher d'une manière absolue. Dans les conclusions qui ont précédé leur arrêt [1], M. le procureur général Delan-

[1] En date du 1er mai 1867. (Dalloz, 1867, I, 129.)

gle, soutenant avec chaleur la thèse qui veut qu'on puisse commettre le délit de diffamation à l'égard des morts, et s'attachant à combattre la puissante objection qu'on tire contre elle des nécessaires franchises de l'histoire, s'appuyait sur la distinction entre la vie publique et la vie privée, et semblait oublier à quelle nuance insignifiante cette distinction était réduite par la législation de 1852. Le retour qui se prépare au droit antérieur rendrait assurément son argumentation plus solide ; mais, même après ce retour, qui ne voit combien serait insuffisante la liberté rendue à l'historien? Combien, dans l'appréciation des événements et dans la recherche de leurs causes, ne rencontre-t-il pas d'hommes sur son chemin qui, sans avoir joué un rôle officiel, ont eu une assez grande part d'influence pour qu'il ait besoin de caractériser leur personne et leurs actes avec la plus entière indépendance de langage? N'y eût-il que la catégorie des écrivains, elle en présenterait de nombreux et éclatants exemples ; pour n'en citer qu'un seul, qui exerça jamais une action plus capitale sur son siècle que Voltaire? Et Voltaire, dans ce qui constitua sa puissance (on n'irait sans doute pas en chercher le secret dans son titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi), Voltaire n'était qu'un simple particulier. Et si quelqu'un de ses héritiers s'avisait de poursuivre comme diffamateurs ceux qui chargent sa mémoire d'imputations plus ou moins odieuses, il faudrait dire, dans le cas où la doctrine de M. Delangle et de la chambre criminelle viendrait à triompher, qu'ils ne seraient pas admis à prouver leurs allégations.

Sous quelque rapport donc qu'on l'envisage, une définition plus large de la vie publique est sollicitée par tous les intérêts ; elle doit protéger le public contre des abus que la certitude de ne les voir jamais divulgués multiplie en les encourageant, rendre la législation plus simple et plus juste en appliquant une règle uniforme là où les raisons de décider sont identiques, assurer la libre production des éléments appelés par leur diversité même à former sur les faits du passé le jugement définitif de l'opinion, et l'on peut dire qu'elle répond aux besoins réels et aux légitimes instincts d'une démocratie intelligente et généreuse; non de celle qui, poursuivant l'égalité dans une commune dépendance du bon plaisir d'un seul ou du despotisme des masses, étouffe la liberté sous l'universelle et exclusive ingérence de l'État, mais de celle qui tend à développer avec l'activité individuelle le sentiment de la responsabilité, stimulant et régulateur tout ensemble, et toutes les influences morales propres à élever le niveau social, à garantir l'ordre, la stabilité et la paix, et à faire concourir les efforts de chacun à l'honneur et à la prospérité de tous.

E. de Fontette.

RÉCITS DU NOUVEAU MONDE

UNE TOMBE DANS LES FORÊTS VIERGES[1]

VI

L'obscurité la plus complète régnait dans ce souterrain, et je ne pouvais faire un pas sans trébucher contre des obstacles invisibles. Le chef indien, qui semblait peu s'en inquiéter, me saisit assez brusquement par l'un des pans de la couverture qui me servait de vêtement, et m'entraîna avec force et même brutalité à travers les ténèbres. Je n'avais alors qu'un moyen de préserver ma tête des atteintes de la voûte, celui de porter mes mains en avant. Cette course au clocher dans ce méandre dura environ un quart d'heure; puis, au détour d'un angle de rocher, mes yeux furent tout à coup agréablement frappés par une douce clarté : c'étaient les rayons du soleil qui pénétraient par une ouverture dans le rocher ; nous étions arrivés à une issue de la caverne.

Mon cœur battait très-fort, car j'avais cru entrer dans mon tombeau. Je ne sais au juste si cette émotion provenait de l'agitation de la course que je venais de faire, ou de la peur ; pour parler franc, je crois pouvoir dire que l'une et l'autre y étaient pour quelque chose. Quoi qu'il en soit, la vue du jour me rendit un peu d'assurance. Un instant après, nous nous trouvions dans une anse entourée de hautes falaises de granit à pic et qui ne me parut, à première vue, accessible que par le chemin souterrain que nous avions suivi pour y arriver.

Au fond de cette anse, séparée du large par des rochers élevés, se trouvait, mystérieusement cachée dans une anfractuosité de la fa-

[1] Voir le *Correspondant* des 10 et 25 février 1870.

laise, une espèce de cabane construite avec des débris d'épaves de bâtiments, parmi lesquelles je crus en reconnaître qui provenaient de l'infortuné *San-Carlos*.

Une fois que nous y fûmes entrés, mon guide s'étant assis sur un coffre de matelot placé au fond de cette singulière retraite, m'engagea à en faire autant. J'obéis, puis il me dit :

— La physionomie du visage pâle m'a porté à la confiance : puis-je assez compter sur son bon vouloir pour lui faire une proposition ?

— Pourquoi cette question ? repris-je peu rassuré du mystère dont le chef semblait entourer ses paroles. Que le chef sage et prudent des Peaux-Rouges veuille bien s'expliquer ; ensuite je répondrai avec loyauté et franchise : j'accéderai alors à sa proposition si je le puis.

— Le visage pâle veut-il me vendre ou m'échanger son filet ? Le chef puissant des Yaquis pourrait certainement prendre ce qu'il désire échanger ou acheter ; mais il ne peut se résoudre à agir avec le visage pâle comme il l'a fait déjà avec tant d'hommes de sa race. Enfin, veut-il lui vendre son filet ?

A cette brusque proposition, à laquelle j'étais loin de m'attendre, je me sentis quelque peu interdit.

D'une pensée rapide, mesurant d'une part la nécessité absolue dans laquelle je me trouvais de gagner mon existence comme pêcheur, de l'autre le danger auquel je pouvais m'exposer, de perdre la vie et mon filet du même coup en refusant, je ne crus pas devoir repousser absolument d'entrer en marché.

J'objectai cependant le besoin que j'avais de cet engin de pêche. A peine ma pensée eut-elle été exprimée, qu'un nuage menaçant passa sur le front du sauvage ; si menaçant, ma foi, que je crus que le plus sage parti à prendre, dans la circonstance critique où je me trouvais engagé, était d'adhérer bien vite au désir d'un homme avec lequel il semblait peu prudent de tergiverser.

A première vue, la cabane dans laquelle j'avais été conduit par mon indiscret acheteur, n'avait rien qui fît présumer qu'elle pût renfermer la moindre des choses digne d'être échangée contre mon filet ; car celui-ci avait en Californie, à cette époque, une valeur d'environ cent dollars.

— Mais enfin, dis-je, que peut m'offrir l'honnête et juste chef indien en échange contre mon filet ?

— Le visage pâle est donc décidé ? fit-il avec un semblant d'ironie assez remarquable.

— Sans doute, si le chef sage et juste est décidé à faire de son côté un sacrifice ; car je ne lui cacherai pas que moi-même j'en fais un grand en consentant à cet échange. Le chef sage, lui, a son arc et ses

flèches pour subvenir à son existence et à celle de sa famille ; pour le visage pâle, c'est le filet qui remplace tout cela.

A peine avais-je prononcé ces paroles, qu'il se leva et, ouvrant le coffre sur lequel nous étions côte à côte assis, il me montra, après avoir écarté quelques vêtements qui semblaient, tant par leur forme que par l'odeur de goudron qu'ils répandaient, avoir appartenu à des matelots, un baril défoncé d'un côté et à moitié rempli de piastres et de doublons espagnols. Cette vue ne me fut pas désagréable.

— Comment diable le chef économe et sage a-t-il pu ramasser une semblable fortune? lui demandai-je émerveillé.

— Il est vrai, répondit-il, que le chef des Yaquis aurait pu la prendre, car il est assez fort pour faire en cela selon sa volonté. Les visages pâles, eux, ne lui ont-ils pas bien arraché sans merci les terres de ses pères? Leur frère pâle sera de mon avis, sans doute. Mais la langue de Moono, le grand chef, n'est pas plus fourchue que son cœur n'est vindicatif, et la vérité est qu'il l'a recueillie, cette fortune, avec autant de facilité qu'il l'eût fait de grains de sable sur le rivage, à la suite du naufrage d'une grande pirogue appartenant aux visages pâles, que le maître de la vie jeta sur ces rivages en un jour de colère.

Je ne pouvais plus douter que ce ne fût du *San-Carlos* dont il était question, et je répondis, sans plus m'inquiéter ostensiblement de la découverte que je venais de faire :

— Combien de ces pièces l'honnête chef des Peaux-Rouges veut-il donc donner au visage pâle pour son bon filet?

— Autant qu'il en croira nécessaire pour le payer; au reste, il peut prendre selon sa volonté, car ces pièces de métal couleur des rayons du soleil quand il va se coucher là-bas, de l'autre côté du grand lac Salé, ne sont d'aucune valeur pour les habitants du désert. Les visages pâles, eux, désireux de tout ce qui n'est pas leur légitime propriété, retiennent les enfants de la savane dans leurs noires prisons lorsqu'ils ont l'imprudence de les leur présenter pour trafiquer, objectant qu'il les ont volés ; le visage pâle peut donc prendre tant qu'il voudra, le tout même s'il le veut.

Je ne crus pas devoir abuser de cette générosité, et je comptai seulement pour cinq cents francs de doublons que je déposai dans un des coins de mon unique vêtement, ma couverture, et je lui dis :

— Maintenant mon filet est la légitime propriété du chef sage de la savane.

Au moment où je me disposais à regagner le souterrain par lequel nous nous étions introduits dans ce lieu pittoresque, je remarquai à ma droite un endroit, au pied de la falaise, où la terre avait récem-

ment été remuée et qui formait un monticule de sable élevé d'un mètre environ. Je crus même, en me rapprochant de quelques pas, reconnaître un crâne humain dénudé de ses chairs. Je m'en rapprochai à pas précipités et très-ému. Je ne m'étais point trompé : c'étaient bien des restes mortels qui étaient inhumés sous cette couche de sable.

Mes yeux, en se détournant de ce pénible spectacle, se portèrent avec effroi et dégoût sur ceux du chef, que je devais naturellement supposer être le meurtrier. Il comprit mon regard accusateur, et me dit avec beaucoup de calme :

— Le visage pâle se trompe : la tempête seule fut coupable ; les guerriers aux visages rouges comme le métal que tu portes dans le pan de ta couverture tentèrent d'arracher à la colère du maître de la vie les hommes venant du côté où le grand astre du jour se couche; mais il était trop tard : la vie n'était plus en eux quand nous les déposâmes au sein de la terre, notre mère à tous.

Le chef continua :

— Quoique parfaitement innocent de leur mort, je désire néanmoins que toutes les découvertes qu'a pu faire ici le visage pâle restent ensevelies dans sa bouche, comme ses frères le sont sous le sable de la grève. Avant de sortir de cette enceinte, il devra donc, s'il ne veut que ses os y trouvent aussi leur place, faire le serment, sur les mânes de ses frères qui sont là, de ne jamais faire connaître cette retraite à nos féroces ennemis.

J'étendis ma main tremblante d'émotions diverses vers cette tombe muette, et je fis le serment exigé, de ne jamais trahir le secret du chef en indiquant où se trouvait située l'anse des naufragés.

Malgré les dénégations du chef, qui peut répondre que ces malheureux n'avaient pas été victimes de la cupidité des Indiens !

J'avais hâte, vous le comprendrez, ami, de sortir de ce repaire; car si le chef avait formé le dessein de posséder mon filet, il pouvait aussi bien désirer s'approprier mon canot. Si son instinct sauvage venait à prévaloir sur son humanité, qui pouvait donc l'empêcher de m'anéantir d'un coup de son formidable tomahawk?

J'étais donc entièrement à sa merci; le chef indien devina sans doute les réflexions que me suggérait ma position peu rassurante; il me dit avec ironie :

— Oach ! l'homme pâle l'est encore plus qu'à l'ordinaire, et sa face blême dénote la peur. Si ses intentions sont honnêtes et sages, il n'a rien à craindre du ressentiment de ses amis. Moono, lui, le croit disposé à tenir son serment ; alors, pourquoi enverrait-il l'âme du visage pâle dans le séjour des esprits? Ce serait un sacrifice inutile et que réprouverait le maître de la vie.

— Le raisonnement du maître de la savane est bien sage, hasardai-je.

Il continua en riant :

— Le visage pâle est venu parmi nous avec confiance; il est descendu sur le rivage sans hésiter quand nous l'avons appelé; qu'il le sache bien, il n'aura en aucun cas à s'en repentir. Il n'est que trop vrai que les visages pâles ont fait bien du mal à ma race, mais serait-il juste de venger le meurtre des nôtres sur un être innocent des perfidies de ses frères? Nous n'ignorons pas certaines particularités qui sont propres à notre ami le visage pâle. Sans doute celui-ci pourrait nous donner des nouvelles de Maïma, le dénicheur de ruches, le gourmand de miel, le vagabond qui a abandonné la tribu pour habiter son wigwham. Après tout, s'il y reste, c'est qu'il y est bien traité par celui qui le recueillit mourant dans la forêt; car Maïma est enfant de la savane, et il aime sa liberté.

A ces mots je fixai le chef avec étonnement; sans plus s'en inquiéter, il continua :

— Le visage pâle ne nous connaît pas; ce n'est pas étonnant: ses yeux ne voient pas au travers du fourré de la forêt comme les nôtres. Nous, nous le connaissons bien; car les yeux de l'enfant du désert sont meilleurs que les siens, et il ne met pas sur ses yeux des verres qui le font ressembler aux oiseaux de la nuit. Dans ses chasses, nous l'avons souvent vu parcourir la plaine avec une biche ou un chevreuil sur le dos; il était alors suivi de Maïma, ou de sa squaw qui, elle, portait des fleurs cueillies dans nos savanes. Nous les aimions, nous les respections comme des frères, parce que nous les avons crus bons et humains. Que de fois, pendant les absences de notre ami le visage pâle, avons-nous, cachés dans les buissons qui avoisinaient son wigwham, surveillé la jeune face pâle afin de la protéger au besoin contre tout danger, enfin contre les embûches que pouvaient lui tendre les gens de sa race!

Notre ami connaît-il celle qui lui a donné une couverture pour couvrir son corps, lors de son arrivée parmi nous, quand il avait froid?

— Votre ami, répondis-je, l'ignore absolument.

— Eh bien, celle-là, fit le chef, est la sœur de Maïma et la squaw de l'un de mes fils.

A ces paroles si pleines de simplicité, de sagesse et d'humanité, je sentis ma confiance renaître entièrement, et je tendis ma main au chef, qui la porta à son front, sans doute en signe de satisfaction et de respect.

Prétextant le froid que je ressentais dans mon accoutrement léger et sauvage, je me dirigeai vers le défilé souterrain en priant mon

guide de vouloir bien m'y précéder; mais le chef sage et prudent resta fixé à sa place, semblable à un dieu Terme, puis il ajouta avec ironie :

— Plairait-il au visage pâle de regagner le lieu de réunion des guerriers yaquis par un autre chemin que celui par lequel je l'ai amené ici? non que le chef sage manque de confiance dans la parole de son ami, mais bien dans le but de lui montrer toute l'étendue de la sienne propre.

— Comme il plaira à l'honorable chef, répondis-je.

— Alors, qu'il me suive avec confiance.

A ces mots mon singulier compagnon d'aventures, avec la souplesse de jarrets et les allures du tigre, sauta lestement, malgré son âge déjà avancé, sur une assise de rochers qui s'étendait à quelques mètres de la cabane aux doublons, tandis que moi, j'y grimpais avec assez de peine à sa suite. Après bien des tours et des détours à travers les inégalités sinueuses et les méandres de la falaise, nous pénétrions dans un défilé qui serpentait sur son versant incliné.

Au bout d'une demi-heure environ, d'une périlleuse et fatigante ascension, nous nous trouvâmes enfin juchés au sommet de la montagne, d'où j'apercevais jusqu'à l'horizon, toute l'étendue de la pleine mer, toujours animée de sa grandiose colère.

Je tournai alors avec angoisse mon regard vers le nord, cherchant à découvrir quelque chose qui me rappelât Dolorita, que j'avais laissée à l'anse de la falaise. Mais, hélas! rien, rien que l'immensité des flots pour réponse!

Enfin, après être descendu des sommets où nous nous trouvions par un autre détour, nous atteignîmes le campement des Indiens. J'y trouvai la sœur de Maïma occupée avec une touchante sollicitude à faire sécher mes vêtements à la chaleur du brasier, qu'elle entretenait en y jetant des morceaux de l'épave pêchée à la mer le jour même par les siens.

M'étant approché d'elle, je la remerciai de son empressement, et l'assurai que son frère était bien traité à l'habitation, et qu'à l'époque de mon départ il était parfaitement remis des suites de son accident.

La jeune indienne parut heureuse de ces nouvelles et me remercia avec affection au nom de sa tribu et au sien propre.

Mes vêtements étant séchés, je m'en couvris.

Tant que j'avais ignoré les liens de parenté qui unissaient la jeune indienne à Maïma, je l'avais à peine considerée. La jeune sauvage était cependant remarquablement belle pour une fille du désert; quoique à peine âgée de quatorze ans, elle avait déjà deux enfants.

La sœur de Maïma me dit qu'elle se nommait *Ouctu*, mot qui dans la langue des Yaquis voulait dire étoile.

Ouctu devait avoir dans les veines quelques gouttes de sang espagnol et je suis porté à croire que recouverte de la mantille on l'eût facilement prise pour une charmante señorita andalouse, sinon pour une gitana pur sang.

Au bout de quelques minutes d'entretien, son maître souverain, le fils du chef, nommé Achi (poisson) s'approcha de nous, et vint fumer son calumet à côté du brasier commun.

Inutile de vous dire, que le chef, en arrivant au campement avait fait acte de propriété sur mon filet, qui par le fait était sien; *upeo imaha* (bon filet) disait-il dans sa langue sauvage, en le couvrant de son regard satisfait, tandis que moi, je le regardais, mon pauvre vieil ami, mon compagnon de misère, presque avec des larmes de regret dans les yeux.

Enfin, je l'avais vendu, par contrainte, c'est vrai, mais ne valait-il pas mieux, je le répète, avoir accédé au désir du chef indien, que de n'être plus sorti de sa caverne et de ne plus retourner auprès de la pauvre Dolorita?

Il avait bien remarqué le chagrin que je ressentais à m'en séparer.

— Le visage pâle, dit-il alors, semble regretter son filet? Il serait inutile de chercher à le nier; dans ce cas, que peut faire pour lui le chef sage? Les hommes venant de l'endroit où se couche le grand globe de feu, aiment nos armes; en désire-t-il quelques-unes? Veut-il un tomahawk? Veut-il un arc? une de nos lances toujours victorieuses entre les mains du grand chef? qu'il parle, on accédera à son désir.

Voulant avant tout me concilier l'affection de mon formidable acheteur, je répondis que j'étais satisfait, sinon très-heureux de mon marché, et que je ne désirais rien autre que son amitié, avec la somme d'argent qu'il m'avait loyalement payée.

J'ai déjà prononcé plusieurs fois le mot *tomahawk;* l'arme appelée de ce nom guttural et barbare est aussi primitive dans sa structure que dans son appellation. Cette arme est formée d'une pierre de silex d'une dureté extrême, aiguisée avec soin contre d'autres pierres, et fixée entre deux manches de bois avec une espèce de chanvre que fournit le pays, et que les Indiens enduisent d'une gomme d'une très-grande adhérence.

[1] Dans la langue des habitants de l'île d'Otaïti, le mot étoile se traduit par *oucta*.

La longueur du manche de cette arme varie selon l'usage que les Indiens en font. Par exemple, le *tomahawk* de guerre a le manche long de quatre à cinq pieds, ce qui donne à cette arme, maniée par deux bras vigoureux, une puissance extrême dans des combats où l'arme à feu n'est pas employée. En un mot, c'est la hache d'arme à l'état primitif et quelque peu modifiée, de nos anciens preux du moyen âge.

Si cette arme est utile dans les combats acharnés, que les Indiens se livrent de tribu à tribu, elle leur est indispensable pour toutes leurs constructions de huttes et de canots, ainsi que pour abattre les arbres, — quand ils n'emploient pas le feu à cet usage; — mais ces derniers *tomahawk*, employés comme outils, ont le manche de deux à trois pieds de longueur seulement.

Les Indiens formant cette troupe nomade, avaient encore pour arme une espèce de massue de racine de bois dur et d'une solidité à toute épreuve. Un coup de cette massue sur le crâne d'un buffle, animal renommé par la solidité et l'épaisseur de ses os, le brise sans difficulté.

Leurs lances, munies de pointes dentelées en silex, varient dans leur forme aussi bien que dans leur usage : ce sont des lances de guerre, des lances de chasse ou javelines de pêche. Pour ces dernières, j'ai eu occasion déjà d'en décrire l'emploi : leur longueur est de huit à dix pieds, et leur diamètre d'environ un pouce.

Quant à leurs arcs et à leurs flèches, inutile de vous en parler, car tout le monde les connaît; cependant, parmi ces dernières, une singularité me frappa ; je remarquai des pierres rondes fixées à leur extrémité, aux lieu et place de pointes acérées. Le chef m'apprit qu'elles étaient destinées à tuer des oiseaux, et que c'était par économie de temps et de peines qu'ils se servaient de ces flèches, car ces pointes rondes, n'exigeaient, disait-il, que la peine de les ramasser sur le rivage, et de les adapter avec de la gomme au bout de la flèche.

Cependant j'étais exténué de fatigue, et tombant de sommeil, après la dernière et terrible nuit que j'avais passée errant sur le Pacifique. Je priai le chef indien, ainsi que sa troupe très-bruyante, de me laisser prendre un peu de repos. Ils y consentirent avec empressement, et quelques minutes après, couché au fond de mon canot échoué à terre, enveloppé dans les plis de la voile, j'oubliais bientôt mes peines pour voir apparaître les mille images confuses qu'apporte le sommeil, aidé par le souvenir ou par l'espérance, et quelques minutes après, je dormais profondément malgré le bruit discordant que produisaient les cris des Indiens, et celui de la rafale qui mugissait toujours avec fureur.

Il était trois heures du soir au soleil (car, au désert, c'est à ce grand cadran du monde, que l'on règle sa vie), je fus réveillé en sursaut par le chef sage que, par parenthèse, j'eus volontiers envoyé à tous les diables, s'il ne me fût apparu comme le dieu Mars, armé de toutes pièces, de son formidable tomahawk et de sa lance frangée des chevelures des vaincus. Le barbare frappait sans pitié avec le bois de sa javeline contre le plat bord de mon canot.

Quel réveil désenchanteur, je rêvais que j'étais en Bretagne, dormant paisiblement sur les bords agrestes et verdoyants de la Rance.

— Le visage pâle, dit le chef, quand il eut réussi dans sa cruelle démarche, a sans doute fait des rêves heureux, venant du côté où se lève le grand foyer de lumière.

— Quoique le visage pâle, répondis-je, ait été très-fatigué, il a effectivement rêvé à sa patrie, et il eût été heureux de voir ce rêve se prolonger un peu plus ; mais que la volonté du chef au formidable *tomahawk* soit faite au campement, comme dans la savane où il commande en maître, je m'en aperçois.

— Oach ! fit-il, visiblement satisfait du compliment. Puis, sans plus attacher d'importance à mon reproche, il ajouta :

— Au désert on dort la nuit, le jour on travaille, telle est la volonté du maître de la vie, telle est celle de Moono, le chef sage, qui, cependant, aurait besoin des lumières de son ami, le visage pâle, pour juger une découverte qu'il a faite à quelque distance d'ici ; consentirait-il à accompagner son ami à cet endroit, qui se trouve, du reste, peu éloigné du campement, où nous serons de retour avant que le Grand-Esprit ait jeté son voile noir sur la terre.

Comme j'hésitais à répondre, il ajouta :

— Le visage pâle n'a rien à craindre, il peut compter sur la parole de Moono, dont la langue n'est pas fourchue, pas plus que son cœur n'est pervers.

La physionomie franche et ouverte du chef dissipa en moi tout soupçon de malveillance. Je me levai et nous nous mîmes immédiatement en route, accompagnés de Aahi et d'Ouctu, sa femme, pour l'endroit où mes lumières étaient reconnues si nécessaires.

VII

LA CAVERNE AUX PIERRES PRÉCIEUSES.

Nous longeâmes pendant quelque temps la base des rochers qui soutenaient la falaise, puis, bientôt entrant dans une échancrure,

nous suivîmes le cours d'un ruisseau, dont le ruban onduleux et argenté courait brillant au soleil, jusqu'au versant d'une montagne de granit, éloignée du rivage, d'environ cinq à six milles, et qui semblait renfermer la source du ruisseau dont nous suivions le cours.

En suivant ses bords nous longeâmes une prairie émaillée de fleurs dont la plupart, malgré le séjour que j'avais déjà fait en Californie, m'étaient inconnues et nous arrivions bientôt au versant de la montagne. En effet, là était bien l'origine de notre ruisseau. Il sortait d'un rocher profondément échancré dans le sens vertical ; nous nous engageâmes dans cet étroit défilé et nous suivîmes pendant quelques minutes cette route assez accidentée pour me donner quelque peine à ne point demeurer en arrière de mes compagnons, qui eux franchissaient ces difficultés avec la souplesse des chamois.

L'aspect de cette chaîne de rochers présentait un type particulier et digne de l'attention d'un minéralogiste plus expérimenté que moi.

A environ six cents mètres de l'entrée de ce défilé, nous nous engageâmes dans une nouvelle coupure, qui s'étendait à notre gauche, et quelques minutes après nous arrivions devant l'entrée d'une profonde excavation naturelle, au fond de laquelle j'aperçus amoncelé le contenu d'une tonne environ de fragments de roches d'une apparence cristalline.

— Que pense notre ami le visage pâle de cette terre durcie par le temps ? dit le chef.

J'examinai plusieurs de ces pierres, et d'un rapide coup d'œil, il me fut facile de juger qu'on s'était fourvoyé quant à leur valeur ; erreur bien pardonnable chez de pauvres Indiens, car, il est encore assez difficile à ceux qui n'ont pas étudié le minerai d'or dans son état natif, de le distinguer des autres minéraux dont l'aspect brillant est très-propre à induire en erreur.

Les gangues ferrugineuses, les pyrites, les sulfures de fer et de cuivre, les micas jaunes et bien d'autres minéraux sont, très-souvent, pris pour du minerai d'or. Mais c'est là une erreur grossière, car l'or est plus pesant sous un plus petit volume et plus franc aussi au toucher que ces autres minéraux.

Quoique j'eusse peu d'expérience à cet égard, j'avais cependant quelques données scientifiques et pratiques, à l'exactitude desquelles je croyais pouvoir me fier avec sûreté dans cette circonstance.

Après ce premier jugement si peu favorable, le chef des Yaquis ne se découragea pas, au contraire, il se mit bravement à gratter avec le bout de sa lance, dans un des coins de la grotte, et il en retira bientôt une grande coquille de mer, enveloppée avec un soin très-minutieux, dans une peau de coyotte, espèce de loup de ces contrées. Il me

présenta ensuite cette coquille avec un sourire très-satisfait de lui-même ; j'examinai le contenu de la coquille que je vidai par terre sur la peau qui avait servi à l'envelopper.

C'étaient vraiment des topazes, des grenats, des rubis, des saphirs, des chrysolithes et d'autres petites pierres précieuses dont il me serait difficile d'énumérer ici les noms. Les plus grosses de ces pierres ne dépassaient pas la dimension d'un grain de maïs, et par conséquent elles n'atteignaient pas une grande valeur ; je le lui dis, il parut peu satisfait de mes observations, et il eut l'impertinence de m'apostropher dans les termes suivants, que je ne trouvai pas précisément polis.

— *The pale face is as silly as a wolf;* ce qui traduit en bon français veut dire : Le visage pâle a autant d'esprit qu'une coyotte.

Tout flatteur que fût le compliment, je ne songeai pas à m'en formaliser, j'avais mes raisons pour être aussi philosophe : le formidable tomahawk était là menaçant, pendu à la ceinture du chef...

— Et sans doute, continuai-je, le chef complimenteur a ramassé ces pierres précieuses dans le lit du ruisseau dont nous avons parcouru les bords pour nous rendre ici ?

— Le visage pâle se trompe, fit-il, Moono et les siens les ont ramassées dans les précipices de la grande montagne où il est né.

Le chef sage mentait effrontément, car Ouctu, sa bru, m'affirma que c'était bien dans le ruisseau qu'elles avaient été recueillies ; elle fit mieux, elle m'offrit une topaze de la plus belle eau, qu'elle y avait trouvée elle-même, me dit-elle.

Je dus croire les assertions de la belle étoile ; car la nature du sol et celle des rochers de quartz qui nous entouraient dénotaient une certaine richesse minéralogique, et si j'avais eu le moindre marteau à ma disposition j'eus pu en acquérir la preuve la plus convaincante.

En étudiant la nature du sol, il était facile de reconnaître que les schistes, qui enveloppaient le roc de cette chaîne, avaient été recouverts par un lit de sable stratifié, et que cet endroit avait été, dans un temps très-éloigné, un foyer dont la chaleur avait mis en fusion des couches qui s'étaient durcies par le fait du refroidissement et avaient dû ensuite préserver le cœur du rocher de l'action du temps.

J'essayai d'initier le chef indien aux premiers principes de la science minéralogique, mais ce fut en vain, car le peu d'anglais qu'il connaissait ajouté à ce que j'avais appris de sa langue avec Maïma, ne pouvait nous suffire entièrement dans cette circonstance.

Je parvins cependant à le convaincre que le terrain que nous foulions contenait des trésors aurifères inépuisables, et qu'avec des

outils convenables, il lui serait extrêmement facile, en assez peu de temps, de s'en procurer une quantité considérable.

C'était un homme intelligent que ce sauvage polyglotte ; aussi déclara-t-il qu'il allait suivre mes conseils et me demanda si je pourrais me charger de lui procurer des outils. La question se compliquait visiblement. Je lui répondis donc.

— Que le chef complimenteur aille lui-même à Monterey ; il a de l'argent monnayé, il lui sera alors très-facile d'acheter dans cette ville les instruments nécessaires au lavage des terres aurifères et ceux propres à l'exploitation des mines, instruments qu'il connaît sans doute pour les avoir vus entre les mains des mineurs aux visages pâles.

— Pour plusieurs raisons, répondit-il, le chef des Yaquis ne peut aller, sans compromettre sa liberté, dans le grand wigwam des blancs. Car, que leur frère le sache bien, qui le frappe en retire du feu, or, ils ont frappé Moono, et le feu de la guerre s'est allumé entre lui et ses agresseurs. Le chef sage n'ira donc point chez les visages pâles. Il marche dans le sentier de la guerre avec les frères de son ami, qui ont envoyé dans le pays des esprits plusieurs des guerriers de Moono. Et cependant, loin de leur avoir fait du mal, Moono marchait alors paisiblement avec eux dans le sentier de la paix.

Cet acte cruel, sache-le, ô visage pâle, ne devait point rester impuni, car chez nous autres, hommes du désert, le sang veut du sang ; aussi, au lieu du nombre de guerriers égal aux doigts de la main plus un qu'ils tuèrent à Moono, leur en fit-il périr plus que ne contiennent les deux mains réunies. Alors, semblables à des oiseaux carnassiers avides de la chair et du sang des hommes, tes frères se ruèrent, par une nuit noire comme le dernier séjour des méchants, sur nos wigwams, et après avoir impitoyablement donné la mort à tout ce qui tomba sous leurs armes de feu, ils brûlèrent nos huttes, ils violèrent nos squaws, et semèrent la désolation parmi la tribu tout entière des Yaquis. Le malheureux Moono, abandonné du maître de la vie, quitta dès lors les lieux qui l'avaient vu naître et se retira, avec ses guerriers battus mais non soumis, dans les forêts, où dans son enfance il avait aimé, comme Maïma, à dénicher les ruches des abeilles, et il se cacha honteux dans les défilés de la montagne Longue, où la fureur, l'avidité des visages pâles ne put les atteindre.

Ah ! visage pâle, les enfants du désert, eux, aiment leurs foyers ; en cela, ils ne sont pas faits comme tes frères qui fuient les leurs pour aller répandre le sang des nations qu'ils veulent assujettir et initier à leurs mœurs dépravées. Eux, ils fuient leurs foyers pour venir bouleverser les sépultures, les pénates des malheureux Indiens, qu'ils exterminent sans pitié, et, dans leur avidité féroce, arracher

du sein de la terre ce vil métal sans lequel ils ne semblent pouvoir vivre.

Oui, les enfants du désert aiment les lieux de leur naissance, et Moono est venu, il y aura six lunes quand le soleil aura passé encore deux fois sur la terre, au péril de sa vie, revoir la savane où autrefois il semait le pain de l'existence, que le grand Esprit faisait germer et fructifier, et que les visages pâles, eux, ont détruit. Mais malheur à Moono s'il était découvert et trahi. Le chef des Peaux-Rouges a demandé un service au visage pâle, ce qu'il n'a jamais fait à nul de ses frères, car Moono, lui, ne mendie pas aux portes des huttes comme le chien, il préfère prendre, comme le tigre des savanes, quand l'envie lui en vient. S'il a demandé un service au visage pâle, c'est qu'il l'estimait comme un ami ; s'il lui a confié son secret, c'est qu'il le savait capable de le garder pour lui seul. Le chef des Yaquis a dit.

— Moono, répondis-je, a pensé sagement. Le visage pâle le remercie de sa confiance.

La montagne où nous nous trouvions réunis était une masse isolée de pierres calcaires qui s'élevait au milieu d'une plaine riante et délicieuse. Toutes mes observations me portaient à penser qu'un gisement aurifère devait y exister, et je m'étonnais même de n'y avoir pas encore découvert de traces d'exploitations ou d'essais de fouilles.

Il est vrai que nous ne sommes encore qu'au début de cette heureuse découverte, qui donne cours à bien des opinions diverses. Les uns affirment que l'exploitation des mines d'or de la Californie, ne sera réellement profitable que pendant trois ou quatre ans, et ceux-là basent leur croyance sur la quantité relative de l'or et sur la grande quantité de mineurs qui arrivent chaque semaine à San-Francisco des quatre points cardinaux ; d'autres soutiennent que les mines sont inépuisables, et je suis de ce dernier avis.

Pour se former une opinion juste sur cette question, il faut songer que la recherche de l'or en Californie n'est pas limitée à quelques points : les gisements aurifères existent dans toute l'étendue de ce pays, et malgré toute l'activité qu'a éveillée la valeur excessive du précieux métal, il n'est pas probable que les plus riches gisements soient encore découverts. La science n'a jusqu'à ce jour rien ou presque rien fait en Californie ; les procédés employés pour l'exploitation des gisements de l'or sont des plus grossiers, et le travail est caractérisé presque uniquement par ce qu'on en dit vulgairement, à savoir qu'il ne s'agit que d'avoir de la force et de la sobriété pour y réussir.

Il semble résulter de l'extrême diffusion de l'or dans cette contrée

que le précieux minerai ne pourrait y être épuisé qu'après un temps fort long; du reste, les actives explorations des chercheurs d'or ont amené la découverte en Californie d'une très-grande quantité de mines d'autres métaux utiles, qui exploités dans l'avenir ajouteront encore à la richesse de la colonie. On peut citer en particulier les mines de mercure qui, si on en tire parti, seront d'une immense importance, car on aura sur place le métal qui sert le plus dans l'exploitation de l'or par les procédés chimiques. Que de fois, dans mes courses par monts et par vaux à la poursuite du gibier, n'ai-je pas foulé aux pieds des plaques de mercure natif, provenant de schistes argileux décomposés, que je trouvais la plupart du temps répandus à la surface de la terre.

Souvent, entraîné par le gibier jusque sur les bords du San-Joachim ou de ses affluents, j'avais eu occasion de me rendre un compte exact des différents systèmes d'exploitation employés à la recherche de l'or, et dans plusieurs circonstances même j'avais pu me rendre utile à des mineurs dans l'étude des gisements quartzeux et aurifères.

Je pouvais donc encore être de quelque utilité au chef et à sa tribu. Le vent du nord continuant toujours à souffler avec fureur, il m'était impossible de songer à prendre la mer pour regagner l'anse de la falaise.

La première chose à faire était donc de lui procurer des outils nécessaires à l'exploitation qu'il avait projetée. Je résolus de le tenter.

— Le visage pâle, lui dis-je, n'a point eu à se plaindre de Moono, le bon chef des Yaquis; aussi est-il disposé à tout mettre en œuvre pour lui rendre ce service. Avec le métal précieux que son ami lui enseignera à retirer des entrailles de la terre, il pourra se procurer le bien-être, tout en conservant sa libre indépendance, et tout à son aise trafiquer à San-Francisco ou dans d'autres villes avec lesquelles il n'est pas en guerre. Seulement, je ferai observer à mon honorable ami, le chef sage des Yaquis, que s'il m'est possible, non sans danger, avec mon canot, d'atteindre Monterey par le temps de tempête qui règne actuellement, le retour ne me sera pas aussi facile, à moins cependant que le vent ne vienne à tourner, ce qui n'est pas probable, du moins d'ici quelque temps.

— Que le visage pâle se rassure, fit Moono. Au besoin les guerriers de la savane sont aussi des poissons du grand lac Salé; leurs bras sont forts; ils ne craignent pas plus de se mesurer avec la tempête qui mugit qu'avec les frères pâles du grand wigwam. Notre ami a du reste pu juger ce jour même de leur facilité à se jouer de la colère des flots. Si donc le voyage pour aller n'effraye pas le visage pâle,

qu'il ne s'inquiète pas du retour, Moono en répond; avec les grandes pagayes qui sont dans l'embarcation et les muscles de fer qui sont aux bras de ses amis, il lui sera facile, en suivant le rivage de crique en crique, de revenir au campement.

La bonne opinion qu'effectivement j'avais pu me faire de l'incomparable hardiesse des Indiens à la mer lors du sauvetage de l'épave, me donna toute confiance dans la réussite de notre entreprise, et, séance tenante, notre voyage pour Monterey fut arrêté pour le lendemain matin dès l'aube du jour.

Le sort en était jeté; il fallait encore affronter de nouveaux dangers; il fallait s'éloigner encore plus de cette paisible retraite où était resté tout ce que j'aimais; peut-être Dolorita était-elle entourée de mille dangers, contre lesquels je ne pouvais la défendre!

Je crus alléger ma douleur et, cherchant à travers l'espace à démêler quelque point qui me rappelât sa chère présence; à cet effet je me mis à escalader les contre-forts de la montagne, désireux d'atteindre son sommet avant le coucher du jour.

Aidé par Moono et Achi, qui, en vrais enfants du désert, franchissaient les plus mauvais pas dans la montagne avec autant de facilité que s'ils eussent marché dans une belle plaine, j'en eus bientôt atteint le sommet.

De ce point culminant, j'embrassais une immense étendue. Le ciel était pur. J'interrogeai l'espace du regard : mais en vain; rien que le vague d'un horizon sans borne, rien que l'éternelle agitation des forêts et des flots!

Sur un des rochers qui couronnaient cette cime sourcilleuse, Moono et son fils se tenaient debout à mes côtés, mornes et silencieux, les mains appuyées sur leurs lances de guerre. Leurs yeux semblaient chercher à démêler aussi dans l'espace un point sympathique à leur cœur, à leurs souvenirs.

Leurs physionomies décelaient tour à tour les émotions concentrées dans leur âme : l'amour, le regret et la vengeance.

— Mes amis, les vaillants chefs des Yaquis pensent sans doute aussi en ce moment à des êtres chers? dis-je.

— Oach! fit Moono, le visage pâle est donc un sachem qu'il devine si bien la pensée des hommes du désert. Oui, ô visage pâle, poursuivit le chef, notre regard cherchait l'endroit où sommeille sous la terre le grand Oly, le père de Moono, cette victime de tes frères, le père des Yaquis, le fils du soleil, un grand guerrier dont l'histoire est à la bouche et dans le cœur de tous les enfants du désert.

Quand nous arrivâmes au campement, la nuit s'annonçait déjà par le crépuscule. Le chef dut apprendre à ses Indiens qu'une partie de leur trésor était sans valeur; mais lorsqu'il ajouta que je consentais

à lui procurer des outils et à leur enseigner la façon de s'en servir, dans le but d'en acquérir un véritable, la joie succéda bientôt à l'abattement qu'avait répandu sur leur visage la première nouvelle.

On apprêta de nouveau et par les mêmes procédés que j'ai déjà fait connaître, les restes de poisson du repas du matin, puis, la joie générale se manifesta par des danses furibondes, capables de jeter l'effroi dans une âme moins confiante que la mienne.

Le lendemain, après un sommeil de quelques heures, nous embarquâmes quelques vivres, consistant en poissons grillés et en racines de bruyères arborescentes, cuites sous les cendres, puis, notre embarcation fut portée à la mer par huit Indiens robustes, et Moono ayant donné ses instructions à un de ses parents, qui devait le remplacer dans ses fonctions de sachem pendant son absence, nous nous mîmes en route quelques instants avant que le jour commençât à poindre.

Nous n'étions à bord que quatre voyageurs, moi, le chef, son fils et Ouctu sa femme. Par le temps qu'il faisait, c'était assez, mais pas trop pour une embarcation qui eût facilement porté douze personnes en temps ordinaire.

Nous sortîmes de l'anse à la rame. Parfaitement abritée par la chaîne de rochers qui la garantissait du côté du nord, ses eaux étaient d'un calme parfait. Mais avant de doubler la pointe, ayant amarré ma misaine rouge tannée, en un clin d'œil, nous nous trouvâmes enlevés par la rafale à une grande distance du rivage.

La plupart des Indiens de Moono, semblables à des Tritons, avaient suivi à la nage; ils commencèrent, dès lors, à regagner le rivage, dont la prudence aurait dû leur conseiller de ne pas s'éloigner. C'était plaisir de les voir s'ébattre dans notre sillage. Plongeant dans tous les sens, par-dessous et presque par-dessus notre embarcation. Ils se livraient à une gymnastique de natation des plus hardies, des plus émouvantes; on eût pu, dans la demi-obscurité qui régnait, et en se prêtant un peu à l'illusion, se croire attaqué par une troupe de requins affamés.

Pendant quelque temps nous marchâmes très-convenablement, grâce à la courtoisie de la brise, mais une fois éloignés du campement d'une distance de 10 milles environ, nous nous trouvâmes presque écrasés par la tourmente. Le mât de l'embarcation, que je n'avais pas pu étayer à l'arrière, ployait comme un jonc sous le poids de la misaine enflée par le vent.

Il était dangereux de continuer à faire route dans de semblables conditions.

Ayant donc mis le chef et son fils aux rames, afin de maintenir

le canot droit à la lame, et l'empêcher de tourner par travers, j'abattis la misaine, et j'y pris un ris, j'étayai aussi le mât avec deux bouts de filin en guise de haubans.

Cette sage précaution, pendant laquelle *la Dolorita* tanguait d'une façon assez dangereuse, étant terminée, je hissai de nouveau la misaine, et avec cette nouvelle installation, nous reprîmes sur la plaine irisée, une de ces courses échevelées, capable de donner le vertige à un canotier peu expérimenté.

A deux heures de l'après-midi environ au soleil, nous aperçûmes enfin, à notre gauche, la magnifique baie, au fond de laquelle est située la ville de Monterey, à 90 milles marins de San-Francisco.

La ville, éclairée en plein par le soleil, m'apparaissait alors entourée de ses collines verdoyantes, ainsi qu'un diamant enchâssé dans une émeraude.

Loin de partager le plaisir que j'éprouvais à la vue du port de refuge, mes sauvages amis détournaient la tête en serrant convulsivement le manche de leurs *tomahawks*.

— Que le visage pâle veuille bien manœuvrer vers la côte pour y déposer ses amis, avant d'approcher du grand village, dit Moono ; qu'il ne pense pas cependant que ce soit par crainte que le vaillant chef des Yaquis lui adresse cette demande ; qu'il le sache bien : le dégoût de se rapprocher plus de ses ennemis sans pouvoir les combattre en est la seule cause.

Accédant à la requête du chef, nous venions de doubler la pointe de rochers que forme l'angle nord de la baie, quand nous nous trouvâmes tout à coup placés à une portée de fusil d'une petite flottille de bateaux de pêche, qui jetaient leurs filets dans une crique située à quelques centaines de mètres de nous. Les plus bruyantes objurgations s'échangèrent entre mes nouveaux amis, les Peaux-Rouges, et les Espagnols. Tout était à craindre. La haine était égale des deux côtés, et la violence des civilisés ne le cédait en rien à celle des sauvages.

Traversant donc l'embouchure de la baie, je fus atterrir au bord opposé, et là, je pus enfin déposer mes passagers derrière un rocher élevé, qui semblait placé tout exprès à cette place pour nous cacher aux regards inquisiteurs des pêcheurs mexicains.

Je descendis un instant à terre avec eux. Mais comme je désirais pouvoir arriver à Monterey avant le déclin du jour, je ne pus y rester longtemps.

Au moment où je me disposais à rembarquer à bord de mon canot, le chef s'approcha de moi et dit :

— Moono et son fils remercient le visage pâle de sa conduite loyale envers eux, en cela, il s'est montré digne fils de la généreuse nation

à laquelle il appartient; Moono sera peut-être un jour à même de lui témoigner sa reconnaissance; voilà la poudre d'or pour faire les achats d'outils dont il s'est chargé. Puis étant convenus entre nous d'un signal et d'un rendez-vous pour le moment où nous reprendrions la mer, nous nous séparâmes.

La tempête durait toujours, je dus, par prudence, embarquer à bord de *la Dolorita* trois à quatre cents livres de lest en galets. Mon but était, vous le devinez, de la consolider contre le vent, et de remplacer ainsi le poids de mes voyageurs; puis, aussitôt que j'eus doublé le rocher qui avait masqué notre débarquement, je serrai le plus près du vent en bordant plat ma misaine. *La Dolorita*, alors penchée coquettement sur son flanc de tribord, cingla avec grâce et rapidité vers le port de refuge.

VIII

LES BRIGANDS PÊCHEURS DE PERLES.

Mon séjour à Monterey, signalé par diverses aventures dont je ne veux pas allonger ce récit, fut de trois journées, trois siècles, au gré de mon impatience si naturelle de retourner enfin vers ma chère cahute de l'anse de la falaise! Après avoir fidèlement tenu ma parole envers mes bons amis les Peaux-Rouges, je m'acheminai vers le port où mes emplettes m'avaient précédé, heureux de pouvoir enfin aller retrouver et rassurer ma pauvre abandonnée. Quelle ne fut pas ma stupéfaction lorsque, arrêtant mes yeux sur la place où j'avais laissé mon embarcation, je vis que *la Dolorita* n'était plus à son ancrage! Je poussai un cri de détresse; je parcourus du regard le port et la baie tout entière : rien! Je m'informai de tous côtés; mais personne ne put me donner des nouvelles de la fugitive.

Un pêcheur cependant avait vu, au moment où un nuage passait sur la lune et en obscurcissait la clarté, comme l'ombre d'une embarcation qui semblait se diriger en silence vers l'embouchure de la baie; mais il n'avait pu démêler, à cause de l'obscurité, la figure de son pilote.

Dès ce moment je n'eus aucun doute sur mon malheur. Mon embarcation m'avait évidemment été volée avec son chargement, qui n'était pas mien.

Après de nouvelles et infructueuses recherches, je me mis en route, décidé à côtoyer la mer pour atteindre le plus tôt possible l'anse de la falaise. Ce n'était pas une tâche facile. Je marchai tout

le jour comme le Juif errant, et Dieu sait par quels sentiers! Les bêtes féroces seules semblaient pouvoir être les habitants des solitudes que je parcourais.

Sans avoir rencontré un seul *rancho* (ferme), et n'ayant mangé que quelques *tortillas* dont j'avais bourré mes poches en quittant Monterey, j'arrivai à la nuit tombante sur les bords d'une petite rivière qui s'enfonçait dans les terres en une foule de replis sinueux. Cette petite rivière était encore assez large à son embouchure pour me forcer à regarder à deux fois avant d'essayer de la traverser à la nage. Devant cet obstacle inattendu il fallut, bon gré mal gré, se résigner à camper sur la rive.

Le lendemain matin, l'aube ne me trouva pas endormi : je m'étais remis en route, plein de courage et d'espérance. Remontant la rivière, je cherchai un gué, mais ce fut en vain ; aussi fallut-il se résoudre à traverser cette rivière à la nage.

Je me fis un diadème de mes vêtements et j'arrivai heureusement de l'autre côté de la rive. Là, je cherchai à m'orienter tant bien que mal, car je n'avais pour boussole que ma tête et la côte. Un bois de cèdres rouges était devant moi. Je m'y engageai, sans m'apercevoir que, tout en admirant ces superbes géants des forêts, je m'éloignais assez de la mer pour que le murmure de ses flots n'arrivât plus jusqu'à mes oreilles. Ce fut en vain, hélas! que je cherchai à m'en rapprocher : après trois longues heures de recherches infructueuses, je dus renoncer à l'espoir de me retrouver.

Je marchai, avec l'énergie du désespoir, tant que mes forces me le permirent; mais enfin, exténué de fatigue, surtout de soif, et n'osant espérer de pouvoir traverser cette forêt avant la nuit close, je m'arrêtai, forcément disposé à y camper. Durement étendu au pied du premier cèdre venu, je m'endormis bientôt d'un profond sommeil.

Mais je ne devais pas me plaindre longtemps de ne pas rencontrer visage d'homme sur mon chemin. Le lendemain, au moment où je faisais ma toilette au bord d'un ruisseau, je me vis tout à coup entouré par une troupe d'individus, les uns à pied, les autres à cheval. C'étaient des métis, des Mexicains et des Indiens. Ces messieurs, porteurs de physionomies peu sympathiques, me parurent associés pour une œuvre commune que je jugeai de mauvais aloi.

Leurs costumes consistaient en peaux de loups des prairies non tannées et en couvertures qu'ils portaient comme la cape espagnole, vêtements dans lesquels ils se drapaient avec une majesté comique. Leurs ceintures étaient ornées de *cutilos* mexicains, et quelques-unes de revolvers; je ne pus longtemps douter que j'étais tombé en assez mauvaise compagnie.

En un clin d'œil je fus entouré, et le produit net de la vente de mon filet à Moono passa, comme par enchantement, de ma ceinture dans les leurs ; somme qu'ils partagèrent, il faut le dire, avec infiniment de loyauté, en oubliant toutefois de me faire ma part.

Partibus factis, ils m'attachèrent les mains derrière le dos au moyen d'un de leurs lazzos, et m'ordonnèrent, peut-être un peu trop brusquement, de marcher à leur suite. J'obéis de bonne grâce, sachant, à n'en pouvoir douter, que je n'avais que cela à faire; car la physionomie de ces misérables était bien faite pour donner de la bonne volonté et des jambes même à des perclus. Après tout, si j'eusse manqué de ce moyen de locomotion, leurs chevaux en avaient pour moi; je préférais encore marcher que d'être traîné.

Il me fallut toute ma résignation, toute ma philosophie pour supporter ce nouveau coup de la fortune. Nous marchâmes ainsi jusque vers les dix heures du soir, moment où nous arrivâmes enfin, moi exténué de fatigue et de besoin, sur les bords du Pacifique, à l'entrée d'un défilé à l'aspect le plus sauvage, et en tout point digne de servir de repaire à de tels brigands.

Avant d'y pénétrer, la troupe s'arrêta un instant; puis celui qui paraissait en être le chef imita trois fois de suite le cri de la panthère.

Ce cri retentit d'une façon lugubre dans les échos de la falaise, et fut immédiatement suivi d'un autre hurlement absolument semblable, venant du fond du défilé, ce qui me donna une très-haute opinion du talent de mes détrousseurs en fait d'imitation des mœurs et cris des bêtes féroces; puis, ce mot d'ordre échangé — car c'en était un — la troupe entra avec confiance dans le repaire, et quelques minutes après nous pénétrions dans une masure construite en *adobe*, d'un aspect sinistre, et presque entièrement cachée au milieu des rochers.

La pièce où nous entrâmes était éclairée intérieurement par une torche résineuse placée dans un énorme collier de fer fiché dans le mur. Au milieu de cette lumière fumeuse je pus démêler six ou sept misérables en tous points semblables à leurs associés, qui m'avaient quelques heures avant si joliment détroussé de mes doublons.

Les maîtres de céans dépensaient leurs loisirs en jouant au *monte*. Négligemment étendus sur le sol, des perles brutes constituaient l'enjeu de chacun des intéressés.

A ma vue — car mes détrousseurs m'avaient fait entrer le premier — ils se levèrent tous subitement, et, m'ayant entouré, toisé et examiné avec insolence:

— Bonne chasse? dirent-ils en espagnol.

— Bonne chasse, répondirent mes détrousseurs. Et chacun de ces derniers jeta sur le sol la quantité de mes doublons qu'il avait déjà

reçue comme part de prise; puis un nouveau et amical partage fut refait entre les membres de cette association en commandite, j'aime à le croire, sans garantie du gouvernement de Washington.

J'avais très-faim ; je demandai quelque nourriture pour mon argent, qu'ils avaient déjà en poche. La sentinelle commise à ma garde me jeta alors en riant quelques huîtres énormes déjà ouvertes, et qui, mortes depuis deux ou trois jours, ne sentaient pas précisément le poisson frais. Je remerciai la généreuse sentinelle de son offre, en lui disant que définitivement je ne me sentais plus en appétit.

Une fois toute la bande repue et gorgée de *gin*, affreuse liqueur américaine renfermée dans une resplendissante peau de bouc qui trônait sur l'un des escabeaux de l'établissement, chacun se coucha, excepté toutefois les deux sentinelles qui devaient veiller à la sûreté commune; celle avec laquelle nous avions déjà fait connaissance à l'entrée du défilé, et l'autre qui veillait à la porte extérieure de la masure.

Cette dernière me contrariait certainement le plus par sa présence, car à peine avais-je commencé ma captivité que j'avais déjà songé aux chances de reconquérir ma liberté.

La physionomie de chacun de ces estaffiers ne m'en imposait que médiocrement, et je crois, sans forfanterie aucune, pouvoir affirmer qu'avec un revolver et une bonne épée à la main j'eusse pu facilement, animé par l'espoir de ma liberté, faire tête à tous avec quelque chance de succès.

Malheureusement, j'étais sans armes d'aucune espèce, offensives comme défensives ; il fallait donc, en attendant une occasion, prendre patience.

Attaché par les poignets seulement, je m'étais un instant bercé de l'espoir de garder au moins mes jambes libres, et de pouvoir les prendre à mon cou dans un moment donné. Vain espoir, qui s'évanouit bien vite, surtout quand je vis la sentinelle lorgner mes extrémités d'une manière beaucoup trop significative.

— Dis donc, Perez, cria-t-il au chef, ne serait-il pas prudent de garrotter les pieds du nouveau *compadre?*

— Par Dieu ! tu as raison, gronda Perez, en fronçant les sourcils, je n'y avais point songé, et cependant je dormais comme une bûche.

En prononçant ces judicieuses paroles, le señor bandit se leva tout d'une pièce, et retirant d'une manière assez peu cérémonieuse de sous la tête de l'un des hommes de sa troupe un lazzo qui lui servait d'oreiller, il s'avança vers moi et me dit assez ironiquement pour m'être désagréable :

— Votre Excellence voudrait-elle permettre qu'on lui passât une paire de bas de soie ?

Et, sans attendre mon refus ou mon adhésion, Perez m'empoigna les extrémités et en un clin d'œil je me vis garrotté de façon à me retirer tout espoir de reconquérir, du moins pour cette nuit, ma liberté par la fuite.

« Diable, me dis-je *a parte*, on devient désagréable ici, » et je me mis à songer que ma position se compliquait d'une manière assez triste.

Un instant avant l'opération, j'avais eu la tentation d'étendre à terre M. Perez d'un rude coup de pied en plein poitrail, et, d'un bond, sauter dehors ; mais ma belliqueuse pensée s'était évanouie prudemment, à la vue de l'affreux coutelas à deux tranchants qui étincelait à la ceinture de la sentinelle placée devant la porte du poste.

Après tout, soit dit en passant et sans forfanterie aucune, je n'ai jamais aimé d'amour le jeu du couteau espagnol dit *navajas*, et à plus forte raison devais-je le détester, quand je ne possédais que ma poitrine nue pour tout bouclier. Cependant, j'obtins du chef Perez de ne pas me serrer trop fort, et je dois ajouter à sa louange qu'il adhéra à ma demande d'assez bonne grâce, pour me laisser croire, malgré ses allures brutales, que tout sentiment d'humanité n'était pas éteint dans son cœur.

La nuit fut longue, c'est dire que je dormis peu, comme vous devez bien le penser ; mais ce qui me gêna le plus, pendant le cours de cette longue séance, ce ne fut pas seulement l'infecte odeur de fumée de résine, que répandait dans l'intérieur du poste la torche qui servait de luminaire, mais bien la faim.

Enfin, l'aube du jour arriva, pas aussi vite cependant que mes souhaits l'avaient appelée ; mais cependant encore assez tôt pour me rendre un peu d'espérance, car le jour s'annonçait brillant et radieux ; or, le soleil, vous le savez, aide à supporter les peines, et quand ses rayons tombent au fond d'un cachot, ils dérident le front des prisonniers.

Les hommes composant la troupe des détrousseurs furent vite debout, et les mêmes qui, la veille, m'avaient ravi tout ce que je possédais de plus cher, ma liberté et ma bourse, sortirent après avoir fait un frugal repas.

On me présenta, comme le jour précédent, des huîtres parfumées pour mon déjeuner ; je remerciai héroïquement, objectant encore que je n'étais pas en appétit, quand mes pauvres intestins criaient : famine ! famine !

— Que diable lui donnez-vous là, fit Perez. Comment ! nous avons besoin de toute la vigueur de notre nouveau *compadre*, et vous le nourrissez aussi maigrement ? C'est par Dieu trop stupide ! et m'apportant les restes d'une gamelle de bouillie de maïs, surplus du dé-

jeuner des détrousseurs partis à la découverte, le bon Perez me délia les bras et m'engagea vivement à me restaurer.

Mais mes pauvres bras étaient si engourdis par la longue captivité dont ils avaient été victimes, que je ne pus m'en servir pour approcher la cuiller de ma bouche. J'avais cependant, quoi que j'en eusse dit, extrêmement faim, et en face de cette pâture peu délicate, j'éprouvais vraiment le supplice de Tantale.

Perez, mû par de bons sentiments et sans doute par l'expression féroce et menaçante de mes yeux affamés, se chargea de me servir d'écuyer, et me fit manger comme une nourrice attentionnée l'eût fait pour son *baby*.

Bref, au bout de quelques instants, je repris l'usage de mes bras, que l'on ne crut pas devoir garrotter de nouveau.

— Vous devez être courbaturé, fit Perez, un bain de mer vous serait peut-être bienfaisant.

Je regardai bien en face mon cerbère qui parlait d'or, cherchant à deviner ses intentions, à savoir s'il voulait réellement me rafraîchir ou me noyer ; mais aucune mauvaise pensée ne se trahit sur la physionomie du bandit; aussi acceptai-je sa proposition avec empressement. Un rayon de liberté avait lui à mon cœur, car il pouvait se faire que mes détrousseurs ne fussent pas bons nageurs, et, dans ce dernier cas, j'osais conserver quelque chance de réussite; d'autant plus que j'avais déjà remarqué, à quelque distance du rivage, une embarcation de pêche qui y était stationnaire depuis l'aube du jour.

— A quelle heure le señor Perez désire-t-il alors que je prenne mon bain? fis-je négligemment.

— Dans deux heures, il me semble, car il est bon de ne pas contrarier votre digestion par une immersion trop rapprochée.

— Alors soit, répondis-je, très-satisfait de la chance de liberté qui s'offrait à moi d'une manière si inespérée.

Les deux heures écoulées, je rappelai au chef de la bande ses promesses. Alors, accédant à ma proposition, il m'accompagna au bord de la mer; mais chose que je remarquai, ayant son fusil appuyé sur l'épaule. Malgré cet indice peu rassurant, en une minute mes vêtements furent à mes pieds, et j'entrai dans l'eau avec un calme apparent.

Je nageai d'abord avec gaucherie, afin de tromper le flibustier sur mon talent en fait de natation et sur mes intentions de fuite. Tout en barbotant comme un jeune chien à ses débuts, j'arrivai par le travers d'un îlot de rocher qui se prolongeait au sud de l'anse des détrousseurs.

Perez me cria alors de me rapprocher du rivage, afin de m'éloi-

gner du courant qui pourrait facilement, disait-il, m'entraîner au large. Mais comme c'était précisément sur ce cher courant que je comptais pour tâcher de reconquérir ma liberté, et précisément comme l'eût fait le chien de Jean de Nivelle en pareil cas, à cet appel je plongeai et je fus sortir de l'eau du côté opposé à celui où Perez m'engageait à venir.

Mais au moment où, presque suffoqué par mon long séjour sous l'eau, je faisais mon apparition à sa surface, j'entendis retentir une détonation d'arme à feu, en même temps qu'une balle assez bien dirigée venait ricocher à vingt-cinq centimètres de ma tête. Cette annonce du danger doubla mon énergie, et replongeant de nouveau, comme un vrai marsouin, je me trouvai bientôt hors de la portée des balles de Perez qui arrivaient bien encore vers moi, mais à peu près mortes.

A deux cent cinquante mètres environ du lieu où je me trouvais alors, j'apercevais la bienheureuse barque dont j'ai déjà parlé; je nagèai vers elle à brasses redoublées, et je demandai, au nom de l'humanité, assistance à ceux qui la montaient. Alors, avec une humanité vraiment louable, ces honnêtes gens voyant mon état critique, m'épargnèrent les trois quarts de la route et se portèrent vers moi à force de rames.

Une fois arrivé à portée de l'embarcation, les hommes qui la montaient m'ayant jeté un filin de sauvetage, je m'y cramponnai, et ils me hissèrent à leur bord, très-ému par la reconnaissance et surtout par le danger que je venais de courir. Mais à peine y étais-je entré, que le patron de l'embarcation me saisissant derrière par les épaules me renversa traîtreusement sur le dos au fond de l'embarcation.

Je cherchai bien à faire résistance, mais, hélas ! déjà exténué de fatigue, je dus bientôt céder à la force, car les trois perfides pêcheurs réunis contre moi m'eurent bien vite garrotté les pieds et les bras.

Évidemment ces procédés indiquaient que je venais de tomber de Charybde en Scylla ; c'était, avouez-le, décourageant.

Après cet exploit, mes nouveaux maîtres abordèrent à l'anse des flibustiers, et là je fus jeté sur la grève avec moins de cérémonie qu'un jeune veau destiné à l'abattoir.

— Diable ! me dit Perez, qui nous attendait au débarquement, j'avais voulu essayer vos forces en fait de natation ; parole d'honneur, señor, je ne vous croyais pas aussi habile. Allons, je le vois, vous avez été créé et mis au monde pour nous servir aussi vaillamment que fructueusement.

— A quoi donc ? señor Perez, dis-je avec inquiétude.

— Vous le verrez bientôt, fit le bandit, dont les sourcils farouches se froncèrent, et dont l'œil brilla d'un éclair haineux.

— Double niais! ajouta le généreux chef des flibustiers, vous aviez donc espéré me jouer, moi Perez? Mais vous comptiez alors sans la barque qui vous a si joliment repêché, et dont les gens qui m'appartiennent, sachez-le, me sont dévoués corps et âme. Que ceci vous serve de leçon, *compadre*, et surtout désormais que jamais l'idée de reprendre la fuite sans mon agrément ne vous revienne en tête; car, par saint Jacques, notre patron, une balle de mon revolver vous chatouillerait la cervelle. — A partir de ce jour, mon jeune *compadre*, poursuivit Perez, vous ferez partie de l'équipage de la barque de pêche qui vous a repêché au nom de l'humanité, et qui est commandée par le señor Antonio, ici présent. Vous remplacerez à bord un de vos compatriotes qui a eu le malheur d'être croqué vif par les requins, il y a quelques jours, mais j'ajoute que s'il l'a été, c'est bien par le fait propre de sa stupidité et de son manque d'énergie.

Cette confidence intime m'arracha une grimace d'horreur et me porta à faire quelques réflexions, touchant ma nouvelle position sociale.

— Antonio, continua-t-il, en s'adressant au patron de la péniche de pêche, tu peux dès l'instant l'embarquer à ton bord, tout en le surveillant activement, ce dont il a besoin, tu viens d'en avoir la certitude. Il est bon plongeur, il nous en a donné des preuves évidentes; sois prudent, et autant que possible ménage son existence, qui nous sera utile dans l'avenir, il faut l'espérer.

— Cela suffit, répondit le patron, je ferai pour le mieux. C'est du reste dans nos intérêts; tu peux compter sur moi, Perez!

Baron de Wogan.

La fin au prochain numéro.

LES MIRABEAU

NOUVELLES ÉTUDES SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

LE CHATEAU DE MIRABEAU.

Le voyageur qui suit la route de Pertuis à Manosque, ne tarde pas à reconnaître qu'il entre dans la haute Provence. Autour de lui le sol devient de plus en plus rocailleux, et le pays montueux ; sur sa gauche, derrière une première ligne de mamelons déjà très-élevés, il voit se dresser les cimes noires du Luberon, et devant lui, à l'horizon, la chaîne des Alpes, qui forme comme un troisième étage de montagnes. A environ 12 kilomètres de Pertuis, après avoir atteint le point culminant de la route, on aperçoit tout à coup dans le lointain, sur un rocher entre deux gorges, un vaste édifice rectangulaire flanqué de quatre hautes tours crénelées, qui semble placé là comme pour barrer le passage. C'est le château de Mirabeau. Le premier aspect de ce château est d'autant plus saisissant que de la hauteur d'où il est aperçu d'abord et qui le domine, on distingue au delà de ses tours et de ses murailles d'un jaune fauve, une nappe d'eau azurée qui brille au soleil. C'est la Durance qui coule derrière le rocher sur lequel le manoir est bâti.

A mesure qu'on approche, le rocher s'élève, dérobe au voyageur la vue de la rivière, et le laisse tout entier à l'impression d'un paysage âpre, sauvage et escarpé. De tous côtés l'œil rencontre d'énormes mamelons séparés par des vallons étroits ou plutôt par des fissures qui donnent l'idée d'un bouillonnement volcanique subitement refroidi. Parmi ces mamelons, les uns, dépourvus de toute végétation, attirent le regard par la couleur ardoisée ou jaunâtre de leur sommet, les

autres sont couronnés d'une verdure sombre formée surtout par des chênes verts et des pins. Celui qui sert d'assise au château de Mirabeau serait un des plus arides, si sur l'esplanade taillée dans le roc qui fait suite à l'édifice on n'eût transporté assez de terre végétale pour y faire vivre péniblement quelques arbres dont le feuillage adoucit un peu le ton fauve des murailles et du rocher. Au pied du château et sur la pente du mamelon qui le porte, on voit s'entasser de petites maisons qui de loin semblent étagées les unes sur les autres. On dirait un troupeau de moutons qui se pressent autour d'un berger colossal, chargé autrefois de les défendre contre les loups, mais investi en même temps du droit de les tondre et de fort près. Tout le village, qui compte environ huit cents âmes, est ainsi bâti autour du manoir, sur un plan tellement incliné que lorsqu'on gravit les quelques rues qui le composent on croirait gravir un escalier. Au bas du rocher, une épaisse muraille conservée encore en grande partie, entoure à la fois le village et le château. Du côté de l'est notamment, on ne peut entrer dans le village que par une vieille porte ogivale qui offre juste assez de largeur pour le passage d'une voiture.

Si au lieu d'aborder le château de Mirabeau par Pertuis, c'est-à-dire par l'ouest, on y arrive par le côté opposé, c'est-à-dire par Manosque, on a sous les yeux un spectacle non moins imposant et plus varié. En s'arrêtant à une distance du manoir d'environ 7 ou 800 mètres, on se trouve à l'entrée d'une sorte de cirque ovale d'une grande étendue, bordé de tous côtés par des montagnes. Celles de gauche forment une ligne de rochers presque tous arides et coupés à pic, le long desquels coule la Durance. Les montagnes de droite, que longe la route de Manosque sont plus boisées et d'une pente généralement plus douce[1]. Le fond du cirque se compose de prairies verdoyantes, de champs bien cultivés et plantés de mûriers, que féconde ou dévaste tour à tour la plus capricieuse et la plus indomptable des rivières de France.

Après avoir suivi dans son cours toute la ligne gauche du cirque ovale qu'on vient de décrire, la Durance le quitte, et s'échappe par une sorte de coupure entre deux rochers perpendiculaires de plus de 100 mètres de hauteur. C'est au bas de cette coupure qu'on a jeté un pont suspendu qui est comme le point de jonction des quatre dé-

[1] C'est cependant à droite que se trouve creusé, au flanc d'un rocher escarpé, un ermitage appelé l'ermitage de Saint-Eucher, parce qu'il est de tradition dans le pays qu'il a été habité par un saint de ce nom. S'il s'agit, comme tout porte à le croire, de ce père de l'Église des Gaules au cinquième siècle, qui fut évêque de Lyon et qui, dans son *Éloge du désert*, a écrit de belles pages sur la solitude, il eût été difficile de lui choisir une résidence mieux appropriée à ses goûts.

partements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes du Var. Ce pont remplace l'ancien bac seigneurial des Mirabeau, qui était établi à quelques toises plus bas.

Un peu en avant du pont, sur un petit roc qui surplombe la Durance, on remarque une petite chapelle romane du douzième siècle. Derrière cette chapelle commence une autre ligne de rochers très-élevés, complétant le cirque et faisant face au voyageur qui vient de Manosque. Elle est déchirée par des gorges étroites et profondes dont une surtout, appelée le *Mauvallon*, prend à la tombée du jour un aspect sinistre tout à fait digne de son nom. En parcourant du regard cette ceinture de rochers, on retrouve à l'extrémité droite ce même château qui tout à l'heure, du côté de l'ouest, commandait la route et qui commande ici tout à la fois la route, à l'est, et le cours de la Durance, au midi.

Les quatre hautes tours qui le signalent de loin à l'attention du voyageur étaient, avant la révolution, accompagnées de deux autres tours plus petites qui n'existent plus, et qui reliaient la cour du manoir à une espèce d'avant-cour également supprimée. Au lieu d'être crénelées à plat comme aujourd'hui, toutes les tours étaient surmontées d'un toit en poivrière. Tel qu'il est cependant le château conserve encore la même physionomie imposante et guerrière qui faisait écrire en 1767 au bailli de Mirabeau : « Cette vieille citadelle a vraiment l'air auguste. » On assure que, de nos jours, lorsqu'un bataillon descend de Manosque, les soldats en l'apercevant à l'horizon s'écrient : « Voilà un fort ! » L'édifice, en effet, abstraction faite de ses quatre tours, par sa forme rectangulaire, par l'épaisseur de ses corps de logis peu saillants et assez semblables de loin à des murs de défense, présente plutôt l'aspect d'une forteresse moderne que d'un castel féodal. La construction n'en doit guère remonter au delà du quinzième siècle.

Comme l'exacte description que nous venons d'en faire pourrait étonner quelque lecteur qui l'aurait vu avant l'époque où il a été restauré, il importe maintenant d'ajouter que ce château aujourd'hui ressuscité n'était guère, il y a peu d'années encore, qu'un amas de ruines. Devasté sous la Terreur et à moitié démoli, non par les habitants du village, mais par des énergumènes des communes voisines, et surtout de Manosque, décapité de ses tours qu'on avait abattues sur les murailles, dépouillé de sa toiture, de ses portes et de ses fenêtres, devenu le repaire des hiboux et des oiseaux de proie, le vieux manoir gisait en quelque sorte à l'état de cadavre, comme si sa destinée eût été de périr avec l'homme le plus fameux de cette race ardente qui l'avait possédé pendant deux siècles, qui en avait pris le nom, et qui avait fait entrer ce nom dans l'histoire de France.

Le frère, le beau-frère et le neveu de Mirabeau ayant émigré, la plus grande partie des propriétés composant la terre de ce nom avait été confisquée et vendue révolutionnairement. La part qui restait encore libre après la Terreur, adjugée à la troisième sœur du grand orateur, avait été aliénée par elle[1], de sorte que la famille et son dernier représentant mâle, le fils unique du vicomte de Mirabeau, qui, sous l'Empire, habitait la Bretagne, ne possédaient plus un pouce de terre dans le pays de leurs ancêtres. Le château, ruiné de plus en plus, avait fini par être vendu à vil prix à un paysan de la commune, qui, par un pieux scrupule, refusait de le céder avec bénéfice à quiconque ne voulait l'acheter que pour tirer parti des pierres en achevant de le démolir.

Tel était l'état des choses, lorsqu'à la fin du mois de juin 1815, les habitants du village de Mirabeau virent arriver un voyageur dont la figure les frappa, car elle reproduisait avec plus de régularité et de délicatesse les traits bien connus du tribun de la Révolution. Ce voyageur, né en 1782, avait été jusqu'à l'âge de neuf ans élevé avec une grande tendresse par Mirabeau, qui lui avait fait par testament un legs ainsi énoncé : « Je donne et lègue au fils du sieur Lucas de Montigny, sculpteur, connu sous le nom du *petit Coco*, la somme de 24,000 livres qui sera placée sur sa tête et à son profit par les soins de mon ami La Marck. » Après la mort de Mirabeau, la famille et les amis de celui-ci s'étaient intéressés à la destinée de l'enfant, et lui-même avait su, par la vivacité de son intelligence, par les attrayantes et nobles qualités de son caractère, conquérir une situation sociale des plus honorables. Attaché, sous l'Empire, à la préfecture de la Seine, nommé aux Cent jours secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, il avait dû quitter son poste après Waterloo ; mais, avant de retourner à Paris, il avait éprouvé le besoin de visiter les ruines de ce château de Mirabeau, dont on avait si souvent entretenu son enfance, et dont l'image était restée gravée dans son esprit. Ému à l'aspect de ces ruines, il proposa au propriétaire

[1] Cette troisième sœur de Mirabeau, la marquise de Cabris, figurera plus d'une fois dans les tableaux qui vont suivre. Elle ressemblait beaucoup à son frère, non par le visage, attendu qu'elle était fort belle, mais par l'esprit ; on pourrait même dire par le talent, car son style est naturellement oratoire, comme celui de son frère, à qui elle ressemblait aussi beaucoup par l'impétuosité des passions. Pendant les quelques années qu'elle passa au village de Mirabeau, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, elle eut l'idée de se faire bâtir, à quelques centaines de toises de la forteresse paternelle, une petite maison construite aux dépens de cette forteresse. On raconte, dans le village, qu'à chaque paysan qui lui apportait pour son édifice une pierre tirée du château en ruines, elle accordait le droit d'en prendre pour lui une autre d'une dimension égale, ce qui activait naturellement l'entière démolition du manoir.

de les lui vendre ; le digne paysan trouvant enfin un acheteur à son gré, et rassuré sur le sort des vieilles murailles qu'il avait pu jusque-là préserver d'une entière destruction, les céda pour *cinq cents francs;* c'était probablement le prix dont il les avait payées lui-même[1].

Chargé ainsi, par la Providence, du soin de conserver ce fantôme de château, mais n'ayant point l'intention de l'habiter, retenu d'ailleurs à Paris par ses fonctions, M. Lucas de Montigny voulut du moins le garantir de la pluie et du vent. Il le fit recouvrir d'une toiture, après avoir fait relever les tours dont le poids écrasait les murailles. Ce travail de réparation marchait toutefois très-lentement, et, il y a trente ans à peine, le manoir manquait encore de portes et de fenêtres. C'est alors que le fils du nouveau propriétaire, M. Gabriel Lucas de Montigny, après des débuts remarqués dans la carrière littéraire, ayant renoncé aux lettres et s'étant marié avec une jeune personne très-distinguée, qui aimait les vieux châteaux, résolut de s'enfermer avec elle dans cette forteresse encore inhabitable, et de la restaurer complétement. Il commença par rétablir aussi exactement que possible presque toutes les anciennes dispositions intérieures et extérieures de l'édifice ; puis il s'occupa de reconquérir peu à peu par des achats successifs une partie des domaines qui composaient autrefois la terre de Mirabeau, et grâce à lui, l'antique manoir a recouvré cette splendeur altière, abrupte et un peu sauvage, qui n'est pas

[1] Comme ce récit pourrait paraître invraisemblable et comme l'exactitude est notre principale et continuelle préoccupation, nous croyons devoir le faire suivre immédiatement de la pièce justificative à laquelle nous l'avons empruntée; c'est une lettre écrite à la fin de juin 1815 sur les lieux mêmes, par M. Lucas de Montigny, et adressée à une des nièces de Mirabeau, qui habitait près de Marseille. Cette lettre atteste à la fois le fait que nous venons de raconter et la scrupuleuse délicatesse de celui qui l'a écrite, car elle a pour but d'avertir la famille de l'acquisition qui vient d'être faite et de la mettre en mesure de reprendre possession des ruines du château paternel, si elle le désire. Voici la partie de cette lettre qui a trait au sujet qui nous occupe en ce moment : « Je placerai ici, madame, une confidence que j'ai à vous faire pour mon compte. Tout en visitant, escaladant et dessinant sur toutes ses faces le squelette de ce château, dont le seul souvenir faisait battre mon cœur et dont la vue m'a causé la plus vive émotion, j'ai appris que ces ruines vénérables étaient la propriété d'un simple cultivateur qui les avait achetées à vil prix, ainsi que le rocher qui les supporte, et qui avait la touchante délicatesse de refuser un bénéfice considérable, uniquement parce que la personne qui le lui offrait n'aurait acheté le château que pour achever de le démolir. Craignant que d'autres chances ne séduisissent le généreux propriétaire ou que, quelque jour, ses successeurs n'héritassent pas de ses sentiments, en effet fort rares, j'ai songé à empêcher que, de mon vivant du moins, le château ne fût entièrement démoli, et pour *cinq cents malheureux francs* j'ai acheté à la fois cette satisfaction et celle de rendre les derniers restes du manoir paternel aux héritiers du nom ou à la famille, s'ils désiraient en reprendre possession. »

sans rapport avec la physionomie de la race à laquelle il a longtemps appartenu [1].

Si l'on voulait, en effet, se livrer ici sans discrétion à ces rapprochements entre les phénomènes physiques et les faits d'ordre moral qui sont dans le goût du jour, on aurait beau jeu pour faire ressortir l'analogie entre ces régions orageuses, bouffies et crevassées par le feu des volcans, brûlées par le soleil, balayées par le mistral, glacées pendant l'hiver par le vent du nord, et les caractères énergiques, impétueux, inégaux, presque tous bizarres et diversement désordonnés, qui apparaîtront tour à tour dans ce travail.

Le marquis de Mirabeau, père de l'orateur, décrivant le pays où il a reçu le jour, s'exprime en ces termes : « Ciel brûlant, climat excessif..., aspect sauvage, promenoirs arides, rochers, oiseaux de proie, rivières dévorantes, torrents ou nuls ou débordés......, des hommes faits, forts, durs, francs et inquiets [2]. » Il y a dans cet assemblage de mots plus d'une expression qui s'applique on ne peut mieux à celui qui parle, ne serait-ce que le mot *excessif*, qui le peint tout entier lui-même.

Mais si la question du sol et du climat se prête plus ou moins à des rapports d'analogie avec la question des aptitudes morales, rien n'est plus facile que de s'égarer dans cette voie, dès qu'on s'abandonne à la prétention systématique de retrouver partout des relations de cause à effet. C'est par là que Montesquieu lui-même (car nous n'avons pas inventé les théories dont nous abusons) a donné prise à la critique, soit lorsqu'il pose en axiome que le gouvernement d'un seul est mieux approprié aux pays fertiles et le gouvernement de plusieurs aux pays qui ne le sont pas, ce qui tendrait à faire de la Russie un pays plus fertile que l'Angleterre, soit lorsqu'il déclare que la liberté s'établit plus facilement dans un pays de montagnes, ce qui

[1] On arrive aujourd'hui au château de Mirabeau par deux rampes dont l'escarpement, formidable encore, a été adouci autant que possible, l'une à l'ouest, l'autre à l'est. Il en existait une troisième au midi, qui n'était rien moins qu'un travail d'Hercule, accompli ou plutôt ébauché par le futur tribun de la Constituante dans sa jeunesse et dans un temps où son père l'avait relégué à Mirabeau. Pour occuper ses loisirs, il avait entrepris de faire tracer une route carrossable sur cette ligne de rochers coupés de crevasses qui part du pont suspendu pour rejoindre la forteresse. Grâce à cette route taillée dans le roc, sur une longueur de plus de 500 mètres, et tournant au moins cinquante fois sur elle-même, Mirabeau avait pu se donner le plaisir, après son mariage, de conduire triomphalement sa femme en carrosse depuis le bac jusqu'au château, mais ce chemin fabuleux n'a guère servi qu'à celui qui l'avait imaginé : non-seulement les voitures ne le fréquentent pas, mais les piétons l'évitent, car il est malaisé de le descendre à pied sans accident.

[2] Nous empruntons cette phrase à une lettre du marquis de Mirabeau à J.-J. Rousseau, déjà publiée, et qui fait partie du recueil intitulé : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*.

lui attire cette observation qui est, je crois, de Voltaire : « Oui, comme en Suisse, à moins que ce ne soit dans un pays de plaines comme en Hollande. »

L'application de la topographie, de la géologie, ou de la météorologie à l'étude des phénomènes moraux devient encore bien plus arbitraire lorsqu'il s'agit non pas d'une nation prise en masse, mais d'une famille ou d'un individu, et si nous voulions adapter de force cette méthode à la famille qui nous occupe, nous risquerions d'être embarrassés par les faits, car il nous faudrait d'abord constater que, les Riqueti, établis à Marseille, n'achetèrent qu'à une époque relativement récente (1570) le manoir de Mirabeau, et qu'avant eux ce manoir avait appartenu à une autre famille provençale d'un caractère tout différent de celui des Riqueti, à la famille de Barras, de laquelle, suivant Nostradamus, on disait de temps immémorial : *La fallace et malice des Barras.*

Il nous faudrait aussi constater que parmi les seuls Riqueti que nous connaissions bien, ceux du dix-huitième siècle, les uns nés à Mirabeau ou pour parler plus exactement près de Mirabeau à Pertuis ont très-peu habité le château de leurs pères, les autres n'y sont pas nés et y ont aussi très-rarement demeuré; celui de tous qui y a le plus séjourné, non-seulement dans son enfance, mais dans son âge mûr et sa vieillesse, et qui par conséquent aurait dû ressentir plus vivement les influences de l'endroit, le bailli de Mirabeau, oncle de l'orateur, est précisément celui qui se distingue le plus des autres par le bon sens, l'esprit de conduite, l'empire sur lui-même, en un mot par un genre de caractère qu'il définit très-bien dans le style indépendant qui lui est propre quand il se dit doué *d'æquanimité.*

Il nous faudrait enfin constater, contrairement à l'influence du sol et du climat, que les deux plus fougueux personnages de la race, c'est-à-dire l'orateur et son frère le vicomte, non-seulement ne sont pas nés dans ces régions escarpées et orageuses, où ils ont même très-peu vécu, mais qu'ils ont vu le jour, qu'ils ont passé leur enfance et une partie de leur jeunesse dans un pays plat, insignifiant et brumeux, d'un climat tempéré, plus épais et plus humide que chaud, qui produit de gras pâturages et des légumes savoureux, c'est-à-dire dans l'ancien Gâtinais, près de Nemours (Seine-et-Marne). S'il est donc vrai, comme l'affirment volontiers ceux qui de nos jours forcent au delà de toute mesure les théories de Montesquieu, que la question du sol et du climat est décisive pour l'appréciation de l'esprit et du caractère d'un homme, s'il est vrai en un mot, comme l'a dit un des plus spirituels défenseurs de cette doctrine, que madame de Sévigné ne pouvait naître qu'en Bourgogne, je cherche en vain, comment on s'y prendrait pour ajuster la théorie avec les

circonstances que je viens de signaler relativement aux Mirabeau, et je confesse en toute humilité que si j'ai pris la peine d'aller visiter le séjour auquel ils ont emprunté leur nom, ce n'est pas que je fusse animé de la superbe ambition d'expliquer le château par la race, et la race par le château, mais c'est tout simplement parce que je désirais complaire à ce sentiment de curiosité aussi banal que naturel qui fait qu'on s'intéresse aux résidences rappelant le souvenir d'hommes plus ou moins fameux, surtout quand ces résidences sont par elles-mêmes très-pittoresques.

Tout ce qu'on pourrait accorder aux théoriciens des influences matérielles dans l'ordre moral, c'est qu'un château fort d'un aspect majestueux et même un peu farouche, dominant des régions escarpées, est plus propre à développer l'orgueil que la modestie chez ceux qui le possèdent. Le bailli de Mirabeau, écrivant à son frère, le 12 mars 1768, exprime ainsi ses sentiments en revoyant le château paternel : « Je ne puis te dire la sorte de sensation que me fait la vue de ces tours qui me semblent, *velut montes* de l'Écriture, tressaillir à la vue de leur maître ou à peu près tel. » Dans une autre lettre du 8 octobre 1770, il écrit : « Je me suis toujours senti, en voyant un château flanqué de tours, une sorte de respect pour le maître, à moi inconnu; une belle maison dénuée de ces ornements ne m'a jamais paru que le logement d'un riche bourgeois. »

Le marquis de Mirabeau, de son côté, louant sa belle-fille du goût qu'elle manifeste pour le manoir dont il était fier, mais de loin (car il ne l'habita jamais qu'à son corps défendant et pour quelques jours seulement), écrit au bailli, le 1er septembre 1772 : « Elle montre bien de l'esprit, elle a d'abord marqué beaucoup d'attrait pour cette maison grande, noble, bien fermée. Elle avait tant désiré du *haut et bas* et un château qui dominât le village. » En voyant se manifester si naïvement cette passion pour les tours et ce goût du *haut et bas*, on pourrait très-bien reconnaître ici un effet moral produit par le château; si l'on voulait même subtiliser au profit de la théorie, on pourrait constater que la seconde génération des Mirabeau du dix-huitième siècle, celle qui a vu le jour dans les plates régions du Gâtinais, qui a été élevée dans un manoir très-moderne, très-bourgeois, c'est-à-dire dénué des *ornements* si chers au bailli, celle-là, quoique plus fougueuse, plus audacieuse, plus vaniteuse peut-être que la première, est infiniment moins fière, et l'on pourrait faire honneur de cette différence morale à la différence des localités. Mais cette thèse serait peut-être encore un peu aventureuse, car en examinant de près les divers éléments dont se compose la fierté aristocratique du marquis de Mirabeau et de son frère le bailli, on est porté à soupçonner que cette fierté est d'autant plus en éveil qu'elle

a le sentiment de la nouveauté relative des situations sur lesquelles elle s'appuie, qu'en un mot le plaisir de posséder des tours est chez eux d'autant plus vif qu'il n'y a pas encore bien longtemps que le premier notable de leur race a pu se donner le luxe d'un château fort.

Ceci nous conduit tout naturellement à une autre question, qui appartient aussi à l'ordre matériel mais qui est plus importante que celle des influences topographiques et climatologiques pour l'étude morale d'une race fortement caractérisée, la question de la race elle-même, de ses origines, de ses vicissitudes, de ses alliances. Toutefois, sur ce nouveau terrain, il n'en faut pas moins se tenir en garde aussi bien contre les inductions systématiques et arbitraires que contre les affirmations intéressées de la vanité. En matière de généalogie, il est sage d'examiner le pour et le contre, et dût-on sur certains points n'aboutir qu'au doute, c'est ici surtout que le doute est préférable à l'erreur.

II

DE L'ORIGINE DES RIQUETI, RIQUETI OU RIQUET[1]

C'est une opinion généralement admise de nos jours que Mirabeau descend d'une famille de patriciens gibelins bannis de Florence au milieu du treizième siècle et qui, depuis cette époque, auraient pris rang parmi la haute noblesse provençale. Il a suffi de la célébrité révolutionnaire conquise par l'éloquent tribun de la Constituante pour faire triompher au profit de son nom des prétentions de notabilité très-ancienne, qui furent cependant, on le verra tout à l'heure, assez vivement contestées à ses ancêtres. L'idée de retrouver dans le grand agitateur de 1789 le sang d'un de ces poétiques factieux du moyen âge immortalisés par Dante, le sang de quelque compagnon de Farinata degli Uberti, une telle idée est si séduisante pour l'imagination qu'on a presque mauvaise grâce à la discuter. Si pourtant on est affligé de la maladie de l'exactitude, en un siècle qui aime toutes les hypothèses curieuses, on éprouve un besoin d'au-

[1] En adoptant pour ce nom de Riqueti l'orthographe la plus usitée, nous devons constater que presque tous ceux qui le portaient, non-seulement au seizième siècle, mais au dix-septième et au dix-huitième, signaient avec un *i* grec final. Le marquis de Mirabeau, le père de l'orateur, signe toujours *Riquetty*. L'orateur, dans les quelques signatures que nous avons de lui portant son nom primitif, n'adopte pas le double *t*, mais il adopte l'*i* grec et il écrit *Riquety*. Nous verrons aussi que les Riqueti sont nommés Riquet dans un assez grand nombre de documents du seizième siècle.

tant plus impérieux de vérifier celle-ci qu'elle est par elle-même plus romanesque. Cette origine des Riqueti ayant été principalement accréditée par un document intéressant, publié pour la première fois en 1834 en tête des *Mémoires de Mirabeau*[1], il faut d'abord rectifier une erreur assez grave commise au sujet de ce document. En le trouvant dans les papiers de Mirabeau avec ce titre écrit de sa main : « Vie de Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau, et notice sur sa maison, RÉDIGÉES PAR L'AÎNÉ DE SES PETITS-FILS D'APRÈS LES NOTES DE SON FILS, » M. Lucas de Montigny en avait naturellement conclu que le fils de Jean-Antoine n'avait fourni que des *notes*, et que la rédaction appartenait au petit-fils, c'est-à-dire à Mirabeau. Ce raisonnement, très-juste en tout autre cas, n'avait qu'un défaut, c'était de ne pas tenir compte d'un penchant très-prononcé chez le futur tribun à s'approprier le travail d'autrui. Voici d'abord une note écrite par M. Lucas de Montigny lui-même, et annexée par lui au *véritable* manuscrit de la vie de Jean-Antoine, qui établit qu'il s'est trompé en faisant honneur de ce travail à Mirabeau : « J'avais, dit-il, depuis longtemps en ma possession la vie de Jean-Antoine écrite par son petit-fils, quand dans mes fréquentes acquisitions de tout ce qui concerne Mirabeau s'est trouvé par hasard le manuscrit qui suit. Il prouve que le fond de cette biographie, et *presque tous ses détails*, appartiennent réellement au marquis de Mirabeau, et non au comte, qui s'est contenté de copier, d'éclaircir et surtout de simplifier. » Nous devons dire, à notre tour, après avoir comparé avec soin les deux manuscrits, que cette note rectificative fait encore la part trop grande à Mirabeau dans le travail en question, et qu'il s'agit ici d'un plagiat à peu près complet commis par le fils aux dépens du père. Le manuscrit du marquis de Mirabeau, que le comte, dans sa copie, qualifie de *notes*, est plus volumineux que la copie ; il forme un cahier *in-folio* de 177 pages, avec ce titre : *Éloge historique de Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau, adressé à mon frère*. Il est précédé, en effet, d'une dédicace du marquis à son frère le bailli, dédicace que le comte a naturellement supprimée dans sa copie. Pour tout le reste, le manuscrit de ce dernier se borne à reproduire celui du marquis, avec des *suppressions* et des *modifications* de détail dont quelques-unes, caractéristiques et curieuses, nous arrêteront tout à l'heure ; mais dans les 189 pages in-8° dont il se compose, il n'y a pas en tout plus de *deux* pages appartenant en propre au copiste.

[1] Tout le monde connaît le travail considérable que M. Lucas de Montigny a consacré au plus célèbre des Mirabeau. Nous dirons plus loin comment cet ouvrage excellent en lui-même, et par rapport au but que se proposait l'auteur, nous a donné l'idée de le compléter par un ouvrage composé sur un autre plan.

Il semble d'ailleurs qu'un examen attentif eût dû faire soupçonner que cet ouvrage, publié sous le nom de Mirabeau, ne pouvait pas être de lui. Quoiqu'il remplace de temps en temps par des mots plus modernes les archaïsmes du style paternel, ou qu'il en éclaircisse parfois les constructions un peu embrouillées, ce style, si différent du sien, par l'irrégularité, mais aussi par l'originalité des tournures et la vivacité colorée des expressions, sans parler encore de la différence des idées, donne à la biographie de Jean-Antoine une physionomie qui ne se retrouve dans aucun ouvrage de Mirabeau, sauf dans un autre qu'on lui attribue également à tort, et qui est aussi, nous le verrons, de son père[1].

Il était également assez difficile de comprendre que Mirabeau rédigeant ce travail à vingt-cinq ans, comme le croyait M. Lucas de Montigny, et le rédigeant au château d'If, c'est-à-dire au moment où il gémissait sous le poids d'une lettre de cachet obtenue par son père, eût pu trouver dans les dispositions de son esprit la tirade enthousiaste en faveur de l'autorité paternelle par laquelle commence la biographie de Jean-Antoine. Il est déjà singulier qu'il l'ait conservée en se l'appropriant[2]; mais, à coup sûr, elle ne serait pas sortie spontanément de sa plume.

Il nous reste maintenant à prouver que ce n'est pas *à vingt-cinq ans et au château d'If*, comme le répètent depuis 1834 tous les biographes de Mirabeau, que celui-ci a *copié* l'ouvrage de son père, c'est beaucoup plus tard ; et, pour mettre hors de doute ce point qui a son importance, il nous suffira de citer un fragment d'une lettre inédite du marquis de Mirabeau à son frère, auquel il avait envoyé cette biographie manuscrite. Le bailli ayant fait remarquer à l'auteur qu'il y avait

[1] Nous ne connaissons qu'un seul critique, doué, il est vrai, d'une sagacité rare quand elle n'était aveuglée par aucun parti pris, qui ait été frappé de cette différence entre le style habituel de Mirabeau et le style de la biographie de Jean-Antoine : c'est M. Sainte-Beuve. Ne pouvant pas deviner, en 1834, combien était faible la part de Mirabeau dans ce travail, il remarque du moins que la notice sur Jean-Antoine « est d'un style qui diffère des autres ouvrages de Mirabeau, d'un style plus ancien, *plus pareil à celui de son père*, plus abondant et d'une plus riche étoffe que dans la suite. » (Sainte-Beuve, *Critiques et Portraits*, édition de 1834.)

[2] Nous devons dire que ce morceau du début en l'honneur de l'autorité paternelle tel que Mirabeau l'avait intrépidement copié sur le manuscrit de son père, a été assez notablement modifié par l'éditeur. Il y avait là une discordance qui aura choqué le fils adoptif de Mirabeau et qui l'a sans doute décidé à réduire beaucoup ce début, à supprimer par exemple cette phrase, assez bizarre de la part d'un fils prisonnier de son père au château d'If : « Les pères ne sont plus les maîtres d'enfants peu dignes d'être pères. » Elle était pourtant de Mirabeau, en ce sens que tout en la copiant sur le manuscrit paternel, il la renforçait encore pour l'arrondir, car son père s'était contenté d'écrire : « Les pères ne sont plus les maîtres de leurs enfants, et ne sont aucunement dignes de l'être. »

dans son travail des *indiscrétions* qui pourraient nuire à la famille si elles étaient connues du public, le marquis, dont l'intention n'était pas de publier cet ouvrage, répondait, le 20 décembre 1782, en ces termes :

Il y a un article de ta lettre qui serait à répondre de ma part. C'est celui qui concerne le manuscrit sur mon père. Celui de ma main ne sort point de dessous ma clef; j'en fis faire une copie de la main de Garçon (un de ses secrétaires), qui fut à toi envoyée sur-le-champ ; j'en fis faire une de celle de Poiré (autre secrétaire) : *je la prêtai à mon fils dans le temps qu'il était chez Boucher et que je croyais devoir l'instruire.* Je me la suis fait rendre, ainsi que toutes mes lettres d'alors, et le tout est sous ma clef; mais comme il copie tout et emploie à cela tout le monde, s'il en a quelque copie, elle ne peut venir que de lui. Compte à cet égard sur ma parole très-exacte.

Ainsi, ce n'est pas en 1774, c'est dans les trois premiers mois de 1781, après sa sortie du donjon de Vincennes, lorsque son père, avant de le recevoir de nouveau chez lui, le mit en pension chez Boucher, ce premier commis de la police qui s'était intéressé au prisonnier et dont il est si souvent question dans les lettres à Sophie sous le nom du *bon ange*, que Mirabeau, alors âgé de trente-deux ans et momentanément réconcilié avec son père, s'appropria ce manuscrit que le marquis lui avait prêté « pour l'instruire. » Quel fut son but en le copiant à l'insu de son père qui cependant, on vient de le voir, soupçonnait le fait? Pourquoi se substituait-il partout à l'auteur, en changeant toutes les phrases où celui-ci parlait en son nom ? Il nous paraît probable que l'intention de Mirabeau, très-pressé d'argent à cette époque, comme il le fut d'ailleurs durant toute sa vie, était d'abord de comprendre ce travail dans la vente de divers manuscrits qu'il fit alors, et dont quelques-uns n'étaient aussi que des copies textuelles ou arrangées. Cette intention, à laquelle il renonça sans doute, de peur d'irriter son père, ressort de l'habileté même avec laquelle il supprime presque toutes les *indiscrétions* que le bailli reprochait à son frère, et qui consistaient surtout en des détails d'une sincérité maladroite, propres à contrarier l'effet général que l'auteur voulait produire, mais d'autant plus précieux pour ceux qui cherchent la vérité. Mirabeau a déjà sur son père une incontestable supériorité dans l'art de choisir entre ce qu'il faut dire exactement et ce qu'il faut exagérer, diminuer, passer sous silence ou inventer pour atteindre un but déterminé. L'intention de publier semble également ressortir de la multiplicité des copies que Mirabeau fait faire du travail paternel. Indépendamment de celle qui se trouve dans les papiers provenant de M. Lucas de Montigny, nous en avons retrouvé ailleurs deux

autres d'une écriture différente, toutes deux corrigées de sa main[1].

La comparaison du manuscrit du père avec celui du fils nous offre déjà, pour la question de généalogie qui nous occupe en ce moment, des données qu'il s'agira ensuite de discuter.

Voyons d'abord ce que dit le marquis de Mirabeau de l'origine des Riqueti. « En l'an 1267 et 1268, écrit-il, et dans l'une de ces révolutions ordinaires dans ces temps ténébreux, toute la famille des Arrighetti fut chassée de Florence. L'acte de proscription porte le nom de neuf, et entre autres *Azzuccius Arrighetti, filius Gherardi, et omnes masculi descendentes ex eis*; Azzuccius se retira en Provence avec son fils Pierre. » On verra tout à l'heure que le marquis de Mirabeau est le premier de sa famille qui ait assigné une date précise à ce bannissement des Arrighetti, en se fondant sur un document dont nous aurons à apprécier la valeur quand nous le retrouverons communiqué par lui à Louis d'Hozier, et publié par celui-ci en 1764 dans l'*Armorial* de France. Les ancêtres du marquis ne connaissaient pas ce document, car tous présentent les noms et même les faits autrement que lui. La phrase que nous venons de citer est copiée par Mirabeau avec quelques légères modifications, entre autres, celle qui ajoute à la simple désignation des Arrighetti leur qualité de Gibelins. Cette qualification se justifie d'ailleurs par la date même du bannissement, car si cette date est exacte, c'est celle du triomphe du parti guelfe sur le parti gibelin. Mais, d'un autre côté, nous verrons que les ancêtres du marquis de Mirabeau faisaient qualifier les Arrighetti de Guelfes par les généalogistes, afin de motiver certaines assertions avantageuses qui ne pouvaient s'appliquer qu'à des Guelfes. C'est probablement pour ne pas contredire ces assertions que le marquis de Mirabeau s'abstient de se prononcer sur ce point.

Voici maintenant une modification plus caractéristique, faite par le fils aux énonciations de son père. Le marquis s'était contenté de dire : « Il est démontré que les Arrighetti arrivèrent en Provence avec le titre et l'esprit de *la noblesse* de ce temps-là. » Le comte, transcrivant la phrase, trouve que ce mot « la noblesse » ne suffit pas ; il écrit « la *haute noblesse* » et, à la fin du paragraphe, il ajoute de son chef une assertion qui serait importante si elle était exacte,

1. Il va sans dire que dans aucune des trois copies que nous avons sous les yeux on ne trouve cette phrase, imprimée à la fin de la page 7 et au commencement de la page 8 du tome Ier des *Mémoires de Mirabeau* : « Placé dans l'impossibilité d'essayer de suivre la trace de mes pères, *je veux la montrer du moins à mon fils*. Il ne pouvait écrire cela en 1781, car son fils unique était mort le 8 octobre 1778 ; aussi ne le nomme-t-il pas dans le tableau généalogique de la page 9, tableau qui est bien réellement de lui et qu'il a ajouté aux énonciations volontairement plus vagues de son père. La mention du fils provient évidemment de l'éditeur, convaincu que ce travail datait de 1774.

mais elle ne l'est pas. Aussi le marquis, plus scrupuleux que son fils — comme nous le prouverons — sur ce genre d'affirmations, a passé sous silence celle-ci, que le comte emprunte en l'ornant beaucoup à des généalogistes officieux : « Pierre, dit Mirabeau en parlant du premier des Riqueti, établi et marié en France, avait épousé cette Sibylle de Fos, de la maison des comtes de Provence, dont tant de troubadours ont chanté les talents et la beauté. Cette alliance prouve assez de quelle considération jouissait la maison du proscrit, qui trouvait un tel établissement en abordant la contrée où il cherchait un asile[1]. »

Si ce proscrit florentin, vrai ou prétendu, s'était établi à la fin du treizième siècle, en Provence, sur un pied assez grandiose pour épouser une fille de maison princière, cela prouverait en effet qu'il était un personnage considérable ; mais, dans ce cas, on aurait bien de la peine à s'expliquer que les descendants de ce Pierre Riqueti fussent restés pendant deux siècles et demi, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du seizième siècle, tellement inconnus que leur nom ne figure pas une seule fois, avant cette époque, non seulement dans l'Histoire générale de la France, mais dans aucune des nombreuses histoires particulières de la Provence[2]. Il serait encore plus inexplicable que le premier notable du nom, qui signe Jehan Riquety et que Nostradamus appelle Riquet, eût été obligé en 1584, pour se soustraire au payement d'un droit de *francs-fiefs* qu'on n'exigeait que des roturiers, de prouver qu'il était noble, et de le prouver par une enquête à défaut de documents authentiques.

Ce Jean Riqueti était fils d'Honoré Riqueti ou Riquet, originaire de Digne, qui était venu s'établir à Marseille au commencement du seizième siècle. Le marquis de Mirabeau et son fils sont également très-sobres de détails sur Honoré, ou plutôt ils ne disent absolument rien

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. I, p. 11. Dans aucun des documents généalogiques fournis par les Riqueti, on ne voit figurer cette Sibylle de Fos. Il y a, au cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale, un commencement de généalogie, où la femme du premier Riqueti établi en France est appelée Catherine de Fossis, et ce nom n'a rien de commun avec la maison des comtes de Provence. L'existence même de Catherine de Fossis, comme femme de Pierre Riqueti, n'ayant pu être constaté, d'Hozier dans son *Armorial* ne la nomme pas ; le marquis de Mirabeau ne se contente pas de la supprimer aussi, il passe également sous silence le nom des femmes de tous les Riqueti établis en France jusqu'à celle du premier notable d'entre eux. Les autres femmes sont, en effet, indiquées sous des noms incertains et différents, ou avec des qualifications différentes. Mirabeau choisit naturellement les plus brillants de ces noms.

[2] On ne trouve, en effet, aucune mention des Riqueti avant le milieu du seizième siècle, ni dans l'*Histoire de Provence* de Nostradamus, ni dans celles de Gaufridy, de Bouche, de Louvet, de Papon, ni dans l'*Histoire de Marseille* de Ruffi.

de lui, sinon qu'il transplanta la famille à Marseille. On s'expliquera ce silence quand nous mettrons en présence les assertions contradictoires des généalogistes sur l'état de cet Honoré Riqueti. Quelle qu'ait été d'abord sa profession à Marseille, ce qui paraît démontré, c'est qu'il fut le premier de sa famille qui se livra à des entreprises de commerce ; son fils Jean, homme actif et habile, continua, en les développant, les opérations paternelles et devint puissamment riche. Le marquis de Mirabeau ne donne qu'un détail sur le genre de commerce fait par Jean Riqueti. « Je crois, dit-il, qu'il y avait alors à Marseille une compagnie de corail qui fit des affaires fort avantageuses. » Indépendamment de la pêche et du commerce du corail, Jean Riqueti fonda aussi des manufactures, car nous avons sous les yeux un document intitulé : *Lettres patentes du 25 novembre 1575, par lesquelles il est permis à Pierre Albertas, Jean Riquety et autres associés d'établir à Marseille une manufacture d'étoffes d'écarlate.*

Élu premier consul de Marseille, en 1562, Jean Riqueti soutint, de son mieux, l'autorité royale contre les premières entreprises des huguenots. Il épousa en 1564 une personne appartenant à une famille provençale de noblesse ancienne, la famille de Glandevès, et c'est par suite de cette alliance qu'il fut conduit à acheter le château et la terre de Mirabeau, dont il prit le nom. Cette terre était, depuis le commencement du quatorzième siècle, la propriété des Barras, dont la notabilité remonte beaucoup plus haut que celle des Riqueti, car, à côté de l'adage de Nostradamus, déjà cité, il y en a un autre en provençal qui dit : *Li Barras viei coumo li roucas.* Ce sont les Barras qui, jusqu'en 1570, portaient le titre de seigneurs de Mirabeau[1]. La veuve de Pompée de Barras, Anne de Savournin, ayant obtenu cette terre pour ses droits, et ayant épousé en secondes noces un Glandevès, fit passer le domaine dans la famille de son mari, et c'est à ce Gaspard de Glandevès, seigneur de Faucon, parent de sa femme, que Jean Riqueti l'acheta par contrat du 25 avril 1570, moyennant la somme de *vingt et un mille écus de 48 sols pièce.* Il est à noter que ce château, que nous avons montré à moitié détruit par la Révolution, était précisément dans le même état à l'époque où il fut acquis par Jean Riqueti, ou du moins peu d'années après. Un acte de dénombrement fait en 1597 constate en effet que « le château et forteresse est disrupt et ruiné depuis les troubles, et par ce moyen inhabitable. » La forte position

[1] C'est donc à tort que dans une fête donnée à Marseille, en 1868, au profit des pauvres, et représentant l'entrée de François I[er] en 1533, on a fait figurer dans le cortége royal le seigneur de Mirabeau et le seigneur de Barras. Ces deux seigneurs, sous François I[er], n'en faisaient qu'un, et même sous Henri IV, quand la terre de ce nom ne leur appartient plus, on voit encore des Barras qualifiés barons de Mirabeau.

qu'il occupait sur la Durance en avait fait le théâtre de divers combats entre les catholiques et les protestants.

En raison de sa nouvelle acquisition, Jean Riqueti eut à subir devant la Chambre des comptes deux procès ; le premier portait sur un droit de mutation dû au roi, sous le nom de *Lods et Ventes*. Le payement de ce droit, également exigé de tout acquéreur, n'impliquant pas la question de noblesse, nous n'en parlons ici que pour constater la diversité des noms et qualifications donnés à Jean Riqueti dans les actes occasionnés par ce procès, et aussi pour discuter quelques-unes des assertions du marquis de Mirabeau. Par lettres patentes datées du 9 juin 1570, Charles IX déclare faire remise du payement du droit en question « à notre cher et bien amé *Jehan Riquet* (sic), ci-devant premier consul de notre ville de Marseille. » La remise est motivée sur les services par lui rendus durant son administration consulaire. Mais il paraît que si le roi était libre de faire remise de ce droit de mutation à celui qui devait le payer, il était libre également d'en faire don à un tiers, et que, dans cette circonstance, le produit de ces *lods* et *ventes* avait été promis à d'autres, notamment à l'évêque de Digne, qui réclamèrent.

De nouvelles lettres patentes du 30 septembre 1571, retirèrent la faveur accordée à l'acquéreur de la seigneurie de Mirabeau, comme étant l'effet d'une surprise et d'une erreur sur la quotité du droit à percevoir. Cette fois, l'intéressé n'est plus appelé Riquet, mais *Jehan Riqueti, marchand de Marseille*. Le marquis de Mirabeau, dans le travail généalogique copié par son fils, dit que c'est l'évêque de Digne qui qualifiait ainsi son ancêtre, pour le rabaisser. En tout cas, on voit, par les lettres patentes que, si la qualification venait de l'évêque, elle avait été adoptée par le roi[1].

La nouvelle décision de Charles IX ordonnait aux officiers de la Chambre des comptes de saisir la seigneurie de Mirabeau. Elle fut

[1] Le marquis de Mirabeau soutient aussi que *de tout temps* la noblesse de Marseille était investie du privilége de pouvoir faire le commerce sans déroger. Cette assertion n'est exacte qu'à partir de 1566, puisque l'édit de Charles IX du 10 janvier 1566 a précisément pour objet d'accorder ce privilége à la noblesse de Marseille, afin de favoriser le commerce de cette ville, ce qui prouve qu'avant l'édit le privilége n'existait pas. Et en effet, dans son petit *Traité de la Noblesse*, écrit pour les Provençaux et publié en 1669 à l'occasion de la vérification de noblesse de 1668, Belleguise, l'un des vérificateurs, soutient que le privilége ne date que de 1566, et il nous apprend cette circonstance assez curieuse que plusieurs nobles marseillais qui avaient caché leur qualité d'écuyer dans les contrats de commerce et qui la revendiquaient dans d'autres contrats, donnaient pour motif qu'en trafiquant avec l'étranger il était nécessaire de ne pas se dire noble, pour inspirer plus de confiance. » Belleguise déclare non sans raison qu'une telle argumentation est injurieuse pour les véritables gentilshommes.

saisie, en effet, et mise sous le séquestre, mais Jean Riqueti savait se défendre, et il se défendit assez bien pour obtenir une troisième et dernière décision en sa faveur. Celle-ci, rendue par Charles IX en conseil, à la date du 9 juillet 1572, déclare confirmer le don fait en juin 1570, et ordonne la main-levée de la saisie de la terre de Mirabeau. Dans ce dernier acte royal, le demandeur est nommé *Jehan Riquety*, sieur de Mirabeau, mais sans aucun titre nobiliaire, pas même celui d'Écuyer.

Le second procès soutenu par Jean Riqueti eut précisément pour cause l'incertitude de sa noblesse : on lui réclamait le payement du droit de *francs-fiefs* qui n'était exigible que des roturiers devenus acquéreurs de biens nobles [1]. En parlant de l'enquête qui fut la conséquence de ce procès, le marquis de Mirabeau et son fils se gardent bien de nous dire à quelle occasion elle eut lieu ; ce fut, il est vrai, sur la demande de Jean Riqueti, mais s'il se trouva, comme le dit vaguement encore Louis d'Hozier, dans la nécessité de justifier de son ancienne noblesse, c'est parce qu'elle lui était contestée ; et ce fait paraît bien difficile à concilier avec l'assertion du marquis de Mirabeau, soutenant que les fonctions de premier consul de Marseille, exercées par Jean Riqueti en 1562, n'étaient dès lors accordées qu'à des nobles d'extraction et d'armes.

L'enquête eut lieu d'abord dans la petite ville de Seyne comme étant le plus ancien séjour des Riqueti ou Riquet, car, dans cette enquête, ils sont constamment appelés Riquet, ensuite dans la ville de Digne, où ils s'étaient établis avant d'habiter Marseille. Cette enquête ne nous intéresse pas seulement pour la question de la noblesse des Riqueti. Elle nous intéresse plus encore comme étant le premier document où il soit fait mention de leur origine *italienne*. Deux témoins de Seyne seulement, sur dix produits par Jean Riquet, s'expriment sur ce point en termes d'ailleurs très-vagues. Ambroise Laugier, docteur en médecine et premier consul de la ville de Seyne, déclare qu'il a ouï dire souvent aux anciens de cette ville *que des personnes appelées Riquets, venues d'Italie, ont habité en cette ville de Seyne*. Un autre témoin, Jean Barle, propriétaire, dit à peu près la même chose, et sans préciser davantage. Les autres témoins ne déposent que sur la question de noblesse. Ils déclarent qu'ils ont ouï dire qu'un certain Pierre Riquet, qui passait pour noble, a fondé l'hôpital de la ville de Seyne ; qu'ils ont vu au-dessus de la porte de cet hôpital des armoiries en plâtre que tous décrivent de la même manière : un écusson traversé obliquement par une barre au-dessus de laquelle était une demi-fleur de lis, et au-dessous de ladite

[1] Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux*, 1771, p. 431.

borre trois petites choses qui leur ont paru être trois roses, et qu'on disait que c'était des armoiries du fondateur de l'hôpital. Ils ajoutent que, durant les troubles de l'année 1574, ceux de la religion détruisirent les armoiries et brûlèrent quelques vieux actes tant en parchemin qu'en papier contenus dans un vieux coffre qui était dans ledit hôpital. Trois d'entre eux, et nous devons noter que ce sont les plus pauvres (car, dans ces enquêtes de noblesse, on indiquait non sans raison la fortune de chaque déposant comme un élément utile pour apprécier la valeur morale de sa déposition), trois des témoins déposent qu'ils ont vu au-dessus de cette même porte un *pourtrait* du fondateur de l'hôpital tenant une épée nue en sa main. L'un des trois dit que l'*homme était habillé magnifiquement de couleur orranger*. Ils ajoutent qu'ils ont vu un sépulcre de pierre de taille près de la porte de l'hôpital, et qu'on leur a raconté que le fondateur dudit hôpital était enseveli *illec*. Il va sans dire que le pourtrait *couleur orranger* et le sépulcre ont été également détruits par ceux de la religion. Tels sont les détails que Mirabeau embellit un peu, on en conviendra, quand il dit, en forçant la rédaction de son père, « que le capitaine Mouvans, célèbre officien des huguenots, détruisit à Seyne le tombeau sur lequel on voyait encore la statue de Pierre Arrighetti *revêtue d'une cotte d'armes*. » Le marquis, plus modeste, se contentait de dire : le tombeau sur *lequel était son effigie*. En réalité, d'après les déposants eux-mêmes, il n'y avait point d'effigie sur le tombeau (s'il y avait un tombeau), et il y avait encore moins une *cotte d'armes*.

En définitive, l'unique document écrit et authentique produit dans l'enquête de Seyne est un acte passé le 26 janvier 1546, par lequel « il appert, Pierre Riquet, Pierre Pélissier et Bertrand Bernard, avoir été créés et élus consuls dudit Seyne. » Ces modestes fonctions municipales, dans une très-petite ville, partagées en 1546 avec Pélissier et Bernard ne donnent pas précisément l'idée d'un patricien de la plus haute noblesse, allié par mariage à la maison des comtes de Provence.

Dans l'enquête faite à Digne, il n'est plus question de l'origine italienne des Riqueti ; les témoins parlent de ceux-ci comme s'ils étaient originaires de Digne ; plusieurs même le disent expressément. Bernardin Roustan, par exemple, affirme que les ancêtres dudit Riquet, sieur de Mirabeau, ont toujours été tenus et réputés nobles et *originaires de la présente ville de Digne*. Un autre déclare avoir ouï dire publiquement que lesdits Riquet, *originaires de la présente ville, s'intitulaient nobles*. Parmi les déposants figure un Barras qui habitait Digne et portait encore le titre de seigneur du fief acheté depuis quatorze ans par Jean Riqueti ou Riquet ; c'est messire Antoine de Barras,

seigneur de Mirabeau, chevalier de l'ordre du roi, lequel déclare avoir ouï dire par feu Baudouin de Barras, son père, que lesdits *Riquets* étaient estimés issus de noble race; et, pour expliquer l'insuffisance des documents à l'appui de cette allégation en faveur des Riqueti, il ajoute « que ceux de la religion ont volé et égaré beaucoup de papiers, titres et documents. » C'est à la suite de cette enquête de 1584 que les commissaires délégués pour le payement des droits de *francs-fiefs* en déchargèrent Jean Riqueti et le reconnurent noble; il prit alors régulièrement le titre d'*écuyer*, qu'il avait revendiqué dans le cours de l'enquête.

Si cette enquête ne s'accorde guères avec la prétention de Mirabeau de nous faire accepter sa famille comme appartenant à la haute noblesse de Provence dès la fin du treizième siècle, elle peut très-bien paraître probante pour le fait pur et simple de noblesse, d'autant que ce n'est pas toujours la haute noblesse qui est la plus ancienne, et que, comme l'a dit très-ingénieusement un historien de la Provence : « Il y a peut-être plus de faux roturiers que de faux nobles[1]. » Mais l'enquête est-elle aussi concluante sur la question d'origine? Parmi tous ces témoins qui parlent des Riquets comme étant Français, deux seulement déclarent qu'ils ont ouï dire qu'ils venaient d'Italie. Faut-il voir dans la demi-fleur de lis, qui est la pièce principale de leur écusson, la preuve d'une origine florentine, à cause de la fleur de lis qui constitue les armes de Florence? Nous ne le pensons pas, car la Provence elle-même et beaucoup de villes de Provence, notamment Digne, portaient également dans leurs armes des fleurs de lis, et celles-ci ont pu donner naissance à la demi-fleur de lis des Riquet. Il est évident que Jean Riqueti, à cette époque, se disait ou se croyait d'origine italienne; mais il ne nous paraît pas moins évident qu'il n'était fixé ni sur la ville ni sur la famille d'Italie à laquelle il voulait se rattacher; car, s'il l'eût été, choisissant lui-même ses témoins, ne les aurait-il pas induits à s'exprimer sur ces deux points avec plus de précision? N'est-il pas permis de croire aussi que, s'il se disait Italien d'origine, c'était peut-être pour se distinguer des innombrables Riquet de la Provence et de la France, où ce diminutif d'Henri est aussi commun que celui d'Arrigo en Italie.

L'idée de se donner, pour se grandir, une extraction italienne, était alors fort à la mode parmi les Provençaux, et surtout parmi les Marseillais, qui faisaient le commerce en gardant des prétentions nobiliaires, parce qu'une origine génoise, florentine ou napolitaine était considérée comme une sorte de garantie morale contre la dérogeance. Ce fait, que nous verrons plus loin constaté par l'un des

[1] *Histoire générale de Provence*, par l'abbé Papon, t. II, p. 533.

d'Hozier à l'occasion des Riqueti, l'est déjà par un historien provençal contemporain du Riqueti qui nous occupe en ce moment. « Parce que, dit Nostradamus, selon le dire de la vérité même, aucun n'est prophète en son pays, de là est venu que tout le monde s'est voulu mêler de se faire issu de pays étranger et lointain et de tirer origine des branches dont la plupart de ceux qui s'en vantent indiscrètement ne sortirent jamais. » Et il cite quelques familles provençales qui passent pour être d'origine italienne, mais il ne cite point les Riqueti, qu'il appelle toujours Riquet. Ce n'est pas qu'il soit malveillant pour Jean Riqueti; au contraire, voici comment il le qualifie : « Le sieur de Mirabeau, de la famille des *Riquets*, très-honorable à Marseille, l'un des plus riches trafiquants de Marseille. » Dans le même passage, racontant une avanie faite à la femme de Jean Riquet par le viguier Casaulx, ce chef des ligueurs marseillais, qui s'imposait par la terreur aux catholiques modérés, il dit « que ses satellites emprisonnèrent d'une par trop vilaine audace la femme de cet homme noble, damoiselle d'honneur et d'âge. » En citant cette phrase, dans sa *Vie de Jean-Antoine*, le marquis de Mirabeau se livrait à une de ces *indiscrétions* que lui reproche son frère; il disait que son frère lui avait appris que des sots cherchaient dans la phrase de Nostradamus une preuve que l'historien considérait Jean Riqueti comme un roturier enrichi ayant épousé une noble damoiselle; il réfutait cette opinion en faisant valoir que, dans l'ouvrage imprimé de Nostradamus, la virgule est placée après le mot noble, et non pas après le mot homme, et elle est, en effet, ainsi placée dans l'exemplaire que nous avons consulté. Il ajoutait que Nostradamus aurait fait un pléonasme ridicule en disant noble damoiselle. Ce dernier argument n'était pas très-adroit, car si la position de la virgule ne venait pas en aide au marquis de Mirabeau, on pourrait très-bien soutenir que Nostradamus avait voulu noter la différence entre un Riquet et une Glandevès. En somme, cette discussion manquait de prudence; aussi, Mirabeau, plus habile que son père, s'abstient-il de la reproduire dans sa copie.

Ce qui est certain, c'est que Nostradamus, auquel l'abbé Papon reproche de n'avoir écrit son histoire que pour faire connaître les familles nobles de Provence, et qui intercale en effet dans cet ouvrage près de cent blasons, ne paraît pas connaître celui des Riqueti, et, s'il les tient pour nobles, ne les juge pas d'une noblesse assez distinguée pour admettre leurs armoiries, car elles ne figurent pas dans son livre. Un généalogiste provençal de la même époque, Nicolas Bonferel, qui a écrit en 1615 un armorial des principales familles de Provence, dont un exemplaire manuscrit est à la bibliothèque Mazarine, connaît si peu, à cette date, les Riqueti, et leur origine italienne,

qu'il les confond encore avec les Barras, et qu'au nom de Mirabeau il donne l'écusson de ceux-ci, lequel n'a rien de commun avec celui des Riquet, en disant que les sieurs de Mirabeau sont issus de la maison de Barras. La notabilité des Riqueti ne commence donc qu'à la fin du seizième siècle, et dans la personne de Jean Riqueti, qui lui-même est encore si loin de figurer parmi la haute noblesse de Provence, que sa qualité de noble lui a été contestée. Mais à partir de l'enquête, cette qualité reste acquise à ses successeurs ; il leur laisse de plus une fortune considérable, le précédent d'une alliance avec une très-ancienne famille, et ce nom sonore de Mirabeau, qui remplace avantageusement leur nom primitif. — Ceux-ci vont continuer le mouvement ascendant de la race vers les régions de la haute aristocratie ; ils s'occuperont de construire, de régulariser et de vulgariser cette généalogie italienne que le consul de Marseille a laissée dans le vague. Cependant, comme on le verra, les assertions de chacun d'eux, souvent variables et parfois contradictoires, seront l'objet de plus d'une contestation.

III

FORMATION DE LA GÉNÉALOGIE DES RIQUETI

C'est Thomas de Riqueti, le petit-fils de Jean, qui nous paraît s'être attaché avec le plus d'ardeur à rehausser sa famille. Son mariage donne lieu, de la part du marquis de Mirabeau, à une curieuse observation copiée par le comte, son fils, sans que celui-ci ait cherché à s'en expliquer le motif secret ; car s'il l'eût deviné, il est probable qu'il aurait supprimé une réflexion qui jure passablement avec sa prétention, à lui, d'appartenir à la *haute* noblesse provençale depuis la fin du treizième siècle. Thomas de Riqueti avait fait un mariage encore plus brillant que celui de son grand-père ; il avait épousé une fille de la maison de Pontevès, famille dont le nom figure avec distinction, et dès les temps les plus anciens, dans l'histoire de Provence. Or, voici le mouvement d'humeur que cette alliance inspire à l'arrière-petit-fils de Thomas, c'est-à-dire au marquis de Mirabeau : « Il fut, dit-il, marié de bonne heure à une demoiselle hautaine, et de maison fort *venteuse*, à ce qu'il paraît, par *magnifique seigneur* Pompée de Pontevès de Buous, et *magnifique dame* Marguerite de Suze, beau-père et belle-mère de Thomas. » Mirabeau répète la phrase, en remplaçant le vieux mot *venteuse* par orgueilleuse ; mais il ne songe évidemment pas à se demander pourquoi son père, qui ne passe point le plus petit contrat sans s'intituler *très-haut et très-*

puissant seigneur, messire, etc., avec trois ou quatre lignes de titres paraît scandalisé que le beau-père de son bisaïeul se soit intitulé *magnifique seigneur*. La raison en est bien simple, suivant nous : c'est qu'en écrivant sa phrase, le marquis a sous les yeux le contrat de mariage de Thomas de Riqueti, et les pompeuses qualifications dont se pare la famille de la future le choquent d'autant plus qu'elles jurent avec les modestes désignations du futur et de ses parents.

Voici sur ce point le libellé exact du contrat de mariage de Thomas de Riqueti. L'acte est du 27 septembre 1620 :

« Il a été traité mariage par parole de futur entre *Monsieur* Thomas de Riqueti, écuyer de Mirabeau, fils légitime et naturel de *Monsieur* Honoré de Riqueti, écuyer de la ville de Marseille, seigneur dudit Mirabeau, près Durance, et de *Madame* Jehanne de Lenche, d'une part, et *Damoiselle* Anne de Pontevès, fille légitime et naturelle de feu magnifique seigneur *Messire* Pompée de Pontevès, vivant seigneur de Buoulx, capitaine de cinquante hommes d'armes, et *magnifique Dame* madame Marguerite de Suze, dame dudit Buoulx, d'autre part. »

Allié à une maison *venteuse*, comme dit le marquis, son bisaïeul Thomas voulut faire franchir à sa race le degré qui séparait la noblesse obscure, et plus ou moins contestée, de la noblesse ancienne et reconnue. En 1639, aidé apparemment de ses alliances, il fit recevoir son fils cadet chevalier de Malte, au moyen de ce qu'on appelait *la preuve secrète*, c'est-à-dire, à défaut de documents généalogiques assez brillants, l'attestation de quatre gentilshommes de vieille souche qui déclarèrent que la famille de Riqueti était une famille de première distinction. Le marquis de Mirabeau, en parlant de ces preuves de 1639, n'en spécifie pas la nature ; il se contente de dire *qu'elles dépassaient de beaucoup le prétendu marchand de Marseille*, et c'est par une note confidentielle du bailli annexée au manuscrit, que nous apprenons qu'il y eut preuve secrète. Le marquis, toujours plus scrupuleux que son fils, écrit : « Ce fut un *nouvel ordre de choses* ; du moins nous n'avons pas dans nos papiers de preuves faites dans l'ordre avant celles de François de Riqueti. » Mirabeau le futur tribun supprime ces mots : *nouvel ordre de choses*, et, après avoir copié le reste de la phrase, il ajoute de son chef : « Cela n'est pas étonnant, puisque c'est le chapitre général de 1583 qui le premier ordonna aux prieurs de Malte de faire des archives, et que ce règlement n'eut son exécution qu'au chapitre général de 1631. »

Ce subterfuge de l'amour-propre n'a aucune valeur comme argument ; car en admettant — ce que nous croyons inexact — que l'ordre de Malte n'ait eu d'archives générales qu'à partir de 1631, il suffit d'ouvrir seulement le dernier volume de l'ouvrage de Vertot pour

constater que chaque *langue* de France et chaque *grand-prieuré* dans les diverses *langues* avait des registres parfaitement en règle, où figurent tous les chevaliers admis dans l'ordre depuis le commencement du seizième siècle. On y voit même des Mirabeau bien avant 1639 ; on en voit dès 1536, mais ceux-là n'ont rien de commun avec les Riqueti : ce sont des Barras-Mirabeau. Si les Riqueti-Mirabeau n'y apparaissent qu'en 1639, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont obtenu l'admission qu'à cette époque[1].

Après avoir procuré à sa famille l'utile précédent d'une admission dans l'ordre de Malte, Thomas de Riqueti s'occupa de la faire figurer avec éclat dans les nobiliaires[2]. Il ne s'adressa point au généalogiste officiel d'alors, Charles-René d'Hozier. Celui-ci, fils d'un Provençal, était, nous le verrons tout à l'heure, très-opposé aux prétentions aristocratiques des Riqueti. Il eut recours à un de ces généalogistes officieux qui fournissaient alors des origines illustres, moyennant finances, comme aujourd'hui ; car cette industrie, aussi vieille que le monde (Juvénal s'en moque déjà dans une de ses satires), n'a point disparu avec la révolution ; elle n'a jamais été, au contraire, plus florissante qu'à notre époque démocratique ; seulement elle est tombée à un taux qui rend la marchandise accessible à tous. En effet, d'après les nombreux prospectus qui circulent, chacun peut, pour le prix de dix ou au plus vingt francs la page, faire établir doctement, dans un livre imprimé avec luxe et destiné à devenir une autorité, qu'il descend en droite ligne de Godefroy de Bouillon. Le généalogiste du dix-septième siècle dont il s'agit ici, et que Charles d'Hozier qualifie d'*impudent faussaire*, devait se faire payer assez cher, car il accordait en tête de ses nobiliaires des qualifications qui donnaient du prix aux certificats d'antique noblesse délivrés par lui. Ce n'était rien moins que « *messire* Jean-Baptiste L'Hermite de Soliers, dit Tristan, chevalier de l'ordre du roi, et l'un des gentilshommes servants de Sa Majesté. » Il paraît que ces belles qualifications, d'ailleurs exactes en ce sens que ce L'Hermite de Soliers était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, se pouvaient concilier

[1] Mirabeau parle à cette occasion d'un prétendu chevalier de Riqueti du quatorzième siècle, auquel on attribuerait l'invention originale d'une chaîne de fer établie, à la suite d'un vœu, près Moustiers, entre deux montagnes, et qu'on voyait encore au dix-huitième siècle ; mais cette bizarrerie est bien plus généralement attribuée à un Blacas, et le marquis, en citant le fait, déclare avec candeur que l'existence de ce chevalier de Riqueti ne lui est garantie que par une simple note sans authenticité. Il va sans dire que Mirabeau supprime la réflexion paternelle et présente comme positive l'existence de ce Riqueti.

[2] Nous avons vainement cherché le nom des Riqueti dans les Nobiliaires antérieurs à celui que nous allons citer.

avec des industries peu relevées ; ce n'est pas seulement Charles d'Hozier qui dénonce comme faussaire le généalogiste en question ; plusieurs contemporains, notamment le Laboureur et Guichenon, parlent de lui avec la même sévérité[1].

La généalogie qu'il a consacrée aux Riqueti figure dans un beau volume in-4°, publié en 1661, orné d'un grand nombre d'armoiries superbement gravées en taille douce et intitulé *la Toscane française*, ce qui veut dire que l'ouvrage a pour objet de donner satisfaction à tous les Français qui revendiquent une illustre origine toscane[2].

On voit par l'article des Riqueti que celui qui les représente à cette époque, c'est-à-dire Thomas, ne sait pas encore bien au juste la qualité, et laisse estropier le nom de ses ancêtres florentins, afin de le rendre plus semblable au sien. Voici le début de cette généalogie : « L'ambition tyrannique du parti gibelin et les partialités que causa cette guerre intestine, obligèrent Pierre *Ariqueti* (sic) de déserter sa patrie pour perpétuer sa famille dans l'empire des fleurs de lys. »

Ici, Pierre *Ariqueti*, et non *Arrighetti*, au lieu d'être, comme le dira plus tard l'*Armorial*, un gibelin, est, au contraire, un guelfe banni par les gibelins. L'Hermite de Soliers, en effet, le qualifie partout de *noble guelfe*, et, pour faire valoir la famille de ce noble guelfe, le généalogiste n'hésite pas à falsifier, avec une rare impudence, les textes italiens imprimés qu'il cite à l'appui de ses assertions. Il prétend par exemple que Zazzera, dans son ouvrage sur la noblesse d'Italie, a constaté qu'Evrard de Médicis, deuxième du nom, épousa Mandina *Ariqueti* ; que le même Zazzera rapporte qu'en l'an 1197, *Compagnio Ariqueti* était consul de Florence. Or, quand on prend la peine de vérifier dans Zazzera, on trouve ceci :

« Averardo secondo detto dei Medici, nel matrimonio che conchiuso con Mandina degli Arrigucci famiglia antichissima Fiesolana. »

Le même Zazzera dit : « Nel 1197, Compagnio *Arrigucci* era console della città di Firenze[3]. »

[1] L'Hermite, dit Tristan, était le frère d'un poète dramatique contemporain de Corneille, l'auteur de *Marianne*, qui avait aussi la réputation de tendre aisément la main.

[2] L'industrieux généalogiste a composé plusieurs autres ouvrages sur le même plan, par exemple pour les Français qui aspiraient à une noble origine, génoise, napolitaine ou même corse. Il travaillait aussi sur les provinces françaises, notamment sur la Touraine, ou encore pour les familles particulières. Il ne dédaignait même pas de spéculer sur la vanité bourgeoise. C'est ainsi qu'il a composé un in-folio intitulé *les Forces de Lyon* qu'il vendait à chaque officier de la milice bourgeoise de cette ville dont il publiait la généalogie et les armes.

[3] *Della nobiltà dell' Italia*, del signor Francesco Zazzera, 78, *id.*, p. 201. L'Hermite de Soliers falsifie également les citations qu'il emprunte au discours sur la *Noblesse de Florence*, de Paolo Mini.

D'où il suit que cette phrase si insolente, attribuée dans une foule d'ouvrages au marquis de Mirabeau : « Il n'y a jamais eu qu'une mésalliance dans notre famille, c'est celle des Médicis, » reposerait tout simplement sur un faux *matériel* commis par un marchand de généalogies, puisque c'est la fille, non d'un Ariquetti, mais d'un *Arrigaccio* qui fut épousée par Évrard de Médicis. C'est l'orateur qui a mis en circulation, dans les *lettres à Sophie*, la phrase orgueilleuse qu'il prête à son père. Il va sans dire qu'il n'y voit pour sa part qu'un excès de présomption, et qu'il ne paraît pas révoquer un instant en doute la réalité de l'alliance dont il s'agit ; quant au marquis, il n'était pas homme à s'abstenir de vérifier dans Zazzera, et nous verrons même qu'il a vérifié. Il savait donc très-bien que cette alliance était un mensonge, aussi n'en dit-il mot dans tout ce qu'il a écrit sur sa famille, et certes ce n'est pas par orgueil, car il n'ignore pas qu'avant le consul de Marseille les alliances des Riqueti en France n'étaient pas brillantes.

Le seul détail intéressant que nous apprenne cette rhapsodie mensongère de L'Hermite, c'est que Thomas de Riqueti a trouvé le moyen de raccorder sa famille avec celle d'un noble italien du nom d'Ariquetti. Celui-ci, passant à Marseille, où il fut, dit le généalogiste, *félicité de ses parents* et probablement très-bien accueilli par eux, reconnut les Riqueti en cette qualité. Le généalogiste estropie encore, on le voit, le nom d'un Italien contemporain, afin de le rapprocher du nom provençal. Toutefois, le fait qu'il mentionne est exact ; on trouve à la Bibliothèque impériale, au cabinet des titres, une déclaration du comte Giulio d'Arrighetti, colonel et capitaine de la compagnie de gendarmes de S. A. S. le grand-duc de Toscane, lequel dit avoir envoyé sa généalogie au sieur de Mirabeau et au sieur de Négreaux son frère, qu'il reconnaît pour parents. Mais le plus scrupuleux des trois d'Hozier fait remarquer à ce sujet, dans une note, que les armes de ces Arrighetti, existant en Toscane au dix-septième siècle, n'ont rien de commun avec celles des Riqueti de Provence[1].

Toujours est-il que Thomas, accusé par son arrière-petit-fils, le marquis de Mirabeau, d'avoir trop donné dans *la gloire*, d'avoir introduit le premier à Marseille des domestiques à livrée rouge, que le

[1] Il faut aussi noter que les armes de ces Arrighetti du dix-septième siècle telles que les décrit Charles d'Hozier, sont très-différentes de celles des Arrighetti plus anciens dont nous arriverons tout à l'heure à constater l'existence à Florence, mais à une époque encore bien postérieure à celle où le marquis de Mirabeau place leur bannissement. Peut-être ce fait explique-t-il que le marquis et son fils ne parlent jamais de ces Arrighetti florentins du dix-septième siècle qui avaient eu des rapports personnels avec Thomas de Riqueti et l'avaient reconnu pour parent. Ils semblent n'attacher aucue importance à cette déclaration de parenté.

peuple appelait les *Suisses* de M. de Mirabeau, et d'avoir écorné le riche patrimoine amassé par Jean, Thomas, disons-nous, n'en fut pas moins celui de tous les Riqueti, ses devanciers, qui se préoccupa le plus des moyens propres à donner à sa famille le prestige aristocratique. C'est de son vivant qu'eut lieu à Marseille, en 1668, la vérification des titres de noblesse ordonnée par Louis XIV. Les commissaires le reconnurent pour noble, non pas en vertu de son illustre origine italienne, ou de la noblesse problématique de Pierre Riquet, consul de Seyne en 1546, mais en vertu de deux titres, dont l'un, de 1598, qualifie Antoine Riqueti *nob. nobilis juris peritus de Regio* (de Riez), et l'autre, de 1410, par lequel il *conste* qu'Antoine Riqueti était *judex curiæ regiæ civitatis Digne* (Digne).

Lorsque Louis XIV vint à Marseille en 1660, Thomas, qui, durant les troubles produits en Provence par la Fronde, s'était distingué dans le parti royaliste, et qui, d'ailleurs, possédait la plus belle maison de la ville, eut l'honneur de loger chez lui le jeune roi. Son arrière-petit-fils assure que, dès cette année 1660, Thomas, qui ne portait d'autre titre que celui d'écuyer, avait obtenu de Louis XIV des lettres d'érection de la terre de Mirabeau en marquisat; mais il ajoute que les formalités de l'enregistrement n'ayant point été remplies (on se demande naturellement pourquoi), ce ne fut que *vingt-cinq ans* plus tard et dans la personne d'Honoré, fils de Thomas, que le titre de marquis fut accordé aux Riqueti. Le fait est que les lettres patentes sont datées non de 1660, mais de juillet 1685, et enregistrées au parlement de Provence le 30 mai 1686. Il nous semble probable que le marquis de Mirabeau, trouvant son marquisat de fraîche date, cherche à le vieillir de vingt-cinq ans. C'est donc à partir de 1685 que les Riqueti échangèrent le titre modeste d'écuyer contre celui de marquis et entrèrent enfin dans la haute noblesse.

Ici nous voyons apparaître un nouveau généalogiste plus utile aux Riqueti que le précédent, car la plupart de ses assertions ont été reproduites par les généalogistes postérieurs. C'est l'auteur du *Nobiliaire de Provence*, publié en 1693, l'abbé Robert (de Briançon). Son livre est dédié au second marquis de Mirabeau, Jean-Antoine, alors fort jeune, le père de *l'Ami des hommes*. La dédicace est rédigée en termes qui permettent aisément de supposer que les frais d'impression du Nobiliaire n'ont pas été faits par l'auteur : « Quoique cet état de la Provence que je vous présente, dit-il à Jean-Antoine, soit attendu du public avec beaucoup d'empressement depuis plusieurs années, il n'aurait peut-être jamais vu le jour si je ne m'étais déterminé à le faire paraître sous les auspices de votre nom. » Le généalogiste parle ensuite des *marques singulières d'estime et d'amitié* qu'il a reçues du père de Jean-Antoine, auquel il avait d'abord le projet

de dédier son livre. En un mot, il met une candeur rare à tenir le lecteur en garde contre l'indépendance et la sincérité de ses affirmations relativement aux Riqueti. Ceux-ci tiennent encore à cette époque à défigurer le nom italien qu'ils revendiquent. En effet, l'abbé Robert nous parle comme L'Hermite de Soliers d'une famille *Arrighetti*, illustre en Toscane, et de Pierre Arrighetti. Il n'ose pas reproduire la première falsification de Soliers concernant le mariage d'un Médicis avec la fille d'un Arrighetto, mais il répète la seconde sur *Compagnio Arriguccio*, consul à Florence en 1197, qu'il transforme d'après Soliers en *compagnio Arrighetti*. Il fait également bannir Pierre Arrighetti comme guelfe. Il le fait accueillir par Robert d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, et allié des guelfes, qui le nomme *capitaine et châtelain du château de la ville de Seyne*, nouvelle assertion qui ne se trouve pas dans la *Toscane française*. C'est aussi l'abbé Robert qui parle le premier de Sibylle de Fos, comme femme de Pierre Riqueti, mais sans aller jusqu'à nous dire, ainsi que le fera Mirabeau, qu'elle était de la famille des comtes de Provence. Toute la partie obscure de la généalogie des Riqueti, depuis Pierre jusqu'à Jean, le consul de Marseille, est ornée par l'abbé Robert de détails et de personnages assez imaginaires pour que l'auteur de l'*Armorial de France*, malgré sa complaisance pour le marquis de Mirabeau, ait cru devoir en supprimer un certain nombre, notamment ce prétendu chevalier de Riqueti, fils de Pierre, auquel l'abbé Robert faisait épouser une d'Esparron. Du reste les assertions de l'auteur du *Nobiliaire de Provence*, pour ce qui touche les Riqueti, rencontrèrent un rude adversaire en la personne d'un autre abbé provençal et généalogiste aussi, l'abbé Barcilon de Mauvans. Celui-ci rédigea, sous le titre de *Critique du Nobiliaire de Provence*, un ouvrage qui fit grand bruit parmi les Provençaux au dix-huitième siècle, car il choquait les prétentions de beaucoup de familles que l'abbé Robert avait illustrées, avec une libéralité sans bornes. Nous ne nous faisons pas juge entre ces deux abbés, dont l'un nous paraît très suspect de platitude plus ou moins vénale, et l'autre de malignité plus ou moins envieuse. Le savant oratorien Jacques Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, tout en déclarant qu'il y a dans l'ouvrage de Barcilon de Mauvans des recherches curieuses et utiles, nous met en garde contre la partialité, les médisances et même les calomnies de l'auteur. C'est donc sous le bénéfice de l'observation du père Lelong que nous citerons le morceau très peu connu aujourd'hui que l'abbé de Mauvans a écrit contre les prétentions des Riqueti, et contre l'article du *Nobiliaire de Provence* où ces prétentions sont soutenues et développées.

« L'auteur du Nobiliaire, dit Barcilon, n'a pu mieux commencer son état de la noblesse de Provence, pour fonder la justice de ma critique, qu'en

dédiant son ouvrage au marquis de Mirabeau, du nom de Riquety, de Marseille, comme au plus ancien gentilhomme de ce pays. Il fait sa tige de Pierre de Riquety, qu'il va chercher au delà des monts ; il l'établit en Provence sous le nom équivoque de Riquetty, considérable dans l'État de Toscane, le fait gouverneur et châtelain de la ville de Seyne ; il établit sa descendance dans la ville de Riez, l'en fait co-seigneur. C'est de cette tige qu'il fait descendre Honoré de Riquety, qu'il place à Marseille en l'année 1529, avec la qualité de seigneur de Sieyès ; il le marie avec Jeanne le Tellier, qu'il qualifie fille d'un noble le Tellier, seigneur de Lagarde. Cette généalogie de Pierre Riquety, jusqu'à Honoré du même nom, n'a jamais été qu'une idée ; on n'en trouve rien dans les Archives, ni dans les Chartres, ni dans l'histoire du pays.

La vérité est qu'on trouve divers actes à Marseille, depuis l'an 1519 jusqu'en l'an 1530, où cet Honoré Riquety est qualifié *maître d'écriture*. On trouve ensuite que ce Riquety se mit dans le négoce, où il fit une fortune si prompte que Jean, son fils, ayant acquis la terre de Mirabeau, se maria avec Marguerite de Grandevès. Par l'appui de cette alliance et de ses richesses, il fut fait premier consul à Marseille, prit la qualité de noble et d'écuyer. Ses descendants l'ont continuée jusqu'à Honoré de Riquety, dernier mort, qui fit ériger sa terre en marquisat. Il se qualifia depuis messire, chevalier et marquis. Les besoins de l'État ont fait, depuis vingt ans, un grand nombre de marquis. La plupart de ces marquis ne sont nés ni nobles, ni écuyers, ils sont encore moins chevaliers[1]. »

A l'appui de ses assertions, Barcilon cite un assez grand nombre de pièces extraites des études de notaires de Marseille, où l'on voit figurer des Riqueti laboureurs, marchands, artisans, mais toutes ces citations, la plupart en latin, peuvent s'appliquer aux nombreux Riquet dont les Riqueti prétendent précisément se distinguer. La plus curieuse, si elle est exacte, est la pièce énonçant l'acte de mariage d'Honoré Riqueti, le père de Jean, consul de Marseille. Cet Honoré que le *Nobiliaire de Provence* qualifie seigneur de Sieyès et fait marier avec la fille d'un le Tellier seigneur de la Garde est qualifié beaucoup plus modestement dans le document latin produit par Barcilon de Mauvans et dont voici le texte : « *Matrimonium inter providum virum magistrum Honoratum Riquety magistrum scholarum civitatis Dignæ et honestam mulierem Johannam Tillière filiam magistri Petri Tillière sartoris Massiliæ* 1515. — Notaire Olivier Rampal. »

[1] *Critique du Nobiliaire de Provence*, par Barcilon de Mauvans, vol. I, f° 115. — L'ouvrage de Barcilon de Mauvans n'a jamais été imprimé, mais il en existe un très-grand nombre de copies manuscrites. Le manuscrit qui est à la bibliothèque du Louvre offre quelques légères différences de détail avec celui auquel nous empruntons cette citation et qui appartient à la bibliothèque de la ville de Marseille. Nous avons préféré celui-là comme plus authentique, et c'est un des savants conservateurs de la Bibliothèque impériale, M. Rathery, qui a eu la bonté de copier pour nous, à Marseille, le passage qui nous intéressait.

Dans le cas où ce maître d'école originaire de Digne, qui épouse en 1515 la fille d'un tailleur de Marseille, serait bien le père de Jean, c'est-à-dire du premier Riqueti qui prit le nom de Mirabeau, il faudrait reconnaître que les Riqueti auraient singulièrement dérogé dans sa personne depuis le temps où, suivant Mirabeau, le premier d'entre eux épousait une fille de la maison des comtes de Provence. Ce qui est incontestable, c'est que la femme d'Honoré Riqueti n'était pas plus authentique comme fille d'un seigneur que la femme de Pierre comme princesse, car le marquis de Mirabeau, qui renonce à la princesse, n'a pu faire accepter la femme d'Honoré par le plus complaisant des d'Hozier ni avec le nom ni avec la qualité que lui donne le *Nobiliaire de Provence*. L'*Armorial* la qualifie en effet ainsi : « Jeanne Tilhère, veuve de discret homme Bertrand Perrel, et fille de messire Pierre Tilhère, docteur et citoyen de la ville de Digne. » Le titre de *messire* semble ici bien singulièrement accolé à ceux de *docteur* et de *citoyen*.

Si la généalogie des Riqueti présentée par l'abbé Robert n'avait contre elle que le témoignage de l'abbé Barcilon, on pourrait hésiter d'autant plus que ce dernier se trompe incontestablement dans l'ordre des faits relatifs à Jean de Riqueti, mais l'ouvrage de l'abbé Robert a été l'objet d'une protestation très-vive de la part du plus savant et du plus intègre des généalogistes officiels qui ont porté le nom de d'Hozier. Il existe à la Bibliothèque impériale un exemplaire du *Nobiliaire de Provence*, annoté de la main de Charles-René d'Hozier. L'abbé Robert est qualifié par lui l'*auteur vénal d'un mauvais ouvrage*. Outre la dédicace au marquis Jean-Antoine, l'ouvrage en question offrait une seconde dédicace aux consuls et assesseurs de la ville d'Aix. Charles d'Hozier dit à ce sujet : « L'auteur a voulu faire d'un sac deux moutures en tirant encore quelque gratification des consuls et assesseurs ; » et comme dans la dédicace au second marquis de Mirabeau l'abbé Robert disait : « Un autre élèverait bien haut la noblesse de votre famille, » Charles d'Hozier écrit en marge : « Sur quels fondements élever cette ancienneté ? » Enfin, le généalogiste officieux terminant sa dédicace au marquis Jean-Antoine par ces mots : « Le parfait attachement que j'ai pour votre *maison*, » Charles d'Hozier s'emporte et écrit en marge : « Le terme de *maison* est trop au-dessus du nom de Riqueti pour l'avoir avili si indignement. » C'est pourtant le neveu de ce même d'Hozier qui, trente-deux ans après la mort de son oncle, devenu à son tour juge d'armes, donnera aux prétentions des Riqueti une sorte de consécration officielle, en insérant dans le volume de l'*Armorial de France* publié en 1764 un long article sur eux, préparé par le marquis de Mirabeau.

Dans cet article Louis d'Hozier se rencontre d'abord avec Nostra-

dédiant son ouvrage au marquis de Mirabeau, du nom de Riquety, de Marseille, comme au plus ancien gentilhomme de ce pays. Il fait sa tige de Pierre de Riquety, qu'il va chercher au delà des monts ; il l'établit en Provence sous le nom équivoque de Riquetty, considérable dans l'État de Toscane, le fait gouverneur et châtelain de la ville de Seyne ; il établit sa descendance dans la ville de Riez, l'en fait co-seigneur. C'est de cette tige qu'il fait descendre Honoré de Riquety, qu'il place à Marseille en l'année 1529, avec la qualité de seigneur de Sieyès ; il le marie avec Jeanne le Tellier, qu'il qualifie fille d'un noble le Tellier, seigneur de Lagarde. Cette généalogie de Pierre Riquety, jusqu'à Honoré du même nom, n'a jamais été qu'une idée ; on n'en trouve rien dans les Archives, ni dans les Chartres, ni dans l'histoire du pays.

La vérité est qu'on trouve divers actes à Marseille, depuis l'an 1512 jusqu'en l'an 1530, où cet Honoré Riquety est qualifié *maître d'écriture*. On trouve ensuite que ce Riquety se mit dans le négoce, où il fit une fortune si prompte que Jean, son fils, ayant acquis la terre de Mirabeau, se maria avec Marguerite de Glandevès. Par l'appui de cette alliance et de ses richesses, il fut fait premier consul à Marseille, prit la qualité de noble et d'écuyer. Ses descendants l'ont continuée jusqu'à Honoré de Riquety, dernier mort, qui fit ériger sa terre en marquisat. Il se qualifia depuis messire, chevalier et marquis. Les besoins de l'État ont fait, depuis vingt ans, un grand nombre de marquis. La plupart de ces marquis ne sont nés ni nobles, ni écuyers, ils sont encore moins chevaliers[1]. »

À l'appui de ses assertions, Barcilon cite un assez grand nombre de pièces extraites des études de notaires de Marseille, où l'on voit figurer des Riquetti laboureurs, marchands, artisans ; mais toutes ces citations, la plupart en latin, peuvent s'appliquer aux nombreux Riquet dont les Riquetti prétendent précisément se distinguer. La plus curieuse, si elle est exacte, est la pièce énonçant l'acte de mariage d'Honoré Riquetti, le père de Jean, consul de Marseille. Cet Honoré que le *Nobiliaire de Provence* qualifie seigneur de Sieyès et fait marier avec la fille d'un le Tellier seigneur de la Garde est qualifié beaucoup plus modestement dans le document latin produit par Barcilon de Mauvans et dont voici le texte : « *Matrimonium inter providum virum magistrum Honoratum Riquety magistrum scholarum civitatis Dignæ et honestam mulierem Johannam Tillière filiam magistri Petri Tillière sartoris Massiliæ* 1515. — Notaire Olivier Rampal. »

[1] *Critique du Nobiliaire de Provence*, par Barcilon de Mauvans, vol. I, f° 115. — L'ouvrage de Barcilon de Mauvans n'a jamais été imprimé, mais il en existe un très-grand nombre de copies manuscrites. Le manuscrit qui est à la bibliothèque du Louvre offre quelques légères différences de détail avec celui auquel nous empruntons cette citation et qui appartient à la bibliothèque de la ville de Marseille. Nous avons préféré celui-là comme plus authentique, et c'est un des savants conservateurs de la Bibliothèque impériale, M. Rathery, qui a eu la bonté de copier pour nous, à Marseille, le passage qui nous intéressait.

Dans le cas où ce maître d'école originaire de Digne, qui épouse en 1515 la fille d'un tailleur de Marseille, serait bien le père de Jean, c'est-à-dire du premier Riqueti qui prit le nom de Mirabeau, il faudrait reconnaître que les Riqueti auraient singulièrement dérogé dans sa personne depuis le temps où, suivant Mirabeau, le premier d'entre eux épousait une fille de la maison des comtes de Provence. Ce qui est incontestable, c'est que la femme d'Honoré Riqueti n'était pas plus authentique comme fille d'un seigneur que la femme de Pierre comme princesse, car le marquis de Mirabeau, qui renonce à la princesse, n'a pu faire accepter la femme d'Honoré par le plus complaisant des d'Hozier ni avec le nom ni avec la qualité que lui donne le *Nobiliaire de Provence*. L'*Armorial* la qualifie en effet ainsi : « Jeanne Tilhère, veuve de discret homme Bertrand Perrel, et fille de messire Pierre Tilhère, docteur et citoyen de la ville de Digne. » Le titre de *messire* semble ici bien singulièrement accolé à ceux de *docteur* et de *citoyen*.

Si la généalogie des Riqueti présentée par l'abbé Robert n'avait contre elle que le témoignage de l'abbé Barcilon, on pourrait hésiter d'autant plus que ce dernier se trompe incontestablement dans l'ordre des faits relatifs à Jean de Riqueti, mais l'ouvrage de l'abbé Robert a été l'objet d'une protestation très-vive de la part du plus savant et du plus intègre des généalogistes officiels qui ont porté le nom de d'Hozier. Il existe à la Bibliothèque impériale un exemplaire du *Nobiliaire de Provence*, annoté de la main de Charles-René d'Hozier. L'abbé Robert est qualifié par lui l'*auteur vénal d'un mauvais ouvrage*. Outre la dédicace au marquis Jean-Antoine, l'ouvrage en question offrait une seconde dédicace aux consuls et assesseurs de la ville d'Aix. Charles d'Hozier dit à ce sujet : « L'auteur a voulu faire d'un sac deux moutures en tirant encore quelque gratification des consuls et assesseurs ; » et comme dans la dédicace au second marquis de Mirabeau l'abbé Robert disait : « Un autre élèverait bien haut la noblesse de votre famille, » Charles d'Hozier écrit en marge : « Sur quels fondements élever cette ancienneté ? » Enfin, le généalogiste officieux terminant sa dédicace au marquis Jean-Antoine par ces mots : « Le parfait attachement que j'ai pour votre *maison*, » Charles d'Hozier s'emporte et écrit en marge : « Le terme de *maison* est trop au-dessus du nom de Riqueti pour l'avoir avili si indignement. » C'est pourtant le neveu de ce même d'Hozier qui, trente-deux ans après la mort de son oncle, devenu à son tour juge d'armes, donnera aux prétentions des Riqueti une sorte de consécration officielle, en insérant dans le volume de l'*Armorial de France* publié en 1764 un long article sur eux, préparé par le marquis de Mirabeau.

Dans cet article Louis d'Hozier se rencontre d'abord avec Nostra-

damus en avertissant le lecteur « qu'on adopte d'ordinaire trop légèrement des origines étrangères pour donner plus de lustre aux familles qui n'en ont que de très-communes dans leur propre berceau; c'est, dit-il, ce qui a déterminé le juge d'armes à faire faire des recherches à Florence pour vérifier l'origine italienne des Riqueti. »

En parlant ainsi le juge d'armes ne dit pas la vérité; ce n'est pas lui qui a fait faire des recherches à Florence, c'est le marquis de Mirabeau, ainsi que cela résulte d'une lettre inédite de celui-ci à son frère, datée du 2 décembre 1780, à laquelle nous empruntons le passage suivant : « J'ai tiré de Florence dans le temps tous les livres cités[1] et des extraits des documents publics, et quoique le travail que *j'ai fait faire à cet égard* ne présente rien de bien lié, cependant j'ai retiré le *décret de bannissement de nos pères* et autres rescrits qui forment de valables présomptions et des mémoires plus clairs que n'en ont la plupart des maisons sur leurs commencements. »

C'est donc le marquis de Mirabeau qui a fait faire le travail que Louis d'Hozier nous présente comme le résultat de ses recherches personnelles; les documents cités à l'appui de l'origine italienne des Riqueti, et que l'Armorial déclare extraits des archives du palais de la ville de Florence, se composent, d'abord, d'un traité, à la date du 4 avril 1252, entre Hubert de Bandello, podestat, et Bonavie de Passignano syndic, dans lequel, parmi ceux qui cautionnent, est nommé, dit d'Hozier, *Ugolinus filius domini Azzi*. Ce premier document ne signifie évidemment rien, attendu que le nom d'Azzo comme celui d'Ugolin est ici un prénom qui ne s'applique pas plus aux Arrighetti qu'à n'importe quelle autre famille de Florence. Les deux autres pièces citées par Louis d'Hozier ont plus d'importance, aussi reproduisons-nous *textuellement* le passage de l'Armorial qui les rapporte.

« L'an 1267 et le 12 décembre 1268, il fut prononcé, dit d'Hozier, des décrets pour expulser et bannir des États de Florence ceux qui étaient soupçonnés de tenir encore de la faction des gibelins contre celle des guelfes, et dans l'état qui en fut dressé sont compris le seigneur Azzo Arrighetty, *Lapus* (sic), *Ghetty*, Gianni et Ugolinus frères, enfants d'Arrighetty, *Azzuccius, filius Gherardi Arrighetty*, *Bartolus nepos domini Azzi*, et tous ceux qui en étaient procréés, *omnes masculi descendentes ex eis*. De ces trois actes, communiqués et vérifiés en outre sur les lieux par l'abbé Octavien de Buonaccorsi et par le P. Soldani, bénédictin, ces deux

[1] Ce sont ces mots, *tous les livres cités*, qui nous paraissent s'appliquer aux auteurs italiens cités par L'Hermite de Soliers, c'est-à-dire à Zazzera et à Paolo Mini, et qui nous donnent l'idée que le marquis de Mirabeau a dû vérifier les falsifications commises par ce généalogiste et en partie reproduites par l'abbé Robert.

savants hommes concluent qu'il n'y a *aucun doute* qu'Azzuccius Arrighetti, mort, sur la fin du treizième siècle, expulsé de sa patrie, ne soit le père de Pierre Arrighetty, dit depuis Riquety, mort vers le milieu du quatorzième siècle dans la ville de Seyne, en Provence, où il s'était réfugié. »

Il est facile de reconnaître que ce document a un air d'authenticité sans être cependant authentique. Il est tout à la fois plus complet et en même temps plus embrouillé que le passage cité plus haut, par lequel le marquis de Mirabeau le résumait et l'arrangeait au commencement de sa biographie de Jean-Antoine. On doit remarquer d'abord, avec quelle réserve prudente le juge d'armes s'abstient de donner son opinion sur le rapport de paternité et de filiation, qu'on prétend établir ici, entre un des personnages désignés dans le document, c'est-à-dire Azzuccius, et un autre qui n'y est pas nommé, c'est-à-dire Pierre Riquet, ou Riqueti, le seul que nous connaissions positivement, d'après l'enquête de 1584, comme ayant été consul de la ville de Seyne en 1346. Ce n'est pas d'Hozier, qui pense qu'Azzuccius doit être le père de Pierre, c'est l'abbé Buonaccorsi et le père Soldani qui, consultés apparemment par le marquis de Mirabeau, et ayant *vérifié* le document en question *sur les lieux, ont conclu qu'il n'y avait aucun doute* qu'Azzuccius n'ait été le père de Pierre. Comment d'Hozier n'a-t-il pas demandé au marquis de Mirabeau de lui fournir au moins les motifs de cette conclusion de l'abbé Buonaccorsi et du P. Soldani. La conclusion valait, en effet, la peine d'être motivée, puisqu'elle ne ressort en rien des documents allégués. Cette assertion renverse, il est vrai, tout le système adopté par les ancêtres du marquis de Mirabeau, qui tous, on l'a vu, prétendent que c'est Pierre Arigueti qui fut banni de Florence, et qui fut banni comme guelfe. Il s'agit aujourd'hui d'un Azzuccius qui aurait été banni comme gibelin, et, en effet, la date du bannissement étant celle du triomphe du parti guelfe, ce bannissement ne peut porter que sur un gibelin ; mais qui prouve que cet Azzuccius Arrighetti, exilé en 1267 ou 1268, était le père de Pierre Riquet, consul à Seyne? Le marquis de Mirabeau, ne voulant pas renoncer à faire venir de Florence Pierre Riquet lui-même, prend le parti de dire qu'Azzuccius se retira en Provence avec son fils Pierre. Or, si Pierre avait seulement cinq ans quand il partit de Florence avec son père Azzuccius, il semble qu'il aurait été bien mûr, même pour des fonctions municipales, lorsqu'il fut élu consul à Seyne, le 26 janvier 1346, ainsi que cela est établi par le seul document positif qui témoigne de son existence, car il aurait eu quatre-vingt-trois ou quatre-vingt-quatre ans.

Dans notre extrême désir d'arriver à la vérité sur ce point, comme sur toutes les autres parties du sujet que nous avons entrepris de

traiter, et convaincu par l'exemple même des falsifications, précédemment signalées, que la fraude est très-commune, surtout en matière généalogique, nous avons cherché à faire vérifier à Florence ce décret de bannissement que Louis d'Hozier, parlant d'après le marquis de Mirabeau, nous affirme, en 1764, être déposé aux archives du Palais. Nos efforts ayant été infructueux, nous devons au moins constater que l'assertion même de ce bannissement est en contradiction formelle avec le témoignage des deux historiens les plus autorisés, surtout pour cette période des annales de Florence. Machiavel et Villani s'accordent tous deux pour affirmer qu'à cette date de 1267, qui fut celle du triomphe des guelfes, il n'y eut point de décret de *bannissement porté contre les gibelins*, que ceux-ci, apprenant l'approche d'un corps de troupes envoyé par Charles d'Anjou, allié des guelfes, quittèrent d'eux-mêmes Florence, et qu'ils y rentrèrent en 1280. Nous devons constater également que le nom des Arrighetti ne figure dans aucune des listes assez nombreuses que donnent ces deux historiens des principales familles des deux partis, précisément à l'époque où, suivant l'Armorial, les Arrighetti auraient été *signalés* dans le parti gibelin. On rencontre dans ces listes des Arrigucci et des Arrighi, mais point d'Arrighetti; ce nom ne se trouve pas davantage ni dans le Nobiliaire florentin de Scipione Ammirato, ni dans le Nobiliaire italien déjà cité de Zazzera, ni dans l'ouvrage de Paolo Mini, ni dans celui de Litta. Le seul document où des Arrighetti soient indiqués comme assez notables à Florence est un *Priorista*, manuscrit de la Bibliothèque impériale où l'on voit figurer onze Arrighetti qui ont été successivement *prieurs* dans la corporation des charpentiers[1]. Mais le premier d'entre eux, Giovani Arrighetti, n'apparaît qu'en 1367, c'est-à-dire cent ans après l'époque où le document présenté par le marquis de Mirabeau fait bannir de Florence toute la famille. Les armes de ces Arrighetti du quatorzième siècle sont très-différentes des armes décrites dans l'enquête de Seyne, en 1584, comme étant celles de Pierre Riqueti et adoptées par ses descendants. L'écu des Arrighetti florentins du quatorzième siècle est semé de fleurs de lis sans nombre, traversé par une bande d'argent portant trois croix[2], tandis que les Riqueti-Mirabeau portent d'azur à la bande d'or surmontée d'une *demi-fleur* de lis et accompagné en *pointe* de trois roses. Nous avons déjà constaté, d'après Charles d'Hozier qui les décrit, que les Arrighetti du dix-

[1] C'est du moins ce qui nous semble résulter du mot *legnaiuolo* ajouté à leur nom. Cela ne veut pas dire qu'ils ne fussent pas nobles, cela signifie seulement qu'ils étaient à la tête d'un des douze corps de métiers.

[2] Le dessin fait dans le *Priorista* n'est pas très-net pour cette dernière pièce de l'écu, mais on voit clairement qu'il ne s'agit pas de trois roses.

septième siècle, qui reconnurent les Riqueti-Mirabeau pour parents, portent à leur tour des armes qui ne sont ni celles des Mirabeau, ni celles des Arrighetti florentins du quatorzième siècle.

En serrant de près cette question d'origine, on aboutit donc, comme dans presque toutes les discussions de ce genre, à l'incertitude. Il y avait en Provence beaucoup de Riquet, il y avait même, notamment à Aix, des Riqueti ou Riquety, ennoblis par l'achat d'une charge de secrétaire du roi, qui, tout en prenant l'i grec, ne se prétendaient point Italiens, et que les Riqueti-Mirabeau ne reconnaissaient pas pour parents. En revanche, ils avaient reconnu, à la date de 1666, en cette qualité, une famille Riquet, originaire du Languedoc, jusqu'alors obscure, mais dont un membre venait de s'illustrer par la fameuse entreprise du canal des deux mers. D'après la correspondance du marquis de Mirabeau avec son frère, cette reconnaissance aurait été un acte de pure complaisance de la part des Riqueti de Provence; cependant comme les Riquet du Languedoc, bientôt titrés, comtes et puis marquis de Caraman, avaient dépassé très-promptement les Mirabeau en opulence et en crédit à la cour, et comme ils se montraient obligeants pour ces derniers, ceux-ci se prêtent gracieusement à tous les certificats de parenté que leur demande au dix-huitième siècle le comte de Caraman, et il en demande assez souvent, car malgré son crédit et sa fortune il éprouve, pour faire recevoir ses fils cadets à Malte, des difficultés qu'il ne peut lever qu'en se prévalant des admissions dans l'ordre, obtenues habilement dès 1660 par Thomas de Riqueti. Il paraît même que la notabilité éclatante, mais très-récente, des Caraman dans la personne de l'illustre ingénieur du canal de Languedoc rendait certains chevaliers de Malte très-rétifs à les accepter comme confrères, si l'on en juge par le passage suivant d'une lettre du bailli de Mirabeau au marquis, en date du 13 mai 1778 : « J'ai plaidé la cause de Caraman dans notre dernier chapitre, où j'admirais que tous nos anciens chevaliers, c'est-à-dire ceux dont les races sont anciennes, étaient de mon avis, tandis que d'autres osèrent objecter entre autres que Pierre-Paul avait été *entrepreneur* du canal de Languedoc, à quoi je répondis que je voudrais bien m'*avoir* appelé *ustus* et être un entrepreneur de cette espèce. »

Ceci n'empêche pas le marquis de Mirabeau, quand il n'est pas content des Caraman, d'écrire de temps en temps : « Je découvrirai le pot aux roses, » c'est-à-dire l'artifice au moyen duquel on avait soudé ces Riquet aux Riqueti de Provence. Ce mot explique aussi l'insistance assez prétentieuse de Mirabeau, dans ses *Lettres à Sophie*, à déclarer que les Riquet de Caraman ne sont pas plus Ri-

queti que le Grand-Mogol[1]. Quoi qu'il en soit, les Caraman ayant été acceptés comme Riqueti par tous les généalogistes, peut-être est-il permis de croire que les Riqueti à leur tour sont tout simplement des Riquet de France, qui se sont procuré des ancêtres à Florence en se rattachant aux Arrighetti du dix-septième siècle de la même façon que les Riquet de Languedoc s'étaient rattachés à ceux de Provence. Il est certain que le marquis de Mirabeau, quoiqu'il tînt à son origine italienne, se laisse surprendre parfois en flagrant délit d'oubli absolu de ses illustres aïeux de Toscane. C'est ainsi que, dans sa biographie de Jean-Antoine, après avoir soutenu que le premier notable de sa race, le consul de Marseille au seizième siècle, n'avait point dérogé en faisant le commerce, il concluait par ces paroles : « Au reste, dans tout ceci, je ne prétends point faire une apologie d'antique dérogeance ; bien loin de là, j'avouerai que le *plus illustre de nos pères fut ce Jean de Riqueti, dont je parle ici.* » L'assertion était parfaitement exacte, puisque Jean de Riqueti a sa place dans l'histoire des troubles de Marseille pendant les guerres de religion : on peut le dire plus notable que le marquis Jean-Antoine lui-même, car si nous connaissons ce dernier, c'est seulement par le récit, d'ailleurs très-curieux, que *l'Ami des hommes*, copié par son fils, a laissé de sa vie. Il n'en est pas moins vrai qu'en écrivant la phrase que nous venons de citer le marquis de Mirabeau faisait bon marché des Arrighetti de Florence. Il avait, on s'en souvient, envoyé une copie de son manuscrit à son frère le bailli ; c'est celui-ci qui est choqué de l'omission, et qui, parmi les notes rectificatives adressées par lui au marquis, écrit celle-ci : « Après ces mots, Jean de Riqueti dont je parle ici, j'ajouterais : en France, et sauf peut-être quelques-uns de ceux qui eurent les premières dignités de la république dont ils étaient originaires. » Le *peut-être* du bailli indiquait encore un reste d'incertitude. Le marquis de Mirabeau accepte la correction de son frère et la reproduit textuellement ; mais le fils n'aime pas ce *peut-être ;* et, dans sa copie, la double rédaction de son père et de son oncle est modifiée ainsi : « Jean de Riqueti fut le plus illustre de nos pères en France, et l'un des plus illustres de notre race, dont quelques-uns possédèrent cependant les premières dignités de leur république. » Tout en altérant le texte paternel dans le sens le plus favorable à ses ambitions aristocratiques, Mirabeau, à l'âge où il copie ce manuscrit, c'est-à-dire à trente-deux ans, pro-

[1] Il se propose, écrit-il en 1779, de faire un procès à M. de Caraman, de peur que, dans cent ans, le public ne prenne la branche entée pour la bonne, et réciproquement.

fesse déjà un certain dédain philosophique pour l'aristocratie considérée comme institution, et ce dédain se traduit quelquefois par des phrases qui jurent étrangement avec les phrases de son père et avec ses propres prétentions à lui. Le père, par exemple, après avoir parlé de l'incertitude de son origine en termes assez maladroits pour être atténués ou supprimés par son fils, après avoir dit : « De là jusqu'à Noé, dont nous venons tous, il y aurait encore quelques mauvais pas à passer, » ajoutait : « En tout, nous fûmes nobles et voulûmes nous maintenir tels dans tous les temps, et, quoique la vanité soit bien commune, tous, à beaucoup près, n'eurent pas celle-là, surtout dans les temps où il n'était pas question d'acquérir la noblesse à prix d'argent. » Mirabeau intervient et rédige la fin de la phrase de la manière suivante : « surtout aux siècles où la mode d'acquérir la noblesse à prix d'argent n'avait pas confondu toutes les nuances de la hiérarchie sociale et remplacé *les inconvénients sans nombre de la noblesse héréditaire*, *invention bizarre et vraiment anti-sociale*, par l'abjection de la noblesse achetée, vendue, commercée[1]. » C'est là un des rares endroits où le copiste disparaît pour faire place au tribun, car le passage n'aurait pas été écrit par son père ; mais la correction est d'autant plus curieuse que partout ailleurs le comte, en copiant son père, force continuellement le texte au point de vue des préoccupations nobiliaires et remplace tous les termes de doute ou de modestie par des affirmations et des superlatifs.

Lorsque le marquis, par exemple, exagère peut-être un peu la situation des premiers et obscurs légistes qui se présentent dans ses papiers de famille sous le nom de Riqueti ou de Riquet — les documents à cette époque, surtout en latin, se prêtent aisément à la confusion — lorsqu'il écrit qu'Antoine Riqueti, fils de Pierre, fut juge du palais des villes de Digne, de Marseille et de Tarascon, *et juge en dernier ressort*, Mirabeau, qui ne sait de ses ancêtres que ce que lui en apprend son père, n'hésite pas à amplifier encore en nous disant qu'Antoine fut juge-mage de la *Province*, *que cette charge revenait à celle de grand-sénéchal*, et que le juge-mage était un *officier militaire*, ce qui devient complétement fantastique. Le marquis de Mirabeau sait beaucoup mieux à quoi s'en tenir, et c'est lui en définitive qui dans l'occasion rappelle à la modestie tous les siens, même son frère, quand celui-ci, avec beaucoup plus de candeur que son neveu, s'exagère aussi l'antique splendeur *de sa maison*. Un jour que le bailli se flattait d'obtenir enfin, entre autres

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. Ier, p. 24. L'éditeur place ce passage en dehors du texte et sous le titre de : Note de Mirabeau. Dans la copie de celui-ci, ce passage fait partie du texte.

papiers illustrant les premiers Riqueti, la preuve écrite de cette fondation de l'hôpital de Seyne attribuée à Pierre et qui n'avait jamais été établie que sur des ouï-dire, le marquis lui répond le 7 juillet 1767 : « Prends garde aux fripons et aux menteurs. Nous avions à cet égard dans nos vieux papiers des portefeuilles de notaires qui, au fait et au prendre, étaient falsifiés. On me l'a fait voir et toucher, et cela m'a rebuté. Quant à l'homme envoyé par Caraman[1] dans le pays (Seyne), il trouva des Riquet, Ranquet, etc., qui avaient bien des dérogeances. Le fait est que nous étions de pauvres expatriés dont plusieurs faisaient comme ils pouvaient, mais toujours conservant notice de leur origine. »

On voit donc que, même au moment où il pense à sa noble extraction toscane, le marquis ne se dissimule pas la modeste situation des anciens Riqueti de Seyne et de Digne. Il dit pourtant dans la même lettre : « Nos actes sont *bons* depuis Antoine, dont nous avons des jugements de 1392 et 1396. » Nous avons constaté en effet que les commissaires vérificateurs de la noblesse en 1668 acceptèrent en faveur des Riqueti des titres remontant à peu près jusque-là, ce qui infirme certainement la valeur des critiques de l'abbé Barcilon de Mauvans, même en admettant qu'Honoré Riqueti ait été maître d'école en 1515 et qu'il ait plus ou moins dérogé. Pour une vanité aristocratique moins vorace que celle du futur tribun de la Révolution, ce serait déjà un assez beau lot qu'une noblesse remontant jusqu'en 1392, même sous la modeste forme d'un juge de Digne ou d'un jurisconsulte de Riez. Bien des gens s'en accommoderaient; mais il faut absolument à Mirabeau des guerriers à *cottes d'armes*, des juges *officiers militaires* et de *grands-sénéchaux* dès les temps les plus reculés. Or il est certain qu'il n'y en a pas parmi les Riqueti jusqu'au dix-septième siècle. Le marquis le regrette comme son fils; mais, au lieu d'en inventer comme lui, il prend quelquefois le parti de s'égayer un peu sur les premiers représentants de sa *maison* en France. Pour prouver, par exemple, à son frère le bailli que les Riqueti ont bien fait de s'établir à Marseille au seizième siècle, il lui écrit le 23 mai 1775 : « Sans cela, nous serions encore des *barbets*. » Le mot déplaît au bailli, qui répond le 6 juin : « Des *barbets* qui auraient su avoir le caractère de notre race auraient aussi bien fait des rois des montagnes. » L'hypothèse du bailli n'a rien d'impossible, mais enfin ce n'est qu'une hypothèse, et le fait réel, c'est que les Riqueti, qu'ils soient Italiens d'origine ou Français, au lieu de

[1] Une fois soudés aux Riqueti, les Riquet de Caraman s'intéressaient naturellement à ces recherches généalogiques. Aussi voit-on ici que le comte de Caraman envoyait à Seyne un homme pour cela.

commencer, comme le voulait Mirabeau, par épouser des princesses, ont commencé, de l'aveu même de son père, par être des *barbets*. Et, même après qu'ils sont devenus des marquis, le troisième d'entre eux qui a porté ce titre ne se fait pas illusion sur la nouveauté de son accession à la haute noblesse, car c'est encore le père de Mirabeau qui écrit à son oncle, le 18 avril 1761 : « Je ne dois point chercher à primer en Provence ni pour l'étendue des domaines, ni par des prétentions de naissance. Quatre ou cinq races vaines et exclusives ont tant répété concurremment qu'elles valaient mieux que les autres, qu'il ne faut point leur rien disputer. » Ceci donne à peu près la juste mesure du rang des Mirabeau en Provence, même au milieu du dix-huitième siècle.

Si nous avons cru devoir discuter consciencieusement les principales questions que soulève la généalogie des Riqueti, c'est d'abord parce que nous cherchons avant tout la vérité, c'est aussi parce qu'il nous a paru intéressant de montrer comment, sous l'ancien régime, se produisaient et se développaient dans une famille ces prétentions que Mirabeau appelle les *jeux de la vanité humaine*, tout en s'y livrant avec plus d'ardeur qu'aucun de ses devanciers, prétentions éternelles, car elles se retrouvent dans notre société démocratique avec des variantes que les pages qui précèdent permettront peut-être de distinguer plus aisément; c'est enfin parce que nous avons pensé qu'il n'était pas indifférent de vérifier si un homme extraordinaire dont le nom est pour jamais associé à un des plus grands événements de l'histoire de France était Italien d'origine ou Français. Après tout ce que nous avons réuni d'arguments pour et contre, en suivant les Riqueti appelés Riquet à Seyne, à Digne et souvent encore à Marseille, jusqu'à l'époque très-tardive où le marquis de Mirabeau produit, en 1764, l'unique document qui les ferait Italiens, document douteux et obscur par lui-même, contrarié dans les énonciations et les dates par d'autres documents, il nous semble que l'origine française de Mirabeau est aussi probable, sinon plus, que son origine italienne. Le principal argument que pourrait faire valoir, en faveur de l'origine italienne, non pas un généalogiste, mais un physiologiste, consiste dans le caractère fougueux et exubérant de cette race, qualifiée non sans raison par le marquis de Mirabeau une *tempestive race*. Il serait permis d'objecter à cela que nous ne connaissons guère les Riqueti antérieurs au dix-huitième siècle que par les portraits que nous en a fait celui d'entre eux qui avait peut-être le plus d'imagination, c'est-à-dire le marquis lui-même; mais quand on connaît bien les Riqueti du dix-huitième siècle on ne peut guère se refuser à voir en eux les représentants d'une famille exceptionnelle par le mélange des dons de l'esprit avec les pas-

sions les plus ardentes et les caractères les plus excentriques. Ce fait suffirait-il pour démontrer l'origine italienne de la famille ? Nous ne le pensons pas. On nous accordera bien qu'entre un type provençal et un type italien, il n'y a pas le diamètre de la terre, et si ce type provençal primitif a été souvent renforcé dans le même sens par des mariages, on comprendra qu'il ait pu aboutir à Mirabeau, c'est-à-dire à un des hommes les plus étrangement organisés en bien et en mal qui aient jamais vécu. Le marquis, son père, aimait assez à analyser les modifications diverses introduites par les femmes dans le tempérament de sa race ; il va sans dire que, pour lui, le sang des Riqueti était la principale source des qualités de cette race. « Je ne puis accuser, écrit-il le 7 juillet 1767 à son frère, ni les Glandevès, ni les Pontevès de nous avoir donné un certain génie fier, particulier, exubérant, mais toujours noble et probe et éloigné de grappillage, l'esprit de notre famille, en un mot, — qui vaut mieux que le leur, au dire de tous, et que j'ai souvent découvert le même dans des traces de nos vieux pères. » Il reconnaît pourtant plus d'une fois que sa mère, qui est une Castellane, a pu mitiger plus ou moins chez lui, et surtout chez son frère cadet le bailli, l'exubérance turbulente des Riqueti par l'influence d'un caractère à la fois impérieux, austère et méthodique ; mais quand il s'agit d'expliquer le caractère de tous ses enfants à lui, il ne tarit pas sur le *coup de marteau*, il dit quelquefois le *coup de hache*, qu'ils ont reçu des Vassan par leur mère. Mirabeau, en effet, à ne parler que de lui, est incompréhensible pour qui ne connaît pas sa mère, et nous pouvons dire que, jusqu'ici, personne ne la connaît. En comparant l'organisation du père et de la mère, on arrive à se rendre compte du phénomène moral qu'offre le fils, sans qu'il soit besoin de recourir à l'explication arbitraire tirée du sang italien.

Ajoutons que Mirabeau n'est pas le seul personnage de sa famille dont l'étude offre à l'historien ou au moraliste un attrait puissant ; presque tous ces Riqueti du dix-huitième siècle, hommes et femmes, de la première aussi bien que de la seconde génération, sont des figures diversement singulières qui valent la peine d'être observés de près et en détail. Dans l'ouvrage si justement estimé dont nous avons parlé plus haut et dont nous parlerons encore, M. Lucas de Montigny a esquissé deux de ces physionomies, celle du père et de l'oncle de l'orateur ; mais il entrait dans son plan et dans ses sentiments pieux envers la mémoire de Mirabeau de tout subordonner à cette grande renommée. Nous ferons aussi, pour notre part, quoique dans un cadre moins étendu que celui des *Mémoires*, une assez grande place à Mirabeau, nous utiliserons tout à la fois et les écrits nombreux publiés sur lui depuis trente-cinq ans et dont l'au-

teur des *Mémoires* n'a pas pu profiter, et les documents inédits en très-grand nombre qu'il a cru devoir écarter, ou ceux qui sont arrivés entre ses mains après la publication de son livre, et dont nous devons la communication à l'amitié de son fils, sans préjudice des documents que nous avons recueillis nous-même en dix années de recherches.

Nous aurons à signaler parfois, comme nous venons de le faire, quelques erreurs que M. Lucas de Montigny n'a pas été en mesure de rectifier lui-même, mais nous n'avons pas la prétention de remplacer son remarquable ouvrage, nous voulons le compléter en traitant le sujet sous un autre point de vue et d'après un plan tout différent. Notre but, à nous, est de peindre avec l'unique préoccupation de la vérité, non-seulement un homme, mais une famille très-orageuse, et de la peindre tout à la fois dans ses discordes intestines et dans ses rapports avec les idées, les mœurs, les institutions du siècle où elle a vécu. Le dix-huitième siècle vu à travers la famille de Mirabeau, voilà, si l'on veut bien nous passer l'expression, quel est l'objet de notre travail. Nous avons déjà tenté une entreprise analogue dans nos études sur *Beaumarchais et son temps;* nous reprenons ce genre d'études, en nous plaçant sur un autre terrain, et avec des matériaux également inédits, aussi curieux et plus variés encore, mais dont la mise en œuvre est plus difficile. La combinaison des détails précis de la vie individuelle avec les vues générales de l'histoire est considérée avec raison comme un des plus sûrs moyens de conduire à la connaissance exacte d'une époque. Or, s'il est vrai que notre intérêt pour une époque tienne surtout à l'influence qu'elle a exercée sur nous, à la part qui lui revient dans les avantages dont nous jouissons et dans les maux qui nous travaillent, dans l'élargissement de notre horizon intellectuel et dans nos infirmités morales, dans nos conceptions généreuses et dans nos lamentables avortements, quel siècle mérite plus que le dix-huitième siècle d'attirer et de fixer l'attention des hommes de nos jours?

LOUIS DE LOMÉNIE.

La suite prochainement.

LE SENTIMENT RELIGIEUX

EN GRÈCE

Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle, étudié dans son developpement moral et dans son caractère dramatique, par M. Jules Girard, maître de conférences à l'École normale[1].

Après avoir dans sa première moitié renouvelé, on peut le dire, l'histoire politique, notre siècle depuis quelques années porte tout son effort sur l'histoire religieuse. C'est sur ce point que se font actuellement les plus fécondes recherches, les plus sérieux travaux. La marche des esprits et la logique des choses devait naturellement y conduire. Si la religion est l'élément capital de la vie des peuples, rien n'égale en importance, pour la connaissance du passé, l'étude des croyances et des rites religieux. Ce n'est point là une idée neuve; presque tous les penseurs chrétiens l'avaient entrevue plus ou moins clairement; mais ce sera un titre de gloire pour notre génération de l'avoir mieux comprise, de l'avoir appliquée et réalisée en plaçant l'histoire religieuse au-dessus de l'histoire politique, comme l'âme est au-dessus du corps.

Cette direction imprimée aux études historiques, devait d'abord, entre autres services qu'elle est appelée à rendre, donner une vie, une fécondité nouvelle aux études sur l'antiquité grecque et latine. Le vieux sol classique, depuis si longtemps fouillé et par tant de mains, n'est point épuisé; il renferme encore des trésors inexplorés. De ces deux peuples, qui ont joué un si grand rôle sur la scène du monde, et à qui nous tenons par tant de points, ce que nous connais-

[1] Paris, Hachette, 1869.

sons le moins c'est leur religion. Après les travaux des mythographes allemands, Heyne, Voss, Creuzer, Welcker, Preller, et de leurs continuateurs français MM. Guigniaut et Alfred Maury, il reste encore beaucoup à faire pour se rendre un compte exact des croyances et de l'esprit religieux dont se sont inspirées, dont ont vécu ces deux grandes sociétés du monde grec et du monde romain. Il y a place encore pour bien des systèmes, pour bien des vues neuves. Le livre de M. Jules Girard én est une preuve. Sans entrer dans le détail si compliqué des mythes grecs, sans se hasarder dans les hypothèses si obscures encore sur l'origine de ces fables, sans en étudier les transformations ni la décadence, en se bornant à l'histoire du sentiment religieux dans cette période relativement restreinte de l'hellénisme qui va d'Homère à Eschyle, le savant auteur a pu écrire plus de cinq cents pages très-pleines de faits et de pensées. Et encore que de problèmes il soulève sans les résoudre! Combien d'autres sur lesquels ses démonstrations ingénieuses et brillantes ne suffisent point à nous convaincre!

Il est impossible cependant d'être mieux doué et mieux préparé que M. Jules Girard pour parler de la Grèce. Il la connaît mieux que personne. Ses travaux antérieurs sur Lysias et sur Thucydide ont montré en lui une érudition aussi solide que sagace, et une rare familiarité avec la langue et les idées du monde hellénique. Aussi les citations dont son livre est semé sont-elles traduites avec une perfection qui nous semble n'avoir jamais encore été atteinte. Il sent et il fait sentir la poésie d'Homère, de Pindare, d'Eschyle, d'Euripide comme le plus savant et le plus délicat des professeurs de l'université d'Athènes pourrait à peine le faire. C'est lui qui aurait le droit de dire ce qui a été dit un peu légèrement par un autre de nos contemporains :

Oui je suis Grec, Pythagore a raison.

Toute cette partie du livre de M. Girard, qui consiste en vues générales, en traductions, en analyses, est l'œuvre d'un érudit et d'un écrivain supérieur. Nous permettra-t-il de penser que pour aborder les difficiles questions d'histoire religieuse il faut autre chose encore, ou bien une foi positive, ou bien des doctrines philosophiques bien arrêtées et bien nettes? D'admirables bas-reliefs ne suffisent pas à un monument, il faut aussi de solides assises.

Il est vrai que le sujet de M. Jules Girard, comme l'indique le sous-titre de son livre, est littéraire autant que religieux. Voici en effet quel est son point de vue et ce qu'on pourrait appeler sa thèse. Chez les Grecs, l'histoire de la littérature et celle de la religion sont intimement liées; elles s'expliquent l'une par l'autre. Dès les temps

héroïques, si la Grèce a eu d'admirables poëmes comme l'*Iliade* et l'*Odyssée*, c'est qu'elle avait déjà un ensemble d'idées cosmogoniques et religieuses très-sensé, très-élevé. Elle concevait déjà les rapports du monde humain et du monde divin avec un bon sens très-net. Cette religion avait un caractère dramatique qui s'est reflété dans les brillants récits du vieux chanteur ionien, et leur a donné cet accent qui enchante et émeut encore l'humanité après trois mille ans. Toutefois, quelque nobles et raisonnables que fussent déjà ces conceptions religieuses, la Grèce ne devait point s'en contenter; elles ne sont que le point de départ de progrès qui du monde des âmes passèrent dans celui de la littérature. Ainsi, par exemple, malgré le naufrage où ont péri les poëmes lyriques de Stésichore, les jugements de l'antiquité nous permettent de voir en lui le représentant et comme l'Homère d'un âge nouveau. Le progrès moral est sensible dans Pindare, plus sensible encore chez les poëtes élégiaques, et particulièrement chez Théognis, contemporain du mouvement religieux qui se manifestait par l'établissement des mystères, et qu'une fraude pieuse rattachait au nom d'Orphée. Mais déjà se préparait et par l'orphisme lui-même, une véritable révolution religieuse qui devait enfanter à son tour une révolution littéraire. Aux deux grandes déesses dont le culte faisait le fond des initiations, les mystères adjoignirent peu à peu, sans qu'on sache comment cette fusion put se produire, une divinité nouvelle, longtemps inconnue des véritables Hellènes, et dont la destinée était pourtant de supplanter, de remplacer à peu près tous leurs autres dieux. Bacchus était né ; descendu des montagnes de Thrace, il avait introduit non sans lutte, non sans résistance, son culte étrange et barbare au sein des plus élégantes cités grecques, dont la civilisation raffinée l'avait à son tour épuré et civilisé dans une certaine mesure. Les transports même de l'ivresse, qui faisaient une partie essentielle de ces rites grossiers, devinrent chez ce peuple excellemment artiste une occasion, une matière à poésie. Par un amalgame que la raison moderne ne peut guère comprendre, mille idées morales s'y mêlèrent. La fureur devint enthousiasme, les cris désordonnés s'assouplirent en chants harmonieux. Tout un genre de poésie en sortit, le dithyrambe, qui n'était que le prélude d'une création plus merveilleuse encore, le drame, la tragédie, la plus belle fleur de la couronne athénienne.

Telle est l'esquisse du vaste tableau que nous présente M. Girard. Ce que nous n'avons fait qu'indiquer, il le montre en détail, il l'explique, il le fait sentir et comprendre. S'arrêtant à Eschyle, le vrai créateur de la tragédie, il s'attache à montrer comment les traits généraux de ce beau génie s'expliquent par les progrès religieux

dont il a tracé l'histoire; il s'efforce de nous rendre sensible cette vérité qui fait le fond de sa doctrine, que, si l'épopée d'Homère sortit naturellement des vieilles croyances helléniques, la tragédie, ou du moins la tragédie d'Eschyle, devait non moins naturellement éclore sur ce sol plus profondément labouré et fécondé par les mystères, l'orphisme et le culte de Bacchus.

L'originalité du travail de M. Girard n'est point dans l'énoncé de cette thèse; en effet, presque tous les critiques qui ont traité du drame athénien en ont signalé l'origine religieuse et les étroits rapports qui le rattachent au culte de Bacchus. Il y a plus de quarante ans que Schlegel vulgarisait chez nous les idées de Bœckh et d'Hermann sur ce point, et depuis lors le beau livre de M. Patin y a beaucoup ajouté. Ce qui est tout à fait propre à M. Girard, ce sont les développements, les explications de détail. Là est son honneur, mais là aussi est son péril.

Non qu'il n'y ait dans ces explications nouvelles un nombre considérable de vues justes qui prendront place dans la science, et auxquelles le nom de M. Girard restera attaché; par exemple tout ce qu'il dit du culte des héros et de son rapport avec le dithyrambe; tout son dernier chapitre sur le rôle que jouent dans le drame d'Eschyle les phénomènes de l'ordre surnaturel, songes, oracles, apparitions, liens mystérieux qui reliaient dans les idées des Grecs, ou, pour mieux dire, qui relient dans toutes les religions le monde humain au monde divin. Mais d'un côté, en voulant tout expliquer, on risque parfois de soulever de nouveaux problèmes plus difficiles et plus redoutables, et d'épaissir les ténèbres précisément sur les points qu'on voulait éclaircir. D'autre part, en admirant dans le livre de M. Girard une multitude de beautés de détail, nous nous sommes pris parfois à penser que son sujet aurait demandé un cadre ou plus vaste ou plus restreint. Il est des matières qui veulent être traitées d'une manière ou très-générale ou très-particulière. Si vous faites l'histoire du sentiment religieux en Grèce, pourquoi vous arrêter à Eschyle? Si vous ne voulez nous montrer que les origines religieuses de la tragédie, pourquoi un demi-volume sur Homère; pourquoi ces analyses, si délicates, il est vrai, et si attachantes, d'Hésiode, de Pindare et de Théognis? Pourquoi parler de l'orphisme et des mystères sans chercher à élucider ce qu'ont encore de si obscur ces deux grands faits historiques, religieux, politiques peut-être? Pourquoi, en nous montrant Eschyle si occupé, comme tout son siècle et l'humanité tout entière, des phénomènes de l'ordre surnaturel, ne pas nous laisser entendre ce que vous en pensez vous-même? Comment l'erreur, si c'est une erreur, a pu remuer à ce

point l'âme humaine, en faire jaillir de si grandes pensées et devenir la source de si merveilleuses beautés littéraires?

M. Girard a le droit de nous dire, comme le dieu de la fable : *Tes pourquoi ne finiront jamais*. En définitive, il est sage de ne point demander à un écrivain autre chose que ce qu'il a voulu faire, même quand il semble annoncer davantage et ne pas tenir toutes ses promesses. C'est l'œuvre et le résultat qu'on doit juger. Or l'œuvre a été universellement admirée et louée; elle vient d'être honorée par l'Académie française d'une récompense solennelle. Nous-même, dans les pages qui précèdent, nous avons suffisamment montré en quelle estime nous la tenons. Mais plus on estime un écrivain et un penseur, plus on lui doit la confidence sincère des scrupules que suggèrent ses idées. Aussi nous oserons aller plus loin ; et, laissant de côté ces minutieuses questions de méthode, en aborder de plus importantes sur lesquelles il nous semble que beaucoup de lecteurs demanderont à M. Girard un plus ample informé.

Et d'abord, s'il est vrai que l'on trouve chez Eschyle un peu plus de précision dans l'expression de certaines croyances universelles, le dogme de l'expiation, par exemple, celui de la sanction divine, celui de la liberté humaine, faut-il en conclure absolument que l'état moral et religieux fût en progrès du dixième au cinquième siècle? Cette question, nous l'avouons, n'en est pas une pour ceux qui croient que le progrès continu est la loi fatale de l'humanité et de toutes ses manifestations, la religion comme la science. Si l'on admet, en effet, comme certains philosophes de nos jours, que la religion est d'invention ou du moins d'origine humaine, qu'elle est née à son heure des développements, du perfectionnement de l'être humain, et qu'elle se développe et se perfectionne avec lui, en vertu d'une force inéluctable ; si l'on admet cela, disons-nous, il est clair que le siècle d'Eschyle étant postérieur à celui d'Homère, sa religion a dû être plus pure et plus éclairée. Dans ce système, le christianisme lui-même n'est supérieur au polythéisme que parce qu'il est venu beaucoup plus tard, mais il est bien au-dessous de ce que sera le sentiment religieux des âges futurs de l'humanité. Voilà ce que croient aujourd'hui beaucoup de gens, et nous n'aurions pas été fâché, nous l'avouons, d'apprendre de M. Girard quelle est sa pensée sur un point si grave. On aurait mieux compris ce qu'il entend par ce progrès religieux qu'il croit constater dans l'histoire du monde grec.— Mais enfin, peut-on nous dire, peu importe une théorie vraie ou fausse ; ce sont les faits, ce sont les témoignages qu'il faut examiner.—A quoi nous répondrons que les faits, que les témoignages, sur ces délicates questions, se

prêtent à des interprétations très-diverses. M. Girard sait aussi bien que nous que Benjamin Constant, à la suite de quelques Allemands, constatait lui aussi un immense progrès religieux, non d'Homère à Eschyle, mais de l'*Iliade* à l'*Odyssée*, et qu'il se fondait précisément sur cette différence, considérable à ses yeux, pour conclure que le second poëme est d'une époque bien postérieure au premier[1]. Quoique M. Girard ne nous fasse point de confidence à cet égard, nous oserions affirmer qu'il ne partage point cette doctrine et qu'il souscrirait plutôt aux solides raisons par lesquelles on l'a réfutée, M. William Mure, par exemple, qui prouve spirituellement que la proposition contraire serait plus facile encore à établir. Eh bien, qu'il nous permette de le lui dire, les mêmes raisons seraient applicables à sa thèse. Sans jeu d'esprit et sans paradoxe, on pourrait assez facilement montrer que la religion d'Homère est, sur certains points au moins, plus simple, plus sublime, plus vraie que celle d'Eschyle.

Je ne sais plus quel homme d'esprit a remarqué que Fénelon, dans son *Télémaque*, n'avait eu que bien peu de chose à changer à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* pour en faire un poëme chrétien. Il faut sur ce point se garder d'exagérer; néanmoins, on peut affirmer qu'une pareille transformation serait beaucoup plus difficile pour le *Prométhée* d'Eschyle. Quoique les dieux d'Homère soient loin d'être bons, du moins ils ne sont méchants qu'envers ceux qui les offensent; aucun texte n'autorise à penser qu'ils puniraient, par pure jalousie, un bienfaiteur de l'humanité. Cette doctrine même de la jalousie des dieux à l'égard de l'homme, qui occupe une si grande place dans la théologie d'Eschyle et d'Hérodote, ne se précise, on l'a remarqué justement, qu'au temps de Pindare. Sur ce point donc, s'il y a progrès, c'est un progrès dans l'erreur.

Comme la religion elle-même, le culte, chez Homère, semble plus simple, et partant plus pur. Au lieu de ces mystères du cinquième siècle, que M. Girard nous paraît un peu trop admirer, bien qu'il sache comme nous quelle large part y occupait la jonglerie (sans compter d'autres laides choses dont nous serons forcés de parler bientôt), la Grèce homérique n'a que des sacrifices fort raisonnables, puisqu'ils sont un hommage de l'humanité aux dieux qu'elle adore, une offrande qu'elle les prie d'accepter, les prémices des biens qu'elle tient de leur bonté; sacrifices, disons-le en passant, qui ressemblent singulièrement à ceux des patriarches de la Bible. Pour le culte comme pour les croyances, les contemporains d'Homère n'avaient

[1] Benjamin Constant, *De la religion*, t. III.

pas encore perdu ce que Fénelon appelle si bien « l'aimable simplicité du monde naissant. »

Enfin, si du culte et de la religion nous passons à la morale, c'est là surtout que nous aurons des réserves à faire. Nous admirons certes autant que personne les mâles vertus qui ont honoré le sixième et le cinquième siècle, l'héroïque patriotisme des guerriers de Marathon, la magnanimité d'un Aristide, la patience sublime d'un Socrate, mais que d'ombres à ce brillant tableau! Nous savons que, selon saint Paul, il est des choses qu'il ne faut pas même nommer. L'histoire, toutefois, a le droit et le devoir de les stigmatiser en passant. Or, ces hontes qui déshonorèrent les plus beaux siècles de la Grèce, Homère ne les a pas connues. Ses poëmes n'en présentent aucune trace. Chez lui, l'amitié d'Achille et de Patrocle est aussi pure qu'héroïque. Il est malheureux pour la thèse de M. Girard que le premier texte positif où cette amitié est dénaturée et souillée, soit précisément un passage d'Eschyle, de cet Eschyle dont on exalte si haut la noblesse, la pureté morale, l'austérité[1].

Et pour en finir en deux mots avec ce désagréable sujet, nous ne voyons pas bien comment M. Girard peut concilier son respect pour le prétendu progrès religieux et moral apporté au monde par l'orphisme, avec la tradition tenace qui faisait précisément d'Orphée l'introducteur de ces vices odieux. Ovide, qui nous transmet cette tradition[2], ne l'avait sûrement pas inventée ; là comme ailleurs, il ne fait que répéter, qu'arranger en jolis vers ce qu'il a lu chez les poëtes grecs. Du reste, ces grands initiateurs de la Grèce paraissent l'avoir initiée surtout à de tristes choses. C'est à un émule d'Orphée, à Mélampe, s'il faut en croire Hérodote[3], qu'elle dut une autre de ses hontes, le plus impur des cultes, le plus grossier, le plus dangereux des symboles, n'en déplaise aux panégyristes qui veulent tout excuser, que dis-je, tout admirer dans le paganisme, même les plus manifestes déshonneurs de l'humanité.

Ce symbolisme dégradant avait une place, on le sait, et une grande place dans les rites des mystères. Cela suffit pour nous rendre défiants à l'égard de l'enseignement moral qu'on y recevait. Les Pères de l'Église étaient bien loin de partager sur ce point l'admiration confiante de nos modernes mythographes. Ils sont unanimes à signaler les mystères comme une école de corruption, et ils en apportent d'assez fortes preuves[4]. Si on y enseignait l'immortalité de l'âme, c'était

[1] Eschyle, fragments des *Myrmidons*, 37. Édition Didot, p. 184.
[2] Ovide, *Métamorphoses*, x, 83.
[3] Hérodote, II, 49.
[4] En particulier Clément d'Alexandrie, saint Grégoire de Nazianze, Arnobe.

avec un mélange d'idées impures qui devait étrangement atténuer le bon effet de cette prédication[1]. On peut croire, il est vrai, qu'au temps des Pères de l'Église les mystères s'étaient dépravés. S'il nous est permis de nous citer nous-même, nous avons montré ailleurs que l'hymne homérique en l'honneur de Déméter, qui raconte l'établissement des mystères d'Éleusis, et qui est probablement contemporaine de cette fondation, ne présente aucune des obscénités qu'on mêla plus tard à cette histoire; il ne parle ni de la vieille Baubo, ni de ses gestes indécents qui, paraît-il, étaient trop fidèlement représentés plus tard dans le drame mystique qu'on jouait devant les initiés[2]. Sur ce point encore, le progrès n'était pas du côté de la moralité, mais en sens contraire. Une corruption progressive, inconnue au premier âge innocent et simple de la race grecque, et qui lui venait soit de l'Égypte, soit de l'Asie, semblait être comme la revanche de la barbarie.

Et si l'on peut élever de pareils doutes à l'égard du culte et des mystères de Déméter et de Cora, que dire de ceux de Bacchus? La langue française leur doit le mot si énergique d'*orgie;* et ce mot n'exprime pas assez, il s'en faut, toutes les fureurs, toutes les horreurs de cette étrange religion. Pour mettre nos lecteurs à même d'en juger, nous ne les renverrons pas aux documents originaux, mais à un livre très-répandu et très-digne de l'être, dont nous aimons à louer l'immense érudition, bien que cette érudition aboutisse à des conclusions qui ne sont pas toujours les nôtres. Nous voulons parler de l'*Histoire des religions de la Grèce antique* par M. Alfred Maury. Peu suspect de sévérité excessive à l'égard de la Grèce, ni de préoccupations morales trop rigoristes, le savant auteur n'hésite pas à comparer les fêtes de Bacchus aux affreux mystères des populations sauvages de l'Afrique, à ces horribles cérémonies du *Vaudoux* qui épouvantent parfois nos colonies. Bien des traits communs justifient cette comparaison, l'ivresse, la nuit, les danses furibondes, le repas de chair crue, et quelquefois de chair humaine (comme l'his-

[1] Voir les curieuses inscriptions funéraires qui promettent au mort l'hymen de Proserpine (François Lenormant, *Monographie de la voie sacrée*, t. I, p. 50-52).— Voir aussi dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1866), une très-instructive notice de M. Léon Heuzey sur *la vie future dans ses rapports avec le culte de Bacchus*, d'après une inscription latine de la Thrace. Le bonheur promis aux élus était de suivre, *sous la forme d'un satyre*, le triomphe de Bacchus. Ce texte explique les nombreuses sculptures de sarcophages où cette scène est représentée, et il ne faut pas oublier que presque toujours il s'y mêle quelque détail obscène, fort bien placé, du reste, dans une fête de satyres.

[2] *Des hymnes homériques*, ch. IX, p. 253.

toire de Penthée le laisse soupçonner), la familiarité avec de hideux animaux, les serpents, les loups[1]. Et l'on vient nous parler de saint enthousiasme! d'énergie capricieuse et puissante! de sauvage parfum d'une vie nouvelle et divine! Ces expressions, et je le regrette, sont puisées dans le livre de M. Girard. Hé quoi! le mal n'est-il donc plus mal quand il s'agit de la Grèce? Des récits qui vous feraient horreur si vous les lisiez dans M. Livingstone, changent-ils donc de caractère moral parce que le génie d'Euripide les a voilés de sa brillante poésie? Nos missionnaires du Dahomey, qui assistent parfois à des solennités de ce genre, n'y voient point un délire divin, mais un délire satanique. Ils leur donnent leur véritable nom, qui est le culte du mal. Ce culte, hélas! se retrouve partout. Nos peuples chrétiens ne l'ont point ignoré. Les sorcières du moyen âge, malgré tant de différences qui les séparent, sont les sœurs lointaines des Bacchantes; le Cythéron est le Walpurgis de la Grèce, plus poétique et moins sombre, mais peut-être non moins coupable.

A nos yeux, l'honneur de la race grecque est d'avoir longtemps repoussé ces rites affreux. La fable même des *Bacchantes* d'Euripide n'est qu'un des épisodes de cette lutte. C'est encore, lorsqu'elle les subit, de ne s'en être point laissé totalement envahir comme les barbares. Elle le dut à son rare bon sens: mais aussi, il faut le dire, à une sorte de légèreté intellectuelle qui la défendait des excès de la superstition comme d'un trop vif et trop profond sentiment religieux. M. Girard, au début de son livre, rompt une lance contre M. Renan en l'honneur de la Grèce. Il lui reproche une phrase des *Apôtres* où il est dit que « le sentiment profond de la destinée humaine manqua toujours aux Grecs, » qu'ils ne furent jamais que « de gais et robustes adolescents. » On dirait presque que c'est pour laver ses chers Grecs d'une pareille injure, et venger ce qu'il appelle leur *piété*, qu'il a pris la plume et consumé tant de veilles dans ce vaste travail. Nous ne sommes point suspects de partialité en faveur de M. Renan; nous croyons même qu'ici il exagère. Mais au fond il a raison. La race grecque ne fut pas pieuse au vrai sens du mot; elle fut surtout spirituelle, intelligente, raisonneuse. Elle n'eut rien de cette dévotion romaine qui joue un si grand rôle dans les récits de Tite Live, et qui se réveillait si vive à chaque échec, à chaque désastre. Que voit-on en Grèce qui ressemble à ces *lectisternia*, à ces *supplicationes* par lesquelles Rome entière se mettait, aux jours des grandes épreuves, sous la protection de ses dieux? Et d'autre part, qu'est-ce que le culte

[1] Voy. Euripide, *Bacchantes*, vers 697-700. — M. Alfred Maury, t. II, p. 303-305, et notes.

domestique dans la famille grecque? *Estia*, qui paraît si rarement dans les textes, semble bien peu de chose auprès des *lares* et des *pénates* romains.

M. Jules Girard a mille fois raison quand il montre dans Homère et dans Eschyle une conception très-élevée de la divinité. Toutefois, ces deux exemples suffiraient à prouver que le génie grec a conçu bien plus fortement encore l'énergie humaine. C'est bien de cette race que devait sortir le *graius homo* dont parle Lucrèce, « qui osa lever contre le ciel des yeux mortels, et lutter en face contre les dieux. » Le vrai symbole de la Grèce, c'est Diomède qui frappe, qui blesse les divinités ennemies, qui les tuerait, si les dieux pouvaient mourir. — Le savant auteur insiste avec non moins de raison sur la croyance des Grecs à l'immortalité de l'âme; mais il y voit presque une de leurs conquêtes, et il pense même (c'est une partie de son système), que cette croyance s'est développée, s'est épurée par l'orphisme et par les mystères. Ici nous ne pouvons plus le suivre.

En premier lieu, il n'y a point tant à louer les Grecs de leur foi en l'autre vie; c'est la foi commune de l'humanité. On sait par mille témoignages combien elle était vive et profonde chez les Gaulois; Hérodote nous la montre non moins vive, non moins profonde chez les Gètes[1] On peut nous opposer que les Gètes et les Gaulois étaient frères des Grecs, fils comme eux de cette race aryenne dont une théorie fort en vogue aujourd'hui exagère la supériorité au point de lui attribuer, comme un apanage exclusif, toutes les nobles croyances; mais alors, sans même parler des Sémites hébreux, qui nous feraient la partie trop belle, que ne pouvons-nous pas dire des Chamites égyptiens, tellement préoccupés de ce qui les attendait dans les royaumes d'*Amenti*, que la vie de ce monde n'était pour eux qu'une sorte de préparation à ce voyage? Dans tous les temps et dans tous les lieux l'homme a cru que tout ne finissait pas pour lui sur cette terre, que l'existence terrestre n'était que le prélude d'une autre plus longue. C'est même à mesure qu'on remonte le cours des âges qu'on trouve cette croyance plus nette et plus assurée; ce qui prouve suffisamment (et c'est là le second point de notre réponse), qu'il ne faut point y voir une conquête de la raison humaine, et à bien plus forte raison une découverte de la Grèce. Quoi qu'on en dise, cette croyance en l'autre vie se montre déjà dans le onzième chant de l'*Odyssée* tout ce qu'elle sera plus tard. Elle n'a rien dû à l'orphisme ni aux mystères, rien,

[1] Hérodote, IV, 94. — Pour les Gaulois, on peut consulter César, Pomponius Gela, Diodore de Sicile, Ammien Marcellin, et le beau vers de Lucain, *Pharsale*, l. I, v. 457.

si ce n'est des fables impures, très-propres à la déshonorer aux yeux des sages, et qui donnèrent trop beau jeu aux sceptiques des âges suivants.

Telles sont les réserves que nous paraît exiger la partie historique et philosophique du livre de M. Girard. Quant à sa partie littéraire, si remarquable par la délicatesse et presque toujours par la justesse des aperçus, elle soulève aussi quelques objections. Cherchant dans la religion et dans l'état moral de la Grèce l'origine de la tragédie, on ne comprend pas bien que M. Girard ne parle pas en même temps de la comédie et du drame satyrique. Car enfin, la comédie et le drame satyrique sortent, comme la tragédie, du culte de Bacchus; comme elle, ils sont l'expression de la société athénienne au sixième et au cinquième siècle. Il est vrai que les monstrueuses obscénités dont la comédie est pleine ne pouvaient guère être présentées comme la preuve d'un progrès religieux et moral; et deux ou trois passages du *Cyclope* d'Euripide suffisent à prouver qu'on en peut dire à peu près autant du drame satyrique. Or le drame satyrique se représentait en même temps que la tragédie, aux mêmes fêtes de Bacchus, sur le même théâtre de Bacchus, en présence du même grand-prêtre de Bacchus, qui, sur son siége de marbre, au centre de l'hémicycle, présidait à la solennité.

N'y a-t-il pas dans ces rapprochements de quoi nous mettre en défiance à l'égard du rôle que le vrai sentiment religieux a pu jouer dans l'éclosion de cet art nouveau, le drame, dont la tragédie n'est qu'une forme particulière? Nous voyons bien un cadre fourni par le culte de Bacchus; mais ce qui remplit ce cadre, c'est d'un côté la gaieté et la licence athénienne, de l'autre, les grands souvenirs héroïques qui venaient de deux sources, les uns d'Homère et des antiques traditions, les autres, des récentes luttes contre les Barbares, des récents triomphes qui avaient sauvé la patrie. Le cadre est religieux, mais le tableau est laïque, souvent même très-profane, très-immoral.

Non sans doute qu'on puisse méconnaître dans la tragédie un élément religieux considérable. Les poëtes tragiques mettent souvent en scène les dieux à côté des hommes; lors même qu'ils ne les montrent pas, ils montrent leur action qui dirige, encourage, réprime ou punit les actions des mortels. Visibles ou invisibles, les dieux sont toujours présents. A tout le moins ils se manifestent par les oracles, par les songes; ce qui n'était point seulement chez les poëtes tragiques une tradition homérique, bien que tout cela se retrouve dans Homère; mais l'expression à la fois naïve et savante de cette croyance universelle, profondément enracinée aux entrailles de l'humanité, que

les dieux interviennent efficacement dans nos affaires, et que les limites qui séparent les deux mondes sont sans cesse franchies par la prière de l'homme comme par la bonté ou la justice des dieux. Mais d'abord le culte de Bacchus et l'enseignement des mystères ne sont pour rien, croyons-nous, ou du moins pour très-peu de chose dans ce sentiment religieux qui plane sur la scène tragique. En second lieu, ce sentiment religieux n'y est pas tellement prédominant qu'il faille voir en lui le seul inspirateur de la tragédie. L'héroïsme, l'orgueil de la race, le patriotisme, les grandes douleurs, les sublimes résolutions, tout ce qui met en relief la beauté et la noblesse de l'homme, voilà aussi des sources d'où Eschyle, Sophocle, Euripide faisaient jaillir l'admiration et l'émotion. Or, quand nous nous représentons l'état politique d'Athènes à cette époque, la crise terrible qu'elle venait de traverser, son triomphe, d'autant plus enivrant, que le péril avait été plus formidable, sa grande situation dans la Grèce sauvée par elle, l'explosion de patriotique orgueil qui en fut la suite, il nous semble voir là, bien plus encore que dans un prétendu progrès du sentiment religieux, la vraie inspiration d'où sortirent les merveilles de la tragédie athénienne.

C'est par l'héroïsme et par la pensée que la Grèce a été grande, non par la religion. Sur ce point, M. Renan a raison contre les admirateurs du polythéisme. La religion grecque n'est sortie de l'enfance (une belle et poétique enfance !) que pour se corrompre prématurément dans la foule, et s'effacer, chez les esprits cultivés, devant la philosophie. Nous n'écrivons pas cela sans quelque inquiétude. De nos jours, le polythéisme a repris faveur parmi un certain nombre d'érudits que de fortes convictions chrétiennes ne défendaient pas contre ces illusions. Au reste, depuis quelque temps surtout, le ton général des écrits sur la Grèce est une admiration sans limite, disons plus, une adoration presque fanatique ; et celui-là risque de paraître impie qui, même d'une main respectueuse, et pour justifier les plus légitimes réserves, ose soulever un coin du voile dont les dévots couvrent, non sans raison, certains côtés de leur idole. Et pourtant il faut être juste et sincère même à l'égard de ce qu'on aime ; il faut voir les choses comme elles sont, sans superstition et sans parti pris, et, lorsque cela est nécessaire, oser dire sa pensée sans faiblesse. L'homme moderne doit beaucoup aimer la Grèce, l'aimer comme un ancêtre, comme la mère de ses arts, de ses sciences, d'une grande partie de sa vie intellectuelle et morale. Mais enfin la vérité historique ne lui permet pas de voir seulement le bien et de fermer les yeux sur le mal ; d'autant plus qu'à trop admirer les civilisations antiques, à s'en faire une image trop flattée, il risquerait de ne plus rendre suf-

fisante justice à ce qui les a suivies, à cette grande civilisation chrétienne dont il est le fils plus immédiat, et à qui, toute somme faite, il doit encore bien plus. Il serait digne d'un penseur comme M. Jules Girard de savoir comprendre le christianisme comme il comprend le paganisme, et de ne point laisser croire qu'il méconnaît l'abîme qui les sépare. C'est pour cela que nous voudrions effacer de son livre, à la page 402, une phrase sur le mysticisme chrétien, comparé à l'ivresse bachique, où plus d'un lecteur verra une profanation. Toutefois, en nous séparant de lui sur ce point comme sur quelques autres, nous rendons pleine justice à tous les mérites de son livre. Si l'intérêt du sujet ne nous avait retenu si longtemps sur les questions de doctrine, nous aurions aimé à louer la vaste érudition dont il témoigne, l'heureuse distribution des matières, la noblesse et l'élégance du style, auquel on ne peut reprocher parfois qu'un certain degré d'abstraction, trace presque inévitable d'une longue familiarité avec les penseurs allemands. Tel qu'il est, ce livre est un de ceux qui font le plus d'honneur à la science française, et après l'avoir si longuement discuté, nous formons le vœu d'en voir beaucoup qui lui ressemblent. Lors même que ces savantes et consciencieuses recherches restent en deçà de la vérité, elles préparent la voie qui y conduit. Le christianisme a tout à gagner à ce qu'on connaisse bien le paganisme.

H. Hignard.

MÉLANGES

VENTE DE LA GALERIE SAN DONATO

I

La vente de la galerie San Donato est en ce moment, pour le monde artistique, un événement capital qui réveille d'anciens souvenirs encore pleins de vie et excite, dans les appréciations comme dans les luttes engagées, une ardeur qui va jusqu'à la passion.

Encore quelques jours, et cette célèbre collection aura cessé d'exister. Les œuvres qui la composaient, dispersées de tous côtés, seront allées enrichir à tout jamais des musées nationaux, ou orner pour un temps plus ou moins long des collections particulières, destinées à disparaître à leur tour comme celle dont nous faisons aujourd'hui l'oraison funèbre.

Ce n'est pas en un jour que cette magnifique galerie, appartenant, comme on sait, au prince Demidoff, se dépouille des merveilles qui faisaient sa gloire. Deux fois déjà, à des époques différentes, elle nous a envoyé de Florence une partie de ses chefs-d'œuvre. Avant de lui dire un suprême adieu en suivant pas à pas les péripéties de la dernière vente, jetons sur le passé un coup d'œil rapide, reconstruisons pour un instant cette collection avec toutes ses richesses, rappelons-y les œuvres qui en sont sorties déjà, et tentons de résumer tous nos souvenirs dans une sorte de biographie qui nous semble nécessaire pour la bien juger.

C'est en 1863 qu'eut lieu la première vente. Citons d'abord, parmi les œuvres qui la composaient, quelques tableaux des écoles flamande et hollandaise : des marines de Cuyp et de Backuysen, un paysage de Ruysdaël avec des figures de P. Wouwerman, des scènes charmantes d'Adrien van Ostade, une superbe nature morte de Weenix, et d'autres œuvres remarquables de Téniers, Wouwerman, Gérard Dow, etc.

L'école française contemporaine était représentée par des œuvres hors

ligne : un porte-enseigne de Meissonnier, simplement peint et vraiment grand dans son petit cadre ; des marines puissantes et étudiées d'Eugène Isabey, telles qu'il eût dû toujours en signer ; des tableaux importants de H. Vernet, Flandrin, Rousseau et Robert Fleury. Mais j'ai hâte d'arriver à deux œuvres dont la beauté respective offre de tels contrastes, qu'on était presque surpris de les rencontrer dans la même salle, et qui devaient toutes deux prendre et garder leur rang parmi les plus belles pages de la peinture moderne.

Dans l'une, un soleil brûlant accuse vigoureusement les lumières et les ombres, le ciel est de feu, l'ensemble de la composition est étrange et grandiose. Au milieu du paysage, les Philistins s'agitent dans une mêlée confuse, et, parmi les morts et les blessés, Samson debout combat avec fureur. Page admirable, signée Decamps !

En face, et comme pour jeter un défi à toutes ces hardiesses, se trouvait la Stratonice de Ingres[1], si calme dans ses lignes, si étudiée dans son attitude et si fine de coloris dans son harmonie un peu froide.

A côté de ces peintures sévères, on admirait encore une série d'aquarelles riches et exquises de ton, représentant tantôt des paysages pleins de lumière, tantôt des vues de villes, tantôt encore des scènes tirées des romans de Walter Scott, et toutes signées Bonington. Decamps, vigoureux autant qu'habile, se faisait remarquer aussi par des aquarelles admirables et variées. Après ces maîtres venaient Géricault, avec ses chevaux audacieusement touchés, Ary Scheffer avec son larmoyeur, Roberts, Eug. Delacroix, Harding, et enfin Delaroche, toujours minutieux jusque dans les copies de ses plus célèbres tableaux.

Voilà certes bien des richesses. Et cependant tout cela va nous paraître pâle à côté des surprises que nous réservait la seconde vente. Celle-ci eut lieu en 1868. Elle se composait en tout de vingt-trois tableaux, mais chacun d'eux était d'un prix inestimable et méritait de figurer dans les plus riches musées.

Dès l'abord on était attiré par une *Pietà* pleine de sentiment et de douleur, signée Rubens. C'était le seul tableau sévère de la collection, et son caractère religieux et triste établissait entre elle et les œuvres qui l'entouraient un contraste frappant.

A ses côtés un portrait de vieille femme, chef-d'œuvre de vérité et d'habileté, avait fourni à Rembrandt l'occasion de déployer toute l'énergie de son pinceau, en même temps qu'il se montrait dessinateur vraiment merveilleux. Jamais brosse n'a lutté de plus près avec la nature, ne s'est attachée à l'étudier et à la reproduire avec plus de soin et d'amour. Pas une ride n'est oubliée sur ce visage ravagé par les années ; pas un pli, sur ces mains desséchées ; l'œil est sans feu, sous la peau on suit les petites veines

[1] Cette œuvre, la plus célèbre du maître, a été adjugée au prix énorme de 92,000 fr.

qui sillonnent le visage. Et malgré tous ces détails, qui pouvaient nuire à l'ampleur de la peinture, rien de maigre, rien de forcé, rien de laid ! La nature n'a pas été copiée servilement, mais largement sentie et interprétée par un maître sûr de son pinceau.

Puis venaient deux paysages d'Hobbema, tous deux admirables, quoique bien différents d'effet : l'un, sombre et humide, représentait un intérieur obscur de forêt ; l'autre, étincelant de lumière, une rivière aux environs de Harlem.

Mais c'était sur deux tableaux de Cuyp que les enchères les plus folles étaient mises, et l'un d'eux, l'*Avenue de Dordrecht*, atteignait bientôt la somme fabuleuse de 140,000 francs.

Dans l'énumération de cette vente il faudrait rappeler le nom de tous les peintres, de Berghem, de Metzu, si élégant, de Ruysdaël surtout, dont la plage de Scheveningen, désolée, solitaire, émouvante dans son immensité déserte, était d'un aspect saisissant. J'en passe, et d'excellents, pour citer en terminant la *Récolte des foins*, merveille d'esprit et de coloris, de Wouwerman ; et enfin le chef-d'œuvre de Terburg, la *Paix de Munster*, qui fut jugée digne d'être payée près de 200,000 francs.

Avec de pareilles œuvres, toutes dans un état parfait de conservation, toutes choisies entre les plus belles de leurs auteurs, l'immense réputation dont jouissait déjà la collection San Donato ne pouvait que grandir encore.

II

Aussi le répétons-nous, l'annonce de la dernière vente a-t-elle profondément impressionné le monde des artistes et des amateurs. Et cependant le moment semblait mal choisi pour la risquer : les étrangers avaient fui, effrayés par les agitations de la rue ; les événements politiques se précipitaient et occupaient tous les esprits ; des questions brûlantes semblaient absorber l'attention du public ; l'argent, disait-on, serait rare, et les collectionneurs peu disposés à se dessaisir de leurs capitaux. Vaines terreurs. La nouvelle seule de la vente réveilla en eux la passion artistique avec toutes ses émotions, tous ses rêves, tous ses entraînements, et, bien avant l'heure indiquée, tous sont là, semblables à de vaillants champions, et attendent avec une impatience fiévreuse la réalisation ou la ruine de leurs espérances.

Assignons trois causes principales à l'intérêt extrême qu'a excité cette vente : la célébrité plus ou moins fondée de quelques-unes des œuvres qui figuraient au catalogue, la beauté très-réelle de quelques autres tableaux moins connus du public, et enfin le souvenir encore vivant des deux ventes célèbres dont nous venons de donner un aperçu.

La première série était uniquement composée de tableaux de l'école moderne. Quelques-uns d'entre eux avaient joui d'une telle célébrité au moment où ils furent exposés pour la première fois, qu'ils eussent suffi à eux seuls à assurer le succès de la vente. La mémoire qu'en avaient gardée ceux qui les avaient vus autrefois, à une époque de renaissance artistique où le goût n'était peut-être pas encore parfaitement formé, ressemblait à une sorte de culte ; pour les amateurs de ce temps, le mérite de ces tableaux était indiscutable, et ils venaient les revoir pleins de cette joie intime qu'on éprouve en retrouvant un chef-d'œuvre connu et aimé. Pour nous qui, plus jeunes, ne les avions encore appréciés que par la gravure, nous étions poussés par une vive curiosité à les étudier, à former sur eux et par nous-même notre opinion. Ce n'était pas par esprit de parti que nous n'acceptions pas aveuglément le jugement absolu des anciens amateurs ; mais qui de nous ne sait combien, aux moments surtout où l'art subit des transformations, il faut faire la part de l'engouement et même de la mode ! Aussi certaines œuvres qui n'ont pas, pour se défendre contre le jugement calme et impartial du temps, des qualités sérieuses de peinture ou de dessin, perdent vite le charme éphémère qui, à leur apparition, avait captivé le public, et se voient bientôt délaissées. Près de quarante années ont passé sur les œuvres qui nous occupent : c'en est assez pour consacrer des chefs-d'œuvre, mais aussi pour réduire à leur valeur réelle les œuvres jugées de prime abord avec plus de passion que de sagesse.

Revenons à la vente. Afin, sans doute, de donner aux amateurs le temps de se compter, ni P. Delaroche ni Ary Scheffer ne sont annoncés le premier jour. Mais voici Delacroix, toujours riche de tons et varié dans ses effets. Il va donner de la vie à la vente et maintenir cette place d'artiste de premier ordre qui si longtemps lui a été disputée et même refusée.

L'histoire de Christophe Colomb lui fournit le motif de deux tableaux pleins de lumière, mais diversement traités. L'un représente le grand navigateur au couvent de Sainte-Marie de Rabida. Il vient d'y arriver avec son fils, après une longue route faite à pied, et il attend le prieur dans un grand cloître aux blanches murailles. L'enfant, exténué, s'est étendu sur un banc. Quant à Colomb, il oublie sa fatigue pour examiner avec une profonde attention une carte terrestre ; on pressent en lui le rêve qui sans doute tourmente déjà son esprit et qu'il doit si glorieusement réaliser. Quelques religieux assistent indifférents à cette scène et causent entre eux sans se préoccuper des nouveaux venus.

Dans cette page, Delacroix a laissé de côté les harmonies étranges de couleur qu'il a souvent affectionnées. Il a traité simplement un sujet simple. Rarement il s'est montré aussi sobre, rarement aussi il a été plus vrai, plus puissant. Une lumière chaude et vibrante vient frapper les murs de la galerie, dont quelques cadres pendus çà et là réveillent la monotonie. Dans les personnages, comme dans les accessoires, la palette de Delacroix

a cherché à se faire pauvre, et on sent que si elle a gardé ses richesses, c'est malgré lui.

Colomb a terminé ce voyage de découverte, auquel il rêvait tout à l'heure; il en a rapporté des merveilles sans nombre. L'artiste, pour exécuter son second tableau, a choisi le moment où il les dépose aux pieds de Ferdinand et d'Isabelle. La scène se passe en plein air, sur une des places de Barcelone. C'était, semblait-il, pour Delacroix l'occasion de montrer tout ce qu'on pouvait attendre de son pinceau. La richesse des costumes, les présents entassés au premier plan du tableau, les types étranges des Indiens ramenés par Colomb, tout cet ensemble offrait un prétexte vraiment unique aux jeux de la lumière, aux fantaisies du pinceau, aux hardiesses du coloris. Il faut pourtant reconnaître que cette œuvre est restée inférieure à la précédente. Le roi et la reine, debout au sommet de l'escalier, sont roides et manquent de beauté, le geste de Colomb n'est pas heureux : enfin, le tapis d'un bleu éclatant dont l'artiste a revêtu les marches du trône attire l'œil et détourne l'attention de la scène principale.

Ces deux tableaux, vivement disputés, sont vendus 68,000 francs.

Trois autres Delacroix sont enlevés par les amateurs. Je ne veux citer que le passage d'un gué au Maroc, comme un des plus heureux souvenirs d'Orient de l'artiste. Les terrains et l'eau y sont rendus avec une énergie étrange et pleine d'effet.

Mais voici qu'une rumeur sourde agite le public; on se lève pour voir une dernière fois cette merveille de Bonington intitulée : *Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne*, sujet attrayant qui a séduit plus d'un artiste, et qui a été bien diversement traité. Bonington, dira-t-on, n'en a donné qu'une esquisse. Soit. Mais le caractère simple et familier du sujet comportait-il un style sévère et châtié? Un pinceau tout à la fois coloré et sans prétention pouvait seul bien rendre cette scène, où le sans-façon de ce roi père de famille éclate d'une manière si originale. Bonington en le traitant ainsi n'a-t-il pas montré une véritable intelligence de ce que comportait cette composition? Ingres, lui aussi, a été séduit par le charme de cette scène. Ses personnages sont dessinés avec une conscience scrupuleuse, les têtes sont ressemblantes et irréprochables, chaque détail est parfait. Et cependant le tableau manque de vie. Henri IV, qui fut un roi de tant d'esprit, demandait pour cette scène d'intérieur un peintre avant tout homme d'esprit; il l'a trouvé dans Bonington. Quelle couleur éblouissante! quelle profusion de lumière dans toute cette œuvre, quels chatoiements dans les étoffes, quelle harmonie puissante au milieu de toutes ces audaces! Sans contredit, ce petit tableau était une des perles de la galerie San-Donato, et Delacroix, notre grand coloriste, paraissait presque pâle auprès des richesses de Bonington.

Aussi, écoutez monter les enchères : ce tableau, estimé par l'expert 30,000 francs, atteint et dépasse rapidement ce prix. Le voici bientôt à

40,000 francs. Jusqu'alors chaque surenchère avait semblé étonner ce public, qui manifestait tout haut sa surprise. Mais le silence se fait, et on sent que les vrais amateurs, restés dans l'ombre jusqu'ici, entrent dans la lice. Le tableau monte, monte encore; il est à 80,000 francs. Les adversaires se considèrent une dernière fois, et après un temps de silence, deux enchères sont encore mises avant que le tableau soit adjugé. On se souvient de ce député qui, accusé d'avoir dépensé une somme d'argent considérable pour préparer son élection, répondit simplement : « Vous faites erreur, c'est le double de cette somme que j'ai dépensé, car j'ai une très-grande fortune. » C'est ce même député qui venait de se rendre acquéreur du Bonington. Décidément, il avait raison, et nous pouvons répéter après lui : Il est fort riche.

Après de pareilles émotions, tous les prix paraissent bien modérés. Un Marilhat très-chaud de tons, et un fort beau tableau de Cabat plein de lumière et de calme dans ses belles lignes, passent devant nous sans exciter un très-vif intérêt. Ces deux peintres seuls représentent dans la collection San-Donato notre grande école de paysagistes modernes.

Voici enfin que commence la vente des Demarne, dont on avait tant parlé. D'après les rumeurs qui circulaient, je m'attendais à des folies; aussi n'est-ce pas sans étonnement que je vois ces tableaux se maintenir à des prix relativement modérés. Je dois avouer que cette peinture lisse, soignée, travaillée à l'excès, n'a rien qui me séduise. Les animaux sont mal dessinés en général, malgré le soin que l'auteur a apporté à son œuvre. Quelques-uns d'entre eux, les chèvres en particulier, sont presque informes. J'ajouterai qu'il n'y a pas de vie dans ces compositions, quel que soit le nombre des personnages et des animaux que l'artiste y a placés.

L'intérêt puissant et passionné de la vente des tableaux modernes se concentre dorénavant tout entier sur la *Jane Grey* de Delaroche et sur la *Francesca* d'Ary Scheffer. Ces tableaux célèbres nous sont revenus, entourés encore du prestige de leur ancienne gloire, popularisés par la gravure, soutenus par l'admiration persistante de toute une génération qu'ils avaient subjuguée autrefois, et dont l'enthousiasme était resté d'autant plus fidèle que l'éloignement de ces tableaux n'avait pas permis au jugement porté sur eux de se modifier.

Je l'ai vue enfin, cette fameuse *Jane Grey*, que la renommée m'avait si souvent représentée comme l'un des plus émouvants chefs-d'œuvre de la peinture moderne, et, dois-je l'avouer? je suis resté froid, je n'ai pas senti passer dans mon âme ce souffle sympathique que fait naître la vue d'une grande œuvre, puissamment comprise et puissamment rendue. Quoi! c'est là ce tableau célèbre qui a suscité jadis une admiration si passionnée, qui a su fasciner les esprits et les laisser sous le charme depuis trente-cinq ans! Certes, je me garde de méconnaître l'habileté de l'artiste, sa conscience dans le choix des costumes, dans le rendu de chaque partie de son tableau.

L'arrangement des personnages et le geste de l'héroïne étaient heureusement trouvés et devaient attirer la foule, toujours avide d'émotions. Mais cette habileté ne suffit pas à constituer une œuvre vraiment belle. Il eût fallu à Delaroche une profondeur de conception, un souffle inspirateur qui lui ont manqué, une émotion vraie qu'il a cru remplacer par beaucoup d'esprit, d'élégance et de talent. Le soin excessif apporté aux accessoires nuit lui-même au grandiose du sujet. Il y a une sorte de propreté exagérée qui froisse presque dans la robe de satin de Jane, dans le maillot rose du bourreau, et jusque dans cette paille luisante, parcimonieusement répandue sous le billot. Et quant aux personnages eux-mêmes, que dire des bras de Jane, bras sans modelé, sans rondeur, sans couleur; de ses doigts sans phalanges, et surtout de l'impassibilité de ce joli bourreau, que l'histoire nous montre cependant profondément ému devant la grâce et la jeunesse de la reine, s'agenouillant devant elle et lui demandant pardon avec larmes d'être forcé de lui ôter la vie. Sans se montrer réaliste, Delaroche aurait pu certainement donner du mouvement, de l'émotion à ses figures, et c'est là une des conditions essentielles de la grande peinture.

Son tort, en effet, est de s'être mépris sur la nature de son propre talent. Né pour être peintre de genre, il a choisi les proportions de la peinture d'histoire; peintre d'esprit, il a voulu aborder la tragédie, et il est tombé dans le mélodrame; praticien consommé, chercheur heureux, artiste habile mais sans passion réelle, sans véritable génie, il a su séduire une grande partie de ses contemporains, et il a joui de son vivant d'une réputation que la postérité se refusera à consacrer.

Mais s'il en est ainsi, direz-vous, si ce tableau n'est pas un chef-d'œuvre, comment expliquer le prix de 110,000 francs qu'il vient d'atteindre? La raison en est simple. Pour beaucoup d'amateurs, le prestige qui s'attachait au nom de Delaroche n'est pas encore tombé. La *Jane Grey* d'ailleurs a obtenu un des plus grands succès de la peinture contemporaine, et il est incontestable qu'elle est une des œuvres où Delaroche a déployé les plus brillantes qualités. Enfin, sans parler de ce genre de peinture, fort estimée de nos voisins les Anglais, ajoutons que le sujet seul choisi par le peintre devait les pousser à disputer avec ardeur cette toile, qui leur appartient désormais.

Après qu'elle est adjugée, viennent des réductions de *Strafford*, de *Jane Grey*, de *Cromwell* par Delaroche lui-même, toutes vivement disputées par les amateurs. Pourquoi Delaroche me plaît-il plus dans ces petites toiles que dans les grandes? C'est que dans une scène plus restreinte, et qui par là même ne demande pas la même largeur de conception et d'exécution, la couleur du peintre gagne en vigueur, et que toutes ses qualités se retrouvent, se déploient à l'aise, tandis que ses défauts s'effacent ou paraissent moins frappants.

Serai-je aussi sévère pour Ary Scheffer, dont la *Francesca* a été vendue

100,000 francs? Non, assurément, et la raison en est simple. Chez Delaroche, dès le premier abord c'est le peintre qui se montre, c'est l'artiste qui réclame nos suffrages. Son œuvre finie, polie, parachevée, veut être admirée pour elle-même; ce qui frappe, ce qui attire l'attention, c'est la manière dont est traité chaque détail : étoffes, accessoires, tout a une importance égale, et l'effet général y perd. Chez Ary Scheffer, au contraire, c'est le poëte qui apparaît tout d'abord dans la *Francesca*. Avant de me demander si la peinture en est bonne, si le dessin en est correct, je me sens ému, entraîné à suivre dans leur vol éternel et mélancolique ces deux amants, dont l'étreinte, chastement amoureuse, me cause une impression profonde, irrésistible. Plus tard seulement, je me prendrai à regretter que les forces de l'artiste le trahissent parfois, qu'il n'ait pas de ressources suffisantes à sa disposition, que son dessin ne soit pas plus châtié, sa couleur plus puissante, son modelé plus vigoureux. Mais je lui demande, comme peinture, moins de perfection qu'à Delaroche, parce qu'il s'attache moins à m'étonner par son habileté qu'à me captiver par le sentiment profondément idéal et poétique dont il a empreint son œuvre, par l'inspiration qui y règne et qui réussit aisément à m'arracher aux choses extérieures pour me plonger dans le monde des rêves. Tout cela a été dit mille fois, et mieux que je ne puis le faire, et je me hâte de jeter un dernier regard sur quelques tableaux qui méritent d'être remarqués.

A côté des deux grandes pages d'histoire dont je viens de rendre compte, se trouvaient quelques jolis tableaux de chevalet, entre autres un tout petit Troyon, remarquable d'effet et de fraîcheur. Le sujet en est bien simple : près de la margelle d'un puits, une fille de ferme jette du grain à un troupeau de poules. Le soleil brille et fait miroiter les plumes variées de ces poules, qui se pressent, s'agitent, se heurtent, se disputent le grain avec une vie, un naturel d'autant plus charmants, que cette petite scène est traitée sans prétention. Citons encore des fruits de Saint-Jean, trop uniformément jaunes, mais très-habilement peints, et des fleurs de van Dael, bien pâles. Puis, une grande marine de Gudin. Ce peintre, autrefois si renommé, nous offre encore un exemple des engouements et des caprices de la mode, quand elle adopte des artistes dont les qualités insuffisantes ne défient pas les jugements du temps. Ses transparentes et fades marines ont été jadis payées au poids de l'or, mais depuis longtemps déjà, la vogue a abandonné cet artiste, et pour toujours. Aussi son œuvre n'a-t-elle pu dépasser le prix de 7,800 francs.

Avant de passer à la seconde vente, je veux réparer un oubli au sujet d'un des meilleurs tableaux modernes. Je veux parler de la *Mort du Poussin*, par Granet. Dans une chambre vaste, profonde, éclairée par une seule fenêtre haut placée, Poussin est étendu sur son lit de mort. Le cardinal Massimi, son ami, est venu l'assister à ses derniers moments et se tient debout à son chevet. A gauche, se trouve un groupe de religieux en prières ; à droite

et dans l'ombre, quelques femmes qui pleurent. Nul mouvement. Tous attendent dans le silence et le recueillement le dernier soupir du grand artiste. Les accessoires sont d'une simplicité qui touche à la pauvreté. Et cependant, avec quelle vérité la lumière est répandue dans cette toile ! Nulle part elle ne s'arrête et ne forme de ces effets qui attirent l'œil et surprennent l'admiration de la foule. Mais elle enveloppe tous les personnages dans une de ces demi-teintes chaudes, particulières à l'heure où le jour baisse. Il y a là une simplicité, une entente très-dignes d'éloges; cette œuvre est véritablement belle et doit être comptée parmi les plus remarquables de la collection, mais elle a contre elle un argument sans réplique : Granet n'est pas à la mode, et son tableau a été adjugé au prix relativement bas de 33,000 fr.

Je cite, pour mémoire, quelques œuvres légères de Lami, de beaux portraits de Lampi, d'autres tableaux signés Gérard, Dauzats, Calame, Decamps, et j'arrive à la seconde vente, qui nous fournira le sujet de quelques observations.

III

L'heure de la vente n'a pas sonné encore, et déjà la foule des amateurs, plus nombreuse que jamais, se presse dans l'enceinte devenue trop étroite. Une émotion extraordinaire l'agite, chacun s'efforce de deviner à quelles sommes pourront atteindre les Boucher, les Greuze et le Fragonard. C'est pour ces seuls tableaux qu'on est venu, il est aisé de le voir. Personne ne regarde les marines de J. Vernet, ni les grands paysages d'H. Robert. Faisons comme le public et arrêtons-nous devant les tableaux attribués à Boucher. — Quelques-uns sont bien de lui, entre autres la *Toilette de Vénus*, le plus important de tous, et le plus heureusement conçu. D'autres petites allégories, représentant la Musique, la Sculpture, la Peinture et la Poésie, sont peut-être aussi de Boucher. Mais qui oserait soutenir que cette Vénus rose, qui tient une flèche à la main, n'est pas une copie et une médiocre copie faite d'après une composition du maître? Et cependant le catalogue ne signale aucun doute à cet égard. Bien plus, j'y trouve portées, sous le nom de Boucher, aux nos 100 et 101, deux compositions qui ne rappellent absolument en rien le talent de ce peintre. Je ne reconnais ni sa manière d'agencer les figures, ni les types de femmes dont il signe les œuvres, ni la couleur à laquelle on reconnaît son pinceau. Le faire est empreint d'une mollesse incompatible avec le nom du maître. Ces tableaux, en somme, ne sont pourtant pas mauvais, et nous devons leur accorder certaines qualités réelles, mais il nous semble tout à fait évident que ce ne sont pas des Boucher.

Le premier se vend 6,100 francs ; jusque-là, il n'y a rien à dire. Mais bientôt le second devient l'objet d'une lutte aussi surprenante que passionnée, et les enchères s'élèvent rapidement à 50,000 francs.

L'acquéreur, trompé par l'indication du catalogue, a-t-il subi l'entraînement d'une vanité mal éclairée et a-t-il cédé aux caprices de la mode en donnant un prix exorbitant d'une œuvre médiocre? ou bien, a-t-il su qu'il n'achetait pas un Boucher? Dans ce cas, il me semblerait intéressant de rechercher quel peut être ce peintre, inconnu hier encore, et qui menace aujourd'hui de se vendre un prix plus élevé que les Boucher et les Fragonard. Sans beaucoup m'aventurer, ne pourrai-je hasarder le nom de Callet, peintre du siècle dernier, connu par des portraits, par des tableaux qui sont au Louvre, et rappellent beaucoup, comme genre, ceux dont nous venons de parler? Je le répète, on ne peut refuser un vrai talent au peintre à qui l'on doit ces œuvres, et en particulier cette Bacchante en délire, renversée sur l'autel du dieu Pan. Mais comment une telle erreur de nom a-t-elle pu se glisser dans le catalogue? et pourquoi n'a-t-on pas rendu à leur véritable auteur ces compositions, depuis de trop longues années attribuées à Boucher?

Après ces premiers coups de feu, le Fragonard est vivement attaqué. Son tableau, intitulé la *Fontaine d'amour*, est une des œuvres célèbres de ce maître trop charmant, et on se la dispute chaudement. Elle est adjugée 31,000 francs, prix capable de faire rêver M. Walferdin, qui, dans sa précieuse collection de tableaux de Fragonard, possède une toile qui représente le même sujet, mais dans une gamme de tons plus brillante et plus vive encore.

Enfin, nous arrivons aux Greuze.

Il y en a dix-neuf de mérites divers. Dans maint tableau une tête d'enfant fait tous les frais du motif : tantôt souriante, tantôt rêveuse, tantôt priant, souvent prétentieuse et maniérée, toujours attrayante et gracieuse.

Nous trouvons deux compositions seulement, l'une intitulée les *Œufs cassés*, atteint le chiffre de 126,000 francs. L'autre, le *Geste napolitain*, celui de 50,000 francs. Je ne veux pas décrire ici ces œuvres légères, trop légères sous leur apparente innocence, mais je tiendrais à m'expliquer comment l'engouement et la vanité peuvent aveugler les connaisseurs au point d'attribuer des prix aussi ridicules à des œuvres aussi imparfaites. Les millions réduisent-ils donc à néant le jugement, le bon goût, et je dirais volontiers le bon sens? Si l'on en arrive à donner d'une tête de Greuze 90,000 francs comme on l'a fait pour la *Petite fille au chien*, à quel prix estimera-t-on des œuvres vraiment belles? Encore si Greuze n'avait laissé que quelques tableaux recherchés en raison même de leur rareté! mais non, il a travaillé, il a produit beaucoup, et jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans; de plus, on ne peut voir en lui qu'un peintre aimable et gracieux, non un artiste vraiment grand. Jamais il n'a su rendre heureusement une étoffe, dessiner correctement une main; la critique la plus sanglante de son talent ne se trouve-t-elle pas, au reste, dans le style ampoulé et plein d'affectation que Dide-

rot, son grand admirateur, a dû inventer pour décrire ses tableaux? Oui, en face des inexplicables extravagances des amateurs, M. Sarcey a raison lorsqu'il s'écrie : « C'est de la folie! De toute part on répétait ce mot, et moi, je l'avoue, j'étais tenté d'être plus sévère encore, et de dire : C'est de la sottise! » On peut comprendre, en effet, qu'un homme de goût, entraîné par l'amour de l'art et l'émotion de la lutte, fasse une folie ; mais cette excuse n'existe pas ici, et le prix des Greuze ne saurait s'expliquer que par le caprice irréfléchi de la vogue et par l'excès d'une vanité mal entendue.

IV

J'ai hâte de parler des tableaux des écoles italienne et espagnole. Les toiles sont peu nombreuses, mais quelques-unes sont excellentes. Entre toutes se remarquent deux œuvres importantes du Titien, du Titien, le seul coloriste ayant su trouver grâce devant Ingres, qui écrivait de lui : « Titien, voilà la couleur vraie, voilà la nature sans exagération et sans éclat forcé. C'est juste. » Voyez son duc d'Urbin, dont la pose est si fière : n'est-il pas réellement beau, malgré la rude expression de son visage? Son bras droit s'appuie sur un casque qu'il vient d'ôter; sa main gauche froisse un pli cacheté; une toque noire couvre sa tête hardie et vivante, l'œil est sévère, presque farouche; mais, contraste charmant, près de cet homme dont l'aspect est si énergique, l'auteur a placé un tout jeune enfant à l'expression charmante, aux couleurs fraîches et roses, et qui lève gracieusement la tête vers son père.

Quelle richesse harmonieuse dans le costume dont le grand coloriste a revêtu le duc! Puissant dans les noirs du velours, l'artiste a su néanmoins, avec une entente merveilleuse, répandre une lumière blonde et douce sur le satin blanc qui complète le costume. Que nous sommes loin des pâles couleurs de Greuze! Regardez la tête de l'enfant; n'est-elle pas plus vivante et tout aussi charmante d'expression que celles dont nous parlions tout à l'heure, et qui ont eu à la vente précédente un succès si exagéré?

Le second tableau du Titien nous montre la Cène d'Emmaüs. Par la disposition des personnages, cette œuvre rappelle de très-près le tableau célèbre du Louvre qui représente le même sujet. Au centre de la table, le Christ rompt le pain et adresse une prière à son Père; aux deux extrémités sont assis les disciples. Les têtes, dit-on, sont des portraits, et, si l'on en croit la citation faite par le catalogue, d'après l'abbé Celotti, le personnage de gauche ne serait autre que le cardinal Bembo.

Moins puissante de tons, moins bien conservée que la précédente, cette toile, par son importance, méritait cependant d'être étudiée un instant.

Après Titien, Paul Véronèse nous offre un portrait plein de grâce, celui

de la belle Nani. Dans cette œuvre, traitée un peu à l'effet, Véronèse a mis toutes les richesses de sa palette. La robe bleue est brodée d'or et d'argent ; au cou, aux doigts brillent des bijoux superbes. La main droite est ramenée sur la poitrine, la gauche effleure à peine le bord d'une table, et la simplicité de la pose fait un contraste heureux avec la richesse du costume.

Ce portrait et celui du duc d'Urbin, du Titien, sont, dans la collection San Donato, les deux œuvres les plus remarquables de l'école italienne. Voici ensuite un beau portrait en pied par Bronzino : Dianora Frescobaldi, cette patricienne florentine qui n'eut pas moins de cinquante-deux enfants, comme le mentionne une épigraphe placée dans le tableau par le peintre lui-même, est vue de trois quarts; et, bien que l'artiste n'ait pu renoncer à une certaine sécheresse de pinceau, ni à cette teinte verdâtre qui lui est habituelle, cette œuvre est précieuse et intéressante par le soin extrême qu'on y remarque. Les étoffes surtout y sont traitées avec une adresse vraiment extraordinaire, et on est frappé du grand air de l'ensemble. Mentionnons encore un *Souper vénitien*, de Giorgion, tableau de chevalet d'une couleur assez puissante, mais dont la composition est bien confuse ; et enfin un portrait d'homme, trop noir, mais d'une belle tournure, par Sébastien del Piombo.

Dans l'école espagnole, je remarque trois Murillo, bien différents l'un de l'autre. C'est d'abord un portrait d'homme, peut-être celui de Murillo lui-même. La figure est énergique, les traits osseux et accentués, les cheveux longs retombent sur les épaules. C'est une œuvre très-belle, quoique les ombres en soient trop violemment accusées. Tout autre est le saint Antoine de Padoue. A genoux, le saint tient entre ses bras l'enfant Jésus, qu'il presse timidement contre ses lèvres. Le paysage est blond et doré; une lueur céleste semble éclairer toute la scène. Ce n'est là qu'une esquisse, mais elle est charmante. La *Petite fille au panier*, quoique plus achevée, me semble bien inférieure à ces deux œuvres, et le dessin en est vraiment insuffisant.

Quelle sévérité dans les tableaux de Ribera, si sombres, si heurtés dans leurs oppositions de noirs et de lumières ! Tous deux pourtant sont énergiques et émouvants.

Mais il faut m'arrêter, ne citant que pour mémoire, dans l'école flamande, une sainte Véronique, de Memlinc, très-fine de tons, très-soignée comme exécution, et dont la tête est d'une beauté réelle dans sa naïveté ; et deux tableaux de van der Weyden, très-curieux à cause de leur ancienneté et de l'expression que l'artiste s'est efforcé de donner à certaines de ses figures.

La série des tableaux anciens, dans la collection San Donato, possédait, ainsi que nous venons de le voir, des œuvres de grande beauté, et qui semblaient devoir fournir aux amateurs sérieux l'occasion de se montrer

enfin. Et cependant, surprise douloureuse, l'animation des jours précédents a disparu, les curieux eux-mêmes sont peu nombreux. Le portrait de Bronzino se vend 16,000 francs; celui de P. Véronèse est mis sur table à 20,000 francs et monte jusqu'à 30,000 francs. Ce début satisfaisant permettait d'espérer pour le Titien une lutte chaude et animée ; mais les deux cadres du Titien sont trop sévères pour exciter la convoitise des amateurs. Le portrait d'homme, si puissamment peint, arrive péniblement à 17,500 fr., et la Cène est donnée pour 12,000 francs. N'est-il pas vraiment humiliant de constater que ces deux œuvres réunies sont vendues trois fois moins cher que la petite fille au chien de Greuze? Ah! si l'on avait détaché la tête d'enfant qui se trouve dans le portrait du duc d'Urbin, peut-être aurait-elle atteint à elle seule un prix plus élevé que le tableau entier. Il est beau sans doute, ce portrait, il est peint supérieurement, mais la tête du duc est laide, l'ensemble est sévère, et, de plus, le cadre est grand. Suprême condamnation! Ce n'est ni attrayant ni amusant.

Aussi, voyez quel contraste quand on met en vente le *Souper vénitien*, du Giorgion, et avec quelle ardeur les amateurs se le disputent! Cette toile est petite, elle est presque inconvenante. 55,000 francs la couvrent en un instant.

Il en est de même pour les peintres espagnols. Les deux Ribera restent à 4,000 francs, tandis que la petite esquisse de Murillo atteint rapidement 20,000 francs, et que la *Petite fille au panier* est vendue le même prix que la *Cène* du Titien.

C'est qu'aujourd'hui on n'a plus de galeries. Le goût, le luxe des tableaux persiste, mais il est forcé de se restreindre aux proportions mesquines des appartements ; la conséquence nécessaire en est que les toiles qu'on achète doivent être tout à la fois petites et d'un grand prix. Les musées auraient réellement beau jeu dans de pareilles ventes, s'ils pouvaient disposer de capitaux suffisants.

Des marbres, je ne dirai que peu de chose. Je ne veux pas décrire ici la *Bacchante* de Clésinger, ni le *Faune* de Pradier, et tout le monde connaît le *Premier berceau,* de Debay, composition charmante, mais bien faible d'exécution. Il nous suffira de savoir que ces œuvres sont adjugées à des prix qui ne compensent pas même les frais de main-d'œuvre et de matière première. Une seule statue se vend 52,000 francs; c'est une esclave de Powers. Malgré l'attention que j'apporte à l'étudier, malgré mon désir de découvrir quelles qualités hors ligne distinguent ce marbre froid et sans originalité, je dois renoncer à m'expliquer ces enchères fantastiques.

Après les tableaux sera mise en vente une importante collection de dessins. Je ne les ai pas vus encore, mais je puis à l'avance affirmer que, relativement, ils se vendront plus cher que les tableaux mêmes. Accessibles à un plus grand nombre de fortunes, ils présentent, d'ailleurs, par leur choix et leur valeur intrinsèque, un intérêt véritable.

Deux séries surtout seront remarquées. Eugène Lami, inférieur quand il peint, se montre, dans les aquarelles, l'artiste incomparable que l'on sait. Qui pourrait lutter avec lui dans l'art de grouper ses personnages, de leur donner la vie? Qui sait, comme lui, faire chatoyer les étoffes? Et qui, surtout, oserait se comparer à lui dans la reproduction si merveilleuse de nos fêtes mondaines, où son habileté arrive à rendre supportable notre ridicule et disgracieux habit noir lui-même? Précieuses par le talent que l'artiste y déploie, les aquarelles d'Eugène Lami le sont encore par le choix même des scènes qu'elles représentent, et ce peintre aura plus tard, parmi les historiens qui traiteront de notre dix-neuvième siècle, un nom comparable à celui que Moreau, Fragonard et Eisen se sont conquis en faisant revivre à nos yeux le dix-huitième siècle.

Ce que Gavarni a fait pour le monde gai, Daumier pour les bourgeois de son temps, Lami le fait pour le grand monde, et tous trois vivront comme étant l'expression d'une société et d'une époque tout entière.

Dans un autre genre, les aquarelles de Raffet offrent un intérêt égal. D'un côté les fêtes splendides, les élégances modernes, les recherches du luxe, les bals, les festins, les cérémonies officielles; de l'autre, étudiés sur nature, avec une conscience parfaite et un rare talent, les costumes, les mœurs du soldat, les scènes de la caserne et du camp.

Je vois encore au catalogue les noms de Delacroix, de Louis Boulanger, de Decamps... Mais je passe rapidement, ne voulant pas m'exposer à parler témérairement d'œuvres que je ne connais pas. Pour la même raison, je ne dirai rien des merveilles sans nombre qui, dans un autre ordre, enrichissaient la collection San Donato et qui vont faire l'objet de six ventes successives à partir du 20 mars. Orfèvrerie ancienne et moderne, porcelaines et émaux de Chine, bronzes d'art, porcelaines de Sèvres et de Saxe; armes rares de tous les pays, meubles anciens, pendules, candélabres signés Gouthières, matières précieuses de toute sorte, tout ce que la finesse du goût, la splendeur du luxe ont pu rêver et réaliser de plus rare et de plus beau en antiquités et en curiosités; tout cela va passer sous les yeux du public avant de prendre place dans les collections des privilégiés de la fortune.

Arthur Duparc.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 8 mars.

L'irrésistible mouvement d'opinion qui a fait successivement les élections générales, l'interpellation des Cent-Seize, le message du 12 juillet, le sénatus-consulte et le nouveau ministère lui-même, vient d'aboutir à une évolution nouvelle et décisive qui fixe irrévocablement la situation. L'événement s'accomplissait à l'heure même où paraissait notre livraison dernière, et les deux semaines écoulées en font mieux ressortir encore la capitale importance.

Depuis six mois, la réaction, couvrant d'une résignation mensongère les amertumes de son dépit, luttait sourdement contre le retour victorieux des idées libérales. Vainement avait-elle signé des programmes et prêté son concours au cabinet : on avait bien compris qu'elle subissait en frémissant ce qu'elle ne se croyait pas encore en mesure de détruire, et pressenti qu'à la première occasion favorable elle se retournerait brusquement pour prendre la revanche de ses humiliations et de ses défaites. — Un instant, elle avait eu l'idée de la chercher sur le terrain économique, mais la réflexion lui ayant conseillé l'attente, elle guettait patiemment une occasion plus propice, quand l'interpellation de la gauche sur les candidatures officielles lui parut offrir toutes les chances possibles de succès. La question, en effet, était bien choisie et devait, selon toute apparence, devenir un dissolvant pour le ministère ou pour la majorité. Si le ministère, placé en face d'une chambre issue en majeure partie de candidatures officielles, avait le courage de répudier hautement le système électoral de ses prédécesseurs, il blessait le centre droit qui, condamné dans ses origines et menacé dans son avenir, pouvait se réunir à la droite et donner le jour à une administration nouvelle, empruntée sans mélange à ses rangs. Si au contraire, par ménagement pour les susceptibilités de l'assemblée, le gouvernement ne repoussait pas avec netteté la pratique des candidatures

officielles, il rencontrait devant lui le double mécontentement de la gauche et du centre gauche, et ce dernier groupe, se séparant d'une administration opposée au principal article de son programme, obligeait à la retraite les deux ministres qui la représentent au sein du cabinet. Quels que fussent l'attitude et le langage des orateurs officiels, il semblait donc que le résultat de la discussion dût être infailliblement de brouiller le ministère avec le centre gauche ou avec le centre droit, de disloquer la majorité composite sur laquelle il s'est appuyé jusqu'ici, et d'amener finalement sa chute ou tout au moins sa modification dans le sens de la droite. Ah! la ruse était bien ourdie! comme chante Figaro, et les rôles habilement distribués entre M. Granier de la Fauconnerie et M. Dugué de Cassagnac, chargés, l'un de provoquer la gauche par l'amer étalage des plus irritants souvenirs, l'autre, de toucher et d'entraîner le centre droit par l'égoïste sentiment de l'intérêt et de la conservation. Néanmoins le calcul a échoué, et les meneurs de l'intrigue n'ont réussi qu'à resserrer l'accord là même où ils comptaient creuser la division.

Plus on les veut brouiller, plus on va les unir.

Aveuglée par ses rancunes, la réaction n'a pas vu qu'en acculant le ministère, elle l'obligeait précisément à sortir des concessions énervantes et des demi-mesures pour entrer avec franchise sur le terrain de son principe, où il trouvait aussitôt l'invincible appui de l'opinion publique. Jusque-là le cabinet, obéissant à une inspiration conciliatrice et tenant peut-être un compte exagéré des besoins de la transition, avait évité les points brûlants du problème électoral. Mais dès qu'il était contraint de s'expliquer, il ne pouvait, sans mentir à son origine, ne pas affirmer avec éclat la pensée nationale qui l'avait porté aux affaires. C'est ce qu'il a fait, avec cette force que donne la certitude de l'assentiment d'un peuple, et ceux qui l'avaient provoqué ne sont arrivés qu'à la constatation solennelle de leur isolement et de leur impuissance.

Avec une justesse de coup d'œil, une fermeté de résolution, une grandeur de langage applaudies de la presse entière, M. Émile Ollivier a saisi l'heureuse occasion de rompre ouvertement avec la fraction de l'ancienne majorité qui, refusant de suivre le cabinet dans la voie libérale, entravait sa marche sincère et hardie vers les réformes désirées. Il a proclamé, non pas seulement avec l'éloquence d'un orateur, mais avec le sens profond d'un homme d'État, les devoirs d'un ministère libéral en matière d'élection; et, posant des principes qui sont des engagements, mettant hors de lutte les influences administratives, l'armée des fonctionnaires, le budget, toutes les forces et toutes les pressions qui ont rendu l'ancien système odieux au pays, il a garanti la complète neutralité du gouvernement entre les candidats en présence. Mais le point culminant et, suivant nous, le plus politique, des déclarations du garde des sceaux, c'est l'appel

pressant et viril qu'il a fait au courage, au dévouement de tous les amis du gouvernement représentatif. Il leur a montré l'adversaire organisant l'action, formant des comités, propageant des candidatures, déployant toutes les ressources de la conviction et de la passion pour faire triompher sa cause; et il leur a dit avec résolution : Faites de même! « Ne vous reposez pas sur nous; ne vous abandonnez pas à notre tutelle; défendez-vous vous-mêmes, et défendez-nous si nous avons votre confiance... Le gouvernement fort, le gouvernement respecté et durable n'est pas celui qui n'a que les défenseurs qu'il soutient, mais celui qui est encouragé, soutenu, porté, créé par ses amis. » — Voilà bien les mâles et nobles conseils qu'il convient de faire entendre aux hommes épris de la liberté. — Vous réclamez ce bien précieux? Sachez en être dignes et le conquérir! Levez-vous, agissez, demeurez convaincus que la candidature officielle ne sera vraiment morte que le jour où le réveil de l'esprit public l'aura remplacée par le jeu vigoureux des initiatives particulières et le concert des groupes libéraux et conservateurs!

On sait quel accueil a reçu ce loyal et ferme langage : 185 voix l'ont acclamé, tandis que 56 seulement restaient fidèles à la politique autoritaire. Oui, dans cette Assemblée issue des candidatures officielles, il ne s'est trouvé que 56 voix pour les défendre; le gouvernement personnel a été vaincu, renié par la Chambre même qu'il avait composée! C'est là un événement considérable pour le présent et pour l'avenir. On l'a appelé un 24 février parlementaire. Quelque nom qu'on lui donne, il ouvre un abîme entre l'ancien système et le nouveau, et il nous fait entrer d'un bond dans la vérité représentative. La candidature patronnée, chauffée, nourrie, entretenue, avait été la clef de voûte du régime tombé; c'est elle qui avait rendu possibles tant d'abus, couvert et amnistié tant de fautes; avec elle disparait le plus grand obstacle à la fondation d'un gouvernement libre. Plus de manne budgétaire, d'urnes à double fond, de fausses clefs, d'affiches calomnieuses, d'intimidation et de violences; plus d'instituteurs manipulant les bulletins, de maires faisant voter dans leur poche, de magistrats immolant l'impartiale justice aux intérêts d'un homme ou aux passions d'un jour! Quelle perspective pour des candidats qui, semblables à l'âne chargé de reliques, ne se sentaient guère d'autre valeur que celle dont l'administration avait affublé leur complaisance! Aussi, pour sauver quelque chose du naufrage, proposaient-ils au moins, dans un ordre du jour motivé, « une intervention sage et modérée du gouvernement. » Mais l'impulsion était donnée, la vérité s'imposait irrésistiblement; tout a été balayé par l'ordre du jour pur et simple, et l'honnête résolution de la Chambre a soulevé l'enthousiaste approbation du pays. La gauche, faisant preuve pour la première fois d'esprit politique, et donnant le pas à la liberté électorale sur tout le reste, a voté franchement pour le cabinet, montrant bien ainsi que le parti réactionnaire, cramponné avec désespoir au régime personnel, se trouvait seul en face du ministère sur cette vitale question.

Après le grand résultat, qui est la destruction définitive de l'ancien système électoral contre lequel protestaient toutes les consciences, l'avantage décisif de la situation nouvelle est de voir enfin chacun remis dans son rôle et à sa place. Rien ne vaut en politique les positions nettes, parce qu'elles déterminent seules les conduites logiques et décidées. Le cabinet a perdu de compromettants auxiliaires qui l'avaient obligé déjà à des réserves fâcheuses. Il a gagné, pour l'accomplissement de ses projets, l'union plus solide et plus intime des deux centres. C'est un résultat qui le dégage et le fortifie, et dès que la lutte en plein soleil a remplacé la ténébreuse intrigue, il n'a plus qu'à se tenir sur le terrain de son origine pour y défier victorieusement tous ses adversaires. C'est un grand bonheur pour lui d'avoir battu les Arcadiens sur une question pareille, et réduit les chevaliers persistants de l'ancien régime à se prononcer contre la liberté électorale, c'est-à-dire contre la base même de tout gouvernement représentatif. Il a ainsi mis à nu le fond de leurs doctrines et montré la valeur des déclarations bruyantes où ils affirmaient naguère leurs tendances libérales. M. de Forcade lui-même n'avait-il pas promis au ministère un concours que personne ne sollicitait? Et ce lieutenant du gouvernement personnel, qui disait pompeusement à l'opposition : « Nous saurons fonder la liberté sans vous, et même contre vous, » n'a su, dans l'acte solennel du 24 février, qu'agir et voter contre la liberté primordiale et génératrice de toutes les autres!

Comment peindre le désarroi du parti et la fureur tragique de ses chefs? Les colères sont en raison de la débâcle des espérances. Avoir compté sur un triomphe, et se trouver à l'état de minorité infime et conspuée! Le *Peuple français* ne peut s'y résigner, et groupant avec tapage les pauvres 56, meurtris et désorientés, il essaye d'en former une ombre d'opposition et d'en menacer le ministère. Mais qui pense-t-il effrayer par ces démonstrations impuissantes? Pour former une opposition sérieuse et vivace, il faut un ensemble de doctrines nettes et définies, en même temps qu'une entière indépendance vis-à-vis du pouvoir. Tels étaient le caractère et l'attitude de l'ancienne opposition de droite sous la Restauration. Mais nos Arcadiens sont-ils dans une situation analogue? Propres à suivre docilement un mot d'ordre, ils paraissent incapables d'y suppléer par un programme; leur politique n'a jamais consisté, comme celle des soldats de Scribe, qu'à se taire sans murmurer, et ce n'est pas avec des rancunes, des jalousies et des appréhensions qu'ils parviendront à se faire des principes, une ligne, une indépendance. Leur opposition, même acharnée, n'est donc pas bien à craindre. Ils peuvent entasser les manifestes, traiter les ministres de réactionnaires et se qualifier généreusement de libéraux : ils ne feront pas oublier au pays que leur seule pensée commune, leur unique raison d'être, c'est une protestation contre la liberté électorale, c'est le secret désir de restaurer le système désavoué des préfets à poigne et des candidatures apprivoisées dont le département des Hautes-Alpes

nous a offert le type historique et le modèle accompli. Oui, voilà ce qu'ils rêvent, ou tout au moins l'équivalent, selon l'aveu naïf de M. Prudhomme de Buzareingues; mais la France ne veut ni de l'équivalent, ni de l'approximatif, sous aucune forme ni sous aucun masque; elle a soif de la liberté vraie, sincère, efficace, et laisse une pincée d'absolutistes regretter seuls « la saveur autoritaire des Napoléons[1]. »

La bataille du 24 février dans la Chambre devait naturellement avoir son contre-coup dans la presse. Les positions, en effet, s'y sont dessinées d'une manière instructive, et *le Peuple français*, manœuvrant avec *le Public* et *le Pays*, a recueilli le concours expressif de *l'Avenir national* et de *la Marseillaise*. Cet accord des incorrigibles et des irréconciliables, auquel n'a pas manqué la note de *l'Univers*, est tout à fait édifiant et achève de montrer au pays, également dégoûté de révolution et de réaction, de quel côté se trouvent les vrais représentants de ses aspirations et de ses croyances.

Comme on le pense bien, tous les prétextes sont bons aux coalisés pour attaquer le ministère, et ces vaincus d'ancien régime, agitant des fantômes, ont imaginé de crier à l'orléanisme et aux revenants, à propos des commissions extra-parlementaires auxquelles le pouvoir a demandé l'étude préparatoire de certaines questions. Un d'eux, visant à l'ironie et se blessant lui-même, a résumé la situation dans ce mot : « Si le système ancien était l'ère des commis, le nouveau système est l'ère des commissions. » — Rien de plus exact, et tout se résume en effet dans les deux mots qui expriment à merveille la différence des deux régimes. L'un, concentré dans une volonté solitaire, tranchait tout dans le silence et le mystère ; l'autre, s'entourant de lumière et de conseils, fait débattre ouvertement les problèmes et n'apporte pour ainsi dire à la représentation nationale que des solutions mûries par la conscience publique. Si c'est là ce qu'on a voulu caractériser, nous doutons que la pratique actuelle ait à souffrir de la comparaison.

C'est M. de Falloux, il faut lui rendre cette justice, qui eut, il y a vingt ans, la libérale pensée de ces grandes commissions extra-parlementaires où le concours des bonnes volontés et des expériences peut simplifier si heureusement la tâche gouvernementale. On se souvient de cette réunion d'hommes et de talents si divers, où siégeaient à la fois M. Cousin, M. Thiers et l'abbé Dupanloup. C'est ce large et fécond précédent qu'a voulu, dès son début, imiter le nouveau régime, et il ne pouvait avoir d'inspiration plus louable. Quoi de plus naturel de consulter, sur l'enseignement, l'illustre auteur de la loi populaire de 1833, sur l'émancipation des communes, un des plus glorieux vétérans de la cause libérale, sur les intérêts supérieurs et généraux du pays, des hommes qui ont honoré les institutions représentatives à l'heure où ces institutions se relèvent parmi

[1] Article du *Pays*.

nous? Il semble que l'ordre établi reçoit une force nouvelle du concours désintéressé que lui apporte ainsi toute une élite d'hommes considérables, et que les amis du gouvernement devraient être les premiers à s'en réjouir. Oublient-ils que M. de Persigny, dont les intentions ne sauraient être suspectes, adressait dès 1860 aux préfets, dans une circulaire fameuse, la recommandation « de ne rien négliger » pour amener la conciliation entre les partis? « Beaucoup d'hommes honorables et distingués des anciens gouvernements, disait alors le ministre de l'intérieur, se tiennent encore à l'écart par un sentiment de dignité personnelle. Témoignez-leur les égards qu'ils méritent; *ne négligez aucune occasion de les engager à faire profiter le pays de leurs lumières et de leur expérience*; et rappelez-leur que, s'il est noble de conserver le culte des souvenirs, il est encore plus noble d'être utile à son pays. » — Il est vrai que M. de Persigny a singulièrement appliqué le programme qu'il développait en si beaux termes; mais cette politique n'en était pas moins sage, et le cabinet actuel, en la reprenant pour son compte et en la pratiquant avec loyauté, peut être justement surpris de rencontrer les attaques des amis mêmes du ministre de 1860. Ne parleraient-ils donc de conciliation et de liberté que pour mieux dissimuler leur passion d'exclusivisme jaloux et d'absolutisme incurable? On serait tenté de le croire en les entendant accuser le ministère de menacer le suffrage universel, eux qui l'ont faussé, tripoté, pollué, sans scrupule ni pudeur, durant vingt ans, et dont toute la rage aujourd'hui vient de ne pouvoir continuer le maquignonnage et les trafics à l'aide desquels ils ont un instant été quelque chose dans ce pays de franchise et de probité!

Voilà les revenants qui feraient peur à la France; dans les autres, dont on cherche vainement à l'effrayer, elle ne voit que des réputations intègres, des dignités fières, des services rendus, des noms chers à ses annales et à son souvenir.

Il est un autre genre d'attaques dirigées contre le cabinet par des journaux qui font chorus avec *le Peuple français* et *la Marseillaise*. Nous voulons parler des récriminations de *l'Univers* contre M. Daru; mais cette guerre-là n'est pas plus redoutable que l'autre, parce qu'elle ne porte pas moins à faux, et que les ultras de la religion ne parviendront pas plus que les ultras de la politique à donner le change sur le respect sincère de la foi et de la liberté, des droits de l'Eglise et des droits du citoyen, qui est le sentiment profond et le programme immuable du cabinet. *L'Univers* accuse M. Daru de porter atteinte à la liberté du Concile et d'exercer une pression coupable sur les délibérations de l'auguste assemblée. S'il en était ainsi, nous ne serions pas les derniers à élever la voix; mais quels actes justifient un aussi grave reproche? Nous avons bien lu des fragments plus ou moins exacts de correspondance privée dans lesquels M. Daru parle de l'état des esprits en France et des mouvements d'opinion que pourrait susciter telle ou telle mesure; mais nous cherchons vainement en quoi ce simple exposé d'une situation opprime le

concile et enchaîne sa liberté. On ajoute que l'honorable ministre des affaires étrangères aurait envoyé à la cour de Rome une dépêche inspirée par les mêmes préoccupations, et faisant connaître avec netteté les tendances marquées du sentiment national sur certaines questions. Si le document existe, si le ministre, observateur vigilant et consciencieux des faits qui l'entourent, a jugé nécessaire d'exposer loyalement au Saint-Siége le courant profond et accentué de l'opinion dans notre pays, sans se départir en rien du respect absolu de la liberté de l'Eglise, sans la placer sous le coup d'aucune menace, mais sans rien dissimuler non plus des conséquences possibles de certains actes, nous n'hésitons pas à le dire : M. Daru n'a fait que son devoir, et ce serait nourrir une singulière idée du rôle de ministre dans un gouvernement parlementaire, que de comprendre différemment sa tâche et ses obligations. Quelle est la première loi de tout dépositaire du pouvoir sous ce régime ? L'étude incessante des volontés de l'opinion, souveraine incontestée des sociétés modernes, et dont on ne peut rester le ministre qu'en appliquant ses décrets à l'intérieur et en faisant connaître au dehors ses aspirations et ses tendances. Si le ministre des affaires étrangères exposait à Berlin que l'opinion publique en France obligerait le gouvernement à répondre par un acte hostile à l'annexion de Bade, ne remplirait-il pas un devoir, sans que la liberté de la Prusse se trouvât diminuée par une déclaration semblable? Ce serait un simple avertissement éclairant les décisions et précisant les responsabilités. Mais il n'y a pas que des intérêts matériels en ce monde, les intérêts moraux y occupent même la plus large place, et comment un ministre des affaires étrangères n'aurait-il pas la charge d'exposer aussi bien l'opinion de son pays sur le caractère des uns que sur l'importance et l'effet des autres dans l'ensemble de la vie nationale? Encore une fois, si M. Daru s'est borné à cette mission toute préventive, s'il ne s'est fait que l'interprète loyal du sentiment public, il n'a porté aucune atteinte à la liberté de ceux qu'il a précisément pour devoir d'éclairer et d'avertir. Mais n'est-il pas curieux de l'entendre accuser de violence contre l'Eglise par le journal même qui a jadis encouragé, acclamé la guerre d'Italie, d'où la spoliation du Saint-Siége devait inévitablement sortir; par les flagorneurs infatigables du régime qui a fait tant de mal à la foi et porté tant de coups douloureux à l'Eglise? En vérité, il ne manquait plus au ministère, comme suprême et dernier hommage, que les injures de *l'Univers ;* c'était une lacune dans le triomphe des « honnêtes gens ; » et la voilà désormais comblée.

C'est ce même journal qui s'acharne depuis deux semaines contre un des plus illustres défenseurs de la cause sacrée que ses propres excès ne cessent de compromettre. Une calomnie misérable a été inventée contre M. de Falloux : on l'accuse d'avoir dit que *l'Église doit faire sa révolution de* 89, et naturellement *l'Univers*, avant toute information, s'est empressé de recueillir une assertion

aussi précieuse, afin de la flétrir bien vite et avec elle tous les catholiques soupçonnés d'attachement à la liberté. *L'Univers* a le goût de ces exécutions sommaires et anticipées; on n'a pas oublié l'emportement scandaleux avec lequel il s'est rué naguère sur le cercueil de M. Berryer, avant même que l'orateur dont la vie si glorieuse avait été couronnée d'une mort si chrétienne y fût descendu! La précipitation n'a pas été cette fois moins vive; on eût dit que le journal se hâtait, comme s'il eût craint d'être arrêté par un démenti. Le démenti est venu en effet, rapide, catégorique, absolu. Sans faire à *l'Univers* l'honneur d'une réponse directe, M. de Falloux, interrogé par un ami sur la question de savoir s'il avait publié quelque part les paroles qualifiées de blasphématoires par le Souverain Pontife, a transmis à Rome et à Paris un télégramme ainsi conçu : « Je n'ai jamais *pensé*, *dit*, *ni écrit* cela NULLE PART. » Il était impossible d'imaginer démenti plus net et plus entier. Il ne laissait pas le plus petit refuge à la calomnie, puisqu'il prenait soin de l'expulser même du dernier recoin de la pensée. Mais c'eût été bien mal connaître *l'Univers*, que d'attendre de lui la rectification simple et droite à laquelle se fût cru obligé tout honnête homme. Il a trouvé moyen d'enregistrer le démenti et de maintenir en même temps l'accusation! C'est le chef-d'œuvre du genre, nous le reconnaissons; mais *l'Univers* est expert ouvrier dans cette besogne. Démentir ne suffit pas, dit-il; il faut prouver. — Prouver quoi? Qu'on n'a pas dit telle parole, qu'on ne l'a pas même pensée? C'est demander une attestation impossible, tandis que la logique exigerait de *l'Univers* qu'il prouvât lui-même le fondement de ses accusations odieuses. C'est à l'accusateur d'établir son accusation et de confondre le coupable sous le poids des témoignages. Puisque *l'Univers* tient si fort à ce que le mot ait été pensé, écrit proféré, qu'il en fournisse la preuve! Mais son dépit et sa colère viennent précisément de l'impuissance où il est réduit; et le crime de M. de Falloux est justement d'avoir démenti une assertion qui faisait si bien le compte des rancunes de *l'Univers!* Lui qui avait chanté victoire à la défaillance du P. Hyacinthe, il se réjouissait déjà, et voilà qu'on lui enlève l'occasion d'un nouveau triomphe! Comment! M. de Falloux n'a « jamais pensé, dit, ni écrit cela nulle part! » Quelle noirceur, quelle perversité! Mais il importe qu'il l'ait dit ou pensé; *l'Univers* en a besoin, car si l'on se réjouit au ciel pour un pécheur qui revient, on s'attriste dans les bureaux de ce journal pour un juste qui persévère! — En vérité, dans quelle polémique a-t-on jamais vu d'aussi inqualifiables procédés?

Et pendant que *l'Univers* s'efforce ainsi de mettre M. de Falloux hors de l'Église, des préventions non moins étroites sont parvenues, malgré les chiffres et les faits, à le mettre hors de la Chambre. Nous ne voulons pas récriminer sur le vote obtenu par le rapport de M. Gambetta, mais, à titre de curiosité législative, on citera longtemps l'arithmétique étonnante de l'irréconciable député de la gau-

che ; elle est tout à fait digne des colonnes de *l'Univers !* Il a été établi, reconnu par le bureau de la Chambre que, dans 30 communes seulement de la Vendée, 313 votes illégaux avaient faussé le scrutin et devaient être retranchés à l'élu, auquel il ne restait plus dès lors que 56 voix de majorité. En présence d'un aussi faible écart, il semble que le premier devoir du bureau, qui relevait ainsi 313 votes illégaux sur les listes de 30 communes, aurait dû être de réclamer les listes des 60 autres communes de la circonscription, pour les vérifier avec soin. Eh bien, non ; ces listes, justement suspectes, dont l'examen pouvait changer le résultat de l'élection, elles n'ont pas été demandées, malgré les instances réitérées de nombreux protestataires, malgré les réclamations énergiques de M. de Rorthays, secrétaire du comité vendéen. Le bureau a passé outre ; on lui offrait la lumière, il l'a repoussée, en maintenant à M. Alquier les 56 voix de majorité fragile qu'on semblait craindre de voir s'évanouir. Qu'ont fait alors les protestataires éconduits? Ils ont procédé partiellement eux-mêmes à l'enquête écartée par l'obstination du bureau ; ils ont relevé dans quelques nouvelles communes, des inscriptions indues et des votes illégaux au nombre de 59, c'est à-dire en quantité suffisante pour détruire les 56 voix de majorité douteuse de leur adversaire ; et ils ont soumis à la commission législative ces documents nouveaux, certifiés par les maires et revêtus de toutes les légalisations possibles. Qu'a fait la commission? Elle n'en a tenu aucun compte, et c'est ici qu'apparaît, dans son énigmatique profondeur, l'arithmétique de M. Gambetta. Quand même, a-t-il dit dans son rapport, on admettrait cette protestation dernière, le résultat définitif n'en serait point changé, puisqu'il resterait encore 27 voix de majorité à M. Alquier. C'est-à-dire qu'en retranchant 59 de 56, ce qui est déjà une assez jolie chose, il reste 27 comme différence! Et la Chambre a validé cette opération extraordinaire, que nous n'osons qualifier de soustraction, bien qu'elle nous semble en constituer une de première force!

Cela nous ramène, comme le vieux Caton, à notre cri périodique et convaincu : nécessité d'une prompte réforme électorale ; et nous aimons à signaler à ce sujet un excellent et substantiel écrit que vient de publier un des représentants les plus distingués de la jeune génération libérale, M. A. de Castellane[1]. Sa brochure est digne de figurer au premier rang dans le dossier d'où sortira l'indispensable et prochaine législation qui peut seule achever l'établissement d'un gouvernement libre.

LÉON LAVEDAN.

[1] *Le Suffrage universel et la loi électorale,* par M. le marquis de Castellane.

LETTRE DE M. DE MONTALEMBERT

Les journaux reproduisent en ce moment, d'après la *Gazette de France*, une lettre de M. de Montalembert adressée à un honorable avocat qui avait cru pouvoir relever quelque contradiction entre les discours antigallicans de l'ancien pair de France et la chaleureuse adhésion qu'il donne aujourd'hui à l'évêque d'Orléans et au P. Gratry. Nous désirons que cette belle page prenne place dans la collection du *Correspondant*. On y retrouvera tout entier et d'une seule pièce le grand athlète que ses ennemis croyaient en train de se réfuter lui-même. Ce malade est plus vaillant que les mieux portants. Il met à courir au-devant des responsabilités les plus redoutables la même ardeur que d'autres mettent à les esquiver. A ce moment si triste, où les violences d'une cabale trop longtemps ménagée se déchaînent avec rage contre les plus illustres serviteurs de l'Église dans l'épiscopat et dans la société civile, M. de Montalembert a voulu sa part d'injures et de calomnies. Que notre héroïque maître et ami se rassure, il l'aura !

Nous saluons avec le plus tendre et le plus douloureux respect ce lit de souffrances qui se change en tribune et d'où nous viennent de si généreuses excitations. Rien de plus beau, s'il est encore permis de citer Bossuet, que le spectacle de cette « âme guerrière » toujours maîtresse de ce corps qu'elle soutient contre les assauts d'un mal obstiné.

Pas plus aujourd'hui que du temps où il siégeait au Luxembourg, M. de Montalembert n'est, dans le vieux sens du mot, un gallican. Il est et il fut à toutes les époques de sa vie un orateur, un écrivain, un homme public défendant, revendiquant, conquérant avec l'éloquence irrésistible de la passion, les libertés de son Église dans la liberté commune de son pays.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

Paris, ce 28 février 1870.

Monsieur,

Puisque vous avez la bonté de vous intéresser à mes discours d'autrefois comme à mes opinions d'aujourd'hui, peut-être n'ignorez-vous pas que je suis depuis plusieurs années en proie à un mal incurable, qui m'empêche d'écrire comme de marcher, et ne me laisse qu'à de rares intervalles assez de loisir et de liberté d'esprit pour m'occuper des travaux ou des questions dont ma vie a été remplie. — C'est ce qui vous expliquera le retard très-involontaire de ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois au sujet de la contradiction que vous croyez reconnaître entre mon discours à la Chambre des pairs en 1847 sur le chapitre de Saint-Denys, et mon approbation des lettres récentes du Père Gratry à Mgr l'archevêque de Malines.

Je dois d'abord vous remercier, monsieur, de m'avoir ainsi fourni une occasion de revenir sur un passé si éloigné, tout en m'expliquant sur les questions du jour.

Cela dit, je vous prie de remarquer que le gallicanisme dont j'étais l'adversaire résolu et victorieux il y a vingt-cinq ans, n'avait de commun que le nom avec celui que vous reprochez au R. P. Gratry. Ce gallicanisme, que je traitais de *momie*, n'était autre que celui dont mon ancien collègue et ami, le comte Daru, se moquait l'autre jour en répondant à M. Rouland et en lui disant : *Vous vous trompez de siècle!* C'était uniquement l'intervention oppressive ou tracassière du pouvoir temporel dans les intérêts spirituels, intervention qu'une portion de notre ancien et illustre clergé de France avait quelquefois trop facilement acceptée.

Mais vous ne trouverez, j'ose le croire, pas plus dans mes discours de 1847 que dans mes autres discours ou écrits, un mot, un seul mot, conforme aux doctrines ou aux prétentions des ultramontains d'aujourd'hui ; et cela par une excellente raison, c'est que personne n'avait imaginé de les soutenir ou de les soulever depuis mon entrée dans la vie publique jusqu'à l'avénement du second empire. — Jamais grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infaillibilité personnelle et séparée du Pape, telle qu'on veut nous l'imposer ; ni à la théocratie ou à la dictature de l'Église que j'ai réprouvée de mon mieux dans l'histoire des *Moines d'Occident* ; ni enfin à cet *absolutisme de Rome*, dont le discours que vous me citez contestait l'existence, même au moyen âge, tandis qu'il forme aujour-

d'hui le symbole et le programme de la faction dominante parmi nous.

Assurément, si quelqu'un voulait bien m'indiquer quelque chose à corriger ou à rétracter dans ce que j'ai pu dire à la tribune du Luxembourg ou à celle du Palais-Bourbon, et si je me sentais convaincu de mon tort, il ne m'en coûterait nullement de faire droit à sa réclamation, car quel est l'homme public à qui 25 années d'expérience et de révolutions n'auraient pas appris quelque chose?

Mais en relisant avec vous mes paroles de 1847, je ne trouve rien ou presque rien à y changer. Je sens que je combattrais encore aujourd'hui, s'il y avait lieu, tout ce que je combattais alors, et que je proclamerais, tout comme alors, l'incompétence réciproque de l'Église et de l'État en dehors de leur domaine propre, sans admettre que leur indépendance mutuelle doive aboutir à leur séparation absolue.

Toutefois, je reconnais volontiers que si je n'ai rien à retrancher, j'aurais beaucoup à ajouter. J'ai péché par omission, ou plutôt par imprévoyance. Je disais à la Chambre des pairs :

« Le gallicanisme est mort, parce qu'il s'est fait le serviteur de « l'Etat ; il ne vous reste plus qu'à l'enterrer ! »

Je crois que je disais vrai alors. Il était mort et bien mort. Comment donc est-il ressuscité? Je n'hésite pas à répondre : par suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain ; doctrines dont on n'entrevoyait pas même une ombre sous la royauté parlementaire.

Il manque donc à ce discours, comme à celui que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale sur l'expédition romaine, des réserves essentielles contre le despotisme spirituel, contre la monarchie absolue que j'ai toujours détestée dans l'État, et qui ne m'inspire pas moins de répugnance dans l'Église.

Mais qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat *libéral* de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personnifié par l'*Univers* et la *Civiltà !* Au milieu des cris unanimes que poussait alors le clergé en faveur de la *liberté comme en Belgique*, de la liberté *en tout* et *pour tous*, qu'est-ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1852? Qu'est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de Mgr Parisis, les mandements de Mgr de Salinis, et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïcs de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de

toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican ?

Que si ce mot *idole* vous semble trop fort, veuillez vous en prendre à ce que m'écrivait, dès le 10 septembre 1853, Mgr Sibour, archevêque de Paris :

« La nouvelle école ultramontaine nous mène à une double ido-« lâtrie : idolâtrie du pouvoir temporel et idolâtrie du pouvoir spi-« rituel. Quand vous avez fait autrefois comme nous, monsieur le « comte, profession éclatante d'ultramontanisme, vous n'entendiez « pas les choses ainsi. Nous défendions contre les prétentions et les « empiétements du pouvoir temporel, l'indépendance du pouvoir « spirituel ; mais nous respections la constitution de l'État et la con-« stitution de l'Église. Nous ne faisions pas disparaître tout pouvoir « intermédiaire, toute hiérarchie, toute discussion raisonnable, « toute résistance légitime, toute individualité, toute spontanéité. « Le Pape et l'Empereur n'étaient pas l'un toute l'Église et l'autre « tout l'État.

« Sans doute, il y a des temps où le Pape peut s'élever au-dessus « de toutes les règles qui ne sont que pour les temps ordinaires, et « où son pouvoir est aussi étendu que les nécessités de l'Église... « Les ultramontains anciens en tenaient compte, mais ils ne faisaient « pas de l'exception la règle. Les nouveaux ultramontains ont poussé « tout à l'extrême et ont raisonné à outrance contre toutes les li-« bertés, celles de l'État comme celles de l'Église.

« Si de pareils systèmes n'étaient pas de nature à compromettre « les plus graves intérêts de la religion dans le présent et surtout « dans l'avenir, on pourrait se contenter de les mépriser ; mais « quand on a le pressentiment des maux qu'ils nous préparent, il « est difficile de se taire et de se résigner. Vous avez donc bien fait, « monsieur le comte, de les stigmatiser. »

Voilà, monsieur, comment s'exprimait, il y a dix-sept ans, le pasteur du plus vaste diocèse de la chrétienté, en me félicitant d'une de mes premières protestations contre l'esprit que je n'ai cessé de combattre depuis lors. — Car ce n'est pas aujourd'hui, c'est dès 1852 que j'ai commencé à lutter contre les détestables aberrations politiques et religieuses qui se résument dans l'ultramontanisme contemporain.

Voilà donc, tracée par la plume d'un archevêque de Paris, l'explication du *mystère* qui vous préoccupe et du *contraste* que vous signalez entre mon ultramontanisme de 1847 et mon gallicanisme de 1870.

C'est pourquoi, sans vouloir ni pouvoir entrer dans la discussion

de la question qui va se décider au Concile, je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide, qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'imposture et de servilité où nous risquons d'être engloutis. — Grâce à eux, la France catholique ne sera pas restée trop au-dessous de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Amérique. — Je m'honore publiquement, et plus que je ne puis dire, de les avoir pour amis, pour confrères à l'Académie. — Je n'ai qu'un regret, celui d'être empêché par la maladie de descendre dans l'arène à leur suite, non certes sur le terrain de la théologie, mais sur celui de l'histoire et des conséquences sociales et politiques du système qu'ils combattent.

Je mériterais ainsi ma part, et c'est la seule ambition qui me reste, dans ces *litanies d'injures* journellement décochées contre mes illustres amis par une portion trop nombreuse de ce pauvre clergé qui se prépare de si tristes destinées, et que j'ai autrefois aimé, défendu et honoré comme il ne l'avait encore été par personne dans la France moderne.

Du reste, j'ai pleine confiance en l'avenir.

Dans l'ordre politique, nous sommes déjà délivrés du régime que tant d'esprits faux et serviles avaient acclamé comme l'apogée de l'ordre et du progrès, et nous voyons renaître la vie publique avec la liberté. Dans l'ordre religieux, je reste convaincu, malgré toutes les apparences contraires, que la religion catholique, sans subir la moindre altération dans la majestueuse immutabilité de ses dogmes ou de sa morale, saura s'adapter en Europe, comme elle l'a déjà fait en Amérique, aux conditions inévitables de la société moderne, et qu'elle demeurera, comme toujours, la grande consolation et la grande lumière du genre humain.

Agréez, etc.

Signé : CH. DE MONTALEMBERT.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MORT ET FUNÉRAILLES

DE

M. DE MONTALEMBERT

I

Qui nous eût dit, il y a quinze jours, quand nous tracions ici même quelques lignes d'hommages et de consolation pour M. de Montalembert, que ces lignes seraient les dernières qu'il lirait dans le *Correspondant*, et que nous venions de lui adresser au nom du recueil l'adieu sans lendemain, l'adieu de l'éternité? Ah! nous savions bien qu'il était malade, menacé, condamné; nous avions pu voir de près ses souffrances, constater avec effroi le progrès d'un mal implacable, la défaillance croissante des forces, les signes avant-coureurs d'une catastrophe, mais qu'est-ce que tout cela devant l'affreuse réalité? Il résistait si vaillamment et depuis si longtemps; il parlait si peu de son état misérable; il restait si bien toujours vivant, toujours le même! Et puis, est-ce qu'on est jamais prêt, jamais résigné à voir disparaître ceux qu'on aime? Est-ce que leur vie ne fait pas partie de notre vie? Est-ce qu'elle ne fait pas partie de la vie nationale, quand il s'agit d'hommes comme celui que nous pleurons?

Non, le coup le plus imprévu n'aurait pas plus remué les cœurs que ce coup annoncé et redouté depuis quatre ans. A force d'avoir craint, nous avions presque fini par ne plus craindre. La vie et la mort s'étaient chacune fait leur part chez ce vaillant malade. A l'une l'esprit, à l'autre le corps. Jamais peut-être elles n'avaient été vues cohabitant si longtemps ensemble et plus d'accord, l'une pour détruire, l'autre pour conserver. Sur cette chaise longue qu'il appelait son grabat, et qui fut sa dernière tribune, il était comme une démonstration involontaire, irréfutable et magnifique de l'immatéria-

lité de l'âme. A travers les brèches et les fissures de l'enveloppe charnelle, la flamme intérieure jaillissait plus ardente et plus pure. Jusqu'à la veille de son dernier jour, personne ne s'échauffait et ne savait mieux échauffer les plus engourdis pour les causes qui avaient passionné et glorifié sa carrière publique. Il avait gardé tout entier ce don incomparable de s'émouvoir et d'émouvoir, qui est le *mens divinior* des orateurs et des poëtes. Il avait gardé aussi ces habitudes de travail, cette infatigable activité d'esprit qui avait charmé et dévoré sa vie. Le premier d'entre nous, comme au temps où l'énergie de son corps répondait à l'énergie de son âme, il avait toujours tout lu, tout vérifié, tout annoté. La France ne suffisait pas à cette soif inextinguible de connaître, à cette puissance de lecture que personne peut-être n'a possédée au même degré ; il lui fallait les livres, les revues, les journaux de l'étranger. Livres, revues et même journaux ne sortaient de ses mains que criblés de coups de crayon. C'était tantôt une courte phrase, tantôt un mot, tantôt un ou plusieurs points d'interrogation ou d'exclamation. Lequel de ses amis ne voit d'ici cet index dessiné en deux traits rapides sur la marge de tout imprimé qui lui tombait sous les yeux? Telle était l'ardente spontanéité de cette riche nature, que tout sentiment à peine né avait besoin de s'exprimer. La sympathie comme la contradiction ne pouvaient se résigner à attendre ; elles éclataient d'abord pour lui seul, puis pour le public, et toujours avec la fougue irrésistible du premier jet.

Nous soupçonnera-t-on d'exagérer, de céder à l'entraînement deux fois excusable de l'admiration et de la douleur ? Heureusement que nous pouvons en appeler au témoignage, non-seulement des intimes, non-seulement de nos souvenirs personnels les plus poignants et les plus chers, mais de ce tout Paris de l'intelligence et de la politique, qui a passé et repassé si souvent depuis quatre ans auprès de ce malade plus animé et plus laborieux que la plupart de ses visiteurs. Qui ne l'a vu, étendu dans un coin de sa bibliothèque, des livres à sa droite sur un guéridon, des livres à gauche dans les rayons, des livres derrière lui, des livres au-dessus de sa tête, des livres jusqu'au plafond, des livres partout ? On eût dit un vainqueur accablé sous les trophées de sa victoire.

Sur la cheminée, un beau buste en marbre de madame de Montalembert ; sur la table de travail, une réduction en bronze du Saint-Pierre de Rome, dans les rares intervalles où les livres laissent voir la tapisserie, quelques gravures, soit religieuses, soit politiques, soit de famille : ici, André de Montalembert, lieutenant-général sous François Ier, mort sur la brèche à Térouanne; là, l'héroïque Frédéric de Mérode, mort en 1830 pour l'indépendance

et la liberté de la Belgique ; ailleurs, un général polonais ; à côté, le roi Louis XVIII donnant la charte ; telle était cette chambre de malade, ou plutôt ce cabinet de travail. Lors de la dernière exposition, ce petit coin de la rue du Bac était devenu comme un rendez-vous des célébrités de tous les pays. Ceux des étrangers qui pouvaient se croire quelques titres à cet honneur, les compagnons de ses lointains voyages, ses amis et correspondants d'Europe et d'Amérique, tous venaient chez l'illustre impotent, et s'en retournaient émerveillés de ce don d'ubiquité intellectuelle qui lui permettait de causer de leurs affaires, dans leur propre langue le plus souvent, et avec une incroyable abondance de détails sur les hommes et sur les choses. La situation de la religion et du clergé catholique dans les divers pays, attirait principalement ses questions comme ses études. Sur ce point, nous ne craignons pas de dire qu'aucun homme d'État ou d'Église n'avait depuis longtemps plus rien à lui apprendre. Il raillait volontiers notre ignorance toute française en matière de politique étrangère et notre prétention paresseuse de remplacer l'étude des faits par deux ou trois idées générales. La méthode qu'il préconisait et qu'il pratiquait quant à lui, depuis son entrée dans la vie publique, c'était la méthode exacte et sûre des peuples conquérants, la méthode que les Anglais et les Prussiens appliquent aux affaires et que les Américains appliquent même à l'éducation de la jeunesse : les informations.

Sans doute une vaste étendue d'esprit, une prodigieuse force de mémoire, sont nécessaires pour monter à ce niveau et s'y tenir ; mais qui ne voit que la première condition exigée, c'est le travail, un dur et obstiné travail, le *labor improbus* du poëte, vainqueur à la longue de tous les obstacles, et trop souvent, hélas ! vainqueur de celui qui s'y livre avec une insatiable imprudence.

Un jour, rencontrant à l'Exposition, qu'il était condamné à visiter sur un fauteuil roulant, un jeune député de l'opposition, déjà célèbre et qu'il a eu la joie de voir arriver aux plus hautes destinées politiques : « Vous voyez où j'en suis, mon cher ami, lui dit-il, prenez exemple de moi... Ne vous tuez pas au travail !... »

II

La veille de sa mort avait ressemblé à tous les autres jours. De cinq à sept heures, il avait reçu quelques amis, et la soirée s'était passée en famille. Rien ne fut remarqué, sinon qu'il semblait plus animé, plus gai, plus visiblement heureux des affections qui l'entouraient. Dans la journée, il avait écrit une longue et belle lettre à

M. de Champagny à propos de son éloge de Berryer, prononcé l'avant-veille à l'Académie. Nous-même, nous gardons comme le plus précieux souvenir qui nous reste de lui, deux pages d'effusion, d'encouragement et de tristesse qui nous rendront éternellement reconnaissants envers l'*Univers* d'avoir mêlé, ce soir-là, *le Correspondant* et M. de Montalembert dans les mêmes injures.

A dix heures il prenait péniblement le chemin de sa chambre à coucher. La longueur et l'isolement des nuits trop souvent sans sommeil lui étaient, depuis sa maladie, particulièrement tristes. Comme en cas, il y avait toujours des livres à côté de son lit. Ce soir-là il lut plus longtemps que d'habitude, comme pour faire par ce dernier excès un dernier adieu à la passion qui avait consumé sa vie. « Vous m'excuserez, monsieur le comte, lui dit à minuit la sœur qui le soignait, mais je ne puis vraiment pas vous laisser la lampe plus longtemps! » Le dimanche matin, à six heures, quand elle vint s'informer de son malade avant d'aller à la messe, elle reçut la réponse qu'il se sentait bien et que la nuit avait été bonne. Lui-même commença sa journée comme d'habitude, en prenant son livre de prières qu'il voulait toujours placé à sa portée.

Quand la sœur rentra, moins d'une heure après, le coup invisible de la mort était frappé : le malade se plaignit de vives et subites douleurs dans la région du cœur et à la tête. Voyant la figure devenue tout à coup livide, le regard trouble, la parole à peine perceptible, la bonne sœur n'eut que le temps de s'écrier en tombant à genoux : « Oh! monsieur le comte, disons ensemble un acte de contrition! — Pardon, mon Dieu! » répéta deux fois, avec un inimitable accent d'humilité et de tendresse, ce grand et ferme chrétien ; puis il inclina la tête vers le crucifix placé entre ses mains et tomba dans l'assoupissement avant-coureur de l'éternité.

Cependant madame de Montalembert, accourue au premier signal du danger, avait envoyé chercher le médecin le plus proche et surtout un prêtre. Grâce à elle, les dernières prières ont pu être dites, les onctions saintes appliquées, avant que la vie se fût retirée. C'est là le dernier service, le dernier dévouement de l'épouse chrétienne. A huit heures et demie, après une paisible agonie, la grande âme de celui qui fut le comte de Montalembert remonta vers Dieu.

Pour sa famille, pour ses amis, pour tous ceux qui l'ont aimé, c'était sans doute la plus cruelle des séparations; pour lui c'était la délivrance. Depuis deux ans surtout, la mort lui apparaissait comme une grâce à mériter, comme le seul terme possible aux maux qui l'accablaient. Il avait pris une telle habitude de vivre avec elle dans une pieuse et tranquille intimité, qu'il parlait de sa fin désirée et prochaine comme il eût parlé jadis d'un projet de voyage.

A qui ne s'ést-il pas plaint de résister si longtemps et d'avoir inutilement frappé, l'an dernier, aux portes du tombeau ? Et tout cela lui venait sans amertume, sans fanfaronnade, par la froide et virile décision d'un cœur qui n'a jamais tremblé et d'une raison qui voit nettement l'avenir inévitable. Tout ce qu'il se devait à lui-même, c'était d'être toujours prêt, il l'était. Peu de jours avant la catastrophe, on l'avait vu se traîner douloureusement jusqu'à Saint-Thomas d'Aquin pour aller s'agenouiller à la table sainte. En exauçant son vif désir d'être rappelé, en lui épargnant peut-être de nouvelles épreuves, Dieu a jugé que l'heure du repos et de la récompense avait sonné pour le vieil athlète de l'Église.

Ses obsèques devaient achever de révéler tout l'éclat en même temps que toute l'efficacité de cette belle existence. Des points les plus opposés de l'horizon politique ou religieux, les âmes honnêtes ont volé vers cette tombe comme vers un glorieux rendez-vous de concorde et d'apaisement. Sans doute tous les assistants que nous avons rencontrés à Sainte-Clotilde ne songeaient pas à se joindre aux prières liturgiques, mais qui n'a senti qu'un même hymne d'admiration et de pitié s'élevait de tous les cœurs et baignait tous les yeux des mêmes larmes? Chose étrange ! ce lutteur, cet obstiné, ce violent de la tribune et de la presse, a vu l'accord des partis se faire, pour une heure, autour de son cercueil. A quoi tient ce rare privilége ? Est-ce au talent seul de l'orateur et de l'écrivain ? Sans doute, ce talent était immense : qu'il prît la plume ou qu'il prît la parole, M. de Montalembert était un maître et restera un des maîtres de ce temps. Mais le talent seul ne fait pas de ces miracles. Que de grands esprits, que de génies même n'avons-nous pas vu disparaître, qui n'ont laissé après eux que le bruit et le vide de la pierre qui tombe dans le gouffre ! Serait-ce par l'éclat des dignités, que l'illustre défunt avait eu prise sur le public? M. de Montalembert n'était pas même chevalier de la Légion d'honneur. Est-ce enfin par l'autorité des fonctions publiques? Depuis 1857, le grand orateur n'était même plus du Corps législatif, le gouvernement l'ayant violemment écarté pour laisser passer un chambellan. Ajoutons que, par un juste et naturel retour des choses d'ici-bas, ce chambellan, battu lui-même aux dernières élections, a été remplacé par un ultra-radical.

On l'a vu une fois de plus en cette douloureuse occasion, c'est au caractère, et seulement au caractère, que se mesurent les hommes et que s'attache la renommée. Grâce au ciel, les foules, même démocratiques, subissent encore l'ascendant de ces rares et aristocratiques vertus qu'on appelle le courage, le désintéressement, la sincérité, le respect de soi-même, la fidélité à une seule cause.

Quand on a vu sortir de Sainte-Clotilde et défiler à travers nos rues le long cortége qui suivait le cercueil, ce n'était plus la mort, c'était la vie tout entière de M. de Montalembert qui se déroulait aux yeux du public étonné. Des prêtres, des religieux, des membres de l'Institut, de vieux amis, de jeunes surtout, venant du quartier des Écoles, des ministres, des députés de tous les bancs de la Chambre, des journalistes de tous les camps, une députation en uniforme du collége libre des dominicains d'Arcueil, et, faisant la haie des deux côtés de la foule, les élèves de l'école polonaise, coiffés du chapska légendaire; la nation en deuil suivant ce grand deuil de la France chrétienne et libérale!

Voilà ce que Paris a vu; voilà l'émouvante procession qui, partie de la rive gauche, a longé les quais de la rive droite, l'Hôtel de Ville, la Bastille, le faubourg Saint-Antoine, tout le Paris de l'émeute, jusqu'au fond de la rue Picpus, où M. de Montalembert avait fixé lui-même le lieu de sa sépulture. On sait que les treize cents victimes décapitées en six semaines à la barrière du Trône (du 26 prairial au 9 thermidor an II, soit du 14 juin au 27 juillet 1794), avaient été enfouies dans un terrain vague dépendant de l'ancien couvent de Picpus, et que c'est à la piété filiale de deux femmes admirables, une humble couturière et la marquise de Montagu, qu'on a dû, bien des années plus tard, la découverte de ce charnier de la Terreur. Grâce aux souscriptions des familles intéressées, ce coin de terre a été acheté, béni, réservé comme cimetière aux souscripteurs et à leurs descendants, et sur les ruines de l'ancien monastère des Augustins s'élève une modeste chapelle où des religieuses de l'Adoration perpétuelle prient jour et nuit pour les hôtes du funèbre enclos. C'est là, c'est dans ce lieu consacré déjà par tant de tragiques souvenirs, que nous avons laissé la dépouille mortelle de ce grand serviteur de l'Église et de la liberté.

Si, pour obéir à sa chrétienne et formelle volonté, aucun discours n'a dû être prononcé sur sa tombe, la chaire sacrée n'avait pas les mêmes raisons de se taire, et plus d'un prédicateur du carême a tenu à honneur de payer à cette glorieuse mémoire la dette de tous les catholiques. Citons en première ligne l'éloquent P. Félix qui, le jour même de la mort, s'est écrié du haut de la chaire de Notre-Dame : « Non, l'Église ne sera pas ingrate! » Le P. Minjard à la Madeleine, le P. Perraud dans la salle des cours de la Sorbonne, l'abbé Besson à Besançon, l'abbé Bougaud à Rome, et tant d'autres, sans doute, dont les noms ne nous sont pas parvenus, ont noblement parlé de la vie et de la mort de l'illustre défenseur des droits de l'Église.

Pourquoi faut-il qu'une correspondance de Rome ait attribué à un

missionnaire français prêchant à Saint-André della Valle les plus injurieuses déclamations? Nous refusons absolument de croire à ce récit des journaux, et cela pour deux raisons. La première, c'est que la chaire catholique ne s'est pas encore, Dieu merci, ravalée au ton et aux allures de la presse soi-disant catholique; la seconde, c'est que l'orateur désigné serait précisément le même qui avait eu l'honneur, il y a quelques années, d'être défendu par M. de Montalembert à la tribune de la Chambre des pairs[1]. Oubli de la dignité de la chaire, oubli de la reconnaissance personnelle, en voilà deux fois plus qu'il n'en faut pour démontrer que les paroles rapportées dans plusieurs journaux n'ont pas pu être prononcées.

Sur la pierre qui doit recouvrir ses restes à Picpus, M. de Montalembert a voulu faire graver ce texte des Psaumes, humble cri du pénitent et de l'ami : *Miserere mei, Domine; sana animam meam quoniam peccavi tibi, miseremini mei, vos saltem amici mei!*

III

Le temps n'est pas venu de raconter en détail cette vie, qui jusqu'au bout a voulu se mêler à la vie publique et prendre sa part de nos controverses. Part du lion, comme on l'a vu, dès qu'il s'agissait de danger à courir, de convictions à défendre, d'amis à venger. C'était sa nature, c'était son talent, fait surtout d'héroïsme. Laissons dormir en paix, au moins pour quelques jours, ce lutteur infatigable, qui se repose pour la première fois depuis quarante ans. Quand un nom est destiné à vivre, un peu d'éloignement ne messied pas pour donner aux mots leur vrai sens, et aux actes leur vrai relief. *Miseremini mei, vos saltem, amici mei!*

Notre temps aura vu deux renaissances catholiques, ou plutôt deux renaissances du catholicisme dans notre pays. La première, au début du siècle, si éclatante et si nouvelle, qu'elle permit un moment de confondre le génie de son auteur avec le génie du christia-

[1] « On s'est attaqué à un prêtre respectable qui a consumé sa vie dans les travaux apostoliques, et cela pour avoir dit sur l'Université ce que d'autres que lui avaient cru la vérité... Croire que l'abbé Combalot, dont le nom a si souvent retenti dans l'autre Chambre, soit flétri à nos yeux par la sentence du jury, c'est une étrange illusion. L'homme que nous voyons investi de la faculté de consacrer le corps d'un Dieu, de prêcher la parole divine, arraché à ses augustes fonctions pour aller expier en prison le tort d'avoir dit la vérité, ne peut exciter en nous que la sympathie et l'affection. » (Séance du 16 avril 1844; *Œuvres complètes de M. de Montalembert,* t. I, p. 364. — A Paris, chez Lecoffre.)

nisme; la seconde, qui devait illustrer, à côté des noms de Lacordaire et d'Ozanam, le nom de Montalembert. Là fut sa vraie mission; là sera sa vraie gloire. Laïque comme Chateaubriand, et, comme lui, fils désabusé de vieille race française; s'excusant presque de tenir une plume au lieu d'une épée; homme de son temps, mais ayant gardé de ses aïeux l'intraitable sentiment de l'honneur, l'historien des *Moines d'Occident* est destiné à vivre en un fraternel rapprochement avec l'immortel écrivain des *Études historiques*. Sans doute, le dernier venu procède du premier, mais avec des différences qui suffisent à lui garantir la plus attrayante originalité. L'un fut surtout une imagination éprise des grandeurs morales et du beau rôle historique du christianisme; l'autre était vraiment une âme catholique, toute vibrante des accents de la foi, comme une de ces vieilles nefs gothiques dont il avait si merveilleusement respiré la mystérieuse poésie. Pendant que l'un promène l'orage de son cœur et de ses pensées en révolte des landes de Bretagne aux forêts de l'Amérique, on trouve l'autre agenouillé, en Allemagne, au pied du tombeau de sa « chère sainte Élisabeth, » cherchant un refuge contre la poursuite du maître obstiné qui l'avait séduit, et qui voulait l'entraîner dans sa défection. Au sortir des sanglantes horreurs de la première révolution, une irrésistible émotion de terreur et de pitié ramenait la foule vers les temples enfin réouverts; après la restauration et la révolution de Juillet, la foule s'était éloignée de nouveau, et pour la rappeler il fallait prendre la voix même de cette liberté qui venait de triompher, et dont l'Église était, lui criait-on de toutes parts, l'ennemie naturelle.

Ce fut le rôle de M. de Montalembert et de ses amis. Avec quel courage, avec quels accents émus, avec quelle sincérité, il s'y donna tout entier, les échos de notre siècle le répéteront longtemps! Un jeune homme de vingt ans osant se proclamer catholique en religion et libéral en politique, devant une société tout enfiévrée des haines et des préventions de 1830, c'était vraiment à n'y pas croire. Dans les plus hautes régions officielles, on se demandait sérieusement à quand l'entrée dans les ordres de ce jésuite en robe courte. Ses voisins de la Chambre des pairs le prévenaient charitablement que le moment était passé de faire son chemin dans le monde par la dévotion; et quant à la presse et au gros public, c'était un débordement, à peine épuisé à cette heure, de railleries, d'invectives, et d'accusations d'hypocrisie. Lui cependant faisait front de tous côtés avec une intrépide assurance, et préparait laborieusement son influence et son éloquence, en prenant la parole à la Chambre des pairs tour à tour sur la liberté de la presse, sur la Pologne, sur l'émancipation des esclaves, sur la Grèce, sur la Belgique, sur l'Ir-

lande, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les chrétiens de Syrie, et enfin sur la liberté de l'enseignement et la liberté de l'Église[1].

Cette campagne mémorable fut menée avec une telle décision et un tel assentiment de tous les catholiques, que, dès 1844, le P. Lacordaire étonné et ravi pouvait écrire : « Aujourd'hui, tout le monde s'embrasse ; les évêques parlent de liberté et de droit commun ; on accepte la presse, la charte, le temps présent[2]...! » Le grand dominicain aurait pu ajouter que les évêques étaient sur ce point, comme toujours, dans un parfait accord avec Rome, dont les catholiques libéraux recevaient, à chaque occasion, des brefs d'encouragement et de félicitation.

Si le résultat de tant d'efforts généreux fut peu sensible dans l'ordre légal, il fut considérable sur l'opinion. Nous n'en voudrions d'autre preuve que la révolution de 1848 et le respect dont le peuple et les pouvoirs publics de ce temps surent s'honorer envers la religion. Était-il juste et politique de confondre, comme on le fit, la cause de la république avec la cause diffamée du socialisme et des barricades? Nous n'avons jamais pu nous le persuader. Était-il permis surtout d'approuver le 2 décembre, qui livrait aux mains d'un seul homme les libertés si péniblement conquises? Nous ne le pensons pas plus aujourd'hui que nous ne l'avons pensé il y a dix-neuf ans.

Sur ce point comme sur tous les autres, on peut se fier d'ailleurs à l'énergique sincérité de l'homme qui écrivait en tête de ses œuvres complètes, en 1860 : « On trouvera que je me suis souvent trompé, mais non que j'aie jamais voulu tromper qui que ce soit... Je n'ai pas pu jeter le masque, parce que je n'en ai jamais porté... » Quant à ceux qui trouveraient encore au fond de leur âme quelque ressentiment au souvenir d'anciennes attaques dirigées contre eux ou leur parti, nous les supplions de lire cette déclaration, où le noble écrivain s'est révélé tout entier : « J'ai subi autant que personne l'attrait vainqueur de la vie publique. J'ai connu tous ses entraînements : j'ai connu l'ivresse de la lutte et des applaudissements publics ; mais je n'ai rien connu qui vaille cette émotion intime, cette joie qu'éprouve un honnête homme à rendre justice et hommage à un noble adversaire, à lui tendre une main toujours loyale, mais naguère armée et désormais amie. C'est, à mon sens, la plus grande jouissance de la vie politique. Elle est trop souvent passa-

[1] Voir les trois volumes de Discours (1831 à 1852), publiés chez Lecoffre.

[2] Cette lettre est citée avec beaucoup d'autres inédites dans la *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, qui a paru deux jours avant la mort de M. de Montalembert, et qui emprunte à cette date et à la vieille intimité de l'auteur la plus poignante actualité.

gère, incomplète. comme toutes les joies de ce monde; mais je n'en ai pas rencontré de plus pure, de plus douce et de plus chrétienne[1]. »

Et maintenant, cher maître et illustre ami, puisque nous ne devons plus entendre, hélas! cette voix qui fut le charme et la force de nos combats, puisque vos encouragements doivent manquer à nos bonnes intentions et vos conseils à nos écarts; puisqu'il faut continuer sans vous cette œuvre déjà chargée de tant d'années et de services quand vous l'avez relevée et comme fondée une seconde fois, il y a quinze ans, avec le concours de nouveaux amis qui nous restent, laissez-nous vous dire que tout n'est pas fini entre vous et *le Correspondant*, et que nos relations, cruellement brisées avec votre personne, continueront avec votre pensée et vos travaux. Sans doute les temps changent, et avec eux les exigences de situation et de conduite. Le passé ne doit ni se recommencer, ni même se perpétuer tel qu'il a été. Nul ne l'a mieux senti et mieux démontré que vous-même. Mais ce qui ne change pas, c'est l'obligation pour chacun de nous de faire œuvre virile de chrétien et de citoyen, c'est le devoir, c'est la nécessité irréfragable de combler le fossé que d'autres voudraient élargir entre le catholicisme et la France issue de 89. Une fois déjà, ce fossé a été comblé par votre initiative si persévérante et par l'initiative si glorieuse de Pie IX. Il le sera de nouveau, dussions-nous y tomber nous-même après vous, après Lacordaire, après Lamoricière, après Berryer, après Ozanam, après Lenormant, après l'abbé Pereyve, après tant d'autres fermes défenseurs de l'alliance nécessaire entre la foi et la liberté, entre l'Église qui ne peut pas changer, et la société moderne qui ne veut ni se renier ni périr!

LÉOPOLD DE GAILLARD.

[1] Avant-propos aux *Œuvres complètes*. Paris, chez Lecoffre.

LES OEUVRES DE GOETHE

EXPLIQUÉES PAR SA VIE

II

GŒTHE A FRANCFORT ET A STRASBOURG

I

Ce sont les idées religieuses qui, pendant les longues heures de sa reclusion, occupent alors principalement l'esprit de Gœthe. Il y pense depuis son enfance ; mais, comme beaucoup d'hommes, il s'y arrête surtout dans les moments de faiblesse et d'abattement physiques. On connaît déjà la précocité de ses instincts religieux. Tout jeune, il avait voulu seul, sans intermédiaire, adresser ses hommages à la divinité et dressé dans sa chambre sur un pupitre en laque rouge, à fleurs d'or, un autel surmonté d'une coupe en porcelaine où le matin, au lever du soleil, il brûlait des pastilles odoriférantes en l'honneur du Tout-Puissant. L'odeur suave qui s'exhalait de ce sacrifice enfantin lui paraissait comme une image de l'élévation de son âme vers Dieu. Mais ce qu'on connaît moins, ce qu'on a moins remarqué, c'est l'étrange précocité avec laquelle Wolfgang, juge et critique l'enseignement religieux qui lui est donné. La moindre contradiction entre ce qu'on lui enseigne et ce qu'il voit ou ce qu'il sait met son esprit en défiance. Il n'a encore que six ans lorsqu'ayant souvent entendu parler de l'infinie bonté de Dieu, il apprend le tremblement de terre de Lisbonne qui a ruiné une ville et coûté la vie à une foule d'innocents. Il remarque aussitôt un désaccord manifeste entre l'idée qu'on veut lui donner de la providence divine et l'événement dont tout le monde s'entretient autour de lui, il ne se

réconcilie avec la notion d'un Dieu bon et juste que par une réflexion toute personnelle, par une sorte d'expérience, en observant tous les biens, toutes les productions de la terre que l'auteur des choses met libéralement à la disposition de l'homme.

Un tel élève devait singulièrement embarrasser ses professeurs. Il semble avoir résisté tout de suite à l'enseignement religieux qui lui était donné. Un pasteur protestant lui enseignait la foi de l'Église établie, mais sans chaleur, sans émotion, sèchement et froidement. Pendant que le maître parlait avec autorité, avec une confiance imperturbable dans la vérité de son enseignement, l'enfant pensait aux vertus des dissidents dont il avait entendu louer le mérite, dont on lui avait raconté des traits héroïques, et d'instinct, par besoin d'équité et d'indépendance, il prenait parti pour eux contre le prédicateur officiel. Plus tard il écouta avec assez d'attention les sermons du doyen Plitt pour les reproduire presque exactement à la sortie du temple et en présenter le texte à son père avant le dîner. Mais dès que la première curiosité s'est émoussée et qu'il fait attention au fond des choses, n'y trouvant rien qui l'intéresse ni qui le retienne, il se lasse de ce travail comme d'un pur exercice de gymnastique intellectuelle.

Son esprit critique le disposait à sentir plus vivement les défauts que les avantages du culte protestant. Il le trouvait trop sec, trop peu poétique, trop dénué de symboles. Il admirait au contraire la poésie merveilleuse avec laquelle le catholicisme enchaîne les sacrements les uns aux autres et attache aux principales actions de l'homme un sens symbolique. Dans un curieux passage de *Poésie et vérité* il résume en traits brillants les différentes phases de la vie humaine sur lesquelles la religion catholique fait planer ses symboles. Il ne s'agit point ici, comme chez les protestants, d'un sacrement unique dont on s'approche isolément. L'enfance, la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse rencontrent en se succédant des cérémonies qui leur rappellent leurs liens avec Dieu et la perpétuelle protection de l'Église. « Un jeune homme et une jeune fille se donnent la main, non pour un salut passager ou pour une danse; le prêtre les bénit et l'union est indissoluble. Peu de temps après, ces deux époux apportent sur les marches de l'autel un être qui leur ressemble; il est purifié avec l'eau sainte et tellement incorporé à l'Église qu'il ne peut perdre ce privilége que par l'apostasie la plus scandaleuse. » Que deviendra l'enfant ainsi placé dès sa naissance sous l'œil de Dieu? La religion qui ne l'abandonne pas, qui ne le perd pas de vue un instant lui prépare, à ses premières épreuves, une consolation et un appui. Dès qu'il est assailli par les passions ou troublé par les inquiétudes morales, « il trouve un admirable moyen de salut,

c'est de conter ses faits et ses méfaits, ses faiblesses et ses doutes à un homme vénérable, spécialement commis pour cela, qui sait le calmer, l'avertir, l'édifier, le châtier par des peines également symboliques, lui rendre le bonheur par une absolution complète de ses fautes et lui remettre, purifiée et blanchie, la table de son humanité. C'est ainsi que préparé et calmé par plusieurs actes sacramentels qui, à les examiner de près, ont chacun leur ramification, il s'agenouille pour recevoir l'hostie, et afin que le mystère de cet acte sublime s'accroisse encore, il ne voit le calice que dans le lointain; ce n'est point une nourriture et un breuvage profane qui rassasient; c'est un céleste aliment qui fait désirer un céleste breuvage. »

Tout n'est pas dit pour l'enfant, après la première communion. Devenu homme, il dépend toujours de lui de trouver dans le prêtre, un confesseur, un directeur de conscience tout prêt à le consoler, à le soutenir, et de réparer ses forces en s'approchant de la sainte table. La maladie vient-elle fondre sur lui et le menacer de mort, à ce moment encore la religion veille sur sa destinée et, sous la forme d'un nouveau sacrement, lui envoie avec l'extrême-onction, l'espérance infinie de l'immortalité. Enfin il sait que l'ecclésiastique auquel il s'adresse dans toutes les heures d'affliction, dont les conseils ne lui ont jamais manqué, représente un pouvoir supérieur, remplit une mission divine et reçoit par le sacrement de l'ordre comme une délégation de Dieu sur la terre. Partout donc, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, le fidèle élevé dans le culte catholique se sent protégé par une puissance mystérieuse contre les douleurs de la vie et peut plonger ses regards sans inquiétude vers l'avenir qui l'attend au delà du tombeau. « Comme cet enchaînement, véritablement spirituel est brisé dans le protestantisme! ajoute Gœthe. Une partie de ces symboles est considérée comme apocryphe, un petit nombre seulement comme canonique, et comment nous préparer par l'insignifiance des uns à la sublimité des autres? »

Au fond ce que Wolfgang cherchait dans la religion, c'était un principe fortifiant, un moyen de calmer les inquiétudes de son esprit ou d'apaiser les troubles de son âme. Tout jeune il éprouvait le besoin de vivre en paix avec lui-même, de mettre de l'ordre et de l'harmonie dans sa vie, il avait soif de bonheur et ne pouvait se sentir heureux que par le parfait équilibre de sa raison et de sa sensibilité. Il avait soif aussi de clarté, il voulait voir clair dans ses pensées et ne pas laisser l'incertitude envahir son esprit. Aucun de ces besoins ne fut satisfait par sa première communion.

Il demandait des secours particuliers appropriés à son état, des éclaircissements et des consolations qui répondissent à ses besoins personnels, il ne les avait pas trouvés, un peu par la faute du sys-

tème de confession adopté par les protestants, beaucoup par celle du confesseur de sa famille, et il s'en prenait à la religion elle-même de la déception qu'il éprouvait.

Un autre motif le détacha un peu plus tard de toute pratique religieuse. Ce motif est tiré du plus profond, du plus intime des sentiments de Gœthe et nous révèle l'instinct le plus impérieux de sa nature. Quoique les occasions de trouble et d'agitation ne lui aient pas manqué dans sa vie, il supportait avec impatience l'inquiétude, le doute, l'anxiété, tout ce qui altérait la belle sincérité de son intelligence, tout ce qui déchaînait en lui-même les tourments de la tristesse ou les orages de la passion. Chaque fois que des réflexions douloureuses s'abattaient sur lui, il faisait au bout de peu de temps un effort énergique pour s'en délivrer, pour reconquérir sa liberté d'esprit et l'entière possession de son repos. Beaucoup de ses œuvres, notamment ses poésies lyriques, ne sont pas autre chose que le résultat de cette lutte intérieure et comme l'issue par laquelle son émotion s'échappe, comme le réservoir où coule le trop-plein de sa sensibilité. Il se soulage et s'affranchit de la tyrannie de ses sentiments, lorsqu'il a réussi à les mettre en vers, à les transformer en œuvres d'art. Dès que l'artiste a triomphé, l'homme ne souffre plus.

Si on se rend compte de l'aversion que Gœthe éprouve pour tout ce qui l'inquiète et le trouble, on s'expliquera l'effroi que lui inspirèrent certaines idées religieuses ou présentées sans ménagement par ceux qui les lui enseignaient ou envisagées par lui sous leur aspect le plus redoutable. Il avait souvent entendu dire que recevoir, sans en être digne, le sacrement de la communion, c'était manger et boire son propre jugement. Cette pensée le remplissait de terreur. Qui donc pouvait se croire assez pur pour s'approcher sans indignité de la table sainte, qui pouvait se flatter d'avoir mérité l'absolution de ses péchés et de s'en repentir assez pour trouver grâce devant Dieu? Ce scrupule l'agita tellement et lui causa de telles angoisses qu'il prit le parti de s'en débarrasser, comme il se débarrassait d'ordinaire des idées tristes, en évitant toutes les occasions d'y penser et en s'éloignant de la communion. Il nous dit formellement qu'à Leipzig il avait renoncé à toute pratique religieuse et qu'il fuyait le cours de Gellert, parce que cet excellent homme engageait d'ordinaire les étudiants à ne pas négliger leurs devoirs religieux.

Il y avait cependant un côté par lequel la religion pouvait ressaisir cet esprit rebelle. La foi console et fortifie ceux qui souffrent. Dans les heures de trouble et d'angoisse, le sentiment religieux offre aux malheureux le meilleur des refuges. La sérénité avec laquelle certaines âmes traversent les épreuves de la vie, sans autre consolation que leur confiance en Dieu, révèle d'ailleurs la vertu fortifiante

de la religion. Gœthe était trop occupé de son propre bonheur pour ne pas chercher au besoin des secours et des consolations à leur source la plus naturelle. A Leipzig, pendant sa maladie, sous l'influence d'un ami pieux, il revint à la lecture des livres saints où il trouva un grand charme. « L'Évangile, nous dit-il lui même, ne pouvait qu'être goûté par un malade dont la sensibilité était délicate... je n'aurais pu me défendre d'émotion et d'enthousiasme en m'occupant de l'ancien Testament »

C'est sous cette influence qu'il arriva à Francfort, déjà disposé à un retour vers les idées religieuses et comme attendri par la souffrance. Mademoiselle de Klettenberg, amie de sa mère entretint chez lui cette disposition dans les longs entretiens qu'elle eut avec lui pendant le cours de l'hiver 1768-69. Aucun directeur de conscience n'était plus propre à le réconcilier avec la foi. Il nous a laissé d'elle un attachant portrait dans les *Confessions d'une belle âme* de *Wilhelm Meister*. Mademoiselle de Klettenberg était l'image la plus pure de la sérénité et de la confiance en Dieu. Chaque fois que l'esprit troublé du jeune Wolfgang cherchait le repos, sans pouvoir le trouver, il se sentait comme apaisé et consolé par la seule présence de son amie. Qui eût pu la voir sans reconnaître la vertu fortifiante du sentiment qui l'animait? Quoique condamnée par sa santé à une sorte d'inaction, quoique privée de la plupart des jouissances de ce monde et livrée quelquefois à de cruelles souffrances, non-seulement elle ne se plaignait jamais, mais elle portait sur son visage l'empreinte d'un bonheur et d'une tranquillité inaltérables.

Si on en juge par le récit que Gœthe met dans sa bouche, récit dont les détails peuvent être imaginaires, mais dont le fond reste vrai comme il nous l'affirme lui-même, elle avait traversé de pénibles épreuves et s'était jetée dans les bras de Dieu par une sorte de vocation qui remontait à son enfance. Elle avait toujours trouvé un grand charme à s'entretenir avec son créateur, à chercher auprès de lui un refuge au milieu de ses traverses. Pendant quelques années, elle avait été détournée de cette habitude par les relations du monde et par une affection humaine. La famille riche et considérable à laquelle elle appartenait l'entraînait dans le tourbillon des plaisirs; elle-même, au milieu du premier enivrement de la jeunesse, engageait son affection à un homme brillant, aimable, mais tout occupé de succès extérieurs. Elle allait l'épouser, lorsqu'au moment de contracter cet engagement solennel, elle s'était sentie comme arrêtée par un obstacle invisible, comme effrayée de l'avenir qu'elle se préparait. Semblable à une personne qui glisse sur le bord d'un précipice, elle se voyait descendre dans l'abîme sans fond de la frivolité. Se rejetant en arrière et se roidissant contre le danger, elle avait pris alors l'énergique résolution de renoncer au monde; elle

avait offert à son fiancé de s'enfermer avec lui dans la solitude, et, sur son refus, lui avait rendu sa parole. A l'âge de vingt-deux ans, elle se détachait ainsi de tous les plaisirs, de toutes les séductions qui l'attendaient, pour se consacrer librement, avec joie, au service de Dieu. Elle disait elle-même qu'elle n'avait jamais senti de vide et d'isolement que loin de lui, qu'elle n'était jamais revenue d'une visite à Dieu, sans en rapporter plus de force et plus de contentement. Il ne se mêlait à sa piété tranquille aucune trace de frayeur. Elle ne comprenait pas qu'on lui parlât de la colère du Tout-Puissant, et qu'on lui fît craindre en son nom un avenir redoutable. Elle écartait soigneusement de sa pensée l'image du péché, de l'enfer et des peines éternelles. Une fois cependant, elle avait vu avec terreur l'abîme de la damnation s'ouvrir sous ses pas, après une conversation avec un ami assiégé d'inquiétudes, mais, pour chasser cette crainte, il lui avait suffi de prier avec ferveur, elle avait appelé la foi à son secours, et la foi était venue, comme Gœthe le rapporte lui-même, avec une sorte d'émotion rétrospective.

Telle est la personne distinguée et extraordinaire qui vécut dans l'intimité de Gœthe, depuis le retour de celui-ci jusqu'à son départ pour l'université de Strasbourg, et qui, tant qu'elle exista, tant que lui-même habita Francfort, exerça sur lui une influence heureuse: non qu'elle le convertit à toutes ses idées ni qu'elle pût faire de lui une âme pieuse comme la sienne. Entre tant d'autres motifs de dissidences, un point essentiel les séparait. Mademoiselle de Klettenberg se sentait à tout instant de sa vie soutenue et fortifiée par Dieu. Gœthe, au contraire — et l'on trouve là une preuve de la bonne opinion qu'il avait de lui-même dès sa jeunesse — reprochait à la Providence de ne pas l'avoir encouragé dans ses efforts pour faire le bien, et ne dissimulait pas qu'il comptait plus sur lui-même que sur un secours d'en haut, pour se sauver. D'ailleurs, mademoiselle de Klettenberg, tout en raffinant et en subtilisant un peu ses pensées, se rattachait à la grande communion chrétienne et se piquait d'orthodoxie, tandis que Gœthe, dont le caractère personnel se dévoilait déjà, aspirait à se créer une religion à lui, tout intérieure, indépendante de toute formule définie et de tout dogme consacré. Il se mêlait bien à cette tentative quelques souvenirs des opinions et des entretiens de sa mystique amie. Il se laissait glisser avec elle sur la pente du mysticisme, du néoplatonisme, de l'hermétisme et de la cabale. Mais, en composant ainsi sa croyance personnelle, il suivait plutôt encore son propre penchant, son goût naturel pour les rêves poétiques de l'imagination qu'une inspiration étrangère. Ce n'est pas dans cette première ébauche de conception religieuse qu'il faut chercher la principale influence de mademoiselle de Klettenberg. Son action était toute morale, toute pratique. Elle réalisait pour

Gœthe un idéal de sérénité, d'empire sur soi-même, auquel il aspirait vaguement à travers les orages de la jeunesse comme à la garantie, comme à la condition essentielle du bonheur. Elle avait la vertu d'apaiser momentanément les agitations de son esprit, de lui communiquer quelque chose de l'inaltérable gaieté qui ne la quittait jamais, de l'arracher aux idées sombres et de le prémunir contre les accès de découragement auxquels pouvait l'exposer tantôt son état maladif, tantôt le souvenir des déceptions qu'il avait éprouvées à Leipzig.

En même temps qu'elle le calmait et le consolait, elle offrait un aliment à l'activité de son esprit par la curiosité qu'elle éprouvait elle-même pour les sciences occultes et pour les mystères de l'alchimie. Ayant toute sa vie souffert d'une santé délicate, elle cherchait avec ardeur les moyens de guérir les autres et de travailler par conséquent à leur bonheur. Confidente d'un médecin qui poursuivait le remède universel, la guérison de toutes les maladies par l'étude des minéraux, elle entraîna Gœthe dans ses recherches, elle lui livra la clef du laboratoire où elle avait réuni des cornues et des alambics, elle lui fournit le motif et l'appareil extérieur des premières scènes de *Faust*, elle lui fit lire Paracelse, van Helmont, Boerhaave, et diriger sa pensée vers l'étude des sciences naturelles qui, depuis lors, ne cessèrent de l'attirer. Quoique l'esprit très-positif et très-scientifique de Gœthe fût beaucoup moins enclin aux chimères que celui de son amie, il se rapprochait d'elle par un certain goût pour les croyances superstitieuses, pour les mystères de la magie, qui n'est point seulement un trait de jeunesse, mais qui dura toute sa vie et qui semblait répondre à un des besoins de son imagination. Aussi parle-t-il, sans la moindre trace d'ironie, des opérations cabalistiques de mademoiselle de Klettenberg, des *sels neutres* et *du suc de cailloux* que lui-même excellait à préparer dans la mansarde de la maison paternelle où il avait installé un petit laboratoire, à l'imitation de ce que faisait chez elle cette sainte personne. Ni le souvenir d'une si étrange crédulité, ni celui du ridicule que se donnait son amie, en préparant sérieusement la cuisine mystique et alchimique, n'altérent à ses yeux le charme d'une physionomie chère et respectée. Il ne garda la mémoire que de ce qui honorait mademoiselle de Klettenberg, il traça d'elle dans *Wilhelm Meister* le portrait le plus délicat, et, quand il la perdit, quelques années après le commencement de leur amitié, il ne repassait jamais sans tristesse devant la fenêtre où elle avait coutume de s'asseoir, d'où son visage souriant et calme offrait toujours à ses amis, à tous ceux qui venaient la voir, l'admirable image de la sérénité dans la souffrance, du bonheur tranquille que donnent une conscience pure et une con-

fiance inaltérable dans la bonté divine. L'amie de sa jeunesse était restée pour lui comme un de ces médaillons de famille que l'on conserve avec un soin jaloux, que l'on regarde de temps en temps avec une pieuse émotion, avec des yeux attendris.

II

Pendant les dix-huit mois que Gœthe passa à Francfort, au retour de l'université de Leipzig, plus d'un désaccord s'était élevé entre lui et son père. Le conseiller impérial, qui arrangeait d'avance à son gré la destinée de son fils, ne se consolait pas de le voir souffrant et en apparence inoccupé. Ce retard dans des études qu'il prétendait diriger, auxquelles il avait fixé un terme beaucoup plus rapproché, le contrariait visiblement. Il s'en exprimait même quelquefois avec amertume, comme s'il eût dépendu de Wolfgang de supprimer sa maladie ou de se rétablir plus tôt. De son côté, le jeune homme que trois ans d'absence avait rendu plus indépendant, et dont le caractère s'affermissait, ne s'inclinait plus comme autrefois devant les arguments paternels. Il osait exprimer une opinion et quelquefois la défendre contre celle de son père. De là naissaient des discussions violentes que la présence et la bonne grâce de madame Gœthe ne parvenaient pas toujours à calmer. Aussi Wolfgang fort désireux de reconquérir sa liberté, accepta-t-il avec empressement l'offre de se rendre à Strasbourg, pour y continuer ses études et y prendre ses degrés.

Ce qui paraît tout d'abord remarquable, à cette époque de la vie de Gœthe, pendant son séjour en Alsace, c'est le pli très-décidé que prend son caractère. De plus en plus se manifeste chez lui le besoin énergique de vivre en pleine liberté, en pleine possession de soi-même, de se mettre au-dessus des atteintes de la destinée et de conserver l'équilibre de ses facultés. Doué naturellement d'une sensibilité très-vive, il s'applique déjà à la gouverner, à la soumettre au contrôle de la raison, à empêcher qu'elle ne fasse irruption dans sa vie et qu'elle n'y contrarie le développement régulier de son intelligence. Dès son enfance, on avait pu trouver chez lui une disposition analogue, une force de volonté très-réfléchie et très-rare chez les enfants. Attaqué violemment de la petite vérole, la figure couverte de pustules, les yeux fermés, il avait eu le courage de ne pas porter les mains à son visage pour éviter d'être défiguré. Tout jeune, dans ses jeux avec ses camarades, il s'exerçait à supporter la douleur physique et se piquait de savoir souffrir sans se plaindre.

Une fois même, comme il le raconte, il s'était laissé frapper les jambes par trois jeunes garçons armés de verges, jusqu'à une limite qu'il avait fixée, et il avait eu assez d'empire sur lui-même pour ne pas se défendre, tant que le moment de le faire n'était pas arrivé. Un peu plus tard, il s'éprenait du stoïcisme et se proposait Épictète pour modèle.

A Strasbourg, dès son arrivée, il engagea contre sa sensibilité une lutte nouvelle et plus difficile. Depuis la crise qu'il avait traversée à Leipzig, après la maladie qui, en le faisant souffrir pendant une année, venait de l'affaiblir, il se sentait plus nerveux, plus susceptible qu'autrefois, et il voulut tout de suite combattre cette faiblesse, s'aguerrir une bonne fois en s'habituant à supporter les choses les plus pénibles, les mieux faites pour ébranler ses nerfs. Un bruit un peu fort le troublait et l'agitait. Afin de dompter cette émotion, il s'imposa chaque jour, pendant quelque temps, l'obligation de s'approcher aussi près que possible des tambours de l'armée française à l'heure de la retraite, et de les suivre jusqu'à leur caserne, quoique le vacarme qu'il se condamnait à entendre fût assez fort pour faire sauter son cœur dans sa poitrine. Il était sujet au vertige. Pour s'en guérir, il montait régulièrement jusqu'au faite le plus élevé de la tour de la cathédrale, sous la couronne, où il ne restait pas moins d'un quart d'heure; puis de là, il s'aventurait en plein air, sur une plate-forme d'une aune carrée à peine, d'où il voyait le vide, l'abîme béant à ses pieds, sans appui, sans balustrade, absolument comme s'il eût voyagé en ballon. Il répéta cette expérience avec tant de suite et tant de succès qu'il arriva à surmonter l'impression pénible que lui causait la vue du vide, et que, plus tard, quand il fit construire des édifices à Weimar, quand à Rome il voulut regarder de près les monuments élevés, il marchait sur les poutres suspendues dans l'espace et sur les entablements, avec autant de liberté, d'un pas aussi léger qu'un architecte de profession. La vue des souffrances physiques lui inspirait de la répugnance et de l'effroi. Il s'accoutuma à ce triste spectacle en suivant la clinique du docteur Ehrmann, et en assistant au cours d'accouchement. Il s'aguerrissait ainsi et s'endurcissait contre les surprises de la sensibilité. Ce fut dans la même pensée, toujours pour fortifier sa raison, qu'il s'imposa d'autres épreuves encore, avec une force d'âme peu commune, surtout avec une énergie et une persévérance de volonté bien significatives. Il ne se défiait pas seulement de sa sensibilité, il se défiait de son imagination. Il voulut la dominer à son tour en la forçant à considérer de sang-froid des objets dont elle grossit d'ordinaire les proportions et qu'elle se rend effrayants à elle-même par le mystère qu'elle y attache. « Je

parvins, nous dit-il, à devenir insensible aux impressions sinistres que produisent les cimetières, les lieux écartés et les églises pendant la nuit; j'en vins à ne pas faire de différence entre le jour et la nuit, entre un lieu et un autre. Plus tard, ayant eu la fantaisie de retrouver dans un pareil milieu l'agréable sensation d'une terreur juvénile, j'eus beaucoup de peine à me la procurer, en évoquant les fantômes les plus étranges et les plus effrayants. »

Ces détails sont très-importants pour l'étude du caractère de Gœthe. On ne voit guère les jeunes gens de vingt ans s'imposer de pareilles épreuves. Celui qui s'y soumet de parti pris, par un acte réfléchi de sa volonté, à un âge où la plupart des hommes subissent sans résistance, sans même penser à les dominer, les impressions extérieures, nous annonce quel sera dans l'avenir son empire sur lui-même. Il ne veut cependant pas étouffer sa sensibilité; ce serait du même coup amoindrir son génie et tarir en lui la source la plus féconde des émotions poétiques; mais il ne veut pas que sa sensibilité prenne le dessus, ni qu'elle le trouble. Quand elle commence à le faire souffrir, il se défend, il résiste, il travaille à secouer le joug. Elle doit être pour lui une auxiliaire, le stimulant de l'imagination; il ne permet pas qu'elle devienne un obstacle, ni qu'elle arrête le développement de ses facultés.

Cette disposition de son esprit apparaîtra de nouveau dans l'épisode le plus poétique de son séjour en Alsace, dans ses amours avec Frédérique, qu'il nous a racontées lui-même d'une plume émue. Le secrétaire auquel il dictait cette partie de ses *Mémoires* a souvent répété que Gœthe s'arrêtait en parlant, que sa voix tremblait, et qu'il paraissait profondément touché de tous les souvenirs dont il remuait les cendres au fond de sa pensée. Ce fut en effet une heure charmante de joie et de poésie dans sa jeunesse. Il venait d'avoir vingt et un ans; il était dans toute la plénitude de la vie, à l'âge où l'âme s'épanouit librement et s'ouvre sans défense aux sentiments tendres, lorsqu'il rencontra une jeune fille du caractère le plus aimable et le plus séduisant, qu'il ne put s'empêcher d'aimer, dont il fut aimé à son tour. C'était Frédérique Brion, de Sesenheim, fille d'un pasteur protestant dont le modeste intérieur semblait le portrait vivant de la famille du pasteur Primrose. Gœthe avait lu récemment le *Vicaire de Wakefield*, il était encore tout plein des souvenirs de cette lecture, lorsque son ami Weyland le conduisit, à six lieues de Strasbourg, dans un village où il retrouvait comme un exemplaire réel des types qu'a créés Goldsmith, une famille honnête et heureuse au sein d'une condition modeste, au milieu des jouissances de la vie champêtre. Comme dans le roman, il avait sous les yeux un père ministre, une mère, deux jeunes filles, et quand il vit un jeune homme entrer et s'asseoir

à la table commune, il fut sur le point de s'écrier : « Te voilà donc aussi, Moïse! » en pensant au second fils du vicaire de Wakefield. Mais au milieu de ce groupe il distingua tout de suite la personne à laquelle il devait s'attacher, et dont il nous a laissé le portrait suivant :

« Les deux sœurs étaient vêtues à l'allemande, comme on disait, et ce costume national, qui avait presque disparu, allait fort bien à Frédérique. Une jupe à falbalas, ronde, blanche, et assez courte pour laisser voir le plus joli pied du monde jusqu'à la cheville; un corset blanc et juste, et un tablier de taffetas noir, telle était sa toilette, qui tenait le milieu entre celle de la paysanne et celle de la dame de la ville. Svelte et légère, elle marchait comme si ses pieds n'eussent eu rien à porter, et son cou semblait trop délicat pour les tresses blondes et épaisses qui tombaient de sa jolie tête; ses yeux bleus et doux lançaient autour d'elle des regards intelligents; son joli nez retroussé se levait ingénument en l'air, comme s'il ne pouvait pas y avoir de souci dans le monde; son chapeau de paille lui pendait au bras; et j'eus ainsi le bonheur, dès le premier coup d'œil, de la voir paraître devant moi avec toute sa grâce et avec tous ses attraits. »

Quels liens attachèrent Gœthe à cette famille, et à Frédérique en particulier? Ce n'est pas seulement l'entraînement de la jeunesse et la puissance de l'amour; c'est qu'il trouve dans ce milieu, parmi ces gens honnêtes et simples, le bonheur calme auquel il aspire par un impérieux instinct de sa nature. Aucune inquiétude n'y paralyse l'essor de ses facultés poétiques et n'y entrave le libre développement de son esprit[1]. Sous l'œil de Frédérique, en présence de ses parents, il se sent heureux, en pleine possession de lui-même, presque sans trouble et comme dans l'ivresse du bonheur. Sesenheim est admirablement situé au milieu de la plaine d'Alsace. D'une éminence qui domine le village, et qu'on appelle le *Repos de Frédérique*, l'œil plonge sur la campagne verte, coupée de beaux arbres; la vue s'étend jusqu'aux îles boisées du Rhin, et par delà jusqu'aux montagnes sombres. Là, pendant les chaudes soirées de l'été et les jours tièdes de l'automne, Gœthe s'abandonne à la joie de vivre, de se sentir entouré d'une nature aimable, enveloppé d'affection, d'aimer et d'être aimé. La famille tout entière du pasteur Brion lui inspire une sympathie

[1] Je parle ici, bien entendu, du commencement de cette liaison. Le calme ne dura pas toujours. Il y eut vers la fin des angoisses inévitables. Gœthe ne pouvait être très-content de lui-même en songeant à son prochain départ et aux preuves d'amour qu'il avait reçues. Dans une lettre à Salzmann, écrite peu après la Pentecôte de 1771, il parle de sa conscience : *Conscia mens*, dit-il, mais, hélas! *non recti* Ces derniers mots semblent indiquer qu'à cette date ses relations avec Frédérique avaient été plus loin qu'il ne l'eût voulu.

naturelle. On lui a fait un accueil si cordial, et quoiqu'il ait mis à l'épreuve la patience de ses hôtes, en se présentant à eux sous deux déguisements successifs (d'abord sous le costume d'un pauvre étudiant en théologie misérablement vêtu, puis sous les habits d'un paysan endimanché), on s'est si bien résigné à cette double mystification, on en a ri de si bonne grâce, qu'il se sait assuré désormais de la bienveillance de ceux qui l'entourent, et que devant eux ses sentiments se déploient, s'étalent en liberté, sans contrainte et sans embarras.

Frédérique surtout a les dons qui lui plaisent, une parfaite égalité d'humeur et une gaieté douce, constante qui répand autour d'elle la vie et l'agrément. Rien de brusque ni de violent chez elle; tout ce qu'elle fait, elle le fait simplement et d'un air aimable. Ses mouvements ont de la vivacité sans emportement, de la grâce sans roideur. La sœur aînée de Frédérique, Salomé, que Gœthe baptise toujours du nom d'Olivia, en souvenir de Goldsmith, lui plairait moins : sa nature fougueuse et passionnée l'inquiéterait; avec elle il ne serait jamais sûr de son bonheur; il craindrait toujours quelque explosion soudaine au milieu du calme, quelque nuage inattendu sur un ciel pur. Dans l'affection de Frédérique il trouve au contraire la sécurité et la tranquillité d'esprit dont il a besoin; elle le repose et l'apaise. La délicieuse harmonie de ses actions et de sa personne le remplit de ce sentiment doux qu'inspire une œuvre d'art dont toutes les parties sont achevées. Il aime à la voir agir, il s'enivre doucement de la grâce exquise qu'elle apporte en toutes choses, il en respire le parfum, comme on respire celui d'une fleur. Faut-il marcher, courir, danser : Frédérique s'avance avec la souplesse et la légèreté d'un jeune chevreuil. La trace de ses pas se marque à peine sur l'herbe humide de la prairie. Faut-il réunir des amis et les animer par sa présence : elle met chacun à son aise, elle offre à chacun une occasion, un moyen de montrer ses qualités personnelles. Faut-il écrire : elle écrit comme elle parle, sans aucune affectation, en laissant voir sous son langage toute la transparence de sa pensée, toute la netteté de son esprit. Nulle part elle n'éprouve d'embarras et ne paraît hors de chez elle. On la fait venir à Strasbourg chez des parents riches, et habillés à la mode française. Dans les beaux salons couverts de dorures, encombrés d'objets d'art, au milieu des toilettes raffinées qui viennent de Paris et de Versailles, elle se promène librement, avec autant de calme et d'aisance que dans les prés et le long des chemins rustiques de Sesenheim. Sa sœur souffre, comme une fleur transplantée, de séjourner à la ville, sans en porter le costume, sans en avoir les manières; elle s'irrite et devient gauche. Frédérique reste la même, et ne semble jamais s'apercevoir qu'elle a changé de lieu.

Gœthe se laisse bercer par cet amour sans lendemain ; tout entier à l'heure présente, il ne se demande point s'il n'engage pas sa destinée, s'il n'enchaîne pas l'avenir, s'il n'attache pas à sa vie une autre vie[1] : il jouit du bonheur d'être aimé comme il voulait l'être, presque sans trouble et sans inquiétude[2]. Assuré de l'affection de Frédérique, ne pouvant douter de la sincérité d'un amour si naïf, il va chercher auprès d'elle, chaque fois qu'il le peut, la joie pure qu'elle lui donne. Tout en préparant ses examens de droit, en causant avec Herder, en composant des poésies légères, en réfléchissant sur les arts, en étudiant la cathédrale, il porte avec lui la pensée bienfaisante de son amour, il songe qu'il est aimé, et dès qu'il a conquis quelques jours de liberté, il court à Sesenheim, brûlant la route au galop de son cheval, savourant d'avance les joies paisibles qui l'attendent. A quelque heure qu'il arrive il est le bienvenu, et deux yeux pleins de tendresse le lui disent ingénument.

Combien de temps dura cette idylle printanière? Une année à peine. Il fallut enfin se séparer. Gœthe avait atteint le but qu'il se proposait d'atteindre en séjournant à Strasbourg : il avait écrit une dissertation et passé ses examens de droit. Son père le rappelait. Il alla dire adieu à Frédérique, et, en se penchant du haut de son cheval pour lui tendre une dernière fois la main, il vit des larmes dans les yeux de sa bien-aimée. Lui-même sentit les siennes couler. Il la regrettait et il la pleurait. Il ne fit néanmoins aucun effort pour rester : il avait toujours écarté la pensée du départ, mais il ne s'était jamais arrêté non plus à la pensée de ne pas partir. Qu'aurait dit son père, le conseiller impérial, qu'aurait dit madame la conseillère, s'il leur avait proposé d'épouser, d'installer un jour dans la belle maison paternelle une jeune paysanne alsacienne? Il prévoyait les objections insurmontables qui lui eussent été faites. Lui-même d'ailleurs, en admettant qu'il eût été libre, n'aurait jamais consenti à enchaîner sa vie : il éprouvait un désir immense de conserver sa liberté. Cet amour dont il jouissait aujourd'hui, qui sait si plus tard il n'en aurait pas été embarrassé ou obsédé? Les engagements irrévocables lui faisaient peur ; il avait trouvé le bonheur en chemin, mais il n'avait voulu vider que le dessus de la coupe, dans la crainte de rencontrer au fond quelque amertume.

[1] On ne peut pas prendre pour un engagement sérieux l'élan poétique qui termine une pièce de vers adressée à Frédérique : « Lorsqu'un jour il saluera le port, après la tempête, puissent les dieux le punir (ton amant) s'il en jouit sans toi. » Tout au plus trouverait-on une sorte de promesse vague dans les vers suivants : « Déjà j'ai trouvé la vallée où nous irons ensemble, où nous verrons, dans les heures du soir, couler doucement le torrent. »

[2] Ceci s'applique surtout aux commencements de la liaison de Gœthe avec Frédérique. Les derniers jours ont été plus agités.

C'est ici que nous touchons au côté faible du caractère de Gœthe, à ce qu'on a appelé souvent, à ce qu'on peut appeler son égoïsme. Il jouit du commerce de ses semblables avec infiniment de bonne grâce et de bon vouloir. Personne n'est plus accommodant que lui, et ne demande moins aux autres; mais il ne veut pas non plus qu'on lui demande autre chose que ce qu'il peut donner. Il ne se livre jamais tout entier; il se réserve et se défend contre les influences extérieures. Au besoin, s'il redoute quelque assaut du dehors, quelque invasion des étrangers dans sa vie, il se cantonne et il s'enferme dans ce qu'il appellerait volontiers son droit de vivre heureux, le droit de garder son bonheur, d'assurer son repos. Sans doute il regrette de quitter Frédérique et de laisser derrière lui un cœur brisé par son départ; il le fait néanmoins sans hésitation, presque sans remords, comme s'il usait d'un droit, comme s'il trouvait une excuse légitime dans la nécessité d'accomplir sa destinée jusqu'au bout et de ne pas surcharger sa vie, dès le début, de fardeaux embarrassants. D'ailleurs, comme il lutte lui-même contre sa sensibilité[1], comme il ne la domine qu'après un combat douloureux, et qu'il s'est fait de bonne heure une habitude du stoïcisme, il attend des autres un effort analogue à celui qu'il accomplit; il ne plaint pas plus leurs souffrances qu'il ne plaint les siennes. En le jugeant même sans indulgence, qu'on n'oublie pas ce point de vue. S'il paraît quelquefois très-dur pour ceux qui se sont attachés à lui, il a commencé par être plus dur encore pour lui-même. Les sacrifices qu'il impose aux autres, il les exige d'abord de lui. Ne demandant pas de pitié, il n'en a pas non plus.

Je n'entends point par là l'excuser; j'explique simplement ce qui se passe en lui et je cherche à voir clair dans sa conduite. Ces explications n'empêchent pas que Frédérique ne paraisse, d'un bout à l'autre de cette histoire d'amour, plus intéressante que son amant. Sa noblesse d'âme, la dignité de sa résignation, aggravent la faute

[1] Quoique cet amour ait donné à Gœthe bien des heures de bonheur calme, il était néanmoins difficile qu'il n'en souffrît pas quelquefois. Toute passion entraîne avec elle des agitations dont il eût voulu s'affranchir. L'excursion qu'il fit en Alsace et en Lorraine, au mois de juin 1771, semble avoir eu pour but de changer le cours de ses idées. Il écrivait pendant ce voyage : « Quel bonheur d'avoir le cœur libre et léger ! » comme s'il eût respiré plus librement en se distrayant de sa pensée habituelle. Il ajoutait, avec une sorte de regret et de dépit d'être amoureux : « On dit : l'amour rend courageux. Jamais. Dès que notre cœur s'attendrit, il est faible... Nous sommes comme les enfants sur une balançoire, toujours en mouvement, toujours en travail, mais restant toujours au même endroit. C'est la véritable image de l'amant. Que l'amour est triste lorsqu'on est ainsi à la gêne, et cependant l'on ne peut aimer sans cela. » Avec de telles idées, il dut travailler à dominer son affection et à s'en délivrer comme d'une faiblesse. Cela expliquerait pourquoi il ne chercha pas à prolonger son séjour en Alsace.

de Gœthe. Lui seul a tous les torts, elle n'en a aucun. Huit ans après, il revient dans cette famille où il a passé tant de jours heureux, où il a été entouré de tant d'affection, où on l'a traité comme un fils, comme un frère, comme un fiancé, qu'il a quittée ensuite sans ménagements, et il y retrouve l'accueil des premiers jours. Aucune récrimination, aucun retour sur le passé; il ne voit autour de lui que des visages souriants. On ne veut même pas qu'il lui reste dans l'esprit un souvenir pénible, un remords; on s'efforce de paraître heureux, afin de ne troubler par aucune pensée amère la sérénité de sa vie. Il en profite avec un peu de lâcheté, et il écrit à madame de Stein, qui tient maintenant dans son cœur la place de Frédérique, une lettre où il exprime la joie égoïste d'être délivré à cet égard de tout souci ultérieur :

« Le 25 au soir, je fis à cheval une excursion vers Sesenheim, tandis que mes compagnons poursuivaient leur voyage. J'y trouvai réunie une famille que j'avais quittée depuis huit ans, et je fus accueilli avec affection, avec bonté. Comme je suis aujourd'hui aussi pur et aussi calme que l'air, le souffle des êtres bons et tranquilles me fait beaucoup de bien. La seconde fille de la maison m'avait aimé autrefois plus que je ne le méritais, plus que d'autres auxquelles j'ai témoigné beaucoup d'affection et de dévouement. Depuis le moment où je lui apparus inopinément sur le seuil et où nous nous trouvâmes nez à nez, elle fut si charmante et si cordiale que je me sentis tout à fait à l'aise. Je dois ajouter qu'elle ne chercha pas, par le plus léger témoignage, à renouveler un ancien sentiment dans mon âme... Les parents étaient pleins de cordialité; on trouva que j'avais rajeuni. Je passai la nuit, et je partis le lendemain matin, au lever du soleil, salué par des regards affectueux; de sorte que je puis maintenant penser avec satisfaction à ce petit coin de terre et vivre intérieurement en paix avec des esprits réconciliés[1]. »

Et cependant Frédérique l'aimait toujours. Elle resta fidèle à cette unique affection de sa vie. Quand on lui parlait de Gœthe et qu'on s'étonnait qu'il ne l'eût point épousée, elle répondait modestement qu'il était pour elle un trop grand personnage, qu'il avait à fournir une trop brillante carrière pour accepter une compagne si simple. On lui proposa plusieurs fois de se marier, elle refusa toujours. « Quand on a été aimée de Gœthe, disait-elle, on ne peut appartenir à personne. » On croit qu'elle quitta l'Alsace après la mort de ses parents, pour vivre chez une amie, à Versailles d'abord, puis à Paris. En 1794, après la chute de Robespierre, elle retourna dans son pays et s'y consacra à l'éducation d'une fille que sa sœur aînée avait lais-

[1] Lettre à madame de Stein, 28 septembre 1779.

sée. Elle mourut en 1813, à Weissenheim, où demeurait son beau-frère et sa nièce, entourée jusqu'au bout de l'affection et de la vénération générales. Gœthe immortalisa son souvenir, en la faisant revivre pour la postérité dans quelques vers attendris, mais surtout dans les pages les plus touchantes, les plus poétiques de *Poésie et Vérité*. Maintenant Sesenheim est un lieu consacré, comme Vaucluse et Clarens. Depuis le pèlerinage du professeur Nœke en 1822, combien de voyageurs ont été visiter la maison du pasteur, le *Repos de Frédérique*, et chercher dans ce petit coin du monde la trace de l'amour qui l'animait autrefois, de la poésie qu'éveille son nom !

Dans le charmant récit des *Mémoires* il ne faut pas chercher l'exacte vérité. Gœthe nous prévient, par le titre même de son ouvrage, qu'une part de poésie s'y mêle au vrai. D'ailleurs il disait à Eckermann, en 1830, qu'il ne se trouvait dans le roman des *Affinités électives* aucun trait qui n'eût été emprunté à sa vie, mais qu'aucun n'avait été reproduit exactement. « Il en est de même, ajoutait-il, du récit de Sesenheim. » Aussi Düntzer et d'autres critiques allemands signalent-ils sans peine, au milieu de la narration de Gœthe, des erreurs matérielles, des détails qui paraissent contredire ce que nous savons par quelques lettres ou par les pièces de vers du *Legs de Frédérique*. Mais si on ne s'attache point à l'exactitude minutieuse, on sera frappé de l'accent sincère du récit, de l'émotion vraie qui y règne d'un bout à l'autre, et de la conformité des sentiments exprimés avec les traits principaux du caractère de Gœthe. Nous le voyons bien là tel qu'il devait être à cette aurore de sa jeunesse, ardent, impétueux, avide de bonheur et de jouissance, mais déjà armé d'une singulière énergie contre lui-même et contre les séductions de la sensibilité; capable de se laisser enivrer par les douceurs de l'amour, mais capable aussi de s'y dérober à temps; maître de lui au plus fort de ses émotions, et après s'être égaré, en apparence, à travers les détours et les sentiers capricieux de la passion, revenant toujours, en définitive, vers le but sérieux que s'est fixé sa volonté. C'est en ce sens que les Mémoires sont vrais, non pas d'une vérité chronologique et matérielle, mais d'une vérité générale, et en quelque sorte idéale; d'une vérité qui plane au-dessus des détails, pour ne s'attacher qu'à l'ensemble et aux lignes essentielles de la physionomie. Tous ces états de l'âme que Gœthe décrit, il les a traversés. Ce sont les phases successives de son existence morale et intellectuelle. Depuis sa source étroite jusqu'à sa vaste embouchure, le fleuve pousse en avant des eaux toujours nouvelles, et cependant reste le même. Gœthe aussi change et persiste à la fois : il y a une partie de son être qui se renouvelle et se transforme avec les années, tandis qu'une partie plus intime dure toujours, et en durant, constitue à elle seule

l'unité, l'identité du *moi*. Les *Mémoires* — et Gœthe seul se connaissait assez bien pour faire ce partage — servent précisément à séparer ce qui passe de ce qui demeure; ce qui est le résultat des circonstances, des crises passagères, des entraînements fugitifs, de ce qui tient à la nature même de l'homme et aux racines les plus profondes du caractère.

III

Le séjour de Gœthe en Alsace rappelle surtout à ses admirateurs le souvenir de Sesenheim et de Frédérique Brion. Mais à ceux qui veulent pénétrer plus avant dans la vie du poëte, Strasbourg rappelle encore un autre nom et un autre lien. C'est là que Gœthe rencontra l'homme qui exerça le plus d'action sur sa jeunesse, le premier homme de génie avec lequel il eut la bonne fortune d'entrer en relations. Herder, né en 1744, était de cinq ans plus âgé que Gœthe: il avait vingt-six ans lorsqu'il arriva à Strasbourg, où il accompagnait le prince de Holstein-Eutin. On admirait déjà dans toute l'Allemagne son talent précoce; on le regardait comme l'espoir de la jeune littérature. Il joignait, du reste, à des connaissances étendues et à beaucoup d'ardeur pour l'étude, une expérience du monde très-rare chez un si jeune homme. Comme prédicateur, il avait obtenu à Riga de grands succès de parole et excité un grand enthousiasme; puis il avait voyagé, visité la France, vu Nantes et Paris, publié des ouvrages et marqué sa place au premier rang des écrivains par ses *Fragments littéraires*, par ses *Forêts critiques*. Gœthe, qui le connaissait de réputation et qui désirait lui être présenté, le rencontra par hasard, obtint la permission d'aller le voir, et, dès qu'il se fut entretenu avec lui, subit immédiatement le charme de son esprit et l'ascendant qu'exerçait sur les autres la fécondité, l'originalité de ses aperçus. Quelques années de plus, à l'âge respectif de Gœthe et de Herder, établissent entre les hommes une différence sensible. Gœthe conservait encore quelque chose des incertitudes et des ignorances de la jeunesse; Herder, au contraire, devançait son âge par sa maturité. Il avait réfléchi sur un grand nombre de sujets qui intéressent les arts et la poésie; sur tous il exprimait des idées personnelles, curieuses, quelquefois profondes. C'est surtout à propos du *Laocoon* de Lessing, une des lectures favorites de Gœthe, que s'était signalée sa critique. Sans combattre précisément les opinions si vraies de Lessing, il essayait d'y apporter quelques tempéraments et quelques adoucissements délicats. Il défendait, par exemple, la poésie descriptive contre les conclusions un peu sévères du *Laocoon*, en soutenant que s'il y

avait une poésie pour peindre les actions, il était nécessaire qu'il y en eût une aussi pour peindre les phénomènes. Il n'accordait pas non plus à Lessing que la peinture et la sculpture fussent tenues de n'exprimer que les attitudes et les situations les plus durables, les moins transitoires. Il répondait ingénieusement aux arguments du *Laocoon* que presque tout dans le monde a un caractère passager, fugitif, et qu'entre les choses qui ont l'air de durer, et celles qui ne durent pas, la différence est moins grande qu'on ne le suppose. En somme, il cherchait à élargir les voies, à ouvrir les barrières. Sa critique excitait les esprits et les poussait à produire, en leur inspirant de la hardiesse et de l'audace, en les affranchissant des timidités exagérées, tandis que celle de Lessing, plus sévère, leur proposait un idéal un peu décourageant pour les consciences timorées.

Il semble que la conversation de Herder ait été singulièrement instructive et attachante. On ne pouvait guère vivre auprès de lui sans se sentir entraîné par son éloquence, transporté dans le monde des pensées les plus hautes. Gœthe se laissait aller au charme de ces entretiens et passait quelquefois avec lui des journées entières. Il se résignait même, pour jouir de sa présence, à supporter son humeur contrariante et ses habitudes sarcastiques. Herder était arrivé à Strasbourg malade : il souffrait d'une maladie d'yeux pour laquelle il subissait des pansements répétés, un traitement long et douloureux. Malheureusement, l'opération n'avait pas réussi, et, loin de le guérir, elle laissait sur son visage une cicatrice qui le défigurait. Quoiqu'il eût subi avec beaucoup d'énergie, sans se plaindre, les opérations les plus cruelles, quoiqu'il se fût même résigné avec courage aux conséquences de l'opération, son humeur se ressentait évidemment de ses souffrances; il prenait plaisir à se moquer de ses amis, il écrivait à Gœthe des billets ironiques, et il répondait souvent aux marques d'amitié les plus sérieuses par des sarcasmes amers[1].

Cette ironie, qui aurait peut-être découragé Gœthe, s'il avait dû vivre toujours avec Herder, qui l'empêchait de montrer ses ouvrages à son nouvel ami et de lui communiquer ses projets, qui lui inspirait même pour son propre compte une sorte de terreur, avait cependant cet excellent résultat de le guérir de toute complaisance pour lui-même, de lui ouvrir les yeux sur ses propres défauts, et de le détacher de toute admiration frivole. Au sortir de Leipzig, où déjà il avait reçu des leçons et des avertissements utiles, il venait de re-

[1] L'assiduité de Gœthe chez Herder est une nouvelle preuve de l'énergie de son caractère, de la force de sa volonté. Il avoue que le ton ironique de Herder le mettait souvent mal à l'aise et lui causait une véritable souffrance. Mais il trouvait dans ses relations avec lui un tel profit pour le développement de son esprit qu'il continuait ses visites, quelque désagréables qu'elles fussent.

tomber, à Francfort, dans une société bienveillante et indulgente, trop disposée à l'admirer, à le traiter d'avance en grand homme, à surfaire son mérite. Herder le ramenait au sentiment vrai de la réalité, lui rendait le service de l'éclairer sur ce qui lui manquait, sur ce qui manquait aux autres. C'était pour Gœthe un nouvel apprentissage des difficultés de la vie littéraire, une révélation nouvelle du prix élevé auquel les juges sérieux mettent leur estime. Il éprouvait de nouveau, dans la société de Herder, le sentiment de modestie et de défiance de soi que lui avaient déjà inspiré les remarques de madame Bœhme et des critiques de Leipzig.

Seulement la critique de Herder, tout en condamnant impitoyablement les œuvres faibles ou vulgaires, était loin d'avoir un caractère exclusivement négatif, comme celle de Leipzig. Herder éprouvait au contraire les plus vifs enthousiasmes, et les exprimait avec feu. Personne ne sentait, n'expliquait mieux que lui les belles choses. Il fallait, nous dit Gœthe, l'entendre lire le *Vicaire de Wakefield*. Sans chercher aucun effet, en lisant toujours du même ton, sans même varier les inflexions de sa voix, il obtenait un succès extraordinaire, par l'émotion de la parole, par la force du sentiment intérieur qui débordait. Il fallait aussi l'entendre parler de la poésie des peuples primitifs, de ce flot de pensées poétiques qui s'épanchent naturellement dans les œuvres encore naïves des jeunes sociétés. La Bible, les ballades des poëtes écossais, Ossian, dans lequel il croyait retrouver un ancien, les vieux chants des Bretons, des habitants du pays de Galles, dont il savait la langue; Homère, dont il admirait la simplicité et la grandeur, c'était tout un monde nouveau, plein de force et de vie, dont il dévoilait les mystères devant son jeune auditeur. Il parlait de la poésie comme Gœthe n'en avait point encore entendu parler, comme d'une œuvre spontanée qui jaillit sans efforts du cerveau des peuples enfants, et qui s'appauvrit plus tard, lorsque chaque nation entre à son tour dans la période de l'art et de la civilisation. Gœthe l'écoutait avec étonnement, avec admiration; il buvait ses paroles; il se détachait d'Ovide, dont il étudiait les *Métamorphoses* avant l'arrivée de Herder, et il se prenait à aimer à son tour les poésies primitives. Il se confirmait dans son enthousiasme pour Shakspeare, qu'il avait commencé à connaître pendant son séjour à Leipzig, par le recueil des *Beautés* de Dodds; il le lisait dans le texte et dans la traduction de Wieland; il s'enflammait pour ces magnificences de langage et de pensée dont Herder savait si bien communiquer l'impression à ceux qui l'écoutaient; il allait même jusqu'à faire devant ses camarades de pompeuses professions de foi et des discours publics en l'honneur du poëte anglais. Otto Jahn nous a conservé un de ces morceaux, d'un ton un peu déclamatoire,

qui est surtout intéressant parce qu'il nous révèle la fermentation de ces jeunes esprits et la fièvre d'idées qui leur monte à la tête. Le drame de Shakspeare est comme un vin trop généreux qui les enivre : ils en perdent le sentiment de la réalité et de la proportion des choses. La critique si fine de la *Dramaturgie* et l'admiration raisonnée de Lessing paraissent froides à côté de ces paroles brûlantes du jeune Gœthe :

« La première page que j'ai lue de Shakspeare m'a fait son homme pour la vie, et quand j'eus achevé une de ses pièces, je ressemblais à un aveugle de naissance à qui une main puissante donne instantanément la vue. Je vis, je sentis de la manière la plus vive que mon existence était infiniment élargie, tout était pour moi de l'inconnu, et un jour auquel je n'étais pas accoutumé blessait mes yeux... Les tragédies françaises ne sont donc que des parodies. Comme tout y marche régulièrement! Comme elles se ressemblent toutes, ainsi que des souliers! Comme elles sont ennuyeuses, surtout au quatrième acte!... Shakspeare, mon ami, si tu étais au milieu de nous, je ne pourrais vivre qu'avec toi; combien je serais heureux de remplir le rôle subordonné de Pylade d'un autre Oreste! »

L'influence prépondérante de Herder, cet enthousiasme pour Shakspeare, ce goût pour la poésie populaire et naturelle, qui se développèrent, grâce à ses entretiens, dans l'esprit de Gœthe, contribuèrent puissamment à la résolution que prit le jeune étudiant de rester Allemand et de ne pas se laisser entraîner au service de la France. C'est là, sans aucun doute, le moment le plus décisif du séjour de Wolfgang à Strasbourg. Il y eut une heure où ce génie qui s'ignorait encore, mais qui sentait vaguement sa force, put être tenté de se livrer à nous et de nous appartenir. Deux de ses amis, Koch et Oberlin, élèves de Schœpflin, l'auteur de l'*Alsatia illustrata*, le savant allemand qui représentait le mieux la fusion des deux nationalités allemande et française sur la terre d'Alsace, entrevoyaient pour Gœthe et lui faisaient entrevoir la possibilité d'une chaire d'histoire ou de droit public à l'université de Strasbourg, qui serait bientôt suivie d'une chancellerie allemande à Versailles. Il y avait de quoi tenter un jeune homme qui se croyait né pour l'enseignement, qui, en arrivant à Leipzig, avait songé à une carrière universitaire. Le séjour de Versailles, le voisinage de la cour de France et de Paris, étaient également faits pour le séduire. Mais Gœthe résista, et, dans son *Autobiographie*, il nous expose les raisons de son refus avec une entière sincérité.

Il refusa, d'abord par une raison qui lui était personnelle, puis par des motifs plus généraux. En premier lieu, il désespérait d'apprendre jamais assez bien le français pour ne laisser subsister dans

son langage, dans ses écrits, aucune trace d'un idiome étranger, aucune tournure, aucune inversion contraire à la grammaire ou à l'usage. On lui disait bien que Grimm avait été accepté comme un compatriote par les beaux esprits de Paris; mais il savait que Schœpflin, malgré sa grande réputation et tant de services rendus à la France, avait toujours été contesté; qu'on l'accusait de manquer de grâce dans l'esprit, de ne pas savoir causer finement comme un Français, de ne savoir que disserter lourdement comme un Allemand; qu'enfin les jésuites, ses adversaires naturels, ne manquaient jamais de relever dans ses discours des fautes de langage, sans parler des fautes de prononciation. Gœthe lui-même faisait pour son propre compte des expériences qui ne l'avaient point encouragé. Il était venu à Strasbourg pour se perfectionner dans la langue française. C'est le motif qui lui avait fait préférer cette ville à toute autre. Il s'y appliquait sérieusement, comme on le voit par les *Éphémérides* que Schœll a publiées, et qui contiennent, parmi quelques notes de travail, formant comme un rapide journal de ses études pendant l'année 1770, des fragments écrits en français et des citations de nos écrivains, particulièrement de Malebranche, de Montesquieu, de Rousseau et de Voltaire. En même temps il recherchait les occasions de parler notre langue, occasions qui ne lui manquaient pas dans une ville pleine de Français. Malheureusement, il était souvent irrité et découragé par la manière dont on lui répondait : il parlait un français bizarre, qu'il avait appris par l'usage, bien plus que par une étude régulière et raisonnée de la langue, le français que lui avaient enseigné dans son enfance les domestiques, les sentinelles, les soldats, lorsque le comte de Thorane demeurait chez son père, et les comédiens venus à Francfort à la suite de notre armée; il le prononçait d'ailleurs avec les intonations particulières des pasteurs protestants dont il allait entendre les sermons le dimanche, et dont il retenait l'accent malgré lui. A la même époque il s'était pris de passion pour le seizième siècle, et en lisant nos vieux écrivains, Montaigne, Amyot, Rabelais, Marot, il se meublait la mémoire d'expressions archaïques qui lui étaient devenues familières, et qu'il introduisait, sans y songer, dans la conversation. Par ce langage, composé d'éléments si disparates, il excitait généralement la surprise de ses interlocuteurs, et il fait à ce propos une remarque aussi fine que juste. Les Français qui entendent un étranger mal parler leur langue sont trop polis pour se moquer de lui, ou pour le reprendre directement; mais quand une expression ou une tournure de phrase les choquent, ils répètent aussitôt l'idée sous une autre forme, ils la confirment en quelque sorte, mais en se servant cette fois des termes corrects, et en donnant ainsi à celui qui les écoute une leçon indirecte. Un tel souci de la correc-

tion, une telle préoccupation des moindres fautes du langage, impatientaient Gœthe. Il croyait toujours dire quelque chose d'intéressant, et il aurait voulu qu'en l'écoutant on fit moins d'attention aux bizarreries de son style, pour s'occuper davantage du fond de ses idées. Il en concluait que les Français attachaient trop d'importance à la forme, et que, quelle que fût la valeur intrinsèque de ses pensées, on ne lui pardonnerait jamais en France de les exprimer imparfaitement. Un malheureux essai de poésie française qu'il fit à l'occasion du passage de Marie-Antoinette à Strasbourg, et qui lui valut d'un bon juge quelques remarques sévères, acheva de le décourager en lui montrant combien il était difficile de se servir de notre langue. Il n'ignorait pas non plus que Frédéric II, malgré son éducation toute française, malgré ses relations continuelles et son commerce de lettres avec des écrivains français, obtenait à peine dans notre langue droit de cité par ses vers, et passait à Paris pour un poëte médiocre.

D'autres considérations plus générales éloignaient Gœthe de nous. La littérature française paraissait arrivée à une période d'épuisement et de décadence. Voltaire, le roi du siècle, vieillissait. Les deux écrivains qui avaient le plus remué l'Allemagne, Rousseau et Diderot, le plus allemand des Français, commençaient à garder un silence dont ils semblaient ne plus devoir sortir. On s'étonnait d'ailleurs qu'ils eussent été l'un et l'autre si mal récompensés de leurs œuvres par leurs compatriotes. On se demandait ce que deviendrait dans l'avenir la dignité de l'homme de lettres en France; si le génie n'y serait pas constamment entravé et découragé par les conventions sociales, par l'intervention de la société dans la vie des écrivains, et par le joug qu'elle faisait peser sur eux. Le ton dédaigneux qu'employait volontiers notre critique pour plaire à ses lecteurs nous donnait l'apparence d'une nation difficile à satisfaire, déjà blasée et dégoûtée de tout. Les jeunes Allemands qui, comme Gœthe, cherchaient autour d'eux des encouragements, une excitation féconde, des motifs de croire à l'avenir et de travailler avec espérance, ne découvraient chez nous que des symptômes de vieillesse et de scepticisme. Ils partaient pour la conquête de la gloire littéraire avec l'impétueux élan, avec la confiance naïve de la jeunesse, tandis que nous nous arrêtions tristement sur la route, comme des voyageurs désabusés, guéris de leurs illusions, convaincus de la vanité des efforts humains. Leur audace contrastait avec notre incrédulité, leur enthousiasme avec notre froideur. « La littérature française, nous dit Gœthe lui-même, avait des qualités qui étaient faites pour repousser et non pour attirer un jeune homme ardent. Elle était vieille et distinguée, et à ces deux titres elle ne pouvait pas séduire la jeunesse, qui cher-

che autour d'elle la liberté et la vérité. » Des livres tels que le *Système de la nature* du baron d'Holbach qui, au lieu de peindre la nature animée des mille manifestations de la vie, ramenaient toutes choses à une matière lourde et informe, paraissaient la dernière expression d'une littérature desséchée et d'une société décrépite.

La jeunesse allemande aspirait au contraire à l'épanouissement complet de la vie, à la plénitude, à l'intensité de sentiment; elle ressentait, elle voulait exprimer avant tout des émotions fortes et sincères. C'était la période orageuse, la période révolutionnaire de *Sturm* et de *Drang* qui commençait à se déchaîner. A ces esprits ardents il fallait une langue jeune et poétique, incertaine encore et indécise, qui pût à la fois reproduire les plus vives couleurs de l'imagination et les plus mystérieux, les plus vagues élans de l'âme. Quoi d'étonnant que, dans de telles circonstances, avec de tels besoins, Gœthe ait préféré sa langue natale à la langue française? Quoi d'étonnant encore qu'il ait préféré à notre poésie plus timide le style enflammé de Shakspeare; à notre scène plus étroite, le vaste théâtre où le poëte anglais réunit, comme dans un abrégé du monde, les conditions les plus diverses et les caractères les plus opposés de la nature humaine!

IV

Nous touchons, dans la vie de Gœthe, à l'époque décisive où l'activité créatrice et productrice commence à répondre chez lui à l'activité de la pensée. Jusqu'ici il a médité beaucoup de sujets, il s'est intéressé à beaucoup de questions; mais, sauf quelques poésies, sauf le *Caprice de l'amant* et les *Complices*, deux comédies d'un canevas très-léger, il n'a encore rien écrit, surtout rien achevé d'important. A son retour de Strasbourg, après ses conversations avec Herder, excité par ce qu'il venait d'entendre, l'esprit assiégé de souvenirs et d'idées poétiques, il met la main à une œuvre considérable, au drame de *Gœtz de Berlichingen*, qui va produire en Allemagne une révolution dans l'art dramatique.

Ce drame hardi n'était pas tel à l'origine que nous le lisons aujourd'hui. Écrit pour la première fois, sous sa première forme, à la fin de l'année 1771, pendant que Gœthe, rentré à Francfort, dans la maison paternelle, essayait de se distraire par le travail des souvenirs chers et importuns qu'il rapportait de Sesenheim, *Gœtz de Berlichingen*, remanié en 1773, subit une nouvelle modification à Weimar, lorsque Gœthe et Schiller y dirigeaient le théâtre en commun et unissaient leurs efforts pour le rajeunir. La première mention que l'au-

teur en ait faite se trouve dans une lettre qu'il écrivait à Salzmann, un de ses commensaux de Strasbourg. On y surprend le jeune écrivain en pleine fièvre, au plus fort de la composition. Il était triste, un peu isolé; il regrettait ses amis d'Alsace, peut-être Frédérique; il travaillait pour échapper à ses pensées, et se plongeait dans le travail avec une sorte d'ivresse.

« Vous me connaissez si bien, écrit-il à son ami, et cependant je gage que vous ne savez pas pourquoi j'écris. C'est une passion, une passion tout à fait inattendue. Vous savez comment, en pareil cas, je puis me précipiter dans un petit cercle et oublier le soleil, la lune, les chères étoiles au-dessus de nos têtes. Je ne puis pas exister sans cela, vous le savez bien, et coûte que coûte, je m'y précipite. Mais cette fois il n'y a aucune suite à craindre. Tout mon génie se porte sur une entreprise qui me fait oublier Homère, Shakspeare et tous. Je raconte ici l'histoire d'un des Allemands les plus nobles, je sauve la mémoire d'un brave homme, et tout le travail que cela me coûte en fait un véritable passe-temps qui m'est ici bien nécessaire; car il est triste de se trouver dans un lieu où toute notre activité doit s'accumuler sur elle-même. Je ne vous ai pas remplacé (Salzmann était son confident à Strasbourg), et je me distrais avec moi-même dans la campagne et sur le papier. En se repliant sur elle-même, mon âme tend, il est vrai, des ressorts qui fléchissaient dans la vie dissipée de Strasbourg. Mais ce serait une triste société, si je ne jetais toutes les forces que je sens en moi sur un objet; si je ne cherchais à le saisir, à le porter de mon mieux, et, quand cela ne va pas, à le traîner. Quand il sera prêt, vous l'aurez, et j'espère ne pas vous faire un mince plaisir, lorsque je vous ressusciterai un noble ancêtre que vous ne connaissez, hélas! que par son tombeau. »

Cependant il ne terminait pas, il combinait des plans, il écrivait des scènes séparées, il s'arrêtait aux détails de la route. Ce fut sa sœur, l'énergique Cornélie, qui le pressa, qui, en le défiant, en quelque sorte, de mener à bonne fin son entreprise, le décida à l'achever. Un peu plus tard, quand il sentit les défauts de sa première composition, et qu'il voulut y rétablir l'unité en supprimant, ou peut-être en raccourcissant des épisodes qui y tenaient trop de place, il hésita encore, il tâtonna, et n'aurait pu se décider à finir, sans une autre influence énergique, sans les conseils d'un homme qui a rendu à Gœthe de grands services, et qui mériterait d'être mieux connu en France. Je veux parler de Merck, pour lequel Herder, d'ordinaire si ironique, professait beaucoup d'estime et de respect; de Merck, esprit fin et ferme, critique pénétrant, qui aida Gœthe à se bien juger lui-même et à prendre confiance en ses propres forces. Pendant que Gœthe modifiait sans cesse et retouchait son travail, Merck lui

disait énergiquement : « Vite le linge sur la haie, il n'y a que ce moyen de le faire sécher. » Et, joignant l'exemple à la parole, ce fut lui qui se fit l'éditeur de *Gœtz*, qui acheta lui-même le papier et qui s'entendit avec l'imprimeur. Nous lui devons la publication de la première œuvre importante de Gœthe.

Gœtz de Berlichingen excita tout de suite en Allemagne une vive curiosité et rendit le nom de l'auteur célèbre. Gœthe raconte plaisamment que son succès lui fut révélé parce qu'un jour un libraire vint lui commander une douzaine de pièces semblables. Qu'était-ce que ce drame, et pourquoi était-il accueilli avec tant d'enthousiasme par la jeunesse germanique? D'abord il arrivait à l'heure propice, au moment où les Allemands recueillaient dans le passé tous les souvenirs de l'histoire nationale, comme pour s'exciter à continuer dans la politique et dans les lettres la glorieuse tradition de leur race. *Gœtz de Berlichingen* les entretenait précisément de la patrie commune, de la vieille Allemagne, d'un temps où la Germanie produisait encore de grands caractères et de nobles actions. Gœthe s'était plongé consciencieusement dans les anciennes chroniques, il avait respiré l'air du moyen âge et retrouvé quelque chose de l'inspiration héroïque des siècles chevaleresques. L'épopée guerrière qu'il racontait en termes émus reportait naturellement les esprits vers cette autre épopée qu'un grand capitaine écrivait alors avec le sang des soldats de la Prusse. Comme Gœtz de Berlichingen, Frédéric II s'était vu entouré de nombreux, de puissants ennemis; seul, il leur avait tenu tête, et renouvelé par son énergie les exploits du vieux temps. Lui-même, dans son dédain pour la jeune littérature germanique, ne parlait de la pièce de Gœthe qu'avec mépris; mais autour de lui, parmi cette jeunesse patriotique dont il était le héros préféré, les cœurs allemands battaient en entendant raconter dans la langue allemande les faits d'armes d'un soldat allemand.

Un autre mérite de circonstance qui augmentait le succès de *Gœtz de Berlichingen*, c'est que la pièce répondait au besoin de liberté dramatique qui se manifestait de toutes parts en Allemagne. Cette forme nouvelle et hardie du drame, complétement affranchie du joug français, faisait penser à Shakspeare, si admiré alors, et pouvait passer pour le manifeste de la jeune génération, avide de nouveauté, d'indépendance, d'audace. Gœthe ne semblait-il pas, par son coup d'essai, rajeunir l'art allemand, l'arracher enfin à la solennité de la tragédie classique, et le retremper aux sources vives du sentiment national? Lessing sans doute avait donné l'exemple, et porté pour la première fois sur la scène l'image fidèle de la vie allemande. Mais *Minna de Barnhelm* était une œuvre plus modeste, plus terre à terre, une simple comédie. On sentait dans *Gœtz de Berlichingen* quelque

chose de plus puissant, de plus poétique, le souffle et l'accent de la grande tragédie.

L'exposition seule de la nouvelle pièce, imitée évidemment de l'exposition de *Minna de Barnhelm*, que Gœthe admirait beaucoup, nous transporte tout de suite dans un monde historique, et par cela même dans une sphère agrandie, supérieure à l'imitation de la réalité et des petits incidents de la vie moderne. On y voit tout d'abord dans une auberge des hommes d'armes revêtus de leurs armures, des gens du peuple, épouser les querelles de leurs maîtres et se disputer au seul nom de Gœtz de Berlichingen. Puis le héros lui-même apparaît dans toute l'activité de sa forte nature. Il nous est présenté comme un homme d'un caractère résolu, vigoureusement trempé, comme un type de loyauté, d'honneur, d'énergie individuelle. Au sortir du moyen âge, au milieu d'une société qui s'organise déjà en grandes divisions territoriales, et où l'individu commence à disparaître sous le flot montant des masses, agglomérées en États, en duchés, en royaumes, Gœtz de Berlichingen se distingue de l'ensemble un peu terne des physionomies contemporaines par des traits originaux. C'est un descendant des anciens chevaliers, un redresseur de torts, presque un don Quichotte; un de ces esprits généreux qui retardent sur leur siècle, et qui, sans s'apercevoir que le monde change autour d'eux, demeurent invariablement les derniers représentants, les derniers défenseurs des vertus du passé. Fidèle aux sentiments de la vieille féodalité germanique, Gœtz de Berlichingen ne reconnaît d'autres maîtres que Dieu dans le ciel et l'Empereur sur la terre. Tenant son fief directement de l'Empereur, il prétend ne relever que de lui, et ne consent à fléchir le genou devant aucun autre seigneur, devant aucun autre prince, quelque puissant qu'il soit. Pendant que la plupart des gentilshommes, ses égaux, cherchent des protecteurs puissants et se mettent au service de suzerains laïques ou ecclésiastiques, Gœtz reste indépendant et n'accepte aucune chaîne. Il conserve en même temps un sentiment profond de la justice et du droit naturel. Chaque fois qu'il rencontre sur sa route des opprimés, des victimes, il leur tend une main secourable et les défend contre ceux qui les écrasent. Impitoyable aux forts et aux oppresseurs, il est plein de pitié pour les faibles qui souffrent. Cette conduite, qui lui suscite des ennemis acharnés, groupe autour de lui, par compensation, des amitiés fidèles.

Gœthe l'entoure de personnages qu'il tire de son imagination ou de ses souvenirs. C'est d'abord Élisabeth, femme du chevalier, compagne dévouée de sa vie, qui partage avec lui la bonne fortune sans enivrement et la mauvaise sans plaintes; puis Marie, sa sœur, personnage traité avec prédilection par le poëte, jeune fille aimante et

tendre, abandonnée de celui qu'elle aime, comme Frédérique Brion l'a été par Gœthe; Georges, type de ces pages fidèles que la poésie romanesque place souvent à côté des grands hommes, que Shakspeare, Beaumont, Fletcher avaient déjà mis sur la scène, que Byron a plus d'une fois repris, et qui représentent un dévouement juvénile, presque féminin, au courage et à la vertu de leur chef; enfin un quatrième personnage que Gœthe emprunte, comme celui de Marie, à sa propre histoire, à ses souvenirs récents : Lerse, son commensal de Strasbourg, le juge de toutes les querelles, le grand-maître du point d'honneur parmi les étudiants indisciplinés, le plus droit et le plus équitable des hommes. D'autres héros de la pièce viennent directement des chroniques, et sortent, sous la main du poëte, de la poussière du passé, entre autres Franz de Sickingen et Selbitz, comme Gœtz, défenseurs du droit individuel, décidés à faire respecter en leur personne la dignité de leur famille, l'ancienneté de leur race, toute une tradition d'indépendance et d'honneur. Gœthe les prend dans l'histoire, mais il dispose d'eux avec la liberté de l'écrivain dramatique, et il raconte plaisamment qu'il reçut un jour la visite d'un grave personnage qui venait lui faire compliment de sa pièce, mais qui lui demandait en même temps la liberté de lui rappeler que Franz de Sickingen n'avait pas épousé la sœur de Gœtz. « Je le savais à merveille, répondit Gœthe; mais j'avais besoin pour l'intérêt du drame qu'il l'épousât, et je les ai mariés. » Lessing n'eût pas mieux dit, lui qui se moquait du rigorisme de Voltaire, à propos de l'âge que Thomas Corneille attribue à Élisabeth dans le *Comte d'Essex*. « Il ne s'agit pas de savoir, disait-il, l'âge d'Élisabeth dans l'histoire, mais uniquement celui qu'il convient au poëte de lui donner; » et il engageait ironiquement le critique français à corriger les erreurs de son *Histoire universelle* plutôt qu'à insister sur de pareilles minuties. Gœthe, qui connaissait à fond la *Dramaturgie*, profite ici de la liberté qu'accorde Lessing à l'écrivain dramatique, et distingue nettement le drame de l'histoire.

Il ne suffit pas au théâtre de trouver ou de créer des personnages. Le point essentiel est de les faire agir et de disposer les ressorts d'une action. Aussi le drame consistera-t-il à nous peindre les luttes que Gœtz de Berlichingen soutient contre ses adversaires. Mais ici se révélera le défaut de l'intrigue. La vie de Gœtz de Berlichingen, vie très-active et très-belliqueuse, est en même temps une vie très-décousue, fort difficile à ramener à l'unité. Comment réduire à une action unique tous ses assauts, toutes ses embuscades, tous ses combats, tous ses coups d'épée? Gœthe ne l'essaye même pas : il se borne à suivre et à dramatiser la chronique, sans dominer son sujet, sans concentrer l'intérêt sur une situation déterminée. Il nous promène,

à la suite de son héros, à travers toutes les péripéties de l'existence la plus agitée. Tantôt nous voyons Gœtz se cacher dans la forêt pour surprendre son ancien ami, Adelbert de Weislingen, maintenant son adversaire, le faire prisonnier, et, par l'ascendant de sa loyauté, le ramener à son parti en évoquant le souvenir de leur vieille amitié; tantôt nous le voyons réconcilier deux paysans qui se querellaient depuis plusieurs années pour quelques lopins de terre, et finir la querelle en faisant épouser à l'un la fille de l'autre; tantôt nous le voyons dépouillant des marchands de Nuremberg qui avaient eux-mêmes volé et dépouillé un pauvre homme. Puis il est mis au ban de l'Empire; il lutte avec une indomptable énergie contre des forces supérieures aux siennes; il culbute plusieurs fois les troupes mercenaires qu'on envoie pour le prendre; il se renferme dans son château, et s'y défend jusqu'à ce que les provisions soient épuisées et que l'on ait fondu les gouttières pour en faire des balles de mousquet. Nous le revoyons ensuite obligé de se rendre, tomber entre les mains d'ennemis sans foi, qui le font prisonnier après lui avoir promis la liberté sans conditions, comparaître à Heilbronn devant des juges achetés contre lui, et sur le point de périr, si Franz de Sickingen ne venait à son secours. Plus tard, il rentre en possession de tous ses domaines, mais à condition de ne plus porter les armes et de respecter la paix de ses voisins. Après ses rudes campagnes, il est réduit à l'inaction; il ne lui reste plus d'autre plaisir actif que la chasse. Enfin, dans le dernier acte, il est choisi pour chef par des paysans révoltés qui ont organisé une sorte de jacquerie, et dont il accepte le commandement avec l'espérance de les discipliner, de les contenir, de mettre un terme à leurs excès; mais il échoue dans cette tentative, et il meurt de douleur en voyant l'inutilité de ses efforts, en apprenant la mort de ses meilleurs amis.

En face de l'honnête Gœtz, et faisant contraste avec lui, le poëte a placé l'inévitable traître de la tragédie, Adelbert de Weislingen, ancien compagnon du héros, que la vie de cour et l'ambition ont éloigné; qui se rapproche de lui cependant, sous l'empire d'une émotion momentanée, et qui promet même d'épouser sa sœur, mais qui l'abandonne une seconde fois pour reprendre auprès de l'évêque de Bamberg sa carrière de courtisan. Adelbert n'est point un méchant homme, il ne manque même pas de sensibilité; mais il est faible, il cède aux tentations, et il finit par devenir l'adversaire implacable de celui dont il n'a reçu que des bienfaits. C'est une femme qui s'empare de son esprit, une femme séduisante et dangereuse dont Gœthe trace le portrait avec une telle complaisance, qu'il s'accuse d'avoir perdu de vue pour elle, dans la première rédaction de sa pièce, l'intérêt principal, l'intérêt historique du sujet. Il remédia plus tard à

ce défaut en supprimant et en raccourcissant plusieurs scènes où elle figurait. Adélaïde — c'est le nom de cette héroïne — est une femme d'une beauté rare, d'une habileté et d'une perfidie consommée, plus ambitieuse qu'amoureuse, qui attire Adelbert dans ses filets, et qui finit par l'empoisonner, quand il devient un obstacle entre elle et l'Empereur, qu'elle espère épouser. Elle expie à son tour ses crimes, et tombe sous les coups d'un tribunal secret qui désigne et exécute lui-même les grands coupables.

Pour avoir une idée de la succession de tableaux que ce drame déroule sous les yeux des spectateurs, il faut se représenter le grand nombre et la grande variété de personnages qui y figurent : paysans, gens du peuple, soldats, moines, chevaliers, femmes, enfants, toutes les conditions sociales et tous les âges y apparaissent à tour de rôle. Ce fut précisément cette étendue et ce mouvement de l'action dramatique, cette diversité des scènes, cette abondance de situations et d'effets inconnus jusque-là du théâtre allemand, qui charmèrent l'Allemagne. Elle crut avoir retrouvé Shakspeare, et compara immédiatement l'œuvre de Gœthe aux tragédies anglaises. Mais en réalité elle cédait à une illusion. Shakspeare ne paraissait ici qu'extérieurement, par les petits côtés, par le détail. Ni l'ensemble, ni la composition générale de l'œuvre ne reproduisaient fidèlement l'esprit de son théâtre. Comme lui, Gœthe mêlait le tragique et le comique; comme lui, il rapprochait dans les mêmes scènes des personnages de conditions très-différentes, les uns très-humbles, les autres très-élevés; comme lui encore, il méprisait absolument les unités de temps et de lieu. Mais ce que Gœthe n'avait pu lui prendre, c'était une autre unité bien plus nécessaire, celle de l'action historique; c'était surtout la puissance d'observer et de peindre des caractères en traits pénétrants et profonds. Shakspeare fouille jusque dans les replis les plus cachés du cœur humain; il nous ouvre les tiroirs les plus secrets de la conscience; tantôt il arrache à ses personnages le fond même de leur pensée par des interrogations habilement graduées; tantôt il fait sortir une confidence, qui éclaire une âme, de la secousse d'une émotion violente ou de l'indiscrétion involontaire d'une passion qui ne sait plus se posséder. Gœthe n'approche point encore de cette science consommée. Il avait à peindre ici trois caractères dramatiques : dans Gœtz, un brave et honnête chevalier; dans Adélaïde, une femme ambitieuse et artificieuse; dans Adelbert de Weislingen un personnage indécis, partagé entre de bons et de mauvais sentiments. Qu'on se rappelle de quels traits Shakspeare a peint des situations analogues, ou l'héroïsme d'Hotspur, ou l'ambition de lady Macbeth, ou les irrésolutions de Richard II. Rien de semblable à ces analyses pénétrantes ne se retrouve dans *Gœtz de Berlichingen.*

L'homme ici n'est ni observé de près ni étudié à fond : il nous est simplement montré pendant qu'il agit. Nous le voyons agir, nous sommes témoins de ses actes; mais nous n'assistons point, comme dans le théâtre anglais, aux délibérations intérieures qui les précèdent et qui les expliquent.

Ces défauts ne frappaient point les jeunes imaginations allemandes. Celles-ci n'étaient sensibles qu'à la nouveauté de l'œuvre; elles ne voyaient que l'originalité de la mise en scène, que les souvenirs patriotiques ravivés et rajeunis dans un cadre pittoresque, que la vieille vie nationale reproduite dans sa réalité apparente, et l'essor donné au génie allemand. Ce fut comme le coup de tocsin qui allait mettre en branle toute l'école romantique et ressusciter une partie de l'histoire. Walter Scott, un des premiers, répondit à l'appel, en faisant revivre, dans ses poëmes d'abord, plus tard dans ses romans, la physionomie extérieure du moyen âge, son aspect réel et matériel en quelque sorte, par la vérité et la minutie des descriptions pittoresques, en mettant sous nos yeux les costumes et l'appareil extérieur de chaque époque, pour nous en peindre les mœurs par des images visibles. C'est de *Gœtz de Berlichingen* et de toute cette école, non point de Shakspeare, il ne faut pas l'oublier, que nous vient le drame historique, tel que les romantiques l'ont mis sur la scène en Allemagne, en Angleterre, en France, avec un besoin de couleur locale fort inconnu à Shakspeare, avec un ensemble de costumes exacts, de détails pittoresques, et un luxe d'archéologie théâtrale que le vieux théâtre anglais, dans sa simplicité naïve, avec ses décorations barbares et les écriteaux qui lui servaient à indiquer les changements de lieu, n'a jamais soupçonnés. En ce sens, Gœthe était un novateur : il n'imitait pas seulement, il ne continuait pas seulement Shakspeare, il ouvrait à la littérature dramatique une voie nouvelle, et par son coup d'essai il attirait sur lui tous les yeux. En quelques jours son nom, jusqu'alors obscur, rayonnait d'un éclat soudain : c'est vers lui qu'allait se tourner, comme vers son chef, cette ardente génération qui commençait une période révolutionnaire, et dont il devait bientôt porter l'enthousiasme au comble en écrivant *Werther*.

A. Mézières.

La suite prochainement.

LES FACULTÉS DE L'ÉTAT

ET

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

J'ai toujours eu peu de goût pour les polémiques, et je ne prétends point, comme quelques profonds penseurs, avoir une solution toute prête pour chaque problème et un remède efficace pour chacun des maux de la société. Si j'émets un avis dans la question si délicate et si controversée de la liberté de l'enseignement supérieur, c'est qu'il m'a semblé que ma situation me permettait, chose assez rare dans un débat, de me faire entendre avec calme des deux partis. Un ancien élève de l'École normale, professeur d'une faculté de l'État, peut être fier d'appartenir depuis plus de vingt ans à cette Université dont on combat les priviléges et dont on attaque les tendances parfois avec plus de passion que de justice. Un catholique, partisan de la liberté d'enseignement à tous ses degrés, peut comprendre, sans y souscrire aveuglément, les susceptibilités et les exigences de ceux dont il partage les croyances. Enfin mes études m'ont conduit à l'étranger et m'ont fait voir de près ces universités allemandes dont on parle beaucoup aujourd'hui parmi nous et dont l'organisation est si peu connue. J'espère donc dissiper quelques préjugés et réfuter quelques erreurs.

Parmi les questions qui agitent la France depuis qu'elle s'efforce d'établir un gouvernement libre, et dont l'avénement du ministère du 2 janvier a rendu la solution urgente, il en est peu de plus graves que celle de la liberté de l'enseignement supérieur. Comment admettre qu'on puisse maintenir le monopole et la centralisation dans l'enseignement, lorsqu'on y renonce partout ailleurs? La liberté de choisir l'éducation que doivent recevoir ses enfants est le premier

des droits du père de famille ; comment lui refuser comme père ce qu'on lui accorde comme citoyen? L'enseignement touche toujours aux questions religieuses : comment la religion serait-elle vraiment libre si l'enseignement ne l'était pas? On peut voir d'ailleurs dans la solution de cette question l'exécution d'une promesse, et presque l'acquittement d'une dette : la liberté de l'enseignement supérieur n'a-t-elle pas été promise en 1850, lorsqu'on a fait la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire[1]? Les chefs d'établissements libres et le clergé tout entier soutiennent, non sans raison, que tant que le monopole des examens est réservé aux facultés de l'État, les programmes de l'État sont nécessairement imposés partout. La liberté de l'enseignement supérieur est donc la conséquence nécessaire de l'enseignement secondaire. Enfin, c'est l'enseignement supérieur qui, en formant l'élite de la société, est la source de tout progrès, comme de toute décadence sociale ; et si la liberté devient le principe essentiel de notre gouvernement, elle doit régner avant tout dans cet enseignement supérieur, source de tout développement intellectuel, moral et matériel.

Mais il ne faut pas se payer de mots en une question si importante. La liberté a toujours une limite au delà de laquelle se trouve la licence; d'ailleurs pour créer quelque chose de durable, il faut s'appuyer sur ce qui vit déjà ; il faut toujours corriger et rarement détruire. Nous avons en France une Université, et quels que puissent être ses défauts, c'est à elle que nous devons en partie notre vie intellectuelle. Aucun esprit sage ne songe à la supprimer ; il ne s'agit que de laisser à côté d'elle le champ libre à des institutions rivales. Mais que seront ces institutions nouvelles? On s'en préoccupe trop peu à mon avis. On ne songe qu'à renverser le monopole, et on se fait illusion sur ce qui doit le remplacer. Sait-on bien ce que sont les universités? quelles doivent être les conditions nécessaires de leur organisation, de leur développement et de leur prospérité? Telle est pourtant la première question qui se présente quand on veut proposer sérieusement une réforme. Il ne faut pas oublier surtout que tout affaiblissement des hautes études aurait un funeste contrecoup sur tout l'enseignement secondaire[2]? Enfin sommes-nous, dans l'organisation actuelle de notre enseignement supérieur, en présence de ces institutions séculaires, florissantes, consacrées par les services qu'elles rendent au pays et le respect qu'elles inspirent aux

[1] Art. 85 de la loi du 15 mars 1850.

[2] C'est ce qu'expriment très-bien ces paroles d'un rapport officiel de M. Duruy : « Les grandes études réagissent sur les études inférieures, qu'elles entraînent à leur suite pour les porter plus haut et plus loin. »

étrangers? Pouvons-nous impunément risquer d'affaiblir un instant les études pour fonder la liberté? En un mot la question de *la liberté d'enseignement* doit-elle passer avant celle de *l'enseignement* lui-même. Pour nous éclairer sur ce point, il faut examiner d'abord ce qu'est actuellement l'enseignement supérieur au sein de l'Université, et par quelles réformes on peut l'élever à la hauteur de sa véritable mission.

I

CE QUE SONT LES FACULTÉS DE L'ÉTAT ET CE QU'ELLES DEVRAIENT ÊTRE.

L'enseignement supérieur se divise en cinq facultés: théologie, droit, médecine, sciences et lettres. Ces cinq facultés ne se trouvent au complet que dans deux centres académiques: Paris et Strasbourg. Elles sont disséminées ailleurs : des villes comme Lille et Marseille n'ont qu'une faculté des sciences. Aix et Douai n'ont qu'une faculté des lettres, jointe à une faculté de droit ; des villes de premier ordre, Lyon et Bordeaux[1], n'ont que les deux facultés des sciences et des lettres, réunies à une faculté de théologie, sans facultés de droit ou de médecine. On peut comparer une université avec ses cinq facultés à un corps vivant; l'État a coupé le corps en quartiers, et expédié, ici la tête, là un ou plusieurs membres. Comment s'étonner que le corps ainsi mutilé ne puisse vivre?

Non-seulement les facultés sont ainsi divisées, mais nulle part il ne leur est possible de former un véritable corps. Elles sont reliées au ministère par une étroite dépendance administrative, mais sans lien personnel entre elles ; chaque faculté, par l'intermédiaire du recteur, n'a de rapports qu'avec Paris, et dans Paris qu'avec le ministre. C'est le ministre seul qui tient dans ses mains comme un fil électrique par lequel il fait mouvoir tous ces tronçons d'universités.

Dans les facultés catholiques de théologie tout est à créer pour qu'elles exercent quelque influence, ou même qu'elles aient une vie quelconque. Les grades qu'elles confèrent n'ont aucune valeur canonique, les facultés françaises n'ayant pas été reconnues par la cour de Rome. Il en résulte que leurs diplômes ne sont pas acceptés par les universités étrangères qui jouissent du bénéfice de l'institution canonique ; qu'ils sont, en France même, peu appréciés du clergé, et

[1] Strasbourg a même six facultés, ayant deux facultés de théologie.

sans valeur auprès des évêques. C'est donc une situation tout à fait fausse, et qui constitue pour elles une infériorité radicale.

Il y a en France deux facultés de théologie protestantes : l'une, luthérienne, à Strasbourg, l'autre, calviniste, à Montauban. Ce sont en même temps des facultés et des séminaires; les grades qu'elles confèrent sont nécessaires pour obtenir les places de pasteurs rétribuées par l'État ; elles sont reconnues et payées par le gouvernement. Cette situation ne soulevant aucune réclamation dans les communions chrétiennes qu'elles représentent, ces facultés n'ont pas le même intérêt que les facultés catholiques dans le débat sur la liberté de l'enseignement supérieur. Mais que l'État continue ou supprime sa subvention à quelques facultés catholiques, il est évident que Rome exigera, pour rendre aux grades conférés en France leur valeur dans l'Église, qu'il y ait des facultés qui ne relèvent que de l'autorité ecclésiastique. La question de la liberté est donc tout simplement pour l'enseignement théologique une question de vie ou de mort.

Les facultés de droit ont une vie réelle. Elles sont au nombre de onze, et comptent partout assez d'élèves pour que les études puissent être sérieuses. Leurs cours sont d'ailleurs le seul moyen de se préparer aux diverses carrières qui exigent des connaissances juridiques; leurs grades, l'unique chemin de ces mêmes carrières. On pourrait peut-être reprocher à leur enseignement d'être trop exclusivement professionnel, de faire des praticiens plutôt que des jurisconsultes, de trop se préoccuper de la préparation des examens, et de trop négliger cette philosophie du droit, très-utile pour des magistrats et indispensable à des législateurs.

Il n'y a que trois facultés de médecine : Paris, Montpellier et Strasbourg. Il y a en outre vingt-sept écoles secondaires, annexées à des hôpitaux et subventionnées par les villes. On y prend les premières inscriptions; mais les facultés seules ont le droit de faire subir les examens supérieurs et de conférer les grades.

Les facultés des sciences et des lettres sont celles dont l'opinion se préoccupe surtout dans ce débat. Bien que les doctrines de l'école médicale de Paris aient été l'occasion des premières pétitions relatives à la liberté de l'enseignement supérieur, les adversaires de l'influence de l'État ne parlent qu'assez rarement des facultés de droit et de médecine, qui donnent surtout une solide éducation professionnelle. L'enseignement des sciences et des lettres a une tout autre importance : il s'adresse à un plus grand nombre d'auditeurs, il est le couronnement de l'enseignement secondaire. Par l'histoire, la philosophie, la critique littéraire, il forme et développe l'homme tout entier ; par la discussion des problèmes scientifiques, il touche

à la question de la création, de l'origine de la vie; il affirme ou contredit les solutions religieuses sur les plus difficiles problèmes. Enfin ce sont, entre toutes les facultés, celles dont l'existence est le plus contestée, dont l'influence soulève le plus d'objections, et dont la réforme semble à tous le plus nécessaire.

Les facultés des sciences et des lettres exercent leur influence de deux manières, par les cours et par les examens. Les cours sont publics et gratuits. Il y a, outre les cours, des conférences préparatoires à la licence instituées près les facultés. Ces conférences ont presque exclusivement pour auditeurs les maîtres répétiteurs des lycées et quelques professeurs. Dans quelques centres plus importants — et Lyon mérite en ce sens une mention exceptionnelle — ces conférences comptent aussi pour élèves quelques jeunes gens, attirés par le désir d'achever et de perfectionner leur éducation intellectuelle.

Les examens investissent les facultés des sciences et des lettres d'un contrôle général et permanent sur l'enseignement secondaire; car nul ne peut arriver aux grades du droit et de la médecine s'il n'est reçu préalablement bachelier ès lettres ou bachelier ès sciences. Enfin tout l'enseignement supérieur, scientifique et littéraire, est entre leurs mains, puisqu'elles seules donnent les diplômes de licencié et de docteur.

Nous retrouverons plus loin cette importante question de la collation des grades; c'est sur la forme des cours que je voudrais appeler l'attention. Il ne faut pas croire avoir fondé une université libre, quand on aura, dans une salle ouverte à tout venant, fait entendre la parole de quelques professeurs. D'importantes réformes sont indispensables, urgentes, pour que notre enseignement supérieur puisse soutenir la comparaison avec celui de quelques pays voisins. Le mal a été déjà signalé, et c'est des rangs mêmes de l'Université que sont parties les plus violentes critiques.

C'est, par exemple, un ancien inspecteur général de l'Université, un ancien recteur, M. Cournot, qui a écrit ces sévères paroles : « Les chaires des facultés ont cet heureux privilége qu'on y peut vieillir sans grand inconvénient. Il n'y a pas d'action disciplinaire à exercer; il n'y a surtout pas de concurrence à craindre, et le besoin d'une grande fraîcheur d'imagination ne s'y fait guère sentir, si ce n'est pour ces leçons littéraires qui sont devenues des œuvres d'art, des déclamations à la manière antique, et auxquelles le public accourt pour le plaisir qu'il y trouve. Or, ce genre de succès est bien éphémère en province, et à Paris, lorsque l'homme célèbre qui était en possession d'attirer la foule se sent fatigué, il prend une doublure, un suppléant; et, à moins de quelque crise politique, il garde son ti-

tre, qu'il serait dur de lui refuser[1].» Il n'est pas rare non plus d'entendre les professeurs des lycées reprocher aux professeurs des facultés leurs fonctions, plus douces que les leurs ; on les qualifie volontiers de retraites honorables, de canonicats, de sinécures. Pour d'autres, la Sorbonne constituerait une sorte de maréchalat scientifique ou littéraire, tandis que les facultés de province ne seraient que de véritables bénéfices accordés à quelques travailleurs, ou de brillantes inutilités. Telle a semblé souvent être l'opinion du ministère lui-même, lorsqu'il a appelé aux chaires de facultés des professeurs fatigués de leurs longs services, ou incapables de maintenir la discipline dans leurs classes ; ou lorsqu'il prétendait, sous l'administration de M. Duruy, trouver dans le personnel des facultés des auxiliaires disponibles à toute réquisition, pour toute espèce de service, pour les corrections de ses nombreux concours, ou même pour l'enseignement des filles. Évidemment, il y a dans ces critiques une exagération manifeste ; pourtant, malgré leur injustice, elles se trouvent parfois justifiées par la physionomie des cours et du public qui les fréquente.

L'idéal actuel des cours de facultés, c'est une leçon élevée, oratoire, qui atteste chez le professeur des connaissances sérieuses, et les communique aux auditeurs sous une forme intéressante, et surtout *récréative*. J'insiste sur ce mot ; car un professeur ne voit pas au pied de sa chaire de véritables élèves : il y trouve le public le plus mêlé. Il s'adresse en même temps à des magistrats, à des hommes de lettres, à des oisifs, à des femmes du monde, à des ouvriers. Le cours devient en quelque sorte un feuilleton parlé. On a dit spirituellement, à propos des *Causeries du lundi* de Sainte-Beuve, qu'il était grave de s'engager à avoir de l'esprit tous les lundis : n'est-ce pas le cas des professeurs de faculté, condamnés aussi à avoir de l'esprit au moins une fois par semaine? Sans doute, dans cet auditoire si divers, on rencontre, surtout dans les grandes villes, des personnes intelligentes devant lesquelles il y a plaisir et profit à exposer ses idées ; mais ce sont des juges plutôt que des disciples, et, en somme, la proportion de ce vrai public est bien minime : je l'estime à peine à un quart. Il y aurait d'amusantes statistiques à faire, s'il était possible de demander à la porte, à chaque auditeur, ce qu'il a retiré du cours. Que de révélations ! Il serait curieux de savoir combien d'auditeurs du cours de littérature ancienne ont la moindre notion du grec et du latin ; combien d'auditeurs du cours de littérature française ont une idée nette de Racine ou de Corneille ; combien

[1] Cournot, *Des Institutions d'instruction publique en France*, p. 225.

d'auditeurs du cours de littérature étrangère savent le moindre petit mot d'anglais ou d'allemand. On m'a raconté qu'une bonne femme, étant entrée par hasard dans ma salle de cours pendant une leçon sur le *Paradis perdu* de Milton, crut, de la meilleure foi du monde, avoir entendu un sermon sur le paradis, et que, voyant dans la chaire un monsieur en habit noir, au lieu d'un prêtre en surplis, elle en avait conclu naturellement qu'elle avait assisté à un prêche protestant. J'ai reçu une autre fois la visite d'un excellent homme qui m'a exposé qu'il suivait mes cours; qu'il était en instance pour entrer comme pensionnaire dans un hospice, et que, *ne sachant pas lire*, il m'apportait la pétition qu'un écrivain public avait rédigée pour lui, me priant d'examiner si elle était bien faite, et de l'apostiller. J'ignore si mon apostille a pu lui être utile, mais ce que je sais fort bien, c'est que mes leçons ont dû peu lui servir. De tels auditeurs se rencontrent partout; et à Paris même, où la réunion d'un si grand nombre de personnes lettrées augmente dans une notable proportion la partie intelligente des auditoires, tous ceux qui ont suivi les leçons de la Sorbonne connaissent ces types que nous appelions, en riant, à l'École normale, *les vieux des cours*.

Je ne suis pas cependant l'ennemi systématique des cours publics. Ils servent à entretenir, dans la partie la plus éclairée de l'auditoire qui y assiste, le goût des choses de l'esprit. Il est bon que dans une ville importante, il y ait un lieu où le jeune homme qui veut apprendre, l'homme mûr qui aime à se ressouvenir, même l'homme de loisir qui ne cherche qu'une distraction d'un ordre élevé, puissent entendre une parole sérieuse. Je n'en exclurais pas même les auditeurs illettrés. Le peuple sent confusément, mais vivement les grandes choses. L'ouvrier qui sort d'un cours y aura sans doute compris peu de chose; ce qu'il a saisi, du moins, c'est qu'il y a des jouissances d'un autre ordre que les grossiers plaisirs du cabaret; de retour chez lui, il cherchera à se procurer des livres; le cours de faculté sera tout au moins pour lui le chemin d'une bonne école d'adultes, ou d'un cours d'enseignement professionnel. On ouvre bien à la foule, et on a raison de le faire, les musées où sont réunis les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. Pourquoi n'y aurait-il pas des musées de l'intelligence ouverts à tous? et je ne tiens pas que ce soit pour un professeur une tâche indigne de lui que d'être chargé d'en faire les honneurs. Mais ces séances doivent être pour les facultés une tâche de surérogation. Ce n'est pas faire de la science que d'y consacrer son temps et ses forces. De tels cours sont une sorte de couronnement de notre œuvre, et malheureusement l'enseignement est organisé chez nous à l'inverse de la politique; nous avons le couronnement de l'édifice sans en avoir la base.

Dans de telles conditions le professeur sérieux a une tâche vraiment des plus ingrates. Il faut, s'il veut rester à la hauteur de sa mission, que la minorité qui vient chercher à ces leçons une instruction solide, y trouve ce qu'elle désire, des faits et de la science ; il faut qu'un autre groupe, celui des connaisseurs, qui cherchent un plaisir délicat, lui donne son approbation et son estime ; il faut enfin, s'il veut qu'on lui tienne compte au ministère de ses efforts, qu'il ne décourage pas le gros public par des leçons trop austères ; car le cours où l'on s'étouffe est toujours sûr d'être bien noté. Il faut enfin que ses leçons soient toujours nouvelles, sous peine de voir s'éloigner un auditoire que les redites fatiguent. Aussi, ai-je entendu plus d'un professeur de lycée qui avait pris les facultés comme un lieu de repos, regretter le labeur de sa classe, et déclarer qu'il ne se faisait pas l'idée de cette rude besogne. Et pour récompense on ne peut éviter d'être assimilé aux rhéteurs de l'ancienne Grèce. Je ne suis pas souvent, ni en beaucoup de points, de l'avis de M. Renan ; je ne puis cependant m'empêcher de souscrire aux vives paroles par lesquelles il condamne une organisation aussi vicieuse. « Ce qu'il faut, dit-il, c'est que l'oisif qui en passant s'est assis un quart d'heure sur les siéges d'une salle ouverte à tous les vents, sorte content de ce qu'il a entendu. Quoi de plus humiliant pour le professeur, abaissé ainsi au rang d'un amuseur public, constitué par cela seul l'inférieur de son auditoire, assimilé à l'acteur antique, dont le but était atteint quand on pouvait dire de lui : *Saltavit et placuit !*

« La surprise de l'Allemand qui vient assister à ces cours est très-grande. Cette porte battante qui durant tout le cours ne cesse de s'ouvrir et de se fermer, ce va-et-vient perpétuel, cet air désœuvré des auditeurs, le ton du professeur presque jamais didactique, parfois déclamatoire, cette habileté à rechercher les lieux communs sonores, qui n'apprennent rien de nouveau, mais qui font infailliblement éclater les marques d'assentiment, tout cela lui paraît étrange et inouï. Les applaudissements surtout excitent son plus haut étonnement. Un auditoire attentif n'a pas le temps d'applaudir. Cet usage bizarre lui montre de plus qu'il s'agit ici non d'instruire mais de briller. Il s'aperçoit qu'il n'apprend rien, et se dit à lui-même qu'en Allemagne il ne souscrirait pas à ce cours[1]. »

N'accueillons cependant ces paroles qu'avec quelques réserves : on peut faire des leçons brillantes sans chercher à briller. Un certain éclat, le soin, le culte même de la forme sont des qualités précieuses de l'esprit français ; et le charme du style n'a jamais nui,

[1] Renan, *L'Instruction supérieure en France, son histoire et son avenir.* — *Revue des Deux Mondes*, mai 1864.

que je sache, à l'exposition des vérités scientifiques. Les chercheurs de petites glorioles de cours sont en infime minorité parmi nous. Comme on ne peut parler sûrement que de ce qu'on connaît bien, c'est à Lyon que je ne craindrai pas de chercher mes exemples pour prouver que, dans l'état actuel des choses, nous tirons le meilleur parti possible d'une organisation défectueuse. Dans notre faculté, où les cours ont, pendant l'hiver, plus de trois cents auditeurs, on peut se rendre ce témoignage de ne faire pour les attirer aucun sacrifice à la manie de la popularité; et si l'esprit et la verve font l'attrait de tel ou tel enseignement, ces qualités ne réussissent qu'à la condition de reposer sur un fond sérieux. Il n'en résulte pas moins que les professeurs des facultés françaises, s'ils se bornent à leurs leçons publiques, ont seuls en Europe, le rôle au moins singulier, de professeurs sans élèves; ce qui leur constitue une situation aussi fausse que celle que je signalais tout à l'heure à propos des facultés de théologie.

Je me suis trouvé un jour en Allemagne dans un grand embarras. Questionné par un vieux professeur d'une université sur l'organisation de notre enseignement, je m'évertuais à la lui expliquer. Mais à chaque instant revenait la question sacramentelle : « Combien avez-vous d'élèves? » Pour comble de malheur, le terme d'auditeur, *Anhœrer*, est donné en Allemagne aux élèves des universités, par opposition aux écoliers, *Schüler*, qui suivent les cours des colléges ; de telle sorte que notre distinction des élèves et des auditeurs bénévoles se trouvait, de par la langue allemande, ruinée par la base. A la fin, désespérant d'y comprendre quelque chose, le bonhomme me tourna le dos ; un professeur qui lui disait n'avoir pas d'élèves, lui faisait exactement l'effet d'un homme qui lui aurait dit : Je suis père, mais je n'ai pas d'enfants. Tous ses collègues ne sont pas aussi ignorants de notre organisation scolaire, mais ceux qui la connaissent ne lui épargnent pas leurs satires.

Rien en effet ne ressemble moins à nos facultés que les universités allemandes. Au lieu de nos cours fragmentaires qui ne traitent que des points de détail, sans jamais embrasser l'ensemble d'une science, l'étudiant allemand trouve des maîtres tout prêts à faire concorder leur enseignement avec ses besoins ou ses désirs. Dans chaque ville d'université sont réunies toutes les facultés au nombre de quatre : théologie, droit, médecine, et la faculté de philosophie qui comprend les lettres et les sciences[1]. Il y a trois ordres de pro-

[1] Il y a peu d'exceptions à cette règle. La seule que je connaisse est l'université d'Innsbruck qui, au lieu d'une faculté de médecine, n'a qu'une école de pharmacie. Il y a deux facultés de théologie à Bonn, Breslau et Tübingen. Quelques villes ont

fesseurs : 1° les professeurs ordinaires ou titulaires ; 2° les professeurs extraordinaires faisant des cours complémentaires; 3° les *professeurs particuliers* (*Privat-docenten*) qui, avec l'autorisation du sénat de l'université, peuvent ouvrir des cours sur toute espèce de matières; les certificats qu'ils délivrent sont valables comme ceux des autres professeurs. Il s'établit de la sorte une salutaire concurrence entre tous les professeurs de l'université; il n'y a plus de lacunes possibles dans l'enseignement. Les professeurs font toutes les conférences jugées nécessaires; il suffit, pour en créer de nouvelles, d'une demande des élèves, qui d'ailleurs rétribuent les cours qu'ils ont réclamés. Une organisation comme la nôtre, dans laquelle un étudiant pourrait passer vingt ans au pied de nos chaires sans voir jamais inscrire sur l'affiche le cours qu'il désire, déconcerte les étudiants étrangers qui viennent en France. En ma qualité de professeur de littérature étrangère, j'ai reçu parfois la confidence de semblables déceptions. Je me souviens par exemple de la visite de deux étudiants italiens qui, après avoir suivi des cours en Allemagne, vinrent me demander, à leur passage à Lyon, dans quelle université française il faudrait aller pour faire des études sérieuses sur l'histoire de la langue et de la littérature française. Je me vis obligé de leur dire qu'à Paris ils trouveraient sur ces matières quelques cours très-bien faits, mais qui pourraient n'être pas précisément ceux qu'ils désireraient entendre. Aussi partout où on a voulu en France faire de la science et atteindre des résultats positifs, il a fallu fonder des écoles spéciales, telles que l'École normale, l'École des Chartes, et tout dernièrement l'École des hautes études. Les étrangers ne comprennent que difficilement la raison d'être de tous ces établissements; car tout cela n'est chez eux qu'une des branches de l'enseignement des universités.

Nous ne pouvons nous faire une idée des facilités qui sont offertes en Allemagne à l'étudiant laborieux. Vingt-six universités, dans les États qui faisaient partie de l'ancienne Confédération germanique et la Suisse allemande, jouissent de ce qu'on appelle l'*équivalence* des inscriptions et des grades, c'est-à-dire que tout certificat ou tout diplôme conféré par l'une d'elles est reconnu valable par toutes les autres. L'étudiant qui ne trouve pas dans une ville le cours qu'il désire, ou qui veut comparer sur un point de la science les idées de deux professeurs, va continuer dans le Midi les études qu'il a commencées dans le Nord, ou réciproquement. Du reste, en notre siècle

des *facultés camérales*, sorte d'écoles d'administration qui préparent à certaines fonctions publiques; enfin, à Tübingen, la faculté de philosophie est divisée en faculté des lettres et faculté des sciences, suivant la méthode française.

de statistique, la vie intellectuelle se prouve par des chiffres. Voici d'après les programmes officiels le nombre des cours qui se professent actuellement, dans le semestre d'hiver 1869-1870[1].

NOMBRE DES COURS PROFESSÉS SUR CHAQUE MATIÈRE.

		Facultés de théologie.		Facultés de droit et facultés camérales.		Facultés de médecine.	Facultés de philosophie.	
		Protestantes.	Catholiques.	Droit.	Facultés camérales.		Lettres.	Sciences.
Prusse et pays annexés en 1866.	Berlin	13	»	16	»	47	47	54
	Breslau	7	8	9	»	21	27	14
	Halle	13	»	7	»	19	24	20
	Kœnigsberg	7	»	6	»	23	18	11
	Greifswald	4	»	6	»	16	14	13
	Bonn	6	8	13	»	16	29	23
	Kiel (Holstein)	5	»	7	»	16	16	9
	Gœttingen (Hanovre)	13	»	15	»	18	34	26
	Marbourg (Hesse électorale)	7	»	9	»	14	12	13
Mecklembourg	Rostock	4	»	5	»	9	8	7
Saxe-Royale	Leipzig	13	»	18	»	54	35	23
Saxe-Duc. (Weimar)	Iéna	7	»	9	»	10	15	18
Hesse-Darmstadt	Giessen	5	»	6	»	14	18	14
Gd-duché de Bade	Heidelberg	8	»	17	»	22	32	21
	Fribourg en Brisgau	»	8	6	»	15	10	6
Wurtemberg	Tübingen	6	8	9	6	12	21	13
Bavière	Munich	»	9	14	8	42	24	17
	Würzburg	»	9	8	4	20	12	6
	Erlangen	10	»	7	»	14	10	7
Autriche	Vienne	»	10	29	»	81	36	28
	Prague	»	8	18	»	33	23	10
	Innsbruck	»	9	11	»	2 (Éc. de pharmacie.)	12	8
	Gratz	»	7	13	»	13	15	9
Suisse allemande	Bâle	8	»	4	»	13	19	11
	Berne	6	»	11	»	18	17	15
	Zurich	11	»	12	»	17	16	15
	Total	153	84	285	18	559	544	392

Il faudrait encore ajouter à ce tableau, pour être complet, les chiffres de quelques établissements d'instruction supérieure qui

[1] J'ai fait ce relevé d'après les annonces officielles insérées dans le *Literarisches Central-Blatt*, publié à Leipzig sous la direction de M. le professeur Zarncke.

n'ont pas rang d'universités, tels que le *Collegium Carolinum* de Brunswick, tels que les deux petites universités catholiques incomplètes de Munster en Westphalie, et de Braunsberg (*Lycæum Hosianum*) dans la Prusse propre, au diocèse d'Ermeland. L'organisation de ces deux petites universités offrira peut-être quelque intérêt aux catholiques français. Celle de Munster a trois facultés : une de *théologie et philosophie* avec onze professeurs, une d'*histoire et philosophie* avec neuf professeurs, une des *sciences mathématiques et naturelles* avec cinq professeurs. A Braunsberg, il n'y a que deux facultés, une de *théologie*, une de *philosophie*, chacune avec quatre professeurs. C'est l'infiniment petit de l'enseignement supérieur allemand ; mais il faut dire que le *Lycæum Hosianum* n'est qu'une sorte de séminaire qui a reçu le titre de faculté. En faisant la somme de tous ces chiffres, on trouve, en comparant le nombre des cours professés en France à celui de l'Allemagne, une effrayante disproportion à notre détriment. Pour ne parler que des sciences et des lettres, cet enseignement est représenté dans nos seize facultés par environ 180 cours. En ajoutant ceux du Collége de France, du Muséum d'histoire naturelle, de l'École des chartes, de l'École des langues orientales vivantes, nous arriverions environ au chiffre de 250, qui pâlit auprès des *mille* cours professés en Allemagne sur ces mêmes matières. La comparaison des divers enseignements n'est pas moins instructive. Nous avons en France une chaire de sanscrit; il se fait cet hiver *vingt-deux* cours de sanscrit en Allemagne; l'enseignement spécial du grec n'est représenté en France que par deux chaires, une à la Sorbonne, une au Collége de France; dans les quinze facultés de province, le professeur de littérature ancienne réunit dans son cours les deux langues classiques anciennes; la seule chaire de grec qui existait en province à la faculté de Toulouse a été supprimée en vertu de cet amour de l'uniformité, si cher à la bureaucratie française[1]. Or il y a actuellement en Allemagne trente-trois cours spéciaux de grec, sans compter cinquante-sept chaires mixtes où l'on réunit l'étude du grec à celle du latin. Enfin, il faut avouer qu'on a plus de facilités en Allemagne qu'en France pour étudier les origines de notre propre langue, nos vieux idiomes d'Oïl et d'Oc. Cet enseignement n'est donné chez nous qu'au Collége de France et à l'École des Chartes; la langue d'Oc n'a de chaire spéciale ni à Paris, ni à Montpellier, ni à Toulouse, tandis que *dix* universités alle-

[1] Nos quinze facultés de province n'ont chacune que cinq chaires : philosophie, histoire, littérature ancienne, littérature française et littérature étrangère. Remarquons en passant que la plus petite université allemande, celle de Rostock, a *huit* cours pour les lettres.

mandes font cette année des cours sur les œuvres de nos trouvères et de nos troubadours[1]. En présence d'un tel état de choses on conçoit naturellement que les étrangers désertent nos facultés françaises pour aller étudier en Allemagne; la médecine seule, grâce à la réputation de quelques professeurs de Paris, attire encore quelques étudiants venus de loin; le droit, les lettres, les sciences ne s'enseignent guère en France que pour les Français. On m'objectera sans doute le nombre de jeunes gens étrangers qu'on trouve à Paris. Ma réponse est facile. Deux jeunes nobles Valaques, que j'ai connus à Gœttingen, me disaient en termes fort précis: « Ceux d'entre nous qui veulent s'amuser vont à Paris, ceux qui veulent travailler viennent en Allemagne. » Tout est là, et les expériences que j'ai pu faire moi-même, soit à Paris, soit en Allemagne, me confirment ces paroles. Il ne faut donc pas se dissimuler que la France est en train de perdre ce noble rôle qu'elle avait jadis de former à ses écoles les meilleurs esprits de l'Europe; ce qui la conduira fatalement, si l'on n'y prend garde, à voir s'amoindrir son influence dans le monde. Une réforme de son enseignement supérieur pourrait seule lui ramener ces étudiants qui vont chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent plus dans nos écoles. Nous avons signalé le mal; cherchons maintenant les remèdes.

Le premier et le plus simple est la diminution du nombre des facultés de l'État, et la réunion de tous les enseignements dans quelques centres vraiment importants. Ne vaut-il pas mieux avoir en province cinq universités complètes qui prospèrent que de disséminer en quinze villes des facultés isolées qui végètent? La liberté de l'enseignement supérieur me semble même imposer à l'État cette mesure. Il est impossible que quelqu'une des corporations nouvelles qui se fonderont sans doute n'aille pas demander à l'Allemagne le secret de ses méthodes et de son succès. Pour soutenir la concurrence, pour maintenir ses écoles au premier rang, il faut que l'État concentre ses forces. Créer seize universités est une chimère; qu'il se borne à six: une à Paris, cinq en province; surtout qu'il y complète l'enseignement, qu'il y augmente le nombre des chaires[2]. Il n'y a de vie universitaire possible que par la réunion de toutes les facultés. On crée ainsi une population scolaire, au sein de laquelle

[1] Ces cours ont lieu cet hiver à Berlin, Halle, Leipzig, Rostock, Giessen, Fribourg en Brisgau, Tübingen, Munich, Bâle et Zurich. Quant à la littérature française moderne elle est représentée par *vingt-trois* cours.

[2] M. Guizot, en 1833, ne voulait créer en province que quatre centres universitaires: Strasbourg, Rennes, Toulouse et Montpellier. (Voir ses *Mémoires*, t. III, p. 140.) Je ne serais pas d'accord avec M. Guizot sur le choix des villes; mais le principe est excellent.

les aptitudes et les vocations les plus diverses peuvent naître et fournir des auditeurs sérieux à tous les genres d'enseignement. J'ajoute que ces universités devraient être établies dans les plus grandes villes dont la population assure déjà aux écoles un contingent nombreux d'élèves. Dans un pays centralisé comme la France, où l'administration a habitué trop longtemps la nation entière à tout faire converger vers Paris, la décentralisation n'est possible qu'au profit de villes importantes qui offrent au moins quelques-uns des avantages de la capitale. On ne fera pas prospérer en France une université dans de grands villages comme Marbourg ou Tübingen. Même en Allemagne, ces universités vivent surtout par la puissance de leurs traditions : on aurait quelque peine à les fonder aujourd'hui. Les facultés de médecine surtout, qui ont besoin d'avoir à côté d'elles de grands hôpitaux, ne peuvent dans une petite ville se constituer d'une manière sérieuse. Mais il ne suffit pas d'organiser des universités complètes; il faut surtout y réformer l'enseignement.

Il y a en Allemagne trois sortes de cours : les cours publics, en assez petit nombre, les cours privés, désignés sur les annonces officielles par le mot *privatim;* et les cours *particuliers*, conférences tout à fait intimes, qu'on désigne par le mot *privatissimè*. Ce sont ces deux dernières sortes de cours qui font la véritable base de l'enseignement universitaire, et qu'il faudrait implanter en France. Ces cours n'ont absolument aucun programme officiel, et, si quelque chose influe sur leur organisation, ce sont les conditions des examens qu'il faut subir pour entrer en diverses carrières. Les étudiants qui veulent apprendre une science quelconque s'adressent, à leur choix, à l'un des professeurs chargés de l'enseigner, et celui-ci proportionne librement son enseignement aux besoins de ses auditeurs et au but qu'ils désirent atteindre. Nul n'est inscrit comme élève s'il ne présente le *certificat de maturité*, équivalant à notre diplôme de bachelier; cette formalité préalable écarte des cours ceux qui n'ont pas les connaissances nécessaires pour en retirer quelque profit, et empêche l'enseignement de déchoir. Dans ces entretiens intimes, d'où toute éloquence d'apparat est bannie, les professeurs examinent tantôt l'ensemble même d'une science ou d'une doctrine, tantôt des points spéciaux; mais ces rapports fréquents, souvent quotidiens, du maître et des élèves, ont toujours pour résultat de donner à ceux-ci des idées générales sur la science qu'ils étudient, et une méthode pour résoudre les divers problèmes qu'elle soulève; le maître est sans cesse au courant des progrès de ses élèves et instruit aussitôt des difficultés qu'ils rencontrent; il écoute leurs objections, éclaircit leurs doutes, encourage leurs efforts. Rien n'est donc

plus large que cet enseignement qui admet les combinaisons les plus variées; rien aussi n'est plus pratique, puisque chaque cours a un résultat positif, et aboutit pour l'auditeur à l'acquisition sérieuse de quelques connaissances nouvelles.

Il serait assez facile de naturaliser parmi nous ce mode d'enseignement dans les facultés de médecine et de droit. Elles ont, en effet, des élèves désireux d'approfondir la science qui leur donnera un jour une position lucrative et honorée. Il suffirait d'autoriser tous les professeurs à ouvrir, en dehors des cours essentiels dont ils sont chargés, des conférences dont les émoluments leur seraient réservés[1]. Car, en dépit de nos idées françaises sur les avantages de la gratuité, je crois qu'une rétribution, fixée par de sages règlements, maintenue en de justes limites, est la condition nécessaire de l'existence d'un cours sérieux. Elle est un stimulant pour le maître qui en profite, une sanction pour l'assiduité de l'élève, une barrière toute naturelle qui écarte des leçons une population flottante qui n'y peut prendre qu'un médiocre intérêt. Mais de telles conférences sont-elles possibles dans les autres facultés? Je ne vois, pour ma part, aucune impossibilité à les établir dans des facultés de théologie sérieusement constituées, car il s'agit là aussi d'une science positive à acquérir. La grande difficulté concerne l'enseignement des sciences et des lettres.

Le premier obstacle vient des professeurs eux-mêmes. Un certain nombre d'entre eux ne connaissent que les errements actuels, et ne comprennent pas qu'il soit possible de faire autrement. On répète, non sans raison, que l'esprit allemand diffère de l'esprit français; que les tentatives faites pour donner des élèves aux cours n'ont abouti jusqu'ici qu'à des échecs, et on se borne à déplorer que nos facultés, si souvent attaquées, ne puissent pas mieux prouver leur utilité à leurs adversaires. Pour quelques esprits éminents, le cours public n'est qu'une occasion de faire pour ainsi dire l'essai de leurs idées et de leur donner une forme nette et précise; puis leurs leçons se transforment en livres savants, et quand l'Institut leur décerne, comme cela arrive parfois, deux ans de suite la plus belle de ses

[1] Il existe dans les facultés de droit des conférences faites par les professeurs agrégés, et dont la rétribution est fixée à 60 francs, sur lesquels l'État prélève 10 francs. Le même tarif est appliqué aux conférences des facultés des sciences et des lettres. On pourrait l'adopter pour base; et fixer, par exemple, la rétribution à 30 francs par conférence hebdomadaire; ainsi le professeur qui ferait trois conférences par semaine exigerait de ses élèves 90 francs. Ajoutons qu'en Allemagne la perception des honoraires des divers cours se fait par les soins d'un agent comptable de l'université, de façon que la dignité du professeur n'est nullement compromise dans ces questions de rétribution.

couronnes, l'auteur peut se consoler facilement de n'avoir pas été compris de tous ses auditeurs. Tel est surtout le caractère des cours de la Sorbonne. Ils témoignent de l'état ou des progrès de la science, plutôt qu'ils ne forment des savants. Et je suis loin de leur en faire un reproche; il faut respecter la tradition partout où elle est établie. L'exemple et l'autorité de maîtres illustres a consacré cette forme de cours qui s'adresse au monde lettré pour exercer sur ses goûts et ses tendances une action salutaire, pour opérer parfois, comme cela s'est vu sous la Restauration, une véritable révolution dans l'esprit public. Respectons cette forme, mais sachons aussi descendre de ces hauteurs. La Sorbonne s'est montrée généralement assez hostile aux conférences. Qu'on me permette de montrer comment elles pourraient naître et les services qu'elles pourraient rendre.

J'ai été pendant tout mon séjour à Paris un auditeur assidu de M. Saint-Marc Girardin. En 1854, si je ne me trompe, il annonça à son nombreux auditoire qu'il reprendrait ce qu'il appelait ses petites leçons. Ce n'est pas qu'il y conviât la foule qui remplissait le grand amphithéâtre à peine suffisant pour la contenir « Je serai fort ennuyeux, messieurs, nous dit-il plaisamment, et d'ailleurs je ne donnerai de certificats d'assiduité qu'à ceux de messieurs les étudiants en droit qui ne viendront pas à ma petite leçon. » Un joyeux éclat de rire accueillit ces paroles, et en dépit de la menace et de l'heure matinale, un groupe assez nombreux prit pour lui le rendez-vous. Peu de cours m'ont laissé un plus profond souvenir. Dans une conversation familière, M. Saint-Marc Girardin complétait ses grandes leçons; puis il rendait compte de quelques travaux que lui remettaient ses auditeurs, et ses appréciations, toujours bienveillantes sous leur forme fine et spirituelle, comptent parmi les meilleures leçons de critique que j'aie jamais reçues. Un pas de plus et une conférence était fondée; il eût suffi d'exiger une inscription, et de lever ainsi ce voile de l'anonyme sous lequel s'abritaient le plus souvent les auteurs des travaux remis au professeur. Eh bien! je le demande, si l'on savait, par exemple, que le maître éminent qui continue avec tant de talent dans la chaire d'éloquence française la tradition de M. Saint-Marc Girardin veut bien consacrer deux heures par semaine à initier quelques jeunes gens à l'art difficile de parler et d'écrire, ne se trouverait-il pas à Paris dix étudiants pour former, sous une aussi bonne direction, le noyau d'une conférence littéraire[1]? Ne s'en trouverait-il pas dix pour demander à un professeur de philosophie

[1] M. Lenient, maître de conférences à l'École normale, et professeur suppléant à la faculté des lettres. Qu'il permette à un ancien condisciple de rendre ici un public hommage à tout ce qu'il a de mérite et de cœur.

de leur apprendre à penser? Dix autres encore pour aller sous la conduite d'un savant tel que M. Wallon ou M. Geffroy, s'initier à ces études historiques auxquelles notre siècle attache tant de prix? A Lyon, dans les circonstances les plus défavorables, puisque nous ne possédons ni faculté de droit ni faculté de médecine, nous avons, depuis que les conférences pour la licence ès lettres ont été sérieusement organisées, une moyenne de dix jeunes gens qui viennent les suivre chaque année, sans autre but que celui de perfectionner leur éducation littéraire[1]. Qu'on nous donne à Lyon une université complète, et je réponds que ce nombre ira toujours croissant, et que nous arriverons à avoir des élèves pour chacune de nos chaires. Ce qui est possible en province l'est à plus forte raison à Paris, et serait praticable dans tous les grands centres où une meilleure organisation de l'enseignement aurait réuni avec toutes les facultés un nombre assez considérable d'étudiants. Il ne s'agit que de commencer avec trois ou quatre élèves, et de fermer résolûment la porte au public de passage; parce que, pour faire de la science ou de la vraie critique littéraire, il faut avant tout savoir à qui l'on s'adresse, et que lorsqu'on parle à tout le monde on ne parle plus à personne. Il faut surtout ne rien imposer. Les règlements de M. Fortoul, forçant les étudiants en droit à assister à des cours dénués souvent pour eux de tout intérêt, n'ont causé que du désordre là ou on a voulu les appliquer, et sont partout ailleurs à peu près tombés en désuétude. Pour qu'un jeune homme suive un cours, il faut qu'il y trouve de l'utilité ou de l'attrait; il faut, comme en Allemagne, que les désirs de la majorité, sinon les désirs de chacun, trouvent dans l'organisation des leçons une satisfaction légitime; et rien n'est plus facile à obtenir dans des conférences privées, où chacun s'est inscrit librement et où le professeur connaît tous ses élèves. Enfin c'est l'unique moyen d'avoir de véritables disciples, et je suis étonné que les professeurs de philosophie, qui ont un système, ou qui devraient en avoir un, ne soient pas jaloux d'exposer à une jeunesse intelligente, au lieu de tel point isolé de psychologie ou de morale, une doctrine complète qui créerait au pied de leur chaire une véritable école. J'ai vu dans ma vie une école de philosophie; mais c'est dans une modeste chaire de lycée que M. l'abbé Noirot l'avait fondée; aussi ce maître vénéré a-t-il toujours refusé d'entrer dans les facultés où il sentait que sa méthode socratique ne pourrait être pratiquée. Ses leçons n'étaient qu'une causerie dont les dialogues de Platon peuvent seuls donner l'idée; c'est ainsi qu'il inspirait à la jeunesse un

[1] Indépendamment, bien entendu, des maîtres répétiteurs, auditeurs obligés des conférences.

véritable enthousiasme, et à ses élèves une affection sans bornes. La classe de M. l'abbé Noirot au lycée de Lyon, ou les excellentes conférences de l'École normale me semblent le type de la conférence de faculté. Il faut en effet qu'au monologue non interrompu de nos leçons actuelles se substitue le dialogue. Un des professeurs les plus distingués de nos facultés de province me disait un jour que plus une conférence ressemblait à un cours, mieux elle était faite ; je suis d'un avis diamétralement opposé : moins une conférence ressemblera à un cours, plus elle sera profitable. Cela est si bien compris en Allemagne que plus d'une fois les auditeurs des *privatissima* deviennent les auxiliaires, les collaborateurs de leurs maîtres, et s'initient à la science en travaillant pour eux sous leur direction. Je ne parle pas ici seulement des manipulations de chimie ou des expériences des sciences naturelles ; cela est par trop évident, et cela se pratique déjà, bien que sur une trop petite échelle, dans les laboratoires des professeurs français ; mais les historiens, les philologues les plus distingués de l'Allemagne associent leurs élèves à leurs savantes recherches ; et c'est un honneur fort apprécié que de travailler pour de tels maîtres. J'ai voyagé par exemple avec un jeune licencié qui avait reçu du célèbre M. Waitz (de Gœttingen) la mission de compulser pour lui les manuscrits d'une bibliothèque importante de Belgique. Dans tel autre cours ce sera la révision d'un texte difficile qui sera entreprise simultanément par le maître et les élèves ; et c'est ainsi que l'Allemagne a vu se former chez elle toute une légion de bons philologues. C'est en un mot une sorte d'association, où le maître apporte son expérience et les jeunes gens leur ardeur.

Tous ces résultats peuvent être atteints ailleurs qu'à Paris, en dépit des opinions pessimistes qui condamnent la province à une stérilité irremédiable[1]. Toutefois, on pourrait encore, pour assurer aux facultés des sciences et des lettres un auditoire régulier, mettre à profit quelques tentatives de l'administration universitaire, et en particulier une création récente, fort compromise cependant par le petit nombre de ses résultats, la création des maîtres auxiliaires des lycées.

C'est surtout dans l'administration de l'instruction publique qu'il faudrait avoir toujours présente à la pensée cette phrase de Vauvenargues : « Ce n'est pas un grand avantage d'avoir l'esprit vif, si on « on ne l'a juste ; la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, « mais d'être bien réglée. » M. Duruy, avec son esprit d'ardente

[1] Témoin ces paroles de M. Cournot : « Le siége de notre enseignement supérieur des sciences et des lettres est à Paris, et ne peut être que là. » (*Des Institutions d'instruction publique en France*, p. 420.)

initiative, qualité fort louable assurément chez un ministre, entreprenait résolûment de tout améliorer ; généralement il voyait bien ce qu'il y avait à faire, mais il se trompait souvent sur le choix des moyens, ou il les appliquait à rebours[1]. Il avait une idée juste en créant, dans les lycées voisins des facultés, des places moins rétribuées que celles des maîtres répétiteurs ordinaires, mais donnant droit à des heures de liberté bien plus nombreuses, qui devaient être remplies, dans sa pensée, par l'assistance aux cours et par le travail[2]. Malheureusement la plupart des proviseurs ne subirent qu'à regret ces nouveaux maîtres, dont ils ne pouvaient disposer aussi librement que des anciens[3] ; rien n'étant réglé pour leur nomination, chaque proviseur en prit le moins possible, et donna souvent ces places à ceux dont il n'aurait pas voulu pour maîtres répétiteurs titulaires ; de telle sorte que ces nouveaux élèves ont été souvent les plus faibles des conférences, qu'ils ne sont pas arrivés aux grades, sauf quelques rares exceptions, et qu'à la juger par ses résultats actuels, l'institution semble aujourd'hui condamnée.

Il était cependant assez simple d'en tirer un excellent parti. Puisqu'on voulait faire un avantage aux vrais travailleurs, il fallait, avant tout, éliminer les incapables, et donner ces places dans un concours dont les professeurs des facultés étaient les juges seuls naturels. Il ne fallait pas borner les obligations de ces jeunes gens à assister à deux conférences par semaine, mais les donner pour auditeurs obligés à certains cours. Au lieu de les disséminer dans quinze lycées, il fallait les grouper dans quatre ou cinq, déterminer d'une manière rigoureuse le temps pendant lequel ils jouiraient de leur privilége, et prescrire que tout maître auxiliaire qui, en deux ans, ne serait pas arrivé à la licence, perdrait son titre[4]. On eût constitué ainsi ces écoles normales secondaires dont parlait le ministre. Mais

[1] Cet esprit d'initiative, cette *foncière bonne volonté* peuvent excuser bien des erreurs. Nous n'avons jamais été des admirateurs de M. Duruy, nous nous honorons d'avoir été rangé par lui parmi ceux qu'il flétrissait de l'épithète de *cléricaux*. Nous n'en tenons que davantage à le défendre contre ses détracteurs passionnés, et à nous séparer nettement de ceux qui ont aujourd'hui le facile courage de jeter la pierre au ministre déchu.

[2] Les maîtres auxiliaires avec un traitement réduit, ont seulement deux ou trois heures de service par jour. Ils ont, comme les autres maîtres répétiteurs, le droit de suivre gratuitement les conférences des facultés.

[3] « Le résultat le plus clair de cette institution nouvelle, me disait un proviseur, c'est que les maîtres auxiliaires, ayant plus de temps et moins d'argent que les autres, seront d'autant plus exposés à faire des dettes. »

[4] Ce ne serait d'ailleurs qu'appliquer à ces jeunes gens le règlement de l'École normale. Tout élève qui, au bout de la seconde année, n'est pas licencié, doit quitter l'école.

cette institution pourrait encore donner aux facultés plus de vie. Les maîtres auxiliaires qui se seraient fait remarquer par leur zèle, et qui auraient, dans les concours de licence, honorablement conquis les premiers rangs, pourraient obtenir un sursis de deux ans, et conserver leur poste pour préparer leur concours d'agrégation. Ils formeraient ainsi un noyau d'élèves laborieux pour les enseignements les plus élevés, et les facultés gagneraient à organiser pour eux quelques conférences spéciales, que d'autres professeurs viendraient suivre à leur grand profit. On élèverait ainsi d'une manière considérable le niveau des connaissances dans le corps enseignant. Les études classiques, si battues en brèche aujourd'hui, doivent, pour se renouveler et reconquérir leur influence, se mettre au courant des grandes découvertes philologiques de notre temps. Il ne s'agit plus d'étudier dans le *Conciones* comment un général doit haranguer ses soldats, mais de montrer à la jeunesse, dans ces admirables langues classiques qu'elle étudie, les aînées de la nôtre. Or, sur ce point, nos livres élémentaires et les traditions courantes de notre enseignement sont d'un demi-siècle en arrière, tandis qu'en Allemagne, il n'est pas de professeur du plus modeste gymnase qui ne soit au courant de tout le mouvement scientifique des universités.

Il y aurait donc ainsi, auprès de chaque faculté des sciences et des lettres une véritable petite école normale autour de laquelle viendrait se grouper, dans des conférences librement organisées, l'élite des élèves en droit et en médecine. Le diplôme de bachelier doit être la condition rigoureusement exigée pour l'admission aux conférences. Dans une université ainsi constituée, je conserverais, dans chaque chaire, un seul cours public par semaine. J'y ajouterais volontiers, sans en faire une obligation pour aucun professeur, des séances scientifiques et littéraires, des *soirées* comme celles de la Sorbonne, et que je supprimerais pendant l'été, au moment où les eaux, le séjour à la campagne ou le simple plaisir de la promenade enlèvent aux facultés actuelles les trois quarts de leurs auditeurs. On y ferait de la science pour les gens du monde, et je ne verrais nul inconvénient à ce que les dames y eussent leurs places réservées. La répartition, toute volontaire, de ces cours entre les professeurs, constituerait pour chacun une charge assez légère, et l'on aurait, à côté du résultat pratique des conférences, l'avantage d'entretenir dans la société quelques bonnes traditions littéraires. Mais je maintiendrais rigoureusement à cet enseignement son caractère purement accessoire.

Enfin, une dernière condition, l'une des plus indispensables, c'est de donner aux facultés une autonomie à peu près complète et une

influence décisive sur le recrutement de leur personnel. Aujourd'hui tout dépend du ministre. Nominations, dispenses à accorder aux élèves, organisation des cours, programmes de l'enseignement, tout est fait ou contrôlé dans ses bureaux. Les facultés ont bien un droit de présentation pour les chaires vacantes; mais, au moins dans ces dernières années, elles ne l'ont exercé que pour la forme. La Sorbonne seule a vu ses priviléges un peu mieux respectés. En général, quand une chaire est libre, le ministre y délègue un chargé de cours; puis, deux ou trois ans après, la chaire est déclarée vacante, et quels que soient les rapports du professeur avec ses collègues, ils sont bien obligés de l'inscrire sur leur liste de présentation. De plus, depuis 1852, le ministre a le droit de choisir en dehors de la liste dressée par la faculté; enfin, M. Rouland avait imaginé un moyen encore plus ingénieux de rendre les présentations illusoires, en s'attribuant le droit de transférer d'office un professeur titulaire d'une faculté dans une autre.

On doit au contraire imposer au ministre de pourvoir dans un bref délai aux chaires vacantes, et de ne choisir les titulaires que sur la liste arrêtée par la faculté intéressée à la nomination. Il en résultera au bout de peu de temps, entre les divers professeurs qui la composent, une certaine unité de doctrines et de tendances qui imprimera à la faculté un caractère, lui donnera son originalité, sa vie propre, et sera pour certains étudiants un motif de choisir ses cours préférablement à ceux de telle autre. J'ai entendu objecter à ce système que de semblables choix seraient dictés par l'esprit de coterie. On pourrait répondre à cela que mieux vaut une coterie qui vit qu'un corps sans âme. Mais il y a un moyen fort simple de parer à cet inconvénient, c'est d'exiger de tous les professeurs des sciences et des lettres, comme on le fait des professeurs de droit et de médecine, l'agrégation des facultés. Les hommes qui auraient subi, devant un jury dont personne ne peut contester l'impartialité et la compétence, une épreuve aussi redoutable, ne pourraient être suspectés d'être appelés à leurs chaires par une simple faveur. Ils iraient seulement retrouver comme naturellement, parmi leurs égaux, ceux dont les tendances s'accordent le mieux avec les leurs. En somme, la cooptation me paraît le meilleur système de recrutement d'une compagnie savante; tout le corps est intéressé en effet, à n'admettre que les membres qui peuvent augmenter sa considération et son influence.

Pourquoi ne pas adopter aussi la division des professeurs en trois ordres, telle qu'elle est usitée en Allemagne? Ce système n'a rien de commun avec celui des classes, adopté sous M. Duruy, et auquel

M. Segris fait sagement de renoncer[1]. On déterminerait par un règlement le nombre *minimum* des chaires, que chaque faculté doit posséder ; ces chaires essentielles seraient confiées aux *professeurs ordinaires*. A côté d'elles s'élèveraient des chaires en nombre variable, suivant les besoins et l'importance de l'université ; elles seraient confiées aux *professeurs extraordinaires*, qui devraient être les égaux des professeurs ordinaires par les grades, et jouir des mêmes avantages comme traitement. La seule différence consisterait dans le privilége de l'inamovibilité accordée aux premiers ; seulement on statuerait, afin de donner aux seconds de véritables garanties, qu'aucune de ces chaires annexes ne pourrait être supprimée que de l'avis du conseil supérieur. Enfin, viendraient de simples docteurs avec le titre de *professeurs adjoints*, faisant, avec l'autorisation de l'Université, des cours libres non rétribués par l'État, analogues à ceux des *Privat-docenten* allemands.

La conséquence de ce système serait la séparation absolue, au point de vue administratif, des universités et de l'enseignement secondaire. Je laisserais au personnel des lycées son titre d'université de France, et ses chefs spéciaux[2]. Mais les universités d'enseignement supérieur, payées par l'État, prendraient le nom de la ville où elles résident, et ne relèveraient que du ministre et du conseil supérieur. A la tête de chacune d'elles se placerait un recteur électif, choisi pour deux ans dans chaque faculté à tour de rôle ; à côté de lui serait le conseil rectoral formé du secrétaire général, et de deux conseillers par faculté. Chaque année on élirait un conseiller qui deviendrait de droit doyen l'année suivante et ne serait pas immédiatement rééligible, de telle sorte que tout élu fût un an conseiller, un an doyen, et un an au moins en dehors du conseil. Les professeurs ordinaires et extraordinaires seraient seuls éligibles ; mais les professeurs adjoints seraient électeurs ; et tous les membres de toutes les facultés prendraient indistinctement part à l'élection de chaque dignitaire. Ainsi, par ces élections communes, les votes de tous les professeurs auraient leur influence pour les affaires de chaque faculté. Il n'y a de véritables corps que ceux dont tous les membres

[1] On sait que M. Duruy avait réparti les professeurs en trois classes, donnant droit à des traitements inégaux. Ce système qui établissait entre des collègues d'une même faculté des inégalités choquantes paraît devoir être abandonné par le ministre actuel. Les facultés ont elles-mêmes demandé que les traitements fussent élevés, non pas en vertu d'une décision arbitraire du ministre, mais en raison de l'ancienneté des services dans l'enseignement supérieur.

[2] Je réserverais, il me semble, le titre de recteurs aux chefs électifs de l'enseignement supérieur : c'est la tradition des universités de toute l'Europe.

ont les mêmes droits et les mêmes intérêts. Au conseil rectoral appartiendrait la décision de toutes les questions importantes, la réglementation des cours, l'approbation des programmes, la fixation des sessions d'examens, les dispenses à accorder aux élèves, l'autorisation des professeurs adjoints, la désignation des suppléants, la nomination des agents comptables, des employés et gens de service; Les universités devraient être de plus autorisées à recevoir des legs, à posséder, à acquérir; ce qui faciliterait leur transformation insensible en grandes corporations indépendantes, dont quelques-unes finiraient à la longue par vivre de leurs propres ressources. L'enseignement supérieur, ainsi rendu à lui-même, ainsi *décentralisé*, n'exciterait plus bientôt ni susceptibilités ombrageuses, ni récriminations violentes. En Allemagne où les universités *de l'État* jouissent de tous ces privilèges que je réclame pour les nôtres, la question de la liberté d'enseignement n'a jamais agité les esprits; et si les évêques allemands ont décidé l'année dernière la création d'une académie catholique à Fulda, c'est uniquement pour avoir une grande école placée sous leur influence, et nullement en haine des institutions existantes. Ce qu'on redoute dans l'Université actuelle, c'est une grande machine politique, placée entre les mains du pouvoir, qui peut à un moment donné être transformée en instrument du gouvernement, et servir par force des ambitions ou des rancunes. Ces préventions tomberaient en présence de l'organisation que je propose. Mais nous sommes, hélas! bien loin d'avoir réalisé de tels progrès. Aux universités de l'État opposons donc les universités libres. Nous avons établi, je crois, quelles sont les conditions de la vie et de la prospérité de l'enseignement supérieur; voyons comment ces conditions peuvent être remplies par des associations indépendantes.

II

LES UNIVERSITÉS LIBRES ET LA COLLATION DES GRADES.

La question de la liberté de l'enseignement supérieur peut être résolue très-diversement, et parmi les solutions fort contradictoires qu'on propose, quelques-unes attestent chez leurs auteurs plus de passion que d'expérience. Si l'on en croyait certains esprits absolus et décisifs, il y aurait une manière toute simple de trancher le débat; c'est de ne plus exiger pour aucune profession libérale un grade quelconque. On cite en faveur de ce système l'exemple de l'Amérique. Qu'on me permette d'y répondre par une anecdote.

J'ai lu, il y a quelques années, dans les journaux, qu'un pharmacien de New-York ayant donné par mégarde dans une pilule une substance vénéneuse, le malade expira en quelques instants. Les parents du défunt courent furieux chez l'apothicaire. Celui-ci, plein de confiance en son remède, et voulant prouver qu'il n'avait pas donné la mort, avale lui-même une de ses pilules et tombe foudroyé dans sa boutique. Telle est en Amérique la seule sanction pénale de l'exercice, je ne dirai pas illégal, mais illégitime d'une profession. Les juges sont élus, tant pis pour les électeurs s'ils choisissent mal; tant pis pour le plaideur qui confie sa cause à un mauvais avocat, pour le malade qui appelle à son chevet un médecin ignorant, ou achète ses remèdes chez un pharmacien qui l'empoisonne. La conclusion un peu exagérée, mais assez naturelle, d'un tel système serait de supprimer les garde-fous sur les ponts, et les parapets sur les routes dangereuses, et de dire aux passants : « Ayez bon pied, bon œil, des chevaux sûrs, et une voiture solide, et il ne vous arrivera sans doute aucun mal. » Notre société européenne veut plus de garanties, et elle a raison. Les grades étant exigés par nos habitudes et nos mœurs aussi bien que par nos lois, il faut des corps ou des jurys spécialement autorisés à les conférer. La question de la collation des grades est donc intimement liée à celle des universités libres.

Ceci nous amène à une distinction fondamentale. Les cours qui sont la simple exposition d'opinions personnelles, qui ne prétendent pas donner à ceux qui les ont suivis le droit d'exercer une profession, peuvent réclamer évidemment une liberté presque absolue. Je reconnais à tout Français le droit imprescriptible d'instruire, d'amuser, et même d'ennuyer ceux qui veulent bien l'écouter. De tels cours, pourvu qu'ils s'adressent à des adultes, ne peuvent avoir d'autres règlements que les lois qui concernent les réunions publiques ou privées. S'ils sont bons, ils seront suivis; s'ils sont mauvais, le dédain du public en fera justice; s'ils deviennent, comme cela arrivera sans doute plus d'une fois, un club déguisé ou un bureau de propagande pour les sociétés secrètes, la police interviendra; c'est son affaire. L'important, c'est que les délégués de toute autorité régulière puissent toujours s'en faire ouvrir les portes, et que les auditeurs qui les fréquentent les suivent par pur amour de l'art. Dans ces conditions, je n'exigerais aucun grade des professeurs, ou, pour prendre un mot plus juste, des orateurs. La voie a été du reste largement ouverte en ce sens par M. Duruy. Sous son impulsion, les conférences de tout genre se sont multipliées jusque dans les plus petites villes. On a autorisé tout le monde, sauf quelques hommes fort distingués dont la voix était redoutée. Il n'y a qu'à inscrire dans

la loi le droit de faire des conférences sans avoir besoin de recourir à l'autorisation ministérielle, et tous ceux qui aiment à parler pourront amplement se satisfaire; espérons qu'ils satisferont aussi leurs auditeurs.

Mais la question change s'il s'agit de préparer au pays la future génération de ses magistrats, de ses jurisconsultes, de ses médecins, de ses professeurs. En présence d'un intérêt aussi grave, la société ne peut rester désarmée. Aujourd'hui elle exige deux choses : d'abord elle impose aux candidats de justifier par leur inscription aux facultés qu'ils ont consacré à leurs études un temps suffisant; puis elle réserve aux professeurs qu'elle autorise le droit de conférer les grades après avoir imposé à ces professeurs eux-mêmes de longues et difficiles épreuves. La première de ces conditions peut être aussi bien remplie par des universités libres que par celles de l'État. Il suffit d'un arrêté du conseil supérieur ou d'une disposition de la loi prescrivant que le nombre, le prix, les intervalles des inscriptions seront absolument les mêmes dans toutes les universités reconnues. Mais les études faites, le candidat vient demander son diplôme, et s'il s'agit du premier et du plus humble des grades, du baccalauréat ès lettres ou ès sciences, il se présente au sortir d'un établissement quelconque, devant n'importe quelle faculté, pour subir son examen. L'État peut-il abandonner sans réserve aux universités libres la collation des grades? Les honoraires des examens constituent, et c'est justice, une partie assez notable du modeste revenu des professeurs. Ne peut-on pas craindre qu'une corporation libre abaisse le niveau des épreuves qu'elle impose afin d'augmenter ses ressources, et qu'elle batte monnaie avec son indulgence? Comment prévenir un tel abus, et contrôler au nom de l'État des corporations qui ne relèveront pas de lui?

Plusieurs systèmes ont été proposés. Le premier consisterait à laisser aux facultés de l'État le privilége de la collation des grades, en donnant aux différentes institutions d'enseignement supérieur une liberté absolue pour préparer les candidats aux examens; cela se traduirait en somme, pour les facultés de médecine et de droit, par la suppression des inscriptions et par le maintien de la forme actuelle des diplômes. Ce système a de graves inconvénients, surtout parce qu'il mutipliera indéfiniment et isolera les écoles. Ce qui affaiblit notre enseignement actuel, c'est la dispersion des facultés; je crois avoir montré surabondamment que la réunion de toutes les diverses branches d'instruction supérieure dans les mêmes centres est la condition *sine qua non* de fortes études. Or, avec une législation semblable, ce n'est pas le morcellement, c'est l'*émiettement* qui tuera les études sérieuses. Aux cours fréquentés par de nombreux élèves,

aux leçons d'anatomie et de clinique professées près de grands hôpitaux se substitueront une foule de préparations au rabais qui pourront conduire au diplôme, mais qui ne mèneront jamais à la vraie science. On aura le médecin ou l'avocat *à forfait*, comme on a déjà, hélas ! le bachelier à 300 francs *payables après réussite*. D'ailleurs, ce système laisse subsister la difficulté tout entière pour le baccalauréat, c'est-à-dire pour la plus grande préoccupation de ceux qui réclament la liberté de l'enseignement supérieur. Il ne faut donc pas songer à l'appliquer.

J'en dirai tout autant d'une autre combinaison empruntée à l'Allemagne, et à laquelle j'avoue moi-même avoir quelque temps songé. En Allemagne, l'accès aux carrières libérales dépend de deux conditions, des grades universitaires d'abord, puis d'un examen spécial, portant surtout sur les matières professionnelles pratiquées; on l'appela *examen d'État* (*Staatsexamen*), et ce sont des commissions instituées par le gouvernement qui le font subir. Par exemple, pour être médecin ou avocat, il ne suffit pas d'être docteur en médecine ou licencié en droit. Les universités donnent les connaissances théoriques, l'État s'assure de la capacité pratique, et ce n'est que lorsqu'il a délivré un brevet spécial qu'on obtient la permission de plaider ou de guérir. Les facultés dans ce système pourraient conférer les grades sans aucune surveillance, l'*examen d'État* serait une restriction plus que suffisante à leur indulgence; car toute école dont les élèves n'aboutiraient qu'à de honteux échecs verrait bientôt ses diplômes dépréciés et ses cours déserts. Ce système est inapplicable en France à cause de toutes les passions irritantes qui ont envenimé le débat. Il laisserait toujours à l'État une influence décisive qui inquiéterait les amis de la liberté, et les commissions d'examen nommées par lui soulèveraient les mêmes objections que les facultés officielles. Enfin, ils n'offriraient aucune garantie relative au baccalauréat; les facultés libres seraient, dans cette hypothèse, maîtresses d'encombrer d'élèves ignorants les facultés de droit et de médecine. Là, nul *examen d'État* ne viendrait contrôler leurs arrêts, et elles pourraient impunément faire de leurs grades, métier et marchandise.

Un troisième système est celui des *jurys mixtes*, où siégeraient à côté des professeurs de l'État les délégués et les représentants de l'enseignement libre. Ce système fonctionne en Belgique depuis un certain nombre d'années. Chez nous, une association, composée de catholiques honorables et d'amis sincères de la liberté, la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, semble définitivement l'avoir pris sous son patronage, et à voir la vivacité avec laquelle ses organes réfutent les objections élevées contre ce système, il semble qu'il n'y

ait pour elle pas d'autre transaction possible, et que les jurys mixtes doivent dans l'avenir être la forme unique des commissions d'examens. Enfin les vœux de la société, les résultats de ses discussions et de ses enquêtes ont été formulés dans un projet de loi publié récemment, et où les jurys mixtes tiennent une place importante[1].

J'ai quelque droit de parler de la *Société générale d'éducation et d'enseignement*. Partisan très-avoué, et de vieille date, de la liberté de l'enseignement supérieur, je n'ai pour cette société qu'une sympathie sincère; je compte des amis dans ses rangs, et je suis l'un de ses souscripteurs. Mes critiques des résolutions qu'elle propose ne sont donc que mon vote à distance sur les projets qu'elle rédige. Or, c'est à cette association que je fais surtout le reproche de ne songer qu'à renverser le monopole, et d'oublier les vrais intérêts de l'enseignement. La loi qu'elle propose n'est qu'une machine de guerre, très-bonne pour détruire ce qui existe, mais impuissante à rien fonder de durable, et à servir, par la fondation de corporations sérieuses, les progrès de la science.

Parlons d'abord des jurys mixtes, et admettons un instant qu'ils n'aient jamais soulevé en Belgique, où ils fonctionnent, de réclamation bien légitime. Chez nos voisins, l'enseignement supérieur est donné par quatre universités : celles de Gand et de Liége, qui sont entretenues par l'État, l'université catholique libre de Louvain, soutenue par les évêques et les dons des fidèles, enfin l'université laïque de Bruxelles, dont le budget provient des souscriptions volontaires du parti qui s'intitule libéral, ou pour appeler les choses par leur nom, l'université patronnée par les francs-maçons et les libres penseurs. Chaque année, pour chaque grade, le gouvernement forme deux jurys de sept membres chacun; dans l'un des deux siégent trois professeurs de l'université de Liége; dans l'autre, trois professeurs de l'université de Gand. Trois professeurs de l'université de Louvain viennent s'adjoindre à la première commission, et trois professeurs de Bruxelles à la seconde. Le président de chaque jury, désigné par l'État, est pris en dehors des divers corps enseignants.

Grâce à cette symétrie parfaite, au peu d'étendue de la Belgique, à la proximité des distances, à la facilité des communications, le système belge fonctionne sans trop d'inconvénients. En serait-il de même en France? Une correspondance belge, adressée au journal *le Français*, et reproduite par le *bulletin* même de la Société, ne semble pas considérer ce système comme un idéal qu'on ne pourra dépasser. « Ce système, dit-elle, a pour point de départ une situation

[1] Voir le texte de ce projet à la suite de l'article intitulé : *Question de la liberté de l'enseignement supérieur* dans *le Contemporain* du 28 février 1870.

de fait, à savoir l'existence dans le pays de quatre universités; il cesserait d'être applicable si de nouvelles universités étaient érigées, et cette seule considération montre qu'il ne constitue qu'un système d'expédients[1]. » Actuellement en France, il n'y a qu'une université appartenant à l'État. Serait-il possible d'établir dans les jurys une pondération semblable à celle qui existe chez nos voisins? Aussi le projet de loi de la *Société d'éducation et d'enseignement* y supplée en appelant dans les jurys mixtes, à défaut des professeurs des universités indépendantes, les chefs d'institutions libres qui auront le grade de licencié, et indistinctement tous les docteurs résidant dans la circonscription académique où siége le jury. Le sort désignerait parmi eux ceux qui doivent faire partie de la commission, exactement comme il désigne les jurés qui doivent siéger aux assises[2]. Cette combinaison est très-inférieure au système belge, et en voici la raison. D'après la loi belge tous les examinateurs, sauf le président, sont des professeurs, c'est-à-dire des hommes habitués à la tâche difficile et minutieuse des examens, des hommes investis de la mission d'enseigner, attachant du prix à la science, et sentant qu'il ne faut pas laisser déchoir le niveau des études. Si l'on appelle à côté d'eux des

[1] *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, p. 13.

[2] Voici le texte même de ce projet. (Art. 21, 22, 23, 24.)

21. — Chaque année il sera dressé, par les soins du recteur, une double liste pour chaque ordre de faculté.

La première comprendra tous les professeurs titulaires des facultés de l'État.

La seconde comprendra les professeurs libres de l'enseignement supérieur et les chefs d'institutions libres de l'enseignement secondaire, ayant tous au moins deux années d'exercice et le grade de licencié.

Si le nombre des professeurs libres de l'enseignement secondaire, n'atteint pas le chiffre des professeurs titulaires des facultés de l'État, cette seconde liste sera complétée par un nombre nécessaire d'examinateurs dont les noms seront tirés au sort, dans la seconde quinzaine de décembre, parmi les noms de tous les docteurs du ressort.

Avis de leurs nominations sera donné à ceux que le sort aura désignés. Ils pourront se récuser, à la condition d'aviser de leur refus le recteur d'académie dans un délai de huit jours à partir de la réception de ladite lettre d'avis.

22. — Les listes devront être arrêtées chaque année au 31 décembre. Elles seront mises à la disposition du public du 1er janvier au 1er avril, et les réclamations qui seraient formées seront jugées par le conseil académique.

Aucune réclamation ne sera reçue après le 31 mars.

23. — La liste de tous les docteurs du ressort, dressée par les soins du recteur, devra être mise à la disposition du public du 1er octobre au 1er décembre. Aucune réclamation ne sera reçue après le 30 novembre.

24. — A la session du conseil académique qui précédera l'époque des examens, le recteur, en présence du conseil, tirera au sort, sur chacune des deux listes et pour chaque faculté, trois noms. Le jury mixte sera ainsi composé de six membres.

La présidence en appartiendra au membre le plus âgé.

(*Le Contemporain*, (livraison du 28 février 1870, p. 287).

docteurs, ou même de simples licenciés, désignés par le hasard à prononcer pendant une session sur l'admission ou le rejet des candidats, on aura le plus souvent des examinateurs ennuyés de leur besogne et fort inexpérimentés. Un bon examinateur ne s'improvise pas; c'est un métier qu'il faut apprendre; et j'ai toujours vu, dans les commissions mixtes dont j'ai fait partie, que les membres étrangers à l'enseignement laissaient retomber sur les professeurs la plus grande partie du fardeau, et que leur présence n'aboutissait le plus souvent qu'à entraver la marche régulière des opérations et à retarder l'expédition du travail[1]. De plus ces jurés, dans leur court passage au sein des commissions, se sentiront peu responsables du déclin des études. Tandis que les professeurs qui siégent continuellement peuvent apprécier si la moyenne des réceptions accuse trop d'indulgence, chaque examen sera pour les jurés temporaires un cas isolé qu'ils jugeront en pères de famille, et on sait que tout père frappe à côté. Une disposition encore plus erronée du projet de loi est celle qui appelle à siéger dans les jurys les chefs d'établissements. Il faut n'avoir pas la moindre expérience des examens pour émettre une idée semblable. Qui ne sait que pour un chef d'établissement le résultat général des examens est un *chiffre* qui figurera dans les journaux ou dans les prospectus, et qu'il est intéressé à élever le plus possible? Dans l'Université même, j'ai toujours vu les proviseurs les plus rigides dans le courant de l'année ne plus considérer au dernier moment les élèves que comme des candidats de leur lycée, qu'il importe avant tout de voir réussir. Je laisse de côté les rivalités, les tiraillements, les discordes qui pourront se produire au sein des commissions formées d'éléments aussi hétérogènes; et je rappelle qu'en Belgique même le système des jurys mixtes est accusé d'avoir abaissé le niveau des études. Cette accusation est contestée, je le sais. Il résulte pourtant des renseignements que j'ai pris moi-même en Belgique que si l'institution des jurys mixtes n'a pas eu *peut-être* de fâcheux résultats pour les examens de droit et de médecine, « elle a *fonctionné moins utilement pour le maintien d'une forte science dans les épreuves analogues au baccalauréat*[2]. » Si tel est le résultat du

[1] Il n'y a à cette règle que peu d'exceptions. L'expérience a été faite dans les nombreux concours institués par M. Duruy, où on a appelé souvent, dans les commissions de correction, des examinateurs étrangers à l'Université. Je n'ai vu pour ma part qu'un seul de ces examinateurs rendre des services réels dans une commission chargée de corriger les concours de philosophie.

[2] J'extrais textuellement cette phrase d'une lettre d'un professeur de l'université catholique de Louvain. Ajoutons, pour être impartial, qu'un autre professeur de Louvain m'écrit que, selon lui, la décadence des études en Belgique ne tient pas à l'introduction des jurys mixtes; mais il convient aussi que le niveau des études

régime des jurys mixtes composés de professeurs, à plus forte raison l'introduction de juges temporaires étrangers à l'enseignement ne peut aboutir qu'à accélérer la décadence des études.

Faut-il, comme on l'a également proposé, adjoindre à tout jury d'examen, tiré d'une université libre, un commissaire du gouvernement chargé de surveiller et d'annuler au besoin ses opérations? Mais où prendra-t-on ces commissaires du gouvernement? Si c'est dans l'université officielle, qui fournirait évidemment les hommes les plus compétents, leur présence excitera des défiances sans nombre; et l'opposition qu'ils pourront faire parfois aux jugements des commissions sera le prétexte de récriminations interminables. De telles mesures n'aboutiront qu'à des luttes nouvelles. Je ne souscrirais pas davantage au projet développé par M. Albert Duruy, de créer pour tous les grades des examinateurs spéciaux, comme il y en a pour les écoles du gouvernement [1]. Quels seront, en effet, ces examinateurs? Seront-ce des juges affranchis de toute espèce d'autre fonction, afin de mieux assurer leur impartialité? En ce cas, je suis un peu effrayé de leur nombre considérable. La simple collation du baccalauréat occupe environ 180 professeurs des sciences et des lettres pendant près de trois mois chaque année. Je doute qu'on trouve une assemblée délibérante assez bien disposée pour inscrire au budget de l'instruction publique la somme suffisante pour rétribuer ces nouveaux fonctionnaires. Ce seront alors des juges délégués exceptionnellement, ou de simples présidents de jurys. Alors nous retombons dans tous les inconvénients des jurys mixtes, et nous soulevons de plus toutes les préventions contre l'intervention officielle de l'État. Ce système est donc l'un des plus impraticables parmi tous ceux qui ont été proposés.

La conclusion de toutes ces objections est fort simple. Dans tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement, la meilleure, et peut-être l'unique méthode est d'exiger que ceux qui dirigent la jeunesse fassent preuve de capacité et de savoir; et, ce premier point une fois acquis, de leur laisser une grande liberté. La question de la collation des grades et du maintien du niveau des études dépend donc, à mon sens, non de telle combinaison plus ou moins ingénieuse pour réunir dans des commissions d'examen les professeurs de l'État et les représentants de l'enseignement libre; tout dépend des garanties qu'on exigera des membres des universités indépendantes. Si ces

s'est abaissé. D'ailleurs ce que je repousse, c'est moins le système des jurys mixtes composés de professeurs de facultés diverses, que l'introduction de personnes étrangères à l'enseignement dans les commissions d'examen.

[1] Voir l'article de M. Albert Duruy sur la *liberté de l'enseignement supérieur*. — *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1870.

garanties sont sérieuses, je ne vois nul inconvénient à laisser les universités libres conférer, sous leur responsabilité et sous la surveillance du conseil supérieur, tous les grades que confèrent les facultés de l'État; à accorder, en un mot, à leurs inscriptions et à leurs diplomes ce qu'on appellerait en Allemagne l'*équivalence* complète. Quelles seront donc les conditions de l'établissement d'une université libre?

Le projet de loi rédigé par la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, a entrepris de les déterminer, et il faut avouer que les rédacteurs ne se sont pas montrés difficiles. Tout licencié peut fonder un établissement d'instruction supérieure, s'il est assisté de sept Français jouissant de leurs droits civils et politiques et prenant la qualité de fondateurs dudit établissement. Les statuts seront communiqués à l'autorité, ainsi que la liste des professeurs. Mais si le chef ou doyen d'une faculté libre doit justifier du titre de licencié pour lui-même, il n'a pas à fournir cette justification pour les professeurs chargés des cours, de telle sorte qu'en prenant les termes en toute rigueur, le premier licencié venu peut couvrir de son diplôme une université tout entière, s'il en est le recteur. Ce n'est point encore assez. Le projet de loi renferme une longue liste d'exceptions, où l'on a minutieusement rassemblé tout ce qui pouvait être considéré, de près ou de loin, comme l'équivalent du diplôme de licencié [1]. Quelques-unes de ces exceptions sont fort curieuses, entr'autres celle qui résulte du titre de lauréat de l'Institut. L'Académie française, en effet, couronne des romans, des pièces de vers, dont les auteurs ont le droit de s'intituler lauréats de l'Institut. En résulte-t-il cependant qu'un romancier ou un poëte puisse abriter derrière son titre d'auteur couronné toute une université, dont les maîtres ne seront peut-être même pas bacheliers? Une telle liste de dispenses est tout simplement illusoire. Puisque tout le monde rentre dans l'exception, il serait plus simple d'accorder à tout le monde le bénéfice d'être dans la règle en ne demandant plus rien à personne.

Que les catholiques y prennent garde. Je ne les crois nullement destinés à recueillir le bénéfice d'une telle loi. Un grand nombre

[1] Voici cette liste textuelle. « Art. IV. Sont dispensés du diplôme de licencié et du certificat de capacité :

« 1° Les membres, les correspondants et les lauréats de l'Institut;

« 2° Les anciens élèves de l'École des mines, de l'École des ponts et chaussées, de l'École polytechnique, de l'École des chartes;

« 3° Les membres de l'Observatoire, du Bureau des longitudes, du Conservatoire des arts et métiers;

« 4° Les gradués des universités étrangères dont le grade équivaudra à celui de licencié, à la condition d'être autorisés par le conseil académique. »

d'entre eux me semblent dominés par une illusion étrange ; ils réclament, comme le faisait au Sénat Mgr le cardinal de Bonnechose, la liberté pour les institutions ecclésiastiques, et se figurent qu'en dehors des facultés de l'État, les universités catholiques ont seules quelques chances d'avenir. Quelques-uns même verraient sans regret inscrire dans la loi des dispositions telles, qu'une sorte de partage se fasse entre l'État et le clergé, à l'exclusion de toute corporation laïque libre. Mais on ne peut, dans notre société moderne, se flatter d'interdire ainsi à un principe de porter toutes ses conséquences. Si nous avons en France une université catholique semblable à celle de Louvain, nous aurons aussi, qu'on le sache bien, l'université laïque rationaliste, analogue à celle de Bruxelles, l'université qui offrira à MM. Renan, Littré et Vacherot le titre de professeurs honoraires. Il se trouvera toujours une ville de second ordre qui sera enchantée de recevoir ses étudiants et ses maîtres, qui lui offrira des locaux et peut-être des subsides. Les souscriptions et les dons volontaires ne lui manqueront pas. La presse avancée recommandera ses cours, les loges maçonniques lui enverront des élèves, et la *ligue de l'enseignement*, qui couvre en ce moment la France d'écoles où toute instruction religieuse est bannie, est évidemment toute prête à donner son appui. Faut-il, d'ailleurs, déplorer par avance la fondation d'une université semblable ? Je ne suis point de ceux qui refusent à leurs adversaires la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. Les libres penseurs ont le droit de fonder, s'ils le veulent, une grande école de science et de morale *indépendantes ;* il n'est pas moins évident qu'ils ont le droit d'y envoyer leurs fils. On saura que telle université a pour devise le rationalisme le plus radical ; il n'y aura dans le pays aucun doute sur l'esprit de son enseignement ; les familles qui lui confieront leurs enfants n'auront pas à se plaindre d'avoir été trompées. Le mal sera d'autant moindre que l'on exigera des maîtres de l'enseignement supérieur des grades plus élevés, des garanties plus sérieuses. On sera sûr du moins de ne voir siéger dans les chaires d'une telle école que les hommes les plus éminents, et par conséquent les plus sages du parti rationaliste. Une université libre penseuse sera fort attaquée dans la presse religieuse ; elle saura qu'on a les yeux sur elle, et se fera un point d'honneur d'avoir une attitude morale d'autant plus irréprochable que son attitude religieuse sera l'objet de critiques plus vives. Mais si tout licencié peut fonder un établissement supérieur libre, y aura-t-il quelque garantie sérieuse, je le demande, dans les innombrables écoles que tout avocat sans cause ou tout médecin sans malades pourra ouvrir sur n'importe quel point du territoire ? Ces écoles ne seront point avares de promesses ; un grand nombre de pères de famille ne

pouvant se rendre un compte exact de la valeur des maîtres de telle ou telle institution, la proximité, le bas prix attireront des élèves dans de déplorables écoles interlopes, affranchies, par leur peu d'importance même, de tout contrôle de l'opinion. L'on fera ainsi, aux dépens de la moralité et du savoir de la jeunesse, la triste expérience de ce que j'appelais plus haut l'*émiettement* de l'enseignement supérieur. Tout affaiblissement intellectuel a pour conséquence inévitable une décadence morale et religieuse; qu'on ajoute encore les périls que la foi des jeunes gens courra sous la direction de tous ces professeurs déclassés, et on pourra se faire une idée du matérialisme qui sera le lot de l'immense majorité de la génération formée sous un tel régime. Si les doctrines qui se sont cyniquement étalées au congrès de Liége et dans les bruyantes manifestations des étudiants en médecine de Paris, ont causé de justes alarmes, qu'on prenne garde de ne point favoriser leur développement en croyant s'opposer à leurs progrès. Je n'outragerai point les hommes si honorables qui ont fondé *la Société générale d'éducation et d'enseignement*, en leur appliquant l'épithète de conservateurs; il est au moins bizarre de voir des conservateurs proposer une loi qui aboutirait à l'anarchie.

Enfin il est une question de dignité qui aurait dû arrêter sur cette pente les rédactenrs d'un tel projet. Un établissement catholique d'enseignement supérieur, couvert ainsi par un simple diplôme de licencié, est, sous le rapport des grades, inférieur aux colléges communaux de l'Université officielle. La remarque en sera faite pendant la discussion de la loi; la presse antireligieuse se gardera de passer sous silence un fait qui vient si bien à l'appui des accusations d'ignorance qu'elle jette incessamment à la face des hommes religieux, et franchement l'Université, justement fière de ses agrégés et de ses docteurs, aurait tort de ne pas appeler l'attention publique sur une différence qui témoigne de la force de ses écoles. Les catholiques ressembleront à des pauvres qui réclament une loi de *maximum*, et qui, dénués de tout, veulent abaisser le prix des objets au niveau de leur propre indigence. C'est à eux de voir, s'ils veulent vis-à-vis de l'opinion accepter un semblable rôle, et faire un aveu public d'infériorité. En vain quelques-uns de leurs organes essayeront de se retrancher dans le dédain de ces grades universitaires, et de les taxer de formalités inutiles. On prétendra, je le sais, que la crainte de trouver des juges injustes a seule écarté des grades des hommes qui ont un savoir plus que suffisant pour les mériter. Les passions antireligieuses et le bon sens public se réuniront cette fois, chose bien rare, pour opposer à cet argument le dilemme bien simple que voici: Ou les professeurs catholiques ont assez de science pour imposer leur réception aux facultés de l'État, dans des examens pu-

blics où toute injustice notoire est impossible, et dans ce cas pourquoi ne prennent-ils pas de grades? ou bien ils sont incapables, et dans ce cas, pourquoi se mêlent-ils d'enseigner? Du reste, indépendamment du témoignage irrécusable des nombreux catholiques que l'Université compte dans ses rangs, tous les hommes graves savent à quoi s'en tenir sur cette prétendue injustice des examinateurs de l'État[1]. En cette question, je veux d'ailleurs invoquer une autorité non suspecte, puisqu'il s'agit d'un homme éminent qu'une destitution brutale a retranché de l'Université. Certes M. de Laprade n'est tenu à aucun ménagement; son témoignage n'en a donc que plus de poids : « Je ne saurais me taire, dit-il, sur les attaques si violentes dont les facultés ont été l'objet durant la polémique pour la liberté de l'enseignement. Il était admis chez les adversaires de l'Université, et on voulait persuader au public, que les élèves des maisons religieuses étaient l'objet de la part des examinateurs d'une perpétuelle injustice et qu'il leur fallait faire preuve d'une écrasante supériorité pour conquérir leur diplôme. Les nécessités du combat ne justifiaient pas ces calomnies. Voici ce que j'ai vu d'aussi près que possible, dans les commissions mêmes où dominaient ce qu'il est convenu d'appeler les *libres penseurs*. Quand il se présentait un candidat dont la provenance cléricale était connue— et les trois quarts du temps les examinateurs ne connaissaient en rien l'origine des élèves — une telle crainte d'être ou de paraître plus sévère pour lui que pour les écoliers des lycées s'emparait de la commission, que la juste mesure de l'indulgenee était fort souvent dépassée. Combien j'ai vu de candidats cléricaux ne devoir leur admission qu'à leur robe connue ou présumée! Et les professeurs catholiques n'étaient pas les plus empressés à cette légère et bien pardonnable prévarication[2]. »

La possession des grades me semble donc la condition indispensable de l'exercice de l'enseignement supérieur libre, et les grades exigés doivent être *exactement les mêmes* dans les universités de l'État et dans les universités indépendantes. Nul ne doit être professeur de faculté, ni enseigner à un titre quelconque dans une université s'il n'est docteur. Hors de ces conditions on aboutit à un fatal abaissement du niveau des études, à des rivalités mesquines, à d'incontestables dangers. Au contraire, avec la parité absolue des

[1] Est-il d'ailleurs besoin de rappeler que non-seulement un grand nombre d'écrivains catholiques, mais de prêtres et d'évêques sont docteurs de l'Université. On peut citer parmi les membres actuels de l'épiscopat Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, Mgr Hugonin, évêque de Bayeux. Il suffit de parcourir la *Notice sur le Doctorat*, publiée par MM. Mourier et Deltour, pour avoir la liste des nombreux ecclésiastiques auxquels l'Université a conféré ce grade. Aucune nécessité absolue n'imposait donc aux auteurs du projet d'abaisser ainsi le niveau des grades exigés.

[2] Victor de Laprade, *le Baccalauréat et les études classiques*, p. 28.

titres et des grades, une concurrence digne, une émulation féconde peut s'établir entre des maîtres obligés de se considérer mutuellement comme des égaux, et qui ne pourront se surpasser les uns les autres qu'à force de science et de zèle.

Faut-il donc obliger tous ceux qui aspirent à entrer dans l'enseignement supérieur libre à subir leurs examens? On ne manquera pas de se récrier contre un telle mesure, et de répéter que la liberté de l'enseignement supérieur n'est qu'un vain mot, s'il faut, avant de faire un cours, passer sous les fourches caudines de l'Université. La réponse est facile. Je rappellerai d'abord qu'il ne s'agit ici que des universités délivrant des inscriptions, conférant des diplômes, et qu'aucune entrave quelconque ne gêne les cours particuliers qui se borneraient à l'enseignement, sans prétendre ouvrir à leurs élèves l'accès des carrières libérales. En second lieu, une transaction provisoire me semble non-seulement indispensable, mais de toute justice. Nulle bonne loi ne peut avoir d'effet rétroactif, et, en toute chose, il faut *partir du fait* pour *constituer le droit*. Dans un traité de paix, qui terminerait les longues luttes qu'on a soutenues contre l'Université officielle en établissant la liberté de l'enseignement à tous ses degrés, il faut évidemment tenir compte des titres acquis par des services réels, et poser en principe que de longues années de pratique valent les épreuves d'un examen. La difficulté n'existe d'ailleurs que pour l'enseignement des lettres et des sciences. Les grades théologiques doivent évidemment rester en dehors d'un tel débat, et pour ce qui concerne le droit et la médecine, aucune université libre ne sera embarrassée pour recruter un nombre suffisant de docteurs. Voici quelles seraient, selon moi, les bases d'une transaction qui satisferait toutes les exigences légitimes :

1° Tout professeur de l'enseignement secondaire libre, qui justifiera de six ans de service dans un établissement légalement reconnu, recevra d'office le diplôme de licencié, à condition de subir régulièrement les épreuves du baccalauréat, s'il n'est pas bachelier, et d'acquitter les droits de diplôme de la licence.

2° Tout professeur de l'enseignement secondaire libre qui justifiera de douze ans de services, recevra, dans les mêmes conditions, le diplôme de docteur.

3° La collation d'office de ces divers diplômes n'aura lieu que dans un délai déterminé par la loi. Tout professeur qui laissera passer ce délai sans avoir adressé sa demande sera déchu de tous ses droits.

Je crois qu'une semblable transaction défie toute espèce de réclamation tant soit peu fondée. La susceptibilité légitime des facultés de l'État n'est nullement froissée par une disposition semblable : car si aucune nomination ne peut avoir lieu en dehors de la liste de

présentation des facultés elles-mêmes, le corps intéressé dans la question sera toujours maître d'éliminer de sa liste le docteur par collation dont les titres ne lui paraîtront pas suffisants; et d'autre part, il n'est pas de professeur distingué, dans les rangs de l'enseignement secondaire libre, qui ne voie s'ouvrir devant lui les portes de l'enseignement supérieur. On ferait ainsi rentrer dans le droit commun une foule d'hommes honorables; on pourrait ensuite appliquer en toute rigueur une législation sérieuse, qui affranchirait l'enseignement supérieur des prétentions des maîtres incapables, et des tentatives encore plus dangereuses des spéculateurs de bas étage; qui permettrait enfin d'éviter toutes les complications des jurys mixtes en remettant la collation des grades à des corps dignes du respect de leurs rivaux et de la confiance de tous.

Dans une telle situation, la loi devrait déterminer le nombre essentiel de chaires nécessaires à l'enseignement de chaque faculté; ce serait *le chiffre minimum* au-dessous duquel toutes les branches importantes ne pourraient être représentées dans l'enseignement[1]. Le nombre *minimum* serait le même dans les universités libres et dans les universités de l'État[2]. Toute réunion de docteurs ou d'agrégés des facultés assez considérable pour pourvoir à toutes les chaires des quatre facultés de droit, médecine, lettres et sciences, constituerait légalement une université. La reconnaissance légale de toute université nouvelle aurait lieu après une double enquête faite par le conseil supérieur; la première, au moment même de la constitution de l'université, et dont l'effet serait d'autoriser la délivrance régulière des inscriptions; la seconde, faite pendant la première année des cours, et dont le résultat serait d'autoriser la collation des diplômes. Ces formalités remplies, l'université libre se ferait reconnaître comme établissement d'utilité publique et ne serait plus soumise à aucune inspection. Elle serait libre dans son organisation intérieure et devrait seulement se conformer aux règlements arrêtés par le conseil supérieur pour les inscriptions, la durée des études, la forme et les programmes des examens. Ces prescriptions observées, elle pourrait conférer régulièrement des grades qui auraient absolument la même valeur que ceux des universités de l'État; c'est-à-dire que les certificats d'aptitude, délivrés par une université libre reconnue, seraient échangés au ministère contre des diplômes

[1] Je ne puis entrer ici dans des détails techniques; mais ce nombre devrait être, il me semble, de huit pour les facultés de médecine et de droit, de cinq pour les facultés des sciences, et de six pour les facultés des lettres.

[2] Dans les universités de l'État, le nombre minimum devrait correspondre aux chaires des professeurs ordinaires, autour desquels se grouperaient, bien entendu, les professeurs extraordinaires et les professeurs adjoints.

officiels, exactement comme cela se passe aujourd'hui dans nos facultés; et que les inscriptions prises dans une université libre compteraient dans une université de l'État, et réciproquement. Le prix des inscriptions et les tarifs des droits d'examen seraient arrêtés par le conseil supérieur et imposés uniformément à toutes les universités[1].

Les universités libres pourront être érigées de deux manières, ou par une ville qui en prendra à sa charge tous les frais, ou par des associations particulières qui les établiront à leurs risques et périls. Il est fort probable que nous verrons s'établir quelques-unes de ces *universités municipales ;* car quelques villes sont déjà entrées dans cette voie. Nancy par exemple supporte toutes les dépenses de sa faculté de droit. L'existence de semblables universités est assurée toujours un an d'avance par le vote du budget municipal. Mais il n'en est pas de même des facultés fondées par les associations indépendantes. Les frais d'une université sont considérables, et il peut arriver qu'une réunion de professeurs, offrant comme grades toutes les garanties désirables, soit obligée, faute de ressources, de se dissoudre, avant la fin d'une année scolaire, et de laisser les cours interrompus. La loi doit éviter aux familles la possibilité de semblables mécomptes. On exige, avant de confier à une compagnie l'entreprise d'un travail public, qu'elle prouve sa solvabilité par le dépôt d'un cautionnement; il est encore plus juste de ne pas livrer à toutes les chances du hasard l'entreprise bien autrement importante d'instruire la jeunesse. La loi pourrait donc exiger des universités libres dont une ville n'assurerait pas l'existence un cautionnement égal à celui d'une année de traitement des professeurs des chaires essentielles ; de telle sorte qu'on fût certain que les cours commencés pourront se continuer pendant toute l'année scolaire.

Le droit de conférer les grades serait réservé aux universités complètes, offrant la réunion des quatre facultés de droit, médecine, sciences et lettres. Je laisse de côté à dessein la théologie. En effet la constitution d'une faculté de théologie ne peut dépendre que d'un traité spécial avec l'autorité religieuse du culte particulier que la faculté représente. C'est aux évêques catholiques à déterminer les conditions de l'adjonction d'une faculté catholique à une université de l'État ou à une université libre ; c'est aux consistoires à faire le règlement des facultés protestantes. La législation ne peut interve-

[1] Je rappelle que, dans la première partie de ce travail, j'ai établi que l'État devrait également réunir toutes les facultés dans chacun des centres académiques conservés par lui ; et dans ma pensée la collation des grades n'appartiendrait qu'aux *universités complètes*, soit qu'elles dépendent de l'État, soit qu'elles forment des associations indépendantes.

nir qu'avec une réserve extrême dans ces questions délicates qui intéressent la liberté de conscience.

Mais si l'on réserve aux universités complètes le privilége de la collation des grades parce qu'elles seules, par la réunion d'un grand nombre d'hommes de mérite, par la force de leurs études, par ce respect que les grands corps ont de leur propre dignité, peuvent offrir des garanties suffisantes d'impartialité et de justice, la loi doit-elle s'opposer à l'érection d'écoles de hautes études qui n'auraient qu'en enseignement incomplet? La législation doit se préoccuper des minorités, et veiller à ce que leurs idées et tendances puissent avoir une représentation convenable. Les écoles libres de hautes études me semblent pouvoir atteindre complétement ce but. La législation de ces établissements serait fort simple, et pourrait, à mon sens, se résumer ainsi :

Toute réunion de docteurs, égale au nombre des professeurs des chaires essentielles d'une faculté, peut constituer une école spéciale de hautes études, et obtenir d'une université quelconque, soit libre, soit de l'État, le privilége de faire prendre à ses élèves leurs inscriptions à distance, en justifiant que les cours qu'elle leur a fait suivre sont analogues à ceux d'une faculté. Ce seraient donc des écoles isolées de médecine, de droit, de sciences ou de lettres ; mais elles ne pourraient conférer aucun grade, et ces élèves, ainsi inscrits de loin sans suivre les cours d'une université, seraient rigoureusement tenus de subir leurs examens devant la faculté qui aurait accepté la responsabilité de l'enseignement qu'on leur donne. Les écoles de hautes études seraient absolument libres de leur organisation intérieure ; elles devraient avoir seulement un doyen chargé de les représenter soit auprès de l'administration, soit auprès de l'université qui aurait consenti à délivrer à leurs élèves des inscriptions à distance.

Quant au baccalauréat ès lettres et ès sciences, il ne serait conféré que par les universités. Aujourd'hui, pour éviter aux candidats de trop grands déplacements, des commissions d'examen se transportent dans un certain nombre de villes ; cet usage serait maintenu. Les villes où viendraient siéger les commissions d'examen seraient désignées par le conseil supérieur ; ce serait également à ce conseil qu'il appartiendrait d'attribuer au besoin telle ou telle ville à un jury tiré d'une université libre, les candidats restant, comme par le passé, maîtres d'aller s'inscrire à une faculté de leur choix.

Il me semble qu'ainsi tous les intérêts seraient conciliés. Veut-on fonder une université libre, ayant le droit de conférer les grades, jouissant en un mot de tous les priviléges des facultés de l'État : qu'on réunisse en nombre suffisant les professeurs chargés des divers enseignements ; qu'ils aient le grade de docteur ; qu'on justifie des

ressources suffisantes pour que les cours durent au moins un an, et l'université se fonde légalement, après une enquête faite par le conseil supérieur, et en se conformant aux lois qui régissent les associations de tout genre.

Les ressources nécessaires pour une aussi grande entreprise n'ont-elles pu être réunies ; mais une association de docteurs est-elle assez nombreuse pour constituer une faculté séparée : elle se constitue en école des hautes études ; elle ne peut conférer de grades, mais elle obtient légalement le droit de faire inscrire à distance ses élèves à l'université, dont l'esprit et les tendances s'accordent le mieux avec les siennes.

Enfin, on désire simplement ouvrir un cours, parler *de omni re scibili*, et même *de quibusdam aliis ;* aucun obstacle ne s'oppose à l'ouverture des leçons : tout Français, sans aucune condition de grades, peut professer, sans rencontrer devant lui d'autres entraves que celles du code pénal.

Les écoles de hautes études en particulier pourraient, dans cette organisation, rendre de très-grands services. Il est peu probable que les souscriptions volontaires des catholiques français puissent soutenir plus d'une ou deux universités complètes ; mais il serait assez facile, pour la plupart des provinces ecclésiastiques d'avoir dans leur métropole une école particulière de hautes études, dont les élèves iraient ensuite prendre leurs grades dans les villes d'universités. Dans un autre ordre de sciences, cette institution permettrait à un grand nombre de villes de conserver et de développer leurs écoles secondaires de médecine. La question si controversée de l'établissement des chaires d'homœopathie serait résolue de la même manière. Il suffirait de huit docteurs homœopathes associés ensemble pour constituer une école où ils pourraient légalement et officiellement enseigner leur doctrine, sous la seule condition que leurs élèves pussent subir devant une faculté régulière leurs examens sur la médecine ordinaire. Et sans doute plus d'une école de hautes études arriverait, en complétant son enseignement, en adjoignant à la faculté primitive des facultés nouvelles, à obtenir avec le temps le rang et les priviléges d'une université.

Cependant, même sous ce régime de liberté, je ne crois pas que l'État puisse se départir vis-à-vis des universités libres de tout droit de surveillance. La collation des grades doit être contrôlée ; il peut survenir des conflits, il faut qu'au-dessus de toutes les universités il y ait un tribunal qui juge en dernier ressort ; ce tribunal, c'est le conseil supérieur.

Quand je mentionne ce conseil, je parle de celui qu'avait créé la loi de 1850 ; d'un conseil composé d'une section permanente inamo-

vible et de membres électifs. Je n'y changerais rien ; j'y ajouterais seulement quelques membres en faisant siéger dans ses réunions générales les recteurs des diverses universités libres ou officielles[1].

Les réclamations en matière d'examen, et les contestations de toute nature seraient jugées par les membres de la section permanente, sauf appel au conseil tout entier. Les procès-verbaux de tous les examens, les compositions écrites et les thèses de toute nature devraient être l'objet d'un dépôt légal, fait en même temps que le certificat d'aptitude serait transmis à l'autorité, et toutes ces pièces devraient rester, pendant un temps déterminé, à la disposition des conseillers investis du pouvoir d'annuler au besoin les certificats d'aptitude. L'inamovibilité des membres de ce tribunal serait une garantie de leur indépendance, et la présence des recteurs des différentes universités aux sessions générales du conseil conserverait aux universités libres leurs défenseurs naturels. Un tel contrôle vaudrait assurément mieux que le mécanisme compliqué des jurys mixtes. On pourrait encore, pour entourer cette haute magistrature d'une autorité plus grande, charger les membres de la section permanente de présider et de désigner les juges pour les concours d'agrégation des facultés. Ce serait encourager les professeurs des universités libres à affronter cette difficile épreuve; et peut-être établirait-on ainsi au bout de peu d'années une égalité parfaite de titres et de grades entre les universités de l'État et les corporations indépendantes.

Résumons cette longue discussion. Notre premier vœu est la réforme des facultés de l'État. Nous demandons qu'au lieu d'être disséminées, au grand détriment des études, elles soient réunies en six

[1] L'article 1er de la loi du 15 mars 1850 est ainsi conçu :

« Le conseil supérieur de l'instruction publique est composé comme il suit : le ministre président ; quatre archevêques ou évêques, élus par leurs collègues ; un ministre de l'Église réformée, élu par les consistoires ; un ministre de l'Église de la confession d'Augsbourg, élu par les consistoires ; un membre du consistoire central israélite, élu par ses collègues ; trois conseillers d'État, élus par leurs collègues ; trois membres de la Cour de cassation, élus par leurs collègues ; trois membres de l'Institut, élus en assemblée générale de l'Institut ; huit membres nommés par le président de la république en conseil des ministres, et choisis parmi les anciens membres du conseil de l'Université, les inspecteurs généraux ou supérieurs, les recteurs et les professeurs des facultés : ces huit membres forment une section permanente ; trois membres de l'enseignement libre nommés par le président de la république, sur la proposition du ministre de l'instruction publique. »

Il n'y aurait qu'à ajouter, après les huit membres inamovibles de la section permanente, les recteurs des universités de l'État et des universités libres. Ces derniers, bien entendu, étant probablement presque tous électifs, ne siégeraient que pendant la durée de leur charge.

universités complètes : qu'elles aient sur leur propre recrutement et leur administration intérieure une influence sérieuse ; qu'elles puissent, avec le temps, devenir de grands corps indépendants.

En face des universités de l'État nous plaçons les universités libres, dont les professeurs ont les mêmes grades, mais aussi les mêmes prérogatives que les maîtres de l'enseignement officiel. Enfin nous demandons que, sous la dépendance et la responsabilité des universités complètes, quelques facultés isolées ou écoles des hautes études, puissent, sans conférer de grades, être cependant reconnues comme établissement d'enseignement supérieur.

Ainsi l'émulation remplacerait les sourdes animosités et les luttes ouvertes qui ont fait depuis trop longtemps de l'instruction publique une sorte de champ de bataille. Le premier résultat de cette rivalité féconde serait de relever les études; le second serait de rendre à la France, dans l'Europe savante, ce premier rang que personne ne lui contestait jadis et que l'Allemagne lui dispute aujourd'hui. Qu'on ne s'aveugle point; la situation de notre enseignement supérieur est grave; nous ne pouvons perdre un temps précieux en funestes expériences; quelques années de décadence et d'anarchie, et c'en est fait de notre antique suprématie intellectuelle. La loi nouvelle sur la liberté de l'enseignement supérieur peut ramener dans nos écoles cette foule d'étudiants étrangers qui s'y pressaient au moyen âge, ou elle peut, par l'abaissement définitif de notre enseignement, consommer la ruine de notre influence. Puisqu'on parle sans cesse de la république des lettres, c'est le cas ou jamais de répéter la vieille formule latine : *Caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat.*

G.-A. HEINRICH.

RÉCITS DU NOUVEAU MONDE

UNE TOMBE DANS LES FORÊTS VIERGES[1]

À peine ces paroles de recommandation, au sens énigmatique, étaient-elles prononcées, que je fus embarqué à bord de la péniche, à peu près avec le même cérémonial que j'en avais été débarqué; puis mes nouveaux cerbères ayant déployé leur voile prirent le large. Quelques minutes après, nous étions rendus sur le banc de pêche, théâtre de mes exploits futurs; ils y jetèrent l'ancre.

Aussitôt que le grappin eut mordu, aussitôt que l'embarcation eut tourné dans le sens du couraut, le patron Antonio m'ordonna, sans préambule et d'un ton impérieux, de retirer ma culotte. J'obéis machinalement, ignorant encore ce que l'on voulait faire de moi.

Une fois cette opération terminée, Antonio me noua une corde au tour des reins, y passa un coutelas, qui devait servir, me dit-il, à ma défense personnelle; puis il m'attacha au pied droit un galet pesant une quinzaine de livres environ, et plaça mon pied gauche dans un panier en fil de fer attaché lui-même à la corde qui m'entourait les reins.

— Maintenant, cher *compadre*, fit le patron, allons-y gaiement, vous allez commencer votre petit voyage d'agrément au fond de l'eau, la patrie des requins et des raies électriques. Dans ce charmant pays, vous trouverez des huîtres mères, — famille à laquelle vous pouvez vous honorer d'appartenir quelque peu — à cette audacieuse comparaison, je m'inclinai philosophiquement — et dont

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 février, et 10 mars 1870.

vous devrez, continua le forban, sans plus s'inquiéter de mes salutations, pendant le peu de temps que vous resterez dans votre excursion, remplir lestement votre panier.

Si cependant vous aperceviez quelque chose, comme, par exemple, un requin ou une raie électrique, ennemis naturels et jurés des pêcheurs de perles, rôder autour de vous, il vous sera loisible de lui planter votre coutelas dans le flanc, et de nous avertir du danger que vous courez en donnant une forte secousse au cordon de saint François, qui vous ceint si coquettement les reins. Alors par intérêt pour... nous, et ça se comprend, nous vous halerons aussi vite que possible dans l'embarcation.

— Merci, fis-je à ce monstre, après avoir écouté sa leçon, la bouche et les yeux démesurément ouverts, et tandis que je sentais un frisson d'horreur me parcourir le corps, réflexion faite, je refuse ce genre de travail aussi dangereux que peu amusant; non, décidément je ne me sens pas de vocation pour le métier que vous voulez me faire apprendre.

— Ah! tu refuses, *compadre*. Oh! là, Pedro, José, un coup de main pour forcer ce lâche à s'exécuter et avec grâce encore.

Puis, malgré mon énergique résistance, les trois coquins, m'ayant saisi par les pieds et les épaules, m'eurent bien vite assis de force sur le plat-bord de l'embarcation, les pieds pendants en dehors.

— Apporte la brisque, fit Antonio en s'adressant à son fils José, et la brisque, qui n'était autre qu'un objet en fil de fer à ressort, ayant quelque peu la forme de castagnettes, objet destiné à empêcher le plongeur de respirer, fut adapté sans façon et d'une manière assez cavalière sur mon nez aquilin, ornement qui me donnait, car je me voyais dans le miroir de l'onde amère reflété en ombres noires, un faux air du vieux Neptune, lunette au nez, s'apprêtant à visiter ses humides domaines.

— Maintenant, *compadre*, plonge les pieds les premiers ou la tête devant, si bon te semble et bon voyage, fit en riant ce maroufle d'Antonio.

A l'instant où ce souhait, ironiquement prononcé, sortait de sa bouche, le coquin me poussa vigoureusement à l'eau, et dès lors, vivement entraîné à fond par le galet qui m'avait été attaché au pied, ma descente dans les profondeurs de l'Océan commença.

En une seconde, je fus arrivé à ma destination; sans perdre de temps au spectacle fantastique du monde sous-marin, je me mis, bravement si l'on veut, à ramasser des huîtres-mères que je trouvais éparpillées sur le sable, et que je jetais dans mon panier de fil de fer au fur et à mesure; puis, quand je fus à bout de respiration, je donnai une rude secousse au susdit cordon de saint Fran-

çois, et je me sentis, avec une satisfaction non équivoque, hissé à la surface de l'eau, puis enfin à bord de la péniche de pêche.

J'avais pu ramasser une demi-douzaine d'huîtres environ, pendant la seule minute que j'étais resté au fond de la mer.

— Beau résultat pour un débutant, ma foi! Vous le voyez donc, *compadre*, fit Antonio, on fait bien quand on le veut; vous passerez indubitablement maître dans l'art de la pêche aux huîtres perlières, et ma foi, qui sait? Peut-être deviendrez-vous millionnaire à ce métier.

Je riais alors, non des stupidités du patron Antonio, dont je trouvais les moqueries d'assez mauvais goût; mais parce que je n'avais vu dans mon excursion ni raie, ni requin, et que mes quatre membres étaient bien à leur place habituelle.

Après moi vint le tour des deux pêcheurs, Pedro le matelot, et José le fils d'Antonio, car le patron ne savait pas nager, du moins il le disait, sans doute pour s'épargner un travail qui semblait lui déplaire.

Après tout, Antonio avait le droit d'éprouver de la répulsion pour ce genre de pendaison qui pouvait bien lui rappeler par avance une fin méritée. Antonio, d'après ce que j'ai pu remarquer, était un de ces malheureux, lâches par nature et dénués de sentiments honnêtes, comme on en trouve beaucoup trop dans certaines classes de la société qui, de rien, arrivent à être un peu, et se trouvent alors volontiers disposés à abuser en despotes de leur petit pouvoir.

On ouvrit les huîtres pêchées; quelques-unes d'elles contenaient des perles, mais toutes étaient loin d'être irréprochables, tant s'en faut.

Vers le soir, avant de rentrer à terre pour la couchée, on fit le partage des bénéfices de la journée. Antonio, Pedro et José, reçurent chacun un huitième du revenu de la pêche; le reste appartenait de droit à Perez et aux autres membres de la société, qui étaient tous propriétaires de la péniche qu'ils avaient volée dans le port d'Acapulco, à ce que j'appris plus tard.

Quant à votre serviteur, quoique faisant cependant partie très-active de la société, il ne fut point compris dans ce partage comme partie prenante; on lui jeta sa part d'esclave, c'est-à-dire les coques d'huîtres, mais sinon pleines de perles, au moins pleines d'une chair qui, cette fois au moins, était fraîche. Le fils du patron, le petit José joignit à ce premier et unique service, du reste assez à mon goût, une galette de maïs cuite sous les cendres, et il me sembla que j'avais fait un repas de nabab.

A notre retour au campement, Perez me complimenta chaudement sur ma réussite, et dans le but de me témoigner sa haute

estime, il n'exigea pas que je fusse attaché pendant la nuit suivante; mais, en revanche, je fus bien gardé par les bandits.

Affaissé de lassitude, je dormis d'un profond et bienfaisant sommeil, aussi l'aube du lendemain me vit-elle recommencer mes plongeons réitérés.

Le golfe de Californie a été très-fréquenté autrefois par les pêcheurs d'huîtres perlières, seulement j'aime à croire que ces établissements n'étaient pas tous gérés d'après les mêmes statuts qui régissaient celui de l'illustre M. Perez.

On trouve encore aujourd'hui, de ces pêcheries échelonnées sur les bords du Pacifique; mais cette branche d'industrie a beaucoup perdu de son importance.

Les Indiens Yaquis, réputés comme les meilleurs plongeurs de la côte, étaient assez généralement employés par les pêcheurs de perles. Les plongeurs recevaient leur salaire, soit en nature, soit en argent; mais il se passait rarement un long laps de temps avant qu'on eût à constater la mort de l'un ou plusieurs de ces malheureux, qui devenaient la pâture des requins, des tiburons, des tintoreras et d'une raie très-vorace, appelée par les Espagnols mantaraya (mante-rayée).

Les huîtres perlières que nous pêchions, et qui, outre les perles, produisaient encore la nacre, étaient beaucoup plus volumineuses que celles que nous avons mangées ensemble au rocher de Cancale, aux jours heureux de notre séjour à Paris. Nous les trouvions disséminées çà et là et couchées à plat sur le sable ou encore cachées sous des anfractuosités de rochers, d'où il nous était très-difficile et même fort dangereux de les retirer, ainsi que vous le démontrera la suite de ce récit.

Il ne faudrait pas croire trop vite cependant que toutes les huîtres contiennent des perles; aussi Perez et ses dignes compagnons, trouvaient-ils commode et profitable de joindre à leur industrie perlière celle de détrousseurs et de flibustiers.

Pour pouvoir être tarifée et livrée au commerce, une perle doit posséder au moins l'une des qualités suivantes : l'orient, la forme, la grosseur; celle qui réunit ces trois conditions est d'un prix fort élevé.

Pour juger de la grosseur juste des perles, Antonio se servait d'une espèce de tamis dans lequel étaient pratiqués des trous d'une dimension cotée; le numéro 3 était celui du rebut, et beaucoup des bénéfices y passaient très-facilement, je dois le constater.

Le spectacle de la pêche des perles est des plus émouvants; les émotions du pêcheur lui-même ne le sont pas moins, je vous l'assure.

Si le plongeur, attaqué par le requin, n'a pu s'en préserver en lui clouant son coutelas dans le flanc ou se faire haler assez vite à bord pour échapper à sa dent meurtrière, on voit bientôt la place où a plongé la victime se teindre de sang. Plus de doute alors qu'un malheur est arrivé, et l'on retire souvent du fond de l'eau une moitié de cadavre ou un corps mutilé, duquel a été arraché une cuisse ou un bras.

Alors la rage de vengeance s'empare des compagnons de la victime, et tous, le coutelas à la main, ils plongent dans le remous sanglant où le monstre dévore sa proie et ne reparaissent alors que lorsque l'ennemi commun a eu le ventre ouvert de plusieurs coups de coutelas.

Pendant six longs jours, je fis le métier de pêcheur d'huîtres. Aucun sinistre n'eut heureusement lieu pendant les cinq premiers; mais il ne s'en manqua pas de beaucoup qu'au sixième je ne fusse dévoré, et ainsi dispensé pour toujours d'exercer ma peu lucrative profession.

Effectivement, ce sixième jour, dès l'aube, nous nous disposâmes à pêcher à la base d'un rocher de corail blanc à pic, par six brasses d'eau environ, à marée basse, situé à un mille du campement. A sa base se prolongeait une excavation profonde de 8 mètres environ, où Antonio supposait devoir exister une belle quantité d'huîtres.

Naturellement, c'était à moi, l'esclave, le paria, à qui incombait la dangereuse mission d'aller explorer, au moins pour la première fois, cette caverne sous-marine.

Refuser de m'acquitter de cette mission eût été chose bien inutile; je le savais de reste; aussi le fis-je avec résignation en recommandant mon âme et mes quatre membres à sainte Anne d'Auray, la patronne des nautoniers de notre pays. M'armant de courage et de mon coutelas, je plongeai, et, suivant la muraille à pic du rocher de corail blanc, j'arrivai bientôt à l'entrée de la caverne. J'y entrai; elle était délicieusement tapissée d'arbrisseaux de corail et d'algues marines variées dans leurs formes aussi bien que dans leurs couleurs. Ces algues étaient semblables par la longueur et la largeur à des feuilles de cocotier.

C'était véritablement un ravissant bosquet, digne à tout égard d'abriter les génies, les naïades et les dryades des mers. D'un rapide coup d'œil de plongeur sans vocation, mais cependant artiste, j'admirai à la dérobée toutes ces beautés assez inconnues au commun des mortels, et déjà j'avais commencé à remplir mon panier de fil de fer, quand tout à coup un petit poisson blanc louvoyant entre les algues, s'approcha de moi en tapinois, le petit drôle, comme pour reconnaître la victime qui venait si bénévolement se faire croquer. Sa

vue m'effraya un peu ; car je savais les fonctions que remplit près du féroce requin ce petit espion d'apparence si débonnaire.

Tremblant de tous mes membres, je fixai alors attentivement les algues qui tapissaient le fond de la caverne, et j'aperçus, avec terreur, caché sous un buisson de végétation marine, un requin peau bleue, qui me fixait d'un œil tendre, tout en remuant d'une manière convulsive et peu rassurante l'aileron triangulaire qui surmontait son dos.

A cette vue, mon premier mouvement fut de saisir mon coutelas; le second, de tirer frénétiquement sur mon cordon de Saint-François, sans ajouter la formule consacrée : Cordôn, si vous plaît. A cet appel, ledit cordon me hala, avec d'autant plus d'ardeur que mes compagnons s'attendaient tous, avant de commencer l'exploration, à une rencontre désagréable dans cette caverne sous-marine.

A peine avais-je commencé mon ascension, exécutée par le secours de la roue fixée dans le bateau, que l'ermite de la caverne se mit à mes trousses, cherchant traîtreusement à me saisir par les jambes. Mais soit terreur, soit sentiment de la conservation, j'envoyais au requin de si rudes horions de mes pieds cuirassés et bardés de fer, qu'il ne put ou n'osa y mordre.

Quand j'arrivai dans l'embarcation, plus mort que vif,— j'avais une légère blessure à la jambe droite, reçue dans la chaleur de l'action. — Je n'ai jamais pu savoir si elle provenait au juste de la dent du requin ou d'une atteinte de mon coutelas; toujours est-il qu'elle répandait beaucoup de sang. Antonio m'y appliqua un emplâtre de goudron, et tout fut dit. J'avais donc été miraculeusement sauvé ; c'était le principal; aussi avais-je grande envie, mais peu d'espoir, de laisser là ma nouvelle profession qui, décidément, me souriait moins que jamais.

Une fois en sûreté à bord de la péniche de pêche, nous vîmes avec effroi le monstre long de 10 à 12 pieds, qui, entre deux eaux, faisait tranquillement, selon l'habitude de ces sortes de poissons, sa ronde autour de notre embarcation ; il semblait même assez contrarié de n'avoir pu réussir à se servir un de mes membres en guise de beefsteak.

Pendant le peu de temps que j'étais resté parmi l'honorable société de ces flibustiers-pêcheurs de perles ; j'avais, certes, bien sans le vouloir, ce qui fait honneur à mon caractère, fini par me concilier leur affection. Aussi, lorsqu'après m'avoir vu me dévouer, — dévouement bien forcé — avec autant de résignation, en allant sonder, au péril de mes jours, cette caverne sous-marine, ils me virent revenir blessé, ils manifestèrent leur désir de me venger, et le jeune José le premier, avec un héroïsme dont je ne me fus

pas certes senti capable, mais dont je me ressouvins plus tard, se lança à la mer le coutelas à la main, à la poursuite de l'ennemi commun des pêcheurs de perles qui, après sa ronde infructueuse autour de notre embarcation, venait de regagner son domicile privé, la caverne sous-marine.

Après lui, Pedro en fit autant; Antonio, lui, resta calme et impassible, les regardant faire. Mes deux vengeurs restèrent sous l'eau environ trois minutes et reparurent enfin à la surface. Pedro affirma qu'il avait éventré le requin au moment même où il se tournait sur le côté, selon l'habitude des squales, pour saisir José.

Peu crédule à l'endroit de cette heureuse réussite, je riais de la déclaration de Pedro, quand ils me montrèrent avec orgueil, sur la surface des flots, une place tachée de sang; je ne pouvais donc plus douter, à moins que ce ne fût le mien.

Il est bien difficile d'admettre, toutefois, qu'un coup de coutelas, administré dans l'eau, et par conséquent toujours mal assuré, puisse tuer un requin, puisqu'il est prouvé que ce féroce poisson vit encore quelque temps après qu'on lui a coupé la tête.

Du reste, José et Pedro devaient reconnaître, peu de jours après, que leur coup de coutelas n'avait, comme on dit au régiment, produit sur le monstre que l'effet d'un verre d'absinthe dans l'estomac d'un conscrit. Je les remerciai néanmoins de leur dévouement par quelques paroles de reconnaissance.

IX

Le soir du septième jour de captivité, l'heure de la délivrance sonna enfin. Vers les onze heures, la bande des flibustiers, y compris moi-même, dormait profondément, car nous étions tous assez fatigués des labeurs du jour, lorsque nous fûmes tout à coup réveillés par un cri sourd dont nous ne pûmes, dès le principe, deviner la nature.

M'étant vivement mis sur mon séant, j'aperçus, à la lueur de la torche résineuse qui éclairait le poste, Moono, le chef des Peaux-Rouges yaquis, suivi de près par Ahahi, son fils, et du reste de la tribu, qui se ruèrent avec impétuosité dans le poste des flibustiers, et, avant que les hommes de la troupe aient eu même le temps de saisir leurs armes pour se mettre sur la défensive, ils étaient tous solidement garrottés des pieds et des mains par les assaillants.

Faire résistance leur avait été entièrement inutile, car, pour chaque flibustier, il y avait quatre Indiens, jouteurs assez robustes, comme vous les connaissez déjà, d'après le portrait que je vous en ai fait.

Perez et Antonio, tous deux hommes énergiques et résolus, tentèrent seuls la résistance. Le premier des deux bandits eut le malheur de blesser d'un coup de coutelas celui des guerriers indiens qui, le premier, s'était jeté sur lui pour le maintenir à terre; cette action toute naturelle fut sa condamnation suprême, car, presque au même instant, il retomba lourdement à terre, la tête fracassée d'un coup du formidable tomahawk de Moono.

Antonio allait bientôt partager le même sort de son chef et ami Perez, quand, me jetant entre lui et le chef, je le suppliai, au nom de l'amitié qu'il avait pour moi, d'épargner ses jours.

Alors la terrible arme du sauvage yaquis, suspendue au-dessus de la tête du bandit, s'abaissa lentement et avec calme. Moono avait épargné le flibustier, mais seulement pour lui infliger plus tard un bien plus terrible châtiment.

Au milieu du désordre qui se faisait autour de moi, surexcité par ces scènes barbares, je sortis hors du poste des vaincus. Un spectacle des plus douloureux m'attendait en dehors. Maïma, le dénicheur de ruches, le dévoué gardien de Dolorita, gisait étendu mort sur le sable! Une plaie saignante et violacée, provenant d'une arme tranchante, s'apercevait béante au-dessous du sein gauche du jeune Indien.

Sa sœur Ouctu, la squaw d'Ahahi, penchée sur le corps de son frère, psalmodiait avec désespoir et d'un ton lamentable une complainte de mort.

Saisi d'émotion, à mon tour je me penchai sur le corps de Maïma, je posai ma main sur sa main, puis sur son cœur généreux, mais il ne battait plus pour en sentir le contact ami.

A trois pas de son cadavre, celui de son meurtrier était aussi étendu sans vie, sur le sable de la grève, avec la tête fracturée d'un coup de tomahawk. C'était la sentinelle du défilé. Un peu plus loin, celle qui veillait à l'entrée du poste des flibustiers, au moment de l'arrivée des Indiens, gisait aussi sans vie; le dernier cri qu'elle avait pu articuler était celui qui avait retenti jusqu'à nous, mais presque étouffé dans la gorge du malheureux gardien.

Au moment où j'arrivais près du cadavre de Maïma, cherchant à consoler Ouctu, j'y fus rejoint par Moono. Il jeta un regard empreint de douleur résignée sur le cadavre du jeune Indien, puis il s'assit avec calme sur un des blocs de rochers de la grève et m'engagea, d'un geste digne et triste, à m'asseoir à ses côtés. Après s'être un instant recueilli, il parla en ces termes:

« Notre ami le visage pâle est sauvé, que le Grand-Esprit et lui-même soient satisfaits; Moono, lui, en remercie le Maître de la vie. Ne voyant pas revenir notre ami du wigwham des blancs, nous fûmes

convaincus qu'il ne se souciait pas de nous revoir; — les visages pâles oublient si vite! — et nous reprîmes avec la *doloritto* le chemin de notre tribu.

« En arrivant au campement, sur les bords du grand lac Salé, le chef sage et dévoué y trouva Maïma. Maïma y était arrivé de la veille, cherchant partout le visage pâle. L'enfant de la tribu des Yaquis avait été envoyé à sa recherche par sa jeune squaw au visage pâle, qui pleurait jour et nuit son absence. Maïma était venu au campement de sa tribu, parce qu'il avait appris d'un Indien yaquis la présence de notre ami parmi nous.

« Dévoué et reconnaissant, Maïma s'était mis, d'après les ordres et les paroles sages du chef, sur les traces de leur ami commun, le visage pâle, et, dès le deuxième jour de recherche, il les avait enfin découvertes. Alors, prévenu par Maïma, Moono, de son côté, s'était mis immédiatement en marche dans le sentier de la guerre, pour arracher, si c'était possible, son ami le visage pâle des mains de ses ennemis.

« Maïma avait reconnu par avance la position du campement des flibustiers, aussi se chargea-t-il de guider les guerriers yaquis. Rampant dans les hautes herbes comme le serpent de nos savanes, Maïma s'était alors approché en silence de la sentinelle avancée du défilé et lui avait résolûment lancé son lazzo autour du cou; mais au moment où l'éclaireur des Yaquis se rapprochait, croyant son ennemi étranglé, celui-ci lui avait plongé son navaja dans le cœur.

« Maïma a voulu payer la dette de l'amitié; Maïma a succombé à la tâche, et le pauvre dénicheur de ruches est parti pour le pays des esprits. Mais il a été vengé : son meurtrier est tombé sous le tomahawk du grand chef pour ne plus se relever.

« Alors nous marchâmes à notre tour en silence sur le poste de nos ennemis; la lune était à la moitié de son chemin.

« Endormis et pleins de confiance dans leurs gardes, les ennemis de Moono et de son ami n'avaient pas entendu le bruit de son arrivée dans le défilé, et ils n'avaient pas eu le temps de se mettre sur la défensive. Alors Ahahi, guidé par la vengeance, s'était approché en rampant du campement des flibustiers. En ayant surpris le gardien assis et endormi à l'entrée du poste, il lui avait adroitement lancé son lazzo autour du cou, puis l'avait étranglé presque instantanément. Le reste, notre ami le connaît, il est donc inutile à Moono de lui en parler. Le chef des Yaquis a dit. »

Pour toute réponse, je pris la main du loyal Indien et je la posai avec recueillement sur mon cœur et sur mon front. A mon tour je lui racontai les épisodes de ma captivité chez les flibustiers. Et quand

j'eus terminé : « Moono le savait » fut la seule réponse du chef sage et sorcier.

Nous regagnâmes alors ensemble le poste, où la troupe entière des bandits, solidement garrottée, était restée sous la surveillance des Indiens commandés par Ahahi. D'après les ordres de Moono, le corps inanimé de Perez fut porté sur l'aire qui s'étendait devant le poste des pirates de la savane. Il fut déposé à côté de ceux des deux sentinelles; et lorsqu'il se fut assuré, après avoir pendant quelques instants appuyé sa large main sur la poitrine nue du bandit, que la vie y était bien éteinte, le prenant dans ses bras musculeux comme il eût fait d'un enfant, nous le vîmes se diriger, silencieux et calme en apparence, mais l'œil plein de lueurs fauves, vers le rocher de corail blanc à la base duquel s'étendait la caverne sous-marine qu'Antonio m'avait si impitoyablement forcé d'explorer au péril de mes jours.

Le chef des Yaquis avait fait éclairer sa marche par Ahahi. Armé d'une torche résineuse, il le précédait de quelques pas seulement. Cette scène, apparaissant au milieu du silence et de l'obscurité de la nuit, avait un aspect imposant et lugubre qu'il me serait impossible de décrire comme je l'ai ressenti.

Je me hâtai de rejoindre Moono. Quelques pas m'en séparaient encore à peine quand, arrivé au sommet du rocher de corail blanc, élevant le cadavre de Perez au-dessus de sa tête, au bout de ses robustes bras, il le précipita dans les flots avant que j'eusse pu m'opposer à ses desseins sauvages.

— Que le chef sage, lui dis-je en l'abordant, veuille bien écouter la prière de son ami l'homme civilisé.

— Qu'il parle, fit-il, Moono écoute.

— Au nom de l'amitié qui nous lie, au nom de l'humanité, au nom du Maître de la vie qui punit les mauvaises actions, je supplie le généreux chef des Yaquis de donner une sépulture plus digne à ces malheureuses dépouilles mortelles, désormais sans vie.

— Moono ne peut accéder à la prière du visage pâle, car ce n'est pas morts que les ennemis des Yaquis eussent dû être jetés en pâture aux poissons, avides de la chair humaine encore palpitante, mais bien quand la vie animait encore leurs corps pervers. Ont-ils craint, eux, de se souiller des crimes que réprouve et punit le Maître de la vie? Bien plus, pour assouvir leur soif de richesses, n'ont-ils pas exposé avec cruauté l'allié des Yaquis, notre ami le visage pâle, leur frère, au danger d'être dévoré par les poissons voraces? Justice sera donc faite. Moono a dit.

Je n'eus qu'à m'incliner devant un arrêt aussi irrévocable, arrêt contre lequel étaient malheureusement impuissants les liens de l'a-

mitié qui unissaient l'homme policé de l'Occident au chef d'une tribu sauvage du nouveau monde.

Sur un signe de Moono, Ahahi retourna au poste des flibustiers, et quelques instants après, nous le vîmes de nouveau apparaître, suivi des hommes de la tribu. Ils portaient sur leurs robustes épaules les sentinelles tuées à leur poste; Ahahi marchait devant, agitant sa torche enflammée.

Sans donner aux porteurs le temps de poser leur fardeau à terre, Moono saisit encore ces deux corps inanimés, comme il avait fait de celui de Perez, et les lança l'un après l'autre dans l'abime... Cette scène barbare n'était cependant que le prélude d'un drame plus horrible encore qui devait s'accomplir un instant plus tard devant mes yeux terrifiés.

A chaque cadavre qui s'engouffrait dans les flots, la tribu tout entière, groupée autour du chef, jetait un cri de joie qui se répercutait bruyamment dans les échos de la falaise. C'était un spectacle navrant à voir! Moono fit alors un signe à Ahahi; il ajouta quelques paroles dans la langue des Yaquis que je compris; puis ce dernier, ayant désigné pour l'accompagner quatre des Indiens de la tribu, se dirigea sans tarder vers le poste des flibustiers.

Quelques instants après ces hommes reparurent, portant sur leurs épaules Antonio et son fils, étroitement garrottés et attachés l'un à l'autre dos à dos. Le bandit, lui, était calme, résigné et froid comme la mort qui le menaçait; mais son fils, moins endurci dans le mal, jetait des cris effroyables, capables d'exciter la pitié, sinon de jeter la terreur dans le cœur le plus féroce.

A cette vue, je devinai l'affreuse action que préméditait le chef des Yaquis. Me jetant entre lui et ses victimes :

— Moono, lui dis-je, si tu mets à exécution ton affreux projet de sacrifier ce pauvre enfant, innocent des crimes de son père; cette victime si généreuse, si jeune encore, qui, tant que ton ami le visage pâle fut prisonnier sur la péniche de pêche, n'a cessé de partager avec lui sa ration d'eau de feu ainsi que le pain de sa nourriture : oui, je te le déclare, Moono, tu seras désormais par ce seul fait indigne de mon amitié, indigne d'être l'homme généreux que tu te dis être, et dès lors je te quitterai en te maudissant, toi et ta race barbare.

A ces paroles, exprimées avec l'énergie du cœur, un instant Moono baissa la tête sans répondre; il regardait la terre, il réfléchissait. Le chef sauvage resta quelques minutes dans cette morne position; puis il releva la tête, et dirigeant son regard fier et expressif vers moi :

— La vie de l'enfant innocent et compatissant, Moono l'accorde à

son ami le visage pâle ; mais celle de son père, le bandit cruel, il la refuse. Moono dût-il perdre l'amitié du visage pâle et voir appelée sur lui la colère du Grand-Esprit, oui, il la refuse. Pour agir ainsi, Moono a des raisons approuvées par le Maître de la vie, et que son ami connaîtra lui-même bientôt.

L'arrêt de mort d'Antonio venait donc d'être prononcé. Aussi, devant cette tenace volonté du chef de la savane, je n'avais plus qu'à me résigner. Je le fis en songeant que la grâce de l'innocent m'avait au moins été accordée.

Sur un signe du terrible chef des Yaquis, Ahahi, qui semblait être constitué l'exécuteur des hautes œuvres de son père, détacha les liens qui unissaient le malheureux Antonio à son fils; puis Moono s'étant approché du coupable, lui dit en le fixant, comme le tigre fixe sa victime :

— Moono et Antonio sont deux vieilles connaissances, il ne le niera pas, sans doute?

— Ce n'est que trop vrai, répondit le bandit avec son insouciance habituelle.

— Oach! Il n'a pas plus oublié que le chef des Yaquis qu'ils ont déjà marché l'un contre l'autre dans le sentier de la guerre.

— Il ne l'a pas oublié, fit Antonio en haussant les épaules avec impatience.

— Moono, lui, n'a eu garde de perdre le souvenir qu'Antonio, à la suite du combat où le chef des guerriers yaquis fut surpris par les visages pâles, fut celui qui le premier mit le feu aux cases des vaincus; il n'a point oublié non plus les traitements cruels qu'il a fait subir à son ami le visage pâle? Oach! la mort d'Antonio sera donc agréable au Grand-Esprit, comme sa chair palpitante le sera aux poissons voraces du nom duquel les visages pâles ont osé appeler le chef de la savane. Antonio a allumé les flammes qui ont dévoré les miens, Antonio mourra dévoré vivant par les requins qui attendent avec impatience là, — fit-il, en frappant le roc d'un rude coup de son arme de guerre, — dessous nos pieds, les chairs vives d'Antonio, l'incendiaire et le meurtrier. Bonne ripaille pour mes frères, qui n'aiment guère la chair morte. Qu'Ahahi, le fils sorti des reins du chef juste des Yaquis, apporte donc le lazzo de Maïma, cette victime de nos ennemis; qu'il apporte aussi le galet qui entraîna notre ami le visage pâle dans les profondeurs de la caverne sous-marine.

Les ordres du chef furent ponctuellement exécutés.

— Maintenant, que l'on attache à la tête du meurtrier une bouée de bois léger, et le spectacle n'en sera que plus beau et plus doux aux yeux des Yaquis vengés.

Ces apprêts, d'un caractère saisissant, furent exécutés au milieu d'un silence lugubre.

— Que la justice du Maître de la vie et de celui de la savane s'accomplisse! fit Moono en élevant au-dessus de sa tête, qui, dans ce moment suprême, semblait être inspirée, l'une des torches qui éclairaient cette scène affreuse.

A cet ordre suprême, deux Indiens des plus robustes de la tribu placèrent le galet aux pieds d'Antonio au moyen du lazzo, le saisirent par les jambes et la tête; puis, après l'avoir balancé dans l'espace, ils le lancèrent dans l'abîme, sans qu'une plainte, un gémissement fût sorti de ce corps, qui semblait déjà sans vie.

La vague s'ouvrit; mais au lieu de l'engloutir, elle rejeta bientôt à sa surface le corps de l'infortuné patron, soutenu sur l'eau par la bouée de liége.

Moono, s'approchant alors des bords du précipice, jeta sa torche dans une anfractuosité du rocher qui se trouvait à fleur d'eau, et dit:

— Que la torche qui incendia nos huttes éclaire enfin notre vengeance! Que les guerriers yaquis approchent, qu'ils regardent et qu'ils soient satisfaits!

Nous approchâmes. Un horrible spectacle frappa nos yeux : le galet attaché aux pieds d'Antonio était retenu dans l'anfractuosité même où Moono avait jeté sa torche, et nous vîmes avec effroi et horreur un monstrueux requin bondissant avec rage et acharnement sur sa proie, qui jetait alors des cris déchirants.

A chaque bond convulsif du monstre, un membre de la victime, disloqué, arraché, disparaissait dans son énorme gueule. Le tronc seul resta exposé à la surface des vagues, encore teintes du sang qui s'en était échappé.

Au moment où, haletants, notre attention tout entière se portait sur le gouffre où ce drame affreux se déroulait, une ombre passa tout à coup dans le vide devant nous; presque au même instant un corps tomba dans le précipice, dont les flots écumeux jaillirent presque à nos pieds.

Ce corps était celui de José, le fils de la victime, qui, dans un moment d'héroïsme, d'admirable piété filiale, avait préféré rejoindre son père que de lui survivre. Un instant l'héroïque enfant disparut dans les profondeurs de l'abîme; mais, reparaissant bientôt à la surface, nous le vîmes entourer de ses deux bras le cadavre mutilé de l'auteur de ses jours, tenir étroitement embrassé pendant quelques instants en le couvrant de pieux baisers; puis, au moment où, ému d'admiration et de pitié, je faisais disposer un lazzo autour de ma ceinture, pour me jeter au secours de mon ancien compagnon de labeurs, nous vîmes avec une profonde horreur son pauvre petit

corps attiré au fond de l'abîme par une rude secousse. Il disparut avec ses bras ouverts tendus encore vers l'objet de sa tendresse. José, le fils du bandit, venait volontairement de partager le sort de son père.

Nous passâmes le reste de la nuit à l'anse des flibustiers. Pour moi, ai-je besoin de le dire? elle fut terrible et sans sommeil.

A ma prière, Pedro, le seul pêcheur survivant de la péniche, qui n'avait eu à mes yeux qu'un tort, celui d'avoir obéi trop courtoisement aux ordres cruels du patron en ce qui me touchait, fut mis en liberté, à condition cependant qu'il se conduirait désormais honnêtement et qu'il adopterait la tribu des Yaquis comme famille.

Quant aux autres flibustiers, Moono décida qu'ils resteraient prisonniers dans leur poste, solidement garrottés des pieds et des poings, et qu'ils seraient abandonnés dans cette position à leur malheureux sort jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

Un instant, le chef des Yaquis avait eu l'idée cruelle de mettre le feu à la hutte des prisonniers, après l'avoir entourée de branches de bois de cèdre; mais je fus encore assez heureux pour lui faire abandonner une fois de plus ce projet, aussi cruel que barbare.

Moono fit mieux : il se contenta de faire exécuter parmi les prisonniers une minutieuse perquisition qui eut pour résultat de remettre dans ma ceinture les doublons dont, quelques jours avant, ces messieurs m'avaient si prestement détroussés. En outre, les perles qu'ils s'étaient partagées furent réunies et de nouveau distribuées entre nous, c'est-à-dire entre les Indiens et moi.

Pour ma part, j'en reçus pour une valeur d'environ 400 dollars, don que j'acceptai de Moono sans scrupule aucun ; car je pensais les avoir bien gagnées.

Dès le matin de cette terrible nuit, nos apprêts de voyage étaient terminés; nous embarquâmes le corps de Maïma à bord de la péniche de pêche que Moono avait jointe à sa part du lion; puis, ayant donné lui-même le commandement de la tribu à son fils Ahahi, qui devait la reconduire par terre à leur campement du naufrage du San-Carlos où nous devions nous rejoindre; nous mîmes à la voile, emmenant avec nous Pedro le pêcheur de la péniche dont j'avais été assez heureux, on le sait, pour obtenir la grâce.

Vers les deux heures de l'après-midi, poussés par un bon vent, nous étions enfin arrivés au campement, où la tribu elle-même nous rejoignit quelque temps après.

J'y trouvai effectivement, ainsi que me l'avait affirmé mon honorable ami, le chef des Yaquis, mon embarcation.

Je passai une fois de plus la nuit dans la cabane aux doublons, en compagnie de Moono et de sa famille. Le corps de Maïma était là

aussi, simplement enveloppé dans une couverture de laine, en attendant que ses dépouilles fussent inhumées au pays où il était né.

Le lendemain, dès l'aube, à la prière réitérée de Moono, je me rendis, accompagné de la tribu tout entière, à la montagne des pierres précieuses, et là, je commençai immédiatement mes leçons de lavage des terrains aurifères et de minéralogie.

Mes premières opérations eurent pour résultat de détourner le lit du ruisseau dont j'ai déjà eu occasion de vous parler. Je fus assez bien secondé dans cette circonstance par Pedro, le matelot de la péniche, qui, ayant déjà exercé la profession de mineur avant celle de pêcheur de perles, se chargea de guider la tribu dans ces sortes de travaux, une fois que je serai enfin retourné à l'anse de la falaise.

Avant mon départ, que Moono s'efforçait toujours de retarder, il fut procédé à l'embaumement du corps du malheureux Maïma, qui fut déposé au soleil après l'opération, sur une claie élevée de terre, le corps devant rester ainsi exposé jusqu'au jour où Moono le grand chef regagnerait les montagnes de la Sierra-Nevada et le lieu de repos d'adoption de la tribu des Yaquis, où devaient être transportés les restes de cette victime de son dévouement et de sa reconnaissance envers ses bienfaiteurs.

Notre séparation fut des plus touchantes; la tribu tout entière sembla péniblement affectée de mon départ. Tous voulurent me serrer la main et la porter à leur front comme marque de respect; tous voulurent me témoigner leur regret de me voir les quitter pour toujours; Moono, le terrible chef, en parut désolé peut-être encore plus que les autres Indiens de la tribu.

Au moment où j'allais m'embarquer, me saisissant la main qu'il appuya sur son cœur, puis à son front :

— Puisque le Grand-Esprit, dit-il, devant la volonté duquel Moono s'incline avec respect, a décidé notre séparation, qu'il en soit fait alors selon son désir; mais au moins que notre ami, le visage pâle, parte avec la conviction que tous les cœurs qui battent dans la poitrine des Yaquis lui sont reconnaissants de ce qu'il a si généreusement fait pour eux; qu'il s'éloigne, puisque les destins ont parlé; mais qu'il le fasse avec la conviction que Moono et les siens ne l'oublieront jamais. Moono lui fait serment, sur le manitou que touchèrent ses aïeux, de protéger, en souvenir de l'amitié qui le lie au visage pâle, tous les guerriers de son pays qui auront besoin de sa protection dans la savane où le chef commande en maître.

— Le visage pâle, répondis-je, très-ému, gardera aussi longtemps qu'il vivra le souvenir du dévouement de ses amis les Yaquis, et principalement celui de leur chef sage et généreux; jamais il n'oubliera non plus qu'il lui doit sa liberté, et probablement la vie; que

le chef sage et sa tribu soient bien convaincus que la pensée de leur ami le Français sera, malgré la distance, souvent parmi eux.

Je serrai une dernière fois la main de Moono ; très-ému, il les appuya toutes les deux réunies sur son cœur.

Au moment où je me disposais à entrer à bord de *la Dolorita*, le chef fit un signe à Ahahi ; un instant après, il apportait une peau de renard bleu paraissant renfermer quelque chose d'assez lourd qu'il déposa à ses pieds.

— Que notre ami le visage pâle veuille bien accepter ce souvenir de Moono et de la tribu, fit le chef, en me la déposant entre les mains ; c'est la quantité du précieux métal rouge qui a été recueillie par la tribu depuis le commencement des travaux d'exploitation ; notre ami a apporté la prospérité aux guerriers Yaquis, il est donc bien juste qu'à son tour il en accepte les prémices.

Et avant que j'eusse pu me mettre en mesure de refuser et de restituer ce don à Moono, il avait regagné la base de la falaise, où tous se tinrent assis à terre, la tête appuyée sur leurs mains et paraissant plongés dans une douleur à laquelle je ne fus point insensible moi-même. Enfin je poussai au large et je mis à la voile.

Aidé par un vent favorable de sud-ouest, qui soufflait bon frais, j'eus bientôt doublé la pointe des rochers de l'anse du campement ; j'en étais séparé par une distance d'un mille environ, quand, retournant encore une dernière fois la tête, j'aperçus Moono, toujours entouré de sa tribu, groupée sur la pointe extrême des rochers qui dominaient l'anse du campement.

Je leur adressai encore à travers l'espace un fugitif signe d'amitié, auquel ils répondirent par un cri unanime que redirent plusieurs fois les échos sonores de la grève ; puis, quelques minutes après, quand j'eus doublé une nouvelle chaîne de rochers, tout avait disparu.

Enfin, le neuvième jour après mon départ de l'habitation de l'anse de la grotte, je me trouvais vers les dix heures du soir en vue des rochers qui la bordaient. Que j'étais heureux de ce retour ! Cette vue était bien pour moi celle de la terre promise, il n'y avait en ce moment pour moi dans l'univers entier que Dolorita, ma chère Dolorita que j'allais enfin retrouver !

La lune éclairait majestueusement, de ses rayons argentés, les rochers qui se dressaient menaçants de chaque côté de l'anse.

Sur la plate-forme de la grotte, dans la pénombre de la nuit, j'apercevais vaguement Dolorita. Elle chantait, et les sons plaintifs de sa voix, s'harmonisant avec ceux de la harpe, arrivaient purs et distincts à mes oreilles, malgré le bruit du sillage de mon canot

contre la vague rebelle. Elle m'apparaissait comme une de ces visions que l'on voit dans ses rêves et qui s'évanouissent aux premiers rayons du jour.

De temps à autre, un nuage transparent, glissant lentement sous la lune, voilait pour un instant ce cher fantôme ; tout dormait autour d'elle de ce sommeil imposant de la nature, qui laisse l'imagination en proie à d'involontaires terreurs.

Je n'étais qu'à une petite distance de Dolorita, et je répétais, aussitôt qu'elle avait fini de chanter, les strophes de sa ballade aimée ; elle devait m'entendre, elle devait me voir, et cependant elle continuait toujours à chanter comme si la pauvre enfant se fût crue seule en ce monde ; aussi sa voix arrivait-elle distincte à mon cœur effrayé.

Enfin j'abordai à la rive ; haletant, je franchis d'un pas rapide le sentier sinueux de la falaise conduisant à la plate-forme de la grotte, et les bras tendus vers Dolorita, je me précipitai vers elle ; mais au moment où j'approchais pour la presser sur mon cœur, elle me repoussa, puis, se levant avec calme, aussi froide que la fiancée de marbre, elle tendit vers moi son doigt menaçant :

— Arrière, meurtrier, fit-elle, c'est toi qui l'as tué, oses-tu donc encore venir affronter celle qu'il aimait, celle qui se sent mourir sans lui ; mais sache-le, infâme, le flot plus généreux me rendra son corps, et malgré toi je reporterai ses ossements à sa mère, comme il m'avait juré de le faire pour moi. Oh ! non, je ne mentirai pas à ma promesse ; mais éloigne-toi de ma présence, car ta vue me tue !

Puis la pauvre folle se rassit, donna une caresse au petit mouton blanc qui dormait paisiblement à ses pieds, et continua à tirer des sons plaintifs des cordes de sa harpe.

La foudre en tombant à mes pieds ne m'eût pas causé plus d'effroi que j'en ressentis en entendant résonner à mes oreilles ces paroles de démence. Presque fou moi-même de désespoir, je me roulais à ses pieds, gémissant douloureusement ; les échos des rochers seuls répondaient à mes plaintes, à ma douleur.

Ah ! que je sentis cruellement à cette heure le remords de ma faute, le désespoir d'avoir oublié mon devoir en enlevant la pauvre enfant à sa famille !

Quand ses derniers accords eurent cessé de vibrer, Dolorita se leva de son siége ; ses yeux avaient alors un regard étrange ; elle marcha vers l'extrémité de la plate-forme, et fixant ses yeux noyés de larmes sur la nappe argentée de l'océan.

— Gustave, s'écria-t-elle avec douleur, où es-tu donc ? Ami, cette

vague qui expire à mes pieds a-t-elle donc été ton cercueil? Il faut revenir, ami, car si tu tardes, je le sens bien, j'en mourrai, et qui portera alors mes ossements dans ma belle Cuba, si ce n'est toi?

Puis Dolorita chanta dans sa langue, d'une voix plaintive, après avoir effeuillé un bouquet de myosotis sauvages que je lui avais offert avant mon fatal départ :

O mer, calme tes flots, et dans ton sein fidèle
Reçois ce message d'amour.
Porte-le, doux zéphyr, à celui que j'appelle,
Et favorise son retour.

Je me traînai vers elle sur mes genoux.

— Dolorita, au nom du ciel, reviens à toi, lui disais-je, ne me reconnais-tu donc plus?

— Vous, dit-elle, vous reconnaître! Mais d'abord je ne vous connais pas; vous n'êtes point mon Gustave; vous lui ressemblez cependant... Vous semblez douter de mes paroles; vous doutez de tout, vous autres pirates, même de Dieu. Je ne puis vous croire; non, vous n'êtes pas mon Gustave. Arrière! arrière, meurtrier! Oh! la drôle d'histoire que vous me racontez là! Vous, mon Gustave? Vous me croyez donc folle, en cherchant ainsi à me le faire croire?

Elle s'éloignait alors de moi avec horreur à chaque pas que je faisais pour me rapprocher d'elle. Le précipice était là, béant, à ses pieds, et je tremblais que le moindre faux pas l'y précipitât. Voyant mes efforts entièrement inutiles, je m'éloignai et rentrai dans la grotte. M'y jetant à genoux, je priai, en proie à la plus violente douleur.

— Écoute, pirate, me dit-elle encore en m'y suivant, dans tes courses homicides, as-tu quelquefois débarqué sur les rivages de la perle des Antilles, Cuba la belle?

— Oui, lui répondis-je, pauvre enfant, j'y débarquai un jour, mais pour ton malheur et pour le mien.

— Eh bien, continua-t-elle, heureux ou malheureux, désormais peu m'importe. Cette jolie île, c'est ma patrie. Quand je serai morte de douleur, je te donnerai un joli petit coffret d'ébène intérieurement doublé de satin blanc; il contiendra les ossements de mon corps; tu les porteras à ma mère, qui sera bien heureuse de mon envoi; et quand tu auras vidé à ses pieds ton coffret, elle le remplira d'or, ça sera ta récompense. Tu comprends, pirate, que mes ossements ne peuvent rester à blanchir sur les savanes de cette terre

inhospitalière, surtout quand on a une mère qui les attend pour les porter sur son cœur. Mais toi, as-tu donc encore une mère?

— Oui, Dolorita, lui répondis-je, j'ai une mère qui, ainsi que la tienne, pleure mon absence là-bas, là-bas, bien loin à l'Occident.

— Non non, vous n'avez point de mère, vous, car les pirates sont les enfants de Satan.

— Mon Dieu, m'écriais-je, ayez pitié de ma douleur et rendez-lui la raison!

Pendant ce dialogue je m'étais rapproché d'elle, et, agenouillé à ses pieds, je tenais le pan de sa robe de lin pressé sur mes lèvres; mes larmes en mouillaient le tissu.

— Dis donc, pirate, fit-elle encore, tu as un drapeau noir avec des larmes blanches fixé au sommet du mât de ton bâtiment maudit. Il est en tous points digne de ta profession cruelle, qui sème la désolation parmi les veuves et les orphelins. Moi, j'en ai un aussi, mais il est vert, c'est la couleur de l'espérance; et puis, si tu savais, pirate, ce drapeau aida à mon bonheur, et Gustave l'a touché de ses mains, de sa bouche. Tu peux penser qu'à ce titre il doit m'être bien cher; mais attends, tu vas le voir, car je veux l'arborer; il guidera encore mon Gustave pour sa rentrée à l'anse de la falaise, s'il n'est pas captif à ton bord ou si tu ne l'as pas tué!

Puis, légère comme un sylphe, Dolorita courut à notre cabane de la forêt:

— Tu vois, pirate, me dit-elle quand elle fut de retour, le voilà, ce cher emblème: sa couleur à lui n'est pas celle de la mort.

Puis elle le fixa à un jeune arbre qui avait crû entre les rochers, et après l'avoir plusieurs fois porté avec amour, de ses lèvres à son cœur, Dolorita descendit sur la plate-forme où je la suivis consterné de terreur.

Elle était folle! bien folle!

J'ignore comment je pus résister à ce choc terrible. Plus d'une fois je me crus aussi atteint de démence, et plût à Dieu que cela fût arrivé.

Ma ferme volonté a cependant résisté, j'avais encore une dernière mission à remplir dans ce monde.

Dès le lendemain de mon retour à l'anse de la falaise, Dolorita était atteinte d'une fièvre cérébrale, et sa folie, loin d'avoir diminué, semblait encore avoir augmenté. Je courus à San-Francisco chercher un médecin. J'eus le bonheur de rencontrer un Français, M. M..., très-habile dans son art. Après l'avoir mis au courant des moindres incidents de la maladie de ma pauvre Dolorita, ainsi que de mon absence forcée de l'habitation, le docteur M... secoua la tête avec

découragement, lui tâta le pouls, lui appuya la main sur le front, puis prescrivit une ordonnance dont il s'était pourvu avant de quitter la ville.

A peine la pauvre enfant eût-elle pris cette potion narcotique, qu'elle s'endormit profondément.

Avant que le médecin quittât la cabane, je le suppliai de me donner quelque espoir.

— Je ne puis, mc répondit-t-il, que prescrire quelques calmants, qui, je le crains bien, n'amèneront point de résultats. Je reviendrai cependant demain ; mais je ne vous cacherai pas qu'il est nécessaire que vous vous armiez de beaucoup de courage et de résignation.

— Ainsi, docteur, repris-je avec effroi, vous désespérez de voir ma pauvre malade reprendre sa raison ?

— Je n'espère ni la guérison de sa raison, ni même celle du corps ; la secousse a été trop forte, elle a ébranlé tout le système, elle éteindra bientôt la vie et la pauvre enfant aura alors cessé de souffrir.

A cette cruelle condamnation, je m'affaissai et tombai anéanti sur le sol de la cabane. Quand je revins à moi, je trouvai le docteur qui nous prodiguait à l'un et à l'autre ses soins empressés,

Mon évanouissement avait duré longtemps, car nous étions déjà au soir quand je repris mes sens.

Le docteur passa la nuit entière à l'habitation En me serrant la main au moment où il nous quitta, il me renouvela la prière de m'armer de courage, m'avouant que son ministère comme médecin était, il le craignait, désormais inutile près de ma pauvre malade.

Me jetant au pied du lit de Dolorita, je pnai instamment et avec ferveur le souverain maître de la vie d'épargner des jours qui m'étaient si chers ; ma prière prononcée à haute voix l'avait éveillée. S'étant mise sur son séant, un sourire éclaira ses traits flétris, comme le soleil illumine un sombre jour d'automne ; puis, après s'être un instant recueillie, Dolorita chanta un cantique, souvenir des joies pieuses de son enfance; puis, les yeux fixés vers le ciel, elle écoutait avec extase si une réponse lui arrivait d'en haut. Le vent de la tempête, le cri plaintif de la mouette des mers, le bruit du flot déferlant sur la grève, répondaient seuls à sa voix et chantaient l'hymne du trépas.

Une pensée subite traversa mon esprit ; je courus à la grotte chercher la harpe de Dolorita et l'ayant posée derrière la cabane, je préludai et chantai avec toute mon âme ce cantique aimé qu'elle avait cru entendre chanter tantôt par les anges du ciel, tantôt par sa mère.

Aux premiers accords de cette douce mélodie qui avait bercé son jeune âge, elle sourit au ciel avec joie, avec reconnaissance; puis, des larmes perlèrent doucement au bout de ses longs cils et de ses joues amaigries.

Ma voix vibrait de toute la poésie de la douleur.

— Encore, encore mère, soupirait-elle, quand j'eus cessé ; berce les derniers moments de ma triste existence, comme tu berças mes jeunes ans. Merci, mère bien-aimée, mais encore de grâce, encore !

Je recommençai alors à chanter à travers mes larmes. A genoux sur sa couche, les mains jointes, Dolorita écoutait extatiquement ; sa respiration était interrompue par instants, comme si elle eût craint que le moindre souffle lui fît perdre une seule note de la sainte harmonie; puis, par un effet ordinaire des émotions puissantes, Dolorita était tombée dans une sorte d'extase.

Elle se leva tout à coup, et, d'un pas rendu chancelant par son extrême faiblesse, elle vint elle-même prendre la harpe que j'avais abandonnée précipitamment, et elle chanta, d'une voix pure quoique affaiblie, le même hymne sacré.

M'étant doucement approché d'elle, Dolorita me dit :

— O mon Gustave, oui c'est trop de bonheur à la fois, je viens de voir ma mère. Elle m'a pardonné; mais, hélas! elle s'est envolée à votre approche, en me disant qu'elle allait bientôt venir me chercher. Il faudra donc nous quitter, mon ami! Mais vous, cher Gustave, mon mari bien-aimé, d'où venez-vous? qui a pu si longtemps vous arracher à ma tendresse? Je vous retrouve donc enfin! ô mon Dieu, je suis si heureuse de ce rapprochement avant la séparation éternelle.

Pour toute réponse, je me jetai à ses genoux, les mains jointes et levées vers elle comme vers la sainte madone implorée.

Je ne pouvais en croire mes oreilles, Dolorita avait-elle donc recouvré la raison? Tombant avec amour dans ses bras, inondant son sein de mes larmes, je la tins longtemps pressée sur mon cœur qui battait avec tant de violence, que je craignais de le voir rompre ma poitrine pour se rapprocher encore plus du sien.

Il m'était impossible d'articuler une parole, tant mon émotion était vive en face de cette résurrection si inattendue ; mais la terrible parole du docteur me rappela bientôt la triste réalité, la mort, hélas ! devait bientôt venir s'asseoir au seuil de notre hutte à la place de la folie.

Ainsi qu'un avare à côté d'un trésor qui doit bientôt lui être arraché, je me tenais agenouillé à ses pieds nus, que je cherchais à réchauffer de mon souffle; je couvrais de baisers ses mains brû-

lantes, je lui disais toutes les choses par lesquelles le cœur cherche à dépeindre ses plus doux sentiments de tendresse, Dolorita y répondait avec tout l'abandon, tout l'amour que contenait son cœur ingénu comme si elle eût craint d'être trop vite arrachée par le trépas, à ce doux rapprochement, à ce suprême adieu de l'éternité.

Si la raison tout entière était revenue à Dolorita, la vie, hélas! semblait visiblement décroître en elle et la désolante prédiction du docteur se réalisait avec une rapidité effrayante. Un instant j'avais espéré voir la science en défaut, mais mon espoir ne devait être qu'une trop courte illusion.

Le soir du huitième jour de sa maladie, à peine le médecin avait-il quitté le toit de notre cabane que Dolorita, malgré sa faiblesse extrême, demanda à voir encore une fois avant de mourir la grotte de l'anse de la falaise, et le coucher du soleil sur les flots.

Esclave soumis de ce dernier désir d'une mourante aimée, je la portai dans mes bras jusqu'au siége rustique placé à l'entrée de la grotte, sous un berceau naturel formé de pampres sauvages dont la pauvre enfant voulut se faire une couronne.

Le vent du soir lui sembla bienfaisant, et parut tempérer de ses fraîches brises le feu de la fièvre qui parcourait les veines de ma pauvre mourante. Elle me demanda sa harpe; je la lui apportai. Les mains attachées aux cordes de l'instrument, les yeux levés au ciel, un instant elle se recueillit, puis elle commença à chanter encore les psaumes de la mort.

Dans ce moment, le soleil était presque à son déclin, et la mer, à l'horizon, reflétait ses couleurs radieuses d'or et de pourpre. Quel cruel contraste avec mon cœur et mes pensées si désolées et si sombres!

Tout à coup la voix plaintive et affaiblie de Dolorita cessa de se faire entendre; ses mains se détachèrent des cordes de la harpe et tombèrent inertes à ses côtés; l'incarnat fiévreux de ses joues disparut, pour faire place à une pâleur livide; je lui pris les mains; je constatai avec effroi qu'elles étaient froides et que son pouls ne battait plus que faiblement. Dolorita resta quelques minutes inanimée; puis, reprenant ses sens, elle me sourit à travers les larmes qui pendaient à ses adorables cils, puis elle me montra le ciel. Ah! qu'elle était belle alors de douleur et de résignation! Ses souffrances semblaient l'avoir dégagée des liens terrestres; il y avait dans ses yeux comme un secret du ciel, une expression de résignation mystérieuse et divine.

— Amie, lui dis-je, effrayé de ce changement subit, souffrez-vous donc plus encore? Votre pâleur me terrifie.

Pour toute réponse, Dolorita serra ma main qu'elle éleva vers le ciel, puis ajouta :

— Gustave, je le sens, je vais vous quitter bientôt; j'aurais voulu voir, ami, mes derniers moments assistés par un ministre de ma religion; mais, puisque cette dernière satisfaction m'est encore refusée, mon ami, soyez mon intermédiaire près de Dieu. Ma conscience ne me reproche qu'une faute, la faute que j'expie, que nous expions tous les deux en ce moment. J'aurais voulu, mon Gustave, consacrer à vous aimer les années d'une longue existence; mon amour à moi ne vous avait demandé que le vôtre en échange; mon âme s'était donnée à votre âme, sans calcul, et elle va cependant vous abandonner seul dans le chemin de la vie et sur la terre étrangère. Dieu la réclame, mon âme; elle ne pouvait vous quitter que pour aller vers lui! Adieu donc Gustave, nous nous reverrons, je le crois, là-haut, dans la patrie des amours sans remords et sans fin! N'oubliez pas vos serments, ne m'oubliez pas non plus vous-même près de ma pauvre mère, si jamais vous la revoyez. Oui, encore adieu, mon Gustave, dit-elle, mais plus faiblement; et cependant, ajouta-t-elle avec un frissonnement instinctif, il fait si bon vivre quand on est aimée!

Elle donna ensuite une dernière caresse à son petit mouton blanc, qui, la tête posée sur ses genoux, semblait, par ses bêlements plaintifs, deviner les derniers instants de sa maîtresse; puis m'enlaçant de ses deux bras, elle posa ses lèvres déjà froides sur les miennes, dernier et tendre adieu, qui, à l'heure de la mort, n'avait plus rien de profane.

Son front se couvrit alors d'un rayonnement de joie céleste; ses yeux se fixèrent sur les miens avec une ineffable bonté; puis, un faible soupir s'échappa de sa poitrine : c'était le baiser de la mort; elle ajouta, mais si bas que je pus à peine l'entendre :

— Adieu, mon Gustave, adieu; je vais vous attendre là-haut.

Ce furent ses dernières paroles.

Pauvre épave que j'étais! tout était perdu pour moi! Hélas! pourquoi mon dernier souffle ne s'envola-t-il pas avec le sien?

Morte, je la transportai sur son fauteuil de branches de chêne, dans l'intérieur de la grotte. Pendant deux jours je restai couché à ses pieds, sans prendre de nourriture, sans sommeil, vivant de ma douleur et espérant que Dieu, dans sa miséricorde, me réunirait à elle dans l'éternité. Ah! j'appris là à connaître la mort, et pour la première fois l'immortalité de l'âme se révéla vraiment, pure et radieuse, à mes yeux. Les traits de Dolorita avaient pris un reflet sublime de beauté céleste, qu'ils n'avaient jamais atteints avant le trépas.

Le troisième jour, comme je ne parvenais qu'à grand'peine à préserver cette tête adorée de la souillure des mouches et des fourmis, je cherchai à creuser sa dernière demeure dans l'intérieur même de la grotte, mais le sol en était pierreux, et je ne pus y réussir.

J'y parvins ici, dit Gustave en désignant d'un regard douloureux le tertre qui était à notre côté, et dans le but d'activer la décomposition de son enveloppe mortelle, je fabriquai de la chaux vive avec les coquillages de la grève; je lui fis un suaire avec le drapeau trempé dans l'onde qui baigne les rivages de sa patrie; je la déposai dans ce lit de chaux, digne, par sa blancheur, de servir de couche mortuaire aux anges terrestres comme elle.

Avez-vous quelquefois ouï résonner à vos oreilles le bruit sourd que produit la terre en tombant sur un corps aimé? Si non, que Dieu garde votre cœur de l'entendre, ce bruit!

Je couvris le corps de Dolorita d'une couche de fleurs des forêts, sœurs de celles qui ornent sa tombe aujourd'hui; puis, enveloppé dans sa couverture, je passai mes nuits couché sur le gazon humide qui recouvre sa dépouille : j'étais ainsi plus près d'elle, plus près de ce cœur qui, hélas! ne battait plus pour moi.

Ami, quand vous avez perdu un être aimé, avez-vous pensé combien il devait être mal dans sa tombe? Quand j'eus déposé ma Dolorita dans sa fosse, cette pensée assiégeait constamment mon esprit; je la voyais couchée sous la terre humide; je me rappelais alors douloureusement les moments heureux de notre existence, et toujours le masque froid de la mort venait remplacer ce visage charmant dont j'évoquais constamment le souvenir; et encore aujourd'hui, encore chaque jour, les moindres incidents de notre douce union, si courte de durée, passent devant mon regard, empruntant au passé suave et au triste présent deux faces bien distinctes.

Hélas! voilà ma triste histoire achevée. Vous comprenez maintenant si je suis à plaindre et si la vie peut encore m'être de quelque prix!

— Ami, lui dis-je, un grand cœur doit contenir une plus grande dose de douleur qu'un cœur plus infime; c'est dans l'ordre de la nature. La sensibilité du vôtre maîtrise votre énergie naturelle. S'il vous reste encore un peu d'affection pour les êtres chéris que vous avez laissés au pays, surmontez cet abattement indigne de l'âme virile d'un enfant de la vieille Armorique. Là-bas aussi vous avez des êtres qui vous aiment et qui vous croient perdu, votre pauvre mère qui vous pleure comme vous pleurez votre Dolorita. Puisqu'il a plu au Tout-Puissant d'arracher Dolorita à votre tendresse, est-ce donc une raison pour vous laisser tuer par le souvenir? Vos serments, il

est vrai, vous imposent encore un douloureux devoir à remplir, celui de rapporter les cendres de la pauvre enfant au pays de ses pères. Eh bien, ami, qui vous arrête? Je suis prêt à vous prêter le concours de l'amitié la plus dévouée. Le *Tyne* part dans trois jours; c'est plus qu'il ne nous faut de temps pour exhumer ces chers restes mortels.

Voyant mon ami ébranlé, mais toujours hésitant :

— Allons, du courage, cher Gustave, lui dis-je; que mon amitié soit votre égide. Venez avec moi, retournons ensemble au pays. Je ne puis, je ne dois pas abandonner un ami sur cette terre inhospitalière; car je serais involontairement la cause de votre fin prématurée. Nous allons de ce pas regagner San-Francisco tous les deux. Demain, je reviendrai ici retirer moi-même de la terre les restes de Dolorita; vous, vous resterez à la ville jusqu'à mon retour et tout sera dit. Que pensez-vous de mon plan?

— Ah! reprit Gustave, comme l'image de la patrie est irrésistible, et comme elle apparaît souriante quand on est malheureux sur la terre étrangère! Et cependant, je ne saurais me résoudre à quitter un seul instant cette tombe; partez, mon ami, vous m'y retrouverez au lever du jour!

Je me rendis aux désirs de Gustave, et je partis le soir même pour San-Francisco, où je fis établir, aussitôt mon arrivée, un coffret de chêne intérieurement doublé en zinc.

Le lendemain, vers midi, quand ce travail fut terminé, je m'acheminai vers l'habitation de Gustave, accompagné d'un coolie chinois traînant une petite voiture à bras destinée à rapporter à San-Francisco le coffret et les cendres qu'il devait renfermer.

Quand j'arrivai à l'habitation de la forêt, je trouvai mon malheureux ami assis près du petit tertre fleuri, la tête appuyée sur ses deux mains, et plongé dans une méditation si profonde qu'il ne s'était même pas aperçu de ma présence.

— Allons, Gustave, lui dis-je en lui frappant amicalement sur l'épaule, du courage, ami. Voilà le jour qui chemine vers son déclin; pressons-nous d'en finir, il le faut.

Il se leva alors comme un corps électrisé par le courant de la pile électrique.

— Faites, je suis prêt à subir cette nouvelle épreuve.

Ce disant, Gustave s'éloigna à grands pas, comme s'il eût craint d'entendre résonner à ses oreilles les premiers coups de pic. Je me mis immédiatement à l'œuvre.

A deux pieds à peine de profondeur, nous trouvâmes les minces lambeaux du drapeau qui avait servi de linceul à la pauvre morte — cette enveloppe était presque entièrement dévorée par l'action de la

chaux — puis immédiatement nous aperçûmes ses ossements blanchis.

A ce moment, Gustave, qui nous observait de derrière un arbre, se précipita vers nous, en proie à une exaltation qui semblait tenir de la folie.

Craignant quelque extravagance de sa part, je l'entraînai dans la grotte du rivage, où je le suppliai de demeurer jusqu'à la fin de l'exhumation. Il me le promit. Confiant dans sa parole, je retournai alors rejoindre mon coolie, qui avait déjà achevé le travail quand j'arrivai.

Au bout de quelques instants, notre petit chariot étant chargé, nous nous mîmes, mornes et silencieux, en route pour la ville.

Tant que nous pûmes apercevoir l'humble habitation, Gustave se retournant à chaque instant semblait hésiter s'il me suivrait ou s'il retournerait sur ses pas; je lui montrais alors le triste coffret que le Chinois traînait devant nous, et nous reprenions notre marche, sans échanger une seule parole.

Le lendemain, nous nous embarquions à bord du *Tyne*. Ma conscience m'était légère; elle me disait : « Tu as bien fait, mon vieux d'Artagnan, d'écouter cette longue histoire et d'entraîner Gustave avec toi, car bien certainement tu as sauvé la vie de ton ami! »

Baron DE WOGAN.

LA TERREUR

II[1]

UNE THÉORIE DE LA TERREUR

LA GUILLOTINE. — LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA TERREUR. — LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE.

I

On peut quelquefois juger tout un livre sur son titre; et après tout, le titre est une enseigne plus ou moins parlante selon l'humeur de l'écrivain. La période que M. Mortimer Ternaux raconte sous le nom de la Terreur, l'Anglais Carlyle dans son *Histoire de la Révolution française*, l'intitule *la Guillotine*. L'enseigne ici est un tableau de la couleur la plus tranchée, il faudrait dire la plus tranchante, pour prendre un peu du style de l'auteur. On peut déjà deviner le ton de cette histoire; jamais l'auteur n'a donné plus libre carrière à son étrange et impétueuse imagination. C'est une histoire tour à tour philosophique et pittoresque, mais de la plus haute fantaisie. Carlyle s'attache beaucoup moins à raconter qu'à peindre : à peindre le sujet non pas dans toute son étendue, mais par scènes, et il a des tableaux touchés avec vigueur : je citerai dans le genre tragique, les journées de septembre (p. 35 et suiv.), et le 9 thermidor (p. 365), drame en cinq actes; dans le genre comique, la fête païenne célébrée le 10 août 1793, autour des statues de la Nature et de la Liberté (p. 238). Ne cherchez donc pas dans ce livre une exposition où les

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mars 1870.

faits s'enchaînent et s'expliquent. Le plus souvent si vous ne savez l'histoire, vous n'y comprendrez rien ; si vous la savez, vous risquerez de la désapprendre : singulier livre où ce qui est l'essence même du genre historique paraît être le moindre souci de l'auteur. Arrive-t-il à la fameuse campagne de Dumouriez : — « Ces volte-face, dit-il, et ces mouvements dans la région de l'Argonne qui sont minutieusement ordonnés par Dumouriez lui-même et plus intéressants pour nous que les plus belles parties d'échecs de Philidor, lecteurs, passons-les tous sous silence, et hâtons-nous de remarquer deux choses : » — une de ces deux choses, c'est « la présence dans ce jeu de guerre de l'Argonne d'un certain mortel appartenant à cette classe appelée immortelle ; » ce qui l'amène à nous dire qu' « on a remarqué qu'anciennement, lorsque les dieux apparaissaient aux hommes, c'était rarement dans leur forme naturelle, reconnaissable : « C'est ainsi, ajoute-t-il, que les vachers d'Admète donnent à Apollon un manteau de peau de chèvre, une coupe de lait (c'est heureux qu'ils ne le frappent pas avec leur aiguillon[1]), ne songeant pas qu'il est le dieu du soleil. » Après ce préambule, il nous donne enfin le nom de ce mortel : « Johann Wolfgang von Gœthe, le ministre de Herzog Weimar : » traduisez du duc de Weimar ; et pour tout récit de la campagne, il nous fait la description pathologique, selon Gœthe, de la fièvre du canon. Avouons, qu'il est utile d'avoir lu au préalable le récit de M. Thiers.

Les faits sont ainsi pour l'historien anglais le prétexte de réflexions ou de boutades qui peuvent quelquefois trouver leur place chez un romancier un peu excentrique : mais un essai d'explication des événements ? chimère ! Il vous proposera bien des formules générales ; il vous renverra à la chimie pour vous faire comprendre comment dans la Convention, après la mort du roi, le nombre de partis étant de sept cent quarante-neuf, autant que de députés, mais chaque individu ayant en même temps une nature individuelle et une nature moutonnière, il se fera « des dissolutions, des précipités, des mouvements désordonnés et incessants d'attraction et de réaction, jusqu'à ce que, enfin l'élément dominant se dégage et que cette sauvage alchimie s'organise de nouveau. » (P. 154.) « Mais du reste, ajoute-t-il, que personne ne demande à l'histoire par quelle cause et quel effet les choses procéderont à l'avenir. Cette lutte entre la Montagne et la Gironde, et ce qui suivra, est la lutte entre le fanatisme et les miracles : cherchez-y donc des causes et des effets !... Quand l'histoire pourra tracer philosophiquement la conflagration d'un brûlot enflammé, qu'elle tente cette autre tâche. » (P. 159.)

[1] Parenthèse de l'auteur.

Soit, mais au moins peut-on rechercher qui a préparé l'incendie et qui a mis le feu aux poudres ; et cette enquête ne conduirait pas nécessairement à ces conclusions : « L'histoire n'a qu'une seule chose à faire, les plaindre tous, car ils en ont eu tous de dures à supporter. Lui-même, l'incorruptible au teint couleur vert de mer (Robespierre) obtiendra quelque pitié ; on aura pour lui quelque tendresse humaine, bien qu'il en coûte quelque effort ! » Pitié pour tous les malheureux sans doute : mais réservons notre tendresse pour les victimes et n'épargnons pas notre aversion aux bourreaux, ou qu'on supprime toute moralité de l'histoire.

L'auteur n'a-t-il aucun souci de la moralité, et dans son histoire ne vise-t-il qu'au pittoresque? Loin de là, c'est le type même des choses qu'il voudrait saisir et figurer à grands traits ; et s'il dédaigne cette recherche des causes secondes, c'est qu'il entend remonter à une cause supérieure. Tout le mouvement de la Révolution lui paraît dériver de deux forces : fanatisme et fatalisme. Qu'on juge de son système et de sa manière par une ou deux citations :

« Un homme, une fois lancé la tête première dans le républicanisme ou dans un autre transcendantalisme, luttant et faisant du fanatisme au milieu d'une nation qui lui ressemble, se trouve, pour ainsi dire, enveloppé d'une atmosphère de transcendantalisme et de délire ; son propre individu se perd dans quelque chose qui n'est pas lui, mais dans une chose étrangère bien qu'inséparable de lui. Il est étrange de penser à cela, que le vêtement de l'homme semble couvrir le même homme ; et pourtant l'homme n'est pas là, sa volonté n'y est pas, ni la source de ce qu'il fera et projettera ; à la place de l'homme et de sa volonté, il y a un fanatisme et un fatalisme incarnés sous ses traits. Ce pauvre fanatisme incarné poursuit sa route ; nul ne peut le secourir, et lui-même moins que tout autre... La volonté agit, libre et asservie en même temps, dans un continuel entraînement : le mouvement des libres esprits humains devient un tourbillon furieux du fatalisme aveugle comme les vents ; et la Montagne et la Gironde, quand elles reviennent à elles-mêmes, sont tout étonnées de voir où cela les a jetées et renversées. Telle est la façon merveilleuse dont l'homme peut agir sur l'homme ; c'est la conscience et l'inconscience fondues mystérieusement dans notre existence mystérieuse ; c'est la nécessité sans borne enveloppant le libre arbitre. » (P. 161.) — Souhaitons autre chose au gouvernement des nations.

« Expliquer d'une manière satisfaisante la marche de ce gouvernement révolutionnaire, dit-il encore, n'est pas notre tâche. Nul mortel ne peut l'expliquer... Ainsi qu'on l'a dit plusieurs fois, ce gouvernement révolutionnaire n'est pas un gouvernement qui a con-

science de lui-même, mais un gouvernement aveugle, fatal. Chaque homme plongé dans une atmosphère de folie fanatique et révolutionnaire avance, poussé, poussant, et est devenu une force brute et aveugle : nul repos pour lui, si ce n'est dans la tombe ! » (P. 326.)

On peut d'après cela conjecturer comment, dans le cours de son histoire, il jugera les hommes et les choses. Il ne dissimule aucun des crimes de la Terreur : l'odieuse dérision du tribunal révolutionnaire ; les fournées de Fouquier-Tinville, les exécutions d'Arras avec accompagnement d'orchestre ; les fusillades de Lyon, les noyades de Nantes, hommes et femmes liés deux à deux et jetés à l'eau, ce qu'on appelait les mariages républicains ; tout cela est décrit en des pages où l'on sent, je le reconnais, l'amour du pittoresque avant tout, mais aussi une juste horreur de semblables atrocités[1] ; et pourtant, tout cela est accepté, presque absous. On a fait dire à Richelieu : « Quand une fois j'ai pris une résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge. » L'auteur croit aussi que l'on en a fini avec ces attentats, quand il les a couverts de ses formules : « La chose est irrévocable, » dit-il, après avoir répété l'exclamation d'horreur qui s'éleva en Europe, qui s'élève justement encore, il le reconnaît, contre les journées de septembre ; « la chose est irrévocable : chose à comprendre, parmi d'autres qui figurent très-tristement dans nos annales terrestres, qui cependant n'en sera pas effacée ; car l'homme, comme on l'a observé, a le transcendantalisme en lui, se tenant, ainsi qu'il le fait, pauvre créature, toujours dans le confluent de l'infini, — mystère à lui-même et aux autres, au centre de deux éternités, de trois immensités, — dans l'intersection de la lumière primitive et de l'obscurité éternelle ! Bien que le monde où nous habitons ne soit pas celui de Satan, il y a toujours sa place (sous terre, proprement dit), et en tout temps il y monte. L'espèce humaine peut très-bien pousser des cris et des anathèmes autant que possible. Il y a des actions tellement fortes, qu'il n'y a pas d'exclamations assez puissantes pour elles. Jetez des cris : eux, ils ont agi. » (P. 57-58.)

Et après la Terreur : « Prud'homme, dit-il, ce triste et bruyant imprimeur, cet habile journaliste, qui est encore un journaliste jacobin, deviendra un renégat et publiera des volumes énormes sur ce sujet, *Les crimes de la Révolution*, ajoutant d'innombrables mensonges, comme si la vérité n'était pas suffisante. Quant à nous, nous trouvons qu'il est plus édifiant de savoir une bonne fois que cette république et cette tigresse nationale est un phénomène primitif, un fait de la nature parmi les formules, dans une époque de for-

[1] Voy. le chapitre qui porte ce titre significatif, *Destruction*, p. 282-290.

mules, et d'étudier, en intervenant le moins possible, comment ce fait naturel se comportera parmi les formules. Car elles sont en partie naturelles, en partie fausses et supposées. Mais le fait, tout le monde doit le remarquer, est un fait naturel et sincère, le plus sincère des faits, terrible dans sa sincérité comme la mort. Tout ce qui est sincère comme lui peut le regarder en face et le braver; mais ce qui ne l'est pas? » (P. 293.)

Quant aux hommes, s'il ne les condamne pas, il ne laisse pas que de vouloir les caractériser : car dans ce terrible jeu de marionnettes, si les personnages sont mus par une force qui n'est pas en eux, ils n'en sont pas moins d'humeur et d'allures fort diverses; et c'est là ce qui met de la variété dans la marche fatale de l'action.

Les Girondins pour lui sont des pédants, presque des jésuites : « Au fait, dit-il, une chose nous frappe chez ces pauvres Girondins, c'est leur malheureux aveuglement, et la fatale pauvreté de caractère qui en est cause. Ils sont comme étrangers au peuple qu'ils voudraient gouverner, à la chose pour laquelle ils sont venus travailler. Les formules, la philosophie, l'honorabilité, ce qui a été écrit dans les livres et adopté par les classes instruites, cette pâle copie de la nature est tout ce que la nature, quoi qu'elle fasse, peut révéler à ces hommes. Ainsi ils pérorent et dissertent, et ils en appellent aux amis de la loi, quand la question n'est pas entre la loi et l'illégalité, mais entre la vie et la mort. Pédants de la révolution, sinon ses jésuites! Leur formalisme est grand; grand aussi est leur égoïsme. A les en croire, la France, se soulevant pour combattre l'Autriche, a été soulevée seulement par le complot du 10 mars pour massacrer vingt-deux d'entre eux! Cette révolution prodige, se développant dans ses proportions épouvantables par ses propres lois et celles de la nature, non par les lois de la formule, est devenue inintelligible, incroyable, comme une impossibilité, « le vaste chaos d'un rêve. » Une république basée sur ce qu'ils appellent vertus, sur ce que nous appelons bienséance et respectabilité, voilà ce qu'ils veulent avoir et rien de plus. » (P. 182.) Et quand il arrive à la lutte suprême des Girondins et des Montagnards : « Bien sombre et bien confuse est cette lutte de mort, cette lutte de six semaines; le formalisme furieux contre la réalité frénétique; le patriotisme, l'égoïsme, l'orgueil, la colère, la vanité, l'espérance et le désespoir, tous surexcités jusqu'à la folie; la frénésie et la frénésie se heurtent, semblables à de sombres et bruyants tourbillons... Le Girondin est fort, comme la formule et la respectabilité établie : est-ce que soixante-douze départements, ou beaucoup de têtes respectables de départements ne se déclarent pas pour nous?... La Montagne, de son côté, est forte comme la réalité et l'audace. Pour la réalité de la Montagne est-il rien d'impos-

sible? Elle fera un nouveau 10 août s'il le faut ; oui ! et même un 2 septembre. » (P. 200.) A ce langage, on peut prévoir qu'il se résignera fort bien à la chute des Girondins au 2 juin 1793. « C'étaient, dit-il, des hommes de mérite, cultivés par la philosophie, de conduite honorable ; on ne peut les blâmer de n'avoir été que des pédants, et de n'avoir pas eu plus d'intelligence ; ils ne furent pas blâmables, mais très-malheureux. » (P. 215.)

Il ne plaint pas beaucoup plus les Soixante-treize qui seront jetés en prison, menacés de la mort, pour avoir protesté secrètement contre ce « *suprema dies* du 2 juin. » « Voilà ce qu'on recueille, dit-il froidement, quand on fomente la guerre civile. » (p. 236.) Périssent donc les Vingt-deux ! Quoi que l'on pense des Girondins, il n'y a point d'histoire qui ne nous émeuve au simple récit de leur mort ; mais il faut se borner à nous peindre les victimes : on gâte tout à vouloir y montrer son esprit, comme dans ce passage : « Au pied de l'échafaud, ils font encore entendre, avec des variations appropriées au moment, l'hymne de la *Marseillaise*. *Représentez-vous bien cette scène de musique*. Ceux qui vivent encore continuent à chanter ; le chœur s'affaiblit rapidement : le couperet de Samson est rapide, une tête par minute à peu près. Le chœur s'affaiblit, le chœur a cessé. » (P. 262.) Ce n'est que la parodie du fameux vers des *Templiers* de Raynouard :

Mais il n'était plus temps... les chants avaient cessé.

Du reste on ne peut pas dire que l'auteur ait plus de complaisance pour les adversaires des Girondins, pour l'homme au teint vert de mer (Robespierre), pour ce souverain de la conscience publique appelé Marat ; pour les « Jacobins femelles, » pour les sans-culottes et pour leur système de gouvernement qui a son emblème dans la guillotine[1] ; et il enterrera sans trop de regret, ce me semble, « le corps du sans-culottisme, » après tout le reste, dans son chapitre intitulé « Les harengs grillés. »

Quand on aime tant les formules, on tombe facilement dans le paradoxe : on y tombe d'autant plus aisément qu'on a, en réalité, moins de principes que de formules, qu'on prétend plus à l'intuition qu'à la logique, et que l'on procède beaucoup moins en dialecticien qu'en manière de voyant. Comment excuser cette phrase singulière où l'auteur comprend dans le même entraînement les égorgeurs forçant les prisons, et les soldats courant à la frontière : « La France

[1] « La guillotine, par sa promptitude, donne une idée de l'activité générale de la République. Le cliquetis de cet énorme couperet s'élevant et retombant dans une horrible systole-dyastole, est une partie de cet énorme mouvement vital et de la pulsation du système des sans-culottes. » (P. 254.)

exécute sa valse du désert avec un tourbillon de 25 millions d'hommes (comme le fait le Sahara, lorsque les vents s'éveillent en s'agitant) vers les mairies, *les prisons d'aristocrates* et les salles des comités d'élection ; vers Brunswick et les frontières, vers un nouveau chapitre de l'histoire universelle. » (P. 64.) De même, est-ce bien excuser Paris, je ne dis pas d'avoir fait les massacres de septembre, mais de les avoir soufferts, que de dire : « Quiconque dans Paris a le cœur d'affronter la mort trouve qu'il est plus urgent de combattre les Prussiens que de lutter contre les assassins des aristocrates? » (P. 54.) Et n'est-ce pas pousser le sentiment moral, qui réprouve la guerre. jusqu'à l'immoralité, que de rapprocher de l'égorgeur le soldat, comme il le fait dans cette page : « Oui, au lieu de crier davantage, il serait peut-être édifiant de remarquer d'un autre côté quelle chose étrange c'est que les mœurs, les usages, et avec quelle justesse la valeur, le courage d'un homme est appelé sa moralité. Voyez le cruel massacre, qu'on pourrait appeler l'un des enfants les plus authentiques de l'abîme ; donnez-lui seulement les usages, il devient la guerre avec les lois de la guerre ; il est dès lors suffisamment moral, et des individus vêtus de rouge en portent les instruments pendus à leur côté, non sans un air d'orgueil, que vous ne devez blâmer en aucun façon. Et pourtant tant qu'il n'est vêtu que d'un drap brun et grossier, et que la révolution moins fréquente que la guerre, ne s'est pas encore fait ses lois de révolution, seuls les individus vêtus d'un drap brun et grossier sont immoraux. O crieurs bien-aimés, hommes imbéciles, mes frères, fermons nos larges bouches, cessons de crier, et commençons à réfléchir. » (P. 63.)

Si l'auteur avait un peu plus réfléchi, il se serait tu ici, et il aurait cherché une meilleure occasion de crier contre la guerre. De même quand il a dit de la fin de Marat et de Charlotte Corday : « Ainsi furent en contact et périrent l'une et l'autre la plus belle et la plus sale des créatures : » n'est-ce pas une profanation que de les unir ainsi dans la mort : « O vous, infortuné couple qui vous êtes éteint mutuellement, la Belle et le Repoussant, dormez profondément dans le sein de la Mère qui vous porta tous deux ! » (P. 226.) Et après le tableau qu'il nous a fait lui-même de la Terreur, que dire de cette comparaison entre l'époque de Turgot et celle de Marat à l'avantage du temps de Marat? « Quand l'histoire, portant ses regards en arrière, les jette sur la France d'autrefois, sur l'époque de Turgot, par exemple, qu'elle y voit le servage muet s'approcher en tremblant du palais de son roi, étaler ses millions de visages livides, de corps hideux, épuisés et couverts de haillons, présenter, sous ces hiéroglyphes sinistres, ses suppliques et ses doléances, et n'obtenir, pour toute réponse, que de nouveaux gibets de quarante pieds de

haut ; l'histoire, alors, avoue avec douleur qu'on ne peut citer une période où les 25 millions de Français aient en général *moins* souffert que pendant cette période appelée le règne de la Terreur ! Mais ce ne furent pas les millions de muets qui souffrirent, ce furent les milliers de parleurs, ce furent des centaines et des unités, qui criaient et publiaient, et faisaient retentir le monde de leurs plaintes autant qu'ils le pouvaient et le devaient ; c'est là la grande singularité de cette époque. » (P. 409.) Il semble que l'auteur n'ait vu la Révolution qu'à Paris ou dans quelques grandes villes, et se figure que le reste de la France, que tous ceux qui n'ont pas été guillotinés jouissaient de l'âge d'or ! A-t-il donc si vite oublié ce qu'il dit ailleurs des populations mourant de faim parmi les milliards d'assignats sous le régime du *maximum?* ou croit-il que cela n'existait qu'à Paris ? Si l'auteur n'était étranger, il aurait pu avoir à cet égard d'autres informations que par les livres. Je le demande à tous les hommes de ma génération, nés au fond des provinces. Quel est celui qui ne tienne de ses parents l'impression qu'ils avaient gardée et des misères et des tortures de ce despotisme sanglant, mille fois pire que tous les régimes de servage ? Voyait-on, au temps de Turgot, la mort suspendue sur les têtes pour un cri de pitié poussé en face de l'échafaud ?

Ce goût de l'excentricité qui jette l'auteur dans des propositions si paradoxales et des images si souvent risquées, ne peut pas manquer de se produire dans toutes les allures de son style. Danton, « le charnu Danton, Titan égaré, » est un « avaleur de formules avec un gosier plus large encore que Mirabeau. » (P. 62.) Bonaparte est donné à deviner dans « cet officier monosyllabique d'artillerie. » (P. 389.) L'auteur sait être burlesque jusque dans l'attendrissement, comme quand il dit de la mort de Louis XVI : « Un roi mourant par une telle violence frappe fortement l'imagination ; il faut bien qu'il en soit ainsi. Et au fond ce n'est pas le roi qui meurt, mais bien l'homme. La royauté est un vêtement ; la grande perte est celle de la peau. » (P. 141.)

Le mauvais goût a quelquefois chez lui les apparences d'un mauvais sentiment. Il dit des émigrés, page 322 : « Le ci-devant seigneur, au palais délicat, deviendra un excellent cuisinier de restaurant à Hambourg ; la ci-devant madame, dont le goût était exquis pour la toilette, réussira à Londres comme marchande de modes. Dans Newgate-street, vous rencontrez monsieur le marquis, une planche de sapin sur l'épaule, la doloire et le rabot sous le bras, il s'est fait menuisier, il faut vivre. » (P. 322.)

Il sait plaisanter avec les choses les plus hideuses : « Nous ne mentionnerons plus, dit-il près de finir l'histoire de la Terreur, qu'une

chose ou plutôt deux autres choses : les perruques blondes et la tannerie de Meudon. On parle beaucoup de ces perruques blondes : ô lecteur, elles proviennent de têtes de femmes guillotinées. Ainsi, le toupet d'une duchesse peut servir à couvrir le péricrane d'un cordonnier. Elle soulève encore plus le cœur cette tannerie de Meudon, *mentionnée parmi les autres prodiges de la tannerie*. A Meudon, dit Montgaillard avec beaucoup de calme, il y avait une tannerie de peaux humaines, de celles des guillotinés qui valaient la peine d'être écorchés. On en faisait d'excellentes peaux pour des culottes et autres usages[1]. » L'auteur dit avec raison que l'on trouverait difficilement un cannibalisme aussi épouvantable : et pour reprendre le ton du morceau il ajoute : « C'est un cannibalisme industriel, paisible, presque élégant ! » Il est mauvais plaisant ; il est quelquefois trivial : « Le cruel Billaut ne garde pas le silence, si vous l'excitez. Non plus le cruel Jean Bon, une sorte de jésuite également ; ne l'écrivez pas comme cela se voit dans beaucoup de dictionnaires : *Jambon*. » (P. 128.) Je ne parle pas de ses titres : *Culottisme et sansculottisme* (p. 160) ; on sait ce que sont les *sans-culottes :* c'est Carlyle qui a imaginé de mettre en regard le parti *culotté*. Après cela, le traducteur aurait pu se dispenser de suivre le langage britannique dans sa pruderie en parlant d'hommes *sans indispensables*. La pruderie n'est pas le caractère de la langue de son auteur.

Carlyle dans son exposition, s'identifie volontiers avec la France. « Il dit *notre* révolution ; il s'écrie : *notre* frontière, *nos* braves soldats. » Mais il est Anglais et l'on en voit la marque lorsqu'il parle de ces deux feux : l'un comparable à l'embrasement des broussailles ou de l'herbe sèche ; l'autre au feu du charbon ou même à celui du coke, difficile à allumer, impossible à éteindre : « Le rapide feu gaulois, nous pouvons le remarquer encore, et le remarquer, non-seulement dans les Pichegru, mais dans d'innombrables Voltaire, Racine, Laplace même, — car un homme, qu'il se batte, qu'il chante, qu'il pense, sera toujours le même homme,— est admirable pour faire cuire des œufs. Mais le feu de charbon teutonique, ainsi qu'on le voit dans les Luther, les Leibnitz, les Shakespeare, est préférable pour fondre les métaux. Qu'elle est heureuse notre Europe d'avoir les deux espèces » (p. 390) ; — et l'Angleterre, de fondre les métaux, quand la France ne peut que cuire des œufs !

On peut le voir encore à la façon dont il traite la tradition populaire sur la fin du *Vengeur :* « Lecteur ! Mendez, Pinto, Munchhausen, Ca-

[1] P. 324. Le texte de Montgaillard (*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI*, etc., t. IV, p. 290, note) se ressent un peu d'avoir passé par les mains de Carlyle.

gliostro, Pzalmanazar, ont été grands; mais ils ne sont pas les plus grands. O Barère, Barère, Anacréon de la guillotine! L'histoire, curieuse, pour être fidèle, doit, dans une nouvelle édition, redemander « qu'est devenu *le Vengeur?* » que doit-on croire de son glorieux suicide? et avec son pinceau impitoyable, elle trace une large bande noire, une bande injurieuse, sur toi Barère, et sur lui! Hélas! hélas! *le Vengeur*, après avoir lutté vaillamment, a sombré comme tout autre navire, tandis que son commandant et plus de deux cents hommes d'équipage s'échappaient avec joie sur des bateaux anglais; et cette grande action héroïque, cet exploit immortel, n'est plus qu'un énorme mensonge héroïque, qui n'existe nulle part, si ce n'est à l'état de mensonge, dans le cerveau de Barère! Telle est la vérité. Toute cette histoire a été fondée comme le monde même, sur le néant: prouvée par le rapport de la Convention, par des décrets solennels de la Convention et le « *modèle en bois du Vengeur*, » crue, pleurée, chantée par tout le peuple français jusqu'à cette époque, on peut la regarder comme le chef-d'œuvre de Barère, comme le plus prodigieux, le plus héroïque échantillon de blague qui ait été produit depuis plusieurs siècles, par aucun homme, aucune nation. C'est à ce titre seul qu'il doit être désormais mémorable. » (P. 318.) —*Le Vengeur* n'a pas sombré volontairement, et ceux de ses marins qui ont pu échapper à la mort n'ont pas refusé la vie; mais le vaisseau, avec plus de la moitié de l'équipage, a péri après un glorieux combat (13 prairial, an II), et le dernier cri des mourants a été: *Vive la République!* Voyez le rapport du brave capitaine Renaudin. Sans autoriser les paroles emphatiques de Barère, qui pouvait être de bonne foi, ne sachant rien que par de vagues rumeurs, il permet de faire justice des paroles injurieuses de Carlyle, qui, ayant pu avoir toutes les pièces sous les yeux, n'a pas la même excuse [1].

En somme, on aborde ce livre par curiosité, on y avance comme piqué au jeu; mais on ne va pas jusqu'au bout sans fatigue. En le lisant, on éprouve moins d'émotion que d'étourdissement; et quand on le pose, on ne peut s'empêcher de dire : Voilà beaucoup d'esprit bien mal employé!

[1] Ce rapport a été reproduit par M. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, art. *Vengeur*.

II

Un autre livre qui, chez nous cette fois, vise au pittoresque, sans d'ailleurs prétendre aux grandes théories, c'est l'*Histoire de la Société française pendant la Révolution* de MM. Edmond et Jules de Goncourt. Les deux auteurs n'ont point à étudier dans leurs causes et à retracer dans leur suite les événements de la Révolution. Ils peuvent, ils doivent même par leur titre fouiller plus curieusement et s'attacher à mettre plus en lumière certains recoins de ce grand sujet. C'est comme une collection de tableaux de genre, dont le mérite du reste est plus dans la multiplicité du détail que dans l'ordonnance de la composition ; et l'on conçoit qu'ils aient pu se mettre à deux pour les faire. Ils auraient été vingt, que la moisson n'eût été que plus abondante et le livre mieux rempli.

On trouvera donc ici, en autant de tableaux distincts, l'histoire de la Révolution française dans les salons où elle commence, dans la rue où elle s'achève, dans les théâtres, dans les cafés, dans les maisons de jeu, et même dans d'autres lieux encore ; l'influence qu'elle exerça sur la littérature, sur l'art et jusque sur la mode. La littérature cesse d'être philosophique, elle est toute à l'action. Ce qui domine dans la presse du temps ce sont les journaux, les pamphlets, les caricatures, toutes choses qui ne visent point à la postérité, qui se bornent au présent; mais le présent est gros d'avenir : et qui peut calculer les effets produits sur la marche de la Révolution par ces simples feuilles qui pénètrent dans tous les foyers, qui happent le passant dans la rue et se disputent le privilége de faire l'opinion publique? La Révolution est là tout entière, avec son esprit généreux, ses grandes aspirations, son courage, mais aussi avec ses violences, ses convoitises, son écume, sa bave sanglante, ses obscénités.

Il n'est pas besoin de citer les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins; *le Patriote français*, de Brissot, etc., qui poussent au mouvement et seront emportés. On connaît aussi, on ne connaît que trop l'action terrible de *l'Ami du Peuple* (Marat) et les colères du *Père Duchesne* (Hébert) : les fumées du sang leur montent à la tête; et parmi ceux qui savent les braver, quelle audace et quel mépris de la mort n'a-t-il pas fallu à la *Feuille du matin*, le dernier survivant des journaux royalistes, pour publier, en mars 1793, cette version, à l'ordre du jour, des commandements de Dieu :

V. Tout bon Français égorgeras
Ou le pendras pareillement.

X. Bien d'autrui ne convoiteras,
Mais le prendras ouvertement.

Quant aux pamphlets, un catalogue exact de tous ceux qui parurent alors, serait la révélation la plus curieuse de l'état des esprits; car, là aussi, se livre la bataille : *Ah ! ça n'ira pas !* — *Le Parchemin en culotte ;* — *La botte de foin ou Mort tragique du sieur Foulon ;* — *Les demoiselles du Palais-Royal aux états généraux ;* — *L'autorité de Rabelais dans la révolution présente et dans la constitution civile du clergé*, etc. Je passe les caricatures, sorte de pamphlets qui parlent aux yeux : on en verra quelques échantillons cités par nos deux auteurs. C'est au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue des Mathurins, à la maison Basset (on ne les chercherait plus là aujourd'hui), qu'on en trouvait la grande exhibition; et des gens ne manquaient pas pour en faire le commentaire aux plus novices. « C'est le journal de ceux qui ne savent pas lire; c'est l'école du peuple » (p. 254) : triste école où l'on n'apprendra guère ni le bien, ni le vrai, ni le beau !

Au milieu de tous ces détails, on peut suivre la Révolution, qui s'accomplit dans la société même : la joie infinie et l'immense soulagement que l'on ressentit aux premiers jours de l'Assemblée constituante, à l'avénement de la liberté et de l'égalité dans la nation française; quand les priviléges sont abolis et les abus séculaires déracinés : plus de dîmes, plus de corvées, plus de garennes, plus de maîtrises ni de jurandes; plus de bourgeois ni de nobles; plus de glèbe ni de châteaux; plus de robe ni d'épée, mais tous une même chose devant la loi !

Il y eut bien quelque confusion dans cette transformation, faite en une nuit à coups de décrets, d'une société qui était le produit des siècles. Ce n'est pas seulement l'homme qui se sent l'égal de l'homme dans toutes les conditions; c'est le valet qui, en tant que valet, se veut faire l'égal de son maître, et prétendra, jusque dans la maison où il sert, être tout, comme étant du tiers état[1]. Il y eut dans cette joie du plus grand nombre, des déboires aussi pour quelques-uns. Plusieurs ne sentirent que l'amertume du sacrifice qu'ils devaient subir sans avoir eu la satisfaction de le décréter eux-mêmes ; et il y avait dans ces regrets quelque chose de légitime. On ne répudie pas sans douleur toutes les traditions de sa famille. On n'efface pas sans qu'il en coûte les insignes de ses aïeux. Le marquis de Mirabeau lui-même ne se résigna pas à se voir appelé dans les journaux Riquetti. « Avec votre Riquetti, s'écria-t-il en s'adressant

[1] Voy. une scène comique racontée page 77.

à la tribune des journalistes, vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours. » Parole de bon sens; mais les journalistes n'auraient-ils pas pu répondre : « Avec vos noms de terre, depuis des siècles vous désorientez l'histoire ! » Quelle étude ne faut-il pas pour suivre sous ces noms, achetés souvent avec quelques arpents de terrain, les rapports qui unissent les fils aux pères et les frères entre eux, et quelquefois le même homme à soi-même? Du reste, aux uns comme aux autres, on peut dire que l'esprit égalitaire s'était ici arrêté à moitié chemin. Ce ne sont pas seulement les titres : les noms même de famille créent une aristocratie. Pour avoir l'égalité véritable, il aurait fallu en revenir à s'appeler Pierre, Jacques ou Thomas. La société athénienne, par exemple, avec ses noms individuels distingués des semblables par le simple nom du père, nom individuel aussi, n'est-il pas bien autrement démocratique que la société romaine, avec ses triples noms de personne, de *gens* et de branche dans la *gens?* Et aujourd'hui, jusque parmi les démocrates et devant le suffrage universel, combien qui n'ont été ou ne seront quelque chose qu'en vertu d'un nom rendu célèbre par un père ou par un aïeul? Concluons que ce n'était pas la peine d'en faire un crime aux aristocrates.

Avec cette joie de l'affranchissement, il fallait bien s'attendre aux misères que, dans les premiers jours, devait entraîner la liberté. On ne déplace pas impunément une société tout entière de ses bases, même quand il s'agit de la mieux asseoir; on ne change pas sans péril le régime des impôts et les conditions du travail. Mais les peuples ne se représentent pas sous cette forme les commencements naturels d'une ère de régénération, vantée comme une ère de bonheur. Comment croire que des mesures dirigées contre les riches tournent contre les pauvres; que la suppression de certains droits fiscaux puisse amener le renchérissement des denrées et la misère? Et cela arrivera pourtant, si ces mesures effrayent l'argent et l'empêchent de circuler; si cette suppression de droits tarit les ressources du trésor et que cet appauvrissement du trésor altère le crédit, et par suite entrave ou paralyse entièrement l'industrie et le commerce. La misère engendre le soupçon, le soupçon pousse à la violence, et la violence, en faisant l'affaire de quelques démagogues, précipitera le pays de révolution en révolution, ou, si l'on veut, de journée en journée, dans l'abîme de la Terreur.

Le régime de 1793, nous avons eu l'occasion de le dire déjà, c'est le renversement complet des principes de 1789. Ce seront, si l'on veut, de sanglantes représailles de l'ancien régime; mais enfin c'est la suppression de la liberté, de l'égalité même, au profit de la plèbe la plus infime, ou plutôt de ceux qui la mènent en semblant la servir. En ce temps-là l'élite de la société se trouve dans les prisons, et l'on est

envoyé à l'échafaud, à titre d'aristocrate, sur son simple nom de famille. MM. de Goncourt ont des pages fort curieuses sur la société dans les prisons. C'est là que se retrouve encore ce qui reste de la politesse dans la nation, et ce serait un contraste piquant s'il n'était si lugubre que de voir tant de distinction, d'innocence et de vertu dans la maison du crime, tant de scélératesse dans la demeure du pouvoir. Les deux auteurs font une peinture fort colorée de ces renversements de conditions et de tout l'ordre moral, à commencer par les plus poignantes insultes, par les plus grandes douleurs, par les tortures journalières de la famille royale dans le Temple : « Ces femmes, dit-il, qui n'ont plus de larmes, ce résigné qui regarde indifféremment, avec une lunette, les travaux de maçonnerie qui scellent sa dernière prison, il faut qu'ils aient les crachats, la fange, les calomnies, leur chemin de la guillotine. Et de toute la France, tournée vers le Temple, il s'élève des voix confuses, des cris, des ricanements, une clameur quotidienne, obstinée, sans miséricorde et sans trêve. Il semble, à y prêter l'oreille, entendre un de ces chants de mort de Peaux-Rouges insultant au vaincu avant de le martyriser, et qui, avant de tuer le corps, crucifient le cœur. » (P. 278.) — « Il faut à la Révolution qu'ils meurent ; il faut aux révolutionnaires qu'ils souffrent. Et quand l'ennemi a été repoussé, quand la guillotine s'impatiente d'attendre, ne croyez pas que la satiété se soit faite dans le public ou que la pudeur vienne aux insulteurs. Celui-là dit le ménage au Temple s'injuriant, se battant, se souffletant, et le roi traitant la reine de g.... et de p..... Oui, on les torture, on les promène sur la claie des pamphlets ignobles, aux veilles même de ces jours que la mort promise fait sacrés ; et, pendant que les geôliers dessinent sur les murs, pour les enfants de ce père et de cette mère : « *M. Veto crachant dans le sac,* » d'autres geôliers, peut-être, jettent dans la chambre du roi cette notification populaire de l'arrêt de mort qu'ils attendent : « *Charles libre.* Tes sujets vont à la guillotine. —
« *Louis l'esclave.* O ciel ! Quoi ! Laporte, Durosoy, Royou... — *Charles*
« *libre....* Viennent de te servir de courriers ainsi qu'à Madame. —
« *Louis l'esclave.* O ciel ! voyez-vous, monsieur Charles, vous êtes
« cause que ma femme vient de s'évanouir ! — *Charles libre.* Eh
« bien ! f...-lui une jatte d'eau par la figure, elle reviendra. » (P. 278-281.)

MM. de Goncourt rendent, par des traits saisissants, la physionomie hideuse des tribunes dans la scène du jugement du roi. Mais l'auguste victime avait été précédée et allait être suivie de bien d'autres. Les deux écrivains dépeignent bien l'abrutissement où la vue journalière des exécutions avait jeté la populace, l'ironie mêlée à la cruauté dans ces cris sauvages qui faisaient appel à son goût pour le

sang :« La liste des gagnants à la loterie de sainte Guillotine. » (P. 322.)

Ajoutons-y, comme un échantillon de la littérature née de cette boue sanglante, le « Compte rendu aux sans-culottes de la Républi-« que française, par très-haute, très-puissante et très-expéditive « dame Guillotine, dame du Carrousel, de la place de la Révolution, « de la Grève et autres lieux ; contenant le nom et le surnom de « ceux à qui elle a accordé des passe-ports pour l'autre monde, le lieu « de leur naissance, leurs âge et qualités, le jour de leur jugement, « depuis son établissement au mois de juillet 1792, jusqu'à ce jour, « rédigé et présenté aux amis de ses prouesses, par le citoyen Tisset, « n° 13, rue de la Barillerie, coopérateur des succès de la République « française. De l'imprimerie du Calculateur patriote, Au corps sans « tête. »

Dans la préface, la Guillotine (c'est elle qui parle) exprime ses regrets et ses vœux : « Pourquoi faut-il, dit-elle, que cette canaille-là n'ait qu'une tête ? Je leur en aurais souhaité dix ; car, convenons-en, cette soustraction est trop tôt faite pour eux. » Les bulletins de chaque jour ne suffisent pas à ses triomphes. Elle voudrait se rendre le monde entier tributaire ; et les têtes les plus sacrées sont celles qu'elle convoite le plus : « Ah ! dit-elle, qu'une tiare dans le panier ferait un merveilleux effet, et que la tête du Saint-Père ajouterait à mes lauriers ! L'idée de ne pouvoir en jouir m'attriste. Ah ! si Sa Sainteté prétendue et le sacré collége des cardinaux voulaient s'éloigner de Rome et venir faire un tour à Paris, comme je les saluerais de bonne grâce, et que j'aurais de satisfaction à en faire *subito* des saint Denis, des saint Jean-Baptiste, des saint Firmin ! » Mais elle n'a pas seulement des vœux pour l'avenir ; elle a des regrets pour le passé : « Que n'ai-je été de tous les temps et de tous les siècles ?... J'aurais guillotiné ce brave M. saint Louis, qui se fit sanctifier à force de forfaits et de bêtises ; dès lors, un saint de moins dans la ménagerie céleste. J'aurais sabré la plus grande partie de ses successeurs, sans mettre de côté Louis XII, Henri IV... Les Bathilde, les Clotilde, les reine Blanche auraient aussi dansé la Carmagnole ! »

La Révolution était-elle donc un retour à la barbarie ? MM. de Goncourt ne paraissent pas éloignés de le croire : et pour ce qui est du régime de la Terreur, ils ont bien raison. Mais il ne faudrait pas étendre à toutes les choses de ce temps ce jugement radical ; et à cet égard on peut leur opposer les faits que M. Despois a réunis dans son livre du *Vandalisme révolutionnaire*.

III

Les hommes de 1789 aspiraient au progrès en toute chose, et leurs idées avaient été recueillies dans l'Assemblée législative et dans la Convention. Au milieu même des déchirements politiques, ce travail de réorganisation se poursuivait activement, et la Convention avait trouvé dans son sein ou au dehors des hommes capables de le mener à bonne fin. Carnot savait *organiser* la victoire par d'autres moyens que ceux que la Terreur mettait à son service. Cambon fut sans égal dans l'administration des finances, sous le régime financier le plus désastreux ; Condorcet, Daunou, Lakanal, Grégoire, travaillaient avec un zèle infatigable au rétablissement de l'instruction publique à tous ses degrés, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'Institut ; et dès le temps de la Terreur, la loi de l'Instruction primaire fut décrétée (29 frimaire an II, 19 décembre 1793). Monge, Fourcroy secondaient l'ingénieur Lamblardie dans la création de l'École polytechnique, création votée le 11 mars 1794, sous le nom d'École centrale des travaux publics, et réalisée par la loi du 28 septembre suivant. Un mois après (30 octobre) était fondée l'École normale, avec Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Laharpe, Volney, Bernardin de Saint-Pierre pour maîtres. Le 10 juin 1793, s'était ouvert le Muséum d'histoire naturelle, avec douze chaires inaugurées par des savants dont les noms sont restés dans la science : Daubenton, Fourcroy, Brongniart, Jussieu, et bientôt Geoffroy Saint-Hilaire. Un peu plus tard (25 juin 1795) était créé le Bureau des longitudes, qui avait pour géomètres Lagrange et Laplace ; pour astronomes, Lalande, Cassini, Méchin, Delambre ; comme navigateurs, Borda et Bougainville ; comme géographe, Buache.

La Révolution ne suscita pas, sans doute, ces hommes éminents, mais elle les employa. (Joignons-leur Lavoisier, qu'elle envoya à l'échafaud.) Les sciences, on le voit, ne comptèrent jamais de plus grands noms. Quant aux beaux-arts, ils voyaient à la crête même de la Montagne un des plus puissants chefs d'école, Louis David, qui voulait mourir avec Marat, boire la ciguë avec Robespierre, et qui vécut assez pour fournir des dessins au trône impérial et peindre, dans une page admirable, la cérémonie du couronnement.

David n'avait pas sauvé son académie, loin de là ! et l'on peut voir dans l'ouvrage de MM. de Goncourt comment opérait le jury qu'il lui fit substituer pour le jugement des prix de Rome. Mais le musée du Louvre, décrété par l'Assemblée constituante, s'ouvrit au public

le 8 novembre 1793 ; et dès la Convention, à tort ou à droit, il s'enrichit du fruit de nos victoires : l'influence de ces grands maîtres, exposés sous les yeux du public, se joignit assurément à celle de David, dans l'éducation des grands peintres que son école nous a donnés. Quant aux autres académies, si l'Académie française et l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne furent pas mieux traitées que de simples corporations, l'Académie des sciences survécut au moins dans ses réunions ordinaires et dans ses indemnités : on avait trop besoin de son concours. C'est à elle que l'Assemblée constituante avait confié le soin d'établir l'unité des poids et mesures, chose réclamée depuis plus de deux siècles par nos anciens états généraux ; et le 1er août 1793, Arbogast (c'est un conventionnel) apportait à la tribune le résultat des travaux de l'Académie : un système qui, rapportant toutes les mesures à une unité de longueur prise dans la nature, présentait l'avantage d'être conservé toujours le même, et de pouvoir être adopté par toutes les nations.

On n'en peut dire malheureusement autant du calendrier nouveau dont l'Académie des sciences avait été chargée aussi, et dont le soin avait été remis à Lalande. Tandis que, par le système métrique, la Convention offrait aux nations une base sur laquelle toutes pouvaient s'unir, elle supprimait par son calendrier un accord existant, accord qui n'est pas moins nécessaire aux relations de la vie sociale ; elle rompait non-seulement avec le passé, mais avec le présent ; elle s'isolait dans le monde : car elle ne pouvait pas avoir la prétention de faire adopter au monde l'ère de la République française, et son intention n'était pas de conquérir l'univers pour le lui imposer. La dénomination même des mois nouveaux, dont l'inventeur, Fabre d'Églantine, vante avec tant de complaisance la convenance aux saisons et l'heureuse harmonie, était à peine exacte dans ses rapports avec le climat aux deux extrémités de la France. Qu'est-ce donc, s'il eût fallu compter ainsi, je ne dis pas aux antipodes, mais simplement aux deux extrémités de l'Europe, de la Suède à l'Espagne ?

Pour nous résumer, on ne peut donc pas nier que la Convention n'ait poursuivi le progrès dans tout le champ de l'intelligence ; et pour ce qui est des sciences, elle a fait beaucoup, et elle a été admirablement secondée. Aux services qu'elle a rendus à la science, on peut ajouter l'établissement du Conservatoire des Arts et Métiers ; à ceux qu'elle en a tirés, l'établissement du premier télégraphe ; le salpêtre extrait du sol en quantité suffisante pour fournir de la poudre dans les proportions énormes que les circonstances exigeaient : vrai miracle de la chimie ! — et quand Lavoisier, condamné par le tribunal révolutionnaire, demandait un délai de quinze jours pour achever une expérience utile à la République, le président lui faisait cette

fière réponse : « La République n'a pas besoin de chimistes! » A part cette exception, les sciences donc n'eurent pas à se plaindre[1]; mais quant aux lettres, il faut renoncer à vanter ce temps-là. Il ne suffit pas, pour susciter une littérature, de consacrer la propriété littéraire; il ne suffit pas, pour l'encourager, de créer des pensions. Les lettres veulent la liberté : et c'est, on en conviendra, ce qui a manqué le plus à la République. Vous n'y trouverez que la licence, pâture malsaine qu'un gouvernement qui se réserve le domaine de la politique jette au peuple pour tâcher d'assouvir de plus légitimes besoins.

Le journalisme se traîne dans le sang et la boue. Ceux qui, partisans même de la Révolution, avaient osé lutter contre ses excès, avaient été envoyés à l'échafaud. Le dernier souffle de la libre pensée s'était exhalé dans ce cri vengeur du *Vieux Cordelier*, évoquant la sanglante image du despotisme ombrageux, flétri par Tacite. Le théâtre ne sort des frivolités ou des platitudes que pour se faire complice de la Terreur, en bafouant ceux qu'elle veut perdre ou ceux qu'elle tue[2]. Talma lui-même ne peut sauver la tragédie. Toute trace de goût se perd : dès la fin de 1790, selon Kotzebue, on voyait au théâtre de Monsieur, dans *le Procès de Socrate*, des pipes sur la cheminée de la prison du philosophe athénien. (MM. de Goncourt, p. 301.) Et quel refuge pour l'esprit français quand les derniers salons tenus ouverts par ceux-là même que la Révolution avait passionnés, deviennent suspects à la rue et se ferment pour n'être plus souillés par la carmagnole de Marat? « Alors, disent un peu rudement nos deux auteurs, la richesse est crime; la pauvreté, devoir; la misère, prudence. La sans-culotterie règne sans partage, un peu de paille dans ses sabots, de l'eau-de-vie dans sa cruche, un trognon de pain pour se repaître; et pour blasphémer le souper de l'ancien régime, sacré par l'esprit de la vieille société française, elle assied dans les boues des rues les *soupers fraternels !* » (P. 360.)

Le régime nouveau préparait-il au moins dans les générations naissantes un meilleur avenir à la France? On devait l'espérer. L'instruction était devenue, de par la loi, obligatoire; et un rapport de Grégoire (9 pluviôse, an II, 28 janvier 1794) avait ouvert un concours pour la composition des livres élémentaires destinés aux écoles

[1] « On les a vus jusqu'ici, dit un auteur peu suspect d'amour pour la Révolution, ne fleurir que sous des gouvernements tranquilles et périr dans les dissensions civiles. Le despotisme révolutionnaire leur donne maintenant une influence politique, il s'en sert pour inspirer de la confiance au peuple, pour préparer des victoires et gagner des batailles » (L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année* 1825. Paris, 1827, t. IV, p. 288.)

[2] Voy. MM. de Goncourt, *la Société française pendant la Révolution*, p. 292.

nationales. Mais ce qui domine dans cette littérature classique, c'est bien moins la pensée d'enseigner à l'enfant ses devoirs que de lui apprendre ses droits : il en faut faire tout de suite un citoyen.

Ce sont tout d'abord, des A, B, C patriotiques. Après le premier assemblage de lettres, on lui donne à lire la Déclaration des droits de l'homme : Le peu-ple fran-çais con-vain-cu, etc. ; on lui met entre les mains des catéchismes républicains où, à cette question : «Qui es-tu?» il doit répondre

Homme libre et pensant, né pour haïr les rois ;

et trois autres vers sur ce ton ; des syllabaires, où le citoyen Piat, instituteur, définissait ainsi, par la bouche d'un enfant, les *sans-culottides* : « C'est le nom le plus analogue au rassemblement des diverses portions du peuple français, qui viendront de toutes les parties de la République célébrer, à cette époque, la liberté et l'égalité. » (P. 276.)

Les sans-culottes, voilà le type national, proposé aux enfants. Il s'agissait, par l'éducation, d'en faire des sans-culottes. On s'y prenait à point !

Quant à la religion, à quelle dose la faisait-on entrer dans cette éducation obligatoire, lorsqu'elle était ce que l'on sait dans l'État? La liberté des cultes était proclamée ; mais en réalité qui voulait être catholique devait l'être à la façon dont l'entendait l'État : sorte de culte officiel, imposé ainsi à des populations dont il blessait les croyances par des gens qui n'y croyaient même pas. D'ailleurs on sait ce qui en arriva sous la Terreur : quelle honteuse abjuration de ces faux prêtres, quelle profanation des lieux saints, quelle rage de destruction ou de mutilation, non-seulement à Paris, mais dans toute la France ! Et à ce propos je demanderai à M. Despois, pourquoi, par une sorte de défi, il emprunte à Grégoire le titre de ses rapports sur le *Vandalisme*, pour le mettre en tête d'un livre où il veut exposer tout autre chose? Brûler les archives, afin d'y détruire les titres de la noblesse, piller les bibliothèques, lacérer les livres pour crime de priviléges ou d'armoiries, jeter au feu les tableaux, saccager les églises, briser les autels et les images des saints, n'est-ce pas là ce qui s'appelle du vandalisme? — Oui? — Et cela s'est-il fait sous la Révolution? — Grégoire l'atteste[1], M. Despois ne le nie point,

[1] *Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de les réprimer*, par Grégoire (séance du 14 fructidor, l'an II de la République une et indivisible), réimprimé à Caen, 1867. Voy. les exemples qu'il en cite p. 44 et suiv. ; et lui-même déclare qu'il y en eut mille autres. Il les attribue, il est vrai, à l'aristocratie et à la contre-révolution qui veut nous *barbariser*. C'était donc bien un retour à la barbarie.

ni M. Louis Blanc : et comment ne l'avoueraient-il pas? S'ils se taisaient, les pierres le crieraient, comme dit l'Évangile : *Si hi tacuerint, lapides clamabunt*[1]. Nos cathédrales en témoignent par tous leurs porches mutilés et outragés.

Laissez donc à Grégoire son titre, vous contentant du vôtre : « Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention ; » et ne croyez pas en y accolant les mots *Vandalisme révolutionnaire*, donner le change sur leur valeur et leur réalité. Il y a eu un vandalisme révolutionnaire. En vain alléguerez-vous le décret de la Convention qui institue les archives nationales ; celui qui défend d'appliquer aux livres l'ordre de destruction, rendu contre les emblèmes de la royauté ; qui punit de deux ans de fer « quiconque dégraderait les monuments des arts dépendants des propriétés nationales[2]. » Cela fait honneur à la Convention et prouve qu'elle a réagi contre le vandalisme. Mais cela prouve-t-il qu'il n'y ait pas eu de vandalisme, ou qu'on n'ait pas le droit de l'imputer à la Révolution? Non, il faut laisser au mot de *Révolution* toute sa portée, et ne pas le réserver arbitrairement à l'idéal que l'on se forme. Il y a la révolution de 1789 qui sort des entrailles de la nation et procède par les résolutions des représentants du peuple; et il y a les révolutions du 10 août, du 31 mai qui procèdent par l'émeute et s'imposent violemment aux assemblées elles-mêmes. C'est de cette source que le mouvement iconoclaste est sorti, et comme le 10 août, comme le 31 mai, il a le droit de se dire révolutionnaire. J'en prends à témoin M. Quinet, et je renvoie au chapitre où, parlant de ces ravages réprimés par Robespierre, il a choisi ce titre significatif : *Les Révolutionnaires ont peur de la Révolution !*

Dans ce naufrage des principes religieux, avec cette éducation de l'école et de la place publique, que pouvait-on attendre de la vie privée? Ici encore (je ne parle pas de la nation entière, grâce à Dieu ! mais de ceux qui étaient emportés dans ce mouvement), ici encore, il y avait eu de grandes idées de régénération et de grandes ruines. On avait voulu faire entrer la liberté dans la famille, la liberté dans le mariage. Le mariage n'était plus qu'un contrat toujours résiliable par le divorce : « Jeunes époux, disait Chaumette, c'est sur les autels de la liberté que se rallument pour vous les flambleaux de l'hymen. Le mariage n'est plus un joug, une chaîne ; il n'est plus que ce qu'il doit être, l'accomplissement des grands desseins de la na-

[1] Luc, xix, 40.

[2] M. Despois ne parle pas des institutions judiciaires de la Convention : tribunal révolutionnaire, loi du 22 prairial, an II, etc. Mais cela ne peut pas s'appeler du vandalisme : ce serait faire injure aux Vandales. Nous en parlerons ailleurs.

ture, l'acquit d'une dette agréable que doit tout citoyen à la patrie. » Mais les enfants qui naissaient de ces unions, les parents ne leur devaient-ils rien? Et l'État ne leur retirait-il point ce que la nature leur avait donné, quand il leur ôtait, par le divorce, la vie de famille? C'est un point sur lequel les partisans du divorce ont encore à s'expliquer aujourd'hui.

MM. de Goncourt terminent leur ouvrage par la chose dont Carlyle avait fait le titre de son volume, et qui est en effet, l'Alpha et l'Oméga de la Terreur : la Guillotine, invention d'un médecin philanthrope! Des pendus, laissés pour morts et rappelés à la vie, ont pu dire ce qu'ils ont souffert; l'excellent Guillotin n'avait pas peur d'être démenti, quand il disait en vantant sa machine : « Avec ma machine je vous fais sauter la tête d'un coup d'œil et vous ne souffrez pas. » Proposée à ce titre à l'Assemblée constituante et adoptée par l'Assemblée législative, elle ne justifia que trop, sous la Convention, le sentiment de ceux qui la repoussaient comme devant habituer le peuple au sang versé. Elle allait servir, surtout par sa célérité, aux hécatombes de la Terreur : encore fut-elle quelque fois délaissée pour des moyens plus sommaires et plus prompts, les fusillades, les noyades; mais elle n'en est pas moins la plus haute expression de ce régime que la conscience publique a flétri et qu'aucun sophisme historique ne réhabilitera.

En louant MM. de Goncourt de la variété de leurs recherches et du sentiment général qui les inspirés, je ne laisserai pas de les critiquer aussi. Ils puisent volontiers dans les pamphlets du temps : c'est une source légitime; mais il faut prendre garde de se laisser trop aller à leur esprit. Il y a dans ce livre des portraits qui sont de vraies caricatures : « Au milieu de tous, une femme au visage léonin, empourpré, bourgeonné, à la lèvre aride, va, vient, brusque de corps et d'idée, le geste mâle, jetant avec une voix de garçon une phrase robuste et enflée. » (P. 6.) — Quelle est cette femme? madame de Staël! Bailly n'est pas mieux traité : « De cette *robinocratie*, — c'est le sobriquet royaliste, — si naïvement gonflée en son triomphe, et qui se laisse si facilement éblouir par ces pompes subites, — M. Bailly est le type le plus complet; le pauvre homme est de tous celui qui apporte à oublier son passé d'hier le plus de ridicule et la meilleure bonne foi. Adieu, globes, astrolabes, sphères et les temples de Clio! Maire de Paris, Sylvain Bailly! Ce n'est plus ce même Bailly qui, il y a quelques jours, allait de Paris à Passy, les mains dans ses poches, un parapluie sous le bras, les yeux élevés aux astres. Il n'écrit plus, il ne lit plus; il dédaigne jetons, fauteuil académique; il siége en sa chaise curule; il donne audience, ce roi d'Yvetot de la bonne ville, le roi Sylvain, comme dit le *Veni Creator*, etc.» (P. 82.)

Je blâme aussi l'affectation des auteurs à jeter dans leur récit une foule de noms et de faits, la plupart peu connus, sans rien qui les explique. On se rend inintelligible, à force de vouloir paraître familier soi-même avec les hommes et avec les choses du temps : c'est une fatigue pour le lecteur qui s'instruit mal et s'amuse peu à ce grand étalage. Enfin je trouve encore ici la recherche du pittoresque poussant aux plus grandes hardiesses dans l'accouplement des mots ou le choix des figures. Le *ça ira* est « l'alleluia du sang » (p. 55) ; les spectacles populaires qui répandent parmi la jeunesse la fièvre des combats, « des tyrtéides de poudre et de sacré-chien où le peuple trempe sa lèvre ardente, vaudevilles qui sont vigiles des batailles » (p. 202); les petits théâtres, « spectacles des boulevards condamnés à garder à la porte les tréteaux de la parade, comme des affranchis leurs anneaux d'esclave aux pieds » (p. 92), image aussi fausse que brillante. Qui a jamais entendu parler d'affranchis ortant la chaîne au pied? On nous décrira tantôt les « fournées androgynes de 93 » (p. 105), tantôt un appartement qui était « une récréation de l'œil et une complicité charmeresse du non-chaloir. » (P. 88.) Le trivial n'est pas dédaigné, comme quand on nous montre un seul commerce grandissant, « le commerce de la *gueule* » (p. 116); et cela ne me paraît pas racheté par l'afféterie de certaines expressions et par les recherches du néologisme : « l'irrespect, » etc. Il y a là un étrange mépris de la langue ou une bien grande estime de soi-même. C'est tout un peuple qui crée les mots nouveaux ; ils sont parlés avant d'être écrits. Hors de là, le droit de créer des mots n'appartient que par exception aux grands maîtres ; et ce sont eux qui en usent le moins. Être original par des mots forgés ou des phrases contrefaites, c'est une chose qui est à la portée de tous ; mais être original en parlant la langue de tout le monde, c'est là le signe du vrai talent, et la seule originalité qui s'impose au public.

H. WALLON.

La suite prochainement.

LE NOUVEAU PROJET DE LOI

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN ANGLETERRE

Il s'accomplit en ce moment en Angleterre une véritable révolution qui, pour être pacifique, n'en est pas moins profondément regrettable: on substitue dans les écoles primaires au système confessionnel et libre qui avait pour base l'enseignement religieux le régime gratuit et obligatoire qui l'exclut. Beaucoup de bons esprits sur le continent ont vu avec surprise proposer un tel changement dans le pays classique de la liberté; en Angleterre les catholiques, qui sont les principaux adversaires de la nouvelle loi, ont été aussi affligés, mais moins étonnés: après les efforts inouïs tentés dans ces derniers temps par un parti aujourd'hui très-puissant, on craignait des mesures plus extrêmes encore. Afin de mieux entrer dans l'esprit du nouveau projet de loi, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les essais de législation qui l'ont précédé et surtout sur le système qu'il est appelé à remplacer. Nous verrons ensuite quelles causes ont réagi contre ce système et ont contribué à amener celui qui va probablement lui succéder aujourd'hui. Nous étudierons alors les diverses dispositions du projet de loi que M. Forster a présenté à la Chambre des communes. Après quoi nous envisagerons rapidement l'accueil qu'il a reçu du public et les chances de succès qui lui sont réservées.

Le point de départ de la législation anglaise en matière d'éducation populaire se trouve dans l'acte du parlement sur le travail des enfants dans les manufactures (*Factory Act*) adopté en 1833. Cette loi

stipulait que tous les enfants entre les âges de huit et onze ans ne seraient astreints qu'à une demi-journée de travail dans les usines et dans les fabriques, à la condition expresse de fréquenter l'école pendant l'autre moitié du jour : nul patron ne pouvait, sous peine d'une lourde amende, employer un enfant qui n'exhibait point une attestation de présence à la classe signée par l'instituteur. Dans la suite le bienfait de cet acte fut étendu à tous les établissements où travaillent plus de cinquante personnes et à tous les ateliers par deux lois adoptées en 1867, le *Factory extension Act* et le *Workshop Act*. Dans le principe, dit un membre de la Chambre des communes, M. Akroyd, l'acte du parlement resta à l'état de lettre morte. Les patrons en blâmaient les dispositions et dans plusieurs localités ils refusaient d'employer des enfants entre les âges spécifiés par la loi afin de se soustraire à l'obligation de les envoyer à l'école. En 1834, un an après la promulgation de la loi, un inspecteur des manufactures, M. Rickards, s'exprimait ainsi dans son rapport : Les articles relatifs à l'école sont si peu du goût des filateurs que pour se soustraire à l'obligation d'y obtempérer (ce qu'ils considèrent comme une corvée intolérable) ils ont renvoyé de leurs fabriques tous les enfants au-dessous de onze ans. Ce système d'expulsion a malheureusement été poursuivi sur une vaste échelle dans ces districts (le Lancashire et le Yorkshire), de sorte que les enfants ainsi renvoyés, au lieu de recevoir l'instruction voulue par la loi, n'en reçoivent aucune. Ils sont jetés dans la rue et s'en vont chercher de l'emploi d'une autre nature, ou bien ils errent sur la voie publique et s'adonnent à la paresse et au vice. » Du reste, cette absence de résultats pratiques n'avait rien de surprenant. Parmi les grandes villes, il n'y en avait qu'un très-petit nombre dans lesquelles on trouvât des écoles de jour : en général les seuls moyens de s'instruire qui fussent à la portée des classes ouvrières étaient les quelques bribes d'instruction qu'elles parvenaient à ramasser dans les écoles du dimanche où quelques personnes bienveillantes donnaient un enseignement volontaire. Quant à des maîtres d'école formés à l'exercice de leur profession, il n'en existait point. On rapporte que dans certaines filatures les employés étaient confiés aux doctes soins du chauffeur de la machine à vapeur, lequel partageait son temps entre ses chaudières qu'il faisait bouillir et ses rudes écoliers qu'il initiait à l'art d'épeler. Les quelques écoles qui existaient avaient pour la plupart été fondées par la *Société anglaise et étrangère :* elles admettaient tous les élèves sans distinction de culte et étaient entretenues à l'aide de souscriptions volontaires. A Halifax, par exemple, la seule école de jour qui fût à la portée des classes ouvrières rentrait dans cette catégorie.

Les inspecteurs des manufactures firent preuve de beaucoup de

tact et de jugement : tout en insistant doucement sur la présence à l'école, ils fermèrent les yeux sur ce qu'il pouvait y avoir d'imparfait dans l'enseignement comme dans la régularité à assister à la classe. Partout où ils parvenaient à exercer une certaine influence, ils s'en servaient pour exhorter les patrons à construire de meilleures écoles et à employer des maîtres plus capables. Néanmoins les progrès étaient lents et le niveau des études ne s'élevait pas sensiblement. Enfin en 1839 l'État intervint plus directement dans l'enseignement, il fut créé au sein du conseil privé une section désignée sous le nom de « Comité de l'instruction publique » (*Committee on Education*). Par ses soins des subventions votées par le Parlement vinrent contribuer à la construction des écoles, à la rétribution des instituteurs et un grand pas en avant se trouva fait.

Mais un parti à la fois nombreux et influent voyait d'un mauvais œil cette ingérence de l'État. Ce parti voulait un système d'éducation complétement libre, administré et soutenu par des efforts individuels. Il fit donc une violente opposition à tous les règlements émanés du Comité de l'instruction publique comme aux subventions accordées par lui. Pendant plusieurs années la résistance de ce puissant parti arrêta les progrès de l'instruction nationale; ce ne fut que dans ces derniers temps que les chefs de l'opposition changèrent d'attitude et se déclarèrent prêts à concourir au plan général, à accepter les secours et l'intervention de l'État.

Libre alors de toutes entraves, le Comité de l'instruction publique rédigea par la plume de son chef, M. Lowe, qui exerçait ces fonctions importantes sous le titre de vice-président du conseil privé, le « Code revisé des règlements de l'instruction publique » (*Revised Code of Regulations*) qui régit aujourd'hui l'enseignement primaire en Angleterre. Ce système respecte les droits comme les devoirs de la famille, encourage l'initiative individuelle et en fait la condition de l'assistance de l'État. Faisons-en connaître les principales dispositions, c'est le meilleur hommage à lui rendre et il est de ces institutions qui, au moment de succomber, ont droit à un salut.

Chaque année le parlement vote une somme d'argent pour les besoins de l'instruction publique en Angleterre : l'administration de ces fonds est dévolue à un établissement appelé le Comité de l'instruction publique. A la tête de ce département se trouve le lord-président du conseil assisté par un membre du conseil privé qui porte le titre de vice-président du Comité de l'instruction publique. Celui-ci est sous les ordres du lord-président et le remplace quand il est absent. Mais ce n'est là qu'une manière de parler. Le vice-président exerce toute l'autorité, il est virtuellement le ministre de l'instruction publique, et il est probable qu'avant peu il en portera le titre.

L'objet des subsides votés par la Chambre est de contribuer à l'éducation des enfants appartenant aux classes qui gagnent leur vie par le travail de leurs mains. Les moyens employés pour atteindre ce but consistent à venir en aide à l'initiative locale et individuelle et à participer avec elle, sous certaines conditions, à la création ou à l'entretien de deux sortes d'établissements : 1° les écoles *primaires* où l'on donne l'instruction aux enfants ; 2° les écoles *normales* destinées à former des instituteurs et des institutrices. Pour qu'une école ait droit à participer aux subsides de l'État, il faut qu'elle remplisse une des deux conditions suivantes : ou qu'elle soit affiliée à l'un des cultes reconnus, par lesquels on entend le catholicisme romain, l'anglicanisme, l'Église officielle d'Écosse, l'Église Écossaise libre, le méthodisme et le judaïsme ; ou bien, qu'outre l'enseignement profane qui s'y donne, on y fasse la lecture de l'Écriture sainte dans la version autorisée. On le voit, dans ce système, l'enseignement religieux est considéré avec raison comme la base fondamentale de l'éducation. Quiconque veut obtenir l'assistance de l'État pour ériger une nouvelle école primaire doit prouver à la satisfaction du Comité :

1° Qu'il existe dans le voisinage une population suffisante, appartenant à la classe ouvrière, pour justifier le besoin d'un établissement de ce genre ; 2° que la confession religieuse à laquelle la nouvelle école sera affiliée est en conformité avec celle des familles qui doivent fournir les élèves ; 3° que l'établissement, selon toutes les prévisions, sera tenu sur un pied satisfaisant ; 4° qu'au moment de la demande de secours, les travaux n'ont pas encore été commencés, ni même mis en adjudication. D'un autre côté, l'allocation accordée par le Comité ne doit pas dépasser une somme égale à celle qui a été volontairement souscrite par les habitants de la localité.

L'emplacement, le plan, les devis, etc., doivent être soumis à l'approbation du Comité.

Mais l'État ne prête pas seulement son aide pour la création d'écoles nouvelles, ses subsides sont surtout destinés à l'entretien des écoles existantes. Il accorde à cet effet des subventions annuelles (*annual grants*), ainsi nommées parce qu'elles se payent chaque année en une seule fois, et à époque fixe. Les établissements qui veulent participer à ce bienfait sont tenus de recevoir la visite des inspecteurs nommés par le comité de l'instruction publique. Là encore apparaît le respect de la liberté de conscience. Les inspecteurs sont choisis exclusivement parmi les personnes professant le même culte que les écoles qu'ils ont mission de visiter ; c'est-à-dire que les écoles catholiques sont inspectées par des catholiques, les anglicanes par des anglicans, etc. Et pourtant les inspecteurs n'ont à s'occuper ni de l'in-

struction religieuse, ni de la discipline, ni de l'administration des écoles : ils sont uniquement chargés de vérifier si les conditions requises pour constituer un droit à la subvention annuelle ont été remplies, de recueillir des informations et d'adresser un rapport au Comité de l'instruction publique. Quelles sont les conditions exigées pour donner droit à la subvention annuelle? Elles embrassent trois ordres de faits : 1° l'assiduité et les progrès des élèves ; 2° le degré de capacité de l'instituteur ; 3° l'état matériel de l'école.

Dans chaque école il peut y avoir trois classes : celle du matin, celle de l'après-midi, celle du soir. Aucun établissement n'a droit à la subvention annuelle, si les classes ne s'y font au moins deux fois par jour. A la fin de chaque année, l'administration de l'école peut réclamer :

1° Une somme de 4 shillings par élève, calculée d'après la moyenne de ceux qui ont assisté à quatre cents classes au moins, tant du *matin* que de l'*après-midi*, plus une somme de 2 shillings et 6 pence, calculée d'après la moyenne de ceux qui ont assisté à quarante classes du *soir* au moins ;

2° Une somme de 8 shillings pour chaque élève qui a suivi plus de deux cents classes du matin ou de l'après-midi, s'il a plus de six ans, et s'il répond d'une manière satisfaisante aux questions de l'inspecteur ; une somme de 6 shillings et 6 pence, si l'enfant a moins de six ans, et si l'inspecteur constate dans son rapport qu'il a reçu un enseignement proportionné à son âge, sans préjudice pour l'instruction des autres enfants ;

3° Une somme de 5 shillings pour chaque élève qui a assisté vingt-quatre fois au moins aux classes du soir, à la condition également de satisfaire aux examens.

Pour les enfants qui travaillent à la demi-journée dans les manufactures et dans les ateliers, l'assistance à cent classes (au lieu de deux cents) est suffisante pour mériter la subvention, si l'examen est satisfaisant. Hâtons-nous d'ajouter que la somme allouée pour chaque élève peut être diminuée du tiers, des deux tiers, ou même être totalement supprimée, selon qu'il est mal noté dans une, dans deux, ou dans trois des matières du programme d'examen, à savoir la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Avant de procéder à l'examen des élèves, l'inspecteur constate qu'il n'existe pas quelque cause qui seule suffirait pour motiver la suppression de la subvention. Ainsi, une école n'a droit à aucune assistance de la part de l'État :

1° Si le principal instituteur n'est pas muni d'un diplôme en règle ;

2° Si la salle d'école n'est pas reconnue saine, convenablement éclairée, aérée;

3° Si (dans le cas d'une école de filles) la couture ne fait pas partie de l'enseignement;

4° Si les registres et les comptes de l'établissement ne sont pas tenus avec régularité;

5° Si trois personnes au moins n'ont été désignées pour signer le reçu de la subvention annuelle.

Lors même que ces différentes règles n'ont pas été positivement violées, des infractions plus ou moins graves suffisent pour motiver une réduction proportionnelle de la subvention.

Tel est en peu de mots le système confessionnel qui régit, à l'heure qu'il est, l'enseignement primaire en Angleterre. La somme votée par le parlement pour l'instruction publique s'élève à 600,000 livres sterling environ. Ces subsides agissent comme un levain sur la générosité publique, et provoquent des souscriptions qui s'élèvent à 1,200,000 livres sterling, c'est-à-dire au double. Or cette dernière somme représente ce que l'argent ne saurait ni produire, ni acheter, ni remplacer : c'est l'énergie, le zèle, le talent, l'activité, le dévouement de ce que le pays contient de plus intelligent et de plus charitable, d'hommes et de femmes qui, plaçant le christianisme au-dessus de tout, et considérant leur culte particulier comme l'expression la plus pure et la plus vraie du christianisme, sont prêts à tous les sacrifices pour faire participer les autres à ce qu'ils regardent comme leur souverain bien. Un tel système paraît le plus satisfaisant qu'on puisse imaginer dans un pays où les habitants sont divisés par les croyances religieuses; il semblerait qu'il fût suffisant de lui donner tout le développement dont il est susceptible, pour qu'il produisît des fruits abondants. Telle est aussi l'opinion d'un homme dont personne ne contestera la compétence et l'autorité, Mgr Manning, archevêque de Westminster. « On estime, dit-il, que la population de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles renferme 3,500,000 enfants en âge de recevoir l'instruction, sur lesquels 2,165,000 seulement fréquentent les écoles, ainsi que le prouvent les registres. Il en reste donc 1,335,000 à l'éducation desquels il faut pourvoir. On peut dire que ce vaste système d'enseignement date de 1839. Il est strictement confessionnel. Or, si en trente ans le système confessionnel a tant fait, que n'accomplira-t-il pas en vingt, et même en dix ans de plus, ayant pour lui l'expérience, les forces morales et les ressources qui ne cessent de s'accumuler? Il atteindrait son but plus sûrement et plus promptement encore, si l'État, faisant preuve d'une prévoyance plus sage que son économie, doublait la subven-

tion qu'il accorde à l'instruction publique, et provoquait par là une somme de souscriptions volontaires égale, sinon double. Si 1 million 800,000 livres sterling par an pourvoient à l'éducation des deux tiers de nos enfants, un million de plus établirait des écoles jusque dans les localités les plus désertes de notre territoire. »

Voilà la pensée des catholiques anglais exprimée par la plume du premier de leurs pasteurs. Cette conviction est partagée par un certain nombre de protestants appartenant pour la plupart à ce qu'on appelle la Haute Église. Telle n'est pas l'opinion d'une autre école qui a la haute main en ce moment sur la politique anglaise. Les radicaux, ingrats envers le passé, accusent le système confessionnel de n'avoir rien fait, parce qu'il lui reste encore quelque chose à faire. S'emparant d'un mot par lequel M. Lowe avait exhalé sa mauvaise humeur contre la réforme électorale, devenue un fait accompli : « Il s'agit maintenant d'enseigner à nos maîtres leur alphabet, » ces hommes ont arboré le drapeau de l'enseignement gratuit et obligatoire. Cette théorie, en apparence si contraire au génie britannique, a fait rapidement son chemin en Angleterre. Il ne sera pas sans intérêt de rechercher les causes qui lui ont préparé les voies.

Au premier rang, il faut mettre les progrès de l'esprit démocratique, avec sa tendance à tout centraliser et à provoquer en toute chose l'intervention de l'État. On connaît cette réponse d'un enfant de l'Helvétie à un Allemand qui reprochait aux Suisses de se battre pour de l'argent, tandis que ses compatriotes se battaient pour la gloire. « C'est juste, repartit l'autre; chacun se bat pour acquérir ce qui lui manque. » La France et l'Angleterre semblent en ce moment lutter pour conquérir ce qui leur manque : à l'une c'est la centralisation, à l'autre la décentralisation. Reste à savoir si l'Angleterre a vraiment besoin de ce qui lui manque. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus frappant que cette tendance nouvelle à solliciter l'intervention et l'assistance de l'État. On connaît ces légions que John Bull, terrifié à la pensée d'une invasion, crée en frappant du pied le sol de son pays. Quoi de plus indépendant du gouvernement, en apparence, que ces soldats-citoyens qui prenaient le nom de *volontaires?* Eh bien! les voilà, depuis trois ou quatre ans, qui réclament l'aide des deniers publics, et qui déclarent que s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils demandent, ils mettront la crosse en l'air. Pas d'argent, pas de volontaires! Que de fois a-t-on cité avec de justes éloges la courageuse indépendance, le généreux esprit d'initiative des sociétés savantes de l'Angleterre! Hélas! on a changé tout cela! Aujourd'hui, les astronomes ne veulent plus observer la lune à leurs frais, et une députation de savants s'est rendue auprès du chancelier de l'Échiquier pour l'inviter à créer la science officielle. M. Lowe leur a répondu

avec cette bonhomie railleuse qu'on lui connaît. Londres aspire à se débarrasser de cette administration municipale après laquelle Paris soupire. Depuis plusieurs années, il est question de remplacer les différents conseils de paroisse (*vestries*) par une seule corporation qui étendrait son autorité sur toute la ville de Londres. Que de fois les journaux anglais ont-ils exprimé des regrets significatifs en rendant compte de la transformation de Paris sous la baguette magique de M. Haussmann. Aussi, en apprenant la révocation de ce fonctionnaire, plus d'un s'est écrié :

Donnez-nous vos préfets si vous n'en faites rien.

Mais nulle part cette disposition du parti radical n'éclate plus visiblement que dans la question de l'enseignement où, par la double clause de l'obligation et de la gratuité, il cherche à confisquer au profit de l'État les droits comme les devoirs du père de famille.

Un autre article du programme radical qui n'est pas sans influence dans la crise actuelle, c'est la séparation de l'Église et de l'État. Au moyen âge, l'Église était la tutrice naturelle de la science, en Angleterre comme partout. Les universités sont nées à ses pieds, et ont grandi en s'appuyant sur elle; elles l'ont enlacée comme le lierre enserre le chêne, et telle était la vivacité de cette étreinte, que la hache de la réformation n'a pas pu la briser. L'Église anglicane est restée comme le tronc auquel s'enroulent les universités d'Oxford et de Cambridge, les établissements secondaires et la grande majorité des écoles primaires d'Angleterre. A l'Église, les radicaux veulent substituer l'État. Un projet de loi qui a reçu l'approbation de la Chambre des communes dans la session dernière, mais qui a été repoussé par les pairs, va être présenté de nouveau cette année, avec toute chance de succès. Il a pour objet de supprimer les formulaires religieux qu'il est nécessaire de signer avant de se présenter aux examens pour le grade de maître ès arts dans les universités d'Oxford et de Cambridge, et d'ouvrir ainsi les portes du « sénat, » ou corps dirigeant de ces deux grandes institutions scientifiques, à tous les laïques, sans distinction de culte, c'est-à-dire de séculariser complétement l'enseignement supérieur. Cette première attaque devait tout naturellement être suivie d'une autre contre le système confessionnel, qui donne à l'Église une si grande influence dans les écoles primaires, puisqu'il fait reposer l'enseignement sur la religion. La meilleure preuve que la séparation de l'Église et de l'État est au fond de la question de l'instruction publique, c'est qu'aussitôt que la *Ligue d'enseignement* (dont nous aurons l'occasion de parler plus tard) a été formée, elle a reçu immédiatement l'adhésion de M. Miall et de la *Société libératrice*.

La bataille de Sadowa n'a pas été étrangère à la popularité de l'enseignement gratuit et obligatoire en Angleterre. Au premier abord, ceci paraît étrange; mais ce n'en est pas moins vrai. Avec tout leur flegme, il n'y a pas de gens plus portés à l'engouement que les Anglais. Ils se prennent d'enthousiasme pour un homme ou pour une chose sans se rendre compte pourquoi. Ce pitoyable héros, Garibaldi, les a littéralement grisés pendant quarante-huit heures. Eh bien! le résultat foudroyant de la bataille de Sadowa a tourné les têtes en Angleterre comme en France. Seulement, tandis qu'à Paris on attribuait le succès des Prussiens au fusil à aiguille, à Londres on le mettait tout entier au compte de l'enseignement obligatoire. Dès lors, l'opinion s'accrédita que si l'on faisait faire aux intelligences anglaises l'exercice à la prussienne, on deviendrait invincible sur la terre et sur l'onde. Il est certain que le grand mouvement des esprits dans cette direction date de 1866.

Enfin, pour achever d'énumérer les causes qui ont porté chacune un coup plus ou moins fatal au système confessionnel, il faut citer le désir ardent et sincère du gouvernement anglais de rendre justice à l'Irlande. Pour cela il s'efforce, mais en se trompant parfois dans le choix des moyens, de la mettre sur le pied de l'égalité la plus complète avec l'Angleterre. Or le régime confessionnel n'existe pas en Irlande. L'instruction secondaire s'y donne dans des colléges mixtes; l'éducation primaire dans des écoles dites « nationales, » desquelles l'enseignement religieux est banni : aussi le clergé catholique les a-t-il flétris du nom de colléges et écoles « athés » (*godless*). Aux évêques irlandais, qui ne cessent de réclamer le système confessionnel comme en Angleterre, on répond : « Non; nous rétablirons l'égalité en imposant à l'Angleterre le système national comme en Irlande. » C'est tout simplement créer deux mécontentements au lieu d'en apaiser un.

Les diverses causes qui viennent d'être énumérées, agissant à des degrés divers, avaient créé un mouvement des esprits dans le sens de l'enseignement gratuit et obligatoire. Les Anglais, gens essentiellement pratiques, ne laissent pas longtemps une idée à l'état de théorie; ils lui donnent un corps, ils forment des sociétés pour la faire passer dans le domaine des faits accomplis. Le succès de la fameuse *Ligue* contre la loi sur les céréales a mis en faveur ce mode d'association ; on l'avait employé avec moins d'éclat à propos de la réforme électorale; on l'adopta pour la question de l'instruction publique. Sur l'initiative de plusieurs membres du parti radical, en tête desquels il faut placer M. Dixon, député de Birmingham et collègue de M. Bright, la *Ligue de l'enseignement* fut organisée et solennellement inaugurée le 11 octobre 1869 par une assemblée tenue

dans la ville même qui a envoyé au parlement le promoteur de la réforme scolaire. M. Dixon ouvrit la séance par un discours dans lequel il exposa le programme de la *Ligue*, dont voici les principaux articles :

1° Les autorités locales seront tenues de veiller à ce que tous les enfants de leur district soient mis à même de suivre les cours d'une école.

2° Les frais d'établissement et d'entretien des écoles seront couverts par des impositions locales, auxquelles l'État ajoutera certaines allocations.

3° Les écoles seront administrées par les autorités locales, sous la surveillance du gouvernement.

4° Les écoles subventionnées devront être exemptes de tout caractère confessionnel (*unsectarian*) ; c'est-à-dire, suivant l'explication fournie par M. Dixon, que, dans toutes ces écoles, il sera interdit d'enseigner le catéchisme et la doctrine d'aucune religion particulière pendant les heures de classes. En dehors de ce temps, les directeurs de l'école, comme représentants des contribuables, auront la faculté de permettre que des salles d'école soient utilisées pour y donner l'instruction religieuse.

5° L'enseignement, dans les écoles subventionnées, sera gratuit.

6° Il sera obligatoire pour tous les enfants qui ne fréquentent pas d'autres établissements d'éducation.

Le président eut la bonté d'expliquer comment le système actuellement existant pourrait disparaître à l'aide d'un procédé « lent, sûr et sans douleur, » — absolument comme certains marchands d'orviétan vous guérissent du mal de dents. Voici comment aurait lieu l'extinction graduelle du système confessionnel : tous les enfants dont les parents ou les tuteurs auraient une objection quelconque à payer la rétribution qui est aujourd'hui perçue dans chaque école, tomberaient immédiatement sous l'action de la loi nouvelle, et l'école existante serait sommée de modifier son organisation pour faire face à ces nouvelles exigences, sous peine de voir s'élever à côté d'elle un établissement rival soutenu à l'aide d'impositions.

Plus de quarante membres du parlement et environ quatre cents ministres protestants, appartenant presque tous aux sectes dissidentes, donnèrent, dès le principe, leur adhésion à la *Ligue*, ainsi que M. Miall, président de la *Société libératrice*, c'est-à-dire de l'association qui poursuit la séparation de l'Église et de l'État. Seulement, ce dernier aurait voulu, par un scrupule qui l'honore, qu'il ne fût pas absolument défendu de faire une prière au commence-

ment et à la fin des classes, pourvu que cette prière n'eût aucun caractère bien tranché, et qu'il fût même permis de lire la Bible dans les écoles.

Malgré ces adhésions, un programme qui constituait une véritable révolution dans l'enseignement primaire, devait soulever une violente opposition en Angleterre. De toutes parts s'élevèrent des protestations indignées ; mais elles partirent principalement du côté de l'Église établie, et surtout des rangs des catholiques. Dès la formation de la *Ligue*, Mgr l'archevêque de Westminster avait jeté un cri d'alarme dans un mandement qui fit une sensation profonde, et dont il convient de parler ici, car c'est peut-être le plus éloquent de ses écrits.

« Ceux-là même qui sont assez malheureux pour vivre en dehors des lumières de la foi, dit Mgr Manning, ne peuvent nier que le monde chrétien ne soit l'état le plus élevé auquel l'humanité soit jamais parvenue. Qu'on l'attribue à la cause qu'on voudra, on est forcé d'avouer que la condition morale et intellectuelle de l'homme dans les dix-huit cents dernières années, dépasse son plus haut degré de maturité à une époque antérieure quelconque. On dit que c'est l'œuvre de la civilisation ; nous disons, nous, que c'est l'œuvre du christianisme. Nous affirmons que le christianisme est par lui-même la civilisation et plus que la civilisation. »

Le vénérable prélat développe ensuite éloquemment la thèse que, chez un peuple chrétien, l'éducation sans la religion est impossible. « Quand nous disons que l'éducation sans le christianisme est impossible, nous ne disons pas que l'instruction sans le christianisme soit impossible : nous disons seulement que l'instruction n'est pas l'éducation, et que ceux qui sont instruits seulement dans les matières séculières n'ont pas reçu le bienfait de l'éducation, et qu'un système d'éducation qui n'a pas le christianisme pour base est une imposture. Ce n'est pas l'éducation, il ne peut la donner au peuple. Appelez-le enseignement national tant qu'il vous plaira ; mais, au nom du christianisme, sinon de la vérité, ne l'appelez pas éducation. Il est essentiel de ne pas perdre de vue ce principe, car en ce moment nous sommes menacés d'un plan d'éducation soi-disant nationale, de laquelle la religion est exclue. Pour être justes envers un certain nombre de gens qui flottent et hésitent à l'endroit de ces théories modernes, nous pouvons dire qu'en cela ils n'agissent pas par incrédulité, par impiété, par indifférence à l'égard du christianisme, ou parce qu'ils ont acquis la conviction que l'enseignement profane tout seul vaut mieux que l'éducation chrétienne, ni par préférence pour une instruction sans religion ; mais par suite

du manque de courage pour résister au ton prétentieux de quelques théoriciens, et surtout par suite d'un sentiment de fatigue et de perplexité, comme s'ils ne voyaient d'autre issue aux difficultés résultant de nos innombrables contradictions religieuses que d'exclure la religion entièrement des écoles...

« On ne peut imaginer que quatre systèmes d'éducation nationale. Le premier, dans lequel tout un peuple ayant la même foi religieuse, est chrétiennement élevé dans des écoles qui sont à la fois celles de l'Église et de l'État. C'était l'âge d'or ; mais il est passé.

« Le second, et le meilleur après celui que je viens de nommer, consiste à donner à toutes les confessions religieuses et à l'Église catholique liberté pleine et entière pour fonder des écoles qui leur appartiennent et dont elles aient la direction, à l'aide de leurs propres deniers et avec l'assistance de l'État ; leur permettant d'enseigner leur doctrine et leur croyance sans entraves dans ces établissements. Tel est notre système actuel, sous l'empire duquel, en moins de trente ans, une multitude d'écoles ont été fondées, de façon à pourvoir à l'éducation des deux tiers des enfants de l'Angleterre et du pays de Galles. Ce système serait susceptible de recevoir un développement et des améliorations considérables, si le gouvernement distribuait avec discernement des secours proportionnés à l'importance vitale de l'œuvre de l'éducation.

« Le troisième système est celui qu'on appelle le système national irlandais, » en vertu duquel un peuple, dont les cinq sixièmes sont catholiques, se voit privé, par égard pour les préjugés du sixième restant, de toute marque, de tout symbole qui rappellerait la religion catholique, tandis que dans plusieurs endroits les enfants reçoivent les leçons d'instituteurs protestants et étudient dans des livres qui, pour ne rien dire de plus, ne sont pas catholiques. Appeler cela une éducation nationale est une amère dérision qui blesse au vif une nation catholique.

« Reste un dernier système, le pire de tous, celui des écoles séculières, desquelles la religion est entièrement bannie, comme aux États-Unis. Ce système existe depuis un certain nombre d'années en Amérique, et il est permis d'en apprécier les résultats. Nous possédons le témoignage d'Américains et de protestants : ecclésiastiques, médecins, juges, hommes d'État ; tous attestent que l'immoralité et le crime ont augmenté, nonobstant les progrès de l'instruction. Une instruction de ce genre, si elle ne développe pas les facilités pour commettre le crime et l'immoralité, ne fait rien du moins pour les réprimer. La seule influence capable de former, de purifier et de gouverner la nature morale, est bannie avec un soin jaloux et cette exclusion laisse le cœur et la volonté livrés à leurs mauvais instincts. »

Après avoir ainsi démontré que l'éducation est impossible sans la religion, l'éminent prélat ajoute, en donnant des preuves à l'appui, qu'une instruction sans religion est une instruction sans moralité. Puis il aborde la question du rôle de l'État dans l'éducation : « Nous ne saurions mesurer trop promptement toute l'étendue du conflit dans lequel nous allons entrer. Il ne s'agit de rien moins que de mettre l'Angleterre chrétienne aux prises avec les exigences de ceux qui, après avoir dépouillé l'État de tout caractère chrétien, réclament pour lui le contrôle suprême de l'éducation du peuple. Ils nous disent que le temps est venu de concevoir une idée plus large de l'État en revendiquant pour lui le droit d'exercer des fonctions que le clergé a considérées jusqu'ici comme lui appartenant en propre. Mais ces fonctions sont essentiellement et exclusivement religieuses; et si le clergé réclame une part de direction dans l'éducation, c'est que l'essence de l'éducation consiste à former l'âme des enfants à l'aide des lois de la foi et de la morale chrétienne. Cette prétention de l'État équivaut donc à une sorte de suprématie qu'il voulait exercer dans le domaine de la conscience. Ce qu'on demandait naguère pour les rois, on le demande aujourd'hui pour les États. Mais les rois revendiquaient cette suprématie pour guider leurs peuples en matière de religion; tandis que l'État ne l'invoque que pour dépouiller l'éducation du peuple de son caractère chrétien et pour arracher au clergé la direction de l'éducation des enfants. Eh bien ! qu'est-ce que cela, sinon la déification du pouvoir civil que le christianisme avait renversée? Qu'est-ce? sinon cette *lex regia* de l'ancienne Rome, dans laquelle les empereurs étaient pontifes, véritable tyrannie qui s'exerce à la fois sur l'âme et sur le corps !...

« Le peuple d'Angleterre est chrétien, l'éducation de l'Angleterre est encore chrétienne. Pour la première fois, elle est sérieusement menacée. Les traditions de l'éducation chrétienne sont descendues jusqu'à nous comme une partie intégrante de la civilisation chrétienne. Le christianisme et la civilisation sont venus ensemble, ils ont jailli de la même source. C'est le christianisme qui a créé chez nous l'ordre domestique, civil et politique. Quelque rude qu'ait été le coup qui a détruit l'unité religieuse en Angleterre, il y a trois cents ans, l'éducation chrétienne lui a survécu et s'est transmise à peu près intacte jusqu'à ce jour. La première attaque a été dirigée contre les vieilles universités, et ce que l'on a essayé contre les plus hautes institutions scolaires du royaume, on va le tenter contre les plus humbles. Mais il n'y a point de parité dans les deux cas. Si les vieilles dotations sont des propriétés nationales, les souscriptions volontaires ne sauraient être considérées comme telles. Les fonds publics qui viennent en aide à ces efforts individuels sont à la nation

et peuvent avec justice être appliqués à l'assistance de tous ; mais ce serait une politique désastreuse que celle en vertu de laquelle l'État, dans un jour néfaste, bannissant la religion des écoles qu'il soutient, paralyserait les efforts de ceux qui portent aujourd'hui les deux tiers du fardeau de l'éducation populaire et tarirait les sources de leur constante charité. »

Cet éloquent appel fut entendu et l'on y répondit de toutes parts. En face de la *Ligue de l'enseignement*, qui avait son quartier général à Birmingham, se dressa l'*Union de l'Éducation nationale*, dont le siége s'établit à Manchester. Au premier abord on est frappé, en parcourant la liste des vice-présidents de l'*Union* (il suffit d'une souscription de dix livres sterling pour avoir droit à ce titre), de la prédominance de l'élément aristocratique appartenant aux deux grands partis politiques, les whigs et les tories, tandis que l'état-major de la *Ligue* se compose exclusivement de noms populaires et des coryphées du radicalisme. L'*Union* et la *Ligue* ont un but commun, c'est-à-dire qu'elles se proposent de procurer les bienfaits de l'éducation à tous les enfants du pays ; mais, en ce qui concerne les *moyens* à l'aide desquels ce but doit être atteint et les *principes* sur lesquels reposent ces moyens, elles sont complétement opposées l'une à l'autre.

L'*Union* refuse de rendre l'enseignement *directement* obligatoire, et cela pour deux raisons. D'abord, elle estime qu'il y a quelque chose d'odieux à soumettre les classes pauvres à des peines et à des châtiments dont les riches sont exempts ; ensuite, il est d'un exemple funeste que la société assume une responsabilité qui doit peser sur les parents. L'*Union* propose donc de ne rendre la fréquentation des écoles obligatoire que pour les enfants à l'égard desquels l'État se trouve *in loco parentis*, c'est-à-dire les vagabonds et les indigents. Quant au reste, c'est-à-dire aux enfants des pauvres qui gagnent leur vie, l'*Union* ne voudrait que leur appliquer les moyens d'émulation qui existent pour les autres classes de la société. Nul ne peut entrer au barreau, dans l'armée, dans la marine, dans l'administration, sans donner des preuves qu'il a reçu une bonne éducation ; qu'il en soit de même dans les manufactures. Qu'aucun enfant ne soit admis à gagner un salaire s'il ne prouve qu'il a fréquenté les écoles avec fruit. De cette manière, les parents trouveront leur intérêt à pourvoir à l'éducation de leurs enfants, en même temps qu'ils rempliront leur devoir ; l'*Union* les aura pour elle au lieu de les avoir contre elle.

Quant aux moyens d'augmenter le nombre des bonnes écoles, l'*Union* est d'avis qu'il suffit de développer le système actuel d'initiative individuelle, assisté par les subventions de l'État. Les établis-

sements existants pourraient recevoir un tiers d'élèves en plus du nombre qu'ils renferment aujourd'hui. Mais pour stimuler la création et l'entretien de bonnes écoles dans les endroits où elles font défaut, on propose de généraliser le service des inspecteurs du gouvernement et de faire connaître, chaque année, dans un rapport adressé au parlement et rendu public, le nom des localités qui sont en retard. Afin de mettre les écoles existantes en harmonie avec l'opinion publique et de les rendre accessibles à tous, l'*Union* voudrait, à l'aide d'un « article de conscience » (*Conscience clause*), parfaitement défini, garantir à l'instituteur la pleine liberté de son enseignement religieux, et aux parents, la liberté non moins absolue de faire dispenser leurs enfants d'y assister.

On le voit, la politique de l'*Union* est essentiellement conservatrice, et en cela elle est diamétralement opposée à celle de la *Ligue*, qui propose de forcer les contribuables à entretenir et les enfants pauvres à fréquenter un genre d'école entièrement nouveau, gratuit, non confessionnel et dirigé par des comités de contribuables. En même temps l'*Union* condamne le système financier de la *Ligue*, qui sacrifie un demi-million sterling, provenant des rétributions scolaires, et un autre demi-million fourni par les souscriptions volontaires; pour combler le vide ainsi créé, elle met deux tiers (au lieu d'un) des frais de l'instruction publique à la charge de l'État et jette le tiers restant sur les bras des contribuables déjà surchargés.

Appuyées sur des principes si différents, les deux associations se sont développées rapidement, quoique à des degrés différents, dans l'intervalle de la session parlementaire qui s'est terminée au mois d'août et de celle qui vient de s'ouvrir. La *Ligue*, conduite par les chefs du parti démocratique ou radical, qui sont aussi ceux des associations ouvrières (*trade-unions*), a recruté d'innombrables partisans; et, il faut le reconnaître, l'exclusion de la religion de l'École a contribué à la rendre populaire parmi les ouvriers anglais qui n'aiment pas l'Église établie. Les deux partis étaient pleins d'activité, les meetings se multipliaient. Un des plus considérables fut celui que la succursale de la *Ligue* convoqua dans le district de Marylebone, à Londres. La manière dont les choses se passèrent en cette circonstance permettra de juger de l'esprit de tolérance qui anime la *Ligue*. Le président donna lecture d'une lettre de sir H. Hoare, qui exprimait l'espoir que le meeting se prononcerait hautement en faveur d'un système d'éducation purement *séculière*, et qui regrettait que le projet de loi préparé par le comité de la ligue de Birmingham parût accueillir une sorte de transaction, relativement à ce principe important et fondamental. Un des orateurs, M. Cremer, soutint que sans la clause obligatoire on ne saurait atteindre les couches infé-

rieures de la société, ce que M. Bright appelle le « résidu. » Un certain M. Jenkins, s'étant avisé de suggérer une addition à l'une des résolutions, et de proposer que « la Bible au moins fût lue dans les écoles, » ne trouva personne pour l'appuyer, et sa voix fut couverte par les grognements et les sifflets. Une résolution ayant été proposée en faveur d'un système d'éducation « obligatoire, gratuite et non confessionnelle (*unsectarian*), » un prêtre catholique, le révérend M. Canty, se leva pour demander l'omission de ce dernier mot. « Tout homme, dit-il, qui a des convictions religieuses désire que ses enfants soient élevés dans la religion qu'il professe lui-même, ce qui ne saurait se faire que dans des écoles dirigées sous les auspices de cette religion. Les catholiques souhaitent que tous les enfants du royaume, sans exception, reçoivent le bienfait de l'éducation, mais ils feront une résistance vigoureuse (et il ne faut pas oublier qu'ils figurent pour deux millions dans la population de l'Angleterre, et pour douze millions dans celle de l'empire britannique tout entier), à l'établissement d'écoles où l'on n'enseignerait aucune espèce de religion. » Le courageux discours de M. Canty souleva une tempête, son amendement fut rejeté, et toutes les résolutions en faveur du programme de la *Ligue* furent adoptées à une forte majorité. A mesure que l'ouverture des Chambres approchait, la *Ligue* redoublait d'activité et d'énergie dans l'affirmation de ses exigences. L'*Union*, au contraire, baissait le ton et faisait disparaître de son programme les mots « d'enseignement confessionnel » (*denominational*) pour y substituer ceux « d'enseignement religieux. » Au fond, elle paraissait avoir autant d'indifférence que la *Ligue* elle-même pour les articles bien définis d'un symbole quelconque. Il semblait qu'elle serait satisfaite si elle conservait à l'éducation nationale je ne sais quel sentiment de vague religiosité.

Tel était l'état des esprits à la veille de la réunion du parlement. L'opinion publique exerçait une pression tellement forte sur le gouvernement, qu'il ne pouvait se soustraire à l'obligation de présenter un projet de loi sur l'instruction publique, au début de la session. Le discours du trône annonça que le ministère ferait ce qu'on attendait de lui, et, le 18 février, M. Forster se leva dans la Chambre des communes pour remplir cette promesse. Sous le titre modeste de vice-président du conseil privé, M. Forster remplit les fonctions importantes de ministre de l'instruction publique. Selon toutes les probabilités, il en portera bientôt le titre, et il prendra, avec un portefeuille, un siége dans le cabinet. Le discours qu'il prononça en présentant son bill montre qu'il en est digne. On peut ne pas partager les opinions de M. Forster, il est impossible de ne pas rendre hommage à sa sincérité, à sa modération et à son talent.

Il commença par établir, à l'aide de quelques chiffres statistiques, l'insuffisance des établissements d'éducation en Angleterre. Ainsi à Liverpool sur 50,000 enfants entre les âges de quatre à treize ans, 20,000 ne reçoivent aucune espèce d'instruction et 20,000 une instruction à peu près nulle. Manchester est à peine un peu mieux partagé. La nation exige deux choses du gouvernement : d'abord qu'il couvre le pays de bonnes écoles, en second lieu, qu'il fasse en sorte que les parents y envoient leurs enfants. Dans l'accomplissement de cette tâche, le gouvernement aura trois conditions à remplir : il devra se souvenir qu'il a des devoirs envers les parents, envers les contribuables, et prendre bien soin de ne point démolir en s'efforçant d'édifier, de ne point réduire les écoles existantes en cherchant à en établir de nouvelles. L'objet du projet de loi présenté par le gouvernement peut se définir ainsi : il tend à couronner et à compléter le système libre actuellement en vigueur, en s'assurant du concours des parents, en accueillant avec reconnaissance l'assistance des personnes charitables qui ont consacré leur fortune au développement des moyens d'éducation. Afin d'obtenir ces résultats, le projet de loi fournit au gouvernement les moyens nécessaires pour constater exactement le nombre et la condition des établissements actuellement existants. A cet effet, le pays tout entier sera divisé en districts scolaires qui s'étendront dans le même rayon que l'école de charité (*workhouse school*) pour Londres ; que la juridiction municipale, pour les villes de province ; que la commune ou paroisse civile pour les autres localités. Dans chaque district un relevé devra être fait : 1° du nombre des écoles ; 2° du nombre des enfants qui les fréquentent ; 3° du nombre de ceux qui devraient les fréquenter. Par ce moyen, on constatera le chiffre de ceux qui ne reçoivent aucune instruction ; quant à la nature et à la qualité de l'enseignement donné aux élèves qui fréquentent l'école, c'est ce dont on pourra juger d'après les rapports des inspecteurs. Toutes les écoles qui consentiront à l'inspection seront admises à prendre part à cette épreuve. A l'aide des rapports qui lui seront adressés, le gouvernement constatera si les écoles existantes sont suffisantes quant au nombre d'élèves qu'elles peuvent recevoir ; si l'enseignement qu'on y donne est satisfaisant ; si elles offrent toutes les garanties désirables aux droits de la conscience des parents. Dans les localités où cette triple exigence se trouvera remplie, l'ordre des choses actuel ne sera pas troublé, et l'école continuera à participer aux subventions de l'État, pourvu qu'elle se soumette aux trois conditions suivantes : 1° elle devra atteindre dans son enseignement un certain niveau fixé par le conseil de l'instruction publique ; 2° elle sera tenue d'accepter une inspection *non confessionnelle* à la place des inspecteurs qui sont au-

jourd'hui chargés de visiter les écoles appartenant à leurs cultes respectifs ; 3° elle se soumettra à la clause dite de liberté de conscience (*conscience clause*) qui est spécifiée dans le bill. Cette clause stipule que tous les enfants dont les parents en feront la demande *par écrit* seront dispensés d'assister aux prières et aux exercices religieux, ainsi qu'à la lecture de la Bible dans les établissements où ces pratiques auront lieu [1].

Dans les districts, au contraire, où les conditions de suffisance ci-dessus énoncées ne seront pas remplies, on accordera un an pour laisser au zèle volontaire et à l'initiative individuelle le temps de suppléer à ce qui manquera. Si à la fin d'une année le délai n'a pas été mis à profit, un bureau scolaire sera immédiatement créé, — à Londres, par le bureau du district ; — dans les villes, par le conseil municipal ; — dans les autres localités, par le conseil de paroisse (*vestry*). Ces bureaux devront se composer de trois membres au moins, de douze au plus. C'est à eux qu'incombera le soin de pourvoir aux besoins intellectuels de la localité. Ils pourront accomplir cet objet de deux manières différentes, soit en venant en aide aux écoles déjà existantes, soit en en créant de nouvelles. Si les bureaux scolaires ne font pas leur devoir, l'État interviendra directement. Lorsque une nouvelle école aura été établie par le bureau scolaire, celui-ci en prendra l'administration en main, et décidera si l'instruction religieuse doit être donnée ou non, et dans le cas affirmatif, de quelle nature elle devra être.

La seconde partie du bill s'occupe des moyens à l'aide desquels on obtiendra l'assistance des enfants à l'école. Sur ce point, M. Forster avoue que son opinion s'est modifiée : il est devenu aujourd'hui le partisan de l'enseignement obligatoire et des moyens de coercition directe. Toutefois, il se borne pour le présent à en introduire le principe dans le bill, se réservant de le faire passer plus tard dans la législation par une loi organique. Chaque bureau scolaire (*school board*) sera autorisé à faire son propre règlement pour obliger, sous certaines peines spécifiées par lui, les parents à envoyer leurs enfants à l'école, à moins qu'ils ne puissent justifier d'une excuse raisonnable, représentée par un des trois moyens suivants : la maladie, la présence de l'enfant dans un autre établissement, la résidence à plus d'un mille de la maison d'école.

[1] Ne voit-on pas ce qu'a de contraire à la liberté de conscience cette obligation pour les parents de faire leur demande par écrit? Un pauvre laboureur dissident osera-t-il encourir le risque d'offenser le ministre ou le seigneur du village en s'opposant par écrit à l'enseignement religieux qui est donné par l'un d'eux, peut-être par tous les deux? Et que fera l'ouvrier catholique irlandais qui, dans neuf cas sur dix, ne sait écrire?

Les dispositions financières du nouveau projet de loi conservent la triple source de revenus qui alimentent l'école actuelle. Un tiers des fonds sera fourni par les écoliers; un tiers par les subventions du parlement; un tiers par la générosité privée, ou, à son défaut, par des taxes municipales. Bien que le devoir qui incombe aux parents de faire donner l'instruction à leurs enfants soit consacré par l'obligation de payer une rétribution scolaire, néanmoins, quand la nécessité en sera reconnue, les bureaux pourront ouvrir des écoles gratuites ou distribuer des bons d'admission dans les écoles payantes. Pour couvrir les frais, ils seront autorisés à lever un impôt ajouté à la taxe des pauvres, et dans les localités où cet impôt devra dépasser 3 pence par livre sterling, le gouvernement leur viendra en aide.

Telles sont les principales dispositions de ce projet de loi, qui fut accueilli à son apparition par les acclamations enthousiastes du public et surtout de la presse, sans distinction de nuances ni d'opinions. Dans la Chambre des communes, l'opposition joignit ses bravos à ceux de la majorité. Sir Stafford Northcote, qui parla au nom de son parti, approuva chaudement le projet de loi, tout en regrettant que le gouvernement n'ait pas profité de l'occasion pour ériger le département de l'instruction publique en secrétairerie d'État, avec un ministre responsable à sa tête. Il exprime aussi quelques réserves à l'endroit de la fréquentation obligatoire de l'école, qu'il aurait voulu limiter à certaines époques, afin de ne pas troubler les travaux des champs.

Voici maintenant quelques échantillons du langage des journaux dans le premier moment d'enthousiasme :

« Le gouvernement, s'écrie le *Times*, vient d'ajouter un succès à un succès. Le projet de loi sur l'enseignement a été rédigé dans un esprit à la fois large et conservateur. Sans doute une réorganisation du département de l'instruction publique devra suivre l'adoption du bill; mais ce dernier, tel qu'il est, peut être accueilli avec une vive satisfaction. Il remplit les conditions énumérées par M. Forster au commencement de son discours ; il tient compte du passé, il pourvoit à l'avenir. Ce qui a été fait vient se placer sans secousse dans le programme de ce qui reste à faire pour compléter le tout. Des mesures sont prises pour que tous les enfants du royaume puissent recevoir le bienfait de l'éducation. On y ajoute telle instruction religieuse, telle connaissance des devoirs, que le bon sens public approuve, tout en respectant les droits de quiconque voudra soustraire son enfant à l'influence de cet enseignement. Ce bill recevra sans doute l'assentiment du parlement; mais lors même qu'il ne réussirait pas, le gouvernement pourrait se consoler par la pensée qu'il a fait tout ce qui était nécessaire pour réussir. »

Le *Daily News*, journal du libéralisme avancé, pense que le bill contient tous les éléments nécessaires pour donner une solution définitive à la question de l'enseignement. Son principal mérite consiste dans les limites étroites où il renferme son intervention à l'égard des établissements existants, ainsi que dans la liberté qu'il laisse à l'initiative individuelle dans les nouveaux éléments qu'il introduit. Néanmoins, tout en paraissant faire peu de chose, il met l'éducation à la portée de chaque enfant du royaume. A l'aide des moyens les plus faibles, il accomplit une œuvre gigantesque... Il faut féliciter M. Forster d'une mesure qui, par son mélange de modération et de hardiesse, comme par l'habile conception de son plan, peut soutenir la comparaison avec les œuvres les plus parfaites de la législation moderne.

Le *Morning-Post*, organe de la section la plus conservatrice du parti libéral, soutient que le gouvernement a préparé un projet de loi qui doit contenter à la fois la *Ligue* et l'*Union*. Si le bill devient loi, comme tout porte à le croire, il deviendra la base d'un système d'éducation nationale, qui finira par relier l'école de village à l'Université.

Le *Telegraph*, feuille radicale ou soi-disant telle, est d'avis que M. Forster a si heureusement trouvé le juste milieu entre les exigences de l'*Union* d'une part, et les prétentions extrêmes de la *Ligue* de l'autre, qu'on peut prédire, sans crainte de se tromper, que le bill passera à l'état de loi. Il est à la fois hardi et sage : hardi dans sa conception, sage dans son exécution. Après avoir fait le désespoir de plusieurs ministres, le grand problème de l'éducation paraît enfin avoir trouvé une solution.

Le *Standard*, organe officiel des tories, n'est pas le dernier à faire sa partie dans le concert des louanges. Il remarque que le bill est une mesure essentiellement modérée, mais qu'il n'a cependant aucun caractère d'hésitation ou de timidité : aussi n'est-il pas surprenant qu'il ait recueilli l'approbation des amis de l'éducation des deux côtés de la Chambre. Il nous donne tout ce que nous attendions, il évite tous les écueils que nous redoutions et que nous croyions inévitables. Il est sage, courageux et juste ; et en cette circonstance le courage et la justice ne brillent pas d'un moindre éclat pour être déployés aux dépens des théories favorites, des doctrines les plus chères de l'école radicale la plus extrême. Le bill porte un coup terrible, sinon fatal, aux projets du parti de l'éducation séculière et païenne : à ce titre nous l'absoudrions et nous le saluerions de bon cœur, quand même ses défauts seraient plus graves qu'ils ne le sont et ses dispositions moins vivement urgentes.

La *Ligue* tint le lendemain même de la présentation du bill un

bruyant et nombreux meeting dans *Saint-James' Hall*. Le projet de loi fut acclamé par la majorité de l'assemblée, bien que plusieurs orateurs aient exprimé l'espoir d'en voir amender certaines clauses en comité. L'*Union* l'accepta également, tout en déconseillant le système d'obligation directe, excepté dans le cas des enfants vagabonds ou de ceux dont les parents reçoivent les secours de l'Assistance publique.

Le gouvernement a voulu contenter les deux partis, il les a tous deux mécontentés. Dans le premier moment chacun ne voyait que les concessions qui lui avaient été faites et s'en réjouissait; plus tard chacun crut s'apercevoir que c'étaient ses adversaires qui avaient été le plus favorablement traités. Les journaux qui avaient salué le soleil levant et qui s'étaient laissés éblouir par son éclat commencent à découvrir des taches dans cet astre radieux. Et d'abord le projet de loi donne, comme on a pu le voir, des pouvoirs très-étendus aux autorités locales. Mais quels sont les hommes qui composent en général les conseils municipaux ou paroissiaux? Des boutiquiers ou de petits fermiers sur les lumières desquels il n'est pas permis de compter. L'histoire de l'administration de la loi des pauvres dans ces derniers temps est remplie d'éloquentes leçons sous ce rapport. Elle prouve quelle répugnance les contribuables de cette espèce éprouvent à ajouter quelque chose aux charges qui pèsent déjà sur eux. Dans des cas nombreux cette répugnance a provoqué des actes de véritable cruauté à l'égard des pauvres. Que sera-ce donc lorsqu'il s'agira, non plus d'infliger une souffrance physique à un homme, mais simplement de priver un enfant d'un avantage intellectuel? L'administration centrale de la loi des pauvres (*Poor Law Board*) ou, pour l'appeler de son vrai nom, le ministère du paupérisme, a été obligé d'avouer son impuissance contre la résistance passive des autorités locales. Sans doute le bill sur l'enseignement primaire arme le département de l'instruction publique de pouvoirs que l'administration de la loi des pauvres ne possède pas; si les bureaux scolaires ne remplissent pas leur devoir, le gouvernement interviendra et les remplacera par d'autres nommés par lui. Mais un pareil empiétement sur les droits du *self-government* ne suscitera-t-il pas une violente opposition et ne deviendra-t-il pas une source permanente de conflits? — Un autre reproche qu'on adresse maintenant au bill c'est d'être en contradiction avec lui-même et de proclamer l'enseignement obligatoire *facultatif*, en laissant aux bureaux scolaires (c'est-à-dire aux autorités locales) le pouvoir d'édicter ou non des peines contre les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école.

Des meetings nombreux ont eu lieu à Shrewsbury, à Glasgow et à Brighton. Dans tous des résolutions conformes au programme de la

Ligue furent adoptées et des pétitions adressées au parlement pour le prier de modifier le projet de loi dans ce sens. A Brighton, le député de cette ville, M. Fawcett, professeur d'économie politique à l'université de Cambridge, attaqua vivement le bill. Plus il le considère, dit-il, moins il l'aime. Il le trouve timide, faible, illogique, sous certains rapports réactionnaire, tandis que plusieurs de ses clauses ont une tendance dangereuse. Si le gouvernement n'accepte pas quelques-uns des amendements qui seront proposés, il vaudra mieux, dans l'intérêt du pays, qu'aucune considération de parti n'empêche de rejeter le bill, afin de forcer le ministère à en présenter un autre dans la session prochaine. « Ces amendements les voici: Il faut des bureaux scolaires dans chaque district; les dispositions religieuses du bill devront être fondamentalement changées, car elles ne font que jeter la semence des haines de sectaires dans chaque ville, dans chaque district. Puis il faut nous débarrasser de cette absurdité monstrueuse, « l'enseignement obligatoire facultatif. » S'il est vrai qu'en certains endroits les parents soient forcés d'envoyer leurs enfants à l'école, le parlement ne doit pas repousser la responsabilité d'ériger cette obligation en principe politique. Nous ne voulons pas qu'elle soit laissée à des conseils municipaux de ville et de village, il faut qu'elle soit mise à exécution d'une manière uniforme et systématique dans toute l'étendue du pays. » — Ces sentiments sont ceux du parti radical dont M. Fawcett est un des organes les plus éloquents.

On ne peut se dissimuler que la question de l'enseignement passionne en ce moment le peuple anglais au plus haut degré, bien plus que naguère celles de la réforme électorale ou de l'Église d'Irlande. A mesure qu'approche le moment critique, c'est-à-dire la deuxième lecture qui décide virtuellement du sort d'un bill dans la Chambre des communes, les différents partis cherchent à exercer une pression plus forte sur le ministère pour le décider à amender le projet de loi dans leur sens respectif. Le 9 mars une formidable députation de la *Ligue*, composée d'environ quatre cents personnes, dont trente étaient des membres du parlement, envahit Doroning-Street et obtint une audience de M. Gladstone qui était accompagné du comte de Grey et de M. Forster. Parmi les membres de la députation se trouvaient plusieurs travailleurs, entre autres M. Applegarth, l'un des chefs des associations ouvrières. Les principes de la *Ligue* furent bruyamment affirmés par les délégués, qui insistèrent sur la nécessité de rendre l'enseignement gratuit, obligatoire et surtout complétement distinct de la religion (*unsectarian*). M. Gladstone leur ayant demandé s'ils étaient d'avis que la Bible fût expliquée aux enfants ou simplement

lue sans commentaires : « Point de Bible du tout ! » vociférèrent les quatre cents ligueurs. Cette tentative de mauvais goût pour intimider le gouvernement par le nombre et par le tapage a été sévèrement jugée par l'opinion publique, que la *Ligue* ne représente pas tout entière.

Le surlendemain, M. Gladstone recevait une députation d'un genre tout différent. Soixante-dix membres du parlement venaient lui exprimer la sympathie de l'*Union* pour le projet de loi, en insistant sur la nécessité de ne point séparer forcément la religion de l'enseignement, tout en respectant scrupuleusement la religion des parents.

Et maintenant quel est le sentiment des catholiques anglais à l'égard du projet de loi ? Toute réflexion faite, ils en sont venus à l'accepter comme l'*Union*, lui pardonnant ce qu'il est en pensant à ce qu'il aurait pu être, se félicitant de ce que le programme de la *Ligue* n'a pas été exécuté jusqu'au bout, et de ce que le système confessionnel n'a pas été complétement submergé. Néanmoins, une pétition contre certaines dispositions du bill se signe dans toutes les Églises et chapelles du royaume. Les catholiques regardent comme un grief intolérable que des bureaux scolaires, élus par une majorité protestante, aient à la fois le pouvoir de décréter quel sera l'enseignement religieux dans les écoles et celui de forcer les catholiques à y envoyer leurs enfants. Il n'y a pas de district à Londres, même ceux où l'on rencontre le plus d'Irlandais, où les contribuables catholiques ne soient en minorité. Or, quiconque a eu l'occasion d'observer la masse des contribuables de Londres, n'aura pas de peine à se convaincre que les catholiques n'ont qu'une chance très-mince d'être représentés dans le bureau scolaire.

Un autre grief non moins cruel se cache sous une apparence d'égalité. Le projet de loi respecte jusqu'à un certain point le principe confessionnel et donne un an à l'initiative individuelle, à la charité privée pour ériger des écoles dans les localités où il n'en existe pas ; puis, ce délai passé, le bureau scolaire intervient, fonde une école non confessionnelle, ou même anglicane ou dissidente (car il possède le droit de statuer sur l'enseignement religieux), et il oblige, sous peine d'amende, les enfants catholiques à les fréquenter. Les Anglicans qui ont pour eux l'aristocratie et les propriétaires fonciers ; les méthodistes, les baptistes qui comptent dans leurs rangs d'innombrables commerçants, peuvent sans difficulté remplir les conditions exigées par la loi dans le délai fixé. Mais que feront les catholiques parmi lesquels se trouve un million d'Irlandais qui ont quitté leur pays pour venir gagner leur vie en Angle-

terre ? Il leur faut plus de temps que le bill n'en accorde pour amasser sou à sou une somme nécessaire à la construction d'une école. Et pourtant ils ont cent cinquante mille pauvres enfants à élever !

Le gouvernement anglais a eu le loisir de voir le système des écoles dites « *nationales* » à l'œuvre en Irlande : il en est sorti des fénians ; il ferait bien de réfléchir avant de recommencer l'expérience en Angleterre.

Frédéric de Bernhardt.

P. S. Depuis que l'article qui précède a été écrit, deux événements sont survenus, desquels il convient de faire mention. Le premier est l'adoption, après la deuxième lecture, du projet de loi sur l'enseignement élémentaire par la Chambre des communes. On sait que c'est cette épreuve qui décide du sort d'un bill. Celui de M. Forster l'a traversée d'une manière triomphante, il a été adopté sans qu'il fût nécessaire de recourir à la formalité du scrutin. Au moment où la deuxième lecture a été proposée à la Chambre, M. Dixon, député de Birmingham et président de la *Ligue de l'enseignement national*, a présenté un amendement ainsi conçu : « Aucune mesure pour l'éducation élémentaire du peuple ne donnera une solution satisfaisante ni permanente, tant que la question de l'enseignement religieux dans les écoles soutenues par les fonds et les impôts publics sera laissée à la discrétion des autorités locales. » C'est sur cet amendement que s'engagea la discussion qui dura trois jours et occupa en grande partie les séances des 14, 15 et 18 mars. Un fait caractéristique de ces longs débats, c'est que le bill, attaqué violemment par la partie extrême du parti libéral, a été chaudement approuvé et défendu par l'opposition. Une autre particularité qu'il importe de ne pas laisser passer sous silence, c'est que tous les orateurs, même les auteurs de l'amendement, ont tenu à faire constater qu'ils attachaient la plus haute importance à l'enseignement religieux, et qu'ils ne différaient d'avis que sur la question d'opportunité en ce qui concerne l'école. M. Dixon fut presque touchant lorsqu'il décrivit les vicissitudes de la *Ligue* à la recherche d'une essence de christianisme qui conservât toutes les vérités sans les dogmes. C'est faute d'avoir trouvé cette pierre philosophale de l'enseignement chrétien non confessionnel, qu'elle s'est résignée à accepter l'enseignement purement séculier. Dans le discours par lequel il vint clore les débats, M. Gladstone déclara que le gouvernement n'avait pas l'intention d'insister sur le principe facultatif du bill, contre lequel l'amendement était dirigé, au delà de ce qui paraîtrait raisonnable

après une discussion complète en comité. En même temps, il fit observer que dans une mesure dont l'exécution, jusqu'à un certain point, dépendait des taxes locales, il était absolument nécessaire de donner une certaine discrétion aux autorités de la localité, laissant aux électeurs de celles-ci le soin de les surveiller. La grande objection qu'il élevait contre l'amendement, c'est qu'en concentrant l'attention sur la difficulté religieuse, il l'avait détournée des autres points du bill. M. Gladstone signala alors certains détails susceptibles d'être modifiés en comité. Ainsi, par exemple, le mode d'élection des bureaux scolaires pourrait être changé de façon à ce que la représentation des personnes ne souffrît pas de l'influence de la propriété. Sur le point si important de l'enseignement religieux, le premier ministre se montre disposé à accepter un arrangement semblable à celui qu'avait proposé M. Mundella, en vertu duquel l'Article de Conscience (dont M Gladstone reconnut l'insuffisance) serait remplacé par une séparation de l'enseignement religieux et de l'enseignement séculier, donnés l'un et l'autre à des heures fixes et conformément à certaines règles intelligibles pour tous. Il ajouta qu'il serait juste que, lorsque l'enseignement religieux serait donné à la majorité par l'instituteur, l'usage de la salle d'école fût accordé à la minorité pour y recevoir à son tour l'instruction religieuse.

D'ici à l'époque où le bill passera en comité, de nombreux meetings auront lieu pour faire connaître à la Chambre la volonté du pays. Déjà une importante réunion de ce genre a eu lieu le 16 mars à Liverpool : les catholiques, au nombre de plusieurs milliers, se sont assemblés sous la présidence de sir R. Gerard, pour demander le maintien et l'extension du système confessionnel, sous la surveillance et avec l'assistance de l'État.

F. B.

MÉLANGES

LA CENTRALISATION ADMINISTRATIVE EN ÉGYPTE

SOUS LE RÈGNE DES PTOLÉMÉES.

L'objet du présent article n'est point de faire connaître quels étaient, sous les successeurs d'Alexandre en Égypte, les rapports entre le pouvoir politique et les administrations municipales. A vrai dire, nous n'avons touchant celle-ci que des notions extrêmement incomplètes; ce n'est même que par induction, en nous rendant compte du système général de l'administration ptolémaïque et de l'esprit des traditions qu'elle trouva implantées en Orient, que nous sommes autorisés à regarder ces pouvoirs locaux comme de simples délégations de l'autorité royale. Ce que nous sommes, au contraire, en mesure d'affirmer directement, parce que nous en possédons des preuves écrites et originales, c'est l'extrême complication de l'agencement administratif, c'est l'extrême difficulté des affaires les plus simples, dès qu'il y avait lieu d'y introduire l'intervention de l'État. Montrer par des exemples plutôt que par des tableaux et des textes de règlements (sans négliger ceux-ci à l'occasion), comment les choses se passaient en Égypte un ou deux siècles avant notre ère, c'est le faire connaître d'une façon à la fois plus claire et plus attrayante; et tel est heureusement le résultat que la nature des documents conservés nous met presque toujours en mesure d'obtenir.

I

Nous n'avons pas la certitude de posséder intégralement la liste des départements ministériels tels qu'ils existaient à la cour d'Alexandrie. Le *Diœcète*, ou ministre du trésor [1], le *Grammate* (scribe) *des troupes*, ou ministre

[1] Voy. ci-dessous, §§ III et IV. — Voy. aussi Cicéron, *Pro Rabirio Postumo*, 8, 10; Dion Cassius, XLIII, 36-37.

de la guerre[1], et l'*Epistolographe*, ou secrétaire d'État[2], titre dont les fonctions semblent avoir été partagées entre deux ou plusieurs personnages, sont les seuls ministres que nous connaissions. Ces titres concordent d'ailleurs avec ce que nous savons de l'administration pharaonique, même dans les temps les plus reculés. Aussi le papyrus Abbot, remontant à la vingtième dynastie, mentionne un certain Nasi-amon, *scribe de la cour*, et un député de la cour, dans une commission chargée d'informer sur la violation d'une sépulture royale[3]. L'enquête n'ayant pas d'abord pleinement abouti, l'affaire fut renvoyée *par-devant le roi*, pour nommer une commission nouvelle. Et bien plus tôt encore, durant le premier empire, vers le temps des pyramides, nous connaissons, par des inscriptions funéraires, le *chef de tous les travaux du roi* (ministre des travaux publics), avec des chefs de division de son ministère; le *chef de la maison double du trésor* (ministre des finances), le *chef des secrets* (secrétaire d'État), le chef de toutes les écritures, avec ses chefs de division, et le *chef de la double maison de guerre*[4].

L'administration provinciale était aussi calquée, quant à la division territoriale, sur les anciennes traditions de la monarchie égyptienne. Alexandre, en confiant à des Grecs le commandement militaire de ce pays, avait désigné deux indigènes comme nomarques de toute l'Égypte, c'est-à-dire, assurément, l'un de l'Égypte supérieure, l'autre de l'Égypte inférieure, suivant la distinction invariable des textes hiéroglyphiques, aussi bien ptolémaïques que primitifs; chaque nome, ou province, conserva le gouverneur civil que le conquérant avait trouvé en fonctions[5]. Le grade d'*épistratége*, que nous voyons à diverses reprises usité sous les Lagides, et qui était porté par les gouverneurs généraux de l'Égypte supérieure[6], correspond sans doute à celui de l'un des *nomarques de toute l'Égypte;* mais il paraît que les Ptolémées, ou du moins la plupart d'entre eux, reportèrent d'Héracléopolis à Lycopolis ou même plus loin la limite septentrionale de cette juridiction[7].

Par une confusion bizarre, au premier aspect, chez un peuple d'une civilisation avancée, mais qui s'explique par l'origine étrangère de la dynastie, les épistratéges et le *stratége* de chaque nome avaient à la fois le commandement des forces militaires, l'administration civile, et même, dans une certaine mesure, la haute main sur l'administration judiciaire; en un

[1] Pap. Brit., II.

[2] Voy. Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, XXVI-XXVII; Pap. H. de Leyde; Catal. Passalacqua et lettre de M. Letronne, *Corp. insc. græc.*, 4717.

[3] *Revue archéologique*, XVI, p. 275-276.

[4] De Rougé, *Mémoire sur les monuments des premières dynasties.*

[5] Arrien, III, 5. — Quinte-Curce, IV, 32.

[6] *Corp. inscr. græc.*, 4905, 4933, 4837; Letronne, *Recueil, ubi supra;* Pap. de Turin, I, p. 1.

[7] G. Agatharchide, ch. 22; Pap. de Turin, III; les listes hiéroglyphiques ne varient pas.

mot, tout ce qui concernait la sécurité des biens ou des personnes[1]. Les nomes étaient divisés en τόποι, ou districts, et les districts en κῶμαι, ou bourgs, ayant les uns et les autres à leur tête un administrateur civil, qualifié *scribe* (grammate), qui tenait registre de la répartition des propriétés foncières[2]. Il y avait aussi des *épistates de bourgs*, espèces de juges de paix[3].

Nous ne connaissons rien qui implique l'existence en Égypte d'une administration plus compliquée et plus méticuleuse qu'ailleurs, en ce qui concerne les attributions propres de l'autorité civile. La marche de la justice paraît avoir été fort lente, comme on peut l'induire du procès d'Hermias, longuement raconté dans le grand papyrus grec de Turin, mais plutôt par le peu d'activité des magistrats que par suite de prescriptions réglementaires trop minutieuses. Ce seront les départements des finances et de la guerre, ceux qui semblent évoquer l'idée des formes les plus simples et les prescriptions les plus nettes, qui nous fourniront les exemples de la plus étrange et de la plus pénible complication.

II

Les impôts n'étaient pas généralement en régie. Il y avait un droit d'enregistrement et de mutation considérable sur les ventes d'immeubles, et, si les taxes de cette nature paraissent avoir été quelquefois perçues par des fonctionnaires publics, un papyrus (H de Leyde) constate qu'une compagnie en était adjudicataire, l'an 43 d'Évergète II, pour le nome Pathyrite; et un autre (XII de Turin) que, pour l'an 52 du même règne, deux personnages, dont les noms sont donnés, étaient fermiers d'un impôt semblable. Il y avait des péages, même intérieurs, acquittés pour les transports par le Nil[4], et l'on voit, du moins à Hermonthis, ce mode d'impôt aux mains d'une compagnie. Ce système des fermes était à la fois en vigueur sous les Lagides, comme il l'était dans les provinces romaines, comme il l'était dans l'ancienne France, pour les revenus directs ou indirects. Les papyrus grecs de Vienne, dits papyrus de Zoïs, sont des reçus de la vente par adjudication d'un jardin ou parc ayant servi de cautionnement pour la ferme du nitre à Memphis. Le *trapézite*, ou receveur général, en même temps qu'il signe le reçu, transcrit la lettre de son supé-

[1] Voy. Pap. de Turin, I, V-VII; *Corp. inscr. græc.*, 4896; Pap. 15 du Louvre, etc.
[2] Pap. de Turin, I, p. 4.
[3] Pap. 13 du Louvre et pap. A de Leyde.
[4] Près d'Alexandrie, près d'Oxyrinque, à Hermonthis, à Syène, à Éléphantine. Les textes à date connue (Strabon et les Ostraka) se rapportent au temps de l'empire; mais il y a tout lieu de croire que ces établissements existaient avant la conquête romaine.

rieur qui l'autorise à percevoir la somme, et plusieurs autres officiers de finances garantissent le payement de l'échéance ou des droits afférents. Josèphe [1] mentionne l'adjudication du tribut que la Judée, la Phénicie, et deux provinces voisines devaient payer en commun à Ptolémée Épiphane et au roi de Syrie. Enfin et surtout, le papyrus 62 du Louvre contient l'exemplaire, destiné au nome Oxyrinchite, d'une circulaire très-détaillée sur les règles à observer par la ferme de la taxe foncière. On y lit spécialement, après diverses dispositions touchant la surenchère et le cautionnement, cette disposition curieuse [2] que, pour le compte des revenus, on estimera les mois d'hiver à trente-cinq jours, et ceux d'été à vingt-cinq. Ceci se conçoit aisément, vu les circonstances propres au terrain de l'Égypte. Après la moisson faite et durant l'inondation, les transactions de toute espèce devaient être ralenties, sauf peut-être dans les grandes cités commerçantes; encore l'élévation du niveau des eaux était-elle une condition nécessaire pour l'usage du canal des deux mers [3]. Mais il ne s'agissait, dans notre papyrus, que des impôts à lever dans les provinces de l'intérieur.

Viennent ensuite quelques lignes assez obscures sur la transmission des comptes entre les fermiers de l'impôt et leurs successeurs. A l'égard de l'État, le décompte aura lieu chaque mois sur le versement fait au bureau du trapézite (recette générale); le règlement des bénéfices accessoires sera fait par les *secrétaires royaux*, et les employés des économes travailleront à leur tour avec les fermiers de l'impôt à l'établissement de ces comptes [4], sans doute en vertu de ce principe d'un perpétuel contrôle d'un fonctionnaire à l'égard d'un autre, que l'on trouve si souvent dans l'étude de l'administration ptolémaïque. Tout versement de la main à la main [5], et sans quittance du trapézite, sera considéré comme nul, et ceux qui l'auront accepté seront punis. Les cautionnements ont pour objet de couvrir les irrégularités.

Il paraît que, par ces derniers mots, il ne faut pas entendre des fraudes, mais des retards dans les versements ou des variations dans leur quotité. En effet, en rapprochant ce passage de ce que nous avons vu plus haut touchant les mois d'hiver et d'été, il est facile de comprendre le mode de versement usité alors. Déduction faite des cinq jours complémentaires, représentant 1/72 du total, le prix de l'adjudication était divisé en douzièmes; mais six d'entre eux étaient légalement estimés à cinq sixièmes de leur valeur, et les autres à sept sixièmes, pour le versement mensuel. S'il y manquait quelque chose, on y suppléait au moyen du cautionnement; mais le traitant qui remplissait exactement les conditions du contrat avait

[1] *Ant. Jud.*, XII, 4.
[2] Col. 4.
[3] Voy. Letronne, Recueil XVI-XVII.
[4] Pap. *ubi supra.*
[5] Col. 5.

droit à six cents drachmes par talent, soit dix pour cent en sus des conditions souscrites. L'avantage de ce système consistait en ce que le gouvernement pouvait à l'avance estimer la quotité de telle recette à tel moment donné, et probablement l'escompter chez les capitalistes, comme on le faisait chez nous, au temps du premier empire, pour les obligations des receveurs généraux. Dans un temps où les institutions de crédit étaient à l'état d'enfance, un tel avantage n'était certes pas à dédaigner. Une amende considérable menaçait d'ailleurs l'employé des finances à qui, pour se ménager sa connivence, la ferme aurait versé un excédant frauduleux [1]. Le prix des non-valeurs qui seraient indûment portées comme telles devait être porté au passif de la ferme, la valeur légale des revenus étant calculée sur le produit des années précédentes : *des années*, et non de *l'année*, car, pour l'impôt foncier lui-même, il fallait prendre une moyenne, à cause des variations provenant de celle des crues du Nil.

III

Mais, comme on l'aperçoit déjà, le système des fermes n'empêchait point l'existence d'une administration financière fort compliquée, relevant directement de l'État. Au-dessous du ministre étaient les *hypodiœcètes*, qui n'étaient pas des sous-secrétaires d'État au département des finances, mais des fonctionnaires provinciaux chargés de la surveillance des travaux agricoles, de concert avec les stratéges des nomes, les commandants de la gendarmerie, les économes et les scribes royaux, et avec le concours des scribes de districts et de bourgs, dépositaires du cadastre [2]. Il semble, d'après certains textes, qu'il y avait un hypodiœcète, ou payeur général, pour la basse Égypte, un pour la moyenne et un pour la haute; ils avaient pour premiers subordonnés les *épimélètes*, ou intendants des finances, chargés d'ordonnancer les dépenses prescrites par eux et d'en assurer l'emploi, avec juridiction sur les épistates des temples. Les documents distinguent aussi l'*économe*, le *secrétaire royal* (des finances) et l'*intendant* des revenus.

C'est à un hypodiœcète du nom de Sarapion que l'on s'adressa pour obtenir des payements en souffrance, au nom de deux jumelles, Thays et Taüs, employées au culte de Sérapis, dans le temple de Memphis, et « servant le dieu pour le roi, » dit le troisième papyrus du musée britannique. Il s'agissait de leur faire obtenir la mesure d'huile d'olive qui leur était due chaque année en vertu de leurs fonctions, et dont la fourniture se trouvait arriérée aux années XVII et XVIII de Philométor. Une pareille re-

[1] *Ibid.*, col. 6.
[2] Voy. pap. 63 du Louvre.

quête n'annonce pas une grosse affaire : un fait à vérifier et deux ou trois signatures à donner pour ordonnancer la fourniture et en donner récépissé, c'est là tout, ce semble : nous allons voir ce qui en advint. Avant tout, analysons en quelques mots le mémoire explicatif composé par le Macédonien Ptolémée, tuteur officieux des deux sœurs, et adressé au même hypodiœcète : il est contenu dans le quatrième papyrus de la même collection.

On y rappelle à ce haut fonctionnaire qu'il avait demandé le rapport fait à l'*anagraphe* (contrôleur) Dorion sur cette affaire, ou plutôt sur les diverses prestations dues aux jumelles, rapport qu'un frère de Ptolémée avait en effet remis à Sarapion, avant un voyage fait par celui-ci dans le nome Arisnoïte. Ptolémée prie en outre Sarapion de se faire remettre le texte même dont est saisi Dorion, et d'y donner suite. Une apostille du papyrus constate que Sarapion prescrivit à Mennide l'épimélète d'examiner avec soin la demande, pour y faire droit autant qu'il serait juste ; le lendemain, nouvelle apostille prescrivant qu'après examen la pièce fût remise aux secrétaires, apparemment pour ordonnancer le mandat.

La pétition était donc favorablement accueillie ; mais un papyrus de Leyde (B), qui constate le fait, en constate aussi le peu de résultat, puisqu'une nouvelle pétition, qui *invoque comme précédent* ce favorable accueil, est adressée aux souverains eux-mêmes, Philométor et Cléopâtre, dans un voyage qu'ils firent au Sérapéum, après la captivité qu'avait subie le roi (lors de l'invasion d'Antiochus Épiphane). Le roi et la reine sont suppliés [1] de remettre la pétition au stratége Denys, attendu que l'épistate Psintaès et son employé Amosis ont détourné l'épeautre qu'ils étaient chargés de remettre aux jumelles.

Là-dessus, séries d'apostilles, dont la troisième, celle du roi lui-même, renvoie l'affaire à Asclépiade, qui paraît avoir été ministre des finances. L'apostille d'Asclépiade la renvoie à Sarapion pour un nouvel examen, et celle de Sarapion au contrôleur, afin que celui-ci déclare définitivement ce qui est dû aux jumelles. En attendant, les pauvres filles avaient le temps de mourir de faim, comme le faisaient judicieusement observer leurs amis dans des réclamations incessantes [2]. Dorion constata cependant, sur le rapport des employés chargés de l'administration des huiles, ce qui était dû d'huile d'olive, d'huile de sésame et d'huile de ricin aux *Jumelles du grand Sérapéum* [3] pour les années XVII et XVIII de Philométor. Or, malgré les ordres de l'épimélète Mennide, la prestation n'avait point été fournie. Au commencement de l'année XIX, la déclaration fut envoyée au ministre ; mais il paraît que la filière administrative la retint longtemps, car, au 22 mésori de la même année, ce papyrus fut encore chargé d'une apostille. Ces re-

[1] Pap. 29 du Louvre.
[2] Pap. 26 et 27 du Louvre; pap. Brit., XIII.
[3] Pap. 25 du Louvre et pap. Brit., VIII.

tards amenèrent une nouvelle requête de Ptolémée le Macédonien. La réclamation faite aux souverains pour les années XVIII et XIX avait été suivie d'effet, en ce sens que Mennide avait ordonnancé le métrète à fournir pour une année et prescrit de payer l'arriéré; mais les scribes de Dorion n'avaient pas fourni le métrète de ricin[1]. Un nouveau recours est encore formulé au roi dans les termes les plus lamentables : « Rien n'est obtenu, nous mourons de faim, disent les jumelles[2], et nous réclamons auprès de vous les prestations régulièrement fournies à celles qui nous ont précédées, ainsi qu'à nous-mêmes au commencement de notre séjour dans le temple. En vain nous avons supplié les épimélètes et vous-mêmes; en vain vous avez ordonné de nous rendre justice; les employés ont osé soustraire ces prestations. Dénuées de tout, nous avons plusieurs fois réclamé auprès de l'*épistate du temple*, Achomarrès, et, tout récemment encore, auprès du fils de Psintaès, l'épistate des temples, quand il est venu au Sérapéum. Celui-ci a bien ordonné à Achomarrès de nous remettre ce qui nous est dû, et Achomarrès a promis de se conformer à sa prescription. Mais, quand le fils de Psintaès est parti de Memphis, l'épistate n'en a plus tenu compte. » Le *roi* est donc supplié de donner ses ordres au *stratége* Denys, afin que celui-ci prescrive à l'*épimélète* Apollonius de se faire remettre par les jumelles l'état des prestations arriérées et d'en presser le payement. Mais si le fils de Psintaès était favorablement disposé pour elles, il n'en était pas de même de son père, qui seul était réellement le supérieur d'Achomarrès : elles avaient à se plaindre de lui pendant qu'il était épistate du Sérapéum, et n'eurent guère à s'en louer quand il fut promu à un poste plus élevé[3].

J'ai dû analyser avec détail la pétition qu'on vient de voir, précieux témoignage des lenteurs que la multitude des rouages administratifs laissait subsister ou introduisait dans les affaires les plus simples. Mais il faut ajouter qu'au moment où l'on rédigeait ce document, les choses n'étaient plus telles que se les représentaient Thays et Taüs. Cette pétition, en effet, paraît n'avoir pas été envoyée à Alexandrie, puisqu'elle ne porte pas d'apostille de renvoi, et cela probablement parce que l'ordre de payement que nous allons trouver arriva avant l'expédition de cette pièce. Le papyrus britannique VIII contient une quittance du Crétois Démétrius, qui partageait avec Ptolémée la tutelle des deux sœurs, pour deux métrètes d'huile de sésame fournis aux jumelles par le fisc, pour les années XVIII et XIX de Philométor. Cette quittance est datée du mois d'athyr, année XX. Nous avons aussi, au sixième papyrus britannique, une lettre à Denys, l'un des employés aux huiles qui ont mesuré cette fourniture : on y voit énoncé l'ordre donné par l'épimélète, et délivré à Démétrius pour livraison de deux métrètes d'huile de sésame et de deux autres d'huile de ricin.

[1] Pap. 31 du Louvre.
[2] Pap. 26.
[3] Voy. pap. Vat. C et pap. Brit XV.

Mais ce n'était là qu'un règlement de compte ; rien n'était garanti pour l'avenir. Ptolémée, craignant que les prestations de l'an xx ne fussent pas plus régulièrement fournies, rappela à l'hypodiœcète la satisfaction donnée par lui, sur l'ordre du roi, aux réclamations des plaignantes, et le pria de prendre ses précautions avant de partir pour le haut pays, en donnant mandat à l'épimélète Mennide de veiller à cette fourniture durant la présente année[1]. Cette lettre, on le voit par les apostilles, fut renvoyée à Mennide, et par celui-ci, cinq jours après, au contrôleur Dorion, qui constata, dès le lendemain, avoir trouvé dans les instructions relatives au temple celle de fournir aux jumelles un choûs (par mois) d'huile de sésame, soit un métrète par an. Le papyrus britannique X, adressé douze jours plus tard par Mennide à Sarapion, afin de réclamer encore l'intervention de son autorité pour la fourniture d'huile de sésame aux jumelles durant la présente année, montre que la précaution de celles-ci n'était ni superflue ni même suffisante.

Les phases diverses de cette interminable affaire sont rapidement énoncées dans une autre lettre d'Apollonius à Mennide, lettre qui constate un fait intéressant : c'est que le diœcète avait prescrit de solder la moitié des arrérages, et que le roi, ayant reçu la pétition, voulut que tout ce qui était dû suivant la coutume fût effectivement soldé. Mais nous apprenons aussi, par une autre pièce insérée dans le même papyrus, que les *deux* métrètes d'huile de ricin dus pour les années xviii et xix furent échangés contre *un* d'huile de sésame; et, comme le prix de ces denrées était le même, c'est en réalité un concordat imposé aux pauvres créancières par l'État, qui leur faisait banqueroute de quarante-cinq drachmes, malgré l'ordre formel du roi. C'est peut-être un témoignage de l'état des finances après le départ de l'armée d'Antiochus; car l'année xvii de Philométor est celle où il reprit possession de sa couronne.

Les prestations en céréales, plus urgentes encore, n'étaient pas plus régulièrement fournies. C'est également à Sarapion que l'on s'adresse pour ce fait, et c'est également aussi à l'épimélète Mennide qu'il transmet l'ordre de fournir l'épeautre exigible; mais cet ordre, ce n'était pas Mennide lui-même qui devait l'exécuter : il fut transmis à Psintaès, l'épistate des temples. Or celui-ci n'en tint pas compte[2]. Pour les années xviii et xix, on avait ordonnancé l'épeautre aux employés supérieurs des temples, mais les jumelles n'en avaient pas reçu. Elles n'avaient non plus reçu que fort irrégulièrement les trois ou quatre pains qui leur étaient dus chaque jour, en raison des libations journalières, par l'Asclapeium (temple d'Esculape) annexé au Sérapéum. L'ordre du roi, ici encore, était méconnu, bien que revêtu du sceau royal : décidément, dans le royaume des Lagides, le roi

[1] Pap. D de Leyde.
[2] Voy. Pap. Brit. XIII et XV; pap. Vat. C.

règne et la bureaucratie gouverne. C'est l'histoire de tous les gouvernements absolus, et Gogol aurait eu là matière à une mordante comédie,... si les poëtes alexandrins n'avaient été en pension dans la cage dorée du Muséum.

IV

Dans l'administration militaire c'était encore pis, s'il est possible : l'enchevêtrement des fonctions et la complication des formalités étaient encore bien plus frappants. Un fait relatif à la famille de Ptolémée, le chargé d'affaires des jumelles, va nous en fournir une preuve des plus bizarres. Ces détails sont consignés dans le deuxième papyrus grec du musée britannique.

Glaucias, père de Ptolémée, avait appartenu au corps des Katoikoi[1] du nome Héracléopolite, et Ptolémée lui-même y avait été précédemment inscrit. Il était depuis longtemps fixé dans le temple de Sérapis, quand il s'adressa au roi pour obtenir que son jeune frère Apollonius fût enrôlé dans une cohorte d'Épigones, corps analogue au premier, tenant garnison à Memphis, afin d'être à portée de veiller à ses besoins et de s'entendre avec lui sur les affaires de la famille. La pétition est de l'an XXIV de Philométor.

Quelques jours après, les employés de la maison du roi dressèrent l'acte d'autorisation, qui fut presque aussitôt enregistré. Dès le lendemain, Démétrius, commandant de la garde et ministre de la guerre, annonce au ministre des finances Dioscude qu'il en a transmis ampliation au secrétaire Sostrate, afin qu'il y soit donné suite. Jusqu'ici tout marche avec cette rapide simplicité qui convient à l'autorité militaire; mais on remarque avec surprise que, dans le cours du même mois, l'affaire revient de nouveau dans les bureaux de Démétrius. Cette fois encore on y met de l'activité; car la partie intéressée constate avoir remis, de la part de ce ministre, quatre missives en cinq jours : 1° à Posidonius, stratége (du nome Memphite); 2° à l'archyperète Ammonius; 3° au secrétaire Callistrate; 4° au diœcète Dioscude; et dès le lendemain, ce dernier en adresse deux autres : à Dorion l'épimélète et au stratége Posidonius.

Dès lors tout est fini, ce semble : le chef militaire et le payeur sont prévenus, l'un d'accepter la recrue, l'autre de compter la solde; mais que ce serait mal connaître l'administration ptolémaïque que de le penser! Désormais je me borne à traduire : la tête en tourne, de voir tourbillonner l'ordre en une telle quantité de mains ; et notons que le pauvre Apollonius paraît l'avoir transporté lui-même : l'administration n'avait pas même franchise de port.

[1] Sorte de colonie militaire d'origine macédonienne ou grecque.

« Le placet, *scellé par le roi*, m'ayant été remis à l'adresse de Démétrius, je l'ai porté, de la part de Démétrius et d'Ariston, au bureau d'enrôlement pour le secrétaire Dioscuride; de Dioscuride à Chérémon, et de Chérémon à Apollodore. On m'a rendu l'ordre et donné une lettre pour la faire lire au diœcète. J'ai porté l'ordre à Ptolémée, chargé des mémoires (un chef de bureau) et la lettre à Épimène. Je l'ai transmise à Isidore, le contrôleur suprême, puis de sa part à Philoxène; de sa part à Artémon; de sa part à Lycus, qui l'a estampillée; puis au bureau d'enrôlement, à Sarapion; de sa part à Eubius; de sa part à Dorion, qui l'a estampillée; puis de nouveau à Sarapion, à Eubius et au scribe Nicanor. On l'a donnée à lire au diœcète; je l'ai portée à Épimène et transmise à Sarapion et au scribe Nicanor, qui a écrit deux lettres, l'une à Dorion l'épimélète, l'autre à Posidonius, le stratége du nome Memphite. »

Respirons enfin avec le nouveau soldat, et souhaitons d'échapper pour toujours à la centralisation administrative.

FÉLIX ROBIOU.

LES FEMMES BLONDES

Selon les peintres de l'école de Venise, par deux Vénitiens. — Paris, 1865. In-8.

« Lorsque j'allai à Venise, pour la première fois, j'avais toutes présentes à mon souvenir les splendides créatures dont les têtes aux cheveux d'or donnent tant d'âme et de grâce aux tableaux des maîtres vénitiens. Que de chevelures blondes je promettais à mon admiration! non pas de ces blondes suaves et transparentes, naturelles aux contrées germaniques et scandinaves, mais de ces blondes superbes, blondes fauves dont les cheveux semblent des rayons échappés du soleil éclatant du Midi. Mais, à peine arrivé, je connus toute l'étendue de mes déceptions. Longtemps je cherchai, sans les rencontrer autre part qu'en peinture, ces chevelures aux splendides reflets qui nous étonnent et nous ravissent dans les portraits que le seizième siècle nous a légués. Vainement je parcourus tous les quartiers de Venise, ceux de Castello et de Canareggio en particulier, où se conserve, dit-on, le plus pur type vénitien. Partout je rencontrai ce type de brune vive et piquante que, dans son gracieux dialecte, le Vénitien appelle *una moretta;* mais nulle part les héroïnes blondes de Giorgione, de Véronèse et du Titien. Eh quoi! le type des Vénitiennes du seizième siècle, le sang d'une race authentique auraient-ils changé à ce point de ne pas laisser même quelques traces isolées? »

Ainsi disait, il y a déjà plusieurs années, l'auteur d'un article inséré dans une Revue d'art et qui devait s'étendre et devenir un livre. Vivement et curieusement jetées, ces quelques pages révélaient le laborieux artifice

des belles de Venise qui, faites brunes par le Créateur, avaient voulu se faire blondes. *Les femmes blondes, par deux Vénitiens*, tel est le titre du livre, et je ne saurais guère méconnaître dans l'un des anonymes, celui qui, en 1859, signait l'article dont j'ai transcrit les premières lignes. Le second Vénitien, dont je veux respecter le masque, encore que l'écrivain se dévoile et par la prestesse du style et par une admiration enthousiaste pour « l'adorable Marie-Antoinette, » a, si je ne me trompe, apporté une large part dans un ouvrage qui exigeait à la fois et la connaissance des temps antiques et celle des derniers siècles de notre histoire. Les deux parties sont vivement traitées, et si quelque point important a pu échapper aux auteurs, ce n'est certes point faute de curiosité et de recherche.

L'antiquité, les temps qui s'écoulèrent du quinzième au dix-huitième siècle, y sont rappelés par leur admiration des chevelures blondes et opulentes; mais, dans la curieuse galerie qui nous montre les peintres et les poëtes à genoux devant cette rare expression de la beauté vénitienne, c'est surtout vers Venise que les auteurs ont tourné leurs regards. C'est là qu'est l'énigme qui les attire et dont ils veulent nous dire le mot. Ce mot, ils l'ont cherché dans un vieux livre déjà signalé par lord Byron, émerveillé, comme eux, de ne voir que des cheveux bruns ou noirs, dans un pays que le Titien et Paul Véronèse semblent nous désigner comme la patrie des blondes.

Elles étaient nées brunes, en effet, ces admirables patriciennes dont les peintres nous ont transmis l'image; mais la mode en avait décidé; on n'était belle que sous des cheveux blonds, et, dans un livre, imprimé à Venise en 1590, un parent du Titien, Cesare Veccelio, dit par quel artifice les femmes acquéraient un charme si envié. Cet ouvrage célèbre, intitulé *Stabiti antichi e moderni di tutto il mondo*, contient le chapitre suivant :

« A Venise, sur le toit des maisons, il y a de petites constructions de bois en forme de loges découvertes. C'est là qu'avec beaucoup d'art et de persévérance, toutes ou le plus grand nombre des dames de Venise blondissent leur chevelure à l'aide de différentes eaux et préparations. Assises, un miroir à la main, exposées à l'ardeur du grand soleil, endurant tout pour réussir, elles mouillent leurs cheveux avec une éponge. Un vêtement de soie ou de toile légère, appelé *schiavonetto*, les couvre. Un chapeau de paille fine, que l'on nomme *solana*, les protége contre les rayons du soleil. »

Une gravure jointe à cette description, nous montre la Vénitienne, assise sous les rayons d'un soleil brûlant, la tête couverte d'un large chapeau sans fond, entourée de flacons et baignant ses cheveux dénoués. Le *Ricettario* de la comtesse Nani, conservé à la bibliothèque Marciana, confirme le dire de Vecellio et multiplie les recettes à suivre pour obtenir les teintes souhaitées : de la centaurée, de la seppia, du soufre, du gingembre, de l'alun et de l'eau de vigne, voilà les éléments principaux qu'il

fallait associer, enseignait le livre, « pour rendre les cheveux tels, qu'ils semblent des fils d'or. » Les combinaisons variaient à l'infini avec les nuances.

A ces documents du seizième siècle, les deux Vénitiens en ajoutent un autre plus ancien, et qui porte la date de 1467; c'est un passage du songe de Polyphile où la belle Polia apparaît, assise au balcon de son palais, « séchant, aux rayons de l'ardent Phébus, ses cheveux dénoués sur ses blanches épaules et semblables à des fils d'or. »

Le procédé remontait bien plus haut, et puisque l'on a abordé cette matière, il ne sera pas sans intérêt de montrer ici les Romaines du deuxième siècle employant, pour se faire blondes, les artifices dont parlèrent plus tard le moine Colonna, Cesare Veccellio et le Ricettario de la comtesse. C'est là un trait qui a son prix et que les auteurs de l'ouvrage anonyme me permettront de signaler à leur attention.

Que les Romaines aient teint leurs cheveux en diverses nuances, nous l'apprenons de tous côtés à la fois, et le bon Pline nous dit même un des moyens préconisés pour donner à la chevelure la couleur noire. Il suffisait, explique-t-il, d'écraser dans un vase de bronze des œufs de corbeau et de s'en frictionner la tête. « Mais, ajoute l'auteur, ayez grand soin de garder, pendant l'opération, de l'huile dans votre bouche, autrement les dents noirciraient en même temps que les cheveux. » Je n'ai point à chercher ici quelle était la valeur pratique de cette méthode et la réalité de son danger. C'est de la teinture blonde que nous parlent les deux Vénitiens, et c'est sur ce point que je dois noter l'antiquité des procédés mis en usage par les dames du quinzième et du seizième siècle.

Avant elles, les femmes païennes avaient proscrit les cheveux noirs ou bruns; pour ces dernières aussi, la chevelure blonde ou fauve constituait la distinction suprême. Les chrétiennes d'alors suivaient elles-mêmes cette mode singulière, dont la vanité appelait les remontrances des Pères de l'Église. « Que l'on se garde de donner aux cheveux, écrivait saint Jérôme, cette couleur qui annonce et rappelle l'ardeur des feux de la géhenne. » Saint Cyprien avait parlé de même : « Une audace sacrilége, disait-il, change la teinte naturelle des cheveux et leur donne, par un triste présage, l'aspect des flammes de l'enfer. » Longtemps avant ces saints docteurs, Tertullien poursuivait de ses objurgations une mode qui devait vivre et grandir. « J'en sais, écrivait-il dans son *Traité de la toilette des femmes*, j'en sais quelques-unes qui donnent à leurs cheveux la couleur du safran. C'est montrer le regret d'être nées Romaines et de ne point avoir reçu le jour en Gaule ou dans la Germanie. Mauvais présage que de prêter à sa chevelure la teinte de la flamme ! On souille ainsi ce que l'on croit embellir. Puis, la force des drogues brûle les cheveux que dessèche encore l'ardeur du soleil, aux rayons duquel on vient les sécher. Le Seigneur a dit : « Qui « de nous peut noircir un cheveu blanc ou blanchir un cheveu noir? »

Celles-là font ainsi mentir Dieu, qui disent : « Nous savons rendre fauve « une chevelure qui était blanche ou noire. »

C'est donc au delà du quinzième siècle qu'il faut chercher, en même temps que la mode de se blondir, les secrets de toilette que révèlent l'auteur du songe de Polyphile, le *Ricettario* de la comtesse Nani et le livre de Vecellio. Rien de neuf ici-bas dans le domaine inférieur à celui de la science, et j'aurai peut-être à m'excuser d'avoir consacré ces quelques lignes à le montrer une fois de plus, si la vieille mode de se blondir ne me remettait en mémoire l'un des récits les plus touchants que nous aient légués les temps anciens, l'histoire du dévouement d'Éponine à Sabinus proscrit. On aimera à retrouver notre Amyot rendant ici le vieux Plutarque.

« Parquoy ayant en quelque sienne maison aux champs des cachettes creusées bien profondément en la terre pour y serrer et retirer des biens, lesquelles n'estoient sceües ny cogneües que de deux de ses affranchis seulement; il envoya dehors tous ses serviteurs et esclaves, leur donnant à entendre qu'il avoit résolu de s'empoisonner, et retenant avec luy ces deux autres auxquels il se fioit, descendit en ces caveaux soubs-terrains, puis envoya l'un de ses affranchis, nommé Martialis, à sa femme, luy dire qu'il s'estoit fait mourir avec du poison, et qu'il avoit bruslé toute la maison avec son corps : car il se vouloit servir du deuil que sa femme meneroit à bon escient, pour plus certainement et plus seurement faire croire le bruit qui courroit de sa mort, comme il advint. Car sitost qu'elle entendit ceste nouvelle, se jettant contre terre avec grands crys et lamentations, elle demeura trois jours et trois nuicts sans vouloir boire ny manger. Ce qu'entendant Sabinus et craignant qu'elle ne se feist mourir, il commanda à Martialis de luy aller secrettement dire en l'oreille qu'il estoit vivant et caché dessoubs terre, mais qu'il la prioit de persévérer en son deuil et continuer en sorte qu'on ne se peust appercevoir qu'il y eust de la fainte. Si feit la jeune dame tout ce qui est possible de faire pour confirmer l'opinion divulguée de sa mort; mais désirant le voir, elle s'y en alla une nuict et revinct la nuict mesme sans que personne s'en apperceust : et continua plus de sept mois durang à hanter ainsi aux enfers, par manière de dire, avec son mary. Durant lesquels un jour elle le déguisa d'habillements, et luy rasant la barbe et les cheveux, et luy bandant la teste, le rendit tel qu'on ne le pouvoit cognoistre, puis le feit porter à Rome parmy quelques siennes hardes, là où n'aiant peu rien à faire, elle s'en retourna derechef aux champs et se tenoit la plus part du temps avec luy dessoubs terre, et puis au bout de quelques jours, elle revenoit à Rome et se faisoit veoir aux autres femmes qui luy estoient familières. Mais ce qui est encore plus malaisé à croire que tout le reste, c'est qu'on s'apperceut jamais qu'elle fust grosse, combien qu'elle se lavast et baignast avec les autres dames : car l'oignement duquel les femmes frottent et huilent leurs cheveux, pour les rendre blonds comme fin or, a je ne scay quoy de gras qui

enfle et fait lever la chair, tellement qu'il la rend plus laxe, et usant de ce médicament là à s'oindre toutes les autres parties de sa personne, elle cacha par ce moien l'enfleure de son ventre qui s'eslevoit à la journée, et supporta les douleurs de son enfantement toute seule, sans aide de sage femme quelconque, estant descendue dans la caverne avec son mary, ne plus ne moins que la lionne dedans sa caverne, là où elle nourrit mesme de sa mamelle deux petits jumeaux dont elle accoucha, desquels l'un fut depuis tué en Ægypte, et l'autre passa il n'y a pas encore longtemps chez nous en la ville de Delphes, aiant nom comme son père Sabinus. »

Que Plutarque ait ou non été trompé, j'ose recommander aux deux Vénitiens ce chapitre inattendu de l'histoire des cosmétiques. Une nouvelle et prochaine édition, qui ne peut manquer à leur gracieux volume, leur permettra, je l'espère, d'en faire usage.

EDMOND LE BLANT.

CONGRÈS ANNUEL DE L'*INSTITUT DES PROVINCES*

L'*Institut des provinces*, fondé par M. de Caumont, annonce pour le 4 avril prochain l'ouverture de sa session de 1870, et publie en même temps le compte rendu de sa session de 1869[1]. Si cette institution, universellement appréciée, avait aujourd'hui besoin de recommandation auprès du public sérieux, ce compte rendu lui en serait une excellente. Les travaux qu'il contient et les discussions dont il offre le résumé ont, en effet, pour la plupart un très-grand intérêt. On y trouve les questions les plus importantes d'économie politique, de sciences naturelles et d'archéologie traitées par des hommes d'une spécialité reconnue, et qui jouissent dans leur spécialité de l'autorité la plus haute. Telle est, par exemple, dans la section d'agriculture, une longue et très-instructive étude sur l'enseignement et les concours agricoles; dans la section des sciences, une suite de mémoires curieux sur de nouvelles découvertes géologiques et leurs applications à l'industrie; dans la section archéologique, des communications qui rectifient sur plus d'un point les idées reçues. Quand nous aurons dit que, à côté de M. de Caumont, MM. d'Andelarre, Calemard de Lafayette, Homalius d'Halloy, de Villeneuve, de Mellet, de Soultrait, etc., ont présidé aux diverses conférences, on comprendra que nous ayons au moins voulu les signaler. Certes, nous ne nous en tiendrions pas là, si la place nous permettait d'entrer dans quelques détails et de joindre au compte rendu que nous annonçons, trop sommaire selon nous, les souvenirs qui nous sont restés des entretiens qu'il résume, et où la plus parfaite courtoisie n'a jamais cessé de régner. Ce sont de charmantes heures que celles qu'on passe chaque année aux séances de l'*Institut des provinces*. Nul doute que, délivrées de la gêne qu'éprouvait plus ou moins toute parole sous le régime dont nous sortons, les discussions n'y aient désormais plus d'agrément encore en même temps que plus d'effet.

P. DOUHAIRE.

[1] *Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques*, 1 vol. in-8. — Paris, Hachette et Dentu.

REVUE CRITIQUE

I. *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset. 2 vol. — II. *Œuvres complètes de Boileau*, par M. A. Ch. Gidel. 4 vol. — III. *Les Origines de l'Église de Paris*, par M. l'abbé Eug. Bernard. 1 vol. — IV. *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, par M. Maxime Du Camp. 1 vol. — V. *Philippe*, pièce en cinq actes, par M. A. Du Clésieux. 1 vol.

I

La *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, a paru depuis quelques jours[1]. Elle répond à tout ce qu'on attendait de l'auteur. C'est un portrait en pied, dont tous les détails ont été étudiés avec un zèle austère et pieux, et où rayonne dans toute sa beauté la figure expressive mais pleine de traits délicats et difficiles à saisir du grand dominicain. On ne s'étonnera pas de cette révélation complète et dont n'a approché aucune autre, quand on verra, à chaque page du livre, dans quels rapports l'historien a vécu avec son héros, et de quelle riche source d'informations il a pu disposer. Du même pays et du même âge que Lacordaire, M. Foisset est resté lié avec lui jusqu'à sa mort, et, dans sa vigilante amitié, du haut de son siége de magistrat et du fond de sa province, il l'a constamment suivi de l'œil et du cœur. Importantes, intimes et nombreuses ont été les confidences qu'il en a reçues à toutes les époques. Ajoutons — autre particularité heureuse — que les amis de l'un furent aussi, pour la plupart, les amis de l'autre, et que le trésor entier de leurs confidences réciproques à tous a passé par les mains de celui qui écrit aujourd'hui. De là un faisceau de lumières que nul autre que lui ne pouvait réunir, et que n'ont eu, en effet, ni M. de Montalembert, ni le P. Chocarne, tous deux plus jeunes que le P. Lacordaire, et moins bien placés, par suite même de trop de proximité, à certains moments, pour le bien voir toujours et le bien juger. A cet égard, la situation où se trouvait M. Foisset, dans le calme de sa province, le pré-

[1] 2 vol. in-8 avec portrait. — Librairie Lecoffre.

parait mieux, en l'isolant matériellement, à la tâche et au rôle qu'il remplit aujourd'hui.

Son titre d'ami ne saurait être un motif de se défier de la complète impartialité de ses jugements que pour ceux qui ne connaîtraient pas son indépendance de caractère et la sévérité judiciaire de son esprit. Cette *Vie du P. Lacordaire* n'est ni un panégyrique ni un plaidoyer, mais une histoire véritable, c'est-à-dire une appréciation à la fois éclairée, sympathique et juste, d'un homme digne de vivre dans la mémoire des hommes. Si en effet M. Foisset se plaît à faire ressortir les dons magnifiques que son ami avait reçus de Dieu, et à montrer de quelle manière intelligente, généreuse, héroïque même, il en usa toujours, il ne dissimule point les imperfections dont ces prérogatives merveilleuses étaient accompagnées, comme du reste elles le sont toujours plus ou moins dans notre nature originairement viciée, non plus que les défauts qui lui étaient restés d'une éducation donnée par l'Université de l'Empire et sous l'influence des idées et des habitudes du dix-huitième siècle. Ainsi, M. Foisset l'avoue ou le laisse voir, il y avait, dans certaines façons d'être et de vivre de ce rigide chrétien, de ce zélé religieux, quelque chose qui sentait toujours un peu Jean-Jacques Rousseau. Ainsi encore, cet homme de tant d'esprit manquait parfois de tact, et ne savait pas gouverner en toute circonstance sa vive et entraînante parole. Puis cette qualité si essentielle à ceux qui se chargent ou se trouvent chargés du gouvernement : la connaissance des hommes, il ne la posséda qu'à un degré assez limité. Sa confiance et son amitié ne furent point toujours le plus heureusement placées, et certains orages l'assaillirent, qu'avec plus de perspicacité il aurait pu, sinon prévenir, au moins prévoir et détourner. Et d'où tout cela ressort-il? Du livre de M. Foisset. Ce livre est donc bien, comme nous disions, une *histoire*.

Cette histoire, l'auteur ne lui a donné que le titre modeste de *Vie*. S'il y a, comme nous le croyons, une différence entre ce terme et celui dont nous nous servons, c'est à ce dernier, selon nous, qu'elle a droit. Les limites en sont, en effet, trop larges pour une simple biographie. Hâtons-nous, toutefois, de le dire : pour être une histoire, le livre de M. Foisset n'a pas les prétentions ambitieuses qu'on rencontre trop fréquemment aujourd'hui dans certains écrits du même genre. L'auteur n'a pas évidemment entendu peindre du même coup Lacordaire et son temps. Ce temps où Lacordaire a vécu, ces soixante premières années du dix-neuvième siècle, si fécondes en alternatives, l'historien a dû naturellement y faire des excursions, mais ces excursions ont été courtes, et se sont bornées à de simples reconnaissances, nécessaires pour l'intelligence et l'explication de desseins ou de déterminations qui autrement n'eussent pas été comprises. Dès qu'il le peut, M. Foisset revient à l'homme, et c'est le plus souvent par lui-même, par ses discours et sa vaste correspondance, qu'il nous le fait connaître.

Vu à cette lumière, rectifiée et augmentée en même temps de celles que

son historien a tirées des documents d'une autre origine et qu'il a eus en grande abondance, le P. Lacordaire apparaît, à bien des égards, sous un jour tout nouveau, et nous donne de son esprit et de son caractère des idées quelquefois très-opposées à celles que l'on s'en est faites. Quelle différence, par exemple, entre ce que fut, en réalité, sa conversion, et ce que l'on croit généralement qu'elle a dû être, c'est-à-dire un dépouillement subit des voiles qui lui obscurcissaient l'intelligence, un élan impétueux vers la lumière entrevue, un bond de l'incrédulité dans la foi. Rien de moins vrai que cela. La nature d'esprit de Lacordaire était essentiellement étrangère aux résolutions précipitées; jamais homme ne médita plus sérieusement ses desseins avant de les mettre à exécution. Ce premier grand acte de sa vie, sa conversion, commença véritablement à l'époque où il faisait son droit, et dans les réunions de la *Société d'études* de Dijon, association de jeunes légistes comme il y en avait alors à Paris, sous le même nom à peu près, fondée dans un même but de travail, mais dans un esprit plus large, plus libéral, plus indépendant surtout de la politique, que ne l'étaient celles de la capitale. Il est curieux d'assister au travail qui se fait là dans cette âme ardente et sincère, par suite des études vraiment très-avancées pour l'époque et des discussions singulièrement désintéressées et loyales auxquelles se livraient les membres de cette modeste conférence. Donnons un instant la parole à M. Foisset pour un fait entièrement inconnu de ces premiers temps de Lacordaire, et qui montrera quelle droiture et quelle générosité d'esprit le distinguaient dès lors. Après avoir dit que le jeune Lacordaire était sorti du collége à l'âge de dix-sept ans, avec une religion détruite, mais ouvert, honnête, impétueux, de mœurs pures, très-sensible à l'honneur, et vivement épris des belles-lettres et des belles choses; après nous avoir appris qu'il apportait à peu près toutes les idées du dix-huitième siècle aux débats de la Société d'études, très-libérale, il est vrai, mais très-catholique, voici ce qu'il raconte.

« Au milieu de ces discussions, où Lacordaire, habituellement à lui seul, faisait tête à toute la Société d'études, un jour, le 5 mars 1822, il (Lacordaire) demanda la parole, abjura les doctrines politiques de Rousseau, comme *menant droit à un suicide social*, et déclara que, persuadé par quatre mois de débats, il se ralliait désormais à la Restauration, complétée par la liberté selon la Charte. L'acclamation fut unanime. La séance fut un moment interrompue. Par un élan presque électrique, tous les membres présents se jetèrent l'un après l'autre dans les bras de Lacordaire. Durant ses onze années d'existence, la Société d'études de Dijon n'a pas eu une journée comparable à celle-là. »

Ce fait, dont témoigne encore aujourd'hui M. le marquis d'Andelarre, l'illustre chef du centre gauche au Corps législatif, et l'un des derniers représentants, avec M. Foisset, de cette société si peu connue, et si digne de l'être, par l'esprit qui y régnait et les hommes qui en sont sortis, ce

fait, disons-nous, méritait d'être révélé. Il ouvre un grand jour sur le caractère de Lacordaire, et marque la première date de l'évolution chrétienne qui se fit dès lors en lui et ne s'arrêta plus. Désormais, sa conversion et son entrée au séminaire n'étonneront plus, et ne seront plus mises au nombre de ces résolutions impétueuses qu'on lui a trop prêtées.

Impétueux! Non, Lacordaire ne l'était pas. Ardent, à la bonne heure! C'était un foyer incandescent, plein de flamme et de lumière, mais gouverné par une volonté puissante.

C'est pour avoir ignoré cela qu'on a cru aussi qu'il s'était, aussitôt son entrée dans le sacerdoce, précipité dans le sillon de M. de la Mennais. On sera bien surpris d'apprendre par M. Foisset, qui en administre les preuves, que l abbé Lacordaire, loin d'avoir du penchant pour M. de la Mennais, éprouvait, au contraire, à son endroit, une sorte d'éloignement; qu'il condamnait son système philosophique et n'était pas sans défiance pour ses théories politiques et religieuses. Comment il en arriva pourtant, après avoir été mis, comme malgré soi, en rapport avec lui par un des plus ardents disciples du solitaire breton, aujourd'hui l'un des plus ardents rédacteurs de l'*Univers*, à s'enrôler sous sa bannière et à être, dans le journal l'*Avenir*, son premier lieutenant : c'est ce qu'il faut lire dans M. Foisset. Les pages qu'il a consacrées à raconter et à expliquer le passage éclatant mais rapide du jeune prêtre dans l'orbite du monde mennaisien, forment un chapitre aussi intéressant que neuf de l'histoire religieuse et politique de ce siècle. Aux yeux de M. Foisset, la controverse mennaisienne est le prélude de celle à laquelle nous avons la tristesse d'assister; la Mennais est le prototype des fiers-à-bras qui se sont, de leur chef, constitués, sous nos yeux, les champions de l'orthodoxie, et ont choisi pour défendre l'Église les moyens les plus propres à la faire haïr. Soldats haineux et jaloux vomissant la calomnie et l'injure contre quiconque se permet de combattre pour la cause qu'ils compromettent avec d'autres armes que les leurs et en dehors de leurs rangs, ces guerilléros de la foi sont, moins le talent, les héritiers directs de la Mennais : même façon de travestir le passé, même empressement à cracher sur le présent, même volupté à insulter les contradicteurs; continuateurs de ce polémiste de génie, mais hors d'état d'en approcher, ils forcent la note mauvaise que celui-ci avait introduite dans la polémique et qui n'y était pas connue avant lui; où la Mennais insultait, ils outragent.

Le lien qui unit ces deux générations n'est du reste si bien saisi, que parce que le chef de la première a été étudié de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici et dans d'autres documents encore que ceux qu'on possède sur lui, documents tout à fait inconnus et de l'époque la plus décisive de sa vie, sa correspondance avec M. de Montalembert. Le portrait de cet homme fatal est plus vrai, plus effrayant, que tous ceux qu'on en a; il ferait singulièrement redouter sa descendance si elle l'égalait en talent,

et si le *prolem deteriorem* d'Horace n'était pas un motif de sécurité.

Ce séjour de l'abbé Lacordaire dans le camp mennaisien amène naturellement M. Foisset à rappeler les événements qui préparent et qui suivent la révolution de 1830, et à apprécier l'attitude qu'y prit l'Église de France. Il ne s'est pas flatté, je suppose, de satisfaire, sur ce point, tout le monde. Il n'a pas dû l'espérer non plus en écrivant son chapitre sur les rapports de l'abbé Lacordaire avec Mgr de Quélen et l'esprit d'inertie qui paralysait alors, dans les hautes régions, la vie catholique. C'est un fait qu'on ne saurait nier, sans doute; mais s'il y avait là quelque engourdissement, il convient de le remarquer, la cause en était à des sentiments d'honneur respectables et que l'on n'a que trop eu lieu de regretter depuis. L'honneur! on s'en glorifiait dans l'Église autrefois. Mais à entendre les purs nous aurions changé cela; l'honneur, ils le déclarent aujourd'hui un sentiment païen, et il faut leur rendre cette justice qu'ils ne se démentent point sous ce rapport.

Arrivé à l'époque où l'abbé Lacordaire a trouvé sa double vocation d'orateur et de moine, M. Foisset, très-neuf jusque-là, cesse de l'être autant sans cesser d'être toujours souverainement intéressant par les détails partiels qu'il ajoute à l'œuvre de ses devanciers, par les couleurs dont il relève le portrait et les nuances fines par lesquelles il en précise et en vivifie l'expression. Que de choses, en effet, il a su et dit que ne pouvait savoir ou dire le P. Chocarne sur les premiers temps de la prédication du P. Lacordaire, sur les commencements laborieux de la restauration dominicaine et les obstacles qu'elle rencontra là d'où, ce semble, elle en devait le moins attendre, sur la création du tiers-ordre enseignant, et — matière plus délicate et plus douloureuse à aborder — sur les dissentiments intérieurs de la réforme et les dissidences entre le maître et une portion de ses disciples. Mais telle est l'abondance de ces additions ou de ces retouches que nous sommes forcé de nous en tenir à cette simple mention.

Le même défaut d'espace, autant que l'objet que nous nous sommes proposé à cet endroit, nous interdit de toucher à un autre point de la vie du P. Lacordaire, à savoir ses opinions et sa conduite politique. Qu'il nous soit seulement permis de le dire, sans nous exprimer sur le fond : à cet égard comme à tous les autres, M. Foisset n'avance rien qui ne repose sur les documents les plus irrécusables. Et ces documents — remarquons-le en terminant — ces documents plus divers et plus nombreux que biographe ait jamais pu avoir à sa disposition, sont, en outre, tellement complets, se suivent si régulièrement et s'appuient si bien l'un l'autre, qu'ils n'offrent point matière à démenti. Aussi, quels que soient ceux qu'on pourra découvrir, nous osons affirmer qu'ils ne changeront rien au portrait que nous offre M. Foisset. Le P. Lacordaire restera tel qu'il est peint ici d'une main dont l'habileté est connue et qui, dans ce genre même, a fait depuis longtemps ses preuves.

Ce livre a un douloureux mais réel à propos. Qui ne sent, en effet, ce qu'il doit y avoir de vive émotion à lire cette vie du P. Lacordaire au moment où succombe, après quatre ans de souffrance, le glorieux compagnon de ses combats pour la liberté de l'Église, mort, lui aussi, plein d'angoisses sur le sort définitif d'une bataille à demi gagnée, mais déjà compromise par ceux à qui elle devait profiter.

Une tâche reste à l'historien du premier tombé de ces deux héroïques soldats, c'est de nous dire aussi la vie du dernier.

II

Nous avons sous les yeux le premier volume d'une édition nouvelle de Boileau[1] qui nous semble appelée à figurer avec honneur parmi les intelligentes et consciencieuses réimpressions qui se font aujourd'hui de nos classiques. L'objet que s'est proposé l'habile professeur qui en a pris la direction, diffère en un point de celui qu'ont eu en vue d'autres éditeurs, il est moins philologique que littéraire. M. Gidel n'a pas cru que, après la récension de Berriat-Saint-Prix (*Œuvres complètes de Boileau*, 1837, 4 vol. in-8), il y eût à revenir sur le texte de son auteur : c'est à l'interpréter qu'il s'est attaché. Et certes nul ne saurait dire que ce soit là un soin inutile. Quoique, par sa merveilleuse clarté, par le tour plus particulièrement français de son esprit et de son langage, Boileau soit de tous les écrivains de son temps celui qui semble avoir le moins besoin de commentaire, il n'en est pas moins vrai que, pour le bien comprendre et le bien goûter, pour bien saisir la portée de ses traits et la force de ses coups, surtout pour bien s'expliquer son action législative, si difficilement subie et pourtant si réelle, il faut l'étudier de plus près qu'un autre et à des points de vue plus nombreux non-seulement en lui-même et dans ses doctrines particulières, mais dans les circonstances où il naquit et se trouva placé et chez les hommes avec lesquels il fut en rapport.

Ainsi l'a compris M. Gidel, autant du moins qu'on peut en juger par le premier volume de cette nouvelle édition. Ce volume ne contient, il est vrai, qu'un assez petit nombre de pièces : le *Discours au roi* et les six premières *Satires*, mais il est précédé d'une *Vie de Boileau* très-développée et très-explicite à l'endroit des idées littéraires du commentateur. Cette Vie, qui est un véritable ouvrage — et le plus long, croyons-nous, qui ait jamais été spécialement consacré au « législateur du Parnasse français » —

[1] *Œuvres complètes de Boileau*, accompagnées de notes historiques et littéraires, et précédées d'une étude sur sa vie et ses ouvrages, par A. Ch. Gidel. — 4 vol. in-8, Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères.

résume avec beaucoup d'intérêt les recherches et les controverses dont sa personne et ses œuvres sont depuis deux cents ans l'objet.

De son vivant même, en effet, Boileau a vu commencer pour lui la postérité ; sa longue vieillesse a livré son nom à des discussions qui n'atteignent en général que les morts. A peine était-il au nombre de ces derniers que la polémique, à son sujet, s'envenima pour continuer, avec de courtes intermittences, jusqu'à nos jours. L'histoire de ces débats, contemporains et posthumes, est toute l'étude de M. Gidel.

Après quelques chapitres pleins de détails neufs et piquants sur l'enfance de Boileau, ses parents, ses frères, — deux originaux fort curieux, — ses amis enfin, son groupe, comme eût dit Sainte-Beuve, M. Gidel nous le montre, à la suite de quelques tentatives dans les genres à la mode, mais déjà très-personnelles, abordant avec résolution la satire et y débutant, non point par faire la guerre aux mauvais auteurs, ainsi qu'on l'a induit du vers célèbre où il déclare avoir eu, *dès quinze ans, la haine d'un sot livre*, et, ainsi que le lui ont reproché quelques critiques distraits, mais par attaquer les vices du temps dans leurs personnifications les plus redoutables : les riches, les puissants. « Sa hardiesse, dit M. Gidel qui signale cette inadvertance commune des adversaires et des historiens du satirique, sa hardiesse peut passer pour assez grande, d'avoir, à l'âge où il était (vingt-quatre ans, d'après Berriat-Saint-Prix), sans appui, sans renom, attaqué des partisans, des parvenus, des procureurs, des avocats, et le mauvais goût de la Cour, où il craint que « l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli, ne parvienne jamais au sort du bouffon l'Angeli. » C'est que Boileau, dès ce moment, était avant tout un honnête homme, et en avait le courage.

Les traits qui, dès lors, tombent sur les méchants auteurs, quoique moins nombreux, ne révèlent pas moins de hardiesse ; car ces écrivains dont il se permettait de rire, Chapelain entre autres, étaient en crédit dans le monde et avaient des protecteurs peu endurants. S'il s'adoucit, avec le temps, à l'égard de ces premières victimes, ce ne fut point par crainte, mais par esprit d'équité et par sentiment religieux. « Si Boileau, ajoute en effet M. Gidel, était sujet à placer les noms un peu au hasard à la fin de ses vers, il ne s'obstinait pas à les y maintenir ; il les effaçait volontiers quand on lui faisait voir son erreur. »

C'était du reste un galant homme, d'humeur gaie dans sa jeunesse, bon convive dans sa maturité, bienveillant jusque dans ses derniers jours, quoi qu'en ait dit Marmontel, selon Gilbert[1]. Il faut savoir gré à son nouvel éditeur d'avoir insisté sur ce point et de s'être attaché à effacer des traits du grand satirique les teintes noires dont les écrivains du dix-huitième siècle, en haine de la satire qui leur déplaisait, pour cause, avaient à l'envi chargé

1 Boileau, correct auteur de libelles amers,
Boileau, dit Marmontel, fait assez bien un vers.

son portrait. Non, quoique un peu janséniste, Boileau n'était pas l'homme bilieux qu'on s'est figuré. Ses relations intimes avec Chapelle, Molière, Racine, la Fontaine, en seraient la preuve au besoin. Le nom d'Ariste (*l'excellent*), que ses amis lui avaient donné dans leurs symposiaques, le caractérise à merveille. « Despréaux, dit encore M. Gidel, était en effet le meilleur des hommes. D'une humeur sérieuse sans être incommode, un peu brusque, mais franc, mais sincère et courageux ; toujours prêt, sans doute, à gourmander Chapelle sur sa passion du vin, la Fontaine sur ses manquements envers sa femme, mais bon, généreux, au-dessus des petites rivalités qui trouvaient accès dans l'âme irritable de Racine et finirent bientôt par le brouiller avec Molière ; hardi à défendre ceux qu'il aime, se jetant avec bravoure dans la mêlée, s'attirant sur les bras tous les ennemis de la raison et du goût. S'il fait la guerre à ses amis sur les faiblesses et les imperfections de leurs ouvrages, il reçoit leurs observations pour les siens, en profite et leur donne l'exemple de la modestie. Fut-il quelquefois injuste? Il faut dire, avec d'Alembert, qu'il ne le fut jamais que par erreur, par prévention, par humeur tout au plus et jamais par envie. »

Quant au genre satirique auquel il s'adonna et que Voltaire condamne avec un zèle si édifiant — il était, lui, si charitable, comme on sait, envers les écrivains qui ne pensaient pas comme lui ! — Boileau n'en prit pas l'initiative : la satire germait partout en France, lorsqu'il parut comme le fruit spontané des progrès de la raison et du goût. De l'histoire fort intéressante que M. Gidel fait de ses précurseurs dans cette branche de la poésie, il résulte que Boileau l'a purifiée, élevée et tirée de la voie grossière où, malgré ses tartufferies sentimentales à cet endroit, l'auteur du *Pauvre diable* la fit lui-même rentrer plus tard.

Cette recherche des antécédents de Boileau dans notre poésie a fourni à M. Gidel plusieurs chapitres intéressants, sinon toujours également neufs. Tel est celui qu'il consacre à l'*Art poétique*. Le nouvel éditeur y fait bonne justice du reproche adressé à Boileau de n'avoir été là que l'imitateur de la Fresnaye-Vauquelin et le copiste d'Horace. Cette dernière accusation est une rare preuve d'ignorance. Telle est, en effet, la différence entre le *poëme* français et l'*épître* latine, qu'elle saute aux yeux de quiconque les compare avec quelque attention ; il n'y a chez Horace ni plan, ni vue d'ensemble, ni intention didactique ; c'est une simple causerie littéraire ; tandis que chez Boileau on trouve un plan médité longuement où l'ordre rigoureux de la composition amène tous les genres, qui sont définis et caractérisés tour à tour. Pour ce qui est de la Fresnaye-Vauquelin, la différence est bien plus grande encore ; ce n'est plus par l'ordre et la méthode que son *Art poétique* se distingue de celui de Despréaux, mais par la pensée et le but. Vauquelin, avait voulu faire un Art poétique chrétien ; c'est là l'idée originale de son œuvre, et l'on sait combien en était éloignée celle de Boileau. Du reste, quoique Vauquelin se fût lui-même inspiré

d'Horace, comme Boileau, le vieux gentilhomme normand ne s'était pas beaucoup plus astreint que l'ami des Pisons à un plan régulier. En effet, Vauquelin ne se borne pas aux préceptes, comme le fera plus tard son successeur ; « il déroule çà et là, dit M. Gidel, comme une prairie verdoyante, un chapitre animé de l'histoire littéraire ; il se met familièrement en scène, il parle à ses amis, il a des élans vers Dieu, le seul inspirateur du poëte... La vérité est que, comme tous les poëtes du seizième siècle, il avait reçu du ciel les dons les plus heureux de la poésie ; mais il lui manquait, comme à tous ses contemporains, le goût et la mesure. » Et c'est par là que brille Despréaux. Que celui-ci ait trop été fasciné par l'idéal ancien, ce n'est pas ce que M. Gidel conteste ; il reconnaît, au contraire, que le législateur du Parnasse français a méconnu gravement l'une des sources françaises d'inspiration les plus fécondes : la foi chrétienne. Ce n'est certes pas que cette foi fît défaut à l'auteur de l'*Art poétique*, nul ne l'a plus surabondamment prouvé que M. Gidel ; son chapitre intitulé *Boileau et les jansénistes* nous montre quelle place considérable la religion tenait dans la vie de l'homme ; mais, comme chez la plupart de ses contemporains, entre l'homme et l'écrivain, il y avait chez Boileau solution de continuité, pour ne pas dire abîme ; ce n'est qu'à la fin de sa vie que, dans ses vers, le poëte se mit au service des idées chrétiennes ; mais ce fut malheureusement sur le sujet le plus rebelle à la poésie, l'abstruse et inextricable question de la Grâce.

La place nous manque pour suivre l'éditeur dans l'étude qu'il fait du rôle de son auteur dans la polémique religieuse, où il fut entraîné par suite de ses relations avec Port-Royal. Peut-être, sur ce point, ne serions-nous pas toujours de son opinion. Où nous le serions assurément, c'est dans le tableau de sa conduite si digne, si respectueuse et si indépendante à la fois auprès de Louis XIV ; mais, pour cette raison même, il nous suffira de signaler ces excellentes pages de la *Vie de Boileau*.

En ce qui regarde le plan suivi par M. Gidel dans cette édition et l'esprit de son commentaire, ce que nous en avons dit plus haut suffit pour le moment ; nous y reviendrons quand la publication sera plus avancée.

III

Tout le monde a entendu parler du célèbre Baillet, *le dénicheur de saints*. « Pourquoi saluez-vous si bas cet homme? » demandait-on au curé de Saint-Sulpice qui, du plus loin qu'il l'apercevait, lui tirait son chapeau. « — J'ai peur, répondit le spirituel M. Languet qui construisait alors sa belle église, qu'il ne déniche mon saint Sulpice. »

Saint Sulpice n'avait rien à craindre du rude hagiographe ; mais il n'en

était pas ainsi de tous les noms transmis par la piété du moyen âge à la vénération des temps modernes; nombre de canonisations légendaires étaient alors menacées, non point tant par Baillet que par le sage et vigoureux esprit qui animait partout alors, dans l'Église comme ailleurs, la critique historique. Si nos annales religieuses y perdaient quelque chose en grâce poétique, elles le regagnaient largement en grandeur et en autorité. Malheureusement le travail qui se faisait là avait déjà dévié à l'époque dont nous parlons : le jansénisme et le gallicanisme parlementaire, qu'on ne saurait trop maudire sous ce rapport en particulier, l'avaient pour longtemps compromis en l'infectant de leurs haineuses passions. On s'y est remis, de nos jours, dans le mouvement de reprise générale des études d'histoire, mais on n'y avance pas sans obstacles. Outre les vieilles préventions qu'il réveille, ce genre de recherches se heurte à un courant d'idées tout contraire, qu'entretient, dans une certaine partie de la presse religieuse, un romantisme puéril et vieillot. En face de l'école qui s'inspire des traditions historiques du dix-septième siècle, s'en est élevée une autre qui fait profession de réhabiliter tout ce que la première attaque. C'est ainsi, par exemple, que nous avons vu naguère restaurer, avec un grand appareil d'érudition, la vieille croyance légendaire qui identifie saint Denis, premier apôtre de Paris, à saint Denys l'Aréopagite.

Cette thèse, qui a fait assez peu de bruit et qu'on aurait pu laisser reparaître sans grand inconvénient, selon nous, après le double coup de grâce qu'elle avait reçu simultanément, au dix-septième siècle, de la main des jansénistes et de celle des jésuites, vient d'être, de la part de M. l'abbé Eugène Bernard, professeur en Sorbonne, l'objet d'une réfutation à la fois solide et brillante, et où l'auteur a su jeter un intérêt que le sujet me semblait peu comporter[1].

Cet intérêt vient de ce que, au lieu de discuter, l'auteur a le plus souvent raconté, ou que, du moins l'exposé des faits a toujours servi, chez lui, de base à la discussion. Ainsi, avant d'attaquer directement le problème de l'identité des deux saints Denys, M. l'abbé Bernard nous prépare à la solution qui fait l'objet de son livre par le tableau de l'établissement du christianisme dans les Gaules, du premier au troisième siècle. De ce tableau il résulte, selon l'auteur, qu'avant cette dernière date on ne trouve nulle trace d'église à Lutèce; la conquête chrétienne aurait mis deux siècles à pénétrer de la région méridionale jusqu'aux rives de la Seine. Sans doute elle avait commencé au temps même des apôtres, par eux en personnes ou par leurs disciples immédiats, mais rien ne prouve ni n'indique qu'elle eût alors dépassé Lyon. On cite, il est vrai, bien des églises d'en deçà du Rhône et de la Loire qui se glorifient d'une origine apostolique;

[1] *Les origines de l'Église de Paris. — Établissement du christianisme dans les Gaules. — Saint Denys de Paris*, par M. l'abbé Eugène Bernard. — 1 vol. in-8, Jouby et Roger, éditeurs, rue des Grands-Augustins, 7.

mais leurs prétentions à cet égard ne sont fondées pour la plupart que sur des documents d'une antiquité très-relative ou d'une authenticité plus que douteuse. A la vérité les prétentions de quelques-unes reposent sur des actes écrits dans des temps reculés, mais ces actes ont été modifiés de la façon la plus étrange et interpolés par les mains les plus maladroites; quelques-uns même ne doivent leur existence qu'à des légendes populaires, inspirées trop souvent par la piété locale et qui ne supportent pas la critique.

A peine sensible dans le premier siècle, la propagande chrétienne, dans la Gaule, dit M. Bernard, ne se serait vivement accusée que dans le second; mais, arrêtée par les persécutions de Marc Aurèle et de Sévère au moment où elle s'affermissait, elle ne se serait ranimée qu'au troisième, pour se déployer dès lors avec des progrès toujours croissants. D'Asie seraient venus, cette fois encore, leurs noms semblent l'indiquer, les prédicateurs de la bonne nouvelle, et c'est à cette troisième mission seulement qu'appartiendrait l'apôtre de Paris. Elle avait une véritable organisation, et saint Denys en était le chef. « L'Église romaine, douée d'une incomparable énergie en vue de ses destinées immortelles, ne se contenta pas, dit M. Bernard, d'envoyer aux Gaulois les premiers pasteurs, qui devaient rassembler d'abord, ensuite gouverner le troupeau du Seigneur; elle choisit dans son sein ses chrétiens les plus vaillants, ses fils les plus dévoués, qu'elle donna aux évêques missionnaires pour leur servir de compagnons dans leurs périls et dans leurs fatigues. Les uns étaient destinés au sacerdoce; les autres, simples fidèles, se rendaient chez les peuples barbares, avides de travailler à l'œuvre du Christ et d'appuyer la parole des évêques ou des prêtres par leurs exemples, par leurs exhortations et surtout par leur martyre. C'est ainsi que les monuments ecclésiastiques les plus recommandables des Gaules Celtique et Belgique nous montrent saint Denys de Paris entouré d'une illustre pléiade de citoyens romains qui se répandirent parmi les peuples voisins du Parisis, et qui presque tous arrosèrent de leur sang la terre où ils étaient allés prêcher l'Évangile. »

Le récit que fait l'auteur, non d'après les légendes, mais sur les données plus sobres, il est vrai, mais aussi plus sûres, des monuments, n'a, selon nous, que le défaut d'être un peu trop sommaire; quelques pages de véritable histoire n'eussent pas mal fait au milieu de toutes ces controverses.

Comment ce nom de saint Denys, apôtre et premier évêque de Paris au troisième siècle, en est-il venu à se confondre, pour bien des esprits sérieux et pendant bien des siècles, avec saint Denys d'Athènes, ce membre de l'Aréopage qui se convertit à la voix de saint Paul et fut, dit-on, premier évêque de sa ville natale ? C'est une question d'histoire, ou plutôt de physiologie historique, du plus curieux intérêt. Le travail qui s'est fait là est le résultat d'une loi générale de l'esprit humain qui n'est pas spéciale au moyen âge, et qui a son analogue dans l'antiquité. Il y a eu, dans tous

les temps, des dispositions au syncrétisme pour les faits, aussi bien que pour les doctrines. C'est une faiblesse de l'esprit humain, que d'incliner à confondre les hommes et les choses qui se ressemblent par certains côtés. Les âges poétiques y ont plus de propension que les autres.

Ce qui s'est passé pour les deux saints Denys ne nous étonne, quant à nous, ni ne nous scandalise. On en lira l'histoire infiniment curieuse dans M. Bernard, mais on ne s'en indignera pas; car Hilduin, qui le premier, sous Louis le Débonnaire et à sa prière, a rédigé la légende qu'a crue le moyen âge et contre laquelle lutte depuis deux siècles la saine critique, était évidemment de bonne foi. Ce qui se passait dans l'hagiographie ne différait pas de ce qui se produisait dans la poésie : la légende envahissait tout, parce qu'elle répondait à un besoin ou, si l'on veut, à une faiblesse générale de l'époque.

Il ne faudrait pas croire néanmoins que, toute sympathique qu'elle fût au moyen âge, cette croyance à l'identité des deux saints Denys y ait été admise sans contestation. On verra, dans M. Bernard, combien il s'en faut qu'elle ait jamais prescrit à cette époque même. Quant aux temps modernes, on sait le sort qu'elle y a eu. Il faut lire encore, dans le livre de M. Bernard, les débats auxquels elle donna lieu au dix-septième siècle et voir comment en firent justice les Sirmond, les Adrien de Valois, les Pagi, les Tillemont, les auteurs de la *Gallia Christiana*. Si l'on ne savait quel étroit esprit de réaction domine dans une certaine école religieuse, on serait surpris d'entendre aujourd'hui appeler du jugement porté par de tels hommes; mais, depuis longtemps, on ne peut plus s'étonner de rien à cet égard. Faut-il s'alarmer beaucoup de ces symptômes, et s'imposer de répondre à ce qui n'est bien souvent que provocation? A cet égard nous avons des doutes. Le bon sens public est un grand justicier. Eussions-nous conseillé le livre de M. l'abbé Eugène Bernard? Nous ne savons : les opinions surannées dont il combat la résurrection n'ont plus chance de revivre; mais, puisqu'il lui a plu de les attaquer, nous devons reconnaître qu'il l'a fait comme s'il se fût agi de quelque chose qui méritât de l'être.

IV

Entre le Paris qu'évangélisa saint Denys et celui dont M. Maxime du Camp est en train de nous révéler la vie, il n'y a d'autre lien, en vérité, que le nom. Aussi ne chercherons-nous pas d'autre raison pour passer de l'un à l'autre, et pour parler, après les *Origines de l'Église de Paris*, du deuxième volume de *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*[1], que nous venons de recevoir et de lire tout d'un trait. Ce volume nous fait connaître des choses d'un intérêt moins élevé, mais trop réel, hélas! le pain, le vin, la viande, l'argent, et il nous donne, sur la manière dont ces objets de première nécessité nous arrivent, sur les moyens que prend l'administration pour les mettre journellement en bonne condition et en quantité suffisante à notre disposition, sur le personnel que leur commerce emploie et que leur surveillance exige, les informations les plus minutieuses, les plus curieuses et les moins soupçonnées. Quel Parisien connaît, en effet, d'où viennent, où et comment se préparent les aliments qu'il consomme? Sans doute il n'y en a plus aujourd'hui, croyons-nous, comme du temps de Rollin, qui se figurent que les pains de quatre livres croissent sur les arbres comme les poires et les pommes ; mais, à cela près, en est-il beaucoup qui en sachent, sur le service alimentaire de la ville qu'ils habitent, plus que n'en sait l'oiseau sur la manière dont vient le grain qu'il arrache à l'épi?

Ce service est admirablement organisé. Il faut, pour s'en faire une juste idée, lire toute la première partie du volume de M. du Camp, concernant les entrepôts, halles, marchés et débits en plein vent, rouages principaux d'un mécanisme dont les pièces d'ordre inférieur sont innombrables et néanmoins toutes subordonnées les unes aux autres et fonctionnent sous la même impulsion, motrice et régulatrice à la fois. A côté du tableau général, qui frappe par sa grandeur, se groupent les détails, pleins de singularités inconnues, pour la plupart, et parfois très-piquantes, telles, pour n'en citer que quelques-unes, que la boucherie juive, la fabrique des vins, l'industrie des *mireurs* d'œufs et l'emploi officiel des *flaireurs*. Çà et là se mêlent à ce genre de renseignements positifs, quoique bizarres, des légendes trop surannées, croyons-nous, pour être vraies encore, et que leur excentricité aurait dû faire écarter comme, par exemple, celle des *faiseurs d'yeux de bouillon* et des fabricants de grains de café en terre glaise.

Non moins instructif, quoique d'un intérêt moindre, puisqu'il ne s'agit ici que d'une consommation de luxe, est le chapitre des tabacs. Combien

[1] 1 vol. in-8, librairie Hachette.

peu encore, de ceux qui consomment de ce poison par la bouche ou le nez, savent comment il se prépare et ce que l'État en retire. M. Maxime du Camp, qui, du reste, plaide l'innocuité de l'*herbe à Nicot*, en a fait un véritable traité, théorique, économique et *gastronomique*, ajouterions-nous volontiers en face des pages véritablement « senties » — on peut le dire sans jeu de mots — dans lesquelles M. du Camp en décrit les jouissances.

Deux choses sont nécessaires pour vivre à Paris plus qu'ailleurs, le pain et l'argent, ou, pourrait-on même dire, l'argent et le pain, car l'on n'a pas l'un sans l'autre. Il était donc naturel que M. Maxime du Camp les rapprochât dans le même volume. Ainsi a-t-il fait. Des halles et marchés nous passons avec lui, en traversant, comme nous l'avons dit, la manufacture des tabacs, à la Monnaie et à la Banque, deux institutions de même nature, bien qu'opérant sur des matières différentes. Nous ne croyons pas qu'on ait jamais mieux décrit la manière dont se fabrique le numéraire métallique, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que nulle part on n'a mieux expliqué l'origine de l'autre, et que l'idée sur laquelle repose cette grande institution de la Banque n'a été exposée plus clairement dans aucun autre ouvrage. Quel merveilleux établissement! Quelle sagesse en a posé les bases, quelle intelligence en a constitué les divers services, et quelle vigilance en assure le fonctionnement régulier! Du reste, ce n'est pas devant la Banque seulement, c'est devant tous ces grands mécanismes de la vie de Paris, que M. du Camp appelle, non sans quelque prétention peut-être, mais avec justesse, des « organes », que de pareilles exclamations échappent. Tout cela est vraiment beau et fait grand honneur à la civilisation moderne. Nous craignons toutefois que M. Maxime du Camp ne s'en soit un peu grisé et que cette ivresse ne l'ait rendu injuste envers les âges précédents, dont il ne parle jamais qu'avec un aigre mépris. Est-il d'abord aussi sûr qu'il le croit, qu'il n'y a rien à reprendre dans tout ce qu'il est si fier de nous montrer, et que l'étranger ne nous ait pas devancé de beaucoup sur ce terrain? Et puis, la cause de certains retards et de certaines infirmités de notre civilisation est-elle bien où il la place? Le défaut d'initiative personnelle est, dit-il en certain endroit, d'origine latine, catholique. Cette affirmation est, pour le moins, légère. A quelle époque l'initiative individuelle, puisque initiative est le mot à la mode aujourd'hui, à quelle époque l'initiative individuelle s'est-elle plus accusée qu'au moyen âge? Et, à cette époque, toutes les nations de l'Europe étaient catholiques. Quand les hommes de notre siècle auront entrepris et mené à terme, sans le secours de l'État ou des princes et avec des moyens aussi faibles, les grandes choses qu'ont faites ceux de ce temps, nous leur permettrons d'en parler avec dédain. D'ici là, nous leur conseillons un peu de modestie.

V

A quoi aspirent tous les poëtes, de notre temps au moins? — oui, tous, dans quelque catégorie qu'en naissant les ait placés leur astre, comme parle Despréaux, qu'ils soient bucoliques, élégiaques ou épiques? C'est au drame. Tous en ont fait, en feront ou en veulent faire. Il en a dû être un peu ainsi dans tous les temps. Ovide, par exemple, le poëte des *Métamorphoses*, de l'*Art d'aimer* et des *Tristes*, n'a-t-il pas, dit-on, écrit des tragédies? La tentation est si forte, en effet, et le succès — quand succès il y a — est si doux! Songez donc! faire passer ses idées, ses sentiments, ses passions, son âme tout entière, dans les foules; les tenir émues et palpitantes, enlever enfin leurs acclamations, quelle perspective plus enivrante!

Et puis, à considérer les choses d'un point de vue plus élevé, quel merveilleux instrument que le drame! Quel puissant moyen d'agir sur un peuple, d'élever ses goûts, d'éclairer son intelligence, de détruire ses préjugés et d'adoucir son cœur, trop souvent ulcéré! Outre qu'il est, dans l'ordre littéraire, l'ambition la plus haute, le drame peut devenir, dans l'ordre moral, la plus noble mission.

C'est par ce côté que le drame a attiré un poëte depuis longtemps connu dans un autre genre, et qui, disciple distingué de Lamartine, ne s'est point, comme lui, borné à se chanter lui-même, mais a attaché son nom à des œuvres de bienfaisance, aujourd'hui florissantes. Nous avons nommé le fondateur de Saint-Ilan, M. Achille Du Clésieux.

M. Du Clésieux donc a fait aussi un drame. *Philippe* en est le titre [1]. C'est une sorte d'idylle dont l'action commence et finit au village, après avoir passé, mais sans s'y souiller, grâce à Dieu, par les fanges de la grande ville. Fils d'un honnête fermier, Philippe est venu faire fortune à Paris, mais s'y est perdu dans la fréquentation de nos hommes de Bourse. Il détourne, par la fascination qu'il exerce sur son cœur, Anna, sa compagne d'enfance, et l'emmène avec lui. Mais les séductions du monde corrompu dans lequel il la jette échouent contre sa pudeur native et sa foi demeurée intacte. Rappelée à elle-même par la mort de sa mère, qu'elle a tuée par sa fuite, Anna s'arrache avec horreur à sa situation et se réfugie dans une maison religieuse. Philippe lui-même, chez qui la corruption n'a pas atteint le cœur, s'en retourne au village natal où il va s'efforcer de mériter le pardon de celle dont il a outragé l'amour.

De ce fond, ni très-neuf, ni très-riche — mais qu'importe, en matière

[1] *Philippe*, pièce en cinq actes et en vers, par Achille Du Clésieux. — In-12, Didier, éditeur.

dramatique, richesse et nouveauté : y a-t-il des terres inexplorées dans le cœur humain, et féconder l'aride, n'est-ce pas l'œuvre du poëte? — de ce fond tel quel, disons-nous, l'auteur de *Philippe* a tiré une action ingénieuse où se meuvent, autour des deux principaux personnages, des types bien conçus et heureusement opposés; des gentilshommes bonalois et des bohêmes de la finance, des femmes du monde, et de celles qui n'en sont qu'à l'état de fraction, tous et toutes, soutenant bien leur caractère, et parlant bien leur langue respective. Que le vers, ce grand vers de douze pieds, si difficile à manier dans le dialogue, et qu'a religieusement conservé M. Du Clésieux, lui ait parfois opposé des obstacles, que le jeu n'en soit pas toujours facile aux interlocutions notamment où les soudures produisent de temps en temps des étranglements ou des bourrelets, qu'y a-t-il d'étonnant, dans un début surtout? Un drame sera-t-il mauvais pour quelques locutions précieuses, comme celle-ci :

ANNA.

Oh ! ce que j'ai souffert pour te dire : Je t'aime,
Si tu savais !.. *ton cœur s'en punirait lui-même;*

ou par trop elliptiques, comme cette autre :

L'amour chez vous, chez moi, n'est pas de même race.

ou grammaticalement hasardées, enfin, comme cette dernière :

Pour moi, le seul plaisir que je puisse comprendre,
C'est d'être près de vous, de vous voir, vous entendre :
Et pourtant, si j'osais *vous trahir* tout mon cœur...

Non paucis offendar maculis. Nous engageons toutefois M. Du Clésieux à se surveiller davantage, à cet égard, à ne pas en prendre tant à son aise avec le français qui, précisément parce qu'il n'est pas riche, est une langue susceptible; à ne plus dire, par exemple, qu'une chose *froidit*, pour *refroidit*, parce que si *frigescere* existe en latin, son composé a seul reçu droit de cité chez nous; enfin, à s'exercer d'une façon plus sérieuse à la gymnastique du dialogue, surtout s'il veut poursuivre dans cette belle carrière du drame, dont il a si bien, dans la préface de *Philippe*, montré l'action, les dangers et les services possibles.

P. Douhaire.

On regrettait, depuis longtemps, de ne plus trouver parmi les livres illustrés, dont le goût est aujourd'hui si répandu, l'un des premiers à qui ait été appliqué ce genre d'ornement, et qui en était à la fois un des plus susceptibles et des plus dignes, *le Mie prigioni* de Silvio Pellico, cette

œuvre de tant de foi, de tant de charité et de tant de poésie. La belle traduction que nous en a donnée M. Antoine de Latour avait, il y a bien vingt ans, reçu cette consécration de la main d'un véritable artiste, d'un maître, pour mieux dire. Dans une édition, dont le souvenir est resté à tous les amis des beaux livres, Tony Johannot avait, d'un crayon sympathique et hardi, retracé pour les yeux les scènes touchantes, racontées par le prisonnier, avec la vue des lieux sinistres où elles s'étaient passées, et la figure merveilleusement interprétée des acteurs : là, les jeux du petit sourd-muet, le regard compatissant sous l'apparente rudesse des *secondini* milanais, les pauvres détenues chantant *Chi rende alla meschina la sua felicità*, le faux duc de Normandie, etc., puis Venise et la touchante Zanze, la fille du porte-clefs des *plombs;* ici l'affreux Spielberg, son *carcere duro*, l'honnête Schiller, le *Bourru bienfaisant* de cet enfer, Maroncelli mutilé, Oroboni mourant; enfin Schœnbrün, la délivrance, l'Italie et le retour au sein de la famille diminuée mais heureuse et louant Dieu de la part de bonheur retrouvé. Vainement ceux qui, à côté de la parole écrite, aiment à en trouver la traduction figurée, cherchaient le beau volume où l'artiste français s'était fait l'interprète du poëte italien : il n'était plus en librairie. Heureusement un éditeur, homme de goût, M. H. Lebrun, vient de le réimprimer avec le luxe simple et de bon goût de l'original en y ajoutant une notice sur les dernières années de l'auteur[1] : nos lecteurs, l'apprendront, croyons-nous, avec plaisir.

[1] Silvio Pellico, *Mes prisons*, suivies du *Discours sur les devoirs des hommes*, traduction de M. Antoine de Latour, édition illustrée par Tony Johannot. — 1 vol. grand in-8, Lebrun, éditeur, rue des Saints-Pères, 8.

P. D.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 mars.

C'est un deuil qui a marqué la quinzaine écoulée, un grand deuil pour l'Église, la France et la liberté ; et malgré l'hommage que reçoit dans cette livraison même la noble mémoire de M. de Montalembert, la Chronique se doit de mentionner avant tout un événement qui est pour ce recueil une douleur particulière et profonde. Depuis quinze années, l'homme illustre qui vient de s'éteindre avait donné au *Correspondant* une des meilleures parts de son âme, et plus d'une fois, nous osons le dire, son souffle a passé dans les pages qu'il ne signait pas, mais qu'il inspirait de ses entretiens, de ses lettres, de la flamme ardente et généreuse de son esprit. Si nul ne l'approchait sans recevoir une vive lumière de ce foyer puissant, si tous en emportaient je ne sais quelle chaleur et quelle vitalité nouvelle, que n'y puisaient pas les collaborateurs associés plus intimement à l'œuvre commune. D'autres diront la gloire impérissable de cette carrière, les combats soutenus pour les opprimés et les faibles, pour la Pologne et l'Irlande, les catholiques de Suède et les chrétiens du Liban, la Belgique menacée et les cantons suisses écrasés, pour tous les clients meurtris de la justice et de la foi. Des qualités éminentes qu'avait reçues de Dieu M. de Montalembert, il en est une que nous

avons plus particulièrement connue et appréciée : c'est la bonté. Si elle n'eut pas l'éclat extérieur de son éloquence guerrière et passionnée, elle n'en rayonna pas moins d'une manière constante, et ceux qui en ont été soutenus et réchauffés ne sauraient la mettre en oubli. Personne n'a fait à la jeunesse un plus sympathique accueil : il la recherchait, l'encourageait, l'excitait au travail et aux nobles entreprises. Avec la générosité d'un esprit supérieur, il prodiguait les idées et les conseils, signalant les points de vue, illuminant les horizons, communiquant son enthousiasme aux indécis, donnant confiance aux timides, insufflant du talent à ceux qui n'en avaient pas. Dédaigneux des adulations, il n'était occupé qu'à louer les autres, disposition rare en tout temps, plus admirable encore à une époque de dénigrement et d'envie. Pour tout exprimer d'un mot, le cœur était chez lui à la hauteur de l'intelligence; il aimait, et le grand spectacle de ses funérailles a montré quels sentiments il avait su inspirer à son tour. Ce n'est pas seulement l'admiration qui avait groupé cette foule immense et consternée autour de son cercueil : c'est aussi l'affection et la reconnaissance. L'écrivain, l'orateur, le chevalier des grandes causes, emportait la tristesse et les regrets ; l'homme avait le souvenir et les larmes de tous ceux qu'il avait connus et servis.

S'il eût vécu quelques jours de plus, M. de Montalembert, qui avait salué le triomphant retour de la liberté parmi nous, eût eu la joie de la voir pénétrer jusque dans cette enceinte reculée du Luxembourg, où lui-même l'avait jadis si glorieusement défendue. C'était le dernier effort qui lui restât à faire pour établir partout sa suprématie victorieuse sur l'ancien régime, et elle vient de l'accomplir aux applaudissements de la France entière.

Dans le mouvement de transformation qui nous emporte depuis huit mois, tout est sorti du Corps législatif : interpellation des 116, programmes du centre droit et du centre gauche, cabinet du 2 janvier; on n'a vu que lui à la peine et à l'honneur, de sorte qu'au milieu de la renaissance parlementaire, on avait à peu près oublié l'existence du Sénat, maître, en dernier ressort, de consolider ou de ruiner le nouvel état de choses. La logique voulait pourtant qu'on s'en souvînt, car aucun progrès n'était acquis et le gouvernement

personnel subsistait tout entier tant que ce Sénat, émanation du souverain, conservait le pouvoir constituant, c'est-à-dire la faculté de maintenir ou de retirer les concessions faites depuis 1860. Ce que des sénatus-consultes avaient octroyé, d'autres sénatus-consultes pouvaient le reprendre, et la nation restait ainsi dans le provisoire, à la merci d'un simple caprice. C'est bien là-dessus que comptait la réaction aux abois; aussi, après avoir vu ses intrigues échouer au Corps législatif, caressait-elle l'espoir que le Sénat, refusant de se laisser dépouiller de ses prérogatives, entraverait la marche du régime nouveau. Le calcul était juste; composé d'anciens fonctionnaires et des invalides du gouvernement personnel, le Sénat devait avoir peu de goût pour un changement de système. Comment ses membres, invinciblement attachés au passé, pourraient-ils répudier ce qui avait été leur propre vie, leur doctrine constante, leur titre même au fauteuil et à la dotation? Groupés autour de quelques ministres fourbus, les mécontents guettaient donc une revanche, quand la question des maires leur parut offrir l'occasion désirée. Il s'agissait d'abolir l'article 57 de la Constitution, attribuant au pouvoir exécutif la nomination des magistrats communaux. C'était la première fois que le cabinet libéral avait à solliciter le concours de la Chambre haute, et c'était par un sacrifice que ce concours devait immédiatement s'accuser. Le gouvernement demandait l'abrogation pure et simple de l'article 57, de manière à faire passer la question de l'ordre constitutionnel dans le domaine législatif, en se réservant une entière liberté pour la rédaction ultérieure de la loi. Mais à peine saisie du sénatus-consulte, l'assemblée laissa voir son aigreur et ses dispositions hostiles. Elle qui, durant dix-huit années, n'avait pas su tenir tête une seule fois à l'arbitraire et au despotisme, elle se réveillait et trouvait quelque force de résistance dès qu'il était question de consacrer la plus modeste et la plus légitime des libertés dont on l'avait établie gardienne! Avant de rien décider sur l'article 57, elle voulut que le cabinet fît connaître le nouveau mode de nomination des maires, et qu'il prît à cet égard des engagements formels. Comment les ministres auraient-ils pu s'astreindre à pareille exigence? Depuis que l'initiative a été restituée aux députés, le gouvernement n'est plus, comme autrefois, maître absolu de la législation, et tout enga-

gement pris devant le Sénat eût été une offense à l'assemblée sortie du suffrage universel. Pourtant il y avait conflit, et le danger pouvait devenir sérieux, si la résistance obtenait quelque appui secret et puissant. Les journaux de la réaction y poussaient avec ardeur. — Toucher au pouvoir constituant du Sénat, s'écriaient-ils, « c'est lui demander une abdication, lui proposer un suicide ; » et *le Pays* ajoutait d'une voix désespérée : « Nous ne permettrons pas qu'on nous enlève cette dernière ressource dans les circonstances difficiles, ce refuge où le pouvoir impérial, où la dynastie peuvent retrouver des forces vives et puiser *le moyen de reprendre les positions perdues.* »

Ainsi engagé, le désaccord prenait un inquiétant caractère, et le ministère était placé fatalement entre une victoire décisive et une chute retentissante. S'il était renversé, les vieux éléments remontaient au pouvoir, le conflit s'établissait plus large et plus profond entre la nation et le gouvernement, une révolution violente était peut-être au bout de la campagne.

L'empereur a senti le péril, et, une fois de plus, il a cédé sagement à l'opinion publique. La lettre du 21 mars est, à nos yeux, l'acte le plus considérable du règne ; c'est l'irrévocable abdication du bon plaisir, la consécration solennelle et définitive des institutions libérales et parlementaires. Jusque-là, tout restait précaire et subordonné à la persistance d'une volonté qui se prêtait, loyalement, disait-on, à des expériences, mais à qui manquait la foi dans le succès. Sans doute un retour en arrière eût eu ses dangers ; mais il était possible, et cela seul imprimait aux conquêtes libérales un caractère d'instabilité qui laissait les esprits dans l'incertitude et la défiance. Aujourd'hui, le câble qui nous rattachait à l'empire autoritaire est coupé, les vaisseaux qui portaient le gouvernement personnel incendiés, et l'équipage obligé de vivre sur la terre nouvelle qui s'ouvre devant ses pas.

« Je crois, écrit l'empereur à M. Émile Olivier, qu'il est opportun d'adopter *toutes les réformes* que réclame le gouvernement constitutionnel de l'Empire... Il importe de faire rentrer dans le domaine de la loi tout ce qui est plus spécialement d'ordre législatif. » En conséquence, le ministère est chargé de préparer « un sénatus-consulte qui fixe invariablement les dispositions fondamentales dé-

coulant du plébiscite de 1852, partage le pouvoir législatif entre les deux chambres, et restitue à la nation la part du pouvoir constituant qu'elle avait déléguée. »

Cette lettre impériale, qui va si nettement au fond des choses, donne le coup de grâce à la réaction. Tout espoir lui est interdit désormais ; et quand les hommes des opinions les plus diverses, oubliant le passé, s'unissent pour une œuvre de bien public ; quand le souverain, soupçonné de défiance et de regrets, apporte lui-même ouvertement sa part d'action à la commune entreprise, il ne reste plus aux prétendus sages qu'à délaisser l'orme stérile sous lequel ils attendaient une impossible revanche, pour s'associer au patriotisme de tous les honnêtes gens.

Sans doute, il y aurait à dire sur la forme de la lettre du 21 mars, et sur l'effort qu'elle fait pour établir un lien logique entre les institutions fondées par le coup d'État et les réformes accomplies sous l'irrésistible influence de l'esprit nouveau. Mais qu'importe ces ménagements et ces petites consolations pour le législateur de 1852? Trop longtemps nous avons lâché la proie pour l'ombre ; évitons une erreur qui nous a coûté si cher et sachons apprécier enfin la réalité sans trop éplucher les détails.

A quoi se réduisent en somme les bases plébiscitaires de la constitution? A deux points fondamentaux : la dynastie et le suffrage universel. Quand on a, en effet, proclamé la forme monarchique, désigné la famille régnante, et posé le principe d'où les institutions doivent découler, on a épuisé le véritable domaine constituant, et tout le surplus revient à l'ordre législatif. C'est là ce que ne devront pas oublier les rédacteurs du prochain sénatus-consulte, sous peine de tomber dans des distinctions vaines et de créer de nouvelles et embarrassantes complications pour l'avenir.

Cette réorganisation du Sénat était impérieusement commandée d'ailleurs par l'accroissement des attributions de la Chambre élective. Armée du droit d'amendement, d'initiative et d'interpellation, destinée par la nouvelle loi électorale à voir doubler le nombre de ses membres, investie de la plénitude législative, l'assemblée des députés fût bientôt devenue une convention si elle n'avait trouvé en face d'elle que le corps inerte et sénile qui sommeillait au Luxem-

bourg. Un contre-poids était nécessaire pour tempérer et contenir l'action d'une Chambre incessamment retrempée dans l'opinion publique. Mais comment organisera-t-on ce contre-poids? Là est le problème. En général une Chambre haute, eût-elle l'autorité que les institutions aristocratiques de l'Angleterre impriment à la Chambre des lords, ne parvient jamais à faire complétement équilibre à la seconde assemblée, plus jeune et plus imprégnée du vrai sentiment populaire. C'est une raison de plus pour lui assurer toute la somme d'influence et de prestige à laquelle elle peut prétendre; et dans l'état actuel de notre pays, la condition nécessaire de l'autorité relative du nouveau Sénat nous paraît être l'introduction du principe électif dans son recrutement. Constitutionnellement même, cette innovation s'impose, car si le Sénat, investi du droit de faire des lois, continuait d'être exclusivement trié et formé par la volonté souveraine, le pouvoir exécutif exercerait sur le législatif une prédominance inadmissible et dangereuse.

Quoi qu'il en soit, l'évolution constitutionnelle inaugurée le 2 janvier se développe et se consolide. Hier, c'était l'éclatant abandon des candidatures patronées et l'affranchissement définitif du suffrage universel; aujourd'hui c'est la création d'une Chambre haute échangeant le rôle ingrat de Bartholo d'une Rosine envolée pour le droit de prendre part à la vie nationale. Demain, ce sera le tour du Corps législatif lui-même, appelé à trouver dans la suppression des circonscriptions fictives et dans le doublement de ses membres une force et une autorité nouvelles. Et ce qu'il importe de constater, c'est que ces modifications rapides et profondes s'accomplissent par l'accord hautement affirmé du chef d'État et de ses conseillers responsables. On avait pu s'inquiéter de l'intime jugement de l'empereur sur le sacrifice des candidatures officielles, c'est-à-dire sur la répudiation du système électoral suivi depuis dix-sept années : sa lettre du 21 mars emporte l'approbation des déclarations du 24 février, et montre le *pécheur couronné*, comme l'appelle M. Duvernois, résolu à marcher jusqu'au bout dans la voie rénovatrice où l'entraîne l'opinion du pays.

Mais à quoi servirait la réforme des institutions si, loin d'y conformer ses choix administratifs, la direction intérieure semblait au

contraire préparer une rentrée victorieuse aux chefs des Arcadiens? On se souvient de la déception causée par le premier remaniement préfectoral; les mutations opérées l'autre jour dans le personnel des sous-préfectures n'ont pas causé un moindre désappointement. En gardant ainsi les instruments compromis du pouvoir personnel, on arrive non-seulement à mécontenter les populations qui ont souffert de leurs excès, mais à déconsidérer l'administration elle-même, par les palinodies scandaleuses auxquelles on réduit ses agents, et à faire douter de la sincérité comme de l'efficacité des réformes accomplies. Pour la masse des citoyens, les principes d'un régime, ses institutions, ses lois, se résument dans les personnes chargées de les appliquer : c'est le préfet, le sous-préfet, le maire qui expriment la situation politique et ses tendances. Comment les populations rurales croiraient-elles à un changement dans le système et les idées, quand elles n'en voient aucun dans les hommes placés au milieu d'elles?

Pendant ces fluctuations, mélangées de progrès et de fautes, un procès, qui doit plus de retentissement au nom de l'accusé qu'à la nature du crime, se déroule devant la haute cour de justice. C'est le dernier acte de ce drame d'Auteuil, qui vint si malheureusement traverser la révolution pacifique à son début, et faillit un moment en compromettre le succès. Aujourd'hui, le procès de Tours montre l'égalité fermement respectée à côté de la liberté sincèrement voulue, et quel que soit le verdict, il s'en dégagera cette grande leçon que la justice est désormais séparée de la politique, et que l'une poursuit impartialement son devoir sévère pendant que l'autre s'applique à garantir le maintien de l'ordre dans la rue et l'avénement de la liberté dans la loi.

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUATRE-VINGT-UNIÈME

(QUARANTE-CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

Nota.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
Abréviations : — C. R., compte rendu; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1870.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUATRE-VINGT-UNIÈME.

TABLE

DU TOME QUARANTE-CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUATRE-VINGT-UNIÈME DE LA COLLECTION.)

1re LIVRAISON — 10 JANVIER 1870

2e LIVRAISON — 25 JANVIER 1870

3e LIVRAISON — 10 FÉVRIER 1870

4e LIVRAISON — 25 FÉVRIER 1870

5e LIVRAISON — 10 MARS 1870

6e LIVRAISON — 25 MARS 1870

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, .